Digitized by Google

23721 c. 3/c, D

Digitized by Google

Digitized by Google

Francia.

M. Prosper

Aube. Séries C–D.
I

2

Digitized by Google

Digitized by Google

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ARCHIVISTE.

AUBE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES C. ET D.

TOME PREMIER.

TROYES

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE J. BRUNARD,

85, RUE URBAIN IV, 85.

1864

903. C.

Troyes 1.1.

Digitized by Google

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

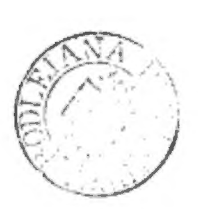

Digitized by Google

RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures a 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoleon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui,

Digitized by Google

« ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans « un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux « qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siége même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avénement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans la lutte contre le Saint-Siége, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès-lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de

Digitized by Google

notre pays soient ussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au xv^e siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Digitized by Google

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait; cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'*inventaire-sommaire* qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire-sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'Ecole des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication ; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils Généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impressions nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Digitized by Google

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité ; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII[e] siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

Le Ministre de l'Intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire.

Au grade de chevalier. — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrages sur l'histoire de France.

Digitized by Google

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complètement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Evrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'Etat et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valéry-en-Caux, etc. ; mesures contre les inondations en Touraine ; endiguement du Rhin ; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières; les opé-

Digitized by Google

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments plein d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux Etats-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés ; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du xvii^e siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Egyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

Digitized by Google

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long,* » et le pieds était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIII[e] siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ses institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

Digitized by Google

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions du greffier de la commune de Bec-en-Cauchois Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale de Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

INTRODUCTION

A L'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES SÉRIES C ET D.

Les documents qui proviennent des Intendances, des Subdélégations et des Élections sont la partie la moins connue des archives départementales.

Il y a des siècles qu'on a, pour la première fois, signalé l'importance historique des diplômes conservés dans les fonds ecclésiastiques, et les grandes collections publiées soit par les Bénédictins, soit par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sont, comme les Mémoires des Sociétés de province, remplies de pièces tirées des chartriers des abbayes et des prieurés, des évêchés et des chapitres. Les registres et les liasses qui nous restent des Parlements, des Bailliages, des Sénéchaussées sont encore de temps en temps fouillés par des gens de loi qui y cherchent et y trouvent la solution de bien des questions pendantes devant les tribunaux. On sait l'immense intérêt que présentent à une foule de points de vue les fonds des Chambres des Comptes. Les titres de famille conservés dans nos dépôts ont été de tout temps un trésor exploité par les généalogistes, et souvent les historiens y ont trouvé des renseignements précieux.

Mais les monceaux de papiers qui marquent dans nos archives la trace des administrations supprimées en 1790 sont une mine encore inexplorée. Aussi ces administrations sont-elles pour nous comme un monde inconnu. On étudie le système administratif de Charlemagne, des empereurs romains, de l'Egypte autonome plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Quant à celui qui régissait la France il y a quatre-vingts ans, il est ignoré de nous et a semblé jusqu'ici préoccuper à peine quelques esprits d'élite. Encore n'a-t-on généralement consulté à son sujet que les édits, déclarations, lettres patentes des rois et arrêts du Conseil d'État, qui ont, à diverses époques, réglementé les différents services et qu'on trouve imprimés dans les bibliothèques sous forme soit de corps d'ouvrage, soit de recueil artificiel : presque personne n'a pris, jusqu'ici, la peine de parcourir les correspondances et décisions de toute sorte par lesquelles ces vieilles institutions monarchiques ont manifesté leur énergique vitalité, en exerçant leur action bienfaisante sur les populations dirigées par elles et couvertes de leur puissante protection (1). L'histoire administrative de la France au XVIII[e] siècle est encore à faire.

---

(1) M. A. de Tocqueville paraît avoir consulté les archives de l'Intendance de Tours, quand il a réuni les matériaux de son livre intitulé l'*Ancien régime et la Revolution*. Mais cet ouvrage, quelque bien qu'il y ait à en dire, ne donne que des notions superficielles sur l'orga-

Digitized by Google

Ce n'est point à nous de l'entreprendre ici. Nous voulons seulement mettre en lumière, par quelques exemples, les ressources que l'on pourra trouver dans nos archives quand on voudra l'écrire. Ce sera le principal objet de cette introduction. En même temps, et quand l'occasion s'en présentera, nous parlerons des renseignements que les fonds administratifs anciens peuvent donner sur certaines questions de statistique et sur divers points d'histoire étrangers à l'administration proprement dite.

L'INTENDANT était le chef administratif de la GÉNÉRALITÉ, comme le préfet du département. Les Intendances sont une création toute française et moderne dont les préfectures ont été la résurrection, après dix ans de terreur et d'anarchie. Il n'y a aucun rapport entre un intendant et un *præses* romain, un bailli du XIII[e] siècle ou un comte mérovingien. Le *præses* était juge ordinaire en même temps qu'administrateur, et à ces attributions le comte et le bailli joignaient le commandement militaire du territoire confié à leurs soins. L'intendant n'a pas de pouvoir militaire ; sa juridiction, toute exceptionnelle, agit dans une sphère étroite à côté de celle des Parlements, des Présidiaux, des Bailliages, qui, juges ordinaires, ont une compétence différente de la sienne et beaucoup plus étendue : il administre. Cette séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, jusque-là confondus dans les mêmes mains, a pu seule rendre possible la co-existence des deux principes sur lesquels chez nous aujourd'hui repose à l'extérieur la puissance publique, à l'intérieur la sécurité des citoyens ; nous voulons parler, d'abord, de l'unité de l'État, bienfait impossible sans une administration dont l'obéissance est garantie par l'amovibilité ; nous voulons parler ensuite de l'inamovibilité des magistrats de l'ordre judiciaire, inamovibilité sans laquelle leur indépendance sera toujours contestée.

La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire débuta en France par l'autorité centrale quand, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, la Chambre des Comptes et le Conseil du Roi commencèrent à avoir une existence distincte de celle du Parlement. Dès le siècle suivant, cette séparation se manifestait dans l'organisation des autorités locales, et, comme la plupart des grandes révolutions qui transforment un peuple, elle avait son expression dans la géographie : la création des élus, chargés de surveiller et de diriger la perception des impôts, 1355, amena l'établissement de circonscriptions administratives différentes des circonscriptions judiciaires. La géographie administrative fut d'abord calquée sur la géographie ecclésiastique qui, du reste, avait conservé en grande partie les circonscriptions tracées par les administrateurs de Rome impériale, et les Élections eurent les mêmes limites que les diocèses. Mais l'ordonnance du 25 août 1452 (1) fut le point de départ de modifications successives qui firent peu à peu disparaître cette concordance. Elle prescrivait d'établir dans les Élections des siéges particuliers qui n'eussent de ressort autour d'eux que cinq à six lieues ou environ. Nous connaissons un fait qui nous montre cette ordonnance exécutée dans le département de l'Aube. En 1596, Chaource, localité dépendante du diocèse de Langres, avait un siége particulier de l'Élection de Langres (2) ; de même Villenauxe eut un siége particulier de l'Élection de Troyes (3). Plus tard, divers siéges particuliers furent érigés en Élections, d'autres

---

nisation administrative de l'ancienne monarchie. — On trouvera des notions plus approfondies dans l'ouvrage de M. R. Dareste, intitulé *La Justice administrative en France*, mais cet auteur s'occupe naturellement du contentieux administratif plus que de l'administration proprement dite.

(1) *Ordonnances du Louvre*, XIV, 238 ; Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, IX, 188. Voir Dareste, *La justice administrative en France*, p. 42.

(2) *Inventaire sommaire des Archives communales de Chaource*, CC. 2.

(3) Une ordonnance de 1696 citée par Courtalon, *Topographie historique*, II, 380, fixa la circonscription définitive de l'Election de Troyes.

supprimés, et dans une grande partie de la France la configuration des circonscriptions administratives, dites Élections, n'eut plus aucun rapport avec celle des diocèses.

L'agrégation de plusieurs diocèses formait une province ecclésiastique ; de même, plusieurs Élections réunies constituèrent une Généralité. Cette expression tire son origine du titre par lequel on désignait les fonctionnaires placés au-dessus des élus, comme surveillants de leur administration et comme réformateurs en appel de leurs sentences. L'institution de ces hauts fonctionnaires remonte, comme celle des élus, à l'ordonnance du 28 décembre 1355 (1), qui les désigne sous le nom de *généraux superintendants* (2). En 1360, nous les voyons appeler *généraux députés par le Roi sur le fait des aides* (3); en 1367 et en 1368, *généraux élus sur le fait des aides* (4); en 1366 et en 1369, *généraux trésoriers des aides* (5); en 1369, en 1371, en 1382 et en 1383, *généraux conseillers sur* ou *pour les aides* (6). Les ordonnances du dernier février 1388 (7) et du 11 mars 1390 (8) leur donnent le titre de *généraux conseillers pour le fait des aides* ou de *généraux des aides* et fixent leur nombre à six, dont trois n'avaient que des attributions judiciaires : c'est l'origine de la Cour des Aides, juridiction suprême de la monarchie en matière d'impôts; aux trois autres était réservée la partie administrative du service, et pour faciliter l'accomplissement de leur mission ces derniers s'attribuèrent à chacun un certain nombre d'Élections, une certaine région de la France : c'est l'origine des Généralités. L'ordonnance de janvier 1400 (9), qui réduisit à trois le nombre des généraux des aides, supprima cette distinction entre leur juridiction contentieuse et leurs fonctions administratives, et prohiba la répartition géographique du service : « Avons ordonné, voulons et ordonnons, et nous semble » chose très profitable, que lesdits généraux ne partent point les pays de nostre royaume en en prenant » chacun une contrée sous son gouvernement, ainsi comme par leurs prédécesseurs audit office a esté » fait ou temps passé, laquelle chose nous leur défendons très étroitement. » Mais cette prescription ne fut pas longtemps observée, et l'on revint bientôt aux anciens errements que l'expérience avait déjà consacrés. On en trouve la preuve dans l'ordonnance du 23 juin 1411 (10).

Le XV[e] et le XVI[e] siècle furent l'époque où se développa complètement cette organisation que le siècle précédent avait vu naitre. D'un côté, les *généraux conseillers sur le fait de la justice* : c'est la Cour des Aides, ou pour mieux dire ce sont les Cours des Aides, car on vit bientôt ces juridictions se multiplier à l'instar des Parlements (11); d'un autre côté, *les généraux conseillers ordonnés par le Roi pour le fait et gouverne-*

---

(1) *Ordonnances du Louvre*, III, 19; Isambert, IV, 734.

(2) Le sens de l'expression de *généraux* est que ces fonctionnaires avaient une mission *générale* et qui s'étendait à toute la France, tandis que les attributions des élus étaient particulières et ne dépassaient pas les limites d'un diocèse.

(3) *Ordonnances du Louvre*, III, 438.

(4) Archives communales de Troyes, layette 51, pièces datées des 28 août 1367 et 3 décembre 1368.

(5) Archives communales de Troyes, layette 51, pièces datées des 10 mars 1366 et 19 octobre 1369.

(6) Archives communales de Troyes, layette 51, pièces datées des 26 novembre 1369 et 11 août 1371. — Ordonnance du 26 janvier 1382, dans les *Ordonnances du Louvre*, VI, 705-707; ordonnance du 3 avril 1383, *ibid.*, VII, 752.

(7) *Ordonnances du Louvre*, VII, 228; Isambert, VI, 632. Dans celle du 9 février 1387, *Ordonnances du Louvre*, VII, p. 762, on lit : généraux conseillers sur le fait des aides.

(8) *Ordonnances du Louvre*, VII, 404.

(9) *Ordonnances du Louvre*, VIII, 409; Isambert, VI, 855.

(10) *Ordonnances du Louvre*, IX, 669. Voir aussi M. de Pastoret, même collection, préface du T. XVII, p. IV.

(11) Sur les Cours des Aides, voir Pardessus, *Mémoire sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France*, 1[re] partie, titre I[er], chapitre II, section VI, édit. in-f°, p. 113; Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, édit. de 1784-

ment des finances (1), ou plus brièvement *les généraux des finances* (2). On dit *finances* et non plus *aides*, parce que le mot *aide* a pris un sens restreint et désigne les impôts indirects, par opposition aux impôts directs, qui sont comme les premiers dans les attributions des généraux (3). L'ordonnance d'avril 1459, article 9, parle des circonscriptions territoriales confiées à chacun de ces fonctionnaires; et, en leur prescrivant d'aller et d'envoyer souvent dans les Élections de leurs charges (4), elle nous montre les Généralités établies, quoique le nom ne fût pas encore usité, ce semble; nous l'avons trouvé pour la première fois dans une pièce datée du 27 décembre 1500, où il est question de la *charge et généralité* d'Outre-Seine (5).

L'usage paraît s'être établi dès le XVe siècle d'avoir, dans chaque charge de général ou Généralité, un receveur général chargé de centraliser le produit des impôts (6), et un trésorier de France qui avait mission de surveiller l'administration du domaine (7). Les receveurs généraux avaient au-dessous d'eux les receveurs particuliers placés dans chaque Élection ; en 1444, ils étaient trois : outre le receveur général à proprement parler, c'est-à-dire le receveur général de Languedoil, une ordonnance en nomme deux autres, celui de Languedoc et celui qui avait dans ses attributions Paris et d'autres diocèses et Élections, tant sur qu'outre les rivières d'Yonne et de Seine (8). On doit reconnaître dans cette dernière circonscription la Généralité d'Outre-Seine, dont nous venons de dire que nous avons trouvé soixante-six ans plus tard la mention formelle. A cette époque, la Normandie, la Guyenne, la Bourgogne, la Provence, et même un peu le Dauphiné, étaient administrativement indépendants des Rois de France. Mais on sait quel vaste accroissement territorial prit en France l'autorité monarchique pendant les dernières années de Charles VII et le règne de Louis XI, ce progrès eut pour conséquence l'augmentation du nombre des Généralités. En 1523, une ordonnance énumère dix recettes générales : Outre-Seine, Languedoil, Normandie, Languedoc, Guyenne, Bourgogne, Picardie, Provence, Dauphiné, Bretagne (9). L'édit de décembre 1542, qui contient la liste des charges ou Généralités alors existantes, nous donne une énumération identique : Outre-Seine,

---

1785, T. V, p. 125; Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions de la France*, T. I, p. 249 ; R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 32-42 ; C. Dareste, *Hist. de l'Administration*, I, 384-385 — Dans la préface du tome XVII des *Ordonnances du Louvre*, M. de Pastoret a traité de l'administration des généraux et des élus.

(1) Pendant près d'un siècle, les Rois, dans leurs lettres patentes, les désignent habituellement ainsi : les généraux conseillers par nous ordonnés sur le fait et gouvernement de nos finances ou toutes nos finances. C'est en ces termes que s'expriment Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier dans vingt et une lettres patentes conservées aux archives communales de Troyes, layette 51, et datées des 23 avril 1457, 9 juin 1460, 26 septembre 1461, 3 mars 1466, 9 juillet 1468, 5 mars 1469, 18 mai 1470, 31 mars 1475, 23 février 1479, 18 mars 1482, 11 octobre 1483, 20 mars 1490, 20 juillet 1498, 8 décembre 1500, 7 janvier 1516, 21 septembre 1513, 28 février 1514, 20 avril 1518, 10 décembre 1519, 18 avril 1521, 31 juillet 1539. Le 8 mars 1425, des lettres patentes les appellent généraux gouverneurs de toutes nos finances.

(2) Charles VII et François Ier, dans des lettres patentes du 23 avril 1457, du 2 janvier 1535 et du 22 novembre 1536, se servent de l'expression de *généraux de nos finances*. Archives communales de Troyes, layette 51.

(3) Dans l'ordonnance du 23 janvier 1411 (*Ordonnances du Louvre*, IX, 669), le mot *finance* est employé dans un sens un peu différent de celui que nous indiquons : il veut dire administration des impôts, par opposition à juridiction contentieuse des impôts.

(4) *Ordonnances du Louvre*, XIV, 484 ; Isambert, IX, 355.

(5) Archives communales de Troyes, layette 51.

(6) La recette centrale des revenus domaniaux était confiée au changeur du Trésor. Ordonnance du 10 février 1444, dans les *Ordonnances du Louvre*, XIII, 1414, et dans Isambert, IX, 120.

(7) Voir Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 24.

(8) Ordonnance du 10 février 1444 ; voir notamment le préambule et les articles 9, 10 et 12.

(9) Ordonnance du 28 décembre 1523, art. 1er ; Isambert, XII, 224.

Digitized by Google

Normandie, Picardie, Languedoil, Guyenne, Bretagne, Languedoc, Bourgogne, Dauphiné, Provence (1). De ces Généralités, celle qui nous intéresse le plus est celle qui comprenait la Champagne, c'est-à-dire celle d'Outre-Seine et Yonne, dite plus brièvement d'Outre-Seine. Un registre de notre série D, fonds du collége de Troyes, nous donne la liste des principales localités qui s'y trouvaient renfermées : Paris, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), Melun, Moret (Seine-et-Marne), Nemours (Seine-et-Marne), Sens (Yonne), Montargis (Loiret), Senlis (Oise), Creil (Oise), Beaumont (Seine-et-Oise), Clermont (Oise), Bulles (Oise), Bailleu-sur-Thérain (Oise), Milly (Oise), Troissereux (Oise), Sacy-le-Grand (Oise), Bonneuil (Oise), Crépy-en-Valois (Oise), Villers-Cotterets (Oise), La Ferté-Milon (Aisne), Chauny (Aisne), Chartres, Etampes (Seine-et-Oise), Dourdan (Seine-et-Oise), Mantes (Seine-et-Oise), Meulan (Seine-et-Oise), Meaux (Seine-et-Marne), Crécy (Seine-et-Marne), Troyes, Sézanne (Marne), Vitry-en-Perthois (Marne), Château-Thierry (Aisne), Châtillon-sur-Marne (Marne), Saint-Dizier (Haute-Marne), Épernay, (Marne), Sainte-Menehould (Marne), Passavant (Marne), Chaumont-en-Bassigny, Vassy (Haute-Marne), Bar-sur-Aube (Aube). Ce registre, qui porte la signature du fameux bibliophile Grolier, et qui est daté de 1534, est un *état par estimation* ou budget des recettes du domaine dans la *charge et trésorerie* d'Outre-Seine et Yonne, qui paraît avoir eu les mêmes limites que la *charge et Généralité* de même nom.

La circonstance que Troyes faisait partie de la Généralité d'Outre-Seine nous permet de donner, avec quelque probabilité, le nom du général des finances qui administra cette Généralité de 1503 à 1521 : il s'appelait Hurault ; pendant cet intervalle, nous avons trouvé treize fois sa signature au bas des lettres d'attaches délivrées par les généraux, pour rendre exécutoires les lettres patentes en matière de finance adressées aux habitants de Troyes par les Rois Louis XII et François Ier (2).

Les édits de décembre 1542 et de janvier 1551 augmentèrent le nombre de ces circonscriptions administratives d'ordre supérieur. Le premier éleva à dix-sept le nombre des recettes générales, en décidant qu'il y en aurait désormais deux dans la Généralité d'Outre-Seine à Paris et à Châlons-sur-Marne ; deux dans celle de Normandie, à Caen et à Rouen ; cinq dans celle de Languedoil, à Bourges, à Tours, à Poitiers, à Issoire et à Lyon ; deux dans le Languedoc, à Toulouse et à Montpellier ; ce qui donne onze recettes générales, auxquelles il faut joindre Aix pour la Provence, Grenoble pour le Dauphiné, Agen (3) pour la Guyenne, Amiens pour la Picardie, Dijon pour la Bourgogne, et enfin, pour la Bretagne, Nantes, que cette ordonnance passe sous silence, nous ignorons par quel motif. Cette loi oblige les généraux des finances et les trésoriers de France à placer un commis près de chaque receveur général, dont il devra surveiller la comptabilité ; mais elle ne modifie pas le nombre de charges ou Généralités (4). L'édit de janvier 1551 complète la mesure prise en décembre 1542. Il laisse subsister les dix-sept recettes générales sans modification, sauf celle d'Issoire, qu'il transfère à Riom, et, dans le ressort de chaque recette générale, il crée un trésorier de France général des finances (5). La Généralité de Champagne date de cette époque. Nous avons relevé les noms de trois hauts fonctionnaires qui l'administrèrent pendant les vingt-cinq années

(1) Isambert, XII, 805.
(2) Archives communales de Troyes, layette 51.
(3) Agen fut plus tard remplacé par Bordeaux.
(4) Isambert, XII, 796-805.
(5) Isambert, XIII, 236-247.

Digitized by Google

suivantes. En 1554, Nicolas de La Chesnaye, sieur d'Anneul et de Saint-Léger, était conseiller du Roi, trésorier de France, général de ses finances en la province de Champagne (1). Ses deux successeurs dans la charge de général ne paraissent pas y avoir réuni celle de trésorier de France. Claude Pioche, qui avait Reims pour résidence (2), fut, de 1560 à 1564, conseiller du Roi, général de ses finances en la province de Champagne (3). Jean Thomelin prit le même titre et remplit les mêmes fonctions de 1570 à 1576 (4).

Les généraux des finances n'avaient pour mission que de surveiller la perception et l'emploi des impôts. C'était alors assez à faire pour l'État que de chercher les moyens de vivre et de se défendre; l'administration n'avait pas encore organisé et pris à sa charge, d'une manière régulière et suivie, la tutelle des communes et des nombreux intérêts publics qui lui sont aujourd'hui confiés. Mais, comme on l'a pu déjà comprendre, les généraux des finances n'étaient ni dépositaires, ni comptables des fonds publics : leurs attributions sont aujourd'hui partagées, pour la plupart, entre le ministre des finances, les inspecteurs des finances, les directeurs des contributions indirectes et les préfets. L'ordonnance du 26 janvier 1382 leur donne pouvoir d'instituer et de destituer les élus, receveurs, grènetiers, contrôleurs, d'affermer les aides ou de les mettre en régie, de taxer les gages, de donner des répits, de transiger (5). Celle d'avril 1459 leur prescrit des tournées (6). Aux termes des ordonnances de février 1444 (7) et de décembre 1523 (8), ils doivent dresser les budgets des receveurs et même, suivant la seconde, arrêter les comptes des receveurs généraux, sauf vérification ultérieure à la Chambre des Comptes. L'ordonnance de décembre 1542 déclare nulles les quittances délivrées par les receveurs généraux, quand elles n'ont pas été enregistrées par le commis des trésoriers de France et généraux des finances établi près de la recette générale dont il s'agit (9). On sait que le registre prescrit par cette loi est aujourd'hui tenu dans chaque préfecture.

La seconde moitié du XVIᵉ siècle fut témoin de deux modifications administratives importantes. L'une fut la suppression de l'administration spéciale chargée de l'entretien des biens domaniaux et de la perception des revenus de ces biens. La surveillance de ce service était confiée aux trésoriers de France et les fonds étaient centralisés par le changeur du Trésor, dont il est déjà question dans les ordonnances du 25 septembre 1443 (10) et du 10 février 1444 (11). L'ordonnance de janvier 1551 supprima le changeur du Trésor, prescrivit de verser les fonds domaniaux entre les mains des receveurs généraux, et confia à un seul homme dans chaque Généralité les charges, jusque-là séparées, de trésorier de France et de général des

---

(1) Archives communales de Troyes, layette 52.
(2) Archives communales de Troyes, layette 52.
(3) Archives communales de Troyes, layettes 23, 52; *Archives communales de Chaource*, CC. 2.
(4) Archives communales de Troyes, layette 52.
(5) *Ordonnances du Louvre*, VI, 705. Voir aussi M. de Pastoret, préface du T. XVII, p. IX.
(6) *Ordonnances du Louvre*, XIV, 484; Isambert, IX, 355. La même prescription se trouve dans les ordonnances de décembre 1542 et de janvier 1551.
(7) *Ordonnances du Louvre*, XIII, 414; Isambert, IX, 120.
(8) Isambert, XII, 222.
(9) Isambert, XII, 798.
(10) *Ordonnances du Louvre*, XIII, 372. Voir aussi C. Dareste, *Histoire de l'Administration*, I, 347.
(11) *Ordonnances du Louvre*, XIII, 414; Isambert, IX, 120.

finances. Quelques années après, nous voyons ces charges de nouveau et momentanément séparées (1) : Claude Pioche et Thomelin prennent le titre de généraux des finances, sans y joindre, comme Nicolas de La Chesnaye, leur prédécesseur, le titre de trésorier de France. Mais, en juillet 1577, cette grande révolution administrative fut consommée. Une ordonnance unit définitivement les charges de trésorier de France et de général des finances. Mais elle substitua dans chaque Généralité une compagnie de trésoriers de France généraux des finances au fonctionnaire unique qui, d'après l'édit de janvier 1551, devait administrer chaque Généralité (2) (cette compagnie fut ce qu'on appela plus tard le *bureau des finances*); cette modification aux prescriptions de l'édit de janvier 1551 imprima un vice radical à cette institution : une compagnie ne pouvait avoir l'unité d'action et l'initiative qui sont, en administration, les conditions indispensables de la force et du progrès ; elle dut, en outre, prendre à l'égard du pouvoir un esprit d'indépendance que la vénalité des charges bientôt introduite vint nécessairement accroître. Aussi la tendance du gouvernement fut-elle désormais de chercher à réduire les attributions des *bureaux des finances* au contentieux administratif, et de confier peu à peu l'administration proprement dite de la Généralité à un nouveau fonctionnaire unique et dépendant (3). Ce nouveau fonctionnaire, dont l'autorité était destinée à un développement bien plus vaste que celle du général des finances, ce fut *l'intendant de justice, police et finances* ou *commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi* dans chaque Généralité.

Les premiers rudiments de cette nouvelle institution existaient dès l'année 1553, où un édit contient un règlement sur les chevauchées ou tournées d'inspection que devaient faire, dans tout le royaume, les maîtres des requêtes de l'hôtel, c'est-à-dire les fonctionnaires dont la mission ordinaire était de faire les rapports sur les requêtes adressées au Roi en son Conseil d'État (4). Un rôle arrêté au Conseil le 23 mai 1555 prend pour base de la répartition de ces tournées entre les maîtres des requêtes la division de la France en Généralités. Les célèbres ordonnances d'Orléans, 1560 ; de Moulins, 1566 ; de Blois, 1579, enjoignent aux maîtres des requêtes de faire exactement leurs tournées (5). L'ordonnance de mars 1583 parle évidemment des maîtres des requêtes ou des conseillers d'État délégués pour faire des chevauchées, quand, dans son article 17, elle annonce l'envoi de « commissaires que nous députerons dans chaque » province de notre dit royaume pour l'exécution de cette présente déclaration et règlement. » Ces commissaires dresseront les rôles de l'arriéré des tailles dues par les prétendus nobles qui se sont fait irrégulièrement exempter ; ils jugeront les réclamations des paroisses et des particuliers taillables qui se prétendent imposés trop haut (6). Cette juridiction est maintenue par les articles 39 et 40 de l'ordonnance de mars 1600 (7) et par l'article 65 de celle de janvier 1634 (8), et nous trouvons dans nos archives un

(1) Par l'édit d'août 1557. R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 26 ; voir aussi Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, T. XVII. p. 288, col. 1.

(2) Guyot, *Repertoire*, T. XVII, p. 288, col. 2. R. Dareste. *La Justice administrative en France*, p. 26-27. Il existe aux archives de la ville de Troyes, layette 52, des lettres patentes d'Henri III, datées du 13 octobre 1578, et adressées « à nos amés et féaux conseillers les » trésoriers de France et généraux des finances en leur bureau établi à Châlons. »

(3) Sur les attributions des bureaux des finances, voir R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 28-31.

(4) Chéruel, *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, p. 747 ; R. Dareste, *La Justice administrative en France*, page 104.

(5) R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 105 ; Bailly, *Histoire financière de la France*, I, 252.

(6) Isambert, XIV, 544-545.

(7) Isambert, XV, 237-238.

(8) Isambert, XVI, 405-406.

Digitized by Google

arrêt rendu le 30 mars 1600, par « le Roi en son Conseil, sur ce ouï l'un des conseillers en son Conseil, « commissaire député en la province de Champagne pour le régalement de la taille. » Dès 1626, ces commissaires, connus sous le nom d'*intendants de justice*, étendaient leur pouvoir à d'autres matières que celles d'impôt et provoquaient les réclamations des Parlements (1). Dès 1629, le Code Michaud les charge de la surveillance de tous les officiers royaux et leur donne mission de recevoir les réclamations des sujets du Roi sur tous les abus qui peuvent donner lieu à plainte; ils doivent faire leur rapport sur ces abus; mais il est évident qu'en un grand nombre de cas ils ont déjà droit de décider par eux-mêmes; ils peuvent notamment réduire de leur autorité les épices exagérées réclamées par les juges (2). Nous ne pouvons donner ici les noms des premiers de ces fonctionnaires qui représentèrent l'autorité royale en Champagne. La liste que nous en avons dressée est, surtout pour le XVII^e siècle, et même un peu pour le XVIII^e, loin d'être ce que nous aurions voulu; mais, comme dans tout ce travail nous bannissons tout amour-propre d'auteur et que notre but unique est d'attirer sur notre dépôt l'attention qu'il mérite, nous allons donner les noms et les dates que nous avons recueillis, dans l'espérance qu'un autre viendra les compléter.

De Laffenas était conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province de Champagne, en 1634.
Jean de Choisy, en 1635 et en 1639.
Bretel de Gremonville, en 1642.
Jeannin, en 1644 (3).
Voisin, 1657-1651.
De Machault (?), 1663.
D'Herbigny, 1665.
Lefevre de Caumartin, 1667-1672.
De Ménars, 1674.
Thomas Hue de Miromesnil, 1676-1689.
Louis de Béchameil, marquis de Nointel, 1689-1691.
Michel Larcher, marquis de Baye, 1692-1699.
Jean-Baptiste de Pomereu, 1700-1702.
André de Harouys, 1703-1710.
César-Charles Lescalopier, 1712-1730.
Charles-Estienne Lepelletier de Beau pré, 1730-174.
Gaspard-Henri Caze, baron de la Bove, 1749-1750.
Henri-Louis de Barberie de Saint-Contest, seigneur de La Chateigneraye, 1751-1764.
Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, 1764-1790.
Antoine-Louis Rouillé, sous-intendant, associé au précédent en 1788.

---

(1) Chéruel, *Histoire de l'Administration monarchique en France*, p. 292-293.

(2) Isambert, XVI, 241-242; R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 106-107. (Voir à ce sujet les *Délibérations arrêtées en l'assemblée des cours souveraines*, art. 1er et 10, dans Isambert, XVII, 72, 73, 78.)

(3) On sait que la Fronde amena la suppression des intendants de la plupart des provinces, mais la déclaration du 18 juillet 1648 exceptait la Champagne (R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 110). S'il y a une lacune ici, elle tient à l'insuffisance de nos documents ou de nos recherches.

Digitized by Google

Le territoire soumis aux intendants de Champagne, au XVIII^e siècle, se composait des Élections de Bar-sur-Aube, Châlons-sur-Marne, Chaumont-en-Bassigny, Épernay, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes et Vitry-le-François, et du departement de frontière de Champagne, qui avait Sédan pour chef-lieu. Il était moins étendu que le grand gouvernement ou la province de Champagne, qui comprenait en outre les Élections de Château-Thierry, Coulommiers, Joigny, Meaux, Montereau, Nogent-sur-Seine, Provins, Rozoy, Saint-Florentin, Sens et Tonnerre.

Dans chacune de ces Élections, l'intendant avait ordinairement un, quelques fois plusieurs subdélégués. Les subdélégués de Troyes furent Jean-Baptiste Lemuet de Jully, 1680; Jean Comparot, seigneur de Longsols, président en l'Élection de Troyes, 1683–1705; Jean Paillot, de 1707 jusque vers 1740, et Pierre-Jean Paillot, qui succéda au précédent et fut en fonctions jusqu'en 1790. Les subdélégués avaient une mission analogue à celle des sous-préfets, mais sauf un espace de dix ans, 1705-1715, où ils furent propriétaires de leurs charges, ils étaient commissionnés de l'intendant et révocables par lui (1). L'intendant déterminait à son gré leur nombre et les limites du territoire dont il leur confiait l'administration. C'est ainsi qu'en 1783 la subdélégation de Montiérender fut supprimée et les communautés dont elle se composait réunies aux subdélégations voisines (C. 304). Vers la même époque, les communautés de Puellemontier et de Ville-sur-Terre, furent distraites de la subdélégation de Troyes et placées dans celle de Bar-sur-Aube, qui perdit Virey-sous-Bar et Courtenot, dont l'intendant prescrivit la réunion à la subdélégation de Troyes (C. 941). Nous avons aussi constaté qu'Arcis-sur-Aube fut momentanément chef-lieu d'une subdélégation (C. 1193).

L'administration des intendants de Champagne, telle que nous allons l'exposer, n'était pas absolument identique à celle de leurs collègues. Il y avait, dans l'ancienne monarchie, peu de règlements administratifs généraux, et la plupart des droits exercés par les intendants leur étaient accordés, sur leur demande, par des arrêts du Conseil spéciaux à leur province. D'ailleurs, tous les intendants n'avaient pas une position identique à l'égard des populations placées sous leur autorité. Sur trente-trois Intendances qui existaient en 1789, vingt seulement étaient établies dans les Généralités des pays d'Élection dont faisait partie la Champagne; six intendants servaient d'organe à l'autorité centrale dans les Généralités des pays d'État, où il fallait compter avec de puissantes influences locales, et, pour gouverner, dominer des assemblées indépendantes en principe, sinon toujours en réalité; enfin, sept intendants n'avaient en face d'eux ni Élections ni États provinciaux (2), quelques-uns même pas de bureau des finances (3). On aurait donc tort de généraliser et d'étendre à d'autres Intendances tout ce que nous allons dire ici.

Nous suivrons l'ordre suivant : Taille et impositions accessoires, Vingtièmes, Domaine et droits joints, Administration militaire, Ponts et Chaussées, Police, Administration communale, Corporations, Agriculture, Statistique.

TAILLE ET IMPOSITIONS ACCESSOIRES.

La taille est le plus ancien des impôts directs de la monarchie; la capitation, qui date de 1695 et que

(1) R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 114-115.
(2) Voir la nomenclature dans Chéruel, *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, p. 484.
(3) R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 26.

l'on présente vulgairement comme un impôt identique à notre contribution personnelle, n'était pas invariable comme cette contribution, et les taillables la payaient au marc la livre de leur taille (1); quant aux autres impositions accessoires, on en peut voir une nomenclature dans l'analyse des liasses C. 968, 969. Il y a au sujet de ces impôts deux choses à distinguer, la confection des rôles et leur recouvrement.

Le montant de la tailleet des accessoires, pour chaque Élection, était notifié à l'intendant, au bureau des finances et aux élus par lettres patentes du Roi (C. 971); la quote-part de chaque communauté était fixée par un état de répartement dressé pour chaque Élection par l'intendant, par un trésorier de France, par les élus et signé d'eux (C. 968, 969). En conséquence, des mandements de répartition, revêtus des mêmes signatures, étaient envoyés à chaque communauté (C. 971). Après la réception de ce mandement, les asséeurs rédigeaient ou faisaient rédiger le rôle.

Les lettres patentes du Roi étaient ordinairement précédées des considérants que l'on jugeait propres à justifier ou pallier la mesure, et à calmer le contribuable peu satisfait de se voir réclamer une somme toujours pénible à payer. Ces considérants étaient habituellement reproduits en tête du mandement de répartition. Voici ceux de l'année 1685, tels qu'ils se trouvent dans les lettres patentes et dans le mandement qui concernent la taille de l'année suivante :

« Nous ne pouvions mieux faire connaître à nos peuples l'amour paternel que nous leur portons qu'en « diminuant, autant que le bien de l'État nous le permet, les charges que nous avons été obligé d'imposer « sur eux pendant la guerre. C'est ce motif qui nous fit, l'année dernière, avant même que la paix fût « affermie, diminuer les tailles de l'année présente de trois millions quatre cent quarante-quatre mille « sept cent dix-sept livres, et qui nous a fait prendre la résolution de les diminuer pour l'année prochaine « de deux millions de livres, afin de faire goûter à nos sujets les douceurs de la paix et réparer, autant « que nous le pouvons, la stérilité de la récolte de l'année dernière; et au moyen de ces grandes dimi- « nutions, nous avons la satisfaction de voir que la taille de l'année 1686 sera moindre qu'elle n'a esté « depuis plus de cinquante ans, à quoi nous espérons ajouter par la suite des temps de plus grands soula- « gements (C. 971). »

Dans le mandement de répartition, ces considérants étaient suivis de la fixation du chiffre de l'impôt et d'une instruction détaillée pour les asséeurs.

Les asséeurs, depuis l'édit de mars 1600 (2), n'étaient autre que les collecteurs, c'est-à-dire qu'après avoir dressé le rôle ils en faisaient le recouvrement. Ils ne devaient pas, comme nos contrôleurs des contributions directes, ni comme nos percepteurs, leur nomination au choix de l'administration; ils étaient désignés par la communauté dont ils répartissaient l'impôt, et la communauté devait les prendre parmi les habitants (3). Cette fonction était une charge très lourde, parce que les collecteurs étaient obligés de payer au receveur des tailles de l'Élection le montant total du rôle, aux termes fixés par les ordonnances,

---

(1) Les documents qui le prouvent dans nos archives sont sans nombre, voir du reste Guyot, *Répertoire*, T. II. p. 658.
(2) Isambert, XV, 230, art. 11.
(3) Le droit de nommer les asséeurs et les collecteurs avait d'abord appartenu aux élus; il passa ensuite aux communautés, qui furent

sans pouvoir donner comme excuse le refus qu'auraient fait certains contribuables de verser entre leurs mains leur quote-part d'impôt. Les déclarations du Roi de 1716, 1717 et 1723 décidèrent que les communautés seraient obligées de désigner pour asséeurs et collecteurs chacun des habitants à tour de rôle, suivant l'ordre d'un tableau qui devait être tous les ans mis à jour (1). Les Archives de l'Aube contiennent un nombre considérable de nominations faites par les communautés antérieurement et postérieurement à ces déclarations : notre Inventaire les indique ; il signale de même un grand nombre de tableaux des habitants, dressés en exécution de ces déclarations.

Les asséeurs-collecteurs, ou pour parler plus brièvement les collecteurs, rédigeaient leur rôle arbitrairement, sans base certaine et sans qu'aucun travail sérieux les eût préalablement mis à même d'apprécier d'une manière raisonnée les facultés de chaque contribuable (2). Cette fâcheuse situation se prolongea en Champagne jusque vers le milieu du siècle dernier, où l'institution des *commissaires des tailles*, laissant subsister intactes les attributions des collecteurs quant à la perception de l'impôt, les réduisit à peu près au rôle de nos répartiteurs, quant à ce qui concerne la confection des rôles (3).

Nous trouvons pour la première fois le nom des commissaires des tailles sous le règne de Louis XIII. Ils furent établis par édit de novembre 1615. Leur mission était de rédiger les rôles destinés à la perception de la taille et de l'impôt du sel. Cet édit les substituait aux greffiers des tailles ; ils n'étaient, comme ces derniers, que de simples scribes, et leur création fut, comme celle de tant d'inutiles offices, un de ces absurdes et momentanés expédients fiscaux si communs sous l'ancienne monarchie (C. 972). En juin 1702, le titre de commissaire des tailles, qui avait depuis longtemps disparu, fut donné à des agents chargés du recouvrement des impositions ; mais ces agents furent, comme les premiers, rapidement supprimés (4).

Les employés connus sous le nom de commissaires des tailles pendant les derniers temps de l'ancienne monarchie, paraissent, pour la première fois, dans un arrêt du Conseil du 5 juillet 1707 (5) et dans l'édit d'août 1715 (6), qui donne aux intendants le droit de faire rédiger les rôles par les personnes qu'ils désigneront. Mais les intendants de Champagne ne paraissent pas avoir fait immédiatement usage de cette faculté. Du moins c'est en 1746 que nous trouvons pour la première fois des rôles rédigés par un commissaire des tailles ; encore ces agents ne figurent-ils cette année que dans une partie des rôles (7).

---

responsables de leur choix. Ordonnance du 21 novembre 1379, art. 5, dans les *Ordonnances du Louvre*, VI, 444 ; Isambert, V, 515. Voir aussi Pastoret, préface du T. XVII des *Ordonnances du Louvre*, p. VII.

(1) Guyot, *Répertoire*. III, 655, 659 ; La Poix de Freminville, *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communauté, d'habitants*, p. 200-304.

(2) Ce que nous disons n'est pas applicable aux pays de taille réelle, c'est à dire aux Généralités de Grenoble. Montauban et Auch, et aux Élections d'Agen et de Condom, dans la Généralité de Bordeaux. Les pays de taille réelle eurent un cadastre dès le XVII[e] siècle. Chéruel, *Histoire de l'Administration monarchique en France*, II, 343 ; Guyot, *Répertoire*, I, 241-243, XVII, 29-38.

(3) Pendant les vingt premières années de l'existence des commissaires, l'en-tête des rôles porte que ces rôles ont été rédigés par les commissaires; plus tard, les collecteurs rédigent de nouveau les rôles, mais en se conformant aux états fournis par les commissaires, ce qui réduit le travail de rédaction à une copie partielle. La déclaration du 7 février 1768, Guyot, *Répertoire*, XVII, 11-12 (voir Isambert, XXII, 475), détermine les droits respectifs des commissaires et des collecteurs.

(4) Guyot, *Répertoire*, IV, 138.

(5) Guyot, *Répertoire*, XVII, 20. Bailly, *Histoire financière de la France*, II, 160-161, ne voit que les inconvénients de cette utile institution.

(6) Nous n'avons pu nous procurer le texte de cet édit, qui est cité dans les déclarations du 7 février 1768 et du 11 août 1776. Guyot, *Répertoire*, XVII, 11, 23.

(7) Notons toutefois que dès 1733 on trouve un commissaire nommé par l'intendant pour la *vérification* du rôle des tailles de Méry.

Digitized by Google

On peut, dans leur mission, distinguer trois parties : 1° Établir un tarif servant de base à la répartition de l'impôt (1) ; 2° dresser la liste des contribuables et, pour chacun d'eux, l'état de ses revenus sujets à l'impôt ; 3° par l'application du tarif, fixer le montant de l'impôt dû par chacun. Parlons d'abord de la première opération. Voici, comme exemple, un extrait du tarif arrêté à Troyes, en 1747, par l'inspecteur des tailles, dans une assemblée des commissaires tenue au bureau de l'Élection. Ce tarif est divisé en sept colonnes dont chacune va ici former un article précédé d'un titre :

Paroisse. — Courteranges.

Distances des paroisses du chef-lieu de l'Élection, par aspect de soleil, et taille principale.
3 lieues au levant. Taille : 721 livres 9 sols 9 deniers.

Mesure de chaque paroisse pour la terre.
L'arpent contenant 100 cordes, la corde 20 pieds, le pied 12 pouces.

Mesure de chaque paroisse pour le grain et appréciation.
Mesure de Troyes, dont le setier de 16 boisseaux pèse en froment 560 livres. Appréciation du setier de toute espèce : froment, 20 livres (monnaie) ; méteil, 15 livres 10 sols ; seigle, 10 livres ; orge, 8 livres 10 sols ; avoine, 8 livres.

Évaluation de chaque nature de biens-fonds.
L'arpent de terre, 80 livres ; médiocre, 60 livres ; celui de chenevière, jardin et enclos, 240 livres ; celui de vignes, 160 ; celui de pré en nature, 200 livres ; pré pâture, 60 livres. Ferme, 70 livres.

Distribution des biens-fonds.
Propre (terre cultivée par le propriétaire), toute bonne ; ferme, moitié bonne, moitié mauvaise. La consistance de la charrue fixée à 75 arpents de terre au total ; il faut 8 chevaux pour la charrue (2).

Industrie des artisans et manouvriers, dont la journée a été estimée et le profit fixé à raison de 200 jours utiles par an (3).
Maréchal, colleron (bourrelier), réputés gagner par jour 8 sols ; revenu par an, 80 livres. Tissier, réputé gagner par jour 7 sols ; revenu par an, 70 livres ; manouvrier, réputé gagner par jour 6 sols ; revenu par an, 60 livres.

Ce tarif se perfectionna avec le temps ; on peut s'en convaincre par le travail fait en 1768 pour servir à l'assiette de la taille de 1769 dans la même communauté.

ÉLECTION DE TROYES. — COMMUNAUTÉ DE COURTERANGES.

M. l'abbé Chauvelin, seigneur.
M. Watier du Metz, commissaire pour la taille.
Nota. — Cette commune est éloignée de 3 lieues du chef-lieu de l'Élection.

---

(1) Voir, sur le travail de rédaction des tarifs, Guyot, *Répertoire*, XVII, 19. Sur la taille tarifée dans la Généralité de Limoges, voir *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, par M. Tissot, p. 67 et suivantes.

(2) Les laboureurs d'une charrue ne payaient rien pour leur industrie.

(3) La taille payée par les commerçants et les artisans, pour leur industrie, correspond à notre contribution des patentes ; seulement, elle était levée sur un nombre énorme d'ouvriers qui aujourd'hui ne sont pas atteints par cet impôt.

Le taux entier ou marc la livre de la propriété et de l'exploitation réunies, pour la répartition de la taille, est de 2 sols 10 deniers 2/8 pour livre.

Le taux au marc la livre des impositions, la capitation, le quartier d'hiver et autres accessoires, est de 25 sols 5 deniers pour livre de la taille, savoir : pour la capitation, 12 sols 6 deniers pour livre, et pour le quartier d'hiver et autres impositions accessoires, 12 sols 11 deniers pour livre.

TAILLE ET IMPOSITIONS DE L'ANNÉE 1769.

TAILLE.

Taille	730 livres	750 livres 5 sols.
Six deniers pour livre	18 livres 5 sols	
Quatre quittances	2 livres	

IMPOSITIONS ACCESSOIRES.

Capitation	455 livres.
Quartier d'hiver	455 livres.
Déduction de 70 livres, tant de quartier d'hiver que de capitation, à la cote de François Lévêque, garde-étalons, suivant l'ordonnance de M. l'intendant.	
Total	1,660 livres 5 sols.

TABLEAU DES DIFFÉRENTES ÉVALUATIONS SUIVANT LES ÉTATS DÉPOSÉS AU GREFFE DE L'ÉLECTION.

Industrie.

PROFESSIONS.	PRIX DE LA JOURNÉE.	PRODUIT POUR 200 JOURNÉES.
Colleron, Maçon, Menuisier, Maréchal	7 sols	70 livres.
Tissier	6 sols	60 livres.
Manouvrier	5 sols	50 livres.

Biens-Fonds.

MESURE DES BIENS-FONDS.	NATURE DES BIENS-FONDS.	ESTIMATION DU REVENU ANNUEL.
Mesure du lieu : l'arpent, qui contient 100 cordes.	Jardins et Chenevières	12 livres.
	Terres en propre	4 livres.
	Terres à loyer	3 livres 10 sols.
	Prés	10 livres.
	Vignes	8 livres.
	Bois	»
	Pâtures	3 livres.

Grains.		
MESURE DE TROYES.	POIDS.	PRIX.
Le septier { Froment	576 livres	28 livres 16 sols.
Le septier { Seigle	512 livres	17 livres 1 sol 4 deniers.
Le septier { Orge	448 livres	13 livres 1 sol 4 deniers.
Le septier { Avoine..........	320 livres	8 livres.

La charrue entière est fixée à 60 arpents de terre en total.

TABLEAU DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ.

	Jardin et Chenevière	TERRES.	PRÉS.	VIGNES.	PATURES.	TOTAL.
Privilégié { M. le Curé fait valoir de la cure.	25 cordes.	»	»	»	»	25 cordes.
Taillables { Les propriétaires font valoir ...	19 arp. 81 c.	154 arp. 15 c.	20 arp. 52 c.	3 arp. 75 c.	»	198 arp. 23 c.
Taillables { Les fermiers ..	11 arp. 35 c.	750 arp. 25 c.	160 arp. 87 c.	»	»	922 arp. 47 c.
Taillables { Les forains	»	27 arpents.	18 arpents.	»	20 arpents.	65 arpents.
Usages en prés.........	»	»	7 arpents.	»	»	7 arpents.
Total général.......	31 arp. 41 c.	931 arp. 40 c.	206 arp. 39 c.	3 arp. 75 c.	20 arpents.	1192 arp. 95 c.
Les terres incultes consistent en : néant.						

Pour bien comprendre ces tarifs et la manière de les employer, il est indispensable de lire l'instruction suivante qui, due à l'administration de Rouillé d'Orfeuil, le dernier des intendants de Champagne, précéda de onze années cependant l'instruction analogue publiée pour la Généralité de Paris, le 11 août 1776 (1). La plupart des principes contenus dans notre instruction remontent même plus haut que sa date, puisque le tarif de 1747 suppose l'existence préalable de ces principes.

(1) Guyot, *Répertoire*, XVII, 13-16.

Digitized by Google

INSTRUCTION portant règlement pour la confection des rôles des tailles, capitation et autres impositions accessoires dans la Généralité de Châlons, que le Roi veut et entend être exécuté, conformément à ce qui est porté par l'article premier de la déclaration de Sa Majesté du 13 août 1765.

ARTICLE PREMIER.

Tous les biens et revenus de chaque communauté, ainsi que le commerce et l'industrie de chaque habitant, seront évalués et portés en produit, conformément aux états et procès-verbaux d'estimation déposés aux greffes des Élections et aux règles prescrites ci-après, et cette évaluation ou montant général du revenu des biens de la communauté servira à déterminer le taux de la taille de la paroisse.

Le taux du fermier ou locataire ne sera que la moitié du taux du propriétaire qui fait valoir ou occupe par lui-même, à la réserve des terres labourables, qui seront exceptées, ainsi qu'il sera dit à l'article IV ci-après.

II. — INDUSTRIE.

Pour faire l'imposition de l'industrie, son produit sera réglé sur le pied de deux cents journées par an, dont le prix sera fixé suivant les différentes vacations ou métiers.

La taxe de l'industrie suivra le taux de l'exploitation qui sera réglé pour les biens-fonds.

L'industrie, soit d'artisan ou de manouvrier, sera réduite à deux classes :
La première classe sera depuis vingt-cinq ans jusqu'à soixante ans ;
Et la seconde, depuis soixante jusqu'à soixante-dix ans.
La première classe paiera industrie entière ;
La seconde, moitié seulement.

Les hommes, les veufs, les garçons, les femmes, les veuves et les filles qui ont atteint l'âge de soixante ans accomplis avant le premier octobre de l'année où l'imposition commencera, seront exempts de l'industrie.

Il sera fait en faveur des hommes veufs et des garçons un tiers de diminution sur leur cote d'industrie, quoique les hommes veufs aient le secours d'enfants mineurs.

La cote d'industrie des femmes veuves ou filles ne sera portée qu'au tiers de celle des hommes mariés.

Le laboureur qui exploitera, tant de propre que de fermage, la quantité de terres nécessaires pour former le labourage d'une charrue, sera exempt d'industrie ; celui qui sera seulement laboureur de trois quarts de charrue paiera un quart d'industrie ; celui de moitié de charrue paiera moitié de l'industrie ; et celui d'un quart de charrue paiera les trois quarts de l'industrie.

Cette industrie sera celle d'artisan ; et dans les lieux où il y en aura de différentes espèces, elle sera réglée sur le prix moyen. Les personnes infirmes qui se trouveront de la première classe seront portées dans la seconde ; et si elles se trouvent de la seconde, elles seront exemptes de la taxe d'industrie ; seront aussi exemptes de la taxe d'industrie les personnes dont les infirmités sont habituelles et qui se trouvent hors d'état de travailler.

Les personnes vivant bourgeoisement, ne faisant aucun travail mécanique et n'exerçant aucune profession dans la communauté, ne seront point cotisées à l'industrie.

Les meuniers seront exempts de la taxe d'industrie, lorsque l'exploitation de leurs moulins sera de deux cents livres et au-dessus ; mais, au-dessous, ils paieront une partie de ladite taxe, dans la même proportion.

Digitized by Google

Les domestiques actuellement au service ne seront point taxés à l'industrie; mais, s'ils sont mariés, et si leurs femmes tiennent leur ménage, elles paieront l'industrie des veuves.

Ces domestiques, pour raison de cette imposition, ne seront pas réputés imposés personnellement, et leurs maîtres privilégiés pourront continuer à se servir d'eux pour leurs exploitations.

Les commis des fermes seront exempts, relativement au bénéfice et produit de leur emploi seulement, quels que soient ces produits ou bénéfices; mais, s'ils font quelque commerce ou exercent quelque industrie, ils paieront l'industrie pour ces derniers objets.

Seront pareillement imposés personnellement ceux qui avaient été compris dans les rôles avant d'être revêtus de leur emploi; et généralement tous ceux de condition taillable, lorsqu'ils posséderont des biens-fonds, à raison de propriété, quand même ils n'auraient pas été imposés avant d'entrer dans l'emploi, ou qu'ils seraient originaires de ville franche; et s'ils font valoir leurs biens-fonds, ils paieront en outre la taille d'exploitation.

Les artisans qui auront des compagnons ou apprentis paieront un tiers de l'industrie de la première classe de leur profession pour chaque compagnon ou apprenti, et les veuves d'artisans qui seront dans le même cas paieront seulement, pour chaque compagnon ou apprenti, un quart de la taxe d'industrie.

Les avocats postulants, notaires, procureurs, sergents et praticiens, et les chirurgiens paieront l'industrie sur le pied du produit qu'ils seront censés faire dans leurs professions, lequel sera réglé entre les habitants et le commissaire, laquelle ne pourra être moindre que celle de l'artisan

Les maîtres d'école qui n'auront fait aucun traité particulier avec la communauté seront seulement exempts d'industrie, à moins qu'ils n'exercent quelque art ou profession, auquel cas ils seront taxés à l'industrie à proportion du temps qu'ils seront censés occupés auxdites professions.

Les bergers et pâtres communs seront imposés à l'industrie du manouvrier, lorsqu'ils n'auront point de traité fait avec la communauté qui les en dispensera.

III. — COMMERCE.

L'évaluation du bénéfice que chaque commerçant peut faire sera réglé entre les habitants et le commissaire, et le produit paiera le taux de l'exploitation.

Sous le nom de commerçants seront compris tous marchands de quelque espèce qu'ils soient, en gros ou en détail, blâtiers, cocassiers, revendeurs, boulangers, bouchers, chaircuitiers, cabaretiers à enseigne, ou a bouchon, ceux qui brûlent des vins et marcs de raisins et font des eaux-de-vie, les vinaigriers, tanneurs, drapiers et maîtres fabricants d'étoffes en laine à leur compte, et généralement tous ceux qui font quelque négoce.

IV. — BIENS-FONDS.

Les terres labourables, chenevières, vignes, prés et autres biens-fonds de chaque paroisse ou communauté seront taxés, eu égard à leur revenu, conformément aux estimations portées dans les états ou procès-verbaux déposés aux greffes des Élections, à l'exception de la propriété des fermes qui sont situées dans d'autres communautés, qui sera fixée suivant la contenance et estimation des biens dans le lieu de la situation.

Le propriétaire qui fera valoir par lui-même paiera, pour les terres en labour seulement, la taxe de l'exploitation, et moitié en sus pour celle de propriété; de sorte que si le taux de la paroisse, pour l'exploitation, se trouve de deux

Digitized by Google

sols pour livre, le propriétaire cultivateur paiera trois sols pour livre ; scavoir : pour l'exploitation, deux sols, et pour la propriété, un sol.

Quant aux autres biens-fonds, tels que prés, vignes, chennevières, maisons, usines et généralement tous autres biens que le propriétaire fait valoir lui-même, ils continueront de payer le taux entier de la propriété et aussi celui entier de l'exploitation ; il sera seulement fait, dans l'évaluation des maisons, étangs, moulins et usines, déduction d'un quart, à cause des réparations ; ainsi, une maison estimée quarante livres de revenu ne sera portée en produit que sur le pied de trente livres.

La taxe des admodiateurs généraux, lorsqu'ils ne feront rien valoir, sera le taux d'exploitation pris sur les deux sols pour livre du montant de leur bail ; et lorsqu'ils feront valoir partie de leur admodiation, il sera fait distraction du produit des biens qu'ils feront valoir ; et le montant des deux sous pour livre sera tiré jusqu'à concurrence du restant, sur lesquels ils paieront le taux de l'exploitation.

Les propriétaires forains ou cultivateurs qui ne demeureront point dans la communauté et qui y feront valoir des biens en propre y paieront le taux de l'exploitation pour raison desdits biens, lorsque le revenu sera de cinquante livres et au-dessus ; mais au-dessous ils seront imposables dans la communauté où ils demeurent et compris seulement pour *mémoire* dans le lieu où lesdits biens sont situés. Seront aussi imposés comme forains, les cultivateurs des biens à ferme, pourvu que le produit soit de vingt-cinq livres et au-dessus, et qu'à l'égard des prés l'exploitation soit d'un arpent et au-dessus.

V. — EXCEPTIONS PARTICULIÈRES.

Les mineurs qui feront valoir leurs biens, étant exempts de la taille pour la propriété desdits biens, de même que pour leur industrie et commerce, paieront seulement celle d'exploitation, tant à cause desdits biens propres qu'à cause des biens qu'ils tiendront à ferme.

Les salpêtriers ne seront imposés pour leur industrie et biens propres qu'à cinq livres, en justifiant par eux qu'ils ont fourni pendant l'année la quantité de salpêtre prescrite par les réglements, qui ne pourra être au-dessous de mille livres.

VI. — RENTES ACTIVES.

Toutes les rentes actives, de quelque nature qu'elles soient, perpétuelles et viagères, même celles sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, à l'exception des tontines créées avec exemption de la taille, seront assujetties à la taxe de propriété simple, sans aucune déduction pour les rentes viagères.

VII. — RENTES PASSIVES.

Il sera fait déduction des rentes passives à raison du taux de la propriété ; et cette déduction ne devant tomber que sur la propriété, dans le cas où elle excèdera la propriété, elle sera réduite sur le pied de la cote.

VIII. — GRAINS.

Les rentes et dîmes en grains seront taxées, savoir : les dîmes pour l'exploitation, et les rentes pour la propriété, conformément aux estimations réglées dans les états et procès-verbaux d'évaluations déposés aux greffes des Élections.

Digitized by Google

IX. — BESTIAUX.

Les habitants qui auront des bestiaux, soit qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les tiennent à loyer ou cheptel, ne seront plus imposés pour raison desdits bestiaux.

X — CAPITATION ET QUARTIER D'HIVER.

La répartition de la capitation et du quartier d'hiver sera faite au marc la livre de la taille.

Les mineurs qui ont des biens-fonds doivent la capitation au marc la livre de la taille de propriété, lorsqu'ils les donnent à loyer, et de celle de propriété et d'exploitation, lorsqu'ils les font valoir.

A l'égard du quartier d'hiver, ils doivent en supporter leur part au marc la livre de la taille d'exploitation seulement.

Nota. — On observe que, pour simplifier les opérations, on ne portera dans la colonne du produit des biens donnés ou tenus à ferme le bénéfice du commerce et l'estimation de l'industrie que pour moitié, parce que les fermes, commerce et industrie ne doivent payer que moitié du taux des biens exploités par les propriétaires.

Fait et arrêté en Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiègne le treizième jour d'août mil sept cent soixante-cinq. *Signé* LOUIS. Et plus bas, BERTIN.

Une fois le tarif établi, le commissaire dressait l'état des contribuables et des valeurs imposables appartenant à chacun d'eux. Ce travail s'opérait au moyen de la matrice de rôle. La matrice de rôle consistait pour chaque communauté en une liasse qui avait autant de feuilles que de contribuables. Chaque fois qu'un contribuable disparaissait, par mort ou par changement de domicile, sa feuille était supprimée. C'était sur la matrice de rôle que s'effectuaient les mutations. Chaque valeur nouvelle sujette à l'impôt, acquise par un contribuable, donnait lieu à une inscription nouvelle sur sa feuille; chaque disparution de valeur imposable par aliénation, cessation de commerce ou de travail, donnait lieu à une radiation.

Nous avons encore la plupart des matrices de rôle de l'Élection de Bar-sur-Aube. Dans l'état où nous les possédons, elles donnent les bases arrêtées à la fin de l'année 1789 pour les impositions à lever en 1790; mais quelques-unes des feuilles qu'elles contiennent ont servi pour la première fois à l'assiette de la taille de 1764, et sous les ratures multipliées qui les couvrent, on aperçoit, à la suite du nom du contribuable, les évaluations de revenu écrites en 1763 pour fixer le montant des impositions payables l'année suivante.

Le commissaire d'une communauté devait se rendre tous les ans au chef lieu de la paroisse à un jour déterminé d'avance, et y recevoir les déclarations des habitants ; c'étaient ces déclarations qui servaient de point de départ à son travail.

Au préalable, une ordonnance de l'intendant notifiait aux habitants la nomination du commissaire des tailles et leur faisait connaître leurs obligations envers cet agent. Voici une de ces ordonnances :

DE PAR LE ROI,

Henry-Louis de Barberie de Saint-Contest, chevalier, seigneur de La Chataigneraye, Menoublet, Malnoyer, Mont-

chauvel, La Boutonnière, La Montagne et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne,

Nous ordonnons aux syndics, collecteurs et habitants des communautés des Monts, Magnicourt, Précy-Notre-Dame et Précy-Saint-Martin, de donner à la première réquisition au sieur de La Huproye, que nous avons commis pour la répartition de la taille desdites communautés pour l'année prochaine 1763, les instructions et enseignements dont il aura besoin pour procéder à la confection des rôles, et de lui représenter les originaux ou des expéditions des baux et rôles détaillés, pièce par pièce, des biens qu'ils donnent ou tiennent à ferme, et de justifier par pièces en bonne forme de leurs rentes actives et passives ; le tout à peine contre les refusants d'être contraints au paiement du double de leurs cotes, lequel doublement ne pourra néanmoins être exécuté par provision que jusqu'à concurrence de la somme de 20 livres.

Fait à Paris, le 25 septembre 1762.

Signé De Barberie. — Par Monseigneur : *signé* Fradet.

Le commissaire nommé annonçait sa visite aux habitants par une missive dont nous donnerons un spécimen.

De par le Roi,

Il est ordonné aux habitants de la paroisse de La Borde-d'Isle de se trouver à l'assemblée que nous tiendrons par ordre de Monseigneur l'intendant, en notre qualité de commissaire des tailles dudit lieu, le vingt-deuxième jour du mois de septembre 1754, avant vespres ou environ, à Isles, pour recevoir leurs déclarations sur les mutations survenues dans leurs biens, facultés, exploitations, commerce, industrie, bestiaux et autres objets mentionnés dans leur cote au rôle des tailles dudit lieu de l'année précédente. Enjoignons au syndic de leur notifier le présent ordre, à l'effet de quoi convoquera une assemblée desdits habitants, de pot-en-pot et au son de la cloche, à la manière accoutumée, dans laquelle il leur en fera lecture, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et qu'ils soient sans excuse ; lui ordonnons d'obéir sous telle peine qu'il appartiendra.

Fait à Troyes, ce 20 septembre 1754.

Signé Bourgoin.

Le syndic nous remettra la présente ordonnance à notre arrivée en la paroisse, sous les peines de droit.

Une fois les déclarations des contribuables reçues et les mutations faites sur la matrice, le commissaire dressait une minute de rôle dont voici un exemple :

TAILLE DE 1776. — COMMUNAUTÉ DE LUYÈRES.

	REVENUS.	TAILLE.	CAPITATION.
N° 1er. Alexis Guillorey, laboureur de 5/8es de charrue, 32 ans, sa femme 29 ans, coté à 14 livres 6 sols [de taille et capitation].			
Industrie : 26 livres 6 sols.	13 livres 12 sols 6 d.	»	»
Tient de Nicolas Cornu pour 12 livres une portion de maison, 12 livres, [réduites à] 9 livres.	4 livres 10 sols.	»	»
De Jean Dasne, du Mesnil-Scellières, pour 50 livres, 36 arpents de terre, [évalués] 45 livres [de revenu]	22 livres 10 sols.	»	»
De M. le Prieur du lieu à moitié 9 arpents de terres, 11 livres 5 sols.	5 livres 12 sols 6 d.	»	»
[Total].	46 livres 13 sols 6 d.	6 livres 6 s.	8 livres 1 s.

Le rôle servant au recouvrement n'était qu'un abrégé de cette minute et contenait seulement l'indication des sommes à percevoir. Comme exemple, nous allons donner un extrait du rôle de la même communauté pour l'année 1775 :

	Taille	Capitation et autres impositions	Total
Alexis Guillorey, laboureur, douze livres treize sols	5 livres 13 sols.	7 livres.	12 livres 13 sols.

Le recouvrement des rôles s'opérait par le ministère des collecteurs, qui ne faisaient pas usage de registre à souche et qui constataient chaque versement par un point ou un trait en marge du nom de chaque contribuable. Il y avait par an quatre versements réglementaires au lieu des douze qui sont aujourd'hui prescrits (1). Mais l'exactitude était loin d'être la loi des contribuables, et c'était aux collecteurs des tailles qu'en cas de retard s'adressait le receveur de l'Élection ; c'était contre eux que le receveur exerçait des poursuites sans s'inquiéter de savoir du fait de qui provenait ce retard, si la faute en était aux contribuables ou aux collecteurs (C. 1261, 1271). Quand le contribuable ne payait pas, le collecteur devait avancer les fonds de ses propres deniers, autrement il était contraignable par corps (C. 1268), sauf à lui à se faire rembourser de ses avances et autres frais au moyen d'une imposition spéciale sur les habitants (C. 1268, 1276). Enfin, ce qui semblera exorbitant c'est que, dans le cas où ces moyens de rigueur employés contre le collecteur étaient insuffisants, le receveur des tailles avait le droit d'exercer la contrainte

(1) Guyot, *Répertoire*, XVII, 18.

Digitized by Google

par corps contre les habitants les plus riches de la paroisse qui, après avoir payé leur quote-part de l'imposition, pouvaient être ainsi forcés à faire l'avance de l'imposition des autres contribuables, lorsqu'il y avait retard de la part de ceux-ci. Cette solidarité subsista jusqu'à la déclaration du 3 janvier 1775 (1).

VINGTIÈMES.

Ce qui distingue principalement les vingtièmes de la taille et de la capitation, c'est que la noblesse, les magistrats et les autres fonctionnaires privilégiés payaient les vingtièmes sur les mêmes bases et d'après les mêmes rôles que les roturiers, tandis qu'ils étaient imposés à la capitation sur des rôles spéciaux et en exécution d'un tarif spécial, et que s'ils contribuaient à l'acquittement de la taille, ce n'était qu'indirectement et incomplètement, puisqu'ils ne devaient rien comme propriétaires et que leurs fermiers n'étaient imposés que pour moitié de ce qu'auraient payé des propriétaires roturiers (2). L'établissement de la capitation en 1695 et l'obligation faite à la noblesse d'en payer une part avaient été le premier pas de l'administration monarchique vers l'égalité des impôts ; le second fut la création du dixième, qui commença à être levé sur tous les Français, nobles et roturiers, en 1710. Le dixième, supprimé en 1717, rétabli en 1733, supprimé de nouveau en 1737, rétabli encore une fois en 1741, fut définitivement, en 1750 et en vertu de l'édit de mai 1749, remplacé par le vingtième auquel des ordonnances postérieures ajoutèrent un second et un troisième vingtième et concurremment avec lequel on continuait la perception de 2 sols pour livre du dixième (3). La création de la capitation, du dixième et des vingtièmes sont l'œuvre des rois Louis XIV et Louis XV et un des grands progrès accomplis sous leur règne.

Quand le gouvernement français du XVIII[e] siècle établit le dixième, puis le vingtième, il n'avait pas, comme en matière de taille, à compter avec d'anciens usages ni avec des droits établis. Les Élections et les Bureaux des finances restèrent étrangers et à l'administration de ces impôts et au jugement des contestations qui surgirent à leur occasion. Les intendants en furent seuls chargés. Les rôles des vingtièmes furent dressés par des *contrôleurs* placés sous l'autorité du *directeur des vingtièmes* de la Généralité qui était lui-même subordonné à l'intendant. La perception se fit par des *préposés* nommés par l'intendant : il y avait un préposé dans chaque communauté. Les réclamations étaient jugées par l'intendant, sur l'avis du directeur des vingtièmes.

Les rôles se dressaient sans matrice de rôle. Ils avaient pour première base tant les rôles précédents que les déclarations fournies par les contribuables. Il existe dans nos archives un nombre considérable de

---

(1) Isambert, XXIII, 127-130 ; Guyot, *Répertoire*, III, 659.

(2) Voir le règlement de 1765, reproduit plus haut. Une chose est à remarquer : les nobles ne pouvaient faire valoir en franchise d'impôt avec plus de quatre charrues, les autres privilégiés étaient moins favorisés ; Guyot, *Répertoire*, XVII, 20-21.

(3) Guyot, *Répertoire*, XVII, 549 et suivantes ; Isambert, XXII, 223, 268, 340, XXVII, 206 ; Bailly, *Histoire financière de la France*, II, p. 31, 34, 121, 132, 136, 246 ; R Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 120 ; C. Dareste, *Histoire de l'Administration*, 74-75 ; Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions de la France*, p. 287.

ces déclarations : on sait qu'aux termes de l'article 14 de l'édit de mai 1749, l'auteur d'une fausse déclaration devait payer le quadruple du vingtième de ses revenus. On vérifiait l'exactitude des déclarations au moyen des baux, pour les propriétés louées ; et quant aux propriétés non louées, on arrivait au même résultat par une étude comparative, faite sur place, de la valeur des biens-fonds de chaque communauté. Cette opération était confiée à un contrôleur et donnait pour résultat l'établissement d'une sorte de cadastre rudimentaire. Comme exemple, nous allons prendre le procès-verbal de vérification générale dressé en 1779, par le contrôleur Delatour, pour la paroisse de Couvignon, en exécution de l'arrêt du Conseil du 2 novembre 1777 (1).

Le contrôleur, arrivant dans cette paroisse, s'est adressé à Jean Vanneau, syndic actuel, qui a convoqué l'assemblée des habitants à qui il a communiqué ses ordres, en vertu desquels ont comparu les sieurs Nicolas Baudin, Jean Vouriot, Jean-Louis Arnoult, Jean Baupoil, Edme Martin, anciens et notables habitants qui ont été choisis pour accompagner le contrôleur avec ledit syndic, [avec] Charles Vouriot, préposé au recouvrement des vingtièmes, et Edme Falmet, collecteur de la taille, dans la visite qu'il convenait faire du territoire ou finage de leur communauté, à l'effet non-seulement d'indiquer le nom des cantons qui en dépendent, mais encore de constater les différentes qualités de toutes les espèces de fonds dont chaque canton est composé, à laquelle visite il a été procédé ainsi qu'il sera indiqué par l'état ci-après, savoir :

ÉTAT DES CANTONNEMENTS.

TERRES LABOURABLES.

Suivant l'état des cantonnements qui a été formé avec les habitants, cette paroisse serait composée des biens-fonds ci-après, savoir :

1re classe.

5 contrées.	En la contrée dite Frauchot, la quantité de	12 arpents.
	Dans celle de Lebvaux	20 —
	Dans celle de Longrois	15 —
	Dans celle de Varennes	5 —
	Dans celle des Grands-Vaux	25 —
	[Total]	77 —

2e classe.

5 contrées.	....	
	Total	64 —

3e classe.

6 contrées.	....	
	Total	127 —
	....	
	Total [général des terres labourables]	268 —

(1) C. 512 ; voir Guyot, *Répertoire*, XVII, 553 ; Isambert, XXV, 146.

PRÉS.

1re *classe.*

3 contrées.	Dans la contrée dite de Baux-Vinchat	20 fauchées.
	Dans celle de Guette-Véron	12 —
	Dans celle du Pré-Cuisset	6 —
	[Total]	38 —

2e *classe.*

3 contrées.	....	
	Total	33 —
	Total [général des prés]	71 —

VIGNES.

1re *classe.*

5 contrées.	....	120 hommes.

2e *classe.*

10 contrées.	....	850 hommes.
	Total	1,270 hommes.

BOIS.

Un seul degré	Dans la contrée du Pinneux	225 arpents
	Le côté des Bergères	225 —
	La Réserve	150 —
	Total	600 arpents.

CHENEVIÈRES.

....

BROUSSAILLES, TERRES VAGUES ET FRICHES.

....

Suivent quelques observations générales sur les diverses cultures usitées dans le territoire de Couvignon et sur leur importance relative et leur produit ; vient ensuite l'estimation raisonnée du revenu, classe par classe, de chaque nature de biens-fonds. Comme exemple, nous allons donner l'estimation du revenu des prés.

Les prés dépendant du territoire de cette paroisse, et dont la désignation a été ci-dessous faite, ont été divisés en deux classes. Ils produisent annuellement, savoir :

Digitized by Google

1re classe.

La fauchée des prés de la première classe, composée de 75 cordes ou de 3/4 d'arpent, produit annuellement la quantité de 1,500 [livres] de foin qui, estimées sur le pied de 12 livres le millier, annonce pour ce degré un produit de.......... 18 livres.

Les frais à déduire consistent en ce qui suit, savoir :

Frais de fauchage..........	1 livre 10 sols	3 livres.
Le fannage, le charroi, entasser et arranger la récolte à la grange ou ailleurs....	1 livre 10 sols	
Partant reste de produit net..........		15 livres.

2e classe.

La fauchée des prés de la seconde classe produit annuellement 1,000 livres de foin évaluées comme ci-dessus, ce qui annonce pour ce degré un produit de.......... 12 livres.

Les frais à déduire ne sont que de 2 livres, ci.......... 2 livres.

Reste net.......... 10 livres.

Le travail relatif aux maisons nous paraît assez curieux pour mériter d'être aussi reproduit.

Presque toutes les maisons de cette paroisse sont occupées par les propriétaires eux-mêmes et n'ont que peu d'étendue et d'aisance, car, outre qu'elles sont très-près les unes des autres, la majeure partie ne sont composées que d'une ou deux petites chambres (y compris la chambre à four), une cave ou cellier, quelques écuries pour des bestiaux avec une petite grange ou hallage, la plupart couvertes en paille, occupées par des vignerons et manouvriers, le tout le plus souvent dans le plus mauvais état. Le prix de leur location, duquel on est parti pour leur attribuer un revenu, en est une preuve plus convaincante encore. Voici, d'après les baux, ce qui en est résulté, savoir :

Pour chaque chambre occupée par le propriétaire..........	6 livres
Pour chaque écurie, bergerie ou étable..........	4 —
Pour la cave ou cellier..........	5 —
Pour le hallier, hallage ou grange..........	4 —

Le sieur Masson, garde du corps, donne à loyer à Pierre Arnoult, par bail sous seing privé et suivant sa déclaration, moyennant 30 livres, une maison consistant dans les objets ci-après, savoir :

3 chambres à feu........	18 livres	34 livres.
1 cave..........	5 —	
1 grange..........	4 —	
1 écurie..........	4 —	
1 boisseau de chenevière..	3 —	

Partant, les estimations n'excèdent le prix du bail que de 4 livres.

Edme Odochon donne à loyer à Jean Martin, le jeune, par bail sous seing privé, suivant sa déclaration, [moyennant la somme de 15 livres], les objets ci-après, savoir :

1 chambre à feu.....	6 livres	17 livres 10 sols.
1 petite cave........	2 —	
1 grange..........	4 —	
1 écurie..........	4 —	
1/2 boisseau de jardin...	1 liv. 10 sols.	

Partant, les estimations excèdent le prix du bail de 2 livres 10 sols.

Digitized by Google

Tout ce travail se résume ainsi :

Le total général du revenu des biens de cette paroisse, y compris celui des bâtiments et fruitiers [déduction faite des biens du clergé, exempt moyennant un don gratuit], est de 6,020 livres.

Le premier vingtième est de..................	301 livres	6 deniers.	361 livres 4 sols 6 deniers.
Les deux sols pour livre du dixième de..........	60 livres 4 sols		
Le second vingtième........................			301 livres 6 deniers.

Le total général des vingtièmes et 2 sols pour livre du dixième suivant le rôle de 1779 n'est que de 525 livres 14 sols 6 deniers; partant l'augmentation résultant de la vérification est de 136 livres 10 sols.

Ce procès-verbal de vérification que nos extraits ont suffisamment fait connaître, servait de base pour l'établissement de la minute de rôle. Voici le premier article de la minute du rôle des vingtièmes de la communauté de Chevillèles pour l'année 1787.

OBSERVATIONS.	NOMS, SURNOMS, QUALITÉS ET DEMEURES des propriétaires et usufruitiers ensemble la nature des biens-fonds qu'ils possèdent.	TOTAL des revenus annuels.
Il en tire bien 1,180 livres............	1er. M. Truelle, seigneur. La terre et seigneurie dont il fait valoir : Le château, *mémoire* : ne l'habitant pas toute l'année; 4 arpents de jardin; 11 arpents et demi, terre; 2 arpents 12 cordes, pré; 1 arpent et demi, vigne; 1 coupe de saules; droits seigneuriaux. Loue en détail : 2 maisons; 6 arpents 80 cordes, clos; 161 arpents, terre; 8 arpents 27 cordes de pré; 3 arpents et demi en labour. Ci estimé comme en 1786..................	941 livres. [Impôt] : 103 livres 10 sols 3 deniers.

Le rôle contenait pour toute chose le nom du contribuable et le montant de l'impôt de chacun

Mais il paraît que dans les premiers temps qui ont suivi l'établissement des vingtièmes, le personnel des contrôleurs était en Champagne fort insuffisant. Tandis qu'en Bourgogne on renouvelait les rôles tous les ans, le même rôle en Champagne, servait plusieurs années de suite en dépit des changements qui se produisaient dans le personnel des contribuables. La pièce suivante, qui contient les doléances d'un préposé des vingtièmes à ce sujet et au sujet des autres inconvénients inhérents à sa charge, et qui a été adressée par le subdélégué de Troyes à l'intendant de Champagne, nous paraît mériter de terminer ce chapitre :

Digitized by Google

A Troyes, le 30 juillet 1760.

Monseigneur,

Le nommé Lupien Noble, laboureur, demeurant à Montgueux, se plaint dans sa requête de ce qu'il a été forcé différentes fois et notamment par votre dernière ordonnance, de faire le recouvrement du rôle du vingtième de cette paroisse, ce qui lui fait perdre tout son temps, et il demande que ceux qui sont compris sur ce rôle soient tenus de payer dans un endroit appelé la Loge-de-Saint-Pierre où l'on paie la dîme abonnée, et qu'il vous plaise d'envoyer dans cette paroisse un contrôleur pour réformer les erreurs qui sont dans le rôle, y ayant une infinité de personnes inconnues.

Les plaintes de ce particulier sont bien fondées au sujet de la levée de ce rôle dont il a été forcé de se charger. Il n'y en a point de plus difficile dans cette Élection. La paroisse de Montgueux n'est éloignée de Troyes que d'une lieue et demie. C'est un village considérable, qui appartient presque en entier à des bourgeois et surtout à des artisants de la ville, dont les articles, soit par mariage ou par mort, se subdivisent encore et se multiplient de telle façon que le préposé ne connait plus les propriétaires, et vous pouvez compter, Monseigneur, qu'un préposé de Montgueux est forcé de passer quatre mois de l'année à Troyes, attendu qu'ayant affaire à un très grand nombre d'artisants dont les cotes sont de 10, 12 et 15 sols, il est obligé d'aller quatre fois l'année pour recevoir à chaque quartier, les redevables ne voulant pas payer autrement, et encore ne trouve-t-il pas toujours son argent prêt, ou ces petites gens sont délogés et il faut les aller chercher ailleurs. C'est ce détail et cette perte de temps bien considérable pour un laboureur, qui m'avaient déterminé de proposer à M. Doé de prendre un autre habitant solvable, comme il y en a dans cette paroisse, pour l'en charger à son tour. Et cela paraissait juste, mais puisqu'il s'en est chargé pour cette année, il y aurait du moins de la charité à lui accorder, pour lui et pour ses chevaux, une exemption de corvée, et si vous le trouvez bon, j'aurai l'honneur de vous marquer au département prochain la cote de cet homme pour qu'il soit modéré. Au surplus, quelque grâce que vous lui accordiez, elle sera toujours inférieure à la perte que lui occasionne la levée de ce rôle.

A l'égard de la proposition qu'il fait de saisir les vignes et de contraindre les redevables à payer à la Loge de Saint-Pierre, je ne pense pas que cela puisse avoir lieu et Noble s'en désiste.

Il demande aussi un contrôleur pour réformer le rôle. Il n'y a rien de plus juste que cette demande, y ayant des gens dont les noms sont portés dans le rôle et qui depuis quinze ans et plus ne jouissent point d'aucun héritage sur le territoire de Montgueux.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : PAILLOT.

DOMAINE ET DROITS JOINTS.

L'action des intendants était beaucoup moindre en matière de droits domaniaux qu'en matière de taille, de capitation et de vingtièmes, c'est-à-dire de contributions directes. Tandis que le recouvrement des contributions directes se faisait comme aujourd'hui pour le compte de l'État et que l'État seul avait intérêt à la réalisation de ce recouvrement, les droits domaniaux étaient, comme les aides, perçus pour le compte des fermiers généraux (1). Les inspecteurs et les commissaires des tailles, les directeurs et les contrôleurs des

---

(1) L'usage d'affermer une partie des revenus royaux existait dès le commencement du XIIIe siècle. (Brussel, *Nouvel examen de*

Digitized by Google

vingtièmes étaient alors agents de l'administration, comme aujourd'hui les directeurs, les inspecteurs, les contrôleurs des contributions directes. Mais les employés chargés du recouvrement des droits domaniaux comme des aides étaient commissionnés par les fermiers généraux et seulement agréés par l'administration qui les nomme aujourd'hui.

On aurait cependant tort de croire qu'il y eut une différence énorme entre l'organisation du personnel chargé du recouvrement des droits domaniaux au XVIII[e] siècle, et l'organisation du personnel qui a aujourd'hui la même mission, c'est-à-dire l'administration de l'enregistrement.

Ce qu'on appelle enregistrement se disait autrefois *insinuation* et *contrôle*.

L'*insinuation* est ce que les jurisconsultes appellent aujourd'hui la *transcription*, c'est-à-dire la copie intégrale soit d'un acte, soit au moins de certaines clauses d'un acte dont le législateur exige la publicité dans l'intérêt des tiers. Elle a été établie en France en 1539 par l'art. 132 de l'ordonnance de Villers-Cotteret (1), dont les dispositions furent maintenues ou développées par la déclaration de février 1549 (2), par l'édit de mai 1553 (3), par les déclarations du 16 avril 1554 (4), de mai 1554 (5) et du 20 novembre de la même année (6), par les articles 57 et 58 de l'ordonnance de Moulins (7), par l'article 14 de la déclaration du 10 juillet 1566 (8), par la déclaration du 17 décembre 1612 (9), par l'édit de mai 1645 (10), par déclaration du 17 novembre 1690 (11) et par divers monuments législatifs du siècle suivant, dont les plus importants sont les édits de décembre 1703 (12) et de février 1731 (13). Aux termes de l'ordonnance de Villers-Cotteret, les greffiers des juridictions royales étaient chargés de la tenue des registres des insinuations. L'édit de mai 1553 leur enleva ce travail et le confia à des greffiers spéciaux que supprima en janvier 1560 l'art. 86 de l'ordonnance d'Orléans (14). Louis XIV rétablit ces fonctionnaires et, par un de ces expédiens financiers si fréquents sous son règne, mit leurs charges en vente (15). Mais bientôt ces

---

l'usage général des fiefs, liv. II, chap. XXXIII, p. 421 et suivantes.) Mais, dans l'origine, les baux étaient en grand nombre et s'appliquaient chacun aux revenus produits par une circonscription peu étendue, par exemple une prévôté. Le premier bail général des Gabelles remonte à l'année 1578. (Bailly, *Histoire financière de la France*, I, 274-275, Dareste, *Histoire de l'administration*, II, 100.) Sur les fermes générales, voir C. 1008. On peut lire dans Guyot, *Répertoire*, VII, 340-341, la liste des baux des fermes générales pendant un siècle, à partir de 1680. De 1720 à 1726, la ferme générale fut remplacée par une régie. En 1780, l'arrêt du Conseil du 9 janvier, laissant subsister la ferme générale, l'amoindrit notablement en lui enlevant des recettes importantes qu'elle confia à deux régies, savoir : la *régie générale* chargée des droits d'exercice, notamment des *droits réunis*, et l'*administration générale des domaines et droits domaniaux*. (Guyot, *Répertoire*, VII, 333 ; Isambert, XXVI, 242.)

(1) Isambert, XII, 627 ; voir Guyot, *Répertoire*, IX, 275.

(2) Guyot, *Répertoire*, IX, 275.

(3) Isambert, XIII, 314-321 ; voir Guyot, *Répertoire*, IX, 275.

(4) Mentionnée par Isambert, XIII, 373.

(5) Mentionnée par Isambert, XIII, 388.

(6) Mentionnée par Isambert, XIII, 411.

(7) Février 1566, Isambert, XIV, 204-205 ; voir Guyot, *Répertoire*, IX, 275-276.

(8) Isambert, XIV, 216 ; Guyot, *Répertoire*, IX, 276.

(9) Mentionnée par Isambert, XVI, 30 ; Guyot, *Répertoire*, IX, 276.

(10) Mentionné par Isambert, XVII, 51-52 ; Guyot, *Répertoire*, IX, 276.

(11) Isambert, XX, 113-114 ; Guyot, *Répertoire*, IX, 276.

(12) Isambert, XX, 438 ; Guyot, *Répertoire*, IX, 276-277 ; voir aussi la déclaration interprétative du 19 juillet 1704, dans Isambert, XX, 447-452.

(13) Isambert, XXI, 343-354 ; voir Guyot, *Répertoire*, VI, 186 et pages suivantes.

(14) Isambert, XIV, 86.

(15) Préambule de l'édit de décembre 1703, Isambert, XX, 438.

Digitized by Google

charges disparurent de nouveau : comme l'insinuation donnait lieu à la perception de divers droits tels que le *droit de centième denier* (1), on trouva que dans l'intérêt du trésor il était plus à propos de comprendre ces droits dans la ferme des droits domaniaux et des aides, et leur perception fut confiée aux agents auxquels le *contrôle* des actes était attribué par les fermiers généraux.

Le *contrôle* des actes est ce que nous appelons dans un sens étroit l'*enregistrement*. Il a pour objet de donner une date certaine aux actes auxquels il s'applique. Il a été établi par l'édit de juin 1581, qui crée un *contrerolleur des titres* dans chaque siége royal de justice (2). Nous n'entrerons pas dans le détail des créations et suppressions d'office auxquelles l'existence de cet emploi donna lieu au XVII^e siècle et dans les premières années du XVIII^e (3). Les actes notariés étaient originairement seuls sujets au contrôle. L'édit d'août 1669 y assujettit les exploits d'huissier et prescrivit l'établissement de contrôleurs des exploits (4) ; l'arrêt du Conseil du 21 mars 1676 et la déclaration du 23 février 1677 règlementerent cette institution nouvelle (5). La liasse C. 1032 contient une commission de contrôleur des exploits au bureau de Maraye (Aube), datée de 1719. Cette pièce attribue au commis une remise de 18 deniers pour livre ou 7,50 pour 100 ; elle émane du directeur général des domaines du Roi et droits y réunis dans la Généralité de Châlons, car un édit de mars 1714 (6) avait réuni au domaine les droits de contrôle. Bientôt les fermiers généraux cessèrent de confier le contrôle des exploits à des agents distincts de ceux qui étaient chargés du contrôle des actes des notaires ; ils mirent également les registres des insinuations entre les mains de ces agents, et en 1725 nous voyons Édouard Legras, élu en l'Élection de Troyes, suppléant le subdélégué Paillot alors absent, installer un commis contrôleur des actes des notaires, insinuations, petits sceaux (7), contrôle des exploits de la ville de Troyes (C. 1032) (8).

Dès lors l'administration de l'enregistrement se trouva constituée d'une manière presque identique à celle suivant laquelle elle est organisée aujourd'hui. Placée sous la surveillance des intendants qui étaient juges de la plupart des contestations auxquelles la perception des droits donnait lieu (9), elle avait un personnel composé avec beaucoup plus de soin qu'on ne pourrait le croire, quand on songe à l'arbitraire qui présidait alors aux choix de la plupart des agents de l'autorité. Mais l'intérêt bien entendu des fermiers généraux était de ne confier la gestion de leurs affaires qu'à des employés assez intelligents et assez expérimentés pour éviter avec un égal soin non-seulement les perceptions insuffisantes, mais aussi les percep-

---

(1) Sur le droit de centième denier, voir Guyot, *Répertoire*. VI, 406 ; sur le tarif des autres droits, voir le même ouvrage, T. IX, p. 279-281, note.

(2) Isambert, XIV, 493-499 ; Guyot, *Répertoire*, IV, 662.

(3) Edits de juin 1627 (Guyot, *Répertoire*, IV 662), décembre 1635 (*ibid.*), mars 1693 (Isambert, XX, 174-175), septembre 1704 (*ibid.*, 455.)

(4) Isambert, IX, 334-336.

(5) Cet arrêt du Conseil et cette déclaration se trouvent dans la liasse C. 1032 ; la déclaration est mentionnée par Isambert, XIX, 174.

(6) Mentionné par Isambert, XX, 617.

(7) On appelait droit de petit sceau l'impôt qui se payait pour droit de sceau des actes des notaires et des jugements. Le droit de petit sceau appartenait d'abord aux gardes-scel établis près des différentes juridictions. Ces fonctionnaires, qui remontent au XIV^e siècle (Ducange, *Glossaire*, au mot *Custos*) furent à diverses reprises supprimés et rétablis jusqu'à l'édit de décembre 1713 qui les supprima définitivement et réunit les droits au Domaine Guyot, *Répertoire*, XVI, 137. Voir *ibid.*, 137-159, le tarif des droits de petit sceau.

(8) La réunion de ces différents services dans les mêmes bureaux est prescrite par l'art. 5 de l'arrêt du Conseil du 14 août 1725 publié par La Poix de Fréminville, *Traité général du gouvernement des affaires des communautés d'habitants*, p. 286.

(9) Dareste, *La justice administrative*, p. 126.

Digitized by Google

tions exagérées qui, provoquant les réclamations des contribuables, pouvaient amener des procès onéreux à la compagnie. De là le reglement suivant, conservé dans notre liasse C. 1032 et qui nous semble mériter d'être lu :

Délibération du 28 juillet 1774.

La Compagnie, considérant combien il est important, pour le bien du service et l'intérêt du public, de ne confier les emplois de la partie du Domaine et droits y joints qu'à des sujets capables d'en bien remplir toutes les fonctions, et voulant, d'ailleurs, conformément à la délibération qu'elle a déjà prise le 6 mai dernier, pour la partie des traites, exciter de plus en plus l'émulation des employés, en établissant des règles invariables d'après lesquelles ils puissent sans le secours des protections, parvenir successivement aux différents grades que leur auront mérité leur intelligence et l'utilité de leurs services, elle a arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les sujets qui se présenteront pour être surnuméraires dans les bureaux du contrôle des actes et droits y joints ne seront point admis qu'ils n'aient atteint l'âge de vingt ans, dont il sera justifié par le rapport de leur extrait de baptême, et qu'ils n'aient travaillé au moins deux ans chez les notaires et les procureurs dont il sera aussi justifié par les attestations de ces officiers et du contrôleur des actes de la résidence desdits officiers.

II.

Aucun d'eux ne pourra être reçu pour faire son surnumérariat, dans le bureau du lieu où sa famille sera domiciliée.

III.

Les ordres de surnumérariat ne seront accordés que pour les bureaux de chefs-lieux.

IV.

Les surnuméraires ne seront placés qu'après avoir travaillé dans un ou plusieurs bureaux, et y avoir acquis les connaissances nécessaires pour en exercer d'autres à la satisfaction de la Compagnie et à celle du public.

V.

Le premier bureau qui sera accordé à un surnuméraire ne pourra excéder 500 livres de remise par an.

VI.

Tous les bureaux dans lesquels on pourra placer des surnuméraires, ne pourront être accordés à aucuns notaires, procureurs, greffiers, ou autres officiers, ni à aucune autre personne domiciliée dans les lieux où seront établis lesdits bureaux.

VII.

Les contrôleurs des actes qui auront mérité leur avancement, passeront à de meilleurs bureaux, ou à des emplois de vérificateurs, s'ils sont trouvés capables d'en bien remplir les fonctions.

VIII.

Les ambulances ne seront confiées qu'à des vérificateurs, ou à des contrôleurs de bureaux de chefs-lieux, qui se seront distingués par leur bon travail et leur bonne conduite.

Digitized by Google

IX.

Les inspections ne seront aussi accordées qu'à des ambulants auxquels on aura reconnu toutes les qualités requises pour ces sortes d'emplois.

X.

A l'égard des directions, qui sont les places les plus importantes et qui exigent le plus de talents, elles ne seront confiées, savoir : celles de la première classe, qu'aux directeurs des directions de la seconde classe ; celles de la seconde classe, qu'aux directeurs des directions de la troisième classe; et celles de la troisième classe, qu'aux inspecteurs, à moins qu'il ne se trouve dans le royaume, des ambulants plus en état qu'eux d'en bien remplir toutes les obligations, auquel cas ils leur seront préférés ; et pour que la Compagnie puisse juger plus particulièrement de la capacité des uns et des autres, et ne donner la préférence *qu'au seul mérite*, elle les fera travailler sous ses yeux, pendant quelque temps, tant à la correspondance, qu'à la discussion des affaires de toute nature (1).

Les directions de la première classe sont celles des généralités de Paris, Bordeaux, Dijon, Montpellier, Tours et Aix.

Les directions de la seconde classe sont celles des généralités de Toulouse, Rouen, Montauban, Grenoble, Caen, Orléans, Alençon, Châlons, Amiens, Besançon et Riom.

Et les directions de la troisième classe sont celles de Lyon, Rennes, Nantes, Morlaix, Pau, Auch, Poitiers, Limoges, La Rochelle, Metz, Moulins, Soissons, Bourges et Perpignan.

XI.

Les chefs, même les sous chefs de correspondance, seront reçus au concours pour les directions de la seconde et de la troisième classe.

XII.

Lorqu'il s'agira de nommer aux emplois de quelque qualité qu'ils soient, la Compagnie fera choix, *parmi tous les employés du Royaume indistinctement*, de ceux qui seront le plus propre à en bien remplir les fonctions, sans avoir égard, ni aux protections, ni aux recommandations.

XIII.

Les emplois ne seront accordés que lorsqu'ils seront vacants, et il n'en sera assuré aucun, *soit à titre de survivance, d'adjonction ou autrement*.

XIV.

A mérite égal, l'ancienneté des services déterminera le choix de la Compagnie.

XV.

La nomination aux emplois sera faite par tous les fermiers généraux de correspondance des domaines et droits y joints ; à l'effet de quoi il sera tenu une assemblée extraordinaire une fois par semaine et plus souvent, si cela est nécessaire.

---

(1) Les inspecteurs avant d'être appelés à une direction doivent encore aujourd'hui aller passer quelque temps à l'administration centrale pour y subir leurs épreuves.

Digitized by Google

Il sera envoyé, sans retardement, copie de la présente délibération à chacun des directeurs des domaines des provinces et généralités du Royaume, pour en donner connaissance à tous les employés qui leur sont subordonnés.

Fait à l'hôtel des fermes du Roi, les jour et an susdits. *Signé* : Douet, Poujaud, Paulze, Dangé, de Boizemont, Faventines, Saint-Amand, de Fonteuille, Salfur, de Crisenoy, Augeard, Baudon, Mazières, de La Loge, Poujaud fils, d'Arjuzon. En marge est écrit de la main de Monseigneur le contrôleur général : *Vu bon*.

L'administration de l'enregistrement se recrute encore aujourd'hui au moyen de surnuméraires, et les employés supérieurs sont à présent dans chaque département, comme alors dans chaque Généralité, un directeur, un inspecteur, des vérificateurs. Les contrôleurs placés sous leurs ordres ont changé de nom et maintenant s'appellent receveurs ; les chefs de correspondance paraissent être les chefs de bureau actuels de l'administration centrale ; les ambulants seuls ont disparu.

L'organisation actuelle est donc imitée de l'organisation ancienne, et si elle n'est pas directement l'œuvre des intendants, on doit supposer que leur active surveillance n'est pas restée étrangère à son établissement.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Deux modes de recrutement de l'armée ont été de tout temps pratiqués en France : l'enrôlement volontaire et l'enrôlement forcé. Sous l'empire de la féodalité, le second de ces modes était le seul normal, et c'était la loi qui réunissait sous les drapeaux du Roi, ou de ses vassaux, ces paysans, ces bourgeois mal armés et ces chevaliers couverts de fer, masses incohérentes et indisciplinées, dont il est si souvent question dans notre histoire au XI^{e}, au XII^{e} et au XIII^{e} siècles. Cependant, il y avait, dès cet âge reculé, des exceptions à la règle ; il y avait des corps de troupes formés d'hommes qu'avait attiré au métier des armes l'appât de la solde et du pillage, le goût des aventures ou de l'oisive licence des camps, mais que, dans tous les cas, leur libre choix avait attaché à cette profession si utile et souvent si redoutable. Ces corps de troupes, les Routiers, les Cotereaux, les Brabançons, les Grandes-Compagnies, comme on les appelait, furent le germe des armées régulières et permanentes, à la création desquelles sont dus les progrès si grands faits par l'art militaire dans les temps modernes. Ces armées datent, en France, comme on sait, du XV^{e} siècle et du règne de Charles VII, et leur immense supériorité sur les troupes féodales, fit qu'elles les supplantèrent rapidement. Aussi, l'enrôlement volontaire fut-il, en principe, le mode de recrutement presque exclusivement adopté pour l'armée active pendant les derniers temps de l'ancienne monarchie.

Cependant, la supériorité de l'armée française de cette époque sur les armées féodales ne tenait pas au mode de recrutement, elle était due en grande partie à cette circonstance importante que les hommes dont cette armée se composait, joignaient, à l'esprit de corps et à la discipline, des connaissances spéciales et l'habitude du maniement des armes, avantage qui manquait à ces cohues réunies précipitamment, dont, pour la plus grande partie, les armées féodales étaient formées. Or, des troupes levées par l'enrôlement forcé, pouvaient acquérir ces qualités si précieuses, aussi bien que les troupes levées par enrôlement volontaire.

Les rois de France le comprirent, et sans cesser de donner la préférence aux troupes recrutées par l'enrôlement volontaire, ils se créèrent une réserve utile par l'enrôlement forcé, en l'appliquant à un petit nombre de sujets, tandis que les levées en masse des temps féodaux, *le ban et l'arrière-ban*, n'étaient plus qu'une vieillerie discréditée et ridicule et finissaient par se trouver réduites à l'état de souvenir historique.

Le premier établissement de cette réserve date de la même époque que la création des armées permanentes : il remonte à Charles VII et à l'ordonnance du 28 avril 1448 (1). Cette réserve tira son nom de l'arme dont elle se servait et des priviléges qui, en temps de paix, étaient son unique solde. On appelait *Francs-Archers* les hommes qui la composaient ; chaque paroisse du royaume devait en fournir un.

La milice provinciale du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles est une institution analogue (2). L'ordonnance du 29 novembre 1688 (3) charge les intendants de diriger le recrutement de la milice. Aux termes de cette loi fondamentale, les intendants commençaient par dresser un état des paroisses les plus importantes de la Généralité, et plaçaient sur cet état un nombre de paroisses égal à celui des hommes que la Généralité devait fournir ; puis les habitants de chacune des paroisses portées sur cet état, désignaient eux-mêmes leur milicien qui devait être non marié, domicilié dans la paroisse et âgé de vingt ans au moins, de quarante au plus. Le privilége accordé aux paroisses de choisir elles-mêmes le milicien mis à leur charge, fut dans la pratique l'occasion de grandes difficultés parce que peu de gens se souciaient d'être l'objet de ce choix. Dans certaines localités, on faisait battre la caisse et on annonçait qu'on donnerait une somme déterminée à celui qui voudrait s'engager pour faire le service que devait la paroisse (4) ; par conséquent, une paroisse présentait quelquefois un homme qui lui était étranger (5) et la milice tendait à se recruter par engagement volontaire au moyen de prime comme les régiments royaux, ce qui dénaturait complétement le principe de l'institution. Pour maintenir ce principe dans toute sa pureté, l'ordonnance du 23 décembre 1691 prescrivit que le milicien de chaque paroisse serait désigné par un tirage au sort entre les garçons et les jeunes hommes mariés de la paroisse (6). C'est à cette date que remonte chez nous le mode de recrutement qui sert de base à l'organisation actuelle de l'armée. Le remplacement militaire date de la même époque, ses conditions sont déterminées par l'ordonnance du 1^er^ février 1705 (7). La faculté d'exonération accordée par une loi récente, et qui paraît une nouveauté, fut momentanément établie par le règlement du 10 septembre 1709 ; la somme à payer était de soixante-quinze livres par homme (8).

Les archives de l'Aube contiennent beaucoup procès-verbaux de tirage dressés par les subdélégués de

---

(1) *Ordonnances du Louvre*, XIV, 1 ; Isambert, IX, 169 ; Daniel, *Hist. de la milice française*, I, 238-251. Sur les Francs-Archers, voir Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 317-326.

(2) Cette observation a déjà été faite par Daniel, *Histoire de la milice française*, II, 430.

(3) Isambert, XX, 66.

(4) Ordonnance du 16 janvier 1689, Isambert, XX, 70.

(5) Voir la même ordonnance et celle du 26 février 1690, Isambert, XX, 102.

(6) Isambert, XX, 114. La manière dont le tirage au sort devait s'effectuer est déterminée avec détail par l'ordonnance du 1^er^ décembre 1774, titre IV, dans Guyot, *Répertoire*, XVI, 338-341, Isambert, XXIII, 88-93.

(7) Isambert, XX, 461. Voir aussi C. 1047, l'art. 4 de l'ordonnance du 25 août 1734 dans La Poix de Freminville, *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants*, V, 346, et le titre VI de l'ordonnance du 1^er^ décembre 1774 dans Guyot, *Répertoire*, XVI, 313, et Isambert, XXIII, 97-99.

(8) Isambert, XX, 544.

Digitized by Google

Bar-sur-Aube (C. 263-269) et de Troyes (C. 1047-1056). On y voit qu'en un siècle un grand progrès s'accomplit dans le sens d'une répartition plus équitable de cet onéreux impôt, très arbitrairement assis par l'ordonnance du 29 novembre 1688, puisque aux termes de cette loi certaines paroisses n'avaient pas de milicien à fournir et que les paroisses portées sur les états devaient chacune désigner un homme, quel que fut le chiffre de leur population ; au contraire, nos procès-verbaux de tirage montrent tantôt plusieurs paroisses peu importantes réunies pour fournir un soldat, tantôt une paroisse plus considérable obligée d'en donner deux ou trois (voir C. 265-269), conformément au titre IV, art. 3 de l'ordonnance du 1er décembre 1774 (1). Les cas d'exemption donnaient lieu à un examen médical des sujets et à mille sollicitations (C. 270, 1,058, 1,060) (2).

Les Francs-Archers constituaient un corps spécial qui avait ses officiers nommés par le Roi et qui sous Louis XI comprenait seize mille hommes (3).

L'organisation de la milice varia beaucoup suivant le temps. Pendant la guerre de Louis XIV contre la ligue d'Augsbourg, elle composa trente régiments, chacun de 835 soldats, et formant un effectif total de 25,050 hommes qui furent licenciés à la paix de Riswick. Quand la guerre de la succession d'Espagne vint entourer de tant de dangers la monarchie du grand roi, on leva de nouveau des miliciens ; mais on n'en forma pas de régiments, on les versa dans les régiments de l'armée active dont ils comblèrent les vides, en sorte que les hommes entrés sous les drapeaux par enrôlement forcé et par engagement volontaire, servaient dans les mêmes corps à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui (4). Sous Louis XV la milice et les miliciens qui changèrent de nom en 1771 et s'appelèrent régiments et soldats provinciaux (5), reprirent une existence distincte de celle des troupes recrutées par engagement volontaire. On voit figurer dans notre inventaire le régiment provincial de Troyes (C. 1047-1063.) Au commencement du règne de Louis XVI, l'effectif des régiments provinciaux était de 74,550 hommes formant 105 bataillons de 710 hommes chacun, et la levée annuelle était de 12,825 hommes, c'est-à-dire d'un sixième de cet effectif, car la durée du service, fixée à deux ans par l'ordonnance de 28 novembre 1688 (6), avait été postérieurement élevée à six années (7). L'ordonnance du 15 décembre 1775 licencia les régiments provinciaux, et celle du 1er mars 1778 établit une organisation analogue à celle qui avait existé pendant les dernières années du règne de Louis XV; sauf la différence que voici : elle affecta vingt-quatre bataillons de milice au service de l'artillerie, en attacha cinq à l'état-major et en réunit chacun des autres à un régiment de troupes réglées, sous le nom de bataillon de garnison (8). Les soldats provinciaux de l'Élection de Troyes firent partie du 1er régiment d'état-major (C. 1047-1062).

---

(1) Isambert, XXIII, 88, Guyot, *Répertoire*, XVI, 338.

(2) Sur les Exemptions par privilège, voir Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 456-462.

(3) Daniel, *Histoire de la milice française*, I, 244 ; Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 321.

(4) Daniel, *Histoire de la milice française*, II, 430-431. Sur le service actif fait par la milice sous Louis XV, voir Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 468-470.

(5) Ordonnance du 4 août 1771 citée par Guyot, *Répertoire*, XIV, 586-587.

(6) Isambert, XX, 69.

(7) Sur l'organisation de la milice au commencement du règne de Louis XVI, voir les ordonnances du 15 décembre 1775, et du 30 janvier 1778, dans Isambert, XXIII, 285, et XXV, 195.

(8) Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 472.

L'ordonnance du 29 novembre 1688 décide que les miliciens ne seront pas assujettis au port de l'uniforme (1). Cette tolérance disparut bientôt, mais comme ils ne durent jamais revêtir l'uniforme que lorsqu'ils étaient de service, une ordonnance datée du 16 décembre 1726 prescrivit que leurs uniformes seraient, avec les armes qui leur étaient destinées, conservés dans des dépôts établis dans les principales villes du royaume. Il y eut à Troyes un dépôt de ce genre (C. 1063). Les effets qu'ils contenait furent vendus pardevant le subdélégué en 1777, par suite de la suppression des régiments provinciaux (2).

Tant que les miliciens ou soldats provinciaux demeuraient dans leurs foyers et n'étaient pas appelés à un service actif, ils se trouvaient exclusivement placés sous la surveillance des intendants et de leurs subdélégués. C'était l'intendant ou le subdélégué qui les passait en revue (3); c'était à l'intendant que devait s'adresser un soldat provincial qui désirait se marier (C. 1061), ou s'absenter de son village (C. 1059). La peine édictée par la loi contre les réfractaires était prononcée par l'intendant (C. 1062).

L'autorité des intendants s'étendait, en certaines matières, aux régiments du Roi et à l'armée active.

On sait que les régiments du Roi se recrutaient par engagement volontaire. La prime d'engagement était était alors beaucoup moins élevée qu'aujourd'hui. Voici le tarif arrêté par l'ordonnance du 25 mars 1776.

INFANTERIE FRANÇAISE.

Engagement pour huit ans	50 livres	92 livres.
Pour boire	30 livres	
Frais et gratification au recruteur	12 livres	

INFANTERIE ALLEMANDE ET ÉTRANGÈRE.

Engagement pour huit ans	63 livres	120 livres.
Pour boire	37 livres	
Frais et gratification au recruteur	20 livres	

CAVALERIE.

Engagement pour huit ans	72 livres	132 livres.
Pour boire	40 livres	
Frais et gratification au recruteur	20 livres	

(1) Isambert, XX, 68.

(2) L'Ordonnance du 16 décembre 1726 est indiquée par La Poix de Fréminville, *Traité général du gouvernement et des affaires des communautés d'habitants*, p. 344. On peut consulter aussi sur l'habillement et l'armement des soldats de milice, les ordonnances du 23 mars 1690 indiquées par Isambert, XX, 103 ; celles du 25 août 1734 et du 1er novembre 1757 dans La Poix de Fréminville, ouvrage déjà cité, p. 346-347, et Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 466, 467, 468.

(3) Ordonnance du 15 décembre 1775 dans Isambert, XXIII, 285 ; voir nos liasses C. 275, 1059.

Digitized by Google

DRAGONS ET HUSSARDS.

Engagement pour huit ans	60 livres	111 livres.
Pour boire	36 livres	
Frais et gratification au recruteur	15 livres	

Les soldats touchaient leur pour boire aussitôt après la signature de l'engagement, et le prix de l'engagement leur était versé : moitié à leur arrivée au dépôt, moitié après leur incorporation au régiment (1).

La modicité de la somme que recevait chaque engagé et le taux élevé de la gratification assurée au recruteur, expliquent les ruses et tous les moyens peu délicats auxquels recouraient les sergents raccoleurs, pour réunir le nombre d'hommes demandé par les chefs de corps.

Si les sergents raccoleurs s'étaient contentés des artifices de la réclame, s'ils s'étaient bornés, par exemple, à répandre dans les cabarets des cartes à jouer au dos desquelles se trouvait leur adresse, ils n'auraient pas dépassé leurs droits. Trois cartes à jouer du genre de celles dont nous parlons se trouvent aux archives de l'Aube, montre n° 13. Derrière un roi de pique on lit, par exemple :

RÉGIMENT DE ROUERGUE

En garnison à Saint-Pol de Léon, en Bretagne.

Colonel-commandant : M. le vicomte DE CUSTINE.

Colonel en second : M. le comte DE TOULONGEON.

Brillante jeunesse qui brûlez du désir de servir votre Roi, venez satifaire vos louables inclinations et adressez-vous à cet effet au sieur Venot, sergent audit régiment, logé chez M. Hardi, rue Thibaudoré, vis-à-vis l'arche Marion, au troisième. Il les prend de la taille de 5 pieds 2 pouces. Ceux qui lui procureront de beaux hommes seront bien récompensés.

Mais souvent les recruteurs provoquaient l'ivresse ou recouraient à la violence pour arracher une signature (2). Leurs victimes s'adressaient à l'intendant : à l'intendant appartenait de prononcer si l'engagement avait été valablement contracté (C. 271, 1064, 1065).

Les familles qui désiraient faire admettre un enfant à l'école militaire devaient envoyer leurs pièces à l'intendant (C. 274, 1077).

Les frais de route dus aux soldats en marche leur étaient payés sur mandats délivrés par les subdé-

(1) Guyot, *Répertoire*, VI, 731.
(2) Voir une formule d'engagement dans Guyot, *Répertoire* VI, 730.

Digitized by Google

légués (C. 1067, 1071). Les gîtes d'étape étaient désignés par le ministre de la guerre sur l'avis de l'intendant (C. 1074). Les communautés fournissaient tout ce dont avaient besoin les troupes en marche : le logement et le coucher, la nourriture et les voitures nécessaires pour le transport des bagages. Tout ce service était soumis à la surveillance de l'intendant.

L'ordonnance du 14 août 1623, pour rendre moins onéreuse l'obligation du logement militaire, avait prescrit l'établissement de casernes dans les principaux gîtes d'étape de France (1), mais nos archives ne nous ont montré aucun exemple de l'exécution de cette prescription (Voir notamment C. 315).

L'obligation imposée aux communautés de fournir des vivres aux soldats en marche remonte au code Michaud, janvier 1629 (2). Jusqu'à cette époque, les soldats en marche n'avaient, en théorie, droit à aucune fourniture de vivres et devaient acheter sur leur solde, comme de simples particuliers, les denrées dont ils avaient besoin (3). En fait, leur solde qui, sous Louis XIII, était de 8 sous par jour, se dissipait en dépenses inutiles, et c'était par le pillage qu'ils se procuraient l'alimentation nécessaire (4). Ce fut pour remédier à ce désordre que la fourniture des vivres fut mise à la charge des communautés. Dès lors elle dut se faire par voie de réquisition, sauf remboursement par l'État ; mais dans l'origine ce remboursement n'était pas immédiat. Le 30 septembre 1712, les pièces qui devaient servir au règlement des fournitures faites en novembre et décembre 1709 n'étaient point encore régulièrement produites entre les mains de l'intendant de Champagne, chargé de pourvoir à ce règlement (C. 1712).

Le service des convois militaires fut comme celui des vivres, mis par le code Michaud à la charge des communautés (5). Jusqu'en 1771, il s'exécuta en Champagne par corvée, sur les réquisitions adressées par les chefs de corps aux maires ou syndics. Ces corvées se firent d'abord sans indemnité, puis moyennant indemnité. Avant l'instruction du 15 décembre 1766, cette indemnité était due pour chaque corvée par la caisse du régiment, et versée entre les mains des intéressés suivant ordre du chef de corps, sauf réclamation ultérieure au ministre de la guerre dans le cas où la somme allouée aurait paru insuffisante (C. 351). A partir de l'instruction du 15 décembre 1766, le chiffre de l'indemnité fut fixé par l'intendant sur le vu d'un certificat délivré par le chef de corps et déterminant en quoi avait consisté chaque corvée (C. 1073). En 1770, grâce au zèle intelligent de l'intendant Rouillé d'Orfeuil, ces corvées furent supprimées en Champagne, et les convois militaires confiés dans chaque Élection à un entrepreneur ; le montant de la somme que devait recevoir l'entrepreneur fut répartie à titre d'imposition entre les différentes communautés de l'Élection (C. 1072, 1073). En 1775, cette amélioration avait été déjà introduite dans neuf généralités (6), l'arrêt du Conseil du 29 août l'étendit à toute la France (7).

---

(1) Guyot, *Répertoire*, VII, 98-99 ; C. Dareste, *Histoire de l'administration en France*, II, 315.

(2) Art. 254, 272-281 ; Isambert, XVI, 290-293-295. L'opposition du Parlement empêcha le code Michaud d'être mis à exécution. Cependant quelques dispositions nouvelles contenues dans cet édit furent maintenues ; celle-ci est du nombre.

(3) Ordonnances de janvier 1514, art. 20, et de décembre 1530, art. 10 dans Isambert, XII, 10, 348.

(4) Guyot, *Répertoire*, VII, 99 ; Chéruel, *Histoire de l'Administration monarchique*, I, 299-300.

(5) Code Michaud, art. 262 ; Isambert, XVI, 291.

(6) Voir à ce sujet le livre de M. Tissot intitulé *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, p. 110-113.

(7) Isambert, XXIII, 232-233 ; Guyot, *Répertoire*, V, 38 ; Voir aussi R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 114.

Digitized by Google

La répression des crimes et délits commis contre les habitants par les soldats en marche ou en garnison était aussi de la compétence de l'intendant (C. 272, 273, 1079-1083 (1).

PONTS ET CHAUSSÉES.

Le service des ponts et chaussées fut d'abord, comme tous les services administratifs, abandonné aux officiers de justice, prévôts, baillis, sénéchaux, etc. (2); l'article 18 de l'ordonnance du 20 octobre 1508 en attribua la direction aux trésoriers de France (3); l'édit de mai 1599 confia cette direction au grand-voyer qu'il créa (4); l'édit de février 1626 supprima la charge de grand-voyer et rendit aux trésoriers de France, c'est-à-dire aux Bureaux des finances de chaque Généralité, les pouvoirs qu'ils avaient reçus en 1508 (5). Puis peu à peu l'influence des intendants parvint, en cette matière comme en tant d'autres, à réduire énormément l'action des Bureaux des finances, ne leur laissant guère, sauf le contentieux, qu'une autorité nominale (6). Pendant les dernières années du XVII^e siècle et pendant le XVIII^e, le service des ponts et chaussées fut dans chaque Généralité dirigé par l'intendant de cette Généralité sous la haute surveillance du contrôleur général des finances, puis du directeur général des ponts et chaussées (7), ou plus habituellement d'un intendant des finances chargé du *détail* des ponts et chaussées (8). Enfin, il agit avec le concours d'ingénieurs des ponts et chaussées, quand fut organisé ce corps d'ingénieurs à qui la France doit tant d'utiles travaux.

Avant la fin du règne de Louis XIV, l'établissement d'un ingénieur dans chaque généralité était chose décidée en principe, sinon réalisée (9), et le premier ingénieur de la généralité de Champagne entra en fonctions peu de temps après l'avénement de Louis XV. Voici la liste des ingénieurs de cette province

---

(1) Voir aussi R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 117.

(2) Voir l'article 247 de l'ordonnance du 25 mai 1413 (ordonnance cabochienne) dans les *Ordonnances du Louvre*, X, p. 70 et suivantes; Isambert, VII, p. 283 et suivantes; C. Dareste, *Hist. de l'Administration*, II, 172.

(3) Isambert, XI, 522; Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France*, t. I, 1^re partie, p. 21, 2^e partie, p. 15.

(4) Isambert, XV, 222-224; Vignon, I, 2^e partie, p. 85-86.

(5) Cet édit est indiqué par Isambert, XVI, 164; le texte a été publié par M. Vignon, I, 2^e partie, p. 97-98.

(6) R. Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 29-30; Vignon, I, 1^re partie, p. 65-68.

(7) Le marquis de Beringhen fut directeur général de 1715 à 1723 Joseph Dubois, frère du cardinal, succéda au marquis de Beringhen et resta en fonctions jusqu'en 1736. — Vignon, t. II, 1^re partie, p. 22-26. Il y a aux Archives de l'Aube des pièces émanées de ces deux personnages.

(8) Le premier intendant des finances chargé du *détail* des ponts et chaussées fut de Bercy, 1711-1715. Nous trouvons ensuite d'Ormesson, 1721-1743; Trudaine, 1743-1769; Trudaine de Montigny, 1769-1777, de Cotte, jusqu'en 1781; Chaumont de La Millière, 1781-1792. (Vignon, t. II, 1^re partie, p. 2, 97, 99, 163, 166, 168, 169, etc.) Pour être complet nous signalerons le directeur des finances Fleuriau d'Armenonville, chargé du détail des ponts et chaussées de 1702 à 1708. — Les lettres signées d'Ormesson, Trudaine et La Millière sont en grand nombre aux Archives de l'Aube.

(9) Vignon, II, 1^re partie, p. 8. — Voir dans le même volume, 2^e partie, p. 23, l'arrêt du conseil qui, le 21 novembre 1713, prescrivit l'imposition sur la province de Champagne des appointements de l'ingénieur qu'on projetait de nommer dans cette généralité.

Digitized by Google

jusqu'à la Révolution : Bérenguier, nommé le 4 février 1716 (1); de Mesgrigny, 15 janvier 1718 (2); de La Force (3); de Clinchamp, 6 février 1742 (4); Legendre, 17 mars 1744 (5); Bocher de Coluel, 24 mars 1764 (6); Le Jolivet, 1783 (7). Les premiers de ces fonctionnaires avaient le titre d'ingénieur ordinaire du roi. Legendre, après l'avoir porté comme ses prédécesseurs, prit celui d'ingénieur en chef que conservèrent ses deux successeurs (8). Sur le personnel subordonné à l'ingénieur en chef de Champagne ingénieurs ordinaires, sous-ingénieurs, inspecteurs, conducteurs principaux, conducteurs particuliers, piqueurs principaux, piqueurs particuliers, etc., on peut consulter les liasses C. 279, 280, 1088-1093 des archives de l'Aube.

Il est certainement fort intéressant de chercher à connaître dans quelle mesure nos ponts et nos voies de communication actuels sont l'œuvre de cette ancienne administration. Les archives qui la concernent sont fort peu connues du public.

Pour en donner une preuve nous citerons le volume intitulé : *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Troyes en 1853 par la Société Française pour la conservation des monuments historiques.* On y lit, p. 212 et suivantes, que le pont de Fouchères est un « des plus anciens et des plus intéressants du « département », qu'un des maîtres de la science « fait remonter l'époque de sa construction jusqu'au « XIII^{e} siècle. » « Un membre dit que le pont de Fouchères porte encore sur ses vieilles pierres une « preuve de son antique origine; ce sont de grands anneaux destinés à amarrer des bateaux, or il y a des « siècles que la Seine a cessé d'être navigable dans ces parages. » Suivant un autre orateur, « les habi-« tants attachent beaucoup d'importance à la conservation de ce monument dont ils attribuent la « construction aux Romains. » — Or la vérité est que le pont actuel de Fouchères date du siècle dernier. Bâti à plusieurs centaines de mètres en amont de l'ancien pont qui a été détruit en 1694, et dont il subsiste à peine quelques traces visibles pendant les basses eaux, il a eu pour architecte l'ingénieur de La Force. Le devis daté de 1733, le plan et l'élévation produits à l'appui existent encore aux archives de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Aube. En juin 1738, on commençait à y travailler, nous dit une lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant de Champagne; le procès-verbal de réception est daté du 20 avril 1740; les arches de bois qui se trouvent aux extrémités étaient construites en 1758. On peut voir dans les liasses C. 1118 et C. 1402 la preuve de tout ce que nous avançons (9).

---

(1) Vignon, II. 2^{e} partie, p. 58.

(2) Vignon, II, 2^{e} partie, p. 58.

(3) Nous ignorons la date de sa nomination. Il était en fonctions en 1728.

(4) Vignon, II, 2^{e} partie, p. 139.

(5) Vignon, II, 2^{e} partie, p. 146. — Legendre devint inspecteur général le 18 mars 1763 (*ibid.*, p. 189). Il était mort en 1770 (*ibid.*, p. 221).

(6) Vignon, II, 2^{e} partie, p. 192, 250. Il fut nommé inspecteur général le 26 janvier 1783 (*ibid*, p. 256).

(7) Il avait été nommé à Compiègne en 1777, Vignon, II, 2^{e} partie, p. 253.

(8) Nous trouvons le titre d'ingénieur ordinaire du roi donné à de La Force, Clinchamp et Legendre en 1739, 1740 et 1747 (C. 1099). En 1765, Legendre était qualifié d'ancien ingénieur en chef (C. 1098).

(9) Voir au sujet des influences qui obtinrent du cardinal de Fleury la construction de ce pont, Grosley, *Mémoires pour servir à l'histoire des Troyens célèbres*, I, 352. Nous devons l'indication de ce passage à la bienveillance de M. Corrard de Breban, président honoraire du tribunal civil de Troyes.

Dans la partie du département de l'Aube qui dépendait de la généralité de Champagne, le seul pont important qui paraisse antérieur à la création du corps des ingénieurs des ponts et chaussées est celui de Dienville (2). Les suivants, qui ont tous comme lui au moins vingt mètres d'ouverture, sont l'œuvre des ingénieurs du siècle dernier : 1° celui de Fouchères, dont nous venons de parler; 2° celui de Foicy, daté de 1759, par M. Gauthey (3); 3° celui de Saint-Jacques, à Troyes, qui était en construction en 1758 (C. 1099), ces trois ponts élevés sur la Seine; 4° sur l'Aube, le pont Boudelin, dit de Fontaines, dont les quatre arches situées du côté de Bar-sur-Aube paraissent remonter à 1757 (4), et dont les quatre autres ont été bâties sur un devis du sous-ingénieur de Montrocher, en date du 6 août 1774, et ont été reçues le 8 octobre 1777 (C. 285, 288); 5° sur la même rivière, le pont de Dolancourt, construit sur devis de 1756 et reçu en 1768 (5); 6° sur la Barse, le pont de Plumery, devis de 1765, réception de 1773 (6); 7° sur l'Ource, le pont d'Essoyes, lequel aurait été terminé en 1769 (7).

Voici les dates de quelques autres ponts moins importants :

1 Sur la Barse, le pont du Chêne, près de Villeneuve, devis de 1759 (8), le pont de Vendeuvre, devis de 1774, adjudication de 1775 (9), le pont de la Guillotière, devis de 1782 (10), adjudication de la même année (11) ; 2° sur l'Hozain, le pont des Maisons-Blanches, en construction en 1747 et en 1749 (12), conformément à un devis daté de 1745 (13); 3° sur le Triffoire, le pont de Bréviande, devis de 1749, réception de 1753 (14); sur la Sarce, le pont de Lenclos, devis de 1756, réception de 1765 (15).

C'est à l'ancienne administration des ponts et chaussées que sont dues la presque totalité des routes impériales et une grande partie des routes départementales actuelles. Il existait sans doute la avant création de cette administration des chemins qui reliaient entre elles les localités impériales que ces routes mettent en relation, une partie de ces chemins remontaient aux ingénieurs romains, peut-être même au delà ; mais le tracé de ces chemins ne répondait plus aux besoins des populations, et le tracé actuel date du XVIIIe siècle et de l'administration fondée par Colbert.

---

(1) La date de 1639 est, dit-on, gravée sur une pierre de ce pont, qui fait partie de la route départementale n° 3 de Tonnerre à Dienville. Nous devons cette indication à M. Lefranc, conducteur des ponts et chaussées.

(2) *Traité de la construction des ponts*, I, 104, *lisez* 140.

(3) Cette date est, dit-on, gravée sur une pierre de ce pont. Nous devons cette indication à M. Lefranc.

(4) Archives de l'ingénieur en chef de l'Aube. Voir aussi C. 356, 545.

(5) Archives de l'ingénieur en chef de l'Aube. Voir aussi C. 1099.

(6) Cette date est, suivant M. Lefranc, gravée sur une pierre de ce pont.

(7) Archives de l'ingénieur en chef.

(8) *Ibidem*.

(9) Archives de l'ingénieur en chef, et C. 1099.

(10) C. 1099.

(11) C. 1118.

(12) Archives de l'ingénieur en chef; voir aussi C. 1097.

(13) Archives de l'ingénieur en chef.

(14) Archives de l'ingénieur en chef.

Un exemple frappant que nous pouvons citer est la route impériale n° 19, de Paris à Bâle, qui autrefois traversait le hameau des Trois-Maisons, commune d'Ossey, et le village du Pavillon, et qui, entre Nogent-sur-Seine et Troyes, était desservie par les maîtres de poste de ces deux localités (C. 1602); maintenant elle passe à sept kilomètres de distance, et les postes des Granges et des Grés ont remplacé celles des Trois-Maisons et du Pavillon. Ce changement de tracé appartient à l'administration du directeur général Dubois, 1723-1736 (1).

Entre Vendeuvre et Bar-sur-Aube une modification analogue s'est produite trente ans plus tard, quand la vieille route par Spoix et Proverville a été remplacée par la nouvelle qui passe à Magny-Fouchard et près de Dolancourt. On peut voir dans la liasse C. 281 des pièces relatives à l'entretien de la vieille route avant son abandon, et la liasse C. 356 montrera une des conséquences de cet abandon qui fit mettre à Bar-sur-Aube le pont d'Aube à la charge de la ville.

La route impériale n° 90 de Nancy à Orléans est, dans le département, presque tout entière, mais surtout à l'Est de Troyes, une création de l'ancienne administration des ponts et chaussées (C. 283, 284, 1106, 1107).

Il en est de même 1° d'une partie de la route impériale n° 77 de Nevers à Sedan, celle qui est au Sud-Ouest de Troyes (C. 1115-1116, 1431, 1468); 2° de la route impériale n° 51 de Mézières à Orléans (C. 1112, 1298); 3° d'une partie de la route départementale n° 2 (C. 287); 4° de la route départementale n° 6 (C. 473, 1126, 1127).

Voici du reste un document qui peut être considéré comme le bilan de l'ancienne administration des ponts et chaussées en Champagne. C'est l'état officiel des grandes routes et des chemins de communication de la Généralité en 1787. Nous l'avons extrait d'un tableau manuscrit conservé dans les archives de l'Aube. Nous y avons intercalé en plus petits caractères les numéros et les noms actuels des routes et chemins.

Nous avons été puissamment aidé dans ce travail de concordance par l'obligeant concours de MM. Quilliard, ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Aube, Decary, agent-voyer en chef du même département, Leloup, conducteur à Troyes, et Sénémaud, archiviste du département des Ardennes. Nous les prions d'agréer nos remercîments.

---

(1) C. 1162.

Digitized by Google

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEURS.	LONGUEURS totales.	LONGUEURS à faire à neuf.
		toises	toises.	toises.
	Première classe.			
1	Première communication militaire de Flandres en Allemangne, par Lille, Mézières, Sedan, Stenay, Montmédy, etc. .... Routes impériales : n° 39, de Montreuil à Mézières ; n° 64, de Neufchâteau à Mézières ; n° 51, de Givet à Orléans ; n° 47, de Vouziers à Longuyon.	7	31,004	»
2	Deuxième communication militaire de Flandres en Allemagne, par Aubenton, Launois, Le Chêne, Stenay, Metz, etc. .... Routes départementales des Ardennes : n° 1 et n° 4 ; route impériale : n° 64, de Neufchâteau à Mézières.	7	42,800	18,908
3	Troisième communication militaire de Flandres en Allemagne, par Arras, Rosoy, Rethel, Vouziers, Varennes, Clermont, etc. .... Route impériale : n° 46, de Marle à Verdun.	7	46,331	11,399
4	Route de Paris en Allemagne, par Fismes, Reims, Rethel, Mézières, etc. Routes impériales : n° 31, de Rouen à Reims ; n° 51, de Givet à Orléans.	7	54,970	»
5	Route de Paris en Allemagne, par Châlons, les Trois-Évêchés, etc..... Route impériale : n° 3, de Paris à Metz.	7	30,143	»
6	Route de Paris en Allemagne, par Montmirail, Étoges, Châlons, Sainte-Menehould, Clermont, Verdun, etc. .... Route impériale : n° 33, de Paris à Châlons, par Champaubert.	7	49,321	7,656
7	Route de Paris en Allemagne, par Sézanne, Vitry, Heiltz-le-Maurupt, Bar-le-Duc, etc. .... Route impériale : n° 34, de Paris à Vitry-le-François, par Sézanne ; route départementale de la Marne : n° 1	7	62,827	32,400
8	Route de Paris en Franche-Comté et Suisse, par Nogent, Troyes, Bar-sur-Aube, Bourbonne, Jussey, etc. .... Route impériale n° 19, de Paris à Bâle (voir C. 281-282, 1099-1105).	7	93,207	1,711
9	Route de Nantes à Strasbourg, par Sens, Villeneuve-l'Archevêque, Troyes, Lesmont, Brienne, Joinville, Vaucouleurs, Toul, etc. .... Route impériale n° 60, de Nancy à Orléans (voir C. 283-284, 1106-1111).	7	81,723	22,622

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEUR.	LONGUEURS. totales.	LONGUEURS. à faire à neuf.
		toises	toises.	toises.
10	Route de Bourgogne et Sens à la frontière de Champagne, par Nogent, Le Port, Villenauxe, Sézanne, Épernay, Reims, etc. Route impériale n° 51, de Givet à Orléans (voir C. 1112).	7	52,301	20,024
11	Route de Bourgogne et Auxerre à la frontière, par Auxerre, Saint-Florentin, Troyes, Châlons, Vouziers, Sedan, etc Route impériale n° 77, de Nevers à Sedan (voir C. 1113-1117).	7	99,572	62,779
12	Route de Bourgogne à la frontière de Champagne, par Rouelles, Clairvaux, Brienne, Rosnay, Margerie, Châlons, etc Routes départementales de l'Aube, n° 2, de Vitry-sur-Marne à Dijon ; de la Marne, n° 6, de Vitry à Bar-sur-Aube ; chemin vicinal de la Marne, n° 9, de Châlons à Blacy (voir C. 285-288).	7	87,655	25,910
13	Route de Paris à Dijon, etc., par Troyes, Bar-sur-Seine, Mussy-l'Évêque, Châtillon, etc Route impériale n° 71, de Dijon à Troyes (voir C. 289, 1118-1120).	7	20,584	»
14	Route de Flandres en Franche-Comté et Suisse, etc., par le Bac-à-Berry, Reims, Châlons, Vitry, Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, Langres et Fays-Billot. Routes impériales : n° 44, de Châlons à Cambray ; n° 4, Paris à Strasbourg ; n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne.	7	128,364	»
15	Route d'Allemagne en Italie, par Montmédy, Verdun, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Neufchâteau, Montigny-le-Roi, Langres, Thil-Chatel, Dijon, etc. Routes impériales : n° 64, de Neufchâteau à Mézières ; n° 74, de Châlon-sur-Saône à Sarreguemines.	7	53,218	»
	Deuxième classe.			
1	Premier embranchement à gauche du n° 1er de la demi-lune du Trembloy par Rocroi à Givet Route impériale n° 51, de Givet à Orléans.	7	8,164	»

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEUR.	LONGUEURS.	
			totales.	à faire à neuf.
		toises	toises.	toises.
1	Branche du 1er embranchement, à gauche du n° 1er, allant de Rocroi en Flandres, par Marienbourg, etc. .... Route départementale des Ardennes, n° 3.	6	2,180	»
3	Deuxième embranchement, à gauche du 3, allant de Vouziers à Stenay, par Buzançoy .... Route impériale, n° 47, de Vouziers à Longuyon.	5	16,058	3,076
»	Abords de Charleville	7	1,062	»
5	Embranchement à gauche du n° 5 allant à Reims par Mareuil et Louvois .... Route départementale de la Marne, n° 3, de Reims à Épernay.	4	14,414	»
»	Abords de la ville de Châlons indépendants des routes	7	2,100	»
9	Quatrième embranchement à gauche du n° 9, faisant partie de la route de Toul à Verdun (enclave de Brûlé-les-Noues) .... Routes impériales : n° 4, de Paris à Strasbourg; n° 64, de Neufchâteau à Mézières.	6	780	»
10	Embranchement à droite du n° 10, allant de Vinay par Saint-Martin-d'Ablois et Mareuil-en-Brie à Orbais, ou de Reims à Paris par Épernay, Saint-Martin, Orbais .... Route départementale de la Marne, n° 9, d'Épernay à Montmirail.	6	8,078	1,593
14	Premier embranchement à gauche du n° 14, de Saint-Dizier à Bar-le-Duc, par Sault-de-Rupt, Baudonvilliers, etc. .... Route départementale de la Haute-Marne, n° 7, de Saint-Dizier à Bar-le-Duc.	7	3,920	»
14	Deuxième embranchement à gauche du n° 14, de Saint-Dizier à Lingy, par Ancerville .... Route impériale, n° 4, de Paris à Strasbourg.	7	1,973	»
15	Embranchement à gauche du n° 15, de Longeau par Montauger et Champlitte à Gray et Besançon .... Route impériale, n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne.	7	6,797	»

Digitized by Google

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEUR.	LONGUEURS. totales.	LONGUEURS. à faire à neuf.
		toises	toises.	toises.
	Troisième classe.			
1	Premier embranchement à droite du n° 1er, allant de Mézières au moulin à poudre de Saint-Ponce.. Route impériale, n° 51, de Givet à Orléans.	5	2,058	»
3	Embranchement à droite du n° 3, allant de Grandpré à Gratreuil....... Chemin vicinal des Ardennes, n° 6.	4	8,400	»
3	Premier embranchement à gauche du n° 3, allant de Varennes à Dun... Route départementale de la Meuse, n° 2, de Bar-le-Duc à Dun.	5	9,188	3,876
5	Embranchement à droite du n° 5, allant de Port-à-Binçon à Saint-Martin-d'Ablois.. Route départementale de la Marne, n° 5, de Port-à-Binçon à Vertus.	6	5,034	»
7	Premier embranchement à droite du n° 7, allant de Tourneloup à Courgivaux .... Route départementale de la Marne, n° 8, de Châlons à Provins.	6	2,000	»
7	Deuxième embranchement à droite du n° 7, allant de Méry à Sézanne .. Route départementale de l'Aube, n° 10, de Soissons à Troyes (voir C. 1125).	6	11,202	10,202
7	Troisième embranchement à droite du n° 7, allant de Vitry-le-Brûlé à Sermaize .... Chemin de grande communication de la Marne, n° 5, de Vitry-le-Français à Andernay.	6	9,950	»
8	Embranchement à droite du n° 8, allant de Bourbonne-les-Bains par Pierrefaite, par Champlitte... Route départementale de la Haute-Marne, n° 9, de Dijon à Nancy.	4	16,326	2,371
8	Premier embranchement à gauche du n° 8, allant de Méry, par Arcis, Lesmont, Brienne, à Bar-sur-Aube................................... Routes départementales de l'Aube, n° 1, de la Belle-Étoile à Lesmont, et n° 2, de Vitry-sur-Marne à Dijon (voir C. 290, 1121-1124).	4	46,501	»

Digitized by Google

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEUR.	LONGUEURS. totales.	LONGUEURS. à faire à neuf.
		toises	toises.	toises.
8	Deuxième embranchement à gauche du n° 8, allant de Colombé-les-deux-Églises par Wassy à Saint-Dizier. Route départementale de la Haute-Marne, n° 2, de Saint-Dizier à Colombé-les-deux-Églises.	4	29,533	»
8	Troisième embranchement à gauche du n° 8, allant de Meuse à La Marche. Chemin vicinal de grande communication de la Haute-Marne, n° 8, de Meuse à La Marche.	4	6,872	»
9	Premier embranchement à droite du n° 9, allant de Montiérender, par Sommevoir, à Bar-sur-Aube. Chemins vicinaux de grande communication de l'Aube, n° 13, de Bar-sur-Aube à Doulevant; et de moyenne communication de la Haute-Marne, n° 4, de Colombé à Nully; n° 13, de Wassy à Nully (voir C. 290).	4	19,200	19,200
9	Deuxième embranchement à droite du n° 9, allant de Joinville à Neufchâteau, par Poisson. Chemin vicinal de grande communication de la Haute-Marne, n° 2, de Joinville à Neufchâteau.	4	20,137	9.352
9	Troisième embranchement à droite du n° 9, allant de Bonnet à Neufchâteau, par Gondrecourt. Route impériale, n° 66, de Bar-le-Duc à Bâle.	4	2,162	»
9	Quatrième embranchement à droite du n° 9, allant de Vaucouleurs à Vézelize. Route départementale de la Meuse, n° 14, de Vaucouleurs à Vézelise.	4	849	»
9	Premier embranchement à gauche du n° 9, allant de Montiérender à Vitry-le-Français, et faisant suite avec le premier embranchement à droite du n° 9 ci-devant. Route départementale de la Marne, n° 2, de Vitry à Montiérender.	4	17,203	9,980
9	Deuxième embranchement à gauche du n° 9, allant de Joinville à Saint-Dizier, par Chevillon et la rive droite de la Marne. Route impériale, n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne.	4	16,397	»
9	Troisième embranchement à gauche du n° 9, allant de Bonnet à Ligny. Route impériale, n° 66, de Bar-le-Duc à Bâle.	4	3,127	»

NUMÉROS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	LARGEUR.	LONGUEURS. totales.	LONGUEURS. à faire à neuf
		toises.	toises.	toises.
12	Embranchement à droite du n° 12, allant de Boudreville, par Courban, la Chassaigne, à Châtillon, où il joint le n° 13 .... Route impériale, n° 65, de Neufchâteau à Bonny-sur-Loire.	4	2,109	»
12	Embranchement à gauche du n° 12, allant de Clairvaux à Chaumont, par Bennepont et Gillancourt........................ Chemins de grande communication de l'Aube, n° 10, d'Essoyes à la Haute-Marne, et de la Haute-Marne, n° 15, de Chaumont à Clairvaux.	4	8,600	5,872
13	Embranchement à droite du n° 13, allant des Maisons-Blanches à Chaource........................ Route départementale de l'Aube, n° 6, de Troyes à Tonnerre (voir C. 1126-1127).	4	11,010	6,182
14	Premier embranchement à droite du n° 14, allant de Villiers à Blaise ... Chemin vicinal de grande communication de la Haute-Marne, n° 10, de Blaise à Vignory.	4	6,429	»
14	Deuxième embranchement à droite du n° 14, allant de Humes, par Arc-en Barrois, à Longuet, où il rejoint le n° 12........................ Route départementale de la Haute-Marne, n° 3, de Langres à Châtillon-sur-Seine.	4	6,937	2,195
»	Abords de la ville de Troyes indépendants des routes................	7	1,321	»

RÉCAPITULATION.

	LONGUEURS totales.	LONGUEURS à faire à neuf.
Première classe........................	934,020	203,409
Deuxième classe........................	65,546	4,669
Troisième classe........................	262,615	69,230
Totaux..........	1,262,181 ou 631l 181t	277,308 ou 138l 1/2 308t

La longueur des routes de toute la généralité de Champagne, déduction faite des parties à construire à neuf, était, en 1787, de 984,873 toises, équivalant à 1,918,925 mètres, soit, en nombre ronds, à 1,919 kilomètres pour une circonscription territoriale qui correspond à environ quatre départements. Ce développement dépasse de 255 kilomètres seulement celui des routes et des chemins de grande communication et d'intérêt commun du département de l'Aube où l'on compte, en 1864 :

Routes impériales	379 kilom.
— départementales	363 —
Chemins de grande communication	496 —
Chemins d'intérêt commun	526 —
Total	1,764 kilom.

La part afférente au département de l'Aube dans les grands chemins construits par l'ancienne administration des ponts et chaussées ne devait être que d'environ le quart de 1,919 kilomètres, soit 480 kilomètres. Ces chiffres disent assez le progrès qui s'est accompli ; mais ce progrès n'étonnera personne.

Le seul reproche grave qui ait été fait à l'ancienne administration des ponts et chaussées est d'avoir inventé, afin d'entretenir des grandes routes, la corvée royale, charge énorme pour les habitants des campagnes au XVIII[e] siècle (1). Il est certain, en effet, qu'en Champagne nous ne voyons pas avant 1726 la corvée des grandes routes fonctionner d'une manière générale et méthodique (C. 1094), et c'est en 1729 que nous rencontrons, pour la première fois, dans la même province, un personnel chargé de la direction des corvéables (2). Mais on trouvera dans la liasse C. 1106, la preuve que dès le ministère de Sully, alors grand-voyer de France, plus d'un siècle avant la nomination des premiers ingénieurs des ponts et chaussées de Champagne (3), bien des années avant que les intendants n'aient commencé à s'occuper des routes, on recourait à la corvée pour mettre les chemins en état. Seulement, à cette époque, on ne réparait les voies de communication que de loin en loin, quand les réclamations des voyageurs semblaient en faire une nécessité. Il était donc assez rare que le service des ponts et chaussées rendît nécessaire l'emploi des corvéables. Quand au contraire les routes furent régulièrement entretenues, les corvées prirent un caractère de périodicité inconnu jusqu'alors, et par là devinrent fort onéreuses aux populations rurales. Mais si la pratique avait changé, il n'y avait en droit aucune innovation.

---

(2) Vignon, III, 1[re] partie, p. 113.
(1) Vignon, II, 2[e] partie, p. 110.
(3) Il serait facile de faire remonter en France la corvée royale plus haut, et il est singulier que M. Vignon, qui a réimprimé des capitulaires carlovingiens relatifs à la corvée des grands chemins, n'ait pu trouver à la corvée royale du XVIII[e] siècle d'autre origine que la corvée féodale, ou la réquisition militaire. Mais cette question est en dehors de notre sujet.

Digitized by Google

POLICE.

Rien de plus varié que les attributions des intendants en matière de police. La police dans un sens large peut comprendre presque toute l'administration, mais si nous prenons ce mot dans le sens plus étroit qu'on lui donne vulgairement aujourd'hui, nous verrons que les attributions des intendants, en cette matière, peuvent se considérer au point de vue des affaires ecclésiastiques, de l'instruction publique, de la presse, de la santé publique, du commerce des denrées alimentaires, des précautions à prendre contre les incendies, des postes et des messageries, des lettres de cachet, des demandes de renseignements faites par l'autorité supérieure, de la repression des crimes, délits et contraventions; enfin nous parlerons du personnel chargé de la police sous les ordres des intendants.

Affaires ecclésiastiques (1). — Nous signalerons d'abord les documents relatifs à la part qu'ont eu les intendants et leurs subdélégués à la persécution des protestants, notamment le procès-verbal de démolition du temple de Saint-Mards-en-Othe, en 1685 (C. 1143). Plus tard il n'est plus question de protestants, ce sont les jansénistes qui sont l'objet des rigueurs de l'administration, et l'administration a encore ici pour agents les intendants et leurs subdélégués (C. 1143-1144, 1294). Mais un revirement se produit, et l'autorité, devenue favorable aux jansénistes, agit contre les membres du clergé qui leur refusent les sacrements; les instruments de cette persécution nouvelle sont toujours les intendants et leurs subdélégués (C. 1144). — Les intendants sont, sur la réquisition des évêques, les vengeurs de la morale violée par des membres du clergé séculier, ou par des religieux. Une maison de force est établie à cet effet au monastère du Hayer de Chennegy (C. 1323) — L'intendant se fait prévenir par son subdélégué de la vacance des abbayes auxquelles le Roi a droit de nommer (C. 1147), il surveille les élections dans celles ou le concordat de 1516 a maintenu le droit électoral des moines (C. 489). Les abbayes et les prieurés sont comme les communautés séculières placées sous sa tutelle, ou sous la tutelle de ses subdélégués (2). C'est par-devant le subdélégué de Troyes qu'est passé le procès-verbal d'adjudication des matériaux à enlever après démolition du cloître d'Isle-Aumont, qui devait remonter à la fin du XI^{e} siècle et dont un plan est conservé dans nos archives (C. 1421-1422); la démolition des maisons abbatiales de Larivour et de Montiéramey est précédée d'une enquête par le subdélégué de Troyes (C. 1442, 1570); la nomination d'un économe à l'abbaye de Macheret fait l'objet d'une correspondance entre l'intendant, son subdélégué et le ministre Amelot : on ne peut, sans consulter les archives des intendances, connaître à fond les derniers temps de l'histoire de nos vieilles institutions bénédictines et cisterciennes. La surveillance des intendants s'étend aux congrégations hospitalières, aux chapitres; et les archives de l'intendant de Champagne donnent notamment des rensei-

---

(1) Les documents conservés aux Archives départementales peuvent former un utile complément de ceux qui ont été réunis par M. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. IV, p. 79 et suivantes.

(2) Voir à ce sujet Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 152.

Digitized by Google

gnements curieux sur l'hospice Saint-Esprit de Bar-sur-Aube (C. 367), sur les chapitres de Mussy (C. 759) et de Lirey (1470). Enfin, c'est souvent à l'intendant que s'adressent les paroissiens mécontents de leur curé, les curés mécontents de leurs paroissiens (C. 1308, 1338, 1466, 1588).

Instruction publique. — Nous laisserons de côté l'instruction secondaire, nous nous bornerons à indiquer les colléges de Troyes, Bar-sur-Aube (C. 365), Brienne (C. 414, 448), Chaource (C. 474, 475), Vendeuvre (C. 899); nous dirons seulement quelques mots de l'instruction primaire dans les communes rurales.

On aurait grand tort de croire que l'instruction primaire en France date du XIX^{e} siécle. Dès le XVII^{e}, la plupart des paroisses du département de l'Aube avaient leur recteur d'école, on peut le constater par le dépouillement des rôles de taille conservés dans la série C de nos archives et des registres de l'état civil qui se trouvent soit dans les greffes soit dans les archives communales (1). La déclaration du 14 mai 1724 (2) prescrivit, par son article 5, qu'il serait établi des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses qui n'en avaient point, et qu'à défaut d'autres revenus il serait imposé sur les habitants 150 livres pour servir d'appointements au maître, 100 livres pour servir d'appointements à la maîtresse d'école. Peu de maîtresses d'école furent créées; nous citerons cependant celles de Rosnay (C. 821), de Vendeuvre (C. 899) et de Croncels (C. 1353). Mais il est évident qu'au XVIII^{e} siècle il existait un maître d'école dans chaque paroisse. On n'avait pas le droit d'exercer cette profession sans l'autorisation de l'évêque (3); cette autorisation pouvait être retirée; la liasse C. 1217 nous donne l'exemple d'un maître d'école interdit par l'évêque et qui, voulant continuer à enseigner, est menacé de la prison par l'intendant (C. 1217). Les communautés dont l'école était vacante avaient le choix entre les candidats pourvus de la licence épiscopale, et débattaient avec eux, de gré à gré, les conditions des traités qu'ils concluaient avec les maîtres élus; toutefois ces traités ne devenaient obligatoires qu'après l'approbation de l'intendant. La plupart du temps ils réduisent à 5 sols le montant de la taille des maîtres (4). Rien n'est varié du reste comme la rétribution qu'ils leur allouent et comme les charges qu'ils leur imposent. La rétribution est payée soit par la communauté, soit par la fabrique, soit par les habitans, soit par une fondation, soit par tous ces moyens réunis; dans un grand nombre de cas, un logement y est joint; on trouvera sous la cote C. 1284 le plan d'une maison d'école. Souvent les maîtres doivent remonter l'horloge, faire le service de l'église, sonner les cloches pendant l'orage, s'occuper en un mot d'une foule de choses étrangères à l'enseignement. Il existe aux archives de l'Aube plusieurs de ces traités (5). Nous en donnons ici un comme exemple. Nous appellerons surtout l'attention sur la disposition qui fixe à sept mois seulement la durée de l'année scolaire. Cette longueur exagérée des vacances et l'ignorance ou l'incapacité des maîtres d'école sont les causes qui nous expliquent la médiocrité des résultats de leur enseignement (voir C. 344).

---

(1) Voir aussi l'article 14 de l'édit de décembre 1606 (Isambert, XV, 307) et l'article 25 de l'ordonnance d'avril 1695, sur la juridiction ecclésiastique, Isambert, XX, 251.

(2) Isambert, XXI, 261-270; La Poix de Fréminville, *Traité du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants*, p. 490-498.

(3) Voir les ordonnances déjà citées et Guyot, *Répertoire*, VI, 624.

(4) Sur ce privilége voir La Poix de Fréminville, *Traité du gouvernement des bienset affaires des communautés d'habitants*, p. 240-241. Voir aussi C. 1388.

(5) Voir C. 340, 474, 545, 658, 913, 1214, 1312, 1425, etc.

Digitized by Google

L'an mil sept cent soixante-huit, le quatrième jour du mois de septembre, par-devant nous, Jacques Maury, lieutenant en justice et mairie d'Isle-sous-Ramerupt, étant au lieu accoutumé à tenir les assemblées à heure de dix du matin, assisté de notre greffier ordinaire.

Sont comparus : maître Charles-Antoine Guyot, prêtre, curé de Ramerupt et Isle, son annexe, maître Gabriel Chifflard, procureur fiscal en ladite justice et syndic, et les principaux habitants dudit lieu et autres qui nous ont dit qu'il est nécessaire d'avoir un maître d'école en ladite paroisse, au lieu et place de celui y qui était auparavant, pour l'entretien du service divin et l'instruction de la jeunesse. Pour quoi il nous aurait présenté la personne de Claude Noël, recteur des petites écoles de la paroisse d'Ozon, et autorisé de Claude Noël son père, recteur d'école ci-devant de la paroisse de Vinet, ci-présent pour l'effet des présentes ; lesquels ensemblement et solidairement pour la fonction et exercice de maître d'école, en ladite paroisse, pendant le temps et espace de trois, six ou neuf années consécutives l'une après l'autre, à commencer au premier jour du mois de novembre prochain ; ce qu'auraient accepté lesdits Noël, sous les rétributions à eux accordées, savoir : la somme de cent cinquante livres pour le fixe par chacun an à recevoir du syndic en charge ; douze livres à recevoir des fondations, payables par le marguillier en charge. Lui sera payé quatre sols par chaque mois pour ceux qui assembleront leurs lettres et qui commenceront à lire, et cinq sols pour ceux qui écriront et liront ès papiers. Plus lui sera payé pour l'enterrement des gros corps y compris quarantaine et bout de l'an quarante sols, dix sols pour l'enterrement des petits enfants, compris la messe haute, vingt sols pour son assistance aux fiançailles et mariages. Lui sera payé pour le port de l'eau bénite cinq sols par chacun an, et par chaque ménage. Jouira ledit Noël de la maison et dépendances, accin et jardin destiné au maître d'école, excepté le cabinet neuf et une écurie (ces deux pièces réservées pour monsieur le curé), aux charges par lui, lorsque ladite maison lui aura été mise en bon et suffisant état, de l'entretenir de pel et torche, et de fournir en cas de besoin un quarteron de gerbes par chacun an à ses frais. Jouira en outre d'une denrée de vigne attachée à ladite maîtrise, toutefois en l'entretenant de toutes les façons, savoir : trente provins par chacun an, de la bien fumer et paisseler. Sera de plus ledit Noël, exempt de toutes charges publiques et même de taille. Pourquoi s'oblige de se trouver assidument à tous les services qui se feront dans ladite paroisse ; de tenir l'école au premier octobre de chaque année jusqu'au 1er mai ; de chanter les vêpres les veilles de dimanches et fêtes ; de bien instruire les enfants, leur apprendre leurs prières, catéchisme, tant à l'école qu'à l'église, les jours de dimanches et fêtes, comme aussi à lire, écrire, calculer, additionner, les règles de l'arithmétique, de les instruire à bien servir la messe, et ceux qui seront capables de chanter au lutrin, les répons et versets qui conviendront de chanter, et au cas qu'il n'y eut point de sonneur, s'oblige de sonner l'Angelus, le matin, à midi et le soir, et de faire la prière pendant le courant de l'école tous les jours, après l'école de l'après-midi ; à l'église, de faire la prière publique suivant l'usage pendant le carême à l'heure la plus commode pour lesdits habitants, de suivre les règlements du sieur curé qu'il a souscrit et celui de monseigneur l'évesque, de mener et conduire l'horloge. De tout ce que dessus et de quoi nous avons fait acte : promettons respectivement tenir et entretenir tout ce que dessus à peine de tous dépens, dommages intérêts. Et s'est soussigné ledit sieur curé avec nous juge, procureur fiscal et greffier, syndic et principaux habitants et autres qui ont pu signer, et quant aux autres ont déclaré ne le savoir, et de ce interpellés suivant l'ordonnance ; et se sont lesdits Noël soussignés, et sera la présente contrôlée à la diligence de notre greffier à peine de l'édit, aux frais de la communauté. Signé enfin sur la minute : Guyot, curé de Ramerupt et d'Isle, C. Noël, C. Noël, Maury, Chifflard, L. Cousin, N. Maurau, syndic, Luc Gallair, Mullat, C. Bertrand, R. Aubert, Jean Philippe, Réné Houssie, I. Morau, A. Desbouy, J.-B. Desbouy, E. Aubert, Réné Guilletin, P. Félix, Choiselat, tous avec paraphe. Ensuite est écrit : contrôlé au bureau de Ramerupt, le dix septembre mil sept cent soixante-huit. Reçu une livre six sols. Signé : Merlin, avec paraphe.

Fait et expédié la présente copie conforme à la minute par moi greffier ordinaire en ladite justice et mairie d'Isle et délivré au susdit procureur syndic, ce requérant pour lui servir et valoir ce que de raison.

L'an et jour susdits. Signé : L. COUSIN.

Presse. — Sur la police de l'intendant de Champagne en matière de presse, on peut consulter les liasses C. 347, 1150.

Santé publique. — Sous ce titre, nous mentionnerons les mesures prises contre les épidémies, les épizooties, la rage et la morve ; la distribution des boîtes de remède, la création de cours d'accouchement, les priviléges accordés aux sages-femmes, les gratifications données pour sauvetage d'un asphyxié, les correspondances relatives à l'inoculation de la petite vérole, et aux secours à donner aux noyés (C. 295, 297, 352, 1156-1160, 1161-1169, 1273, 1298, 1494).

Commerce des denrées alimentaires. — Nous n'entrerons pas dans le détail des règlements restrictifs dont le commerce des grains a été l'objet au siècle dernier jusqu'à l'arrêt du Conseil du 13 septembre 1774 (1), qui lui a donné la liberté. On peut consulter là-dessus les travaux spéciaux (2). Nous signalerons seulement la part prise par les intendants à l'exécution des dispositions législatives abrogées par l'arrêt du 13 septembre 1774 (C. 299, 1178, 1179, 1540). Nous indiquerons aussi la surveillance exercée par eux sur la taxe du pain (C. 299, 355, 1180).

Précautions à prendre contre les incendies. — Deux mesures ont été employées contre les incendies sous l'administration des intendants : on a cherché à diminuer le nombre des toitures en paille, et à pourvoir les communautés des appareils nécessaires pour éteindre le feu. Dans quelques localités, l'emploi de la paille comme couverture a été interdite, partout une décharge de taille était accordée aux particuliers qui remplaçaient une couverture en paille par une couverture en tuiles (C. 1254, 1256, 1266, 1302, 1320, 1390). Un certain nombre de communautés furent pourvues de pompes à incendie (voir notamment C. 362, 901, 1183, 1459, 1462). Les incendiés obtenaient décharge de la taille et des secours, et même quelquefois des corvées étaient prescrites en leur faveur (voir notamment C. 1203, 1428, 1462, 1537).

Postes et messageries. — Nous ne donnerons aucuns détails historiques sur ces deux services (3). Nous nous bornerons à indiquer la juridiction des intendants en cette matière, et à renvoyer aux articles C. 296, 474, 1162, 1163, etc. (4)

Lettres de cachet (5). — C'était par l'intermédiaire des intendants que les ministres s'assuraient de l'opportunité de lettres de cachet demandées, par exemple, par des parents qui voulaient faire enfermer leurs enfants, c'était par l'intermédiaire de l'intendant que les lettres de cachet présentant un intérêt politique ou privé parvenaient d'ordinaire à leur destination (C. 294, 344, 347, 501, 569, 1444, 1286).

---

(1) Voir cet arrêt dans Guyot, *Répertoire*, VIII, 251-253, Isambert, XXIII, 30-39.

(2) Ch. Coquelin et Guillaumin, *Dictionnaire de l'Économie politique*, au mot *Céréales* (t. I, p. 301 et suivantes). On étudiera avec fruit, sur ce sujet, Delamare, *Traité de la Police*, 2e édition, I, 613-956.

(3) Sur les attributions judiciaires des intendants en matière de postes et de messageries, voir Dareste, *La Justice administrative en France*, p. 131-132.

(4) Sur les postes et les messageries, voir aussi Delamare, *Traité de la Police*, 2e édition, V, 552-627 ; Guyot, *Répertoire*, XI, 478-490, XIII, 210-216.

(5) Sur les lettres de cachet, voir Guyot, *Répertoire*, X, 479.

Digitized by Google

Demandes de renseignements par l'autorité supérieure. — L'intendant et son subdélégue étaient les correspondants naturels des ministres quand ceux-ci désiraient savoir d'une manière exacte la vérité sur un objet quelconque. On voit, par exemple, dans la liasse C. 1152, le subdélégué de Troyes établir, à la demande de deux ministres, la généalogie de deux familles dont l'une descendait d'un fils bâtard d'Henri III.

Repression des crimes, délits et contraventions diverses. — De droit commun, cette repression était dans les attributions de l'autorité judiciaire. — Cependant, les intendants avaient la police du roulage (C. 275-278). Ils surveillaient les tribunaux ordinaires. Ils exerçaient en toute sorte de matière le droit de faire arrêter et de retenir en prison les coupables comme ils le jugeaient à propos; les documents qui l'établissent sont en trop grand nombre pour avoir besoin d'être cités. Dans les procès criminels, ils intervenaient eux et leurs subdélégués comme officiers de police judiciaire, quand ces procès étaient évoqués au Conseil d'État (C. 1343).

Ils avaient la surveillance des dépôts de mendicité (C. 1151) (1), celle des prisons. On trouvera dans la liasse C. 365 le règlement de la prison de Bar sur-Aube, que l'on pourra comparer à celui de La Force, contenu dans l'arrêt de règlement du 17 février 1782 (2). On remarquera qu'à Bar-sur-Aube le geôlier, au lieu de recevoir des appointements, payait à l'État une redevance annuelle. Ce fait s'explique par les articles suivants :

Le geôlier aura soin de ne pas laisser prendre aux prisonniers du vin et eau-de-vie par excès. Il ne leur vendra aucune marchandise ou denrée qu'elle ne soit de poids et de bonne qualité et au prix raisonnable. Il ne leur laissera point acheter ni prendre du tabac à fumer Les prisonniers pourront se faire apporter leurs vivres et nécessités du dehors sans être contraints d'en prendre du geôlier, cabaretiers ou autres. Sera néanmoins visité ce qui sera apporté sans être gâté ni diminué.

Les prisonniers qui couchent sur la paille ne paieront aucun droit d'entrée ni de sortie de prison, mais paieront seulement un sol par jour au geôlier, qui sera tenu de leur fournir de la paille fraîche et de vider et brûler toute la vieille tous les premier et quinzième jour de chaque mois.

Les prisonniers qui coucheront sur les lits, s'ils couchent seuls, paieront quatre sols par jour, et s'ils couchent ensemble, ils paieront chacun deux sols. Ils paieront dix sols pour l'entrée et dix pour la sortie.

Personnel chargé de la police sous les ordres des intendants. — Ce personnel était la maréchaussée que nous appelons aujourd'hui gendarmerie. Le nom de maréchaussée provient de ce que ce corps avait pour chefs suprêmes les maréchaux de France (3). La maréchaussée, comme aujourd'hui la gendarmerie, avait ceci de caractéristique, que, tout en appartenant à l'armée, elle faisait son service sur la réquisition des autorités administratives et judiciaires; on peut aussi remarquer qu'elle était dispersée sur la surface du royaume par détachements beaucoup moins considérables chacun, mais en beaucoup plus grand nombre que ceux de l'armée active.

---

(1) Sur l'institution des dépôts de mendicité en 1724, voir Guyot, *Répertoire*, XI. 465. L'article *Mendicité* du *Dictionnaire de l'Économie politique*, de MM. Coquelin et Guillaumin, II, 153-154, ne parle pas des efforts faits au XVIII[e] siècle par le gouvernement monarchique pour faire disparaître la mendicité.

(2) Voir cet arrêt dans Guyot, *Répertoire*, XIII, 664-666.

(3) Un des plus anciens règlements de la maréchaussée se trouve dans Isambert, XI, 684-686.

Digitized by Google

L'origine de la maréchaussée remonte au XIV[e] siècle, où nous trouvons un prévôt des maréchaux allant à la suite des armées pour réprimer les crimes et délits commis par les gens de guerre (1). Les crimes et délits commis par des personnes étrangères à l'armée n'étaient point d'abord dans les attributions du prévôt des maréchaux (2). Mais au XVI[e] siècle des lettres patentes de François I[er] supprimèrent cette restriction (3). Dès le commencement de ce siècle, le prévôt des maréchaux avait dans chaque province un lieutenant délégué par lui ; bientôt ces lieutenants, qui portaient aussi le titre de prévôts provinciaux des maréchaux, virent leurs fonctions érigées en tire d'office et tinrent leurs pouvoirs directement du Roi. L'édit de novembre 1554 fixa leur nombre à quatorze, parmi lesquels se trouvait le prévôt des maréchaux de Champagne (4).

En 1665 la maréchaussée était en Champagne organisée ainsi qu'il suit :

A Châlons résidait 1° un prévôt général créé en 1641, et dont l'autorité s'étendait à toute la Champagne et de plus aux Trois-Évêchés ; il avait trois lieutenants, des assesseurs, quatre exempts, trente-deux archers et un greffier ; près de lui se trouvait un procureur du Roi ; — 2° un prévôt provincial, dont la charge remontait au XVI[e] siècle, mais dont le titulaire était le même que le prévôt général, et qui avait deux lieutenants, des assesseurs, trois exempts, trente-six archers et deux greffiers ; un procureur du Roi complétait ce corps ; — 3° une compagnie de robe courte.

A Troyes, 1° une résidence particulière de maréchaussée, savoir : un lieutenant du prévôt provincial, avec deux assesseurs, un procureur du Roi, un exempt, vingt-deux archers et un greffier ; 2° une compagnie de robe courte, créée en 1554, composée d'un lieutenant, de deux offices d'assesseurs réunis sur la même tête, d'un procureur du Roi, d'un exempt, de seize archers et d'un greffier.

A Langres, comme à Troyes, une résidence particulière et une compagnie de robe courte.

Les villes de Rethel, Vitry et de Joinville avaient une résidence particulière seulement.

Reims, Bar-sur-Aube, Chaumont, Sézanne, Épernay, Châtillon-sur-Marne, Sainte-Menehould, Saint-Dizier possédaient chacune une compagnie de robe courte, mais point de résidence particulière (5).

Ainsi en 1665 la maréchaussée avait en Champagne des agents dans seize localités et ces agents formaient deux corps distincts, celui de robe longue et celui de robe courte. L'édit de mars 1720 supprima cette distinction et créa pour toute la France trente compagnies de maréchaussée. L'ordonnance du 28 avril 1778 substitua les titres de maréchal des logis et de brigadier à celui d'exempt, et le titre de cavalier à celui d'archer, et organisa la maréchaussée à peu près comme l'est aujourd'hui la gendarmerie (6). Ce que cette ordonnance eut aussi de remarquable, c'est qu'elle prescrivit la construction de casernes pour loger les brigades. Nos archives contiennent un nombre considérable de documents relatifs à l'exécution de cette prescription (C. 348, 350, 450, 451, 897-898, 1198-1202, 1541-1547, etc.) En 1789, la maré-

---

(1) Lettres patentes du 13 décembre 1374 citées par Delamare, *Traité de la Police*, 2[e] édition, I, 231.

(2) Lettres patentes du 28 décembre 1481 et de janvier 1514, citées par Delamare, *Traite de la Police*, I, 231-232.

(3) Lettres patentes du 25 janvier 1536, citées par Delamare, *Traité de la Police*, I, 231. Voir aussi celles du 5 février 1549, *ibidem* p. 233.

(4) Delamare, *Traité de la Police*, I, 234.

(5) Bibliothèque Impériale, 500 de Colbert, 273.

(6) Guyot, *Répertoire*, XI, 295-321 ; Isambert, XXV, 280-284. Il y a cependant entre la maréchaussée et la gendarmerie cette différence fondamentale que la maréchaussée avait une juridiction, tandis que les gendarmes sont seulement officiers de police judiciaire.

chaussée de Champagne formait une compagnie divisée en cinq lieutenances et quarante-trois brigades, comme il suit :

LIEUTENANCE DE CHALONS.

Châlons, trois brigades.

Épernay, Sézanne, Dormans, Vertus, Étoges, Sommesous, Louvois, chacun une brigade.

LIEUTENANCE DE TROYES.

Troyes, deux brigades.

Bar-sur-Aube, Méry-sur-Seine, Arcis sur-Aube, Montiérender, Brienne-le-Châtel, Villenauxe, Vendeuvre, chacun une brigade.

LIEUTENANCE DE SAINTE-MENEHOULD.

Sainte-Menehould, Saint Dizier, Vitry, Grandpré, Auve, Possesse, chacun une brigade.

LIEUTENANCE DE REIMS.

Reims, deux brigades.

Réthel, Maubert-Fontaine, Mohon, Fisme, Suippe, Launois, Lechêne, chacun une brigade.

LIEUTENANCE DE LANGRES.

Langres, Chaumont, Joinville, Vaucouleurs, Bourbonne, Prautoy, Montigny-le-Roi, Vignory, Bonnet, chacun une brigade.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Les communautés d'habitants, sous l'ancienne monarchie, se distinguaient en deux classes : Les unes, en petit nombre, considérées comme villes, avaient à leur tête une commission administrative, qui, dans le nord de la France, portait ordinairement le nom d'échevinage et dont les membres prenaient la qualité d'échevins, sauf quelquefois le président qui se distinguait par le titre de maire. Les archives de l'Aube nous montrent des échevinages constitués, dans la partie du département qui dépendait de l'intendance de Champagne, à Bar-sur-Aube (C. 348, 357, 360, 361, 364, 365, 368), à Chaource (C. 474), à Méry (C. 1548), à Mussy (C. 758), à Troyes, à Villenauxe (1). Les échevinages constituaient une sorte de magistrature, dont l'organisation était réglée par des ordonnances royales. Nous n'avons pas l'intention d'en écrire ici l'histoire, qui a déjà attiré l'attention d'un grand nombre d'écrivains (2).

---

(1) Nous ne parlons pas ici de Bar-sur-Seine, qui dépendait de la Généralité de Dijon, d'Ervy, ni de Nogent-sur-Seine, qui faisaient partie de celle de Paris.

(2) On trouvera un bon travail sur cette matière dans l'*Histoire de l'Administration en France*, par M. C. Dareste, I, 174-219. L'ouvrage de M. Alexis de Tocqueville, intitulé : *L'ancien régime et la Révolution*, contient (p. 87 et suivantes de la 3e édition) un tableau brillamment esquissé de l'administration municipale au XVIIIe siècle ; mais on est en droit de reprocher à l'auteur un peu de partialité contre les intendants. — De nombreux documents relatifs à cet intéressant sujet ont été réunis par M. Aug. Thierry, *Recueil des Monuments inédits de l'histoire du tiers État*, t. III, dont la plus grande partie est consacrée à l'histoire municipale d'Amiens au XVIIe et au XVIIIe siècle.

La plus grande partie des communautés d'habitants, les communautés rurales, parmi lesquelles se trouvaient des localités comme Arcis-sur-Aube, qui, en 1787, comptait 2,353 habitants (C. 1194), avaient pour seuls magistrats les officiers de justice désignés par les seigneurs. L'administration communale s'y exerçait par un conseil qui n'était autre que l'assemblée générale des habitants; le rôle de pouvoir exécutif et de comptable y était rempli par un agent qu'on appelait syndic, qui était élu par cette assemblée, et qui devait à elle seule compte de son administration. Mais cet agent n'était pas magistrat : il ne pouvait pas rendre d'ordonnance, et l'usage ne lui donnait pas même qualité pour certifier exacts les procès-verbaux des assemblées des habitants : ces procès-verbaux devaient être passés par-devant notaire ou par-devant un officier de justice; c'est-à-dire par-devant un délégué du seigneur. Quand des contestations avaient lieu entre le syndic et ses administrés, elles étaient jugées par le juge seigneurial qui même, quand l'intérêt public lui paraissait l'exiger, devait agir d'office sur la réquisition du procureur fiscal (2), sauf appel aux juridictions supérieures et en dernier ressort au Parlement.

Telle était la situation primitive; tel était encore l'état des choses au XVII^e siècle.

Le but que se proposèrent les intendants fut d'annuler l'influence des seigneurs et de leurs agents, par conséquent d'enlever la tutelle des communautés aux mains de l'autorité judiciaire, et de la transférer à l'autorité administrative dont le Conseil d'État était la tête, et qui avait pour représentants dans les provinces les intendants et dans les Elections leurs subdélégués. Ce résultat ne fut atteint complètement en Champagne qu'après une lutte qui dura plus d'un siècle; commencée dans les premiers temps du gouvernement personnel de Louis XIV par l'arrêt du Conseil du 9 février 1665, elle ne se termina que sous le règne de Louis XVI, par l'arrêt du Conseil du 31 février 1776, qui presque à la veille de la Révolution triompha des dernières résistances et assura définitivement la victoire aux intendants. Les seigneurs, leurs juges, les parlements qualifiaient d'usurpation les actes énergiques par lesquels les intendants s'assurèrent ce succès : mais on perd toujours les droits politiques ou administratifs dont on ne sait pas faire usage, et il est en cette matière une prescription qui, malgré le silence des lois écrites, n'est pas moins rigoureuse ni moins légitime que la prescription édictée par toutes les législations du monde contre les propriétaires ou les créanciers négligents : les droits n'appartiennent jamais qu'à ceux qui savent les exercer. Pour donner une idée de la diligence dont faisaient preuve les seigneurs et leurs juges dans la tutelle des intérêts communaux, nous donnerons un exemple entre mille : Au commencement de novembre 1745, le compte des syndics de Neuville-sur-Seine pour l'année 1725 n'était pas encore rendu, et il en était de même des comptes de toutes les années suivantes. Et on trouvera exagéré le zèle du subdélégué de Bar-sur-Aube qui, pour remédier à la déplorable incurie des officiers de justice, a exigé l'apurement de ces comptes, poussant la modération jusqu'à laisser aux comptables un délai de trois ans pour faire les justifications nécessaires (C. 765) !

Dans l'histoire de cette longue guerre, faite à coups d'arrêts, d'ordonnances, de sentences et de procès-verbaux, on ne sait ce dont on doit le plus s'étonner, ou de la résistance continue qui s'élève de tous côtés contre les intendants, c'est-à-dire contre les représentants directs de l'autorité du Roi à l'époque de la monarchie absolue, ou de la patience inaltérable que malgré leur pouvoir sans borne ils montrent en face de cette opposition, sachant céder et attendre quand la prudence l'exige, sauf à revenir plus tard avec

---

(2) On appelait procureur fiscal l'organe du ministère public dans les justices seigneuriales. Il était, comme le juge, désigné par le seigneur.

Digitized by Google

plus de force, quand, ayant découragé leurs adversaires par la multitude des précédents, ils sont sûrs d'emporter d'assaut la place assiégée.

Le 20 février 1731, une ordonnance de l'intendant Le Pelletier de Beaupré prescrivit aux syndics de rendre compte de leur gestion par-devant les subdélégués : elle resta d'abord à peu près à l'état de lettre morte, elle ne commença à être exécutée dans la subdélégation de Bar-sur-Aube qu'au bout d'environ quatorze ou quinze ans, dans celle de Troyes elle fut en général considérée comme non avenue. L'intendant Caze de La Bove la renouvela le 26 mai 1750 en décidant que les comptes des syndics seraient rendus au mois de janvier de chaque année, à peine de vingt livres d'amende et même d'amende plus forte si le cas l'exigeait (C. 763). Or l'ordonnance du 26 mai 1750 ne fut pas elle-même appliquée dans l'Élection de Troyes avant l'arrêt du Conseil d'État du 31 mai 1776, dont voici un extrait :

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil les arrêts et règlements rendus tant par les Rois ses prédécesseurs que par Sa Majesté, concernant la nomination et élection des syndics dans les paroisses et communautés d'habitants de la campagne ou plat pays de la province et frontière de Champagne, les adjudications et baux des biens et revenus desdites paroisses, et les comptes que lesdits syndics doivent rendre de la recette et dépense desdits biens et revenus, Sa Majesté aurait remarqué que différentes paroisses de ladite province et frontière de Champagne, se seraient écartées des dispositions desdits arrêts et règlements, en voulant se soustraire à l'autorité et compétence qu'elle aurait attribué à cet effet, au sieur intendant et commissaire départi dans ladite province pour l'exécution de ses ordres. . . . .

. . . .

Quoiqu'aux termes des arrêts et règlements du Conseil, et notamment de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 9 juin 1719, rendu particulièrement pour la Champagne, confirmé et renouvelé par ceux des 30 juin 1753 et 9 octobre 1754, et même par l'article 54 de l'édit du Roi du mois d'avril 1764, qui ordonne que l'administration des communautés qui n'ont point de corps de ville ou officiers municipaux continuera d'avoir lieu ainsi que par le passé, jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître ses intentions, les intendants de Champagne aient le droit de faire faire par-devant eux, ou leurs subdélégués, les adjudications ou baux de tous les biens et revenus des communautés d'habitants de ladite province et frontière de Champagne, privativement à tous juges et autres officiers quelconques, quelques communautés tentent de s'y soustraire. Cette attribution a cependant déjà été confirmée en différentes occasions, et tout récemment par un arrêt du Conseil d'État du Roi du 9 juillet 1771, relativement à des difficultés qui s'étaient élevées dans la communauté de Torcy, subdélégation de Mézières, et qui avaient donné lieu à un arrêt du parlement de Paris du 1er mars 1770, auquel le Conseil n'a point eu égard et qu'il a regardé comme nul et non avenu.

Et Sa Majesté s'étant fait représenter les arrêts des 9 février 1665, 15 juillet 1669, les déclarations des mois d'avril 1683 et 2 août 1687, l'arrêt du 14 juin 1689, et notamment ceux des 9 juin 1719, 19 juin 1753, 9 octobre 1754, 20 septembre 1771 et 16 août 1773, qui auraient attribué spécialement aux sieurs intendants et commissaires départis en Champagne le droit de faire procéder, par devant eux ou leurs subdélégués, aux adjudications, baux et loyers des biens des communautés d'habitants, et d'en faire rendre aussi, par-devant eux ou leurs subdélégués, les comptes, le tout, sauf l'appel au Conseil du Roi; l'édit du mois de juin 1717, les arrêts du Conseil des 11 mars 1763, 12 novembre 1764, 16 août 1773, 20 mars 1775, 22 février et 12 mars 1776, concernant la nomination des syndics ou chefs des communautés dans les paroisses de la province et frontière de Champagne, où il n'y a point de corps de ville et officiers municipaux créés ou rétablis d'après les dispositions de l'édit du mois de novembre 1771;

Digitized by Google

vu aussi par Sa Majesté les arrêts du Parlement de Paris des 26 février et 11 mars 1776, la sentence du bailliage de Rumigny du 11 dudit mois de mars, ensemble les ordonnances du sieur intendant et commissaire départi, pour l'exécution des ordres en la province et frontière de Champagne, des 30 novembre 1775 et 15 janvier 1776; ouï le rapport du sieur de Clugny, conseiller ordinaire et au Conseil royal, contrôleur général des finances.

Le Roi étant en son Conseil, sans avoir égard à l'arrêt du Parlement de Paris du 26 février 1776, qui sera regardé comme nul et non avenu, ainsi que tout ce qui pourrait s'en être suivi ou s'en suivre, a ordonné et ordonne que l'ordonnance du sieur intendant de Champagne du 15 janvier 1776, sera exécutée suivant sa forme et teneur, et en conséquence que les poursuites commencées contre le nommé Gobin seront continuées pour le contraindre, par les peines énoncées en ladite ordonnance et toutes autres, à rendre compte par-devant le sieur intendant de Champagne ou son subdélégué à Rocroi, des recettes et dépenses qu'il aurait faites en sa qualité de syndic de ladite communauté du Châtelet, depuis le 29 août 1762, jusques et compris pareil jour du mois d'août 1770, et à en remettre et représenter les pièces justificatives. . . . .

. . . .

Et Sa Majesté, voulant éviter pour l'avenir de pareilles contestations et difficultés, en confirmant tous règlements et arrêts rendus précédemment pour la nomination des syndics dans les paroisses de la campagne ou plat pays de la province et frontière de Champagne, où il n'y a point de corps de ville ou officiers municipaux, créés et rétablis en vertu de l'édit du mois de novembre 1771, ainsi que pour les adjudications, baux et loyers de tous biens et revenus desdites paroisses et communautés, et la reddition des comptes desdits biens, Sa Majesté aurait attribué, en tant que de besoin est ou serait, au sieur intendant et commissaire départi en Champagne toute autorité pouvoir et compétence pour connaître de tout ce qui est relatif à la nomination et élection desdits syndics et chefs des communautés, même pour nommer d'office ceux qu'il trouvera le plus convenable, lorsque les circonstances le requéreront, sauf l'appel au Conseil; veut et entend aussi Sa Majesté, que toutes les adjudications, baux, loyers et partages des biens, deniers, produits, terres, prés, pâtures, marais, regains ou réserves de prés et enfin de tous revenus quelconque, sous telle dénomination que ce soit, et sans aucune exception, appartenant auxdites communautés et paroisses, soient faits et passés par devant ledit sieur intendant de Champagne ou ceux de ses subdélégués qu'il commettra à cet effet, et que toutes les contestations et difficultés qui pourraient survenir à l'occasion desdites adjudications, baux, loyers, partages, circonstances et dépendances sans aucune réserve, soient jugées par ledit sieur intendant de Champagne, sauf l'appel au Conseil. Donne aussi Sa Majesté tout pouvoir, autorité et juridiction audit sieur intendant pour faire rendre, par-devant lui ou ses subdélégués, tous les comptes desdits biens et revenus communs et être les difficultés et contestations relatives auxdits comptes, jugées par le sieur intendant, sauf l'appel au Conseil.

N'excepte Sa Majesté, desdits biens et revenus communs que les bois et droit de pêche appartenant auxdites communautés d'habitants, pour raison desquels bois et droits de pêche seulement, les dispositions du titre XXV de l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1669 seront suivies et exécutées suivant leur forme et teneur (1). . .

. . . .

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 31 juillet 1776.

Signé : Bertin (C. 1184).

(1) Le résultat de cette exception fût d'amener des conflits entre l'intendant et le grand maître des eaux et des forêts, auquel l'administration des bois et des droits de pêche communaux était maintenu par cette disposition. La Liasse C. 1498 donne un exemple de ces

Cet arrêt consacre définitivement trois principes contraires à l'ancienne jurisprudence et aux prétentions parlementaires : l'intendant de Champagne ou son subdélégué sont seuls compétents quand il s'agit 1° d'arrêter les comptes communaux et de juger les débats qui s'y rapportent, 2° de recevoir les adjudications de biens communaux autres que les bois et les droits de pêche et de trancher les difficultés qui peuvent surgir à cette occasion, 3° de régler les contestations relatives à la nomination des syndics et chefs des communautés, enfin, comme corollaire de cette dernière disposition, cet arrêt donne à l'intendant le droit de nommer les syndics d'office et sans élection quand il le juge convenable.

Sur les deux premiers articles, nous ne donnerons aucun développement, et nous nous bornerons à renvoyer à notre inventaire les personnes qui désireront en faire une étude approfondie. Nous leur signalerons notamment : 1° sur la comptabilité communale, les articles C. 302, 308, 313, 456, 1184, 1304, 1332, 1372, 1534 ; 2° sur les adjudications de biens communaux, les articles C. 303, 364, 385, 414, 606, 790, 1373, 1498, 1534.

Quant aux droits conférés à l'intendant par la disposition relative à la nomination des syndics, nous ferons remarquer que dès le 6 octobre 1721 une ordonnance de l'intendant Lescalopier avait prescrit que les syndics seraient élus chaque année par les communautés d'habitants dans les premiers jours de décembre et entreraient en fonctions le premier janvier suivant (1). Mais cette prescription n'était point ou était fort peu exécutée, mal auquel remédia dans l'Élection de Troyes l'ordonnance qui suit :

Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, grand-croix, maître des cérémonies honoraire de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne.

Sur ce qui nous a été représenté, que dans les communautés de l'Élection et subdélégation de Troyes, les unes sont dans l'usage de nommer leurs syndics le premier janvier, les autres le premier octobre de chaque année, et plusieurs à différentes autres époques, et jugeant nécessaire d'établir dans toutes lesdites communautés une uniformité pour cette partie d'administration, vu les éclaircissements que nous nous sommes procurés, ensemble l'arrêt rendu au Conseil d'État du Roi le 31 juillet 1776, qui, entre autres choses, nous maintient et confirme dans le droit de connaître de la nomination des syndics des paroisses et communautés, même de les nommer d'office ; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Dans toutes les communautés et paroisses généralement quelconques dépendantes de l'élection et subdélégation de Troyes, où il n'y a point d'officiers municipaux établis en vertu d'arrêts, ordonnances ou édits et notamment de celui du mois de novembre 1771, et à compter de la présente année 1778, la nomination des syndics s'y fera dans une assemblée générale des habitants, qui sera tenue à cet effet en la manière accoutumée, le premier dimanche du mois de décembre de chaque année, pour le syndic entrer en fonctions au premier janvier suivant.

---

conflits désastreux pour les intérêts des communautés. L'intervention des officiers de la maîtrise rendit impossible l'exécution des projets préparés par ordre de l'intendant pour la reconstruction de l'église de Maraye-en-Othe.

(1) Cette ordonnance est rappelée dans celle du 30 mai 1780, dont il sera question plus loin.

Digitized by Google

ART. II.

L'acte de délibération portant nomination du syndic, sera incontinent remis et au plus tard dans la huitaine au greffe de la subdélégation de Troyes, pour être icelui approuvé, s'il y a lieu, par nous ou notre subdélégué.

ART. III.

Dans le cas où quelques circonstances ou considérations empêcheraient que la nomination d'un syndic ne fût approuvée, ordonnons que le syndic, alors en exercice, sera tenu de continuer à remplir les fonctions de ladite charge, jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné.

ART. IV.

Pourront les habitants, lorsque les circonstances ou les intérêts de la communauté l'exigeront, continuer le même syndic pour une seconde année; mais dans ce cas, seront tenus lesdits habitants de prendre pour cette continuation une délibération dans la même époque et dans la même forme que pour la nomination, laquelle délibération sera aussi remise dans le même délai au greffe de la subdélégation, pour être ladite continuation approuvée, s'il y a lieu, par nous ou notre subdélégué.

ART. V.

Ne pourra néanmoins aucun syndic être forcé d'accepter la continuation dans ladite place contre son gré.

ART. VI.

Ordonnons à tous syndics, habitants et communautés quelconques de l'Élection et subdélégation de Troyes, de se conformer aux dispositions de notre présente ordonnance, qui sera lue et publiée dans toutes lesdites communautés, et mandons au sieur Paillot, notre subdélégué à Troyes, de tenir la main à son exécution, et de faire au surplus exécuter les dispostions dudit arrêt du Conseil du 31 juillet 1776.

Fait par nous intendant de la province et frontière de Champagne, le 10 novembre 1778.

Signé : Rouillé (C. 1182).

Les dispositions de cette ordonnance furent étendues à toute la Champagne par celle du 30 mai 1780 (C. 301).

L'intendant chargea ses subdélégués d'approuver les élections de syndics, voici le texte de la formule par laquelle cette approbation se donnait dans la subdélégation de Troyes.

De par le Roi,

Pierre-Jean Paillot, écuyer, subdélégué de l'intendance de Champagne, au département de Troyes,

Vu l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 31 juillet 1776 qui, entre autres choses, maintient et confirme monseigneur l'intendant de la province et frontière de Champagne dans le droit de connaître de la nomination des syndics des paroisses et communautés, même de les nommer d'office.

Digitized by Google

L'ordonnance rendue par mon dit seigneur l'intendant le 10 novembre 1778, qui prescrit le temps et la forme dans laquelle il doit être procédé à l'élection desdits syndics, pour entrer tous en exercice le 1er janvier 1779 et finir le 31 décembre suivant; nous commettant pour tenir la main à l'exécution d'icelle, et recevoir et approuver, s'il y a lieu, les actes de nomination desdits syndics qui doivent nous être remis immédiatement.

Vu aussi la nomination faite en conséquence par les habitants de la communauté de de la personne de pour leur syndic pendant l'année 1779.

Nous avons approuvé et confirmé, approuvons et confirmons ladite nomination et ordonnons que ledit syndic ci-dessus nommé en exercera seul et sans partage ses fonctions pendant l'année entière 1779 : enjoignons aux habitants de le reconnaître pour syndic, et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera en cette qualité pour le service du Roi, le bien et l'avantage de ladite communauté ; et faisons défense à toutes personnes de le troubler ou s'immiscer dans ses fonctions, sous quelque prétexte que ce soit.

Faisons aussi très-expresses défenses aux habitants de ladite communauté et à tous autres sans exception, à peine de désobéissance et d'amende, de sonner, convoquer et tenir aucune assemblée d'habitants pour leurs affaires communes et prendre aucune délibération qu'en présence et avec la participation dudit syndic, qui ne pourra néanmoins se dispenser de convoquer lesdites assemblées, lorsqu'il en sera requis par le général (1) desdits habitants, et pour des objets qui paroitront convenables, sauf par lesdits habitants, dans le cas où ledit syndic s'y refuserait, à se pourvoir par-devant nous pour être statué ce qu'il appartiendra.

Ordonnons que ledit syndic présidera seul aux assemblées desdits habitants, conformément aux dispositions des arrêts et règlements rappelés dans l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 31 juillet 1776.

Lui enjoignons de rendre ses comptes chaque année et faire rendre ceux de ses prédécesseurs, par-devant nous, un mois au plus tard, après son année d'exercice finie, et de se conformer pour la nomination de son successeur aux dispositions de ladite ordonnance de monseigneur l'intendant du 10 novembre dernier.

Lui faisons défenses aussi sous peine d'être poursuivi extraordinairement et comme concussionnaire, de souffrir qu'il soit fait sur lesdits habitants aucun rôle d'imposition, répartition, partage sur les parts usagères ou autrement, qu'en vertu des ordonnances qui seront rendues par monseigneur l'intendant, lorsque le cas le requerra, à l'effet de quoi lesdits syndic et habitants seront tenus de se pourvoir par devant mondit seigneur l'intendant, pour être statué ce qu'il appartiendra.

Faisons en outre défenses audit syndic de faire aucune dépense quelconque, qu'après y avoir été autorisé par une délibération des habitants qui ne sera valable qu'après avoir été autorisée par monseigneur l'intendant ou par nous, suivant l'exigence du cas.

Ordonnons audit syndic de se conformer aux déclarations du Roi, arrêts et règlements qui défendent aux communautés d'habitants d'entreprendre aucun procès ou contestation quelconque, qu'après y avoir été dûment autorisés par monseigneur l'intendant : à l'effet de quoi ledit syndic sera tenu, avant même de faire donner aucune assignation en justice, de se retirer auprès de nous pour diriger sa conduite et l'aider de nos avis et conseils.

---

(1) La plus grande partie.

Digitized by Google

Sera exact ledit syndic à nous informer de tous les événements généraux et particuliers qui peuvent intéresser le bien du service du Roi, la tranquillité publique et notamment de toutes les maladies épidémiques sur les hommes ou sur les bestiaux, à peine par ledit syndic d'en être personnellement garant et responsable.

Enjoignons au surplus audit syndic de se conformer exactement à toutes les dispositions de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 31 juillet 1776, concernant l'adjudication et gestion de tous les biens et revenus sans exception des communautés, et de nous informer de tout ce qui pourrait arriver dans ladite communauté, au préjudice des dispositions dudit arrêt et de la présente ordonnance, qui sera lue et publiée par ledit syndic à l'issue de la messe paroissiale, le premier jour de dimanche ou fête, après la réception de ladite ordonnance, afin que personne n'en ignore et que chacun ait à s'y conformer.

Et sera payé par le nouveau syndic cinq sous à notre greffier pour droit d'enregistrement de ladite nomination, suivant la taxe qui en a été faite par monseigneur l'intendant.

Fait par nous, subdélégué, le 30 décembre 1778.

Signé : PAILLOT (C. 1182).

On peut voir dans la liasse C. 1308 un exemple de nomination de syndic, faite d'office par l'intendant. Le droit d'approuver l'élection et de nommer d'office entrainait celui de refuser l'approbation et de révoquer (sur les révocations des syndics, voir C. 872, 899, 926)

Les intendants ne se contentèrent pas de transformer ainsi les syndics en agents de l'autorité centrale, ils soumirent à divers règlements les assemblés d'habitants dont l'organisation primitive dépendait ou des juges locaux ou du libre arbitre de ces assemblées. L'ordonnance rendue le 26 mai 1750 par l'intendant Caze de La Bove, contient les deux dispositions que voici :

Nous ordonnons que lorsqu'il aura été convoqué au son de la cloche, où en la forme usitée dans chaque communauté, une assemblée générale des habitants d'icelle, tous ceux qui ont droit d'y assister seront tenus de s'y rendre à l'heure précise, à peine contre les contrevenants de six livres d'amende applicables aux besoins les plus pressants de la communauté, laquelle amende sera par nous prononcée sur le procès-verbal que le syndic sera tenu d'en dresser. ...

Enjoignons pareillement à tous ceux qui assisteront aux assemblées de donner leurs voix chacun à leur tour, par ordre et sans confusion : et en cas de troubles déclarons la même peine de six livres d'amende encourue contre ceux qui l'auraient occassionnée, même celle de prison s'il y échoit, à l'effet de quoi le syndic sera pareillement tenu d'en dresser son procès-verbal.... (1).

Après l'arrêt du 31 juillet 1776, l'intendant plus hardi, rendit pour un nombre considérable de communautés des ordonnances qui, laissant la convocation des assemblées générales obligatoire dans des circonstances exceptionnelles seulement, conférèrent dans chacune de ces communautés à un corps composé

---

(1) C. 765. Voir aussi dans la liasse C. 645 l'indication d'une ordonnance de l'intendant en date du 14 mars 1775 qui fait à un particulier défense de paraître à l'assemblée de sa communauté pendant trois ans.

Digitized by Google

de quelques notables seulement, le droit de prendre la plupart des décisions relatives aux affaires communales. Dans l'Élection de Bar-sur-Aube, cette mesure fut appliquée à 149 communautés (1). Dans celle de Troyes, elle eut un caractère moins général. On peut cependant citer quelques exemples de son application : Voici l'ordonnance de l'intendant qui établit un conseil de notables à Maraye-en-Othe :

Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, grand-croix, maître des cérémonies honoraire de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne.

Vu la requête qui nous aurait été présentée par les habitants de la paroisse de Marais, subdélégation de Troyes, et leur délibération du 1er décembre 1786.

Ensemble les éclaircissements que nous nous sommes procurés, desquels il résulte que les assemblées, que le syndic de la communauté est dans le cas de convoquer pour les affaires communes des habitants, sont souvent infructueuses, en ce que la plupart desdits habitants, et ceux surtout les plus intelligents, négligent de s'y trouver, ou ne peuvent se faire entendre et donner librement leur avis, par le tumulte et les intrigues de certains particuliers plus attachés à leurs intérêts personnels, qu'au bien et à tout ce qui peut tendre à l'avantage de ladite communauté, tant pour la conservation des biens communaux, l'amélioration d'iceux et l'économie dans les dépenses; et en conséquence lesdits habitants nous auraient supplié de permettre et même ordonner l'établissement d'un conseil composé de différents habitants, pour, sous le nom de notables, assister aux assemblées qui seront convoquées par le syndic en la manière accoutumée, à l'effet de délibérer avec ledit syndic sur les affaires qui seront par lui proposées et l'aider de leurs avis.

Vu aussi l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 31 juillet 1776, qui nous aurait maintenu et confirmé dans le droit et la compétence de connaître de la nomination des syndics des communautés d'habitants, de l'adjudication et gestion de tous leurs biens et revenus communs, et de la reddition des comptes desdits syndics, avec défenses à tous officiers de justice et autres juges quelconques d'en prendre connaissance, à peine d'être personnellement garants et responsables de tous frais et dépens, même d'interdiction de leurs fonctions et privation de leurs gages, voulant Sa Majesté, que toutes les contestations relatives auxdits objets, circonstances et dépendances sans exception, soient par nous jugées, sauf l'appel qui ne pourrait être porté qu'au Conseil du Roi.

Tout considéré ;

Nous, sous le bon plaisir du Conseil du Roi, et ayant égard à la demande qui nous est faite, ordonnons que dans une assemblée générale de tous les habitants de la communauté de Marais et hameaux en dépendant, dont le jour sera indiqué par le sieur Paillot notre subdélégué à Troyes, il sera, en présence de notre dit subdélégué qui s'y transportera gratis, et à son défaut ou absence, en présence de celui qui sera par lui commis à cet effet, choisi et nommé à la pluralité des voix, seize habitants sous le nom de notables, pour assister régulièrement à toutes les assemblées qui seront convoquées en la manière accoutumée par le syndic à l'effet de délibérer avec lui sur les affaires communes qui seront par lui proposées, lesquels dits seize notables représenteront le conseil de ladite communauté

(1) C. 301 ; voir aussi *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, p. 234 et suivantes.

et seront choisis, savoir : dans la classe des dans celle des

Sera aussi choisi dans ladite assemblée générale des habitants un des officiers de la justice du lieu, dans le cas où il s'en trouverait qui y soient résidents, ou à portée de se trouver aux assemblées de ladite communauté, lequel officier de justice ainsi élu aura rang de séance à la tête des notables seulement, attendu que ladite assemblée ne peut être convoquée, tenue et présidée que par ledit syndic, comme chef desdits habitants, suivant et conformément à différents arrêts et règlements rappelés dans l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 31 juillet 1776, toutefois lorsqu'il s'agira d'affaires communes et qui sont de notre compétence, sauf à être lesdites assemblées présidées par les juges et officiers des lieux, lorsqu'il sera question dans lesdites assemblées de nomination de marguilliers, maîtres d'école, gardes empouilles (gardes champêtres), gardes bois, reddition de compte de marguilliers ou fabriciens et autres affaires de police qui sont du ressort des juges ordinaires.

Ledit officier de justice et lesdits notables resteront en exercice pendant six ans et seront changés après ledit temps dans une assemblée générale desdits habitants convoqués et tenue par le syndic, à moins que lesdits habitants ne jugent à propos et pour les intérêts communs de les proroger et continuer dans ledit exercice encore six autres années.

Ordonnons néanmoins que dans le nombre des notables qui seront élus la première fois en exécution de notre présente ordonnance, il en sortira huit à l'expiration de la troisième année de leur nomination, lesquels huit sortants seront pris dans les plus jeunes de chacune des classes sur le pied de par classe et seront lesdits sortants remplacés par huit autres nouveaux habitants, qui seront élus et choisis aussi dans chacune desdites deux classes sur le pied de par chaque classe et ainsi successivement, en telle sorte que tous les trois ans, il en soit nommé huit nouveaux, et tous les six ans seulement un officier de justice.

Enjoignons auxdits notables de se rendre régulièrement à toutes les assemblées qui seront convoquées, à peine de six livres d'amende contre chacun de ceux qui ne s'y trouveront pas, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime; lesquelles amendes seront par nous prononcées sur les procès-verbaux qui seront dressés par le syndic, contre les absents et qui nous seront envoyés par notre subdélégué, pour être le montant desdites amendes appliqué aux besoins de ladite communauté, suivant qu'il sera par nous ordonné sur le compte qui nous en sera rendu par notre dit subdélégué.

N'entendons néanmoins exclure desdites assemblées tous les autres habitants de ladite communauté, qui continueront d'avoir le droit de s'y trouver et d'y voter, lorsqu'il s'agira dans lesdites assemblées d'intenter ou de soutenir quelques instances en justice réglée, de demander quelqu'imposition extraordinaire, de faire quelqu'emprunt de deniers, et de vendre, aliéner ou échanger quelques biens communaux, à condition par lesdits habitants de s'y comporter avec honnêteté et tranquillité ; mais pour toutes les autres affaires quelconques de ladite communauté, elles seront régies et administrées par le syndic et lesdits seize notables comme représentant le corps de ladite communauté et sans avoir besoin d'appeler les autres habitants.

Ordonnons auxdits syndics et notables d'établir un registre qui sera coté et paraphé par notre dit subdélégué au département de Troyes, auquel ils seront tenus de le représenter toutes et quantes fois il le jugera convenable, dans lequel registre seront transcrites toutes les délibérations de ladite communauté, et seront tenus les syndics et notables de joindre aux requêtes qu'ils seront dans le cas de présenter au nom de ladite communauté, une expédition de la délibération qui aura dû précéder et contenir pouvoir suffisant audit syndic.

Faisons défenses au syndic de faire aucune dépense qu'elle n'ait été approuvée par une délibération desdits nota-

Digitized by Google

bles, qui sera par nous approuvée ou notre subdélégué avant d'être lesdites dépenses faites à peine, de radiations et de demeurer aux compte et dépens dudit syndic.

Ordonnons que le compte que le syndic rendra annuellement des recettes et dépenses par lui faites sera arrêté et constaté par lesdits notables avant de le présenter à notre dit subdélégué ; sauf à notre dit subdélégué à ordonner, s'il le trouve convenable, que ledit compte sera communiqué aux habitants généralement assemblés pour donner leurs dires et observations et être ledit compte ensuite clos et arrêté par notre dit subdélégué, qui nous en informera en la forme ordinaire.

Ordonnons en outre que ladite communauté sera tenue d'avoir une armoire fermant à trois clefs, pour y déposer les titres et papiers communs, desquelles trois clefs, une restera entre les mains du syndic en exercice, et les deux autres entre les mains de deux notables dont la communauté conviendra, et sera tenu le syndic sortant d'exercice, sous peine d'amende, de remettre au syndic qui lui succédera toutes les ordonnances, arrêts, ordres ou instructions qui lui auront été adressés relativement à l'administration ou intérêts des affaires de ladite communauté pendant son exercice, pour être déposés dans ladite armoire

Mandons audit sieur Paillot, notre subdélégué, de tenir la main à l'exécution de notre présente ordonnance, qui sera lue et publiée fin de la messe paroissiale de ladite communauté de Marais, à ce que personne n'en ignore, et ensuite transcrite sur le registre des délibérations de ladite communauté et l'original déposé au greffe de la subdélégation de Troyes pour y avoir recours au besoin (1).

Fait par nous, intendant, le 16 mars 1787.

Signé : Rouillé (C. 1496).

Quelques mois après, le règlement du Roi du 23 juin 1787 (2), corollaire de l'édit de création des assemblées provinciales, donnait une municipalité à toutes les localités de Champagne qui n'avaient pas d'échevinage, c'était le premier coup porté au pouvoir des intendants. La Révolution commençait.

Nous ne terminerons pas ce paragraphe sans faire remarquer qu'aux termes de l'arrêt du Conseil du 16 décembre 1684 (3) les églises et presbytères ne pouvaient être réparés sans l'intervention de l'intendant, qui désignait un architecte pour faire la visite des lieux et dresser un devis et qui chargeait son subdélégué de diriger à l'adjudication (4). Aucune imposition communale ne pouvait avoir lieu sans approbation, de l'intendant qui fit emprisonner un syndic d'Aix-en-Othe coupable d'avoir levé de son chef une imposition sur sa communauté. L'autorisation de l'intendant devait précéder tout emprunt, tout procès et toute aliénation de biens communaux ; autrement l'emprunt n'obligeait pas la communauté, le jugement obtenu ne lui pouvait être opposé, et l'aliénation était nulle de plein droit (5).

---

(1) Les ordonnances portant création de conseils de notables sont toutes conçues à peu près dans les mêmes termes. Il n'y a que de légères variantes. Les formules étaient imprimées.

(2) Isambert, XXVIII, 366-369.

(3) Cet arrêt est mentionné par La Poix de Fréminville, *Traité du gouvernement des communautés d'habitants*, p. 463.

(4) Les documents relatifs aux réparations d'église présentent souvent un grand intérêt archéologique. Nous signalerons, par exemple, les plans de l'église de Bouilly, où se trouve indiqué le jubé aujourd'hui détruit.

(5) Édit d'avril 1683, et déclaration du 2 août 1687, Isambert, XIX 420, XX, 50 ; voir Guyot, *Répertoire*, IV, 218.

Digitized by Google

CORPORATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

La surveillance des corporations industrielles et commerciales est une de ces nombreuses attributions de l'autorité judiciaire qui, au XVIII[e] siècle, passèrent presque entièrement entre les mains des intendants, aussi est-ce dans les archives des intendants qu'il faut surtout chercher l'histoire du commerce et de l'industrie française pendant les derniers temps de l'ancienne monarchie. Les documents conservés aux archives de l'Aube ne concernent qu'un département, et cependant les renseignements intéressants qu'ils renferment sont trop nombreux pour pouvoir être analysés dans cette notice, nous nous bornerons à parler de l'industrie qui forme aujourd'hui la spécialité de ce département, c'est-à-dire de l'industrie de la bonneterie.

L'industrie de la bonneterie n'avait pas encore, au moment de la Révolution, acquis dans ce pays l'importance qu'elle a graduellement obtenue. Si nous en croyons une lettre adressée par le subdélégué de Troyes à l'intendant de Champagne, le 16 août 1788, les drapiers et fabricants de serge de Troyes auraient à cette date occupé dans la ville six mille personnes, y compris celles qui filaient pour eux, et le nombre des personnes employées à la fabrication des toiles de coton, basins, etc., aurait, à la même époque, été de douze mille (1). Ainsi dix-huit mille personnes sur une population de trente mille âmes auraient alors donné leur travail à une industrie autre que celle de la bonneterie.

Il n'entre pas dans notre sujet de rechercher à qu'elle date remonte la fabrication du tricot à la main. Nous nous bornerons à dire que jusqu'au milieu du XVII[e] siècle on n'obtint pas de tricot en France par un autre procédé. La corporation de bonnetiers qui existait à Troyes au XVI[e] siècle, et dont les statuts datent de 1554, ne connaissait que ce mode de fabrication du tricot (2).

La première manufacture de bas au métier qui ait été établie en France fut fondée au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, en 1656 (3). Cette manufacture donna naissance à une communauté de maîtres-ouvriers en bas au métier, dont les premiers statuts datent de 1672 (4). Avant 1684, ces ouvriers ne pouvaient travailler qu'en soie; un arrêt du Conseil de cette année leur permit d'employer la laine, le fil, le poil et le coton. Le 30 mars 1700, il parut un nouvel arrêt du Conseil qui imposa à cette industrie un règlement en trente-quatre articles, et en prohiba l'exercice dans toute autre localité que les

---

(1) Dont 500 fabricants.

(2) Les statuts de cette corporation existent à la bibliothèque de Troyes, où M. Harmand, bibliothécaire a eu l'obligeance de nous les indiquer; leur titre est : *Statuts et ordonnances de la communauté des maîtres bonnetiers de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes, le 6e janvier 1554, confirmés par Louis XIV, ce présent régnant, avec cinq articles nouveaux qu'il a plu à Sa Majesté accorder à ladite communauté au mois de mars 1698*; Troyes, sans date d'année, petit in-8°. — Les statuts des bonnetiers des faubourgs de Paris, en date du 16 août 1527, sont cités par Savary, *Dictionnaire du commerce*, Amsterdam, 1726, in-4°, t. I[er], p. 274.

(3) Savary, *Dictionnaire du commerce*, I, 274.

(4) Savary, *Dictionnaire du commerce*, I, 275.

Digitized by Google

villes dont les noms suivent : Paris, Dourdan, Rouen, Caen, Nantes, Oléron, Aix, Toulouse, Nimes, Uzez, Romans, Lyon, Metz, Bourges, Poitiers, Orléans et Reims (1). On remarquera que sur ces dix-huit noms aucun n'appartient au département de l'Aube, et les quelques métiers à bras qui s'étaient établis à Troyes (2) durent cesser de fonctionner. L'arrêt du Conseil du 30 mars 1700 resta en vigueur pendant un demi-siècle. Mais il se produisit bientôt quelques dérogations à ses prescriptions.

Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 13 avril 1630, prescrivant la réunion et la réorganisation des hôpitaux de Troyes (3), donnait aux administrateurs l'ordre de faire établir dans ces hôpitaux « les ma- « nufactures nécessaires pour l'emploi des pauvres valides. » Les administrateurs prirent prétexte de cette injonction pour fonder dans un de leurs hôpitaux une fabrique de bas au métier dont l'existence justifiée par le caractère d'œuvre de charité n'était pas, suivant eux, une infraction à l'arrêt du 30 mars 1700 (4). L'autorité ferma les yeux.

En même temps, des lettres-patentes du 29 décembre 1733 (5), obtenues par l'influence de M. Grassin, seigneur d'Arcis, autorisaient l'établissement d'une manufacture de bas au métier dans cette petite ville (C. 1194) qui, ruinée par un incendie (C. 1203), vit cependant, grâce à la prospérité de son industrie, sa population tripler en cinquante ans.

Enfin l'arrêt du Conseil du 25 mars 1754 permit la libre fabrication de la bonneterie dans tout le royaume.

La manufacture fondée par les administrateurs des hôpitaux de Troyes paraît avoir été l'école où se formèrent les premiers maîtres bonnetiers de la ville qui travaillèrent au métier. Le nombre des métiers de cette manufacture s'éleva rapidement de sept, chiffre de 1754, à soixante-six, chiffre de l'année 1771 (6); les administrateurs employaient, outre les pauvres logés par eux, un certain nombre d'ouvriers libres habitant hors des hôpitaux. Bientôt plusieurs de ces ouvriers s'établirent pour leur compte et formèrent des élèves qui s'établirent aussi, et, dès 1758, les bonnetiers de Troyes étaient en instance pour obtenir la création d'un bureau où des gardes jurés auraient visité les ouvrages de bonneterie. Le juge de police de Troyes les y autorisa par sentence du 15 janvier. Les merciers de Troyes formèrent opposition à l'exécution de cette sentence dont le résultat devait être de rétablir, au profit d'une corporation, le monopole supprimé par l'arrêt du Conseil du 25 mars 1754 ; cette affaire donna lieu à une correspondance conservée aux archives de l'Aube et où l'intendant se montre peu favorable aux maintien de la sentence de juge de police de Troyes.

---

(1) Savary, *Dictionnaire du commerce*, I, 275-276.

(2) Il y est fait allusion, dans un des cinq nouveaux articles des statuts homologués, en 1698, et dont il est question plus haut.

(3) Grosley, *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, II, 221-231.

(4) Mémoire manuscrit adressé à l'intendant par les maîtres bonnetiers de la ville de Troyes.

(5) Ces lettres-patentes ont été publiées d'après les archives du château d'Arcis dans l'*Arcisien* de 1861, p. 110-111.

(6) Rapport du subdélégué de Troyes à l'intendant, sur une contestation entre les administrateurs des hôpitaux et la communauté des bonnetiers.

Digitized by Google

En même temps l'industrie de la bonneterie s'étendait dans la campagne. Romilly-sur-Seine, qui doit à la bonneterie son importance actuelle et les trois quarts de sa population présente, avait des fabricants de bas dès 1762 (1), c'est-à-dire huit ans après l'arrêt du Conseil de 1754. En 1787, le nombre des métiers était, à Arcis, de 300 (C. 1194), à Méry, de 89 (C. 1538), aux Grandes-Chapelles, de 40 (C. 1300). Dans cette dernière localité, la bonneterie avait supplanté presque complétement la draperie dès 1780 (C. 1300). Nous ne donnerons pas la liste de toutes les localités qui avaient des métiers de bonneterie en 1787 ; nous préférons renvoyer à notre inventaire.

AGRICULTURE.

La protection accordée à l'agriculture par l'administration monarchique au XVIII^e^ siècle peut se considérer à un double point de vue : 1° encouragements, 2° règlements qui défendent certains actes considérés comme nuisibles aux intérêts agricoles de la France.

Les encouragements concernent, par exemple, l'amélioration de la race chevaline. Tel est l'institution par l'intendant de Champagne de deux prix annuels pour les poulins et pouliches de l'âge de deux à trois ans (C. 342). Telle fut, en 1717, l'ordonnance royale concernant l'organisation de haras (1), sur l'exécution de laquelle on peut consulter différentes parties de notre inventaire (notamment les articles C. 391, 693, 1176). Nous voyons aussi le Roi confier aux cultivateurs des chevaux de l'armée (C. 1176). Enfin l'intendant s'efforce par des circulaires de propager diverses méthodes utiles, entre autres la création de ces prairies artificielles (C. 398, 1176) qui constituent peut-être le plus grand des progrès faits par l'agriculture en Champagne depuis un siècle (3).

Parmi les règlements que l'expérience n'a pas justifiés nous rangerons celui du 3 juin 1731 (2), qui défendait de planter de la vigne dans un terrain qui n'aurait pas été précédemment employé à cette culture ; quand cette culture avait été interrompue pendant deux ans, ce règlement interdisait de la reprendre sans une autorisation du Roi ; l'autorité prétendait par là empêcher le renchérissement des denrées nécessaires à la vie. Cette prescription fut d'abord exécutée. Nous avons encore une ordonnance rendue le 7 mars 1753 par l'intendant de Barberie pour rappeler en cette matière ses administrés au respect de la loi (C. 1146). Les archives de l'Aube contiennent les procès-verbaux d'un grand nombre d'expertises faites pour vérifier s'il y a lieu ou non d'accorder l'autorisation demandée par divers particu-

---

(1) Lettre de Bertin à l'intendant de Champagne.

(1) Guyot, *Répertoire*, VIII, 416-426 ; Isambert, XXII, 248,

(3) Sur l'intervention du gouvernement en matière de méthodes agricoles, voir La Poix de Fréminville, *Traité du gouvernement des biens et communautés d'habitants*, IV, p. 558 et suivantes.

(2) Arrêt du Conseil, imprimé dans Guyot, *Répertoire*, XVII, 526, et cité par Isambert, XXI, 361.

Digitized by Google

liers de planter des terrains en vigne (C. 895, 1322, 1450, 1468, etc). Puis l'administration eut la sagesse de laisser tomber en désuétude cette restriction inintelligente à la liberté des cultures,

Nous signalerons enfin les mesures prises pour empêcher la multiplication exagérée des colombiers (C. 295, 448, 1153); et une prohibition locale et momentanée de la vaine pâture (C. 1570).

L'intendant était considéré par les populations comme le protecteur né des intérêts agricoles, les cultivateurs s'adressaient à lui dans toutes les affaires sérieuses ou non qui les préoccupaient. Ainsi nous voyons l'intendant appelé par des requêtes à examiner avec son subdélégué quels graves dangers peut présenter la fréquentation d'un abreuvoir par des oies (C. 645), et si un propriétaire peut forcer un voisin à couper des noyers où se réfugient les hannetons qui dévastent le vignoble environnant (C. 1269).

STATISTIQUE.

La France n'a eu d'abord d'autre statistique que les états de feux ou ménages qui servaient de base à l'assiette des impôts. En multipliant le nombre des feux par quatre ou cinq on trouve le chiffre approximatif de la population (1). D'après l'ouvrage intitulé *Statistique de la France, territoire et population*, p. IX et 154 il aurait été fait en 1762 un dénombrement individuel des habitants de toutes les Généralités. On a contesté la réalité de ce dénombrement dont les résultats seuls sont connus (2). Il est certain que nous n'en avons trouvé aucune trace. Le premier dénombrement individuel de la population de la Champagne paraît avoir été commencé en 1787 et fini en 1788. Les syndics de chaque communauté devaient faire connaître le nombre d'hommes et de femmes mariés, de veufs et de veuves, de garçons et de filles de leur paroisse. Les réponses données par une partie d'entre eux sont consignées dans notre inventaire qui contient encore un certain nombre d'autres documents statistiques, sous les cotes C. 300, 1170-1174, et dans les liasses qui concernent chaque communauté (3). Mais ces documents datent, la plupart, de la fin du règne de Louis XVI, quelques-uns seulement et les plus anciens des dernières années du XVII^e^ siècle. Nous avons pensé qu'ils trouveraient un supplément utile dans les états qui suivent et qui sont extraits du manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté : 500 de Colbert 273.

---

(1) Coquelin et Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*, au mot *Population*, II, 406.
(2) *Dictionnaire de l'économie politique*, au mot *Recensement*, II, 495.
(3) Statistique industrielle et commerciale; états numériques des chevaux, vaches, moutons, brebis, cochons de chaque communauté; états des récoltes, prix des grains dans les marchés; statistique forestière.

ÉLECTION DE BAR-SUR-AUBE.

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Bar-sur-Aube	700 à 800	»
Fontaine	103	990
Arconville	42	463
Ailleville	39	510
Baroville	94	806
Bayel	47	250
Collombey-le-Sec	85	671
Collombey-la-Fosse	124	810
Collombey-les-Deux-Églises	121	1129
Argentolle	23	268
Champcour	36	384
Fravaux	25	205
Amance	55	586
Couvignon	90	686
Champignolle	87	797
Daillencourt	57	645
Gundrecourt	41	407
Haricourt et Bierne	51	926
Cormont	7	175
Montier-en-l'Isle	121	1265
La Villeneuve-au-Fresne	15	165
Lignol	85	1102
Longchamp	76	600
Pratz	23	294
La Mothe-en-Blaizy	16	500
Rouvre	87	800
Voigny	54	509
Urville	132	1472
Arrenthières	63	358
Engente	13	171
Maisons	13	272
Buché	26	353
Rizaucourt	38	438
Clairvaux et Les Granges	19	800
Embonville	54	1812
Arsonvalle	70	764
Chalette	76	891
Amancourt	45	621
Blaigny	110	1020
Vendeuvre	439	6117
La Ville-aux-Bois-les-Vendeuvre	22	300
Le Val-Suzenet	1	11
Champauroy	22	334
La Villeneuve-Mesgrigny	108	1284
Vauchonvilliers	73	990
Grancey-sur-Ource	102	1254
Le Mesnil-Fouchard	82	970
Maison-des-Champs	33	380
Mesnil-Saint-Père	78	995
Proverville	54	250
Blumerée	58	900
Blaize-le-Chatel	102	1092
Bouzancourt	66	698
Cerizière	37	268
Spoil	162	1651
Marmesse	46	358
La Ferté-sur-Aube	170	2234
Ormoy	63	810
Lanty	95	930
Dinteville	52	760
Jaulcourt	90	1302
Meureville	66	388
Marbeville	12	223
Ville-aux-Bois	42	447
Mirabel	24	294
La Geneveroye	6	93
Marenville	92	912
Renepont	82	1021
Cirefontaine	90	895
Braux-les-Chastel-Villain	100	1011
Aizanville	28	200
Silvallouvre	57	627
Vaudremont	83	743
Ville-souls-la-Ferté	56	526
Juvancourt	45	286
Saulcy	55	242

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Villars-en-Azois	78	1030
Thors	28	250
Virey-sous-Bar	64	1003
Courtenot	54	558
Voulgrey	27	407
Briel	89	1544
Magnant	120	500
Brillecourt	51	550
Gyé-sur-Seine	274	2897
Neuville-sous-Gyé	152	1966
Courteron	85	779
Charvé	210	2848
Vitry-le-Croisé	159	2454
Villiers-Merderet	97	1361
Villy-en-Trosde	»	2265
Lantage	117	1710
La Chapelle-d'Oze	»	58
Praslain	54	400
Marolle	77	1254
Fontette	136	1415
Saint-Usage	37	308
Cunfin	90	985
Thilfontaine	1	26
Le Val-de-la-Fontaine	1	40
Essoye	283	2646
Polligny	27	367
Verpillière	80	970
Esguilly	77	700
Noyer et Mallet	75	1048
Beurey	»	1818
Thieffrain	58	801
Lomprey	65	806
Montmartin	41	725
Le Puys et Nuisement	62	747
Chassenet	60	535
Mussy-l'Évêque	391	4676
Plaine et Saint-Lange	67	582
Bertignolle	46	452
Cussangy	169	3090
Vallière	72	1482
Chaource	434	6301
Metz-Robert	33	188
Pargue	93	1280
Chesley	82	1916
Balnot et Vaudron	108	1522
Bergère	35	340
Argançon	55	542
Doullancourt	23	260
Bossancourt	118	760
Tranne	63	564
Gersains	55	564
Dienville	450	4308
Unienville	100	1107
Brienne-la-Ville	55	1343
Brienne-le-Chastel	448	4500
Chaumesgnil	32	438
Le Petit-Mesnil	56	573
Sauvage-Mesnil	16	120
Saint-Christophe	6	62
Lassicourt	56	783
Juvandé	16	220
Esclance	71	953
Vernonvilliers	43	376
Lévigny	92	570
Fligny	64	550
Fresnay	39	604
Vernonfay	1	1
La Rothière	16	590
Thil	171	1878
Tremilly	79	1111
Nully	159	2400
Beureville	82	1048
Cirée-le-Chastel	88	917
Soubzlaine	222	3280
Anglus	33	483
Sommevoire	255	4025
Ceffond, La Grève, Jagée et Flancourt	169	2006
Louze	152	2000
Morvilliers	91	985
Droye	232	3440
La Chaize	14	120

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Rozière	38	627	Jassaines	118	1477
Thillieux	53	600	Pel-et-Der	119	1642
Longeville	172	2386	Donnemont et Balignicourt	111	900
Montiérender	350	4430	Sompuis	207	2325
Doulevant-le-Chastel	143	2210	Gigny et Bussy	93	605
Radonvilliers	143	2050	Drosnay	95	823
Maizière	71	1050	Outignes	94	1128
Juzanvigny	48	921	Clereuil, Pars et La Norroye	38	411
Crespy	48	496	Bétignicourt	39	594
Ronnay	175	3021	Larzicourt	207	2193
Lhuître	258	2512	Blaize-soubs-Hauteville	29	155
Yèvre et Courcelle	62	800	Perthe-en-Rothière	34	451
Epothémont	38	689	Braux-le-Comte	87	832
Vallantigny	72	1778	Joncreuil	57	1272
Hampigny	146	2332	Bailly-le-Franc	45	654
Brandonvilliers	64	827	Dampierre	170	3035
Lignon	93	1250	Corbeil et Brabant	119	1848
Blignicourt	30	388	Vaulcongne	98	985
Saint-Léger-soubz-Brienne	68	1006	Metz-Tiercelin	89	1050
Saint-Utin	45	716	Humbanville	22	107
Chapelaine	56	358	Giffaulmont	111	1522
Hancour	22	416	Saint-Chéron	42	406
Margerie	63	300	Sompsois	123	1876
Saint-Léger-soubs-Margerie	63	100	Trouand-le-Grand	93	650
Humbercin	22	232	Trouand-le-Petit	56	458
Aulnay	60	537	Lajesse	100	454

ÉLECTION DE TROYES.

Doyenné de Troyes.

Saint-Martin-les-Troyes	401	5603	Croncels	61	1019
Sainte-Savine et La Rivière-de-Corps	271	4061	Turvilliers	112	1305
Saint-André, Echenilly; Laines-Boureuses; Rosières et Viélaines	377	3777	Linson, Lépine; Saint-Germain, Les Bachets	161	2900
			Laines-aux-Bois	204	4761
			Chevillèle et Breban	32	404
Les Noës	152	2238	Bouilly et Soligny	342	3163

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Sommeval	78	1012	Menois	25	489
Saint-Phal et Le Perchois	294	3735	Dauldes	31	814
Chamoy	245	2779	Saint-Martin-les-Dauldes	15	152
Crésantine	94	1602	Montaulin	59	999
M chy et Pommeraye	52	818	Montaubert	18	517
Loge-Pomblain	17	276	Lusigny	95	1852
Saint-Jean-de-Bonneval	202	2461	Beaumont-Larivour	27	1254
Lirey et Villery	209	1852	Montiéramé	119	2981
Javernant	69	1017	Montreuil	69	1430
Villy-le-Maréchal	122	1660	Aillefol	101	1252
Saint-Pouange	64	1040	Rouilly-les-Sacey	70	1317
Saint-Leger	130	1146	Desches	54	952
Courgerenne	29	341	Rosson	44	736
Sancey, Vilpart	110	1439	Laubressel	109	2039
Moussey	51	925	Courterange	59	889
Villemereuil	57	911	Ruvigny	19	302
Bierne	22	298	Tennelières	52	895
Savoye	15	275	Saint-Parres-au-Tertre	95	1667
Isle et Chantemerle	18	1297	Belley	29	460
Virloups-d'Isle	18	498	Villechétif	45	624
La Borde-d'Isle	35	742	Bouranton	45	1089
Vendue-Mignot	38	552	Assencières et Le Mesnil-Sellières	182	3825
Cormost	30	628	Luyères	84	1020
Bray	26	518	Fontaine-Luyères	30	255
Saint-Thibault	50	921	Colaverdey	92	1566
Loges-Margueron	50	1074	Vailly et Feuges	•	1598
Palluau	»	255	Creney	93	754
Vauldes	65	826	Pont-Sainte-Marie	124	2266
Cerres et Monceau	85	1290	Lavau et La Valotte	93	2490
Rumilly-les-Vaudes	145	2046	Sainte-Maure	57	1015
Fouchères et Vaux	80	1209	Vannes	56	682
Chappes	85	1002	Culoison	95	2759
Villemoyenne	86	2198	Saint-Benoit-sur-Seine	67	975
Saint-Parres-les-Vaudes	45	1112	Mergey	150	2545
Clérey et Courcelles	100	1981	Saint-Sepulchre	75	1598
Fresnoy	55	462	Chauchigny	94	1996
Saint-Aventin	11	229	Chapelle-Vallon	105	2114
Verrières	55	855	Chapelle-Saint-Père	107	1705
Bussières	55	1157	Sainte-Sire	121	2566
Rouilly-Saint-Loup	50	420	Savières	149	3780
Rouilleret et La Planche	21	610	Virloup-Pavillon	90	548

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Barberey-Saint-Sulpice	66	925	Barberey-aux-Moines	26	535
Chapelle-Saint-Luc	81	1127	Payens	100	1934
Saint-Lyé	103	1299	Pavillon	117	1371
Villacerf	42	597			

Doyenné de Villemaur.

Massey, Montgueux	238	3176	Plantis	78	1114
Messon, Prugny	138	1741	Saint-Benoit-sur-Vannes	53	1482
Fontvannes	79	828	Paisy-Cosdon	71	1200
Saint-Lyébaut	189	1230	Aix-en-Othe	315	3900
Villemaur	»	1392	Villemoiron	87	970
Neuville	50	642	Saint-Mards	327	4215
Dierrey-Saint-Julien	117	1025	Marais	213	3108
Dierrey-Saint-Pierre	120	1506	Chennegy	169	1872
Fols et Villecerf	62	1492	Bercenay-en-Othe	121	1007
Mesnil-Saint-Loup	46	878	Vauchassis	229	2562
Villadin	»	864	Bussey	64	818
Paslis	162	3207			

Doyenné de Marigny.

Echemines	58	1633	Saint-Père-de-Boussenay	48	1031
Marigny	67	1297	Avon	75	1564
Saint-Flavy	80	2764	Charmoy	29	717
Ossey	73	2047	Soligny-les-Étangs	73	1344
Origny	126	2224	Trancault	50	1204
Orvilliers	»	1981	Villeneuve-aux-Riches-Hommes	»	505
Saint-Mesmin	68	1884	Charmeceaux	8	170
Fontaine-Saint-Georges	33	350	Bourdenay	90	1125
Vallant-Saint-Georges	62	2081	Bercenay-le-Hayer	70	873
Chastre	91	1579	Marcilly-le-Hayer	150	2283
Mesgrigny	1	102	Somme-Fontaine	51	1296
Maizières-la-Grande-Paroisse	193	3079	Prunay	41	842
Saint-Loup-de-Buffigny	48	1019			

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Doyenné de Pont.					
Villenauxe	824	2915	Saint-Bon	42	1436
Mont-le-Pothier	109	1342	Les-Essarts-le-Vicomte	59	1474
Saint-Fergueil	110	1998	Chatillon-sur-Morain	•	612
Chapelle-Saint-Nicolas	36	1124	La Forestière	61	1759
Chalautre-la-Grande	189	5070	Celle-sous-Chantemerle	77	1243
Villegruis	63	1938	Chantemerle	26	262
Bonsac	12	510	Fontaine-Beton	105	2764
Saint-Martin-Chennetron	36	1073	Montgenost	56	1159
Nesle	26	367	Potangis	41	741
Fontaine-sous-Montaiguillon	39	1281	Conflans	82	777
Bouchy-le-Repos	34	685	Esclavolles	43	731
Bricot-la-Ville et l'Abbaye	21	303	Villiers-aux-Corneilles	39	732
Lavau et Montaiguillon	32	1173			
Doyenné d'Arcis.					
Arcis	184	3282	Salon et Champfleury	150	2238
Les Torcys	126	1611	Faux-Frenoy	147	2096
Saint-Nabord et Le Mesnil	139	2457	Angluzelle	54	998
Voix-Poisson	37	381	Courcemain	51	907
Chauderey et Ortillon	162	2580	Boulage	97	1794
Ramerup	140	2156	Abbaye-sous-Plancy	22	274
Isle-sous-Ramerup	104	1750	Plancy	187	408
Vignets	61	766	Charny-le-Bachot	65	943
Aubigny	48	770	Longueville	49	1163
Granville	114	1205	Estresles	61	1335
Dosnon	75	1325	Clesles	145	4132
Mailly	211	2782	Saint-Oulph	40	150
Semoines	197	3308	Méry	187	5163
Villier-les-Herbisse	111	2257	Droup-Saint-Basle	144	2607
Herbisse	94	1611	Droup-Sainte-Marie	71	1076
Allibaudières	60	1561	Premierfait	57	733
Le Chêne	58	514	Règes	76	733
Orme	77	970	Baissy	42	458
Viaspre-le-Grand	29	460	Pouan	196	4055
Viaspres-le-Petit	50	560	Villette	40	397

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1665.	MONTANT DE LA TAILLE en 1659.
Nozay....................	26	438	Montsuzain..................	111	1750
Saint-Étienne-sous-Barbuise.....	30	383	Aubeterre....................	»	413
Saint-Remy..................	25	163			
Doyenné de Margerie.					
Saint-Ouyn..................	134	1960	Chastillon-sur-Broué...........	15	532
Domprot.....................	»	90	Pelmontier..................	105	2520
Poivre et Sainte-Suzanne........	168	2446	Magnicourt..................	95	1592
Arambécourt et Chasséricourt....	143	1947			
Doyenné de Beaufort.					
Beaufort	155	2635	Frignicourt................ ...	44	905
Villeret.....................	67	359	Cloix-sur-Marne.	33	478
Lentilles....................	117	1842	Norroix.....................	34	594
Chavanges et Labrau...........	316	5066	Matignicourt................	18	378
Arigny..................	2	90	Isles-sur-Marne..............	27	257
Nuisement et Chantecoq........	43	873	Goncourt...................	14	297
Escolemont..................	12	200	Bignicourt.	11	202
Voulliers....................	34	502	Hauteville et Haute-Fontaine. ...	102	1155
Montcels....................	32	347			
Doyenné de Brienne.					
Blaincourt et Vaubercey........	96	2254	Nogent-sur-Aube..............	330	5636
Mathaux.....................	98	2349	Avans....	102	2303
Ville-sur-Terre...............	116	1465	Le Mesnil-Lettre.............	79	1326
Rances......................	»	1104	Longsaux...................	75	502
Lesmont.....................	121	2118	Montaingon.................	69	906
Précy-Saint-Martin............	126	2025	Villevosque.................	63	733
Précy-Notre-Dame............	20	427	Pigney.......	240	4061
Brévonne....................	114	1288	Rachisy....................	4	132
Villehardouin................	78	1473	Brantigny...	40	699
Auzon.......................	93	1332	Auzon......................	97	1575
Molins......................	29	100	Bouy.......................	55	695
Pougy.........	250	5070	Sacey.......r.............	39	1219

Comme complément, nous donnons un état semblable concernant l'Élection de Bar-sur-Seine.

Digitized by Google

NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1667.	MONTANT DE LA TAILLE en 1667.	NOMS des COMMUNAUTÉS.	NOMBRE DES FEUX en 1667.	MONTANT DE LA TAILLE en 1665.
			ÉLECTION DE BAR-SUR-SEINE.		
Bar-sur-Seine	510 ou 512	6300	Landreville	105 ou 106	3300
		En 1665	Losches	110	2900
Arrelles	36 ou 37	1820	Merrey	60	1024
Avirey-le-Bois	46	810	Mores	3	700
Lingey	38	810	Polisot	92	2000
Bailly	15	1114	Polisy	70	3000
Balenod	43	1015	Ricey-le-Bas	18 ou 20	1300
Hameau de La Borde	16 ou 17	800	Plus en Champagne	180	
Bourguignon	105 ou 106	1937 l. 7 s.	Ricey-le-Haut	240	5290
Fools	25	650	Plus un nombre égal dans l'Élection de Tonnerre.		
Buxeuil	51	2200			
Buxières	62	1828			**En 1666**
Celles	80	1900	Ricey-Haute-Rive	75	1500
		En 1666			**En 1665**
Champigny-la-Grange et La Forge	15 ou 16	500	Riel-les-Eaux	25	1005
			Valleur	28	1040
		En 1665	Ville-sur-Arce	100	3107
Chauffour et La Motte-Ridant	21	1065	Villemorien	67	2700
La Forest	3	176	Villeneuve	10	377
Juilly-le-Châtel	107 ou 108	3065	Viviers	74	1465

La comparaison de ces tableaux, avec les documents conservés aux archives de l'Aube, rendra facile l'étude des variations du chiffre de la population dans la plupart des communes du département, depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Exemple : Brienne-Napoléon, autrefois Brienne-le-Châtel, qui a aujourd'hui 2,057 habitants, comptait 448 feux en 1665 (p. 78), 372 feux et 1656 habitants en 1787 (C. 448).

Nous nous arrêtons ici. Nous ne disons rien du curieux mémoire historique sur Chaource, conservé dans la liasse C. 476, rien des lettres-patentes d'Henri III, sur la construction des fortifications de Beurey (C. 398); rien de celles d'Henri IV, sur la démolition du château de Bar-sur-Aube (C 345). Nous sommes loin d'avoir épuisé notre sujet; nous serions trop heureux si nous pouvions suggérer à un autre l'idée de le traiter d'une manière plus complète et plus approfondie.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Digitized by Google

PLAN DE CE VOLUME

La série C se compose de treize fonds : Intendance de Bourgogne (C. 1-252), Intendance de Champagne (C. 253-2076), Intendance de Paris (C. 2077-2181), Subdélégation de Troyes (C. 2182-2214), Élection de Bar-sur-Aube (C. 2215-2218), Élection de Bar-sur-Seine (C. 2219-2229), Élection de Troyes (C. 2230-2303), Traites foraines de Troyes (C. 2304), Bureau de la douane de Troyes (C. 2305), Bureau des manufactures de Troyes (C. 2306-2307), Assemblée provinciale et Commission intermédiaire de la province de Champagne (C. 2308-2330), Bureau intermédiaire du département de Bar-sur-Aube (C. 2331-2335), Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire du département de Troyes (C. 2336-2346).

Le classement adopté pour les trois premiers fonds demande une attention particulière.

Le fonds de l'Intendance de Bourgogne se compose exclusivement de documents concernant le comté de Bar-sur-Seine ; les premiers sont relatifs aux intérêts généraux de ce comté (C. 1-5), les autres concernent les communautés d'habitants comprises dans ce comté et dont on trouvera la nomenclature à la table du présent volume.

Dans le fonds de l'Intendance de Champagne, il y a quatre parties à distinguer : la première concerne cette Intendance en général (C. 253-254), la seconde l'Élection de Bar-sur-Aube (C. 255-967), la troisième l'Élection de Troyes (C. 968-2041), la quatrième l'Élection de Vitry-le-François (C. 2042-2076).

La partie du fonds de l'Intendance de Champagne qui concerne l'Élection de Bar-sur-Aube se divise ainsi : Documents concernant cette Élection en général (C. 255-304), savoir : impôts (C. 255-262), affaires militaires (C. 263-274), roulage, ponts et chaussées (C. 275-293), police (C. 294-295), postes et messageries (C. 296), santé publique (C. 297), agriculture (C. 298), commerce des grains et boulangerie (C. 299), statistique (C. 300), administration communale en général (C. 301-303) ; — Documents classés par communautés (C. 305-967). Voir à la table la liste de ces communautés.

La partie du fonds de l'Intendance de Champagne qui concerne l'Élection de Troyes se divise de la manière suivante : Documents concernant cette Élection en général (C. 968-1185), savoir : impôts (C. 968-1046), affaires militaires (C. 1047-1087), ponts et chaussées (C. 1088-1142), police (C. 1143-

Digitized by Google

1161), postes et messageries (C. 1162-1163), santé publique (C. 1164-1169), statistique (C. 1170-1174), agriculture (C. 1175-1176), commerce des grains et boulangerie (C. 1177-1180), États-Généraux (C. 1181), administration communale en général (C. 1182-1185) ; — Documents classés par communautés (C. 1186-2041). Nous donnons dans la table les noms de ces communautés.

La partie du fonds de l'Intendance de Champagne qui concerne l'Élection de Vitry-le-François se partage entre les communautés suivantes : Bailly-le-Franc (2042-2043), Balignicourt (2044-2045), Beaufort, depuis Montmorency (2046-2051), Chassericourt et Rambécourt (2052), Chavanges (2053-2060), Donnement (2061-2063), Joncreuil (2064), Pars et Cléreuil (2065), Poivre et Sainte-Suzanne (2066-2069), Rambécourt (2070-2071), Saint-Léger-sous-Margerie (2072), Trouan-le-Grand (2073-2074), Trouan-le-Petit (2075-2076).

Le fonds de l'Intendance de Paris comprend des documents relatifs à six Élections : Joigny (C. 2077), Nogent-sur-Seine (C. 2078-2123), Provins (C. 2124-2126), Saint-Florentin (C. 2127-2150), Sens (C. 2151-2164), Tonnerre (C. 2165-2181). Les pièces concernant chaque Élection sont rangées dans l'ordre alphabétique des communautés auxquels ils se rapportent. La table contient la liste de ces communautés.

La Série D se compose de onze fonds : Collége de Chaource (D. 1-7), Collége de Tonnerre (D. 8), Collége de Troyes (D. 9-106), Frères des écoles chrétiennes de Troyes (D. 107), Congrégation de Notre-Dame de Troyes (D. 108-109), Ursulines de Bar-sur-Aube (D. 110-113), Ursulines de Bar-sur-Seine (D. 114-125), Ursulines de Mussy-sur-Seine (D. 126), Ursulines de Noyers (D. 127), Ursulines de Tonnerre (D. 128-130), Ursulines de Troyes (D. 131-160). Les fonds des Colléges de Chaource et de Troyes renferment d'importants documents concernant le poète Amadis Jamyn (D. 1-2) et la famille Pithou (D. 100-104), et dans le fonds du Collége de Troyes, on trouve de curieux débris de la bibliothèque aujourd'hui dispersée de François Pithou (D. 78-99).

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

RAPPORT A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR, ... 1

INTRODUCTION.

Prolégomènes traitant de l'origine des Généralités et des Intendances........ 9
Taille et impositions accessoires........ 17
Vingtièmes........ 29
Domaine et droits joints........ 31
Administration militaire........ 39
Ponts et chaussées........ 45
Police (affaires ecclésiastiques, instruction publique, presse, maréchaussée, etc.)........ 56
Administration communale........ 62
Corporations industrielles et commerciales........ 73
Agriculture........ 75
Statistique........ 76

INVENTAIRE SOMMAIRE.

INTENDANCE DE BOURGOGNE, C. 1-252........ 1
COMTÉ DE BAR-SUR-SEINE, C. 2-252........ 1
Administration générale de ce comté, C. 2-5........ 1
Administration communale, suivant l'ordre alphabétique des communautés du comté, C. 6-252........ 9

Digitized by Google

INTENDANCE DE CHAMPAGNE, C. 253-1644 25
Terrier de Champagne, C. 253-254 25
ÉLECTION DE BAR-SUR-AUBE, C. 255-967 26
Impôts, C. 255-262 26
Affaires militaires, C. 263-274 27
Roulage, ponts et chaussées, C. 275-293 29
Police, C. 294-295 31
Postes et Messageries, C. 296 32
Santé publique, C. 297 32
Agriculture, C. 298 32
Commerce des grains et boulangerie, C. 299 32
Statistique, C. 300 32
Administration communale en général, C. 301-303 32
Administration communale, suivant l'ordre alphabétique des communautés de l'Élection, C. 305-967 33
ÉLECTION DE TROYES, C. 968-1644 129
Impôts, C. 968-1046 129
Affaires militaires, C. 1047-1087 140
Ponts et chaussées, C. 1088-1142 146
Police, C. 1143-1161 155
Postes et Messageries, C. 1162-1163 158
Santé publique, C. 1164-1169 159
Statistique, C. 1170-1174 160
Agriculture, C. 1175-1176 161
Commerce des grains et boulangerie, C. 1177-1180 161
États généraux C. 1181 162
Administration communale en général, C. 1182-1185 162
Administration communale, suivant l'ordre alphabétique des communautés de l'Élection, C. 1186-1644 163

CORRECTIONS ET ADDITIONS

INTRODUCTION, page 16, dans la liste des intendants de Champagne, entre les intendants Voisin et De Machault, ajouter le nom de l'intendant *Gargan*, 1634.

Page 17, lignes 9 et 10, nous disons que Pierre-Jean Paillot succéda immédiatement au subdélégué Jean Paillot. Il faut placer entre eux le subdélégué *Rémond*, 1741.

Pages 34-39. L'ouvrage le plus important à consulter sur l'histoire de l'administration de l'enregistrement est le *Dictionnaire raisonné des domaines et droits domaniaux*, par M. B...; nouvelle édition, Paris, 1782, chez les libraires associés, 2 volumes in-4°. Mais cet ouvrage, très-complet au point de vue de la perception des droits, ne donne aucun renseignement sur l'organisation du personnel.

Page 47, au lieu de : *impériales*, lisez : *importantes*.

INVENTAIRE, page 9, article C. 77, ligne 2, au lieu de : *Buxeuil*, lisez : *Bourguignons*.

Page 9, article C. 83, ligne première, après le mot : *contribuables*, ajoutez : *de la communauté de Buxeuil (Aube)*.

Page 125, article 941, ligne 9, au lieu de: *Courteron*, lisez : *Courtenot*.

Digitized by Google

Département de l'Aube.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administration provinciale. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureaux des Finances. — États provinciaux et principautés. — Régences.)

Intendance de Bourgogne.

C. 1. (Liasse). — 27 pièces, papier.

1780-1785. — Lettres du sieur Vial. — Il envoie à l'intendant un plan pour la réforme du royaume à mettre sous les yeux du Roi. — Il lui fait des plaintes contre les officiers municipaux de la ville de Bar-sur-Seine. — Il sollicite l'emploi de commissaire de police, à Bar-sur-Seine. — Plan pour la réforme du royaume de France par le sieur Vial. — Lettres du comte de Buffon, l'une à M. Vial, l'autre à Mme Vial.

C. 2. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1751-1774. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'échenillage. — Projet d'ordonnance à rendre par le subdélégué de Bar-sur-Seine pour inviter les maires, échevins et syndics des villes et communautés à donner au sieur Girard, l'un des ingénieurs chargés de l'exécution de la carte de France, le concours dont il a besoin. — Requête en restitution contre le régisseur des droits établis pour la conservation des hypothèques; ordonnance de l'intendant qui, vu son incompétence, renvoie le requérant se pourvoir pardevant les juges ordinaires. — État des appointements du directeur et des employés des aides du comté de Bar-sur-Seine. — Procédure contre un nommé Friquot, pour avoir insulté le contrôleur et les commis des aides de Bar-sur-Seine.

C. 3. (Liasse). — 17 pièces, papier, 1 en parchemin.

1770-1787. — Procès-verbal de réception du sieur Claude-Bernard Vautier, receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine. — Procès-verbal qui constate dans sa caisse un déficit de 108,953 livres. — Décision des élus généraux de Bourgogne qui, le maintenant dans son emploi, lui accordent un délai de quinze années pour combler ce déficit. — Comptes du sieur Claude-Bernard Vautier.

C. 4. (Liasse). — 30 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles des vingtièmes des privilégiés du comté de Bar-sur-Seine. — Le nombre des privilégiés inscrits sur ces rôles est de 23 en 1750; il se retrouve le même en 1789. On y remarque : M. Hugot d'Avirey, les héritiers de Conighan, MM. de Menonville, Legendre d'Avirey, Fargès, Guénichon, Douge, le vicomte du Coëtlosquet, le comte de Mormont, le marquis d'Argenteuil, de Pommereux, le marquis de Montmort, Mmes veuve Hauffroy, la marquise de Crussol, la comtesse de Chastellux. La somme imposée, fixée en 1750 à 2,338 livres 18 sols, atteignait, en 1789, 6,157 livres 14 sols, soit par contribuable 268 livres 10 sols en moyenne, au lieu de 100 livres 7 sols.

C. 5. (Liasse). — 41 pièces, papier.

1750-1790. — Demandes en modération d'impôt formées par les privilégiés du comté de Bar-sur-Seine contribuables aux vingtièmes. — Non-valeurs des rôles des vingtièmes. — Demandes du receveur, décisions des élus. — Sommes non encore recouvrées sur les vingtièmes des privilégiés, en 1790. — Vingtième de l'industrie. Cet impôt s'est élevé, en

Digitized by Google

1752 et en 1753, à 885 livres, pour la totalité de la subdélégation de Bar-sur-Seine.

C. 6. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles des tailles et de la capitation de la communauté d'Arrelles (Aube). — Le nombre des contribuables était de 65 en 1722, et de 101 en 1788; le montant du rôle, de 902 livres 13 sols 6 deniers, en 1722, et de 765 livres 10 sols, en 1788.

C. 7. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1757-1789. — Rôles des vingtièmes de la communauté d'Arrelles (Aube). — Le nombre des contribuables était de 170 en 1757, et de 203 en 1789. A cette dernière date, le montant du rôle s'élevait à 490 livres 4 sols.

C. 8. (Liasse). — 60 pièces, papier.

1757-1790. — Demandes en décharge d'impôt par des particuliers de la communauté d'Arrelles (Aube), imposés aux vingtièmes; décisions.

C. 9. (Liasse). — 58 pièces, papier.

1767-1790. — Requêtes à l'intendant par des habitants de la communauté d'Arrelles (Aube), à l'effet d'obtenir qu'il impose au marc la livre de taille les dépenses restées à la charge de la communauté, par suite de l'envoi fait à Arrelles, par le même intendant, de deux salpêtriers. — Comptes des syndics de la communauté, suivis des arrêtés. Recette annuelle, moyenne environ 44 livres. — On peut signaler les articles suivants : « Plus la somme de 40 sols pour le diner quand on a « fait le martelage des bois communaux. » En marge est écrit de la main d'un employé de l'intendant « Rayé. » « Deman- « dent pareillement, lesdits rendants, qu'il leur soit payé en « compte la somme de quatre livres pour l'achat d'une serin- « gue pour la communauté et pour l'utilité du public. » Cette dépense est allouée par l'intendant. — Compte de la vente du quart en réserve. — Travaux à l'église, au cimetière et au presbytère d'Arrelles. Requêtes des habitants, devis, procès-verbal de réception, etc.

C. 10. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles des tailles et de la capitation de la communauté d'Avalleur (Aube). — Le nombre des contribuables était de 35 en 1722, de 50 en 1788; le montant du rôle, de 493 livres 2 deniers, en 1722, et de 714 livres 18 sols 8 deniers, en 1788.

C. 11. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1748-1789. — Rôle du dixième de la communauté d'Avalleur (Aube). — Rôles des vingtièmes. — Au rôle du dixième, daté de 1748, on compte 64 contribuables qui paien 228 livres 1 sol 7 deniers. — Au rôle du vingtième de 1750, le nombre des contribuables est le même et le total de l'imposition s'élève à 226 livres 15 sols. — En 1789, il y a 88 contribuables, et le montant du rôle est de 280 livres 3 sols.

C. 12. (Liasse). — 37 pièces, papier.

1750-1772. — Demandes en décharge par des particuliers de la communauté d'Avalleur (Aube), imposés aux vingtièmes. Pièces à l'appui, décisions. — Demande en autorisation de plaider faite par la communauté et accordée par l'intendant. Les fermiers de la commanderie d'Avalleur avaient fait assigner les asséeurs des tailles de la communauté, prétendant avoir été imposés par eux aux rôles des tailles à une somme trop forte. La communauté voulait intervenir dans le procès comme défenderesse. — Dépenses causées à la communauté par deux salpêtriers : l'un en trois mois, 1767, l'autre en un mois, 1771, la première fois, 112 livres, la seconde, 77 livres 10 sols.

C. 13. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1722-1789. — Rôles des tailles et de la capitation de la communauté d'Avirey-le-Bois (Aube). — Le nombre des contribuables était de 79 en 1722, et de 123 en 1788; le montant du rôle, de 984 livres 16 sols en 1722, et de 1,870 livres 3 sols 1 denier en 1788.

C. 14. (Liasse). — 27 pièces, papier.

1748-1777. — Rôle du dixième, et rôles des vingtièmes (première partie) de la communauté d'Avirey-le-Bois (Aube). — Le rôle du dixième, dressé en 1748, comprend 174 contribuables qui paient 418 livres; le premier rôle du vingtième, en 1750, comprend 175 contribuables qui paient 413 livres 8 sols.

C. 15. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1778-1790. — Rôles des vingtièmes (2e partie) de la communauté d'Avirey-le-Bois (Aube). — En 1789, le nombre des contribuables était de 519, et le montant du rôle de 1,419 livres 7 sols.

C. 16. (Liasse). — 99 pièces, papier.

1751-1785. — Demandes en décharges par des particuliers de la communauté d'Avirey-le-Bois (Aube), imposés aux vingtièmes, pièces à l'appui, décisions (Première partie).

C. 17. (Liasse). — 114 pièces, papier.

1765-1780. — Demandes en décharge par des particuliers de la communauté d'Avirey-le-Bois (Aube), imposés aux

Digitized by Google

rôles des vingtièmes, pièces à l'appui ; décisions (Seconde partie).

C. 18. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1766-1789. — Lettre de l'intendant au syndic d'Avirey-le-Bois (Aube), ordonnance du même, concernant un salpêtrier, envoyé par lui dans ce village.— Réclamation d'habitants qui veulent s'opposer à l'exécution d'un marché passé par la fabrique, pour l'ornementation de l'église d'Avirey et de la chapelle du hameau de Lingey. Rejet. — Demande en autorisation de plaider contre les fermiers du seigneur : autorisation. — Demande par le curé, de réparations au presbytère. Ordonnance qui prescrit l'adjudication.

C. 19. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1722-1789. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Bailly et Chauffour (Aube). — Les contribuables étaient au nombre de 24 en 1722, de 34 en 1788 ; payant, en 1722, 410 livres 17 sols 8 deniers, et, en 1788, 542 livres 12 sols 3 deniers.

C. 20. (Liasse). — 50 pièces, papier.

1747-1789. — Rôles du dixième et des vingtièmes de la communauté de Bailly et Chauffour (Aube). — Les rôles du dixième, au nombre de deux, 1747-1748, contiennent 19 contribuables, payant ensemble 91 livres 6 sols. Le premier rôle du vingtième, 1750, contient le même nombre de contribuables, payant 87 livres 7 sols ; et au rôle des vingtièmes de 1789, il y a 38 contribuables, payant 134 livres 8 sols.

C. 21. (Liasse). — 26 pièces, papier.

1749-1786. — Déclarations faites pour l'assiette des vingtièmes de la communauté de Bailly et Chauffour (Aube). — Demandes en modération par les contribuables aux vingtièmes. — Comptes des syndics (pendant plusieurs années les syndics n'avaient fait ni recette, ni dépense). La recette totale, pendant douze ans, de 1775 à 1786 inclus, avait été de 229 livres 9 sols 3 deniers, — la dépense de 34 livres.

C. 22. (Liasse). — 74 pièces, papier.

1722-1790. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Balnot-le-Châtel, aujourd'hui Balnot-sur-Laigne (Aube). — Registre et rôle de la contribution patriotique. — Le nombre des contribuables est de 75 en 1722, de 145 en 1788 ; ils paient 900 livres 10 sols en 1722, et 2,696 livres 7 sols 11 deniers en 1788. Le rôle de la contribution patriotique s'élève à 1,392 livres 3 sols.

C. 23. (Liasse). — 27 pièces, papier.

1748-1772. — Rôle du dixième et rôles des vingtièmes (1re partie) de la communauté de Balnot-le-Châtel (Aube). — Le nombre des contribuables inscrits au rôle du dixième, lequel date de 1748, est de 175 ; le montant de ce rôle de 464 livres. Au premier rôle des vingtièmes, en 1750, on compte un nombre égal de contribuables, qui paient 468 livres 11 sols.

C. 24. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1773-1789. — Rôles des vingtièmes (seconde partie) de la communauté de Balnot-le-Châtel (Aube). — On comptait, en 1789, 157 contribuables qui payaient 1,266 livres 10 sols.

C. 25. (Liasse). — 69 pièces, papier.

1751-1787. — Réclamations des contribuables imposés au rôle des vingtièmes de la communauté de Balnot-le-Châtel (Aube).

C. 26. (Liasse). — 76 pièces, papier.

1744-1787. — Élection d'un syndic de la communauté de Balnot-le-Châtel (Aube) : procès-verbal. — Acte d'assemblée des habitants qui nomment treize notables pour administrer les affaires de la communauté. — Ordonnance de l'intendant qui annule cette élection.— Réclamation contre une imposition extraordinaire ordonnée au profit d'un syndic, dont le compte se soldait en déficit. — Reconstruction des ponts de Balnot ; requêtes ; correspondance ; adjudication. — Instruction de l'affaire relative au droit de gourmetage appartenant à la fabrique, et dont la légitimité était contestée. — Autorisations de plaider. — Plainte contre une ordonnance de police rendue en la justice seigneuriale du lieu, relativement à un ruisseau. — Correspondance relative à la révocation, par l'intendant, de Joblot, recteur d'école, poursuivi criminellement. — Plaintes contre le curé qui, pour se faire bâtir un nouveau presbytère, avait, sans autorisation de l'intendant, fait prendre à la communauté plusieurs délibérations irrégulières.

C. 27. (Plan). — 1 pièce, papier.

1785. — Plan non signé, représentant le ruisseau de Balnot-le-Châtel (Aube), dont il est question dans la liasse C. 26.

C. 28. (Plan). — 1 pièce, papier.

1778. — Plan des lieux où le curé de Balnot-le-Châtel se fait construire un nouveau presbytère (voir C. 26). L'orignal était dressé par Veugrey, architecte de l'évêque de Langres. La copie conservée aux archives de l'Aube est signée par le curé de Balnot, intéressé dans l'affaire et qui se nommait Roy.

Digitized by Google

C. 29. (Liasse). — 48 pièces, papier.

1722-1781. — Rôles des tailles et de la capitation de la ville de Bar-sur-Seine (première partie). — Le nombre des contribuables était, en 1722, de 433, payant 6,577 livres 15 sols 10 deniers. — Il y avait, en outre, neuf mendiants et vingt-neuf exempts, savoir six ecclésiastiques et vingt-trois fonctionnaires : — le maire perpétuel, — le procureur du Roi, — les huit magistrats composant le tribunal de l'élection, — deux veuves de membres de ce tribunal, — Étienne de La Croix, garde de la porte chez le Roi, — la veuve de Claude Boullangé, vivant officier chez le Roi. — la veuve d'un lieutenant de grenadiers à cheval, — le subdélégué, — le recteur d'école, — le conducteur de l'horloge, — les quatre sergents de ville, — le tambour de ville.

C. 30. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1777-1789. — Rôles de la taille et de la capitation (seconde partie) de la ville de Bar-sur-Seine. — En 1788, il y avait : 496 contribuales payant 9,926 livres 2 sols, quinze mendiants et vingt-sept exempts, savoir : sept ecclésiastiques, — huit magistrats du bailliage, — le maire, — le receveur des impositions, — un conseiller et un secrétaire du point d'honneur, — le comte de Faudoas, commandant, — Alexandre Descageul, écuyer, — le maitre de poste, — quatre veuves de magistrats, — une veuve de capitaine.

C. 31. (Liasse). — 23 pièces, papier

1748-1779. — Rôle du dixième et rôles des vingtièmes (première partie) de la ville de Bar-sur-Seine. — Au rôle du dixième, daté de 1748, il y a 386 contribuables inscrits pour une somme totale de 2,136 livres 4 sols. Au premier rôle du vingtième, en 1750, on compte 387 contribuables qui paient 2,129 livres.

C. 32. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1773-1788. — Rôles des vingtièmes (seconde partie) de la ville de Bar-sur-Seine. — En 1786, il y avait 782 contribuables payant 5,324 livres 12 sols.

C. 33. (Liasse). — 21 pièces, papier.

1753-1790. — Réclamations des habitants de Bar-sur-Seine contre les rôles des tailles, de la capitation et du don gratuit. — Pétition du subdélégué qui prétend avoir droit à l'exemption. — Pétition des officiers municipaux qui ont eu, de 1746 à 1769, le privilége de n'être imposés qu'à 5 livres de taille.

C. 34. (Liasse). — 98 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine imposés au vingtième de l'année 1750. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, baux, quittances du collecteur (première partie).

C. 35. (Liasse). — 101 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés au vingtième de l'année 1750. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, baux, quittances du collecteur (seconde partie).

C. 36. (Liasse). — 68 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés au vingtième de l'année 1750. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, baux, quittances du collecteur (troisième partie). — Pétition de Marie-Françoise Héroult de La Closture, veuve de Thomas Charpentier, subdélégué à Bar-sur-Seine, imposée au rôle du vingtième pour la même somme qu'au rôle du dixième, quoique son revenu soit resté le même.

C. 37. (Liasse). — 67 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés au vingtième de l'année 1751 — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, baux, quittances du collecteur (première partie).

C. 38. (Liasse). — 64 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés au vingtième de l'année 1751. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, baux, quittances du collecteur (seconde partie).

C. 39. (Liasse). — 74 pièces, papier.

1710-1754. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés aux vingtièmes des années 1752, 1753, 1754. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, copies et extraits d'actes translatifs de propriété, quittances des collecteurs, etc.

C. 40. (Liasse). — 93 pièces, papier.

1755-1757. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés aux vingtièmes des années 1755, 1756, 1757. — Pièces à l'appui : déclarations des imposés, actes translatifs de propriété, certificats des maires, échevins, procureurs-syndics, attestant que certaines maisons sont vacantes, etc.

C. 41. (Liasse). — 78 pièces, papier.

1758-1768. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés aux vingtièmes des années 1758 à 1768. — Pièces à l'appui : copies ou extraits d'actes

Digitized by Google

translatifs de propriété; certificats des maires, curés, attestant l'exactitude des faits allégués par les réclamants, etc.

C. 42. (Liasse). — 81 pièces, papier.

1750-1777. — Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés aux vingtièmes des années 1769 à 1777. — Pièces à l'appui, savoir : des extraits d'actes translatifs de propriété, une promesse de vente sous-seing privé, des certificats des échevins de Bar-sur-Seine, des déclarations, et même des pétitions de date antérieure, formées par les mêmes personnes.

C. 43. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1778-1789.— Réclamations des contribuables de la ville de Bar-sur-Seine, imposés aux vingtièmes des années 1778 à 1789. — Rapports faits aux élus généraux de Bourgogne, par le contrôleur des vingtièmes. Pièces à l'appui des assertions des réclamants : extraits d'actes notariés, certificats des officiers municipaux, des notables, des collecteurs, etc. — Décisions des élus.

C. 44. (Liasse). — 59 pièces, papier.

1704-1790. — Domaine royal de Bar-sur-Seine. — Lettres du contrôleur général Lambert, du subdélégué de Bar-sur-Seine, des officiers municipaux de cette ville et du comte de Faudoas à l'intendant, minutes de lettres écrites par l'intendant à ces personnages, concernant le péage royal de Bar-sur-Seine, supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 4 mars 1789. — Arrêt du Conseil, notes, minutes de lettres de l'intendant, lettres du directeur général, du subdélégué, du comte de Faudoas, concernant la propriété des remparts, fossés et contre-scarpes. — Minutes de letres de l'intendant, lettres du comte de Faudoas et des officiers municipaux de Bar-sur-Seine, concernant la propriété de l'horloge et de la tour de l'horloge. — Mémoire des officiers municipaux sur l'histoire de l'horloge, de l'Hôtel-de-Ville et du château de Bar-sur-Seine.

C. 45. (Liasse). — 62 pièces en papier, 2 en parchemin.

1719-1755. — Domaine royal de Bar-sur-Seine. — Achat de l'auditoire du bailliage et des prisons royales; réparations aux mêmes bâtiments; devis; procès-verbaux d'adjudication. — Arrêté du Conseil qui approuve ces procès-verbaux. — Lettres du contrôleur général Orry, du subdélégué et des officiers municipaux, minutes de lettres de l'intendant, toutes relatives soit à l'acquisition, soit aux réparations de ces bâtiments (première partie).

C. 46. (Liasse). — 51 pièces, papier, 1 en parchemin.

1756-1773. — Domaine royal de Bar-sur-Seine. — Réparations à l'auditoire du bailliage et aux prisons royales. — Devis, procès-verbaux d'adjudication, arrêt du Conseil qui approuve l'un de ces devis. Lettres du contrôleur général Terray, du subdélégué, des officiers municipaux, minutes de lettres de l'intendant, toutes relatives aux réparations (seconde partie). — (En 1770, l'état des bâtiments était si déplorable qu'il y avait eu quatre évasions de prisonniers, et que l'on craignait de ne plus pouvoir tenir les audiences dans la salle de l'auditoire). — La suite des documents relatifs à l'auditoire et aux prisons (1773-1789), se trouve dans les liasses C. 51-54, intitulées : Biens communaux. (Voyez l'arrêt du 29 mars 1773 abandonnant à la ville de Bar-sur-Seine les bâtiments de l'auditoire et des prisons, qui, dès-lors, furent propriétés communales.)

C. 47. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1760-1786. — Domaine royal de Bar-sur-Seine. — Adjudication au rabais, à raison de 6 livres 6 sols par mois, pendant six ans, de la nourriture d'un enfant de vingt-deux mois, orphelin de père, et que sa mère ne pouvait élever. — Ferme des Aides. — Lettre du subdélégué et minute de lettre de l'intendant, relatives à une réclamation du fermier des Aides aux commis duquel le sieur Capperon, de Bar-sur-Seine, avait refusé l'entrée de sa cave. Lettre des officiers municipaux au sujet d'un édit enregistré le 15 décembre 1786 et qui supprime le droit d'aide dans les cantons d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Messageries. — Bail par le fermier général à un sous-fermier; demande d'approbation. — Postes. — Procès-verbal du subdélégué constatant la perte d'un paquet de dépêches par le courrier de Bar-sur-Seine à Châtillon. Procès-verbaux relatifs à la mort de deux chevaux. — Contrôle. — Procès-verbal du subdélégué contre le greffier du bailliage, pour violation des règlements sur le contrôle des actes.

C. 48. (Liasse). — 73 pièces, papier.

1750-1789. — Lettres ministérielles signées Saint-Florentin et Machaut, et minutes de lettre de l'intendant relatives aux cotes d'office des fonctionnaires de la ville de Bar-sur-Seine. Le Roi évoque au Conseil les contestations relatives à ces cotes. — Nomination de M. Bouchotte subdélégué. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet d'une demande faite par les officiers du bailliage qui voudraient faire réunir à leur ressort, différentes justices seigneuriales. — Demandes de renseignements par le ministre à l'intendant sur deux individus qui veulent se faire pourvoir de l'office de receveur des amendes des Eaux et Forêts. Procès-verbal d'adjudication du greffe de la Maîtrise. — Plaintes contre le maire. — Ordonnances de l'intendant qui autorisent ce fonctionnaire

Digitized by Google

à se faire faire une robe violette, qui déchargent un bourgeois de l'amende prononcée contre lui faute de présence à une assemblée de ville, etc. — Greffe de la mairie en titre d'office. Demandes adressées à l'intendant pour être pourvu de cette charge. Avis des échevins, etc.

C. 49. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1759-1780. — Plainte adressée à l'intendant par le sieur Rouget, maire de Bar-sur-Seine, qui prétend que le sieur Tessier, son prédécesseur, a voulu l'assassiner. — Demande du corps de ville à l'intendant pour être autorisé à faire renouveler les numéros des maisons et le règlement qui défend les couvertures en paille. — Adjudication par le subdélégué de cent sacs à blé appartenant au Roi. — Lettre du subdélégué qui demande à être chargé du service des transports militaires, préférablement aux maire et échevins. — Demandes d'exemption du logement des gens de guerre; décisions de l'intendant. — Demandes d'exemption de la milice provinciale. — Homologation : d'une délibération du corps de ville qui autorise les officiers municipaux à faire l'acquisition de quatre-vingt fusils; d'une autre délibération qui prescrit de faire monter sur des affûts les canons de la ville. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les officiers municipaux à passer bail pour la location d'une caserne de maréchaussée.

C. 50. (Liasse). — 85 pièces, papier.

1750-1789. — Route de Paris à Dijon dans la traverse de Bar-sur-Seine. — Requête du conseil de ville qui demande que cette traverse soit pavée. — Corvée sur les routes. — Lettre de Calonne, contrôleur général, relative à la réclamation d'un nommé Goussard, qui a fait plusieurs tâches, et qui veut en être payé. — Pavé des rues. — Demande d'autorisation de travaux par le corps de ville ; états de dépense. — Chemins finerots. — Le maire demande à les réparer; l'intendant ordonne une enquête à ce sujet. — Boues. — Ordonnances de l'intendant qui autorise le corps de ville d'abord à les faire enlever par économie, ensuite à passer bail pour cet enlèvement. — Alignements. — Minute d'une lettre de l'intendant qui rejette une plainte contre un alignement donné, et ordonnances qui en approuvent d'autres. — Suppression de rues; ordonnance de l'intendant à cet effet ; demande par les habitants d'une suppression nouvelle. — Ponts. — Construction et réparations. — Promenades. — Les officiers municipaux demandent l'autorisation d'en établir ; lettres du subdélégué à ce sujet ; ordonnance de l'intendant.

C. 51. (Liasse). — 76 pièces, papier, 1 en parchemin, 1 dessin.

1774-1780. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, de l'auditoire et des prisons. — Devis. — Affiches et procès-verbal d'adjudication. — Arrêt approbatif du Conseil d'État. — Lettres du subdélégué, des officiers municipaux et minute de lettres de l'intendant relatives à cette reconstruction. — Dessin représentant une élévation du bâtiment proposé pour l'Hôtel-de-Ville de Bar-sur-Seine par un avocat du lieu.

C. 52. (Liasse). — 80 pièces, papier, 1 en parchemin.

1780-1788. — Biens communaux de Bar-sur-Seine.— Devis supplémentaires de constructions à l'Hôtel-de-Ville, à l'auditoire et aux prisons. — Devis de réparations. — Procès-verbaux d'adjudication.— Arrêt confirmatif du Conseil d'État. — Lettres du subdélégué et des officiers municipaux, minutes de lettres de l'intendant relatives à ces objets.

C. 53. (Plan). — 1 pièce, papier.

1779. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Élévation et coupe des prisons. — Profil de la corniche et de la console.

C. 54. (Plan). — 1 pièce, papier.

1779. — Biens communaux de Bar-sur-Seine, plan des fondations et du rez-de-chaussée de la prison. — Coupe parallèle à la façade. — Le rez-de-chaussée se composait de cinq pièces : les deux premières destinées au concierge, puis la chambre du poêle des prisonniers, la chambre de l'interrogatoire et le cabinet pour la question ; au-dessous du rez-de-chaussée : les caves du concierge, le cachot du secret, le lit de camp des prisonniers.

C. 55. (Liasse). — 52 pièces, papier.

1744-1788. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Devis des réparations à faire au clocher de l'horloge, adjudication, réception des travaux, lettres des officiers municipaux et du subdélégué relatives à ces objets. — Travaux collectifs d'entretien aux portes et murs, devis, procès-verbal d'adjudication, lettres des officiers municipaux. — Rabaissement des murs. — Copie d'un brevet du Roi ; deux lettres du baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi; lettres du subdélégué, minutes de lettres de l'intendant, procès-verbal d'adjudication.

C. 56. (Liasse). — 53 pièces, papier.

1778-1789. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Minute d'une ordonnance de l'intendant qui approuve le bail des bâtiments situés au-dessus de la porte des Moulins. Projet de la démolir pour la reconstruire autrement ; lettres de MM. de Villedeuil et de Saint-Priest, ministres de la maison du Roi; lettres des officiers municipaux, du subdélégué, minutes de lettres de l'intendant. — Reconstruction de la porte de

Digitized by Google

Châtillon, devis, procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de réception, lettres de l'intendant.

C. 57. (Plan). — 1 pièce, papier.

1785. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Plan et élévation projetés de la porte des Moulins : elle devait consister en deux piliers seulement.

C. 58. (Liasse). — 76 pièces, papier.

1750-1788. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Travaux divers aux fossés, comblement des fossés situés au nord de la ville, à la place desquels on voulait établir une promenade; lettres des officiers municipaux et du subdélégué; minutes d'ordonnances de l'intendant; procès-verbaux d'adjudication, extraits des délibérations du corps de ville, etc. — Réparations des puits; lettres des officiers municipaux et du subdélégué, extraits du registre des délibérations du corps de ville, minutes de lettres de l'intendant, devis, etc.

C. 59. (Liasse). — 59 pièces, papier, 1 plan.

1750-1789. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Acquisitions, réparations de pompes et de paniers à incendie; lettres des officiers municipaux, minutes d'ordonnances rendues par l'intendant. — Devis et procès-verbal d'adjudication de l'abattoir. — Procès-verbal d'adjudication des matériaux (à enlever) de la halle aux boucheries et grains, et du corps-de-garde. — Demande des officiers municipaux à l'effet d'établir un lavoir; extrait des délibérations du corps de ville. — Pétition des habitants de Bar-sur-Seine pour obtenir le déplacement d'un fossé qui traverse le Calvaire, plan y annexé. — Réparations du collége; devis, pétitions des officiers municipaux, ordonnances de l'intendant. — Réparations du presbytère, contestation à ce sujet entre la ville et un ancien curé.

C. 60. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1775-1788. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Établissement et entretien du nouveau cimetière. — Devis, procès-verbal d'adjudication, requêtes et réclamations diverses, tant à ce sujet qu'à celui de la confection du rôle dont le montant était destiné à solder la dépense; minutes des lettres et ordonnances de l'intendant, lettres du subdélégué, des officiers municipaux, etc.

C. 61. (Plan). — 1 pièce, papier.

1778. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Plan des propriétés voisines de l'église, dressé pour justifier le projet d'établissement du nouveau cimetière.

C. 62. (Liasse). — 26 pièces, papier.

1772-1789. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Requête des habitants à l'intendant à l'effet d'être autorisés à faire une plantation de peupliers et de saules; l'intendant demande l'avis du subdélégué. — Cessions de terrains par la ville à charge de rente ou par échange, copies des actes notariés, demandes d'approbation adressées par les officiers municipaux, ordonnances de l'intendant qui approuvent ces cessions.

C. 63. (Plan). — 1 pièce, papier.

1785. — Biens communaux de Bar-sur-Seine. — Plan d'un terrain cédé par la ville au sieur Vautier, maire, le 10 août 1785, et d'un autre terrain donné en échange par le sieur Vautier. (La copie de l'acte d'échange se trouve dans la liasse cotée C. 62.)

C. 64. (Liasse). — 86 pièces, papier.

1711-1789. — Biens communaux de Bar-sur-Seine : Baux d'immeubles et de revenus divers, adjudication de tonte de saules et de coupe d'arbres.— Copies des actes authentiques. — Lettres d'envoi par les officiers municipaux à l'intendant, minutes des ordonnances d'homologation rendues par l'intendant. — Procès-verbaux d'adjudication du droit d'inspecteur des boucheries, du poids du Roi, et du gourmetage, reliage et barrage des vins.

C. 65. (Liasse). — 73 pièces, papier.

1680-1789. — Déclaration du Roi, lettres des intendants des finances à l'intendant, requêtes des officiers municipaux, lettres du subdélégué concernant l'établissement des octrois de la ville de Bar-sur-Seine. — Dépenses annuelles de la ville 630 livres, ainsi réparties : principal du collége, 200 livres; entretien et conduite de l'horloge, 50 livres; quatre sergents de ville, 20 livres; trompette et tambour, 10 livres; réparation et entretien des ponts et chaussées, pavé, murailles, 300 livres; gages du greffier, 30 livres. — Octroi de 7 sous 6 deniers par muids de vin, mesure de Bar-sur-Seine. — Octrois sur les grains, le bois et le charbon. — Octroi de 30 sous par minot de sel. — Comptes de l'octroi du sel.

C. 66. (Liasse). — 64 pièces, papier.

1740-1790. — Comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Bar-sur-Seine. — Recette totale de l'année 1741, déduction faite du reliquat du compte précédent, 1,663 livres 12 sols 3 deniers. — Recette ordinaire de l'année 1788, 2,619 livres 7 sous 6 deniers, ce qui, additionné au produit de l'octroi sur le sel, donne un total de 6,922 livres 5 sols 5

Digitized by Google

deniers. — Arrêtés de comptes par l'intendant. — Procès-verbal contre le receveur qui était en retard pour la reddition de son compte. — Lettres du subdélégué et du receveur municipal au sujet d'une difficulté occasionnée par un compte.

C. 67. (Liasse). — 57 pièces, papier.

1755-1790. — Comptabilité de la ville de Bar-sur-Seine. — Demandes d'autorisation de dépenses diverses adressées à l'intendant par les officiers municipaux, mandats de paiement soumis à son visa. — Minutes des réponses de l'intendant, qui refuse d'autoriser une allocation de 100 livres faite à titre de secours par les officiers municipaux de Bar-sur-Seine aux habitants incendiés de Saint-Laurent-lès-Châlons, — qui autorise l'achat de lanternes pour placer aux trois portes de la ville, etc. — Notes sur des demandes d'impositions communales adressées à l'intendant par des débiteurs de la ville, ordonnance conforme, ordonnance de rejet. — Règlement sur le paiement des charges de la ville, circulaire de l'intendant, délibération conforme du corps de ville.

C. 68. (Liasse). — 34 pièces, papier.

1741-1788. — Impôts payés par la ville de Bar-sur-Seine pour ses biens patrimoniaux. — État des revenus de la ville devant servir à l'assiette du dixième ; demande en décharge par le corps de ville. — État des revenus devant servir à l'assiette des vingtièmes; demande en décharge par le corps de ville, décisions de l'intendant.

C. 69. (Liasse). — 55 pièces, papier.

1778-1788. — Employés salariés par la ville de Bar-sur-Seine. — Lettres des officiers municipaux, du subdélégué et de l'intendant, concernant l'augmentation des gages du secrétaire de l'Hôtel-de-Ville. — Délibération prise en assemblée générale des habitants qui continue le recteur d'école dans ses fonctions. — Ordonnance de l'intendant qui approuve la nomination du concierge de l'Hôtel-de-Ville. — Délibération du corps de ville qui augmente les gages du conducteur de l'horloge. — Ordonnance de l'intendant qui approuve une délibération du corps de ville aux termes de laquelle l'institution d'un commissaire de police est nécessaire. — Lettres des officiers municipaux et ordonnances de l'intendant sur l'habillement et les gages des sergents de ville. — Ordonnances de l'intendant qui autorisent l'établissement d'un portier à chacune des trois portes de la ville, — qui approuvent une délibération du corps de ville sur les appointements du tambour et la nomination par le corps de ville d'un pompier. — Requête du corps de ville demandant l'homologation d'une délibération qui nomme un médecin gagé.

C. 70. (Liasse). — 65 pièces, papier.

1751-1790. — Notes, lettres du subdélégué, etc., relatives à la continuation du droit de minage accordé à la fabrique de Bar-sur-Seine, depuis 1627, par plusieurs arrêts du Conseils. — Procès-verbaux d'adjudication de la ferme du minage, ordonnances d'homologation rendues par l'intendant. — Comptes du droit de minage : 705 livres en 1770, et 1,090 en 1787. — Lettres du subdélégué et du comte de Faudoas, seigneur engagiste, minutes de lettres de l'intendant concernant des poursuites pour fraude.

C. 71. (Liasse). — 79 pièces, papier.

1749-1774. — Compte de la fabrique de Bar-sur-Seine pour l'année 1769 : les revenus annuels s'élevaient à 1,373 livres. — Réparations à l'église, devis, affiches, procès-verbaux d'adjudication et de réception, ordonnances de l'intendant y relatives (première partie).

C. 72. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1778-1780. — Réparations à l'église de Bar-sur-Seine, devis, procès-verbaux d'adjudication, requêtes adressées par le conseil de fabrique à l'intendant, minutes de lettres et d'ordonnances de ce dernier (seconde partie). — Lettre du curé à l'intendant et mémoire sur une contestation entre la fabrique et le corps de ville au sujet notamment d'une amende prononcée contre le bedeau pour ne pas avoir, le dimanche des Rameaux, présenté une branche de laurier à chaque échevin; lettres du curé à l'intendant, mémoire sur cette affaire, etc.

C. 73. (Liasse). — 58 pièces, papier.

1751-1787. — Plainte du ministre de la Maison-Dieu de Bar-sur-Seine, ordre de la Trinité, contre les officiers municipaux, minute d'une réponse de l'intendant; il s'agit d'une question de propriété. — Note contenant des renseignements historiques et statistiques sur l'hôpital. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le remboursement d'une rente due par la ville à l'hôpital. — Demande en autorisation de plaider contre la compagnie de l'Arquebuse; cette demande adressée par les officiers municipaux à l'intendant. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet des réparations à faire à l'hôtel de l'Arquebuse, où le bailliage et le corps de ville ont tenu leurs séances pendant la construction de l'Hôtel-de-Ville. — Requêtes adressées à l'intendant concernant les communautés d'arts et métiers; ordonnances rendues en conséquence. — Le corps de ville demande à l'intendant la concession de l'emplacement nécessaire à une manufacture de bonneterie. — Lettres des officiers municipaux qui demandent à l'intendant quelles réjouissances ils doivent faire à l'occasion de l'accouchement de la Reine.

Digitized by Google

C. 74. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1722-1789. — Rôles des tailles et de la capitation de la communauté de Bourguignons (Aube). — Au rôle de 1722 on compte deux exempts, le curé et le vicaire, et 107 contribuables payant ensemble 1,470 livres 8 sols. — Le rôle de 1788 énumère trois exempts, savoir : le curé et deux seigneurs, plus 145 contribuables payant en totalité 2,533 livres 3 sols 6 deniers.

C. 75. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1750-1770. — Rôles des vingtièmes (première partie) de la communauté de Bourguignons (Aube). — Le nombre des contribuables imposés au rôle de 1750 est de 173, qui paient au total 380 livres 1 sol.

C. 76. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1771-1789. — Rôles des vingtièmes (seconde partie) de la communauté de Bourguignons (Aube). — Le nombre des contribuables inscrits au rôle de 1789 est de 574, qui paient ensemble 1,406 livres 8 sols.

C. 77. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1745-1750. — Déclarations des contribuables de la communauté de Buxeuil (Aube), imposés au vingtième de l'année 1750. — Réclamations contre ce rôle et extraits d'actes notariés fournis à l'appui de ces réclamations.

C. 78. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1751-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Bourguignons (Aube), imposés aux rôles des vingtièmes. — Pièces à l'appui : déclarations et extraits d'actes notariés. — Rapports du préposé des vingtièmes.

C. 79. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1722-1783. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de la Borde-le-Hameau, aujourd'hui écart de la ville de Bar-sur-Seine. Il y avait, en 1722, 15 contribuables payant 246 livres 17 sols 3 deniers ; en 1762, 17 payant 444 livres 5 sols 6 deniers. — Rôle du dixième pour 1748 : on y compte 94 contribuables payant 101 livres 4 sols. — Rôles des vingtièmes. Nombre des contribuables : en 1751, 83, qui paient 103 livres 13 sols ; en 1783, 69 qui paient 305 livres 16 sols. — Réclamations des contribuables imposés aux vingtièmes. Déclarations et copies d'actes notariés produites à l'appui. — Rapports du préposé des vingtièmes.

C. 80. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Buxeuil (Aube). — En 1722, on trouve 55 contribuables payant 576 livres 13 sols ; en 1788, 86 contribuables payant 2,084 livres 12 sols 1 denier.

C. 81. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1748-1777. — Rôle du dixième de la communauté de Buxeuil (Aube). Nombre des imposés, 243, payant en tout 162 livres. — Rôles des vingtièmes (première partie). Il y avait, en 1760, 264 contribuables pour une somme totale de 1,093 livres 8 sols.

C. 82. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1778-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Buxeuil (Aube). — En 1789, on comptait 367 contribuables, et le montant du rôle s'élevait à 1,239 livres 7 sols.

C. 83. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1750-1757. — Déclarations des contribuables imposés aux rôles des vingtièmes. — Réclamations. — Certificats des principaux habitants produits à l'appui de ces réclamations.

C. 84. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1758-1772. — Réclamations des contribuables de la communauté de Buxeuil (Aube), imposés aux vingtièmes (première partie). — Certificats des principaux habitants produits à l'appui. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 85. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1750-1785. — Réclamations des contribuables de la communauté de Buxeuil (Aube), imposés aux vingtièmes (deuxième partie). — Pièces à l'appui : extraits d'actes notariés, certificats des principaux habitants. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 86. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1785-1788. — Réclamations des contribuables de la communauté de Buxeuil (Aube), imposés aux vingtièmes (troisième partie). — Certificats donnés par les curé, syndic et principaux habitants. — Rapports du contrôleur.

C. 87. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1770-1785. — Biens communaux de Buxeuil (Aube). — Reconstruction et réparations du presbytère. Pétitions du curé et des habitants, devis, procès-verbaux d'adjudication et de reconnaissance des travaux ; réclamations contre le rôle d'impositions communales dressé à l'effet de pourvoir au paiement des travaux.

C. 88. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1771. — Biens communaux de Buxeuil (Aube). — Plans des bâtiments, cours et jardin du presbytère.

C. 89. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Biens communaux de Buxeuil (Aube). — Plan

Digitized by Google

du rez-de-chaussée du presbytère et de la plate-forme du grenier. Coupe de la charpente en long et en large. Élévation de la façade du côté du levant.

C. 90. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1748-1789. — Biens communaux de Buxeuil (Aube). — Ordonnances de l'intendant qui homologuent des marchés passés avec des entrepreneurs pour des réparations au clocher. — Procès-verbaux du subdélégué relatifs à des contestations soulevées à l'occasion de la reconstruction du pont. Réclamation des héritiers d'un curé qui avait avancé une partie des fonds. Procès-verbal de réception de travaux d'entretien. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, devis, procès-verbal d'adjudication, minutes de lettres et d'ordonnances de l'intendant, lettres du subdélégué concernant des travaux collectifs d'entretien au presbytère, au puits, à l'église et à la fontaine.

C. 91. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1763-1789. — Biens et droits communaux de Buxeuil (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage, ordonnances d'homologation rendues par l'intendant. Notice sur l'origine du gourmetage et sur les droits et fonctions du gourmet. Le droit de gourmetage fut adjugé 201 livres en 1775, 251 livres en 1778, 351 livres 10 sols en 1781, 400 livres en 1786. — Minutes d'ordonnances de l'intendant portant autorisation de plaider ou de transiger, requêtes des habitants, pièces de procédure produites par eux à l'appui de leurs projets de transaction. — Minute d'une lettre de l'intendant qui invite le subdélégué à réconcilier le curé et les habitants brouillés par l'effet de la décision prise par le curé de faire porter la bannière de la paroisse par une fille, et de faire marcher cette fille en avant des garçons, ce qui semblait à ces derniers une violation des droits de préséance de l'homme sur le sexe feminin.

C. 92. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1763-1787. — Comptes des syndics de la communauté de Buxeuil (Aube). La recette pour les trois années 1756, 1757, 1758, s'élève à 61 livres, et la dépense à 109 livres 9 sols 6 deniers. La communauté avait en caisse, en 1785, un reliquat de 2,785 livres, et le chapitre de recette ordinaire s'élève à 415 livres. — Requête des habitants qui demandent à l'intendant l'approbation d'une dépense faite pour la garde de leurs vignes, pendant treize jours, à raison de 5 livres par jour, savoir : 4 livres pour un cavalier de la maréchaussée, 20 sous pour un habitant. — Rôle d'imposition sur les habitants à raison d'une dépense de 174 livres, faite par un salpêtrier. Ce rôle a 89 articles. — Ordonnance de l'intendant qui approuve une délibération des habitants par laquelle le notaire du lieu a été nommé receveur des deniers patrimoniaux.

C. 93. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1748-1770. — Rôle du dixième de la communauté de Buxières (Aube). Montant du rôle, 387 livres ; nombre des contribuables, 156. — Rôle des vingtièmes (première partie). Montant du rôle de 1758, 854 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 164.

C. 94. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1773-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Buxières (Aube). Montant du rôle de 1783, 1,219 livres 14 sols; nombre des contribuables, 182.

C. 95. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1784-1789. — Rôles des vingtièmes (troisième partie) de la communauté de Buxières (Aube). Montant du rôle de 1789, 917 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 254. — Rôle de la contribution patriotique montant à 910 livres 3 sols, répartis en 71 cotes, ce qui, joint aux vingtièmes, donne une imposition extraordinaire de 1,827 livres 13 sols.

C. 96. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1745-1770. — Déclarations de biens faites en vertu de l'édit de mai 1749 par les contribuables de la communauté de Buxières (Aube). — Réclamations des contribuables imposés aux vingtièmes (première partie). — Pièces justificatives : copies ou extraits d'actes notariés translatifs de propriété, certificats des curé, syndic et principaux habitants, acte de décès. — Rapports du contrôleur.

C. 97. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1771-1788. — Réclamations des contribuables de Buxières (Aube), imposés aux vingtièmes (deuxième partie).

C. 98. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1733-1788. — Réclamation des collecteurs des vingtièmes de Buxières (Aube), contre un particulier qui refusait de payer. — Acte notarié d'acquisition du presbytère. — Supplément de traitement du vicaire. Requêtes des habitants et du vicaire à l'intendant. Ordonnances de l'intendant. En 1742, la portion congrue du vicaire était, conformément aux ordonnances, de 150 livres. Les habitants s'engagèrent à lui donner un supplément de 80 livres, qu'ils supprimèrent en 1786, se fondant sur ce que la portion congrue s'élevait alors à 250 livres. — Procès des habitants avec les religieux de Mores (Aube) et le prieur de Viviers (Aube), gros décimateurs. Ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à plaider.

Digitized by Google

à s'imposer pour les frais, etc. — Notes et lettres du subdélégué sur une délibération des habitants, dont ils demandent l'homologation, et par laquelle ils ont nommé un secrétaire de la communauté.

C. 99. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1722-1775. — Rôles des tailles et de la capitation (première partie) de la communauté de Celles (Aube). — Il y avait, en 1722, un exempt, le vicaire du lieu, 3 mendiants et 112 contribuables payant ensemble 1,567 livres 18 sols 6 deniers.

C. 100. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1770-1788. — Rôles des tailles et de la capitation (seconde partie) de la communauté de Celles (Aube). — En 1788, on comptait un privilégie et 208 contribuables payant 5,538 livres 15 sols 3 deniers.

C. 101. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1748-1780. — Rôle du dixième de la communauté de Celles (Aube), pour l'année 1748. Nombre des contribuables, 190; montant du rôle, 364 livres 10 sols 8 deniers. — Rôles des vingtièmes (première partie), de 1750 à 1780. Au rôle de 1750, on compte 190 contribuables payant ensemble 360 livres 15 sols.

C. 102. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Celles (Aube). — En 1789, le nombre des contribuables s'élève à 923, et ils payent ensemble 1,976 livres 5 sols. A cette époque on ne levait que deux vingtièmes, tandis que précédemment on en avait levé trois, et qu'en 1785 le montant du rôle était de 2,623 livres 4 sols. En 1785, la taille et la capitation réunies formaient un total de 5,693 livres 19 sols 7 deniers. La communauté de Celles dut par conséquent, en 1785, fournir en impôts directs un produit de 8,317 livres 3 sols 7 deniers, c'est-à-dire environ cinq fois autant qu'en 1722.

C. 103. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1750. — Déclarations de la contenance des biens et du revenu des contribuables faites conformément à la déclaration du Roi du mois de mai de 1749 et à l'ordonnance de l'intendant du 29 mars 1750 par les contribuables de la communauté de Celles (Aube), imposés au rôle du vingtième (première partie). — Demande en modération d'impôts jointe à l'une de ces déclarations.

C. 104. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1749-1750. — Déclarations faites conformément à la déclaration du Roi du mois de mai 1749 et à l'ordonnance de l'intendant du 29 mars 1750, par les contribuables de la communauté de Celles (Aube), imposés au rôle du vingtième (deuxième partie). — Bail et quittance du collecteur du vingtième. — Une grande partie de ces déclarations sont faites sous-seing privé et signées des déclarants, les autres sont passées par devant notaire ou par devant le préposé du vingtième.

C. 105. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1751-1779. — Déclarations faites en vertu de la déclaration du Roi du mois de mai 1749 et de l'ordonnance de l'intendant du 29 mars 1750, par les contribuables de la communauté de Celles (Aube), imposés au rôle du vingtième (troisième partie). Ces déclarations émanent du greffier en chef du grenier à sel de Bar-sur-Seine et d'un garde étalon du Roi à la résidence de Celles. — Reclamations des contribuables imposés aux vingtièmes (première partie). — Pièces à l'appui : extraits d'actes notariés, certificats du syndic et principaux habitants. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 106. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Celles (Aube), imposés aux vingtièmes (première partie.) — Pièces à l'appui : certificats des vicaire, syndic et principaux habitants, des collecteurs, du préposé des vingtièmes, attestant l'exactitude de ces réclamations. — Rapports du contrôleur. — Décisions des élus.

C. 107. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1764-1780. — Biens et droits communaux de Celles (Aube). — Construction d'un mur au presbytère, création d'un nouveau cimetière, agrandissement de l'église paroissiale. Requêtes adressées à l'intendant, actes d'assemblée des habitants, ordonnances de l'intendant, devis, etc. — Note et minute de lettre de l'intendant relative à la demande d'un individu qui voulait acheter, pour bâtir, un terrain communal. — Lettre du directeur des Aides de Bar-sur-Seine qui prie l'intendant de juger sans retard une question pendante entre l'administration des Aides et l'adjudicataire du gourmetage de Celles. — Notes relatives à des requêtes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant ; minutes d'ordonnances de l'intendant.

C. 108. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1755-1788. — Biens communaux de Celles (Aube). — Plan du presbytère, des propriétés voisines et du mur projeté. — Plan de l'église, élévation et coupe des constructions projetées.

C. 109. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Biens communaux de Celles (Aube). — Plan du nouveau cimetière projeté au lieu dit Garnaches, sur lequel existait la croix de la Mission.

Digitized by Google

C. 110. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1748-1787. — Voirie de la communauté de Celles (Aube). — Devis, procès-verbaux d'expertise et d'adjudication, requêtes des habitants, ordonnances et minutes de lettres de l'intendant, affiches, etc., concernant la reconstruction et la réparation d'un pont. — Actes d'assemblée des habitants qui déclarent s'en remettre à la prudence de l'intendant pour la fixation de l'indemnité à accorder au propriétaire dépossédé d'un terrain nécessaire à l'établissement d'un chemin. — Mandement adressé au syndic pour les corvées des voituriers de l'automne 1787. La communauté de Celles est taxée à 37 tâches de chevaux ou paires de bœufs, chacune de quatre journées. La tâche de chaque cheval ou paire de bœufs devait consister à voiturer une toise de pierre. Ce travail devait s'exécuter en présence du directeur des ponts-et-chaussées de Bar-sur-Seine. — Procès-verbal de délivrance de tâches non exécutées.

C. 111. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1750-1790. — Comptes des syndics de la communauté de Celles (Aube). Pièces à l'appui : ordonnances de l'intendant et du subdélégué général à son défaut, invitant des syndics à présenter leurs comptes. — Lettre du subdélégue de Bar-sur-Seine, notes et minutes d'ordonnances de l'intendant relatives à des impositions communales. — Lettre qui invite les syndics à se rendre avec les garçons de Celles au tirage de la milice provinciale. — Acte d'assemblée des habitants qui nomme un recteur d'école, ordonnance de l'archidiacre qui en interdit un autre, minutes de lettres et d'ordonnances de l'intendant. — Requêtes des habitants de Celles qui demandent la réunion du hameau de Mores (Aube) à la communauté de Celles ; protestation de ceux de Mores.

C. 112. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Chauffour (Aube). — Le nombre des imposés est de 25 en 1722, de 44 en 1788. Le montant du rôle de 1722 s'élève à 361 livres 1 sol 4 deniers; le montant du rôle de 1788, à 548 livres 9 deniers.

C. 113. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1748-1770. — Rôle du dixième de la communauté de Chauffour (Aube), pour l'année 1748. Il comprend 90 cotes et s'élève au total à la somme de 280 livres 7 sols 6 deniers. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle de 1750 comprend 90 cotes et monte à la somme de 279 livres 5 sols.

C. 114. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1771-1789. — Rôles des vingtièmes (seconde partie) de la communauté de Chauffour (Aube). — Le rôle de 1784 comprend 119 cotes pour un montant total de 759 livres 5 sols; celui de 1789 123 cotes pour un montant total de 572 livres 7 sols seulement, à cause de la suppression du troisième vingtième.

C. 115. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1738-1786. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Chauffour (Aube), imposés aux vingtièmes. — Actes notariés, certificats des curé, syndic et principaux habitants servant de pièces à l'appui. — Rapports du contrôleur, etc.

C. 116. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1722-1754. — Rôles de la taille de la communauté de Foolz, aujourd'hui hameau dépendant de la commune de Bourguignons (Aube). — En 1722 on comptait 12 habitants payant ensemble 164 livres 9 sols 2 deniers ; en 1754, le nombre des habitants était réduit à 11, et le montant du rôle s'élevait à 202 livres 5 sols 2 deniers.

C. 117. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1748-1783. — Rôle du dixième de 1748 pour la communauté de Foolz (commune de Bourguignons, Aube). Il comprend 105 cotes pour un montant de 96 livres. — Rôles des vingtièmes. Le rôle de 1750 mentionne 105 contribuables payant ensemble 99 livres 18 sols; en sorte que, d'après les évaluations, le vingtième du revenu se trouvait dépasser le dixième. Le rôle de 1783 comprend 108 cotes pour une somme totale de 433 livres 4 sols ; on payait alors trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 118. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1750-1789. — Déclarations et réclamations des contribuables imposés aux vingtièmes de la communauté de Foolz (commune de Bourguignons, Aube). — Certificats des curé, syndic et principaux habitants, servant de pièces à l'appui. — Rapports du contrôleur des vingtièmes. — Ordonnance de l'intendant qui autorise la communauté à plaider contre un particulier qui avait fait une anticipation sur un chemin.

C. 119. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1750-1782. — Rôles des vingtièmes de la communauté de la Forest (aujourd'hui ferme de la commune de Bourguignons Aube). — Ces rôles contiennent une seule cote : elle fut, en 1750, de 18 livres 33 sols, modérées à 18 livres, et, en 1782, de 44 livres 4 sols.

C. 120. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1722-1774. — Rôles de la taille et de la capitation (pre-

Digitized by Google

mière partie) de la communauté de Juilly-le-Châtel (aujourd'hui Jully-sur-Sarce, Aube). — Le rôle de 1722 mentionne deux exempts, le curé et le vicaire, et 90 contribuables payant ensemble 1,720 livres 16 sols 2 deniers.

C. 121. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1775-1788. — Rôles de la taille et de la capitation (seconde partie) de la communaute de Juilly-le-Châtel (Aube). — En 1775 on trouve 116 contribuables qui paient 2,945 livres 19 sols 1 denier, et, en 1788, 127 contribuables qui paient 2,591 livres 17 sols 7 deniers.

C. 122. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1748-1773. — Rôle du dixième de la communauté de Juilly-le-Châtel (Aube), pour l'année 1748. Montant du rôle, 546 livres 10 sols ; nombre des cotes, 114. — Rôles des vingtièmes (première partie.) Montant du rôle de 1750, 544 livres ; nombre des cotes, 114.

C. 123. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1774-1790. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Juilly-le-Châtel (Aube). En 1784, année où l'on commença à payer le troisième vingtième, le montant du rôle était de 1,124 livres 11 sols pour 207 contribuables ; en 1788, par suite de la suppression du troisième vingtième, le montant du rôle était de 742 livres 11 sols, toujours pour 207 contribuables. — Mandement des élus généraux des États de Bourgogne aux officiers municipaux de Juilly, au sujet de la contribution patriotique. Registres de déclarations, rôle, état de frais. Le rôle contient 131 cotes pour un montant total de 388 livres 13 sols.

C. 124 (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1730-1757. — Déclarations et réclamations des contribuables imposés aux vingtièmes de la communauté de Juilly-le-Châtel (première partie). — Copies et extraits d'actes notariés, reçus du préposé des vingtièmes et du collecteur du dixième, etc., servant de pièces justificatives.

C. 125. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1758-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Juilly-le-Châtel (Aube), imposés aux vingtièmes (seconde partie). — Certificats des curé, vicaire, syndic et principaux habitants, extraits d'actes notariés produits à l'appui. — Décisions prises par les commissaires chargés du jugement des requêtes.

C. 126. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1777-1788. — Biens communaux de Juilly-le-Châtel (Aube). — Devis, affiches, procès-verbaux d'adjudication, de visite et de réception, requêtes des habitants, lettres du subdélégué, minutes de lettres et d'ordonnances de l'intendant, concernant des reparations à l'église et au cimetière.

C. 127. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Biens communaux de Juilly-le-Châtel (Aube). — Coupe de la nef de l'église et élévation du clocher projeté de Juilly, deux plans de la charpente de ce clocher.

C. 128. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Biens communaux de Juilly-le-Châtel (Aube). — Plan d'une partie de la nef de l'église. — Élévation d'une arcade projetée.

C. 129. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1759-1790. — Biens et droits communaux de Juilly-le-Châtel (Aube). — Ordonnances de l'intendant qui autorisent la communauté à plaider, à s'imposer pour payer des frais de procès, etc. — Rôle de répartition entre les habitants d'une somme de 300 livres destinée à subvenir aux frais d'un procès. — Comptes des syndics, ordonnances de l'intendant pour forcer des syndics en retard à rendre compte, ou pour arrêter des comptes présentés. La recette de l'année 1769 fut de 165 livres 11 sols 6 deniers, et la dépense de 153 livres 2 sols. La recette de 1782 s'élève à 45 livres et la dépense à 44 livres 15 sols.

C. 130. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1722-1771. — Rôles de la taille et de la capitation (première partie) de la communauté de Landreville (Aube). — En 1722 il y avait deux exempts, le vicaire du lieu et un huissier de la prévôté de l'hôtel ; le nombre des contribuables était de 179, et ils payaient 2,651 livres 5 sols. En 1752, troisième année depuis l'établissement du premier vingtième, le nombre des cotes s'élevait à 241 pour une imposition totale de 3,601 livres 9 sols 4 deniers. En 1762, année où le troisième vingtième fut établi pour la première fois, le montant total des rôles de la taille et de la capitation s'élevait à 6,099 livres 17 sols partagés en 222 cotes.

C. 131. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1772-1788. — Rôles de la taille et de la capitation (deuxième partie) de la communauté de Landreville (Aube). — En 1788 on comptait 2 prévilégiés et 267 contribuables pour un total de 7,815 livres, ainsi, le montant du rôle avait à peu près triplé depuis 1722, c'est-à-dire en 66 ans.

C. 132. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1759-1764. — Rôles des vingtièmes (première partie)

de la communauté de Landreville (Aube). — Au rôle de 1752, on compte 214 contribuables pour une somme de 694 livres 19 sols, ce qui élève à 4,274 livres 8 sols le total des impôts directs de cette année. En 1762 on paie, à titre de vingtièmes, 2,219 livres 4 sols en 220 cotes, ce qui, joint à la taille et à la capitation, donne un total de 8,319 livres 1 sol ; ainsi, depuis 1722, c'est-à-dire en 40 ans, l'impôt direct avait plus que triplé.

C. 133. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1766-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Landreville (Aube). — Le rôle de 1789 comprend 302 cotes pour une somme de 1,905 livres 17 sols, faisant deux vingtièmes et quatre sols pour livre du premier. Le rôle de la taille de cette année manque ; mais le montant du rôle n'était évidemment pas moindre qu'en 1788, en sorte qu'en 1789 les impôts directs devaient atteindre, à Landreville, le chiffre de 9,700 livres au lieu de 2,654 livres comme en 1722 ; dans cet intervalle, l'impôt direct avait presque quadruplé.

C. 134. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1750. — Déclarations des contribuables de la communauté de Landreville (Aube), imposés aux vingtièmes de 1750. — Pièces à l'appui : quittances du préposé des vingtièmes.

C. 135. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1750-1771. — Réclamations des contribuables de la communauté de Landreville (Aube), imposés aux vingtièmes (première partie). — Pièces à l'appui : déclarations, certificats du vicaire, du syndic, des principaux habitants. — Rapports du contrôleur.

C. 136. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1770-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Landreville (Aube), imposés aux vingtièmes, (seconde partie). — Certificats des vicaire, syndic et principaux habitants, copie et extraits d'actes notariés, produits à l'appui. — Rapports du contrôleur. — Jugements des commissaires nommés pour procéder au jugement des requêtes des contribuables aux vingtièmes.

C. 137. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1749-1790. — Domaine royal et seigneurie engagée de Landreville (Aube). Fief royal dit du Bouverot. — Note relative à la réunion de la seigneurie engagée au Domaine, suivant arrêt du Conseil en date du 16 février 1780. Lettres de MM. Trudaine et de Bonnaire de Forges, intendants des finances. — Baux du domaine. Requêtes des habitants afin d'être autorisés à plaider contre les fermiers. Ordonnances de l'intendant qui les autorisent, actes d'assemblée des habitants, lettres du subdélégué, minutes de lettres de l'intendant relatives à cet objet.

C. 138. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1753-1780. — Devis d'ouvrages à faire à l'église de Landreville (Aube). Procès-verbal d'une assemblée des habitants tenue à cet effet. Requêtes des marguilliers et des syndics à l'intendant. — Lettres du directeur des Aides à l'intendant : il prétend que l'adjudicataire du gourmetage lui doit 8 sols pour livre du prix de l'adjudication, etc. — Certificat du maître des salpêtres du Roi au bailliage de Bar-sur-Seine, attestant que, s'étant rendu à Landreville pour y travailler, il n'y a rien pu faire et s'est retiré faute de chaux. Protestations des syndics contre le même maître des salpêtres, qui était ensuite revenu dans leur village. — Procès divers, notamment au sujet des biens communaux usurpés, disaient les habitants, par divers particuliers. Ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à plaider, et qui, une fois les procès perdus, les obligent à payer les frais sous forme d'impositions communales.

C. 139. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Lingey (hameau de la commune d'Avirey, Aube). — En 1722, il y avait un exempt et 51 contribuables payant 575 livres 17 sols. En 1788, on comptait un privilégié et 88 contribuables payant 1,260 livres 2 sols ; ainsi le montant du rôle avait plus que doublé.

C. 140. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1748-1768. — Rôles du dixième de la communauté de Lingey (Aube), pour les années 1748 et 1749. Le rôle de 1748 comprend 112 cotes pour une somme de 209 livres 11 sols. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle du vingtième de 1750 comprend 112 cotes pour une somme de 209 livres 18 sols. Le vingtième du revenu dépasse ainsi officiellement de 7 sols le dixième du revenu.

C. 141. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1769-1783. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Lingey (Aube). — En 1783 on comptait 156 contribuables payant ensemble 699 livres 11 sols, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 142. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1750-1786. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Lingey (Aube), imposés aux vingtièmes. — Rapports du contrôleur, extrait d'acte notarié,

Digitized by Google

certificats des curé, syndic et principaux habitants, servant de pièces à l'appui.

C. 143. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1766-1768. — Biens et charges de la communauté de Lingey (Aube). — Marché passé entre les habitants et le curé d'Avirey qui s'engage de désservir la chapelle moyennant une somme de 60 fr. par an. — Plaintes des habitants contre le curé à cause d'un projet de travaux formé par ce dernier. — Avertissement imprimé adressé par l'intendant aux habitants pour les prévenir de la venue du salpêtrier. Mémoires de dépenses occasionnées par la venue du salpêtrier, ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de payer, sous forme d'imposition communale, une somme de 144 livres pour solder ces dépenses. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à plaider contre un particulier qui refusait d'être collecteur.

C. 144. (Liasse.) — 47 pièces, papiers.

1722-1774. — Rôles de la taille et de la capitation (première partie) de la communauté de Loches (Aube). — Il y avait, en 1722, deux exempts et 141 contribuables payant 1,721 livres 10 sols 8 deniers.

C. 145. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1775-1788. — Rôles de la taille et de la capitation (deuxième partie) de la communauté da Loches (Aube). — On comptait, en 1788, 2 privilégiés et 219 contribuables payant ensemble 4,372 livres 3 sols, c'est-à-dire que le montant du rôle de 1788 était plus que double du montant du rôle de 1722.

C. 146. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1748-1760. — Rôles du dixième de la communauté de Loches (Aube), pour les années 1748 et 1749. Nombre des contribuables en 1748, 293 ; montant du rôle 1,295 livres 16 sols. — Rôles des vingtièmes (première partie). En 1751, on comptait 289 contribuables payant, pour un vingtième, 1,352 livres 16 sols ; en 1758, 314 contribuables payant, pour deux vingtièmes, 2,156 livres 5 sols.

C. 147. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1760-1775. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Loches (Aube). — En 1762, pour trois vingtièmes et 2 sols pour livre du premier, on payait 2,756 livres 7 sols ; le nombre des contribuables était de 313. En 1765, on ne lève plus que deux vingtièmes et le rôle ne montait plus qu'à 1,837 livres 13 sols.

C. 148. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1776-1789. — Rôles des vingtièmes (troisième partie) de la communauté de Loches (Aube). — En 1783, on payait de nouveau trois vingtièmes, et de plus 4 sols pour livre du premier vingtième. Le rôle se monte à 2,924 livres 18 sols pour 351 contribuables. En 1789, on ne levait plus que deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. Le rôle se monte à 2,177 livres 13 sols pour 409 contribuables ; en y joignant la taille et la capitation on avait une imposition totale de plus de 6,500 livres, c'est-à-dire presque quadruple de l'imposition de l'année 1722.

C. 149. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750. — Déclarations de nature, contenance et revenu des biens possédés par les contribuables de la communauté de Loches (Aube), inscrits au rôle du vingtième (première partie). — Ces déclarations sont faites en vertu de l'edit du mois de mai 1749, art. 14, et de l'ordonnance de l'intendant publiée le 29 mars 1750.

C. 150. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750. — Déclarations de nature, contenance et revenu des biens possédés par les contribuables de la communauté de Loches (Aube), inscrits au rôle du vingtième (deuxième partie). — Ces déclarations sont faites en vertu de l'édit du mois de mai 1749, art. 14, et de l'ordonnance de l'intendant publiée le 29 mars 1750.

C. 151. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1751. — Demandes en décharge adressées à l'intendant par les contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés au vingtième. — Déclarations produites à l'appui. — Rapports du contrôleur.

C. 152. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1752. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés au vingtième de l'année 1752. — Pièces à l'appui : déclarations, extraits d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 153. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1752-1756. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés au vingtième. — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, extraits d'actes notariés etc. — Requête des syndics à l'intendant pour demander l'autorisation de répartir entre les habitants la sommede 70 livres, à laquelle la communauté a été imposée pour le vingtième de l'industrie aux termes de l'art. 14 de l'édit de mai 1749. — Rapports du contrôleur.

C. 154. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1757. — Réclamations des contribuables de la commu-

Digitized by Google

nauté de Loches (Aube), imposés aux vingtièmes (première partie). — Rapports du contrôleur. — Déclarations et extraits d'actes notariés produits à l'appui des réclamations.

C. 155. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1752-1757. Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), inscrits au rôle des vingtièmes de 1757 (deuxième partie). — Rapports du contrôleur. — Quittances du sergent chargé du recouvrement des impositions, pétitions de date antérieure, copie d'acte notarié, etc., produits à l'appui des reclamations.

C. 156. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1758-1769. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés aux vingtièmes des années 1758-1768. — Pièces à l'appui : certificats des curés, syndics et principaux habitants, extraits d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 157. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1757-1771. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés aux vingtièmes des années 1770-1771. — Rapports du contrôleur, réclamations des années précédentes servant de pièces justificatives, décisons des commissaires nommés par délibération de MM. les élus généraux des 26 novembre 1756 et 26 novembre 1763, pour procéder au jugement des requêtes des contribuables aux deux vingtièmes et 2 sols pour livre du dixième.

C. 158. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1757-1785. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés aux vingtièmes des années 1772-1783. — Rapports du contrôleur sur chaque réclamation, rapports d'années précédentes propres à éclairer la décision des commissaires.

C. 159. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1784-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Loches (Aube), imposés aux vingtièmes des années 1784-1788. — Pièces à l'appui : extraits du rôle des tailles et d'actes notariés, certificats des collecteurs. — Rapports du contrôleur.

C. 160. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1730-1789. — Administration communale de Loches (Aube). — Ordonnances de l'intendant formant règlement pour l'administration locale et nommant un receveur municipal. — Devis, procès-verbaux d'adjudication de réparations à l'église, au cimetière et au presbytère, requêtes des habitants, ordonnances de l'intendant relatives à cet objet. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux syndics de recouvrer le montant des sommes que certains particuliers ont été condamnés à payer à la communauté à titre de dommages-intérêts à cause de délits commis par eux dans le bois communal. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage. En 1788, le gourmetage fut adjugé 440 livres par an. — Pétition des habitants qui demendent l'établissement d'un pont. Ordonnance de l'intendant qui charge le subdélégué de nommer un expert pour visiter les lieux. — Ordonnances de l'intendant, lettres du subdélégué de Bar-sur-Seine, notes diverses concernant des procès. L'intendant déboute les habitants d'une demande en autorisation de poursuites contre un particulier qui les avait accusé devant témoins d'avoir dit qu'ils se f.... de M. le prince de Condé et qu'il n'était qu'un petit garçon.

C. 161. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan de l'église et du presbytère de Loches (Aube). — Ce plan était destiné à montrer l'exiguité des dépendances du presbytère dont une partie avait été usurpée en 1729.

C. 162. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1761-1789. — Comptabilité communale de Loches (Aube). — Procès-verbal de liquidation des dettes de la communauté dressé par le subdélégué. Quittances diverses produites à l'appui par les syndics ; le total des dettes est fixé à 3,240 livres 12 sols 6 deniers. — Comptes. Ordonnances qui enjoignent de rendre compte. Autres ordonnances contenant arrêté de compte. Bordereaux. La recette de l'année 1759 est de 491 livres ; celle de 1769, de 754 livres ; celle de l'année 1786-1787 est de 879 livres.

C. 163. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Merrey (Aube). — En 1722, il y avait un exempt, le curé du lieu, et 70 contribuables payant 1,066 livres 10 sols. En 1788, deux privilégiés, le curé et le prieur, et 104 contribuables payant 2,486 livres, en sorte que le montant du rôle avait plus que doublé.

C. 164. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1748-1775. — Rôles du dixième de la communauté de Merrey (Aube), pour les années 1748 et 1749. Le rôle de 1748 s'élève à 770 livres, et le nombre des cotes est de 101. — Rôles des vingtièmes (première partie). Au rôle de 1750, on compte 100 contribuables qui paient 767 livres 6 sols.

Digitized by Google

C. 165. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1770-1780. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Merrey (Aube). — Au rôle de 1784, on compte 518 contribuables payant, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 2,911 livres 3 sols. — En 1789, le rôle contient 532 cotes pour une somme de 2,195 livres 16 sols. On était alors censé payer deux vingtièmes du revenu et 4 sols pour livres du premier vingtième.

C. 166. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1750. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Merrey (Aube), imposés au rôle du vingtième (première partie). — Pièces à l'appui : extraits d'actes notariés, quittances du vingtième. — Rapports du contrôleur. — La plupart des déclarations sont signées par les contribuables d'une manière lisible, ce qui atteste combien l'instruction primaire était alors répandue.

C. 167. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1751-1756. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Merrey (Aube), imposés au vingtième (deuxième partie). — Pièces à l'appui : extraits d'actes notariés, reçus donnés par le préposé du vingtième. — Rapports du contrôleur.

C. 168. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1748-1771. — Réclamations des contribuables de la communauté de Merrey (Aube), imposés aux vingtièmes (troisième partie). — Pièces à l'appui : baux dont l'un sous seing-privé, extraits de divers actes notariés, certificats délivrés par les curé et principaux habitants, par le lieutenant de la justice locale, par les prieur et cellerier de Mores. — Rapports du contrôleur.

C. 169. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1760-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Merrey (Aube), imposés aux rôles des vingtièmes (quatrième partie). — Certificats des curé, syndic et collecteurs, asséeurs, habitants de la paroisse et des préposés des vingtièmes, copies d'actes notariés produits à l'appui. — Rapports du contrôleur, etc.

C. 170. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1755-1789. — Réparations à l'église de Merrey (Aube); devis, affiches, procès-verbal d'adjudication. — Ordonnances de l'intendant qui autorisent la communauté de Merrey à passer marché pour la construction du logement du berger. — Mémoire de fournitures reçues par un salpétrier au compte de la communauté. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à se pourvoir en justice contre les usurpateurs de leurs biens communaux. — Note sur une requête des habitants adressée à l'intendant pour obtenir l'autorisation de construire sur l'Arce un pont de bois. — Comptes des syndics. Le compte de l'année 1784-1785 constate une recette de 68 livres 10 sols et une dépense de 3 livres 12 sols. — Réclamations des propriétaires de la papeterie de Villeneuve qui, quoique cette papeterie fut située sur le territoire de Bar-sur-Seine, ont été portés aux rôles de la taille de Merrey. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour le prévenir que le 7 mars 1765 un incendie a consumé neuf maisons du village de Merrey : les meubles, les grains, les bestiaux ont péri.

C. 171. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Mores (aujourd'hui ferme de la commune de Celles, Aube). — Au rôle de 1722, le chapitre des exempts comprend les vénérables abbé, prieur et religieux, et au chapitre des cotables on trouve huit habitants qui paient entre eux 127 livres 11 sols. — En 1788, il y avait 4 contribuables pour une somme de 193 livres 15 sols.

C. 172. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1748-1761. — Rôle du dixième de la communauté de Mores (Aube), pour l'année 1748. Il comprend 389 cotes et se monte à 440 livres. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle de 1754 comprend 386 cotes et s'élève à 417 livres 10 sols; on ne payait alors qu'un vingtième. — Le rôle de 1761 comprend 183 cotes et se monte, pour deux vingtièmes, à 965 livres 13 sols.

C. 173 (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1761-1781. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Mores (Aube). — Le rôle 1762 comprend 183 cotes et se monte à 1,432 livres 9 sols pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. — Le rôle de 1782 comprend 189 cotes et se monte à 1,178 livres 4 sols pour deux vingtièmes, et 4 sols pour livre du premier.

C. 174. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1750. — Déclarations des contenance, nature et revenus des biens possédés par les contribuables de la communauté de Mores (Aube), imposés au vingtième (première partie). Ces déclarations sont faites en vertu de l'édit de mai 1749 et de l'ordonnance de l'intendant du 29 mars 1750.

C. 175. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1750. — Déclarations de la nature, de la contenance et du revenu de biens possédés par les contribuables de la communauté de Mores (Aube), imposés au vingtième

Digitized by Google

(deuxième partie). La plupart de ces déclarations sont sous seing-privé et signées des déclarants; quelques-unes ont eu lieu par devant notaire.

C. 176. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1751-1765. — Réclamations des contribuables de la communauté de Mores (Aube), imposés aux vingtièmes (première partie). — Déclarations produites à l'appui des réclamations, décisions de l'intendant. — Rapports du contrôleur.

C. 177. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1766-1781. — Réclamations des contribuables de la communauté de Mores (Aube), imposés aux vingtièmes (seconde partie). — Certificats délivrés par les prieur, cellerier, religieux et habitants de Mores. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 178. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Polisot (Aube). — Le rôle de 1722 mentionne un exempt, le curé du lieu, et 98 taillables payant ensemble 1,311 livres 5 sols 6 deniers. — Au rôle de 1788 figurent deux privilégiés, le curé et le seigneur, et 134 contribuables payant 3,354 livres 1 sol 3 deniers.

C. 179 (Liasse.) — 20 pièces, papier,

1748-1770. — Rôles du dixième de la communauté de Polisot (Aube), pour les années 1748 et 1749. Le rôle de 1748 se monte à 404 livres 13 sols, et comprend 215 cotes. — Rôles des vingtièmes (première partie). — Le rôle de 1752 comprend 216 cotes et se monte, pour un vingtième, à 404 livres 7 sols. — Le rôle de 1758 comprend 215 cotes et se monte, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 880 livres 6 sols. — Le rôle de 1764 comprend 214 cotes et se monte, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livres du premier, à 1,390 livres 6 sols.

C. 180. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1771-1790. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Polisot (Aube). — Le rôle de 1772 s'élève, pour deux vingtièmes et 2 sols pour livre en sus, à 732 livres 17 sols, et comprend 217 cotes. — Le rôle de 1785 s'élève, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,543 livres 14 sols, et comprend 109 cotes.— Le rôle de 1789 s'élève, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,157 livres 11 sols, et comprend 115 cotes. — Contribution patriotique. Registre des déclarations, rôle qui comprend 129 cotes et se monte à 826 livres 11 sols.

C. 181. (Liasse). — 81 pièces, papier.

1750-1761. — Déclarations et réclamations (première partie) des contribuables de la communauté de Polisot (Aube), imposés aux vingtièmes. — Pièces à l'appui : extraits d'actes notariés, copie de bail sous seing-privé, certificats des curé, syndic et principaux habitants. — Rapports du contrôleur.

C. 182. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1762-1770. — Réclamations des contribuables de la communauté de Polisot (Aube), imposés aux vingtièmes (seconde partie). — Pièces à l'appui : certificats des curé, syndic, principaux habitants et des collecteurs. — Rapports du contrôleur. — Décisions des commissaires nommés par les élus généraux dans les délibérations des 26 novembre 1756 et 26 novembre 1763 pour procéder au jugement des contribuables aux vingtièmes.

C. 183. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1774-1787. — Réclamations des contribuables de la communauté de Polisot (Aube), imposés aux vingtièmes (troisième partie). — Pièces à l'appui : certificats du curé, des collecteurs, extraits d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 184. (Liasse). — 60 pièces, papier.

1761-1788. — Biens et droits communaux de Polisot (Aube). — Réparations à l'église et au pont; devis, procès-verbaux d'adjudication, requêtes des habitants, extraits du registre des délibérations de la communauté, minutes de lettres et d'ordonnances de l'intendant relatives à ces objets.

C. 185. (Liasse). — 75 pièces, papier.

1746-1790. — Biens, droits et charges communales de Polisot (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage. Il fut adjugé 60 livres par an en 1778, et 190 livres en 1787. — Note sur une difficulté qui existait entre les habitants; les uns voulaient avoir un vacher communal et un règlement qui 1° aurait obligé chaque habitant à lui payer une somme déterminée; 2° aurait fixé le nombre de bêtes que chaque habitant aurait pu envoyer en pâture. Les autres habitants voulaient conserver leur liberté et repoussaient ce projet. — Note sur une opposition faite par les habitants au décret de la terre de Polisy-Polisot. — Note et correspondance relatives à un projet de transaction entre le seigneur et la communauté au sujet du bois dit Bois-Corroy. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit une imposition communale de 113 livres 13 sols 6 deniers en 128 cotes. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le curage

Digitized by Google

des fossés d'assainissement établis dans la plaine de Polisy. — Comptes des syndics. En 1747 la recette s'éleva à 50 livres et la dépense à 20 livres.

C. 186. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1730-1788. — Rôles des tailles et de la capitation de la communauté de Polisy (Aube). — Le rôle de 1730 comprend un exempt : le curé du lieu, et 82 taillables payant ensemble 826 livres 17 sols 6 deniers, non compris les accessoires qui, joints au principal, font un total de 996 livres 3 sols 9 deniers. — Au rôle de 1788 on compte deux privilégiés, le curé et le seigneur, et 13 contribuables pour une somme de 3,353 livres 15 sols 3 deniers.

C. 187. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1748-1777. — Rôles du dixième de la communauté de Polisy (Aube), pour l'année 1748. Il se monte à 504 livres 7 sols pour 295 contribuables. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle de 1753 comprend 293 cotes pour une somme totale de 486 livres 8 sols, représentant un vingtième du revenu. Au rôle de 1767 on trouve inscrits 363 contribuables payant ensemble 1,065 livres 6 sols pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 188. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1778-1790. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Polisy (Aube). — Le rôle de 1784 comprend 526 contribuables payant, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 1,699 livres 3 sols. — Le rôle de 1789 comprend 531 contribuables et se monte à 1,273 livres 4 sols pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. — Contribution patriotique ; registre des déclarations, rôle qui comprend 98 cotes et s'élève à 831 livres 8 sols, payables en trois ans.

C. 189. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1750-1789. — Demande en décharge de la taille de la communauté de Polisy (Aube) par un père de dix enfants vivants. Rapport non signé concluant au rejet de sa demande vu que l'exemption n'est donnée qu'aux pères de douze enfants vivants. — Déclarations des contribuables inscrits au rôle du vingtième de 1750. On peut remarquer la déclaration du recteur d'école ; elle est écrite d'une belle main, mais elle fourmille de fautes d'orthographe.

C. 190. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1744-1790. — Déclarations (deuxième partie) et réclamations (première partie) des contribuables de la communauté de Polisy (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes. — Pièces justificatives : copies d'actes notariés, certificats des curés et principaux habitants. — Rapports du contrôleur.

C. 191. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1761-1770. — Réclamations des contribuables de la communauté de Polisy (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (deuxième partie). — Pièces à l'appui : certificats des curé, syndic et principaux habitants. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 192. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Polisy (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Pièces à l'appui : certificats des collecteurs, des curé, syndic et habitants, extraits d'actes notariés. — Rapports des contrôleurs.

C. 193. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1772-1790. — Ordonnance de l'intendant qui approuve la nomination d'un receveur municipal faite par les habitants de Polisy (Aube). Lettres du subdélégué relatives à cet objet. — Traité par devant notaire entre les délégués des habitants et le sieur Jacques Clément, choisi par eux pour être recteur d'école. Minute d'une lettre adressée à ce sujet au subdélégué de Bar-sur-Seine par le subdélégué général de l'intendance. — Devis, procès-verbaux d'adjudication de réparations à faire à l'église et au cimetière. Ordonnances de l'intendant relatives à ces réparations. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication de la pêche de la Laigne, appartenant à la communauté. Note qui constate qu'elle fut adjugé 40 livres en 1784. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage ; prix : 170 livres en 1772, 201 livres en 1775, 350 livres en 1782, 418 livres en 1785, 430 livres en 1786. — Ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à transiger avec leur seigneur, à poursuivre les usurpateurs de leurs biens communaux, et des délinquants surpris dans un bois appartenant à la communauté.

C. 194. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1763-1790. — Comptes communaux rendus par les syndics de la communauté de Polisy (Aube). — Ordonnances de l'intendant prescrivant de rendre compte. Notes rappelant des ordonnances de paiement adressées par l'intendant au receveur municipal. — La recette des deux années 1769-1771 fut de 510 livres, ce qui donne pour chaque année 255 livres, et la dépense totale des deux années 42 livres 10 sols, ce qui donne pour chaque année 21 livres 5 sols. — La recette de l'année 1784, non compris le reliquat de l'année précédente, s'éleva à 397 livres, et la dépense à 320 livres 15 sols.

Digitized by Google

C. 195. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1722-1780. — Rôles des tailles et de la capitation (première partie) de la communauté de Ricey-Bas (Aube). — En 1722, il y avait trois exempts, le curé, le recteur d'école et la sage-femme, plus 109 taillables payant 1,738 livres 5 sols 2 deniers.

C. 196. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1781-1788. — Rôles des tailles et de la capitation (seconde partie) de la communauté de Ricey-Bas (Aube). — En 1788 il y avait quatre privilégiés, savoir : le curé, le vicaire et deux nobles, plus 282 contribuables payant 4,745 livres 2 sols, non compris les vingtièmes.

C. 197. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1750-1772. — Rôles des vingtièmes (première partie) de la communauté de Ricey-Bas (Aube). — Le rôle de 1750 comprend 165 contribuables payant pour un vingtième 875 livres 1 sol. — Le rôle de 1764 comprend 236 contribuables payant pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier 2,539 livres 16 sols.

C. 198. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1773-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Ricey-Bas (Aube). — Le rôle de 1774 contient 266 cotes et se monte pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier à 2,010 livres 1 sol. — Au rôle de 1785 il y a 276 cotes pour une somme de 4,655 livres représentant 3 vingtièmes et 4 sols pour livre du premier : ainsi trois vingtièmes de 1785 équivalent à plus de cinq vingtièmes de 1750. Le nombre des cotes est de 296 en 1789, et le rôle se monte à 3,430 livres 1 sol pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier : le vingtième du revenu officiel était alors de 1,543 livres, soit presque le double de ce qu'il était en 1750; le nombre des cotes avait de même presque doublé.

C. 199 (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1750-1790. — Réclamations des habitants de Ricey-Bas (Aube) qui, ayant été grêlés, demandent la décharge de l'arriéré de la taille de 1788 et 1789, et l'exemption complète de cet impôt pour l'année 1790. — Déclarations et réclamations (première partie) des contribuables imposés au vingtième.

C. 200. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1751-1773. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Bas (Aube), imposés aux vingtièmes (seconde partie). — Lettres d'envoi adressées à l'intendant par les réclamants, copie d'un titre clérical, etc. — Rapports du contrôleur.

C. 201. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1761-1784. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Bas (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Rapports du contrôleur et quelques réclamations d'années précédentes concernant les vingtièmes dus pour les mêmes biens.

C. 202. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1782-1790. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Bas (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (quatrième partie). — Certificats produits à l'appui et signés des curé, officiers de justice, syndic et principaux habitants. — Rapports du contrôleur. — États de modération des contribuables aux vingtièmes imposés par double emploi sur le rôle de la généralité de Paris.

C. 203. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1757-1788. — Lettre de Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris à l'intendant de Bourgogne, qui, voulant punir la conduite indécente de deux particuliers de Ricey-Bas (Aube) à une assemblée, leur avait interdit de paraître à l'avenir à aucune assemblée de la communauté; l'intendant de Paris conteste la légalité de cette décision. Ordonnance de l'intendant de Bourgogne qui prescrit à tous les habitants chefs de famille d'assister aux assemblées de la communauté sous peine d'amende. — Pétition adressée à l'intendant par un collecteur qui demande à être déchargé de cette fonction. — Ordonnance de l'intendant qui approuve la nomination d'un receveur des deniers municipaux. — Délibérations des habitants relatives au ban de vendanges établi par ordonnance de la justice seigneuriale. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, notes diverses sur la question de savoir quelles parties de Ricey-Bas et même des trois Riceys, relèvent de la généralité de Paris et de celle de Dijon. — Note et lettre du subdélégué sur une question d'alignement. — Procès des habitants avec les décimateurs.

C. 204. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1754-1788. — Notice sur un procès perdu par les habitants des Riceys (Aube) contre le régisseur des droits réservés. — Contestations des habitants de Ricey-Bas avec le seigneur au sujet du terrier et du cantonnement d'un bois. — Pétition de l'entrepreneur du presbytère qui demande à être payé. — Ordonnances de l'intendant portant homologation d'un bail des prés communaux, — de baux de pêche d'une rivière appartenant à la communauté. — Minute d'une lettre de l'intendant au subdélégué pour le prier de prévenir les habitants que le Conseil d'État peut seul les autoriser à aliéner leurs murailles et

Digitized by Google

leurs fossés. Demande en dommages-intérêts adressée à l'intendant par le locataire d'une porte dont la démolition est décidée. — Ordonnance de l'intendant qui refuse d'établir un droit de gourmetage au profit de la communauté. — Acte d'assemblée concluant à demander à l'intendant autorisation d'imposer sur la communauté une somme de 514 livres 5 sols 6 deniers, à laquelle se montent les dépenses occasionnées à la communauté par un salpêtrier. — Minute d'une ordonnance de l'intendant qui prescrit de communiquer à la communauté une requête en remboursement d'avances faites pour soutenir un procès.

C. 205. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1778-1781. — Comptes des syndics de la communauté de Ricey-Bas, bordereaux, arrêtés de comptes. Ordonnance de l'intendant prescrivant de rendre compte. — La recette totale des cinq années 1781-1786 fut de 1,487 livres 2 sols 6 deniers, déduction faite du reliquat de compte des années précédentes, ce qui donne une moyenne annuelle de 297 livres 8 sols 6 deniers.

C. 206. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1748-1764. — Rôles du dixième de la communauté de Ricey-Haut (Aube), pour les années 1748 et 1749. — Le rôle de 1748 se monte à 915 livres 17 sols 2 deniers et comprend 191 cotes. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle de 1751, année où l'on ne payait qu'un vingtième, s'élève pour 191 cotes à 1,304 livres, en sorte que le vingtième officiel du revenu dépasse de beaucoup le dixième. — En 1764, le nombre des cotes est de 293, et l'on paie, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 3,132 livres 5 sols.

C. 207. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1765-1779. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de Ricey-Haut (Aube). — En 1766, le nombre des cotes est de 301, et l'on paie, pour deux vingtièmes et 4 sous pour livre du premier, 2,072 livres 11 sols. — En 1779, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, le montant du rôle est de 2,339 livres partagées en 339 cotes. Le nombre des cotes avait augmenté de plus d'un tiers depuis 1751.

C. 208. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1741-1751. — Déclarations, et réclamations (première partie) des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), imposés au vingtième. — Copies intégrales et extraits d'actes notariés, copie de bail sous seing-privé et produits à l'appui des réclamations.

C. 209. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1751-1761. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (seconde partie). — Pièces à l'appui : déclarations des intéressés, extraits d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 210. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1762-1766. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Pièces à l'appui : certificats des curé et principaux habitants, copies ou extraits d'actes notariés, etc. — Rapports du contrôleur.

C. 211. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1756-1774. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (quatrième partie). — Pièces à l'appui des réclamations : extraits d'actes notariés, rôle du vingtième de l'industrie de 1756 arrêté par l'intendant à la somme de 100 livres et comprenant 40 cotes ; note indiquant à combien le vingtième de l'industrie se montait, en 1754, dans les sept communautés de la subdélégation de Bar-sur-Seine sujettes à cet impôt. — Rapports du contrôleur.

C. 212. (Liasse.) — 68 pièces, papier

1762-1778. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (cinquième partie). — Pièces à l'appui des réclamations : certificats du syndic, copie d'acte notarié. — Rapports du contrôleur. — On remarque aussi quelques réclamations d'années antérieures servant de renseignements, parce qu'elles concernent les mêmes biens.

C. 213. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1760-1778. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (sixième partie). — Pièces à l'appui des réclamations : extraits d'actes notariés, certificats des vicaire, syndic et principaux habitants, etc. — Rapports du contrôleur.

C. 214. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1751-1780. — États des décharges accordées aux contribuables de la communauté de Ricey-Haut (Aube), imposés par double emploi sur les rôles des vingtièmes de la généralité de Paris. — Correspondance entre l'intendant de Bourgogne et celui de Paris, au sujet de la répartition des frais d'un procès perdu par les habitants contre le régisseur des droits réservés. — Arrêt du Conseil qui autorise la reconstruction d'un pont sur la Laigne. — Lettres des syndics et du subdélégué à l'intendant, au sujet de délibérations des habitants qui tendent à

Digitized by Google

aliéner l'emplacement des murs et fossés ; note suivant laquelle les habitants acquirent en 1603 le terrain nécessaire pour bâtir ces murs. — Procès de la communauté contre des individus qui prétendent faire diminuer leur cote de tailles, et contre le seigneur. — Minute de lettre de l'intendant au subdélégué, pour le charger de faire une enquête sur une usurpation de biens communaux. — Note rédigée à l'intendance et lettres de M. de Pommereux, seigneur des Riceys, relatives à une réclamation élevée contre la nomination de deux syndics.

C. 215. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1722-1774. — Rôles des tailles et de la capitation (première partie) de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube). — Le rôle de 1722 comprend 92 contribuables, 2 exempts : le vicaire et un « agent de Son Altesse Sérénissime » Monseigneur le prince », et six mendiants. Il se monte à 1,474 livres 8 sols.

C. 216. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1775-1789. — Rôles des tailles et de la capitation (deuxième partie) de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube). — Le rôle de 1788 comprend cinq privilégiés et 318 contribuables payant ensemble 3,391 livres 8 sols 4 deniers.

C. 217. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1747-1775. — Rôle du dixième de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), pour l'année 1747, montant à 601 livres 9 sols 6 deniers pour 120 contribuables. — Rôles des vingtièmes (première partie). En 1751, pour un vingtième du revenu, on payait 881 livres 10 sols, soit plus que pour un dixième, et il y avait 120 contribuables comme en 1747. — En 1764, le nombre des contribuables s'élève à 133, et ils payent, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 1,884 livres 2 sols.

C. 218. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1776-1789. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube). — En 1784, il y avait 294 contribuables payant, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 2,475 livres 5 sols. — Le rôle de 1789 comprend 293 cotes et se monte, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,857 livres 15 sols, somme presque égale au montant du rôle de 1764.

C. 219. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1735-1758. — Déclarations, et réclamations (première partie) des contribuables de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes. — Pièces à l'appui : copies ou extraits d'actes notariés, certificats du curé, du syndic, du préposé du vingtième de la paroisse, etc.

C. 220. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1759-1773. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (deuxième partie). — Certificats des syndics et principaux habitants, du préposé des vingtièmes, des extraits d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 221. (Liasse.) — 99 pièce, papier.

1760-1788. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Extraits d'actes notariés, certificats du receveur des impositions de Bar-sur-Seine, des syndic et principaux habitants, du vicaire ; réclamations de date précédente concernant les mêmes biens. — Rapports du contrôleur.

C. 222. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1748-1789. — États des décharges et modérations accordées aux contribuables de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), imposés par double emploi sur le rôle des vingtièmes de la généralité de Paris. — Sentence du subdélégué, suivant laquelle les préposés au recouvrement du rôle du don gratuit donneront communication de ce rôle aux réclamants. — Ordonnance de l'intendant sur la tenue des assemblées des habitants. Plaintes des habitants et du procureur fiscal contre les syndics. — Notes relatives à des réclamations faites par des collecteurs qui veulent être déchargés de cette fonction ; à une requête formée par des collecteurs pour être déchargés des non-valeurs du rôle et obtenir la réimposition de ces non-valeurs sur la communauté. — Ordonnance de l'intendant sur la rédaction des délibérations communales. — Acte passé devant notaires et par lequel Étienne Lambert, recteur d'école, se démet en faveur de J.-B. Lambert, son fils, qui est agréé par les habitants ; actes d'assemblée et ordonnances de l'intendant relatifs à la révocation et au remplacement du sieur J.-B. Lambert, etc.

C. 223. (Liasse.) — 58 pièces, papier

1607-1787. — Ordonnances de l'intendant qui homologuent le bail d'une des portes de Ricey-Haute-Rive (Aube), et qui autorisent les habitants à en donner une autre à bail. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué, minutes de lettres et d'ordonnances de l'intendant concernant des usurpations de biens communaux. — Procès des habitants avec le seigneur, les décimateurs et le buraliste. — Ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à s'imposer 1° 393 livres, 2° 93 li-

Digitized by Google

vres pour subvenir à des dépenses faites par des salpêtriers à la charge de la communauté. — Rôle de répartition d'une somme de 381 livres 15 sols imposée sur la communauté.

C. 224. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1775-1787. — Rôle des vingtièmes de la communauté de Riel-les-Eaux (Côte-d'Or) pour l'année 1779. Il comprend 76 cotes et se monte, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 466 livres 19 sols. — Réclamation d'un contribuable inscrit aux rôles des vingtièmes de 1774 et de 1775. — Procès-verbaux d'adjudication et de réception de travaux à l'église. — Requêtes des habitants, qui demandent l'autorisation de faire arpenter et de donner à bail les prés, marais et paquis communaux. — Comptes des syndics ; la recette des deux années 1785-1786 s'élève à 1,196 livres 13 sols 9 deniers et la dépense à 784 livres 10 sols 9 deniers.

C. 225. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1722-1788. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté de Villemorien (Aube). — Le rôle de 1722 comprend un exempt et 80 taillables payant ensemble 1,555 livres 18 sols. — Le rôle de 1788 comprend deux privilégiés et 83 contribuables qui paient 1,898 livres 9 sols.

C. 226. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1748-1762. — Rôle du dixième de la communauté de Villemorien (Aube) pour l'année 1748, il se monte à 525 livres 16 sols et comprend 186 cotes. — Rôles des vingtièmes (première partie). — Le rôle de 1750 comprend 186 cotes et se monte, pour un vingtième, à 515 livres 17 sols. — Le rôle de 1762 comprend 196 cotes et se monte, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,494 livres 17 sols.

C. 227. (Liasse.) — 22 pièces, papier

1768-1788. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Villemorien (Aube). — Le rôle de 1769 comprend 195 cotes pour une somme de 796 livres 7 sols représentant deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. — Le rôle de 1783 s'élève, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,223 livres 3 sols répartis en 200 cotes. — Au rôle de 1787, on compte 242 cotes pour une somme de 913 livres 9 sols représentant deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 228. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1747-1753. — Réclamation d'un contribuable de la communauté de Villemorien (Aube), imposé au rôle du dixième de 1747. — Déclarations, et réclamations (première partie) des contribuables inscrits aux rôles des vingtièmes. — Pièces à l'appui : extraits et copie d'actes notariés, quittance de vingtième donnée par le collecteur, rapports du contrôleur.

C. 229. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1753-1756. — Réclamations des contribuables de la communauté de Villemorien (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (deuxième partie). — Extraits d'actes notariés produits par les pétitionnaires à l'appui de leur requête. — Rapports du contrôleur contenant le résumé de la réclamation et une proposition de solution.

C. 230. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1747-1757. — Réclamations des contribuables de la communauté de Villemorien (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Certificats des curé, syndic et principaux habitants attestant que les faits allégués par les pétitionnaires sont exacts, déclarations de biens, copies d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 231. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1753-1756. — Réclamations des contribuables de la communauté de Villemorien (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (quatrième partie). — Certificats des prieur, curé, syndic et principaux habitants, attestant l'exactitude des dires des réclamants, certificats du collecteur indiquant le montant de la cote du réclamant. — Rapports du contrôleur, etc.

C. 232. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1751-1780. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants de Villemorien (Aube) à plaider en défendant contre les collecteurs de la taille accusés de malversations. — Reparations à l'église ; ordonnance de l'intendant qui nomme un expert pour visiter les lieux ; devis. — Procès avec le seigneur ; ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à plaider et à s'imposer pour les frais, etc.

C. 233. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1748-1766. — Rôle du dixième de la communaute de Villeneuve (aujourd'hui papeterie dépendant de la commune de Bar-sur-Seine (Aube), pour l'année 1748 ; il se monte à 421 livres 10 sols et comprend 173 cotes. — Rôles des vingtièmes (première partie). Le rôle de 1752 comprend 171 cotes et s'élève pour un vingtième à 437 livres 2 sols. — Au rôle de 1764, on compte 185 cotes pour une somme de 399 livres 9 sols, représentant trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

Digitized by Google

C. 234. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1767-1783. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Villeneuve (Aube). — Le nombre des cotes en 1767 est de 184, et le montant du rôle de 244 livres 17 sols pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. — En 1783, le nombre des cotes est de 186 et l'on paie, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, la somme de 389 livres 7 sols.

C. 235. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1748-1785. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Villeneuve (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes. — Extraits d'actes notariés et sous signature privée, copie d'acte notarié, reçu de vingtièmes délivré par le préposé, certificats des officiers municipaux attestant l'exactitude des dires des réclamants. — Rapports du contrôleur des vingtièmes.

C. 236. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1751-1763. — Rôle des vingtièmes (première partie) de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube). — Le rôle de 1752 comprend 310 contribuables qui payent, pour un vingtième, 638 livres 8 sols. — Au rôle de 1763, le nombre des contribuables est de 340, et la somme due par eux est de 1,997 livres 6 sols pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 237. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1764-1781. — Rôles des vingtièmes (deuxième partie) de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube). — Le rôle de 1765 comprend 340 cotes et se monte à 1,357 livres 9 sols. — Le rôle de 1781, contenant 383 cotes, s'élève à 1,561 livres 4 sols. En 1765 et en 1781, on payait deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 238. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1782-1789. — Rôles des vingtièmes (troisième partie) de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube). — Le rôle de 1783 se compose de 385 cotes et se monte à 2,160 livres 9 sols pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier. — Le rôle de 1789 comprend 504 cotes et se monte, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 1,562 livres 10 sols.

C. 239. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750-1790. — Rôle de la contribution patriotique de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), comprenant 169 cotes et se montant à 1,066 livres 6 sols, payables en trois ans. — Jugements prononcés par le subdélégué à la requête de l'adjudicataire des réparations de l'église contre plusieurs habitants, pour faire payer à cet adjudicataire les sommes qui lui sont dues. — Marché avec un fondeur pour la refonte de la grosse cloche; requête des habitants à l'intendant pour obtenir qu'il rende exécutoire un rôle d'imposition communale dressé à l'effet de payer cette dépense. — Note sur une demande en autorisation d'acquisition de maison d'école adressée par les habitants à l'intendant. — Procès des habitants avec le seigneur au sujet du droit de pressoir banal, de leurs droits d'usage et du droit de pêche dans la rivière.

C. 240. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1735-1756. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (première partie). — Quittance du dixième, copies et extraits d'actes notariés produits à l'appui des réclamations. — Rapports du contrôleur.

C. 241. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1755-1762. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (deuxième partie). — Extraits et copies d'actes notariés, certificats des syndic et principaux habitants attestant l'exactitude des dires des réclamants. — Rapports du contrôleur.

C. 242. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1755-1774. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (troisième partie). — Copies et extraits d'actes notariés, procès-verbal d'arpentage, certificats des curé, syndics et principaux habitants, attestant l'exactitude des dires des réclamants, extrait d'un acte d'adjudication passé par-devant le juge du lieu.

C. 243. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750-1785. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (quatrième partie). — Certificats des syndic et principaux habitants attestant l'exactitude des dires des réclamants, extraits et copie d'actes notariés. — Rapports du contrôleur.

C. 244. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1784-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Ville-sur-Arce (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes (cinquième partie). — Certificats des syndics et principaux habitants attestant l'exactitude des dires des réclamants. — Rapports du contrôleur contenant le résumé de la réclamation et des propositions de décision.

Digitized by Google

C. 245. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1748-1770. — Rôle du dixième de la communauté de Viviers (Aube), pour l'année 1748, montant à 517 livres et comprenant 129 cotes. — Rôles des vingtièmes (première partie). — Le rôle de 1751 contient 129 cotes et s'élève, pour un vingtième, à 632 livres 5 sols; en sorte que le vingtième du revenu est plus considérable que le dixième. — Au rôle de 1762, on compte 132 cotes pour une somme de 1,109 livres 11 sols; on payait alors trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier.

C. 246. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1771-1790. — Rôles des vingtièmes (douxième partie) de la communauté de Viviers (Aube). — En 1771, il y a 142 cotes, et le rôle se monte, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 753 livres 15 sols. En 1786, on compte 357 cotes, et l'on paie, pour trois vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, 1,219 livres 19 sols, c'est-à-dire 110 livres de plus qu'en 1762. En 1789, le nombre des cotes s'élève à 355, et le montant du rôle, pour deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier, à 914 livres 19 sols, c'est-à-dire à 161 livres 4 sols de plus qu'en 1771. — Rôle de la contribution patriotique. Le nombre des cotes est de 98, le montant total de 521 livres 19 sols.

C. 247. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1730-1750. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Viviers (Aube), inscrits au rôle du vingtième de 1750. — Acte de partage sous seing-privé, quittances du vingtième délivrées par le collecteur, actes notariés servant de pièces à l'appui.

C. 248. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1751. — Déclarations et réclamations des contribuables de la communauté de Viviers (Aube), inscrits au rôle du vingtième. — Extraits d'actes notariés produits à l'appui. — Rapports du contrôleur contenant le résumé de l'affaire, et sur lesquels a été ajoutée depuis mention de la décision rendue par l'intendant.

C. 249. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1753-1757. — Réclamations des contribuables de la communauté de Viviers (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes. — Déclarations produites à l'appui. — Ordonnance de l'intendant qui déboute un réclamant. — Rapports du contrôleur. — Reçu de vingtième délivré par le collecteur.

C. 250. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1758-1778. — Réclamations des contribuables de la communauté de Viviers (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes des années 1759-1778. — Certificats du prieur de Viviers, seigneur temporel du lieu, attestant l'exactitude des faits allégués par les réclamants. Extrait d'un procès-verbal d'arpentage. — Rapports du contrôleur.

C. 251. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1757-1789. — Réclamations des contribuables de la communauté de Viviers (Aube), inscrits aux rôles des vingtièmes des années 1781-1788. — Extraits d'actes notariés, certificats des collecteurs, syndic et principaux habitants, attestant l'exactitude des dires des réclamants. — Rapports du contrôleur, etc.

C. 252. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Fragments de rôles du dixième et des vingtièmes qui n'ont pu être classés, vu que le nom de la communauté a été arraché.

INTENDANCE DE CHAMPAGNE.

C. 253. (Registre.) — 230 feuillets, papier.

1670-1671. — Déclarations fournies au papier terrier de Champagne, en vertu de l'arrêt du Conseil du 9 juillet 1668. — (Tome 1^er, concernant les fiefs mouvants du Roi et les domaines aliénés situés dans les bailliages de Troyes, Aube, et de Vitry-le-François, Marne.) — Arrêts du Conseil, ordonnance des commissaires généraux pour la recherche et la vérification du domaine, ordonnance de l'intendant de Champagne, conformément auxquelles les déclarations ont été faites. Ces déclarations sont originales et ont pour objet : la seigneurie de Montgueux (Aube); les droits royaux, droits de jurée et de bourgeoisie du faubourg Saint-Jacques et du Labouras (Troyes Aube); la mairie royale de la Rivière-de-Corps (Aube) et d'Assencières (Aube), et les deux tiers de la seigneurie de Mesnil-Sellières (Aube); l'office de langayeur de porcs en la ville et faubourgs de Troyes; la seigneurie de Villemereuil (Aube); la seigneurie de Pouan (Aube); la seigneurie de Villechétif (Aube); les greffes ancien, alternatif et triennal de la prévôté de Rumilly-les-Vaudes (Aube); la seigneurie d'Allibaudières (Aube), etc.

C. 254. (Registre.) — 494 feuillets, papier.

1670-1672. — Déclarations fournies au papier terrier de Champagne, en vertu de l'arrêt du Conseil du 9 juillet 1668. — (Tome II, concernant les fiefs et domaines des châtellenies de Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, Andelot, Haute-Marne, Bar-sur-Aube, Aube, Coiffy, Haute-Marne, Grand, Vosges, dépendant du bailliage de Chaumont, et quelques greffes et droits royaux du bailliage de Langres, Haute-Marne.)

Digitized by Google

– Ces déclarations ont pour objet : le domaine de Bourdons (Haute-Marne) et Jonchery (Haute-Marne); la seigneurie de Réclancourt commune de Chaumont-en-Bassigny, (Haute-Marne); le greffe des appeaux du bailliage et siège Présidial, le greffe ancien et la place de clerc de la prévôté, le greffe des traites foraines et domaniales de la même ville; le château de Marault (Haute-Marne) et le fief de la Voivre en dépendant; la seigneurie d'Autreville (Haute-Marne); le domaine de Villiers-le-Sec (Haute-Marne); la seigneurie de Blezy (Haute-Marne), etc. — Il y avait un troisième tome qui paraît perdu.

C. 255. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1686-1687. — Recette des tailles de l'élection de Bar-sur-Aube pour l'année 1687. — Ce registre est divisé en un nombre d'articles égal à celui des communautés; sous le nom de chaque communauté, on a inscrit successivement les versements faits par le collecteur dans la caisse du receveur. Les communautés les plus importantes payaient : Bar-sur-Aube, 4,280 livres; Brienne-le-Châtel, 4,110 livres; Chaource, 4,810 livres; Dienville, 4,200 livres; Essoyes, 3,050 livres; Montiérender (Haute-Marne), 2,840 livres; Mussy-l'Évêque, 4,600 livres; Soulaines, 2,850 livres; Vendeuvre, 4,200 livres.

C. 256. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

1690. — Impôts royaux dus par les communautés comprises dans l'élection de Bar-sur-Aube. — État de recettes, par communauté, d'une année de l'impôt qui se levait pour le salaire des troupes employées à la garde de la Meuse. (Cet impôt se payait au marc la livre de la taille et en quatre termes.)

C. 257. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1694-1750. — États de répartement de la taille et des accessoires entre les différentes communautés de l'élection de Bar-sur-Aube, dressés par l'intendant de Champagne assisté d'un membre du bureau des finances de Châlons et des élus de Bar-sur-Aube. — Le total des taille et accessoires portés sur le même état, payables par l'élection de Bar-sur-Aube, s'éleva : en 1695, à 213,000 livres; en 1698, à 145,500 livres; en 1709, à 185,667 livres; en 1719, à 113,347 livres; en 1729, à 165,220 livres; en 1739, à 145,592 livres 2 sols 4 deniers; en 1749, à 149,009 livres 2 sols 4 deniers. La réduction d'impôt qui semble avoir eu lieu de 1695 à 1698 n'est qu'apparente. Dans cet intervalle, le territoire de l'élection de Bar-sur-Aube fut beaucoup réduit, et le nombre des communautés descendit de 240 à 184. Ainsi, pendant un demi-siècle, le chiffre de la taille, malgré de fréquentes oscillations, reste à peu près stationnaire.

C. 258. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1751-1767. — États de répartement (deuxième partie) de la taille et des accessoires entre les différentes communautés de l'élection de Bar-sur-Aube, dressés, pour la taille, par l'intendant de Champagne assisté d'un membre du bureau des finances de Châlons-sur-Marne et des élus de Bar-sur-Aube; et par l'intendant seul pour la capitation, le quartier d'hiver, les dépenses des milices et gardes-côtes et l'ustensile de l'infanterie; par exception, l'intendant est assisté d'un membre du bureau des finances pour la confection de l'état de répartement du quartier d'hiver de 1768. — En 1763, la taille fut de 144,123 livres 7 deniers; la capitation, de 76,182 livres; le quartier d'hiver, de 51,177 livres; la dépense des milices et gardes-côtes, de 4,494 livres 18 sols; l'ustensile de l'infanterie, de 21,430 livres.

C. 259. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1768-1778. — États de répartement (troisième partie) de la taille, de la capitation et du quartier d'hiver entre les différentes communautés de l'élection de Bar-sur-Aube. Taille : en 1769, 133,760 livres; en 1779, 137,797 livres. Capitation : en 1769, 81,840 livres; en 1779, 110,500 livres. L'augmentation considérable qui a lieu à partir de 1778 tient en partie à certains accessoires, savoir : 6 deniers pour livre pour la reconstruction du palais de Paris; une certaine somme destinée au logement et au casernement des troupes; une autre pour venir au secours des incendiés; une autre pour le petit équipement des troupes provinciales. — Quartier d'hiver : en 1769, 80,350 livres; en 1779, 111,447 livres. Cet impôt devait être employé aux dépenses occasionnées par les quartiers d'hivers, l'entretien, l'habillement des troupes, les ponts-et-chaussées, les ports maritimes, les haras, etc.

C. 260. (Liasse.) — 94 pièces, papier, 1 en parchemin.

1697-1790. — Arrêts du Conseil d'État qui réglementent la perception de la taille dans l'élection de Bar-sur-Aube. — Tableau général des collecteurs du département de Bar-sur-Aube pour l'année 1789. — Décharges de la taille accordées aux incendiés. État général des pertes de bestiaux constatées dans le département de Bar-sur-Aube pendant l'année 1787, et donnant droit à des remises de taille. — Note pour servir à l'instruction de commissaires chargés d'asseoir l'imposition des ci-devant privilégiés. — Arrêt original du Conseil d'État signé Louis, fixant le montant de la taille dans le département de Bar-sur-Aube pour l'année 1779. — Nomination du sieur Dufays aux fonc-

Digitized by Google

tions de commissaire pour la répartition de la taille dans plusieurs communautés du même département. — Petitions adressées à l'intendant par des copistes employés à la confection des rôles, et qui se plaignent de n'avoir pas été payés le prix convenu, etc.

C. 201. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1675-1790. — Compte de la capitation supplémentaire des privilégiés de l'élection de Bar-sur-Aube, par maître Edme Beugnot, commis par arrêt du Conseil à la recette particulière des finances de Bar-sur-Aube. — États des non-valeurs de la capitation de la noblesse et des officiers de justice. — États de recette du huitième denier dû au Roi par les détenteurs des biens du clergé aliénés au XVIe siècle. — Instructions manuscrites destinées à diriger les contrôleurs dans le travail de l'assiette des vingtièmes. États de changements qu'il est proposé de faire aux rôles des vingtièmes de 1788. — Contribution représentative de la corvée. Mandement de répartition en blanc destiné à être adressé à une communauté. Compte de cet impôt pour l'année 1788, rendu par maître Edme Beugnot, commis par arrêt du Conseil à la recette particulière des finances de Bar-sur-Aube. — Contribution patriotique. Mandements en blanc destinés à être adressés à des municipalités.

C. 202. (Liasse.) — 93 pièces, papier, 1 en parchemin.

1678-1790. — États des commis aux aides employés dans le ressort de la direction de Bar-sur-Aube. — Procès-verbaux dressés pour fait de rébellion contre les commis aux aides. — États par paroisses du prix officiel des vins pour servir à fixer le taux du droit de gros manquant. — Lettres d'attache données par le Roi (Louis XIV) en son Conseil et adressées à l'intendant de Champagne, pour l'inviter à faire exécuter un arrêt du Conseil qui réduit les droits de sortie sur les vins du crû de l'élection de Bar-sur-Aube « qui se transportent en « Lorraine et autres pays de nostre obéissance où les bureaux « des cinq grosses fermes ne sont établis, et dans les pays « étrangers ». — Grenier à sel de Bar-sur-Aube. Tarifs pour la revente du sel à petite mesure. — Minute d'une lettre de l'intendant aux régisseurs généraux des poudres et salpêtres, pour leur proposer de nommer entrepreneur des poudres et salpêtres le greffier de la subdélégation de Bar-sur-Aube. — Fragments des registres du contrôleur des actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Compte-rendu par le distributeur des formules (c'est-à-dire du papier timbré) du bureau de Bar-sur-Aube au receveur général des aides de la ville et de l'élection de Bar-sur-Aube pour l'année 1741-1742. — Avis publié au son du tambour, par ordre du subdélégué, et annonçant qu'il est faux que les contrôleurs et commis des aides aient été supprimés.

C. 203. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1775-1776. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — Le nombre total des garçons et hommes veufs de Bar-sur-Aube était, en 1775, de 138, dont 7 absents déclarés fuyards, c'est-à-dire réfractaires, 53 exempts et 78 propres au service, entre lesquels eut lieu le tirage au sort. — En 1776, Vendeuvre-sur-Barse (Aube) contenait 71 garçons ou hommes veufs sans enfants; mais, lorsque le subdélégué commença ses opérations, une question d'exemption occasionna une émeute. Deux individus, qui avaient été les instigateurs du soulèvement, furent arrêtés. Une ordonnance de l'intendant, jointe au procès-verbal du subdélégué, condamna ces deux individus à servir comme soldats provinciaux quoique, le tirage n'ayant pas eu lieu, le sort ne les eût pas atteints.

C. 204. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1777-1778. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — L'inégalité des chances est très remarquable. Ainsi, en 1778, la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube), qui contenait 41 garçons et veufs dont 23 seulement propres au service, fournit 1 milicien, comme Vendeuvre sur 55 dont 36 propres au service, comme Bar-sur-Aube sur 177 dont 78 propres au service.

C. 205. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1779-1780. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — L'année 1779 est marquée par un changement de système important. Vendeuvre fournit 2 soldats, Bar-sur-Aube en fournit 3. Ainsi, on cherche à établir une certaine égalité dans la répartition du contingent. — Procès-verbal constatant la rébellion des garçons de Vitry-le-Croisé.

C. 206. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1782. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — Certificat attestant qu'un garçon de Bar-sur-Aube y dénommé s'est engagé dans le régiment d'Auvergne et a obtenu la permission de rester chez lui jusqu'à nouvel ordre. Ce certificat l'exemptait du tirage de la milice. Il est signé : Le chevalier d'Amboise, officier au régiment d'Auvergne.

C. 207. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1783-1784. — Procès-verbaux des opérations faites par

Digitized by Google

le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — Le procès-verbal concernant la ville de Bar-sur-Aube pour l'année 1783 comprend, à l'état des exempts, un sieur Retaux, fils d'un directeur des octrois de la ville de Lyon, et se termine par la protestation des garçons qui refusent de reconnaître les droits du sieur Retaux à l'exemption. Une ordonnance de l'intendant de Champagne, jointe à ce procès-verbal, déclare que le sieur Retaux a été régulièrement porté sur la liste des exempts.

C. 268. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1785-1786. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — La seule difficulté à laquelle parait avoir donné lieu le tirage de la milice de ces deux années fut soulevée à l'occasion d'un jeune garçon de Fontette (Aube), qui ne se présenta pas et fit remettre au subdélégué un extrait des registres de baptême, dont il résultait qu'il n'avait pas encore dix-huit ans. Les garçons présents prétendirent que cet acte avait été surchargé. Le subdélégué déclara qu'il en référerait à l'intendant. La solution de cette affaire n'est pas connue.

C. 269. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1787-1788. — Procès-verbaux des opérations faites par le subdélégué de Bar-sur-Aube pour la levée des soldats provinciaux. — En 1788, la ville de Bar-sur-Aube comprenait 168 garçons et veufs, sur lesquels 9 étaient absents et furent déclarés fuyards, 110 étaient exempts, 49 seulement concoururent au tirage, et, sur ce nombre, 2 devinrent soldats. — La même année, les communautés de Vitry-le-Croisé (Aube) et de Bligny (Aube), réunies pour le tirage, fournirent 3 absents, 30 exempts et 31 garçons ou veufs propres au service, parmi lesquels on prit également 2 hommes.

C. 270. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1739-1780. — Soldats provinciaux de la subdélégation de Bar-sur-Aube. — Fuyards, c'est-à-dire réfractaires, déclarés d'office soldats provinciaux. — Fuyards obligés de tirer au sort avec le soldat provincial désigné par le premier tirage. — Exemptions du service de la milice provinciale accordées à divers individus. Lettre de l'évêque d'Evreux, qui demande l'exemption de la milice pour le neveu de son valet de chambre. Lettre du prince de Montbarey, ministre de la guerre, qui déclare exempt de la milice provinciale le maître d'armes et le maître de danse de l'école militaire de Brienne (Aube). — Procès-verbal dressé par le subdélégué à la requête d'un soldat provincial qui prétend qu'un jeune homme, déclaré exempt par le procès-verbal du tirage, a fait une déclaration frauduleuse. — État de difficultés diverses occasionnées par le tirage. — Lettre par laquelle le duc de Choiseul, ministre de la guerre, prévient l'intendant de la grâce faite par le roi à un soldat de la milice, déserteur. — Enrôlements parmi les soldats provinciaux pour les régiments royaux. — État des soldats provinciaux qui ont paru aux revues.

C. 271. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1738-1789. — Correspondance entre le ministre de la guerre, l'intendant et le subdélégué, concernant des difficultés au sujet des engagements dans les régiments royaux contractés dans le ressort de la subdélégation de Bar-sur-Aube; lettres signées par le duc de Choiseul, le marquis de Monteynard, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Ségur, ministres de la guerre.

C. 272. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1003-1784. — Lettres du prince de Montbarey et du maréchal de Ségur, ministres de la guerre, concernant les logements et transports militaires de la subdélégation de Bar-sur-Aube. Procès-verbal du subdélégué constatant des réclamations pour insuffisance du prix payé pour des transports militaires. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui proposer de rejeter la demande d'un invalide qui voudrait se faire abandonner à ce titre une portion des revenus communaux. Lettre du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, qui charge l'intendant de placer dans un hôpital un soldat aveugle. — Procès-verbal, dressé par le subdélégué, de la déclaration d'un déserteur qui veut profiter de l'amnistie accordée par l'ordonnance royale du 12 décembre 1775. — Actes de violence commis par des soldats envers différentes personnes étrangères à l'armée. Procès-verbaux d'information dressés par le subdélégué. Lettre du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, à l'intendant, au sujet d'un de ces procès-verbaux.

C. 273. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1731-1788. — Lettres du prince de Montbarey, ministre de la guerre, à l'intendant, ordonnance de l'intendant concernant des actes de violence commis envers des soldats par des personnes étrangères à l'armée, dans la subdélégation de Bar-sur-Aube. — Lettre du marquis d'Argenson, ministre de la guerre, à l'intendant, procès-verbal du subdélégué concernant des violences et injures par des militaires contre des militaires. — Lettres du duc de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant, minutes de lettres de l'intendant, lettres du subdélégué concernant des dettes contractées par des militaires. Un capitaine réformé doit, depuis cinq ans, 122 livres 2 sols pour nourriture. Un officier en retraite doit 166 livres à un teinturier. Un officier réformé doit 518 livres 16 sols 6 deniers pour nourriture, logement et blanchissage. Un autre

Digitized by Google

doit 55 livres 10 sols à la caisse de son régiment. Une seule de ces lettres contient une menace de retenue de traitement. — Accusé de réception à l'intendant, par le sieur Navarre, de la commission de subdélégué militaire.

C. 274. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1635-1788. — Demandes de places aux écoles militaires adressées à l'intendant par divers particuliers de l'élection de Bar-sur-Aube. Correspondance à ce sujet entre l'intendant, son subdélégué et le ministre de la guerre. — États des gouverneurs militaires, lieutenants du Roi, commandants, majors, baillis d'épée, sénéchaux ou lieutenants de ces officiers existant dans la subdélégation de Bar-sur-Aube. Un seul nom figure sur ces états : c'est celui du gouverneur de Bar-sur-Aube. — Arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du Roi, ordonnance du prévôt de Paris, lettres signées Des Cars et de Nointel : le tout relatif à l'arrière-ban.

C. 275. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1783-1784. — Procès-verbaux dressés par les cavaliers de la maréchaussée et les commis des aides, pour constater des contraventions à la police du roulage commises dans l'élection de Bar-sur-Aube. Sentences provisoires prononcées en conséquence par le subdélégué et sentences définitives rendues par l'intendant. — Reçus des gratifications données aux commis et aux cavaliers qui ont dressé procès-verbal, etc. — Procès-verbal de l'adjudication aux enchères, par devant le subdélégué, du matériel saisi sur un contrevenant.

C. 276 (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1785-1786. — Procès-verbaux de contravention à la police du roulage, dressés par les cavaliers de la maréchaussée dans le ressort de l'élection de Bar-sur-Aube. Procès-verbaux de remise au contrevenant du matériel saisi et de consignation par lui de l'amende fixée par l'ordonnance. Requêtes adressées à l'intendant par les contrevenants. Décisions de l'intendant. — La plupart des contraventions relevées consistent dans le fait d'avoir attelé à une voiture trois chevaux quand on n'en devait atteler que deux.

C. 277. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1785-1786. — Procès-verbaux dressés par les cavaliers de la maréchaussée, pour contraventions à la police du roulage commises dans le ressort de l'élection de Bar-sur-Aube. Procès-verbaux dressés également par eux de remise des objets saisis et de consignation de l'amende prescrite. Requêtes par des contrevenants à l'intendant. Décisions de l'intendant. — La plupart des procès-verbaux sont dressés contre des charretiers qui n'avaient pas de plaque à leur voiture.

C. 278. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1786-1787. — Procès-verbaux dressés par les cavaliers de la maréchaussée, pour contraventions à la police du roulage commises dans le ressort de l'élection de Bar-sur-Aube, et pour constater la remise faite par eux des objets saisis et la consignation par le contrevenant de l'amende prescrite. Ordonnances rendues en conséquence par l'intendant. — Pendant les mois de juin et de juillet 1786, il fut dressé 12 procès-verbaux pour défaut de plaque à des voitures.

C. 279. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1754-1790. — Personnel des ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Lettre de la Commission intermédiaire de Champagne au Bureau d'élection de Bar-sur-Aube, pour le prévenir que M. Lebrun, inspecteur général des ponts-et-chaussées, a été chargé d'inspecter la généralité de Châlons (Marne). — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui prescrit aux maires, échevins et syndics des villes et communautés de la généralité, de fournir au sieur de Montrocher, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, les chevaux de selle et de trait dont il aura besoin. Lettre du sieur de Montrocher à l'intendant pour le remercier de l'avoir élevé au grade de sous-inspecteur. — Requête adressée à l'intendant par le sieur Carbon, conducteur principal, qui demande à être payé de son travail. — Plainte formée par plusieurs syndics de communautés contre le sieur Dalle, inspecteur des corvées. — Commission du sieur Jean-Louis Michelet, voyer-piqueur. — Ordonnance de l'intendant qui condamne un chef stationnaire à une amende pour inexécution de ses engagements, etc.

C. 280. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1788-1790. — Personnel des ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — États des pionniers employés sur les différentes routes de l'élection. Engagements contractés par eux. Certificats de bonnes vie et mœurs à eux décernés par les syndics de leurs paroisses. — Feuilles mensuelles d'émargements des salaires des pionniers du dix-septième stationnement. Ces feuilles mentionnent, outre le montant de leurs salaires, la longueur de leur cantonnement. (Après la suppression de la corvée, en 1788, les routes furent divisées en stationnements placés chacun sous l'autorité d'un conducteur, et subdivisés en cantonnements qui étaient confiés chacun à un pionnier.) Le dix-septième stationnement comprenait neuf cantonnements, longs, le moins considérable, de 900 toises, le plus considérable, de 1,244. Les pionniers touchaient un salaire mensuel de 20 livres, plus une gratification, et quelquefois sous déduction de retenue.

Digitized by Google

C. 281. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1730-1788. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Paris à Besançon ou de Paris en Suisse par la Franche-Comté, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale de seconde classe n° 19 (première partie). Lettres du subdélégué à l'intendant, relatives à l'entretien de l'ancien tracé de cette route entre Bar-sur-Aube et Vendeuvre-sur-Barse (Aube), en passant par Proverville (Aube), Fravaux (Aube) et Spoix (Aube). Ce tracé était encore entretenu par l'administration en 1765. États des communautés assujetties à la corvée sur cette route et auxquelles l'administration devait fournir des masses de fer pour casser les pierres. États d'avancement des travaux; copie des mandats de paiement délivrés par l'intendant au profit des entrepreneurs.

C. 282. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1788-1789. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Paris à Besançon ou route de Paris à la Suisse par la Franche-Comté, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale de seconde classe n° 19 (deuxième partie). — Bail de l'entretien du douzième stationnement pendant trois années, moyennant 3,628 livres 16 sols par an. (Ce stationnement se composait de 20,326 toises 3 pieds sur la route n° 8 et de 18,864 toises à prendre sur le deuxième embranchement de cette route, aujourd'hui route départementale n° 2 de la Haute-Marne.) Cahier des charges. Procès-verbal dressé contre le chef de stationnement par le chef de conduite des chemins royaux du département de Troyes. — État général des dépenses du dix-septième stationnement entre Montiéramey (Aube) et la route de Brienne (Aube), aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-le-François (Marne) à Dijon (Côte-d'Or), etc.

C. 283. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1764-1779. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale de troisième classe n° 60, de Nancy à Orléans. Mémoires contre l'établissement de cette route, l'un anonyme, l'autre émanant des maire et échevins de Bar-sur-Aube, qui voulaient que l'on continuât à passer par leur ville pour se rendre de Troyes (Aube) à Joinville (Haute-Marne). Projet d'arrêt du Conseil d'État prescrivant l'établissement de cette route. Lettre adressée à l'intendant par le comte de Brienne, depuis ministre de la guerre, qui réclame contre l'attribution des corvées de certaines communautés à cette route, etc.

C. 284. (Plan.) — 1 pièce, papier

1770. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale de troisième classe n° 60, de Nancy à Orléans. Deux projets de tracé de cette route entre Soulaines (Aube) et Nully (Haute-Marne), l'un en ligne droite proposé par l'ingénieur et qui a été adopté, l'autre proposé par les habitants de Soulaines et qui a été rejeté.

C. 285. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1768-1789. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Châlons-sur-Marne à Dijon, n° 12 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-le-François (Marne) à Dijon (Côte-d'Or). Arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication des travaux du pont Boudelin entre Bar-sur-Aube et Clairvaux (Aube). Devis et procès-verbal d'adjudication des réparations du pont de Rosnay (Aube). Lettre adressée à ce sujet à l'intendant de Champagne par Chaumont de La Millière, intendant des finances au département des ponts-et-chaussées. État d'avancement des travaux de la route. Procès-verbaux de réception de travaux dressés par le sous-ingénieur. Notes des mandats de paiement délivrés au profit des entrepreneurs, etc.

C. 286. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Châlons-sur-Marne à Dijon, n° 12 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-le-François (Marne) à Dijon (Côte-d'Or). Plan, élévation et coupe du pont de Rosnay (Aube), dressés pour être joints au devis des réparations à faire à ce pont. Ce plan a pour auteur le sous-ingénieur Lejolivet. Le pont était de bois.

C. 287. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Châlons-sur-Marne à Dijon, n° 12 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-le-François (Marne) à Dijon (Côte-d'Or). Projet du tracé de cette route entre Bar-sur-Aube et Clairvaux (Aube), dressé par le sous-ingénieur Lejolivet. Ce projet a été exécuté. On trouve dessiné sur cette carte le tracé de la voie romaine qui longe cette route à l'ouest et qui la coupe deux fois près de Bayel (Aube). Cette voie romaine n'est autre que la route d'Andomatunum (Langres) à Durocortorum (Reims) de la table théodosienne.

Digitized by Google

C. 288. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775 (?). — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Châlons-sur-Marne à Dijon, n° 12 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-le-François (Marne) à Dijon (Côte-d'Or). Plans, coupes et élévations de quatre arches du pont Boudelin à construire entre Bar-sur-Aube et Clairvaux (Aube).

C. 289. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1788-1790. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Route de Troyes à Dijon, n° 13 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale de troisième classe n° 71. Mémoires de travaux faits en regie. Certificat délivré par le sous-ingénieur et constatant l'état d'avancement des travaux adjugés. Avis de la commission intermédiaire de Champagne sur l'opportunité des payements demandés par les entrepreneurs. Copie d'un mandat de paiement délivré par l'intendant, etc.

C. 290. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1769-1789. — Chemins secondaires de l'élection de Bar-sur-Aube. — Premier embranchement à gauche de la route n° 8 par Méry (Aube), Arcis (Aube) et Brienne (Aube), aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 1, de la Belle-Étoile (Aube) à Lesmont (Aube). Mémoire sur la question de savoir quels fonds pourront être affectés à son entretien en 1789. — Chemin de Vendeuvre (Aube) à Bar-sur-Seine (Aube), qui aujourd'hui fait partie de la route départementale de l'Aube n° 3, de Tonnerre (Yonne) à Dienville (Aube). Lettres adressées à l'intendant par les élus généraux de Bourgogne et par Chaumont de La Millière, intendant des finances au département des ponts-et-chaussées, concernant l'établissement de ce chemin. — Chemin de Bar-sur-Aube à Joinville (Haute-Marne) et Saint-Dizier (Haute-Marne), aujourd'hui chemin de grande communication de l'Aube n° 7, de Bar-sur-Aube à la Haute-Marne. Mémoire des habitants de Bar-sur-Aube pour demander l'établissement de ce chemin.

C. 291. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1730-1760. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Minute d'une lettre de l'intendant au subdélégué, pour lui demander un etat de répartition des corvées des communautés de l'élection de Bar-sur-Aube entre les différentes routes de cette élection. État des refractaires, c'est-à-dire des corvéables qui n'ont pas fait leur tâche sur les routes en 1750. Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet de poursuites à exercer contre des réfractaires. — Demandes d'exemption de la corvée adressées à l'intendant. États des hommes, voitures, chevaux, juments, bœufs, vaches, mulets, ânes, propres aux travaux de la corvée dans l'étendue de la subdélégation. — Affiche annonçant des adjudications collectives de travaux et portant le certificat de la publication faite à Bar-sur-Aube. États généraux des devis et des adjudications.

C. 292. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1778-1790. — Ponts-et-chaussées de l'élection de Bar-sur-Aube. — Extrait des registres de la commission intermédiaire provinciale de Champagne, relatif à l'élagage des arbres. On y voit que les branches appartenaient aux chefs stationnaires à charge de labourer une fois par an le pied des arbres, de les écheniller, de les faire tailler à une certaine hauteur et de les ébourgeonner après la sève. — État des engagements pris par la province pour des édifices ou des travaux publics dans l'étendue de l'élection de Bar-sur-Aube, à la date du 18 fevrier 1790. — Memoire destiné à prouver la nécessité d'élargir les vannes des moulins de l'Aube depuis Clairvaux (Aube) jusqu'à Magnicourt (Aube). État des moulins existant sur l'Aube. Projet d'arrêt du Conseil sur la navigation de cette rivière, etc.

C. 293. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1780-1790. — Travaux de charité dans le ressort de l'élection de Bar-sur-Aube. — Instruction et règlements émanant de l'intendant et de l'assemblée provinciale de Champagne et concernant les travaux de charité. États des travaux de charité entrepris. Requêtes, mémoires et délibérations des communautés et des seigneurs au sujet des travaux de charité. Journal des travaux de charité du département de Bar-sur-Aube. Copie d'une lettre écrite à l'intendant de Champagne par le contrôleur général, ordonnance du subdélégué de Bar-sur-Aube concernant le renvoi en province des journaliers non originaires de Paris, qui étaient employés aux ateliers de charité de cette ville, et les frais de route alloués à ces journaliers (trois sous par lieue payables par les mains des maires, syndics et subdélégués qui devaient être remboursés par le receveur particulier des finances de chaque élection).

C. 294. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1718-1789. — Police de l'élection de Bar-sur-Aube. Lettres du duc de Choiseul, du comte de Saint-Germain et du prince de Montbarey, ministres de la guerre, et du comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, à l'intendant de Champagne et au subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant des lettres de cachet. — Instruction pour diriger les subdélégués dans l'adjudication des casernes de maréchaussée. Lettres du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, à l'intendant, du

Digitized by Google

subdélégué à l'intendant et ce dernier au ministre de la guerre, au sujet d'une accusation de concussion contre un cavalier de la maréchaussée. État des brigades casernées et non casernées du département de Bar-sur-Aube.

C. 295. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1767-1790. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par Necker, alors directeur général des finances, et par le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'un mémoire relatif à l'abus des garennes et des colombiers. — État des communautés d'arts et métiers existant dans le ressort de la subdélégation. Minute d'une lettre de l'intendant au procureur du Roi de Bar-sur-Aube pour lui faire connaitre que les veuves de maitres ne doivent aucun droit de maitrise. — Minute d'une lettre de l'intendant au juge-garde de Couvignon (Aube), pour lui témoigner sa surprise de ce qu'il a cru pouvoir ordonner une chasse au loup, pareil ordre étant en dehors de la compétence de l'autorité judiciaire. Lettre du subdélégué à l'intendant pour le prier d'ordonner un trac, etc.

C. 296. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1767-1790. — Postes et messageries de l'élection de Bar-sur-Aube. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant général des postes Rigoley d'Ogny et le contrôleur général Turgot, au sujet de plaintes faites par un voyageur contre un maitre de poste, par un maitre de poste contre des loueurs de voitures, et sur la question de savoir quelle distance il y a entre Bar-sur-Aube et Colombé-la-Fosse (Haute-Marne). — Lettre du subdélégué à l'intendant pour se plaindre de ce qu'on taxe, à la poste, les dépêches que l'intendant lui adresse. — Contestation entre le messager de Brienne (Aube) à Troyes (Aube) et le courrier des dépêches de la même route. Requête du messager, qui se plaint de ce que le courrier conduit des voyageurs, ce qui est préjudiciable aux intérêts et contraire aux droits des fermiers des messageries.

C. 297. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1733-1790. — Santé publique dans l'élection de Bar-sur-Aube. — Lettres du subdélégué à l'intendant pour lui accuser réception des boites de drogues destinées aux communautés et lui rendre compte de la répartition qui en a été faite; — pour accuser réception d'un exemplaire imprimé du traitement du ver solitaire que l'intendant lui a envoyé, avec invitation de le faire connaitre aux médecins et chirurgiens. — Instruction sur l'inoculation de la petite vérole. Lettres du subdélégué et des administrateurs de l'hôpital de Bar-sur-Aube à l'intendant au sujet de cette instruction. — Lettre adressée par un particulier à l'intendant, pour le prévenir qu'un catarrhe épidémique a enlevé 2,000 chefs de famille dans l'étendue de l'élection de Bar-sur-Aube, etc.

C. 298. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1760-1789. — Agriculture dans l'élection de Bar-sur-Aube. — Instructions concernant les prairies artificielles, le parcage des bêtes à laine, la culture, l'usage et les avantages de la betterave champêtre, la culture du turneps ou gros navets. — Copie des soumissions faites par six propriétaires de l'élection de Bar-sur-Aube, pour acquérir des taureaux et génisses de race suisse, des béliers de race espagnole. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué sur la question du glanage, entre l'intendant et un médecin de l'hôpital militaire de Metz (Moselle), auteur d'un ouvrage sur le blé ergoté, et qui voulait faire acheter par l'intendant des exemplaires de cet ouvrage pour les répandre dans les campagnes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui donner le nom vulgaire d'un insecte nuisible à l'agriculture et les moyens de détruire cet insecte.

C. 299. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1789. — Commerce des grains et boulangerie dans l'élection de Bar-sur-Aube. — Lettres du subdélégué à l'intendant, pour se plaindre des manœuvres commerciales qui élèvent le prix des grains, comme achats afin de transporter dans d'autres pays, achats faits avant la récolte; — pour l'informer de la manière dont s'est exécuté le transport des blés achetés par l'administration et qui étaient passés par Bar-sur-Aube, d'où ils étaient dirigés sur d'autres localités. — Mémoire sur les causes de l'élévation du prix des grains. — Tarif de la taxe du pain de Bar-sur-Aube. Lettre du subdélégué à l'intendant sur la question de la taxe du pain. — État des villes et bourgs de l'élection de Bar-sur-Aube qui ont un marché hebdomadaire de grains, etc.

C. 300. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1764-1788. — État par communauté des bois existant dans l'étendue de la subdélégation de Bar-sur-Aube. Mémoire sur la disette du bois de chauffage. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer qu'il n'existe aucune houillière dans l'étendue de la subdélégation et que la communauté de Marnesse (Haute-Marne) est la seule dans le finage de laquelle on extrait de la mine. — Dénombrement des non catholiques (état négatif).

C. 301. (Liasse.) — 54 pièces, papiers.

1777-1790. — Propositions du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, sur l'organisation des conseils de notables (ou conseils municipaux) à établir dans chaque communauté

Digitized by Google

de la subdélégation. États des communautés dans lesquelles le subdélégué s'est transporté pendant les années 1777 et 1778, pour y établir des conseils de notables : 83 la première année, 66 la seconde. — Note constatant que le subdélégué reçut à titre de vacations une somme de 1,827 livres 10 sols, et son greffier la moitié, le tout payé par les communautés. — Ordonnance de l'intendant qui détermine le mode d'élection des syndics et l'époque de leur entrée en fonctions. — Modèle d'ordonnance à rendre par le subdélégué pour la convocation des électeurs de chaque communauté. Modèle de procès-verbal de délibération d'assemblée municipale. — État nominatif des membres des assemblées municipales de toutes les communautés de l'Élection de Bar-sur-Aube en 1787.

C. 302. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1776-1790. — Résultats des comptes des syndics des communautés de l'Élection de Bar-sur-Aube. (On donnait ce titre à des états divisés en dix colonnes; la première contenait la mention de l'année pour laquelle le compte était rendu, ou, en style administratif moderne, de l'exercice ; la seconde, le nom de la communauté ; la troisième, le nom du comptable; la quatrième, le montant de la recette ; la cinquième, le montant de la dépense ; la sixième, le chiffre du reliquat; la septième, le montant de la somme due au comptable ; la huitième devait être remplie en cas d'égalité entre la recette et la dépense ; la neuvième contenait l'avis du subdélégué ; la dixième, la décision de l'intendant.) — Lettres d'envoi de ces états par le subdélégué à l'intendant.

C. 303. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1774-1790. — Droit de gourmetage appartenant aux communautés de l'Élection de Bar-sur-Aube. Mémoire détaillé sur l'origine de ce droit, et sur les raisons qu'on peut avoir pour le maintenir. État des adjudications du droit de gourmetage, faites en 1788, dans le département de Bar-sur-Aube. (Cet état mentionne le nom des paroisses, celui des adjudicataires, la date des adjudications ; la dernière colonne, restée en blanc, devait recevoir la décision de l'intendant.) — Réparations et reconstructions des églises et des presbytères appartenant aux communautés de l'Élection. Impositions communales, destinées à subvenir à la dépense. — Minute d'une lettre de l'intendant au subdélégué, déterminant les règles à suivre pour l'assiette de ces impositions communales, établissant qu'en cette matière il n'y a pas de privilége, que tout propriétaire doit contribuer à raison de sa propriété, et que tout habitant non propriétaire doit contribuer comme paroissien au marc la livre de la taille.

C. 304. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770-1790. — Suppression de la subdélégation de Montiérender (Haute-Marne). Sept des trente paroisses qui la composaient furent réunies à la subdélégation de Bar-sur-Aube. État des communautés qui composaient cette subdélégation, avec l'indication des distances qui les séparent de Montiérender et des autres chefs-lieux de subdélégation les plus rapprochées, savoir : Bar-sur-Aube, Vitry-le-François, Joinville. État des mêmes communautés indiquant les subdélégations auxquelles chacune d'elles fut réunie, à dater du 20 janvier 1783. — Nomination d'un receveur particulier des finances, à Bar-sur-Aube. Bordereaux de recettes et dépenses. — Devis des travaux à faire pour installer le bureau intermédiaire au couvent des Cordeliers de Bar-sur-Aube. Bordereaux des dépenses. Compte de frais d'administration.

C. 305. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1687-1790. — Reçu de 50 livres dues à l'État, pour droit de huitième, par les acquéreurs des biens aliénés par la communauté d'Aillancourt. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté d'Ailleville (Aube). État général par habitant de la taille, de la contribution représentative de la corvée et des vingtièmes. — Déclarations des contribuables aux vingtièmes; ces déclarations contiennent l'énumération des propriétés appartenant à chaque individu, et l'indication du revenu de chacune. — Procès-verbal dressé par un élu et constatant que les propriétés des habitants ont été grêlées. (Cet article et les suivants concernent tous des communautés dépendant de l'Élection de Bar-sur-Aube, et ils sont rangés dans l'ordre alphabétique de ces communautés.)

C. 306. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1768-1780. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Ailleville (Aube). Elle se compose d'un nombre de feuillets égal à celui des contribuables imposés en 1790, mais une partie des feuillets existe depuis bien plus longtemps.

C. 307. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1686-1789. — État statistique des particuliers, propriétaires sur le finage de la communauté d'Ailleville (Aube). — États des laboureurs, conducteurs de bêtes de somme, manouvriers, chevaux, mulets, ânes propres au service de la corvée. — Tableaux des récoltes, etc.

C. 308. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1744-1788. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale d'Ailleville (Aube), nommée conformément au règlement du roi du 23 juin 1787. — Comptes des syndics, rendus par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, et arrêtés

Digitized by Google

par lui. Procès-verbaux constatant l'élection, par les habitants, de députés chargés de débattre les comptes avec le syndic, par devant le subdélégué. — Le compte des trois années, 1744, 1745 et 1746, constate une recette de 148 livres, déduction faite du reliquat du compte précédent, ce qui donne par an 49 livres 6 sols 8 deniers; la dépense la plus forte est le traitement du recteur d'école fixé, en 1746, à 39 livres par an.— En 1787, la recette afférente à l'année est de 284 livres; le traitement du recteur d'école, qui ne cesse pas d'être l'article le plus élevé de la dépense ordinaire, se monte à 100 livres par an.

C. 309. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1766-1789. — Gourmetage de la communauté d'Ailleville (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication, dressés par devant le subdélégué. Procès-verbaux dressés par le syndic et attestant l'annonce de l'adjudication. Le droit de gourmetage fut adjugé 50 livres, en 1766, 69 livres, en 1787. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés de la communauté, dressés par devant le subdélégué. Le prix fut de 206 livres, en 1777, et de 251 livres, en 1787.

C. 310. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1762-1788. — Église, clocher, presbytère de la communauté d'Ailleville (Aube). Requête des habitants, à l'intendant, exposant la nécessité d'y faire des réparations. Procès-verbal de visite des lieux, par un expert commis par l'intendant. Ordonnance de l'intendant qui approuve ce procès-verbal. Procès-verbal d'adjudication des travaux. — Requête en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant. Avis du subdélégué. Ordonnance de l'intendant qui permet de plaider. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, qui constatent que les recettes de la communauté excèdent les dépenses, et expriment le vœu que l'intendant autorise l'emploi de cet excédant au paiement d'une partie des impôts dont les habitants sont chargés. Ordonnances de l'intendant qui approuvent ces délibérations.

C. 311. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1770-1790. — Rôles de la taille, de la capitation et des impositions accessoires de la communauté d'Aizanville (Haute-Marne), montant, en 1770, à 700 livres 18 sols; en 1788, à 1,127 livres 15 sols. — Requêtes adressées à l'intendant, par deux pères de dix enfants qui demandent à être, à ce titre, exempts de la taille. — Dénombrement des laboureurs, de leurs fils ou valets, des conducteurs de bêtes de somme, des chevaux, mulets, ânes. États des récoltes, etc. — Requête du syndic qui demande qu'une ordonnance de l'intendant lui donne le droit de contraindre, par la force, les habitants à réparer leurs chemins, et, pour leur faciliter ce travail, les dispense de la corvée royale. Avis contraire de l'ingénieur. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant pour lui proposer, conformément à la demande des habitants, d'imposer une certaine somme sur les prenant part à l'affouage dans les bois communaux.

C. 312. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1789-1790. — Matrice du rôle de la taille, et minute du rôle de la communauté d'Amance (Aube), pour l'année 1790. — La minute du rôle, qui est le résumé de la matrice, contient, à la suite du nom de chaque contribuable, le montant du revenu qui sert de base à la taxe. Cette minute ayant été rédigée depuis la suppression des privilèges de la noblesse et du clergé en matière d'impôts, c'est-à-dire depuis le décret du 26 septembre 1789, les ci-devant privilégiés, comme on disait alors, y figurent; ils figurent également dans la matrice.

C. 313. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1759-1789. — Rôle de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté d'Amance (Aube), pour l'année 1778. Il se monte à 1,303 livres 6 sols 6 deniers, pour 78 contribuables. Il y avait deux exempts. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.— Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué de Bar-sur-Aube, contre un berger. — État des récoltes. Dénombrements des laboureurs, de leurs fils et valets, des manouvriers. États des biens de main-morte existant sur le finage de communauté. — Requête des habitants à l'intendant, pour lui demander une subvention, à l'effet d'exécuter des travaux dans leurs rues et dans le ruisseau qui traverse leur village. — Rôle d'imposition, pour la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre (Aube). — Comptes, rendus par les syndics par devant le subdélégué. Au compte de 1738, qui a été rendu en 1759, la recette, déduction faite du reliquat de l'année précédente, est de 15 livres.

C. 314. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1772-1789. — Presbytère de la communauté d'Amance (Aube). Procès-verbal de visite, devis de réparations. Procès-verbal d'une assemblée des habitants, tenue à l'occasion de ces réparations. — Avis du subdélégué, sur une question d'affouage. — Requête des habitants à l'intendant, pour lui demander l'autorisation de plaider. Avis favorable du subdélégué. Ordonnance conforme de l'intendant — Requêtes des syndics à l'intendant, afin d'être autorisés à imposer sur les habitants diverses sommes. Actes d'assemblée. Avis du subdélégué. Ordonnance de l'intendant qui accorde ce qui a été demandé. Rôles.

Digitized by Google

C. 315. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan, par terre, du presbytère d'Amance (Aube).

C. 316. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan, par terre, du presbytère d'Amance (Aube), indiquant les constructions projetées.

C. 317. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice et minute du rôle de la taille de la communauté d'Ambonville (Haute-Marne), pour l'année 1790. — Pendant les dernières années qui précédèrent la Révolution, il y avait sept exempts : 1° deux seigneurs ; 2° le curé ; 3° un garde-étalon ; 4° trois pères de dix enfants, sans compter plusieurs établissements ecclésiastiques qu'aucun résident local ne représentait.

C. 318. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1730-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté d'Ambonville (Haute-Marne). — Procès-verbaux dressés par des conseillers en l'élection de Bar-sur-Aube, et constatant des dégâts causés par la grêle, qui donnent lieu à décharge d'imposition. — Dénombrement des laboureurs, manouvriers, chevaux, juments, bœufs propres au service de la corvée. — États des récoltes. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale, en exécution du règlement royal du 23 juin 1787. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui donner son avis sur une requête des syndics et des habitants qui accusaient le curé d'anticipation sur la voie publique, et le fermier du seigneur d'avoir usurpé une rue tout entière. Le curé et le seigneur ont consenti à rendre ce que les habitants réclamaient.

C. 319. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1770-1789. — Rôles de la taille et de la capitation de la communauté d'Anglus (Haute-Marne). En 1770 il y avait 46 contribuables payant 465 livres 2 sols 6 deniers, et en 1787, 37 contribuables payant 414 livres 12 sols. — Réclamations des contribuables. — Dénombrement des laboureurs, chevaux, bœufs, manouvriers propres au service de la corvée. — États des récoltes, etc. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour appuyer une demande en autorisation de plaider, adressée à l'intendant par les habitants. — Lettre écrite par le seigneur au bureau intermédiaire, afin d'obtenir des fonds pour un atelier de charité.

C. 320. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1758-1789. — Rôle de la taille de la communauté d'Arconville (Aube), pour l'année 1778, montant à 777 livres 7 sols, et comprenant 60 cotes, la plus forte de 48 livres 17 sols, la plus faible de 5 sols. — Nomination de collecteurs. — Dénombrement des laboureurs, chevaux, mulets, manouvriers propres à la corvée. — État des récoltes, etc. — Comptes des syndics. Le compte des trois années 1747, 1748 et 1749 porte en recette une somme de 876 livres 15 sols 3 deniers, et en dépense, une somme de 844 livres. — Les principales dépenses sont l'impôt du dixième sur les biens communaux, les vacations des officiers de la maitrise, et une somme affectée à l'acquittement d'une portion des tailles à la décharge des habitants. — Vente d'arbres appartenant à la communauté, adjugés par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Rôles d'une imposition communale destinée au paiement des travaux du pont Boudelin, sur l'Aube, entre Bar-sur-Aube et Clairvaux.

C. 321. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1760-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Argançon (Aube), pour l'année 1790. — Les revenus de la seigneurie sont évaluées 1,149 livres ; ceux du curé, 763 livres ; ceux de la fabrique, 51 livres ; ceux de la communauté, 50 livres. La seigneurie appartenait au duc de Montmorency.

C. 322. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1777-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Argançon (Aube). Etat des changements à faire au rôle du vingtième. — Le rôle de la taille, de la capitation et des accessoires de l'année 1778, s'élève à 1,287 livres 3 sols 3 deniers, pour 63 contribuables ; il y avait alors deux exempts et autant de mendiants. — Dénombrement des cultivateurs, chevaux, bœufs, manouvriers sujets à la corvée. Etat des biens de main-morte, des récoltes.

C. 323. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1774-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale d'Argançon (Aube), en conformité du règlement du 23 juin 1787. — Comptes des syndics. Les premiers comptes ne contiennent aucune recette ; la dépense de celui de 1776 s'élève à 19 livres 18 sols 3 deniers. En 1787, la recette est de 48 livres, et la dépense de 45 livres 11 sols 9 deniers. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage ; le prix fut de 9 livres, en 1776, de 48 livres en 1786. — Rôles d'impositions communales. — Avis donné par le subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, sur une demande en autorisation de plaider adressée par les habitants à l'intendant.

C. 324. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1767-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des impositions accessoires de la communauté d'Argentolle (Haute-Marne). — Montant du rôle de 1778, 572 livres 13 sols ; nombre

Digitized by Google

des cotes, 25. — Pétition d'un père de dix enfants qui prie l'intendant de lui accorder décharge de ses impôts. Certificat des curé, syndic et principaux habitants, attestant que le pétitionnaire est bien réellement père de dix enfants.— Dénombrement des laboureurs, chevaux et bœufs sujets à la corvée. État des récoltes, etc. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes par lesquelles le syndic prie l'intendant d'imposer sur les habitants des sommes dues par la communauté.

C. 325. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1733-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté d'Arrentières (Aube). En 1778, le montant du rôle était de 2,831 livres 10 sols pour 116 cotes. — Procès-verbal dressé par un élu de Bar-sur-Aube et constatant des dégâts causés par la grêle. — Notes pour servir à la rédaction du rôle des vingtièmes. Procès-verbal des opérations du contrôleur indiquant les bases sur lesquelles il a assis son travail, c'est-à-dire ses évaluations du revenu des immeubles de différente nature, la contenance en terre, prés, etc., des différents lieux dits du finage.

C. 326. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1746-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale d'Arrentières (Aube). — États des récoltes, des laboureurs, chevaux, bœufs et manouvriers propres au travail de la corvée royale. État des biens de main-morte situés sur le finage. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Bar-sur-Aube sur la plainte d'un corvéable qui avait été l'objet de sévices en travaillant sur la route. — Comptes des syndics. Procès-verbaux des assemblée des habitants qui nomment les auditeurs de ces comptes; jusqu'à l'année 1775 inclusivement, ces procès-verbaux sont passés par devant le juge du lieu et extraits des minutes du greffe; depuis cette date, ils sont extraits du registre des délibérations des notables.

C. 327. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1766-1789. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté d'Arrentières (Aube). Procès-verbaux d'annonce des adjudications. Prix d'adjudication : 213 livres en 1766, 303 livres en 1776, 150 livres en 1786, 117 livres en 1789. — Reconstruction du presbytère et réparations à l'église. Actes d'assemblée des habitants. Devis. Procès-verbaux d'adjudication et de réception des travaux. Ordonnances approbatives de l'intendant, etc.

C. 328. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan, coupe et élévation du presbytère de la communauté d'Arrentières (Aube), indiquant les parties anciennes à conserver et les constructions nouvelles à faire.

C. 329. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan, coupe et élévation du presbytère de la communauté d'Arrentières (Aube), indiquant l'état du bâtiment au moment où fut formé le projet de reconstruction.

C. 330. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1765-1788. — Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube (Aube) à l'intendant pour lui faire connaître la nécessité de réparer les fontaines publiques de la communauté d'Arrentières (Aube). — Requête des habitants à l'intendant, à l'effet d'être autorisés à poursuivre les particuliers qui ont anticipé sur les pâtures communales. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances chargé de l'administration des domaines et bois, et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Imposition sur la communauté pour la construction des casernes de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Requête du syndic à l'intendant, à l'effet d'être autorisé à lever une imposition communale.— Lettre du subdélégué à l'intendant sur les abus commis par un salpêtrier.

C. 331. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille et minute du rôle de la communauté d'Arsonval (Aube) pour l'année 1790. — La seigneurie appartenait au duc de Montmorency. — Feuilles, au nombre de quatorze, concernant les privilégiés devenus imposables depuis les décrets de l'assemblée nationale des 4, 6, 7, 8 et 11 août, et du 26 septembre 1789. Anciens taillables, indication de leur âge, de leur profession, de leurs sources de revenus (industrie, biens propres, biens loués), de leur revenu réel, de leur revenu imposable.

C. 332. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1719-1789. — Taille, capitation et accessoires de la communauté d'Arsonval (Aube). Rôle de l'année 1778 montant à 1,987 livres et comprenant 125 cotes. — Acte d'assemblée municipale portant nomination de collecteurs. — Déclarations des contribuables aux vingtièmes faites conformément à l'article 14 de l'édit de mai 1749, et renouvelées en vertu de la déclaration du roi du 2 novembre 1777. Minute de la vérification générale prescrite par l'arrêt du Conseil du 2 novembre 1777. État par lieux-dits des propriétés immobilières existant sur le territoire de la communauté.

Digitized by Google

C. 333. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1742-1789. — États statistiques des récoltes, — des laboureurs, chevaux, bœufs et manouvriers propres au travail de la corvée, — des biens de main-morte existant sur le finage de la communauté d'Arsonval (Aube). — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale créée par le règlement du roi du 23 juin 1787. — Requête adressée à l'intendant et par laquelle le bailli de Vendeuvre (Aube) expose qu'il a été insulté par un particulier d'Arsonval. — Comptes des syndics. Le plus ancien de ces comptes, qui se rapporte à l'année 1726, ne fut rendu qu'en 1742. Le compte de 1788, rendu le 17 juin 1789, se monte en recette à 217 livres 10 sols, déduction faite du reliquat de l'année précédente, et en dépense à 534 livres y compris le remboursement d'une somme de 300 livres précédemment empruntée.

C. 334. (Liasse.) — 75 pièces, papier

1766-1789. — Description de l'église d'Arsonval (Aube). — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui proposer d'autoriser la construction du logement du pâtre. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux, passés par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; prix, 70 livres en 1777. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage par devant le subdélégué ; prix, 32 livres en 1776. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui donner son avis sur la requête de l'un des habitants auquel la communauté ne voulait accorder qu'une demi-part d'affouage. — Requêtes du syndic et des habitants à l'intendant et avis du subdélégué concernant des impositions communales, — des autorisations de plaider.

C. 335. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1687-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Aunay (Aube). La feuille de tête nous apprend que les mesures en usage à Aunay pour les biens-fonds étaient : 1° l'arpent, contenant 8 denrées ; 2° la denrée, contenant 80 perches ; 3° la perche, de 8 pieds 4 pouces de roi. — Nominations de collecteurs. Minute du rôle des tailles, mentionnant cinq privilégiés, 36 anciens contribuables habitant la localité, et 69 forains, c'est-à-dire contribuables étrangers à la localité. — Quittance du droit de huitième denier payé par le possesseur de cinq arpents d'usages aliénés par la communauté.

C. 336. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1760-1789. — Dénombrement des laboureurs, chevaux, bœufs et manouvriers propres au travail de la corvée dans la communauté d'Aunay (Aube). — États des récoltes, état négatif des non catholiques, etc. — Pétition d'un syndic à l'intendant pour se plaindre d'avoir été irrégulièrement remplacé par une assemblée des habitants. Procès-verbal d'élection de la municipalité créée par le règlement du 23 juin 1787. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Bar-sur-Aube et l'ingénieur des ponts-et-chaussées ; requêtes adressées à l'intendant par les syndics, etc., concernant la voirie. — Comptes des syndics. La recette des premiers comptes est nulle. Recette en 1781, 185 livres ; en 1787, 608 livres.

C. 337. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1740-1789. — Église, presbytère, maison d'école de la communauté d'Aunay (Aube). Acte d'assemblée des habitants tenue par devant le juge en garde de la prévôté du lieu, et par lequel, le curé s'engageant à rebâtir le presbytère, ils lui cèdent un terrain communal pour être joint à son jardin et s'obligent à lui fournir des charrois et de la main-d'œuvre. Devis de réparations, procès-verbaux d'adjudication des travaux. — Requête des habitants, qui demandent qu'une portion des pâtures soit mise en réserve pour être adjugée annuellement au plus offrant, de manière à créer un revenu à la communauté. Ordonnance de l'intendant qui fait droit à cette requête. Protestation des seigneurs. — Rôles d'impositions communales.

C. 338. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1773-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Balnot et Vaudron (Aube). — Le nombre des privilégiés était de 14, entre autres : 1° les religieux de Quincy (Yonne), seigneurs ; 2° le curé ; 3° la Charité de Chaource (Aube). Contribuables : le recteur d'école de Vaudron, dont l'industrie est cotée 40 livres, un maréchal-ferrant 80 livres, un rémouleur, deux menuisiers, un charron, un jardinier, un meunier ; les autres habitants qualifiés de laboureurs et de manouvriers.

C. 339. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal de chevauchée dressé par un élu de Bar-sur-Aube et constatant des dégâts causés par la grêle sur le territoire de la communauté de Balnot et Vaudron (Aube). — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires : pour 1770, 2,102 livres 15 sols ; pour 1788, de 2,622 livres 2 sols. — Rôles de la contribution représentative de la corvée, année 1788, 125 livres 7 sols 6 deniers ; année 1789, 518 livres 13 sols.

C. 340. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1773-1789. — États des récoltes, — des laboureurs,

Digitized by Google

manouvriers, chevaux, bœufs, sujets à la corvée royale, — des biens de main-morte de la communauté de Balnot et Vaudron (Aube). — Procès-verbal de nomination du syndic et des autres membres de l'assemblée municipale. — Acte notarié par lequel les habitants de Vaudron nomment un maître d'école. Ordonnance de l'intendant qui approuve cet acte, sauf la clause qui obligeait le maître d'école à sonner pendant les orages. Autre ordonnance de l'intendant destinée à contraindre les habitants de Vaudron à supporter une portion du traitement du maître d'école de Balnot, etc. — Ordonnance de l'intendant qui impose aux habitants trois jours de corvée bourgeoise pour réparer leurs chemins, sans préjudice de la corvée royale sur les routes, etc.

C. 341. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1757-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Balnot et Vaudron (Aube), actes d'assemblée des habitants qui acceptent ces comptes, ordonnances de l'intendant qui les arrêtent. Le compte de 1774 s'élève en recette à 70 livres 17 sols, et en dépense à 126 livres 3 sols 3 deniers. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit de réparer une fontaine. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère. — Ordonnance de l'intendant qui permet de mettre en culture une pâture communale. — Rôle de répartition entre les habitants du vinguième dû par la communauté.

C. 342. (Liasse.) — 327 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la ville de Bar-sur-Aube (Aube) pour l'année 1790. — Une des notices est écrite sur le dos d'une affiche par laquelle l'intendant annonce que « à compter de l'année 1767, il accorde annuellement, par chacune des douze Élections de la province de » Champagne, deux prix aux particuliers, de quelque état et » condition qu'ils soient, domiciliés dans lesdites Élections, qui » lui auront présenté les plus beaux poulains et pouliches de » l'âge de deux à trois ans.... Le premier prix sera de quatre-» vingts livres, le second de quarante. » — Nombre des privilégiés laïques : 52; des privilégiés ecclésiastiques : 45. — Anciens contribuables : un marchand de draps empereur de l'Arquebuse. — Le revenu que deux procureurs tirent chacun de leur étude est évalué 100 livres. — Le sieur Aubertin, médecin chargé du cours d'accouchement, tire de sa clientelle un revenu de 80 livres. — Un notaire gagne 60 livres par an.

C. 343. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1732-1780. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la ville de Bar-sur-Aube. Le montant total du rôle était en 1730 de 7,674 livres 19 sols 3 deniers, et en 1780, de 11,415 livres 7 sols 6 deniers. — Contrainte du receveur de la taille pour établissement de garnisaires chez les collecteurs faute de paiement. — État par contribuables de l'arriéré de la taille. — État des habitants de Bar-sur-Aube sujets à la collecte. Nominations des receveurs de la taille. Jugement des élus de Bar-sur-Aube contre les collecteurs pour dissipation de deniers. Traité par lequel les collecteurs de Bar-sur-Aube chargent un huissier de faire pour eux la recette de la taille; ordonnance approbative de l'intendant.

C. 344. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1691-1790. — Exemptions de la taille accordées à des pères de dix enfants habitant Bar-sur-Aube. — Demandes en décharge de la taille adressées à l'intendant par divers paritculiers et pour divers motifs. — État général des exempts de la ville de Bar-sur-Aube. — Mémoire des opposants à la taille de 1732. — Demandes en décharge de la capitation des privilégiés. — Requête du préposé des vingtièmes à l'intendant pour obtenir d'être maintenu dans ses fonctions. — Tarif du vingtième de l'industrie. — Arrêt de la Cour des Aides contre le fermier des Aides pour le chapitre de Saint-Maclou de Bar. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui accuser réception des règlements relatifs aux indiennes qui étaient alors marchandise prohibée, et lui annoncer la prochaine publication de ces règlements; le subdélégué informe à l'intendant qu'il n'y a pas le quart des syndics communaux qui sachent lire et écrire.

C. 345. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1596-1789. — Domaine royal de la ville de Bar-sur-Aube. — Lettres patentes de Henri IV, par lesquelles le Roi donne au sieur De Saint-Martin, enseigne des gardes du corps, « la desmolition qui proviendra du château de » nostre ville de Bar-sur-Aulbe, qui a été ruyné durant » ces derniers troubles ». — Commandements signifiés à des particuliers detenteurs de biens dependant du Domaine, pour les inviter à fournir leurs déclarations au papier terrier. — Arrêt du conseil sur le droit de jurée dû par les habitants de Bar-sur-Aube : 12 deniers par ménage entier, 6 deniers par demi-ménage; l'arrêt ordonne que ce droit sera levé désormais non par l'adjudicataire du Domaine, mais par les collecteurs des tailles. — Procès-verbaux d'adjudication du domaine. — Arrêt du Conseil d'État qui déclare que les murs et fossés de la ville font partie du Domaine, etc.

C. 346. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1647-1779. — Fonctionnaires publics de la ville de

Digitized by Google

Bar-sur-Aube. — Lettres de l'intendant aux officiers de la prévôté pour leur signifier le montant de leur capitation. États de la répartition de cette somme entr'eux. — Rôles des officiers de l'Élection pour la capitation. État général des épices des officiers de l'Election pendant l'année 1758. — Mémoire sur la question de savoir comment doit être exercée la juridiction criminelle du grenier à sel. Traité entre les officiers du grenier à sel sur le partage de leurs émoluments. — Règlement de l'intendant qui fixe le tarif des procédures en l'Élection. Mémoire des procureurs en l'Élection pour prouver qu'il leur est dû 30 sols pour chaque instance. — Mémoire du maître de poste qui demande exemption de la taille. Il avait 20 chevaux. Procès-verbal de mesurage de la distance entre Bar-sur-Aube et Juzennecourt (Haute-Marne), pour la fixation des droits de poste.

C. 347. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1730-1788. — Police de la ville de Bar-sur-Aube. — Lettres de d'Angervilliers, ministre de la guerre, à l'intendant, pour l'inviter à faire une enquête sur des délits commis par des militaires; — pour le prier de faire une enquête sur une demande de lettre de cachet. Lettres d'envoi de lettres de cachet à l'intendant, par le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi. — État général des mercuriales de la ville de Bar-sur-Aube de 1748 à 1777.— Lettre d'envoi à l'intendant, par le garde des sceaux Chauvelin, d'un projet de lettres de rémission. — Procès-verbal d'une information faite par le subdélégué contre une troupe d'*opérateurs* qui ouvrait une loterie. — Sentence de police portant règlement pour le colportage.

C. 348. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1730-1788. — Brigade de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Lettre adressée à l'intendant par d'Angervilliers, ministre de la guerre, relativement à une réclamation d'un cavalier de Bar-sur-Aube, qui voulait se faire payer 300 livres par un officier du régiment d'où il sortait.— Journaux de service de la brigade de maréchaussée de Bar-sur-Aube pendant les mois de juillet et d'août 1785. — Lettre des officiers municipaux de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour lui demander comment ils doivent exécuter l'article 26 de l'ordonnance du Roi du 27 décembre 1769, qui met à la charge des villes le logement des brigades de maréchaussée. — État des sommes dépensées par la ville de 1770 à 1777 pour l'indemnité de logement dû à la brigade. — Construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. Devis. Procès-verbal de réception des travaux.

C. 349. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1772-1780. — Imposition pour la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — États de répartition du prix entre les communautés de l'arrondissement de la brigade. Rôles de répartition, entre les habitants de Bar-sur-Aube, de la portion à imposer sur cette communauté. Requêtes adressées à l'intendant par divers contribuables qui veulent être déchargés. — Requêtes des adjudicataires à l'intendant pour obtenir le payement de leurs travaux sur cette imposition, etc.

C. 350. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan de la caserne de maréchaussée à construire à Bar-sur-Aube. Elle devait se composer, au rez-de-chaussée, de trois chambres de cavaliers, d'une écurie pour sept chevaux, d'une prison, d'une chambre à four. Le plan du premier étage manque.

C. 351. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1730-1788. — Logement des gens de guerre dans la ville de Bar-sur-Aube. État général par numéro de toutes les maisons de la ville, indiquant les noms et professions des personnes qui les occupent. État des maisons occupées par des particuliers qui se prétendent exempts, mais dont le privilége n'est pas bien établi. — Transports militaires. Correspondance entre l'intendant et le duc de Choiseul, ministre de la guerre, sur la question de savoir si le régiment Royal-Navarre doit une indemnité pour des voitures payées d'une manière insuffisante. Procès-verbal dressé à ce sujet par la municipalité de Bar-sur-Aube, etc.

C. 352. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1775-1790. — Épidémie sur les bestiaux à Bar-sur-Aube et aux environs. Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer des mesures prises à cette occasion. Ordonnances du vétérinaire nommé par le subdélégué, jointes au mémoire que l'apothicaire qui a fourni les drogues adresse au subdélégué. — Cours d'accouchement. Procès-verbaux de nominations d'élèves par les municipalités. États des élèves qui ont suivi les cours. Diplômes et copies de diplômes de sages-femmes ou certificats d'instruction dans l'art de l'accouchement, délivrés par François Aubertin, maître en chirurgie, » démonstrateur dans l'art des accouchements, nommé par » commission de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la pro- » vince et frontière de Champagne. » Ordonnance de l'intendant qui exempte de la corvée royale une femme munie de ce certificat. — Inoculation de la petite vérole. Rapport du subdélégué à l'intendant sur les moyens à prendre pour exécuter les instructions du gouvernement sur l'inoculation des enfants trouvés.

Digitized by Google

C. 353. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1774-1789. — Statistique de la ville de Bar-sur-Aube. — États des récoltes, des non catholiques, des chevaux. L'état des récoltes de 1773 est divisé en trois parties correspondant à chacun des trois anciens finages dont est composé celui de Bar-sur-Aube, savoir : 1° Bar-sur-Aube ; 2° Courcelles ; 3° Sainte-Germaine. — Le nombre des chevaux, juments et poulains était, en 1788, de 172. — L'état des non catholiques est négatif.

C. 354. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1767-1788. — Communautés d'arts et métiers de la ville de Bar-sur-Aube. — Procès-verbaux de saisie par le subdélégué, des biens des communautés supprimées par l'édit de février 1776. — Communauté des marchands qui, supprimée par l'édit de février 1776, forma, depuis l'édit d'avril 1777, les deux communautés des drapiers-merciers et des épiciers-chandeliers réunies par lettres patentes du 27 juillet 1786. — Mémoire de cire fournie « pour la communauté de « messieurs les marchands ». Ordonnance de l'intendant approuvant une délibération des drapiers-merciers de Bar-sur-Aube, par laquelle les gardes-jurés de cette communauté sont nommés pour marquer les étoffes nationales des marchands de la subdélégation, conformément à l'arrêt du conseil du 19 mars 1784. — Avis du subdélégué portant que les bouchers devront être obligés d'établir un canal pour nettoyer la tuerie. — Lettre de Bonnaire de Forges, intendant des finances, qui demande l'avis de l'intendant de Champagne sur une requête en obtention de brevet de barbier-perruquier à Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui autorise une imposition sur la communauté des boulangers.

C. 355. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1671-1789. — Industrie et commerce de la ville de Bar-sur-Aube (Aube). — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le contrôleur général concernant : 1° l'exécution de l'arrêt du Conseil du 24 juillet 1784, qui supprime les distilleries dans les villes sujettes aux droits d'entrée ; — 2° la fabrique de toiles de coton et de mousselines projetée par des négociants de Bar-sur-Aube ; — 3° l'établissement d'une fabrique d'amidon, à Bar-sur-Aube ; — 4° une subvention de 400 livres accordée à l'hôpital de Bar-sur-Aube par le contrôleur général, pour encourager une filature de coton créée dans cet établissement. — Copie d'un essai fait en 1671, pour la fixation du prix du pain, à Bar-sur-Aube. Tarif dressé en conséquence. — Procès-verbal dressé par le procureur du Roi, et contenant l'état général des mesures de la ville de Bar-sur-Aube.

C. 356. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1759-1774. — Voirie de la ville de Bar-sur-Aube. — Pont d'Aube. — Lettres de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne ; il lui annonce que l'établissement prochain du pont de Dolancourt (Aube), et le déplacement de la route de Paris à Bâle ont pour effet que le pont de Bar-sur-Aube cesse d'être à la charge de l'État ; il rejette une demande de subvention pour la réparation du pont d'Aube, formée par les officiers municipaux de Bar-sur-Aube ; il envoye à l'intendant de Champagne un arrêt du Conseil, ordonnant une imposition de 4,620 livres 5 sols sur les habitants de Bar-sur-Aube pour la réparation du pont d'Aube. — Rôles de répartition de cette somme.

C. 357. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1764-1784. — Voirie de la ville de Bar-sur-Aube. — Délibérations du corps de ville, correspondance entre l'intendant, le subdélégué, les maire et échevins de Bar-sur-Aube, concernant le chemin de la porte Notre-Dame au pont d'Aube. Requêtes adressées à l'intendant par des particuliers mécontents des alignements donnés. — Devis des ouvrages à faire pour reconstruire le quai de l'Aube, entre le pont de Bar-sur-Aube et le Moulin de Marcassel. Requête adressée à l'intendant par les maire et échevins qui demandent un secours sur les fonds de l'État. Rapport sur cette requête par un ingénieur de la province.

C. 358. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Voirie de la ville de Bar-sur-Aube. — Plan du quai de l'Aube à reconstruire entre le pont de Bar-sur-Aube et le moulin de Marcassel. Ce plan indique : 1° le pont d'Aube ; 2° la porte d'Aube ; 3° le mur à construire ; 4° la chaussée à établir entre ce mur et le rempart de la ville ; 5° le rempart ; 6° le moulin de Marcassel.

C. 359. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1770-1785. — Voirie de la ville de Bar-sur-Aube. — Lettres de l'abbé de Clairvaux et des officiers municipaux à l'intendant, au sujet d'une ordonnance rendue par l'intendant contre l'entrepreneur du pavé de la ville. On reprochait à cet entrepreneur de n'avoir pas exécuté le devis, etc. — État des dépenses faites par le sieur Lejeune, conducteur principal et géographe des ponts-et-chaussées au département de Troyes, pour lever et dresser le plan d'alignement de la ville de Bar-sur-Aube. Correspondance entre l'intendant, son subdélégué à Bar-sur-Aube, les présidents-trésoriers de France, de Châlons, et deux ingénieurs des ponts-et-chaussées de Champagne, sur la question de savoir comment sera payé le sieur Lejeune.

Digitized by Google

C. 360. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1765-1788. — Voirie de la ville de Bar-sur-Aube. — État des travaux à faire au chemin de Bar-sur-Aube à Fontaine. — Délibération du corps de ville qui décide l'établissement d'un nouveau chemin pour aller à la prairie de Mathaux. Ordonnance de l'intendant qui approuve cette délibération. — Délibération du corps de ville qui décide que la Bresse sera curée. — Procès-verbal dressé par le lieutenant général de police constatant des dégradations commises sur les avenues de Bar-sur-Aube au chemin de Sommevoire (Haute-Marne). — Ordonnance de l'intendant qui autorise la ville de Bar-sur-Aube à planter la route d'Ailleville (Aube). Délibération du corps de ville relative à des plantations à faire dans le tour de ville. — Travaux de charité.

C. 361. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1736-1789. — Lettre adressée à l'intendant par le syndic des officiers municipaux de Bar-sur-Aube, pour demander à se défendre contre une requête formée par certains habitants qui voudraient faire casser son élection ; rapport du subdélégué à l'intendant sur cette question. — Lettre du subdélégué à l'intendant sur le rachat des offices municipaux. — Brevet de capitaine et major de la milice bourgeoise. — Délibération du corps de ville concernant l'acquisition de l'office de receveur des deniers patrimoniaux. — Avis du subdélégué à l'intendant portant qu'il y a lieu d'établir un second maître d'école à Bar-sur-Aube. — Lettre du même concernant les sergents de ville.

C. 362. (Liasse.) — 13 pièces, papiers.

1671-1788. — États des revenus de la ville de Bar-sur-Aube. — Comptes des revenus patrimoniaux. — En 1772, les octrois produisaient 425 livres 5 sols et les biens patrimoniaux 1,805 livres 12 sols ; les dépenses principales étaient : prédicateur de l'Avent et du Carême, 100 livres ; maître des petites écoles, 100 livres ; greffier de la ville, 50 livres ; gouverneur de la ville, 200 livres ; principal du collége, 200 livres ; prix distribués aux élèves du collége, 50 livres ; entretien des édifices communaux, 360 livres ; des pompes à incendie, 18 livres ; voitures et chevaux pour le transport des troupes, 207 livres ; gratification au secrétaire de l'intendance, 96 livres.

C. 363. (Liasse.) — 39 pièces, papier, 2 en parchemin.

1671-1787. — Octrois de la ville de Bar-sur-Aube. Tarifs, procès-verbaux d'adjudication. — Droit d'octroi sur les vins appelé courtepinte, établi par arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1634, adjugé en 1676 à la somme de 950 livres par an, pendant quatre ans. (L'adjudicataire percevait sur chaque muid vendu en détail dans la ville et les faubourgs une somme de 11 sols, plus 2 deniers par sol du prix de vente, et un sol pour livre en sus du principal de la perception.) — Droit d'entrée sur les bois, créé par arrêt du Conseil du 29 août 1767. — Droit d'entrée sur les marchandises amenées à la foire d'août.

C. 364. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1760-1781. — Droit de gourmetage appartenant à la ville de Bar-sur-Aube. — Requête des officiers municipaux à l'intendant pour lui exposer que le droit de gourmetage existait à Bar-sur-Aube dès l'année 1534, qu'il a été affermé par acte du mois d'avril 1646, que depuis le titre de gourmet a été érigé en titre d'office, mais que cet office ayant été supprimé, la mise à bail du gourmetage de Bar-sur-Aube a été autorisée par ordonnances de l'intendant de Champagne du 27 août 1720 et du 11 octobre 1731. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage.

C. 365. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1760-1784. — Biens communaux de la ville de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'adjudication à bail des prisons, moyennant la somme de 59 livres. Cahier des charges contenant une sorte de règlement à l'usage du concierge et des prisonniers. — Avis du subdélégué sur la question de savoir si un particulier a le droit de pratiquer une fenêtre dans le mur de la ville. — Devis de réparations à faire au collége. Mémoires des officiers municipaux contre les héritiers du sieur Mailly, qui avait légué les bâtiments du collége à la ville. — Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet des contestations auxquelles donne lieu le bail des jardins appartenant à la ville, etc.

C. 366. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1780-1782. — Presbytère de Sainte-Madeleine. — Procès entre la ville de Bar-sur-Aube et le curé de Sainte-Madeleine, sur la question de savoir si la ville doit un logement à ce curé. Mémoires et requêtes adressés par le corps de ville et le curé à l'intendant. Lettres du subdélégué à l'intendant pour lui donner son avis, ou expliquer la conduite qu'il a tenue dans cette affaire. Lettres de l'intendant au subdélégué et aux officiers municipaux. Exploits d'huissiers, etc.

C. 367. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1481-1780. — Mémoire résumant les principaux faits de l'histoire du chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube. — Contestations entre le prieur de Saint-Pierre et la communauté des habitants de Bar-sur-Aube. — Contestations entre le subdélégué et un administrateur de l'hôpital Saint-Nicolas, au sujet du mode d'admission des soldats à cet hôpital. —

Digitized by Google

Procès-verbaux du refus fait par le supérieur et les religieuses de l'hôpital Saint-Esprit de recevoir des pauvres. — Notes contre le supérieur et les religieuses de cet établissement. En 1768, le personnel se composait de trois religieuses et de quatre vieilles femmes nourries par charité. — État général des chapitre, communautés d'hommes et de femmes, confréries et hôpitaux de la ville de Bar-sur-Aube.

C. 368. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1731-1780. — Lettre de Chauvelin, garde des sceaux, à l'intendant, pour lui demander son avis sur une requête en relief de surannation de lettres patentes obtenues en 1725 par la compagnie de l'Arquebuse de Bar-sur-Aube. (Cette compagnie existait déjà sous Henri IV.)— Correspondance entre l'intendant de Champagne et les officiers municipaux, qui voudraient supprimer la compagnie de l'Arquebuse. — Projet d'établissement d'un bailliage à Bar-sur-Aube. — Délibération du corps de ville de Bar-sur-Aube au sujet de la représentation du Tiers-État aux États Généraux.— Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui donner avis des dispositions prises pour le passage de l'empereur Joseph II. — Ordonnance de l'intendant donnant pouvoir aux employés des fermes de faire des perquisitions dans les maisons de Bar-sur-Aube pour découvrir les toiles peintes qui s'y vendent.

C. 369. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Baroville (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Les privilégiés étaient : l'abbaye de Clairvaux ; le curé du lieu ; la fabrique du lieu ; la communauté du lieu ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; le prieur de Moiron (Haute-Marne) ; le prieur de Condes près Chaumont (Haute-Marne) ; le curé de Champignol (Aube) ; le prieur d'Arconville (Aube) ; le prieur de Belroy (Aube). Parmi les anciens contribuables, on peut remarquer un huissier dont l'office est évalué 30 livres. L'industrie de la plupart des manouvriers et vignerons est évaluée 40 livres.

C. 370. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1784-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Baroville (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Imposés : un maçon dont l'industrie est évaluée 60 livres ; un tisserand dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un tourneur dont l'industrie, évaluée d'abord 50 livres, a été ensuite réduite à 25 livres. Les manouvriers sont divisés en différentes classes dont l'industrie est évaluée 40 livres, 26 livres 13 sols, 13 livres 6 sols et 6 livres 13 sols.

C. 371. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1784-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Baroville (Aube) pour l'année 1790 (troisième partie). — Cette partie ne comprend que des forains, c'est-à-dire des propriétaires étrangers à la commune et habitant Bayel (Aube), Thil (Aube), Fontaines (Aube), Vignory (Haute-Marne), Marbeville (Haute-Marne), Arconville (Aube), Paris (Seine), Arsonval (Aube), Ailleville (Aube), Lignol (Aube), Clairvaux (Aube), Bar-sur-Aube (Aube).

C. 372. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1710-1790. — Acte d'assemblée des habitants de Baroville (Aube) portant nomination de collecteurs. État des habitants pour servir à faire le choix des collecteurs. — Rôle de la taille pour l'année 1772. Il se monte à la somme de 3,048 livres 10 sols. — Notes pour servir à dresser les rôles des impositions de l'année 1790. — Demandes en dégrèvement pour cause de grêle et de sécheresse. Procès-verbaux de chevauchée des élus. — Minute de la vérification générale des vingtièmes faite en 1781, conformément à l'arrêt du Conseil du 2 novembre 1777.

C. 373. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1747-1789. — États statistiques des habitants de Baroville (Aube), des récoltes, des chevaux. — Procès-verbal d'arrestation d'un habitant du lieu par deux cavaliers de maréchaussée. — Lettres du comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, adressées à l'intendant au sujet d'une lettre extravagante écrite par un sieur Gouthières, de Baroville, au procureur général. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant au sujet d'une plainte formée contre un syndic. Procès-verbal de nomination de trois membres de la municipalité par l'assemblée des habitants. — Procès-verbal dressé par un cavalier de la maréchaussée pour injures à lui adressées par un réfractaire à la corvée, etc.

C. 374. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1749-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Baroville (Aube), rendus aux habitants par devant le subdélégué. Procès-verbaux constatant que ces comptes ont été lus en assemblée des habitants, et portant nomination de députés pour assister à la reddition de ces comptes par devant le subdélégué : ces procès-verbaux dressés par le juge du lieu jusqu'en 1777, et à partir de 1778 extraits du registre des délibérations.— Recette des trois années 1739, 1740 et 1741 : 854 livres 16 sols ; dépense : 802 livres 13 sols ; soit, par an : recette, 284 livres 18 sols 8 deniers ; dépense, 267 livres 11 sols.— Recette de l'année 1788 : 400 livres 15 sols ; dépense : 393 livres 17 sols.

C. 375. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1775-1789. — Impositions communales de Baroville (Aube). — Requêtes adressées par les syndics à l'intendant pour obtenir l'imposition sur la communauté, des sommes nécessaires à l'acquittement des charges communales. Avis du subdélégué sur ces requêtes. Ordonnances de l'intendant portant qu'il sera fait conformément aux demandes sus-visées. — Rôles d'imposition. En 1775, deux rôles : l'un se montant à 344 livres 8 sols, l'autre à 69 livres 10 sols.— En 1779, chaque habitant prenant part entière aux affouages paye 4 livres 2 sols 6 deniers, et chaque habitant prenant demi-part, 2 livres 1 sol 3 deniers, ce qui donne un total de 502 livres. — En 1789, deux rôles : l'un de 512 livres 10 sols, l'autre de 307 livres 10 sols; total : 820 livres.

C. 376. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1734-1790. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Baroville (Aube). Le plus ancien, 1734, est passé par devant le juge du lieu ; les suivants, 1766-1787, par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; les deux derniers, 1788-1790, par devant l'assemblée municipale. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué et l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, sur la coupe du quart en réserve. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances d'Ormesson et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'un procès entre les habitants de Baroville et un marchand de bois qui avait fourni pour leur compte du bois à un salpêtrier. — Demande en autorisation de plaider adressée à l'intendant par la communauté.

C. 377. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bayel (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Les privilégiés étaient : le curé du lieu ; l'abbaye de Clairvaux, qui avait 3,438 livres de revenu à charge de payer au curé 350 livres de portion congrue ; la fabrique du lieu ; la communauté du lieu ; un ancien curé ; le prieur de Belroy (Aube) ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube. Contribuables : un huissier ; le produit de son office est évalué 60 livres, etc.

C. 378. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1773-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bayel (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Les contribuables sont pour le plus grand nombre manouvriers ; cependant il y a parmi eux un savetier dont l'industrie est évaluée 20 livres ; un tisserand dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un autre dont l'industrie est évaluée 50 livres ; le garde forestier de l'abbaye de Clairvaux, des laboureurs et dix ouvriers de la verrerie. L'industrie de chacun de ces derniers a été évaluée d'abord 200 livres, chiffre réduit ensuite à 60 livres.

C. 379. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1768-1790. — Tableau des habitants de la communauté de Bayel (Aube) pour servir à la désignation des collecteurs. Procès-verbal de leur nomination faite en assemblée des habitants.— Notes pour servir à dresser les rôles de la taille. États de nouvelles cotes, minute inachevée. — Certificat du curé attestant qu'un contribuable est père de dix enfants. Extrait du rôle délivré par le commissaire des tailles. — Minute de la vérification générale faite par le contrôleur des vingtièmes, conformément à l'arrêt du Conseil du 2 novembre 1777. Tarif, déclarations des contribuables, etc.

C. 380. (Liasse). — 60 pièces, papier.

1765-1789. — Procès-verbal de l'information faite par le subdélégué de Bar-sur-Aube sur la plainte d'un habitant de Bayel (Aube), qui accuse un autre habitant d'excès et de violences. — États des récoltes, des chevaux, des poulains, des habitants, des non catholiques, etc. Le nombre des chevaux était de 37 en 1788. — Avis du subdélégué sur la plainte formée par un garde-étalon contre deux particuliers de Bayel, qui n'avaient pas payé ce qu'ils devaient pour avoir fait saillir leurs juments. — Reconstruction du pont Boudelin. — Devis d'un autre pont sur l'Aube près de Bayel. Procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de réception des travaux, etc.

C. 381. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1745-1788. — Comptes des syndics de la communauté de Bayel (Aube). — Procès-verbaux d'assemblée qui constatent la reddition de ces comptes aux habitants et la nomination par les habitants d'auditeurs devant assister à la reddition de ces comptes par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Le compte des trois années 1743, 1744 et 1745, s'élève en recette à 325 livres 5 sols, et en dépense à 290 livres 17 sols 9 deniers.— En 1775, recette : 333 livres 10 sols ; dépense : 357 livres 2 sols. — En 1787, recette : 1,451 livres ; dépense : 1,194 livres 17 sols 6 deniers.

C. 382. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1776-1788. — Requêtes adressées par le syndic de la communauté de Bayel (Aube) à l'intendant, pour lui demander d'imposer sur les habitants les sommes nécessaires à l'acquittement des charges communales. Délibérations des habitants annexées à ces requêtes, avis du subdélégué de Bar-sur-

Digitized by Google

Aube. Ordonnance de l'intendant qui prescrit la levée de l'imposition demandée. Rôles dressés en conformité à ces ordonnances. Une partie de ces impositions est levée exclusivement sur les prenant-part à l'affouage. — Avis du subdélégué portant qu'il y a lieu d'autoriser les habitants à mettre en réserve une partie de leurs paquis. — Demande en autorisation de plaider adressée par les habitants à l'intendant. — Rôle d'imposition sur les habitants et les propriétaires de Bayel, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube.

C. 383. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1740-1789. — Demandes en décharges de la taille formées par les habitants de Bergères (Aube), pour cause d'inondation et d'incendie. Procès-verbaux de chevauchée des élus de Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui exempte de la moitié de la capitation et de la corvée un père et une mère de douze enfants. — Minute de la vérification générale des vingtièmes. — État des vingtièmes payés par les incendiés de 1786. — États des habitants, de la contenance du territoire, des récoltes, des chevaux, des non catholiques, etc. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Travaux de charité faits sur le chemin qui conduit de Bergères à la rencontre du chemin d'Urville (Aube) à Dolancourt (Aube), par Meurville (Aube), Spoix (Aube) et Arganςon (Aube).

C. 384. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1747-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Bergères (Aube). — Procès-verbaux d'assemblée constatant que les comptes ont été soumis aux habitants et que ceux-ci ont nommé des auditeurs pour assister à la reddition de ces comptes par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Le compte des années 1745 et 1746 s'élève en recette à 50 livres 6 sols et la dépense à 57 livres 11 sols, ce qui donne pour une année : recette, 25 livres 3 sols ; dépense, 28 livres 15 sols 6 deniers. — Le compte des années 1768, 1769 et 1770 se monte en recette à 135 livres 10 sols et en dépense à 104 livres, ce qui fait pour une année : recette, 45 livres 3 sols 4 deniers ; dépense, 34 livres 13 sols 4 deniers. — La recette de l'année 1788 est de 391 livres 5 sols 1 denier, la dépense de 217 livres 17 sols 4 deniers.

C. 385. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1775-1789. — Devis des ouvrages à faire pour reconstruire l'église et le presbytère de Bergères (Aube), ce devis dressé par l'architecte de la maitrise des eaux-et-forêts de Chaumont, sur requête adressée par les habitants au grand-maitre des eaux-et-forêts de Champagne. — Rôle d'imposition sur les habitants de Bergères (Aube), pour leur quote-part du prix de la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Requête adressée par le syndic à l'intendant pour lui demander une imposition communale. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage. — Correspondance entre l'intendant de Champagne d'une part, l'intendant des finances de Bonnaire de Forges et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la requête formée par les habitants qui veulent être autorisés à couper leur quart en réserve. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux. — Autorisation de plaider.

C. 386. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bertignolles (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Les privilégiés étaient : le curé du lieu ; le prieur de Viviers (Aube) ; M. de Plancy, seigneur ; les religieux de Molesme (Côte-d'Or) ; les religieux de Mores (Aube) ; la fabrique du lieu ; la fabrique de Chervey (Aube) ; un avocat au Parlement de Paris ; M. Legendre, de Villemorien (Aube). — Deux articles sont portés sur des avertissements en blanc à adresser par le subdélégué aux syndics des communautés en retard d'exécuter leurs tâches de corvée, pour les prévenir que ces tâches seront adjugées à un entrepreneur aux frais des communautés retardataires.

C. 387. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1782-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bertignolles (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Le plus grand nombre des contribuables sont des forains habitant Chassenay (Aube), Longpré (Aube), Vitry-le-Croisé (Aube), Gyé-sur-Seine (Aube), Buxière (Aube), Chervey (Aube), Éguilly (Aube), Urville (Aube), Troyes (Aube), Neuville-sur-Seine (Aube), Beurey (Aube), Landreville (Aube), Proverville (Aube), Thieffrain (Aube).

C. 388. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1719-1789. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant pour lui exposer la requête d'un particulier de Bertignolles (Aube), qui demande à être déchargé de la collecte des vingtièmes. Procès-verbal de nomination des collecteurs de la taille. — Demande en décharge de taille formée par les habitants pour cause de grêle. Procès-verbal de chevauchée des élus. — Lettre du curé de Bertignolles à la dame du lieu, pour lui exposer qu'on exige des habitants une tâche de corvée trop considérable. Lettre de cette dame à l'intendant, de l'ingénieur des ponts-et-chaussées à l'intendant, etc. — États statistiques des habitants, des récoltes, des biens de

Digitized by Google

main-morte, des non catholiques, des chevaux. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 389. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1740-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Bertignolles (Aube). En 1787, la recette est de 41 livres 7 sols 4 deniers ; la dépense, de 34 livres 19 sols 7 deniers. — Délibération des habitants tendant à faire refondre la cloche. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage. — Requête des habitants à l'intendant pour se plaindre d'un syndic qui a levé une imposition extraordinaire sans autorisation de l'intendant. — Requête adressée à l'intendant par un autre syndic pour obtenir l'imposition des frais d'un procès. Rôle se montant à 607 livres 18 sols. — Rôles d'imposition sur les habitants et les propriétaires de Bertignolles (Aube), pour la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse (Aube). — Autorisations de plaider.

C. 390. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1774-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la taille de la communauté de Bétignicourt (Aube). — États statistiques des habitants, de la contenance du finage, des récoltes, des chevaux, des biens de main-morte, des non catholiques. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics rendus par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. On y trouve joints les procès-verbaux de nomination des auditeurs des comptes par les habitants. — Pour les trois années 1771, 1772, 1773, la recette fut de 42 livres 5 sols, et la dépense de 150 livres 15 sols. — En 1781, il n'y eut pas de recette, et la dépense atteignit 63 livres 5 sols; en 1788, la recette fut également nulle et la dépense atteignit 42 livres 10 sols 9 deniers.

C. 391. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1767-1789. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de Bétignicourt (Aube) qui doivent contribuer au prix d'adjudication des casernes de maréchaussée. — Requête présentée au subdélégué de Bar-sur-Aube par un salpétrier, qui se plaint de ce que les habitants de Bétignicourt (Aube) ne lui fournissent pas le bois nécessaire. — Ordonnance de l'intendant qui nomme un expert chargé de dresser le devis des réparations du presbytère. Devis dressé par le sieur Fontaine, expert. Procès-verbaux d'adjudication, de réception des travaux. Rôles de l'imposition dont le produit était destiné à payer le prix dû à l'entrepreneur. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui envoyer une requête d'un syndic condamné à l'amende pour avoir présenté trop tard les juments à la marque, et qui demande la remise de son amende.

C. 392. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1764-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Beurey (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Contribuables : un maçon dont l'industrie fut évaluée 80 livres, puis 60 ; un tisserand dont l'industrie fut évaluée 40 livres, puis 26 livres 13 sols 4 deniers; un autre tisserand dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un autre dont l'industrie est évaluée 30 livres ; un charpentier dont l'industrie est évaluée 60 livres ; un cordonnier dont l'industrie est évaluée 50 livres ; un autre dont l'industrie est évaluée 30 livres ; un individu qui était à la fois regrattier et notaire et qui n'est pas imposé sur son industrie.

C. 393. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1764-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Beurey (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Les privilégiés étaient : le duc de Montmorency, seigneur ; le curé du lieu, décimateur pour la moitié; l'abbé de Mores (Aube), décimateur pour un tiers; le prieur de Vendeuvre-sur-Barse (Aube), décimateur pour un sixième ; Madame de Zeddes ; le chapitre de Saint-Urbain, de Troyes ; les religieux de Mores (Aube) ; les religieuses Ursulines de Bar-sur-Seine (Aube); la fabrique du lieu; la fabrique de Fraligne (Aube).

C. 394. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1786-1790. — Rôle de la taille de la communauté de Beurey (Aube) pour l'année 1787. — Procès-verbal de nomination des collecteurs. Tableau des habitants pour servir au choix des collecteurs. — États de changements à faire aux rôles des vingtièmes. — Procès-verbal dressé par un commissaire de la Commission intermédiaire de Champagne et constatant les pertes causées à Beurey par l'incendie du 11 juillet 1788. Nombre des maisons détruites : 22. Perte totale, y compris les granges, les étables, le mobilier : 98,550 livres. État des secours accordés. État des indemnités allouées à ceux qui ont recouvert leurs bâtiments en tuiles.

C. 395. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1767-1789. — Lettre du curé de Beurey (Aube) au procureur fiscal de la baronnie de Jaucourt (Aube), pour le prévenir qu'une bande de brigands menace de venir piller le village de Beurey. — Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant et de Madame de Zeddes au subdélégué, au sujet de la croix de Saint-Louis de feu M. de Zeddes, laquelle doit être renvoyée au ministre. — États statistiques des habitants, des récoltes, des chevaux, des bestiaux, des biens de main-morte, des non catholiques. — Réclamation d'un corvéable qui se trouve surchargé. Avis du subdélégué. — Procès-verbal

Digitized by Google

d'élection des membres de l'assemblée municipale. Mémoire des habitants contre un syndic.

C. 396. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1770-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Beurey (Aube). — Requêtes adressées par le syndic à l'intendant pour lui demander l'autorisation de recouvrer, par voie d'imposition, des sommes que les revenus ordinaires de la commune ne peuvent lui procurer. Rôles d'impositions. En 1772, la somme à imposer s'élève à 852 livres 4 sols 6 deniers; elle est destinée aux travaux de l'église. En 1773, le rôle se monte à 103 livres, destinées à payer la part de la communauté dans les frais de transport des troupes. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de la communauté de Beurey, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube).

C. 397. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1749-1787. — Acte passé par devant le prévôt de la baronnie de Jaucourt (Aube), par lequel les habitants de Beurey (Aube) s'engagent à payer la part à eux afférente des réparations faites au presbytère. — Requête des habitants à l'intendant pour le prier de faire nommer un architecte qui visite leur église et dresse le devis des travaux à y faire. Ordonnance de l'intendant qui charge de cette visite et de ce devis un ingénieur des ponts-et-chaussées. Devis et détail estimatif. — Travaux postérieurs de réparation. Procès-verbal de visite par l'architecte délégué. Devis. Ordonnance de l'intendant qui approuve provisoirement l'adjudication. Arrêt du Conseil d'État qui donne l'approbation définitive, etc.

C. 398. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1587-1783. — Copie de lettres patentes d'Henri III, roi de France, qui autorisent les habitants de Beurey (Aube) à se clore de murs et de fossés. Requêtes adressées par le syndic à l'intendant pour être autorisé à poursuivre le sieur de Zeddes, accusé par lui d'usurpations sur les murs et fossés. Ordonnance de l'intendant qui refuse cette autorisation. — Acte notarié d'engagement d'un berger communal. Ordonnance de l'intendant qui ratifie le choix de ce berger. — Acte d'assemblée des habitants, qui demandent à être maintenus dans l'exemption du droit de gros-manquant, à eux concédé par les lettres patentes du Roi de 1587. (Cette exemption était un privilége accordé aux habitants des villes closes.) — Ordonnance du subdélégué de Bar-sur-Seine qui autorise la mise à exécution, dans l'étendue de sa subdélégation, d'un acte concernant la communauté de Beurey.

C. 399. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Beurville (Haute-Marne) pour l'année 1790 (première partie). — On y remarque plusieurs privilégiés, savoir : la fabrique du lieu ; le baron de Cointet ; Madame de Beurville ; le prieur de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube ; le curé du lieu. Contribuables : un scieur de long dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un compagnon tailleur de pierre dont l'industrie est évaluée le même prix ; le maître d'école dont l'industrie est évaluée autant ; un notaire dont l'étude est évaluée 60 livres de revenu ; un maréchal dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un autre maréchal, qui était en même temps cabaretier, et dont l'industrie est évaluée 86 livres : 80 livres comme maréchal, 6 comme cabaretier ; le garde des bois communaux dont l'industrie est évaluée 13 livres 6 sols ; le pâtre dont l'industrie est évaluée 30 livres ; deux sabotiers : l'industrie de l'un évaluée 50 livres, celle de l'autre 25 livres ; un cordonnier dont l'industrie est évaluée 50 livres ; un meunier dont l'industrie est évaluée 27 livres ; un maçon dont l'industrie est évaluée 50 livres, etc.

C. 400. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Beurville (Haute-Marne) pour l'année 1790 (deuxième partie). — On trouve en tête un tarif pour l'évaluation de l'industrie. La journée de l'artisan est estimée 8 sols, ce qui fait de revenu annuel, sur le pied de 200 journées, 80 livres. La journée du manouvrier et du tisserand est estimée 6 sols, ce qui fait de revenu annuel, sur le pied de 200 journées, 60 livres. Ce tarif est celui de 1770 et de 1773. — En 1765, les exempts étaient le commandeur de Thors, l'abbaye de Clairvaux, M. de Cointet et le curé du lieu.

C. 401. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1730-1790. — Notes pour servir à la rédaction du rôle de la taille de la communauté de Beurville (Haute-Marne) pour l'année 1790. — Procès-verbal de chevauchée des élus pour constater les dégâts causés par la grêle sur le finage de Beurville. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur la question de savoir si un particulier qui enseigne les humanités à Beurville doit être exempt de la taille. — Tableau des habitants pour servir au choix des collecteurs. — États statistiques des laboureurs, de leurs fils ou valets, de leurs chevaux, juments, bœufs et vaches, etc., propres aux travaux de la corvée. — Plainte adressée à l'intendant par une femme contre un soldat qui l'avait injuriée. — Sentence de l'intendant contre la communauté de Beurville, pour dégât causé par le troupeau de cette communauté. — Ordonnance du subdélégué de Bar-sur-Aube qui prescrit de réparer par voie de corvée les rues et les chemins de Beurville. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet du trouble apporté à un syndic dans l'exercice

Digitized by Google

de ses fonctions. Procès-verbal de nomination d'un syndic par les habitants. — Avis du subdélégué et du bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, sur des requêtes des syndics qui demandent l'imposition de diverses sommes sur les habitants. — État des biens et des habitants de Beurville qui doivent contribuer aux dépenses de la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Avis du subdélégué et du Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube sur des requêtes en autorisation de plaider adressées par le syndic à l'intendant.

C. 402. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1776-1789. — État statistique des chevaux, juments et poulains de la communauté de Biernes (Haute-Marne), au nombre de 30. — État des récoltes. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur la question de savoir si la communauté de Biernes doit avoir un syndic distinct de celui d'Haricourt (Haute-Marne). Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de Biernes. — Avis du subdélégué sur une requête en autorisation de plaider adressée par les habitants de Biernes à l'intendant. Il s'agissait d'obtenir que la communauté de Biernes fût imposée à la taille sur un rôle distinct de celui de la communauté d'Haricourt. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête adressée à l'intendant par le syndic de Biernes, qui demande qu'une somme de 60 livres soit imposée sur la communauté.

C. 403. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1782-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Blignicourt (Aube) pour l'année 1790. — Les privilégiés étaient : le prieur curé du lieu ; M. Dumetz de Rosnay, seigneur en partie ; M. de Sainte-Maure, seigneur en partie ; M. Philippe de Roussel de Pré, seigneur en partie ; la fabrique du lieu ; l'abbaye de Beaulieu (Aube) ; l'abbaye de Montiérender (Haute-Marne) ; M. Jacobé de Vienne, demeurant à Vitry-le-François (Marne). Contribuables : un manouvrier-couvreur, dont l'industrie comme manouvrier est évaluée 13 livres 10 sols, et l'industrie comme couvreur 45 livres : total, 58 livres 10 sols ; le pâtre dont l'industrie est évaluée 40 livres, etc.

C. 404. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1774-1789. — Collecteurs de la taille de la communauté de Blignicourt (Aube) ; procès-verbaux d'élection par les habitants. Tableau des habitants pour servir au choix des collecteurs. — États statistiques des habitants, des laboureurs, manouvriers, bêtes de somme propres à la corvée, des chevaux et juments, des non catholiques, des récoltes. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui voudrait être exempt de la corvée. Ordonnance qui le déboute. — Procès-verbal de l'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. La recette totale des deux années 1772 et 1773 s'élève à 61 livres 6 sols ; la dépense à 88 livres 13 sols. — En 1778, la recette est nulle et la dépense s'élève à 36 livres 6 sols. — En 1788, la recette est également nulle et la dépense s'élève à 35 livres 19 sols. — État des biens situés dans le territoire qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de maréchaussée.

C. 405. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1772-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bligny (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Les exempts étaient : le marquis de Sauvebœuf, seigneur du lieu, jouissant dans cette localité d'un revenu imposable de 2,298 livres ; la fabrique du lieu ; la communauté du lieu ; l'abbaye de Mores (Aube) ; le chapelain de la chapelle Sainte-Catherine ; le prieur de Sainte-Eulalie ; le chapelain de la chapelle Saint-Nicolas ; l'abbaye de Clairvaux (Aube), etc. Contribuables : un buraliste des aides, un garde-chasse, un marchand mercier qui était en même temps cordonnier, un scieur de long, un domestique ; les autres sont laboureurs vignerons, voituriers.

C. 406. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bligny (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Le principal contribuable est l'admodiateur de la seigneurie, savoir : de la verrerie, dont le produit est évalué 1,800 livres ; de 1,632 arpents de bois, dont on exploite annuellement 68 qui rapportent chacun 80 livres, ce qui revient à la somme de 5,440 livres, etc. Autres contribuables : un charron dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un tonnelier dont l'industrie est évaluée 60 livres ; un maçon dont l'industrie est évaluée 60 livres ; un cabaretier dont l'industrie est évaluée 30 livres ; un pâtre dont l'industrie est évaluée 40 livres ; deux tisserands ; des laboureurs, des manouvriers, etc.

C. 407. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1764-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bligny (Aube) pour l'année 1790 (troisième partie). — Contribuables : un marchand mercier dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un charbonnier, 40 livres ; un cabaretier, 60 livres ; un menuisier, 50 livres ; dix verriers, chacun 80 livres ; le recteur d'école, âgé de 75 ans et dont l'industrie n'est pas évaluée. L'industrie du commis de la verrerie n'est pas estimée non plus, ni imposée.

Digitized by Google

C 408. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1770-1790. — Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet de plaintes occasionnées par le mode de recouvrement des tailles de la communauté de Bligny (Aube). — Procès-verbal d'élection des collecteurs. Tableau des habitants pour servir au choix des collecteurs. — Procès-verbaux de chevauchée des élus pour aller constater les dégâts causés par la grêle. Pétition adressée à l'intendant par un père de dix enfants qui demande à jouir des priviléges attachés à cette qualité. — Minute de la vérification générale des vingtièmes faite par le contrôleur. Tarif pour servir à l'estimation du revenu des terres labourables. — Les revenus de la seigneurie sont évalués 11,420 livres. Le revenu total de la paroisse est estimé 18,774 livres 15 sols.— Notes pour servir à dresser le rôle des impositions de l'année 1790.

C. 409. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1752-1780. — États statistiques des habitants de la communauté de Bligny (Aube) par sexe et âge, des chevaux, bêtes à cornes, bêtes à laine, des récoltes, etc. — En 1773, le nombre des feux était de 112, celui des chevaux de 40, des bêtes à cornes de 152, des bêtes à laine de 600. — Réparations à la chaussée de l'étang de Bligny ; devis ; requête à l'intendant par un conducteur des ponts-et-chaussées qui a travaillé à cette chaussée et qui demande à être payé. Certificat des syndic et principaux habitants attestant qu'il a fait le travail dont il demande le paiement. Rapport du sous-ingénieur sur cette requête. — États des vignes plantées sur le territoire, contrairement aux arrêts du Conseil des mois de novembre 1729 et de juin 1731. — Plainte des habitants contre un particulier qui chassait dans leurs blés. — Correspondance entre l'intendant des finances Blondel, l'intendant de Champagne, le marquis de Sauvebœuf et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet du projet du marquis de Sauvebœuf qui veut établir une verrerie à Bligny. Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué contre un employé de cette verrerie.

C. 410. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1741-1788. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Bar-sur-Aube et le bailli de Bligny, au sujet d'insultes faites au bailli par le syndic de la communauté ; ordonnance de l'intendant qui condamne le syndic à l'amende. Requête adressée par deux habitants à l'intendant pour demander la destitution d'un syndic qui vient de se faire élire par les habitants; ordonnance de l'intendant qui nomme d'office un autre syndic. — Marché passé entre les habitants et un pâtre. — Comptes des syndics. Recette des quatre années 1730, 1731, 1732, 1733 : 471 livres 16 sols, soit par année : 117 livres 19 sols ; dépense : 529 livres 7 sols 6 deniers, soit par année : 132 livres 6 sols 10 deniers. — Recette des deux années 1750 et 1751 : 568 livres, soit par année : 284 livres ; dépense : 516 livres 1 sol, soit par année : 258 livres 6 deniers. — Recette des années 1769 et 1770 : 522 livres 6 sols 6 deniers, soit par année : 261 livres 3 sols 3 deniers; dépense : 500 livres 4 sols 6 deniers, soit par année : 250 livres 2 sols 3 deniers.— Recette de l'année 1787 (déduction faite du reliquat de l'année précédente) : 345 livres 8 sols ; dépense : 508 livres 12 sols 9 deniers.

C. 411. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1774-1790. — Contestation entre le curé et les habitants de Bligny (Aube), au sujet des limites du presbytère et du cimetière ; feuille d'instruction de cette affaire ; requête adressée à l'intendant par les habitants ; ordonnance de l'évêque de Langres ; procès-verbal d'expertise par le sieur Lejeune, conducteur principal des travaux qui se font par corvée au département de Troyes, sur la route de Bar-sur-Aube à Colombé-les-deux-Églises (Haute-Marne). — Réparations à l'église. Correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué, etc.— Réparations au presbytère. Ordonnances de l'intendant qui commet un architecte pour faire la visite et le devis et qui approuve le devis. Procès-verbaux de visite, devis. Actes d'assemblées des habitants tenues au sujet de ces réparations, etc.

C. 412. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Presbytère, église et cimetière de la communauté de Bligny (Aube). Plan dressé à la requête du curé par l'ingénieur géographe de M. le duc de Montmorency.

C. 413. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Église et cimetière de la communauté de Bligny (Aube). Plan dressé par ordre de l'intendant de Champagne par le sieur Lejeune, conducteur des ponts-et-chaussées.

C. 414. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1772-1789. — Requête adressée à l'intendant par les habitants de Bligny (Aube), pour lui demander l'établissement d'un droit de gourmetage. Mémoire historique et raisonné sur le droit de gourmetage. Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage, d'abord en présence du subdélégué, puis par devant l'assemblée municipale. Prix d'adjudication : en 1774, 24 livres ; en 1780, 21 livres; en 1784, 27 livres; en 1789, 30 livres. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances chargé des eaux-et-forêts et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet

Digitized by Google

de la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant. Avis du subdélégué. Ordonnance de l'intendant.

C. 415. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1766-1788. — Dettes de la communauté de Bligny (Aube). Impositions communales. — Requêtes adressées à l'intendant par d'anciens syndics créanciers de la commune, qui demandent à être payés. — Demandes adressées à l'intendant par les syndics en exercice, qui demandent qu'on leur fournisse, par une imposition, les moyens de payer les dettes de la communauté. Délibérations des habitants et des notables produites à l'appui. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur ces demandes. Ordonnances rendues en conséquence par l'intendant. — Rôles d'impositions sur les habitants ayant part aux affouages. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de Bligny, qui doivent contribuer au prix d'adjudication de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse (Aube).

C. 416. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1774-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Blumeré, aujourd'hui Blumerey (Haute-Marne), pour l'année 1790. — Les privilégiés étaient : M. Descordat, seigneur ; le curé du lieu ; les Minimes de Bracancourt (Haute-Marne) ; la fabrique du lieu ; les Ursulines de Bar-sur-Aube (Aube) ; la fabrique de Baudrecourt (Haute-Marne) ; le chapitre de Toul (Meurthe) ; les moines de Molesme (Côte-d'Or) ; l'abbé de Montiérender (Haute-Marne). Non privilégiés : deux tisserands dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un charpentier, 40 livres ; deux maçons, 60 livres, etc.

C. 417. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1770-1789. — Notes pour servir à la rédaction du rôle de la taille de la communauté de Blumeré, aujourd'hui Blumerey (Haute-Marne), pour l'année 1790. État des mutations à faire. — Tableau des habitants pour servir au choix des collecteurs. — Procès-verbal d'élection des collecteurs. — Avis défavorable du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une demande en décharge de corvées adressées à l'intendant par les marguilliers de la paroisse. — État statistique des habitants et des bêtes de somme propres aux travaux de la corvée. — État spécial des chevaux : le nombre était de 60 en 1788. — État des récoltes. — Avis du subdélégué et du bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées à l'intendant par les habitants qui demandent à pourvoir au paiement de leurs dettes par le moyen d'une imposition.

C. 418. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bossancourt (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Les privilégiés étaient : M^{me} de Bossancourt, dame du lieu, possédant un revenu imposable de 1,545 livres ; M. le duc de Montmorency, seigneur en partie, dont le revenu est évalué 28 livres 8 sols ; le curé du lieu ; la fabrique du lieu ; l'hôpital de Rosnay (Aube). Contribuables : un cabaretier dont l'industrie est évaluée 60 livres ; un autre, 30 livres ; un tisserand, 40 livres ; un tailleur de pierres, 20 livres ; un autre, 26 livres ; deux autres, 60 livres ; trois autres, 50 livres ; un cirier, 80 livres ; un marchand, 80 livres ; un maçon, 60 livres, etc.

C. 419. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Bossancourt (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : la communauté qui exploite 40 arpents de bois, non compris le quart en réserve : le revenu de ces 40 arpents est évalué 80 livres ; un cabaretier : le profit de son cabaret est évalué 10 livres ; deux tailleurs de pierre, dont l'industrie est évaluée 60 livres pour l'un, 30 livres pour l'autre ; un berger, 40 livres ; le recteur d'école, 40 livres ; un marchand, 80 livres, etc.

C. 420. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1725-1789. — Notes pour servir à la rédaction du rôle des impositions de la communauté de Bossancourt (Aube), pour l'année 1790. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la taille par l'assemblée municipale du lieu. — Requête adressée par deux habitants aux président, lieutenant et élus en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour les prier de venir constater les pertes causées chez eux par un incendie. Ordonnance de l'Élection qui prescrit une chevauchée. — Minute de la vérification générale faite par le contrôleur des vingtièmes. — Enquête faite par le subdélégué au sujet de violences exercées contre un cavalier par des habitants de Bossancourt. Ordonnance de l'intendant portant condamnation à la prison, en attendant les ordres du ministre, etc. — Note du subdélégué sur une question d'alignement. — Mandat de paiement délivré par l'intendant au profit d'un voyer-piqueur, etc. — États statistiques des habitants, des animaux, des récoltes, etc. Nombre de feux en 1773, 74 ; des habitants, 296 ; des chevaux, 44 ; des bêtes à cornes, 53 ; des bêtes à laine, 60. — Contenance du territoire, 726 arpents 1/2 de Paris.

C. 421. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1769-1789. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit

Digitized by Google

le paiement au subdélégué de Bar-sur-Aube et à son greffier de frais de transport pour l'installation de l'assemblée municipale de Bossancourt (Aube), établie en 1777. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée créée par le règlement royal de 1787. — Comptes des syndics. Recette des années 1766-1767 : 36 livres 10 sols, soit par année 18 livres 5 sols ; dépense : 146 livres 18 sols, soit par année 78 livres 9 sols. — Recette de l'année 1777 : 118 livres 19 sols ; dépense : 195 livres 16 sols 3 deniers. — Recette de l'année 1787 : 77 livres ; dépense : 62 livres 11 sols 9 deniers.

C. 422. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1755-1778. — Requête adressée par le curé de Bossancourt (Aube) à l'intendant pour lui demander des réparations au presbytère, à la nef de l'église et au clocher. Devis. Procès-verbaux de publication par huissier de l'adjudication prochaine. Procès-verbal d'adjudication pardevant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Arrêt approbatif du Conseil d'État. — Nouvelle requête du curé à l'intendant, pour demander de nouvelles réparations au presbytère. Devis de réparations à ce presbytère. Devis de reparations à la maison d'école. Procès-verbaux d'adjudication.

C. 423. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1766-1789. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Bossancourt (Aube), les uns par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, les autres par devant la municipalité du lieu. Prix d'adjudication en 1782 : 26 livres ; en 1785 : 36 livres ; en 1789 : 22 livres. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le bornage des pâtures communales. Procès-verbaux d'adjudication à bail par devant le subdélégué, au prix de 30 livres. — Avis du subdélégué sur deux requêtes en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant. — Avis du subdélégué sur des requêtes adressées à l'intendant par le syndic, tendant à faire asseoir des impositions communales. Rôles d'impositions communales. — Requête adressée par le syndic à l'intendant, pour lui exposer les dépenses occasionnées à la communauté par le séjour d'un salpêtrier, etc. — État des biens situés dans l'étendue du territoir de la communauté qui doivent contribuer au prix d'adjudication des casernes. Rôle d'imposition se montant à 59 livres 18 sols, etc.

C. 424 (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1738-1790. — Rôles de la taille, de la contribution représentative de la corvée et des autres impositions accessoires de la communauté de Braux-le-Chatel-Villain, aujourd'hui Braux-le-Chatel (Haute-Marne). Montant des rôles de la taille, de la capitation et des accessoires en 1770, 1,989 livres 3 deniers ; en 1789, 2,117 livres 6 sols. — Procès-verbaux de chevauchée des élus pour constater les dégâts causés par la grêle. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Procès-verbal dressé par le lieutenant de l'Élection de Bar-sur-Aube, constatant que par ordre de l'intendant il a visité des terrains que l'on veut planter en vigne. Lettre de la dame du lieu à l'intendant, pour se plaindre de ce que les habitants veulent célébrer le lundi de la Pentecôte, fête supprimée par l'évêque de Langres. — Lettre du seigneur à l'intendant au sujet d'un pont à reconstruire sur le ruisseau qui traverse le village. — États statistiques des habitants et bêtes de somme sujets à la corvée. État spécial des chevaux. État des récoltes.

C. 425. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1765-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Braux-le-Chatel-Villain, aujourd'hui Braux-le-Chatel (Haute-Marne). Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet de la comptabilité des syndics. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, les intendants des finances d'Ormesson et de Bonnaire de Forge, le subdélégué de Bar-sur-Aube et le seigneur de Braux, sur l'administration des bois communaux du lieu. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées à l'intendant par le syndic, qui demande que des impositions communales soient assises. — Avis du subdélégué sur des requêtes en autorisation de plaider adressées à l'intendant par les habitants.

C. 426. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1758-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Braux-le-Comte (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Contribuables : le maître d'école, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un menuisier 60 livres, etc., et un nombre considérable de forains habitant Balignicourt (Aube), Corbeil (Marne), Chavanges (Aube), Pars (Aube), Saint-Léger-sous-Margerie (Aube), Yèvres (Aube), Ramerupt (Aube), Vitry-le-François (Marne), Piney (Aube), Meix-Tiercelin (Marne), Rosnay (Aube).

C. 427. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Braux-le-Comte (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Les privilégiés étaient : le curé du lieu, la fabrique du lieu, la chapelle Saint-Vincent, la fabrique Saint-Nizier de Troyes (Aube), le marquis de Dampierre, le curé d'Ormes (Aube), les moines de Montierender (Haute-Marne).

Digitized by Google

l'abbaye de Beaulieu (Aube), le prieur de Rosnay (Aube), le curé de Pars près Chavanges (Aube), Thomassin, seigneur de Balignicourt (Aube), M. de Sainte-Suzanne, seigneur en partie.— Le tarif de l'industrie pour 1780 était : laboureur, la journée 6 sols, l'année 60 livres ; charpentier, la journée 6 sols, l'année 60 livres ; maréchal, la journée, 8 sols, l'année 80 livres ; manouvrier, la journée 4 sols, l'année 40 livres.

C. 428. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1760-1790. — Rôle de la taille, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Braux-le-Comte (Aube). Montant du rôle de la taille et des accessoires : 1770, 1,557 livres 12 sols ; 1780, 1,800 livres ; 1788, 1,835 livres. — Montant du rôle de la contribution représentative de la corvée : 1788, 340 livres 11 sols 6 deniers. — Procès-verbal d'élection des collecteurs de la taille. — Procès-verbal dressé par le juge du lieu constatant les dégâts causés par un incendie, etc. — Plainte adressée à l'intendant par les habitants contre le préposé aux vingtièmes. Mémoire en réponse. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube. — États statistiques des habitants, des chevaux et bestiaux, des récoltes, des biens de main-morte, etc. En 1773, le nombre des feux était de 80, celui des habitants de 274, celui des chevaux de 100, des bêtes à corne de 144, des bêtes à laine de 400.

C. 429. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1767-1780. — Contestation entre le juge en garde et le syndic de la communauté de Braux-le-Comte (Aube). — Requêtes adressées à l'intendant par les deux parties, etc. Procès-verbaux d'élection de la municipalité. — Comptes des syndics. Années 1771-1772 : recette, 1,144 livres 7 sols ; dépense, 1,035 livres 10 sols 6 deniers ; soit par an : recette, 572 livres 3 sols 3 deniers ; dépense, 517 livres 15 sols 6 deniers. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Avis du subdélégué sur une requête en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants, — sur des requêtes adressées à l'intendant par les syndics et tendantes à obtenir l'imposition des sommes dues par la communauté. Rôles, etc. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui rendre compte de plaintes dirigées contre un salpêtrier. — État de biens situés dans l'étendue du territoire de la communauté de Braux-le-Comte qui doivent contribuer au prix d'adjudication de la caserne de Brienne.

C. 430. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Briel (Aube), pour l'année 1790. — Exempts : le curé, M. de Villebertin, seigneur et propriétaire des deux tiers des dîmes, évalués 400 livres. La journée de l'artisan évaluée 8 sols par jour, celles du manouvrier et du tisserand 6 sols ; l'industrie d'un cabaretier estimée 30 livres.

C. 431. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1774-1789. — Rôle de la taille et des accessoires de la communauté de Briel (Aube), pour l'année 1775.— Demande en décharge adressée à l'intendant par un père de dix enfants. Procès-verbal de nomination des collecteurs. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants (en 1774, 72 feux, 290 habitants), des bestiaux, des non catholiques, etc. — Chemin de Briel à Montieramey (Aube). Requête des habitants à l'intendant pour obtenir l'autorisation d'y travailler. Devis des travaux. — Ordonnance de l'intendant qui annule la nomination d'un syndic par les habitants. — Procès-verbaux d'élection par les habitants d'une municipalité et d'adjoints, etc.

C. 432. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1760-1786. — État des biens situés dans le territoire de Briel (Aube) qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube.) Rôle de l'imposition destinée au paiement de cette dépense. — Comptes des syndics en 1770, recette nulle ; dépense, 20 livres 5 sols ; en 1785, recette nulle ; dépense, 53 livres 17 sols 3 deniers. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, adressé à l'intendant et portant qu'un salpêtrier a travaillé à Briel, de juillet 1767 à octobre de la même année. — Avis du subdélégué sur des demandes d'impositions communales formées par les syndics. Rôles.

C. 433. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1782-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-la-Vieille (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.)— Évaluation de la journée de travail, pour servir de base à la taille de l'industrie : charron, maréchal, serrurier, taillandier, 8 sols ; bonnetier, bourrelier, laboureur portionnaire, charpentier, maçon, menuisier, perruquier, tailleur, tonnelier, torcheur, 6 sols ; cordonnier, couvreur, tourneur, sabotier, 5 sols ; vigneron, compagnon tissier, scieur de long, 4 sols.

C. 434. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1781-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-la-Vieille (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Privilégiés : l'abbaye de Clairvaux (Aube), l'abbaye de Beaulieu (Aube), le cardinal de Loménie, prieur de Radonvilliers (Aube), l'abbaye de Montierender

Digitized by Google

(Haute-Marne), le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube (Aube), M. de Montangon de Crespy (Aube), le comte de Brienne, le curé du lieu, le curé de Magnicourt (Aube), M. Royer, directeur des fermes en Normandie.

C. 435. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communne de Brienne-la-Vieille (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Étrangers à la communauté qui y paient la taille, ou forains, domiciliés à Dienville (Aube), Radonvilliers (Aube), Blignicourt (Aube), Beaulieu (Aube), Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), Éclance (Aube), Chaumesnil (Aube), Juvanzé (Aube), Vendeuvre (Aube), La-Ville-aux-Bois-les-Vendreuvre (Aube), Mathaux (Aube), Arcis (Aube), Amance (Aube), Bar-sur-Aube (Aube), Brienne-le-Châtel (Aube).

C. 436. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1730-1790. — Procès-verbal de nomination de collecteurs pour la communauté de Brienne-la-Vieille (Aube). — État des contribuables à la construction de la caserne de maréchaussée. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Ordonnance de l'intendant, rendue à la requête de Claude Merger, maître écrivain à l'École royale militaire de Brienne-le-Château et sur l'avis du subdélégué, et approuvant un traité passé entre le sieur Merger et les habitants de Brienne-la-Vieille, qui l'ont choisi pour maître d'école. — Statistique. État des feux, 125 ; des habitants, 505; des bestiaux, (chevaux, 120 ; bêtes à cornes, 180; bêtes à laine, 500); des récoltes, etc. — Devis de travaux de charité à faire sur le chemin de Brienne à Radonvilliers et à la forêt d'Orient. — Lettre de recommandation donnée par un capitaine de dragons à un soldat de son corps qui veut adresser une réclamation à l'intendant, au sujet d'un bien situé à Brienne-la-Vieille. — Plainte du comte de Brienne contre un salpêtrier accusé de divers méfaits par les habitants de Brienne-la-Vieille. Réponse de l'entreposeur des poudres. Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui demander connaissance de cette affaire. L'intendant répond que le subdélégué aurait dû mettre ce salpêtrier en prison et devra l'y faire enfermer s'il reparait.

C. 437. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1742-1780. — Comptes de la communauté de Brienne-la-Vieille (Aube), présentés par les syndics et arrêtés par le subdélégué de Bar-sur-Aube : 1742 (six premiers mois), recette, 95 livres ; dépense, 94 livres 18 sols ; 1770-1771 (deux ans), recette, 732 livres 10 sols ; dépense, 695 livres, 12 sols; 1780 (un an), recette, 627 livres; dépense, 549 livres 9 deniers. 1788-1789 (deux ans), recette, 2,450 livres 11 sols ; dépense, 2,218 livres 18 sols. — Presbytère et église ; travaux divers de réparations et de constructions nouvelles. Requête du curé à l'intendant. Devis. Procès-verbaux de publication de l'annonce des adjudications. Procès-verbaux d'adjudication, etc.

C. 438. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan, coupe et élévation d'une chapelle à construire au midi de l'église de Brienne-la-Vieille (Aube), dressés par Fontaine, architecte du château de Brienne.

C. 439 (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1774-1789. — Gourmetage de la communauté de Brienne-la-Vieille (Aube). Procès-verbaux d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix : en 1776, 15 livres ; en 1780, 76 livres ; en 1784, 24 livres ; en 1789, 6 livres. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux, par devant le subdélégué. — Ordonnance de l'intendant qui autorise le partage de terres communales incultes. — Avis du subdélégué portant qu'il y a lieu d'autoriser la vente de 6 arpents 85 perches de bois taillis appartenant à la communauté. — Requêtes du syndic à l'intendant, pour solliciter des impositions communales. Avis du subdélégué. Rôle.

C. 440. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château, aujourd'hui Brienne-Napoléon (Aube), pour l'an 1790. (Première partie.) — Contribuables : un procureur (le revenu de son office est évalué 60 livres); des cordonniers, dont l'industrie est évaluée 50 livres ; deux perruquiers, 60 livres ; un archer, garde de la monnaie, dont les profits annuels sont estimés 60 livres ; un maçon, 60 livres ; deux compagnons bonnetiers, 40 livres ; des charrons, 80 livres ; un serrurier, 80 livres ; un aubergiste, 80 livres ; un autre, 70 livres; un cabaretier, 60 livres ; un autre, 30 livres; un sculpteur, 60 livres; deux cochers du comte de Brienne, etc.

C. 441. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : un tailleur d'habits, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un boucher, 60 livres ; le secrétaire du comte de Brienne, néant ; un garde chasse, 20 livres ; un maréchal ferrant, 80 livres ; un sergent royal, 40 livres ; un cloutier, 50 livres ; un boulanger, 80 livres ; un marchand mercier, 80 livres ; un tailleur d'habits, 60 livres; un tailleur de pierres 60 livres;

Digitized by Google

un pâtissier, 60 livres; un perruquier, 40 livres; un autre, 60 livres; un boucher, 70 livres; un fripier, 50 livres, etc.

C. 442. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1790. — Matrice de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Contribuables : un marchand mercier et épicier, dont l'industrie est évaluée 75 livres; un potier d'étain, 50 livres; un épicier, marchand de bois, entrepreneur des voitures et convois militaires, 130 livres; un marchand de bois, 100 livres; un charpentier, pompier pour les incendies et pour ce fait exempt quant à son industrie à la demande des habitants; le berger, exempt quant à son industrie, à la demande des habitants; un piqueur sur les chemins, logé gratis chez le comte de Brienne, et exempt quant à son industrie; un vétéran de grenadiers à cheval, cavalier de maréchaussée et marchand, néant pour son industrie; un tapissier, 100 livres; un compagnon chapelier, 40 livres; un bonnetier, 60 livres; le pâtre de la communauté, 20 livres; une bouilleuse d'eau-de-vie, 30 livres, etc.

C. 443. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Quatrième partie.) — Contribuables : deux aubergistes, dont l'industrie est évaluée 100 livres (l'un était maitre de la poste aux chevaux); une marchande, 24 livres; une relieuse, 13 livres 6 sols; un médecin marchand droguiste, 40 livres; un chirurgien âgé de 67 ans, néant, après justification de ses grades; une épicière, 50 livres; un entrepreneur de bâtiments, néant, vu qu'il est imposé ailleurs; un avocat, lieutenant de la prévôté et directeur de la poste aux lettres, néant, pour son industrie; l'architecte hydraulique du comte de Brienne, 150 livres; un avocat postulant, 80 livres, etc.

C. 444. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Cinquième partie.) — Contribuables : un maitre de langues, aux appointements de 300 livres; 3 avocats au parlement, dont l'industrie n'est pas estimée; un maitre d'armes, appointements, 400 livres; le commandant des gentilshommes de l'école militaire, 500 livres; un maitre de mathématiques, 200 livres; le syndic militaire; un maitre d'écriture, dont l'industrie est évaluée 60 livres; un médecin, dont l'industrie est évaluée une livre, à la réquisition des habitants; un maitre d'écriture de l'École militaire, appointements, 200 livres; un maitre du génie, 500 livres; un musicien, 200 livres; un greffier, dont l'industrie est évaluée 18 livres; Louis Fontaine, architecte du comte de Brienne, son industrie évaluée 150 livres; un subdélégué de l'Intendance, entreposeur de tabac, néant; Nicolas Courtalon, arpenteur, 80 livres; un cavalier de maréchaussée, dont l'industrie comme manouvrier est évaluée 40 livres, etc.

C. 445. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Sixième partie.) — Contribuables : le receveur des aides, appointements, 450 livres; le brigadier de maréchaussée et deux cavaliers; un maitre serrurier, dont l'industrie est évaluée 80 livres; un maitre bonnetier, 60 livres; un bourrelier, 60 livres; le recteur d'école, exempt pour son industrie; le postillon des lettres, exempt pour son industrie, à la requête des habitants; un expert vétérinaire et garde-haras, son industrie évaluée 60 livres; un peintre, 40 livres; un chaudronnier, 60 livres; un tourneur, 50 livres; un marchand bonnetier, 60 livres; un chirurgien, exempt, vu qu'il a justifié de ses grades, etc.

C. 446. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1787-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Septième partie.) — Contribuables : un compagnon chapelier, dont l'industrie est évaluée 40 livres; un bourrelier, 60 livres; un taillandier, 80 livres; le geôlier, néant; un tailleur d'habits, 60 livres; une marchande mercière, 50 livres, etc.

C. 447. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brienne-le-Château (Aube), pour l'année 1790. (Huitième partie.) — Étrangers à la communauté possédant des biens dans le territoire et domiciliés à Brienne-la-Vieille (Aube), Arcis (Aube), Radonvilliers (Aube), Valentigny (Aube), Crespy (Aube), Eclance (Aube), Juzanvigny (Aube), Dienville (Aube), Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), Maizières (Aube), Morvilliers (Aube), etc.

C. 448. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1766-1790. — Demande d'exemption d'impôts par un docteur en médecine, domicilié à Brienne-le-Château (Aube); ordonnance de l'intendant qui l'accorde. — Nomination de collecteurs de la taille. — États statistiques des habitants (372 feux, 1,656 habitants, en 1773), des récoltes, des chevaux,

Digitized by Google

etc. — Lettre du comte de Brienne à l'intendant, pour lui demander le désarmement des paysans. — Pétitions adressées à l'intendant par les syndics, pour lui demander des mesures qui les délivrent des pigeons. — Fragment d'un registre du contrôle des baptêmes, mariages et sépultures, dressé conformément à l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1706 (bureau de Brienne-le-Châtel). — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour lui proposer de nommer un syndic militaire. — Lettre d'envoi par le principal du collége à l'intendant d'un programme des exercices publics. — Requête des habitants, qui demandent à l'intendant de fixer les honoraires du recteur d'école à 150 livres par an. — État des corps d'arts et métiers qui existent à Brienne. — Mémoire sur le projet d'établir à Brienne une manufacture de toile à voile.

C. 449. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1738-1789. — Correspondance entre l'intendant et le comte de Brienne, au sujet du chemin de Brienne-le-Chateau (Aube) à Cirey (Haute-Marne); — correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances chargé du service des ponts et chaussées, lettre du directeur général Necker à l'intendant, concernant la même affaire. — Correspondance relative au pavé de la traversée de Brienne-le-Château, entre l'intendant de Champagne, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de Champagne et l'intendant des finances chargé du service des ponts et chaussées. — Lettre d'un intendant de finances à l'intendant de Champagne, pour lui demander son avis sur une requête du comte de Brienne, qui voudrait percevoir un péage sur l'Aube, à Brienne.

C. 450. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1772-1779. — Casernement de la brigade de maréchaussée de Brienne-le-Château (Aube). (Première partie.) — Procès-verbal d'assemblée des habitants, donnant mission au syndic de demander à l'intendant que la charge du logement de la brigade de maréchaussée soit répartie entre les diverses communautés de l'arrondissement de cette brigade. — Acte d'acquisition par le syndic, au nom de la communauté, d'un terrain destiné à la construction d'une caserne. Procès-verbal de visite de ce terrain par un architecte nommé par l'intendant. — Requête adressée à l'intendant par les propriétaires des maisons où est logée la brigade, pour demander que le prix du loyer soit imposé sur les habitants au marc la livre de taille. États de répartition, entre les communautés de l'arrondissement, des dépenses occasionnées par la construction de la caserne.

C. 451. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1780-1787. — Casernement de la maréchaussée de Brienne-le-Château (Aube). (Deuxième partie.) — Correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué de Bar-sur-Aube. États de répartition des dépenses occasionnées par la construction de la caserne de Brienne. État des sommes allouées au greffier de la subdélégation de Bar-sur-Aube, pour la confection des rôles. Mandats de paiements délivrés par l'intendant. Ordonnance de l'intendant prescrivant la restitution d'une somme induement perçue. — Imposition sur la communauté de Brienne, pour le paiement de sa cote-part dans les frais de construction de la caserne. État des contribuables. Rôle. — Journaux du service ordinaire fait par la brigade.

C. 452. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1723-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Brienne-le-Château (Aube). Années 1766-1768, recette : 1,143 livres 6 sols, soit en moyenne par an, 381 livres 2 sols. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des mares communales et de la superficie d'un canton des bois communaux, moyennant la somme de 1,504 livres. Ces deux procès-verbaux passés devant le bailli de Brienne. Correspondance entre l'intendant de Champagne, le comte de Brienne et l'intendant des finances chargé du service des forêts, au sujet du quart en réserve des bois communaux, que les habitants veulent vendre. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage. — Plainte adressée à l'intendant par un particulier, au sujet d'une extraction de sable faite à son préjudice, au profit de la communauté. — Rôles d'impositions communales. — Mémoire sur la question de savoir si la communauté doit supporter les dépenses faites par le salpêtrier. Ordonnance de l'intendant qui décide affirmativement cette question.

C. 453. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brillecourt (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Privilégiés : le marquis des Réaults, seigneur; la fabrique de Pougy (Aube) ; la fabrique et la communauté du lieu ; la Visitation de Troyes (Aube) ; l'abbaye d'Avenay (Marne) ; l'hôpital de Troyes (Aube), etc.

C. 454. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Brillecourt (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables payant impôt à Brillecourt et domiciliés ailleurs, savoir : à Sainte-Thuise (Aube) ; Aunay (Aube) ; Magnicourt (Aube) ; Jasseine (Aube) ; Coclois (Aube) ; Pougy (Aube) ; Dommartin (Aube), Véricourt (Aube) ; Nogent-sur-Aube (Aube) ; Morambert (Aube).

C. 455. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1675-1789. — Reçu d'un à-compte de la taille donne

Digitized by Google

aux collecteurs de la communauté de Brillecourt (Aube), par le receveur de la taille de l'Élection. Jugement prononcé par les élus sur une demande en décharge formée par un contribuable. Procès-verbal de nomination des collecteurs. — États statistiques des habitants (31 feux et 140 habitants en 1774), des hommes et animaux sujets à la corvée, des biens de mainmorte, etc. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit que les habitants travailleront sur le chemin de Coclois (Aube) à Margerie (Marne), etc. — État des biens situés sur le finage de Brillecourt, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Brienne. — Requêtes adressées à l'intendant par le curé contre le syndic. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur ces requêtes. Procès-verbaux d'élection de l'assemblée municipale et d'adjoints.

C. 456. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1759-1789. — Comptes des syndics. Années 1766-1768, recette : 372 livres 7 sols ; en moyenne, 126 livres 2 sols 4 deniers ; dépense : 356 livres 4 sols 3 deniers ; en moyenne, 118 livres 8 sols 1 denier. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le partage entre les habitants d'un reliquat de compte; cette somme sera touchée par le collecteur de la taille et portée par lui en recette, au compte de chaque habitant, pour la cote-part de taille revenant à chacun d'eux. — Procès-verbal d'adjudication de travaux à l'église et au presbytère par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Requête adressée à l'intendant par un entrepreneur qui demande à être payé. — Avis du subdélégué sur la requête présentée à l'intendant par les habitants qui veulent mettre en réserve une partie de leurs pâtures. Procès-verbaux de l'adjudication de ces pâtures par devant le subdélégué. — Rôles d'impositions communales.

C. 457. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1687-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Buché, aujourd'hui Buchey (Haute-Marne). — Année 1780, montant du rôle : 1,054 livres 5 sols 3 deniers ; nombre des contribuables : 35. — États statistiques des hommes et des animaux propres au service de la corvée, des récoltes, etc. — État des biens situés sur le territoire de Buché, qui doivent contribuer à la dépense d'établissement de la caserne de Bar-sur-Aube. — Traité entre les habitants et un pâtre. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées à l'intendant par le syndic pour demander des impositions communales. — Reçus du huitième denier, auquel ont été taxés les acquéreurs d'usages de la communauté de Bussy-sous-Arzilières, aujourd'hui Bussy-aux-Bois (Marne).

C. 458. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1781-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cerisières (Haute-Marne), pour l'année 1790. Contribuables : un maréchal, dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un maçon, 60 livres ; un autre, 30 livres ; le recteur d'école, exempt de la taille de l'industrie, en conséquence de son traité avec la communauté, etc. Étrangers à la communauté qui paient l'impôt, quoique domiciliés à Provenchères (Haute-Marne), Vignory (Haute-Marne), Roocourt (Haute-Marne), Soncourt (Haute-Marne), Flammerécourt (Haute-Marne), Langres (Haute-Marne), Château-Villain (Haute-Marne), Mirbel (Haute-Marne), Leschères (Haute-Marne), Doulevant (Haute-Marne).

C. 459. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1719-1789. — État général des habitants de la communauté de Cerisières (Haute-Marne), avec le montant de leurs impôts, pour servir à dresser la liste des collecteurs. Procès-verbal de nomination de collecteurs. État des changements à faire au rôle de 1789, pour dresser celui de 1790. — Requête des habitants aux élus de Bar-sur-Aube, pour leur exposer que la récolte a manqué. Procès-verbal de chevauchée des élus pour constater les dégâts causés par un orage, etc. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée ; état spécial des chevaux ; état des récoltes. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Rôle de répartition du prix de la corde d'un puits, entre les habitants qui prennent de l'eau à ce puits.

C. 460. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chalette (Aube), pour l'année 1790. — Privilégiés : le comte de Brienne, seigneur ; le curé ; le prieur ; la fabrique du lieu. Contribuables : le recteur d'école, logé gratuitement par la communauté et coté à 5 sols pour toute imposition ; deux tisserands, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un batelier, 40 livres ; un couvreur en paille, 50 livres ; un compagnon charpentier, 40 livres ; un cabaretier, 60 livres ; un garde-chasse, 40 livres ; un boulanger, 80 livres, etc.

C. 461. (Liasse). — 33 pièces, papier.

1675-1789. — Reçu d'un à-compte donné aux collecteurs de la paroisse de Chalette (Aube), par le receveur de la taille de l'Élection de Bar-sur-Aube. Sentence de l'Élection de Bar-sur-Aube contre les collecteurs. Procès-verbal de nomination de collecteurs par les habitants. États de changements à faire au rôle. — Rôle de la contribution patriotique. — État des biens situés sur le territoire de Chalette, qui doivent contribuer au prix d'adjudication de la caserne de Brienne. — Copie de la

Digitized by Google

nomination du père du sieur Nicolas Beugon, de Chalette (Aube), aux fonctions de commissaire des guerres. Avis favorable adressé à l'intendant par le subdélégué de Bar-sur-Aube, consulté par l'intendant sur l'aptitude du sieur Nicolas Beugon à entrer dans la gendarmerie. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale par les habitants.

C. 162. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1769-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Chalette (Aube). Procès-verbaux de vérification par les habitants. Arrêtés de comptes par le subdélégué. Années 1768-1769-1770 : recette nulle ; dépense 96 livres 13 sols ; en moyenne, 32 livres 4 sols 4 deniers. Année 1776 : recette nulle ; dépense, 29 livres 19 sols 3 deniers. Année 1780 : recette, 35 livres 7 sols 9 deniers ; dépense, 40 livres 13 sols 9 deniers. Année 1784 : recette, 30 livres ; dépense, 39 livres, 4 sols 3 deniers. Année 1788 : recette, 131 livres ; dépense, 54 livres 2 sols. — Rôles d'impositions communales dressés en vertu d'ordonnances de l'intendant et d'un arrêt du Conseil, pour subvenir aux dépenses occasionnées par des travaux à l'église et au presbytère. — Requête des habitants au subdélégué de Bar-sur-Aube, pour lui demander l'autorisation d'affermer les pâtures communales. Procès-verbal de l'adjudication à bail de ces pâtures, par devant le subdélégué. — Avis du subdélégué à l'intendant, sur le mode d'exercice du droit de pêche que les habitants disent avoir dans l'Aube.

C. 163. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1766-1789. — Église, presbytère et maison d'école de la communauté de Chalette (Aube). — Avis du subdélégué à l'intendant portant qu'il y a lieu de construire une chambre propre à tenir les écoles, vu que celle qui existait vient d'être incendiée. — Ordonnance de l'intendant qui commet un sous-ingénieur des ponts et chaussées pour visiter le presbytère. Procès-verbal de visite dressé par ce sous-ingénieur. Devis. Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication des travaux prévus par ce devis. Procès-verbal de publication de l'annonce de cette adjudication. Procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué. Ordonnance de l'intendant qui approuve cette adjudication. Procès-verbal de visite des travaux par un inspecteur des ponts et chaussées. — Procès-verbal de visite de l'église et du clocher par un architecte nommé expert par l'intendant. Devis. Ordonnance de l'intendant qui approuve ce devis, etc.

C. 164 (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1764-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Champcourt (Haute-Marne). En 1770 : montant du rôle, 802 livres 17 sols 6 deniers ; nombre des cotes, 41. En 1780 : montant du rôle, 866 livres 5 deniers ; nombre des cotes, 50. En 1790 : montant du rôle, 1,171 livres 13 sols 2 deniers ; nombre des cotes, 106, dont 13 d'anciens privilégiés. — État des pertes causées par l'incendie du 31 décembre 1764. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des hommes et des animaux propres au service de la corvée, des récoltes, des non catholiques. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué de Bar-sur-Aube, sur la plainte du curé, qui disait avoir été injurié par un laboureur. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale par les habitants. — Requête adressée au bureau intermédiaire par les habitants, afin d'obtenir une part dans la répartition du fonds des ateliers de charité. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué et l'intendant des finances chargé des forêts, au sujet d'une requête des habitants, qui veulent vendre une coupe. — Avis du subdélégué sur une demande en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants. — Avis du subdélégué sur des requêtes adressées par le syndic à l'intendant, pour lui demander l'établissement d'impositions communales.

C. 165. (Liasse). — 46 pièces, papier.

1765-1790. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une demande formée par la communauté de Champigneulles, aujourd'hui Champignol (Aube), pour obtenir la réduction de sa cote au rôle du doublement de la capitation de 1763. — Bordereau émanant du bureau des placets du Roi et constatant que le placet présenté au Roi par la dame Chatelain a été renvoyé à M. Bertin, ministre et secrétaire d'État. Lettre de M. Bertin, qui demande à l'intendant des renseignements sur la pétitionnaire et sur les droits qu'elle peut avoir à obtenir des secours. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de Champignolles qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — États statistiques des habitants (en 1774, 190 feux, 767 habitants), des animaux (en 1774, 53 chevaux, 292 bêtes à cornes, 609 bêtes à laine), des hommes et animaux propres au service de la corvée, etc. — Avis du subdélégué à l'intendant sur l'exécution d'une délibération des habitants qui se sont engagés à payer 100 livres par an à un desservant qui aiderait le curé. — Requête adressée à l'intendant par un conducteur des chemins royaux, qui, en vertu d'une ordonnance de l'intendant, a fait réparer les chemins du village. État de ses journées joint à cette requête ; elles devaient être payées 35 sols l'une. — Procès-verbal dressé faute de plaque contre un laboureur par deux cavaliers de maréchaussée. Requête adressé à l'intendant par le délinquant,

Digitized by Google

pour demander la remise de l'amende, etc.— Lettre adressée à l'intendant par le subdélégué, au sujet de trouble dans l'assemblée générale des habitants; — ordonnance de l'intendant qui exclut des assemblées avenir l'auteur de ce trouble et le condamne à 100 livres d'amende. — Lettres du subdélégué à l'intendant, au sujet d'une requête par laquelle certains habitants demandent la destitution du syndic, etc. — Requête adressée à l'intendant pour lui demander l'approbation d'un traité passé entre la communauté et un recteur d'école; ordonnance de l'intendant qui approuve ce traité.

C. 466. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1756-1780. — Comptes des syndics de la communauté de Champigneulles, aujourd'hui Champignol (Aube). — Années 1730-1740, recette : 659 livres, soit par an 329 liv., 18 sols; dépense : 664 livres 3 sols, soit par an, 332 livres 1 sol 6 deniers. — Années 1750-1754, recette : 7,776 livres 7 sols 3 deniers, soit par an, 1,555 livres 5 sols 5 deniers; dépense : 7,869 livres 12 sols 10 deniers, soit par an, 1,573 livres 18 sols 7 deniers. — Années 1759-1760, recette : 3,302 livres 9 sols, soit par an, 1,651 livres 4 sols 6 deniers; dépense, 3,060 livres 17 sols 9 deniers, soit par an 1,530 livres 8 sols 10 deniers. — Années 1770-1771, recette : 2,730 livres 14 sols, soit par an 1,365 livres 7 sols; dépense : 2,533 livres livres 9 sols, soit par an, 1,266 livres 14 sols 6 deniers. — Année 1780, recette : 921 livres 6 sols; dépense : 513 livres 5 sols 3 deniers. — Année 1788, recette 1790, 17 sols 3 deniers; dépense : 2.019 livres 10 sols.

C. 467. (Liasse). — 89 pièces, papier.

1769-1789. — Requêtes des syndics de la communauté de Champigneulles, aujourd'hui Champignol (Aube), à l'indant pour lui demander l'imposition de diverses sommes; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnances de l'intendant; rôles. — Procès-verbaux d'adjudication de la superficie des bois communaux, par devant le maître des eaux et forêts, le juge du lieu, le syndic, etc. — Devis de travaux à faire à l'église; ordonnance de l'intendant qui approuve ce devis; procès-verbal d'adjudication. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage, par devant le subdélégué. Prix, en 1779, 25 livres 5 sols; en 1783, 18 livres; en 1788, 6 livres. — Avis du subdélégué sur une requête des habitants, qui veulent plaider contre leur curé sur une question de dîme.

C. 468. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaource (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — En 1778, il y avait six exempts, les deux seigneurs, savoir : le marquis de Rennepont-Praslin et l'abbé de Montiéramey (Aube), trois écuyers et le curé. — Contribuables un perruquier, dont l'industrie est évaluée 15 livres; un ancien chirurgien; un huissier royal, dont l'industrie est évaluée 35 livres; un compagnon chapelier, 40 livres; une sœur à l'hôpital, 13 livres 6 sols 8 deniers; deux tisserands, 40 livres; un vannier, 50 livres; un avocat, greffier au baillage, néant; un autre avocat, néant; un boulanger, 60 livres.

C. 469. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaource (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : le postillon des lettres, dont l'industrie est évaluée néant; un tailleur d'habits, 60 livres; un messager de Troyes à Chaource, néant; un médecin, néant; un avocat postulant 120 livres; un chirurgien, 40 livres; un autre, 100 livres; un compagnon potier de terre, 38 livres; un autre, 40 livres; un boulanger-aubergiste, 80 livres; un boulanger, 60 livres; un marchand vinaigrier, 70 livres; un tanneur et corroyeur, 60 livres; un cordonnier, 50 livres; un vannier, 50 livres; un marchand mercier, 120 livres; le principal du collége, 150 livres; le contrôleur des actes, aux appointements de 150 livres.

C. 470. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaource (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Contribuables : un couvreur en paille, dont l'industrie est évaluée 50 livres; un mercier, 130 livres; deux aubergistes, 60 livres; un cordier, 50 livres; deux compagnons maçons, 40 livres; un compagnon cordonnier, 33 livres 6 sols 8 deniers; un compagnon potier de terre, 30 livres; un sergent piqueur, 40 livres; un coutelier, 12 livres 3 sols 8 deniers; un chirurgien, 100 livres; un huissier, 100 livres; un bonnetier, 40 livres.

C. 471. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaource (Aube), pour l'année 1790. (Quatrième partie.) — Contribuables : un marchand blatier, dont l'industrie est évaluée 30 livres; le recteur d'école, 40 livres; le berger, 20 livres; le sergent de ville, garde de la communauté, 26 livres 13 sols 4 deniers; un huissier au Châtelet, 50 livres; le geôlier, 40 livres; un potier de terre, 60 livres; un regratier, 60 livres; un avocat en parlement, bailli du lieu, néant; un receveur des aides, aux appointements de 700 livres; un buraliste, marchand cirier, le

Digitized by Google

profit de son bureau évalué 10 livres, celui de son commerce 40 livres.

C. 472. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaource (Aube), pour l'année 1790. (Cinquième partie.) — Parmi les contribuables, on remarque ; un substitut de M. le procureur du Roi du bureau de la ville de Paris au département de Chaource, en outre commissaire à terrier ; un avocat, ci-devant bailli. — Liste des domestiques qui se trouvaient à Chaource en 1789 ; nombre des domestiques, 50 ; nombre des maîtres, 41. Chaque domestique est coté 1 livre 4 sols. Montant de ce rôle spécial, 60 livres.

C. 473. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1730-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté de Chaource (Aube). État des changements à faire au rôle de 1787, pour dresser celui de 1788. — Lettre adressée à l'intendant par le contrôleur général Terray, sur la nécessité de faire cesser la résistance des habitants de Chaource à la perception des droits réservés. — Lettre adressée à l'intendant par le bailli de la duché d'Aumont et Chaource, pour lui demander un règlement sur les abus auxquels donne lieu à Chaource le droit d'inspecteur des boucheries, etc. — États statistiques des habitants (en 1774, 283 feux, 1,241 habitants) ; des bestiaux (en 1774, 120 chevaux, 200 bêtes à corne, 1,200 moutons) ; des récoltes, etc. — Correspondance entre le Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, la municipalité de Chaource et le comte de Mesgrigny, au sujet d'une pétition adressée au ministre de la guerre par la municipalité, qui demande une brigade de maréchaussée. — Lettre adressée à l'intendant par le contrôleur général Orry, sur une plainte formée contre des commis aux aides par le curé de Chaource, et pour le charger de faire une enquête. État des corps de métiers et du nombre de maîtres de chacun existant à Chaource en juillet 1767. — Correspondance entre l'intendant et de Villedeuil, ministre de la maison du Roi, sur le commerce des blés. — Lettre adressée à l'intendant par d'Angervilliers, ministre de la guerre, pour se plaindre de ce que le subdélégué de Bar-sur-Aube avait demandé un état des dettes faites à Chaource par deux compagnies de Royal-Dragon, etc. — Avis adressés à l'intendant par le subdélégué et l'ingénieur des ponts-et-chaussées, sur des requêtes du corps municipal de Chaource, qui veut faire travailler les habitants des villages voisins à la réparation des abords de Chaource. Pétition imprimée, adressée au Roi par les habitants de Chaource et des environs, pour obtenir l'établissement d'une route de Troyes à Tonnerre par Chaource.

C. 474. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1763-1788. — Arrêt du Conseil qui casse une ordonnance par laquelle le bailli de Chaource (Aube) avait réglementé le service des postes (l'attache porte les signatures originales de Louis XV et du duc de Choiseul). — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant pour lui faire connaître l'avantage qu'il y aurait à établir à Chaource un office de notaire royal. — Plainte adressée à l'intendant par un conseiller de ville contre l'administration municipale. Enquête sur la demande adressée à l'intendant par le premier échevin, qui désire être maintenu dans ses fonctions. Procès-verbal d'assemblée de la paroisse pour l'élection de la municipalité. — Requête adressée à l'intendant par le secrétaire-greffier, que l'on veut forcer à restituer une partie des gages qu'il a reçus. — Traité entre la communauté d'habitants et le recteur d'école. — Requête adressée à certains habitants par l'intendant, pour obtenir la réduction des gages du recteur d'école, etc. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire aux bâtiments du collège, procès-verbal d'adjudication des terres et prés appartenant au collège, ces procès-verbaux passés par devant le subdélégué.

C. 475. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1762-1788. — Comptes des syndics de la communauté de Chaource (Aube). (A partir du compte des deux années 1767-1768, la recette et la dépense du collège figurent dans les comptes.) — Année 1758 : recette, 758 livres 10 sols; dépense égale. — Années 1767-1768 : recette, 1,674 livres 17 sols; dépense, 1,199 livres 18 sols. — Année 1778 : recette, 1,358 livres 2 sols 6 deniers ; dépense, 1,332 livres 5 sols 6 deniers. — Année 1787 : recette, 2,197 livres 19 sols 11 deniers ; dépense, 335 livres 11 sols 2 deniers.

C. 476. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1732-1787. — Lettre de l'intendant des finances chargé du département des forêts, à l'intendant de Champagne, au sujet d'une requête des habitants de Chaource (Aube), qui veulent faire une coupe pour réparer une chapelle et un ermitage. Réponse de l'intendant. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant, avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, ordonnances de l'intendant. — Protestation de plusieurs habitants contre une délibération de la communauté qui vote un emprunt. Requêtes des habitants à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions et un emprunt. Avis du subdélégué. Ordonnance de l'intendant. — Procès-verbal d'adjudication d'élagage de saules dressé en assemblée des habitants. — Trésor découvert au château de Chaource. (Ce trésor consistait en pièces de monnaie

Digitized by Google

d'or, au nombre d'environ 500, remontant aux règnes de Louis XII, François I[er] et Charles IX.) Procès-verbaux d'information sur ce fait par le bailli du duché-pairie d'Aumont au bailliage et marquisat de Chaource. Lettre d'un intendant des finances à l'intendant de Champagne, pour l'informer que le Roi ne réclame aucune part dans ce trésor. Lettre de l'évêque de Langres à l'intendant, pour réclamer une part en qualité de seigneur en partie de Chaource. Curieux mémoire historique sur la seigneurie de Chaource.

C. 477. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1687-1789. — Reçu du huitième denier des usages aliénés par les habitants de Chapelaine (Marne). — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Charvey, aujourd'hui Chervey (Aube), pour l'année 1790 (première partie). — Privilégiés : le prieur de Viviers (Aube); le curé du lieu; M. de Planey (Aube), seigneur du lieu; le vicaire de Chaource (Aube); le vicaire de Lanty (Haute-Marne); le curé de Bernon (Aube), chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de Chervey ; la fabrique du lieu.

C. 478. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Charvey, aujourd'hui Chervey (Aube), pour l'année 1790 (deuxième partie). — Contribuables : le berger, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; le recteur d'école, dont l'industrie est évaluée la même somme, mais qui précédemment était exempt par un traité avec les habitants ; un manouvrier dont l'industrie avait été évaluée 40 livres, mais cette estimation est réduite à 20 livres pour cause de maladie, « de » l'avis des habitants » ; un garde-chasse dont l'industrie est évaluée 40 livres, etc. ; un grand nombre de forains.

C. 479. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1719-1789. — Requête adressée aux élus de Bar-sur-par les habitants de Charvey, aujourd'hui Chervey (Aube), qui ont été grêlés. Procès-verbal de chevauchée d'un élu à la suite d'une inondation. Certificats du syndic et du curé, attestant qu'un des habitants est père de dix enfants. — Procès-verbal de nomination d'un collecteur. — Rôle de la contribution patriotique. — État des biens situés à Chervey qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse (Aube) ; rôles. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes, etc. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Requête des habitants à l'intendant pour demander l'approbation d'un traité fait avec le recteur d'école ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnance de l'intendant. — Avis du subdélégué demandant à l'intendant l'approbation d'une délibération relative à la réparation d'un pont, etc.

C. 480. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1750-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Charvey, aujourd'hui Chervey (Aube). — En 1751, la recette a été de 36 livres, la dépense de 30 livres 16 sols. — En 1764 : recette, 112 livres 14 sols ; dépense, 40 livres 2 sols. — En 1774 : recette, 25 livres 2 sols; dépense, 40 livres 12 sols 3 deniers. — En 1784 : recette, 363 livres 5 sols 4 deniers ; dépense, 62 livres 13 sols 3 deniers. — En 1789 : recette, 457 livres 7 sols 4 deniers ; dépense, 41 livres 13 sols. — Demande en autorisation de plaider adressée à l'intendant par le syndic et les habitants ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage par devant le subdélégué.

C. 481. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chassenay (Aube) pour l'année 1790. — Privilégiés : M. de Plancy, seigneur du lieu, et le curé. — Une note constate que le nombre des articles du rôle fut en 1769, de 63 ; en 1770, de 64 ; en 1771, de 63 ; en 1772, de 63 ; en 1773, de 66 ; en 1774, de 65 ; en 1775, de 59.

C. 482. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1719-1790. — Requête adressée par les habitants de la communauté de Chassenay (Aube) aux élus de Bar-sur-Aube, pour leur exposer les désastres causés par un orage. Procès-verbal de chevauchée d'un élu. — État nominatif des habitants de Chassenay, incendiés en 1731, avec l'indication de la perte subie par chacun d'eux ; nombre des incendiés : 20 ; montant total de la perte : 14,548 livres. — Imposition levée pour la construction de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse (Aube) ; état des biens situés à Chassenay qui doivent y contribuer ; rôles. — Liste de souscription à la contribution patriotique. — Tableau des habitants qui peuvent devenir collecteurs. Procès-verbal de nomination des collecteurs.

C. 483. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1746-1789. — États statistiques des habitants de la communauté de Chassenay (Aube), des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des chevaux, des récoltes, des biens de main-morte, etc. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale, et nomination d'un greffier de la municipalité. — Comptes des syndics. Année 1769 : recette nulle ; dépense, 14 livres 16 sols. — Année 1779 : recette nulle ; dépense, 19 livres 7 sols 6 deniers.

Digitized by Google

— Année 1788 : recette nulle; dépense, 33 livres 7 sols. — Requête adressée à l'intendant par la dame de Chassenay, pour lui demander la réparation de l'église. Devis. Procès-verbaux de publication de l'annonce d'adjudication. Procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Procès-verbal dressé par devant un praticien au bailliage de Chassenay, et constatant que les habitants ont reçu les travaux faits à leur église.

C. 484. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Chaumesnil (Aube) pour l'année 1790. — Principaux exempts : le comte de Brienne, seigneur; le curé; Edme de Chaumesnil, écuyer; Edme du Mesnil, écuyer; les religieux de l'abbaye de La Piété, près Ramerupt (Aube); l'abbaye de Clairvaux (Aube); les religieux de Boulancourt (Haute-Marne); le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube. — Minute du rôle de 1790, comprenant 82 cotes.

C. 485. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1744-1789. — Procès-verbal de nomination d'un collecteur de la taille de la communauté de Chaumesnil (Aube). État des changements à faire au rôle de 1788 pour dresser celui de 1789. — Imposition levée pour construire la caserne de maréchaussée de Brienne (Aube). État des biens imposables; rôle. — Procès-verbal dressé contre un habitant qui avait refusé d'enterrer des bestiaux morts de maladie. — État statistique des feux, des habitants, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des chevaux, des récoltes, etc. — Ordonnance de l'intendant pour la réparation des rues et des chemins. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. Années 1742-1743 : recette, 160 livres; en moyenne, 80 livres; dépense, 207 livres 5 sols; en moyenne, 103 livres 7 sols 6 deniers. — Année 1760 : recette, 105 livres; dépense, 61 livres 3 sols 3 deniers. — Années 1770-1771 : recette, 362 livres 17 sols 11 deniers; moyenne, 181 livres 8 sols 15 deniers; dépense, 302 livres 17 sols; moyenne, 151 livres 8 sols 6 deniers. — Année 1780 : recette, 84 livres; dépense, 123 livres 9 sols 9 deniers. — Année 1788 : recette, 153 livres 15 sols; dépense : 108 livres 17 sols 7 deniers.

C. 486 (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1777-1790. — Requête du syndic de la communauté de Chaumesnil (Aube) à l'intendant, pour lui demander des impositions communales; avis du subdélégué et du Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube; rôles. — Requête adressée par les habitants de Chaumesnil au comte de Brienne, ministre de la guerre, leur seigneur, pour le prier de faire reconstruire leur presbytère. Ordonnance du Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, qui commet un architecte pour faire la visite de ce presbytère. Deux lettres du comte de Brienne au Bureau intermédiaire : l'une pour lui recommander cette affaire, l'autre pour le remercier (La signature seule est autographe). Arrêt du Conseil, procès-verbal d'adjudication des travaux à faire à l'église et au presbytère, etc. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal. — Avis du subdélégué sur une requête en autorisation de plaider adressée par les habitants à l'intendant.

C. 487. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1687-1790. — Quittances du receveur des taxes sur les biens-tenants des communautés laïques par baux emphytéotiques, ces quittances données pour des biens dépendant des usages de la communauté de Cirfontaine-en-Azois (Haute-Marne). — Rôles de la taille et des accessoires. — En 1770, le montant du rôle est de 2,218 livres 10 sols, et le nombre des contribuables de 131. — En 1780, le rôle se monte à 2,513 livres 5 sols pour 119 contribuables; en 1790, à 2,371 livres 18 sols 8 deniers pour 220 contribuables. — Requête adressée aux élus de Bar-sur-Aube par les habitants de Cirfontaine, pour leur demander une chevauchée après une inondation. Procès-verbal de chevauchée d'un élu. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des animaux propres à la corvée des récoltes. — Requête adressée à l'intendant par plusieurs habitants, pour le prier de faire arrêter un homme dangereux. — Lettre du syndic au Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, pour demander si c'est par devant ce bureau ou par devant le subdélégué qu'il doit rendre ses comptes.

C. 488. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1733-1789. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances d'Ormesson, au sujet d'un détournement commis par le collecteur des tailles de la communauté de Chesley (Aube). — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant sur des demandes en décharge formées par un père et une mère de dix enfants. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — État des impositions de 1790 et tableau de leurs bases. — États statistiques des feux, des habitants, des chevaux, bêtes à cornes, bêtes à laine, récoltes, etc. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le ministre de la guerre, au sujet d'une plainte formée contre le curé pour fait de chasse. — Requête adressée à l'intendant par le syndic, pour se plaindre du refus fait par les habitants de nommer un adjoint. — Délibération des habitants contenant un

Digitized by Google

traité avec un recteur d'école. — Comptes des syndics. Années 1743-1745 : recette, 225 livres; en moyenne, 75 livres; dépense, 383 livres 2 sols; moyenne, 127 livres 14 sols. — Année 1773 : recette, 358 livres 19 sols; dépense, 225 livres 13 sols 9 deniers. — Année 1782 : recette, 1,427 livres 12 sols; dépense, 1,019 livres 13 sols 6 deniers. — Année 1788 : recette, 380 livres; dépense, 409 livres 3 sols 3 deniers.

C. 489. (Liasse.) — 62 pièces, papier, 6 en parchemin.

1718-1780. — Élections des abbés de Clairvaux (Aube). — Copie des lettres écrites et reçues par l'intendant, à l'occasion de la mort de D. Pierre Bouchu, quarante-septième abbé de Clairvaux (et non le quarante-huitième, comme le dit à tort le *Gall. Christ. nov.*, IV, 814), et de l'élection de D. Robert Gassot, quarante-huitième abbé. (Cette copie comprend deux procès-verbaux de l'élection : un en français dressé par l'intendant de Champagne, un autre en latin qui est le procès-verbal canonique). — Correspondance entre le cardinal de Fleury et le ministre Amelot de Chaillou d'une part, et l'intendant de Champagne d'autre part, au sujet de l'élection du quarante-neuvième abbé de Clairvaux, D. Robert Gassot étant décédé le 5 avril 1740; (trois lettres portent la signature autographe du cardinal de Fleury;) copie du procès-verbal d'élection de Dom Pierre Mayeur. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le comte de Saint-Florentin, ministre, au sujet de l'élection du cinquantième abbé de Clairvaux, D. Pierre Mayeur étant décédé le 9 septembre 1761; copie du procès-verbal d'élection de D. François Le Bloy. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, Bertin, ministre, l'abbé de Clairvaux, l'abbé général de Cîteaux, au sujet de l'élection d'un coadjuteur à D. François Le Bloy; copie du procès-verbal d'élection de ce coadjuteur, qui fut Dom Louis-Marie Rocourt, cinquante et unième et dernier abbé de Clairvaux. — État nominatif des moines de Clairvaux au moment de cette élection (1780). Ils étaient 36.

C. 490. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1725-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Clairvaux (Aube) et Les Granges. — En 1770, 52 cotes; le rôle se monte à 3,410 livres 13 sols. — En 1780, 45 cotes; le rôle se monte à 4,196 livres 2 sols. — En 1789, 70 cotes; le rôle se monte à 5,146 livres 8 sols 9 deniers. — Requête du fermier de Fontarce (Aube) aux élus de Bar-sur-Aube, pour leur faire connaître un incendie qui a eu lieu dans cette ferme. Ordonnance des élus qui prescrit une chevauchée. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par un élu à la ferme de Blinfeix, aujourd'hui commune de Beurville (Haute-Marne), pour constater les dégâts causés par la grêle. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par un élu à la ferme de Moreins, aujourd'hui commune de Montherie (Haute-Marne), pour constater les dégâts causés par une inondation. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — En 1774, il y avait à Clairvaux 80 moines, convers et domestiques, et 56 chevaux. — État de dépenses faites pour travaux publics de charité en 1780, etc. — Comptes des syndics. Année 1775 : dépense, 129 livres 11 sols; recette nulle. — Année 1780 : dépense, 24 livres 9 sols 3 deniers; recette nulle. — Année 1787 : dépense, 45 livres 8 sols 9 deniers; recette nulle.

C. 491. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1687-1788. — Reçu du huitième denier dû par un acquéreur de bois provenant des usages de la communauté de Colombé-la-Fosse (Aube). — Minute du rôle de la vérification générale faite par le contrôleur des vingtièmes. (On y trouve le nom de chaque contribuable, l'indication de ses propriétés et du revenu annuel de chacun). — Pétitions des habitants aux élus de Bar-sur-Aube, à la suite de grêle et de gelée, pour réclamer des chevauchées. Procès-verbaux de chevauchées. — Pétition adressée à l'intendant par un père de dix enfants qui demande à être dégrevé. — État des biens situés dans le territoire de Colombé, qui doivent contribuer à la dépense de construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'une information faite par le subdélégué contre un militaire. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes. — État des travaux à faire au chemin de Colombé-la-Fosse à Bar-sur-Aube. Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'achèvement des travaux commencés sur le chemin. — Pétition adressée à l'intendant par le seigneur, qui veut être déchargé des fonctions de syndic auxquelles les habitants l'ont nommé. Ordonnance de l'intendant qui le déboute comme roturier. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 492. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1740-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Colombé-la-Fosse (Aube). — Années 1744-1745 : recette, 165 livres; en moyenne, 82 livres 10 sols; dépense, 163 livres 7 sols; en moyenne, 81 livres 13 sols 6 deniers. — Années 1758-1759 : recette, 723 livres 9 sols; en moyenne, 361 livres 14 sols 6 deniers; dépense, 543 livres 6 deniers; en moyenne, 271 livres 10 sols 3 deniers. — Année 1765 : recette, 1,030 livres 8 sols 6 deniers; dépense, 24 livres 13 sols. — Année 1776 : recette, 202 livres; dépense, 131 livres 15 sols 9 deniers. — Année 1784 : recette, 896 livres 7 sols 1 denier;

Digitized by Google

dépense, 52 livres 9 sols 3 deniers. — Année 1789 : recette, 1,400 livres 9 sols 9 deniers ; dépense, 1,080 livres 3 sols 6 deniers.

C. 493. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1766-1789. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Colombé-la-Fosse (Aube), par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube et par devant la municipalité. Prix en 1766 : 172 livres; en 1776 : 212 livres; en 1786 : 170 livres; en 1789 : 72 livres. — Réparations à la nef et au clocher de l'église. Procès-verbal d'assemblée des notables habitants, qui déclarent qu'il y a des réparations à faire ; devis ; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué, etc. — Rôles d'impositions communales. — Procès-verbal d'adjudication de la dépouille du pré communal. — Requête des syndic et habitants à l'intendant, pour lui demander une autorisation de plaider ; ordonnance conforme de l'intendant.

C. 494. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1664-1790. — Aveu et dénombrement donné au Roi par le seigneur de Colombé-les-Deux-Églises (Haute-Marne), en présence des trésoriers de France généraux des finances et grands voyers en la généralité de Champagne. — Rôles de la taille de la communauté. Montant du rôle de 1769 : 2,667 livres 8 sols 9 deniers; de 1779 : 2,622 livres 3 sols; de 1789 : 2,456 livres 19 sols. Nombre des cotes en 1769 131 ; en 1779 et en 1789 : 129. — Contrôle des actes de baptêmes, mariages et sépultures : fragments de registres, paraphés par le lieutenant général de police de Bar-sur-Aube, pour servir au bureau de Colombé-les-Deux-Églises. — Information par le subdélégué de Bar-sur-Aube contre un soldat, à la requête d'un habitant de Colombé-les-Deux-Églises ; lettre du maréchal de Ségur, ministre de la guerre. — Imposition pour la construction de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle. — Avis du subdélégué à l'intendant, sur une demande d'imposition communale formée par les notables du lieu.

C. 495. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1687-1790. — Quittance de la taxe levée pour des biens communaux usurpés sur la communauté de Colombé-le-Sec (Aube). — État des biens situés dans le territoire, avec les estimations qui doivent servir à l'assiette des vingtièmes. — Demandes en décharge de la taille, adressées à l'intendant par deux pères de dix enfants, etc. — Imposition levée pour la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube ; état estimatif des biens situés dans le territoire de Colombé qui doivent contribuer à cette dépense ; rôle. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes, etc. — Travaux de charité. Délibération de l'assemblée municipale tendant à obtenir des fonds pour le rétablissement de plusieurs chemins. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Contrôle de la milice bourgeoise.— Comptes des syndics. Année 1754 : recette, 50 livres ; dépense, 41 livres 11 sols. — Année 1764 : recette, 169 livres 11 sols 3 deniers ; dépense égale à la recette. — Année 1774 : recette, 127 livres; dépense, 96 livres 9 sols 3 deniers. — Année 1784 : recette, 362 livres 7 sols 3 deniers ; dépense, 187 livres 10 sols 3 deniers.

C. 496. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1764-1778. — Église et presbytère de la communauté de Colombé-le-Sec (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication des travaux par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Copies d'arrêts du Conseil qui approuvent ces adjudications. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'achèvement des travaux. — Lettres adressées par le subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant au sujet de ces travaux, etc.

C. 497. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1766-1790. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Colombé-le-Sec (Aube) par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube et l'assemblée municipale moyennant les sommes de : 36 livres en 1766 ; 96 livres en 1776 ; 52 livres en 1786. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances chargé du service des eaux et forêts, pour lui demander son avis sur une requête des habitants de Colombé-le-Sec, qui veulent exploiter leurs bois. — Procès-verbal d'adjudication de la dépouille du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Avis du subdélégué sur des requêtes des syndics qui demandent des impositions communales. — Lettres adressées à l'intendant par le subdélégué au sujet des dépenses faites, à Colombé-le-Sec, par un salpêtrier.

C. 498. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1777-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Cormont, aujourd'hui Curmont (Haute-Marne). Le rôle de 1770 se monte à 216 livres 7 sols 6 deniers et comprend 14 cotes. — Le rôle de 1780, 278 livres, 16 cotes. — Le rôle de 1790, 217 livres 19 sols 6 deniers, 20 cotes. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des hommes et bêtes propres aux travaux de la corvée ; état des récoltes. — Procès-verbal de l'élection des membres de l'assemblée municipale. — Compte d'un syndic ; procès-verbal d'arrêté de compte par la municipalité.

Digitized by Google

C. 499. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1698-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Courcelles (Aube), pour l'année 1790. — Exempts : le comte de Rosnay, seigneur, et le curé. — On y trouve jointe la minute du rôle de l'année 1790. — Rôle de l'année 1698, le prince de Commercy étant seigneur du lieu. — Procès-verbal de nominations de collecteurs par la municipalité.

C. 500. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1589-1788. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes, etc., de la communauté de Courcelles (Aube).— Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — État des biens situés sur le territoire de Courcelles et sujets à l'imposition pour la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Requête adressée à l'intendant par le syndic et les habitants, pour demander qu'une imposition communale ait lieu. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube. Ordonnance de l'intendant qui la prescrit. — Procédure entre un particulier et les habitants au sujet d'une pâture communale et d'un chemin ; copie d'une transaction notariée entre le seigneur et les habitants; requêtes adressées par les habitants à l'intendant ; extraits des registres du greffe des subdélégations de Joinville (Haute-Marne), et de Chaumont (Haute-Marne), etc.

C. 501. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1693-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Courtenot (Aube), pour l'année 1790. — Une partie des feuilles avaient précédemment servi à d'autres usages. On y remarque le procès-verbal de la prestation de serment d'un homme de garnison au recouvrement des tailles, nommé par ordonnance de l'intendant ; — la déclaration faite par un cardeur de laine de son âge, de sa profession, de ses biens, de ses revenus, pour servir de base à l'assiette de la taille ; — une note adressée au secrétaire de l'intendance par une mère qui a demandé l'emprisonnement de son fils, et qui est pressée de recevoir la réponse.

C. 502. (Liasse.) — 53 pièces, papier, 1 en parchemin.

1685-1790. — État de chargements à faire pour dresser le rôle de la taille de la communauté de Courtenot (Aube), en 1788. Tableau des habitants qui peuvent être collecteurs. — Rôle de la contribution patriotique. — Rôle de l'imposition pour la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube). — Incendie du 3 juin 1784 ; secours ; état de répartition d'une somme de 4,125 livres accordée par le Conseil ; état de la tuile livrée aux incendiés. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bestiaux, des récoltes. — Requête adressée, par les habitants, aux officiers de l'Élection pour leur demander une allocation sur les fonds des travaux de charité. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics, année 1772, recette : 275 livres; dépense : 228 livres 1 sol 6 deniers; année 1783, recette : 823 livres 17 sols 9 deniers ; dépense : 67 livres 17 sols 3 deniers. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Ordonnance du subdélégué qui en permet exceptionnellement la vaine pâture. — Requêtes en autorisation de plaider adressée par les habitants à l'intendant ; ordonnances conformes de l'intendant ; a une requête se trouve jointe la copie de la déclaration des usages de la communauté.

C. 503. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Courteron (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Privilégiés : le marquis de Montmort, le prieur de La Gloire-Dieu (Aube), l'abbé de Châtillon (Côte-d'Or), l'abbaye de Pothières (Côte-d'Or), l'hopital de Mussy (Aube), le curé du lieu, la fabrique du lieu, le vicaire du lieu, ce dernier aux appointements de 350 livres.

C. 504. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Courteron (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Professions des contribuables : manouvrier, vigneron, maçon, meunier, laboureur, cordonnier, etc.

C. 505. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1686-1789. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Bar-sur-Aube sur le territoire de la communauté de Courteron (Aube). Demandes en décharge de taille. — Quittance du huitième denier dû pour des biens communaux vendus. — Copie du registre des souscriptions à la contribution patriotique. — État des biens, sis à Courteron, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle; — demande en décharge adressée à l'intendant par le prieur de La Gloire-Dieu. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des récoltes, des biens de mainmorte. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui envoyer des procès-verbaux de police rurale. — Demande en décharge de corvées adressée par les habitants à l'intendant. — Correspondance entre l'intendant et le directeur général des finances, au sujet d'une demande en cassation formée par les habitants contre un arrêt du Parlement relatif à un chemin; deux lettres signées Necker. — Élection de l'assemblée

Digitized by Google

municipale ; d'un nouveau syndic. — Demande en approbation d'un traité entre le maître d'école et les habitants : cette demande adressée à l'intendant par le maître d'école ; avis du subdélégué ; ordonnance de l'intendant qui approuve le traité.

C. 506. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1736-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Courteron (Aube). — Année 1737, recette : 195 livres 19 sols ; dépense : 186 livres 17 sols 6 deniers. — Année 1745, recette : 92 livres ; dépense : 59 livres 6 sols. — Année 1755, recette : 84 livres ; dépense : 95 livres 12 sols. — Année 1765, recette : 62 livres ; dépense : 70 livres 10 sols. — Année 1776, recette : 490 livres 8 sols ; dépense : 375 livres 16 sols. — Année 1787, recette : 556 livres 12 sols 9 deniers ; dépense : 555 livres 5 sols.

C. 507. (Liasse.) — 62 pièces, papier, 2 en parchemin.

1766-1788. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Courteron (Aube), par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix : en 1766, 92 livres ; en 1776, 123 livres ; en 1786, 30 livres. — Arrêt du Conseil qui casse une sentence de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant le droit de gourmetage ; lettres d'attache signées du roi Louis XVI.

C. 508. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1779-1789. — Église et presbytère de la communauté de Courteron (Aube) ; nomination d'experts pour visiter les lieux ; approbation du devis par l'intendant. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'une demande en autorisation d'emprunt formée par les habitants ; ordonnance de l'intendant qui autorise. — Requête en autorisation d'imposition communale adressée à l'intendant par les habitants ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; rôles. — Délibération des habitants concluant à une aliénation de biens communaux. Requête adressée par eux à l'intendant ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnance de l'intendant qui autorise l'aliénation. — Demande en autorisation de plaider adressée aux habitants par l'intendant ; avis du subdélégué ; ordonnance de l'intendant.

C. 509. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan d'un canton de broussailles appartenant à la communauté de Courteron (Aube), dans son finage, lieu dit La Grosse-Forêt.

C. 510. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Couvignon (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Anciens privilégiés : le marquis de Sauvebœuf, seigneur ; le curé du lieu ; la fabrique ; la communauté ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; les religieux de l'abbaye de Beaulieu (Aube) ; le prieur de Sainte-Germaine de Bar-sur-Aube ; le prieur de Belroy, (commune de Bayel, Aube) ; le curé de Meurville (Aube), etc.

C. 511. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1771-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Couvignon (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Les contribuables exercent les professions suivantes : bourgeois, vignerons, manouvriers. — Une partie des feuilles sont d'anciens avertissements pour les réfractaires aux corvées, laissés en blanc, et sur le dos desquels on a écrit le nom des contribuables, leur âge, l'état de leurs biens, etc.

C. 512. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1749-1790. — Vingtièmes de la communauté de Couvignon (Aube) ; nouvelles observations sur le tarif des terres ; observations sur le projet d'une vérification générale de la paroisse ; réponse à ces observations ; minute de la vérification générale faite par le contrôleur des vingtièmes ; déclaration des biens possédés par chaque contribuable. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Bar-sur-Aube pour constater les dégâts causés par la grêle ou par la sécheresse. État général des impositions des habitants. — État des biens imposables, sur le finage de la paroisse de Couvignon, pour la construction de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle.

C. 513. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1735-1790. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes de la communauté de Couvignon (Aube). — Note de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, sur la voirie du village de Couvignon. — Procès-verbal d'assemblée de la paroisse pour l'élection de l'assemblée municipale. — Procès-verbal d'arrestation du recteur d'école, dressé par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics. Années 1735-1737 : recette, 163 livres 18 sols ; en moyenne, 54 livres 12 sols 8 deniers ; dépense, 152 livres 8 sols 9 deniers ; en moyenne, 50 livres 16 sols 3 deniers. — Année 1748 : recette, 156 livres, dépense, 201 livres 15 sols 6 deniers. — Année 1753 : recette, 171 livres ; dépense, 101 livres 12 sols. — Année 1762 : recette, 115 livres ; dépense, 246 livres 12 sols 6 deniers. — Année 1776 : recette, 516 livres 1 sol 3 deniers ; dépense : 396 livres 4 sols. — Année 1783 : recette, 375 livres 7 sols 8 deniers ; dépense, 383 livres 6 sols.

Digitized by Google

C. 514. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1766-1789. — Gourmetage de la communauté de Couvignon (Aube). Procès-verbaux d'adjudication de ce droit par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; prix : en 1766, 93 livres ; en 1776, 256 livres ; en 1786, 122 livres ; en 1789, 54 livres. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances chargé du service des bois, au sujet du quart en réserve. — Requêtes du syndic à l'intendant pour demander une imposition communale ; avis du subdélégué ; rôles. — Avis du subdélégué sur les requêtes en autorisation de plaider adressées par le syndic et les habitants à l'intendant.

C. 515. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1777-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Crespy (Aube), pour l'année 1790. — Privilégiés : de Montangon, seigneur en partie ; de Cointet, seigneur en partie, lieutenant-colonel de cavalerie ; Dumetz comte de Rosnay, seigneur en partie, président à la Cour des Comptes ; le curé de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube) ; la fabrique du lieu ; les minimes de Brienne-le-Château (Aube) ; l'abbaye de Clairvaux (Aube) ; les religieux de Boulancourt (Haute-Marne) ; le prieur de Vanvay (Côte-d'Or) ; le curé de Brienne-le-Château (Aube) ; la fabrique du Petit-Mesnil (Aube) ; de Menonville, demeurant à Mussy-l'Évêque (Aube) ; la communauté du lieu. — Contribuables : le recteur d'école, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; le pâtre, dont l'industrie est évaluée 20 livres, etc. La plupart des autres sont laboureurs ou manouvriers.

C. 516. (Liasse.) — 59 pièces, papier

1756-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté de Crespy (Aube). — État des biens situés sur le territoire de la communauté, qui doivent contribuer à l'établissement de la caserne de Brienne ; rôle. — États des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laines, des récoltes. — Procès-verbaux d'assemblée, requêtes adressées par les habitants à l'intendant et aux officiers de l'assemblée intermédiaire de Bar-sur-Aube, ordonnance de l'intendant, concernant les chemins. — Reçus de lettres patentes donnés au subdélégué par les officiers municipaux. — Rôles d'impositions communales. — Requête adressée à l'intendant par le curé qui demande des réparations à son presbytère ; ordonnance de l'intendant qui prescrit la nomination d'experts ; ordonnance du subdélégué qui en désigne deux ; devis dressé par ces experts ; détail estimatif ; ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication ; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué.

C. 517 (Liasse.) — 100 pièces, papier,

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cunfin (Aube), pour l'année 1790. (Première partie). — Contribuables : le recteur d'école, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un scieur de long, 40 livres ; un tisserand, 40 livres ; un charpentier, 20 livres ; un garde de bois, 40 livres ; un sabotier, 80 livres ; un autre sabotier, 50 livres ; un troisième, 40 livres ; un quatrième, 25 livres ; un maçon, 30 livres, etc. Les autres contribuables sont manouvriers, quelques-uns laboureurs.

C. 518. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1773-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cunfin (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie). — Contribuables : un sabotier, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; un tonnelier, 30 livres ; un sabotier, 80 livres ; un autre, 50 livres ; un cordonnier, 50 livres, etc. Les autres sont manouvriers.

C. 519. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1747-1789. — Certificats donnés par le syndic de la communauté de Cunfin (Aube) à une mère et à un père de dix enfants. — Feuille de tête du rôle de la taille de 1790. — Procès-verbal d'élection des collecteurs par l'assemblée municipale. — Rôle de la contribution patriotique. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur la question de savoir si le fermier de l'un des seigneurs a droit d'avoir un troupeau séparé, et de chasser, etc. — Minute d'une lettre de recommandation donnée par l'intendant à un gentilhomme qui veut faire entrer son fils au service. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes, etc. — Procès-verbal d'élection de deux nouveaux membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. Années 1747-1748 : recette : 1,050 livres ; en moyenne, 525 livres ; dépense, 1,065 livres ; en moyenne, 532 livres 6 sols 4 deniers obole. — Année 1759 : recette, 879 livres 10 sols ; dépense, 840 livres 14 sols 6 deniers. — Année 1768 : recette, 987 livres 9 sols ; dépense, 971 livres 7 sols 9 deniers. — Année 1778 : recette, 1,201 livres 1 sol ; dépense, 970 livres 12 sols. — Année 1787 : recette, 666 livres 14 sols ; dépense, 628 livres 11 sols 3 deniers.

C. 520. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1770-1787. — Requêtes adressées à l'intendant par le syndic de la communauté de Cunfin (Aube), pour lui demander d'autoriser des impositions ; délibérations des habitants, jointes à ces requêtes ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnance de l'intendant qui autorise ; rôles. — Avis du

Digitized by Google

subdélégué sur une requête en autorisation de plaider, adressée à l'intendant par les habitants. — Correspondance entre l'intendant des finances chargé des bois, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 521. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cussangy (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Privilégiés : le prieur de Saint-Jean-Décolasse ; la chapelle de Notre-Dame-du-Buisson ; la chapelle de Saint-Georges et de Saint-Sépulcre de Chaource (Aube); le collége de Chaource ; le comte de Saint-Blin, seigneur, et précédemment le comte de Vaudrémont, également seigneur ; le marquis de Tanlay, seigneur suzerain ; le curé du lieu ; la fabrique de Saint-Léger du lieu, etc. — Contribuables : un chirurgien, dont l'industrie est évaluée 80 livres, etc.

C. 522. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cussangy (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : un garde du seigneur et des bois communaux, son industrie évaluée 60 livres; un huilier, 33 livres 6 sols 8 deniers ; la communauté, qui possède entre autres choses 270 arpents de bois, évalués 540 livres de revenu annuel, soit 2 livres par arpent ; le recteur d'école, son industrie évaluée 40 livres, etc.

C. 523. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Cussangy (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.). — Forains ou contribuables domiciliés hors de la paroisse, savoir : à Chessy (Aube), Bar-sur-Seine (Aube), Ervy (Aube), Troyes, Vendeuvre (Aube), Tonnerre (Yonne), Pargues (Aube), Chaource (Aube), Avreuil (Aube), la Loge-Pomblain (Aube), Chesley (Aube), Vanlay (Aube), etc.

C. 524. (Liasse). — 34 pièces, papier.

1675-1790. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Cussangy (Aube); rôles de la contribution représentative de la corvée. — Montant du rôle en 1770, 2,994 livres 8 sols ; nombre des contribuables, 180. — Montant du rôle en 1780, 3,333 livres 14 sols ; nombre des contribuables, 180. — Montant des rôles de 1789, 3,633 livres 18 sols 8 deniers, pour la taille et les accessoires ; 621 livres 3 sols, pour la contribution représentative de la corvée. — Reçu donné par le receveur des tailles aux collecteurs des tailles de la communauté. — Demande en décharge d'amende adressée au tribunal de l'Élection par les collecteurs. — État de changements au rôle des vingtièmes.

C. 525. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1775-1789. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des biens de mainmorte, etc., de la communauté de Cussangy (Aube). — Voirie : ordonnance de l'intendant qui réduit les travaux mis à la charge de la communauté. — Comptes des syndics. Années 1770-1771 : recette, 321 livres ; dépense, 287 livres 5 sols 3 deniers ; moyenne, 160 livres 10 sols et 143 livres 12 sols 7 deniers. — Année 1780 : recette, 209 livres 4 sols ; dépense, 152 livres 7 sols 3 deniers. — Année 1788 : recette, 484 livres 10 sols ; dépense, 535 livres 9 sols 9 deniers. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux, par devant le subdélégué ; état de ces biens, etc. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances chargé du département des forêts, pour lui communiquer des requêtes des habitants qui demandent à couper le quart en réserve de leurs bois.

C. 526. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1766-1790. — Impôts de la communauté de Dampierre (Aube). — État des capitations dues par la marquise de Dampierre, pour cinq années. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube concluant à ce qu'un père de dix enfants soit déchargé de la taille. Autre avis du même, concluant à ce que la décharge de la taille soit refusée au suisse de la paroisse. — Rôle de la contribution patriotique, etc. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des récoltes, etc. — Voirie. État des travaux de charité faits dans l'atelier de Dampierre. Ordonnance de l'intendant menaçant de contrainte ceux des habitants qui n'ont pas exécuté les deux jours de corvée bourgeoise, précédemment prescrits. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui donner des renseignements sur le bailli du lieu. — Commission de contrôleur des extraits baptistaires, mariages et sépultures, à la résidence de Dampierre. — Procès-verbal de démission d'un syndic. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale, etc.

C. 527. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1775-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Dampierre (Aube). — Année 1772 : recette nulle ; dépense, 23 livres 9 sols. — Année 1781 : recette nulle ; dépense, 114 livres 12 sols 9 deniers. — Année 1787 : recette nulle ; dépense,

Digitized by Google

112 livres 10 sols 3 deniers. — Rôles d'impositions communales; celui de 1781, se montant à 799 livres 9 sols en principal, et à 19 livres 19 sols 9 deniers, pour frais de recouvrement. — Reconstruction de la maison d'école, travaux au presbytère et à l'église; requêtes des habitants, ordonnances de l'intendant, avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, procès-verbaux de visite, devis, etc.

C. 528. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan et élévation de la maison d'école de la communauté de Dampierre (Aube), dressé par le sous-ingénieurs des ponts-et-chaussées.

C. 529. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1763-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dienville (Aube), pour l'année 1790. (Première partie). — Contribuables : un bourgeois; un compagnon charron, son industrie évaluée 40 livres; un tixier, 10 livres; un autre, 40 livres; un autre, 20 livres; un charron, 80 livres; un tourneur, 50 livres; un tailleur d'habits, 60 livres; un autre, 30 livres; un perruquier, 60 livres; un huilier, 40 livres; un charpentier, 60 livres; un autre, 40 livres; un scieur de long, 20 livres; un marchand-boucher, 60 livres; un menuisier, 20 livres; deux cordonniers, 50 livres; un sabotier, 50 livres; un maçon, 60 livres, etc.

C. 530. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dienville (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : un boulanger, son industrie évaluée 80 livres; un couvreur, 50 livres; un fabricant de bas, 60 livres; un bonnetier, 60 livres; un maréchal, 20 livres; un huissier, 50 livres; un chapelier, 20 livres; un autre, 60 livres; un maître d'école coté à 5 sols de taille, aux termes de son traité avec les habitants; un charcutier, son industrie évaluée 60 livres; un buraliste des aides, 40 livres; un chaudronnier, 60 livres; le procureur fiscal, qui était en même temps contrôleur des actes et entrepreneur pour le Roi d'une nitrière artificielle, 80 livres, etc.

C. 531. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1787-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dienville (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Contribuables : un chirurgien gradué, qui n'est pas coté pour son industrie; le garde de la communauté; un marchand quincailler, son industrie évaluée 40 livres; un autre, 50 livres; un marchand mercier, 50 livres; un voiturier, 50 livres; une marchande lingère, 30 livres, etc.

C. 532. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1781-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dienville (Aube), pour l'année 1790. (Quatrième partie.) — Contribuables : un regratier et débitant de tabac, son industrie évaluée 40 livres; un perruquier, postillon aux lettres pour la communauté, 60 livres; deux collerons (bourreliers), 60 livres; et un grand nombre de forains, etc.

C. 533. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1777-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dienville (Aube), pour l'année 1790. (Cinquième partie.) — Parmi les contribuables de l'année 1781 se trouvent neuf domestiques. — Rôles de la taille, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée. — En 1772, le montant du rôle s'élevait à 5,607 livres 6 sols, et le nombre des cotes à 509. — Minute du rôle des vingtièmes de 1781. — Demandes en décharge adressées à l'intendant par des pères de famille; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur ces demandes. Procès-verbal dressé en assemblée municipale et constatant un incendie.

C. 534. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1730-1790. — État des maîtres composant les différentes corporations d'arts et métiers de la communauté de Dienville (Aube); états des habitants, des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laines, récoltes, etc. — Correspondance entre le subdélégué de Bar-sur-Aube et l'intendant, au sujet d'une plainte formée par un dragon contre un huissier; ordre d'arrestation donné par l'intendant. — Enquête faite en la justice de Brevonne (Aube), sur une rixe où un dragon avait été maltraité, etc. — Procès-verbal dressé par le subdélégué contre le syndic et plusieurs garçons de Dienville (Aube), au sujet du tirage de la milice. — Avis du subdélégué sur une demande en exemption de corvée. — Certificat d'un vétérinaire attestant qu'une partie des chevaux d'un fermier sont morveux; que, par conséquent, il y a lieu de le décharger des corvées. — Procès-verbal d'une délibération des notables de la communauté, qui conviennent avec un voiturier que ce voiturier fera, pour une somme déterminée, les corvées dont la communauté est chargée. (Cette délibération, approuvée par l'intendant le 15 mai 1786, précède d'un an la suppression de la corvée, remplacée définitivement par un impôt en 1787.) — État des biens situés à Dienville, sujets à l'imposition pour la construction de la caserne de Brienne-le-Châtel (Aube).

C. 535. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1744-1789. — Procès-verbal d'élection d'un membre de l'assemblée municipale de la communauté de Dienville

Digitized by Google

(Aube). — Comptes des syndics : Année 1747 : recette, 868 livres 4 sols; dépense, 851 livres 7 sols. — Année 1758 : recette, 540 livres; dépense, 479 livres 5 sols 8 deniers. — Année 1767 : recette, 261 livres; dépense, 263 livres 15 sols 3 deniers. — Année 1777 : recette, 188 livres 5 sols 3 deniers; dépense, 120 livres 19 sols 9 deniers. — Année 1787 : recette, 2,036 livres 18 sols 7 deniers; dépense, 248 livres 2 sols 5 deniers. — Rôles d'impositions communales.

C. 536. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1, parchemin.

1767-1788. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une plainte que les habitants de Dienville (Aube) ont formée en justice contre le curé et les marguilliers, qui avaient déplacé les bancs de l'église et voulaient mettre une grille autour du chœur. Requête du syndic à l'intendant et procès-verbal d'assemblée des habitants qui, constatant le mauvais état de l'église et du clocher, demandent la nomination d'un expert pour en faire la visite; ordonnance conforme de l'intendant; procès-verbal de visite; état estimatif des dépenses à faire à la tour et au clocher; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué, etc.

C. 537. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan, coupe et élévation du clocher à construire (le clocher actuel) pour l'église paroissiale de la communauté de Dienville (Aube).

C. 538. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan de diverses pièces de charpente à poser dans le clocher de l'église paroissiale de la communauté de Dienville (Aube).

C. 539. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1773-1787. — Maison d'école de la communauté de Dienville (Aube); devis de travaux; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Avis du subdélégué sur une demande des habitants, qui veulent faire une coupe de bois. Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances chargé du département des forêts, au sujet de la coupe du quart en réserve. — Délibération des habitants concluant à l'établissement d'un abreuvoir; requête adressée en conséquence par le syndic à l'intendant. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux. — Délibération des habitants concluant à l'achat de pompes à incendie.

C. 540. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1769-1790. — Rôles de la taille et des accessoires de la communauté de Dinteville (Haute-Marne). — En 1770 : nombre des cotes, 81; montant du rôle, 1,110 livres 5 sols. — En 1780 : nombre des cotes, 80; montant du rôle, 1,365 livres. — En 1790 : nombre des cotes, 124; montant du rôle, 2,095 livres 6 sols 8 deniers. — États statistiques des hommes et des animaux propres au service de la corvée; états des récoltes, etc.

C. 541. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1775-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Dommartin-le-Coq (Aube) pour l'année 1790. — En 1775, on signalait comme exempts les seigneurs (MM. de Dampierre et Desreaults), le curé, et la communauté propriétaire de 25 arpents. Il faut y ajouter le prieuré de Ramerupt (Aube), celui de Sainte-Thuise (Aube), le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, la maîtrise d'école de Jasseines (Aube), etc.

C. 542. (Liasse.) — 31 pièces, papier

1687-1790. — Feuilles de tête des rôles de la taille de la communauté de Dommartin-le-Coq (Aube), pour les années 1789 et 1790. — Procès-verbaux de nomination de collecteurs. — Reçu du huitième denier dû par le possesseur de biens aliénés par la communauté. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte, etc. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de Ste-Thuise de travailler à la chaussée de Dommartin. Pétitions des habitants de Dommartin à l'intendant, devis, procès-verbal d'adjudication passé par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube : le tout relatif à la reconstruction de deux ponts sur la chaussée de Dommartin. — Reçu de la somme à laquelle la communauté a été taxée pour la location de la caserne d'Arcis-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué à l'intendant, pour lui proposer l'approbation d'un marché passé entre les habitants et le recteur d'école.

C. 543. — (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1753-1788. — Comptes des syndics de la communauté de Dommartin-le-Coq (Aube). — Pour les deux années 1771, 1772 : recette, 62 livres; en moyenne, 31 livres; dépense, 69 livres 2 sols; en moyenne, 34 livres 11 sols. — En 1780 : recette, 58 livres 4 sols 9 deniers; dépense, 44 livres 18 sols. — En 1787 : recette, 408 livres 11 sols 3 deniers; dépense, 266 livres 15 sols 9 deniers. — Réparations à l'église; requêtes des habitants à l'intendant; ordonnances de l'intendant; devis; procès-verbaux d'adjudication des travaux par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Avis du subdélégué qui propose à l'intendant d'ordonner la mise en réserve des pâtures communales de Dommartin. Procès-verbaux d'adjudication à bail

Digitized by Google

de ces pâtures par devant le subdélégué. — Procuration à l'effet de plaider donnée par les habitants au syndic. Consultation d'avocat jointe à une requête en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants; avis du subdélégué, etc.

C. 544. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1776-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté de Doulancourt, aujourd'hui Dolancourt (Aube). État des biens appartenant à chaque habitant; minute du rôle des impôts de 1790. — Déclarations des contribuables aux vingtièmes; minute de la vérification générale faite par le contrôleur. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête présentée par un habitant précédemment chargé du rôle des vingtièmes et révoqué parce qu'il ne savait pas écrire; le subdélégué pense que la destitution doit être maintenue. — Requête adressée par les habitants aux députés composant le Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, pour leur demander l'autorisation d'employer une partie des fonds communaux à solder le montant du rôle de la contribution représentative de la corvée; avis favorable du Bureau intermédiaire; ordonnance de l'intendant qui accorde l'autorisation sollicitée.

C. 545. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1747-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, de la communauté de Doulancourt, aujourd'hui Dolancourt (Aube). — Lettre du sous-ingénieur de Montrocher à l'intendant, au sujet du pont de Dolancourt. — Requête des habitants à l'intendant et au juge garde du lieu, au sujet d'une ruelle qui fait matière à contestation entre eux et leur curé; procès-verbal de visite des lieux par un expert désigné par l'intendant. — État des habitants corvéables qui n'ont pas travaillé à la réparation du chemin de Dolancourt à Arganςon. — État des biens situés à Dolancourt qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube; rôle. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Traité entre un recteur d'école et les habitants; ordonnance de l'intendant qui approuve ce traité. — Comptes des syndics. Années 1747-1749 : recette, 110 livres 10 sols; en moyenne, 36 livres 16 sols 8 deniers; dépense : 105 livres 18 sols 6 deniers; en moyenne, 35 livres 6 sols 2 deniers. — Années 1760-1763 : recette, 320 livres 12 sols; en moyenne, 80 livres 3 sols; dépense, 328 livres 14 sols 9 deniers; en moyenne, 82 livres 3 sols 8 deniers. — Année 1770 : recette, 486 livres; dépense, 484 livres 16 sols 4 deniers. — Année 1778 : recette, 454 livres 13 sols; dépense, 391 livres 11 sols. — Année 1787 : recette, 787 livres 12 sols; dépense, 412 livres 16 sols 9 deniers. — Rôles d'impositions communales.

C. 546. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1766-1789. — Gourmetage de la communauté de Doulancourt, aujourd'hui Dolancourt (Aube); procès-verbaux d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix en 1775 : 40 livres; en 1780 : 43 livres; en 1784 : 45 livres; en 1788 : 82 livres. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré de la communauté par devant le subdélégué. Prix en 1777 : 67 livres; en 1787 : 49 livres 10 sols. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances chargé du service des forêts, au sujet du quart en réserve des bois communaux. — Requête adressée à l'intendant par le curé, pour demander des réparations au presbytère; ordonnance de l'intendant qui prescrit qu'elle soit communiquée aux habitants; délibération des habitants extraite des registres du greffe de la justice; ordonnance de l'intendant qui, vu cette délibération, nomme expert le sieur de Montrocher, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées; procès-verbal de visite du sieur de Montrocher; devis et détail estimatif; ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication des travaux, etc.

C. 547. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1769. — Presbytère de la communauté de Doulancourt, aujourd'hui Dolancourt (Aube). Plans 1° du rez-de-chaussée, 2° du premier étage, comme ils existaient; 3° du rez-de-chaussée projeté.

C. 548 (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1687-1789. — Reçu du huitième denier payé par le propriétaire d'un pré vendu par les habitants de Doulevant-le-Châtel (Haute-Marne). — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Engente (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — En 1768 étaient exempts, d'après la feuille de tête, Madame Le Blanc, dame du lieu, et le curé, seul décimateur qui faisait valoir les grosses et menues dîmes évaluées 400 livres : il faut y ajouter le chapitre de Saint-Maclou et l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube. — Deux articles sont écrits sur le dos d'ordonnances de l'intendant, qui prescrivaient à deux syndics de communautés de payer au subdélégué et à son greffier leurs frais de transport pour l'installation des assemblées des notables de ces communautés.

C. 549. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1734-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Engente (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Anciens prévilégiés : l'abbaye de Clairvaux (Aube); le chapitre de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne); la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem de Thors (Aube).

Digitized by Google

Anciens contribuables : plusieurs bourgeois de Chaumont-en-Bassigny; un menuisier, un charron, un maçon, plusieurs vignerons, etc. La plupart des anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers.

C. 550. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1737-1789. — Requête des habitants de la communauté d'Engente (Aube) aux élus de Bar-sur-Aube, pour faire connaitre qu'ils ont été grêlés et demander un dégrèvement ; procès-verbal de chevauchée d'un élu. — Rôle de la taille de 1782, comprenant 40 contribuables et montant à 446 livres 5 sols. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Minute de la vérification générale des vingtièmes. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Requête du sieur de Saulx, seigneur d'Engente, qui demande l'élargissement de son garde, écroué dans la prison royale de Bar-sur-Aube : cette requête adressée à l'intendant ; on y trouve joint un extrait du registre de la geôle. — État des biens situés à Engente, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. Année 1766 : recette, 62 livres 10 sols ; dépense, 22 livres 19 sols 6 deniers. — Année 1776 : recette, 14 livres ; dépense, 13 livres 13 sols 3 deniers. — Année 1786 : recette, 76 livres; dépense, 72 livres 19 sols 9 deniers.

C. 551. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1767-1789. — Rôles des impositions communales de la communauté d'Engente (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Année 1766 : prix, 18 livres ; en 1776, 36 livres ; en 1786, 15 livres ; en 1789 : 9 livres. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances chargé du service des forêts et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'une requête adressée au Conseil par les habitants d'Engente, qui demandent à vendre le quart en réserve de leurs bois. — Requête adressée à l'intendant par le curé, qui expose que son presbytère se compose en tout d'une cuisine et d'une chambre, tandis que les réglements exigent deux chambres et un cabinet; il demande que l'intendant fasse ajouter à son presbytère un cabinet aux frais de la communauté ; mémoire des habitants, qui refusent de contribuer à la dépense de ce cabinet. Nouvelle requête du curé ; avis motivé du subdélégué, tendant au rejet de la demande du curé ; ordonnance de l'intendant qui accueille cette demande et charge le sieur de Montrocher, sous-ingénieur, de dresser le devis ; procès-verbal d'adjudication des travaux par devant le subdélégué ; ordonnance de l'intendant qui approuve cette adjudication. Pétition de l'adjudicataire, qui demande à être payé de travaux supplémentaires ; ordonnance de l'intendant qui le déboute.

C. 552. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Esclance ou Eclance (Aube) pour l'année 1790. — La feuille de tête mentionnait, en 1767, deux exempts : M. de Nogent, seigneur, et le curé, mais cet énoncé est incomplet ; il faut ajouter : l'hôpital du Saint-Esprit de Bar-sur-Aube ; la fabrique de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, et plusieurs nobles qui n'habitaient pas Éclance. — A cette matrice sont jointes deux minutes du rôle de la taille de 1790.

C. 553. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1728-1789. — Procès-verbal de chevauchée d'un élu de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle sur le territoire de la communauté d'Esclance ou Éclance (Aube). — Procès-verbal de nomination de collecteurs, etc. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bestiaux, des récoltes, des biens de mainmorte. — Devis de travaux à faire dans les rues du village. — Requête adressée à l'intendant par un laboureur qui vient de perdre un cheval et qui demande à être déchargé des corvées sur les grandes routes. — Devis de travaux de charité. — Requête adressée à l'intendant par un particulier d'Esclance, qui se plaint de violences exercées sur lui par un soldat provincial. — Lettre adressée à l'intendant et signée du comte de Saint-Priest, ministre de la maison du Roi, qui renvoie à l'intendant une pétition du curé d'Esclance. (Le curé d'Esclance demandait une boîte de remèdes pour sa paroisse.) — État des biens situés à Esclance qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube ; rôle. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale.

C. 554. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1767-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Esclance ou Éclance (Aube). Années 1768-1770 : recette, 46 livres 15 sols ; en moyenne, 15 livres 11 sols 8 deniers ; dépense, 89 livres 13 sols ; en moyenne, 29 livres 17 sols 8 deniers. — Année 1780 : recette, 27 livres; dépense, 18 livres 8 sols 3 deniers. — Année 1788 : recette, 25 livres ; dépense, 34 livres 9 sols. — Rôles d'impositions communales. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui donner connaissance d'une contestation survenue entre un salpêtrier et les habitants d'Éclance, au sujet de la fourniture de bois faite par ces derniers, et que

Digitized by Google

le salpêtrier prétend insuffisante, etc. — Traité entre le seigneur et les habitants par devant le juge d'Éclance, à l'occasion de la suppression de l'étang du lieu.

C. 555. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1765-1784. — Réparations à l'église et au presbytère de la communauté d'Esclance ou Éclance (Aube); requêtes adressées à l'intendant par le curé et par les habitants pour demander les visites d'un expert; ordonnances de l'intendant qui font droit; devis et détails estimatifs; procès-verbaux d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnances de l'intendant qui approuvent ces procès-verbaux; correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet de ces travaux; délibérations des habitants y relatives, etc.

C. 556. (Liasse.) — 92 pièces, papier

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Esguilly, depuis Éguilly (Aube) pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé du lieu, M. Leblanc de Vitry, seigneur du lieu, le commandeur du Temple, etc. Anciens contribuables : le recteur d'école, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; deux tixiers, un meunier, un jardinier, deux maréchaux ; le reste se compose de laboureurs et de manouvriers. Les dernières feuilles sont occupées par les anciens contribuables forains, c'est-à-dire domiciliés hors d'Éguilly.

C. 557. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1719-1789. — Requête adressée par les habitants de la communauté d'Esguilly, depuis Éguilly (Aube), aux élus de Bar-sur-Aube, pour demander une décharge de la taille, vu les dégâts causés par un orage ; procès-verbal de chevauchée d'un élu. — Autre demande en décharge adressée à l'intendant par trois laboureurs incendiés. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Registre des déclarations pour la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte, etc. — Copie d'un mandat d'arrêt lancé par l'intendant contre deux voleurs. Plainte adressée à l'intendant par les habitants contre deux particuliers qu'ils accusent de vols. — Plainte adressée à M. Beugnot par le seigneur, qui accuse les habitants de divers actes de brigandage. — État des biens situés à Éguilly qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre (Aube) ; rôles.

C. 558. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1750-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Esguilly, depuis Éguilly (Aube). Année 1766 : recette, 25 livres 2 sols; dépense, 32 livres. — Année 1776 : recette, 91 livres 9 sols 6 deniers; dépense, 65 livres 9 sols 6 deniers. — Année 1786 : recette, 51 livres 13 sols 3 deniers; dépense, 38 livres 4 sol 9 deniers. — Rôles d'impositions communales extraordinaires. — Requête des habitants qui demandent une imposition; ordonnance de l'intendant qui la prescrit. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix en 1778 : 42 livres 5 sols ; en 1787 : 37 livres. — Requêtes des habitants à l'intendant pour lui signaler la nécessité de faire des réparations à l'église ; devis, procès-verbaux d'adjudication, ordonnances de l'intendant. etc. — Requête en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants, avis du subdélégué.

C. 559. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1776-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Espothémont, depuis pothémont (Aube). — Privilégiés : le curé du lieu ; l'évêque de Châlons-sur-Marne, en qualité d'abbé de Montiérender (Haute-Marne), seigneur en partie ; MM. de Beaufort, seigneur en partie, de Cloye, seigneur de Remimesnil ; le comte de Brienne ; de Guenichon, seigneur en partie; le marquis de Choiseul ; de La Morre, seigneur de La Ville-au-Bois; de Beaufort de Frampas, etc. Contribuables : le recteur d'école, un voiturier, un garde-chasse, un maréchal, etc. Le reste des habitants sont laboureurs ou manouvriers.

C. 560. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1675-1790. — Reçu de tailles donné aux collecteurs de la communauté d'Espothémont, depuis Épothémont (Aube), par le receveur de l'Élection. — Procès-verbal de chevauchée des élus de Bar-sur-Aube. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des biens de main-morte, des chevaux, des récoltes, etc. — Requête adressée à l'intendant par un particulier d'Épothémont chargé de conduire du bois de marine, et qui demande à être payé. — Lettres adressées à l'intendant par des habitants nobles d'Épothémont qui veulent faire entrer leurs enfants à l'école militaire ; minutes de lettres écrites en conséquence par l'intendant. — Requête adressée à l'intendant par les habitants, qui veulent retirer au curé une ruelle qu'ils lui avaient cédée ; ordonnance conforme de l'intendant. — Comptes des syndics. Années 1774-1775 : recette nulle ; dépense, 42 livres 8 sols ; en moyenne, 21 livres 4 sols. — Année 1785 : recette nulle; dépense, 44 livres 19 sols 9 deniers.

C. 561. (Liasse). — 77 pièces, papier.

1761-1789. — Requête de quelques habitants de la communauté d'Espothémont, depuis Épothémont (Aube), qui

demandent à l'intendant une imposition. Ordonnance de l'intendant qui rejette cette requête. — Rôles d'une autre imposition. — Requêtes adressées à l'intendant par le curé, qui veut obtenir des réparations à son presbytère. Nominations d'experts par l'intendant. Devis, procès-verbaux d'adjudication de réparations et de reconstruction par devant le subdélégué, etc. — Requête du curé qui demande des réparations à l'église. Ordonnance conforme de l'intendant, devis, procès-verbal d'adjudication des travaux par devant le subdélégué, etc. — Plainte adressée par les habitants à l'intendant, contre des particuliers qui envahissaient leurs biens communaux. Ordonnance de l'intendant qui les renvoie devant les juges ordinaires. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, au sujet d'un procès fait par le curé à un marguillier de la fabrique.

C. 562 (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Essoyes (Aube) pour l'année 1790 (première partie). — Privilégiés : les religieux de Molesme (Côte-d'Or), le grand prieur du prieuré de Champagne (ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem); la maladrerie d'Essoyes; la communauté d'habitants du même lieu ; de Baudouin, seigneur de Servigny ; le marquis Du Sausset; le chapelain de Saint-Nicolas d'Essoyes; le curé de la paroisse; l'hôpital de Mussy-sur-Seine (Aube); le prieur de Viviers (Aube), etc. — Contribuables : le receveur des aides, appointements : 750 livres ; le commis en second des aides, appointements : 600 livres; un chirurgien dont l'industrie est évaluée 50 livres; le postillon des lettres qui était en même temps mercier; le juge de la gruerie, etc.

C. 563. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1776-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Essoyes (Aube) pour l'année 1790 (deuxième partie). — Contribuables : un cordonnier dont l'industrie est évaluée 33 livres ; un tisserand, 50 livres ; un marchand fripier, 80 livres ; un boulanger, 80 livres ; un boucher, 80 livres ; un taillandier, 80 livres; le greffier de la gruerie, 30 livres ; un chapelier, un charpentier, etc.

C. 564. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1774-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Essoyes (Aube) pour l'année 1790 (troisième partie). — Contribuables : un menuisier dont l'industrie est évaluée 60 livres; un chapelier, 60 livres; un bourrelier, 60 livres ; un taillandier, 80 livres ; le procureur du Roi ; un avocat avec cette note : « pour son étude, mémoire : n'étant » pas postulant » ; un tixier, 40 livres ; une marchande mercière, 30 livres ; un mercier, 50 livres ; un maçon, 60 livres ; un boulanger, 90 livres ; un coutelier, 46 livres ; un perruquier, 60 livres, modérées à 30 livres sur la demande de la communauté, etc.

C. 565. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1778-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Essoyes (Aube) pour l'année 1790 (quatrième partie). — Contribuables : un cordonnier dont l'industrie est évaluée 50 livres ; un charron, 53 livres 6 sols ; un chapelier, 50 livres ; un avocat, néant, « n'étant pas postulant » ; un perruquier, 26 livres 13 sols, « étant peu occupé » ; un boucher, 60 livres ; un menuisier, 60 livres ; un couvreur, 60 livres ; le recteur d'école, 40 livres, etc.

C. 566. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1781-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Essoyes (Aube) pour l'année 1790 (cinquième partie). — Contribuables : le prévôt d'Essoyes et le fermier du droit de hallage, tenant du seigneur ce droit pour 140 livres, etc. Cette partie de la matrice comprend principalement : des cotes collectives, c'est-à-dire qui concernent chacune plusieurs héritiers encore en indivision ; des cotes de forains, c'est-à-dire de propriétaires domiciliés hors de la paroisse.

C. 567. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1686-1790. — Reçus du huitième denier donnés aux détenteurs de biens aliénés par la communauté d'Essoyes (Aube). — Procès-verbal de chevauchée des élus. — Rôle du doublement de la capitation, etc. — Déclarations des contribuables à la contribution patriotique. — Lettre du contrôleur général de Calonne, qui notifie à l'intendant de Champagne le rejet d'une demande formée par les habitants d'Essoyes ; ces derniers voulaient être exempts des droits d'entrée et des droits réservés. — Domaine royal d'Essoyes (première partie). Procès-verbal d'adjudication de la baronnie d'Essoyes pour neuf années, à commencer au 24 juin 1776 (ce procès-verbal, passé devant le subdélégué, est précédé de l'état des biens qui composaient la baronnie d'Essoyes). — Devis d'ouvrages à faire au moulin Collinet, qui dépend du domaine ; procès-verbal d'adjudication à bail de ce moulin par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Procès-verbal d'adjudication à rente du moulin de La Roche par devant le subdélégué, etc.

C. 568. (Liasse.) — 99 pièces, papier, 2 en parchemin.

1781-1788. — Domaine royal d'Essoyes (Aube) (deuxième partie). — Mémoire des officiers du bailliage de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) sur l'édit d'octobre 1780, qui réunit la justice de Fontette à la prévôté d'Essoyes. Re-

Digitized by Google

construction de l'auditoire et des prisons ; devis, arrêt du Conseil qui l'approuve ; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, procès-verbal de réception des travaux. — Requête adressée à l'intendant par les officiers de la prévôté, qui se plaignent de l'insuffisance de l'édifice construit, lequel se compose en tout d'une pièce de neuf pieds carrés et d'un cachot de neuf pieds sur cinq, etc.

C. 569 (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1731-1790. — États statistiques des corporations d'arts et métiers de la communauté d'Essoyes (Aube), des maîtres exerçant les différents métiers, des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Lettre d'envoi à l'intendant par le subdélégué de Bar-sur-Aube, d'une requête des habitants d'Essoyes qui demandent à être dispensés de la corvée sur les routes. Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'enlèvement des boues déposées par certains habitants dans les rues du village. — Procès-verbal dressé par le subdélégué des dires du syndic de la communauté et du propriétaire de l'écurie des chevaux de la compagnie de Lénoncourt, en garnison à Essoyes. — Plainte adressée à l'intendant par un receveur des droits de contrôle, qui se prétend exempt du logement des gens de guerre et chez qui on a logé un officier des gendarmes écossais en garnison à Essoyes, etc. — Mémoire adressé à l'intendant par l'oncle d'une jeune fille qui veut faire un mauvais mariage : il demande l'arrestation du prétendu ; note écrite de la main de l'intendant qui prescrit l'arrestation de ce dernier. — Lettres adressées à l'intendant et signées du comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, au sujet d'une demande de lettres de rémission pour meurtre. — Pétition adressée au Roi par les habitants d'Essoyes, qui demandent qu'on fasse arracher les vignes plantées dans des terrains propres à la culture des grains.

C. 570. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1706-1788. — Lettres signées d'Angervilliers, ministre de la guerre, et adressées à l'intendant, sur la nécessité de rétablir les prisons d'Essoyes (Aube). — Placet adressé au chancelier par M. de Fontette, intendant de Caen, pour demander l'établissement de quatre foires nouvelles à Essoyes ; lettre signée de Maupeou, qui renvoie ce placet à l'intendant, etc. — Note rappelant que le péage d'Essoyes a été maintenu par arrêt du Conseil de 1734, etc. — Registre du contrôle des baptêmes, mariages et sépultures ; commission de contrôleur. — Lettre d'envoi par l'intendant général des postes, d'une commission de distributeur des lettres à Essoyes. — Incendie du 12 mars 1763 ; états de pertes, etc. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Bar-sur-Aube et le ministre Bertin, au sujet des querelles du gouverneur avec le prévôt du lieu ; lettre écrite à l'intendant par le gouverneur, qui prétend avoir droit à la jouissance des fossés. — Procès-verbal d'élection de la municipalité ; procès-verbal d'élection à une place vacante, etc.

C. 571. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1738-1790. — Comptes des syndics de la communauté d'Essoyes (Aube). — Années 1731-1737 : recette, 853 livres 1 sol 4 deniers ; dépense, 761 livres 3 sols 6 deniers ; en moyenne, 121 livres 17 sols 5 deniers et 108 livres 14 sols 9 deniers par an. — Année 1753 : recette, 494 livres ; dépense, 564 livres 8 sols. — Année 1763 : recette, 417 livres 5 sols ; dépense, 320 livres 4 sols 6 deniers. — Année 1772 : recette, 682 livres 18 sols 3 deniers ; dépense, 126 livres 19 sols 6 deniers. — Année 1788 : recette, 2,224 livres 7 sols 4 deniers ; dépense, 1,862 livres 12 sols 7 deniers. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix en 1766 : 200 livres ; en 1776 : 370 livres ; en 1786 : 348 livres.

C. 572. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1773-1789. — Impositions communales d'Essoyes (Aube). — Requêtes adressées à l'intendant par le syndic, pour demander des impositions communales sur les prenant-part à l'affouage dans les bois communaux ; délibérations des habitants produites à l'appui de ces requêtes ; ordonnances de l'intendant rendues en conséquence ; rôles. — Correspondance entre l'intendant des finances chargé du service des forêts, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'une requête des habitants qui demandent l'autorisation de couper leur quart en réserve. — Délibération des notables, qui autorise la refonte d'une cloche ; marché passé pour cette refonte entre le syndic et un fondeur de cloches, etc. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant ; avis du subdélégué ; ordonnances de l'intendant.

C. 573. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1768-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Fligny, aujourd'hui Fuligny (Aube), pour l'année 1790. — Privilégiés : d'Allonville, seigneur ; le duc de Montmorency ; de Lux de Ventelet, demeurant à Ailleville (Aube) ; Delarue, seigneur de Fresnay (Aube) ; les héritiers de Madame de Pleurre ; Madame de Coningham ; Leblanc, seigneur d'Éguilly (Aube) ; le curé du lieu ; l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube. Les anciens contribuables étaient presque tous laboureurs ou manouvriers, cependant on remarque un cou-

Digitized by Google

vreur en tuiles, un charron, le procureur fiscal qui, à cette profession, joignait celle de cabaretier, un charpentier, etc.

C. 574. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1767-1790. — Rôles de la taille, de la capitation, de la contribution représentative de la corvée, et de la contribution patriotique de la communauté de Fligny, aujourd'hui Fuligny (Aube). — En 1770, montant du rôle de la taille et des accessoires : 1,119 livres 6 deniers ; nombre des contribuables, 73. — En 1780, montant du même rôle : 1,243 livres 18 sols. — En 1788, montant du même rôle, 1,201 livres 18 sols ; nombre des articles, 71 ; montant du rôle de la contribution représentative de la corvée, 190 livres 13 sols. — Minute du rôle des vingtièmes pour l'année 1786. — Certificats des curé, syndic et habitants fournis par des pères de dix enfants, qui demandent à être déchargés de la taille. — Procès-verbal de nomination de collecteurs, etc. — Ordonnances de l'intendant prescrivant aux syndics de payer les taxes établies par l'arrêt du Conseil du 22 février 1770, pour les convois militaires, aux lieu et place du service en nature autrefois exigible. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, biens de main-morte, etc. — Ordonnances de paiement rendues par l'intendant au profit du voyer-piqueur qui a conduit les travaux des habitants de Fuligny sur la grande route de Bar-sur-Aube à Colombé (Haute-Marne), [route impériale n° 19]. — Devis de travaux de charité sur les chemins de Fuligny à Bar-sur-Aube et de Fuligny à Brienne (Aube), et dans les rues de Fuligny. — État des biens sis à Fuligny, qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube ; rôles.

C. 575. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1767-1790. — Comptes des syndics de la communauté de Fligny, aujourd'hui Fuligny (Aube). — Année 1776, recette nulle ; dépense, 15 livres 6 sols 3 deniers. — Année 1786, recette nulle ; dépense, 74 livres 3 sols 9 deniers. — Impositions communales ; rôles. — Requête adressée à l'intendant par le curé, qui demande des réparations au presbytère ; ordonnance de l'intendant qui renvoie cette requête au subdélégué de Bar-sur-Aube, avec prière de la communiquer aux habitants ; délibération des habitants qui admettent l'exactitude des faits articulés dans la requête ; avis conforme du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnance de l'intendant qui désigne pour architecte le sieur de Montrocher, sous-ingenieur des ponts-et-chaussées ; devis et détail estimatif dressés par le sieur de Montrocher ; ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; procès-verbal d'adjudication ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube portant que l'arrêt du Conseil qui doit autoriser l'imposition extraordinaire, nécessaire au paiement du prix de l'adjudication, n'étant pas encore rendu, les travaux n'ont pu commencer, que par conséquent il y a lieu de continuer à payer au curé son indemnité de logement fixée à 40 livres par an. — Contestation entre les communautés de Vernonvilliers (Aube) et de Fuligny au sujet de la propriété d'une pâture ; exploits d'huissier, extraits des minutes du greffe de la subdélégation de Bar-sur-Aube, des registres du greffe de la justice de Fuligny, etc.

C. 576. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1719-1789. — Minute de la vérification générale des vingtièmes de la communauté de Fontaines (Aube), faite par le contrôleur, en 1781 ; tarif pour servir à l'estimation du revenu des terres labourables, etc. — Procès-verbaux de chevauchée faits par des élus de Bar-sur-Aube, pour constater des pertes causées par la sécheresse et par la grêle. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Requête adressée au subdélégué de Bar-sur-Aube par un garde-chasse qui demande à être déchargé de la corvée ; ordonnance du subdélégué qui accueille cette requête. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes. — Lettre adressée à l'intendant par le seigneur de Fontaines, qui demande l'arrestation d'un individu contre lequel il articule les faits suivants : il « ne » fait ny pasque, et ne s'aproche point des sacrement, il in- » sulte souvent les prêtre qui desservo la paroisse ; » avis du subdélégué de Bar-sur-Aube qui propose de le mettre en prison quelques jours pour l'exemple. — États des biens situés dans l'étendue de la paroisse de Fontaines qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. Ordonnance du subdélégué qui confirme la nomination d'un syndic, faite par les habitants. (La formule imprimée de cette ordonnance contient un règlement général sur les droits et charges des syndics communaux). — Règlement imprimé des assemblées municipales de Champagne. (Cet exemplaire, destiné à la communauté de Fontaines, ne lui aura sans doute pas été envoyé.) — Compte des syndics. En 1747, recette ; 993 livres 5 sols ; dépense : 458 livres 19 sols 9 deniers. — En 1755, recette : 249 livres ; dépense : 124 livres 2 sols 3 deniers. — En 1769, recette : 226 livres 16 sols 9 deniers ; dépense : 220 livres 8 sols 9 deniers. — En 1777, recette : 229 livres 12 sols 9 deniers ; dépense : 139 livres 7 sols 9 deniers. — En 1788, recette : 1,480 livres 11 sols 3 deniers ; dépense : 224 livres 12 sols 6 deniers.

C. 577. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1766-1790. — Procès-verbaux d'adjudication du gour-

Digitized by Google

metage de la communauté de Fontaine (Aube), passés les premiers par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, les derniers par devant l'administration municipale. Prix, en 1766 : 60 livres ; en 1776 : 74 livres; en 1786 : 60 livres. — Rôles d'impositions communales. — Procès-verbaux d'adjudication des prés communaux par devant le subdélégué. Prix, en 1778 : 125 livres ; en 1787 : 120 livres. — Correspondance entre l'intendant des finances chargé des forêts, l'intendant de Champagne et son subdélégué de Joinville (Haute-Marne), au sujet d'une requête des habitants de Fontaines, qui désirent couper le quart en réserve de leurs bois. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête en autorisation de plaider adressée par les habitants de Fontaines à l'intendant. — Ordonnance de l'intendant qui approuve un traité entre le maître d'école et les habitants. Autre ordonnance qui approuve l'acquisition d'une maison destinée à loger le maître d'école. — Délibérations des habitants, ordonnance de l'intendant, devis, etc., relatifs à des réparations à leur église.

C. 578. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan et élévation d'une croix en pierre projetée pour la communauté de Fontaines (Aube).

C. 579. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1790-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Fontette (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) Anciens privilégiés : le Roi, seigneur ; le grand prieur de France, ordre de Malte ; le curé ; la communauté d'habitants propriétaire de 400 arpents de bois, dont le revenu annuel est évalué 1,000 livres, etc. — Anciens contribuables : un conducteur des chemins, joignant à cette profession celle de buraliste, son revenu évalué 20 livres ; un tissier ; un meunier ; le reste se compose de laboureurs et de manouvriers.

C. 580. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1790-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Fontette (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) Anciens contribuables : un aubergiste, dont l'industrie est évaluée 30 livres; un compagnon maçon, 40 livres; le recteur d'école, dont l'industrie est mentionnée pour mémoire, du consentement des habitants, etc. Les autres habitants sont laboureurs ou manouvriers.

C. 581. (Liasse.) — 50 pièces, papier, 2 en parchemin.

1775-1790. — Contribution patriotique de la communauté de Fontette (Aube); déclarations des contribuables; rôle. — Feuille de tête du rôle de la taille de 1785. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Domaine royal (première partie). — Procès-verbal d'adjudication à bail de ce domaine par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; cahier des charges contenant le détail des biens qui composaient le domaine de Fontette ; deux plans du château de Fontette ; arrêt du Conseil approuvant l'adjudication de travaux à faire à ce château, etc.

C. 582. (Liasse.) — 77 pièces, papier, une en parchemin.

1777-1788. — Domaine royal de Fontette (Aube). (Deuxième partie.)— Arrêt du conseil qui confirme l'adjudication des travaux à faire aux fours et pressoirs bannaux de Fontette ; cette adjudication passée par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le paiement des travaux exécutés à la chapelle seigneuriale de Fontette. Procès-verbal de visite des bâtiments dépendant de la seigneurie par des experts nommés par le subdélégué. Plan du logement du fermier. Procès-verbal d'adjudication à bail par devant le subdélégué, etc.

C. 583. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1743-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Fontette (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de travailler pendant trois jours à la réparation des chemins finagers. — Correspondance entre l'intendant, le seigneur de Fontette et le subdélégué de Bar-sur-Aube au sujet d'une contestation entre les habitants et un ancien syndic. Procès-verbal d'élection d'un membre de la municipalité. — État des biens situés sur le finage de Fontette qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube; rôle. — Compte des syndics. Années 1737-1741, recette : 723 livres 5 sols 9 deniers ; dépense : 562 livres 5 sols ; en moyenne 144 livres 13 sols 2 deniers et 112 livres 9 sols. — Année 1750, recette : 161 livres 10 sols ; dépense : 60 livres 14 sols. — Année 1760, recette : 145 livres 3 sols 3 deniers ; dépense 125 livres 4 sols 6 deniers. — Année 1770, recette 179 livres 2 sols 3 deniers; dépense : 196 livres 4 sols 3 deniers. — Année 1780, recette : 206 livres 14 sols 9 deniers ; dépense : 129 livres 4 sols 3 deniers.— Année 1787, recette : 1,402 livres ; dépense : 380 livres 16 sols 2 deniers.

C. 584. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1766-1789. — Requête du syndic de la communauté de Fontette (Aube) à l'intendant, pour lui demander d'imposer extraordinairement les habitants ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnances de l'intendant ; rôles. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage par devant le subdélé-

Digitized by Google

gué. Prix, en 1778 : 12 livres ; en 1787 : 6 livres. — Devis des travaux à faire à l'église ; extraits des délibérations de la municipalité de Fontette concernant ces travaux. — Lettres écrites à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances, chargé du service des forêts, et par le ministre Bertin, au sujet d'une plainte formée par les habitants de Fontette contre les officiers de la maîtrise. — Requêtes des habitants, qui demandent des autorisations de plaider ; avis du subdélégué ; ordonnances de l'intendant.

C. 585. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Fravaux (Aube), pour l'année 1790. Anciens privilégiés : l'évêque de Tulle, abbé de Montieramey, seigneur ; le curé du lieu ; la fabrique du lieu ; la communauté du lieu, propriétaire de 60 arpents de bois ; l'abbaye de Clairvaux (Aube). — Anciens contribuables : vignerons et manouvriers. Les propriétaires domiciliés hors du territoire, ou forains, sont très nombreux.

C. 586. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1710-1790. — Requête adressée par les habitants de Fravaux (Aube) aux président, lieutenant et élus de l'Élection de Bar-sur-Aube, pour leur exposer qu'ils ont été grêlés ; procès-verbal de chevauchée d'un élu. Procès-verbal de nomination de collecteurs, etc. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte, etc. — État des biens situés sur le territoire de Fravaux et qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle. — Comptes des syndics de la communauté. Années 1766-1768, recette : 51 livres ; en moyenne, 17 livres ; dépense 92 livres 8 sols ; en moyenne, 30 livres 16 sols. — Année 1776, recette : 20 livres ; dépense : 13 livres 8 sols 3 deniers. — Année 1786, recette : 126 livres ; dépense : 64 livres 1 sol. — Rôles d'impositions extraordinaires. — Devis de réparations à l'église et au presbytère. (Le presbytère dont il s'agit est celui de Spoix, qui était en partie à la charge des habitants de Fravaux.) — Procès-verbaux d'adjudication du gouvernetage, les premiers par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, le dernier par devant la municipalité. Prix, en 1775 : 14 livres ; en 1787 18 livres.

C. 587. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1773-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Fravigne, aujourd'hui Fraligne (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé ; le prieur de Fouchères (Aube), seigneur ; le vicaire du lieu ; les religieux de Montieramey (Aube), etc. — Anciens contribuables : le recteur d'école, coté 5 sols de taille, suivant son traité avec la communauté ; les autres sont laboureurs, manouvriers ou tisserands. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. Rôle de la taille de 1789, etc. — Contribution patriotique ; déclarations des contribuables ; rôle. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, etc. — Mémoire adressé par les habitants au bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, pour demander une part dans les fonds de charité. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — État des biens situés à Fraligne qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de Bar-sur-Aube ; rôle. — Compte d'un syndic de la communauté. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une demande d'imposition communale adressée par le syndic à l'intendant.

C. 588. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1687-1790. — Reçu de la taxe dûe pour des usages aliénés par la communauté de Fresnay (Aube). — Procès-verbal de vérification des bases sur lesquelles les vingtièmes étaient assis, ce procès-verbal dressé par le contrôleur des vingtièmes. — Procès-verbal de nomination de collecteurs de la taille. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte, etc. — État des biens situés sur le territoire de la communauté de Fresnay qui doivent contribuer aux dépenses de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics. Année 1772, recette nulle ; dépense ; 2 livres 18 sols. — Année 1781, recette nulle ; dépense : 12 livres 10 sols 3 deniers. — Année 1787, recette nulle ; dépense : 35 livres 16 sols.

C. 589. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1773-1790. — Requêtes adressées à l'intendant par le syndic de la communauté de Fresnay (Aube), qui demande des impositions communales ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnances conformes de l'intendant. (Aux requêtes se trouvent joints des procès-verbaux de triage de la coupe affouagère par le gruyer du lieu.) — Procès-verbal de visite du presbytère ; devis et détail estimatif des travaux à exécuter, ordonnances de l'intendant qui prescrivent de faire l'adjudication, qui approuvent l'adjudication faite, etc.

C. 590. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Plan du premier étage du presbytère de la communauté de Fresnay, indiquant les parties à conserver et les parties à reconstruire.

C. 591. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Gersains, aujourd'hui Jessains (Aube), pour l'an-

Digitized by Google

née 1790. — Anciens privilégiés : M. de Bossancourt, seigneur en partie ; les religieux de l'abbaye de Beaulieu (Aube), seigneurs en partie ; le prieur de Saint-Nicolas de Jessains ; le curé de Trannes (Aube) et de Jessains, son annexe ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; la communauté du lieu, propriétaire de 60 arpents de bois taillis, etc. La plupart des anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers.

C. 592. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1719-1790. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Gersains, aujourd'hui Jessains (Aube). En 1771, contribuables : 89 ; montant du rôle : 1,543 livres. — En 1780, contribuables : 82 ; montant du rôle : 2,082 livres 8 sols 3 deniers. — Minute du rôle des vingtièmes de l'année 1788. — Rôle de la contribution patriotique. — Procès-verbal de chevauchée d'un élu de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle. — États statistiques des habitants, des chevaux, des bestiaux, des récoltes, des biens de mainmorte, etc. — États des biens situés sur le finage de Jessains qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube) ; rôle. — Procès-verbal d'élection des membres de la municipalité.

C. 593. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1746-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Gersains, aujourd'hui Jessains (Aube). Années 1746-1747, recette : 112 livres 15 sols ; dépense 104 livres 12 sols ; en moyenne, 56 livres 7 sols 6 deniers et 52 livres 6 sols. — Année 1757, recette : 378 livres 10 sols ; dépense : 370 livres 1 sol. — Année 1766, recette : 32 livres 15 sols ; dépense : 94 livres 14 sols 6 deniers. — Année 1776, recette : 208 livres 13 sols 3 deniers ; dépense : 108 livres 10 sols 3 deniers. — Année 1786, recette : 145 livres ; dépense : 154 livres 14 sols 3 deniers. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances chargé des forêts et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'une requête des habitants de Jessains, qui demandent l'autorisation d'exploiter leur quart en réserve. — Délibération des habitants de Jessains relative à la reconstruction du presbytère de Trannes. — Avis du subdélégué sur une demande en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants de Jessains ; ordonnance de l'intendant qui prescrit une enquête. — Procès-verbal dressé par le subdélégué des dires contradictoires des habitants et d'un salpêtrier ; exploits d'huissier signifiés au salpêtrier sur la demande du syndic, et au syndic sur la demande du salpêtrier, etc. — Impositions communales ; rôles, etc.

C. 594. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), pour l'année 1790. Les bénédictins de l'abbaye de Molesme (Côte-d'Or), seigneurs de Grancey, y possédaient une forge et un bâtiment de ferme, 226 journaux de terre labourable, 96 arpents de pré, 168 arpents de bois, dont vingt-quatre destinés à l'affouage de la forge, les grosses et menues dîmes et les novales, un moulin banal, une taille seigneuriale de 40 sols par feu, un ancien hermitage loué 10 livres ; ils payaient au curé 700 livres de portion congrue, entretenaient le chœur de l'église et une chapelle, et pour l'année 1790 leurs impositions furent fixées, taille et accessoires, à 403 livres 18 sols 9 deniers.

C. 595. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1687-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or). Ces rôles, à commencer par le premier (1770) et jusques y compris celui de l'année 1788, n'ont pas été rédigés exclusivement par les collecteurs, et un commissaire nommé par l'intendant a concouru à leur rédaction. — En 1789, le commissaire a été nommé par le bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, en vertu de l'arrêt du Conseil du 20 septembre 1788. (Cette double observation s'applique d'une manière générale à tous les rôles de la taille de Champagne.) — Reçu de l'impôt levé sur un particulier, possesseur de biens usurpés sur la communauté. — « Mémoire pour « faire connaître comment se fait l'impôt du sel à Grancey et « comment ledit impôt a été levé en l'année 1730. » — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Ordonnance de l'intendant rendue sur requête du syndic et prescrivant trois jours de corvée bourgeoise. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — Délibération des habitants qui acceptent la démission d'un syndic et en nomment un nouveau, etc.

C. 596. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1725-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or). Année 1726, recette : 30 livres ; dépense : 53 livres 10 sols. — Année 1750, recette : 420 livres ; dépense : 369 livres 13 sols. — Année 1780, recette : 1,207 livres 10 sols 6 deniers ; dépense : 581 livres 13 sols. — Requêtes adressées par les syndics à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions sur les prenant part à l'affouage des bois communaux ; ordonnances conformes de l'intendant ; rôles. — Procès-verbal d'adjudication de la superficie d'un canton de bois, par devant Edme Didier Gabiot, bailly, juge en la prévôté royale de Grancey. (Ce canton contenait 100 arpent, qui furent adjugés 7 livres l'un.) Procès-verbal d'adjudication

Digitized by Google

par Charles Malgras, bailly et juge gruyer de Grancey, de la superficie de deux cantons contenant 5 à 6 arpents, au prix de 604 livres. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux, par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'adjudication de la pêche de la rivière communale dressé par devant le bailly du lieu. — Autorisations de plaider et de transiger accordées aux habitants par l'intendant. — Requête des habitants à l'intendant pour obtenir l'aliénation de l'ancien presbytère; ordonnance conforme de l'intendant.

C. 597. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1687-1790. — Rôles de la taille de la commumunauté de Gundrecourt, aujourd'hui Guindrecourt-sur-Blaise (Haute-Marne). — Deux exempts : M. Leseurre, seigneur, et le curé. — En 1770, nombre des contribuables : 63; montant du rôle : 565 livres. — En 1786, nombre des contribuables : 49; montant du rôle : 787 livres 10 sols. — Quittance du huitième denier dû par les possesseurs de biens vendus par les habitants. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par Nicolas Puissant, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par un orage, etc. — États statistiques des habitants et des bêtes propres au service de la corvée; état des récoltes, etc. — Procès-verbaux de visite de terres où l'on veut planter la vigne, ces procès-verbaux dressés par Charles-Antoine Armand, lieutenant au bailliage, nommé expert par le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection du corps municipal. — Avis du subdélégué à l'intendant sur la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser un emprunt à faire par la communauté. — Avis du subdélégué sur des demandes d'impositions communales adressées à l'intendant par les habitants.

C. 598. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1788. — Assemblée d'arrondissement de Gyé-sur-Seine (Aube). (L'arrondissement de Gyé-sur-Seine se composait de 26 paroisses, payant ensemble 93,749 livres 8 sols d'impôts. Ses députés à l'assemblée d'élection de Bar-sur-Aube étaient, pour le Clergé, Régley, curé de Balnot-la-Grange (Aube); pour la Noblesse, le marquis de Praslin; pour le Tiers-État, Etienne, avocat à Mussy; Duval, avocat à Gyé.) États des feux, syndics, curés, seigneurs et députés de chaque communauté de l'arrondissement. Procès-verbal d'une séance tenue notamment pour le remplacement du sieur Régley, nommé à une cure hors de l'arrondissement.

C. 599. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Privilégiés : François Rémond, marquis de Montmort, seigneur; le chapitre de Mussy-sur-Seine (Aube); l'abbé de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); le prieur de la Gloire-Dieu (Aube); le curé du lieu; celui de Mussy (Aube); l'hôpital de Bar-sur-Aube, etc. — Contribuables : Duval, garde de la prévôté de l'hôtel, etc.

C. 600. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : Bouchotte, notaire et procureur, gagnant, comme notaire, 50 livres, comme procureur, 40 livres; un maçon; un charpentier; un bourgeois. Les autres contribuables sont vignerons ou manouvriers.

C. 601. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Contribuables : le garde du seigneur; le recteur d'école, dont l'industrie est évaluée 40 livres; un chirurgien, 100 livres. Le reste des contribuable se compose de vignerons et de manouvriers.

C. 602. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1774-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Quatrième partie. — Contribuables : un boucher, dont l'industrie est évaluée 140 livres; un maçon 60 livres; un meunier, 300 livres; un notaire, 100 livres; un huissier, 90 livres; le receveur des aides et traites, 300 livres; trois soldats provinciaux; un tissier; les autres sont vignerons, manouvriers ou forains.

C. 603. (Liasse). — 80 pièces, papier.

1686-1790. — Reçus du huitième denier dû par les possesseurs de terres et de prés vendus par la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube). — Observations de M. de Montmort sur l'estimation du revenu de ses biens par le contrôleur des vingtièmes; lettres adressées par M. de Montmort à M. Duclos, directeur des vingtièmes, etc. — Déclaration des habitants pour la contribution patriotique; rôles des sommes à recouvrer. — Requête des habitants aux président, lieutenant et élus de Bar-sur-Aube, pour leur demander décharge de la taille, parce que le territoire a été dévasté par la grêle. Procès-verbaux de nomination de collecteurs, etc. — États statistiques des corporations d'arts et métiers, des habitants, biens de main-morte, chevaux, bestiaux, récoltes. — Requête des habitants à l'intendant, pour lui demander l'exemption de la corvée royale.

Digitized by Google

— Mémoire des adjudicataires des bois de la forêt de Jeugny contre deux compagnies de Royal-Dragon en garnison à Gyé. — Information faite par le subdélégué de Bar-sur-Aube contre un sergent, à la requête du préposé au recouvrement des vingtièmes. — Procès-verbal de visite des nouvelles plantations de vigne par un expert. — Condamnation prononcée par l'intendant contre un salpêtrier pour cause de rebellion. — État des biens situés sur le finage de Gyé qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube ; rôles. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale, etc.

C. 604. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1755-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube). — Année 1755, recette : 593 livres ; dépense : 575 livres 8 sols. — Année 1767, recette : 644 livres 6 sols ; dépense : 665 livres 13 sols. (Le recteur d'école recevait une indemnité de logement de 25 livres par an.) — Année 1776, recette : 2,009 livres 9 sols ; dépense : 2,014 livres 7 sols. — Année 1787, recette : 434 livres 8 sols ; dépense : 573 livres 2 sols 6 deniers. (Les gages des gardes communaux étaient de 80 livres par an ; l'indemnité de logement du recteur d'école était de 45 livres.)

C. 605. (Liasse.) — 112 pièces, papier, 3 en parchemin.

1742-1790. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube) ; le plus ancien passé par devant « André Poucet, ayant commission « pour l'exercice des fonctions de bailly au bailliage de Gyé, « délégué par M. Masson, conseiller du Roi, subdélégué de « Monseigneur l'intendant ; » les suivants passés par devant le subdélégué ; le dernier « extrait du registre des délibéra- « tions de l'assemblée municipale du bourg de Gyé-sur- « Seine. » — Procès entre la communauté et le sieur Guyot, garde du Roi, qui refuse de reconnaitre la validité de l'adjudication du droit de gourmetage ; mémoire des habitants à l'intendant ; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué de Bar-sur-Aube ; arrêt du Conseil, etc.

C. 606. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1735-1789. — Fossés de la communauté de Gyé-sur-Seine (Aube) ; procès-verbaux d'adjudication passés, les uns devant le bailli du lieu, les autres devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, etc. — Procès-verbal d'adjudication de la pêche de la Seine et de la Laigne, passé, au profit des habitants, par devant Nicolas-Louis Legouet, bailli du lieu, moyennant une somme de 110 livres par an. — Procès-verbal d'adjudication de la coupe de 7 arpents de bois communaux faite par devant le bailli du lieu ; prix : 115 livres l'arpent. — Ordonnances de l'intendant qui, sur requête des habitants, les autorisent à envoyer une députation à Paris et à contracter un emprunt. — Requête des habitants qui demandent à l'intendant l'autorisation d'aliéner des biens communaux ; ordonnance de l'intendant qui prescrit préalablement l'arpentage de ces biens ; procès-verbal d'arpentage, par Philibert-Pierre Pertuisot, arpenteur juré à Vitry-le-Croisé (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui exempte d'impôts le recteur d'école, etc. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant ; ordonnance de l'intendant. — Lettres du subdélégué à l'intendant, au sujet du presbytère. — Délibération des habitants relative aux réparations à faire à l'église, à la chapelle Saint-Nicolas et au grand pont.

C. 607. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan des fossés de la communauté de Gyé-sur-Seine, dressé par Philibert-Pierre Pertuisot, arpenteur juré à Vitry-le-Croisé (Aube). (Ces fossés avaient autrefois formé la clôture du bourg et depuis lors étaient vulgairement appelés « les communs, » parce qu'ils étaient une propriété communale.)

C. 608. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la commumunauté d'Hampigny (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Anciens privilégiés : le duc de Montmorency-Luxembourg, seigneur de la paroisse ; le curé du lieu ; de Cassetellade, abbé commandataire de Boulancourt (Haute-Marne) ; les religieux de la même abbaye ; les religieux de la Chapelle-aux-Planches) ; le comte de Brienne ; Dumetz comte de Rosnay ; le chevalier de Montangon, officier d'artillerie ; Madame d'Epotémont, noble ; Darancey, gentilhomme, demeurant à Vitry-le-François (Marne) ; Jacobé de Rambécourt, gentilhomme, demeurant à Châlons (Marne) ; Mademoiselle de Vienne, noble, à Vitry-le-François ; Jacobbé de Franchecourt, gentilhomme à Vitry-le-François, etc.

C. 609. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Hampigny (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : un maréchal, dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un garde étalon, exempt pour sa personne ; un charron, 80 livres, etc. La plupart des habitants sont laboureurs ou manouvriers.

C. 610. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1653-1789. — Tableau des habitants de la communauté

Digitized by Google

d'Hampigny (Aube), pour servir à la nomination des collecteurs. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Dénombrement des habitants en 1653. (Etat nominatif des chefs de famille et pour chaque feu, nombre des habitants.) — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête adressée à l'intendant par les habitants, qui voudraient enlever au juge du lieu la nomination du messier (garde-champêtre). — Procès-verbal d'une assemblée des habitants qui nomment un procureur pour les représenter à la visite de la rivière de Voire par le grand maître des eaux et forêts au département de Champagne. — État des biens situés dans l'étendue du finage d'Hampigny qui doivent contribuer au prix d'acquisition de la caserne de Brienne; rôle. — Procès-verbal d'élection d'un syndic. — Comptes des syndics. La plupart du temps la recette est nulle ou ne consiste qu'en une imposition communale. Dépense, en 1771 : 16 livres 16 sols; en 1784 : 22 livres 12 sols 3 deniers.

C. 611. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1765-1789. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur les impositions communales projetées à Hampigny (Aube); rôle. État des revenus et charges de la communauté vers l'année 1788. — Procuration donnée par les habitants devant le juge de Montmorency (Aube) à leur syndic, pour appeler d'une sentence prononcée contre eux par le juge de Boulancourt (Haute-Marne) en matière de pâture, etc. — Réparations du portail, de la nef et du clocher de l'église; requêtes des habitants à l'intendant, pour lui faire connaître l'état de cet édifice; devis; procès-verbaux d'adjudication, etc. — Réparations du presbytère; procès-verbaux d'assemblée des habitants y relatives.

C. 612. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan, façade et coupe du porche projeté pour l'église de la communauté d'Hampigny (Aube).

C. 613. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1778. — Plans, coupes, élévation du clocher de l'église de la communauté d'Hampigny (Aube) : deux projets, l'un approuvé en assemblée des habitants.

C. 614. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1682-1790. — Reçu du huitième denier dû par l'acquéreur d'une pièce de terre provenant des usages de la communauté d'Hancourt (Marne). — Rôles de la taille, de la capitation des accessoires et de la contribution représentative de la corvé de la communauté d'Haricourt et Bierne (Haute-Marne). — Exempts à la fin du XVIII^e siècle : le baron de Thiers, seigneur, et le curé. — En 1770, le montant du rôle était de 790 livres pour 64 cotes. En 1786, il y avait un rejet, c'est-à-dire une imposition extraordinaire, et le montant du rôle s'élevait à 2,142 livres 1 sol pour 48 contribuables. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — Lettre de la Commission intermédiaire de Champagne au Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, pour lui annoncer un secours de 50 livres accordé à un incendié qui a fait une couverture en tuiles. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée; états des récoltes, etc. — Rôle des propriétaires d'Haricourt et Bierne qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées par le syndic à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions communales. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances, chargé du service des forêts, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête des habitants, qui demandent à l'intendant l'autorisation de louer un pâquis. — Devis dressé par les habitants des réparations à faire à l'église; requêtes adressées à l'intendant par le sieur Mougenet, inspecteur des ponts et chaussées, désigné comme architecte par l'intendant, etc.

C. 615. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1750-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Humbersin, commune de Blumerey (Haute-Marne), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : M. Descordat, seigneur, etc. Anciens contribuables : laboureurs ou manouvriers. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée.— En 1770, le montant du rôle s'élevait à 237 livres 12 sols et le nombre des cotes était de 25. (Le tarif de la taille était de 2 sols 4 deniers 1/4 pour livre de revenu; le tarif de la capitation et des autres impositions de 23 sols 6 deniers pour livre de taille.) — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des hommes et des animaux propres au service de la corvée. États des récoltes, etc. — Plainte des habitants à l'intendant contre un particulier qui, nonobstant l'ordonnance de Sa Grandeur du 20 avril 1750, mène des chevaux pâturer dans les champs avant la moisson. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées à l'intendant par les habitants, pour lui signaler l'insuffisance des revenus communaux et le prier d'autoriser des impositions communales.

C. 616 (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1775-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Jasseine (Aube), pour l'année 1790. (Première par-

Digitized by Google

tie.) — De 1775 à 1778 sont mentionnés comme exempts : le marquis de Dampierre ; le marquis des Réaulx ; Mlle Carbon ; le prieur-curé. La plupart des contribuables sont laboureurs ou manouvriers ; cependant on remarque un menuisier et un maréchal. En 1789, on peut signaler parmi les nouveaux contribuables : le chapitre Saint-Étienne de Troyes ; l'hôpital de Troyes ; le comte de Rosnay ; le prieur de Ramerupt (Aube).

C. 617. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Jasseine (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Nouveaux contribuables : le prieur de Sainte-Thuise (Aube) ; l'évêque de Troyes. Parmi les anciens contribuables : Nicolas Mauvais, juge du lieu, vivant bourgeoisement ; le recteur d'école, logé gratuitement par la communauté, et dont la taille avait été fixée à 5 sols par son traité ; un maréchal, un cordonnier, etc. Nombreux forains habitant Dampierre (Aube), Donnement (Aube), Dommartin-le-Coq (Aube), etc.

C. 618. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1760-1790. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté de Jasseine (Aube). — Feuille de tête des rôles de 1789 et 1790. État des changements à faire pour dresser le rôle des impositions de 1790. — Changements à faire pour dresser le rôle des vingtièmes de 1788. — États statistiques des habitants, chevaux, récoltes, biens de mainmorte. — Requête des habitants qui, vu l'incendie arrivé dans la paroisse en septembre 1765, demandent à être exemptés de la corvée. — Ordonnance de l'intendant qui dispense les habitants de la corvée des grands chemins pendant deux ans, à condition de travailler douze jours par an sur le chemin de Coclois (Aube) à Margerie (Marne).

C. 619. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1749-1788. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Jasseine (Aube). — Comptes des syndics ; délibérations des habitants qui les approuvent ; reçus constatant des paiements faits pour la conduite de l'horloge, pour les vingtièmes de la communauté, pour des travaux à l'église et au presbytère, ces reçus fournis à l'appui des comptes. — Année 1776, recette : 41 livres 5 sols ; dépense : 84 livres 7 sols 3 deniers. — État des dépenses faites pour reconstruire le presbytère par économie ; — ordonnance qui prescrit que la somme dépensée sera imposée sur les habitants. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube.

C. 620. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1737-1789. — Procès-verbal de chevauchée de J.-B. Perrotte, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, qui constate les dégâts causés par la grêle dans la communauté de Jaucourt (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à payer, sur les deniers communaux, la contribution représentative de la corvée. — Mémoire des habitants pour prouver qu'ils sont trop imposés. (On y trouve des extraits d'une charte à eux accordée par leur seigneur le 20 mai 1490.) — Minute du rôle de la vérification générale des vingtièmes. — États statistiques des habitants, chevaux, récoltes, biens de mainmorte.

C. 621. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1749-1789. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Jaucourt (Aube). — Comptes des syndics ; procès-verbaux d'assemblée des habitants pour l'audition des comptes. — En 1770, la recette s'élève à 321 livres, et la dépense à 270 livres 12 sols 6 deniers. — En 1780, la recette est de 709 livres 10 sols 9 deniers, et la dépense de 489 livres 5 sols 3 deniers. — En 1789, la recette est de 367 livres 17 sols, et la dépense de 267 livres 5 sols 6 deniers.

C. 622. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1763-1790. — Impositions communales de la communauté de Jaucourt (Aube) ; — avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des requêtes adressées à l'intendant par le syndic qui demande des impositions communales. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage par-devant le subdélégué, moyennant 64 livres en 1766, 28 livres en 1776, 72 livres, en 1786. — Ordonnance de l'intendant qui rejette une requête par laquelle certains habitants ont demandé l'annullation d'une adjudication du droit de gourmetage faite par la municipalité. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal, moyennant 32 livres en 1777, 87 livres en 1787, etc. — Requêtes des habitants à M. de Beaumont, intendant des finances, pour lui demander la permission de couper le quart en réserve de leurs bois communaux ; avis du subdélégué.

C. 623. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Jusanvigny ou Juzanvigny (Aube), pour l'année 1790. — En 1767, on signalait comme exempts le comte de Ravenel, seigneur pour deux tiers ; M. de Montangon, seigneur pour un tiers ; et le curé. — Les usages consistaient en 36 arpents de bois de peu de valeur. — En 1789, le marquis de Choi-

Digitized by Google

seul-Labaume avait succédé au comte de Ravenel, et parmi les nouveaux contribuables on remarque M. Guenichon, noble, demeurant à Ville-sur-Arce (Aube); le recteur d'école, logé gratuitement, et qui avait été d'abord coté à 5 sols de taille seulement, aux termes de son traité; puis son industrie fut évaluée 10 livres.

C. 624. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1738-1789. — Procès-verbal de chevauchée de J.-B. Perrotte, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, qui constate les dégâts causés par la grêle dans la paroisse de Jusanvigny ou Juzanvigny (Aube); — demande en décharge adressée à l'intendant par un laboureur; — procès-verbal de nomination de collecteurs. — Avis du sous-ingénieur des ponts-et-chaussées sur une requête des habitants qui veulent faire construire un pont sur la Brévonne. — Plainte des habitants à l'intendant contre un particulier qu'ils accusent de mauvaise conduite. — États statistiques des habitants, chevaux, récoltes, biens de main-morte. — État des biens, situés à Jusanvigny, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Brienne (Aube).

C. 625. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1753-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Jusanvigny ou Juzanvigny (Aube). — En 1775, recette : 249 livres; dépense : 281 livres 16 sols 3 deniers. — En 1785, recette : 49 livres 4 sols 6 deniers; dépense : 58 livres 7 sols 3 deniers. — Rôles d'impositions communales. — Procès-verbal d'assemblée des habitants par-devant le lieutenant en la justice du lieu : ils constatent la nécessité de rebâtir le clocher et de réparer la nef de l'église; devis des travaux, procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui reconnaît le curé propriétaire de bâtiments ajoutés au presbytère par ses prédécesseurs, et depuis acquis par lui. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant; avis du subdélégué. — Bail de la terre communale pardevant le subdélégué, moyennant la somme de 40 livres.

C. 626. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1753-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la taille de la communauté de Juvancourt (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte. — Ordonnance du subdélégué de Bar-sur-Aube qui prescrit la mise en liberté d'un laboureur arrêté pour n'avoir pas exécuté sa tâche sur la route de Clairvaux à Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics. En 1753, recette : 26 livres 6 sols; dépense : 35 livres 4 sols. — En 1764, recette : 14 livres 10 sols; dépense : 40 livres 3 sols 6 deniers. — En 1776, recette : 22 livres; dépense : 74 livres 14 sols 6 deniers. — En 1786, recette : 151 livres 6 sols 3 deniers; dépense : 200 livres 16 sols 3 deniers. — Reçus de diverses sommes payées par le syndic de l'année 1788 au préposé des vingtièmes, au garde des bois communaux, au greffier de la justice, etc.

C. 627. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1749-1789. — Délibérations des habitants de Juvancourt (Aube), constatant que des impositions communales sont le seul moyen d'acquitter leurs dettes ou leurs charges; — requêtes adressées par eux à l'intendant pour le prier d'autoriser ces impositions; — avis du subdélégué de Bar-sur-Aube; — ordonnances de l'intendant qui prescrivent la levée des impositions demandées; rôles. — Procès-verbaux d'adjudication de la pêche de la rivière communale (probablement la Maze, affluent de l'Aube) pardevant le juge du lieu, moyennant 18 livres en 1780, 20 livres en 1783, 24 livres en 1786. — Procès-verbal d'assemblée des habitants contenant traité avec un pâtre.

C. 628. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1788-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Juvandé ou Jouvanzé, aujourd'hui Juvanzé (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : MM. de l'Oratoire de Troyes, seigneurs du lieu; le comte de Brienne; les moines de Beaulieu (Aube); l'abbé général de Prémontré (Aisne); le curé du lieu; le curé de Dienville (Aube); la fabrique du lieu; Madame de Bossancourt. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — État des changements à faire au rôle de 1788 pour dresser celui de 1789.

C. 629. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1743-1789. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte de la communauté de Juvandé ou Juvanzé, aujourd'hui Jouvanzé (Aube). — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de la communauté, qui doivent contribuer à la dépense de la construction des casernes de maréchaussée. — Rôles d'impositions communales, montant l'un à 1,135 livres, l'autre à 1,285 livres. — Requête du curé à l'intendant pour lui demander de faire visiter son presbytère par des experts; — procès-verbal de visite et détail estimatif; — ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication; — procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, etc. — Devis de travaux à faire à l'église; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué.

Digitized by Google

C. 630. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1773-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Chaise (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : MM. d'Allonville, seigneur ; le chevalier Mandat ; la dame veuve de Clairanval ; Mme d'Amboise ; Mme Desaux ; M. Verpillat, ancien avocat du Roi, trésorier de France. — Rôle de la taille de l'année 1775. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit au syndic de payer 16 livres pour les voitures militaires de l'année 1774. — États statistiques des habitants, chevaux, biens de main-morte. — État des biens situés à La Chaise, qui doivent contribuer à la dépense de construction de la caserne de maréchaussée, de Brienne. — Comptes des syndics. En 1773, recette nulle ; dépense : 3 livres 6 sols 3 deniers. — En 1783, recette nulle ; dépense : 26 livres 8 sols 3 deniers.

C. 631. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1675-1790. — Reçu d'une somme de 57 livres 4 sols payée par les asséeurs et collecteurs de la communauté de La Chapelle-d'Oze (commune de Vougrey, Aube) à Jean de la Rivière, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Rôles de la taille, de la capitation et des autres impositions ordinaires. — Montant du rôle de 1770, 171 livres 17 sols 6 deniers, pour deux contribuables. — Montant du rôle de 1787, 184 livres 14 sols, pour un contribuable. — État des biens de main-morte, mentionnant 1,000 livres de revenu qui appartenaient aux religieux de Molesme (Côte-d'Or.)

C. 632. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1770-1789. — État du produit des droits attribués au contrôleur des exploits du bureau de Laferté-sur-Aube (Haute-Marne). — Tableau des habitants du même lieu, sujets à la collecte. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une demande en décharge d'impôt formée par un père de dix enfants. — États statistiques des chevaux, récoltes. — Lettres du subdélégué, de l'abbé et du procureur de Clairvaux à l'intendant, au sujet du chemin de Bar-sur-Aube à Châtillon par Laferté-sur-Aube, aujourd'hui route départementale n° 2 (de l'Aube) de Vitry-sur-Marne à Dijon ; — mémoire en réponse à une requête des habitants de Laferté, concernant ce chemin. — Procès-verbal de visite d'un terrain où l'on veut planter de la vigne. — Administration communale ; ordonnance de l'intendant qui casse une nomination de syndic. — Avis du subdélégué sur des requêtes adressées à l'intendant pour lui demander des impositions communales. — Avis du subdélégué sur des requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant.

C. 633 (Liasse). — 33 pièces, papier.

1748-1789. — Rôle de la taille et des accessoires de la communauté de Lagesse ou Lajesse (Aube), pour l'année 1775, montant à 1,913 livres et comprenant 108 contribuables. — État des changements à faire pour dresser le rôle des vingtièmes de l'année 1788. — Tableau des habitants avec l'indication de leurs impôts pour l'année 1788. — États statistiques des habitants, des chevaux, des récoltes, des biens de main-morte. — Lettres et requête adressées à l'intendant par le sieur de La Motte, la dame de Beaulieu, seigneurs, et par le curé, pour se plaindre du braconnage. — Procès-verbal de nomination d'un syndic par les habitants ; — plaintes adressées à l'intendant contre cette nomination, par le sieur de Brunis, seigneur, et par le juge du lieu.

C. 634. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1755-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Lagesse ou Lajesse (Aube). En 1771, recette nulle ; dépense : 29 livres 4 sols. — En 1784, recette : 502 livres 18 sols 9 deniers ; dépense : 173 livres 2 sols 3 deniers. — Lettres et requêtes adressées à l'intendant par les habitants et par le sieur de Brunis, seigneur, sur des contestations pendantes entre eux au sujet de la voirie, du maître d'école, du terrier ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à plaider. — Rôles d'impositions communales.

C. 635 (Liasse.) — 60 pièces, papier, 1 sur parchemin.

1770-1779. — Réparations à l'église de la communauté de Lagesse ou Lajesse (Aube). — Assemblée des habitants constatant la nécessité de ces réparations ; — requête du procureur fiscal à l'intendant pour le prier de faire visiter l'église ; ordonnnance de l'intendant qui nomme expert, à cet effet, le sieur Lechangeur, architecte ; — devis et détail estimatif dressés par le sieur Lechangeur, indiquant les ouvrages à faire aux chœur et sanctuaire, lesquels sont à la charge du curé, comme décimateur ; — devis et détail estimatifs par le même, des travaux à faire à la nef, au clocher et au cimetière, lesquels sont à la charge des habitants ; — procès-verbaux d'adjudication passés par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; procès-verbaux constatant que, vu l'état d'avancement des travaux, il y a lieu de payer des à-compte ; procès-verbal de réception définitive, par Durand, architecte de la province de Champagne.

C. 636. (Liasse.) — 50 pièces, et 2 plans papier.

1772-1784. — Reconstruction du presbytère de la communauté de Lagesse ou Lajesse (Aube). — Requête du curé à l'intendant pour lui demander cette reconstruction ;

Digitized by Google

procès-verbal de visite et devis par le sieur Lechangeur, ancien architecte du roi de Pologne, expert reçu au Conseil Supérieur de Châlons, et par le sieur Durand, architecte de la province; procès-verbal d'adjudication des travaux, par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube; projet d'arrêt du Conseil d'État approuvant cette adjudication; ordonnance de l'intendant approuvant un traité par lequel l'adjudicataire cède ses droits à un autre entrepreneur; — requête des entrepreneurs à l'intendant, auquel ils demandent leur paiement; — plan, coupe, élévation du nouveau presbytère.

C. 637. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal d'une chevauchée faite dans la communauté de La Génevroye (Haute-Marne), par Nicolas Puissant, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par un orage. — Rôle de la taille et des autres impositions pour l'année 1775, comprenant dix contribuables, et se montant à 151 livres 12 sols 6 deniers. — États statistiques des chevaux, des récoltes. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Rôle d'une imposition communale, autorisée par la commission intermédiaire provinciale, pour rembourser à un ancien syndic les fonds avancés pendant son administration.

C. 638. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Loge-Mesgrigny, aujourd'hui Loge-aux-Chèvres (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : les bénédictins de Larivour et M. Pavée de Provenchères, seigneur, etc. — Certificats délivrés par les syndic et principaux habitants, attestant qu'un particulier a six enfants vivants. — Rôle de la taille et des autres impositions de 1775 se montant à 444 livres 15 sols, pour 33 contribuables. — États statistiques des habitants, des chevaux, des récoltes. — Ordonnances de payement rendues par l'intendant au profit du voyer-piqueur qui a dirigé les travaux faits par corvée, par les habitants. — États des biens situés sur le territoire de La Loge-Mesgrigny, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube.

C. 639. (Liasse). — 46 pièces, papier.

1773-1789. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants de La Loge-Mesgrigny, aujourd'hui Loge-aux-Chèvres (Aube), tenue en l'auditoire du baillage de La Villeneuve-Mesgrigny (Aube), et où ils nomment un syndic. — Reçu, par les officiers municipaux de La Loge-Mesgrigny, diverses lettres patentes du Roi. — Comptes des syndics de la communauté. En 1771, recette nulle; dépense : 22 livres 17 sols. — En 1781, recette nulle ; dépense : 18 livres 5 sols 3 deniers. — Requête en autorisation de plaider adressée à l'intendant par les habitants, qui veulent faire annuler un bail concernant la fabrique. — Rôles d'impositons communales.

C. 640. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Maison-des-Champs (Aube), pour l'année 1790. — Privilégiés : Madame de Bossancourt, dame du lieu; Mademoiselle de Bossancourt; le prieur de Vendeuvre (Aube), gros décimateur; les curés du Magny-Fouchard (Aube) et de Voigny (Aube). — Rôle de la taille et des autres impositions de l'année 1788, comprenant 29 cotes et se montant à 571 livres 3 sols 9 deniers. — Procès-verbal de nomination de collecteurs.

C. 641. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1777-1790. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte de la communauté de La Maison-des-Champs (Aube). — État des biens sis à La Maison-des-Champs, qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre (Aube). — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. En 1775, recette : 16 livres; dépense : 30 livres 16 sols 3 deniers. — En 1785, recette nulle; dépense : 23 livres 7 sols 3 deniers. — Délibération des habitants concluant à solder, par une imposition, le compte d'un syndic.

C. 642. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1686-1789. — Reçu de la taxe due par l'acquéreur d'une pièce de pâquis, faisant partie des usages de la communauté de La Mothe-en-Blézy (Haute-Marne). — Rôle de la taille de l'année 1775, comprenant 74 contribuables, et se montant à 884 livres 5 sols. — État des impôts payés en 1788 par chaque habitant. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des hommes, chevaux, juments, bœufs et vaches propres au service de la corvée; — états des récoltes. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — État des dettes de la communauté.

C. 643. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1761-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Lantage (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Privilégiés : les sieurs André Collot, de Troyes (Aube); Auguste de Thierry, écuyer, chevalier de saint Louis, demeurant à Vougrey (Aube); marquis de Balathier, seigneur; Boilletot, chapelain de Saint-Jean-Décolasse de

Digitized by Google

Chaource (Aube); Boucherat, de Troyes; le collège de Chaource; Damoiseau de La Bande, de Chaource; l'abbé de Molesme (Côte-d'Or); l'abbesse de Notre-Dame de Troyes; la fabrique de Saint-Aventin de Lantage, etc. — Les contribuables sont laboureurs ou manouvriers, sauf un garde-chasse, un garde-étalon, un tixier, un huissier royal, un maréchal ferrant.

C. 644. (Liasse). — 105 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Lantage (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — Les habitants contribuables sont laboureurs ou manouvriers, sauf un charron, le recteur d'école coté à 5 sols de taille suivant son traité avec la communauté, un maréchal ferrant.

C. 645. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1715-1790. — Sentence prononcée par les élus de Bar-sur-Aube pour un particulier contre les collecteurs de la communauté de Lantage (Aube). — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube en faveur d'un particulier qui a dix enfants vivants. — Lettre à l'intendant par le sieur de Balathier, seigneur de Lantage, pour rappeler une demande en décharge des vingtièmes, adressée par le même au même. — Rôles de la taille de 1775, de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes. — Avis du subdélégué sur le droit de clôture des prés; — sur les dangers que peut présenter la fréquentation de l'abreuvoir par les oies. — Ordonnance de l'intendant qui condamne un particulier à dix livres d'amende pour avoir assisté à une assemblée de la communauté, malgré la défense qui lui en a été faite.

C. 646. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1754-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Lantage (Aube). — En 1758, la recette se monte à 288 livres 10 sols; la dépense à 398 livres 12 sols. — En 1769, recette : 324 livres 10 sols; dépense : 335 livres 18 sols. — En 1779, recette : 360 livres 9 deniers; dépense : 229 livres 15 sols 3 deniers. — En 1789, recette : 296 livres 5 sols 6 deniers; dépense : 193 livres 15 sols 6 deniers. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnances de l'intendant. — Avis du subdélégué sur des demandes d'impositions communales adressées par les habitants à l'intendant; rôles. — Procès-verbal d'adjudication à bail du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Requête des habitants à l'intendant, et ordonnances de l'intendant relatives à la cloche.

C. 647. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1687-1790. — Reçu de la taxe due par Hyacinthe Quatrebarbe, seigneur de Lanty (Haute-Marne), possesseur de biens aliénés par la communauté. — Rôle de la taille et des impositions accessoires de la communauté de Lanty, pour l'année 1775, montant à la somme de 1,984 livres 10 sols, et comprenant 99 contribuables et 3 exempts : Madame Ducoin, dame du lieu; le curé, le chapelain. — Tableau des impositions pour l'année 1788. — États statistiques des hommes, chevaux, bêtes à cornes propres aux travaux de la corvée. — États des récoltes. — Voirie. — Administration communale. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur le compte d'un syndic. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet de la location des bancs de l'église. — Avis du subdélégué sur une requête du syndic qui demande une imposition communale. — Avis du subdélégué sur des requêtes des habitants qui demandent autorisation de plaider.

C. 648. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Rothière (Aube), pour l'année 1790. — Privilégiés : le duc de Montmorency, seigneur; le comte de Brienne; les religieux de l'abbaye de Clairvaux (Aube); les chanoines de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube; les religieux de l'abbaye de Beaulieu (Aube); le sieur Daunet de Frampas; la dame de La Porte, de Troyes.

C. 649. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1690-1788. — Rôle de la taille de la communauté de La Rothière (Aube), pour l'année 1691; nombre des contribuables : 40; montant du rôle : 747 livres 14 sols 1 denier. Rôle de l'année 1775, 43 contribuables payant 463 livres. — États statistiques des habitants, chevaux, récoltes, biens de main-morte. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube au sujet d'une usurpation faite sur un chemin. — État des biens situés à La Rothière, qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de maréchaussée de Brienne. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Requête des habitants à l'intendant pour demander l'approbation du traité qu'ils ont passé avec le recteur d'école.

C. 650. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1761-1789. — Comptes des syndics de la communauté de La Rothière (Aube). — Celui de 1773 se monte, en recette, à 120 livres; en dépense, à 87 livres 4 sols 3 deniers. — Rôles d'impositions communales. — Requête des habitants et du curé à l'intendant, au sujet des réparations à faire à l'église et de la reconstruction du presbytère; devis; procès-verbaux de visite des lieux, d'adjudication et de réception des travaux.

Digitized by Google

C. 651. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1784-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Lassicourt (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Anciens privilégiés : le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur; la fabrique du lieu ; celles de Bétignicourt (Aube), Chalette (Aube), Rosnay (Aube), Perthes (Aube); les religieux des abbayes de Montier-en-Der (Haute-Marne), Boulancourt (Haute-Marne); les sieurs de Vienne et comte de Rosnay.

C. 652 (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1784-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Lassicourt (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — On y trouve à peu près exclusivement des forains, c'est-à-dire des contribuables domiciliés hors du territoire, par exemple à Brienne-le-Château (Aube), Rosnay (Aube), Betignicourt (Aube), Précy-Saint-Martin (Aube), Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), Saint-Christophe (Aube), Lesmont (Aube), Courcelles (Aube), Perthes (Aube).

C. 653. (Liasse) — 66 pièces, papier.

1687-1789. — Reçu des sommes auxquelles ont été taxés les acquéreurs de divers biens appartenant à la communaute de Lassicourt (Aube). — État des biens situés sur le territoire de Lassicourt, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Brienne (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte; procès-verbal d'élection des membres de l'assemblee municipale. — Rôles d'impositions communales. — Comptes des syndics. Année 1733, recette : 15 livres 8 sols; depense : 14 livres 7 sols. — Année 1743, recette : 23 livres 4 sols ; dépense : 26 livres 10 sols. — Année 1766, recette : 63 livres 4 sols; dépense : 69 livres. — Année 1777, recette : 110 livres 18 sols; dépense : 62 livres 10 sols 9 deniers. — Année 1787, recette : 104 livres 15 sols 6 deniers; depense : 69 livres 6 sols 9 deniers.

C. 654. (Liasse.) — 68 pièces et 1 plan, papier.

1771-1787. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une demande en autorisation de plaider, adressée à l'intendant par les habitants de la communauté de Lassicourt (Aube), au sujet de la noue du Brud. — Procès-verbal de visite de l'église de Lassicourt ; devis, détail estimatif de la reconstruction, plan, coupe, élévation de l'édifice projeté, par Joseph Aubert, architecte de l'abbaye de Clairvaux, désigné par le subdélégué de Bar-sur-Aube, suivant ordonnance de l'intendant ; — procès-verbal dressé par Louis Fontaine, architecte du château de Brienne (Aube), constatant que la flèche du clocher n'a pas été construite par l'adjudicataire, conformément aux devis et plans de Joseph Aubert; ordonnances de l'intendant qui condamnent l'adjudicataire à reconstruire cette flèche, et prescrivent de le payer. — Requête adressée au subdélégué par les habitants de Saint-Christophe (Aube), annexe de Lassicourt, qui déclarent qu'ils ne veulent pas payer autre chose que le tiers des grosses réparations du presbytère de Lassicourt, et qu'ils se refusent à contribuer aux réparations locatives; ordonnance de l'intendant qui approuve l'adjudication de ces réparations. — Procès-verbaux dressés par huissier et certifiant que l'adjudication de la dépouille du pré communal, par devant le subdélégué, a été annoncée; procès-verbaux d'adjudication.

C. 655. (Liasse). — 71 pièces, papier.

1776-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Ville-aux-Bois-les-Soulaines (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé d'Anglus (Haute-Marne), desservant la cure du lieu; la fabrique du lieu; M. de la Morre, seigneur du lieu, demeurant à Bar-le-Duc (Meuse). — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée. — Le rôle de la taille de 1775 comprend 27 contribuables et se monte à 139 livres 7 sols 6 deniers. — États statistiques des animaux propres au service de la corvée, des récoltes, des biens de main-morte. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet d'un domestique du seigneur qui avait, par accident, cassé la jambe d'un homme. — Comptes des syndics,

C. 656. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1761-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Ville-aux-Bois-les-Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. — Ci-devant privilégiés : le sieur Turin, seigneur, propriétaire de 181 arpents de bois et d'une ferme; le curé de la paroisse, etc. — Une note constate qu'en 1769, le nombre des contribuables était de 26. Cette matrice comprend les contribuables de l'ancienne communauté du Valsuzenet ou Valsuzenay, aujourd'hui dépendance de la commune de Vendeuvre-sur-Barse (Aube) : Mademoiselle de Bossancourt, ci-devant privilégiée, et son fermier (voir C. 676).

C. 657. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1774-1788. — Rôle de la taille de la communauté de La Ville-au-Bois-les-Vendeuvre (Aube), pour l'année 1775, mentionnant : deux exempts, le sieur Beugon, demeurant à Troyes, seigneur, et le curé; 27 contribuables qui paient 370 livres. — Tableau des habitants, par classe, en 1788, avec le montant de leurs tailles, corvées et vingtièmes. — États

Digitized by Google

statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte. — Assemblée de la communauté relative au refus fait, par un habitant, de conduire du bois à Vendeuvre (Aube) pour le corps-de-garde d'un régiment de passage. — États des biens situés sur le territoire de La Ville-au-Bois, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse (Aube). — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale.

C. 658. (Liasse.) — 53 pièces et un plan, papier.

1758-1789. — Traité entre les habitants de la communauté de La Ville-au-Bois-les-Vendeuvre (Aube), et un recteur d'école dont les droits et charges sont fixés. — Comptes des syndics : ordinairement la recette est nulle. Dépense, en 1776, 24 livres 9 sols 3 deniers; en 1786, 20 livres 9 deniers. — Requête adressée à l'intendant par le syndic, qui demande l'imposition d'une somme de 43 livres due par la communauté pour le prix du bois qu'elle a fourni à un salpêtrier. — Requête du curé à l'intendant pour lui demander la réparation de son presbytère ; ordonnance de l'intendant qui commet un architecte pour faire la visite des lieux ; devis, plan, coupe, élévation ; procès-verbal de réception.

C. 659. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1765-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Villeneuve-aux-Fresnes (Haute-Marne), pour les années 1765, 1766, 1775. — En 1775, 18 contribuables payant 251 livres 12 sols 6 deniers. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée, des récoltes, etc. — État des biens situés sur le territoire de La Villeneuve, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des demandes d'impositions communales et d'emprunts, formées par les habitants. — Avis du bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, concluant à ce que les habitants soient autorisés à adjuger, au rabais, les travaux à faire à la fontaine Saint-Georges et au lavoir qui en dépend.

C. 660. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de La Villeneuve-Mesgrigny (aujourd'hui La Villeneuve-au-Chêne, Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé du lieu ; la fabrique du lieu ; celle de La Loge-Mesgrigny, aujourd'hui Loge-aux-Chèvres (Aube) ; l'abbaye de Mores (Aube) ; le sieur Pavée de Provenchères, seigneur du lieu, possédant un château en ruine, jardin et dépendances, un droit d'un chapon et un sol par ménage, 300 arpents de bois, un parc ; la dame de Breuze de Villy-en-Trode ; le sieur de Mauroy, maître particulier des eaux et forêts, à Troyes. — Anciens contribuables : un tuillier ; un menuisier ; deux bergers ; un domestique au moulin ; une bourgeoise ; une fileuse ; les autres sont laboureurs ou manouvriers.

C. 661. (Liasse.) — 36 pièces, papier

1710-1789. — Sentence des élus de Bar-sur-Aube pour un particulier de La Villeneuve-Mesgrigny, aujourd'hui Villeneuve-au-Chêne (Aube), contre les collecteurs du Champ-au-Roy, aujourd'hui Champ-sur-Barse (Aube). — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur la requête présentée par un particulier de La Loge-Mesgrigny, qui a dix enfants vivants, et veut jouir des priviléges établis par les ordonnances en faveur des pères de dix enfants. — Rôle de la taille de la communauté, pour l'année 1775, mentionnant deux exempts : M. de Remigny, écuyer, et le curé, plus 97 non privilégiés, payant 1,857 livres 7 sols 6 deniers. — États statistiques des habitants, des chevaux et bêtes à cornes propres au service de la corvée ; état des récoltes. — Requête des habitants à l'intendant pour demander diminution des travaux de corvée qu'ils font au pont du Chêne, sur la route de Troyes à Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit des travaux par corvée au gué de la Barse. — Protestation des habitants contre des particuliers qui ont des troupeaux séparés. — État des propriétés situées sur le territoire de La Villeneuve-Mesgrigny, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse. — Avis du subdélégué deBar-sur-Aube sur une requête des habitants, qui demandent à être dégrevés des charges qu'on leur impose, à titre de convois militaires.

C. 662. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1768-1790. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de La Villeneuve-Mesgrigny, aujourd'hui La Villeneuve-au-Chêne (Aube). — Comptes des syndics. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube concluant à ce qu'une somme de 52 livres 10 sols, due par la communauté pour fournitures faites à un salpêtrier, soit imposée sur les habitants. — Requête adressée à l'intendant par les syndic et habitants de La Villeneuve : ils exposent que les murs de la nef de l'église paroissiale se trouvent lésardés de toutes parts, que partie des bois de la toiture sont pourris, que les murs de la tour qui contient les cloches sont dans le dernier état de dégradation ; procès-verbal de visite ; devis estimatif, prescrivant notamment la construction d'un nouveau clocher ; arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication ; procès-verbal de

Digitized by Google

réception des travaux par Jacques Poterlet, architecte agrégé pour les arts à l'académie royale de Châlons.

C. 663. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1762-1789. — Matrice du rôle la taille de la communauté de Le Champ-au-Roy, aujourd'hui Champ-sur-Barse (Aube), pour l'année 1799. — Anciens privilégiés : le curé de Vendeuvre (Aube), desservant la cure du lieu; l'abbaye de Mores (Aube); le prieur de Vendeuvre; les chapelles du château et de l'hôpital de Vendeuvre; la chapelle Saint-Nicolas de Vendeuvre; la fabrique du lieu; celles de Vendeuvre et de La Villeneuve-Mesgrigny (Aube); M. Pavée de Provenchères, seigneur; M. de Vendeuvre, conseiller à la cour des Aides de Paris; M. de Nuisement, chevalier de saint Louis; M. Charpy, de Troyes.

C. 664. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1773-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Le Champ-au-Roy, aujourd'hui Champ-sur-Barse (Aube), pour les années 1775, 1780, 1788 : — celui de 1775 se monte à 693 livres 10 sols pour 44 contribuables, dont un insolvable coté à 6 deniers. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, récoltes. — État des biens situés sur le territoire du Champ-au-Roy qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube). — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Rôles d'impositions communales. — Comptes des syndics. D'ordinaire la recette est nulle; cependant il est fait recette : en 1774, de 26 livres 14 sols 6 deniers, reçus des principaux habitants pour acquitter le montant de l'ordonnance des bagages; en 1775, de 18 livres 14 sols pour le même objet et de 3 livres 12 sols reçus des principaux habitants pour les masses.

C 665. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Le Petit-Mesnil (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le comte de Brienne, seigneur; le curé du lieu; la fabrique du lieu; le cardinal de Loménie, archevêque de Sens (Yonne); Madame veuve Masson, demeurant à Bar-sur-Aube; les moines de Beaulieu (Aube); l'abbaye de Clairvaux (Aube). Parmi les anciens contribuables se trouve la communauté du lieu, propriétaire de 120 arpents de bois, estimés 360 livres de revenu annuel; le recteur d'école coté à 5 sols de taille, suivant son traité avec la communauté; le pâtre, dont l'industrie est évaluée 40 livres.

C. 666 (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1774-1788. — Tableau des habitants de la communauté de Le Petit-Mesnil (Aube), indiquant le montant des impôts de chacun, pour servir à la nomination des collecteurs. — Procès-verbaux de nomination des collecteurs. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — État des biens situés dans l'étendue de la communauté du Petit-Mesnil, qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Brienne (Aube). — Certificats d'un vétérinaire qui atteste que les chevaux de deux laboureurs sont malades; ordonnance de l'intendant qui décharge ces laboureurs de la corvée. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances de Bonnaire de Forges et le subdélégué de Bar-sur-Aube, sur l'établissement projeté d'une verrerie. — Ordonnance du bureau intermédiaire qui renvoie se pourvoir par-devant les juges ordinaires et l'intendant, des habitants dont-il a reçu une plainte en matière de parcours. — Assemblée municipale; procès-verbal d'élection des membres.

C. 667. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1776-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Le Petit-Mesnil (Aube). — En 1772, recette : 161 livres 4 sols; dépense : 213 livres 13 sols. — En 1784, recette : 19 livres 5 sols 6 deniers; dépense : 71 livres 11 sols 3 deniers. — Requêtes des syndics à l'intendant pour lui demander d'autoriser des impositions communales; délibérations des habitants produites à l'appui; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnanances rendues en conséquence par l'intendant; rôles. — Correspondance entre l'intendant des finances de Beaumont, l'intendant de Champagne et le subdélégué, au sujet d'une requête des habitants qui demandent à couper leur quart en réserve. — Procès-verbal d'adjudication à bail d'un pré appartenant à la communauté.

C. 668. (Liasse) — 139 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Le Puits-et-Nuisement (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le duc de Montmorency, seigneur, possédant notamment un boisseau de froment, un boisseau d'avoine et une poule par ménage, la taille abonnée à 25 livres, une rente foncière sur le moulin, un cens sur les héritages; le curé de Longpré (Aube), qui avait moitié des dîmes de grains, la totalité des dîmes de vin et des vertes dîmes; le vicaire du Puits; M. de Provenchères, seigneur de Vendeuvre; l'abbé Baudin, de Spoix; les religieux de l'abbaye du Cluny (Saône-et-Loire); l'hôpital de Bar-sur-Seine; la fabrique du lieu.

Digitized by Google

C. 669. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1675-1790. — Reçu d'un à-compte payé par les asséeurs et collecteurs de la communauté de Le Puits-et-Nuisement (Aube), à Jean de La Rivière, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par Jean-Baptiste Clément, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle dans cette communauté. — Rôle de la taille de l'année 1773, comprenant 103 contribuables et se montant à 1,589 livres 17 sols 6 deniers. — État des changements à faire au rôle des vingtièmes pour l'année 1788. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de la communauté de Le Puits-et-Nuisement, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Ordonnance de l'intendant qui décharge deux particuliers de la corvée des routes; — délibération des habitants au sujet d'anticipations sur les rues. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui désire avoir un troupeau séparé.

C. 670. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1765-1787. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Le Puits-et-Nuisement (Aube). — Compte des syndics. Ordinairement la recette est nulle ; en 1776, la recette est de 20 livres 8 sols 3 deniers. — Requête adressée à l'intendant par le vicaire, au sujet des réparations du presbytère; délibération des habitants concluant à ce que la nef et le clocher soient réparés ; ordonnance de l'intendant qui en prescrit la visite; procès-verbal de visite et devis; procès-verbal d'adjudication; ordonnance de l'intendant qui, à la requête des habitants, modifie le devis. — Rôles d'impositions communales.

C. 671. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1765-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Les Granges-de-Cussangy (aujourd'hui Les Granges, Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : la fabrique de Saint-Sébastien du lieu; Frédéric Damoiseau de La Bande, écuyer; J.-B. Bouvier, prêtre, vicaire; Mathieu Jolly, bailli d'Ervy, commensal de la maison du Roi; le marquis de Tanlay; le sieur Toussaint Hugot d'Avirey, conseiller en l'Élection de Bar-sur-Seine. En 1765 il n'y a qu'un exempt mentionné, outre le vicaire : c'est le comte de La Magdeleine, seigneur. — Un des principaux contribuables, pour 1790, est la communauté d'habitants, propriétaire du quart de 270 arpents de bois, non compris la réserve; les trois autres quarts appartiennent à la communauté de Cussangy.

C. 672. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1768-1789. — Rôles de la taille et des impositions de la communauté de Les Granges-de-Cussangy (aujourd'hui Les Granges, Aube), pour les années 1775, 1777, 1789. Celui de 1775 comprend 43 contribuables et se monte à 578 livres 5 sols; il mentionne deux exempts : le comte de Vaudrémont, seigneur, et le vicaire. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Certificat des syndics et principaux habitants, attestant que le sieur Louis-Edme Jolly est seigneur de La Cour des Granges, que ce fief comprend 300 journaux de terre, prés, bois, que le sieur Jolly y a droit de haute, basse et moyenne justice, qu'il vit noblement, qu'il n'a ni chevaux, ni charrues; avis du subdélégué concluant à ce que le sieur Jolly soit déchargé de la corvée. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics.

C. 673. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1764-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Les Maisons-de-Chaource (aujourd'hui Les Maisons, Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Anciens privilégiés : l'abbé de Montieramey (Aube), propriétaire de la moitié des tierces, des deux tiers des dîmes de gros grains, d'un tiers des dîmes de vin; le marquis de Praslin, seigneur ; le vicaire; les religieux et abbé de Molesme (Côte-d'Or); le marquis de Chastenay, seigneur de Ville-Dieu (Côte-d'Or); le chapelain de la chapelle de Chesley (Aube), etc. — Anciens contribuables : le recteur d'école; un tixier; une bourgeoise; les autres sont laboureurs ou manouvriers. La communauté est imposée pour 44 arpents de bois usagers.

C. 674. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Les Maisons-de-Chaource (aujourd'hui Les Maisons, Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — Un des principaux contribuables est le sieur Berthelin, de Chaource (Aube), qui loue mille livres les droits de l'abbé de Montiéramey, à Chaource. Une note finale indique qu'en 1765 l'évaluation officielle du revenu des habitants était au total de 12,481 livres 6 sols, et qu'ils durent payer de taille 970 livres 12 sols 6 deniers, de capitation et d'accessoires 772 livres 5 sols, total : 1,722 livres 17 sols 6 deniers.

C. 675. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1778-1789. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un laboureur de la communauté de Les Maisons-de-Chaource (aujourd'hui Les Maisons, Aube), père de dix enfants vivants, dont aucun n'est religieux ou religieuse.

Digitized by Google

— État de changements à faire au rôle des vingtièmes pour l'année 1788. — Tableau des habitants donnant le chiffre de leurs impôts, pour servir à la nomination des collecteurs. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Requête adressée à l'intendant par les habitants qui veulent faire un procès à ceux de Chaource et de Metz-Robert, au sujet des bois communaux possédés en commun par les trois paroisses. — Comptes des syndics. D'ordinaire la recette est nulle ; la dépense s'élève à 18 livres 2 sols pour les années 1769 et 1770, à 30 livres 4 sols 2 deniers pour l'année 1782.

C. 676. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Le Val-de-la-Fontaine, aujourd'hui ferme de la commune de Cunfin (Aube), pour l'année 1790. — Le sieur Dubus, commandeur du Val, propriétaire de la ferme du Val-de-la-Fontaine, possédait 16 arpents de bois, une maison, 240 journaux de terre, 15 fauchées de pré, 3 boisseaux de chenevière, le tout évalué 415 livres 10 sols de revenu. — Rôles de la taille, de la capitation et des autres impositions. Le rôle de 1770 comprend deux contribuables, et s'élève à 79 livres 17 sols. Le rôle de 1785 ne contient qu'une seule cote, et se monte à 106 livres. — État des habitants, chevaux, bêtes à cornes de la communauté de Le Val-Suzenay, ou Le Valsuzenet, commune de Vendeuvre-sur-Barse (Aube) (voir C. 656).

C. 677. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1768-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Levigny (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Anciens privilégiés : le sieur Leblois, successeur du sieur Adam, commissaire des guerres, seigneur; le curé du lieu; la fabrique; le sieur de Chigny, commandeur d'Avaleur (Aube); l'abbaye de Clairvaux (Aube); le curé de Trémilly (Haute-Marne); le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube (Aube); le prieur de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (Aube); le sieur Joffroy de Coiffy, noble, demeurant à Bar-sur-Aube; l'abbaye de Boulancourt (Haute-Marne); la communauté du lieu figure pour 300 arpents de bois évalués 900 livres de revenu.

C. 678. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1771-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Levigny (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) Elle contient principalement les forains, parmi lesquels nous signalerons le sieur Berthelin, maître de forge à Doulevant, imposé pour l'exploitation par lui faite de 15 arpents de bois dont il a acheté la superficie 4,000 livres, il doit payer 200 livres. Les derniers contribuables sont le domestique et la servante du seigneur, la servante du curé, cotés chacun 1 livre 4 sols.

C. 679. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1737-1789. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par J.-B. Perrotte, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube pour constater les dégâts causés par la grêle sur le territoire de la communauté de Levigny (Aube). — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires pour les années 1776 et 1778. En 1776, le montant du rôle est de 1,867 livres 15 sols, et le nombre des contribuables de 80. — Tableau des habitants contribuables indiquant, pour chacun d'eux, le montant de leurs impositions aux rôles de la taille, de la corvée, des vingtièmes, pour l'année 1788. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — État des biens situés sur le territoire de Levigny, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Requête des habitants, qui demandent à l'intendant des fonds pour réparer les rues de leur village. Devis des travaux de charité à faire dans les rues, sur les chemins, et pour construire un abreuvroir.

C. 680. (Liasse.) — 58 pièce, papier.

1713-1789. — Requête adressée à l'intendant par le recteur d'école de la communauté de Levigny (Aube), qui demande l'approbation d'un traité conclu entre lui et les habitants ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube qui conclut à l'approbation ; ordonnance conforme de l'intendant. — Comptes des syndics. Le compte des années 1737-1738 porte en recette 97 livres pour prix de bois vendu, ou pour imposition sur les affouages, et en dépense 77 livres 8 sols. — En 1772, recette : 623 livres 3 sols 9 deniers ; dépense : 583 livres 7 sols. — En 1785, recette : 388 livres 9 sols 9 deniers provenant principalement d'une imposition ; dépense : 375 livres 15 sols. — Les dépenses de tous ces comptes consistent en grande partie en frais de déplacement alloués aux syndics.

C. 681. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1755-1789. — Requêtes des syndics de la communauté de Levigny (Aube), à l'intendant pour lui demander des impositions communales ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube ; ordonnances conformes de l'intendant; rôles. — Ordonnance de l'intendant qui autorise le curé à faire des augmentations à son presbytère, à condition que la réparation de ces augmentations ne sera pas à la charge des habitants. — Correspondance entre l'intendant des finances De Beaumont, l'intendant

Digitized by Google

de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Requête adressée à l'intendant par le directeur des poudres et salpêtres de Châlons-sur-Marne, au sujet d'un refus de fourniture de bois fait à un salpêtrier, par les habitants de Levigny. — Procès-verbal d'adjudication à bail du pré communal. — Traité entre le seigneur et les habitants, pour l'établissement d'un second pressoir bannal.

C. 682. (Liasse.) — 50 pièces, 8 plan, papier.

1758-1780. — Rôle de la taille de la communauté de Lhuitre (Aube), pour l'année 1775, comprenant deux exempts : le marquis de Dampierre, seigneur, le curé, et 230 contribuables qui paient 3,815 livres 12 sols. Demandes en décharge d'impositions, adressées à l'intendant par des particuliers qui ont fait couvrir leurs maisons en tuiles au lieu de chaume. — États statistiques du nombre de maitres qui exercent chaque profession, des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Devis et plans d'un pont de bois à construire sur Lhuitrelle. — Plainte de plusieurs habitants contre un particulier qui avait des pigeons. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour lui donner des renseignements sur la fortune du sieur Thévenot, de Lhuitre, qui demande à entrer dans la gendarmerie.

C. 683. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1706-1789. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Lhuitre (Aube). — Lettre du subdélégué à l'intendant sur les difficultés auxquelles cette élection donne lieu. — Comptes des syndics. En 1776, recette : 24 livres, produit du droit de pêche dans la rivière ; dépense : 35 livres 14 sols 3 deniers. — Rôles d'impositions communales. — Procès-verbal d'adjudication à bail du droit de pêche de la rivière communale, par devant le lieutenant en la prévôté de Lhuitre. — Commission de notaire royal donnée au contrôleur de Lhuitre par Edme Des Bois, chargé de la vente des offices de notaires royaux créés par l'édit de mars 1706.

C. 684. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1781-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Lignol (Aube), pour l'année 1790. — Contribuables : le recteur d'école coté à 5 sols de taille, suivant son traité avec la communauté ; un meunier ; deux cabaretiers ; une bourgeoise ; l'admodiateur de la seigneurie, qui payait au seigneur 2,400 livres de fermage ; les autres habitants sont qualifiés laboureurs ou manouvriers. — Privilégiés : le comte de Saint-Blin, seigneur ; l'hôpital et le chapitre de Bar-sur-Aube ; le curé et la fabrique du lieu ; le prieur de Belroy (Aube) ; le sieur Gombert, avocat du Roi, à Chaumont (Haute-Marne), etc.

C. 685. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1675-1789. — Reçus de la taille délivrés aux asséeurs-collecteurs de la communauté de Lignol (Aube), par le receveur de la taille de Bar-sur-Aube. Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, recoltes. — Ordonnance du sieur Lombard, élève de l'école vétérinaire, inspecteur des haras, prescrivant un traitement pour des bœufs atteints d'une maladie épidémique. — Requête adressée à l'intendant par le syndic qui demande une gratification de 50 livres pour avoir arrêté un déserteur. — État des biens situés sur le territoire de Lignol, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics. Pour les années 1760 et 1761, la recette totale s'élève à 219 livres 15 sols 9 deniers, provenant des sommes payées par les habitants lors de la délivrance des affouages, et la dépense est de 237 livres 9 sols 9 deniers, employés en grande partie en frais de voyage ; sauf par exemple 2 sols pour contrôle et papier de la signification de l'ordonnance du subdélégué qui fait défense au syndic de continuer ses fonctions.

C. 686. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1771-1789. — Ordonnance de l'intendant qui décide que deux habitants, nommés par le subdélégué de Bar-sur-Aube, représenteront la communauté de Lignol (Aube), dans un procès contre le syndic. Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube concluant à ce qu'un syndic soit nommé d'office par l'intendant. — Requête des syndics à l'intendant pour lui demander d'autoriser des impositions communales et un emprunt : délibérations des habitants ; avis du subdélégué, et ordonnances conformes de l'intendant ; rôles. — Requêtes en autorisation de plaider adressées à l'intendant, par les syndics et habitants. — Procès-verbal d'adjudication à bail, des prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail du gourmetage. — Devis de reconstruction du presbytère ; ordonnance de l'intendant qui l'approuve.

C. 687. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Coupe du presbytère à construire pour la communauté de Lignol (Aube).

C. 688. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan du presbytère à construire pour la communauté de Lignol (Aube).

Digitized by Google

C. 689. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Élévation du presbytère à construire pour la communauté de Lignol (Aube).

C. 690 (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Longchamps (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Le principal des anciens privilégiés est l'abbé de Clairvaux, seigneur, propriétaire de 14 arpents de jardin, de 36 fauchées de prés, de 3 étangs, de 1,200 arpents de bois compris dans le bail de la forge, de 1,136 autres arpents de bois, d'une forge louée au sieur Quilliard 22,500 livres en argent plus 2 milliers de fer et quelques autres menues charges; viennent ensuite le curé, le marquis de Rennepont, la fabrique. La communauté possédait 745 arpents de bois. — Anciens contribuables : deux pâtres; le recteur d'école; plusieurs tixiers, maçons; deux forgerons; un tailleur de pierre; un meunier; le maître de forge; un vigneron; un charpentier; deux marteleurs; un charron; la plus grande partie des autres sont qualifiés de manouvriers.

C. 691. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Longchamps (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — Les habitants portés sur cette matrice exercent les professions suivantes : laboureurs, cinq. — Manouvriers, treize. — Maçons, quatre. — Couvreurs, deux. — Forgerons, trois. — Charrons, trois. — Domestiques, quatre. — Maréchal, un. — Tixiers, deux. — Charpentier, un. — Cordonnier, deux. — Maître d'école, un. — Jardinier, un.

C. 692. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1769-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Longchamps (Aube). — Rôle de la contribution représentative de la corvée. En 1769, le nombre des contribuables est de 83, et ils paient 1,421 livres 12 sols. — En 1789 il y a 92 contribuables qui paient, non compris la contribution représentative de la corvée, 1,543 livres 2 sols. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de Longchamp, qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube.

C. 693. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1744-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Longchamps (Aube). Les recettes ordinaires consistent dans le prix du bail des terres, prés et pêche, appartenant à la communauté, et dans le produit de la vente d'arbres pris dans ses bois. Elles s'élèvent, pour les années 1738 et 1739, au total, à 147 livres; pour la seule année 1764, à 435 livres; pour l'année 1786, à 253 livres 13 sols. Les articles de dépense les plus nombreux ont pour objet des frais de voyage : en 1786, voyages à Bar-sur-Aube, pour porter au greffe de la subdélégation la liste des garçons sujets à la milice, pour conduire les mêmes garçons au tirage, voyage à Gillancourt (Haute-Marne), « pour porter au garde-haras l'état » des juments sujettes à la marque de l'étalon et assister à la » marque. » Mais les articles les plus importants de la dépense de ces comptes concernent les vingtièmes de la communauté, 100 livres 16 sols 6 deniers, et les gages du garde des bois communaux, 102 livres.

C. 694. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1765-1789 — Requêtes des syndics de la communauté de Longchamps (Aube) à l'intendant pour lui demander l'autorisation de lever des impositions communales sur les prenant part aux affouages; délibérations des habitants; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube et ordonnances de l'intendant, conformes à ces requêtes. — Rôles des sommes imposées sur les habitants pour la réparation du pont Boudelin, sur la route de Bar-sur-Aube à Clairvaux, aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 2, de Vitry-sur-Marne à Dijon. — Lettre de l'intendant des finances De Beaumont à l'intendant de Champagne, au sujet d'une requête des habitants qui demandent à disposer du quart en réserve de leurs bois. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des terres, prés et pêche communaux. — Requêtes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant; avis du subdélégué; ordonnances conformes de l'intendant.

C. 695. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1769-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Longeville (Haute-Marne). — Au rôle de 1770, deux exempts : le curé et M. de Beurreville, seigneur, et 195 contribuables, dont 24 domestiques, et ils paient 3,314 livres 6 sols 6 deniers. — Au rôle de l'année 1790 : 18 anciens privilégiés, notamment l'abbé et les religieux de Boulancourt (Haute-Marne); l'abbé et les religieux de la Chapelle-aux-Planches (Haute-Marne); les religieux de Montier-en-Der (Haute-Marne); le chapitre de Saint-Étienne de Troyes; MM. de Beurreville; Defresne, de Bar-sur-Aube; Delaunay de Trémilly; Madame de Montangon. — Rôle de la contribution représentative de la corvée, pour l'année 1789. — États statistiques des chevaux, des ré-

Digitized by Google

coltes, etc. — Ordonnance de l'intendant qui, vu le certificat d'un vétérinaire, exempte deux particuliers de la corvée.

C. 696. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1764-1789. — Lettre du duc de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant de Champagne, pour le prier de le renseigner sur l'exactitude des faits imputés à un soldat du régiment de Bretagne, qui commettrait journellement des actes de violence au village de Longeville (Haute-Marne). Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour lui fournir les renseignements demandés. — Procès-verbal d'élection d'un membre de la municipalité. — Mémoires adressés à l'intendant par le curé de Longeville, pour se plaindre des habitants de sa paroisse, et pour répondre à des accusations dont il a été l'objet. — Ordonnance de l'intendant qui condamne à payer 600 livres, un particulier convaincu d'avoir détourné 400 livres de métal de cloche. Requêtes des curés à l'intendant, lettres du subdélégué, ordonnances de l'intendant relatives aux réparations de l'église et du presbytère.

C. 697. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1764-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Longpré (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le duc de Montmorency, seigneur du lieu, possédant 25 livres de taille abonnée sur les habitants, un cens sur les héritages, un boisseau de froment, trois boisseaux d'avoine et une poule par ménage ; le curé du lieu ; le prieur de Montier-en-Isle (Aube), et celui de Vendeuvre (Aube), chacun decimateur pour un tiers ; les religieux de l'abbaye de Mores (Aube) ; le curé de Vendeuvre (Aube) ; le chapelain de l'hôpital Saint-Antoine ; M. de Sauvebœuf, seigneur de Bligny ; la fabrique de Longpré, etc. — Anciens contribuables : un buraliste, etc.

C. 698. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1770-1790. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution patriotique de la communauté de Longpré (Aube). — En 1770 il y a 82 contribuables qui paient 1,279 livres 2 sols 6 deniers. — En 1788, les contribuables au nombre de 83 paient 1,530 livres 18 sols. — Procès-verbaux de chevauchée faits par Jean-Baptiste Paget, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, et par Calude-Antoine Chifflet, seigneur de Surmont, avocat en parlement, président en la même Élection, qui constatent des pertes causées par la grêle et l'incendie. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet d'une requête des habitants de Longpré, qui se plaignent d'avoir une tâche trop considérable à faire par corvée pour la construction du pont du Chêne (commune de Villeneuve-au-Chêne, Aube). — État des biens situés sur le territoire de Longpré, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse (Aube).

C. 699. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1744-1789. — Procès-verbal de l'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Longpré (Aube). — Comptes des syndics. La principale source de recette est le produit des prés communaux. En 1776, recette : 225 livres 4 deniers ; dépense : 191 livres 5 sols 3 deniers. — En 1786, recette : 350 livres 6 sols 9 deniers ; dépense : 9 livres 6 sols 6 deniers. (Pendant les douze années 1730-1741, le même syndic resta en fonction et il ne rendit compte qu'en 1744. De 1743 à 1752, pendant dix ans, il n'y eut qu'un syndic qui ne rendit compte qu'en 1755.)

C. 700. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1777-1790. — Requêtes des habitants de la communauté de Longpré (Aube) à l'intendant et au bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube, procès-verbaux de délibération de la municipalité de Longpré, concernant les réparations de l'église ; procès-verbal de visite de l'église et d'adjudication des travaux à y faire. — Procès-verbaux d'adjudication à bail, par-devant le subdélégué de Bar-sur-Aube, d'une pièce de pré appartenant à la communauté ; procès-verbaux attestant que ces adjudications ont été annoncées.

C. 701. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1771-1789. — Rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Louze (Haute-Marne). — En 1772, 179 contribuables payant 3,569 livres 15 sols. Au rôle de 1790 figurent les anciens privilégiés : l'abbé de Montier-en-Der, seigneur ; le curé du lieu ; les fabriques du lieu, de Ceffonds (Haute-Marne), de La Ville-au-Bois-les-Soulaines (Aube), de Longeville (Haute-Marne), de Sauvage-Magnil (Haute-Marne), de Sommevoire (Haute-Marne), les hôpitaux de Bar-sur-Aube (Aube), et de Joinville (Haute-Marne) ; les religieux de Montier-en-Der ; MM. de Beaufort de Frampas, d'Épothémont, Delaunay de Tremilly, de Nogent d'Humbeauville. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée, état des récoltes. — Procès-verbal de nomination de deux membres décédés de l'assemblée municipale. — Maison d'école. — Lettre de l'intendant des finances de Bonnaire de Forges à l'intendant, au sujet d'une requête des habitants, qui demandent à vendre le quart en réserve de leurs bois communaux.

Digitized by Google

C. 702. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1737-1790. — Matrice du rôle de la taille (incomplète) de la communauté de Magnan (Aube), pour l'année 1790. — Requêtes adressées à l'intendant par la comtesse de Chastellux, dame du lieu, qui prétend avoir été imposée au rôle des vingtièmes pour une somme trop élevée. — Tableau des habitants indiquant le montant de leurs impositions aux rôles de la taille, de la corvée et des vingtièmes. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Rapport de l'ingénieur en chef à l'intendant, sur la question de savoir si on peut faire passer par Magnan la route de Bar-sur-Seine à Vendeuvre (Aube), aujourd'hui route départementale de l'Aube n° 3, de Tonnerre à Dienville. — État des biens situés sur le territoire de Magnan, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse.

C. 703. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1768-1780. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Magnan (Aube). Lettre de M. de Villedeuil, ministre de la maison du Roi à l'intendant, pour lui renvoyer une lettre d'un particulier qui se plaint que l'élection n'ait pas été régulière. — Requête adressée à l'intendant par le recteur d'école, qui demande l'approbation de son traité avec les habitants. — Comptes des syndics. La recette est ordinairement nulle; la dépense s'élève, en 1770, à 11 sols 6 deniers; en 1780, à 17 livres 19 sols 3 deniers. — Requêtes des syndics à l'intendant, pour lui demander des impositions communales, afin de payer du bois fourni à un salpêtrier, des frais de procès, etc. — Ordonnance de l'intendant, qui rejette la requête à lui adressée par des particuliers qui réclament un salaire pour avoir fait, disent-ils, la visite du clocher de Magnan et le devis des réparations nécessaires. — Autorisation de plaider accordée aux habitants par l'intendant.

C. 704. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1768-1780. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Maisons (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le chevalier de Lamirault, commandeur de Thors (Aube), seigneur du lieu; la veuve du sieur Bourg, écuyer, chevalier de saint Louis; les fabriques de Maisons et de Bayel (Aube). — État des biens situés sur le territoire de Maisons, qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube.

C. 705. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1774-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, récoltes de la communauté de Maisons (Aube). — Comptes des syndics. Les recettes, quand il y en a, ne consistent qu'en impositions communales. Dépenses, en 1777, 16 livres 10 sols 3 deniers; en 1787, 24 livres 5 sols 9 deniers. — Rôle d'une imposition levée sur tous les habitants et propriétaires, pour la construction du presbytère des deux communautés de Thors (Aube) et de Maisons. — Rôles d'impositions levées sur les prenant part aux affouages. — Autorisations de plaider accordées par l'intendant aux habitants.

C. 706. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Maizières (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Anciens privilégiés : le comte de Brienne, seigneur, possédant un château inhabité, les droits seigneuriaux évalués dix livres de revenu, trois étangs, etc.; le curé du lieu, possédant le tiers des grosses dîmes et la totalité des novales et menues dîmes, le tout évalué à 286 livres; la fabrique du lieu; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube et les bénédictins de Montier-en-Der (Haute-Marne) possédant chacun un tiers des grosses dîmes; le comte de Choiseul-Labaume; de Montangon, seigneur de Crespy (Aube); Guénichon, demeurant à Ville-sur-Arce (Aube); les minimes de Brienne-le-Château (Aube); Jacobé de Vienne, demeurant à Vitry-le-François, etc.

C. 707. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1776-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Maizières (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — Contribuables : le recteur d'école dont la taille avait été précédemment fixée à 5 sols suivant son traité avec la communauté; deux charpentiers; un tixier; un couvreur en tuiles; le concierge du château de Maizières, dit depuis garde général des biens du comte de Brienne, et qui, à ce titre, joignait celui de sergent à la louveterie; le reste des habitants sont laboureurs ou manouvriers. — Nombreux forains.

C. 708. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1675-1789. — Rapport à l'intendant par le directeur des vingtièmes sur la demande en décharge de cet impôt, formée par le sieur Grenet, chirurgien à Maizières (Aube), qui avait fait des défrichements considérables. — Délibération des habitants de la communauté de Maizières, contenant estimation des pertes subies dans l'incendie du 22 novembre 1788. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, concluant au déplacement d'un chemin. — Avis du subdélégué sur la question de savoir si on a le droit de mener pâturer les oies dans les prés. — État des biens situés sur le territoire de Maizières, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de

Digitized by Google

Brienne. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Maître d'école. — Comptes des syndics. — Ordonnance de l'intendant approuvant des travaux que le curé a fait faire au presbytère.

C. 709. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1758-1789. — Certificat des prieur, curé, syndic et principaux habitants de la communauté de Maranville (Haute-Marne), attestant qu'un particulier a dix enfants vivants. — Tableau des habitants donnant le montant de leurs impositions aux rôles des tailles, des corvées, des vingtièmes. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée ; état des récoltes, etc. — Procès-verbaux dressés par Jacques-Joachim Filleux, lieutenant en l'Élection de Bar-sur-Aube, qui a visité des terrains où l'on veut planter de la vigne. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur des requêtes du syndic qui demande à l'intendant d'autoriser des impositions communales. — Ordonnance de l'intendant qui autorise l'acquisition d'une maison d'école. — Prés communaux.

C. 710. (Liasse.) — 18 pièces, papier

1784-1788. — Tableau des habitants de la communauté de Marbeville (Haute-Marne) donnant, pour chacun, le montant de sa taille, de sa contribution représentative de la corvée et de ses vingtièmes. — États statistiques des hommes et des animaux propres au service de la corvée, des chevaux, des récoltes. — Procès-verbaux d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, sur une requête des habitants qui demandent à couper le quart en réserve de leurs bois communaux,

C. 711. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1784-1789. — Tableau des habitants de la communauté de Marmesse (Haute-Marne), donnant le montant de leurs impositions aux rôles des tailles, des corvées, des vingtièmes. — États statistiques des chevaux, des récoltes, des revenus communaux.

C. 712. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1775-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Marolles-les-Bailly (Aube), pour l'année 1790 (Première partie.) — Anciens privilégiés : le comte de Normand, seigneur ; le curé ; les chanoines de Vincennes (Seine); la fabrique du lieu ; le chapitre de la Sainte-Trinité de Bar-sur-Seine ; les Ursulines de Bar-sur-Seine ; le prieur de Belroy (Aube) ; le sieur Paillot, demeurant à Troyes. — Anciens contribuables : un menuisier ; deux bergers ; deux sabotiers ; un charpentier ; un compagnon maçon ; un tixier ; la plupart des autres sont laboureurs ou manouvriers.

C. 713. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1775-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Marolles-les-Bailly (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie.) — Anciens contribuables : un maçon ; un boucher ; un maréchal ; un maître chirurgien ; un huissier de la monnaie ; un serrurier ; un tixier ; un bourrelier ; les autres sont laboureurs ou manouvriers.

C. 714. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1751-1790. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur une demande en décharge formée par un particulier de la communauté de Marolles-les-Bailly (Aube) qui a perdu des chevaux. — Procès-verbal d'élection de collecteurs et d'adjoints. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de Marolles, qui doivent contribuer aux dépenses de la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse (Aube). — Procès-verbaux d'une visite faite par le président en l'Élection de Bar-sur-Aube, dans des terrains où l'on veut planter de la vigne.

C. 715. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1765-1790. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté de Marolles-les-Bailly (Aube). — Comptes des syndics. En 1776 : recette, 334 livres 10 sols, provenant de vente de bois ; dépense, 347 livres 14 sols 6 deniers. — En 1786 : recette nulle ; dépense, 57 livres 11 sols 9 deniers. — Arrêt du Conseil du Roi qui autorise une imposition communale pour payer le prix d'acquisition d'une maison d'école. — Lettre de l'intendant des finances de Beaumont à l'intendant de Champagne, au sujet de la vente du quart en réserve des bois communaux.

C. 716. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1774-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Mesnil-Aubert (commune de Brienne, Aube), pour l'année 1790. — Ancien privilégié : l'archevêque de Sens, abbé de Basse-Fontaine (Aube), seigneur. — Tableau des habitants indiquant le chiffre de leurs impositions aux rôles de la taille, des corvées, des vingtièmes. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Compte d'un syndic qui n'a fait aucune recette et qui a dépensé 12 livres.

Digitized by Google

C. 717. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1777-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Mesnil-Fouchard ou Magny-Fouchard (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : M^me de Bossancourt, dame du lieu; propriétaire de 130 arpents de bois, d'un moulin et de plusieurs fermes; M^lle de Bossancourt, propriétaire du château; le curé du lieu; M. de Pont de Ville-sur-Arce; le prieur de Vendeuvre, gros décimateur; la fabrique du lieu. — La communauté des habitants possédait six fermes louées en tout 310 livres. — La plupart des anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers; on remarque cependant un maçon, un meunier, une bourgeoise, un cordonnier, un tixier, un maréchal.

C. 718 (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1751-1789. — États des changements à faire aux rôles des vingtièmes de la communauté de Mesnil-Fouchard ou Magny-Fouchard (Aube), pour les années 1788 et 1789. — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Requête adressée à l'intendant par la dame de Bossancourt, dame de Mesnil-Fouchard qui, ayant perdu une certaine étendue de vigne par l'établissement de la nouvelle route de Troyes à Bar-sur-Aube, demande l'autorisation de planter de la vigne dans un autre terrain; procès-verbal de visite de ce terrain par le sieur de Brienne, conseiller en l'Élection de Bar-sur-Aube. — État des biens situés sur le territoire de Mesnil-Fouchard, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse (Aube). — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics.

C. 719. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1775-1788. — Requêtes adressées par les habitants de la communauté de Mesnil-Fouchard ou Magny-Fouchard (Aube) à l'intendant, touchant le mode de répartition des deniers provenant de la location des biens communaux (ces biens appartenaient à la communauté, à charge, par les habitants, de payer au seigneur du lieu quatre boisseaux d'avoine par feu entier, et deux boisseaux par demi feu); ordonnances de l'intendant dont l'une prescrit que ces deniers seront répartis entre les habitants au marc la livre de la taille, et dont l'autre rapportant la première, prescrit que ces deniers seront répartis par ménage et demi-ménage; rôles de répartition. — Devis des réparations à faire à l'église; procès-verbal d'adjudication des travaux; ordonnance de l'intendant et arrêt du Conseil qui approuvent cette adjudication; lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet de ces réparations.

C. 720. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1774-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Mesnil-Saint-Père (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : l'abbé de Montiéramey (Aube), seigneur du lieu; les religieux de Montiéramey; le curé et la fabrique du lieu; MM. Desouglas, chevalier de saint Louis; Bailly, de Troyes; Truelle, de Troyes, le marquis de Foucaut; Deheurle, bourgeois de Troyes; Charpy, de Troyes; Bourlon, de Charmes-en-Langle (Haute-Marne); de Morville, de Paris; le grand séminaire de Troyes; la fabrique de La Villeneuve-Mesgrigny, aujourd'hui Villeneuve-au-Chêne (Aube).

C. 721. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1774-1790. — Bail des six étangs possédés par l'abbaye de Montiérender sur le territoire de la communauté de Mesnil-Saint-Père (Aube); extraits du rôle des tailles de cette communauté, concernant les fermier de ces étangs. — États statistiques des hommes et des animaux de Mesnil-Saint-Père, propres au service de la corvée, état des récoltes. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit une corvée bourgeoise de quatre jours, pour la réparation des rues et chemins du finage. — Compte de l'emploi d'une somme accordée pour travaux de charité à faire tant dans les rues que sur le chemin qui rejoint la grande route. — Certificat de la publication faite à Mesnil-Saint-Père de deux arrêts du Conseil concernant le commerce des grains. — Demande en décharge adressée à l'intendant par un propriétaire de Mesnil-Saint-Père, imposé au rôle de la caserne de Vendeuvre-sur-Barse. — Procès-verbal d'élection d'un syndic.

C. 722. (Liasse) — 32 pièces, papier, 2 en parchemin.

1735-1788. — Comptes des syndics de la communauté de Mesnil-Saint-Père (Aube). En 1772 : recette, 147 livres 19 sols, dont l'article principal est le produit d'une pièce de pré; dépenses, 152 livres 15 sols. — Rôles d'impositions communales. — Ordonnance de l'intendant qui, sur requête des habitants et avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, autorise la communauté à se pouvoir par action contre les propriétaires qui entretiennent des bêtes à laine et les envoient en pâture dans une proportion excédant l'étendue de leurs terres labourables. — Procès-verbal d'adjudication à bail d'un pré communal. — Devis de réparations à l'église; procès-verbal d'adjudication; arrêt approbatif du Conseil d'État.

C. 723. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1735. — Plan de l'église de Mesnil-Saint-Père (Aube), indiquant les parties à supprimer, celles qui sont à construire et celles qu'on doit conserver.

Digitized by Google

C. 724. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1775-1782. — Presbytère de Mesnil-Saint-Père (Aube). Requête du curé à l'intendant, pour lui exposer que ce presbytère tombe en ruine; — ordonnances de l'intendant qui renvoient cette requête au subdélégué de Bar-sur-Aube, avec invitation de la communiquer aux habitants, et qui nomment un architecte pour visiter le presbytère; — procès-verbal de visite; devis et détail estimatif; — procès-verbaux d'adjudication, de visite et de réception des travaux; — état de changements et d'augmentations à faire.

C. 725. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1777. — Plan du rez-de-chaussée du presbytère de Mesnil-Saint-Père (Aube).

C. 726. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Metz-Robert (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le marquis de Praslin, seigneur, propriétaire pour moitié du droit de tierce évalué 200 livres de revenu; — l'abbé de Montiéramey, propriétaire pour moitié du droit de tierce, et décimateur pour les deux tiers; — les sieurs Desvarannes, de Troyes; duc d'Aumont; Duval d'Essertenne, chevalier; Edmée Jamin, de Troyes; Damoiseau de La Bande; la chapelle Saint-Georges de Pargues; les fabriques de Chaource et de Metz-Robert; les sieurs Nicolas Parent, avocat du Roi au bailliage de Troyes; Jolly, bailly d'Ervy (Aube); la demoiselle Parent, de Troyes; le curé de Chaource; le sieur Truelle, de Troyes.

C. 727. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1778-1790. — Impôts de la communauté de Metz-Robert (Aube). — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Bar-sur-Aube et attestant que le sieur Barbuat de Maison-Rouge, chevalier de saint Louis, a déclaré, sous la foi du serment, n'avoir pas fait une acquisition sous seing-privé mentionnée dans une contrainte décernée contre lui à la requête de Jean-Vincent René, administrateur des domaines. — Changements à faire au rôle des vingtièmes de l'année 1789. — États statistiques des habitants, des chevaux, biens de mainmorte. — Contrainte décernée contre les habitants de Metz-Robert, à l'effet de payer leur part de la contribution au casernement de la maréchaussée de Troyes. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué sur un échange de chemin et sur une transaction relative à une anticipation.

C. 728. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1764-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Metz-Robert (Aube). — En 1768 : recette, 42 livres payés par les habitants lors de la délivrance de leurs affouages; dépense, 56 livres 9 sols. — De 1776 à 1788, recette nulle. — En 1788 : dépense, 26 livres 19 sols. — Ordonnance de l'intendant, qui refuse d'accorder une imposition demandée pour solder les frais d'un procès fait sans autorisation. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur une demande d'emprunt formée par les habitants. — Minutes de lettres de l'intendant au contrôleur général et à l'intendant des finances Blondel, requête des habitants au subdélégué, procès-verbal dressé par le subdélégué, etc., le tout relatif à une saisie de bétail faite sur des pâtures communales mises en réserve. — Ordonnances de l'intendant qui, sur requête des habitants et avis du subdélégué, autorisent la communauté à plaider.

C. 729. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Meurville (Aube) pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé décimateur (les dimes évaluées 1,100 livres de revenu); Mme Duvalle, dame du lieu, possédant les droits seigneuriaux estimés 240 livres de revenu, 80 hommes de vigne estimés 80 livres de revenu, l'étang de Meurville contenant 100 arpents évalué 600 livres de revenu, 45 fauchées de pré devant rapporter 360 livres, et 1,200 arpents de bois : soit environ 6,000 livres de revenu; — la fabrique du lieu; l'abbaye de Clairvaux (Aube); l'abbaye de Mores (Aube); le chapelain de la chapelle Sainte-Catherine; la chapelle Saint-Nicolas de Bligny (Aube); le marquis de Sauvebœuf; M. Pavée de Provenchères, seigneur de Vendeuvre (Aube).

C. 730. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1733-1780. — Minute du rôle de la vérification générale des vingtièmes de la communauté de Meurville (Aube), par le sieur Delatour, contrôleur; tarif; — état des cantonnements des biens, c'est-à-dire des lieux dits, rangés par espèces de culture et par classes, avec indication de leurs contenances; évaluation des revenus de chaque classe; estimation du revenu de chaque contribuable. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Ordonnance de l'intendant qui autorise un particulier à faire conduire sur les chemins les démolitions de sa maison et à enlever à son profit les boues. — Rôle de l'imposition levée à Meurville pour la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics.

Digitized by Google

C. 731. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1775-1789. — Avis du subdélégué à l'intendant, concluant à l'établissement du droit de gourmetage dans la paroisse de Meurville (Aube) ; — procès-verbaux d'adjudication de ce droit, moyennant 6 livres en 1775, 16 livres en 1780, 10 livres en 1785. — Procès-verbal d'adjudication à bail d'un pré communal, moyennant 52 livres par an. — Requête du curé à l'intendant pour solliciter des réparations au presbytère, ordonnance de l'intendant qui charge un architecte de visiter ce presbytère, procès-verbal de visite, devis, délibéré de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Champagne qui approuve ce devis.

C. 732. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1770-1790. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Mirbel (Hte-Marne). — En 1770, 31 contribuables payant 515 livres ; en 1784, 32 contribuables payant 705 livres 16 sous 9 deniers. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée, — des récoltes. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe projetée du quart en réserve des bois communaux.

C. 733. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Anciens privilégiés : M. d'Amboise, seigneur ; le curé ; l'abbaye de Clairvaux ; de Lux de Vantelet, seigneur d'Ailleville (Aube) ; les chanoines de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; le prieur du lieu ; Mme d'Amboise, dame en partie ; Mme de Bossancourt ; les religieux de l'abbaye de Boulancourt (Haute-Marne), de l'abbaye de Beaulieu (Aube) ; les Ursulines de Bar-sur-Aube ; les dames du Saint-Esprit de Bar-sur-Aube ; le vicaire de Thilleux (Haute-Marne) ; les curés de Sauvage-Mesnil (Haute-Marne), de Longueville (Haute-Marne), et d'Épothémont (Aube) ; Mme de Montangon, de Bar-sur-Aube.

C. 734. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Anciens contribuables : un bourgeois, le recteur d'école coté à 5 sols, suivant son traité avec la communauté, etc., la plupart sont vignerons. — Nombreux forains habitant Arsonval (Aube), Ailleville (Aube), Bar-sur-Aube, Jaucourt, (Aube), Vernonvilliers (Aube), Levigny (Aube), Dienville (Aube), Dolancourt (Aube), Arrentières (Aube), etc.

C. 735. (Liasse). — 111 pièces, papier.

1779-1790. — Taille, capitation, accessoires et contribution représentative de la corvée de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). — Requêtes des habitants à l'intendant pour lui demander l'autorisation d'employer les deniers communaux à payer au marc le franc une partie de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de chaque habitant ; ordonnances conformes de l'intendant ; rôle de la contribution représentative de la corvée. — Minute de la vérification générale des vingtièmes faite par le contrôleur ; déclarations des contribuables ; tableau des contribuables indiquant le revenu officiel de chacun ; — état des différents cantons du territoire avec leurs contenance en terre, prés, vignes, bois, et l'indication de la qualité bonne, médiocre ou mauvaise.

C. 736. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1763-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui, sur le rapport du brigadier de la paroisse pour le travail des chemins royaux, et sur l'avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, rejette une requête par laquelle le juge du lieu demandait l'exemption de la corvée. — Lettre de M. de Courteille, intendant des finances, à l'intendant, pour le prévenir que, malgré un arrêt du Parlement, un arrêt du Conseil maintient en fonctions le syndic de la communauté.— Avis du subdélégué rappelant que, suivant les arrêts du Conseil du 14 juin 1689 et du 9 juin 1719, les adjudications de biens communaux se font pardevant l'intendant, et qu'aux termes des arrêts du Conseil du 9 juin 1719 et du 30 juin 1753, les comptes des syndics se rendent aussi par devant l'intendant.

C. 737. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1740-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). Pour les trois années 1722, 1723, 1724 et le commencement de l'année 1725 (jusqu'au 12 mars), la recette est de 594 livres provenant de l'adjudication du gourmetage, du droit de pêche et de la tonte des saules appartenant à la communauté : dépenses (notamment gages du maître d'école, frais d'une chevauchée faite

par un officier de l'élection, poisson acheté), 423 livres 17 sols 8 deniers. — En 1787, recette 6,211 livres 9 sols 5 deniers, dont 5,112 livres 1 sol 5 deniers pour reliquat du compte précédent, dépense 2,833 livres 9 sols 1 deniers, dont deux sommes, l'une de 999 livres 15 sols 6 deniers, l'autre de 1,039 livres 13 sols 3 deniers versées entre les mains du collecteur des tailles à la décharge des habitants.

C. 738. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles des impositions communales de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication à bail du pré communal par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de pêche dans la rivière d'Aube, appartenant à la communauté, ces procès-verbaux passés pardevant le juge du lieu. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage pardevant le subdélégué.

C. 739. (Liasse.) — 35 pièces, 1 plan, papier.

1775-1789. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet du quart en réserve des bois de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). — Ordonnances de l'intendant qui autorisent les habitants à plaider. — Procès-verbaux d'adjudication de travaux à faire à l'église. — Ordonnance de l'intendant qui homologue un traité par lequel le seigneur de Montier-en-l'Isle abandonne aux habitants sa chapelle dans l'église. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à réparer leur fontaine, construire une croix en fer et rétablir une horloge ; plan de la fontaine.

C. 740. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Projet de la croix en pierre à élever aux frais de la communauté de Montier-en-l'Isle ou Mothé (Aube). [Voir C. 739.]

C. 741. (Liasse.) — 43 pièce, papier.

1769-1787. — Matrice du rôle des tailles de la communauté de Montmartin (Aube), pour l'année 1789. — Anciens privilégiés : le curé de Longpré (Aube) et de Montmartin (Aube), le prieur de Montier-en-l'Isle (Aube), le prieur de Vendeuvre (Aube), décimateurs chacun pour un tiers ; la fabrique du lieu ; M. de Provenchères, seigneur. — Procès-verbaux de nomination de collecteurs. — Tableau des habitants donnant pour chacun le montant de ses impositions aux rôles de la taille, de la corvée et des vingtièmes. — Rôle de la contribution patriotique.

C. 742. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1770-1789. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Montmartin (Aube). — États des biens situés sur le territoire de Montmartin qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics : d'ordinaire la recette est nulle : dépense en 1772, 31 livres 5 sols 6 deniers, en 1782, 15 livres 7 sols 3 deniers. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube concluant à ce qu'il soit pourvu par imposition au payement de la dépense faite par un salpêtrier. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube concluant à ce que la communauté soit autorisée à appeler d'une sentence de la gruerie de Meurville (Aube).

C. 743. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1783-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Morembert (Aube), pour l'année 1790. — Les anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers. — Les biens communaux ont une contenance de 12 arpents ; la fabrique possède 40 arpents. — L'arpent du lieu contient 8 denrées, la denrée 8 carreaux et le carreau 20 pieds.

C. 744. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1769-1790. — Procès-verbaux de nomination des collecteurs de la communauté de Morambert (Aube). — Tableau des habitants indiquant pour chacun le montant de leurs impositions au rôle de la taille, de la corvée et des vingtièmes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. En 1777, recette : 42 livres 10 sols, provenant d'épines et d'osiers vendus, de la location d'une chenevière et d'imposition ; dépense : 51 livres 1 sol 3 deniers employés en voyages, en frais d'acte et au payement des vingtièmes dus pour les biens communaux. — Ordonnance de l'intendant qui défend au syndic d'exclure certains particuliers de la participation aux biens communaux.

C. 745. (Liasse). — 104 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Morvilliers (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Anciens contribuables : le comte de Brienne, le comte de La Feuillée, seigneurs ; le curé et la fabrique du

Digitized by Google

lieu ; l'abbaye de Clairvaux (Aube) ; MM. d'Allonville, seigneurs de Fuligny (Aube) ; MM. de Montangon ; les Minimes de Brienne-le-Château (Aube) ; les fabriques de Brienne-le-Château, de Brienne-la-Vieille (Aube) ; les héritiers de M. de Menonville, etc. — La communauté du lieu possède 250 arpents de bois, évalués 750 livres de revenu.

C. 746. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1787-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Morvilliers (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — La plupart des habitants contribuables sont laboureurs ou manouvriers, on remarque cependant 3 voituriers, 1 charron, 1 bourgeois, 1 berger. — La notice d'un contribuable est écrite au revers d'une ordonnance imprimée, en blanc, signée de l'intendant de Champagne de Barberie, qui prescrit le payement des frais de transport et d'expédition dûs au commissaire par lui nommé pour la répartition de la taille d'une communauté.

C. 747. (Liasse.) - 35 pièces, papier.

1766-1780. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête adressée à l'intendant par un particulier de la communauté de Morvilliers (Aube), qui demande à jouir des privilèges accordés aux pères de dix enfants. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Demande en décharge des corvées adressée à l'intendant par les habitants. — Plainte adressée à l'intendant par un entrepreneur qui ayant fait divers travaux aux pont, rues et chemins de Morvilliers, n'en a pas été entièrement payé. — État des biens situés sur le territoire de Morvilliers qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de maréchaussée de Brienne. — Procès-verbal d'élection d'un syndic.

C. 748. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1787-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Morvilliers (Aube). En 1755, recette : 320 livres, prix de la vente de la superficie de 3 arpents de bois; dépense : 396 livres 13 sols ; les articles les plus élevés sont : gage du garde des bois, 42 livres ; martelage, 39 livres ; conduite de l'horloge, 25 livres ; frais d'un procès, 45 livres ; dixième des biens communaux, 33 liv. — En 1779, recette : 663 liv. 11 sols, provenant du reliquat de l'année précédente, d'une imposition et de dommages-intérêts pour délits; dépense : 603 livres 15 sols ; — vacations du voyer-piqueur, 11 livres; gages du recteur d'école, 60 livres; gages des sonneurs, 30 livres ; vingtièmes dûs par la communauté, 38 livres 14 sols ; arpentage de la coupe, 38 livres .

C. 749. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1773-1780. — Requête du syndic de la communauté de Morvilliers (Aube) à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions communales ; avis du subdélégué ; ordonnances de l'intendant ; rôles. — Requêtes des habitants à l'intendant, délibérations, ordonnances de l'intendant, concernant le partage des pâtures à eux concédés dans les étangs de Villemahu et du Pont, par le duc de Montmorency et par le comte de la Feuillee.

C. 750. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1780. — Plan des pâtures communales des habitants de Morvilliers (Aube) dans les étangs de Villemahu et du Pont.

C. 751. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1766-1787. — Requêtes des curés, syndic et habitants, lettres du subdélégué à l'intendant, ordonnances de l'intendant, devis, procès-verbaux de visite et d'adjudication concernant des travaux au presbytère de Morvilliers (Aube). — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants du même lieu à l'intendant, avis du subdélégué, ordonnances de l'intendant.

C. 752. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille (première partie) de la communauté de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube) pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : l'évêque-duc de Langres, seigneur et propriétaire des dîmes estimées 2,000 livres ; le curé ; les quatre vicaires, qui avaient chacun 350 livres de traitement ; le procureur de la maison du Saint-Esprit de Paris ; les religieux d'Auberive (Haute-Marne) ; les Chartreux de Lugny (Côte-d'Or) et de Troyes ; le comte Paul de la Laurencie ; la ville de Mussy, propriétaire de 2,100 arpents de bois, estimés 6,300 livres de revenu ; l'hôpital et la fabrique du lieu ; le sieur Moysen, de Troyes ; le sieur Lambert, prévôt de la connétablie ; un commis aux aides et le receveur des aides ; la supérieure du couvent des Ursulines cloîtrées de Mussy, etc.

C. 753. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille (deuxième partie) de la communauté de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube) pour l'année 1790. — Les contribuables sont la plupart manouvriers, quelques-uns labou-

Digitized by Google

reurs ; plus : le bailli qui est en même temps contrôleur au grenier à sel, le lieutenant au bailliage, un avocat, un licencié ès-lois, un sergent, le directeur de la poste aux lettres, un postillon de la poste aux chevaux, un chirurgien, deux bourgeois, un boucher, un chamoiseur, un vitrier, un boulanger un couvreur, un cordonnier, un charpentier, un garçon sellier, un marchand de bestiaux, un serrurier, un maçon, un quincaillier, un maréchal, un tixier, un tanneur.

C. 754. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille (troisième partie), de la communauté de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube) pour l'année 1790. — Les contribuables qui ont des professions autres que les professions signalées dans la liasse C. 753, sont : un suisse de Mgr l'Évêque ; un avocat, contrôleur des actes ; le maître de la poste aux chevaux ; un employé des fermes du Roi ; le receveur du grenier à sel, un page de la grande vénerie de France, un ancien garde de la manche du Roi, un lieutenant au 1er régiment d'etat-major, ces quatre derniers ci-devant privilégiés ; un chandelier ; un tailleur ; un savetier.

C. 755. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1704-1789. — Matrice du rôle de la taille (quatrième partie), de la communauté de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube) pour l'année 1790. — Les contribuables exerçant des professions non signalées dans les deux liasses précédentes sont : un cabaretier, le recteur d'école, un aubergiste, un meunier, un compagnon chapelier, le garde de la communauté, un perruquier. — Le nom d'un vigneron est suivi de la mention qu'il est logé gratuitement à l'Hôtel-Dieu.

C. 756. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1680-1790. — Reçus de taxes dûes au Roi par les acquéreurs de biens usagers de la communauté de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube). — Procès-verbal d'une chevauchée faite à Mussy, par Jean-Baptiste Clément, premier élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle. — Rôle de la taille comprenant 228 contribuables et se montant à 2,187 livres 15 sols. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, sur la question de savoir si l'hospice de Mussy doit payer les vingtièmes d'une rente qui lui est dûe. — Déclarations fournies pour la contribution patriotique. — États statistiques du nombre de maîtres appartenant à chaque communauté d'arts et métiers, des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes.

C. 757. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1706-1789. — Fragments d'un registre destiné à enregistrer les baptêmes, mariage et sépultures du bureau de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube). — Requêtes adressées à l'intendant par un père qui veut faire emprisonner son fils, et par un garde de la grande louveterie qui veut faire des chasses au loup. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances Douet de La Boulaye, pour l'informer que le directeur-général a autorisé l'établissement à Mussy d'une fabrique d'amidon. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui adresser les papiers d'un jeune homme de Mussy, qui désire être admis à une école militaire. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances chargés des ponts-et-chaussées et des postes au sujet de la reconstruction des ponts de Mussy.— Subdélégation projetée à Mussy.

C. 758. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1776-1790. — État des membres composant en 1787 la municipalité de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube). — Comptes des syndics : la recette s'élève en 1749 à 98 livres, provenant de la location de la rivière, du gourmetage et de deux prés ; la dépense à 116 livres 5 sols. — En 1788, la recette ordinaire est de 422 livres 10 sols, la recette extraordinaire de 1,181 livres 1 sol 3 deniers, la dépense ordinaire de 552 livres 12 sols 6 deniers, la dépense extraordinaire de 875 livres 13 sols 6 deniers ; les principaux articles de dépense sont les frais de garde des bois communaux, les vingtièmes de la communauté et des frais de procès.

C. 759. (Liasse.) — 72 pièces, papier, 1 parchemin.

1687-1789. — Rôle d'une imposition communale sur les habitants de Mussy-l'Évêque, aujourd'hui Mussy-sur-Seine (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui autorise un emprunt. — Procès entre les adjudicataires du gourmetage de Mussy et le fermier des aides de l'Élection de Bar-sur-Aube. Procès-verbal d'adjudication du droit de gourmetage pardevant le corps municipal. — Procès-verbal d'adjudication d'une coupe des bois communaux ; correspondance entre l'intendant de Champagne, les intendants des finances chargés des forêts et le subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant les bois communaux. — Consultation fournie par les habitants contre le projet de l'évêque de Langres qui veut supprimer le chapitre de Mussy. — Devis de réparations à l'église.

C. 760. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la com-

Digitized by Google

munauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Première partie.) — Anciens privilégiés : le marquis de Montmort, seigneur ; les religieux de la Gloire-Dieu (Aube) ; le chapitre et l'hôpital de Mussy (Aube); l'abbé de Châtillon (Côte-d'Or); la fabrique du lieu ; le receveur des aides ; un garde de l'écurie du Roi, etc.

C. 761. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Deuxième partie.) — Contribuables : un notaire, trois maçons, un chirurgien, trente vignerons, et un grand nombre de manouvriers.

C. 762. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. (Troisième partie.) — Contribuables : un savetier, deux cordonniers, un huissier, un menuisier, le recteur d'école, un maçon. Les autres sont la plupart vignerons ou manouvriers.

C. 763. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1763-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), pour l'année 1790. — Quatrième partie, comprenant les mineurs, les forains, les feuillets concernant des contribuables supprimés, et les derniers feuillets des rôles de la taille et de la capitation de 1764 et de 1766. — En 1764, il y avait 218 contribuables payant 5,735 livres 5 sols 9 deniers, savoir : taille, 3,224 livres 5 sols 9 deniers, capitation, 2,511 livres.

C. 764. (Liasse.) — 77 pièces, 1 plan, papier.

1720-1789. — Requête des habitants de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), aux président, lieutenant et élus de l'Élection de Bar-sur-Aube, pour leur faire connaître les dégats causés par la grêle dans leur communauté. — États statistiques des habitants, chevaux, biens de mainmorte, récoltes. — Requêtes des habitants concernant la reconstruction d'un pont ; devis, procès-verbaux d'adjudication ; plan, coupe, élévation d'un autre pont. — État des biens situés à Neuville, qui doivent concourir à la dépense de la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube ; opposition du marquis de Montmort. — Police.

C. 765. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1749-1789. — Ordonnance de l'intendant qui réglemente la tenue des assemblées municipales de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), et prescrit aux syndics de rendre leurs comptes au subdélégué. — Projet d'arrêt du Conseil d'État qui annulle une sentence du bailli de Gyé (Aube), laquelle avait cassé un acte d'assemblée des habitants. — Requête adressée à l'intendant par un notaire inculpé d'avoir porté le trouble dans une assemblée générale des habitants. — Comptes des syndics. En 1725, la recette déclarée d'abord être de 72 livres 19 sols, se monta ensuite par l'effet d'un forcement à 186 livres 10 sols, et la dépense, déclarée être de 123 livres 4 sols, fut réduite à 58 livres 14 sols par le subdélégué. (Ce compte ne fut apuré qu'au bout de 22 ans, c'est-à-dire en 1748.)

C. 766. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1765-1789. — Avis du subdélégué concluant à ce que l'intendant approuve l'acquisition d'une maison d'école achetée sans autorisation préalable par la communauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube). — — Devis, requêtes des habitants, ordonnances de l'intendant concernant la reconstruction de la nef de l'église. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux usurpateurs des fossés de Neuville de les abandonner à la communauté ; — requête des habitants à l'intendant auquel ils demandent l'autorisation d'aliéner ces fossés. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux.

C. 767. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1744-1787. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Neuville-sous-Gyé, aujourd'hui Neuville-sur-Seine (Aube), pardevant le bailli de Gyé-sur-Seine et le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix : en 1744, 420 livres ; en 1774, 121 livres ; en 1784, 1,006 livres. — Autorisations de plaider et d'envoyer une députation accordée par l'intendant aux habitants.

C. 768. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1768-1789. — Impôts de la communauté de Neuilly, aujourd'hui Nully (Haute-Marne). — Demandes en décharge de la taille adressées à l'intendant par des pères de dix enfants. — Tableau des habitants donnant le montant de la taille dûe par chacun d'eux. — Procès-verbal de vérification des changements à faire au rôle de la taille de 1788, pour dresser le rôle de 1789. — États statistiques des hommes et animaux

Digitized by Google

propres aux travaux de la corvée, — des chevaux, des récoltes. — Requête adressée à l'intendant par les syndics et habitants des communautés de Neuilly, Thil (Aube) et Trémilly (Haute-Marne), pour se plaindre de poursuites exercées contre eux en conséquence de l'inexécution d'une partie de leurs tâches de corvée. — Ordonnance de l'intendant qui autorise le curé à faire exécuter à ses frais des travaux à son presbytère.

C. 769. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1703-1705. — Registre des publications de bans de mariage apportées pour être contrôlés, conformément à l'édit de mars 1702, au bureau de Neuilly, aujourd'hui Nully (Haute-Marne). Les communes comprises dans le ressort de ce bureau paraissent avoir été Anglus (Haute-Marne), Beurville (Haute-Marne), Maisons (Aube), Neuilly, Sommevoire (Haute-Marne), Soulaines (Aube), Thil (Aube), Thors (Aube), Trémilly (Haute-Marne), Ville-au-Bois (Aube), Ville-sur-Terre (Aube).

C. 770. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1784-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Noyers et Mallet ou Noé et Mallet, aujourd'hui Noé-les-Mallet (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : M. de Plancy, seigneur, possédant notamment le pressoir banal et les droits seigneuriaux, savoir : une pinte d'avoine par journal, un boisseau d'avoine et 5 sols par habitant ; le curé du lieu, propriétaire des dîmes évaluées 733 livres de revenu ; la fabrique du lieu ; Michaut d'Arquelay, avocat à Paris.

C. 771. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1753-1790. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué sur la demande de deux laboureurs de la communauté de Noyers et Mallet, ou Noé et Mallet, aujourd'hui Noé-les-Mallet (Aube), qui se plaignent que les domestiques n'ayent pas été portés au rôle de la capitation. — Avis du subdélégué concluant à ce que la communauté soit assemblée pour nommer un nouveau syndic. — État des biens situés sur le territoire de Noé et Mallet qui doivent concourir à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte.

C. 772. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1771-1790. — Comptes des syndics de la communauté de Noyers et Mallet ou Noé et Mallet, aujourd'hui Noé-les-Mallet (Aube). — En 1771, la recette se monte à 81 livres 15 sols, provenant d'une vente de dépouille de pré et d'une imposition communale, la dépense à 99 livres 9 sols 6 deniers. — Requêtes des syndics à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales ; rôles.

C. 773. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1777-1786. — Église de la communauté de Noyers et Mallet ou Noé et Mallet, aujourd'hui Noé-les-Mallet. — Devis de travaux à faire pour construire à cette église deux chapelles, l'une à droite et l'autre à gauche ; ordonnance de l'intendant qui approuve le devis ; procès-verbal d'adjudication des travaux ; requête des habitants à l'intendant pour lui exposer que s'étant chargés des charrois, ils désirent être dispensés de la corvée sur les routes. — Adjudication à bail des terres et prés communaux pardevant le subdélégué. — Avis du subdélégué sur une requête en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant. — Ordonnance de l'intendant qui approuve une transaction où les habitants du Grand-Mallet et du Petit-Mallet (deux hameaux de la commune de Noé-les-Mallet) sont parties.

C. 774. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1776-1789. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté d'Ormoy (Haute-Marne). — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée, — des récoltes, etc. — Avis du subdélégué sur des demandes d'impositions communales adressées à l'intendant par les habitants. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, au sujet du quart en réserve des bois communaux.

C. 775. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1769-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Pargues (Aube), pour l'année de 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : l'abbé de Montiéramey (Aube) ; les abbé et prieur de Molesme (Côte-d'Or) ; Auguste-Frédéric Damoiseau de La Bande, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste de Chaource ; Duval, commissaire des guerres ; le chevalier de Chastenay ; Estienne Grillard, de Paris ; la fabrique et le vicaire du lieu ; Mme Huet, de Troyes ; Mme Rémond, de Troyes.

C. 776. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Pargues (Aube), pour l'année de 1790 (2e partie). — Contribuables : un boucher, un marchand de poterie, trois

Digitized by Google

tailleurs de pierres, deux charrons, un huissier, un cordonnier, un marchand de mercerie, un tourneur, un maître chirurgien, un menuisier, etc. — En 1765, le nombre des contribuables était de 115, payant 1932 livres, 7 sols, 4 deniers.

C. 777. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1703-1789. — Procès-verbal de vérification des registres du receveur des tailles de l'Élection de Bar-sur-Aube, à l'occasion d'un procès entre ce receveur et les assesseurs et collecteurs de Pargues (Aube). — Rôle de la capitation imposée sur les habitans de Pargues qui ne sont pas sujets à la taille. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, récoltes, etc. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. En 1776, recette 572 livres provenant de la location de biens communaux, d'adjudication de bois, d'une imposition payée par les prenant part aux triages, c'est-à-dire aux affouages communaux, et enfin d'un reliquat de l'année précédente; dépense 586 livres, 6 sols, 9 deniers.

C. 778. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1771-1779. — Devis et détail estimatif de travaux à faire à l'église, au cimetière, au presbytère et aux ponceaux de la communauté de Pargues (Aube); ces devis et détail estimatif dressés par l'inspecteur de ponts-et-chaussées de la province de Champagne au département de Troyes; — ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication; procès-verbaux d'adjudication et de réception dressés, l'un par le subdélégué de Bar-sur-Aube, l'autre par l'inspecteur des ponts-et-chaussées de la province de Champagne au département de Troyes; — ordonnance de l'intendant qui fixe le montant des honoraires dus par la communauté pour la confection du devis.

C. 779. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Plan de la nef et du transept de l'église de la communauté de Pargues (Aube; élévation du portail de la même église; élévation de la chapelle Sainte-Anne.

C. 780. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1761-1785. — Requêtes des syndics de la communauté de Pargues (Aube), à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales; rôles. — Avis du subdélégué concluant à ce que le sieur Lucas, seigneur de Pargues, soit débouté de sa demande en décharge de l'imposition levée pour les réparations de l'église de cette paroisse; ordonnance conforme de l'intendant. — Requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances de Beaumont et le subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant la vente du quart en réserve des bois communaux. — Procès-verbal d'adjudication à bail, par le subdélégué de terre et prés appartenant à la communauté.

C. 781. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1761-1789. — Rôle de la capitation et des accessoires de la taille de la communauté de Pel-et-Der (Aube). — Tableau des habitants donnant pour chacun le montant de ses impositions aux rôles de la taille, des corvées et des vingtièmes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de la communauté de Pel-et-Der, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Brienne (Aube). — Comptes des syndics (la plupart du temps la recette est nulle.)

C. 782. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1756-1790. — Église et presbytère de la communauté de Pel-et-Der (Aube). — Requête adressée à l'intendant par un entrepreneur et par les habitants, au sujet du payement de réparations faites au clocher. — Devis de réparations à faire à l'église. — État des déclarations de biens du finage, pour servir à asseoir une imposition ordonnée pour la réparation de l'église; rôles. — Avis du subdélégué sur une requête en autorisation de plaider, adressée à l'intendant par les habitants.

C. 783. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Perthes-en-Rothières (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés: M. de Castellade, évêque de Lavaur (Dordogne), abbé de Boulancourt (Haute-Marne), seigneur du lieu; MMlles Victoire et Théodore Jacobé de Vienne; M. Darrencey de Vienne; M. Duhaut de Vienne; le curé et la fabrique du lieu; la fabrique de Rosnay (Aube); l'hôpital de la charité de Brienne-le-Château (Aube). — Anciens contribuables; un garde étalon, etc.

C. 784. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1761-1790. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la communauté de Perthes-en-Rothières (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Rôle de l'imposition levée sur les habitants de Perthes pour la construction de la caserne de Brienne (Aube). — Procès-

Digitized by Google

verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Compte des syndics. — La recette est toujours nulle. — En 1782, on remarque une dépense de 6 livres et une autre de 13 livres payées à deux grenadiers et à un cavalier de maréchaussée qui ont forcé les habitants à exécuter leur tâche de corvée royale.

C. 785. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1771-1775. — Impositions communales de la communauté de Perthes-en-Rothières (Aube) ; rôles. — Requête du curé à l'intendant pour solliciter des réparations à son presbytère ; — ordonnance de l'intendant qui charge de la visite des lieux le sieur de Montrocher, sous-inspecteur des ponts-et-chaussées de la province de Champagne ; — devis et détail estimatif de la reconstruction du presbytère et de la réparation de l'église, dressés par le sieur de Montrocher ; — procès-verbal d'adjudication des travaux, par le subdélégué.

C. 786. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1764-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Plaines-Saint-Lange (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : l'évêque de Langres, seigneur, propriétaire des dîmes évaluées 1200 livres de revenu ; le curé et le chapitre de Mussy-l'Évêque (Aube) ; les religieux de l'abbaye de Pothières (Côte-d'Or) ; la fabrique du lieu ; le prieuré de la Gloire-Dieu (Aube) ; la confrérie de Notre-Dame du lieu ; les religieux de Clairvaux (Aube) ; MM. le vicomte de La Laurentie, de Menonville, de Lux de Ventelet, seigneur d'Ailleville (Aube) ; le collège de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) ; l'hôpital et la confrérie du Saint-Sacrement de Mussy-l'Évêque.

C. 787. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Plaines-Saint-Lange (Aube), pour l'année 1790 (2e partie). — La plupart des habitants contribuables sont laboureurs ou manouvriers ; on remarque cependant un vigneron, un tixier.

C. 788. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1719-1790. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par Jean-Baptiste Clément, conseiller du Roi, premier élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle dans la communauté de Plaines-Saint-Lange (Aube). — Rôle du doublement de la capitation créé par l'édit de février 1760. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte. — États des biens situés sur le territoire de Plaines-Saint-Lange qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Plainte du syndic contre le recteur d'école.

C. 789. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1769-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Plaines-Saint-Lange (Aube). — En 1775, la recette se monte à 183 livres, provenant d'un reliquat de l'année précédente, des produits du droit de gourmetage, d'une imposition sur les prenant part aux affouages, du prix de location des biens communaux ; la dépense est de 185 livres 8 sols 3 deniers. — Requête du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales ; délibérations des habitants, produites à l'appui ; avis du subdélégué ; ordonnances de l'intendant ; rôles.

C. 790. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1769-1787. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant des réparations à faire à l'église de Plaines-Saint-Lange (Aube) et la reconstruction d'un pont sur la Seine ; procès-verbal d'adjudication de ces réparations et de cette reconstruction, pardevant le subdélégué. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances de Bonnaire de Forges et le subdélégué, au sujet de l'adjudication d'un pont de bois sur la Seine, faite à la même époque par la maîtrise de Sens, à la charge de la communauté. — Autorisation de plaider accordée par l'intendant. — Procès-verbal d'adjudication à bail de la dépouille du pré communal. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage.

C. 791. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1761-1790. — Rôles de la capitation et de l'ustensile de la communauté de Poligny (Aube). — Procès-verbal de nomination de collecteurs. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de Poligny, qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre (Aube). — Lettre du subdélégué à l'intendant sur l'utilité que pourrait avoir l'établissement d'une charge d'huissier de la prévôté royale de Poligny. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale.

C. 792 (Liasse.) — 32 pièces papier.

1777-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Poligny (Aube). — En 1777, recette, 44 livres 8 sols,

Digitized by Google

imposés sur les prenant part aux affouages communaux ; dépense 89 livres 17 sols 6 deniers, dont 44 livres 8 sols pour les vingtièmes dus par la communauté, 7 livres 10 sols pour façon d'une croix de bois, plantée au milieu du village, et pour réparation d'une autre. — Requêtes adressées à l'intendant par le syndic, pour le prier d'autoriser des impositions communales ; ordonnance de l'intendant qui accorde le contenu d'une de ces requêtes ; ordonnance du subdélégué qui prescrit que l'autre requête soit communiquée aux habitants.

C. 793. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Praslin (Aube), pour l'année 1790 ; anciens privilégiés : le marquis de Pons-Praslin, seigneur possédant le château, estimé 48 livres de revenu, les droits seigneuriaux, savoir : deux boisseaux d'avoine par habitant et les lods et ventes, le tout estimé 50 livres de revenu, etc.; le vicomte de Pons-Praslin ; le curé de Lantage ; la fabrique de Praslin, etc. — Anciens contribuables, manouvriers pour la plupart ; on remarque cependant quelques laboureurs et tixiers, un pâtre et un savetier.

C. 794. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1750-1790. — Requête adressée par les collecteurs des tailles de la communauté de Praslin (Aube) aux officiers de l'Élection de Bar-sur-Aube, pour leur faire connaître une erreur commise au préjudice desdits collecteurs au rôle de 1763 et leur demander à en être indemnisés par une réimposition. — État de remises accordées à des incendiés. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux. — Lettre adressée à l'intendant par le marquis de Pons-Praslin, qui demande que les habitants de Praslin soient dispensés de la corvée royale, afin de pouvoir travailler au chemin de Bar-sur-Seine (Aube) à Chaource (Aube). — Lettre du chancelier de Lamoignon à l'intendant, au sujet d'une demande en grâce formée par la dame de Praslin, au nom de son mari. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale.

C. 795. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1741-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Praslin (Aube). — En 1751, la recette est de 102 livres, dont 12 provenant d'une gratification reçue des mains du procureur fiscal, et le reste provenant de ventes de bois ; dépense, 78 livres 16 sols 6 deniers ; les articles les plus considérables sont les vingtièmes de la communauté et les gages du garde des bois communaux ; les frais de port de lettres et paquets s'élèvent à 4 livres 7 sols. — En 1780, la recette est de 255 livres 5 sols, provenant d'un reliquat de compte, d'une location de pré et d'une imposition communale.

C. 796. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1778-1790. — Avis du subdélégué concernant un projet d'imposition communale sur la communauté de Praslin (Aube) ; rôle. — Ordonnance du subdélégué qui homologue une délibération des habitants aux termes de laquelle le vicaire doit recevoir deux parts d'affouage à titre d'indemnité de logement. — Avis du subdélégué sur un projet de vente de bois communal. — Adjudication à bail d'un pré communal. — Autorisations de plaider refusées ou accordées aux habitants par l'intendant.

C. 797. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1787-1789. — Tableau des habitants de la communauté de Prats (Haute-Marne), indiquant pour chacun le montant de ses impositions aux rôles de la taille, de la corvée, des vingtièmes. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée. — États de biens situés sur le finage de Prats qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Avis du subdélégué concernant une imposition communale, — la construction de la maison vicariale, — une demande en autorsiation de plaider.

C. 798. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Proverville (Aube), pour l'année 1770. — Anciens privilégiés : le duc de Montmorency, seigneur ; le curé et la fabrique du lieu ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube ; les prieurs de Saint-Pierre et de Sainte-Germaine de Bar-sur-Aube, de Montier-en-l'Isle (Aube) et de Belroy (Aube) ; le commandeur de Thors (Aube) ; les Ursulines ; les Cordeliers ; l'hôpital Saint-Esprit ; l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube ; l'abbaye de Beaulieu (Aube), etc.

C. 799. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1776-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Proverville (Aube) pour l'année 1790 (2e partie). — Habitants contribuables : le garde des bois du seigneur, un bourgeois, les autres vignerons ou mineurs. — Nombreux forains, habitant la plupart Bar-sur-Aube (parmi eux l'entrepreneur des étapes), quelques-uns Jaucourt (Aube), Spoix (Aube), etc.

Digitized by Google

C. 800. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Proverville (Aube), pour l'année 1790 (3e partie). — Forains habitant la plupart Bar-sur-Aube et Jaucourt, exerçant les professions les plus variées, un avocat, un tanneur, un orfèvre, un cirier, un docteur en médecine, un menuisier, deux cordonniers, un couvreur, un chirurgien, un cordier, de nombreux vignerons.

C. 801. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1730-1789. — Nomination de collecteurs de la communauté de Proverville (Aube). — État de changements à faire aux rôles des vingtièmes et de la taille. — Relevé des anciens privilégiés. — Minute de la vérification générale des vingtièmes par le contrôleur ; tarif pour servir à l'estimation du revenu des biens ; état des propriétaires, de leurs biens et revenus.

C. 802. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1773-1790. — États statistiques des habitants de la communauté de Proverville (Aube), des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte. — Mémoires adressés à l'intendant concernant le rétablissement du chemin de Proverville à Couvignon (Aube), autrement dit ancienne route de Bar-sur-Aube à Bar-sur-Seine ; procès-verbal d'adjudication d'un ponceau servant à cette ancienne route sur le territoire de Proverville. — Avis du subdélégué sur le projet qu'ont les habitants d'établir des puits communs; devis; procès-verbal d'adjudication de ces puits. — État des journées employées aux travaux de charité de la côte de Troyes, sur le chemin de Proverville à Spoix, ancienne route de Troyes à Bar-sur-Aube. — État des biens situés sur le territoire de Proverville qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube.

C. 803. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1746-1789. — Administration municipale de la communauté de Proverville (Aube). — Avis du subdélégué sur une requête adressée à l'intendant par les habitants de Proverville qui demandent la destitution de leur syndic. — Compte des syndics. — En 1761, recette, 389 livres 15 sols 6 deniers provenant de vente de bois, de l'adjudication du gourmetage et de reliquat de compte ; dépense, 301 livres 15 sols, dont une notable partie employée à la réparation du presbytère. — En 1776, recette, 324 livres, dont 6 pour vente de noix.

C. 804. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1760-1789. — Devis de réparations à faire au presbytère de la communauté de Proverville (Aube) et aux murs de clôture du cimetière. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage moyennant 36 livres en 1766, 12 livres en 1776, 21 livres en 1786. — Avis du subdélégué sur une demande en autorisation de plaider et sur une demande en homologation d'échange avec la fabrique adressée par les habitants à l'intendant.

C. 805. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1788. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée, — des chevaux de la communauté de Puellemontier (Haute-Marne). — Avis du subdélégué sur une requête des habitants qui demandent l'approbation de leur traité avec le maître d'école.

C. 806. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Radonvilliers (Aube) pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : l'archevêque de Sens, prieur et seigneur du lieu, possédant 630 arpents de bois ; le curé ; le comte de Brienne ; M. de Menonville ; M. Masson ; M. de Mussy. — La communauté du lieu possède 285 arpents de bois, celle de Dienville 295.

C. 807. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1784-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Radonvilliers (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Habitants contribuables : un couvreur, un soldat provincial, un garde-chasse, un bourgeois ; les autres, laboureurs ou manouvriers.

C. 808. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1786-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Radonvilliers (Aube), pour l'année 1790 (3me partie). — On y remarque, parmi les forains, le sieur Navarre, subdélégué militaire à Brienne-le-Château (Aube) ; la plus grande partie de ces forains habitent Dienville (Aube). — Mineurs imposés pour leurs biens et non pour leur industrie. — Mineurs sans biens, et domestiques, imposés seulement à la capitation.

C. 809. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1687-1789. — Reçu du huitième denier payé par l'acquéreur de bois taillis aliénés par la communauté de Radon-

Digitized by Google

villiers (Aube). — Requête adressée par les habitants aux président, lieutenant et élus de Bar-sur-Aube pour leur faire connaître la stérilité dont ils ont souffert. — État de changements à faire au rôle de la taille de 1789 pour dresser celui de 1790. — États statistiques des biens de main-morte, chevaux, récoltes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer qu'il a fait arrêter deux particuliers coupables d'avoir insulté l'agent chargé de diriger les travaux de réparation des rues du village. — Lettre adressée à l'intendant par de Courtagnon, grand-maître des eaux et forêts, au sujet de délits forestiers commis par les habitants. — État des biens situés sur le territoire de Radonvilliers qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Brienne (Aube).

C. 810. (Liasse.) — 31 pièces, papier ; 2 en parchemin.

1779-1789. — Assemblée municipale de la communauté de Radonvilliers (Aube) ; procès-verbaux d'élection et de réélection des membres. — Lettres du subdélégué à l'intendant sur la comptabilité des syndics. — Avis du subdélégué sur des demandes d'impositions communales formées par les syndics. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal. — Lettre du subdélégué à l'intendant ; arrêt du Conseil d'État ; ordonnance de l'intendant concernant les réparations à faire à l'église.

C. 811. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1686-1790. — Reçus du huitième denier dû par les acquéreurs d'usages aliénés par la communauté de Rennepont (Haute-Marne). — Rôles de la taille et de la capitation. — En 1770, 90 contribuables et 3 domestiques payant 1341 livres 15 sols. — En 1788, montant du rôle 1693 livres 5 sols. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée, — des récoltes. — Procès-verbal de l'élection de deux membres de l'assemblée municipale. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet des réparations de l'église. — Requête du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser une imposition communale.

C. 812. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1775-1790. — Reçu d'un à-compte versé par les collecteurs des tailles de la communauté de Risaucourt (Haute-Marne) entre les mains du receveur de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Rôles des tailles et de la capitation. — États statistiques des hommes et animaux propres au travail de la corvée, — des récoltes. — Rôle d'une imposition levée sur la communauté pour servir à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Administration municipale. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Lettre du subdélégué à l'intendant, au sujet de réparations à faire à l'église et au presbytère.

C. 813. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1784-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Romaines (Aube) pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : MM. d'Aunay et de Frampas, seigneurs ; le curé, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, et le marquis de Dampierre, décimateurs chacun pour un tiers etc. — La communauté du lieu possédait une maison, des terres et prés, et la pêche de la rivière. — Les habitants sont laboureurs ou manouvriers.

C. 814. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1761-1789. — Rôle de la capitation, du quartier d'hiver, de l'ustensile, des milices et gardes-côtes de la communauté de Romaines (Aube). — Tableau des habitants donnant pour chacun le montant de ses impositions aux rôles de la taille, des vingtièmes et de la contribution représentative de la corvée. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Note du sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, sur les travaux à faire aux rues et aux abords du pont de Romaines. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale.

C. 815. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1777-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Romaines (Aube). — En 1776, recette, 97 livres 10 sols provenant d'émondes de saules et de dépouilles de pré vendues ; dépense, 96 livres 16 sols 5 deniers. (L'article de dépense le plus important est une somme de 29 livres 9 sols payée pour les vingtièmes que doit la communauté.) — Note et lettre adressées par le subdélégué à l'intendant, au sujet de contestations des habitants de Romaines avec leurs seigneurs et avec les habitants de Ramerupt relativement à leurs biens communaux. — Procès-verbal d'adjudication de la dépouille d'un pré communal.

C. 816. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1757-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Rosnay (Aube), pour l'année 1790 (Première partie). — Anciens privilégiés : Dumetz, comte de Rosnay, seigneur du lieu ; le curé, la fabrique, l'hôpital, le prieur du lieu ; le commandeur de Coulours (Yonne), jouissant à Ros-

Digitized by Google

nay du fermage dit de l'Hôpital ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, les religieux de Montiérender (Haute-Marne), M^me de Zedde de Beurré, M. de Roussel de Prez et plusieurs bourgeois. — Anciens contribuables : le procureur-fiscal, contrôleur des actes et régisseur de la terre du lieu ; le geôlier, en même temps compagnon cordonnier ; deux bonnetiers, etc.

C. 817. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1789-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Rosnay (Aube), pour l'année 1790 (Deuxième partie). — Anciens contribuables : un aubergiste, un marchand drapier, un notaire qui était en même temps procureur et laboureur, deux cordonniers, un couvreur, deux sergents, trois maréchaux, un meûnier, deux charrons, un menuisier, un garde-chasse, deux tixiers, un huillier, un charpentier, le lieutenant de la justice du lieu, un boucher, etc.

C. 818. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 1 plan.

1687-1790. — Rôle de la capitation de la communauté de Rosnay (Aube). — Observations du comte de Rosnay au sujet de son imposition au rôle des vingtièmes ; réponse du contrôleur. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Ordonnance de l'intendant qui autorise un sous-lieutenant de la grande louveterie à exercer ses fonctions. — État des biens situés dans le territoire de Rosnay qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Brienne. — Lettres patentes du Roi, requêtes des habitants, lettres du subdélégué à l'intendant relatives aux ponts de Rosnay sur la Voire ; devis de ces ponts, plan, profil et élévation de l'un d'eux ; arrêt du Conseil d'État approuvant l'adjudication, etc.

C. 819. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1750-1789. — Assemblée muninicipale de la communauté de Rosnay (Aube) ; procès-verbal d'élection des membres. — Comptes des syndics. — En 1748, recette, 80 livres provenant d'une vente de dépouille de pré ; dépense, 103 livres 12 sols, dont une somme de 16 livres 17 sols pour fournitures faites à une compagnie de cavalerie (régiment royal des carabiniers de la brigade de Bussy) en quartier à Rosnay. (La « garnison des carabiniers » coûta aux habitants de Rosnay 37 livres 15 sols 9 deniers en 1749, 25 livres en 1750. Il n'en est plus question les années suivantes.)

C. 820. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1767-1789. — Délibération des habitants de la communauté de Rosnay (Aube), concluant à la levée d'impositions communales ; rôles. — Requêtes des habitants et du curé, lettres du subdélégué à l'intendant, procès-verbaux d'assemblée des notables de Rosnay, ordonnance de l'intendant concernant l'indemnité de logement du curé, l'achat d'une maison pour lui servir de presbytère et les réparations à faire à cette maison ; procès-verbal d'assemblée générale des habitants tenue par devant le subdélégué et par laquelle les habitants donnent leur adhésion à l'acquisition projetée.

C. 821. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1721-1789. — Délibération des habitants de la communauté de Rosnay (Aube), requête adressée par eux à l'intendant, ordonnance de ce dernier concernant des réparations à faire à la maison d'école. Avis du subdélégué sur une délibération des habitants qui établit une maîtresse d'école. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux. — Avis du subdélégué sur des demandes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant. — Requête du syndic à l'intendant, procès-verbal d'assemblée des notables concernant un legs fait aux pauvres du lieu par un prieur.

C. 822. (Registre.) — 10 feuillets, papier.

1702-1706. — Registre des publications de bans de mariages controlés au bureau de Rosnay, conformément à l'édit du mois de mars 1702. Les communautés comprises dans le ressort du bureau étaient, outre Rosnay (Aube), Balignicourt (Aube), Blignicourt (Aube), Chalette (Aube), Courcelles (Aube), Éclance (Aube), Juzanvigny (Aube), Maizières (Aube), Perthes (Aube), Pougy (Aube), Précy-Saint-Martin (Aube), Valentigny (Aube), etc.

C. 823. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1675-1789. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par Jean Rivière, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par la grêle dans la communauté de Rouvres (Aube). — Rôle du doublement de la capitation établi par l'édit de février 1760. — États statistiques des habitants, des biens de main-morte, récoltes, etc. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit que le produit du quart en réserve des bois communaux sera employé à la construction d'un pont. — Ordonnances du juge du lieu qui interdisent le pâturage des prés. — État des biens situés sur le territoire de la communauté de Rouvres qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube.

C. 824. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1769-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Rouvres (Aube). — Comp-

Digitized by Google

tes des syndics. — En 1768, les recettes se montent à 141 livres et proviennent du bail du droit de gourmetage et d'une imposition sur les prenant part aux affouages. — Requêtes adressées à l'intendant par deux recteurs d'école qui demandent l'approbation de leur traité avec les habitants. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant une imposition de 1,120 livres pour la réparation du presbytère. — Requêtes du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales.

C. 825. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1764-1789. — Devis de réparations à faire au presbytère et à la tour de l'église de la communauté de Rouvres (Aube); procès-verbal d'adjudication des travaux; procès-verbal de visite constatant qu'il n'y a pas lieu de démolir la tour. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage. Prix, en 1786, 20 livres. — Bois communaux; procès-verbaux de vente d'arbres au profit de la communauté. — Requêtes en autorisation de plaider adressées à l'intendant par les syndic et habitants.

C. 826. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1784-1789. — Procès-verbaux de nomination des collecteurs et des adjoints de la communauté de Rozières (Haute-Marne.) — Tableau des contribuables, indiquant le montant de l'imposition de chacun aux rôles de la taille, des vingtièmes et de la corvée. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée, — des récoltes. — Avis du subdélégué sur une demande d'imposition communale adressée par le syndic à l'intendant.

C. 827. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1770-1787. — Reçu du huitième denier payé par le détenteur de biens engagés par les habitants de la communauté de Saint-Christophe (Aube). — Rôle de la capitation et des accessoires. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de Saint-Christophe qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Brienne. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. — En 1776, recette, 164 livres 4 sols 6 deniers, provenant de la vente de la dépouille d'un pré et d'un reliquat de compte; dépense, 115 livres, dont 15 livres pour les gages du maître d'école, 7 livres 6 sols pour port d'ordres et mandements, etc.

C. 828. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1680-1789. — Rôle des impositions communales de la communauté de Saint-Christophe (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui homologue un traité par lequel les habitants se sont engagés à payer au curé de Lassicourt (Aube) 75 livres par an, pour la desserte de leur église. — Procès-verbal d'adjudication de la dépouille du pré communal. — Devis de travaux à faire à l'église et notamment au clocher; procès-verbal d'adjudication; devis des travaux faits par augmentation, etc.

C. 829. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Élévation du nouveau clocher de la communauté de Saint-Christophe (Aube).

C. 830. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Coupe du nouveau clocher de la communauté de Saint-Christophe (Aube).

C. 831. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1789-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Contribuables : la communauté du lieu, possédant 40 arpents de bois; la fabrique du lieu; le maître d'école, logé gratis par la communauté; le curé du lieu, etc. La plupart des habitants sont vignerons ou manouvriers.

C. 832. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), pour l'année 1790 (2e partie). — Forains habitant Brienne-la-Vieille (Aube) et Brienne-le-Château (Aube), où ils exercent des professions diverses, bonnetier, scieur de long, cabaretier, aubergiste, charron, vigneron.

C. 833. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), pour l'année 1790 (3e partie). — Forains habitant Brienne-le-Château (Aube), notamment les Minimes; l'hôpital de Brienne; les sieurs Mailly, avocat; Charles Angenoux, avocat; Claude Simonnot, avocat; Jeanny, avocat; François Estienne, syndic militaire; le comte de Brienne.

C. 834. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1779-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), pour l'année 1790 (4me partie). — Forains habitant Lassicourt (Aube), Maizières (Aube), Mesnil-Aubert (Aube), Perthes (Aube), Saint-Christophe (Aube), Morvilliers (Aube), Radonvilliers

(Aube), Rosnay (Aube). — État de changements à faire pour dresser le rôle de 1790.

C. 835. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1760-1789. — Rôles de la capitation de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube). — Déclarations des propriétaires imposables, pour la construction de la caserne de maréchaussée de Brienne (Aube); rôles. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte, récoltes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour se justifier de n'avoir pas entendu la plainte d'un salpétrier contre les habitants de Saint-Léger. — Avis du subdélégué concernant le droit de pâture exercé par les habitants de Perthes (Aube) sur le territoire de Saint-Léger. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics.

C. 836. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 2 en parchemin.

1779-1788. — Requêtes adressées à l'intendant par le curé et par le syndic de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), pour le prier d'autoriser des impositions communales; avis du subdélégué; rôles. — Délibérations des habitants, arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du Roi, arrêt du Parlement concernant l'acquisition d'un presbytère faite par les habitants.

C. 837. (Liasse.) — 44 pièces et 1 plan papier.

1770-1778. — Lettres du subdélégué à l'intendant, requêtes adressée à l'intendant par les syndic et habitants, et par divers particuliers de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube), au sujet des travaux à faire à l'église; devis, procès-verbal d'adjudication des travaux; procès-verbal de réception; plan de l'église. — Requête adressée à l'intendant par les syndic et habitants, qui demandent l'autorisation d'acheter une horloge pour la placer dans le clocher de l'église; ordonnance de l'intendant qui permet cette acquisition et décide qu'il y sera affecté une somme de 600 livres, imposée sur les bois dont la délivrance sera faite aux habitants la même année.

C. 838. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1775-1790. — Gourmetage de la communauté de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube). — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui faire connaître qu'il y a lieu d'autoriser les habi« tants à poursuivre pardevant lui l'adjudication du droit de « gourmetage à la charge qu'il ne pourra être perçu par les « gourmets qu'une somme de 7 sols, sur les acheteurs, par cha« que muids de vin; » procès-verbaux d'adjudication; prix, en 1775, 40 livres; en 1786, 36 livres. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le ministre de Vergennes, l'intendant des finances de Bonnaire de Forges et le subdélégué de Bar-sur-Aube au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 839. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1785-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saint-Usage (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : MM. de Clairvaux, seigneurs, décimateurs pour moitié; le curé de Fontettes (Aube) et de Saint-Usage, son annexe, décimateur pour moitié; la fabrique de Saint-Usage; M. de Gyé de Villars; M. Maillet, commensal de la maison du Roi. — La communauté du lieu possède 160 arpents de bois, dont un quart en réserve. — Les anciens contribuables sont pour la plupart laboureurs ou manouvriers.

C. 840. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1761-1790. — Rôle de la capitation et des accessoires de la communauté de Saint-Usage (Aube). — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et M. Terray de Rozière, procureur général à la Cour des aides, au sujet d'irrégularités relevées dans des rôles de la taille de la paroisse de St-Usage. (Le commissaire fut forcé de recommencer son travail.) — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens situés sur le territoire de Saint-Usage qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Lettres du subdélégué à l'intendant, au sujet d'une maladie épidémique sur les bêtes à cornes de Saint-Usage. — Requête de quelques habitants qui demandent à l'intendant l'annulation du traité conclu entre la communauté et le maître d'école; réplique du syndic et des notables; avis du subdélégué; ordonnance de l'intendant qui maintient le traité.

C. 841. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1751-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Saint-Usage (Aube). — En 1737, recette, 128 livres, provenant de vente de bois; dépense, 130 livres 9 sols, dont le principal article, 20 livres 10 sols, a pour objet un paiement fait au greffier de la justice pour les vacations des officiers de la maîtrise. — En 1775, recette, 418 livres 14 sols, provenant de vente de bois et d'une imposition sur les prenant part aux affouages; dépense, 439 livres 19 sols 6 deniers, dont 5 livres pour le cens dû par la communauté au duc de Penthièvre, 30 livres pour les gages du garde des bois, 8 sols pour le papier employé aux affaires de la communauté. — Requête du syndic

Digitized by Google

à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales ; rôles. — Avis du subdélégué sur des requêtes en autorisation de plaider, adressées à l'intendant par les habitants. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne, le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 842. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Saulcy (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé du lieu ; l'abbé de Clairvaux, seigneur ; la fabrique du lieu ; MM. de Lux ; Douinot, chevalier de Saint-Louis ; la communauté des habitants possède 150 arpents de bois estimés 450 livres de revenu. — La plupart des habitants sont qualifiés de laboureurs ou de manouvriers ; exceptions : le buraliste, le recteur d'école, un maçon, un garde-chasse, un vigneron, un maître charpentier.

C. 843. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1754-1789. — Rôles de la capitation et du doublement de la capitation de la communauté de Saulcy (Aube). — Tableau des habitants, indiquant le montant des impositions de chacun aux rôles de la taille, des corvées, des vingtièmes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Exemption de la corvée royale accordée par l'intendant à un laboureur qui fait reconstruire sa grange et ses écuries. — État des biens situés sur le territoire de Saulcy qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics.

C. 844. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1771-1789. — Impôts de la communauté de Sauvage-Mesnil, aujourd'hui Sauvage-Magnil (Haute-Marne). — État des changements à faire au rôle de la taille de 1788 pour dresser celui de 1789. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée ; état général des chevaux, juments et poulains. — Requête adressée à l'intendant par un conducteur des ponts-et-chaussées qui, ayant dirigé des travaux dans les rues du village, désire être payé.

C. 845. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1656-1789. — Reçus du huitième denier, payé par les acquéreurs d'usages aliénés par la communauté de Silvarouvre (Haute-Marne). — États statistiques des chevaux, des récoltes. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, sur la vente du quart en réserve des bois communaux.

C. 846. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1680-1789. — Reçu du huitième denier dû par l'acquéreur de prés faisant partie des usages de la communauté de Sompsois (Marne). — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Soulaines (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : le curé du lieu, décimateur (à la treizième gerbe) dont le revenu, à ce titre, est évalué à 2,000 livres ; le vicaire, logé chez le curé et recevant 400 livres de traitement ; la fabrique du lieu, l'Hôtel-Dieu du lieu, le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, les religieux de Montiéramey (Aube) ; MM. le duc de Montmorency, seigneur du lieu ; d'Allonville, seigneur de Fuligny (Aube) ; Contenot de Montreuil, seigneur d'Anglus (Haute-Marne) ; de Ligny, de Précy-Notre-Dame, etc.

C. 847. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1781-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Soulaines (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Anciens contribuables : deux cordonniers, un maçon, un vigneron, un regrattier, deux charrons, un menuisier, sept équarisseurs, un maître bonnetier, trois compagnons bonnetiers, un serrurier, un marchand de bois, trois couvreurs, deux cabaretiers, un boulanger, un tuilier, deux tixiers, un fabriquant de bas, un boucher marchand de moutons, un aubergiste, un tailleur d'habits ; les autres sont pour la plupart laboureurs ou manouvriers.

C. 848. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Soulaines (Aube), pour l'année 1790 (3me partie). — Anciens contribuables : un huissier, un fendeur de bois, un fabriquant de sceaux, un huissier royal, un chirurgien, un sabotier, etc.

C. 849. (Liasse.) — 55 pièces, papier, 1 plan.

1706-1789. — Rôle du dixième de l'industrie de la communauté de Soulaines (Aube). — Requête adressée à l'intendant de Champagne par le sieur Desmarets, inspecteur des manufactures de la Généralité, qui se plaint d'être imposé pour une somme trop élevée au rôle des vingtièmes de la communauté de Soulaines. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte, etc. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Trudaine, au sujet d'une réclamation élevée contre

Digitized by Google

l'établissement d'un canal creusé à Soulaines pour l'écoulement des eaux ; procès-verbal de visite des lieux et plan par le sous-ingénieur de Montrocher ; mémoire en réponse à ce procès-verbal. — Registre des extraits baptistaires, de mariage et de sépulture. — Commission de notaire royal au baillage de Soulaines.

C. 850. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1751-1790. — Requête adressée à l'intendant par le recteur d'école de Soulaines (Aube), qui demande l'approbation de son traité avec la communauté. — Comptes des syndics. — En 1736, recette : 170 livres, dont 76 pour reliquat du compte précédent, 30 livres pour prix de vente du taureau bannal reconnu défectueux, 16 livres payées par divers particuliers pour des porcs mis à la glandée, 18 livres payées par le locataire de la halle ; — dépense : 79 livres 8 sols 6 deniers, dont 36 livres pour le prix d'achat du taureau bannal, 2 livres 10 sols pour achat du bois employé aux réparations de l'auditoire, diverses sommes pour les réparations de la halle.

C. 851. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1772-1777. — Église et presbytère de la communauté de Soulaines (Aube). — Requête des habitants à l'intendant, procès-verbaux de visite des lieux, d'adjudication, d'avancement et de réception des travaux, devis, ordonnance de l'intendant, arrêt du Conseil d'État, concernant la reconstruction du presbytère et la réparation des chœur, cancel et clocher de l'église. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet de l'indemnité de logement dûe au curé pendant la reconstruction du presbytère.

C. 852 (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de l'église paroissiale de la communauté de Soulaines (Aube).

C. 853. (Plan) — 2 pièces, papier.

1773. — Plan, coupes, élévation du nouveau presbytère de la communauté de Soulaines (Aube).

C. 854 (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1760-1788. — Rôles d'impositions communales de la communauté de Soulaines (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille du pré communal ; prix : en 1777, 320 livres ; en 1787, 257 livres. — Délibération des habitants qui conviennent d'acheter le four bannal au seigneur ; ordonnance de l'intendant qui approuve cette délibération et permet de passer acte. — Autorisations de plaider accordées aux habitants par l'intendant. — État des fileuses de coton et des métiers à bas existant à Soulaines : 64 fileuses, 7 métiers à bas. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui demande à obtenir, sur les fonds des travaux de charité, la somme nécessaire pour établir cinq nouveaux métiers à bas.

C. 855. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Spoix (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : le curé ; la baronne de Meurville, dame du lieu ; les moines de Clairvaux (Aube) ; la fabrique du lieu ; le prieur de Belroy (Aube) ; le curé de Bertignolles (Aube) ; le chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine de Spoix (Aube) ; l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube.

C. 856. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Spoix (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Anciens contribuables : un cabaretier, deux charrons, un maçon, un bourgeois, un vigneron, un soldat provincial, un cordonnier tixier, un menuisier, un bas officier invalide, un domestique ; les autres sont manouvriers ou laboureurs.

C. 857. (Liasse). — 34 pièces, papier.

1675-1789. — Reçu d'un à-compte payé au receveur des tailles de l'Élection par les asséeurs-collecteurs de la communauté de Spoix (Aube). — Pétition adressée aux président, lieutenant et élus de Bar-sur-Aube par un particulier détenu aux prisons de Bar-sur-Aube à la requête du receveur des tailles, et qui demande son élargissement. — Requête des habitants à l'intendant pour lui demander l'exemption de la corvée des grandes routes ; ordonnance conforme de l'intendant. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte. — Requête adressée à l'intendant par trois particuliers mis en prison sur son ordre sans que le motif de leur arrestation fût énoncé. — État des biens situés à Spoix qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Bar-sur-Aube.

C. 858. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1775-1789. — Lettres du subdélégué à l'intendant, requêtes adressées à l'intendant par le syndic de la communauté de Spoix (Aube) au sujet des prétentions élevées par la dame du lieu qui voulait faire casser l'élection du syndic. — Re-

Digitized by Google

quête adressée à l'intendant par le recteur d'école qui demande l'approbation de son traité avec la communauté. — Compte des syndics. En 1776, recette : 603 livres 10 sols 9 deniers provenant d'une imposition, de l'adjudication du gourmetage, d'un prêt fait par la fabrique et d'un reliquat de compte ; — dépense : 780 livres 19 sols 3 deniers employés en grande partie en frais de procès, notamment 165 livres pour un voyage fait à Paris par deux habitants qui ont été solliciter les juges. — Requêtes du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales ; rôles.

C. 859. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1778-1788. — Église et presbytère de la communauté de Spoix (Aube). — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour l'informer qu'il a fait dresser le devis des travaux nécessaires pour reconstruire le presbytère et le clocher, brûlés le 30 avril 1778 ; détail estimatif ; procès-verbal d'adjudication et ordonnance de l'intendant qui l'approuve. Autres ordonnances de l'intendant qui, sur la plainte du curé, fixe un délai à l'entrepreneur pour l'achèvement du presbytère, et qui désigne les créanciers de l'entrepreneur auxquels seront payées les sommes encore dûes par la communauté de Spoix et par celle de Fravaux son anexe.

C. 860. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1780. — Plan du rez-de-chaussée et des caves, élévation et coupe du presbytère à reconstruire pour la communauté de Spoix (Aube).

C. 861. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1773-1789. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de gourmetage appartenant à la communauté de Spoix (Aube) ; plainte adressée à l'intendant par les habitants contre le gourmet de l'année 1783, qui avait acheté du vin frelaté, l'avait vendu comme le meilleur de la paroisse et avait ainsi éloigné les marchands ; mémoire du gourmet en réponse à cette plainte. — Avis du subdélégué sur des requêtes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant.

C. 862. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1675-1790. — Requêtes des habitants de la communauté de Thil (Aube) aux président, lieutenant et élus en l'Élection de Bar-sur-Aube pour les prier de faire constater les dégats causés dans leur territoire par la grêle. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte. — Requête, adressée au ministre de la guerre, par laquelle un particulier se plaint d'un faux qui aurait fait figurer sa signature au bas d'un acte d'engagement. — Voirie. — Comptes des syndics. En 1741, recette : 38 livres, dont 20 pour prix d'adjudication de la dépouille d'un pré et 18 produits par une imposition volontaire : en 1781, recette 245 livres.

C. 863. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1763-1790. — Impositions communales de la communauté de Thil (Aube) ; rôles. — Requête en autorisation de plaider adressée par les habitants à l'intendant ; avis du subdélégué. — Correspondance entre l'intendant des finances de Beaumont, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la vente du quart en réserve des bois communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail d'une terre et d'un pré communaux. — Devis de travaux à faire pour la réparation de la nef, de la tour et du clocher de l'église, pour la reconstruction du même clocher, pour la construction d'un presbytère, d'un pont, d'un lavoir, pour la réparation d'un puits, des murs du cimetière et de la maison d'école, appelée l'Hôpital, appartenant aux habitants ; arrêt du Conseil, ordonnances de l'intendant, procès-verbaux d'adjudication concernant ces travaux.

C. 864. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan, élévation et coupe de la nouvelle tour de l'église de la communauté de Thil (Aube).

C. 865. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1720-1789. — Requête des habitants de la communauté de Thilleux (Haute-Marne) aux élus de Bar-sur-Aube, pour les prier de venir constater les dégats causés par une inondation, par la gelée et par les souris. — Tableau des habitants indiquant le montant de leurs impositions. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée ; état des récoltes. — Traité des habitants avec le recteur d'école.

C. 866. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Thors (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé du lieu, à portion congrue ; le commandeur du lieu, décimateur et seigneur ; la fabrique du lieu dont l'article est porté au revers de l'état du produit par paroisse des droits de détail des vins et eaux-de-vie perçus dans la direction de Vendeuvre (Aube).

Digitized by Google

C. 867. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1675-1789. — Procès-verbaux dressés par des élus de Bar-sur-Aube, pour constater les pertes causées par des orages dans la communauté de Thors (Aube). — Rôle du doublement de la capitation établi par édit de février 1760. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — État des biens qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Maréchaussée de Bar-sur-Aube. — Comptes des syndics. En 1776, recette : 31 livres 9 sols, provenant d'une imposition sur les prenant-part aux affouages ; — dépense : 29 livres 9 sols 3 deniers, dont 2 livres pour les vacations du voyer-piqueur, 12 sols pour la rédaction de « l'état des habitants sujets à la « corvée de la seconde saison. »

C. 868. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1777-1790. — Impositions communales de la communauté de Thors (Aube). — Requêtes du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser des impositions communales; avis du subdélégué ; ordonnances de l'intendant ; rôles. — Correspondance entre l'intendant des finances de Beaumont, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Requête du curé à l'intendant pour le prier de faire visiter le presbytère et de faire payer au curé une indemnité de logement par les habitants jusqu'à l'achèvement des travaux ; ordonnance de l'intendant qui charge le subdélégué de nommer un expert ; ordonnance du subdélégué qui nomme un expert ; procès-verbal de visite ; devis et détail estimatif de reconstruction ; procès-verbaux d'adjudication et de réception des travaux.

C. 869. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1777. — Plan du presbytère projeté pour la communauté de Thors (Aube) : cave et rez-de-chaussée.

C. 870. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Thieffrain (Aube), pour l'année 1790.— Anciens privilégiés : le curé de Beurey (Aube), décimateur pour moitié; l'abbé de Montiéramey (Aube); le prieur de Vendeuvre (Aube), décimateur pour moitié; le prieur de Foissy (Aube); la fabrique du lieu ; le chevalier et M^lle^ de Zedde, seigneurs du lieu ; M^me^ de Zedde. — La plupart des anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers.

C. 871. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1781-1789. — Impôts de la communauté de Thieffrain (Aube) ; état des changements qui se sont faits dans la paroisse pendant l'année 1787. — Procès-verbal de nomination de collecteurs.— Rôle de la contribution patriotique. — Voirie. — Lettres adressées par le subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet des inondations causées dans la prairie par la Bodronne. — Mémoire adressé par les habitants à l'intendant, pour combattre le déplacement projeté du chemin de Bar-sur-Seine à Vendeuvre (Aube). — États statistiques des chevaux, des récoltes. — État des biens situés sur le territoire de Thieffrain qui doivent contribuer à la construction de la caserne de Vendeuvre. — Copie d'une lettre du vice-chancelier au procureur du Roi en l'Élection de Bar-sur-Aube, au sujet d'abus commis par lui à Thieffrain. — Lettre du subdélégué à l'intendant, concluant à ce que ce dernier autorise un particulier à planter de la vigne, sur ce motif notamment que l'arrêt du Conseil d'État du 5 juin 1731, qui a fait défense de planter des vignes nouvelles, est tombé en désuétude.

C. 872. (Liasse.) — 16 pièces, papier, 1 en parchemin.

1775-1786. — Administration municipale de la communauté de Thieffrain (Aube). — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Bar-sur-Aube et l'intendant des finances Boullongne, arrêt du Conseil d'État rendu sur la proposition de l'intendant, concernant l'administration municipale de Thieffrain et notamment une assemblée d'habitants qui avait révoqué le syndic. — Correspondance entre l'intendant des finances d'Ormesson, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant le supplément à la portion congrue du vicaire. — Comptes des syndics. Les recettes consistent en une imposition et un emprunt. Dépenses en 1778 : 1,828 livres 12 sols 6 deniers employés presque entièrement en frais d'un procès avec les seigneurs.

C. 873. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1764-1789. — Église et presbytère de la communauté de Thieffrain (Aube). Requête adressée à l'intendant par le curé, pour lui faire connaître le mauvais état du presbytère ; ordonnance de l'intendant qui nomme un expert pour visiter les lieux ; procès-verbal de visite et devis dressé par cet expert.— Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, concernant les réparations à faire à l'église. — Requêtes du syndic à l'intendant pour lui demander d'autoriser des impositions communales ; avis du subdélégué ; rôles. — Avis du subdélégué sur des requêtes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant.

Digitized by Google

C. 874. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1695-1788. — Impôts de la communauté de Trannes (Aube). — Rôle dressé par l'asséeur et collecteur des tailles pour imposer sur les habitants la somme de 289 livres formant leur part de l'ustensile en 1696. — Minute de la vérification générale faite par le sieur Delatour, contrôleur des vingtièmes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Ordonnances des présidents-trésoriers de France généraux des finances, grands voyers et juges ordinaires du domaine de la Généralité de Champagne, qui autorisent le propriétaire d'un bâtiment situé rue de Bar-sur-Aube, à démolir ce bâtiment pour le reconstruire suivant l'alignement qui sera donné soit par le premier trésorier de France du bureau de Châlons, trouvé sur les lieux, soit par les inspecteurs ou sous-ingénieurs des ponts-et-chaussées du département, ou autres ayant sous eux la conduite principale des travaux. — État des biens situés sur le territoire de Trannes qui doivent contribuer à la construction de la caserne de maréchaussée de Brienne (Aube). Le seul propriétaire laic privilegié est M. de Bossancourt, seigneur du lieu. — Procès-verbal d'élection de l'assemblee municipale.

C. 875. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1741-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Trannes (Aube). — En 1756 la recette est de 222 livres, savoir : reliquat du compte précédent, 44 livres ; vente d'herbe des prés, 163 livres ; location de la pêche de la rivière, 18 livres 10 sols. Dépense : 139 livres 13 sols, dont le principal article est de 46 livres 5 sols, payés au recteur d'école pour ses gages. — En 1785 la recette est 139 livres 7 sols, dont 12 livres pour vente d'osiers appartenant à la communauté. Dépense : 140 livres 16 sols 3 deniers, dont 35 livres pour les vingtièmes de la communauté, et 40 livres pour les gages du recteur d'école.

C. 876. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1696-1789. — Impositions communales de la communauté de Trannes (Aube) ; requêtes des habitants et du syndic à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions communales ; rôles d'impositions pour les gages du maître d'école, la reconstruction du presbytère et les réparations de l'église. — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux. — Extrait des registres du contrôle des actes du bureau de Dienville, constatant que le droit de pêche dans l'Aube, appartenant aux habitants de Trannes et de Jessaint, a été adjugé à bail pour neuf ans. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur une demande en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant.

C. 877. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1778-1780. — Reconstruction du presbytère de la communauté de Trannes (Aube). — Construction d'un plafond et autres réparations à l'églises. — Requêtes du curé, des habitants et de l'entrepreneur à l'intendant ; devis, procès-verbaux de visite des lieux et d'adjudication des travaux. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances Joly de Fleury et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet d'une requête des moines de Beaulieu (Aube), qui ne voulaient pas contribuer à la dépense de la reconstruction du presbytère, et qui, par arrêt du Conseil du 7 mai 1782, furent déboutés de leur opposition à l'ordonnance rendue par l'intendant de Champagne pour les contraindre à payer.

C. 878. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1779. — Plan, coupe et élévation du presbytère de la communauté de Trannes (Aube).

C. 879. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1767-1788. — Impôts de la communauté de Trémilly (Haute-Marne). — Tableau des habitants indiquant pour chacun le montant de leurs impositions aux rôles de la taille, des vingtièmes et des corvées. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée ; état des récoltes. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur une requête en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant.

C. 880. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Valentigny (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le comte de Brienne, seigneur du lieu ; le curé, propriétaire des novales et menues dimes, évaluées 225 livres de revenu, et recevant de l'abbé de Boulancourt 24 setiers de grains pour son gros, évalué 402 livres 2 sols 8 deniers de revenu ; M. de Castellade, évêque de Lavaur (Tarn), abbé de Boulancourt (Haute-Marne), décimateur pour moitié ; les religieux de Boulancourt ; les religieux de Beaulieu (Aube) ; MM. Dumetz comte de Rosnay, Jacobé de Vienne, etc. — Anciens contribuables : le recteur d'école, le garde-chasse de l'abbaye, etc. ; la plupart sont laboureurs ou manouvriers.

C. 881. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1761-1789. — Rôle de la capitation, du quartier d'hiver, de l'ustensile, des milices et garde-côtes de la communauté de Valentigny (Aube), pour l'année 1761. — Rôle du doublement

Digitized by Google

de la capitation. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Requête adressée à l'intendant par le curé, pour lui demander le maintien du chemin dit ruelle aux Clercs. — Rôle de l'imposition levée sur les habitants de Valentigny, pour la construction de la caserne de Maréchaussée de Brienne (Aube). — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour lui faire savoir que les habitants de Valentigny demandent un conseil de notables. (Il avait d'abord pensé qu'on ne devait pas donner de conseil de notables aux communes de moins de trente feux ; sur la réclamation de plusieurs communautés, notamment d'Éclance et de Thieffrain, il change d'avis). — Lettres écrites à l'intendant par le juge du lieu, par le curé et le subdélégué, au sujet d'un maître d'école non autorisé. Traité entre les habitants et un maître d'école.

C. 882. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1765-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Valentigny (Aube). La recette est nulle. — Dépense pour les deux années 1766 et 1770 : 25 livres 8 sols, dont 5 sols employés en frais d'un voyage à Boulancourt (Haute-Marne), pour conduire les juments à l'étalon ; 3 livres 15 sols pour avoir porté la liste des garçons à Bar-sur-Aube et pour les avoir conduits au tirage de la milice. — Requête en autorisation de plaider, adressée par les habitants à l'intendant ; avis du subdélégué. — Requêtes adressées à l'intendant par les habitants pour le prier d'autoriser des impositions communales.

C. 883. (Liasse.) — 108 pièces, 2 plans ; papier.

1749-1789. — Église, presbytère et cimetière de la communauté de Valentigny (Aube). — Requête adressée à l'intendant par un curé récemment nommé dans la paroisse de Valentigny et Hampigny son annexe, qui expose que, le presbytère ayant été brûlé, les habitants ne l'ont pas rebâti ; ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants d'acheter ou bâtir un presbytère, et de payer provisoirement au curé une indemnité de logement de 40 livres par an ; devis, procès-verbal d'adjudication des travaux à faire pour reconstruire le presbytère et le clocher. — Coupe du clocher, élévation d'une croix en pierre à construire.

C. 884. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1789-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vallières (Aube), pour l'année 1790. (1re partie). — Privilégiés : les sieurs Angenoust, de Troyes (Aube) ; Daligon, de Châlons (Marne) ; le curé de Cussangy (Aube) et Vallières, décimateur pour moitié ; le sieur Dechenet, premier valet de chambre de Monsieur, seigneur, possédant un château inhabité, une ferme louée 1,300 livres, la moitié des dîmes évaluée 250 livres ; etc.

C. 885. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1789-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vallières (Aube), pour l'année 1790. (2me partie). — Les anciens contribuables, domiciliés à Vallières, sont laboureurs ou manouvriers. On peut cependant signaler le lieutenant de la justice du lieu.

C. 886 (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1761-1790. — Rôle du doublement de la capitation de la communauté de Vallières (Aube). — Demande en décharge, adressée à l'intendant par un particulier imposé au rôle des vingtièmes. — Procès-verbal d'élection des collecteurs. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Traité par lequel les habitants donnent à leur vicaire un supplément ; ordonnance de l'intendant qui approuve ce traité. — Comptes des syndics. En 1775, recette : 108 livres 11 sols, provenant de la location des biens communaux ; dépense : 116 livres 19 sols 9 deniers. — Procès-verbal d'adjudication à bail d'une pièce de terre labourable appartenant à la communauté ; prix : 81 livres.

C. 887. (Plan.) — 65 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre, aujourd'hui Vendeuvre-sur-Barse (Aube), pour l'année 1790. (1re partie). — Anciens privilégiés : la chapelle du Valsuzenet ; la Charité de Vendeuvre ; le curé, possédant les dîmes de vin au vingt-et-unième compte, etc. ; le chantre de la paroisse ; les chapelles Saint-Denis ou du château, et Saint-Antoine ou de l'hôpital réunies ; les chapelles Saint-Jean et Saint-Nicolas de Vendeuvre ; la fabrique ; le prieur de Vendeuvre, décimateur (les dîmes évaluées 1,425 livres de revenu) ; la sacristie du prieuré de Vendeuvre ; M. Pavée de Provenchères, seigneur, possédant notamment la taille abonnée dûe par les habitants du château, tour et circuit de Vendeuvre, et produisant annuellement 376 boisseaux de froment et 384 d'avoine, soit environ 591 livres 12 sols, plus 34 livres en argent, divers droits de cens formant un revenu de 310 livres 10 sols, etc. ; le sieur Pierre-Henry Bourlon, secrétaire du Roi, etc.

Digitized by Google

C. 888. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1765-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (2me partie). — Anciens contribuables : un huissier, le profit de sa profession évalué 70 livres ; un commis aux aides, le bénéfice de sa place estimé 400 livres ; le maître de poste ; un maître en chirurgie, le profit de son art évalué 150 livres ; un artiste vétérinaire, 40 livres ; le syndic militaire ; le pâtre de la communauté, etc.

C. 889. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1772-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (3me partie). — Anciens contribuables : un huissier royal, le profit de sa profession évalué 100 livres ; un cavalier de Maréchaussée, le bénéfice de sa place estimé 40 livres ; le concierge du château, 80 livres ; trois maîtres en chirurgie, le profit de leur profession évalué pour l'un à 50 livres, pour un autre à 60 et pour un autre à 150 ; le garde du seigneur, 40 livres ; un avocat, procureur du Roi au grenier à sel de Bar-sur-Aube ; plusieurs bourgeois, etc.

C. 890. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (4me partie). — Anciens contribuables : le receveur des aides, le bénéfice de sa place évalué 462 livres ; la communauté du lieu, possédant la maison où loge le recteur d'école, les casernes où loge la Maréchaussée, la chambre municipale, le corps de garde, le gourmetage ; un tailleur d'habits dont l'industrie est estimée 60 livres ; un autre, 150 livres ; un perruquier, 60 livres ; un marchand de bois, de mercerie et de moutons, 150 livres ; un couvreur, 50 livres ; un boulanger, 60 livres ; un tourneur, 50 livres ; un chapelier, 60 livres, etc.

C. 891. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1760-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790, (5me partie). — Anciens contribuables : un marchand fayencier dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un fabriquant de bas, 70 livres ; un chaufournier, 50 livres ; un garde-chasse, 40 livres ; le directeur de la poste aux lettres, gagnant comme directeur, 120 livres, et comme notaire, 100 livres par an ; un menuisier, dont l'industrie est estimée 60 livres ; un vitrier, 40 livres ; un bourrelier, 60 livres, un charpentier, 50 livres.

C. 892. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1773-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (6me partie). — Anciens contribuables : un boucher, dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un compagnon tuillier, 40 livres ; un huillier, 50 livres ; un cordonnier, 50 livres ; un entrepreneur des voitures militaires, 120 livres ; le recteur d'école, 50 livres ; un aubergiste, 100 livres, etc. Nombre considérable de laboureurs et de manouvriers.

C. 893. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1784-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (7me partie). — Mineurs dans l'indivision, imposés collectivement pour leurs biens seulement et non pour leur industrie.

C. 894. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour l'année 1790. (8me partie). — Forains, ou propriétaires non domiciliés à Vendeuvre. — Domestiques imposés à la capitation au nombre de vingt-trois.

C. 895. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1710-1789. — Sentence de l'Élection de Bar-sur-Aube contre les collecteurs des tailles de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube). — Rôle de la taille de l'année 1731. — Rôle du doublement de la capitation. — État des nouveaux venus, des domestiques. — État des changements (mutations) à faire pour dresser le rôle de 1789. — États statistiques des feux (en 1774 : 2 nobles, 391 roturiers, 3 ecclésiastiques), des chevaux (en 1774 : nobles, 14 ; roturiers, 273), des bêtes à cornes (en 1774 : nobles, 6 ; roturiers, 446), des bêtes à laine (en 1774 : roturiers, 2,503), des récoltes, etc. — Plainte adressée par les syndics au ministre de la guerre contre un soldat de passage ; requête adressée au même ministre par les mêmes, pour le prier de faire nommer un nouvel étapier. — Requête adressée à l'intendant par le préposé à la levée du dixième, emprisonné pour avoir fait commerce des peaux de vaches mortes de maladie ; il demande son élargissement. — Requête adressée à l'intendant par M. Pavée, seigneur de Vendeuvre, qui sollicite l'autorisation de planter de la vigne, etc.

C. 896. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1707-1788. — Voirie de la communauté de Vandœuvre

Digitized by Google

ou Vendeuvre (Aube). — Lettre adressée à l'intendant par M. de Mesgrigny, seigneur de Vendeuvre, pour le prier de faire réparer les rues. — Requête adressée à l'intendant par les habitants qui le prient d'ordonner le rappel de deux cavaliers de Maréchaussée, envoyés en garnison par un inspecteur des chemins royaux, pour les forcer à activer leurs travaux au lit de la rivière de Barse. — Devis des ouvrages de charpente et de maçonnerie à faire pour la reconstruction des ponts de Vendeuvre; procès-verbal d'adjudication, etc. — Tableau des corps et communautés de marchands, arts et métiers existant à Vendeuvre, et du nombre de maitres de chacun d'eux. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant général des postes, au sujet de demandes des secours formées par le maitre de poste, d'une demande d'exemption de la corvée faite par le directeur des postes. — Commissions de contrôleur des bans et publications de mariage au bureau de Vendeuvre. — Rôle de la taille seigneuriale abonnée. — Contestation entre le seigneur et les habitants au sujet de cette taille. — Procès-verbal d'assemblée des habitants portant règlement pour la répartition de la taille abonnée.

C. 897. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1770-1783. — Caserne de Maréchaussée de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube). — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour l'informer que les habitants de Vendeuvre se sont engagés à payer chaque année une somme de 120 livres pour l'indemnité de logement d'une brigade de Maréchaussée, composée d'un sous-brigadier et de deux cavaliers. — Acte notarié d'acquisition par les habitants de Vendeuvre, de l'emplacement destiné à la caserne; prix : 600 livres. — Devis des travaux de construction; procès-verbal d'adjudication de ces travaux, moyennant la somme de 12,000 livres. — État des communautés qui composent l'arrondissement de la brigade de Vendeuvre. — États de répartition entre ces communautés du prix d'acquisition du terrain et du prix d'adjudication des travaux. — Devis supplémentaire ou « État « estimatif des ouvrages par augmentation » à faire à la caserne.

C. 898. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1776-1790. — Caserne de Maréchaussée de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube). — Devis des travaux à exécuter pour la construction d'un magasin à ajouter aux bâtiments de la caserne. — États des ouvrages demandés par les cavaliers de Maréchaussée pour qu'ils puissent loger commodément dans la caserne. — Procès-verbal de réception de divers travaux. — État des ouvrages exécutés jusqu'au 15 mai 1786. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Bar-sur-Aube, concernant les honoraires de l'architecte. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de la communauté de Vendeuvre qui doivent contribuer dans le prix d'acquisition des casernes; rôle de l'imposition. — Journaux du service ordinaire fait par la brigade de Vendeuvre.

C. 899. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1744-1788. — Administration municipale de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube). — Procès-verbal d'élection de deux syndics par-devant le bailli de Vendeuvre dans une assemblée des habitants convoquée par les syndics sortant. — Mémoire adressé à l'intendant par M. Pavée, seigneur de Vendeuvre, pour demander la révocation d'un syndic; requête du syndic en réponse à ce mémoire, etc. — Information par le subdélégué contre un particulier accusé de porter le trouble dans les assemblées de la communauté et de la fabrique. — Ordonnances de l'intendant qui approuve le traité passé entre les habitants et le régent du collége, qui confère l'exemption de la taille au maître et à la maîtresse d'école; procès-verbal des dires des habitants contre leur maître d'école. — Requêtes des habitants, lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, touchant les privilèges du tambour de ville. — Comptes des syndics.

C. 900. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1744-1790. — Impositions communales de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube); rôles; — avis de l'intendant sur la requête d'un garde-étalon qui demande à être en cette qualité, exempt d'une imposition levée sur les habitants pour subvenir aux frais d'un procès; — avis du subdélégué de Bar-surAube, sur une requête des habitants imposée pour la construction d'un corps-de-garde, qui demandent à être déchargés de la taille pour une somme égale à cette imposition. — Requêtes adressées par les habitants au subdélégué et à l'intendant pour obtenir l'autorisation de faire adjuger, au profit de la communauté, le droit de gourmetage qui consiste à conduire les marchands de vin chez les propriétaires, et ce moyennant une rétribution de 5 sols par muids de vin; — procès-verbaux d'adjudication; prix : en 1775, 285 livres; en 1785, 72 livres. — Devis des travaux à faire pour la reconstruction de la voûte de la première travée de la nef, pour la suppression des pignons du portail principal et du portail latéral nord, et pour la reconstruction d'une partie des murs du cimetière.

C. 901. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1693-1788. — Corps-de-garde et chambre municipale de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube). —

Digitized by Google

Requête des habitants à l'intendant pour lui exposer que la route de Brévonne (ancienne route de Troyes à Brienne) est impraticable, que par conséquent les passages de troupes dans cette direction se font par Vendeuvre ; ils en concluent la nécessité pour leur communauté d'avoir un bâtiment contenant à la fois un corps-de-garde pour les troupes de passage, et une salle pour tenir les assemblées et déposer les titres et papiers de la communauté ; devis et détail estimatif ; procès-verbal d'adjudication ; état des ouvrages en augmentation, etc. — Procès-verbal d'assemblée des habitants qui, avec l'autorisation de l'intendant, nomment des délégués pour s'aboucher avec les fournisseurs des pompes de la ville de Troyes et commander deux pompes ; marché conclu par les délégués avec un fabriquant de pompes de Troyes, moyennant la somme de 1,670 livres. — Autorisations de plaider et de transiger accordée par l'intendant aux syndics et habitants. — Ordonnance du bailli de Vendeuvre qui, sur la demande des syndics et marguiliers, permet aux habitants de se réunir, afin de pourvoir, aux moyens de payer la somme de 200 livres 2 sols, pour rachat de l'office de juré-crieur. — Mémoire des habitants qui demandent un secours au Roi.

C. 902. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan des caserne, magasin et corps-de-garde projetés pour la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 897,901.

C. 903. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Élévation et coupe des caserne et corps-de-garde projetés pour la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 897,901.

C. 904. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan du premier étage du corps-de-garde contenant la chambre du conseil et la chambre de l'hôtel de ville de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 897,901.

C. 905. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan, coupes, élévations de diverses parties de l'église de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube), pour servir à l'intelligence du devis du 14 septembre 1777 ; voir C. 900.

C. 906. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Élévation, coupe, plans du premier et du deuxième étage du corps-de-garde et de la chambre municipale de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 901.

C. 907. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan des caserne, corps-de-garde et écurie pour servir à l'établissement du magasin projeté pour la brigade de maréchaussée de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 898.

C. 908. (Plan.) - 1 pièce, papier.

1784. — Plan, élévation et coupe du magasin projeté pour la caserne de maréchaussée de la communauté de Vandœuvre ou Vendeuvre (Aube) ; voir C. 898.

C. 909. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1770-1789. — Rôles de la taille, des impositions accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Varnonfays ou Vernonfays (aujourd'hui ferme de la commune d'Arrentières (Aube). — En 1777, deux contribuables payant en tout 40 livres 7 sols 6 deniers. — Rôle de l'imposition levée sur cette communauté pour la construction de la caserne de Bar-sur-Aube.

C. 910. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1777-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vauchonvilliers (Aube), pour l'année 1790. (1re partie). — Ci-devant privilégiés : Mme de Bossancourt, dame du lieu, propriétaire d'un quart et demi des dimes ; le curé, propriétaire de deux quarts et demi des dimes ; M. de Provenchères, seigneur de Vendeuvre ; le chapitre de St-Maclou de Bar-sur-Aube ; le curé de la Ville-aux-Bois (Aube) ; le prieur de Belroy (Aube), etc.

C. 911. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vauchonvilliers (Aube), pour l'année 1790. (2me partie). — Anciens contribuables, laboureurs ou manouvriers ; nouveaux venus de 1790 ; mineurs ; forains. — État des changements à faire dans la communauté pour l'imposition des tailles de l'année 1790.

C. 912. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1786-1790. — Procès-verbal d'une chevauchée faite par Jean Paget, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Bar-sur-Aube, pour constater les dégâts causés par un orage dans la communauté de Vauchonvilliers (Aube). — Rôle de la capita-

Digitized by Google

tion et des autres impositions accessoires à la taille. — Tableau des habitants donnant pour chacun le montant de ses impositions aux rôles de la taille, des corvées et des vingtièmes. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes, biens de mainmorte. — États des biens situés sur le territoire de Vauchonvilliers qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Vendeuvre. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale et de remplacement d'un notable. — Comptes des syndics. Pièces à l'appui : mandat de paiement délivré par l'intendant ou profit d'un voyer-piqueur ; certificat des habitants attestant que, par ordre du subdélégué de Bar-sur-Aube, le syndic a fait marché pour la confection d'un coffre destiné aux archives, mais que pour payer ce coffre, il n'y a rien en caisse ; ordonnance des bagages.

C. 913. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1759-1779. — Requête du curé de la communauté de Vauchonvilliers (Aube) à l'intendant, pour le prier d'approuver une délibération des habitants par laquelle ils s'engagent, les laboureurs, à faire chacun, par an, pour le curé, un voyage au bois ou aux dîmes; les manouvriers, à lui payer 5 sous par an, ou à lui faire chaque année une journée « en nourrissance ; » à charge par le curé de célébrer chaque année deux messes de saint Abdon et de dire la passion tous les dimanches et en temps d'orage ; ordonnance de l'intendant qui rejette cette requête. — Traité entre les habitants et un maître d'école. — Rôles d'impositions communales. — Requêtes des habitants à l'intendant, pour lui exposer qu'il y a lieu de faire réparer le presbytère, la nef et le clocher de l'église ; ordonnance de l'intendant qui charge un sous-ingénieur des ponts et chaussées de visiter les lieux ; procès-verbal de visite ; devis ; procès-verbal d'adjudication des travaux, etc.

C. 914. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1761-1790. — Rôle du doublement de la capitation de la communauté de Vaucogne (Aube), rôles de la capitation et des impositions accessoires, rôles de la taille : en 1786, montant du rôle de la taille, 1,467 livres; en 1790, M. de Dampierre, seigneur. — États statistiques des habitants : en 1774, 45 feux ; nombre des habitants au-dessus de sept ans, hommes ou garçons, 75 ; femmes ou filles, 88 ; au-dessous de sept ans : garçons, 18 ; filles, 9. — États des chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Compte des syndics. Année 1767 : recette, 174 livres, provenant de reliquats de comptes, du loyer d'un pré communal et de la pêche de la rivière, etc.; dépense, 204 livres 16 sols 6 deniers, savoir : 44 livres pour l'habillement des miliciens, 92 livres 5 sous pour la fonte d'une cloche, 15 livres pour les gages du maître d'école, etc.

C. 915. (Liasse.) — 55 pièces, 1 plan, papier.

1757-1785. — Impositions communales de la communauté de Vaucogne (Aube); rôles ; demandes en décharge, adressées à l'intendant par Elzéard-Éléonore d'Aulnay, capitaine au régiment d'Artois, seigneur de Romaines (Aube), et seigneur en partie de Morambert (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés communaux par-devant le subdélégué de Bar-sur-Aube ; prix : en 1781, 55 livres. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, prescrivant la reconstruction du presbytère ; devis, plan, coupe et élévation du presbytère projeté ; procès-verbal d'adjudication des travaux ; lettre du subdélégué à l'intendant sur des réparations à faire.

C. 916. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1766-1781. — Ordonnance de l'intendant qui désigne le sieur de Montrocher, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, pour visiter l'église de la communauté de Vaucogne (Aube) ; devis de réparations dressé par le sieur de Montrocher ; procès-verbal d'adjudication moyennant la somme de 8,840 livres ; ordonnance de l'intendant qui, vu le traité de bornage des territoires de Romaines et de Vaucogne, décharge de l'imposition destinée au paiement de ces travaux le sieur Cousin de Châtillon, seigneur de Romaines.

C. 917. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1728-1790. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Vaudrémont (Haute-Marne). — En 1770, montant du rôle : 1,618 livres 2 sols ; nombre des contribuables : 98, plus 5 mineurs et 9 domestiques. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Bar-sur-Aube, pour constater des dégâts causés par la grêle et par une inondation. — Demande en décharge de la taille et de la capitation adressée à l'intendant par un contribuable qui a été incendié. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée ; états des chevaux, des récoltes. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur des demandes d'impositions communales, adressées par les habitants à l'intendant. — Délibération de l'assemblée municipale, concernant une anticipation sur un chemin, etc.

C. 918. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1767-1788. — Lettre du chevalier Andras, du hameau de Vaudron (Aube), écart de Balnot, à l'intendant, au sujet

de ses fils qu'il se propose de faire entrer à l'école militaire; minute d'une lettre de recommandation adressée par l'intendant au duc de Choiseul, ministre de la guerre. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur deux requêtes des habitants de Vaudron, qui demandent à s'imposer pour réparer leur chapelle et qui sollicitent l'approbation du traité conclu entre eux et leur recteur d'école. — Pour Vaudron, voir aussi les articles C. 338-341, concernant la communauté de Balnot et Vaudron.

C. 919. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1787-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Verpillières (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur, possesseur d'une moitié des dîmes évaluée 575 livres; le curé du lieu, possesseur de l'autre moitié des dîmes évaluée 500 livres; la fabrique du lieu; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube. — Anciens contribuables : pour la plupart laboureurs ou manouvriers.

C. 920. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1687-1789. — Reçu du huitième denier payé par l'acquéreur de biens usagers aliénés par la communauté de Vernonvilliers (Aube). — État de changements à faire au rôle des vingtièmes. — Tableau des habitants, indiquant pour chacun d'eux le montant de leurs impositions aux rôles de la taille, de la capitation et des vingtièmes. — États statistiques des habitants, des chevaux, bestiaux, récoltes. — Voirie. — État des biens situés sur le territoire qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants qui traitent avec un pâtre et un berger. — Comptes des syndics.

C. 921. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1748-1787. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur des demandes d'impositions communales, adressées à l'intendant par le syndic de la communauté de Vernonvilliers (Aube); rôles. — Requête du curé à l'intendant, pour obtenir d'être déchargé des réparations locatives du presbytère, vu qu'il ne l'habite pas; ordonnance de l'intendant qui admet cette requête. — Devis de réparations à faire à l'église; procès-verbal d'adjudication des travaux; procès-verbal d'assemblée des habitants, relatif à la fonte d'une cloche. — Procès-verbaux d'adjudication à bail d'une pièce de pré appartenant à la communauté. — Avis du subdélégué sur des demandes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant.

C. 922. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1785-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Verpillières (Aube), de l'année 1790. (1re partie). — Anciens privilégiés : le Roi, propriétaire de 100 arpents de bois; Mme de Neuilly, dame du lieu, propriétaire d'un château, d'un four, d'un moulin, de la rivière; le chevalier de Gondrecourt; le grand prieur de Champagne; le chapelain; le vicaire; la fabrique; les moines de Molesme (Côte-d'Or), décimateurs (les dîmes estimées 1,000 livres de revenu). — Anciens contribuables : laboureurs ou manouvriers pour la plupart.

C. 923. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1785-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Verpillières (Aube), pour l'année 1790. (2me partie). — Anciens contribuables : un marchand, le profit de son commerce évalué 50 livres; un chirurgien, le profit de sa profession estimé 60 livres; un tissier, son industrie évaluée 40 livres. La plupart des autres sont manouvriers.

C. 924. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1725-1790. — Rôles de la capitation, du doublement de la capitation et des autres impositions extraordinaires de la communauté de Verpillières (Aube). — Procès-verbal d'élection des collecteurs. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des hommes et animaux propres au service de la corvée; états des récoltes. — Ordonnance de l'intendant contre un huissier qui avait fait une saisie irrégulière. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui demande l'annulation d'un procès-verbal fait contre lui par les cavaliers de la maréchaussée. — Supplique des habitants à l'intendant pour lui faire connaître que leur pont sur l'Ource est devenu impraticable; procès-verbal d'expertise et devis. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, portant que le péage de Verpillières et d'Essoyes n'est plus perçu depuis 1735. — Avis du subdélégué, concluant à ce que l'intendant prescrive la suppression des fumiers dans les rues de Verpillières.

C. 925. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1747. — Plan, coupe et élévation du pont à construire sur l'Ource, à Verpillières (Aube).

C. 926. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1763-1789. — Administration communale de la communauté de Verpillières; lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant : sur l'urgence d'établir une assemblée de notables;

Digitized by Google

sur l'utilité de continuer dans ses fonctions un syndic nommé par les habitants; sur le trouble apporté par un particulier dans l'assemblée des notables; sur l'opportunité de révoquer un syndic et d'en nommer d'office un autre. — Comptes des syndics, année 1758 : recette, 381 livres, provenant d'impositions communales et de reliquats de comptes; dépense, 356 livres 11 sous, employés aux gages du garde des bois communaux, à la réparation du presbytère, au salaire de l'arpenteur qui a divisé la coupe en cantons, aux voyages du syndic à Châlons et à Bar-sur-Aube, etc.

C. 927. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766-1789. — Impositions communales de la communauté de Verpillières (Aube); avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur des demandes d'impositions communales adressées à l'intendant (un des avis du subdélégué concerne en même temps la banalité du moulin rachetée du seigneur par les habitants, moyennant une rente foncière); rôles. — Requêtes des habitants à l'intendant; lettres du subdélégué à l'intendant, concernant un projet d'emprunt formé par les habitants pour payer les frais de deux procès perdus par eux.

C. 928. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1755-1788. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Verpillières (Aube), par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube. Prix : en 1775, 200 livres; en 1782, 16 livres. — Requêtes des habitants à l'intendant, pour lui demander l'autorisation de plaider contre leur seigneur et leur curé, etc.; avis du subdélégué. — Procès-verbal d'adjudication de travaux au presbytère. — Procès-verbal d'assemblée des habitants, au sujet de la reconstruction des bancs de l'église destinés aux hommes; ordonnance de l'intendant qui, sur la demande des habitants, fixe le prix de chaque place à 13 sous 6 deniers, pour en employer le produit à la reconstruction des bancs.

C. 929. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1769-1789. — Demande en décharge de la taille et de la capitation, adressée à l'intendant par un particulier incendié, de la communauté de Villars-en-Azois (Haute-Marne). — Rôles de la taille et des accessoires. Montant du rôle de 1770, 1,586 livres; nombre des contribuables, 90. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée; états des récoltes. — Voirie.

C. 930. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1779-1790. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Ville-en-Trode ou Villy-en-Trode (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : l'abbé de Montiéramey, seigneur; Mme de Breuze, noble; le vicaire. — Anciens contribuables : un tailleur d'habits, dont l'industrie est évaluée 60 livres; un maréchal, 40 livres; un tixier, 40 livres; un charpentier, 60 livres, etc.; la plupart sont laboureurs ou manouvriers.

C. 931. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1773-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Ville-en-Trode, ou Villy-en-Trode (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Anciens contribuables : l'un couvreur en tuiles, son industrie évaluée 60 livres; la plupart des autres, manouvriers. — Nouveaux venus : l'un maitre d'école, logé gratis par la communauté et dont l'industrie est estimée 40 livres.

C. 932. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1727-1790. — Procès-verbal dressé par le lieutenant en la justice de Ville-en-Trode, ou Villy-en-Trode (Aube), et donnant l'état des pertes causées par l'incendie du 12 octobre 1727. — Rôles des sommes à recouvrer pour la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux récoltes, biens de mainmorte. — État des biens situés sur le territoire de Ville-en-Trode qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de Vendeuvre (Aube); rôles de l'imposition levée en conséquence. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 933. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1768-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Ville-en-Trode ou Villy-en-Trode (Aube); habituellement la recette est nulle; en 1770, dépense, 20 livres 6 sous 6 deniers, dont une grande partie employée en frais de voyages. — Requête du syndic à l'intendant pour le prier d'autoriser une imposition communale destinée à payer le prix du bois acheté par la communauté pour un salpêtrier, et non payé à ce salpêtrier; ordonnance de l'intendant qui prescrit l'imposition de cette somme, etc. — Requêtes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant. — Lettre du ministre Bertin à l'intendant, pour le charger de prévenir le sieur de Breuze, de Ville-en-Trode, que, si l'autorisation du Roi est nécessaire pour certaines fouilles, ce sont seulement celles qui ont pour objet l'extraction des métaux et du charbon de terre. — Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, concernant une gratification de 60 livres, accordée à diverses personnes qui ont pris soin d'un noyé. — Procès-verbal de délibération des habitants, au sujet d'un échange entre M. de Breuze et la fabrique.

Digitized by Google

C. 934. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1770-1789. — Tableau des habitants de la communauté de Ville-sous-La-Ferté (Aube), avec le montant de leurs impositions aux rôles de la taille, des vingtièmes et de la corvée. — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée. — États des biens de mainmorte, des chevaux. — Requête adressée à l'intendant par le syndic qui demande une gratification pour avoir fait fonction de voyer-piqueur, en dirigeant les travaux des habitants pendant seize jours. — Requête du syndic à l'intendant pour lui demander une imposition communale. — Procès-verbal d'adjudication à bail de la pêche de la rivière au profit de la communauté. — Procès-verbal d'adjudication à bail des terres et prés appartenant à la communauté. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances De Bonnaire de Forges et le subdélégué de Bar-sur-Aube, au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 935. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1723-1789. — Lettre du comte de Conigham à l'intendant pour lui demander la réduction de l'imposition qui le concerne au rôle des vingtièmes de la communauté de Ville-sur-Terre (Aube). — États statistiques des hommes et animaux propres aux travaux de la corvée. — Ordonnance de l'intendant qui exempte de la corvée un laboureur dont les chevaux sont atteints de la gale. — Plainte adressée à l'intendant par Lagrange, « lieutenant-colonel au régiment de Provence » contre un cabaretier de Ville-sur-Terre qui l'a regardé sans le saluer. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, sur des demandes d'impositions communales adressées à l'intendant par les habitants. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances De Bonnaire de Forges et le comte de Brienne, sur la coupe du quart en réserve des bois communaux de Ville-sur-Terre.

C. 936. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1760-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Villiers-sous-Praslain (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : le commandeur de Valeurs (Aube) ; le marquis de Praslain, seigneur ; Barbuat de Maison-Rouge ; la fabrique Saint-Nicolas du lieu ; le curé d'Arrelles (Aube) et de Villiers-sous-Praslain, etc. — Anciens contribuables : la plupart laboureurs ou manouvriers.

C. 937. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1768-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Villiers-sous-Praslain (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Anciens contribuables : le recteur d'école, dont le revenu est évalué comme recteur d'école 40 livres, comme manouvrier 20 livres ; les autres sont manouvriers. — Mineurs. — Forains.

C. 938. (Plan.) — 72 pièce, papier.

1757-1789. — Rôle de la capitation, du quartier d'hiver, de l'ustensile, des milices, gardes-côtes ; rôle du doublement de la capitation de la communauté de Villiers-sous-Praslain (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte. — Comptes des syndics. Dans le compte des trois années, 1754-1756, il est fait recette d'une somme de 16 livres pour prix de vente du poisson contenu dans l'abreuvoir, et de 12 sous pour la vente des fruits d'un poirier sauvage ; la plupart du temps la recette est nulle. La dépense de l'année 1779 s'élève à 16 livres 11 sous 9 deniers employés en frais de voyage du syndic, ports de lettres, enregistrement d'actes, honoraires du subdélégué à l'audition du compte (2 livres), et vacations de son greffier (1 livre 7 sous). — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Procès verbal d'assemblée des habitants qui, vu l'insuffisance des 250 livres de portion congrue accordées au curé d'Arrolles, pour desservir la paroisse de Villiers-sous-Praslain, allouent un supplément à ce curé, savoir : un boisseau de froment par laboureur, un demi-boisseau par manouvrier, à charge par lui de résider à Villiers-sous-Praslain, d'y célébrer la messe et les vêpres les jours de dimanches et de fêtes, de dire la passion tous les jours d'orage et même toutes les fois qu'il en sera besoin ; ordonnance de l'intendant qui homologue ce traité.

C. 939. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1748-1790. — Impositions communales de la communauté de Villiers-sous-Praslain (Aube) ; rôles ; avis du subdélégué, concluant à ce qu'une somme de 33 livres, payée par plusieurs habitants à la décharge de la communauté, pour le transport des bagages et l'habillement des miliciens, soit imposée conjointement avec la capitation ou dans un rôle particulier. — Lettres de l'intendant des finances De Bonnaire de Forges, à l'intendant de Champagne, au sujet de la vente du quart en réserve des bois communaux. — Procès-verbal d'assemblée des habitants par-devant le juge gruyer, prévôt dudit Villiers, constatant qu'il y a des réparations urgentes à faire à l'église ; devis ; procès-verbal d'adjudication des travaux en présence du subdélégué de Bar-sur-Aube ; arrêt du Conseil qui approuve l'adjudication. — Nouveau procès-verbal de visite concernant principalement l'église et accessoirement le presbytère ; devis, etc.

Digitized by Google

C. 940. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1770-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Virey-sous-Bar (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : MM. du chapitre de Vincennes (Seine), seigneurs dont les revenus sont estimés 1,690 livres, savoir : pour la maison seigneuriale, 80 livres ; pour les droits seigneuriaux, 500 livres ; pour les bois, 595 livres ; le curé, décimateur, exploitant les dîmes qui sont évaluées 1,200 livres de revenu ; les dames de Foissy, près Troyes ; M. de Montmort, seigneur ; M. De Brienne, trésorier de France, demeurant à Bar-sur-Aube ; l'abbé Guenet, chanoine de Saint-Louis de Juilly (Aube) ; M. De Wailly, demeurant à Paris, etc.

C. 941. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1761-1790. — Requête adressée à l'intendant par un père de dix enfants, habitant la communauté de Virey-sous-Bar (Aube), lequel demande que ses impositions soient réduites à 5 livres. — Procès-verbal de nomination des collecteurs de la taille. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Lettres des subdélégués de Troyes et de Bar-sur-Aube à l'intendant, sur l'opportunité distraire de la subdélégation de Bar-sur-Aube les communautés de Virey-sous-Bar et de Courteron, et de réunir ces communautés à la subdélégation de Troyes. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée municipale, concernant les travaux de charité. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 942. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1776-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Virey-sous-Bar (Aube). — Le compte de l'année 1773, rendu en 1776 seulement, porte en recette une somme de 54 livres 5 sous, savoir : 10 livres 5 sous pour le loyer d'une pièce de pré ; 44 livres avancées par les six principaux habitants pour acquitter le montant de l'ordonnance des bagages ; — dépense : 67 livres 14 sous 3 deniers, dont 44 livres pour payer le montant de l'ordonnance des bagages ; 6 livres 12 sous pour les vingtièmes de la communauté ; 5 livres 16 sous pour port de lettres, etc. — Requêtes des habitants à l'intendant, avis du subdélégué, ordonnances de l'intendant concernant une instance pendante entre la communauté de Virey-sous-Bar et un particulier sur une question de voirie ; autorisation de plaider accordée à la communauté ; transaction qui termine le procès. — Délibération des habitants concluant à l'établissement d'une imposition communale, pour subvenir aux frais de réparation du pont qui mène de Virey-sous-Bar à la rive droite de la Seine.

C. 943. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : M. Le Blanc de Vitry, seigneur, propriétaire d'un château inhabité, estimé 50 livres de revenu, mais non-imposé, d'une tuilerie, de droits seigneuriaux estimés 170 livres, de 720 arpents de bois, etc. ; le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, propriétaire d'une moitié des dîmes, estimée 437 livres de revenu ; les moines de Beaulieu (Aube), également décimateurs pour moitié ; l'abbaye de Clairvaux (Aube), possédant sur le finage de Vitry la ferme de Fontarce ; le curé du lieu ; la Maison-Dieu ; etc.

C. 944. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube), pour l'année 1790 (2me partie). — Anciens contribuables : trois tixiers, dont l'industrie est évaluée 40 livres ; deux couvreurs en paille, 50 livres ; un cordonnier, 50 livres ; un notaire, 30 livres ; deux bourgeoises et un domestique qui ne sont pas imposés pour leur industrie ; les autres, laboureurs ou manouvriers.

C. 945. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube), pour l'année 1790 (3me partie). — Anciens contribuables : un maréchal-ferrant, dont l'industrie est évaluée 80 livres ; un tixier, 40 livres ; un cordonnier, 30 livres ; un huilier, 60 livres ; trois bourgeois. — Héritiers cotés collectivement ; — nouveaux venus ; — mineurs ; — forains ; — domestiques imposés au rôle de la capitation seulement.

C. 946. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1766-1790. — Requête adressée à l'intendant par un père de dix enfants, habitant la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube), qui prie l'intendant de lui accorder les priviléges et exemptions dont jouissent les pères de famille dans cette situation. — Rôle de la contribution patriotique. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Mémoire adressé à l'intendant par le prévôt de Vitry, contre quatre particuliers dont se plaint le seigneur du lieu. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet d'une plainte formée par la communauté contre un particulier qui a anticipé sur un chemin. — Ordonnance de l'intendant qui défend aux bouchers de laver à la fontaine de Vitry-le-Croisé les tripes des bêtes qu'ils tueront. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de Vitry-le-Croisé qui doivent contri-

Digitized by Google

buer à la dépense de la construction de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre-sur-Barse. — Avis du subdélégué sur une plainte formée contre le syndic. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Registre des extraits baptistaires, des mariages et sépultures.

C. 947. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1706-1707. — Registre des publications de bans de mariage apportées pour être contrôlées au bureau de Vitry-le-Croisé, pour la perception des droits établis par l'édit du mois de mars 1702, laquelle perception doit se faire conformément au tarif arrêté en conséquence, pour en rendre compte à maître François-Paul Gérard, directeur de la ferme.

C. 948. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1750-1789. — Ordonnance de l'intendant qui approuve un traité conclu entre la communauté de Vitry-le-Croisé (Aube) et les gardes de la seigneurie de Vitry-le-Croisé, qui se chargent de garder les bois communaux moyennant une redevance de 12 sous par ménage entier et de 6 sous par demi-ménage. — Comptes des syndics. En 1776; recette, 287 livres 7 sous 6 deniers, provenant d'une imposition communale et de la vente de l'herbe d'un pré; dépense, 302 livres 3 sous 10 deniers, employés à payer l'ordonnance des bagages, les vacations d'un voyer-piqueur, le prix de masses que la communauté a dû acheter en exécution des ordres de l'intendant, etc.

C. 949. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1754-1787. — Rôles d'impositions extraordinaires de la communauté de Vitry-le-Croisé. — En 1774: 15 sous sur chaque ménage entier, 9 sous sur chaque demi-ménage pour acquitter les gages dus aux gardes des bois communaux et les vingtièmes dus pour les biens communaux; plus 198 livres 15 sous imposés au marc la livre de taille, afin de payer le bois fourni à un salpêtrier, et de rembourser les avances faites par les principaux habitants pour les vacations du voyer-piqueur. — Devis de réparations à faire à la nef de l'église; détail estimatif; procès-verbal d'adjudication; devis de la construction d'un beffroi, de la couverture à faire à neuf à la sacristie et de réparations au parvis. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux. — Requête adressée à l'intendant par les habitants, qui demandent l'autorisation de poursuivre le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, et les abbé, prieur et religieux de Beaulieu, sous prétexte que les uns et les autres n'auraient pas rempli les obligations qui leur incombent comme gros décimateurs; procès-verbal d'expertise; ordonnance de l'intendant qui les déboute.

C. 950. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1778-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Unienville (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le curé, décimateur pour partie; MM. de Clairvaux, décimateurs pour les deux cinquièmes; les moines de Beaulieu (Aube); M^me^ De Bossancourt; M. De Verpillat, de Bar-sur-Aube; la fabrique du lieu; la fabrique et le curé de Dienville (Aube); la communauté du lieu, dont les prés sont évalués 80 livres de revenu, soit 1 livre l'arpent. — La plupart des anciens contribuables sont laboureurs ou manouvriers.

C. 951. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1761-1790. — Rôle du doublement de la capitation, rôles de la taille et des autres impositions de la communauté d'Unienville (Aube). — Montant de la taille, de la capitation et des accessoires en 1772, 2,020 livres 5 sols; — seigneur, M. le comte de Brienne. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de mainmorte, récoltes. — Requête des habitants à l'intendant pour le prier de les autoriser à construire un pont de bois sur l'Aube; devis; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué de Bar-sur-Aube; ordonnance de l'intendant qui, vu le procès-verbal de réception, ordonne le paiement des travaux. — État des biens situés sur le finage de Unienville qui doivent contribuer à la dépense de construction de la caserne de Brienne (Aube). — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 952. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1768-1789.—Comptes des syndics de la communauté d'Unienville (Aube). — En 1776 : recette, 142 livres 18 sous 6 deniers, dont 24 livres pour loyer de la pêche de la rivière, 104 livres 13 sous 6 deniers provenant d'une imposition, le reste consiste en reliquats de compte; dépense, 174 livres 9 sols employés en frais de voyage, au remboursement de l'ordonnance des bagages avancée par les principaux habitants, au salaire du voyer-piqueur, au paiement du prix d'un coffre qui doit contenir les archives, etc. — Rôles des impositions extraordinaires levées sur les habitants pour la construction du pont et la réparation de l'église. — Devis des travaux à faire pour la réparation de l'église; procès-verbal d'adjudication.

C. 953. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1706-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Voigny (Aube), pour l'année 1790 (1^re^ partie). — Anciens privilégiés : le curé possédant la totalité des dîmes de laine estimées 18 livres, le tiers des dîmes de vins et grains, 300 livres, etc.; les abbé, prieur et religieux de Clairvaux,

Digitized by Google

possédant un autre tiers des dîmes de vins et de grains, etc. ; la fabrique du lieu ; celle de Saint-Pierre, de Bar-sur-Aube ; les dames Usurlines de Bar-sur-Aube ; les religieux de Montiérender (Haute-Marne) ; l'Hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube ; MM. de la Chapelle-aux-Planches (Haute-Marne) ; MM. du Val-des-Écoliers (Haute-Marne) ; M. Pelletier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

C. 954. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1769-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Voigny (Aube), pour l'année 1790. — Anciens contribuables : la plupart vignerons ou manouvriers. — Nouveaux entrants. — Mineurs. — Forains.

C. 955. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1683-1790. — Rôle du doublement de la capitation, rôles de la taille, de la capitation et des accessoires de la communauté de Voigny (Aube) ; montant, en 1773, à 1,843 livres ; nombre des contribuables, 96. — Minute du rôle des vingtièmes de l'année 1778, dressé par le contrôleur des vingtièmes à la suite de la vérification générale commencée le 3 mai 1777 et finie le 10 juin suivant; état des particuliers qui afferment des biens dans la paroisse de Voigny; analyse de quelques baux ; état général des biens-fonds situés sur le territoire de la paroisse ; procès-verbal de la vérification faite par le contrôleur. — États statistiques des habitants (en 1774, 92 feux ; hommes ou garçons au-dessus de sept ans, 145 ; femmes ou filles de même âge, 134 ; au-dessous de sept ans, garçons, 47, filles, 34), des chevaux (en 1774, 11 ; en 1788, 15), des bêtes à corne (en 1774, 76), des bêtes à laine (en 1774, 260). — États des bois, des biens de mainmorte, des récoltes. — État des biens situés dans l'étendue du territoire de la communauté de Voigny qui doivent contribuer à la dépense de la caserne de Bar-sur-Aube. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Traité entre les habitants et le recteur d'école.

C. 956. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1764-1789. — Compte des syndics de la communauté de Voigny (Aube).—En 1764 : recette, 43 livres provenant de l'adjudication du droit de gourmetage et de la vente d'un poirier abattu par le vent ; dépense, 25 livres, dont 15 livres remis au syndic de l'année suivante, le reste employé en ports de lettres, frais d'actes et de voyages. — En 1777 : recette, 145 livres, dont 131 livres pour le prix du droit de gourmetage et 14 livres pour les boues du gué ; dépense, 100 livres 5 sous 6 deniers, dont 7 livres employés à l'achat d'un bélier. — Requête du syndic à l'intendant pour le prier d'approuver une délibération par laquelle les habitants consentent à l'imposition sur eux d'une somme de 348 livres 8 sous, due par eux à un fondeur de cloches. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances De Bonnaire de Forges et le subdélégué de Bar-sur-Aube, sur la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 957. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1766-1789. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage de la communauté de Voigny (Aube). Prix : en 1783, 176 livres. — Procès-verbal de visite de l'église, devis prévoyant la démolition et la reconstruction de la nef ; procès-verbal de réception des travaux. — Requête des habitants à l'intendant concernant les réparations du presbytère. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube sur une requête en autorisation de plaider, formée par les habitants contre un particulier qui a pris possession d'un terrain communal à la faveur de la déclaration du roi du 13 août 1766.

C. 958. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Vougré ou Vougrey (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : le duc d'Aumont, premier seigneur, propriétaire des droits seigneuriaux consistant en douze boisseaux d'avoine et 7 sous par habitant, ce qui revient, pour 37 habitants, à 444 boisseaux d'avoine évalués 185 livres et à 12 livres 19 sous, plus les droits de lods et ventes estimés, année commune, à 3 livres ; Auguste de Thierry, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, possédant deux parts de la seigneurie ; de Balatier, seigneur en partie ; l'abbesse de Notre-Dame de Troyes ; la fabrique de l'Assomption du lieu ; le curé de Lantages (Aube), dont Vougrey est annexe, décimateur (les dîmes évaluées 300 livres).

C. 959. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1761-1790. — Rôle de la capitation, du quartier d'hiver, de l'ustensile, des milices et gardes-côtes de la communauté de Vougré ou Vougrey (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, bois, biens de mainmorte. — Lettre adressée à l'intendant par le sieur de Thierry, seigneur de Vougrey, pour lui exprimer le plaisir que lui cause l'admission de son fils à l'École militaire. — Minute d'une lettre de l'intendant au maréchal de Ségur touchant la candidature d'un fils du sieur De Rouvoire de Vougrey, qui se présente à l'École militaire. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics ; habituellement la recette

Digitized by Google

est nulle. — Devis des travaux à faire pour la reconstruction de la nef et du clocher de l'église. — Avis du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, concluant à ce qu'une demande en autorisation de plaider, formée par le syndic contre le sieur de Rouvoire, seigneur en partie, soit rejetée, ou qu'au moins les habitants soient consultés en assemblée générale ; procès-verbal d'une assemblée générale tenue conformément à l'avis ci-dessus et par lequel les habitants déclarent qu'ils ne veulent pas plaider ; avis du subdélégué concluant à ce que les frais du procès-verbal soient mis à la charge du syndic qui a fait la demande.

C. 960. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1782-1785. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Urville (Aube), pour l'année 1790 (1re partie). — Anciens privilégiés : le curé du lieu, la fabrique du lieu, la communauté du lieu, propriétaire de 200 arpents de bois et d'un paquis, la commanderie de Malte, le chapelain de la chapelle du Nom de Jésus, le chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, le prieuré de Sainte-Eulalie, De Brienne, trésorier de France à Châlons, l'abbaye de Clairvaux, M. de Dinteville, etc.

C. 961. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1785-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Urville (Aube), pour l'année 1790 (2e partie). — Anciens contribuables : un charron, deux maçons, un meûnier, un menuisier, deux tissiers, quatre vignerons ; les autres laboureurs ou manouvriers. — Nouveaux entrants : cinq vignerons. — Mineurs. — Forains.

C. 962. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1770-1789. — Rôle de la capitation, rôles de la taille et des autres impositions, rôle de la contribution représentative de la corvée de la communauté d'Urville (Aube). — En 1774, montant du rôle de la taille et des autres impositions, 1,958 livres 5 sous. — En 1789, montant du rôle de la contribution représentative de la corvée, 442 livres 16 sous. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, bois, récoltes. — Rôle de l'imposition levée sur la communauté d'Urville pour la construction de la caserne de Bar-sur-Aube. — Lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, pour le prévenir qu'il a autorisé les habitants d'Urville à retarder de huit jours leurs corvées sur les grands chemins. — Procès-verbaux d'élection des membres de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. En 1775 : recette, 436 livres 10 sols provenant du droit de gourmetage, d'une imposition communale, de la vente d'arbres et d'une vieille horloge, de dommages-intérêts payés pour délits dans les bois communaux ; dépense, 567 livres 19 sous, dont 204 livres pour les vacations des officiers de la maîtrise à la marque des chênes, 18 livres payées à quatre particuliers qui ont fait le partage des chênes entre les habitants, etc.

C. 963. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1766-1789. — Requêtes adressées par le syndic de la communauté d'Urville (Aube) à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions communales ; procès-verbaux d'assemblée des habitants concluant dans le même sens ; avis du subdélégué ; ordonnances conformes de l'intendant ; rôles. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage, passés, les premiers, pardevant le subdélégué de Bar-sur-Aube, les derniers, pardevant l'assemblée municipale.

C. 964. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1677-1787. — Lettres du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet des réparations du presbytère de la communauté d'Urville (Aube) ; devis ; procès-verbal d'adjudication des travaux. — Requête du curé à l'intendant pour lui exposer qu'il a avancé une somme de 460 livres pour le payement du métal employé à la refonte des deux cloches et que cette somme ne lui a pas été remboursée. — Devis de réparations à faire à l'église ; ordonnance de l'intendant qui approuve ce devis, etc. — Traité par lequel les habitants incendiés se soumettent au droit de pressoir banal en échange d'une fourniture de bois à bâtir. — Procès-verbal d'ajudication des lisières qui bordent les tranchées séparatives des bois communaux d'Urville. — Autorisation de plaider accordée aux habitants par l'intendant.

C. 965. (Liasse.) — 103 pièces, papier

1784-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté d'Yèvre (Aube), pour l'année 1790. — Anciens privilégiés : l'évêque de Châlons (Marne), abbé commendataire de Montier-en-Der (Haute-Marne), décimateur ; la fabrique du lieu ; le commandeur de Coulours, (Yonne), ordre de Malte ; le prieur de Rosnay (Aube) ; Dumetz, comte de Rosnay, président à la Chambre des Comptes de Paris ; la fabrique de Rosnay ; l'abbaye de Beaulieu (Aube), etc.

C. 966. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1761-1789. — Lettres du commissaire des tailles et du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant, au sujet d'une

Digitized by Google

somme imposée irrégulièrement au rôle de la taille de la communauté d'Yèvre (Aube). — Rôles de la taille, de la capitation et des impositions accessoires. — Procès-verbal de nomination des collecteurs. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, bois, biens de mainmorte, récoltes. — Réclamation adressée à l'intendant par un propriétaire, chez lequel on extrait de la craie pour une route. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. La recette est ordinairement nulle ; en 1785, dépense, 56 livres 2 sols, dont 16 livres pour les vingtièmes de la communauté, 12 livres 15 sols pour ports de lettres. — Rôles d'impositions communales destinées à payer les travaux du presbytère et divers frais.

C. 967. (Liasse.) — 81 pièces, 2 plans, papier.

1759-1786. — Exploit d'huissier enjoignant, à la requête du curé, aux habitants d'Yèvre (Aube), de faire, conjointement avec ceux de Courcelles (Aube), les réparations dont a besoin le presbytère d'Yèvre ; — requête des habitants d'Yèvre à l'intendant pour le prier de faire visiter le presbytère ; procès-verbal de visite ; devis des réparations à la charge de l'usufruitier; devis de la reconstruction; procès-verbal d'adjudication des travaux de reconstruction moyennant la somme de 5,350 livres ; plans, coupes et élévations ; procès-verbal de visite des ouvrages faits pour la reconstruction, etc. — Requête des habitants à l'intendant, pour lui demander l'autorisation de plaider contre le sieur Coignasse-Desjardins, leur seigneur ; avis du subdélégué de Bar-sur-Aube, qui conclut à ce que l'autorisation soit accordée ; ordonnance conforme de l'intendant.

C. 968. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1677-1697. — Départements (ou états de répartement) de la taille qui doit être payée par les différentes communautés de l'Élection de Troyes, et des impositions accessoires afférentes à la même Élection, savoir : l'imposition dont le produit doit « estre employé au payement de la solde des troupes réglées, » par lesquelles Sa Majesté a résolu de faire faire la garde de » la rivière de Meuse; » — « le bataillon de la gendarmerie; » — la solde des officiers de la maréchaussée ; — les étapes des troupes ; — « les réparations et entretènement » du bureau de l'Élection de Troyes; — « le dédommagement, en principal et » intérêts, des propriétaires des maisons, terres et héritages » compris dans les fortifications des villes de Charleville, » Mézières (Ardennes), Montolimpe et Rocroy (Ardennes); » — « l'ustancille des troupes, tant de cavalerie que de dragons, » qui doivent demeurer en quartier d'hyver dans la Généra» lité et de celles qui y devront loger, lesquelles resteront » dans les places frontières ; » — l'armement, habillement, et chaussure des soldats des deux régiments de milice de la Généralité ; — l'entretien et subsistance des officiers, et la seconde paie des sergents des mêmes régiments; — les réparations des chemins de Mézières à Rethel (Ardennes) et à Sedan (Ardennes) ; — les réparations de la brèche de la digue de la Meuse, au-dessus de Mouzon (Ardennes).

C. 969. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1700-1789. — Départements (ou états de répartement) de la taille qui doit être payée par les différentes communautés de l'Élection de Troyes, et des impositions accessoires afférentes à la même Élection, lesquelles impositions ont pour objet notamment : la construction d'un pont de bois sur l'Aisne, à Vouziers (Ardennes), les ouvrages des chemins de la frontière, l'augmentation des ouvrages à faire sur les chemins de la province, les gages et taxations des trésoriers et contrôleurs des ponts-et-chaussées, les appointements de l'ingénieur et des inspecteurs des ponts-et-chaussées, le supplément des ponts-et-chaussées, les rentes au denier vingt-cinq, le supplément des appointements des inspecteurs des manufactures, le pont de la ville de Lyon (Rhône), l'abonnement des droits sur les huiles, le payement des entrepreneurs qui fourniront aux troupes du Roi les voitures et les chevaux, la contribution représentative de la corvée, la capitation, etc.

C. 970. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1689-1789. — États de rejets, c'est-à-dire de sommes dues par les communautés de l'Élection de Troyes à diverses personnes et qui doivent être imposées sur les habitants au marc la livre de la taille. — En 1693, les habitants de Prugny (Aube) doivent la somme de 351 livres, reste de celle de 2,318 employées aux réparations de la nef de l'église. — En 1694, les habitants de Rouilly-Sacey (Aube) doivent 40 livres à un particulier porté pour cette somme au rôle de la taille et qui en a été déchargé par sentence de l'Élection.

C. 971. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1678-1777. — Lettres patentes du Roi prescrivant à l'intendant de Champagne, aux présidents trésoriers de France de Châlons et aux président, lieutenant et élus de Troyes, d'imposer sur les contribuables aux tailles de l'Élection de Troyes la somme qui constitue la part de cette Élection dans le montant des impositions ordinaires de l'année. — Mandements en blanc adressés par l'intendant de Champagne et les président, lieu-

Digitized by Google

tenants et élus de l'Élection de Troyes, aux habitants des différentes paroisses de cette Élection, pour les inviter à imposer et lever sur les contribuables de leur paroisse la portion de taille afférente à cette paroisse.

C. 972. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1617-1770. — Commissaires des tailles de l'Élection de Troyes (1re partie). — Ordonnance des commissaires députés par le Roi (Louis XIII), pour l'exécution de l'édit de création des commissaires des tailles. — État des paroisses tarifées par chaque commissaire. — État dressé par chaque commissaire, pour les communautés dont il est chargé, des privilégiés et officiers dont les priviléges sont suspendus par la déclaration du Roi du 17 avril 1759. — Requêtes adressées à l'intendant par des commissaires des tailles, qui demandent à être plus occupés.

C. 973. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1772-1781. — Commissaires des tailles de l'Élection de Troyes (2me partie). — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui désire devenir commissaire des tailles. — États indiquant les noms des communautés dont est chargé chaque commissaire, le jour du transport dans chaque paroisse, le jour de la remise du rôle, le nombre d'articles dont chaque rôle est composé. — État donnant en marge du nom de chaque communauté de l'Élection de Troyes, le nom du commissaire nommé par l'intendant.

C. 974. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1781-1789. — Commissaires des tailles de l'Élection de Troyes (3me partie.) — États des communautés dont le rôle a été fait par chaque commissaire. — Requête adressée à l'intendant par les collecteurs de Laines-aux-Bois (Aube), pour se plaindre du commissaire des tailles de leur communauté et pour demander la rectification du rôle dressé par lui ; ordonnance de l'intendant qui renvoie l'examen de cette requête au subdélégué de Troyes ; procès-verbal dressé par le subdélégué, établissant quelles sont les erreurs commises par le commissaire et constatant que le rôle a été recommencé en présence de réclamants.

C. 975. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1676-1781. — Collecte des tailles de l'Élection de Troyes (1re partie.) — Ordonnances des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes, donnant aux habitants des diverses communautés de l'Élection ordre de nommer des collecteurs des tailles. — Listes générales des collecteurs des tailles des différentes communautés de l'Élection de Troyes. — Nominations de collecteurs faites, à la requête du receveur des tailles, par l'intendant de Champagne et par les président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes, pour les communautés qui n'ont pas nommé de collecteurs. — Nominations de collecteurs faites à la requête du receveur des tailles, pour les communautés pour lesquelles les nominations de collecteurs déjà faites ont été annulées.

C. 976. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1676-1699. — Collecte des tailles de l'Élection de Troyes (2me partie.) — États des nominations de collecteurs faites par les habitants des paroisses.

C. 977. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1700-1789. — Collecte des tailles de l'Élection de Troyes (3e partie.) — États des nominations de collecteurs faites par les habitants des paroisses. — Mémoire concernant les abus qui sont occasionnés par les tableaux que les communautés de l'Élection de Troyes fournissent pour la nomination des collecteurs. — Sentence de l'Élection de Paris, qui déclare nulles les nominations de collecteurs faites en 1788 pour les années 1790 et 1791.

C. 978. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1719-1781. — Recette des tailles de l'Élection de Troyes (1re partie.) — Comptes rendus à l'intendant de Champagne par le receveur des tailles, concernant les impositions ordonnées pour les frais de voiture de 32,300 quintaux d'orge levés sur les communautés en 1709 ; — pour la garde de la Semoye ; — pour la finance des offices de maires, lieutenants de maires, secrétaires, greffiers et autres officiers des Hôtels-de-Ville restant à vendre et supprimés par édit du mois de septembre 1714 ; — pour la reconstruction du Palais de Paris ; — pour venir au secours des incendiés de Saint-Dizier (Haute-Marne), Cuchery (Marne), Château-Porcien (Ardennes), Méry (Aube), Saint-Just (Marne), Dampierre (Aube), Essoyes (Aube) ; — pour frais de casernement et logement de troupes ; — pour le petit équipement des troupes provinciales.

C. 979. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1675-1749. — Recette des tailles de l'Élection de Troyes (2me partie.) — Procès-verbal d'apposition de scellés dans la maison d'un receveur des tailles décédé. — Procès-verbal constatant un vol par effraction, commis au bureau de Pierre-Jacques Doé, receveur des tailles. — Procès-verbaux de vérification de la caisse des receveurs des tailles. — Bordereaux

Digitized by Google

des espèces envoyées à Paris et à Châlons par les receveurs des tailles, et procès-verbaux constatant que ces espèces ont été mises en caisse en présence du subdélégué de l'intendant.

C. 980. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1767-1769. — Recette des tailles de l'Élection de Troyes (3me partie.) — États mensuels de la recette faite dans l'Élection de Troyes sur les impositions ordinaires de toute nature (taille, capitation et accessoires), appartenant soit à l'exercice courant, soit aux exercices antérieurs non soldés, ces états dressés et signés par les receveurs des tailles. — Au 1er janvier 1769, il y avait encore 27,745 livres 16 sols 6 deniers à recouvrer sur les impositions de 1767.

C. 981. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1769-1777. — Recette des tailles de l'Élection de Troyes (4me partie.) — États mensuels de la recette faite dans l'Élection de Troyes sur les impositions ordinaires de toute nature (taille, capitation et accessoires), appartenant soit à l'exercice courant, soit aux exercices antérieurs non soldés, ces états dressés et signés par les receveurs des tailles. — Au 1er janvier 1777, il y avait encore 46,883 livres 15 sols 6 deniers à recouvrer sur les impositions de l'année 1775.

C. 982. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1770-1788. — Recette des tailles de l'Élection de Troyes (5me partie.) — États mensuels de la recette faite dans l'Élection de Troyes sur les impositions ordinaires (taille, capitation, accessoires), appartenant soit à l'exercice courant, soit aux exercices antérieurs non soldés, ces états dressés et signés par les receveurs des tailles. — Le 10 juillet 1788, 40,094 livres 17 sols 2 deniers restaient encore à recouvrer sur les impositions de 1785.

C. 983. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — Recette particulière des finances de l'Élection de Troyes. — Bordereaux mensuels des recettes et dépenses faites par le receveur. — Au 10 décembre 1789, il restait à recouvrer, sur les impositions de l'année 1789, les sommes suivantes : Taille, accessoires, capitation, 315,275 livres 16 sols ; vingtièmes, 147,244 livres 4 sols ; contribution de la corvée, 72,504 livres ; en tout, 534,824 livres 11 sols, quand le total des impositions était de 1,007,358 livres. Le receveur, dont les recouvrements se montaient à 472,533 livres 8 sols, avait payé 582,178 livres 7 sols 5 deniers ; il lui restait en caisse 1,877 livres 14 sols 7 deniers ; ses avances étaient de 111,522 livres 13 sols 4 deniers.

C. 984. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1768-1769. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1768. — États des incendiés qui ont été imposés ; états de leurs revenus et de leurs impositions. — Ordonnance de l'intendant qui, sur la remise accordée par le Roi à l'Élection de Troyes (2,940 livres sur 218,086 livres de taille), alloue à la commune de Charmont (Aube) 194 livres 4 sols à répartir entre trois contribuables. — Requêtes adressées à l'intendant par divers particuliers dont les maisons ont été incendiées.

C. 985. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1784. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1783. — État des ordonnances de diminution accordées par l'intendant. — Correspondance à ce sujet entre l'intendant et les officiers de l'Élection. — États de pertes causées par des incendies en 1782.

C. 986. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1784-1785. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'élection de Troyes, pour l'année 1785. — Mémoires adressés par les contribuables à l'intendant, extraits des rôles certifiés par les commissaires des tailles ; avis du subdélégué. — État de pertes causées par incendie. — Extrait des registres du greffe du bailliage de La Pèze (Aube) et de la prévôté d'Avon (Aube), constatant les dégâts causés par un orage mêlé de grêle.

C. 987. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1785-1786. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1786. — Requêtes adressées à l'intendant par les contribuables, avis du subdélégué, extraits des rôles certifiés par les commissaires des tailles. — Les habitants de Villenauxe (Aube) exposent que leur ville a perdu ses plus forts contribuables et obtiennent une remise. — Un fermier de Montaulin (Aube) déclare qu'il a perdu onze chevaux du prix de 1,800 livres et obtient également une remise.

C. 988. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1785-1787. — Décharge de la taille imposée sur les communautés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1787. — Requêtes adressées par les contribuables à l'intendant. — Procès-verbal dressé par le juge, en la mairie royale de l'Épine-Blaincourt, et constatant les dégâts causés par une inondation dans la paroisse de Blaincourt (Aube). — Procès-verbal dressé

Digitized by Google

par quatre vignerons et constatant le préjudice causé par la gelée aux vignes de Villenauxe (Aube). — Certificat délivré par un vétérinaire et attestant que les chevaux du fermier du Grand-Marivas (Aube) sont malades.

C. 989. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1786-1788. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'élection de Troyes, pour l'année 1787. — État des particuliers incendiés. — Requêtes tendant à obtenir des secours sur la remise du Roi ; certificats des syndics et principaux habitants attestant des pertes de chevaux, de juments, de moutons, etc.; avis des officiers de l'Élection.

C. 990. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1787-1788. — Décharges de la taille imposée sur les communautés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1788. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui rappeler la promesse faite aux habitants de Saint-Lyé (Aube) d'une remise de 1,000 livres, à charge pour eux de réparer leur pont; procès-verbal de réception de ce pont, état des frais de construction. — Requête des habitants de Fontaine-sous-Montaiguillon (Seine-et-Marne), qui motivent une demande de remise sur les dépenses faites par eux pour leur presbytère et pour une fontaine.

C. 991. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1789. — Demandes en décharge de la taille imposée sur les communautés de l'élection de Troyes, pour l'année 1789. — États des pères de famille indiquant les communautés qu'ils habitent, leurs noms, professions, les taille, accessoires et capitation payées par eux, et les remises qui leur sont faites.

C. 992. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1697-1789. — Exemptions de la taille de l'Élection de Troyes, accordées par privilége aux propriétaires de divers offices ; lettres patentes du roi Louis XVI, donnant la charge de secrétaire du roi au sieur Edme-François Congniasse Desjardins. — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui en exécution de lettres patentes des 31 janvier 1684, 30 janvier 1689, 18 février 1696 et de décembre 1716 déclare exempts de toute contribution extraordinaire les fermiers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

C. 993. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1764-1789. — États des particuliers de l'Élection de Troyes qui ont substitué des couvertures en tuile ou ardoise à des couvertures en chaume incendiées, et qui ont en conséquence droit à une décharge d'imposition. — États généraux par communauté des remises ou modérations accordées aux contribuables, etc.

C. 994. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1752-1768. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour les années 1752-1753 et 1763-1767. — États de non-valeurs et doubles emplois; demandes en décharge adressées par les contribuables à l'intendant, ordonnances rendues en conséquence. — États des habitants des faubourgs et hameaux compris au rôle de la capitation de la ville de Troyes, pour l'année 1763, et dont les propriétés ont été dévastées par la grêle du 13 juillet de la même année. — Rôle de la capitation des gentilshommes du bailliage de Troyes qui demeurent dans l'Élection de Troyes.

C. 995. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1766-1769. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour l'année 1768. — États des ordonnances de l'intendant qui n'ont pu être portées en non-valeurs dans le compte de la capitation de 1766 et qui le seront dans le compte de 1768 ; états de non-valeurs sur la capitation des privilégiés de l'Élection de Troyes, pour l'année 1768, ordonnances de décharge accordées par l'intendant pour être passées en non-valeurs sur la capitation de l'année 1768; ordonnances de décharge accordées par l'intendant aux gardes étalons.

C. 996. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1769-1771. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour l'année 1770. — Ordonnances de décharge accordées par l'intendant au sieur Caquet de la Thuillerie, aux héritiers du sieur Despans de Savigny et à la demoiselle de La Forestière, nobles ; aux officiers du bailliage de Troyes ; aux veuves de divers officiers du bailliage ; au comte de Mesgrigny de Villebertin, grand bailli de la ville de Troyes ; à des officiers de l'Élection et grenier à sel de Troyes ; aux officiers des traites foraines de Troyes ; aux incendiés de Saint-Mards-en-Othe (Aube).

C. 997. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1768-1775. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour les années 1771, 1772 et 1774. — État des décharges et modérations accordées à différents particuliers par l'intendant, pour être allouées en dépense au sieur Harlan, receveur des tailles ; état des ordonnances qui

Digitized by Google

n'ont pu être passées en non-valeurs au compte de la capitation de 1769 et qui le seront dans celui de l'année 1771 ; ordonnances de décharge rendues par l'intendant en faveur du baron de La Vaux, du comte de Paillot, des officiers du grenier à sel de Villemaur (Aube), etc.

C. 998. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1774-1777. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour l'année 1776. — En 1776, le montant de la capitation, y compris les 4 sols pour livre, était de 183,805 livres 15 sols 6 deniers, savoir : noblesse, 1,118 livres 2 sols ; officiers de justice, 6,559 livres 4 sols ; employés, 1,268 livres 9 sols 6 deniers ; ville de Troyes, 26,200 livres ; taillables, 148,630 livres. Les reprises s'élevèrent à 5,637 livres 14 sols 9 deniers, la recette fut par conséquent de 178,027 livres 10 sols 10 deniers, à laquelle il faut ajouter les taxations ou remises du receveur, savoir : 113 livres 1 sol 11 deniers sur les privilégiés, et 2,808 livres 15 sols 4 deniers sur les taillables ; et les taxations des collecteurs des tailles pour la capitation, soit 2,856 livres 7 sols 5 deniers ; total, 183,805 livres 15 sols 6 deniers.

C. 999. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1775-1781. — Pièces à l'appui des comptes de la capitation de l'Élection de Troyes, pour les années 1777 et 1780. — Minute d'une lettre de l'intendant qui notifie au sieur Harlan, receveur des tailles, le refus d'allouer au compte de la capitation de 1777 une partie des non-valeurs que le sieur Harlan veut y faire figurer. — États des sommes dues par les incendiés de Ramerupt (Aube) sur leurs impositions ; état des impositions des incendiés de Villenauxe (Aube) ; ordonnances de décharge accordées par l'intendant au comte de Pâlis, aux sieurs Jacques Gouault, Janson de Saint-Parres, etc.

C. 1000. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1780-1782. — Pièces à l'appui du compte de la capitation de l'Élection de Troyes, pour l'année 1782 — État des ordonnances de décharge accordées sur la capitation de 1780 pour être passées dans le compte de la capitation de 1782 ; — état des sommes que les habitants du hameau de La Pèze, dépendant de la paroisse d'Avon, qui ont éprouvé des pertes par l'incendie du 22 juin 1782, doivent *de restant* sur leurs impositions au rôle de la communauté d'Avon pour l'année 1782 ; — état des particuliers qui ont fait des pertes dans l'incendie des Faux Fossés de Troyes, le 21 mai 1781.

C. 1001. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1700-1789. — Réclamations adressées à l'intendant par divers contribuables à la capitation de l'Élection de Troyes, savoir : par le marquis de Saint-Chamant, par les sieurs de Richebourg, Noël de Courgerenne, etc., qui demandent décharge de cette imposition. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui exposer que dans la fixation des droits de sceau des rôles on a oublié de tenir compte des 4 sols pour livre, qui viennent d'être ajoutés à la capitation. — Lettre d'envoi des rôles de la capitation de la noblesse du bailliage de Troyes, adressés à l'intendant par le comte de Mesgrigny-Villebertin, grand bailli de Troyes.

C. 1002. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1677-1789. — Départements de chevauchée des élus de l'Élection de Troyes, ou états annuels des communautés de l'Élection de Troyes indiquant pour chacune quel est l'officier de l'Élection qui l'a dans la circonscription à lui attribuée. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Troyes ; ces procès-verbaux constatant que les élus se sont transportés dans les communautés de leur circonscription pour recevoir les plaintes des habitants contre les rôles des tailles, pour constater les dégâts causés par la grêle, les orages, les incendies, etc.

C. 1003. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1668-1782. — Déclarations de translations de domicile par les contribuables aux tailles de l'Élection de Troyes. — Le 17 octobre 1725, Jean Bouché déclare être sorti d'Argentolles (Aube), pour aller demeurer à Vannes (Aube). — Le 2 mai 1726, Claude Billioux déclare être sorti d'Origny (Aube), pour aller demeurer à Paris, au service du marquis de Maillebois. — Le 7 septembre 1737, Jeanne Ludot, veuve de Jean Michaut, prévôt de Lesmont (Aube), déclare, par procureur, qu'elle est sortie de Précy-Notre-Dame (Aube), pour aller demeurer à Précy-Saint-Martin (Aube).

C. 1004. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1719-1789. — Impositions extraordinaires de l'Élection de Troyes. — Formule imprimée pour commandement de payer le dixième ; — invitation par le subdélégué, aux habitants des paroisses, de dresser les états qui doivent servir de base pour la confection des rôles du dixième ; — déclaration du Roi, arrêt du Conseil concernant le dixième ; — modèle de formule à fournir par les contribuables. — Lettre d'envoi du rôle du vingtième, par le receveur des tailles de l'Élection de Troyes, aux habitants des communautés ; — états mensuels de la recette des ving-

Digitized by Google

tièmes faite par le receveur des tailles; — état par communauté du montant du vingtième des biens fonds pour l'année 1778; — départements des contrôleurs des vingtièmes de l'Élection de Troyes, pour l'année 1790; tableau des préposés des vingtièmes de chaque communauté, pour l'année 1766.

C. 1005. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1712-1788. — Frais faits pour le recouvrement des impositions de l'Élection de Troyes (taille, capitation, accessoires, vingtièmes). — États mensuels par paroisse (une partie indique seulement le nom des paroisses et le montant des frais, d'autres mentionnent aussi le montant des diverses impositions, le nom des garnisaires ou *garnisonniers*, le nombre des jours de garnison). — En janvier 1763, le montant des frais fut de 255 livres. — État des frais de garnison faits pour le recouvrement de la taille et des vingtièmes de l'exercice 1786. (Ces frais s'élèvent à 4,773 livres, dont 4,728 payés aux chefs de garnison, et 45 livres employés en impression de bulletins et de commandements.) — Mémoire sur les frais de recouvrement des impositions.

C. 1006. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1686-1785. — Garnisaires et huissiers des tailles de l'Élection de Troyes. — États des prestations de serment, départs et retours des garnisaires et huissiers des tailles. — Présentations de garnisaires par le receveur des tailles. — Procès-verbaux dressés par les officiers de l'Élection contre les huissiers des tailles. — Mémoire adressé à l'intendant, par un garnisaire qui se plaint de n'avoir pas été suffisamment rétribué par le sieur Doé, receveur des tailles; réponse du sieur Doé à ce mémoire.

C. 1007. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1789. — Imposition supplémentaire des ci-devant privilégiés de l'Élection de Troyes, pendant les six derniers mois de 1789. — Proclamation du Roi sur la manière de dresser les rôles de cette imposition; observations du sieur Epoigny, commissaire des tailles, sur cette proclamation. — Instructions publiées par ordre du Roi, sur la manière d'opérer les compensations de la moitié des quittances de décimes ou de capitation des ci-devant privilégiés, avec leurs cotisations dans les rôles de supplément des six derniers mois de 1789; mémoires établissant les droits de diverses personnes ou de divers établissements ecclésiastiques à cette compensation; reçus de décimes, extraits du rôle supplémentaire, produits à l'appui de ces mémoires, etc.

C. 1008. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1645-1780. — Aides de l'Élection de Troyes. — Baux des fermes. — « Bail fait par le Roi à Me Adrien Montagne, » bourgeois de Paris, de la ferme générale de France, du » droit de 20 sols de Maubouge, des bières, cidres, de la ferme » du papier pour six années, qui commenceront pour lesdits » vingt sols de Maubouge au premier octobre prochain 1647, » et des autres fermes et droits au premier janvier en suivant, 1648. » — « Bail des aydes des généralités de Paris, » Rouen, Soissons, Amiens, Châlons et Orléans, des formules » desdites généralités, à l'exception de celle de Paris, des » droits de marque des fers du royaume pour quatre années, » qui commenceront le 1er octobre 1717 et finiront le dernier » septembre 1721. » — « Bail des aydes de la généralité de » Châlons et Élection de Bar-sur-Seine, » par Pierre Carlier, adjudicataire général des fermes générales des grandes et petites gabelles, cinq grosses fermes, aides, etc., à Me Pierre Nicolas, bourgeois de Paris, pour deux années, commençant le 1er octobre 1730. — Liste des intéressés aux aides de Troyes, Châlons, Reims, papiers, parchemins timbrés de Champagne. — Liste des fermiers généraux.

C. 1009. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1692-1788. — Aides de l'Élection de Troyes. — États nominatifs des employés des aides. — États des différents emplois existant dans la direction des aides de Troyes. — En 1787, il y avait à Troyes un directeur, aux appointements de 2,000 livres; un receveur général, 1,200 livres; un sous-receveur, 500 livres; un commis aux écritures, 500 livres; trois contrôleurs de ville, chacun 700 livres; 14 commis aux exercices, chacun 700 livres; un receveur à la porte de Croncels, 500 livres; id. à la porte de Belfroy, 500 livres; id. à la porte de Comporté, 500 livres; id. à la porte Saint-Jacques, 450 livres; id. à la porte de la Tannerie, 450 livres; un receveur à cheval de la banlieue, 750 livres; un commis en second à cheval, 700 livres.

C. 1010. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1677-1780. — Aides de l'Élection de Troyes. — Nominations et prestations de serment des commis. — Commissions de gardes des fermes en la brigade de Troyes, données par Charles Fauconnet, fermier général, pour six années commencées au 6 octobre 1681. — Commission de commandant en qualité de brigadier en la brigade des fermes unies de Sa Majeste, établie en la ville de Troyes.

C. 1011. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1688-1717. — Aides de l'Élection de Troyes. — Procès-

Digitized by Google

verbaux de vérification de la caisse du receveur. — Bordereaux de la recette et de la dépense faites par le receveur. — États divers de recettes et dépenses dressés par le même.

C. 1012. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1687-1787. — Aides de l'Élection de Troyes. — Tarifs annuels du droit de gros manquant, ces tarifs fixant, pour chacune des paroisses de l'Élection, le droit à payer par chaque muids de vin vendu. (Ces tarifs ne comprennent pas les droits d'augmentation, jauge et courtage. Ils sont dressés en vertu de la déclaration du Roi du mois de septembre 1684.)

C. 1013. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1683-1695. — Aides de l'Élection de Troyes. — États de sommes dues au fermier des aides par divers particuliers : — pour droit de gros manquant et augmentations, déduction faite de la boisson des propriétaires, des coulage et remplage, et de ce qui est accordé aux laboureurs pour leur charrue, suivant l'ordonnance du mois de juin 1680 ; — pour les anciens et nouveaux cinq sols et droits y joints ; — pour les droits de huitième réglé et moitié d'octroi ou courtepinte et annuel des vins.

C. 1014. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1650-1787. — Aides de l'Élection de Troyes. — Congés d'enlever du vin accordés à divers particuliers. — Copie d'inventaire de vin. — Reçus de droit de huitième réglé, de droit d'augmentation, d'anciens et nouveaux cinq sols, d'augmentation, de droits de gros, de double huitième et octrois, etc. — Sommations d'avoir à payer les droits de huitième réglé.

C. 1015. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1630-1787. — Aides de l'Élection de Troyes. — Droits divers sur les vins. — Arrêt de la Cour des Aides en faveur de Nicolas Angenoust, écuyer, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Troyes, sur la requête dudit Angenoust, portant que par arrêt de la cour du 19 septembre 1634, il avait été déchargé « du droit de huitième du vin de son cru, » qu'il aurait vendu en détail en la ville dudit Troyes, en » conséquence de sa naissance et des services rendus par ses » enfants dans les armées de Sa Majesté, deux desquels y » ayant été tués... » — État des droits d'aides et d'entrée qui se percevaient ou étaient en contestation dans la ville et l'Élection de Troyes en 1681, cet état arrêté par les officiers de l'Élection et du corps de ville, et par le directeur des aides, en présence de l'intendant. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'exécution de l'arrêt du Conseil, du 29 juillet 1683, par lequel il est enjoint de surseoir au paiement du droit de gros ; ordonnance rendue en conséquence par les officiers de l'Élection de Troyes. — Fragments de registres du gros à la vente. — Exemption du droit de gros accordée aux ecclésiastiques et aux messagers de l'Université de Paris.

C. 1016. (Liasse.) — 15 pièces et 1 cahier de 56 feuillets, papier.

1676-1774. — Aides de l'Élection de Troyes. — Droits sur les vins. — Sentence imprimée de l'Élection de Troyes, qui déclare les ecclésiastiques exempts du droit de jauge et de courtage pour les vins provenants de leur bénéfice. — Procès-verbal dressé par le subdélégué sur le jauge des futailles, et règlement de police sur le même objet. — Fragment de tarif indiquant les droits des courtiers sur l'eau-de-vie. — Registre de l'entrée des vendanges recueillies dans les lieux francs. — Tarif des droits à payer pour le cidre.

C. 1017. (Registre.) — 249 feuillets, papier.

1784. — Aides de l'Élection de Troyes. — « Portatif de la petite banlieue, » ou inventaires dressés par les commis des aides de la direction de Troyes dans les caves de la petite banlieue, c'est-à-dire des villages situés près de Troyes, chez les marchands de vins, chez les *détailleurs* d'eau-de-vie, chez les *provisionnaires* d'eau-de-vie.

C. 1018. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1664-1784. — Aides de l'Élection de Troyes. — Droits sur les cartes. — Avis au public en exécution de la déclaration du Roi du 17 mars 1703, cet avis annonçant qu'il est défendu, à peine de 500 livres d'amende, de garder chez soi des cartes *des anciens portraits*, de remettre en jeu, pour les revendre, des cartes qui auront servi, etc.; les délateurs auront 100 livres de récompense. — Procès-verbal de la prestation de serment d'un commis à la régie des cartes. — Mémoire sur la question de savoir si le receveur des droits sur les cartes a droit à l'exemption du logement des gens de guerre.

C. 1019. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1690-1786. — Aides de l'Élection de Troyes. — Poudres et salpêtre. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué, à la requête des fabriquants de plomb *à giboyer* et des salpêtriers. — Procès-verbal d'information par le subdélégué, contre un salpêtrier accusé de concussion ; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué. — Information contre un individu qui, muni d'une bandoulière de salpêtrier, parcourait les villages pour y extorquer de l'argent. — Ordon-

Digitized by Google

nance de l'intendant qui déclare valable une saisie de poudre faite sur un épicier de Troyes. — Rejet d'une demande de commission pour le débit de la poudre à Troyes.

C. 1020. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 1 sceau en plomb.

1681-1786. — Aides de l'Élection de Troyes. — Ferme du tabac. — Procuration de garde à pied pour l'exercice de cette ferme. — Ordonnance du procureur-général de la Cour des Aides qui, sur présentation à lui faite par Mtre Charles Michaut, fermier général de la vente exclusive du tabac, commet à l'exercice de cette ferme le sieur Étienne Boudet. — Procès-verbal d'installation du commis à l'entrepôt du tabac de Troyes. — Permissions pour la vente du tabac. — Empreintes, vignettes, plomb servant à distinguer le tabac des fermiers du tabac de contrebande. — Procédures contre des *faux tabatiers*. — Tarifs des prix de vente du tabac. — Arrêt du conseil d'État et information contre le sieur Delaunay, contrôleur général des tabacs au département de Troyes.

C. 1021. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1690-1787. — Aides de l'Élection de Troyes. — Marque des cuirs. — Procès-verbaux de saisie de cuirs non-marqués (ces procès-verbaux, faits à la requête du régisseur, pour le Roi, des droits sur les cuirs, peaux tannées et apprêtées, créés par l'édit du mois d'août 1778, sont dressés par le contrôleur et le commis desdits droits). — Marque des chapeaux ; — empreinte de cette marque. — Procès-verbal dressé par Jean Comparot, président en l'Élection et grenier à sel, subdélégué de l'intendant, qui reçoit les réclamations d'un marchand chez lequel on avait saisi des chapeaux. — Bail de la ferme des droits de marque des chapeaux dans la Généralité de Champagne, consistants lesdits droits en 10 sols pour chaque chapeau de castor, 5 sols pour chaque chapeau de poil vicogne, et 2 sols 6 deniers pour chaque chapeau de laine (ce bail devait durer deux années et était fait moyennant quatre mille livres par an).

C. 1022. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1685-1778. — Aides de l'Élection de Troyes. — Marque des fers. — Procès entre le fermier-général de la marque des fers en Champagne et un de ses sous-fermiers, d'une part, et le comte de Molstan, d'autre part ; — requête adressée par les fermiers à Jean Comparot, juge établi par Sa Majesté dans le département de Champagne pour régler les contestations concernant la marque des fers ; enquête, etc. — Marque de l'étain. — Marque des ouvrages d'or et d'argent. — Procès-verbal contre un orfèvre dénoncé comme vendant des objets non-marqués ; — procès-verbal contre un batteur d'or ; — procès-verbal contenant description des marques de l'or et de l'argent. — Marque du café. — Empreinte en cire du cachet servant de marque au fermier.

C. 1023. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1670-1711. — Aides de l'Élection de Troyes. — Procédures criminelles. — Procès-verbaux d'information dressés par le subdélégué. — Procès-verbal, dressé par le même, de l'arrestation de six fraudeurs à cheval et armés, qui étaient descendus au faubourg de Preize, à Troyes, et que le subdélégué dut lui-même aller faire arrêter de crainte d'une émeute contre les commis ; — inventaire et description des *nippes*, armes et chevaux de ces fraudeurs ; interrogatoire des prisonniers, etc.

C. 1024. (Liasse.) — 79 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1718-1785. — Aides de l'Élection de Troyes. — Procédures criminelles. — Lettre d'avis adressée à l'intendant par un conseiller au Châtelet, désigné par le Roi pour présider une commission qui doit se rendre à Troyes et y juger les auteurs et complices de voies de fait mentionnées dans un procès-verbal des employés des fermes de la brigade ambulante de Troyes. — Arrêt imprimé de la Cour des Aides qui, sur la plainte d'un fermier-général, enjoint à un particulier d'être plus circonspect à l'avenir et de porter respect à la garde de Paris, etc.

C. 1025. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1658-1788. — Aides de l'Élection de Troyes. — Procès-verbaux contre le receveur des aides, contre le directeur des aides, contre le fermier des aides. — Procès-verbal d'état de lieu d'une maison où était le bureau des aides et qui a du être quittée par le directeur, dont la caisse et les papiers n'étaient pas en sûreté. (On avait été jusqu'à mettre en pièces le tableau que le fermier des aides avait fait placer au-dessus de la grande porte, tableau où étaient peintes les armes du Roi.)

C. 1026. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1689-1785. — Traites foraines de l'Élection de Troyes. — Marque des toiles. — Arrêt du Conseil qui défend au fermier des droits de contrôle et marque des tisserands, de faire des visites chez les tisserands de Troyes, sauf à lui à établir des bureaux aux portes de la ville. — Lettre de Trudaine des finances à l'intendant de Champagne, auquel il renvoie une requête par laquelle l'arrière-fermier des droits sur les toiles de Troyes demande une indemnité, pour des toiles marquées par lui sans perception de droits, parce que ces

toiles étaient destinées à l'armée. — Mémoire contenant l'analyse de différents documents, savoir : Édits, arrêts du Conseil, déclarations du Roi, etc., concernant la marque des toiles, de 1627 à 1745. — Lettres de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne, mémoires sur la question de savoir s'il y a lieu de faire payer 4 sols pour livre par augmentation au droit de contrôle de la marque des toiles de Troyes.

C. 1027. (Liasse). — 35 pièces, papier.

1690-1779. — Traites foraines de l'Élection de Troyes. — Empreintes de la marque des toiles. — Adjudications à bail de la marque des toiles pardevant le subdélégué, affiches qui ont annoncé ces adjudications. — En 1725, le tarif était : pour une pièce de toile de lin de 20 aunes, 4 sols; pour une pièce de toile de coton de 21 aunes, 3 sols; pour une pièce de futaine ou basin de 21 aunes, 2 sols; pour une pièce de canevas treillis ou coutil, 4 sols; pour une pièce de toile de chanvre de 60 aunes, 6 sols; pour une pièce de toile de Rouen de 60 aunes, 6 sols; pour une pièce de toile teinte de Rouen, 2 sols; pour un treillis d'Allemagne, 2 sols, etc. — En 1725, le prix d'adjudication fut de 3,500 livres par an.

C. 1028. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1788. — Traites foraines de l'Élection de Troyes. — Bureau de visite et de marque des toiles. — Ordonnance de l'intendant prescrivant que la marque des toiles se fera à la halle, où les toiles seront portées en été de huit heures à neuf, en hiver de neuf à dix; — l'intendant condamne à l'amende un garde-juré qui a livré les clefs de la marque à un fabriquant sans avoir préalablement visité ses toiles. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, de la remarque des mousselines de coton, en exécution de l'arrêt du Conseil du 3 mars 1749. — Procès-verbal dressé par huissier, à la requête de l'inspecteur des manufactures de Troyes, et constatant que depuis plusieurs jours les gardes-jurés des fabriquants ne se trouvent plus au bureau de visite et de marque. — État des droits payés pour les toiles de coton de 1766 à 1769, et des dépenses auxquelles il faut subvenir avec le produit de ces droits, savoir : appointements de l'inspecteur des manufactures, 700 livres; du concierge de la halle, 600 livres; loyer de la halle, 400 livres, etc.

C. 1029. (Liasse). — 37 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1785-1786. — Traites foraines de l'Élection de Troyes. — Coffre du bureau de visite et de marque des toiles. — Procès-verbal d'établissement de ce coffre par le lieutenant-général de police. — Correspondance à ce sujet entre l'intendant, les gardes-jurés et le lieutenant-général de police. — Concierge du bureau de visite et de marque. — Arrêt du Conseil qui annulle l'opposition des gardes-jurés de Troyes à l'installation d'un adjoint au concierge du bureau de visite et de marque; cette installation faite par Michel-Félix Vombreing, élève des manufactures. — Correspondance entre l'intendant des finances Blondel, l'intendant de Champagne et le lieutenant de police, au sujet de la révocation du concierge.

C. 1030. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1677-1789. — Traites foraines de l'Élection de Troyes. — Saisies de toiles pour défaut de marque. — Procès-verbaux dressés contre des marchands et contre des particuliers. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, à la requête du procureur du fermier des traites et du receveur des traites; ce procès-verbal constatant que le brigadier et le sous-brigadier de la brigade ambulante auraient trouvé un ancien avocat de Troyes, causant sur sa porte, revêtu d'une robe de chambre d'indienne prohibée, ce pourquoi la robe devait être saisie et brûlée et le propriétaire condamné à 3,000 livres d'amende. — Lettres du contrôleur-général Orry à l'intendant, pour lui demander son avis sur la requête d'un tailleur, qui expose qu'il a été saisi chez lui quatre aunes de toiles peintes; — pour lui faire des observations critiques sur diverses sentences prononcées par les juges des manufactures de Troyes. — Procès-verbaux de visite chez les marchands, pour vérifier s'ils n'ont pas chez eux des marchandises prohibées.

C. 1031. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1677-1779. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Formule ou timbre. — Exemplaires types de papier et de parchemin timbré. — Déclarations d'experts chargés d'estimer le papier fourni au directeur des formules par Antoine Michelin, marchand papetier à Troyes. — Quittance du prix des formules distribuées à Saint-Mards-en-Othe par le buraliste du lieu. — Procès-verbal de visite par le subdélégué, dans la maison de Pierre Debure, marchand papetier à Troyes, fournisseur du papier destiné au timbre, et dans le bureau général du timbre, pour s'assurer de la qualité du papier fourni. — Extrait du procès-verbal de cotte et paraphe d'un registre-journal de recette et dépense pour les droits de formule. — Lettre des maire et échevins de Troyes à l'intendant, pour se plaindre du fermier de la formule, qui veut les contraindre à donner sur papier timbré les quittances des droits de rouage.

C. 1032. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1706-1788. — Domaine royal de l'Élection de Troyes.

Digitized by Google

— Insinuation et contrôle. — Procès-verbal de réception d'Edme Rambourgt, présenté au subdélégué par le contrôleur des actes des notaires, etc., « pour exercer en qualité de commis le bureau de contrôle des actes des notaires, petit scel et insinuations laïques. » — Commission de contrôleur des exploits. — Feuilles de tête de registres des insinuations. — Procès-verbal de liquidation des droits de contrôle dus par le sieur Robin, notaire. — Règlement sur le surnumérariat et l'avancement des employés du contrôle des actes et droits y joints (contrôleurs, vérificateurs, inspecteurs, directeurs). — État de situation des tables alphabétiques et sommiers.

C. 1033. (Registre.) — 21 feuillets, in-folio, papier.

1729-1755. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Ensaisinements. — Le 2 juin 1729, ensaisiné l'acte de vente du marquisat d'Isle (aujourd'hui d'Isle-Aumont, Aube), acheté de Charles II, duc de Mantoue, par Antoine d'Aumont-Rochebaron, moyennant la somme de 300,000 livres, le 12 mai 1648. — Le 19 mars 1738, ensaisiné l'acte de vente du marquisat de Villacerf (Aube), acheté des héritiers de Colbert, marquis de Villacerf, par Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, grand d'Espagne, maréchal des camps et armées du Roi ; prix : 320,000 livres. — Le 17 décembre 1738, ensaisiné l'acte de vente de la terre de Lavau (Aube), achetée du curateur à la succession de René de Savonnière, par Louis-François de Galiffet. — Le 11 septembre 1740, ensaisinement de l'acte de vente de la seigneurie de Montgueux (Aube), achetée par François-Joseph, comte de Bavière. — Le 9 décembre 1750, payé les droits d'ensaisinement et contrôle pour les terres de Juilly-le-Châtel et Vaux (Aube), échues par succession au comte d'Obterre.

C. 1034. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1671-1775. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Empreinte de la marque du contrôle du papier. — État du produit annuel des droits de greffe des juridictions royales, octrois, subventions et péages appartenant au Roi. — Comptes des amendes des juridictions royales. — Lettre de Pontchartrain, ministre de la marine, à l'intendant, sur une question de déshérence. — Correspondance entre d'Angervilliers, ministre de la guerre, l'intendant et le procureur du Roi de la maréchaussée de Troyes, au sujet de l'enfant d'une femme exécutée. — Correspondance entre Chauvelin, garde des sceaux, l'intendant et son subdélégué à Troyes, au sujet d'une demande de changement de nom. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué, constatant les réclamations contre le rôle des sommes imposées sur les étrangers à cause du bénéfice de naturalité. — Procès-verbal de prise de possession des registres servant à l'enregistrement des armoiries. — Lettres de Chauvelin, garde des sceaux, du comte de Saint-Florentin, ministre, et de M. de Mesgrigny, bailli d'épée, à l'intendant, sur la noblesse des sieurs Rémond, Piot, Gouault.

C. 1035. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1687-1785. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Information sur une trouvaille de médailles d'or qui a eu lieu à Troyes ; cette information faite par Jean Paillot, conseiller du Roi, son procureur en l'Élection de Troyes, commissaire nommé par MM. les trésoriers de France, généraux des finances, grands voyers et juges ordinaires du Domaine en la généralité de Champagne. — Taxes des officiers de justice. — Compte de la recette faite par le commis établi pour le recouvrement des taxes sur les officiers de justice des seigneurs. — Réclamation des officiers de la maîtrise contre l'élévation de leur taxe. — Affirmations de voyage. — Commissions de receveur particulier des droits des affirmations de voyage.

C. 1036. (Registre.) — 24 feuillets, in-folio, papier.

1787. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Registre des affirmations de voyage, visé par le contrôleur des actes au bureau d'Estissac (Aube). — Imprimé en blanc.

C. 1037. (Registre.) — 6 feuillets, in-folio, papier.

1785. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Affirmations de voyages faites au greffe des affirmations de la prévôté de Chamoy (Aube).

C. 1038. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1660-1757. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Papier terrier. — Commandements aux propriétaires de fournir leurs déclarations.— Affiches invitant les propriétaires à fournir leurs déclarations. — Extrait du terrier de la Châtellenie de Troyes, concernant soixante-quinze communautés voisines de cette ville. — Domaines aliénés. — Affiches indiquant la liste des domaines à vendre du bailliage de Troyes. — État des domaines engagés mouvant de la grosse tour de Troyes. — Procès-verbaux de vente des seigneuries de Sainte-Savine et de Torvilliers, ces procès-verbaux dressés pardevant le subdélégué.

C. 1039. (Registre.) — 98 feuillets, papier. (Rongé par l'humidité.)

XVIII^e Siècle. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Extrait du papier terrier de Champagne pour l'Élection de Troyes. Les articles 869-952 sont occupés en grande partie

Digitized by Google

par les mairies royales, savoir : Sainte-Savine, Croncels, Echenilly, La Rivière-de-Corps, Pouy, Les Noës, Chausson près Les Grandes-Chapelles, Rumilly-les-Vaudes, Mesnil-Scellières, Villechétif, Saint-Benoît-sur-Seine, Belley, Bouranton, Chapelle-Saint-Luc, Souleaux, Argentolles, Laines-Boureuses, Courteranges, Fouchères, Montreuil, Saint-Parres-les-Vaudes, Lusigny, Auzon, Saint-Étienne-sous-Barbuise, Baire, Voué, Arcis-sur-Aube, Torcy, Thennelières, Lavaux, Montaulin, etc., tous villages ou hameaux du département de l'Aube.

C. 1040. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1639-1775. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Amortissements, francs fiefs et nouveaux acquets. — Instruction aux ecclésiastiques pour fournir la déclaration de ceux de leurs biens qui sont sujets au droit d'amortissement.— Commandement de payer les droits de francs fiefs et nouveaux acquets. — Procès-verbal d'estimation du prieuré de Sainte-Scholastique, près Troyes, dressé à la demande du préposé au recouvrement des droits d'amortissement et nouveaux acquets. — Modèle de pétition en dégrèvement des droits d'amortissement. — Procès-verbal d'apposition de scellé après décès du préposé au recouvrement des deniers provenant des amortissements, hôtel du Petit-Louvre, à Troyes. — Ordonnance des commissaires généraux pour le recouvrement des droits de francs fiefs, portant décharge des taxes faites pour raison de franc-alleu sur les gens de mainmorte.

C. 1041. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1647-1776. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Huitième denier des biens aliénés par les ecclésiastiques et par les communautés laïques. — Jugements prononcés par le sieur Lemuet de Jully, subdélégué de l'intendant, à la requête du préposé au recouvrement du huitième denier. — Procès-verbal dressé par Jean Paillot, subdélégué de l'intendant, contre le préposé au recouvrement du sixième denier. — Arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnance des présidents trésoriers de France de Châlons, qui invitent les vassaux de la couronne à faire hommage avant le 1er janvier 1777.

C. 1042. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1699-1787. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Offices divers créés pour la plupart dans un but fiscal. — Procès-verbaux, requêtes concernant les offices : de conseiller du Roi contrôleur des greffes, deniers d'octroi, subvention et péage créés par édit de janvier 1707 ; — de conseiller-du-Roi-élu-contrôleur des quittances des receveurs des tailles, créés par édit de décembre 1704 ; — de contrôleur-visiteur des poids et mesures, juré-mouleur-visiteur-compteur-mesureur et peseur de bois à brûler et charbons, mesureur de grains, vendeur de poisson, priseur-vendeur de biens-meubles, auneur-visiteur-marqueur de toile, réunis au domaine par arrêt du Conseil du 18 mai 1767 ; — de courtier de chevaux ; — de courtier et commissionnaire de vins.

C. 1043. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1649-1774. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Offices divers créés pour la plupart dans un but fiscal. — Procès-verbaux, requêtes, etc., concernant les offices d'experts-jurés, — de greffier commis de la voirie, — de greffier des notifications, — de greffier des présentations, — de juré-crieur, — de huissier-priseur-vendeur de biens, — de huissier-sergent royal des droits de sortie et d'entrée, — de jaugeur-courtier de vins, — de notaire-arpenteur, — de procureur des droits de sortie et d'entrée.

C. 1044. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1690-1754. — Domaine royal de l'Élection de Troyes — Offices divers créés pour la plupart dans un but fiscal. — Procès-verbaux, requêtes, etc., concernant les offices de receveur des amendes (supprimé par édit d'août 1716), — receveur des consignations, — receveur des épices, — syndic et greffier des rôles, — tiers référendant, — vérificateur des défauts. — Compte du receveur des amendes, etc.

C. 1045. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1713-1749. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Correspondance entre M. Bertin, au nom du contrôleur général des finances, l'intendant de Champagne, son subdélégué, etc., au sujet de créations et de suppressions d'offices, savoir de : contrôleur-inspecteur des porcs, — receveur des amendes de la Maitrise des eaux et forêts, — arpenteur en la même Maitrise, — greffier au grenier à sel de Villenauxe (Aube), — greffiers et archers pour servir sous les lieutenants des maréchaux de France, — huissier-audiencier de l'Élection de Troyes, — de la Maitrise de Troyes, — du bailliage de Troyes, — du grenier à sel de Villemaur, — procureur du Roi de police, — maitres charbonniers et encordeurs de bois, etc.

C. 1046. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1703-1767. — Domaine royal de l'Élection de Troyes. — Tableaux concernant des offices et droits aliénés, dans la

Digitized by Google

possession desquels le Roi est rentré en 1767, savoir : Mesureurs de grains, créés par édit de janvier 1697 ; — jurés-vendeurs de poisson de mer frais, sec et salé, créés par édit de janvier 1583 ; — contrôleurs et visiteurs des poids et mesures, créés par édit de janvier 1707 ; — jurés-priseurs-vendeurs de meubles, créés par édits de 1586 et 1596 ; — jurés-auneurs-contrôleurs-marqueurs de drap, serge, etc., créés par édit de janvier 1571 ; — auneurs-visiteurs de toiles de fil et coton, créés par édit de janvier 1586 ; — jurés-mouleurs-compteurs-visiteurs-peseurs de bois à brûler et charbon, créés par édit de mars 1696. — Sentence (en placard) portant réglement pour les droits de mesurage des grains de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes.

C. 1047. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1777. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Actes de remplacement; ordonnances de l'intendant qui les approuvent, l'un motivé sur le mariage du remplacé.

C. 1048. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1778. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Le tirage dura du 9 au 21 mars; se fit à Troyes, en l'hôtel du subdélégué, pendant la semaine commençant le lundi 9 et finissant le samedi 14 ; fut repris à Troyes, dans le même hôtel, les lundi 16 et mardi 17; continua à Plancy (Aube) pour les paroisses septentrionales de la subdélégation, les jeudi 19, vendredi 20, samedi 21.

C. 1049. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1779. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Dans chaque procès-verbal, un chapitre est consacré aux absents déclarés fuyards et comme tels soldats provinciaux, pour servir à la décharge de ceux à qui le sort est échu : pouvoir étant donné à ceux à qui le sort est échu, de faire arrêter les fuyards par les premiers cavaliers de maréchaussée, huissiers, ou autres sur ce requis, pour les faire conduire pardevant le subdélégué et pour être ensuite statué par l'intendant.

C. 1050. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1780. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Nombre des exempts de la ville de Troyes : Quartier de Belfroy, 41 sur 56 ; 1re, 2me, 3me compagnies de Croncels, 27 sur 51 ; 1re et 2me compagnies de Comporté, 4me de Croncels, 11 exempts sur 28 ; 3me et 4me compagnies de Comporté, 32 sur 48 ; quartier Saint-Jacques, 37 sur 50 ; faubourgs, 25 sur 54.

C. 1051. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1781. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Les villages d'Aix, Villemoiron, Saint-Flavy, Marigny-le-Châtel, Saint-Pierre-de-Bossenay, Ossey-les-Trois-Maisons, Somme-Fontaine, Saint-Loup-de-Bussigny, appelés à fournir ensemble un soldat, présentèrent 36 hommes dont 27 exempts, savoir : défaut de taille, 23 ; boiteux, 1 ; défaut de dents, 1 ; maladie de poitrine, 1 ; fils de veuve, 1.

C. 1052. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1782. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Le quartier de Comporté, à Troyes, appelé à fournir un soldat, donne six absents déclarés fuyards, 32 exempts, savoir : défaut de taille, 14 ; scrofule, 1 ; laide figure (*sic*), 1 ; domestiques de privilégiés, 7 ; premiers clercs de notaires, 2 ; fils et associé de marchands payant une capitation élevée, 3 ; pompier, 1. — Restent 17 propres au service, âge de 18 à 34 ans, taille de 5 pieds 1 pouce à 5 pieds 7 pouces.

C. 1053. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1783. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les

Digitized by Google

garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Le tirage dura huit jours, les 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 15 mars ; les six premiers jours à Troyes, dans l'hôtel du subdélégué ; le 14 à Méry, pour les paroisses de Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Vallant, Sainte-Syre, Saint-Mesmin ; le 15 à Arcis, pour les paroisses de Pougy, Véricourt, Avant, Mesnil-Lettre, Coclois, Nogent-sur-Aube, Chaudrey, Ortillon, Vaupoisson, Ramerupt, Saint-Nabord, Mesnil-la-Comtesse, Isle-sous-Ramerupt, Vignets, Bessy, Pouan, Villette, Premierfait, Nozay, Saint-Étienne-sous-Barbuise, Aubigny, Le Chêne, Grandville, Dosnon, Saint-Remy-sous-Barbuise, Arcis, Torcy-le-Grand, Torcy-le-Petit, Allibaudières, Herbisse, Villiers-Herbisse, Mailly.

C 1054. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1784. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Exempts du quartier de Belfroy et des trois premières compagnies de Croncels, à Troyes, savoir : défaut de taille, 10 ; élève-inspecteur des manufactures, 1 ; marié, 1 ; hernie, 1 ; vilaine figure, 1 ; phtisie, 1 ; estropié, 1 ; pompiers, 2 ; domestiques et commis de nobles, d'un officier, d'un trésorier de France, 11 ; chevalier de l'arquebuse, 1 ; fils d'un tanneur payant 50 livres de capitation, 1 ; premiers clercs de procureurs et de notaires, 6 ; premier garçon d'expert-vétérinaire, 1 ; total, 39. — Restent propres au service, 32, âge de 18 à 36 ans, taille de 5 pieds 1 pouce à 5 pieds 6 pouces.

C. 1055. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1786. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes, et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Exempts du quartier de Saint-Jacques, à Troyes : visage brûlé, 1 ; défaut de taille, 7 ; myope, 1 ; manchot, 1 ; pompiers, 2. — Propres au service, 30, âge de 18 à 30 ans, taille de 5 pieds 1 pouce à 5 pieds 6 pouces ; sur ce nombre un soldat provincial.

C. 1056. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1787. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes et constatant le tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs sans enfants, pour la levée des soldats provinciaux destinés aux régiments de Champagne. — Faubourgs de Troyes : deux fuyards, vingt-trois exempts, savoir : défaut de taille, 11 ; vilaine figure, 1 ; estropié d'un genou, 1 ; varices, 1 ; jambe torse, 1 ; humeurs froides, 1 ; ouvrier de la manufacture de M[elle] Merlet, 1 ; pompier de la ville, 1 ; domestiques des gardes du Roi, 2 ; garde de M. d'Argenteuil, lieutenant-général de la province, 1 ; guichetier des prisons, 1 ; frère de milicien, 1. — Propres au service, 55, âge de 18 ans à 32, taille de 5 pieds à 5 pieds 4 pouces ; sur ce nombre deux soldats provinciaux.

C. 1057. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1778-1787. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — États généraux et *numéraires* des garçons et hommes veufs sans enfants, inscrits sur les listes des paroisses de la subdélégation de Troyes et sur les procès verbaux des levées faites pour les régiments provinciaux. — En 1778, inscrits, 2,615 ; exempts, 1,429, dont par privilége, 325 ; pour défaut de taille, 991 ; absents déclarés fuyards, 13 ; ont tiré, 1,173 ; soldats levés, 61. — En 1787, inscrits, 2,036 ; exempts, 730, dont par privilége 152, pour défaut de taille 510, pour infirmités 17, ont tiré 1,289 ; soldats levés, 52.

C. 1058. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1778-1787. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Exemptions du tirage au sort pour les régiments provinciaux. — États des garçons et hommes veufs qui ont déclaré être engagés pour le service du Roi, — qui ont établi qu'ils sont gardes des maréchaux de France, du gouverneur-général et des lieutenants-généraux de la province. — États des paroisses qui possèdent des pompes (Troyes, 18 pompes en 1778) et où le service de ces pompes a donné lieu à des exemptions. — État des médecins et chirurgiens commis à la visite des garçons pour le tirage de la milice.

C. 1059. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1778-1784. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — États des soldats provinciaux qui n'ont point paru aux revues faites par le subdélégué. — Procès-verbaux de perquisition dressés par les cavaliers de maréchaussée, chargés d'arrêter les soldats provinciaux absents des revues. — Permission accordée par l'intendant à un soldat provincial, à l'effet d'aller travailler à Paris chez un arquebusier.

Digitized by Google

C. 1060. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1760-1780. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Listes des médecins et chirurgiens employés à la visite des hommes appelés au tirage. — Lettre adressée à l'intendant par un chirurgien-major des gardes-du-corps qui, ayant été chargé de la visite, n'a rien reçu, dit-il, des garçons qui se prétendaient infirmes, et demande à être payé de ses peines. — Mémoires sur les causes d'exemptions de la milice; lettres écrites au sujet de ces exemptions à l'intendant de Champagne, par le subdélégué de Troyes, par l'intendant des finances Trudaine, par les officiers de la milice bourgeoise de Troyes, par Monteynard et Ségur, ministres de la guerre, par Mayon-d'Aunoy, secrétaire des commandements de Monsieur, etc. (Trudaine appelle l'attention de l'intendant sur une demande d'exemption faite pour le contre-maître d'une filature de coton de Troyes.) — Demande d'exemption adressée à l'intendant par Semilliard, avocat à Troyes.

C. 1061. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1731-1780. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — Congés absolus accordés à des soldats parce qu'ils sont miliciens. — Requête adressée à l'intendant par un soldat provincial qui désire se marier. — Lettres adressées à l'intendant par les ministres de la guerre d'Angervilliers, duc de Choiseul, prince de Montbarey, au sujet d'engagements que des soldats provinciaux ont contracté dans le régiment d'infanterie de Santerre, dans le régiment de Grenoble-Artillerie, dans le régiment de Savoie-Carignan ; — ordonnance de l'intendant qui casse un engagement contracté par un soldat provincial dans le régiment du Roi-Infanterie. — Contrôle des soldats provinciaux de la subdélégation de Troyes, qui se sont soumis de bonne volonté à servir dans la marine du Roi. — Liste des soldats qui composent le premier bataillon du premier régiment d'état-major.

C. 1062. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1778-1789. — Premier régiment d'état-major, ci-devant régiment provincial de Troyes. — États nominatifs de garçons ou hommes sujets au sort, dressés en assemblée d'habitants par les syndics de Vallant, Fontaine-Saint-Georges, Mesgrigny.— Mandement en placard adressé par l'intendant aux maire, échevins, syndic et habitants de la ville de Troyes, et contenant un réglement sur les exemptions et sur le tirage de la milice. — Questions proposées à l'intendant par le subdélégué de Troyes, au sujet de l'ordonnance du Roi concernant les régiments provinciaux. — Ordonnance de l'intendant qui condamne un fuyard (réfractaire), à servir dix années dans le régiment provincial de Troyes. — Acte par lequel un soldat provincial déserteur, reconnaît devoir dix ans de service en sus des six années réglementaires.

C. 1063. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1769-1778. — Magasin des effets d'équipement et d'armement du régiment provincial de Troyes. — État des objets contenus dans ce magasin le 1[er] janvier 1770 : fusils, 1,031 ; baïonnettes, 1,031 ; ceinturons de tambours, 16 ; caisses, 16 ; porte-baguettes, 16 ; baguettes, 32 ; sabres, 104 ; gibernes, 1,031 ; ceinturons, 1,001. — État des objets d'habillement au 25 août 1771 : chapeaux bordés d'argent, 62 ; chapeaux à bord de laine, 782 ; habits de fouriers, 16, de sergents, 48, de caporaux, 96, d'appointés, 96, de grenadiers et fusiliers, 576, de tambours, 16 ; vestes, 900 ; culottes, 848 ; cols rouges à boucles, 900 ; guêtres à genouillères, 900 ; jarretières de guêtres à boucles, 900 ; manchettes de bottes, 900 ; paires de souliers, 1,200 ; rubans de queue, 900 ; chemises, 2,000. — Bail d'une maison destinée à servir de magasin.

C. 1064. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1690-1756. — Engagements dans les régiments du Roi. — Ordonnance du subdélégué qui, vu l'engagement d'un prisonnier pour dettes, ordonne qu'il sera élargi. — Enquête faite par Jean Comparot, subdélégué de Troyes, sur la plainte d'un particulier qui aurait été enrôlé de force dans un cabaret de Pougy (Aube), par des cavaliers déguisés sous des habits « de treillis. » — Enquête faite par Jean Paillot, subdélégué de Troyes, sur la plainte de deux scieurs de longs, détenus en la prison de Troyes, qui disent avoir été arrêtés et enlevés de force pour servir en qualité de soldats. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par les ministres de la guerre d'Angervilliers, de Breteuil, d'Argenson, au sujet d'engagements dont on conteste la validité, de plaintes contre des raccoleurs, de plaintes faites par des raccoleurs, l'un mis en prison à Troyes pour dettes, un autre maltraité à Villenauxe (Aube) par la populace qui s'est soulevée contre lui.

C. 1065. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1757-1789. — Engagements dans les régiments du Roi. — Lettres des ministres de la guerre de Paulmy, de Choiseul, Du Muy, prince de Montbarey, de Ségur, à l'intendant de Champagne, au sujet d'engagements dont on conteste la validité, de prisonniers dont on demande l'élargissement à cause d'engagements contractés par eux, de recrues qu'on a mises en

Digitized by Google

prison à Troyes pour leur éviter la tentation de s'engager dans d'autres régiments, d'un engagement contracté par un soldat réformé, d'engagements que le ministre considère comme non valables et dont l'intendant est prié de prononcer la nullité.

C. 1066. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1782-1784. — Dépôt des recrues du régiment du Roi-Infanterie, à Troyes. — Correspondance entre le duc Du Châtelet, l'intendant et le subdélégué, au sujet du projet d'établir à Troyes un dépôt de recrues afin de mettre le régiment du Roi sur le pied de guerre. — Lettre adressée à l'intendant par de Ségur, ministre de la guerre, pour l'informer qu'ordre a été donné au comte de Stainville d'établir, à Troyes, un quartier d'assemblée des hommes de recrues destinés à compléter le régiment du Roi infanterie. — Bail de la maison destinée à servir de caserne. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, au sujet de la suppression du dépôt et de la résiliation du bail.

C. 1067. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1759-1774. — Mandats de payement de frais de route, délivrés par le subdélégué de Troyes sur le receveur des tailles de la même ville, au profit de soldats de passage appartenant au corps royal de l'artillerie et du génie, au bataillon de la milice de Troyes, aux régiments des Gardes-Suisses, de la légion de Saint-Domingue, de la Reine-Cavalerie, de Royal-Champagne, de Royal-Roussillon-Cavalerie, de Clermont-Cavalerie, de Penthièvre, de la Reine-Dragons, des Carabiniers, de Royal-Infanterie, d'Orléans, de Chartres, de Bourgogne, de Royal-Comtois, des Troupes nationales, de Boulonnois, de Tourraine, de Bourbon-Cavalerie, de Légion de Corse, de Dauphiné, etc.

C. 1068. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1775-1778. — Mandats de payement de frais de route, délivrés par le subdélégué de Troyes sur le receveur des tailles de la même ville, au profit de soldats de passage appartenant aux régiments de Royal-Piémont, d'Aunis, d'Eu, de la Marine, de Châteauroux, de Condé-Cavalerie, de Lorraine, de Conty-Infanterie, d'Enghien, de la Martinique, de Royal-Picardie-Cavalerie, de Monsieur, du Mestre-de-Camp-général-Dragons, d'Orléans-Dragons, de Royal-Vaisseaux, de Royal-Étranger, etc.

C. 1069. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1778-1781. — Mandats de payement de frais de route, délivrés par le subdélégué de Troyes sur le receveur des tailles de la même ville, au profit de soldats de passage appartenant au régiment provincial de la généralité de Moulins, aux régiments de Vivarais, de Normandie, de Berry, de Vexin, de Languedoc-Dragons, de Dragons de Monsieur, de La Fère-Infanterie, de La Rochefoucauld, de Noailles-Dragons, des grenadiers royaux de Champagne, de Rohan-Soubise, de Toul-Artillerie, de Beauce, de Beaujolais, de Royal-Deux-Ponts, etc. — Mandats de payement de coût d'extraits mortuaires de soldats.

C. 1070. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1781-1782. — Mandats de payement de frais de route, délivrés par le subdélégué de Troyes sur le receveur des tailles de la même ville, au profit de soldats de passage appartenant aux régiments de Savoie-Carignan, de Brie, de Berwick, d'Auvergne, au troisième régiment de chasseurs à cheval, au corps royal d'infanterie de marine, division de Brest, au sixième régiment de chevaux-légers, aux régiments de Neustrie-Infanterie, d'Auxerrois, de Béarn, de Forez, de Cambresis-Infanterie, de Hainaut, de Rouergue, de Castelle-Suisse, de Boulonnois, etc.

C. 1071. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1782-1783. — Mandats de payement de frais de route, délivrés par le subdélégué de Troyes sur le receveur des tailles de la même ville, au profit de soldats de passage appartenant aux régiments de Navarre, de Strasbourg-Artillerie, d'Armagnac, de Bassigny, de Viennois, de Cambresis, de Conty-Infanterie, des Grenadiers-Royaux de Normandie, de Nassau, de Languedoc-Dragons, de Tournaisis, de Foix-Infanterie, de Walsh-Irlandais, de Blaisois, de Royal-Italien, de Lescure-Dragons.

C. 1072. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1772-1773. — Convois militaires de l'Élection de Troyes. — Mandements émanés des officiers municipaux de Villemaur (Aube) et de Méry-sur-Seine (Aube), et enjoignant à l'entrepreneur des voitures des mêmes localités de fournir des voitures et des chevaux à des invalides ou soldats convalescents, qui ne peuvent voyager à pied pour aller aux Invalides, aux hôpitaux, ou pour rejoindre leurs corps : ces mandements valables jusqu'au gîte d'étape suivant. — Mandats de payement délivrés par les mêmes officiers municipaux, sur le receveur des tailles de Troyes, au profit de l'entrepreneur.

C. 1073. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1751-1772. — Convois militaires de l'Élection de Troyes.

— Comptes-rendus, par le receveur des tailles de l'Élection de Troyes, à l'intendant, de la recette et dépense des sommes payées par les collecteurs et syndics des villes et communautés de l'Élection, pour le paiement des entrepreneurs des convois militaires. — Certificats délivrés par les commandants et majors de divers corps de troupes et attestant que les officiers municipaux d'Arcis-sur-Aube, de Troyes et de Villemaur leur ont fourni gratuitement des chevaux et des voitures.

C. 1074. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1719-1782. — Gîtes d'étape de l'Élection de Troyes. — Ordonnance de l'intendant prescrivant qu'il soit pourvu au remboursement des fournitures faites par les communautés pour le service des étapes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, les ministres de la guerre d'Argenson et de Ségur, le contrôleur-général d'Ormesson et le subdélégué de Troyes, sur la rectification de l'itinéraire de Fère-Champenoise (Marne) à Troyes, dans lequel les gîtes de Plancy (Aube) et de Méry (Aube) seront remplacés par celui d'Arcis-sur-Aube ; — sur la rectification de l'itinéraire d'Arcis sur-Aube à Bar-sur-Aube, dans lequel les gîtes de Troyes et de Vendeuvre-sur-Barse seront remplacés par celui de Brienne (Aube).

C. 1075. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1714-1777. — Fournitures de pain et de grains aux troupes dans le ressort de l'Élection de Troyes. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué, au sujet du pain fourni au « régiment Suisse qui a travaillé aux travaux de la » rivière de Seyne, » près de Troyes. — Correspondance entre le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, au sujet de la faillite du sieur Béon-Bouquet, marchand de grains à Arcis-sur-Aube, et d'une livraison de grains que le sieur Béon-Bouquet devait faire au sieur Guillain, négociant à Paris, fournisseur des armées du Roi ; — arrêt du Conseil d'État qui prescrit que cette livraison se fera malgré la faillite, etc.

C. 1076. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1740-1789. — Fournitures faites aux troupes dans le ressort de l'Élection de Troyes. — États des fournitures de bois et lumières faites à un détachement de cinquante dragons du régiment d'Artois, en quartier à Arcis-sur-Aube ; — au régiment des hussards de Lauzun, en quartier à Troyes. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, sur une commande de mors faite pour le régiment d'Artois-Cavalerie. — Lettres des ministres de la guerre Du Muy et de Ségur, à l'intendant, pour le prier de donner ordre de fournir de la poudre à la compagnie des gardes du corps en garnison à Troyes. — État pour le payement des fourrages de la compagnie des grenadiers à cheval, en quartier à Troyes, etc. — Procès-verbal de vente, par le subdélégué, d'un cheval appartenant à un capitaine d'un régiment de dragons.

C. 1077. (Liasse.)— 54 pièces, papier.

1751-1788. — Corps des Cadets, École militaire, Gendarmerie. — Correspondance entre l'intendant, son subdélégué de Troyes, le comte de Brienne, etc., au sujet de demandes d'admission aux Cadets ou à l'École militaire, faites pour divers jeunes gens appartenant aux familles suivantes : de Richebourg, Du Grès, de Coucy, de Mosny, Du Mont-de-Signeville, de Cléry, d'Aulnay, de Vigier, Truelle, de Dreuille, de Montozon, Frizon de La Motte, de Framery, Angenoust. — Programme des conditions à remplir pour être admis au collége royal de La Flèche. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, sur les demandes d'admission dans la gendarmerie formées par les sieurs Rabiat et de La Hupproye.

C. 1078. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1758-1765. — Invalides. — Plainte adressée par un invalide au ministre de la guerre, contre les employés des fermes de Troyes. — Demande de renseignements adressée par d'Argenson, ministre de la guerre, à l'intendant, sur le brigadier de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube, qui désire entrer à l'Hôtel des Invalides. — Lettre adressée à l'intendant, par le subdélégué de Troyes, pour lui faire connaître que dans son département il y a trente-trois invalides qui attendent leur paie. — Résultat de la vérification des contrôles des invalides de la subdélégation de Troyes en 1767. — Avis d'admission à l'Hôtel des Invalides, cet avis adressé par le duc de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant. — Certificats délivrés par le gouverneur de l'Hôtel des Invalides à des invalides originaires de la subdélégation de Troyes, qui veulent se retirer dans leurs foyers et jouir des avantages accordés par l'ordonnance du Roi du 26 février 1764.

C. 1079. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1648-1749. — Police militaire de l'Élection de Troyes. — Violences commises par des soldats. — Arrêt de la Cour de Parlement, portant défense, sur peine de vie, à tous gens de guerre de commettre aucunes exactions et violences à l'endroit des sujets de Sa Majesté. — Information faite par Jean Comparot, subdélégué, à la requête de Jean de Vienne, lieutenant-général de la maréchaussée de France, contre le sieur de Dais, capitaine des dragons du régiment de La Salle. —

Digitized by Google

Procès-verbal dressé par le même et constatant les violences commises envers les maire et échevins de Troyes, par les officiers de trois bataillons du régiment royal arrivé en cette ville le 7 février 1692. — Correspondance entre l'intendant et les ministres de la guerre d'Angervilliers et d'Argenson, au sujet de plaintes faites contre des militaires par les officiers municipaux de Méry-sur-Seine, par le sieur Lefèvre, libraire et débitant de tabac à Troyes, etc.

C. 1080. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1749-1784. — Police militaire de l'Élection de Troyes. — Violences commises par ou contre des soldats. — Correspondance entre les ministres de la guerre d'Argenson, de Paulmy, duc de Choiseul, prince de Montbarey, le maréchal de Castries, ministre de la marine, l'intendant et son subdélégué à Troyes, au sujet d'un procès criminel entamé au bailliage de Troyes contre des grenadiers, impliqués dans une rixe qui a eu lieu à l'occasion du carnaval; — au sujet d'un cheval tué de deux coups d'épée dans le fondement par un bas officier de la garnison de Salins (Jura); — d'une accusation de viol portée contre un grenadier à cheval; — d'un homicide par imprudence commis par un soldat de recrue du régiment de Vermandois, sur une fille de Brevonne (Aube); — d'excès auxquels plusieurs particuliers de Villenauxe (Aube) se sont portés contre un soldat du régiment de Besançon.

C. 1081. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1688-1783. — Police militaire de l'Élection de Troyes. — Vols commis par des soldats. — Lettres du ministre de la guerre de Paulmy et du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet de toiles de coton volées par des grenadiers à cheval. — Lettre du duc de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant pour le prier de prendre des renseignements sur la plainte d'un particulier de Fontvannes (Aube), qui réclame une charrette emmenée par le régiment de cavalerie de Noailles. — Enquête faite en la maréchaussée de Troyes sur un vol de bas où est impliqué un soldat au régiment de Navarre. — Déserteurs; — jugement du conseil de guerre de Schlestadt (Bas-Rhin), qui condamne aux galères à perpétuité un soldat déserteur du régiment du Maine; procès-verbal de prise en charge de ce déserteur par le geôlier des prisons royaux de Troyes. — Procès-verbaux d'arrestation de déserteurs par les cavaliers de maréchaussée de Troyes; interrogatoires de ces déserteurs.

C. 1082. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1681-1787. — Police militaire de l'Élection de Troyes. — Lettre de cachet adressée par le roi Louis XIV à M. de Miromesnil, intendant de Champagne, et prescrivant la mise en liberté du sieur de Coursan, un des mousquetaires de la 2e compagnie du Roi, détenu dans les prisons de Troyes; procès-verbal d'élargissement du sieur de Coursan. — Lettres du subdélégué à l'intendant pour le prévenir qu'un dragon enfermé dans les prisons de Troyes s'est évadé, — qu'un soldat au régiment de Saint-Simon ne rejoint pas son corps. — Lettres du ministre de la guerre d'Argenson à l'intendant pour lui demander des éclaircissements sur des placets par lesquels des soldats détenus dans les prisons de Troyes demandent leur élargissement. — Lettre de l'intendant au duc de Choiseul, ministre de la guerre, pour lui faire connaître les causes de la condamnation aux galères perpétuelles prononcée par un conseil de guerre contre un grenadier qui demande sa grâce.

C. 1083. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1695-1787. — Police militaire de l'Élection de Troyes. — Intervention de l'autorité pour ou contre des militaires à cause de dettes, créances, procès civils. — État des sommes réclamées par plusieurs bourgeois de Troyes aux prisonniers espagnols en résidence à Troyes qui doivent être conduits à Montpellier (Hérault). — Lettres adressées à l'intendant par le ministre de la guerre d'Angervilliers au sujet de créances sur d'anciens militaires retirés du service et résidant aux environs de Troyes. — Lettre du garde des sceaux Chauvelin à l'intendant au sujet d'une plainte formée par un capitaine au régiment de Lyonnais qui réclame 600 livres à un chanoine de Troyes. — Lettre d'envoi par de Breteuil, ministre de la guerre, à l'intendant, d'une rescription de 226 livres 16 sols due par un capitaine à un hôtellier de Troyes, chez qui ce capitaine avait laissé un cheval malade. — Lettre de Du Muy, ministre de la guerre, à l'intendant pour le prier de faire payer une somme 11,544 livres 11 sous 9 deniers, due au détail du corps des carabiniers par un capitaine de cette arme, décédé à Troyes.

C. 1084. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1729-1780. — Congés à des militaires de diverses armes. — Lettres des ministres de la guerre d'Angervilliers, d'Argenson, Saint-Germain, prince de Montbarey, à l'intendant, pour lui demander des renseignements au sujet d'un congé accordé

Digitized by Google

à charge de fournir un remplaçant, — de congés demandés à titre de gentilhomme, — de congés accordés pour affaires personnelles, — d'un congé accordé à charge de payer une somme de cent livres. (Les congés accordés pour affaires sont obtenus par le sieur Pavin de Fontenay, commissaire des guerres au département de Troyes). — Lettres du maréchal de Ségur et du comte de Puy-Ségur, à l'intendant, pour le prévenir que des demandes de congé adressées au ministre doivent être faites au mestre de camp commandant le régiment, — au chef de la division dont le régiment fait partie.

C. 1085. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1758-1766. — Décès des militaires. — Testament d'un soldat de la marine, originaire de Chamoy (Aube), et décédé dans les hôpitaux de Cologne, ce testament nul aux termes de l'art. 1er de l'ordonnance du Roi du 1er janvier 1757; acte de notoriété destiné à faire connaître les plus proches héritiers du défunt. — Correspondance entre le duc de Choiseul, ministre de la guerre, l'intendant de Champagne et le gouverneur des invalides, au sujet du décès d'un lieutenant d'invalides trouvé mort dans un puits à Méry-sur-Seine (Aube) — Lettre du subdélégué de Troyes à l'indendant pour lui annoncer qu'il envoie au major du régiment de Royal-Étranger, les habit, veste, culotte, sabre et baudrier d'un brigadier de ce régiment, décédé à Saint-Mesmin (Aube).

C. 1086. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1728-1750. — Croix de Saint Louis. — Correspondance entre le ministre de la guerre, l'intendant et le subdélégué de Troyes, concernant les croix de chevaliers de Saint-Louis décédés, lesquelles doivent être renvoyées au ministre. Ces chevaliers de Saint-Louis sont les sieurs Corps de Courcelles, sous-brigadier des gendarmes de la garde; Du Bouchet, capitaine réformé du régiment de cavalerie de Bourbon; Claude Armand de Geuille, capitaine de carabiniers; d'Égrigny, colonel au régiment de Forès-Infanterie; de Montigny, sous-brigadier des gendarmes de la garde; comte de Flamairville, capitaine au régiment de Royal Dragon; de Courseuille marquis du Rouvray; Pibois de Billemont, maréchal-des-logis de la gendarmerie; de La Roque, commandant le second bataillon du régiment d'Égrigny; Perille, capitaine aux bombardiers.

C. 1087. (Liasse.)— 39 pièces, papier.

1643-1788. — Lettres du ministre de la guerre d'Argenson et du ministre de la marine de Sartine, à l'intendant, pour lui demander des renseignements sur le sieur de Rongeville, ci-devant gendarme, pour lui en donner sur un soldat au régiment de la Martinique. — État des vétérans retirés dans le département du subdélégué de Troyes, qui peuvent devenir contrôleurs des hôpitaux militaires. — État des logements en argent dûs aux bas-officiers et cavaliers de maréchaussée du département de Troyes non casernés. — État des gouverneurs, lieutenants-généraux de province, lieutenant de Roi, majors, baillis, sénéchaux d'épée, qui se trouvent dans le département de Troyes. — Ordonnance de l'intendant de Champagne sur le paiement des taxes de l'arrière-ban.

C. 1088. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1736-1788. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Sous-ingénieurs, inspecteurs, conducteurs. — Correspondance entre le contrôleur général Orry, l'intendant des finances, chargé du service des ponts-et-chaussées, d'une part, et l'intendant de Champagne, d'autre part, entre l'intendant de Champagne ou son secrétaire d'une part, le subdélégué de Troyes, l'ingénieur en chef de Champagne et les sieurs de La Force, ingénieur ordinaire, et de Montrocher, sous-ingénieur et inspecteur d'autre part, concernant le service desdits sieurs de La Force et de Montrocher; — la mauvaise conduite du sieur Parmentier, inspecteur, et la peine de la suspension prononcée contre lui; — des plaintes formées contre le sieur Jeanson, inspecteur; — une contestation entre le sieur de Montrocher et le sieur Paillot, subdélégué; — la révocation du sieur Cottrez, inspecteur; — la nomination des sieurs Maillot et Dufaux, aux fonctions de sous-ingénieur, etc. — État des ouvrages particuliers dont le sieur de Montrocher a été chargé par l'intendant. — Notes sur les principales tournées faites par le sieur de Montrocher en 1769. — Commission d'inspecteur sur les routes et chemins du département de Troyes, etc.

C. 1089. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1740-1776. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes.—Voyers-piqueurs.—Etat des voyers-piqueurs de chacune des communautés, indiquant le nombre des feux de leurs communautés, les demeure, qualité, âge, nombre d'enfants, valets, chevaux, bœufs, vaches, de chaque voyer-piqueur. — Requête adressée à l'intendant par un piqueur de la route de Troyes aux Granges (Aube), qui a employé 13 journées à diriger les travaux de la chaussée du pont établi sur la Seine à Saint-Lyé (Aube), et qui demande à être payé. — États annuels des voyers-piqueurs employés dans le département de Troyes et des sommes qui leur sont dues par les communautés

Digitized by Google

— État des voyers-piqueurs auxquels il faut expédier des commissions.

C. 1090. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Pionniers et chefs stationnaires. — Actes d'engagements de pionniers reçus par les députés composant le bureau intermédiaire du département de Troyes, ces actes fixant les appointements à 20 livres par mois, soit 240 livres par an, plus 36 livres de gratification si le pionnier ne donne pas de sujets graves de mécontentement. — États mensuels des chefs d'ateliers et pionniers employés dans les différents stationnements du département de Troyes, ces états indiquant la longueur de chaque cantonnement, les salaires mensuels, gratifications et retenues. — Ordonnance de l'intendant qui fixe à trois livres la retenue à infliger par jour aux chefs stationnaires pour chaque cantonnier absent.

C. 1091. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1766-1771. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Reçus des salaires payés par le trésorier des ponts-et-chaussées aux divers agents du département du sieur de Montrocher, savoir notamment en 1766, pour l'exercice de 1765, à trois inspecteurs, à trois conducteurs principaux et à un conducteur particulier. — En 1769, pour l'exercice 1767, à cinq inspecteurs, à deux conducteurs principaux, à quatre conducteurs particuliers et à trois piqueurs.

C. 1092. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1773-1780. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Reçus des salaires payés par le trésorier des ponts-et-chaussées aux divers agents du département des sieurs de Montrocher et Maillot, savoir notamment en 1780, pour l'exercice 1778, à sept conducteurs principaux, à un conducteur particulier, à deux piqueurs principaux, à quatre piqueurs particuliers, employés ordinaires, non compris le travail extraordinaire de cinq porte-perches occupés transitoirement pour l'établissement des routes de Montierender (Haute-Marne) à Troyes, et de Tonnerre (Yonne) à Troyes.

C. 1093. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1781-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Reçus des salaires payés par le trésorier des ponts-et-chaussées aux divers agents du département du sieur Maillot, savoir notamment en 1785, pour l'exercice de 1783, à trois conducteurs principaux, à quatre conducteurs particuliers, à deux piqueurs principaux, à dix piqueurs particuliers. — Les piqueurs particuliers ont été occupés de 10 à 112 jours, les piqueurs principaux l'un 123 jours, l'autre 129, les conducteurs particuliers de neuf jours à 226, les conducteurs principaux de 112 à 202.

C. 1094. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1777-1787. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Corvées. — Mandement imprimé en blanc donnant aux syndic et principaux habitants de la communauté de......., ordre de placer des poteaux avec indication de la direction des routes.—Ordonnance du bailli de Troyes qui décharge les habitants de Rouilly-Saint-Loup (Aube) de la corvée des Vannes Tranchines. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de Rouilly-Saint-Loup, Rouillerot et Menois (Aube), de réparer les bords de la Seine. — Figure des poteaux qui doivent être plantés pour marquer les emplacements des communautés qui seront tenues de l'entretien des grands chemins. — État des communautés du département de Troyes indiquant la distance qui les sépare de leur atelier. — État des ouvrages qu'il est projeté de faire par corvée dans le département de Troyes.

C. 1095. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1787-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Imposition représentative de la corvée. — Ordonnance de l'intendant de Champagne accordant à divers particuliers décharge des sommes pour lesquelles ils sont imposés au rôle des travaux des routes de leur paroisse. — État des ordonnances de décharge accordées par l'intendant sur les travaux des routes en 1787. — État des particuliers de l'Élection de Troyes qui ont été incendiés et ont droit à la décharge de leurs impositions pour l'année 1788. — Projet d'un traité entre le sieur Doé, receveur particulier des finances de l'Élection de Troyes, et l'administration provinciale de Champagne, par lequel le sieur Doé s'engage à faire le recouvrement de la contribution représentative de la corvée de l'année 1789. — Règlement sur la comptabilité des routes.

C. 1096. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1730-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Entretien des chaussées. — Certificats délivrés par les sieurs de La Force et Clinchamp, ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées de la province et frontière de Champagne, attestant que l'entrepreneur des entretiens des ponts-et-chaus-

Digitized by Google

sées des Élections de Troyes, Sézanne (Marne), Épernay (Marne), a bien entretenu pendant les années 1738-1741 les 12,987 toises carrées de pavé qui lui ont été adjugées à raison de 14 deniers la toise, soit 757 livres 11 sols 6 deniers. — Devis et conditions des nouveaux baux d'entretien de la généralité de Châlons, Élections de Troyes et de Sézanne, pour neuf années à commencer du 1er janvier 1743. (Les routes pavées étaient les suivantes : de Troyes à Châlons, 1,576 toises carrées; de Troyes à Bar-sur-Aube, 977 ; de Troyes à Bar-sur-Seine, 900 ; de Sézanne à Paris, 1,088 ; de Sézanne en Flandre, 2,002 ; de Sézanne à Châlons, 718 ; de Sézanne à Troyes, 1,365 ; de Sézanne à Provins, 830). — Bail d'entretien des chaussées pavées du département de Troyes, pour six années à commencer au 1er janvier 1785. — Procès-verbal d'adjudication de l'entretien des chaussées d'empierrement de l'Élection de Troyes après la suppression de la corvée, etc.

C. 1097. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1737-1780. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Travaux d'art. — Lettres du sieur de La Force, ingénieur ordinaire, à l'intendant au sujet du pont de Fouchères (Aube), et des ponts de la Folie sur la route de Troyes à Bar-sur-Aube etc. — Procès-verbal d'adjudication des ponts de Voué (Aube) et des Maisons-Blanches (Aube). — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du pont aux Nonnes et de la réparation de celui de Lesmont (Aube). — Plantations d'arbres sur les routes et chemins. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et divers seigneurs qui demandent des concessions d'arbres de la pépinière de Troyes. — États d'arbres de cette pépinière, bons à planter. — États d'arbres à remplacer sur les routes du département de Troyes.

C. 1098. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1665-1780. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Ordonnance de l'intendant de Champagne et des présidents-trésoriers de France de la généralité, prescrivant la mise à exécution des plans d'alignement dressés par les ingénieurs en chefs pour différentes localités de la province. — Délits sur les routes. — Règlement de l'assemblée provinciale de Champagne concernant les travaux à exécuter sur les routes.

C. 1099. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1680-1787. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19, de Paris à Bâle. — Ordonnance de Jean-Baptiste Lemuet de Jully, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant de Champagne, touchant la réparation du pont de La Guillotière. — États d'avancement de divers travaux, ces états dressés par l'ingénieur ordinaire. — Devis d'entretien des six ponts et de la chaussée pavée du marais de La Guillotière. — État des communautés chargées de l'entretien de la route au nord de Troyes depuis Vallans (Aube), jusqu'à la généralité de Paris. — Avis du sieur Legendre, ingénieur en chef, sur l'exécution des corvées destinés au transport des matériaux qui doivent servir à la construction du pont Saint-Jacques de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui signaler le mauvais état du pont des Grès (Aube). — Toisé de la distance entre la poste de Nogent-sur-Seine (Aube) et la poste des Granges (Aube). — Devis de reconstruction d'un des ponts de La Guillotière et de réparation de trois autres (voir C 281-282).

C. 1100. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1788. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Devis estimatifs des travaux à faire en approvisionnement de matériaux pour entretenir les divers cantonnements de cette route ; procès verbaux d'adjudication (au nord de Troyes, la chaussée devait être empierrée partie en craie, partie en grève extraite de la Seine).

C. 1101. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1788. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Mandats de paiement délivrés au profit des adjudicataires des travaux, par les députés composant la commission intermédiaire de la province de Champagne. — État des grèves dues et restant à fournir. — Avertissements notifiés par un conducteur des routes à un adjudicataire pour le prévenir qu'il sera, aux risques et périls de cet adjudicataire et de sa caution, procédé « à la réadjudication des restants à faire sur la totalité » de son entreprise, et que l'atelier lui sera fermé à l'instant » de la réception et vérification...... si à ladite époque il n'a » pas rempli ses engagements. » — Observations sur les travaux à exécuter en 1789.

C. 1102. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire

Digitized by Google

de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Cahiers des charges imposés aux adjudicataires de l'approvisionnement des matériaux destinés à l'entretien. (Le nombre des adjudicataires de la portion de route située entre Troyes et la Généralité de Paris, était de cent soixante-deux. La pierre livrée par eux ne devait pas dépasser en volume un pouce trois quarts cubes, la livraison devait s'en faire moitié au quinze juin, moitié au quinze octobre). — Procès-verbaux d'adjudication des approvisionnements à faire en 1789 (1re partie).

C. 1103. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Procès-verbaux d'adjudication des approvisionnements de matériaux destinés à l'entretien (2e partie). — Procès-verbaux d'adjudication de travaux neufs, ces procès-verbaux indiquant les règles alors prescrites pour la création des chaussées d'empierrement : établissement de bordures, trois couches de pierres, la première de grosses pierres posées à la main, la seconde de pierres cassées et enfoncées à la longue masse jusqu'à ce que les plus gros éclats soient réduits à la grosseur de quatre ou cinq pouces cubes, la troisième de pierres préalablement broyées sur l'accotement et réduites à la grosseur d'une noix.

C. 1104. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Certificats, délivrés par le sous-ingénieur, constatant l'état d'avancement des travaux adjugés en 1789 ; et avis du commissaire chargé de la surveillance de la route portant qu'il peut être délivré un mandat de paiement à l'entrepreneur (première partie).

C. 1105. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Paris à Besançon par Troyes, n° 8 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 19 de Paris à Bâle. — Certificats délivrés par le sous-ingénieur, constatant l'état d'avancement des travaux adjugés en 1789 ; et avis du commissaire chargé de la surveillance de la route, portant qu'il peut être délivré un mandat de paiement à l'entrepreneur (2e partie). — « État des changements qui peuvent » être faits sur une partie des adjudications ; lesquelles ne sont » point entreprises. »

C. 1106. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1601-1769. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Procès-verbal de visite de cette route aux abords de Villemaur (Aube) et de l'embranchement qui gagne Joigny (Yonne), en passant par Aix-en-Othe (Aube) et Saint-Mards (Aube), ce procès-verbal dressé par Loys de Villeprouvée, président en l'Élection de Troyes. — Annonce de l'adjudication à faire pardevant le subdélégué de Troyes, des réparations à exécuter au pont de Lesmont (Aube). — État des réparations à faire au pont du Doyer entre Piney (Aube) et Brantigny (Aube). — Devis des ouvrages à faire pour la construction du pont de l'Étang de la Dame entre l'Étape (Aube) et Piney (Aube).

C. 1107. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1771-1787. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Lettre de l'intendant général des postes à l'intendant de Champagne, pour lui exposer qu'entre Estissac et Troyes il y a un quart de lieue auquel on n'a pas encore travaillé, et le prier de faire réparer cette omission. — Rapport de l'ingénieur Coluel sur la réclamation d'un particulier de Piney, exproprié à cause de l'établissement de la route. — Procès-verbal d'adjudication de travaux à faire aux ponts de Lesmont et de Pont-Hubert (Aube) (voir C 283-284).

C. 1108. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1788-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Devis estimatifs de travaux à faire en approvisionnements de matériaux ; procès-verbaux d'adjudication. — Avertissement délivré à un adjudicataire qui n'a pas exécuté ses travaux à l'époque fixée ; réadjudication à ses risques et périls des travaux qu'il n'a pas faits. — États d'avancement de travaux dressés par le sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, et fixant le montant de l'à-compte qui peut être payé à l'entrepreneur. — Mandats de payements délivrés au profit des adjudicataires par les députés composant la commission intermédiaire de la province de Champagne.

Digitized by Google

C. 1109. (Plans.) — six feuillets in-folio, papier.

1782. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Plan de la chaussée, de Troyes à Saint-Benoit-sur-Vannes (Aube), en passant par Sainte-Savine, la Grange-au-Rez, Fontvannes, Estissac et Villemaur.

C. 1110. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Plan du grand pont de Villemaur (Aube).

C. 1111. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Nantes à Strasbourg, n° 9 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 60 de Nancy à Orléans. — Élévation et coupe du grand pont de Villemaur.

C. 1112. (Liasse). — 39 pièces, papier.

1771-1780. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Reims à Nogent et Sens, n° 10 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 51 de Mézières à Orléans. — Avertissements signifiés à des habitants de Villenauxe (Aube) qui font partie de l'atelier de La Saulsotte (Aube) et qui sont réfractaires aux corvées. — Demande d'indemnité adressé à Trudaine, intendant des finances, par un vigneron exproprié pour l'établissement de la nouvelle route; lettre par laquelle Trudaine renvoie cette demande à l'intendant de Champagne. — Demande en décharge de corvées adressée par des habitants de Saint-Nicolas (Aube) à Monseigneur de La Millière, intendant au département des ponts-et-chaussées de France. — Procès-verbal d'adjudication de travaux par corvée non exécutés par la communauté de La Saulsotte. — Procès-verbaux d'adjudication d'approvisionnements. — Procès-verbal de réception provisionnelle d'approvisionnements.

C. 1113. (Liasse.) — 55 pièces, 2 plans, papier.

1730-1786. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Sedan à Auxerre, n° 11 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 77 de Nevers à Sedan. — Partie au nord de Troyes, dite originairement route de Troyes à Châlons-sur-Marne et de Troyes à Arcis-sur-Aube. — Deux plans d'une partie de la chaussée au nord d'Arcis (Aube); ces plans indiquant une chaussée établie par corvée en 1730, l'endroit où la même année on a cessé la réparation du pavé. — Soumission d'un entrepreneur qui s'engage à reconstruire à neuf le pont Plevard et le pont Bruslé. — Devis de réparations à faire à la chaussée pavée de Châlons à Troyes; toisé des réparations faites à cette chaussée. — Procès-verbal de visite, par un ingénieur, des ouvrages de reconstruction en charpente des ponts Nonnains et la Croix. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit la démolition de baraques situées à l'abord du grand pont en charpente de la ville d'Arcis du côté du faubourg. — Lettre par laquelle Trudaine, intendant des finances, renvoie à l'intendant de Champagne, notamment un mémoire du sieur Maizières, seigneur de Charmont (Aube), qui demande à faire planter sur le territoire de Charmont la nouvelle route de Troyes à Arcis.

C. 1114. (Plans.) — 6 feuillets in-folio, papier.

1782. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Sedan à Auxerre, n° 11 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 77 de Nevers à Sedan. — Partie d'Arcis-sur-Aube à Troyes. — Plan indiquant les endroits où se prend la grève pour l'entretien.

C. 1115. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1768-1785. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Sedan à Auxerre, n° 11 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale n° 77 de Nevers à Sedan. — Partie de Troyes à Saint-Florentin. — Minute d'une lettre de l'intendant au comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, pour le prévenir que conformément à son désir, au lieu de faire étudier le projet d'une route de Troyes à Tonnerre (Yonne), il va faire étudier celui d'une route de Troyes à Saint-Florentin. — Mémoire présenté à l'intendant par Madame Du Muy de Créquy sur la direction à donner à cette route. — Mémoire adressé à l'intendant par M. Sauvage de Chamoy, pour lui demander que la route passe par Obterre (Aube), Le Cheminot (Aube), et les hauts de Chamoy (Aube), au lieu de passer par la montagne de Bouilly (Aube) et de Sommeval (Aube). — Lettre des officiers municipaux de Troyes au directeur général des finances pour combattre également le nouveau tracé par Bouilly. — Lettre de l'intendant des finances La Millière à l'intendant de Champagne pour le prévenir que le contrôleur général a approuvé le tracé par Bouilly.

Digitized by Google

C. 1116. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1788-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Sedan à Auxerre, nº 11 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale nº 77 de Nevers à Sedan. — Devis estimatif des ouvrages à faire entre Troyes et Auxerre « pour procurer un passage en voiture. » — Devis d'approvisionnement de matériaux pour la portion de la route entre Arcis et Troyes. — Devis des ouvrages à faire pour la perfection de la chaussée provisionnelle du pont aux Nonnes, et pour son entretien pendant la reconstruction de pont, pour redresser le canal en amont en aval du nouveau pont aux Nonnes; — pour la construction d'un cassis à la sortie du village d'Aubeterre (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication des matériaux destinés à l'entretien des parties de la route situées entre Sommesous (Marne) et Arcis, entre Arcis et Troyes, entre Chevillèles (Aube) et la rencontre de l'ancienne route d'Auxerre.

C. 1117. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Sedan à Auxerre, nº 11 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale nº 77 de Nevers à Sedan. — Délibération de la commission intermédiaire de Champagne qui approuve un état de dépenses faites pour les réparations et l'entretien de la traverse de Mailly (Aube) et de la chaussée provisionnelle du pont aux Nonnes à l'entrée d'Arcis-sur-Aube. — Certificats délivrés par le sous-ingénieur Roussigné, et fixant le montant des sommes dues aux entrepreneurs des approvisionnements de matériaux. — États de situation des matériaux fournis, ces états dressés par le même sous-ingénieur. — Mandats de paiement délivrés par la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Champagne au profit d'adjudicataires de l'approvisionnement de matériaux. — États de chefs d'ateliers et pionniers employés sur le 25ᵉ stationnement.

C. 1118. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1687-1780. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Troyes à Dijon, nº 13 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale nº 71 de Dijon à Troyes. — Procès-verbal de visite par le subdélégué des travaux de la chaussées des Maisons-Blanches (Aube). — Copie d'un placet adressé à l'intendant par les habitants de Fouchères (Aube), qui sollicitent la reconstruction de leur pont, lequel s'est écroulé en 1694. — Note et lettre de l'ingénieur de La Force à l'intendant, sur l'utilité qu'il y aurait à reconstruire ce pont ; lettre du subdélégué à l'intendant pour lui annoncer que l'on commence à y travailler ; — certificat de l'ingénieur de La Force attestant que les ouvrages de construction d'un pont en maçonnerie de sept arches sur la Seine à Fouchères, route de Troyes en Bourgogne, ont été adjugés le 10 février 1734, et qu'il y a lieu de payer à l'entrepreneur un à-compte de mille livres; procès-verbal de réception. — Certificat délivré par l'ingénieur Legendre, et attestant qu'il y a lieu de payer dix mille livres à-compte sur les trente-sept mille six cent cinquante-cinq auxquelles se monte l'adjudication du pont des Maisons-Blanches. — Lettre du subdélégué à l'intendant, où il est question des arches de bois ajoutées au pont de Fouchères. — Toisé de la distance de Troyes à Châtillon (Côte-d'Or) (voir C. 289).

C. 1119. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1788. — Pont-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Troyes à Dijon, nº 13 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale nº 71 de Dijon à Troyes. — Procès-verbaux dressés par Jean-Charles Roussigné, sous-ingénieur des ponts-et-chaussés, et constatant l'état des approvisionnements de matériaux. — Reçu de mandat de paiement par un adjudicataire des travaux. — Bail pour trois années à l'effet d'entretenir par cantonniers une partie de 6711 toises. — Procès-verbaux d'adjudication d'ouvrages à faire en approvisionnements de matériaux. — Mandats de payement délivrés à des adjudicataires par les députés composant la commission intermédiaire de la province, vu les certificats délivrés par le sous-ingénieur de la province.

C. 1120. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Route de Troyes à Dijon, nº 13 de l'itinéraire de Champagne, aujourd'hui route impériale nº 71 de Dijon à Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des approvisionnements de matériaux destinés à l'entretien. — Certificats délivrés par le sous-ingénieur et visés par le commissaire chargé de la surveillance de la route, ces certificats déterminant le montant de la somme qui peut être payée à l'entrepreneur. — États de situation de travaux. — Etats des chefs d'ateliers et pionniers employés.

C. 1121. (Liasse). — 51 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1751-1787. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Premier embranchement à gauche du nº 8, allant de

Digitized by Google

Méry par Arcis à Lesmont, Brienne et Bar-sur-Aube, aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 1 de la Belle-Étoile à Lesmont. — Lettre de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne pour lui envoyer l'expédition de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication du pont de Vignets (Aube). — Requêtes des habitants de Méry-sur-Seine à l'intendant pour lui demander la réparation des ponts de leur ville, notamment du grand pont de bois établi sur la Seine; devis de ces ponts (le principal long de 16 toises); arrêt du Conseil qui approuve l'adjudication et autorise la levée d'une imposition destinée à fournir les fonds nécessaires. — Mémoire de Madame de La Briffe demandant que le pavé de la traverse d'Arcis-sur-Aube soit mis à la charge du Roi. — Correspondance entre l'intendant des finances La Millière et l'intendant de Champagne, au sujet d'une réclamation du comte de Brienne qui demande que la route de Méry à Bar-sur-Aube par Arcis, Coclois, Brienne, soit mise à la charge du Roi; le contrôleur général y consent (voir C. 290).

C. 1122. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes.— Premier embranchement à gauche du nº 8, allant de Méry par Arcis à Lesmont, Brienne et Bar-sur-Aube, aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 1 de la Belle-Étoile à Lesmont. — Plan, coupe et élévation d'un pont de charpente à construire dans la traverse de Méry sur-Seine.

C. 1123. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1774 (?). — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Premier embranchement à gauche du nº 8, allant de Méry-sur-Seine par Arcis à Lesmont, Brienne et Bar-sur-Aube, aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 1 de la Belle-Étoile à Lesmont. — Plan d'une partie de la ville de Méry-sur-Seine indiquant la route et l'emplacement du pont. Y sont joints les deux projets du pont, le premier en pierre qui n'a pas été exécuté; le second en bois.

C. 1124. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1780-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Premier embranchement à gauche du nº 8, allant de Méry-sur-Seine par Arcis à Lesmont, Brienne et Bar-sur-Aube, aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 1 de la Belle-Étoile à Lesmont. — Devis des réparations à faire aux deux ponts en charpente de Pougy (Aube) et de Vericourt (Aube). — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances La Millière touchant la substitution de chaussées en pierre aux chaussées en grève des traverses de Brienne-Napoléon. — Procès-verbaux d'adjudication des approvisionnements en matériaux. — Procès-verbaux de visite des approvisionnements par le sous-ingénieur. — Mandats de paiement délivrés sur le receveur des finances de l'Élection de Troyes, par les députés composant la commission intermédiaire de Champagne au profit des adjudicataires des approvisionnements de la route.

C. 1125. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1753-1786. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Chemin de Troyes à Méry-sur-Seine (Aube). — États d'avancement des travaux d'un pont en maçonnerie de deux arches sur la chaussée de Méry. — Route de Troyes à Sézanne. — Devis de construction d'un pont long de 18 toises 5 pieds, à faire à neuf sur la rivière d'Aube, au village de Granges-sur-Aube (Marne), et d'une arche en pierre sur le marais de Chichey (Marne). — État des paroisses qui doivent contribuer aux réparations du pont de Granges-sur-Aube.

C. 1126. (Liasse.) — 61 pièces, 1 plan, papier.

1767-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Chemin de Troyes à Chaource (Aube), aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 6, de Chaource à Troyes. — Lettres du duc d'Aumont à l'intendant pour le prier de faire travailler à ce chemin et d'y faire passer la route projetée de Troyes à Tonnerre (Yonne). — Devis d'un pont de pierre sur la Mogne, au hameau de Roche, près d'Isle-Aumont (Aube); plan, coupe, élévation de ce pont; affiches annonçant l'adjudication par devant le subdélégué; procès-verbal d'adjudication; lettre du subdélégué à l'intendant pour lui demander son approbation; lettre de l'ingénieur Coluel à l'intendant concernant le projet d'un nouveau tracé entre Isle-Aumont et les Bordes (Aube).—Mémoire des habitants de Chaource qui demande que la route de Troyes à Tonnerre passe par Chaource; réponse des habitants d'Ervy (Aube), qui veulent que cette route passe par Ervy.

C. 1127. (Plan.) - 1 pièce, papier.

1774. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Chemin de Troyes à Chaource (Aube), aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 6 de Chaource à Troyes. — Plan du nouveau tracé projeté entre Isle-Aumont et les Bordes (Aube): ce plan indique aussi l'ancien tracé.

Digitized by Google

C. 1128. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1736-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Chemins divers. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son secrétaire, le subdélégué de Troyes, les ingénieurs de ponts-et-chaussées, et divers seigneurs de paroisse concernant les chemins de Saint-Just (Marne) à Méry (Aube), de Montceaux (Aube) à Troyes, de Nogent-sur-Seine (Aube) à Villenauxe (Aube), de Vaux (Aube) à la grande route de Bar-sur-Seine, de Coclois (Aube) à Brillecourt (Aube), de Maraye (Aube) à Troyes, de Tonnerre (Yonne) à Nogent-sur-Seine (aujourd'hui route départementale de l'Aube nº 4), de Briel à la route impériale nº 19, de Bucey (Aube) à Fontvannes (Aube), de Mergey (Aube) à Méry (Aube), de Margerie (Marne) à Coclois (Aube), etc. — Devis d'un pont sur le canal où passent les bois flottés, paroisse de la Chapelle-Saint-Luc (Aube).

C. 1129. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1680-1729. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine (1re partie). — Procès-verbal de visite de lieux dressé par Jean Comparot, conseiller du Roi, à l'occasion d'un débordement de la Seine et des dangers que court notamment le village de Villepart (Aube). — Exploit d'huissier portant sommation aux habitants des villages voisins de venir travailler aux levées. — Lettre du contrôleur général Desmarets à l'intendant de Champagne, au sujet de deux compagnies de Suisses que l'intendant demande pour travailler aux réparations des chaussées le long de la Seine (voir C. 1075 et 1133). — État des frais faits pendant l'année 1717, en exécution des ordres du Conseil pour la visite des travaux de navigation de la Seine. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué de Troyes sur l'exercice du droit de flottage et sur les réclamations des maire et échevins de Troyes contre le passage des bois dans cette ville. — Mémoire des habitants de Troyes contre les adjudicataires de la forêt de Jeugny (Aube) qui font flotter leurs bois sur la Seine. — Arrêt du Conseil d'État concernant le flottage.

C. 1130. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1730-1739. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine (2me partie). — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui prescrit l'exécution de l'arrêt du Conseil du 31 octobre 1724 concernant le flottage. — Procès-verbal de visite de lieux dressé par Louis-François Morel, lieutenant-général du bailliage de Troyes, sur la requête des ministre, prieur et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, pour la rédemption des captifs, établis au faubourg Saint-Jacques de Troyes, qui se plaignent du dommage à eux causé par le flottage des bois de la forêt de Jeugny. — Procès-verbal de visite des lieux par le subdélégué et par l'ingénieur de La Force, pour constater le volume de l'eau depuis le pertuis du canal de Saint-Julien (Aube) jusqu'à la ville de Troyes. — Lettre adressée à l'intendant par le contrôleur général Orry, qui approuve une ordonnance de l'intendant, cette ordonnance suspendant le flottage à cause du tort qu'il causait aux blanchisseries de Troyes. — Lettre des maire et échevins de Troyes à l'intendant pour l'informer qu'ils font opposition à l'arrêt du Conseil qui autorise le flottage de la Seine en tout temps, de Bar-sur-Seine à Troyes.

C. 1131. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1733-1751. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine (3me partie). — Procès-verbal de visite, par le subdélégué, du canal de St-Aventin (Aube). — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant de Champagne pour lui communiquer une requête qui demande que l'intendant soit commis afin d'ordonner les ouvrages nécessaires pour remettre la Seine dans son lit. — Navigation de la Seine entre Troyes et Nogent-sur-Seine. — Mémoires sur les contestations des propriétaires du canal Sauvage et de la navigation de la Seine avec les marchands de bois de Paris ; — arrêt du Conseil d'État qui maintient les propriétaires susdits dans les droits à eux accordés par les lettres-patentes de novembre 1676, du 16 janvier 1703 et par l'arrêt du Conseil du 26 août 1727.

C. 1132. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1751-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine (4me partie). — Mémoire sur le flottage au-dessus de la ville de Troyes. — Lettre du contrôleur général Machault à l'intendant pour le prier de concilier les marchands de bois avec les blanchisseurs de toiles. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant pour lui faire part des réclamations de Madame Jeanson, dame de Saint-Aventin, au sujet du débordement de la Seine. — Ordonnance des prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, concernant la conduite par eau des bourgeois de Paris et autres personnes. — Correspondance entre l'intendant des finances La Millière, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes touchant le projet d'établir une navigation sur la Seine, de Marcilly (Marne) à Bar-sur-Seine (Aube).

Digitized by Google

C. 1133. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1714. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes.— Rivière de Seine. — « Plan du cours de la rivière de Seine et » du canal que Sa Majesté a fait faire par ses troupes Suisses » du régiment de Brandelet dans les pâtures du lieu de Ver- » rières (Aube), Élection de Troyes, levé par Parizot, archi- » tecte à Troyes. » (On y remarque la « rupture que la rivière » de Seine a fait; laquelle inondait le grand chemin [de Troyes » à Dijon] les terres de Villebertin et Bûchères, et la chaussée » des Maisons-Blanches. » En outre, ce plan indique les pâtures de Verrières et de Saint-Thibaut [Aube] et le « camp des Suisses» [voir C 1129].

C. 1134. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine. — Plan du cours de la Seine et de ses différents bras depuis le faubourg Saint-Jacques de Troyes jusqu'à Vallant-Saint-Georges, en traversant les territoires de Pont-Sainte-Marie, La Chapelle-Saint-Luc, Barberey, Sainte-Maure, Saint-Benoit-sur-Seine, Payns, Villacerf, Savières, Chauchigny, Saint-Mesmin, Rilly-Sainte-Syre. (Plan du château détruit de Villacerf avec ses jardins).

C. 1135. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine. — « Projet d'un canal de re- » dressement de la rivière de Seine en amont et en aval de » l'arrêt construit au-dessus de Saint-Julien (Aube), pour » faire passer les bois de flot dans le canal dit Canal des » Flotteurs. »

C. 1136. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière de Seine. — « Plan figuré des parties de » chaussée cotoyant la rivière de Seine, les pâtures et terres » du finage du hameau de Bûchères (Aube), pour être » exhaussée dans différents endroits et des parties de *rognis* » avec fascines et pieux d'aunelle pour empêcher les débor- » dements qui font un tort considérable aux emblaves du ha- » meau dudit Bûchères. »

C. 1137. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1740-1789. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Rivière d'Aube. — Mémoire sur la navigation de l'Aube par les marchands et mariniers qui fréquentent cette rivière; l'intendant des finances de Baudry renvoie ce mémoire à l'intendant de Champagne; avis de ce dernier. — Minute d'une lettre de l'intendant à l'ingénieur Coluel pour lui envoyer copie d'un arrêt du Conseil qui prescrit de dresser les plans et devis nécessaires pour rendre l'Aube navigable. — Correspondance entre le contrôleur général Terray et l'intendant des finances d'Ormesson d'une part, l'intendant de Champagne d'autre part, touchant le projet de rendre l'Aube navigable. — État des moulins, pertuis, vannes, etc., existant sur l'Aube dans l'étendue de la subdélégation de Troyes. (Voir C. 292.)

C. 1138. (Liasse.) — 30 pièces, 1 carte, papier.

1716-1786. — Ponts-et-chaussées du département de Troyes. — Canaux. — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant pour lui faire part du projet d'un canal qui joindrait l'Aube à l'Ouche; mémoire sur ce projet, carte jointe à ce mémoire. — Lettre de l'intendant des finances La Millière à l'intendant de Champagne pour lui communiquer la requête d'un particulier qui demande à établir un canal le long de la vanne d'Estissac (Aube) à Sens. — Péages. — Tarif du péage du Pont-Hubert (Aube). — Arrêt du Conseil d'État qui décide que les propriétaires des péages de la Seine seront tenus de représenter leurs titres. — État des péages existant dans la subdélégation de Troyes en 1716. — État de ceux qui subsistaient vers le milieu du xviiie siècle. (Cet état indique le produit de chaque péage, les charges supportées par le propriétaire du péage, les inconvénients ou l'utilité de chaque péage, le montant de l'indemnité qui serait due en cas de suppression, etc.) — Lettre de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne pour lui annoncer la suppression du péage du Pont-Hubert.

C. 1139. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1777-1787. — Tourbières de l'Élection de Troyes. — Lettre adressée à l'intendant par le contrôleur général Joly de Fleury, pour l'informer du rejet de la requête du sieur Geofroy Prieur, qui demande le privilége exclusif de l'extraction de la tourbe aux environs de Troyes pendant vingt ans. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances Laboulaye, pour le prévenir que le contrôleur général autorise, sous certaines conditions, la concession du privilége demandé. — Ordonnance de l'intendant qui homologue le traité par lequel le sieur Geofroi Prieur a cédé son privilége au sieur Potier, ce privilége consistant dans le droit d'extraire la tourbe à quatre lieues à la ronde de la ville de Troyes, en

Digitized by Google

indemnisent de gré à gré, ou à dire d'experts, les propriétaires des terrains où seront faites les extractions. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes, et le lieutenant général de police de la même ville, sur la contestation existant entre le sieur Potier et les habitants de Creney (Aube), qui ne voulaient pas le laisser extraire la tourbe de leur pré communal. — Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris et du lieutenant de police de la même ville, sur la police des carrières.

C. 1140. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1773-1785. — Travaux de charité du département de Troyes. — Extrait de l'état général des fonds accordés pour les travaux de charité de l'année 1777. — État des différents ateliers sur lesquels on pourrait travailler pendant l'année 1781. — Mémoire de l'évêque d'Auxerre pour demander l'établissement d'un chemin de Saint-Parres-les-Vaudes (Aube) à la forêt de Rumilly (Aube). — Devis des travaux projetés dans les fossés de la ville de Troyes, depuis la Comédie jusqu'au fort Chevreuse. — Devis des travaux à faire sur la route de Troyes à Auxerre dans l'atelier de la montagne de Bouilly (Aube). — Devis d'un chemin de communication de la ville de Troyes aux villages de Saint-Julien, Verrières, Saint-Aventin et Clérey. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le marquis des Réaux, au sujet du chemin de Troyes à Coclois (Aube). — Devis de travaux à faire sur le chemin de Lesmont (Aube) à Piney (Aube), et de Piney à Troyes. — Correspondance entre l'intendant Berthier et l'intendant de Champagne, au sujet du chemin de Troyes à Auxon. — Mémoire du comte de Brienne à l'intendant auquel il demande des fonds pour le chemin de Pougy (Aube) à Véricourt (Aube).

C. 1141. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1786. — Travaux de charité du département de Troyes. — Extraits des états généraux de travaux de charité approuvés par le ministre des finances. — États des ordonnances de paiement. — États d'avancement des travaux dressés par le sous-ingénieur des ponts-et-chaussées du département et visés par l'ingénieur en chef de la province, ces états concernant le chemin de Villacerf (Aube) à la route de Paris, et un canal fait pour redresser la Seine au-dessus de ce chemin, le chemin de Droupt-Saint-Basle (Aube) à Méry (Aube), le chemin de Troyes à Chaource (Aube), les rues de la Chapelle-Saint-Luc (Aube), le chemin de Coclois (Aube) à Margerie (Marne), un canal de redressement de la Seine au-dessus de Saint-Julien (Aube), des canaux ouverts pour le desséchement du marais de Saint-André près de Troyes, la communication des villages de Thuisy (Aube) et Chennegy (Aube) à la route de Troyes à Sens.

C. 1142. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1787-1789. — Travaux de charité du département de Troyes. — Règlement sur le régime des ateliers de charité arrêté par délibération de l'assemblée provinciale de Champagne du 12 décembre 1787. — « Observations sur les travaux de charité établis dans l'Élection de Troyes sous » l'administration de M. l'intendant de la province de Champagne. » — État des demandes faites à M. l'intendant par des communautés et des seigneurs pour avoir part dans la distribution des fonds destinés aux travaux de charité de 1788. — État des ateliers de charité demandés par les différentes communautés de l'Élection de Troyes en 1788. — État de situation des travaux de charité de 1788 au 1er mars 1789. — État de répartition de la somme de 12,900 livres accordée par Sa Majesté au département de Troyes, pour l'établissement d'ateliers de charité en faveur des pauvres et pour leur procurer des moyens de subsistance pendant l'année 1789.

C. 1143. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1667-1730. — Police de l'Élection de Troyes. — Affaires ecclésiastiques. — Enquête sur la religion prétendue réformée. — Ordonnance du sieur Comparot, subdélégué de Troyes, prescrivant au « sieur ministre du consistoire ou prêche des » Bordes-lès-Sézanne » (Marne), et aux « anciens du consistoire » de faire la déclaration des biens appartenant « aux » pauvres de la religion prétendue réformée, ou audit consistoire. » — Procès-verbal de la démolition du temple de Saint-Mards-en-Othe (Aube), cette démolition faite à la requête du syndic du clergé du diocèse de Troyes, en présence du sieur Comparot. — Requête adressée au sieur Comparot par les filles du sieur Alpée de Saint-Maurice, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée, qui demandent main levée du sequestre de leurs biens situés dans les paroisses de Saint-Mards et de Villemorien. — Lettre de Cachet donnant au père de Saint-Amand de Genebrouse, prêtre de l'Oratoire, ordre de sortir de Troyes et de se retirer dans sa famille. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour le prévenir que le père Terrasson, de l'Oratoire, et l'abbé Du Gué, sont tous deux arrivés, l'un de Savoie, l'autre de Hollande. — Correspondance entre Chauvelin, garde des sceaux, l'intendant et le subdélégué, au sujet de trois miracles attribués au feu

Digitized by Google

prêtre Ponce. — Procès-verbal d'évasion d'une demoiselle prisonnière, en vertu de lettre de cachet, au couvent de la Visitation de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la radiation d'un procès-verbal dressé pour refus de sacrements contre le curé de Rumilly-les-Vaudes (Aube), par le lieutenant de la prévôté du lieu.

C. 1144. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1740-1769. — Police de l'Élection de Troyes. — Affaires ecclésiastiques. — Minutes de lettres de l'intendant au cardinal de Fleury, au sujet de la saisie des livres de feu Roussel, clerc du diocèse d'Évreux, ancien directeur de Sainte-Barbe, mort à Troyes, où il était relégué; — au sujet d'une indemnité due à deux chanoines de Troyes pour frais faits par eux dans l'affaire du Missel de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant pour l'informer d'un refus de sacrement fait par l'évêque de Troyes Poncet de La Rivière; le comte de Saint-Florentin, ministre, envoie à l'intendant une lettre de cachet qui exile cet évêque à Méry-sur-Seine. — Résumé des faits imputés à un vicaire de Saint-Frobert de Troyes, lequel est accusé de refus de sacrements. — Lettre de cachet qui ordonne qu'une ursuline soit transférée du couvent de Bar-sur-Seine à celui de Troyes. — Correspondance entre le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, touchant l'arrestation de deux ecclésiastiques que l'évêque de Troyes veut faire enfermer, l'un à l'abbaye du Reclus (Marne), l'autre au couvent du Hayer (Aube).

C. 1145. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1680-1731. — Police de l'Élection de Troyes. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu pendant la famine de 1709, pour contraindre les détenteurs de grains à les porter aux marchés. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué, et constatant divers actes de violence. — Ordonnance en placard du maître particulier des eaux et forêts de Troyes, concernant la pêche.

C. 1146. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1732-1754. — Police de l'Élection de Troyes. — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant, pour lui envoyer une lettre, par laquelle le sieur de La Motte, capitaine au régiment de Santerre, se plaint du désordre causé par une banque de pharaon, établie par le sieur Morel, lieutenant général du bailliage de Troyes. — Procès-verbal d'une perquisition faite par le subdélégué, au domicile d'un maître de pension, pour y chercher des livres. — Lettre du chancelier de Lamoignon à l'intendant, pour l'inviter à réveiller le zèle des officiers du bailliage de Troyes, qui négligent de poursuivre un meurtrier. — Ordonnance de l'intendant prescrivant d'exécuter l'arrêt du Conseil qui interdit la plantation de vignes sans autorisation préalable. — Ordonnance du maître des eaux et forêts de Troyes, sur la chasse. — Lettre du garde des sceaux Berryer à l'intendant, pour lui recommander les intérêts d'une femme à qui on ne paie pas les mois de nourrice qui lui sont dûs.

C. 1147. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1755-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Analyse d'une enquête contre un particulier accusé d'avoir menacé de mettre le feu. — Lettre autographe du chancelier de Lamoignon à l'intendant, pour lui demander des renseignements sur une contestation entre les officiers du bailliage de Troyes, et ceux du duc d'Aumont. — Lettre du comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, à l'intendant pour le prier de lui donner des renseignements sur l'affaire d'une femme, accusée de vol et qu'il est question de ne pas poursuivre, à cause de l'infamie qui retomberait sur sa famille. — Ordonnance du subdélégué, prescrivant aux officiers municipaux de Troyes de fournir une voiture, garnie de paille, pour conduire à Arcis-sur-Aube les criminels condamnés aux galères et qui vont rejoindre la chaîne. — Arrêt du Conseil d'État cassant une sentence des officiers de police de Troyes et un arrêt du Conseil supérieur de Châlons, et réglant l'embauchage des ouvriers par les patrons. — Ordonnance de police faisant défense de sonner le tocsin sans causes légitimes.

C. 1148. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1732-1760. — Police de l'Élection de Troyes. — Lettres de cachet. — Lettres du garde des sceaux Chauvelin, des ministres Maurepas, Saint-Florentin, de Paulmy, du chancelier de Lamoignon, à l'intendant, concernant les requêtes de diverses personnes qui demandent des arrestations arbitraires. — Lettre du comte de Saint-Florentin, à l'intendant, pour lui notifier un ordre du Roi, qui exile à Issoire (Puy-de-Dôme), le sieur Pernot, avocat du Roi au bailliage de Troyes. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, touchant des affaires de même genre.

C. 1149. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1680-1761. — Police de l'Élection de Troyes. — Élargissements de prisonniers. — Lettre du comte de Saint-Flo-

Digitized by Google

rentin, à l'intendant, pour le prévenir que le Roi a ordonné la mise en liberté d'un fils de famille, prisonnier au château de Pierre-Encise, et dont les parents négligent de payer la pension ; — que, dans une visite à Bicêtre, il a reconnu qu'un particulier de Troyes, détenu comme fou, était sain d'esprit, qu'il a ordonné sa mise en liberté, etc.

C. 1150. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1614-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Imprimerie, librairie. — Requête adressée à M. de Laffenas, intendant, par les syndics et députés du clergé, pour lui demander la permission de faire poursuivre les auteurs d'un libelle. — Procès-verbal de saisie de livres, par le subdélégué, chez Nicolas de Barry, relieur et libraire à Troyes. — Arrêt du Conseil d'État qui supprime un écrit intitulé : *Explication de N.-S.-P. le Pape Benoît XIII, envoyée en France au mois de mars 1725, sur la bulle Unigenitus ;* procès-verbal d'une perquisition faite en conséquence, par le subdélégué, chez le sieur Jacques Lefèvre, imprimeur à Troyes, qui a imprimé cet écrit. — Lettre du ministre Amelot de Chaillou à l'intendant, pour le prévenir qu'il est fait au père Gervaise, Bénédictin de Troyes, défense de livrer à l'impression sa vie de l'abbé de Rancé. — Requête adressée au comte de Saint-Florentin, par le sieur Jacques Le Fèvre, imprimeur à Troyes, pour lui demander le titre d'imprimeur du Roi. — Correspondance entre l'intendant et le contrôleur général Terray, au sujet de la publication d'un écrit qui annonce une fausse nouvelle. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, contre le sieur Le Fèvre, imprimeur, qui réimprimait, comme compagnon, chez le sieur Garnier, son confrère, l'ouvrage intitulé : *Dieu et l'Homme*, précédemment imprimé chez le même sieur Le Fèvre.

C. 1151. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1751-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Mendicité. — Procès-verbaux d'arrestation de mendiants, par la maréchaussée. — Déclarations faites par des mendiants qui désirent sortir du dépôt de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; avis du subdélégué, sur la question de savoir si on peut leur rendre la liberté. — État de mendiants arrêtés par les brigades de maréchaussée de la lieutenance de Troyes. — Relevé bimensuel d' « ordonnances rendues..... pour le *renfermement* » des mendiants. » — Correspondance entre Necker, directeur général des finances, l'intendant de Champagne et les officiers municipaux de Troyes, sur l'extinction de la mendicité. — « Mémoire concernant l'exclusion de la mendicité » dans la ville de Troyes. » — Factum intitulé « Moyens à » opposer à la mendicité dans la province de Champagne. » — Mandats de frais de route, sur le receveur des tailles de Troyes, au profit de mendiants sortant des dépôts de Lyon, Dijon, Châlon-sur-Saône, Amiens, Châlons-sur-Marne, Besançon, Montpellier, Orléans, Rennes, Soissons, Nancy.

C. 1152. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1767-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Lettre du duc de Choiseul, ministre, à l'intendant, pour le prier de lui donner des renseignements sur la famille Le Duchat, de Troyes, dont plusieurs membres ont été apothicaires ; notes recueillies sur cette famille par le subdélégué ; liste des maîtres apothicaires de Troyes, avec l'année de leur réception, de 1655 à 1762. — Correspondance entre l'intendant des finances de Vergennes et l'intendant de Champagne, au sujet d'une requête présentée par le sieur Jean Gérard de Valois, qui demande des secours ; généalogie établissant que le sieur Jean Gérard de Valois descend d'un bâtard d'Henri II.

C. 1153. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1752-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant, pour lui faire connaître le résultat d'enquêtes faites sur la question de savoir si certains propriétaires de colombiers ont le droit de conserver ces colombiers. — Listes du tirage des lots de la loterie royale. — Billets de la loterie royale de France. — Lettres du subdélégué à l'intendant, au sujet d'une loterie que les sieurs Carriat ont été autorisés à faire, en faveur du dépôt de mendicité de Châlons-sur-Marne ; procès-verbaux dressés par le subdélégué, pour la vérification des lots, pour l'ouverture et la clôture de la loterie.

C. 1154. (Registre.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

1774. — Police de l'Élection de Troyes. — Nomenclature des lots de la loterie des sieurs Carriat ; cette nomenclature comprenant 1543 articles numérotés, et indiquant, sous chaque numéro, la nature et la valeur du lot qui porte ce numéro. — Valeur totale des lots, 27,496 livres.

C. 1155. (Registre.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1774. — Police de l'Élection de Troyes. — Nomenclature des lots de la loterie des sieurs Carriat ; cette nomenclature in-

Digitized by Google

diquant le numéro et la nature de chaque lot, mais non son estimation. A la suite de la désignation de chacun des lots gagnés, se trouve la mention de sa délivrance au possesseur du billet.

C. 1156. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1767-1780. — Police de l'Élection de Troyes. — Destruction des loups. — États des gratifications accordées à ceux qui ont tué des loups. — Compte de la dépense faite pour des tracs, par les officiers et équipages de la grande louveterie. — « Mémoire sur les moyens les plus agréables aux peuples pour » remédier aux ravages avenir des loups en Champagne. » — « Aperçu des moyens [à employer] pour former en Champa- » gne une caisse particulière de louveterie » par M. Demoncel, premier lieutenant de la grande louveterie de France. — État des habitants de plusieurs paroisses, mordus par une louve enragée, le 27 décembre 1774 (sept sont morts hydrophodes). — Projet d'une ordonnance de l'intendant qui adjuge, au lieutenant de louveterie, les peaux des bêtes tuées dans les tracs qu'il commandera.

C. 1157. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1771-1776. — Police de l'Élection de Troyes. — Destruction des loups. — Mandats de paiement, sur le receveur des tailles, délivrés par l'intendant à des particuliers qui ont détruit des loups et des louves, et qui en ont apporté « la tête » et les marques distinctives, » au subdélégué. — Gratification : pour une louve, 10 livres ; pour un loup, 6 livres ; pour un louveteau, 3 livres.

C. 1158. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1768-1773. — Police de l'Élection de Troyes. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par le subdélégué, et attestant que la tête et les marques distinctive de loups, louves et louveteaux, lui ont été présentés par les garde-chasse de la seigneurie de Messon (Aube), du duché d'Estissac (Aube), de l'évêque de Troyes, du marquis de Villeroy, du duc d'Aumont, etc.

C. 1159. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1774-1786. — Police de l'Élection de Troyes. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par le subdélégué, attestant que la tête et les marques distinctives de loups, louves et louvetaux, lui ont été présentés par les garde-chasse du marquis de La Briffe, de la terre de Villebertain (Aube), de la seigneurie de Rozières (Aube), du marquis des Réaulx, etc.

C. 1160. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1787-1789. — Police de l'Élection de Troyes. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par le subdélégué et par les députés composant le bureau intermédiaire du département de Troyes, attestant que la tête et les marques distinctives de loups, louveteaux et louves, leur ont été présentés par les garde-chasse de la terre de Paisy (Aube), de la baronnie de Maraye (Aube), de Madame la comtesse de Bavière, etc., par le sieur Desjardins, lieutenant de louveterie, demeurant à Épagne (Aube), par le sieur Aubert, sous-lieutenant de louveterie, demeurant à Mathaut (Aube), etc.

C. 1161. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1718-1720. — Police de l'Élection de Troyes. — Affaire Laws. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué, en exécution des arrêts du Conseil qui diminuent la valeur des louis d'or et des écus de six livres. — Tableau « des receveurs, » caissiers, contrôleurs, ambulants, et commis, auxquels il » convient faire fournir des états des espèces qu'ils avaient en » caisse le jour de la publication de l'Édit du mois de mai » 1718. » — Procès-verbal dressé par le subdélégué, en exécution de l'arrêt du Conseil du 11 décembre 1719, et contenant l'état de caisse des différents bureaux de recette du Roi, ce à cause de la diminution de valeur des espèces monnayées, qui a eu lieu le 1er mai 1720. — État des justices royales de l'Élection de Troyes.

C. 1162. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1690-1789. — Poste aux lettres de l'Élection de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, de la plainte du contrôleur des postes de Troyes, et du postillon de Troyes à Arcis, qui déclare que le sac de dépêches de ce dernier a été ouvert par un garde des fermes et gabelles de la brigade de Troyes. — Lettre du ministre d'Argenson, à l'intendant de Champagne, pour le prier de lui donner des renseignements sur l'arrestation du courrier de la malle, près du village de la Malmaison (Aube). — Poste aux chevaux. — Requête adressée à l'intendant, par le fils du maître de poste du Pavillon (Aube), ancienne route de Paris : il demande à devenir maître de poste sur la nouvelle route, par la Malmaison (Aube), les Grès (Aube) et les Granges (Aube). — Lettre de l'intendant des postes, à l'intendant de Champagne, touchant des pertes de

Digitized by Google

chevaux, faites par le maître de poste de Montiéramey (Aube), la distance de la poste des Granges à celle des Grès, etc. — Loueurs de chevaux. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, à la requête d'un loueur de chevaux, dont on a pris les chevaux de force. — Lettre du subdélégué à l'intendant, au sujet d'une plainte formée par les maîtres de poste de Troyes et de Montiéramey, contre un loueur de chevaux de Troyes.

C. 1163. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1728-1780. — Messageries de l'Élection de Troyes. — Lettre du contrôleur général Orry, pour demander l'avis de l'intendant, sur une requête du sieur Grassin, seigneur d'Arcis (Aube), qui demande à établir un coche d'eau, allant toutes les semaines d'Arcis à Nogent-sur-Seine (Aube). — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué, les ministres d'Argenson, de Saint-Florentin, l'intendant général des postes Rigoley d'Ogny, et le subdélégué de Troyes, touchant une plainte formée contre l'aubergiste de la Maison-Neuve (les Grès, commune de Fontaine-les-Grès, Aube), par les voyageurs du carrossede Dijon à Paris ; — l'établissement d'un service de messagerie entre Troyes et Sens ; — la prétention des directeurs des carrosses de Troyes à Paris, qui veulent faire payer un droit de 20 sols à l'administration des hospices de Troyes, pour les pauvres envoyés par voiture particulière de Troyes à Paris ; — la saisie d'une voiture et de deux chevaux, cette saisie faite par le fermier des messageries de La Charité (Nièvre), à Auxerre (Yonne) et à Troyes. — Ordonnances rendues par l'intendant, à la requête de particuliers dont les colis ont été égarés.

C. 1164. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1686-1785. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le comte de Saint-Florentin, ministre, et le subdélégué de Troyes, au sujet d'un épileptique dont la guérison serait due au baume du sieur Le Lièvre. — Lettres du subdélégué à l'intendant, touchant l'exercice illégal de la médecine, fait par une femme de Charny-le-Bachot (Aube) ; — l'inoculation des enfants trouvés. — Ordonnance de l'intendance qui accorde des gratifications aux personnes qui ont sauvé un jardinier suffoqué, au fond d'un puits, par des vapeurs asphixiques : 100 liv. à celui qui a retiré ce malheureux du puits, 3 liv. à celui qui a été chercher les hommes de l'art, 12 liv. à partager entre le sieur Thiesset, docteur en médecine, et le sieur Simon, docteur en chirurgie. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui rendre compte de l'emploi des boites de remèdes ; en 1782, les quatre boites reçues par le subdélégué, ont été réparties entre les sœurs grises d'Arcis (Aube), Charmont (Aube), Savières (Aube), et le curé de Villadin (Aube). — Lettre des officiers municipaux de Troyes à l'intendant, sur l'organisation des secours aux noyés.

C. 1165. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1775-1780. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Rage. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui rendre compte des démarches faites par M. Thiesset, médecin, chargé de soigner les personnes blessées par un loup enragé ; sur vingt, six sont morts ; état de frais occasionnés par le traitement 2,366 livres 9 deniers. — Ordonnance du subdélégué, qui prescrit d'abattre les chiens de la paroisse de Saint-Mesmin (Aube), mordus par un chien enragé. — Ordonnance du subdélégué, qui décharge de la corvée deux laboureurs mordus par un cheval enragé.

C. 1166. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1763-1780. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Épidémies. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, au sujet des maladies épidémiques qui ont eu lieu à Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube), aux Granges (Aube), à Droupt-St-Basle (Aube), à Dosche (Aube), à Faux-Villecerf (Aube), à Avon-la-Pèze (Aube), à Grandville (Aube), et Dosnon (Aube), à Marigny (Aube), etc. — Mémoires de dépenses faites par les médecins envoyés sur les lieux (frais de transport, journées de travail), de médicaments, de secours en argent, distribués par les curés, etc. — Ordonnance de l'intendant, qui condamne à un mois de prison et destitue le syndic de Faux-Villecerf, coupable d'avoir insulté le médecin et le chirurgien, envoyés par ledit intendant. — Rapports des médecins sur les causes, la nature et la marche des épidémies.

C. 1167. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1771-1780. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Sages-femmes. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, touchant le projet d'accorder un logement gratuit à la sage-femme d'Arcis-sur-Aube ; — la réception d'une sage-femme par les chirurgiens de Troyes ; — le cours d'accouchement de Mme Ducoudray, à Châlons, et la machine qui lui sert à faire ses démonstrations. — Le cours d'accouchement ouvert à Troyes, en 1775, par M. Le Maire de Ternantes, démonstrateur breveté d'accouchement. — Relevé de bévues commises par des sages-femmes, à Troyes, en 1773. — État des élèves

Digitized by Google

qui ont suivi le cours d'accouchement de Troyes, en 1775, en 1785, en 1787, en 1788. — Diplômes de sage-femme. — État des sages-femmes existant dans l'Élection de Troyes, en 1786. — État de sommes payées par le bureau intermédiaire de Troyes, aux femmes qui ont suivi le cours d'accouchement de Troyes, en 1789.

C. 1168. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1714-1789. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Épizooties. — Ordonnance de l'intendant, portant règlement en matière d'épizootie. — Ordonnance de l'intendant, sur la morve et sur l'inspection des garde-haras, dans les écuries suspectes de contagion. — Copie de l'information extra-judiciaire, faite le 18 juillet 1747, par le subdélégué de Saint-Florentin (Yonne), pour découvrir de quelle manière la maladie des bestiaux s'était introduite dans la paroisse de Montigny (Yonne). — Procès-verbaux d'abattage et d'autopsie de chevaux morveux. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, touchant des épizooties à Droupt-Saint-Basle (Aube), aux Loges-Margueron (Aube), à Estissac (Aube), Villemaur (Aube), Saint-Oulph (Aube), Arcis (Aube), Viâpres-le-Petit (Aube). — Ordonnance de l'intendant, chargeant un vétérinaire de visiter les animaux malades de la paroisse de Saint-Oulph.

C. 1169. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1769-1788. — Santé publique de l'Élection de Troyes. — Vétérinaires. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, les officiers municipaux de Troyes et le directeur de l'École vétérinaire de Lyon, touchant la bourse constituée par lesdits officiers municipaux à l'École vétérinaire de Lyon, au profit du sieur Dhuimuy ; acte notarié par lequel les officiers municipaux de Troyes, s'engagent à payer la pension du sieur Dhuimuy ; comptes-rendus de concours publics entre les élèves de l'école vétérinaire. — Requête adressée à l'intendant de l'Isle-de-France, par le sieur Dhuimy qui demande une médaille. — Requête adressée à l'intendant de Champagne, par un vétérinaire d'Arcis, qui demande un logement gratuit et une indemnité annuelle ; — correspondance à ce sujet, entre l'intendant et le subdélégué ; liste des communautés composant l'arrondissement de ce vétérinaire ; certificats attestant les cures que ce vétérinaire a faites.

C. 1170. (Registre.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1770. — Statistique de l'Élection de Troyes. — Procès-verbal d'évaluation des biens-fonds, industrie, et mesures des grains des différentes villes et paroisses. — Tarif : la livre de froment, 1 sol ; celle de méteil, 10 deniers ; celle de seigle, 8 deniers ; celle d'orge, 7 deniers ; celle d'avoine, 6 deniers. — Le boisseau de froment, nouvelle mesure de Troyes, est estimé 36 livres poids, et 1 livre monnaie 16 sols ; mesures d'Arcis-sur-Aube, Méry-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, ou ancienne mesure de Troyes, 40 livres poids, et 2 livres monnaie ; mesure de Villenauxe (Aube), 26 livres poids, 1 livre monnaie 6 sols ; mesure de Provins (Seine-et-Marne), 33 livres poids, 1 livre monnaie 3 sols ; mesure de Brienne (Aube), 30 livres poids, 1 livre monnaie 10 sols.

C. 1171. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1745-1789. — Statistique de l'Élection de Troyes. — État des tanneries, corroieries, mégisseries qui se trouvent dans la ville et Élection de Troyes. — Prix des grains, du pain, des vins, eau-de-vie, bierre, des bestiaux, de la viande, de l'huile, des fourrages, de la laine, du lin, du chanvre, de la cire, du suif, du fer, du bois à brûler, au mois de décembre 1753. — État négatif des mines et minières. — État des paroisses de 250 feux et au-dessus. — État négatif des forges de fer, des fabriques d'acier ou quincaillerie. — Note sur l'exécution de la circulaire relative aux non-catholiques ; la ville de Troyes est la seule localité de l'Élection, où il se trouve des non-catholiques. — État général des communautés de l'Élection de Troyes indiquant, pour chacune, le nombre des feux, chevaux, vaches, moutons et brebis, cochons, et le montant des impositions. — État des manufactures de l'Élection de Troyes, autres que celles d'étoffe ou de bonneterie. — État des noms, poids ou contenance des mesures de capacité usitées dans les différents marchés de la subdélégation de Troyes. — État des bois de toute nature qui se trouvent dans l'étendue de la subdélégation de Troyes. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué, au sujet des bois de marine.

C. 1172 (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1784-1789. — Statistique de l'Élection de Troyes. — États des récoltes, dressé par le subdélégué, et indiquant en général, pour la totalité de son département, si le produit des récoltes, représente une année commune, moitié, deux tiers d'année. — États des récoltes, dressés par le bureau intermédiaire, avec les renseignements fournis par les municipalités, ces états indiquant, pour un certain nombre de communautés, le nombre total de boisseaux de grain, ou de muids de vin

récoltés (il y a un état pour chacun des six arrondissements d'Arcis, Estissac, Méry, Piney, Troyes, Villenauxe). — Tableau comparatif des récoltes de 1788 et de 1789, indiquant pour chaque communauté le produit moyen en gerbes de l'arpent de Paris.

C. 1173. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1719-1775. — Statistique de l'Élection de Troyes. — États donnant, toutes les quinzaines, le prix des grains de toute espèce (froment, seigle, méteil, avoine, orge), vendus dans les quatre marchés de l'Élection, savoir : à Troyes, Arcis-sur-Aube, Méry-sur-Seine, Villenauxe. — 2e quinzaine de janvier 1719, marché de Troyes, prix du boisseaux de froment pesant 40 livres : 1 livre 9 sols. — 2e quinzaine de janvier 1775, marché de Troyes, prix du boisseau de froment pesant 36 livres : 3 livres 16 sols.

C. 1174. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1776-1789. — Statistique de l'Élection de Troyes. — États donnant, toutes les quinzaines, le prix des grains de toute espèce dans les quatre marchés de l'Élection, savoir : à Troyes, Arcis-sur-Aube, Méry-sur-Seine et Villenauxe. — Prix du boisseau de froment, à Troyes, 2e quinzaine de janvier 1780 : 3 livres 11 sols ; 2e quinzaine d'octobre 1788 : 4 livres 15 sols.

C. 1175. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1766-1788. — Agriculture de l'Élection de Troyes. — États annuels des défrichements exécutés depuis le mois d'octobre 1767, et des déclarations faites par des étrangers qui se sont rendus en France pour se livrer à ces travaux, et acquérir l'exemption du droit d'aubaine, en vertu de la déclaration du Roi du 13 août 1766. — Aucun étranger n'a fait la déclaration prévue par l'ordonnance. — Nombre des arpents défrichés, 219 du 1er octobre 1789 au 1er octobre 1781 ; 140 du 1er octobre 1786 au 1er octobre 1787, etc.

C. 1176. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1757-1789. — Agriculture de l'Élection de Troyes. — Lettre du ministre LeVoyer d'Argenson à l'intendant, pour lui demander son avis sur la requête de M. de Mesgrigny de Villebertain, qui demande un étalon. — Lettres du subdélégué à l'intendant, sur les causes de la dégénérescence de l'espèce bovine, — sur l'ergot des blés et des seigles. — Conditions réglées par le Roi pour la remise, aux cultivateurs de Champagne, de 300 chevaux de trait appartenant à Sa Majesté. — Lettres de divers curés au subdélégué, sur les essais faits de la graine de turneps, envoyée par l'intendant. — État des cultivateurs de la subdélégation de Troyes, auxquels sera remise la graine de betterave envoyée par l'intendant. — Accusé de réception, par le subdélégué à l'intendant, d'instructions relatives aux prairies artificielles, etc.

C. 1177. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1709-1779. — Subsistances de l'Élection de Troyes. — Droits sur les grains. — Déclaration du Roi portant réglement sur les droits de minage, d'étalage, et autres semblables qui se perçoivent sur les grains, farines et légumes dans les marchés. — Arrêt de réglement pour les droits de mesurage des grains, tant dans les marchés que dans les maisons et greniers de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes. — État des droits qui se perçoivent sur les grains dans les marchés de la subdélégation de Troyes. — Arrêts du Conseil d'État qui maintiennent, au profit du sieur d'Aucourt, seigneur de Saint-Just (Marne), de Plancy (Aube), de Semoine (Aube), les droits de mesurage, hallage et étalage, sur les grains vendus aux deux foires de Saint-Just ; le droit de mesurage sur les grains vendus au marché hebdomadaire du même lieu, les droits de hallage, étalage et mesurage sur les grains vendus aux foires et aux marchés hebdomadaires de Plancy et de Semoine.

C. 1178. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1635-1771. — Subsistances de l'Élection de Troyes. — Commerce des grains, approvisionnements. — Ordonnance du roi Louis XIII, qui prescrit aux habitants de la Champagne de mener leurs grains et leurs vins dans les places fortes ; réglement fait par l'intendant de Champagne, Jehan de Choisy, en exécution de cette ordonnance. — Déclaration du Roi et ordonnance de l'intendant de Champagne, concernant la disette de 1709. — Lettre du contrôleur-général Orry à l'intendant, ordonnance de l'intendant concernant une plainte des officiers municipaux de Troyes, qui voudraient que leur marché fût fréquenté davantage. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants d'Arcis-sur-Aube de faire, entre les mains du subdélégué de Troyes, déclaration des grains qu'ils embarquent ; peine contre les contrevenants : 500 livres d'amende. — « État des frais d'achat, de transport, etc., de 400 sacs » de froment pris au magasin de La Motte [Tilly], près Nogent-» sur-Seine (Aube), et destinés pour Langres (Haute-Marne) » et Bourbonne (Haute-Marne), suivant les ordres de Mgr » l'intendant ; » lettres du subdélégué à l'intendant, concernant cette opération.

Digitized by Google

C. 1179. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1772-1789. — Subsistances de l'Élection de Troyes. — Commerce des grains, approvisionnements. — Lettres du contrôleur-général Terray à l'intendant, pour l'inviter à faire poursuivre les marchands de Gray (Haute-Saône), qui, en Champagne, achètent des grains dans les greniers et non dans les marchés. — Rapport du subdélégué à l'intendant, sur les causes de l'élévation du prix des grains en 1773, et sur les causes de la baisse qui s'est produite en 1786. — Lettres du subdélégué à l'intendant, touchant les envois de riz faits à Troyes par l'administration ; états des quantités reçues et de celles qui ont été distribuées. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, concernant les visites domiciliaires prescrites chez les propriétaires, fermiers, laboureurs et marchands de grains, à cause de la cherté de 1789. — Correspondance entre le ministre de Villedeuil, l'intendant de Champagne et l'intendant de Bourgogne, concernant la même cherté.

C. 1180. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1746-1789. — Subsistances de l'Élection de Troyes. — Taxe du pain. — « Plan pour la taxe du pain molet ou livre » de pain blanc, à Troyes, par proportion au prix du bled » froment mesuré au boisseau du marché de Troyes, raclé, » tel qu'il est réglé en toutes ses dimensions par la nouvelle » ordonnance du bailliage du 14 janvier 1734, auquel boisseau doivent être mesures toutes sortes de grains sans exception. » — Mémoires concernant les boulangers et la taxe du pain d'Arcis-sur-Aube (Aube), de Méry-sur-Seine (Aube), de Troyes et de Villenauxe (Aube). — Rapport du subdélégué à l'intendant, sur la taxe du pain.

C. 1181. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1561-1789. — États Généraux, Assemblées des Notables. — Cahier de la Noblesse et du Tiers-État du bailliage de Troyes, pour les États Généraux d'Orléans, 1561. — Procès-verbal dressé par François Mallier, évêque de Troyes, touchant la nomination des députés aux États Généraux projetés à Orléans, en 1649. — Remontrances du parlement, assemblé à Troyes, qui demande la convocation des États Généraux. — Correspondance entre l'intendant et les officiers municipaux de Troyes, qui demandent que M. Huez, leur maire, fasse partie de l'Assemblée des Notables de 1787. — Discours prononcés à l'Assemblée des Notables de 1788. — Arrêts du Conseil d'État concernant la convocation des États Généraux de 1789. — Mémoire concernant les États Généraux, ce mémoire extrait des registres de l'assemblée d'Élection de Troyes. — Ordonnance du grand bailli d'épée de la ville de Troyes, sur la convocation des assemblées des trois ordres du bailliage de Troyes, et sur l'élection des députés du Clergé et du Tiers-État à ces assemblées ; exploits d'huissier signifiés en conséquence aux seigneurs, aux membres du Clergé, aux syndics des communautés. — Liste des membres de l'ordre de la Noblesse. — Protestation des corporations de la ville de Troyes, contre l'article du cahier du Tiers-État, qui demande la suppression des corporations.

C. 1182. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1731-1789. — Administration communale de l'Élection de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant, sur l'exécution de l'arrêt du Conseil du 24 juillet 1775, qui ordonne qu'à l'avenir les villes, corps, communautés, hôpitaux et provinces ne pourront être autorisés à faire des emprunts qu'en destinant un fonds annuel au remboursement des capitaux. — Instruction qui règle les attributions et le mode de fonctionner de l'assemblée provinciale et des assemblées d'Élection de Champagne. — État des communautés de l'Élection de Troyes indiquant les réclamations de chacune d'elle. — Ordonnance de l'intendant, qui fixe le jour de l'élection et celui de l'entrée en fonctions des syndics des communautés, qui permet aux habitants de réélir une fois le syndic de l'année précédente, etc. — Ordonnances *en blanc* du subdélégué de Troyes, approuvant des nominations de syndics de communautés et déterminant quelles sont les attributions des syndics

C. 1183. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1728-1788. — Administration communale de l'Élection de Troyes. — Relevé des paroisses qui sont en état d'acheter des pompes à incendie. — État des communautés de l'Élection de Troyes, qui sont composées de moins de vingt feux, et qui paraissent dans le cas d'être réunies à d'autres communautés, savoir : Argentolle (Aube), Bonsac (Marne), Charmessaux (Aube), Mesgrigny (Aube), Montabert (Aube), Rachisy (Aube), Villevoque (Aube), Villeneuve-aux-Riches-Hommes (Aube), Virloup (Aube) ; — état des communautés qui ont un rôle commun et qu'il serait à propos de séparer complètement l'une de l'autre, savoir : Assencières et Mesnil-Scellières, Blaincourt et Epagne, Chaudrey et Orillon, Torcy-le-Grand et Torcy-le-Petit, Massey, Montgueux et Mesnil-Vallon, Messon et Prugny, Montsuzain et Voué, Pougy et Véricourt, Saint-Léger, Cervet et Bréviande-Saint-Léger, Saint-Nabord et Mesnil-la-Comtesse, Salon et Champfleury, Sancey-Saint-Julien, Villepart et Bréviande-Sancey, Vailly et Feuges, Villevoque et Villiers-le-Brûlé, Viâpres-le-Petit et Champigny (toutes ces localités dépendent du département de l'Aube), etc.

Digitized by Google

C. 1184. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1726-1789. — Administration communale de l'Élection de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant, sur la comptabilité des syndics. — Résultats des comptes des syndics, ou états indiquant pour chaque communauté le nom du syndic, le montant de la recette, le montant de la dépense, la différence, l'avis du subdélégué, la décision de l'intendant. — Impositions communales. — Instruction sur la manière de dresser les rôles. — Lettres du subdélégué à l'intendant, pour lui proposer d'ordonner des impositions destinées au paiement des dettes de diverses communautés. — « État pour faire connaître » les villes et communautés qui ont payé de leurs deniers et » revenus communs, ou extraordinaires, l'imposition faite en » 1775, pour le paiement des entrepreneurs de voitures mili- » taires, et celles qui, n'ayant aucuns revenus ou ressources, » ont été obligées d'avoir recours à une imposition pour satis- » faire à ladite dépense. »

C. 1185. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1661-1789. — Administration communale de l'Élection de Troyes. — Ordonnance du lieutenant-général du bailliage de Troyes, prescrivant la saisie du tiers du revenu des décimateurs, pour ce tiers être employé à la réparation des églises. — Arrêts du Parlement concernant les réparations des églises, le logement des curés, etc. — Lettres du subdélégué à l'intendant, concernant l'adjudication des travaux des églises et des presbytères. — Arrêt du Conseil confirmant des adjudications de travaux à des églises et à des presbytères. — Lettres du subdélégué à l'intendant, pour lui offrir de faire payer, sur les fonds communaux, les experts chargés de constater les réparations qui rendent les coupes de bois nécessaires ; — pour lui faire connaître l'emploi des sommes que les prenant part aux affouages, paient avant d'enlever leur portion affouagère. — Arrêt du Conseil d'État qui supprime les communautés d'arts et métiers. — Lettres de l'intendant et de son secrétaire au subdélégué, pour l'inviter à mettre les scellés sur les meubles, deniers et papiers de chaque corporation et à en faire inventaire. — Instruction faisant connaître quels renseignements le gouvernement désire avoir sur chaque corporation.

C. 1186. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Aix-en-Othe (Aube). — En 1677, montant du rôle, 5,135 livres 2 sols 6 deniers ; 296 contribuables ; 3 exempts (le curé, le vicaire, Étienne de Budée, écuyer, seigneur de Villemoiron en partie), 5 mendiants. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants à la halle, par devant le lieutenant de la justice, un praticien faisant fonction d'officier de justice, ou un notaire, pour nommer les collecteurs des tailles. — Sentences de l'Élection de Troyes qui homologuent des traités, par lesquels les habitants exemptent de la taille un recteur des écoles, un chantre de la paroisse. — Ordonnances de l'intendant de Champagne qui fixent la part de la communauté d'Aix-en-Othe, dans la remise de taille accordée par le Roi.

C. 1187. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1703-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Aix-en-Othe (Aube), rendus pardevant le subdélégué de Troyes. — Liste des officiers du bailliage d'Aix-en-Othe, en 1715 : un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier ; trois notaires ; cinq procureurs ; un syndic ; un garde des bois. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes (en 1787, 330 feux, 120 chevaux, 300 vaches, 320 brebis, 37 moutons, 115 cochons, 20 ânes). — Devis de réparations à l'église. — Lettres du subdélégué à l'intendant, sur la construction du presbytère. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'arrestation d'un syndic coupable d'avoir levé une imposition non autorisée.

C. 1188. (Liasse). — 41 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté d'Allibaudières (Aube). — En 1679 : 69 contribuables, parmi eux le procureur fiscal, le lieutenant en la prévôté, le receveur, le recteur des écoles ; un exempt, le curé ; montant du rôle, 1,506 livres 15 sols. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, pour nommer les asséeurs et collecteurs des tailles, ces procès-verbaux dressés pardevant un sergent en la justice, le lieutenant en la prévôté, ou le syndic perpétuel. — Tableau des habitants pour servir de base au choix des collecteurs et indiquant le montant des impositions de chacun aux rôles de la taille, de la corvée, des vingtièmes.

C. 1189. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1709-1789. — État négatif des terres incultes existant sur le territoire de la communauté d'Allibaudières (Aube). — États des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes ; en 1787, 80 feux. — État des biens du comte de Dampierre, seigneur. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics rendus par devant le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette : 40 livres, prix d'adjudication des prés ; — dépense : 58 livres, dont 24 à un piqueur pour avoir dirigé les réparations des rues. — Avis du sous-ingénieur des pont-et-chaus-

Digitized by Google

sées du département de Troyes, concluant à ce que l'intendant ordonne aux habitants de travailler quatre jours par an à l'entretien de leurs rues, très fréquentées par les habitants de Sézanne (Marne), qui vont au marché d'Arcis (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de la dépouille des prés. — Devis de réparations au presbytère.

C. 1190. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Angluzelle (Marne). — En 1679, montant du rôle, 922 livres 10 sols; 52 contribuables, dont le procureur fiscal; un exempt (le curé) (les premiers rôles dressés par les collecteurs ; les derniers, à commencer par celui de l'année 1746, sont l'œuvre des commissaires nommés par l'intendant). — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pardevant le greffier de la justice du lieu, un sergent en la justice, le lieutenant de la justice, ou le syndic perpétuel, pour la nominations des collecteurs des tailles. — États statistiques des habitants (en 1788, 56 feux), des chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — Comptes des syndics, arrêtés par le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux de vente de dépouille de prés, pardevant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant des anticipations commises sur les biens communaux.

C. 1191. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1679-1790. — Rôle de la taille de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1720 livres, 172 contribuables, dont le lieutenant au bailliage, le procureur fiscal, un praticien, deux procureurs au bailliage d'Arcis, le grenetier et le contrôleur au grenier à sel du même lieu, le greffier du bailliage; 4 privilégiés : le curé, un garde du corps, le bailli, le receveur du grenier à sel. — En 1775, 516 contribuables, dont 475 taillables, un mineur et 40 domestiques, montant du rôle : 6,976 livres — Procès-verbaux de nomination de collecteurs. — Demandes en décharge d'impôts. — Enquête par le subdélégué de Troyes, sur les réclamations formées par le commissaire vérificateur général des rôles du grenier à sel d'Arcis, par le lieutenant criminel du même grenier à sel, et par le directeur de la poste du même lieu, qui prétendent être exempts de la taille. — Lettre de l'intendant général des postes à l'intendant de Champagne, pour le prier d'accorder l'exemption de la taille au maître de poste d'Arcis. — État des pauvres en faveur desquels il a été accordé, sur la taille, une remise de 240 livres.

C. 1192. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 2 pièces parchemin.

1711-1789. — Grenier à sel d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes, au sujet d'une contestation entre le procureur du Roi du grenier à sel d'Arcis et les autres officiers du même siege, touchant la finance des nouveaux offices créés par le roi Louis XIV. — Liste des officiers du grenier à sel d'Arcis, en 1723. — Devis, affiches, procès-verbaux d'adjudication de réparations au grenier à sel d'Arcis ; arrêt du Conseil d'État approuvant deux de ces adjudications, et lettre d'envoi du contrôleur général Turgot à l'intendant. — Lettre du chancelier d'Aguesseau à l'intendant, pour lui demander son avis sur une dispense d'âge demandée par le fils du président du grenier à sel d'Arcis, pour succéder à son père. — État des paroisses qui composent l'arrondissement du grenier à sel d'Arcis. — État du produit des droits d'aide perçus dans les bureaux du département d'Arcis, pendant les mois de mai et juin 1789.

C. 1193. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1731-1789. — Police de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Procès-verbal dressé par le bailli, qui constate quelles sont les maisons couvertes en paille, dans cette localité ; projet d'ordonnance à rendre par l'intendant, pour contraindre les propriétaires de ces maisons à les couvrir en tuiles. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le juge de police d'Arcis-sur-Aube, concernant une émeute à propos de grains, en 1789. — Lettres du comte de Brienne à l'intendant, pour lui recommander un candidat aux fonctions de subdélégué à Arcis, un autre à celles de maitre de poste dans la même localité. — Logement des gens de guerre. — Demande d'exemption du logement des gens de guerre, adressée à l'intendant par un notaire royal au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube (les faits contenus dans cette requête sont certifiés exacts par le subdélégué de l'intendant au département d'Arcis). — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, au sujet de requêtes analogues présentées par un huissier à verge du Châtelet, par un contrôleur des actes, par un archer-garde de la connétablie et prévôté générale des monnaies, par le maître de poste, etc.

C. 1194. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1747-1789. — Statistique de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — État des biens possédés sur le territoire par des établissements de main-morte, savoir : par la cure, le prieuré, la fabrique, l'hôpital et les Cordeliers d'Arcis et par la Commanderie de Troyes. — Mesures de grains usitées au mar-

Digitized by Google

ché d'Arcis. — Mémoire de l'assemblée municipale d'Arcis, sur la multiplication des bestiaux. — État des habitants (564 feux), chevaux, bestiaux, etc., en 1788. — Relevés du prix des grains au marché d'Arcis. — Industrie et commerce. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et Machault, contrôleur général, au sujet d'une saisie de métiers et de marchandises, faite sur un fabriquant de bas par les gardes jurés de la corporation des fabriquants de bas d'Arcis ; — d'une saisie de coton, faite sur les fabriquants d'Arcis, par les grand-garde et gardes de la communauté des marchands de la ville de Troyes. — Lettre de l'intendant au contrôleur général Turgot, pour l'informer que la manufacture de bas d'Arcis a été autorisée par lettres-patentes du 29 décembre 1733. — Arrêt du Conseil d'État qui établit la liberté de la fabrication du métier à bas dans tout le royaume. — État des marchés où les négociants en grains d'Arcis écoulent leurs denrées.

C. 1195. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1759-1786. — Voirie de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Lettres et notes adressées à l'intendant par le sous-ingénieur de Montrocher, touchant l'entretien des rues et des abords d'Arcis. — Mémoire adressé à l'intendant par le prieur de Notre-Dame d'Arcis, qui s'oppose au projet d'établir un écoulement d'eau dans le cimetière de son prieuré. (Voir C. 1196.)— Avis du subdélégué de Troyes, sur des demandes d'exemption des corvées, ces demandes formées par le bailli d'Arcis, par un avocat en parlement, par le contrôleur du grenier à sel, etc. — État des particuliers d'Arcis qui se prétendent exempts des corvées. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour lui rendre compte d'actes de mutinerie commis par des garçons d'Arcis, requis pour les corvées ; — projet d'ordonnance de l'intendant qui les condamne à quinze jours de prison. — Lettre du marquis de Monteynard, ministre de la guerre, à l'intendant, pour lui faire des représentations au sujet d'une saisie exercée contre un invalide qui se refuse au service de la corvée et qui est dans son droit.

C. 1196. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Voirie de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Plan du prieuré de Notre-Dame et des environs, indiquant l'emplacement du cimetière et le fossé projeté pour l'écoulement des eaux. (Voir C. 1195.)

C. 1197. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1761-1778. — Péage d'Arcis-sur-Aube. — Mémoires sur le péage d'Arcis-sur-Aube, qui se percevait sur le poisson avant 1569, et qui, depuis, 1715, se perçoit sur les bateaux et sur le bois flotté, sans tarif régulier. — Tarif des droits qui se perçoivent à Anglure (Marne). — Mémoire analogue concernant les péages de Rethel (Ardennes), Chagny (Ardennes). — Correspondance entre les contrôleurs généraux de Laverdy et Turgot, Necker, directeur général des finances, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, au sujet de requêtes formées par les seigneurs d'Arcis, qui voudraient obtenir un arrêt du Conseil confirmatif de leur péage.

C. 1198. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1760-1788. — Brigade de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant sur la plainte d'un cavalier qui demande que la communauté lui fournisse un logement. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le marquis de La Briffe, seigneur d'Arcis, touchant le choix d'un emplacement pour la caserne de la maréchaussée. — Projet de vente d'un terrain destiné à cette caserne. — Devis des travaux de construction. — Ordonnance de l'intendant, prescrivant l'imposition du loyer de la caserne provisoire. — États de répartement de cette imposition entre les paroisses qui composent l'arrondissement de la brigade. — Journaux du service ordinaire de la brigade d'Arcis.

C. 1199. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Brigade de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Plan, coupe et élévation de la caserne projetée et non construite (deux chambres pour le brigadier, une chambre pour chacun des trois cavaliers, une cinquième chambre, une écurie).

C. 1200. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1778 (?). — Brigade de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Plan, coupe et élévation de la caserne projetée et non exécutée (deux chambres pour le brigadier, une chambre pour chacun des quatre cavaliers, une chambre de dépôt, un bûcher, une écurie pour six chevaux).

C. 1201. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1778. — Brigade de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Plan, coupe, élévation de la caserne projetée et non exécutée (au rez-de-chaussée : Hôtel-de-Ville, corps de garde, deux chambres de cavalier, écurie ; au premier : deux chambres servant de logement à l'officier, une chambre de cavalier, la chambre du cavalier de correspondance).

Digitized by Google

C. 1202. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Brigade de maréchaussée d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Plan, coupe, élévation de la caserne projetée et non exécutée (deux chambres pour le commandant, trois chambres de cavalier, une chambre de correspondance, une prison, un four, une écurie, une grange).

C. 1203. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1727-1758. — Incendie d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes, constatant que le bourg d'Arcis a été brûlé le 25 avril 1727, que 32 maisons seulement restent debout, que l'église paroissiale et l'église des Cordeliers ont été incendiées. — État des particuliers dont les logements ont été brûlés, 232 feux, 904 personnes ; état des particuliers non incendiés : 53 feux. — Modèle d'ordonnance à envoyer aux communautés voisines afin d'en contraindre les habitants à aller travailler par corvée pour enlever les décombres et construire des baraques aux habitants. — États des communautés qui doivent voiturer, à Arcis, les matériaux nécessaires à la reconstruction des maisons. — Arrêt du Conseil d'État qui, au moyen d'une imposition spéciale, accorde aux habitants d'Arcis un secours de cent mille livres, applicable à la reconstruction des maisons. — Compte de l'emploi de cette somme.

C. 1204. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1693-1788. — Administration municipale de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Lettres du subdélégué de Troyes, concernant les privilèges du serpent de la paroisse et des pompiers de la communauté, les appointements qu'il est question de donner à une sage-femme et à un second vicaire. — Pétition adressée à l'intendant par les membres du conseil des notables, qui demandent à être réintégrés dans leurs fonctions ; rejet. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics : En 1693, recette 954 livres 10 sols, imposés pour la subsistance et l'ustensile des cavaliers en quartier d'hiver à Arcis, et 96 livres 14 sols imposés pour la subsistance des soldats de milice. — en 1781, recette 4,145 livres, dont 1,447 livres 10 sols, provenant du remboursement fait à la communauté de ses avances pour le logement de la brigade de maréchaussée.

C. 1205. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1700-1789. — Administration municipale de la communauté d'Arcis-sur-Aube (Aube). — Ordonnance de l'intendant, qui annulle une adjudication à bail des pâtures communales, faite en la justice du lieu. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui donner un avis favorable sur la requête des habitants qui demandent l'autorisation de s'opposer au décret volontaire de la terre d'Arcis. — États des dettes, revenus et charges de la communauté. — Règlement du bureau d'aumône et de charité, établi pour le soulagement des pauvres ; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué de Troyes. — Mémoire concernant les différents établissements de charité et d'éducation d'Arcis (hôpital, école de filles, confrérie de charité, bureau d'aumône, fondation pour faire des apprentissages, sage-femme pensionnée, école de garçons). — Délibération de la municipalité qui établit un grenier public.

C. 1206. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1676-1696. — Rôles de la taille de la communauté d'Arrigny (Marne), dressés par les collecteurs, en exécution de commissions signées de l'intendant de Champagne, d'un trésorier des finances de Châlons, et des président, lieutenant et élus de Troyes. — En 1692, 43 contribuables, dont dix domiciliés hors de la communauté, et le recteur d'école ; exempts : le curé, la veuve et les enfants de feu Messire François de Saint-Privez, chevalier, seigneur d'Arrigny et autres lieux ; Messire François de Saint-Privez, chevalier, seigneur de Richebourg et d'Arrigny ; Messire Henry de Saint-Privez, chevalier, seigneur du Haut-Champ et d'Arrigny. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, pardevant le garde de justice d'Arrigny, ou un notaire au bailliage de Larsicourt (Marne), pairie de France.

C. 1207. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1679-1780. — Rôles de la taille de la communauté d'Argentolles (aujourd'hui hameau de la commune de Creney, Aube). — En 1679, 18 contribuables. — « Rôle pour connaître les principes et les motifs de la répartition de la taille » de la capitation des autres impositions accessoires..... pour » l'année 1779 ; » montant de ce rôle, 343 livres 5 sols ; nombre des contribuables à la taille 18, dont 4 forains ; contribuables à la capitation seulement : un mineur, un domestique ; exempt : le sieur Delaporte, seigneur. — Contraintes décernées par le fermier des aides de Troyes, contre les dames d'Argentolles. — Reçu des droits de gros, dus pour vin vendu par Messire Claude d'Aunay, seigneur d'Argentolles. — Déclaration des vins qui se trouvent dans la maison du seigneur d'Argentolles. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes.

Digitized by Google

C. 1208. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1764-1789. — Procès-verbal d'élection des membres de l'assemblée municipale de la communauté d'Argentolles (Aube). — Comptes des syndics : en 1783, recette 131 livres provenant de vente d'herbe et de saules ; dépense, 81 livres 10 sols, dont 16 livres pour les gages du maître d'école, 7 livres au vicaire, 4 livres aux sonneurs, etc. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, sur l'exécution d'un arrêt du Conseil du 9 mai 1758, en vertu duquel la comtesse de Morville a fait dessécher le marais d'Argentolles, et la marquise de Crussol, fille de la comtesse de Morville a, comme héritière de sa mère, droit à la propriété de moitié du marais, qui appartenait en totalité aux habitants d'Argentolles et de Crenay (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants d'Argentolles à faire un emprunt et à s'imposer pour payer les frais d'un procès avec la communauté de Crenay, au sujet du marais dont il vient d'être question. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux, dits le marais d'Argentolles, ces prés divisés en seize lots.

C. 1209. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Assenay (Aube). — Montant du rôle en 1679 : 467 livres 17 sols, répartis entre 45 contribuables, dont deux notaires au duché d'Aumont. — Montant du rôle en 1769 : 1,111 livres 13 sols, répartis entre 62 contribuables, dont 47 domiciliés à Assenay. — Seigneur : le duc d'Aumont. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour nommer les collecteurs, ces assemblées réunies « au lieu accoutumé à tenir les plaids de la justice » d'Assenay. » — Requête adressée à l'intendant par le préposé des vingtièmes, qui demande à être maintenu dans son emploi, à cause du privilége que cet emploi lui confère d'exempter son fils de la milice. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants, tenue pardevant le lieutenant en la justice d'Assenay, et par lequel ils consentent à supporter une perte de 51 livres, faite par le collecteur par insuffisance de recouvrement. — Ordonnance de l'intendant qui accorde à un collecteur incendié, décharge d'une somme de cent dix livres recouvrée par lui et perdue par l'effet de l'incendie. — États statistiques des habitants, des récoltes, des hameaux, ce dernier signalant deux fiefs : La Courtille-au-Noble, Les Mottes-d'Assenay.

C. 1210. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1770-1789. — Procès-verbal d'élection du syndic et des autres membres qui doivent composer l'assemblée municipale de la communauté d'Assenay (Aube). — Traité conclu entre les habitants et un voiturier, pour l'achèvement de leur tâche de corvée sur la route de Troyes à Auxerre : les habitants paieront à ce voiturier 255 livres ; requête par eux adressée à l'intendant, pour le prier d'approuver ce traité. — Procès-verbaux d'adjudication d'émondes de saules, pardevant le subdélégué de Troyes, au profit de la communauté. — Comptes des syndics. — En 1780, le syndic propose : recette 41 livres 8 sols, dépense 51 livres 1 sol ; le subdélégué, sur la réclamation des habitants, arrête la recette à 42 livres 8 sols, la dépense à 25 livres 1 sol, il raye notamment deux articles de dépenses faites au cabaret, lesquelles se montent en total à 20 livres.

C. 1211. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles des tailles de la communauté d'Assencières (Aube) et de celle de Mesnil-Scellières (Aube), réunie avec Assencières dans la commission des tailles (de 1746 à 1765, il y a pour ces deux communautés un rôle unique). — En 1679, deux exempts : Messire Pierre Pithou de Luyères, seigneur, et le curé ; 51 contribuables, dont le lieutenant de la justice, son greffier. — En 1782, 48 contribuables. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, en assemblée générale des habitants. — Tableaux des habitants pour servir à la nomination des collecteurs. Ces tableaux divisés en classes et indiquant, pour chaque habitant, le montant de ses impositions aux rôles de la taille, des corvées, des vingtièmes.

C. 1212. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1767-1789. — États statistiques des terres incultes (en 1769, 30 arpents), biens de main-morte, habitants (en 1788, 55 feux), récoltes de la communauté d'Assencières (Aube). — Procès-verbal d'élection du syndic et des membres de l'assemblée municipale, — d'un député pour représenter la communauté à l'assemblée du bailliage de Troyes pour les États Généraux. — Comptes des syndics ; recette, néant ; dépense variant de 30 livres à 11. — Lettres du subdélégué de Troyes et du sous-ingénieur de Montrocher à l'intendant, touchant la reconstruction du presbytère ; mémoire du curé, devis et procès-verbal d'adjudication, par devant le subdélégué, de ce bâtiment à construire en bois, et devant contenir une chambre, une cuisine, deux cabinets ; prix : 3,680 livres.

C. 1213. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Avant, près Ramerupt (Aube). — En 1677 : 93 contribuables, dont le prévôt, le procureur fiscal et le greffier ; montant du

Digitized by Google

rôle 1,684 livres. — En 1775, 91 contribuables, dont six domiciliés hors du territoire de la communauté ; montant du rôle, 1,373 livres 15 sols. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs des tailles, en assemblées des habitants, tenues à la diligence du syndic, pardevant un notaire en la prévôté, le prévôt lui-même ou un ancien praticien. — États statistiques des terres incultes, des habitants (78 feux en 1788), des récoltes. — Tables alphabétiques (incomplètes) des actes de l'état civil à partir de l'année 1700.

C. 1214. (Liasse.) — 30 pièces ; 1 plan, papier.

1678-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Avant, près Ramerupt (Aube) ; — recette ordinaire nulle, (par exception en 1786, 36 livres 1 sol, provenant d'une imposition ; en 1787, 6 livres provenant de vente de saules) ; dépense minimum 17 livres 9 sols, maximum 64 livres 12 sols. — Affiches annonçant la reconstruction du presbytère commun à cette communauté et à celle de Mesnil-Lettre ; plan, coupe, élévation du presbytère projeté ; procès-verbal d'adjudication, par devant le subdélégué de Troyes. — Traité entre les habitants et un maître d'école, qui sera logé, recevra soixante livres de gages, payables par les habitants au moyen d'une imposition, plus le casuel, les autres rétributions comme sonneur et chantre de la paroisse, et les mois d'école des enfants (six, cinq et quatre sols suivant que les enfants écriront, liront ou seront seulement à l'alphabet), moyennant quoi il devra notamment sonner en temps d'orage.

C. 1215. (Liasse.) — 73 pièces ; 1 plan, papier.

1676-1780. — Rôles de la taille de la communauté d'Aubeterre (Aube). — En 1682, 20 contribuables payant 280 livres, plus un exempt : Jean-Baptiste d'Aubeterre, seigneur du lieu. — En 1783, 57 contribuables payant 1,072 livres. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour élire des collecteurs, l'un dressé par le « lieutenant en la justice, mairie » royale et foncière d'Aubeterre, pour autant qu'il n'y a notaires ni praticiens en la justice y demeurant pour Jean- » Baptiste d'Aubeterre, écuyer, seigneur de Fouchères, » Vougrey, Bragelogne, Vaux et autres lieux, et dudit Au- » beterre. » — États statistiques des habitants, biens de mainmorte, etc. — Comptes des syndics. — Procès-verbal dressé par un élu de Troyes, pour constater les dégâts causés par un orage suivi d'inondation. — Coupe d'un clocher projeté avec flèche en charpente, et de la partie de l'église attenant.

C. 1216. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1677-1780. — Rôles de la taille, de la capitation et de la contribution représentative de la communauté d'Aubigny (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,148 livres ; nombre des contribuables, 55 ; le duc de Luxembourg, seigneur. — En 1783, montant du rôle, 2,019 livres ; nombre des contribuables, 84, dont 13 domiciliés hors du territoire. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, en assemblées des habitants tenues par devant le lieutenant-général au bailliage de Ramerupt (Aube), exerçant la justice d'Aubigny. — État des nonvaleurs du rôle de 1678, que les collecteurs prétendent faire reimposer. — Ordonnance de l'intendant qui accorde une remise de taille à deux habitants d'Aubigny, certificat du subdélégué de Troyes, constatant l'émargement fait en conséquence sur le rôle de la taille.

C. 1217. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1730-1780. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté d'Aubigny (Aube) ; en 1788, 68 feux. — Comptes des syndics : en 1780, recette : 733 livres, produit de la location des prés communaux ; — dépense : gages du maître d'école, 150 livres ; vingtièmes dus par la communauté, 35 livres ; frais de voyages, frais d'actes, etc. — Note écrite par l'intendant qui prescrit de faire, à un particulier d'Aubigny, défense de tenir école sous peine de prison. — Ordonnance de l'intendant, portant délimitation des finages d'Aubigny et de Vignets (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, au sujet d'une contestation des habitants d'Aubigny avec ceux de Vignets, touchant leurs biens communaux. — Procès-verbal d'adjudication à bail, par le subdélégué de Troyes, d'une pièce de pré communal, à un particulier qui jouira de cette pièce de pré pendant douze ans, et moyennant ce tiendra la communauté quitte d'une somme de mille livres qu'il lui a prêtée.

C. 1218. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1677-1780. — Rôles de la taille de la communauté d'Avon-la-Pèze (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,059 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 83, dont les procureurs fiscaux d'Avon et de la Pèze, le « pastre des bestes à laisne, » le « pastre des bestes aumailles, » le vallet, le cuisinier et le cavalier du seigneur, les admodiateurs du prieuré, le syndic ; exempts : le curé et Messire Denis de Harlus, chevalier, seigneur de Vertilly (Yonne), Avon, Les Ormeaux (Aube), écuyer ordinaire du Roi. — En 1783, montant du rôle, 1,615 livres 7 sols ; nombre des contribuables, 78, dont six domiciliés hors du territoire, et trois domestiques ; exempts : M. de Luxembourg, seigneur ; le curé. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, pour la nomination des collecteurs. — Tableaux des habitants indiquant le montant des impôts de chacun, et de-

Digitized by Google

vant servir au choix des collecteurs. — Ordonnance de l'intendant qui fixe la part de la communauté d'Avon, dans la remise accordée par le Roi, sur la taille de l'année 1768.

C. 1219. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1760-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté d'Aubigny (Aube). — Rapport de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sur une contestation pendante entre les habitants et l'entrepreneur qui s'est chargé de faire leur tâche de corvée. — État statistique des biens de main-morte (lesquels appartiennent à la cure, à la fabrique, au prieuré de Saint-Pierre-ès-Liens d'Avon), des habitants, des récoltes. — Procès-verbaux d'adjudication de réparations à l'église et à la maison d'école, de reconstruction du presbytère, par devant le subdélégué de Troyes.— Comptes des syndics ; recette ordinaire, nulle.

C. 1220. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1677-1766. — Rôles des tailles de la communauté d'Auzon (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,350 livres ; nombre des contribuables, 66, dont le procureur fiscal ; exempts : Messire François de Criston, écuyer, capitaine-major d'une compagnie de chevaux légers, seigneur d'Auzon, Brandonvilliers (Marne) et autres lieux, et le prieur d'Auzon. — En 1765, montant du rôle, 1,378 livres 18 sols ; nombre des contribuables, 88, dont six domiciliés hors du territoire, quatre mineurs et cinq domestiques sujets seulement à la capitation ; exempts : M. de Montaulin, seigneur, le curé.—Procès-verbaux d'assemblée des habitants, pour élire les collecteurs des tailles ; ces procès-verbaux, dressés par devant un ancien praticien au bailliage de Piney (Aube), par devant le lieutenant en la justice du lieu, etc. — Sentence des élus de Troyes, qui homologuent un traité entre les habitants et le maître d'école, ce traité exemptant le maître d'école des impositions. — Nomination de garnisaire par le receveur des tailles de l'Élection de Troyes, en exécution d'une contrainte décernée par l'intendant contre les habitants d'Auzon.

C. 1221. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1763-1789. — État des terres en friche situées sur le territoire d'Auzon. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et de reconstruction du presbytère. — Lettre du sieur de Montaulin, seigneur d'Auzon, à l'intendant, pour lui demander une part dans la distribution des boites de remèdes. — Procès-verbaux d'adjudication à bail, des prés communaux, par devant le subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 146 livres 12 sols, provenant notamment du loyer de la rivière du lieu (l'Auzon) et de location de prés ; dépense, 42 livres 16 sous 6 deniers, dont 6 livres 11 sols pour réparations à la maison d'école.

C. 1222. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1688-1781. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la communauté de Baire Saint-Parres (Aube), en assemblées tenues à la requête du syndic, par devant le lieutenant en la justice du lieu pour Anne Largentier, veuve de deffunt Messire François baron du Vouldy. — Requête adressée à l'intendant par le procureur fiscal de la mairie royale et foncière de Baire, sur l'Élection du syndic et la conservation des archives de la communauté. — État des prés de la communauté de Baire-Saint-Parres, Baire Saint-Loup et les Vieilles-Vignes. — Comptes des syndics de la communauté de Baire-Saint-Parres et Baires-Saint-Loup, ces comptes arrêtés par le subdélégué de Troyes.

C. 1223. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Baissy ou Bessy (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,096 livres 16 sols ; nombre des contribuables, 52. — En 1775, montant du rôle, 1,698 livres ; nombre des contribuables, 71, dont douze domiciliés hors du territoire et trois domestiques. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Procès-verbal de chevauchée d'un élu de Troyes, pour constater les dégats causés par un incendie qui a brûlé dix-huit maisons. — États statistiques des terres en friche (20 arpents), des habitants (52 feux en 1788), des récoltes. - Le chapitre de Vincennes (Seine), seigneur du lieu.

C. 1224. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1776-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Baissy ou Bessy (Aube). — Du 1er octobre 1778 au 31 décembre 1779, recette, 231 livres 19 sols 6 deniers, provenant de la location du pré dit de la Tomelle, d'une coupe de bois, du loyer de la rivière communale (la Barbuise) et de reliquat de compte ; dépense, 219 livres 1 sol 6 deniers, dont 8 livres au curé pour honoraires de messes, 20 livres pour les gages des gardes messiers, 18 livres pour la nourriture du taureau bannal, 2 livres pour avoir conduit en voiture des mendiants à Arcis, etc. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, au sujet de la reconstruction du presbytère. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux, un de ces prés divisé en trente lots.

Digitized by Google

C. 1225. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Barberey-aux-Moines (Aube). — En 1679, montant du rôle, 24 livres ; nombre des contribuables, 28. — En 1783, montant du rôle, 1,222 livres 10 sols, nombre des contribuables, 62, dont 29 domiciliés hors de la paroisse et un domestique. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants à l'effet de nommer des collecteurs, ces assemblées réunies « au lieu accoutumé à » tenir les assemblées de la justice de Barberey-aux-Moines, » dépendant de Villacerf » (Aube), ailleurs « dépendant de » Payns » (Aube). — États statistiques des habitants, des récoltes. — Seigneurs en 1769, l'abbé de Montier-la-Celle (Aube) et M. Camusat de Riancey.

C. 1226 (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1758-1789. — Procès-verbaux d'expertises faites sur le le territoire de Barberey-aux-Moines (Aube), par ordre de l'intendant, pour vérifier si certains terrains sont propres à être plantés en vigne. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour lui donner son avis sur la réclamation des habitants de Barberey-aux-Moines, qui veulent contraindre un particulier à confier ses moutons au berger communal et lui faire défendre de mener ses oies dans les prés. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux. — Comptes des syndics. — En 1782, recette 2,440 livres 11 sols, dont 1,402 livres 11 sols provenant d'un reliquat de compte, le reste de location de prés, vente de saules, location de rivière, etc.; dépense 165 livres 2 sols 3 deniers.

C. 1227. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Barberey-Saint-Sulpice (Aube). — En 1678, montant du rôle 1,100 livres ; nombre des contribuables 59, dont le procureur fiscal et le greffier ; exempts : le curé et le concierge du château, qui appartient à Jean Le Mérat, seigneur, demeurant à Paris. — En 1723, parmi les exempts Claude Le Roy, seigneur du lieu. — En 1769, contenance du territoire, 943 arpents 2 cordes ; montant du rôle 1,682 livres 10 sols ; nombre des contribuables 106, dont 50 domiciliés à Barberey ; seigneur M. Le Roy. — Demandes en décharge d'impôts. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants, tenues par devant le greffier de la justice. — Procès-verbaux d'une enquête faite par le subdélégué de Troyes, sur la plainte de plusieurs habitants qui prétendent qu'ils ont versé entre les mains des collecteurs des sommes supérieures à celles qui sont portées au rôle de la taille.

C. 1228. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1720-1789. — Procès-verbaux d'expertises faites par ordre de l'intendant, sur le territoire de Barberey-Saint-Sulpice (Aube), pour vérifier s'il y a lieu d'autoriser la plantation de certains terrains en vignes. — États statistiques des biens de main-morte, des habitants (59 feux en 1788), des récoltes. — Compte des syndics. — En 1778, recette 1,424 livres 4 sols 6 deniers, provenant en presque totalité de coupes de saules et de location de terres et de prés ; dépense 1,101 livres 11 sols 9 deniers, dont 118 livres 7 sols 9 deniers payées au collecteur à compte sur la taille. — Avis du subdélégué de Troyes, sur des demandes en autorisation de plaider, adressées par les habitants à l'intendant. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux. — Vente par adjudication de branches de saules. — Devis de reconstruction du presbytère, procès-verbal d'adjudication.

C. 1229. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1681-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Beaumont-Larivour (Aube). — En 1682, montant du rôle 984 livres; nombre des contribuables 46. — En 1776, montant du rôle 2,183 livres 8 sols ; nombre des taillables 24, plus 15 domestiques payant 18 livres de capitation. — Nomination des collecteurs. — Ordonnance de l'intendant qui accorde à un incendié décharge de 7 livres 10 sols de taille. — États statistiques des habitants, des récoltes, etc. — En 1788, 26 feux ; à l'abbaye de Larivour, sept religieux, un pensionnaire et un organiste, plus les domestiques suivants : deux jardiniers, un valet d'écurie, un vigneron, deux blanchisseuses, un garçon d'*hostes*, un cuisinier, un garçon de cuisine, un pauvre que l'on nourrit par charité et un choriste, total douze, sans compter trois gardes qui ne sont pas nourris à la maison ; chevaux, quatre, plus un mulet. — Déclaration des biens appartenant à la mense conventuelle et à la mense abbatiale de Larivour. — Comptes des syndics de la communauté : recette nulle ; dépense la plus élevée, 36 livres 5 sols, la moins élevée 10 livres 11 sols.

C. 1230. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Belley (aujourd'hui hameau de la commune de Villechétif, Aube). — En 1679, montant du rôle 307 livres dix sols ; nombre des contribuables 27. — En 1775, montant du rôle 662 livres ; nombre des contribuables 36, dont 30 imposés à la taille, 6 à la capitation seulement ; exempt, le comte de Paillot, seigneur. — Rôles de la contribution représentative de la

Digitized by Google

corvée. — Minute du rôle des vingtièmes, indiquant les biens pour lesquels chaque contribuable est imposé. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées tenues par devant l'ancien praticien, exerçant la justice du lieu pour M. Pierre Le Noble de Belley, conseiller du Roi, premier président au bailliage et siége présidial de Troyes. — Signification de contrainte aux collecteurs des tailles. — Protestation des habitants de Belley contre la prétention de Jacques Marguenat, demeurant audit lieu, qui se qualifie d'écuyer et de gentilhomme et prétend à ce titre être exempt de la taille.

C. 1231. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1760-1789 — États statistiques des habitants de la communauté de Belley (en 1788, 33 feux), des récoltes, des biens de main-morte (en 1787, le commandeur de Troyes, l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, le prieuré de Foissy-les-Troyes, et les hôpitaux de Troyes sont propriétaires sur le territoire de Belley, enfin la communauté des habitants du lieu y possède 46 arpents 70 cordes de prés). — Comptes des syndics. — En 1778, recette 198 livres, dont 180 pour émondes de saules, dépense 103 livres 5 sols, dont 5 livres au vicaire, 15 au maître d'école, 3 au sonneur. — Procès-verbaux d'adjudication d'émondes de saules, par devant le subdélégué de Troyes. — Rôle de la somme à imposer sur les habitants et propriétaires de biens fonds de la communauté de Belley pour la part à eux afférente dans la dépense des réparations faites au presbytère de Saint-Parres-les-Tertres (Aube), cette dépense devant être supportée par les quatre communautés de Saint-Parres, Argentolles, Belley et Villechétif, qui composent la paroisse de Saint-Parres.

C. 1232 (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Bercenay-en-Othe (Aube). — En 1679, montant du rôle 922 livres 12 sols ; nombre des contribuables 122, dont le lieutenant de la justice et le procureur fiscal ; exempts : le curé, le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur : George Le Paul, écuyer ; Pierre de Harendier, écuyer ; damoiselle Gabrielle Le Paul. — En 1775, montant du rôle 1980 livres ; contribuables à la taille 112, dont cinq domiciliés hors du territoire, plus trois mineurs et quatre domestiques imposés seulement à la capitation. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant le choix des collecteurs de Bercenay-en-Othe pour l'année 1770. — Avis du receveur des tailles de l'Élection de Troyes touchant le choix du préposé des vingtièmes de Bercenay-en-Othe. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant des demandes en décharge de taille formées par des pères de dix enfants. — État des biens et des impositions d'un incendié qui demande à être déchargé de la taille.

C. 1233. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1687-1789. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté de Bercenay-en-Othe (Aube). — En 1788, 116 feux et 15 demi-feux, dont 53 feux 9 demi-feux à Bercenay, 5 feux 1 demi-feu à Bercenelle, 47 feux 3 demi-feux à Consize, 11 feux 2 demi-feux à Vallet. — Comptes des syndics. — En 1780, recette 335 livres 9 sols, dont 226 livres pour contribution des habitants qui prennent part aux usages ; dépense 398 livres 19 sols 6 deniers, dont 100 livres pour les gages du maître d'école, 50 livres pour ceux du garde des usages. — Procès-verbaux d'adjudication, par devant le subdélégué de Troyes, de travaux à faire à l'église et au presbytère. — Correspondance entre l'intendant et le subdélgué de Troyes, touchant la reconstruction de la maison d'école. — Correspondance entre l'intendant, le subdelégué et le curé, au sujet de la reconstruction de l'église. — Lettre du subdélégué à l'intendant, concernant la plainte formée par les habitants contre un particulier qui a des pigeons.

C. 1234. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1787. — Rôles de la taille de la communauté de Bercenay-le-Hayer (Aube). — En 1677, montant du rôle 249 livres 3 sols ; nombre de contribuables, 57 ; exempts : Jean-Baptiste Bazin, écuyer, seigneur en partie de Bercenay et de Lasnerey (Aube) ; les héritiers de feu madame de La Serre, depuis peu décédée, seigneurs en partie des mêmes lieux ; le curé. — En 1769, montant du rôle, 1,290 livres ; nombre des contribuables, 56, dont 3 domiciliés hors du territoire ; exempts : la duchesse de Boutteville, M. de Montmagny, seigneurs. — Rôle de l'imposition levée à Bercenay pour la construction de la caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour l'élection des collecteurs. — Mandement de l'intendant de Champagne, d'un trésorier général des finances de la Généralité, et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes qui notifient aux habitants le montant de leur taille pour l'année 1739. — Nomination de garnisaire par le receveur des tailles, en exécution d'une contrainte décernée par l'intendant. — Lettre du curé à l'intendant au sujet des ponts établis sur l'Orvin.

C. 1235. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des terres incultes, des habitants, biens de main-morte, récoltes de Bercenay-le-Hayer

Digitized by Google

(Aube) : en 1787, 50 feux; décimateur à Bercenay l'évêque de Troyes pour la totalité, à Lasnerey le prieur de Clairlieu pour un tiers. — État des biens appartenant au marquis de Chavaudon et au duc de Luxembourg, seigneurs en partie. — Comptes des syndics; recette nulle. — Affiches annonçant l'adjudication par devant le subdélégué de Troyes des travaux à faire pour la réparation de l'église : procès-verbal d'adjudication. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le marquis de Chavaudon, seigneur, au sujet de la reconstruction du presbytère.

C. 1236. (Liasse.)—58 piè ces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bierne (aujourd'hui hameau de la commune de Villemereuil, Aube). — En 1679, montant du rôle, 379 livres 4 sols; nombre des contribuables, 28. — En 1691, un exempt : Messire Pierre-François Molé, chevalier, seigneur dudict Bierne. — En 1775, montant du rôle, 864 livres; nombre des contribuables, 41, dont deux domiciliés hors du territoire et un domestique. — Rôles de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants « au lieu accoutumé à tenir les plaids. » — États des changements à faire au rôle des vingtièmes. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes. — En 1788, 29 feux. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'établissement d'un pont sur le ruisseau de Lausse, finage de Bierne; soumission d'un entrepreneur.

C. 1237. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1678-1696. — Rôles de la taille de la communauté de Bignicourt-sur-Marne (Marne), dressés conformément aux mandements de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 133 livres 10 sols; nombre des contribuables, 7. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs.

C. 1238. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1670-1788. — Rôles de la communauté de Blaincourt, Épagne et Vaubercey (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,845 livres; nombre des contribuables, à Blaincourt, 21; à Épagne, 45; à Vaubercey, 32. — En 1682, exempts : Messire Anthoine de Henin-Liétard, seigneur de Blaincourt, Vaubercey et Épagne en partie; Messire d'Est-Theran, seigneur de Vaubercey et Épagne en partie; Messire François d'Alichamp, seigneur d'Épagne en partie; Anne de Montangon, seigneur d'Épagne en partie; le prieur de Blaincourt; le vicaire d'Épagne. — En 1769, montant du rôle, 2,613 livres 5 sols; nombre des contribuables, à Blaincourt, 67; à Épagne, 70 (à partir de 1716 il n'est plus question de Vaubercey); M. Du Muy, seigneur. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la communauté de Blaincourt. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué de Troyes, à la demande du domestique du marquis de Saint-Phal, seigneur de Blaincourt, lequel domestique demande à être déchargé de la taille.

C. 1239. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1737-1789. — États statistiques des terres en friche, des biens de main-morte, des récoltes des communautés de Blaincourt et Épagne (Aube). — Observations sur une requête présentée au grand-maître des eaux-et-forêts, par le marquis Du Muy, seigneur de Blaincourt, concernant le déplacement du cours de l'Aube qui a changé de lit. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, touchant le remboursement des dépenses faites par le syndic pour les réparations d'un pont [sur l'Aube]. — Comptes des syndics. — En 1782, recette, 54 livres, partie pour vente de trois ormes, partie pour droit de gourmetage; dépense, 72 livres 17 sols, réduite par le subdélégué à 63 livres 10 sols. — Procès-verbaux d'adjudication par devant le subdélégué, de réparations à l'église et au presbytère de Blaincourt; correspondance à ce sujet entre le subdélégué et le curé, entre l'intendant, le subdélégué et le marquis Du Muy, seigneur; devis de reconstruction des voûtes de l'avant-chœur et de diverses réparations, etc.

C. 1240 (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bonsac (Marne), ces rôles dressés conformément aux commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 170 livres; nombre des contribuables, 12. — En 1783, montant du rôle, 1,103 livres; nombre des contribuables, 36, dont 25 domiciliés hors du territoire et 3 domestiques imposés seulement à la capitation; deux exempts : M. Douet, fermier général, le curé. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — État des récoltes. — Comptes des syndics rendus par devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire pour réparer l'église et le presbytère, cette adjudication faite en l'hôtel et en présence du subdélégué de Troyes.

C. 1246 (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bouchy-le-Repos (Marne), ces rôles dressés conformemen aux commissions émanées de l'intendant de Champagne et des

Digitized by Google

président, lieutenant et élus de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 890 livres ; nombre des contribuables, 44 ; exempts : le curé ; les religieux, prieur et couvent de Notre-Dame de Nesle (Marne), transférés à Villenauxe (Aube), seigneurs en partie ; les religieux, prieur et couvent de la Charité de Paris, seigneurs en partie. — En 1783, montant du rôle, 1,713 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 43, dont 8 domiciliés hors du territoire, et 5 domestiques ; exempts : M. de Saint-Chamant, seigneur ; le curé. — Procès-verbaux de nomination des collecteurs en assemblée des habitants suivant les mandements émanés des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — État des récoltes.

C. 1242. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1783-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Bouchy-le-Repos (Marne), ces comptes arrêtés par le subdélégué de Troyes ; — recette nulle ; dépense en 1783, 21 livres dix sols employés en ports de lettre, frais de voyage, etc. — Requête du curé à l'intendant pour le prier de faire faire des réparations au presbytère ; avis des habitants conforme à cette requête ; ordonnance de l'intendant qui désigne un architecte pour faire la visite des lieux ; procès-verbal de visite et devis ; ordonnance de l'intendant qui prescrit l'adjudication au rabais des travaux prévus par le devis ; affiche annonçant le jour de l'adjudication ; procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué ; opposition formée à cette adjudication par les prieur et religieux de l'abbaye de Nesle-la-Reposte et par d'autres propriétaires de Bouchy, ordonnance de l'intendant qui les déboute ; délibération des habitants qui demandent à ce qu'il soit pourvu au paiement par voie d'imposition ; correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances de Vergennes au sujet de l'opposition formée par les prieur et religieux de Nesle-la-Reposte à un arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication et ordonne l'imposition (un arrêt du Conseil rejeta cette opposition).

C. 1243. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bouilly (Aube). — En 1679, montant du rôle, 2,298 livres ; nombre des contribuables, 190, dont le lieutenant de la justice du lieu, le lieutenant de la justice de Souligny, le procureur fiscal, trois procureurs, deux sergents, un chirurgien, deux boulangers, un buraliste ; exempts : le curé, François de Choiseul, seigneur. — En 1775, montant du rôle, 2,452 livres 7 sols 2 deniers ; nombre des contribuables, 209, dont quatre domiciliés hors du territoire, plus 3 mineurs et cinq domestiques qui paient seulement la capitation ; exempts : le curé, le vicaire, le comte de Mesgrigny, seigneur. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant des notaires au bailliage d'Aumont, puis par devant le syndic perpétuel. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Troyes pour constater des dégâts causés par la grêle. — Procès-verbal d'une enquête faite par le subdélégué de Troyes contre les collecteurs, sur la requête de plusieurs particuliers. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui exposer que trois nouveaux contribuables ont été omis dans le rôle de la taille de l'année 1761.

C. 1244. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1730-1789. — États statistiques des terres incultes (100 arpents), des habitants (182 feux 1/2), des récoltes de la communauté de Bouilly (Aube). — Comptes des syndics. — En 1779, recette 502 livres 15 sols, provenant de vente de bois et d'une imposition sur les prenant part aux affouages; dépense, 495 livres 19 sols, dont 100 livres pour gages du maître d'école. — Correspondance entre le garde-des-sceaux Machault, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, au sujet d'une demande de lettres de rémission formée par un meurtrier. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, Necker, directeur-général des finances, et le subdélégué de Troyes, sur la question de savoir si les habitants de Souligny (Aube), doivent payer une partie des gages du maître d'école de Bouilly. (Les habitants de Souligny dépendaient de la paroisse de Bouilly, mais avaient un maître d'école spécial ; ils obtinrent gain de cause). — Procès-verbaux dressés par un expert qui visite des terrains où l'on désire planter de la vigne. — Ordonnance du grand maître des eaux-et-forêts de Champagne qui fixe les honoraires dus aux officiers de la maîtrise de Troyes, pour diverses opérations dans les bois communaux de Bouilly ; procès-verbal d'adjudication de 30 arpents de quart en réserve, par devant les officiers de la maîtrise de Troyes.

C. 1245. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1727-1787. — Devis des travaux à faire pour la réparation de l'église (reconstruction du collatéral du côté du cimetière) de la communauté de Bouilly (Aube) ; — pour la construction d'une halle et d'une maison d'école, à Bouilly, d'une autre maison d'école, à Souligny ; — pour la réparation des murs du cimetière et du presbytère ; — procès-verbaux d'adjudication par le subdélégué de Troyes ; arrêt approbatif du Conseil d'État ; correspondance à ce sujet entre les intendants des finances de Bonnaire de Forges et de Beaumont, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes.

Digitized by Google

C. 1246. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1702. — Plan de l'église paroissiale de Bouilly (Aube) « dont le comble a été brûlé par le feu du ciel, le 22e aoust » 1702. » (Ce plan indique l'emplacement du jubé qui n'existe plus).

C. 1247. (Plan.) — 1 pièce, papier, mutilé.

1733. — Plan de l'église paroissiale de Bouilly (Aube), indiquant la forme des voûtes, les tiercerons, les liernes, les clefs, le plan du jubé.

C. 1248. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Plan, coupes, élévation du presbytère de la paroisse de Bouilly (Aube), comprenant sept pièces, savoir pour le curé une chambre et un cabinet, pour le vicaire autant, plus une salle à manger, une cuisine et le cabinet de la servante.

C. 1249. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan de la nouvelle maison d'école, de la communauté de Bouilly (Aube), comprenant cinq pièces, savoir : chambre du maître, cabinet, salle d'école, grange, écurie ou vinée ; — cour et jardin attenant.

C. 1250. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Coupe en large, et élévation de la palissade de clôture de la maison d'école de la commune de Bouilly (Aube).

C. 1251. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Coupe en long de la nouvelle maison d'école de la communauté de Bouilly (Aube).

C. 1252. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Plan et coupe de la maison d'école de la communauté de Bouilly (Aube).

C. 1253. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan, coupe et élévation de la nouvelle halle à construire pour la communauté de Bouilly (Aube).

C. 1254. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1679-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Boulage (Aube). — En 1679, montant du rôle 1,520 livres ; nombre des contribuables, 115 ; exempts, le curé et « Berthélemy de Ganne, seigneur dudit Boulage, Courcemain « et autres lieux, demeurant à Varenne. » — Seigneurs, en 1691, Messieurs de Villeneufve et de Boursonne ; en 1732, la comtesse de Boursonne et Jean-Baptiste Du Roux ; en 1750, Messieurs de Boursotte et de Villeneuve ; en 1769, l'abbé de Roux et la marquise de Boursonne. — En 1775, montant du rôle, 3,109 livres ; nombre des contribuables, 86, dont un mineur et quatre domestiques imposés seulement à la capitation. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la communauté par devant le greffier, le lieutenant de la justice ou un sergent. — Tableau des habitants pour servir à la nomination des collecteurs. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants qui s'engagent à payer aux collecteurs, sur les deniers communaux, une portion du montant des rôles des tailles, laquelle portion sera portée aux rôles sous le nom d'habitants insolvables qui sont désignés. — Demande en décharge de la taille, adressée à l'intendant par un particulier, qui a substitué une couverture en tuiles à une couverture en paille.

C. 1255. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1756-1780. — États statistiques des habitants, des biens de main-morte, des récoltes de la communauté de Boulage (Aube) — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 1,751 livres, provenant du loyer de biens communaux et de reliquat de compte ; dépense : 1,606 livres, dont mille livres payées aux collecteurs à compte sur la capitation, 21 livres pour location d'un taureau, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux, par devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations du pont de l'Aube à Boulage, et de la reconstruction du presbytère du même lieu ; lettres adressées à l'intendant par le subdélégué et par l'ingénieur des ponts-et-chaussées, au sujet de ces réparations et de cette reconstruction ; arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication des réparations du pont susdit, etc.

C. 1256. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bouranton (Aube). — En 1677, montant du rôle 660 livres ; nombre des contribuables, 64 ; dont dix domiciliés hors du territoire. — En 1693, deux exempts : Jean Bareton, écuyer, seigneur de Bouranton, le curé ; nombre des feux, 50. — En 1773, montant du rôle 1,050 livres ; nombre des taillables, 58 ; dont trois domiciliés hors du territoire ; exempts : M. de Corbigny, seigneur ; le desservant. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, par devant un praticien en la justice, ou le lieutenant de la justice, pour nommer les collecteurs des tailles. — Ordonnance de l'intendant qui accorde décharge de la taille à des habitants incendiés.

C. 1257. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté de Bouranton (Aube). — État des biens de main-morte, lesquels appartiennent à l'évêque de Troyes, comme prieur de Notre-Dame-en-l'Isle, à l'ordre de Malte, comme représentant les chanoines réguliers de St-Antoine, aux Ursulines de Troyes, au vicaire perpétuel ou desservant et à la fabrique du lieu : ces biens estimés 1,359 livres de revenu, non compris les dîmes qui appartiennent au desservant et lui rapportent 700 livres. — État des pauvres au nombre de vingt-deux. — Comptes des syndics. — Sentence de l'Élection de Troyes qui homologue le traité du maître d'école avec les habitants. — Opposition des habitants au procès-verbal de visite et à l'adjudication des réparations du pont de Thennelières, auxquelles on veut les faire contribuer.

C. 1258. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Bourdenay (Aube). — En 1678, montant du rôle 922 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 88 ; exempts : le curé et François Fedeau, conseiller du Roi, baron de Bourdenay, demeurant à Paris. — En 1693, exempts : le curé et Thomas Bailly, baron de Bourdenay. — En 1731, exempts : le président Feydeau, seigneur du lieu ; le curé ; Jean-Baptiste Dubois, écuyer. — En 1769, montant du rôle, 1,353 livres ; nombre des contribuables, 38 ; seigneur, le marquis du Quesnoy ; contenance du territoire, 3,074 arpents 7 cordes. — Rôles de la contribution représentative de la corvée. — Rôle de l'imposition levée à Bourdenay pour la construction de la caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour nommer les collecteurs des tailles, ces procès-verbaux dressés par un sergent au bailliage de Bourdenay, un notaire au bailliage et chatellenie du même lieu, le lieutenant du bailliage, etc. — Procès-verbal dressé par un élu de Troyes, à la requête de Jean-Baptiste Dubois de Montplinchamp, écuyer, qui, par arrêt de la Cour des Aides, a fait prononcer sa radiation du rôle des tailles de Bourdenay.

C. 1259. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1771-1789. — États statistiques des habitants de la communauté de Bourdenay (Aube), des biens de main-morte des récoltes. — Comptes des syndics. — Recette, néant ; dépense en 1778, 61 livres 19 sols, dont 9 livres 15 sols pour ports de lettres, 30 livres pour réparations aux rues, etc ; en 1788, 19 livres 15 sols employés en ports de lettres, frais de voyage du syndic, honoraires du greffier de la subdélégation de Troyes. — Requête adressée par les habitants à l'intendant pour lui demander l'autorisation d'intervenir dans un procès soutenu par deux d'entre eux contre le marquis du Quesnoy, qui prétend leur faire payer un cens ; mémoire du marquis du Quesnoy ; avis du subdélégué ; ordonnance de l'intendant qui rejette la demande des habitants ; — ordonnance de l'intendant qui, sur la demande des habitants, prescrit une imposition pour subvenir au payement des frais de deux procès soutenus par les habitants contre leur seigneur et terminés par une transaction.

C. 1260. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1753-1777. — Devis et procès-verbaux d'adjudication de réparations à faire à l'église et au presbytère de la communauté de Bourdenay (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant la réclamation de l'entrepreneur du presbytère, qui, en vertu d'un marché passé avec les habitants, mais non approuvé par l'intendant, a construit une nouvelle chambre non prévue par le devis. — Lettre du même au même, pour soumettre à son approbation le contrat d'acquisition d'une maison d'école achetée par les habitants, moyennant une rente de 13 livres 8 sols ; ordonnance conforme de l'intendant. — Devis de travaux à faire pour réparer les rues ; requête des habitants à l'intendant pour le prier de les décharger de leurs corvées sur les routes, afin de leur rendre plus facile l'exécution de ce devis ; lettre et mémoire par lesquelles le marquis Du Quesnoy, seigneur, appuie cette requête.

C. 1261. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bouy-Luxembourg (Aube). — En 1679, montant du rôle, 470 livres ; nombre des contribuables, 57, dont un procureur d'office, deux praticiens, un greffier, deux sergents ; exempte : « damoiselle Madeleine de Verrine, dame en partie du lieu « avec Monseigneur le duc de Luxembourg. » — En 1775, montant du rôle, 987 livres 4 sols ; nombre des taillables, 70, dont un forain, non compris quatre mineurs et deux domestiques sujets à la capitation seulement ; exempts : « Madame la « duchesse de Luxembourg, dame du lieu, le curé du lieu. » — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour l'élection des collecteurs. — Commandement signifié par huissier aux collecteurs des tailles de Bouy, à la requête de « noble homme « Maître Nicolas Doé, receveur des tailles en l'Élection de « Troyes. » — Avis du subdélégué de Troyes sur une demande en décharge de la taille, motivée sur les dégâts causés à un moulin par un orage. — État des indigents de la paroisse

Digitized by Google

de Bouy. — États statistiques des habitants (en 1788, 75 feux), des biens de main-morte, des récoltes, etc.

C. 1262. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1750-1789. — Compte des syndics de la communauté de Bouy-Luxembourg (Aube). — En 1778, recette : 718 livres provenant d'une imposition ; dépense : 832 livres 11 sols, dont 560 livres employées au remboursement d'un prêt, 200 livres en remboursement de frais de procès, douze sols payés à un avocat pour les honoraires d'une consultation, etc. — Devis et procès-verbaux d'adjudication, par devant le subdélégué de Troyes, des travaux à faire à l'église et au presbytère ; procès-verbal d'assemblée des habitants, qui s'opposent à ce qu'il soit fait au presbytère des constructions nouvelles, car les bâtiments qui existent dépassent le minimum prescrit par l'ordonnance. — État des travaux à faire pour réparer les rues du village de Bouy, cet état dressé par le sous-ingénieur de Montrocher.

C. 1263. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan et coupes du presbytère de la communauté de Bouy-Luxembourg (Aube).

C. 1264. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Brantigny (Aube). — En 1677, montant du rôle 920 livres ; nombre des contribuables, 50 ; exempts, Madame Anne de Rochereau, veuve de feu Messire René Des Réaux, chevalier et lieutenant aux gardes du Roi, dame de ce lieu ; le vicaire. — En 1775, montant du rôle 1,050 livres 10 sols ; nombre des taillables, 37, plus quatre cotes de mineurs et de domestiques imposés à la capitation seulement. — Minute du rôle des vingtièmes, cette minute indiquant l'évaluation du revenu de chaque propriétaire de biens-fonds. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — État des biens situés dans l'étendue de la communauté de Brantigny, qui doivent contribuer dans le prix d'adjudication des casernes. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour l'élection des collecteurs, ces assemblées tenues par devant le juge-mayeur en la justice et mairie de Brantigny, ou à son défaut par devant le lieutenant, un praticien, voire même un sergent.

C. 1265. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1739-1789. — États statistiques des terres incultes, des habitants, des biens de main-morte et des récoltes de la communauté de Brantigny (Aube). — En 1788, 30 feux. — Interrogatoire par le subdélégué de Troyes, d'un particulier accusé d'avoir volé une chienne au marquis Des Réaulx, seigneur de Piney ; correspondance à ce sujet entre le marquis Des Réaulx et l'intendant de Champagne. — Requête adressée à l'intendant de Champagne par un domestique du vicomte Des Réaulx, lequel domestique n'ayant pas de plaque à sa voiture a été rencontré par des cavaliers de maréchaussée, qui ont exigé de lui la somme de quinze livres. — Comptes des syndics ; recette nulle ; en 1784, dépense, 11 livres, employées en ports de commissions, voyages du syndic, et salaires du greffier de la subdélégation de Troyes. — Procès-verbal de prestation de serment, par devant le subdélégué de Troyes, des experts nommés pour visiter le presbytère et l'église ; devis de travaux à faire à la même église ; procès-verbal d'adjudication.

C. 1266. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bray, aujourd'hui hameau de la commune des Bordes (Aube). En 1677, montant du rôle, 389 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 20. — En 1783, montant du rôle, 824 livres 15 sols ; nombre des taillables, 35, dont 10 forains. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour l'élection des collecteurs. — Ordonnance de l'intendant, qui, sur la remise de 3,000 livres de taille accordées par le Roi à l'Élection de Troyes, fixe à 18 livres la part de la communauté de Bray, et applique cette part à trois particuliers qui ont éprouvé des pertes de chevaux. — Requêtes adressées à l'intendant par des particuliers qui ont substitué une couverture de tuile à une couverture en paille, et qui obtiennent décharge entière de leur taille pendant trois ans.

C. 1267. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des terres incultes, biens de main-morte, habitants, récoltes de la communauté de Bray, aujourd'hui hameau de la commune des Bordes (Aube). — En 1769, point de terres incultes ; seigneurs, les chanoines réguliers de S^t-Antoine, du faubourg S^t-Martin de Troyes. — En 1787, décimateur, le prieur d'Isle-Aumont (Aube), les dîmes évaluées 225 livres de revenu. — En 1788, 27 feux ; hommes mariés, 19 ; femmes mariées, nombre égal ; veuf, 1 ; veuves, 3 ; garçons, 20 ; filles, 32 ; total, 94 habitants. — Comptes des syndics. — En 1780, recette 44 livres 15 sols, provenant du bail des biens communaux ; dépense, 27 livres. — Procès-verbal d'adjudication à bail de douze arpents de pré, par devant le subdélégué de Troyes, moyennant 126 livres par an.

C. 1268. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1670-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Bréviande-Saint-Léger, aujourd'hui partie de la commune de Bréviandes (Aube). — En 1682, montant du rôle, 564 livres; nombre des contribuables, 44. — En 1746, montant du rôle, 394 livres 12 sols 5 deniers; nombre des contribuables, 30; exempt, M. Angenoust de Bouy, seigneur. — En 1773, montant du rôle, capitation et accessoires compris, 2,660 livres 15 sols; nombre des contribuables, 50, dont un domestique imposé à la capitation seulement. — Procès-verbal d'élection des collecteurs des tailles des hameaux de Bréviandes et de Cervet (commune de Saint-Léger, Aube). — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes à la requête d'un collecteur qui veut obtenir la réimposition des non-valeurs du rôle des tailles de l'année 1707, et qui expose qu'il a été emprisonné faute de payement. — Lettre de l'intendant au subdélégué au sujet d'un détournement de fonds commis par un collecteur. — Lettre de l'intendant des finances d'Ormesson à l'intendant de Champagne, au sujet d'une demande en décharge de la taille, formée par un boucher de Bréviande, qui a quatorze enfants vivants; cette demande, motivée sur l'édit du 9 novembre 1766, est contraire à la déclaration du 13 janvier 1683; toutefois, l'intendant est libre de faire ce qu'il voudra pour favoriser la population.

C. 1269. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des terres incultes, habitants, récoltes de la communauté de Bréviande-Saint-Léger (aujourd'hui partie de la commune de Bréviandes (Aube). — En 1769, Messire Armand-François Angenoust, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, seigneur de Cervet et en partie de Bréviande. — En 1788, 34 feux. — Comptes des syndics. — En 1789, recette, 217 livres, provenant du loyer des biens communaux; dépense, 108 livres 10 sols 6 deniers; dont 9 livres pour le loyer de la maison d'école de Saint-Léger (Aube), chef-lieu de la paroisse, une livre 12 sols pour le chapeau du milicien. — Procès-verbal d'adjudication à bail des biens communaux, par devant le subdélégué de Troyes. — Requête adressée à l'intendant par Armand-François Angenoust, seigneur de Cervet et de Bréviande en partie, et par divers particuliers qui prient l'intendant de donner ordre de couper des noyers où se réfugient des hannetons qui dévastent les vignes.

C. 1270. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1681-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Bréviande-Sancey ou Bréviande-Saint-Julien, aujourd'hui partie de la commune de Bréviande (Aube). — En 1682, montant du rôle, 208 livres 12 sols 8 deniers; nombre des contribuables, 40; exempts, « Messieurs les vénérables doyen » et chanoines de l'église Saint-Pierre de Troyes. » — Procès-verbaux d'assemblée des habitants convoqués par leur sergent messelier (garde champêtre), par devant le syndic perpétuel de la paroisse de Saint-Julien, pour élire les collecteurs des tailles. — États statistiques des habitants (en 1788, 30 feux), etc. — Comptes des syndics, rendus par devant le subdélégué de Troyes. — En 1777, recette, 616 livres 2 sols, dont 96 livres pour reliquat de compte, le reste provenant de loyer de terres et de prés, d'émondes de saules, de rentes appartenant à la communauté; — dépense, 592 livres 16 sols 5 deniers, dont 439 livres 16 sols 3 deniers payés aux collecteurs à compte sur les tailles de l'année 1778; 12 livres pour les honoraires du subdélégué; 8 pour la taxe du greffier de la subdélégation. — Procès-verbal dressé par un élu de Troyes et constatant l'étendue des pertes causées par l'incendie du 26 mai 1771; habitants taillables de Bréviande-Sancey incendiés, 33; habitants non taillables du même lieu qui ont perdu leur mobilier, 18; habitants taillables de Bréviande-Saint-Léger, incendiés, 3; nombre total des particuliers incendiés, 54, dont les pertes s'élèvent en tout à 80,507 livres 10 sols.

C. 1271. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Brevonne (Aube). — En 1682, montant du rôle, 750 livres; nombre de contribuables, 125; exempts: les religieux Minimes, seigneurs de Brevonne; Maitre-Paul Masson, curé; le sieur de Paspain, gendarme du Roi; M. Le Grand, seigneur de Planfort. — En 1750, montant du rôle, 1,431 livres 10 sols 6 deniers; nombre des contribuables, 135. — Minute du rôle des vingtièmes pour l'année 1786; article Ier M. le duc de Luxembourg, seigneur, à cause de son duché de Piney, dont fait partie Brevonne, ses revenus à Brevonne évalués 4,730 livres, non compris les droits honorifiques qui sont la chasse et une redevance de 7 sols 6 deniers par feu; contribuables roturiers, 176; ecclésiastiques, 13, savoir: le curé de Brevonne, décimateur pour les deux tiers; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, décimateur pour un tiers; le curé de Villiers-le-Brûlé (Aube), les fabriques de Brevonne, Brantigny (Aube), Piney (Aube), l'abbaye du Chesne, le chapelain de Gérosdot (Aube), l'abbaye de Beaulieu (Aube), la Charité de Brévonne, l'hôpital de Troyes, l'Ordre de Malte. — Mandement des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes, enjoignant aux habitants de nommer des collecteurs. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un

Digitized by Google

notaire en la prévôté de Brévonne. — Ordre d'établir garnison chez les collecteurs, exécution d'une contrainte décernée par l'intendant de Champagne. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, accordant décharge de la taille pour cause d'incendie.

C. 1272. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Brevonne (Aube). — En 1788 : 164 feux, 200 chevaux, 200 vaches, 900 brebis et moutons, 107 cochons. — Avant la suppression de la corvée, la communauté avait à entretenir 785 toises de route entre Vendeuvre et Troyes, à trois lieues et demie de Brevonne. — Comptes des syndics. — En 1786, recette, 54 livres 6 sols, provenant de la location des pâtures communales ; dépense, 145 livres 5 sols 6 deniers, employés aux réparations d'un pont, en frais de voyage, etc. — Procès-verbaux d'adjudication des pâtures communales, par devant le subdélégué de Troyes.

C. 1273. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1692-1788. — Église et presbytère de la communauté de Brevonne (Aube). — Affiches annonçant, qu'en exécution d'une ordonnance de l'intendant de Champagne, il sera procédé, par devant le subdélégué de Troyes, à l'adjudication des réparations à faire à l'église et au presbytère ; — procès-verbal d'adjudication ; — requête de l'adjudicataire qui prie l'intendant de faire imposer sur la communauté la somme de 4,300 livres, montant de l'adjudication. — Procès-verbal d'adjudication, par devant le subdélégué, des travaux à faire pour la reconstruction de la tour, pour la réparation de deux piliers boutants de l'église et des murs du cimetière. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes, le duc de Luxembourg et l'intendant des finances de Vergennes, au sujet de l'opposition formée par ledit duc de Luxembourg, aux rôles d'imposition de la somme de 7,560 livres, montant de l'adjudication de la reconstruction de la tour, etc. ; arrêt du Conseil d'État du Roi qui déboute le duc de Luxembourg de son opposition. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour le prévenir qu'il a fait abattre un cheval morveux, acheté par un habitant de Brevonne.

C. 1274. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1680-1790. — Rôles des tailles de la communauté de Bricot-la-Ville (Marne), dressés suivant commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1682, montant du rôle, 260 livres ; nombre de contribuables, 26 ; exempts : François Florestan de Drouard, écuyer ; damoiselle Marie Chevalier, femme séparée quant aux biens de Messire Abraham Du Febvre de Cormont. — En 1769, montant du rôle, 484 livres ; nombre des contribuables, 26 ; dame du lieu, Madame de Chanteloup. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, en assemblée des habitants, tenues par devant un sergent royal, un notaire au bailliage de Sézanne (Marne) et le greffier de la basse justice de Bricot. — Tableaux des habitants pour servir à la nomination des collecteurs.

C. 1275. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1777-1789. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté de Bricot-la-Ville (Marne). — En 1788 : 23 feux. — Atelier de charité de Bricot-la-Ville. — Devis de travaux de voirie soumis au bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, par le conducteur Lambert ; délibération des habitants qui attaquent ce devis ; réponse du conducteur. — Comptes des syndics rendus par devant le subdélégué de Troyes ; recette nulle ; dépense en 1783, 31 livres 8 sols, employés en ports de lettres, frais de voyage, et taxe du greffier de la subdélégation pour la rédaction du compte.

C. 1276. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Buchères, Buschères, ou Bussières, aujourd'hui Buchères (Aube). — En 1691, montant du rôle, 518 livres 3 sols ; nombre des contribuables, 45 ; exempt : « M. de Noel, » écuyer, seigneur dudit Buchères et autres lieux. » — En 1779, montant du rôle, 1,259 livres ; nombre des taillables, 82, dont 64 domiciliés à Buchères ; mineurs, sujets à la capitation seulement, 14. — État de frais et *mauvais deniers* (sommes portées au rôle et qui n'ont pu être perçues), dus aux collecteurs par les habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Procès-verbal constatant des pertes qui donnent lieu à décharge de la taille. — « État des biens-fonds, » droits, revenus et dîmes possédés à titre de bénéfice par les » ecclésiastiques, corps séculiers ou réguliers, fabriques, hôpitaux, collèges, séminaires et autres, ensemble leur produit, le tout situé et perçu sur le territoire de Buchères. » — États des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Devis et procès-verbal d'adjudication des travaux à faire à la chaussée qui côtoie la Seine, les pâtures et les terres de Buchères ; procès-verbal d'adjudication de ces travaux, moyennant la somme de 740 livres, par devant le subdélégué de Troyes.

Digitized by Google

C. 1277. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan de 1291 toises de chaussée à faire à neuf ou à réparer le long de la Seine et des pâtures de Buchères (Aube), depuis le Cheminet ou la limite du territoire de Courgerennes, jusqu'à 8 toises 1|3 au-dessus des héritiers Montagne.

C. 1278. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764-1788. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Buchères (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour lui signaler l'absence de toute comptabilité dans cette communauté ; ordonnance de l'intendant prescrivant qu'il soit rendu compte des recettes et dépenses faites par les douze syndics qui ont administré Bûchères, de 1752 à 1764 ; — requête adressée par les habitants à l'intendant, pour se plaindre du sieur Remy, ancien syndic, qui ayant détourné des fonds, fait opposition à l'ordonnance de l'intendant ; — correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Courteilles, au sujet de cette opposition ; — lettre de l'intendant de Champagne au subdélégué de Troyes, pour lui renvoyer le compte du sieur Remy, qui se trouve débiteur de 356 livres, et lui ordonner de le faire arrêter s'il ne paye pas ; procès-verbal d'arrestation du sieur Remy ; arrêt du Conseil qui déclare l'intendant de Champagne seul compétent pour juger toute contestation relative aux comptes du sieur Remy, etc.

C. 1279. (Liasse.) — 38 pièces, papier

1720-1788. — Biens communaux de Buchères (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux, les premiers par devant le greffier de la justice du lieu, les suivants par devant le subdélégué de Troyes, le dernier en assemblée générale des habitants. — Lettre du subdélégué à l'intendant, pour lui donner son avis sur une requête des habitants qui demandent à plaider contre leur seigneur ; — requête adressée à l'intendant par les habitants de Buchères, qui ayant perdu leur procès avec leur seigneur, et se trouvant débiteurs des frais, demandent l'autorisation de mettre en réserve et de louer leur pâture jusqu'à concurrence de 500 livres par an ; — avis du subdélégué faisant connaître que les habitants, devant 8,628 livres à M. de Noel, leur seigneur, lui ont donné en payement deux pièces de pré ; cette aliénation faite sans autorisation, est irrégulière ; il y a lieu d'autoriser les habitants à se pourvoir en justice pour en faire prononcer la nullité.

C. 1280. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Bussey ou Bucey-en-Othe (Aube). — En 1677, montant du rôle, 881 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 64, dont le lieutenant de la justice, le procureur fiscal, le greffier et un sergent ; exempts : le prieur du lieu ; Noel Daustroy et Vincent, son fils, écuyers, seigneurs du lieu ; Jacques Delièvre, écuyer, seigneur de Chast. — En 1783, montant du rôle, 1,249 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 84, dont un recteur d'école. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, les uns par devant un notaire, les autres par devant un sergent au bailliage de Saint-Liébault (aujourd'hui Estissac, Aube). — Tableau des propriétaires et habitants pour servir à la nomination des collecteurs. — Ordonnance de l'intendant fixant à 17 livres la somme revenant à la communauté de Bucey, sur la remise accordée par le Roi à l'Élection de Troyes.

C. 1281. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1689-1789. — États statistiques des terres incultes, des habitants, des récoltes de la communauté de Bussey ou Bucey-en-Othe (Aube). — Seigneur en 1769 : François-Louis Des Réaulx, marquis des Réaulx, seigneur de Coclois et de Bussey. — Nombre des feux : en l'année 1788, 89. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 96 livres, provenant de la location des prés communaux ; dépense, 87 livres 17 sols, dont 16 livres pour honoraires des officiers de la maîtrise à cause du martelage ; 36 livres pour la garde des usages ; 1 livre pour une journée employée à conduire les grenadiers chez les réfractaires [à la corvée]. — Lettres du prieur de Bucey et du subdélégué de Troyes à l'intendant, au sujet des réparations du presbytère ; procès-verbal d'adjudication de ces réparations. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances de Baudry et de Beaumont, touchant la coupe des bois communaux de Bucey. — Procès-verbaux attestant que les syndics, agissant en vertu d'une autorisation donnée par le subdélégué de Troyes, ont vendu aux enchères la récolte des prés. — Avis du subdélégué concluant à ce que les habitants soient forcés d'exécuter un traité par lequel ils accordent à leur maître d'école une maison, dix cordes de chenevière et cent dix livres par an.

C. 1282. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1678-1788.—Rôles de la taille de la communauté de Cerre et Monteeaux (Aube). — En 1683, montant du rôle, 1,400 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 83, dont le procureur fiscal de Cerre, le procureur fiscal de Monteeaux et un chirurgien

Digitized by Google

faisant en même temps le métier de praticien ; un exempt : le vicaire de Montceaux. — En 1773, montant du rôle, 1,179 livres ; nombre des contribuables, 111, dont le revenu est évalué 4,960 livres 10 sols ; exempt : le curé. — Demande en décharge d'impôts, adressée à l'intendant de Champagne par un père de dix enfants, avis du subdélégué. — État des non-valeurs de la taille de Cerre et de Montceaux, pour l'année 1678. — Enquête faite par le subdélégué de Troyes, contre un collecteur accusé de s'être fait payer des cottes portées en non-valeur. — *Bullette* du receveur du grenier à sel de Troyes, pour un quart de minot de sel pris par un laboureur de Cerre. — Procedure entre un cabaretier de Montceaux et le fermier des aides de l'Élection de Troyes.

C. 1283. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1754-1789. — États statistiques des terres incultes, habitants, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Cerre et Montceaux (Aube). — Seigneur de Cerre en 1788, le commandeur de Troyes ; seigneur de Montceaux en 1769, M. Hugot, bourgeois de Troyes ; en 1788, M. Dereins. — Nombre des feux : en 1788 79. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 1,376 livres 8 sols, dont 732 livres 10 sols pour location des biens communaux ; depense, 544 livres 11 sols, dont 36 livres au maître d'école pour ses gages. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, qui, sur la requête des habitants de Cerre et de Montceaux, les autorise à mettre en réserve 23 arpents de pâtures, dont le produit sera employé aux réparations de l'église paroissiale ; affiches concernant l'adjudication ; opposition des habitants de Vaudes, qui se prétendent propriétaires des prés dont il s'agit ; ordonnance de l'intendant qui les déboute ; nouvelles affiches qui annoncent définitivement l'adjudication ; procès-verbaux d'adjudication à bail de ces pâtures, par devant le subdélégué de Troyes.

C. 1284. (Liasse.) — 49 pièces, 2 plans, papier.

1750-1787. — Affiches annonçant l'adjudication des réparations à faire au presbytère de la communauté de Cerre et de Montceaux (Aube) ; procès-verbal d'adjudication de ces réparations, par devant le subdélégué de Troyes. — Devis des réparations à faire à l'église, savoir, supprimer la flèche en charpente élevée de dix toises au-dessus du comble de la nef, et la remplacer par un pavillon carré haut de cinq toises de moins ; reconstruire les murs latéraux de la nef sur une longueur de vingt pieds, etc., tous ces travaux estimés 2,134 livres 13 sols 1 denier, et adjugés par devant le subdélégués de Troyes, moyennant la somme de 1,997 livres ; plan de l'église, élévation du portail. — Devis de construction à neuf d'une maison d'école ; plan de cette maison qui doit se composer d'une salle de classe, d'une chambre, d'un four, d'une écurie, d'un poulailler et d'une étable à porcs ; procès-verbal d'une assemblée des habitants qui approuvent le devis. — Avis du sous-ingénieur de Montrocher, concluant à ce que les habitants soient forcés d'aller travailler par corvée sur la route de Bar-sur-Seine.

C. 1285. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1619-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Cervet, aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Léger-près-Troyes (Aube). — En 1699, montant du rôle, 635 livres 4 sols 4 deniers ; nombre des contribuables, 38 ; exempt : Nicolas de Marisy, seigneur du lieu. — En 1746, montant du rôle, 575 livres 9 sols 3 deniers ; nombre des contribuables, 45 ; exempt : M. d'Angenoust de Bouy. — États statistiques des habitants, des récoltes, etc. — En 1788, 48 feux, 157 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 98 livres, provenant de la récolte des prés communaux ; dépense, 112 livres 4 sols, dont 5 livres 6 sols pour loyer de la maison d'école. — Procès-verbaux d'adjudication des pâtures communales, par devant le subdélégué de Troyes. — Copie d'inventaire des vins d'un particulier de Cervet, par deux commis aux aides. — Procès-verbal constatant les dégâts occasionnés dans les blés, les vignes et les vergers, par l'hiver de 1789.

C. 1286. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chalautre (Seine-et-Marne), dressés en exécution d'une commission de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 3,310 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 218 ; exempts : le curé, et mademoiselle Élisabeth de Soissons, veuve de Savinien de Chalmaison, écuyer, seigneur de la Tour-Chalautre. — En 1769, seigneur : le chapitre de Saint-Martin de Tours ; parmi les habitants, M. de Rouvres, gentilhomme. — En 1775, montant du rôle, 4,507 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 231. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant le greffier de la prévôté de Chalautre, un notaire et tabellion royal au bailliage de Provins (Seine-et-Marne) résidant à Chalautre, le prévôt, garde scel et juge ordinaire de la prévôté, etc. — Procès-verbal dressé par un expert, pour la constatation des dégâts causés dans les vignes par la gelée en 1789. — Lettres de cachet originales, signées du Roi Louis XV, ordonnant qu'un soldat provincial de Chalautre sera détenu en prison pendant un mois ; ordonnance de

l'intendant prescrivant qu'il sera payé une indemnité de 24 livres aux brigadier et cavaliers de maréchaussée qui ont arrêté ce soldat et l'ont conduit en prison. — Comptes des syndics, arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle ; dépense en 1783, 13 livres 7 sols.

C. 1287. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chamoy (Aube). —En 1691, nombre des feux, 200 ; exempts : le vicaire, Desportes frères et sœur, M. Rousseau, seigneur de Chamoy ; nombre des contribuables, 261 ; montant du rôle, 2,372 livres 15 sols 2 deniers. — En 1769, seigneur : M. Rousseau de Chamoy ; nombre des contribuables, 240 ; montant du rôle, 3,483 livres 10 sols. — Procès-verbal d'expertise constatant les dégâts causés par l'orage du 26 juin 1696. — État de changements à faire au rôle des vingtièmes, pour l'année 1787. — Procès-verbal d'élection des collecteurs, par devant un notaire au duché d'Aumont, ci-devant appelé Isle, lieutenant ordinaire en la prévôté de Chamoy. — Procédure faite à la requête du fermier des aides de Champagne, contre un ancien cabaretier de Chamoy, accusé d'injures et de voies de fait contre les commis des aides.

C. 1288. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1751-1789. — État statistique des terres incultes de la communauté de Chamoy (Aube) ; — en 1769, 12 arpents ; un seul seigneur : Messire Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy, chevalier, seigneur de Chamoy, Sommeval, etc., chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant du Roi au gouvernement de Paris. — État de la population de la communauté de Chamoy ; en 1788 : 216 feux, dont 193 au village de Chamoy ; 18 feux au hameau de Voivre ; quatre feux au hameau de Forêt-Chenu, pour la partie qui dépend de Chamoy (l'autre dépend de Saint-Phal) ; un feu à la ferme de Vaumoncœur qui dépend du prieuré de Franchevault ; un desservant (Chamoy était une annexe, séparée de Saint-Phal en 1521) ; un seigneur, M. le marquis de Chamoy, colonel de cavalerie, alors à son régiment, et représenté à l'assemblée municipale de Chamoy par le notaire du lieu. — Enquête faite par ordre de l'intendant sur la conduite de trois particuliers de Chamoy, accusés d'avoir levé sur les habitants une imposition destinée, disent-ils, à faire un présent à l'inspecteur des chemins (il est constaté que la justice se rend et les assemblées se tiennent dans la tour du clocher). — Comptes des syndics. — Recette ordinaire nulle ; en 1779, recette, 480 livres, produit d'une imposition sur les prenant part aux affouages ; dépense, 496 livres, dont une partie employée en travaux au presbytère et au clocher.

C. 1289. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1679-1789. — Projet d'un arrêt du Conseil qui autoriserait les habitants de Chamoy (Aube), à couper leur quart en réserve pour en employer le produit à la reconstruction de leur maison d'école, à la réparation de leur église, de leur presbytère et de la chaussée d'un étang. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et M. de Chamoy, sur la question de savoir si les habitants de Chamoy sont tenus de contribuer à la restauration du presbytère de Saint-Phal, et sur le procès entrepris en conséquence. — Délibération des habitants concluant à ce que l'église soit agrandie. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à l'approbation du traité du maître d'école de Chamoy avec les habitants, ce traité déjà approuvé par l'évêque de Troyes ;—à ce que cinq particuliers de Chamoy, les plus imposés au rôle des tailles, soient contraints à faire l'avance des sommes dues par la communauté pour le logement de la maréchaussée, et pour les frais d'une contrainte des corvées.

C. 1290. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Champfleury (Aube). — En 1679, montant du rôle, 581 livres ; nombre des contribuables, 42 ; exempt, le marquis de Plancy, seigneur de Champfleury. — En 1752, montant du rôle, 507 livres ; nombre des contribuables, 58. — Procès-verbal d'élection des collecteurs, par devant un notaire au bailliage de Plancy. — État statistique des biens de mainmorte existant sur le territoire, etc. — En 1788, nombre de feux, 80. — Point de biens communaux. — Comptes des syndics ; la recette est toujours nulle. — Procès-verbal d'une perquisition faite par les cavaliers de maréchaussée, chez un particulier de Champfleury, chez lequel ils ont saisi des armes prohibées et auquel ils ont fait une semonce, etc. — Avis du subdélégué de Troyes, concluant à ce que tous les habitants soient contraints à travailler par corvée au comblement de la mare du village. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à l'église.

C. 1291. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Champigny (Aube). — En 1682, montant du rôle, 238 livres 18 sols ; nombre des contribuables, 33, dont le procureur fiscal ; exempts : Messire Joachim Des Bares, écuyer, seigneur de Champigny en partie, de Viâpres-le-Petit (Aube) et autres lieux, demeurant à Champigny, et le curé du même lieu, demeurant à Viâpres-le-Petit. — En 1692, exempt : Messire Édouard Joachin de Beaurepaire, seigneur des Bares, dudit

Digitized by Google

Champigny et autres lieux. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire au bailliage de Villacerf (Aube), un praticien en la justice de Champigny, etc. — Avis du sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, sur les réparations à faire au chemin latéral à l'Aube qui traverse Champigny. — États statistiques des biens de main-morte, des récoltes, etc. — En 1788 : 33 feux. — Traité entre les habitants et le recteur d'école. — Comptes des syndics. — En 1775, recette, 138 livres, provenant presque complétement du revenu des biens communaux; dépense, 111 livres 13 sols 6 deniers, dont 45 sols au maçon qui a visité les fours et les cheminées.

C. 1292. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chantemerle (Marne), dressés en vertu de commissions envoyées par l'intendant de Champagne et par les président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1692, montant du rôle, 547 livres deux sols; nombre des contribuables, 36; exempt : Henri de Briqueville, abbé de Chantemerle, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants, afin de nommer des collecteurs, une de ces assemblées tenues sous la halle du lieu. — États statistiques des habitants, des récoltes. — En 1788, nombre des feux, 34. — Compte d'un syndic. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Exempts des vingtièmes en 1788 : le marquis de Galiffet, seigneur de Marcilly; Gaspard Balthazar de La Croix de Castries, abbé de Chantemerle,

C. 1293. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1677-1787. — Rôles de la taille de la communauté de Chapelle-Saint-Luc (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,690 livres 10 sols; nombre des contribuables, 73. — En 1683, dame du lieu : Geneviève Laurent, veuve de M. Lefebvre, maître des eaux et forêts du bailliage de Troyes; exempt, le curé. — En 1769, montant du rôle, 2,250 livres 10 sols; nombre des contribuables, 119; seigneur, M. Quinot de Saint-Mesmin. — En 1779, montant du rôle, 2,822 livres 6 sols; nombre des contribuables, 157. — Procès-verbaux de chevauchée des élus de Troyes, constatant les dégâts occasionnés par l'orage du 11 août 1691, et la triste situation du village en 1697 : 14 maisons étaient inhabitées, douze autres maisons avaient été enlevées par un débordement de la Seine qui avait duré du 23 juin au 11 juillet. — Requête adressée à l'intendant par les collecteurs, pour lui demander la réimposition d'une somme de 54 livres 5 sols, à laquelle était imposé un laboureur qui est devenu insolvable.

C. 1294. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1688-1789. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la communauté de Chapelle-Saint-Luc (Aube), par devant un ancien praticien, le greffier ou un sergent de la justice. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, prescrivant la réimposition d'une somme de 340 livres dissipée par un collecteur et faisant partie du montant de la taille. — Lettre de cachet du Roi Louis XV ordonnant l'adjudication à bail des revenus de la cure pendant l'absence du curé, qui vient d'être envoyé en exil par une autre lettre de cachet. — État des ouvrages à faire par corvée pour réparer les rues de Chapelle-Saint-Luc. — États statistiques des propriétaires privilégiés, des habitants, des récoltes. — En 1788 : 71 feux. — Requête adressée à l'intendant par des particuliers qui désirent planter de la vigne. — Correspondance entre l'intendant des finances Blondel et l'intendant de Champagne, au sujet d'une manufacture de toile établie au village de Chapelle-Saint-Luc.

C. 1295. (Liasse). — 97 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1735-1788. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Chapelle-Saint-Luc. — Comptes des syndics. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes, touchant des procès projetés entre les habitants et le curé, qui a coupé des peupliers dont il était usufruitier; — entre les habitants et des particuliers qui ont usurpé les pâtures communales. — Arrêt du Conseil qui autorise une imposition pour subvenir aux frais d'un procès entre la communauté de Chapelle-Saint-Luc d'une part, et MM. de Villebertin et Quinot d'autre part. — Procès-verbaux d'adjudication d'émondes de saules appartenant à la communauté. — Devis de réparations au presbytère et de reconstruction du même presbytère; affiches; procès-verbaux d'adjudication; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué. — Enquête par le subdélégué contre le collecteur de la somme imposée pour la reconstruction du presbytère, lequel collecteur s'est fait payer plus qu'il ne devait percevoir.

C. 1296. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e^ Siècle. — Plan et élévation d'un presbytère qu'il est projeté de construire aux frais de la communauté de Chapelle-Saint-Luc (Aube).

C. 1297. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Chapelle-Saint-Nicolas (aujourd'hui Saint-Nicolas, Aube). — En 1682, montant du rôle, 697 livres; nombre des contri-

Digitized by Google

buables, 46 ; exempts : Messire Anthoine Le Comte, évêque de Grasse, seigneur du lieu (comme prieur) ; le curé du lieu. — En 1769, seigneur du lieu, M. Pajot. — En 1775, montant du rôle, 2,194 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 90, dont 48 majeurs et domiciliés dans le territoire de la paroisse. — Lettre de Terray, intendant de la Généralité de Montauban à l'intendant de Champagne, touchant le droit de relief de la terre du Port Saint-Nicolas, dépendant de la communauté de Chapelle-Saint-Nicolas. — État des pertes occasionnées au hameau du Port, par l'incendie du 13 février 1781. — Demande en décharge adressée à l'intendant, par un particulier auquel une maladie épizootique a enlevé 272 moutons, deux chevaux, cinq vaches. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant le prévôt garde-scel juge ordinaire de Chapelle-Saint-Nicolas, par devant le greffier de la justice, etc.

C. 1298. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1769-1789.—Requête adressée à l'intendant de Champagne, par les habitants de Chapelle-St-Nicolas (aujourd'hui St-Nicolas, Aube), qui demandent à être admis à faire la portion de leur tâche de corvée non encore exécutée par eux, et qui, vu ce retard, devait être mise en adjudication. (Cette corvée se faisait sur la route de Nogent-sur-Seine (Aube) à Sézanne (Marne), commencée sous le ministère et par les ordres de M. l'abbé Terray). — États statistiques des terres incultes, des habitants, des récoltes, des biens de main-morte — Décimateurs, le curé du lieu, l'abbaye du Paraclet (Aube), l'abbaye de Montier-la-Celle (Aube). — En 1788, nombre de feux, 53. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire au presbytère. — Comptes des syndics ; — recette ordinaire, 50 livres dues chaque année par le seigneur, pour des prés et broussailles qu'il tient de la communauté, par bail emphytéotique.— Ordonnance de l'intendant qui, sur l'avis du subdélégué de Troyes, ordonne la mise en réserve de vingt arpents des pâtures communales de Chapelle-Saint-Nicolas. — Avis du subdélégué sur une requête des habitants qui voudraient faire payer sur les fonds de l'État, un vétérinaire employé au traitement d'une épizootie dans leur communauté.

C. 1299. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Chapelle-Saint-Père, aujourd'hui Les Grandes-Chapelles (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,619 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 134, dont le recteur d'école, le lieutenant de la justice, un joueur de violon, dix-neuf fileurs de laine, sept cardeurs de laine, trois façonniers de serge, dix tisserands de serge. — En 1769, montant du rôle, 3,633 livres 13 sols ; nombre des contribuables, 233 ; seigneur, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes ; exempts : le curé ; M. Clément, secrétaire du Roi ; parmi les contribuables, soixante-quatre fileurs, vingt-six drapiers, trois bonnetiers. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — En 1788, montant du rôle, 620 livres 2 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 292, dont 99 fileurs de laine et 28 bonnetiers. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire royal au bailliage de Sens (Yonne), résidant à Chapelle-Saint-Père. — Procès-verbal de chevauchée des élus de Troyes, qui constatent les dégats causés par la grêle du 13 août 1688 : 80 maisons ont été *abatues et ruinées*, elles sont devenues *entièrement inhabitables, ce qui est dautant plus dommageable aux habitants dudit lieu, qu'estant tous façonniers de serge, les caves où ils travaillent ordinairement sont toutes ruinées.*

C. 1300. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1774-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte, etc., de la communauté de Chapelle-Saint-Père, aujourd'hui Les Grandes-Chapelles (Aube). — En 1788 : 239 feux, dont 59 au hameau de Chausson ; 40 métiers de bonnetiers. — Comptes des syndics, recette ordinaire nulle. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant les réparations du presbytère, ordonnance de l'intendant qui prescrit ces réparations. — Avis de l'inspecteur des manufactures de Reims (Marne), sur une plainte des fabriquants de Chapelle-Saint-Père et de Chapelle-Vallon (Aube), qui adressent aux marchands de Troyes, acquéreurs de leurs étoffes dites serges de Saint-Nicolas, le reproche de faire refouler ces étoffes, afin d'en diminuer la longueur et de demander ensuite une indemnité sous prétexte de défaut d'aunage. — Lettre du juge de Chapelle-Saint-Père, qui apprend à l'intendant qu'en 1780 le nombre des fabriques de drapt de ce lieu est réduit à sept ou huit, que la plupart des anciens fabriquants sont devenus fileurs de coton, ou compagnons drapiers au service des drapiers de Troyes.

C. 1301. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1676-1783. — Rôles de la taille de la communauté de Chapelle-Vallon, autrement dite les Petites-Chapelles (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,760 livres ; nombre des contribuables, 103, parmi eux : le lieutenant, le procureur [fiscal], un praticien, le greffier, un sergent, six fileurs de laine, six façonniers de serge, trois tisserants de serge, deux cardeurs de laine. — En 1683, exempt : Messire Jacques de La Mothe.

Digitized by Google

Houdancourt, commandeur de Saint-Jean du Temple de Troyes. — En 1769, montant du rôle, 1,494 livres 15 sols; nombre des contribuables, 155, dont 17 fileurs. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire en la seigneurie de Froidparois (Aube), résidant à Chapelle-Vallon.

C. 1302. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1753-1789. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour lui demander si ceux des incendiés de Chapelle-Vallon (Aube), qui n'ont pas recouvert leurs maisons en tuile, ont droit à la gratification accordée par ledit intendant. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte, etc. — En 1788 : 12 métiers à bas, 15 à faire de la toile de coton ; 167 feux, 588 habitants. — Comptes des syndics; recette nulle. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 1303. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chappes (Aube). — En 1694, montant du rôle, 1,271 livres ; nombre des contribuables, 78 ; exempts : Monseigneur le duc d'Aumont, seigneur, le curé ; nombre des feux, 70. — En 1769, seigneur : M. le duc d'Aumont ; montant du rôle, 1,677 livres 1 sol ; nombre des contribuables, 99. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire au bailliage de Chappes. — Mémoire exposant que la baronnie de Chappes, appartenant au duc d'Aumont, a, jusqu'en 1775, supporté l'impôt des vingtièmes sur le pied d'un revenu de 6,000 livres, qu'en 1775, cette évaluation a été portée à 9,600 livres, mais que, suivant le propriétaire, le revenu brut est de 8,250 livres, et que, déduction faite des charges, le revenu net est de 7,920 livres seulement.

C. 1304. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1733-1789. — États statistiques des terres incultes, des adjudications de bois, biens de main-morte, habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Chappes (Aube). — Décimateurs, le curé, le prieur de Chappes, le prieur de Vendeuvre (Aube), les bénédictins de Molesme (Côte-d'Or). — En 1788, nombre des feux, 104 ; habitants, 380 ; seigneur, le marquis de Mesgrigny. — Comptes des syndics. — Ordonnances de l'intendant, constatant qu'en 1733 les syndics de la communauté n'avaient depuis longtemps rendu aucun compte de la gestion des deniers communaux, et enjoignant aux syndics retardataires de rendre compte, par devant le subdélégué de Troyes, à peine de cent livres d'amende et même de contrainte par corps ; les biens communaux dont les revenus ont été perçus jusqu'à présent sans adjudication, seront désormais adjugés à bail, par devant le subdélégué, etc. — Procès-verbal d'adjudication de réparations à faire au pont de Chappes, sur la Seine.

C. 1305. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Charmeceaux ou Charmesseaux, aujourd'hui hameau de la commune de Trancault (Aube). — En 1679, montant du rôle, 148 livres 3 sols ; nombre des contribuables, 5 ; exempt, le curé, demeurant à Bouy [sur-Orvin] (Aube), dont il est également curé. — En 1769, montant du rôle, 263 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 3. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire au bailliage de Soligny (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1769, seigneur, M. Terray de Rosières, procureur-général à la Cour des Aides, et M. Le Febvre, marquis du Quesnois, ce dernier du chef de sa femme, née Feydeau.

C. 1306. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1678-1787. — Rôles de la taille de la communauté de Charmont (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,130 livres; nombre des contribuables, 96 ; seigneur : Messire Louis-François Hennequin, conseiller du Roi, procureur-général au Grand Conseil, demeurant à Paris ; exempt, le curé. — En 1702, seigneur, Messire Joseph-Antoine Hennequin, conseiller du Roi en tous ses conseils, ambassadeur à Venise. — En 1764, montant du rôle, 2,368 livres ; nombre des contribuables, 148, y compris 4 domestiques ; exempts : le marquis de La Palum, seigneur ; le curé du lieu. — En 1767 et années suivantes seigneur : Messire Nicolas de Maizières ; lettres de ce dernier à l'intendant, pour lui demander la réduction de sa cote au rôle des vingtièmes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par devant un notaire royal à Chaumont.

C. 1307. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1768-1789. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la revente et adjudication, à titre d'engagement, de la justice et des droits royaux de Collaverdy, communauté de Charmont (Aube). — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, au sujet des réclamations de M. de Maizières, engagiste. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne une seconde revente ; procès-verbal du subdélégué, attestant qu'il ne s'est pas présenté d'acquéreur. — État des contraventions commises par le

Digitized by Google

contrôleur des actes des notaires de Charmont, mémoire que ce contrôleur présente pour sa défense à la compagnie des fermiers généraux. — Lettres du subdélégué à l'intendant, touchant des demandes d'exemption de la corvée, formées par les fermiers du seigneur. — États statistiques des habitants, chevaux, biens de main-morte. — Établissements de main-morte, propriétaires en 1787 : la cure dont les dîmes dépendent, l'hôpital de Troyes, les sœurs de charité de Charmont qui possèdent une maison et 60 livres de revenu. — En 1788, seigneurs : Mme de Maizière pour l'usufruit, M. de Lahupproye pour la nue-propriété ; 110 feux, 38 individus occupés à la filature du coton.

C. 1308. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1734-1789. — Ordonnance de l'intendant qui, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 11 février 1762, nomme d'office un syndic de la communauté de Charmont (Aube) ; ce syndic restera en fonction jusqu'à décision contraire de l'intendant ; — procès-verbal dressé par le syndic nommé d'office, et constatant que l'ancien syndic continue ses fonctions ; — procès-verbal dressé en la justice de Charmont, et constatant que les habitants ont nommé un nouveau syndic, au mépris de l'ordonnance sus-visée de l'intendant ; — ordonnance de l'intendant qui nomme d'office un nouveau syndic. — Mémoire des journées que les députés de la paroisse de Charmont ont employées à l'assemblée générale du bailliage de Troyes, pour les États Généraux de 1789. — Comptes des syndics. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant une requête des habitants qui se plaignent du refus fait par le curé de leur dire une messe pour implorer le secours du ciel dans leur procès contre le marquis de La Palun, leur seigneur, lequel vient de vendre cette terre à M. de Maizières, ancien caissier général de l'hôtel des Fermes. — Lettre du subdélégué à l'intendant ; arrêts du Parlement concernant un procès entre les habitants et leur seigneur, au sujet du droit de terrage.

C. 1309 (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1789.—Rôles des tailles de la communauté de Charmoy (Aube). — En 1677, montant du rôle, 545 livres 6 sols ; nombre des contribuables, 27 ; exempts : le curé ; Pierre et Hiérôme Les Locarts, nobles. — En 1683, seigneur : Jean Le Mairat, demeurant ordinairement à Paris. — En 1691, seigneur : Maître Thomas Bailly, maître des Comptes. — En 1769, montant du rôle, 633 livres 5 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 28 ; seigneur : le marquis Du Quesnoy, à cause de Jeanne Feydau, son épouse. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Lettres du chancelier d'Aguesseau à l'intendant, au sujet d'une rébellion des habitants de Charmoy. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1788, 28 feux ; le recteur d'école a 30 livres d'appointements.

C. 1310. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1777-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Charmoy (Aube) ; recette nulle ; dépense en 1780, 35 livres 2 sols 6 deniers. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances d'Ormesson, au sujet des réparations à faire au presbytère et à l'église. — Délibération des habitants qui, vu la promesse à eux faite par le seigneur de leur procurer un curé, approuvent un devis de réparations au presbytère et à l'église ; — plan et élévation du presbytère, plan et coupe du clocher ; — mémoire des habitants exposant que depuis longtemps ils n'ont pas de curé en titre, et que celui de Fay (Aube) fait la desserte de la paroisse ; — procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui exposer que les habitants de Charmoy viennent de dépenser plus de 1,200 livres pour la refonte de leurs cloches.

C. 1311. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Charny et Le Bachot, aujourd'hui Charny-le-Bachot (Aube). — En 1683, montant du rôle, 1118 livres ; nombre des contribuables, 71 ; exempts : le curé et Pierre Clivot, garde du corps de monseigneur le duc d'Orléans ; seigneur : le marquis de Plancy. — En 1723, exempts : le curé et Edouard de Villiers de L'Isle-Adam, écuyer. — En 1769, montant du rôle, 1,854 livres 15 sols ; seigneur : M. de Saint-Just. — En 1780, nombre des contribuables, 110, dont 64 domiciliés dans le territoire ; seigneur : M. Daucour. — État de sommes diverses que les collecteurs de l'année 1681 disent leur être dues par les habitants. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants qui élisent leurs collecteurs par-devant un notaire du marquisat de Plancy (Aube).

C. 1312. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1765-1789. — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes de la communauté de Charny et Le Bachot, aujourd'hui Charny-le-Bachot (Aube). — En 1787, décimateur, M. l'abbé de Vauval, prieur de Rhèges ; — au curé appartiennent les menues dîmes et les novales évaluées à 200 livres par an, plus un gros estimé 370 livres 13 sols 4 deniers ; total, 570 livres 13 sols 4 deniers. — En 1788, 58 feux,

Digitized by Google

205 habitants ; 10 personnes occupées à la filature du coton. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, d'un pont en charpente sur l'Aube, près du hameau du Bachot. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère. — Traité entre les habitants et un maître d'école dont le salaire annuel est évalué à 150 livres par an, y compris le casuel. — Certificat des syndic et principaux habitants attestant qu'un salpêtrier a séjourné deux mois parmi eux, a consommé 9 cordes de bois et fabriqué 330 livres de salpêtre.

C. 1313. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1769-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chastres (Aube). — En 1691, montant du rôle, 1,701 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 88 ; exempts : le chapitre de Vincennes (Seine), seigneur du lieu ; le curé du lieu. — En 1750, montant du rôle, 1313 livres 18 sols 6 deniers; nombre des contribuables, 72 ; seigneurs : pour une partie, le chapitre de Vincennes ; pour l'autre partie, M. de Nesles. — État des pertes causées aux habitants de Chastres par l'incendie du 31 août 1783 ; — lettre du subdélégué à l'intendant exposant que le nombre des maisons brûlées dans cet incendie est de 30. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs; celui de l'année 1676 a été rédigé par le *mestre des escolles*.

C. 1314. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte de la communauté de Chastres (Aube). — Décimateurs : le curé du lieu et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes. — En 1788, 102 feux, 359 habitants; 19 fabricants de bas de coton, établis depuis 12 ans et possédant 12 métiers, 60 personnes occupées de la filature du coton. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants qui, sous la présidence du procureur syndic de l'Élection de Troyes, révoquent leur maître d'école.

C. 1315. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1751-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Chastres (Aube). — En 1779, recette 5,235 livres 8 sols, dont 4,795 livres 10 sols provenant du bail des prés communaux loués en 54 lots, et 54 livres provenant de vente de bois; dépense, 5285 livres 4 sols dont 3,751 livres payés aux collecteurs pour les tailles de la communauté, 250 livres pour les gages du maître d'école. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des pâtures communales par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis des réparations de la nef de l'église, dont un mur a été renversé par un ouragan. — Procès-verbal de vente du vieux presbytère par-devant le subdélégué de Troyes ; — devis du nouveau presbytère qui n'aura qu'un rez-de-chaussée et se composera d'une cuisine, d'un cabinet et de deux chambres.

C. 1316. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1678-1696. — Rôles de la taille de la communauté de Châtillon-sur-Broué (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1682, montant du rôle, 198 livres ; nombre des contribuables, 25 ; exempts : le duc de Vendôme, seigneur du lieu ; le curé ; Pierre de Beuf, écuyer, sieur de Verneul ; Jean de La Chainest, écuyer, sieur d'Iscaron. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs.

C. 1317. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Châtillon-sur-Morin (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant, assesseurs et élus de l'Élection de Troyes. — En 1692, montant du rôle, 691 livres 9 sols 2 deniers ; nombre des contribuables, 76 ; exempts : le curé et damoiselles Louise et Anne Dubois, filles, sœurs. — En 1769, montant du rôle, 1,391 livres ; nombre des contribuables, 64, dont 56 domiciliés à Châtillon ; seigneur, M. de Saint-Chamant. — En 1789, seigneur, le baron d'Aurillac. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — État des récoltes. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics.

C. 1318. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chauchigny (Aube). — En 1692, montant du rôle, 1,068 livres 8 sols ; nombre des contribuables, 89 ; exempts : le marquis de Villacerf, seigneur ; le curé. — En 1728, exempts : le curé et le recteur d'école. — En 1769, montant du rôle, 1,305 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 84 ; seigneur : M. le comte d'Hautefort. — Homologation, par les élus de Troyes, de la nomination d'un recteur d'école de Chauchigny. — Demande en décharge de taille par un père de vingt-et-un enfants qui en a dix actuellement vivants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et châtellenie de Villacerf.—Lettre du subdélégué à l'intendant de Champagne et mémoire concernant une requête des habitants de Chauchigny qui demandent la révocation de leur voyer ; ordonnance de l'intendant qui prononce cette révocation. — États statistiques des terres incultes, biens

Digitized by Google

de main-morte, habitants, récoltes. — En 1787, décimateurs : le chapitre de Saint-Pierre de Troyes et le curé du lieu dont le revenu total, casuel excepté, est évalué 394 livres. — En 1788, 81 feux, 443 habitants, 35 métiers de bonneterie.

C. 1319. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1778-1789. — Procès-verbal d'élection d'un syndic de la communauté de Chauchigny (Aube), par-devant le lieutenant de la justice de Villacerf (Aube), en exécution d'une ordonnance du subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics. — En 1779, recette 1,742 livres 3 sols 9 deniers, dont 1,356 livres pour montant de l'adjudication à bail des prés communaux, 199 livres 10 sols pour vente d'émondes de saules, et 94 livres 18 sols pour location de la pêche de la rivière communale ; dépense, 1,099 livres 15 sols 6 deniers; dont 75 livres pour travaux à la maison d'école, et 642 livres 5 sols payés aux collecteurs à compte sur la taille. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant les réparations du presbytère de Chauchigny ; procès-verbal d'adjudication de ces réparations. — Procès-verbaux d'adjudication des pâtures communales.

C. 1320. (Liasse). — 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chaudrey et Ortillon (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,845 livres ; nombre des contribuables, 95 à Chaudrey, 42 à Ortillon ; exempts : M. le comte de Brienne, seigneur de Chaudrey ; le curé du lieu ; mademoiselle de Latouche, demeurant à Ortillon. — En 1769, montant du rôle, 2,477 livres ; nombre des contribuables, à Chaudrey 97, à Ortillon 44 ; seigneurs, M. Des Réaulx et autres. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants pour nommer leurs collecteurs, ces procès-verbaux dressés par le juge en garde de la justice et mairie du lieu, ou par un notaire au comté de Brienne. — Jugement des élus de Troyes sur la tenue des rôles de Chaudrey. — Certificats des syndic et principaux habitants attestant que certains particuliers ont fait couvrir en tuiles des maisons précédemment couvertes en paille, ce qui donne droit à décharge des impositions.

C. 1321. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Chaudrey (Aube). — En 1788, 80 feux, 12 personnes occupées à la filature du coton. — Procès-verbal d'élection de l'asssemblée municipale. — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 186 livres 7 sols, dont 2 livres pour reliquat de compte, le reste provenant des revenus des biens communaux. — En 1784, recette : 455 livres, même provenance ; payé au maître d'école 5 livres pour un quartier de ses gages, 27 livres pour son logement, 12 livres pour le charroi de ses meubles. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1322. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Chennegy (Aube). — En 1691, montant du rôle : 1,174 livres 7 sols ; nombre des contribuables, 145 ; exempts : la marquise de Laval, dame du lieu ; le curé ; les religieux du Hayer de Chennegy. — En 1768, montant du rôle : 2,849 livres 15 sols ; nombre des taillables, 206, dont 188 domiciliés à Chennegy ; seigneur : le duc d'Estissac. — Demande en décharge de la taille, adressée aux élus de Troyes par le receveur en titre d'office des deniers patrimoniaux de Chennegy, qui se prétend exempt en vertu de l'édit de création de sa charge. — Requête en autorisation de planter de la vigne à Chennegy, adressée à l'intendant de Champagne par Ignace-Joseph-Ferdinand de Rostaing, capitaine des grenadiers postiches du bataillon de milice de Troyes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Saint-Lyébault, aujourd'hui Estissac (Aube).

C. 1323. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1676-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de Chennegy (Aube). — États statistiques des terres incultes, habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, 226 feux, 788 habitants, non compris 52 enfants trouvés de l'hôpital de Troyes ; 2 fileurs de coton. — Comptes des syndics. — En 1778, recette 400 livres, dont 348 provenant d'une imposition sur les prenants-part aux affouages. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances de Baudry et de Bonnaire de Forges concernant la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Correspondance entre le chancelier d'Aguesseau, l'intendant et le subdélégué de Troyes, concernant une demande de secours formée par les hermites du Hayer de Chennegy. (En 1744, ces hermites étaient au nombre de 26, dont 19 profès et 7 convers.) — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué, etc., au sujet du pénitencier établi dans cette maison.

C. 1324. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Chevillèles, aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Germain (Aube). — En 1679, montant du rôle, 190 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 23. — En 1704, seigneur :

Digitized by Google

Messire Jean-Nicolas de Mesgrigny. — En 1769, montant du rôle, 157 livres ; nombre des contribuables, 24, dont 21 domiciliés dans le territoire. — Minute du rôle des vingtièmes de l'année 1787. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant des notaires au bailliage de Vauchassis (Aube), résidant à Laines-aux-Bois (Aube), par-devant un sergent au bailliage de Vauchassis résidant à Laisnes-aux-Bois, par-devant le juge commis pour l'absence de Monsieur le mayeur de Chevillèles ou de son lieutenant.

C. 1325. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, biens de main-morte de la communauté de Chevillèles, aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Germain (Aube). — En 1769, seigneur : Nicolas-Jean Truelle, bourgeois de Troyes. — En 1787, décimateurs : l'évêque de Troyes et le prieur-curé de Laines-au-Bois, 21 feux, 79 habitants ; privilégiés : M. Truelle, seigneur du lieu, et Madame Corrard de Breban. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 40 livres, provenant de vente de saules. — Procès-verbaux d'adjudication de coupes de saules par-devant le syndic et les principaux habitants. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes concernant la réclamation du seigneur de Chevillèles, auquel on veut faire payer les frais de poursuites faites au bailliage de Troyes, contre un particulier accusé d'avoir commis un vol à Chevillèles.

C. 1326. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1670-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Clérey (Aube). — En 1670, montant du rôle, 1,476 livres ; nombre des contribuables, à Clérey 109, à Courcelles 1, à la Vacherie 8, à Regnost 19, au Plessy 10, à La Borde 3, au Haut-Chesne 6 ; total 156 ; exempts : le curé du lieu ; Charles Taillandier, bourgeois de Troyes, procureur fiscal du lieu ; Georges de Richebourg, écuyer, seigneur de Courcelles ; Philippe de Vitel, écuyer, seigneur de La Cour-Burot ; Philippe de Vignelles, écuyer, seigneur du Haut-Chesne ; Sébastien-Pierre de Gillié, soi-disant écuyer, demeurant au Haut-Chesne. — En 1783, montant du rôle, 5,948 livres ; nombre des taillables, 240, savoir : Clérey 188, La Vacherie 11, Regnault 22, La Borde 4, Le Haut-Chesne 6, Courcelles 9. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires du duché d'Aumont. — Commission de contrôleurs des actes des notaires au bureau de Clérey. — Procès-verbal de prestation de serment d'un commis buraliste au même lieu. (Le même individu réunissait les deux fonctions de contrôleur des actes et de buraliste.) — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant une demande en décharge d'impôts formée par un particulier de Clérey qui est en même temps notaire et laboureur, et demande à jouir de l'exemption de la taille comme père de dix enfants vivants.

C. 1327. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1753-1770. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant pour lui donner son avis touchant des réclamations des habitants de Clérey (Aube), qui demandent à ne pas contribuer aux dépenses occasionnées par la reconstruction d'un pont en charpente sur le ruisseau de Sirvanne ; — à être dispensés des corvées sur les grands chemins, afin de pouvoir travailler à la construction d'une digue pour forcer la Seine à reprendre son cours ordinaire ; — à être autorisés à construire un pont sur la Seine. — Réponse par de Montrocher, sous-inspecteur des ponts-et-chaussées, à une requête de M. Corps, seigneur de Renost, qui demande décharge d'une corvée imposée aux habitants des hauts pays de Clérey. — État des voituriers de la communauté de Clérey. — Ordonnances de l'intendant prescrivant des travaux à faire par corvée par les habitants de Clérey, afin de défendre leur territoire contre les envahissements de la Seine. — Procès-verbaux dressés par un inspecteur des corvées et constatant des refus de travail faits par des manouvriers de Clérey commandés pour continuer les ouvrages d'endiguement ; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, le curé de Clérey et le sous-inspecteur des ponts-et-chaussées de Montrocher.

C. 1328. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan d'une partie du cours de la Seine sur les finages de Clérey (Aube), et de Saint-Aventin (aujourd'hui hameau de la commune de Verrières, Aube), ce plan indiquant la ligne séparative des finages de Clérey et de Saint-Aventin, l'ancien lit de la Seine abandonné en 1756, les accrues considérables dont a profité M. Harlan, seigneur de La Vacherie, les travaux faits pour défendre les terres de Clérey et de Saint-Aventin, etc.

C. 1329. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1719-1789. — Information faite par le subdélégué de Troyes, à la requête de deux particuliers de Clérey (Aube), contre trois militaires. — Avis du subdélégué sur une opposition formée par le seigneur haut justicier de Clérey au rôle des frais de justice de la province de Champagne. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En

Digitized by Google

1769, seigneur de Clérey, M. le duc d'Aumont, ayant haute, moyenne et basse justice ; seigneur de La Vacherie : M. Harlan ; seigneur de Courcelles : Madame Rapaut, veuve de Messire Éloi Piot; seigneur du Haut-Chesne : M. de Pâlis ; seigneur du Plessis et de La Borde : M. Vilain ; seigneur de Regnost : Messire Jacques Corps, conseiller du Roi en sa Cour des Aides. — En 1787, décimateurs, le curé et l'abbaye de Montiéramey ; nombre des feux, 214 ; des habitants, 716 ; cinq métiers de bonneterie établis depuis cinq ans ; deux filatures de laine qui occupent vingt personnes. — Comptes des syndics. — En 1779, reçu 30 livres pour location de pêche. — En 1780, reçu 354 livres pour location de divers biens communaux. — En 1782, dépensé 83 livres pour loyer de l'école. — Requête adressée à l'intendant par les habitants qui, vu la nécessité de réparer l'église, demandent l'autorisation de mettre des pâtures en réserve.

C. 1330. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Clesles (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1677, nombre des contribuables, 145 ; montant du rôle, 3,249 livres 5 sols. — En 1682, exempts : le curé et M. Du Plessy-Guénegault, marquis de Plancy, seigneur du lieu. — En 1720, exempts : le curé ; Messire Jean Moreau, conseiller-lieutenant de Roi, seigneur du lieu ; M. François Chambault, capitaine d'artillerie. — En 1783, montant du rôle, 4,752 livres 15 sols ; nombre des taillables, 143. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et baronnie de Saint-Just (Marne). — Sentence de l'intendant contre les collecteurs accusés de malversation par les habitants.

C. 1331. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1770-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Clesles (Marne), dressés sur la demande des syndics de l'assemblée d'Élection de Troyes. — En 1787, 125 feux, 7 métiers de bonneterie, 20 fileuses de coton. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 6,817 livres 5 sols, dont 2,130 livres pour reliquat de compte, le reste provenant du revenu des biens communaux ; dépense : 114 livres pour un muids de vin bu et pour le souper des pompiers de Méry-sur-Seine (Aube), le tout à l'occasion d'un incendie ; 50 livres de gages au maître d'école, etc.

C. 1332. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1712-1789. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux de Clesles (Marne), par-devant le subdélégué de Troyes. — Requête des manouvriers de Clesles à l'intendant pour le prier de revenir sur son ordonnance du 24 octobre 1766 qui statue que, suivant l'ancien usage de la communauté, les deniers communaux provenant de la location des pâtures soient, après les charges prélevées, remis entre les mains des collecteurs ; cet usage, général dans l'Élection de Troyes, est contraire au droit commun, suivant lequel les biens communaux doivent être partagés par feux ; — correspondance à ce sujet entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances d'Ormesson et le subdélégué de Troyes ; — arrêt du Conseil d'État qui confirme l'ordonnance de l'intendant en date du 24 octobre 1766.

C. 1333. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1677-1695. — Rôles de la taille de la communauté de Cloyes-sur-Marne (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1677, montant du rôle, 629 livres 7 sols ; nombre des contribuables, 26 ; seigneur : M. Le Blanc. — En 1693, exempts : Maître Michel L'Espargneux, curé de Cloyes, annexe de Montcets ; Nicolas Le Blanc, seigneur du lieu, capitaine de carabiniers au régiment étranger de Monseigneur le Dauphin. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, etc.

C. 1334. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Coclois (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,900 livres, droit de collecte non compris ; nombre des contribuables, 132 ; exempts : Madame Anne de Rochereau, dame de Coclois, veuve de feu Messire René Des Réaulx, vivant seigneur de Coclois ; le curé. — En 1769, montant du rôle, 1,586 livres 4 sols 6 deniers ; seigneur : M. le marquis Des Réaulx. — En 1775, nombre des contribuables, 66. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un notaire ou un sergent en la justice et prévôté de Coclois. — Lettres de l'intendant général des postes à l'intendant de Champagne, pour lui transmettre deux demandes en décharge de la taille formées par le maître de poste de Coclois. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, décimateurs : le curé de Pougy (Aube), le chapitre du même lieu, le chapelain de Saint-Éloi de Ramerupt (Aube), le prieur de Ramerupt, l'abbé de Montiéramey (Aube). — En 1788, 60 feux.

C. 1335. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1763-1789. — Comptes des syndics de la communauté

Digitized by Google

de Coclois (Aube), — En 1779, recette, 365 livres 19 sols, dont 29 livres 19 sols pour reliquat de compte, le reste formant le revenu des biens communaux. — Arrêt de la Table de marbre rendu entre les habitants de Coclois et leur seigneur, à propos de dégâts causés par du gibier et qui donne raison au seigneur; correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes, au sujet de la répartition des frais. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1336. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Conflans-sur-Seine (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 922 livres 10 sols; nombre des contribuables, 77; exempts: le curé, Messire François de Dampierre, seigneur. — En 1745, exempts: le curé et Messire Pierre d'Arranguier, écuyer; sieur de Laprière, seigneur de Lurey (Marne). — En 1783, nombre des contribuables, 103 domiciliés à Conflans, 12 forains; montant du rôle, 3,001 livres 5 sols. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Comptes des syndics rendus par-devant le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 271 livres, dont 52 livres pour le loyer de la pêche de la Seine. — Enquête faite par le subdélégué sur la réclamation du curé qui prétend se faire rembourser par les habitants, sur les revenus communaux, une somme de 137 livres 2 sols par lui avancée à la fabrique et que la fabrique ne peut pas rembourser. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1337. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Cormost (Aube). — En 1677, montant du rôle, 707 livres 5 sols; nombre des contribuables, 27; exempt: le maréchal duc d'Aumont, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 812 livres; nombre des taillables, 41; 4 domestiques sujets seulement à la capitation. — En 1783, montant du rôle, 1,258 livres 15 sols; nombre des taillables domiciliés à Cormost, 50; 11 forains; 3 domestiques. — État des blés gelés pendant l'hiver de 1787. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneur: Louis Laporte, prieur d'Isle-Aumont (Aube), seigneur de Cormost et de La Trinité. — En 1787, décimateur, le prieur d'Isle-Aumont; 50 feux. — En 1788, aucuns biens communaux, si ce n'est un droit d'usage dans la forêt d'Aumont.

C. 1338. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1690-1784. — Rôles de la taille de la communauté de Courcelles et Angluzelles (Marne), dressé en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — Requête des habitants du hameau de Courcelles qui demandent à l'intendant l'autorisation de plaider contre le curé d'Angluzelles, afin de le contraindre à faire, les dimanches et fêtes, le service divin dans la chapelle de leur village; avis du subdélégué concluant à ce que cette autorisation leur soit refusée.

C. 1339. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1674-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Courcemain (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1682, montant du rôle, 717 livres 10 sols; nombre des contribuables, 47. — En 1769, montant du rôle, 978 livres 15 sols; seigneurs, Messire Alexis Duroux, Madame la marquise de Boursonne. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice du lieu. — États statistiques des habitants, des récoltes. — En 1788, 43 feux. — Comptes des syndics, rendus par-devant le subdélégué de l'Élection de Troyes. — En 1780, recette, 386 livres, provenant de reliquat de compte (104 livres), de location de la rivière (45 livres), et des autres biens communaux (237 livres); dépense, 398 livres 11 sols 3 deniers, dont 7 livres pour location de la maison d'école, 235 livres aux entrepreneurs qui ont fait la corvée de la communauté. — Acte d'assemblée des habitants autorisant la location d'une partie de leurs marais.

C 1340. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Courgeraines, aujourd'hui hameau de la commune de Buchères (Aube). — En 1679, montant du rôle, 350 livres, nombre des contribuables, 26. — En 1683, exempt: Michel de Noël, écuyer, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 717 livres 15 sols; nombre des contribuables, 28; seigneur: M. de Noël. — Procès-verbal d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage d'Aumont. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, 21 feux, 85 habitants; seigneur: M. de Courgeraines.

C. 1341. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1751-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Courgeraines, aujourd'hui hameau de la commune de Buchères (Aube). — En 1778, recette, 10 livres 2 sols provenant

de la location des prés ; dépense : port de commissions, 9 livres ; salaire des piqueurs, 2 livres 10 sols ; honoraires du greffier de la subdélégation de Troyes, 1 livre 1 sols ; total, 13 livres 1 sols. — Devis de réparations à faire au chœur et au sanctuaire de l'église. — Avis du subdélégué concluant au rejet d'une requête adressée à l'intendant par les habitants de Courgeraines qui ne voudraient pas contribuer aux dépenses occasionnés par la construction de la maison d'école de Saint-Léger-près-Troyes, chef-lieu de la paroisse dont ils font partie, etc.

C. 1342. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Courteranges (Aube). — En 1677, nombre des contribuables, 34 ; montant du rôle, 973 livres 15 sols. — En 1769, nombre des contribuables, 60, dont 55 domiciliés à Courteranges ; montant du rôle, 1,660 livres 5 sols ; seigneur : M. Chauvelin, abbé de Montiéramey. — État des mauvais deniers ou non-valeurs du rôle de l'année 1677. — Procès-verbal d'une expertise faite au hameau de Pontbarse, dépendant de Courteranges, en présence d'un élu de Troyes, pour constater les dégâts causés par l'orage du 13 juin 1680. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent immatriculé en la mairie royale de Lusigny.

C. 1343. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1685-1789. — Procès-verbal dressé par des commis des Aides et constatant que les habitants de Courteranges (Aube) se sont soulevés contre ces commis et que dans la lutte un des habitants a été tué ; — procès-verbal d'exhumation du cadavre en présence du subdélégué de Troyes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — En 1787, 57 feux ; le curé possède de la totalité des grosses dîmes, valant 793 livres de revenu, le tiers des menues et vertes dîmes, ce tiers estimé 14 livres ; les bénédictins de Montiéramey ont les deux tiers des menues et vertes dîmes, ces deux tiers estimés 28 livres. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 574 livres 16 sols 6 deniers, dont 347 livres formant le revenu des biens communaux, le reste provenant de reliquat de compte ; entre autres dépenses, 15 livres payées comme honoraires au curé qui récite la Passion pour les habitants. — Devis de reconstruction du presbytère et de réparations à la nef de l'église. — Procès-verbaux d'adjudication des produits des biens communaux.

C. 1344. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Créney (Aube). — En 1679, nombre des contribuables, 113 ; montant du rôle, 1,127 livres 10 sols. — En 1691, exempts : le curé, et M. de Vienne, seigneur du lieu. — En 1719, exempts : le curé, et Madame de Vienne, dame du lieu. — En 1776, nombre des contribuables, 135, dont 4 forains et 10 mineurs et domestiques ; montant du rôle, 2,120 ; exempts : M. d'Arrancy, chevalier de Saint-Louis, représentant Madame de Crussolle, dame du lieu ; le curé. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un praticien exerçant la justice de Créney pour Louis de Vienne, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant au Châtelet de Paris, seigneur de Gérosdot, Nuisément, Torvilliers, Les Presles, Le Haut-Guet, Bailly et autres lieux.

C. 1345. (Liasse.) — 64 pièces, 1 plan, papier.

1740-1789. — Ordonnance de l'intendant qui impose aux propriétaires riverains des rues du village de Créney l'obligation de curer les fossés qui bordent ces rues. — États statistiques des terres incultes, biens de main-morte, habitants, récoltes, etc. — En 1769, Madame la marquise de Crussol, dame du lieu de son chef comme héritière de Madame de Morville, sa mère. — En 1787, décimateurs : l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, les hôpitaux [de Troyes] et autres ; les dîmes évaluées 600 livres de revenu. — En 1787, 105 feux, 394 habitants. — Comptes des syndics. — Plan et coupe du presbytère projeté ; devis de construction ; devis de réparations ; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des produits des biens communaux par-devant le même subdélégué.

C. 1346. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Crésantignes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 820 livres ; nombre des contribuables, 87. — En 1683, seigneur : le comte d'Esguilly, seigneur de Saint-Phal ; exempt : le chapelain du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,368 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 135, dont 4 forains ; seigneur : le marquis Du Muy. — En 1783, 159 taillables, dont 21 forains. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à ce que Madame veuve Ludot soit, en qualité de noble, rayée du rôle de la taille de Crésantignes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au duché d'Aumont.

C. 1347. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1757-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Crésantignes (Aube).

Digitized by Google

— Seigneurs, en 1769, le marquis de Créquy (qui paraît avoir cette année succédé au marquis Du Muy); en 1787, M. Corps, conseiller au Grand Conseil. — En 1787, décimateur, le prieur de Saint-Phal ; nombre des feux 132, des habitants 477. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 18 livres en trois articles chacun d'une somme de six livres, payée par chacun des trois nouveaux taillables inscrits cette année pour la première fois au rôle des tailles ; dépense, 21 livres 5 sols, employés en port de commissions et frais d'actes. — Devis d'ouvrages à faire pour la réparation du presbytère et pour la reconstruction de l'église ; procès-verbal d'adjudication pardevant le subdélégué de Troyes, moyennant la somme de 71,600 livres (le devis s'élevait à 74,801 livres 16 sols 8 deniers, savoir : église, 63,161 livres 5 sols 2 deniers ; presbytère, 1,815 livres 12 sols ; dixième de bénéfice au profit de l'entrepreneur, 6,497 livres 19 sols 8 deniers ; vingtième pour les honoraires de l'inspecteur des ponts-et-chaussées, rédacteur du devis, 3,248 livres 19 sols 10 deniers ; frais d'affiche etc., 75 livres.)

C. 1348. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Plan de l'ancienne église de la communauté de Crésantignes (Aube).

C. 1349. (Plan). — 1 pièce, papier.

1771. — Plan de la nouvelle église à construire pour la communauté de Crésantignes (Aube).

C. 1350. (Plan). — 1 pièce, papier.

1771. — Élévation de la façade de la nouvelle église à construire pour la communauté de Crésantignes (Aube).

C. 1351. (Plan). — 1 pièce, papier.

1771. — Coupe perpendiculaire à l'axe de la nouvelle église à construire pour la communauté de Crésantignes (Aube).

C. 1352. (Plan). — 1 pièce, papier.

1771. — Coupe suivant l'axe de la nouvelle église à construire pour la communauté de Crésantignes (Aube).

C. 1353. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Croncels-Saint-Gilles (aujourd'hui partie de la commune de Troyes, Aube). — En 1679, montant du rôle, 574 livres ; nombre des contribuables, 79 ; exempts : le vicaire de Saint-Gilles, Jacques de Lignage, écuyer, sieur de Saint-Mards (Aube). — En 1699, montant du rôle, 553 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 66 ; exempts : le vicaire de Saint-Gilles, la maîtresse d'école. — En 1769, montant du rôle, 1,472 livres 8 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 90, dont 9 forains ; le Roi, seigneur. — États de non-valeurs produits par les collecteurs à fin de réimposition. — Commandements de payer signifiés à la requête des collecteurs par un chef de garnison à divers habitants de Croncels. — Procès-verbal dressé par le président en l'Élection de Troyes et constatant que les vignes sont gelées.

C. 1354. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1685-1789. — Avis du subdélégué de Troyes et de l'ingénieur Legendre sur la question de savoir si les ouvriers appartenant aux corporations de la ville de Troyes et domiciliés dans la communauté taillable et corvéable de Croncels-Saint-Gilles (Aube), doivent être commandés pour la corvée des routes. — Alignement donné par le subdélégué de Troyes. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte. — En 1787, nombre des feux, 95, non compris les chartreux et les carmélites ; 298 habitants, plus les chartreux (26 personnes y compris les domestiques), et les carmélites (35 personnes y compris les domestiques) ; 40 personnes, tant femmes que filles, sont occupées à la filature du coton. — Comptes des syndics ; recette nulle. — États de frais dus par les habitants à un procureur. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 1355. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1787. — Rôle d'une imposition levée sur les habitants de la ci-devant communauté de Croncels-Saint-Jean dépendant de la ville de Troyes et déclarée non taillable par arrêt du Conseil d'État du 15 février 1681, cette imposition ayant pour objet le payement des dettes de la communauté. — Nombre des contribuables, 204. — Requête adressée à Nosseigneurs de la Cour des Aides par les habitants des faubourgs non taillables de Troyes, qui demandent en appel le maintien d'une sentence de l'Élection de Troyes, par laquelle ils ont été déchargés d'un droit de double entrée des vins de leur crû dans la ville de Troyes. — Requête adressée au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil par les habitants du faubourg Croncels de Troyes qui demandent contre les maire et échevins de Troyes l'exécution de la transaction du 12 novembre 1684 et prétendent en conséquence, et malgré l'arrêt du Conseil du 4 septembre 1652, être reconnus exempts du droit de rouage pour les marchandises qu'ils font conduire dans leurs maisons.

Digitized by Google

C. 1356. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Culoison, aujourd'hui hameau de la commune de Sainte-Maure (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,691 livres 5 sols; nombre des contribuables, 65, dont un forain; dame du lieu, Marie Le Mérat, veuve de Messire François de Moizel, vivant conseiller du Roi. — En 1691, seigneur : Messire Michel de Linières. — En 1769, montant du rôle, 2,803 livres 12 sols 6 deniers; nombre des contribuables, 112; seigneur, le marquis de Galliffet. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent de la justice de Lavau (Aube), le greffier de la mairie foncière de Culoison, etc. — États de changements à faire aux rôles de la taille.

C. 1357. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1754-1790. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte de la communauté de Culoison (Aube). — En 1787, 57 feux, 251 habitants, 30 chevaux, 107 vaches, 300 moutons, 50 cochons. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics — En 1778, recette, 2,113 livres 10 sols, provenant du revenu des biens communaux, notamment 76 livres pour loyer de la rivière; dépense, 1,466 livres 7 sols, dont 1,335 livres payées aux collecteurs à compte sur la taille; différentes sommes employées en frais de voyages, dont un à Troyes pour porter à la poste une lettre du seigneur.

C. 1358. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Daudes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 758 livres 8 sols; nombre des contribuables, 31; exempt : le curé. — En 1694, l'abbé de Montiéramey, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,825 livres 5 sols; nombre des contribuables, 46, dont 38 domiciliés à Daudes; exempt : le curé. — Ordonnance de l'intendant accordant une décharge de la taille. — Procès-verbal d'élection des collecteurs par-devant un praticien en la justice de Montabert (Aube). — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, décimateur, l'abbé de Montiéramey; les dîmes évaluées 400 livres de revenu; 30 feux; appointements du maître d'école, 156 livres; curé à portion congrue.

C. 1359. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1752-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Daudes (Aube); — recette ordinaire nulle. — Requête adressée à l'intendant par le curé pour lui demander la reconstruction du presbytère; procès-verbal d'adjudication par le subdélégué de Troyes des réparations à faire à ce presbytère; lettre adressée à ce sujet par le subdélégué à l'intendant; autre lettre du subdélégué à l'intendant concernant la prétention du curé qui veut se faire bâtir une écurie aux frais de la communauté. — Procédure contre un particulier de Daudes accusé d'acte de violence et qui, étant en prison, a contracté un engagement dans le régiment de Montcalm. — Ordonnance de l'intendant qui dispense un cultivateur de faire des charrois imposés à titre de corvée.

C. 1360. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1752. — Plan et coupe du presbytère de Daudes (Aube), composé d'une cuisine, d'une chambre et de deux cabinets.

C. 1361. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Dierrey-Saint-Julien (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,271 livres; nombre des contribuables, 125; dame du lieu : très haute et très puissante dame Madame Madeleine Fabry, veuve de feu Messire Pierre Séguier, en son vivant chancelier de France. — En 1692, dame du lieu : haute et puissante dame Madame la marquise de Laval. — En 1776, montant du rôle, 1,707 livres; nombre des taillables, 101. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Saint-Liébault (aujourd'hui Estissac, Aube.) — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes. — En 1787, décimateurs, le curé du lieu et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes; 102 feux. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes; recette ordinaire, nulle. — Ordonnance de l'intendant qui approuve un devis relatif au rétablissement d'un pont situé au milieu du village, à la réparation de la nef de l'église et de la maison d'école.

C. 1362. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Dierrey-Saint-Pierre (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,029 livres 10 sols; nombre des contribuables, 112; exempt : le curé du lieu; dame du lieu : Madame la chancelière de France. — En 1776, montant du rôle, 3,561 livres 4 sols; nombre des taillables, 105. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent immatriculé au bailliage de Saint-Liébault, demeurant à Moirey (village détruit, commune de Dierrey-Saint-Julien), par-devant un notaire au bailliage de Saint-Liébault. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Seigneur, en 1769 : Monseigneur le duc d'Estissac. — En 1787, 120 feux, 338 habitants; décimateurs, le prieuré de Foicy (Aube) pour les trois quarts, les abbés de Montier-la-Celle et de Vauluisant, chacun pour

Digitized by Google

un huitième ; 6 métiers à bas, 60 personnes occupées à la filature du coton ; une école dirigée par un seul maître, mais dans la salle de laquelle les sexes sont séparés. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant un marché par lequel un entrepreneur se charge d'exécuter pour 824 livres les corvées de la communauté.

C. 1363. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1733-1788. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Dierrey-St-Pierre (Aube). — Comptes des syndics. — Procès-verbal d'assemblée des habitants qui nomment deux experts pour faire l'estimation du dommage causé au clocher par le tonnerre tombé le 14 août 1733; devis, procès-verbal d'adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis de travaux importants à faire à la nef; procès-verbal d'adjudication ; procès-verbal de visite concluant à la nécessité d'un devis supplémentaire qui comprendra la reconstruction complète des murs et des voûtes de la nef ; correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet d'une réclamation des habitants, qui se plaignent du procès-verbal de réception des travaux.

C. 1364. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1683-1697. — Rôles de la taille de la communauté de Domprot (hameau de la commune de Saint-Ouen (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1683, montant du rôle, 50 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 3 ; exempt : Messire François de Mertrus, chevalier, seigneur du lieu. — En 1691, exempts : le prieur du lieu ; dame Louise Boulot, veuve de feu François de Mertrus, chevalier, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le juge du lieu.

C. 1365. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Dosches (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,677 livres ; nombre des contribuables, 57 ; exempts : Messire Pierre Nevelet, chevalier, seigneur de Dosches et du Rusteau, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Champagne ; le prieur-curé du lieu. — En 1779, montant du rôle, 970 livres 5 sols ; 54 taillables, dont 47 domiciliés à Dosches. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants afin de nommer des collecteurs, l'un par-devant le « juge convenu « par les habitants à l'effet des présentes, attendu qu'il est non « taillable en ce lieu » ; d'autres par-devant le lieutenant en la mairie royale et foncière de Dosches. — Procès-verbal dressé par le président en l'Élection de Troyes et constatant les dégâts causés sur les terres du seigneur de Dosches par la grêle du 13 juin 1680.

C. 1366. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1707-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte de la communauté de Dosches (Aube). — Seigneur du lieu, en 1769 et en 1787, M. de Chavaudon de Sainte-Maure. — En 1787, 30 feux, 153 habitants ; le prieur du lieu décimateur, les dîmes évaluées 800 livres de revenu. — Lettres de l'ingénieur de Montrocher et de M. de Chavaudon de Sainte-Maure, seigneur de Dosches, relativement à la réparation et à l'entretien des rues de ce village. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 82 livres 17 sols, provenant de vente de bois, de noix, d'une imposition levée sur les prenant-part aux affouages. — Arrêt du Conseil d'État qui, vu la nécessité de réparer l'église, le presbytère et la maison d'école de Dosches, autorise la vente du quart en réserve des bois communaux. — Procès-verbal de visite de l'église et du presbytère ; affiche annonçant l'adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1367. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1678-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Dosnon (Aube). — En 1679, montant du rôle de la taille, 1,291 livres ; nombre des contribuables, 84, dont le lieutenant, le procureur fiscal et le greffier ; exempts : le curé et Messire Gabriel-Henri de Condé, chevalier, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 1657 livres 10 sols ; nombre des taillables, 117, dont 12 forains. — Minute d'une lettre adressée par l'intendant à Monseigneur le garde des sceaux pour recommander à la bonté du Roi les incendiés de Dosnon, en 1736. — Lettres du sieur Songis, seigneur de Dosnon, et du sieur Jaillant-Deschainets, son gendre, à l'intendant, pour demander la réduction du chiffre de la taille dudit sieur Songis. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet de l'incendie du 14 juin 1781.

C. 1368. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1677-1789. — Procès-vebaux d'élection des collecteurs de la communauté de Dosnon (Aube), par-devant le juge de la justice et mairie de Dosnon pour le Roi et pour Messire Gabriel-Henri de Condé, chevalier, seigneur de Dosnon et de Saint-Didier. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — Seigneur en 1769 : Madame de Nicolay, comme héritière de Madame Thoynard, sa tante. — En 1787,

Digitized by Google

décimateurs, le curé du lieu, les chapelains de la chapelle de Saint-Didier (Aube), le doyen du chapitre de Châlons (Marne); 82 feux, 341 habitants, dont 6 filles occupées à la filature du coton et quatre particuliers qui fabriquent des bas. — En 1788, 66 maisons à Dosnon, huit maisons au hameau de Fenu, y compris un corps de ferme appartenant à l'abbaye de Clairvaux : ce hameau et la ferme du Cros-Barré, situés sur le territoire du fief de Saint-Didier qui appartient à M. Songis, seigneur de Dosnon, et qui forme un finage distinct de celui de Dosnon. — Comptes des syndics. — Procès-verbal d'adjudication de la construction d'un pont en charpente sur le ruisseau de Sainte-Suzanne, par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1369. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Droupt-Saint-Basle (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,921 livres 10 sols; nombre des contribuables, 129. — En 1696, seigneur, M. de Savonnière, conseiller au Parlement. — En 1776, montant du rôle, 3,314 livres; taillables, 120, dont 10 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées tenues par-devant un sergent immatriculé en la justice et prévôté de Droupt-Saint-Basle. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes à la requête du fermier du seigneur de Droupt-Saint-Basle, lequel fermier a, par sentences de l'Élection de Troyes et par arrêt de la Cour des Aides, fait réduire de 300 livres à 40 sa cote de taille de l'année 1707, de 300 livres à 45 sa cote de taille de l'année 1708, etc. — État des biens possédés par M. de Sainte-Maure, seigneur de Droupt-Saint-Basle.

C. 1370. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1760-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc., de la communauté de Droupt-Saint-Basle (Aube). — En 1787, décimateurs, le curé du lieu et l'abbaye d'Andecy (Marne); 109 feux, 441 habitants; deux nobles : M. de Sainte-Maure de Droupt; seigneur : M. de Riancey, habitant Villiers; 18 métiers à bas établis depuis 14 ou 15 ans; onze métiers à toile de coton, de même date; 7 mécaniques à filer le coton, 30 personnes qui le filent à la main. — En 1788, 29 feux au hameau de Villiers, un feu à la ferme dite Le Rué, à Droupt-Saint-Basle un château avec basse-cour. — Requête adressée à l'intendant par les habitants de Droupt-Saint-Basle qui demandent décharge de l'obligation de contribuer à la réparation du pont de Villacerf. — Comptes des syndics. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes et constatant que, le 6 mai 1662, une sentence, rendue aux requêtes du Palais entre les habitants de Droupt-Saint-Basle et les chanoines de Troyes, a fait rentrer les habitants susdits en possession de leurs biens communaux.

C. 1371. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Droupt-Sainte-Marie (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,230 livres; nombre des contribuables, 57. — En 1691, exempts : le curé, le chapitre de Vincennes (Seine), seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 3,054 livres 15 sols; nombre des taillables, 67, dont le recteur d'école. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants, par-devant un sergent royal immatriculé au bailliage de Méry-sur-Seine (Aube). — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de réparer leurs rues au moyen d'une corvée bourgeoise qui s'exécutera sous la direction d'un employé des ponts-et-chaussées. — États statistiques des biens de mainmorte, habitants, récoltes. — En 1787, le prieur de Saint-Georges (commune de Vallant, Aube), décimateur; les dîmes évaluées 1,083 livres de revenu; 63 feux, 281 habitants. — Fiefs existant sur le territoire en 1788 : Beaulieu, qui appartient à M. Corps, conseiller au Grand Conseil; Beauregard et La Grange-Rouge, qui appartiennent à M. de Sainte-Maure, seigneur de Droupt-Saint-Basle.

C. 1372. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1771-1789.—Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Droupt-Sainte-Marie (Aube). — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 440 livres, dont 400 pour le loyer des prés communaux, et 40 pour le loyer de la rivière. — Arrêt du Conseil d'État rendu sur la demande de l'intendant de Champagne et qui casse une sentence de la maîtrise des eaux-et-forêts de Troyes, relative au partage des deniers provenant de la vente d'une portion des pâtures communales de Droupt-Sainte-Marie. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme l'arrêt du Conseil du 31 juillet 1776 et maintient l'intendant de Champagne dans le droit de faire l'adjudication des biens et revenus des communautés et de connaître des contestations relatives à cette matière. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit que le produit des usages de la communauté sera partagé entre les habitants au marc la livre de la taille que chacun d'eux supporte en qualité d'habitants, et qu'on ne doit pas tenir compte de la taille que quelques-uns d'entre eux supportent comme fermiers des dîmes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettres

Digitized by Google

adressées à l'intendant par l'évêque de Troyes, par le curé, par M. de Sainte-Maure de Droupt, par le subdélégué relativement aux réparations de l'église.

C. 1373. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1764-1789. — Tableau des habitants de la communauté d'Épagne (Aube), dressé pour servir au choix des collecteurs. — États statistiques des habitants.—En 1787 et 1788, 77 feux ; 48 hommes mariés, autant de femmes, 12 veufs et autant de veuves, 53 garçons, 46 filles ; total, 219 habitants ; seigneur en partie, M. Bajot. — Revenus communaux : le loyer de la rivière et du *bordage*, 12 livres ; le gourmetage des vins, 18 livres ; les charges municipales évaluées 400 livres, dont 150 livres pour les gages du maître d'école. — Comptes des syndics.—En 1779, recette, 25 livres pour vente de peupliers.— Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant les réparations de l'église et la refonte des cloches. (Voir C. 1238 et 1239).

C. 1374. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1670-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Eschemines (Aube).— En 1677, montant du rôle, 140 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 60. — En 1691, exempts : le curé et le marquis de Mainville, seigneur. — En 1769, M. de Boulongue, seigneur. — En 1783, montant du rôle, 878 livres ; nombre des taillables, 55. — Ordonnances de l'intendant qui accordent une décharge de taille à plusieurs habitants incendiés. — État des habitants les plus pauvres, entre lesquels l'assemblée municipale propose de répartir une somme de 40 livres dont le Roi a fait remise sur la taille de 1789.

C. 1375. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1676-1789. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la communauté d'Eschemines (Aube), par-devant un notaire au bailliage et comté de Marigny (Aube). — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes. — — En 1787, décimateurs : le curé du lieu, l'évêque de Troyes, l'abbaye du Paraclet ; 50 feux, 155 habitants ; une rente annuelle de 4 livres au profit des pauvres. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant concluant à ce que tous les laboureurs soient contraints à faire un jour de corvée pour aider un des habitants incendié à rebâtir sa maison.

C. 1376. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Eschenilly (aujourd'hui hameau de la commune de Saint-André (Aube). — En 1718, montant de la taille, 1850 livres ; nombre des contribuables, 100. — En 1769, le chapitre de la cathédrale de Troyes, seigneur. — En 1783, montant du rôle, 1,727 livres 5 sols ; nombre des taillables, 83. — Procès-verbal d'élection d'un collecteur en assemblée des habitants d'Eschenilly, cette assemblée tenue par-devant le greffier ordinaire de la justice pour Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Troyes, seigneurs d'Eschenilly, à la requête d'un marguillier de la paroisse de Saint-André (Aube). — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 76 feux ; 285 habitants ; — à l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés, une abbesse, un directeur, treize religieuses de chœur, une converse, deux garçons et cinq filles. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 110 livres, provenant de loyer de terre et de pré et de vente de saules. — Baux des biens communaux, etc.

C. 1377. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Esclavolles (Marne), ces rôles dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 512 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 41. — En 1691, exempts : le curé et M. Le Marquis, seigneur. — En 1769, M. de Rosambeau, seigneur. — En 1789, montant du rôle, 1,464 livres ; nombre des taillables, 64, dont 21 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire royal en la prévôté et châtellenie de Chantemerle, par-devant le lieutenant ou un praticien en la justice et mairie d'Esclavolles, etc.

C. 1378. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1699-1789. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté d'Esclavolles (Marne), dressés sur la demande des syndics de l'assemblée d'Élection de Troyes. — En 1787, 41 feux, 156 habitants ; un bonnetier. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 416 livres, dont 320 provenant du loyer des prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1379. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1670-1696. — Rôles de la taille de la communauté d'Escollemont ou Ecollemont (Marne), ces rôles dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de Troyes. — En 1679, montant

Digitized by Google

du rôle, 235 livres; nombre des contribuables, 14. — En 1695, exempt: le curé. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants, tenus par-devant des notaires au bailliage de Larsicourt (Marne).

C. 1380. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Esrelles, aujourd'hui Étrelles (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,717 livres 10 sols; nombre des contribuables, 53. — En 1682, seigneurs: MM. de Fédeau et Du Plessy; exempt, le prieur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 2,232 livres; nombre des taillables, 56, dont 10 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant ou un praticien en la prévôté du lieu. — Requête adressée à l'intendant par un garde-étalons qui, en cette qualité, demande une décharge de taille.

C. 1381. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1761-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté d'Étrelles (Aube). — En 1769, seigneur: M. d'Aucourt, baron de Saint-Just (Marne), marquis de Plancy (Aube), seigneur d'Étrelles, Longueville et autres lieux. — En 1787, décimateurs: le curé du lieu, qui possède les novales, menues et vertes dîmes, le tout évalué 250 livres; le commandeur de Coulours (Yonne), qui a les grosses dîmes estimées 981 livres 4 sols; 46 feux, 159 habitants; 14 métiers à bas, 7 métiers à filer le coton. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 500 livres, provenant du loyer des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Requête adressée à l'intendant par le prieur du lieu, qui demande que la nef de l'église soit plafonnée. — Lettre adressée au subdélégué de Troyes par le curé d'Étrelles qui, étant prieur commandataire, craint d'être considéré comme régulier et, à ce titre, de ne pouvoir contraindre ses paroissiens à réparer son presbytère.

C. 1382. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1687-1755. — Rôles d'une imposition levée sur les habitants de la communauté des Faux-Fossés de Troyes, aujourd'hui dépendance de la ville de Troyes; nombre des contribuables, 123. — Lettres du subdélégué à l'intendant pour lui donner son avis sur des requêtes des habitants qui voudraient être autorisés à établir, par un procès, l'influence qu'ils prétendent exercer sur l'élection des marguilliers de Saint-Nicolas de Troyes, leur paroisse; — à payer, au moyen d'une imposition, les frais d'un procès soutenu et gagné par eux contre les marguilliers de Saint-Nicolas, ces frais s'élevant à 3,883 livres. — Avis du subdélégué concluant à ce que le sieur Massey, écuyer, valet de garde-robe du Roi, soit déchargé de la cote à laquelle il a été porté dans le rôle d'une imposition qui va se lever sur les habitants des Faux-Fossés.

C. 1383. (Liasse.) — 54 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Faux-Fresnay (Marne), ces rôles dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1678, montant du rôle, 3,300 livres 10 sols; nombre des contribuables, 152; exempts: le curé, dame Anne Dupont, veuve de Maître Pierre Martelle, garde de la porte du Roi. — En 1679, M. de Montreuil, seigneur du lieu. — En 1769, M. de Chambaux, seigneur. — En 1789, montant du rôle, 3,345 livres 6 sols; nombre des taillables, 137, dont 3 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un notaire au marquisat de Pleurs (Marne). — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un particulier qui est à la fois laboureur et regrattier et qui a dix enfants vivants, dont l'aîné est âgé de quatorze ans.

C. 1384. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1750-1789. — États statistiques des habitants et des récoltes de la communauté de Faux-Fresnay (Marne). — En 1787, 115 feux, 499 habitants; 18 métiers à bas de coton, 80 personnes occupées à la filature de la laine. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics, arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1780, recette, 122 livres, dont 29 pour reliquat de compte, le reste provenant de la location de l'herbe du cimetière et des prés communaux. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à l'imposition d'une somme de 132 livres au profit du seigneur. — Devis des travaux à faire pour la construction du presbytère de Faux-Fresnay. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église par-devant le subdélégué de Troyes. — Avis du subdélégué sur une requête du curé, relative aux gages du maître d'école.

C. 1385. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Fay ou Faye,, aujourd'hui Fays (Aube). — En 1679, montant du rôle, 571 livres 8 sols 11 deniers; nombre des contribuables, 66. — En 1683, l'abbesse de Notre-Dame de Troyes, dame du lieu. — En 1769, montant du rôle, 963 livres 5 sols; nombre des contribuables, 68, dont 4 forains; contenance du territoire, 278 arpents 87 cordes; l'étendue de terre qu'une

Digitized by Google

charrue peut cultiver, est fixée à 60 arpents. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées tenue par-devant le greffier de la justice, par-devant un notaire de la duché-pairie d'Aumont, par-devant le lieutenant de la justice pour Madame l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonains de Troyes. — Tableau des habitants pour servir aux choix des collecteurs.

C. 1386. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1760-1789. — États statistiques des habitants, bestiaux, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Fay, Faye ou Fays (Aube). — En 1787, 72 feux, 254 habitants; décimateurs, le prieur de Saint-Phal, les dîmes évaluées 133 livres 10 sols de rente. — Procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes, des travaux nécessaires pour la réparation des rues du village et pour la construction d'un pont sur le ruisseau de Fontenay, dans la rue qui conduit de Fays à Crésantigues (Aube). — Comptes des syndics. — Certificats des syndic et principaux habitants qui reconnaissent que les députés de la communauté à l'assemblée tenue à Troyes, en mars et avril 1789, ont été occupés onze jours.

C. 1387. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Feuges (Aube). — En 1678, montant du rôle, 500 livres; nombre des contribuables, 32. — En 1686, exempts : le curé et le marquis de Villacerf, seigneur du lieu. — En 1699, seigneur du lieu, Monseigneur l'abbé de Villacerf. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, décimateur, le curé de Vailly (Aube); 33 feux, 137 habitants; 12 personnes occupées à filer le coton. — Comptes des syndics; recette nulle.

C. 1388. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Fols-Villecerf ou Faux-Villecerf (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,384 livres; nombre des contribuables, 70; seigneurs de Fols, M. le marquis de Mainville et M. le marquis Du Châtelet; seigneur de Villecerf et d'Obterre (village détruit), Messire François Le Bouthellier, abbé de Scellières (Aube); exempt, le curé de Fols. — En 1692, Monseigneur Le Bouthellier, évêque de Troyes, seigneur de Villecerf; Dame Gabriel de Bussy de Lamet, dame de Fols. — En 1779, montant du rôle, 2,189 livres 19 sols : nombre des taillables, 86. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un notaire du bailliage de Saint-Liébault, par-devant un sergent en la mairie de Fols, etc. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par le maître d'école et motivée sur une clause de son traité.

C. 1389. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1730-1789. — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes de la communauté de Fols-Villecerf ou Faux-Villecerf (Aube). — En 1787, décimateurs : le curé du lieu pour moitié; M. de Boulogne, seigneur, pour moitié; 87 feux, 330 habitants; deux métiers à bas de coton, un à toile de coton; la plupart des femmes et des filles occupées à filer le coton quand les ouvrages de la campagne sont terminés. — Comptes des syndics; recette nulle. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations et de la reconstruction du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet des réparations de l'église de Villecerf. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'une réclamation faite par quatre habitants de Fols-Villecerf, qui ont avancé une somme de onze livres pour subvenir en partie à l'habillement du milicien et qui demandent à être remboursés au moyen d'une imposition sur la communauté.

C. 1390. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Fontaine-Béton, aujourd'hui Béthon (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 2,090 livres; nombre des contribuables, 123; exempts : le curé; Jacques Chesneau, seigneur du lieu, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du Roi; Jean Barat, sieur de Sainte-Marie, officier. — En 1718, exempts : le curé; Madame Langellery, veuve de Nicolas Langellery, seigneur. — En 1775, montant du rôle, 2,005 livres; nombre des contribuables, 107; exempts : l'abbé Terray, seigneur du lieu; le curé. — Procès-verbaux d'election des collecteurs par-devant un notaire royal en la prévôté de Chantemerle, bailliage de Sézanne, résidant à Fontaine-Béton, etc. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un particulier qui a fait faire une couverture en tuiles.

C. 1391. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1770-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Fontaine-Béton, aujourd'hui Béthon (Marne), ces états dressés sur la demande des syndics de l'assemblée d'Élection de Troyes. — En 1787, 116 feux; seigneur, le comte Duingras. — Comptes de

Digitized by Google

syndics. — En 1779, recette, 425 livres, dont 65 livres 15 sols pour reliquat de compte, et 359 livres pour prix de vente de chênes appartenant à la communauté ; dépense, 312 livres 19 sols, dont 15 livres 18 sols pour la nourriture du taureau banal, 6 livres pour réparations aux vitres de l'école, etc.

C. 1392. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Fontaine-les-Luyères, aujourd'hui Fontaine-Luyères (Aube). — En 1679, montant du rôle, 340 livres ; nombre des contribuables, 24. — En 1702, seigneur du lieu, Joseph-Antoine Hennequin, ambassadeur à Venise. — En 1776, montant du rôle, 664 livres ; nombre des contribuables, 47, dont 13 domiciliés hors de Fontaine. — Procès-verbal dressé par un expert et constatant les dégâts causés par l'orage du 22 août 1688. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le mayeur en la justice de Fontaine, pour Messire Louis-François Hennequin, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils et procureur général en son Grand Conseil, par-devant un praticien, le greffier, le lieutenant de la même justice. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneur : M. de Maizières, secrétaire du Roi. — En 1787, 30 feux, 124 habitants ; décimateur, le prieur-curé de Luyères (Aube).

C. 1393. (Liasse.) — 57 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1766-1789. — Lettres de M. de Maizières, seigneur de Fontaine-les-Luyères (Aube), au subdélégué de Troyes et à l'intendant, au sujet d'un procès que les habitants de Fontaine veulent faire au prieur-curé de Luyères (Aube), pour le contraindre à réparer le chœur et le cancel de leur église ; — correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le ministre de Vergennes, au sujet du paiement des frais de ce procès qui a été perdu par les habitants. — Comptes des syndics ; recette nulle.

C. 1394 (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Fontaine-Saint-Georges (Aube). — En 1677, montant du rôle, 287 livres ; nombre des contribuables, 32, dont le procureur fiscal et deux sergents. — En 1679, exempts : le curé, M. de La Croye, noble. — En 1692, M. le marquis de Villacerf, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,008 livres 10 sols ; nombre des taillables, 40, dont un forain ; contenance du territoire, 2,227 arpents 78 cordes ; seigneur : M. le comte d'Hautefort. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, etc. — En 1787, décimateur, le curé du lieu ; les dîmes estimées 700 livres de revenu ; 55 feux, 191 habitants ; deux métiers à bas établis en janvier ; neuf fileuses de coton ; la maîtresse de poste exempte de la taille, le prieur de Saint-Georges jouissant du même privilége.

C. 1395. (Liasse.) — 95 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1721-1788. — Comptes des syndics de la communauté de Fontaine-Saint-Georges (Aube), arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 487 livres 17 sols, dont 375 produites par la location des prés ; — dépenses, 450 livres 17 sols 13 deniers, dont 76 livres pour les gages du maître d'école, 289 livres payées aux collecteurs à compte sur les tailles. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et Necker, directeur général des finances, touchant la reconstruction du presbytère. — Procès-verbal d'adjudication de réparations à faire à l'église et au clocher. — Mémoire adressé à l'intendant par Pierre-Ambroise Besnier, écuyer, seigneur de Blives et en partie de Savières (Aube), du chef de Marie-Jeanne Dubourg, son épouse, lequel prétend que Blives dépend de la communauté de Savières et qu'en conséquence il ne doit pas contribuer à la reconstruction du presbytère de Fontaine-Saint-Georges. (Ce mémoire cite des titres dont le plus ancien remonte à l'année 1390 et où on lit *Blives-lès-Savières.*)

C. 1396. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1676-1787. — Rôles de la taille de la communauté de Fontaine-sous-Montaiguillon (Seine-et-Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 750 livres ; nombre des contribuables, 29. — En 1691, parmi les contribuables, le maître d'école. — En 1694, exempts : Madame la comtesse Du Belloy, dame du lieu ; le curé. — En 1775, montant du rôle, 1,023 livres ; nombre des taillables, 37 ; exempts : le curé du lieu ; le marquis de Saint-Chamant, seigneur du lieu. — Ordonnance des président, lieutenant, assesseurs, contrôleurs, conseillers et élus en la ville et Élection de Troyes, qui prescrivent aux habitants de s'assembler et d'élire un collecteur ; procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire royal au bailliage de Sézanne (Marne), prévôté et châtellenie de Chantemerle (Marne), résidant à Villenauxe (Aube). — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle ; dépense, en 1783, 13 livres 7 sols, savoir : pour port de commission, 8 livres 10 sols pour voyage à

Digitized by Google

Méry (Aube), à l'occasion du tirage de la milice, 3 livres 10 sols, etc.

C. 1397. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1725-1787. — Procès-verbaux d'adjudication de réparations à faire à l'église et au presbytère de la communauté de Fontaine-sous-Montaiguillon (Seine-et-Marne), ces procès-verbaux dressés par-devant le subdélégué de Troyes ; — devis et correspondance à ce sujet entre l'intendant de Champagne, le subdélégué, l'intendant des finances de Vergennes, le marquis de Saint-Chamant, seigneur du lieu ; — affiche, procès-verbaux de visite des lieux, ordonnance de l'intendant, arrêt du Conseil d'État, etc.

C. 1398. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan, coupe et élévation du presbytère à reconstruire à Fontaine-sous-Montaiguillon (Seine-et-Marne), dressés par Durand, architecte de la province de Champagne.

C. 1399. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Fontvannes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,025 livres ; nombre des contribuables, 75 ; exempts : Dame Charlotte de Roffey, dame du Plessis et de Fontvannes ; le curé. — En 1699, Messire Charles de Roffey de Villemor, seigneur de Fontvannes ; Messire René de La Coudre, seigneur du Plessis-Fontvannes. — En 1731, M. Le Courtois, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 1,444 livres 5 sols ; nombre des taillables, 69. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice du Plessis et de Fontvannes, par-devant des notaires au bailliage de Saint-Liébault, etc. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1769, seigneur : M. le comte de Villebertin. — En 1787, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, décimateur, sauf un préciput évalué 319 livres, qui appartient au curé avec les menues dîmes estimées 300 livres ; 63 feux, 225 habitants ; 3 métiers à bas, 4 métiers à toile de coton.

C. 1400. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1705-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Fontvannes (Aube), ces comptes arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 45 livres, provenant de la location d'un pré ; dépense, 48 livres 7 sols, dont 30 livres pour le logement du maître d'éole. — Devis et procès-verbaux d'adjudication de réparations à faire à l'église. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet de l'acquisition, faite par les habitants, d'une maison d'école moyennant une rente viagère de 50 livres ; au sujet d'un marché fait par les habitants avec un entrepreneur qui exécutera leurs tâches de corvée pour la somme de 824 livres.

C. 1401. (Liasse.)— 44 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Fouchères (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,717 livres ; nombre des contribuables, 71 ; exempts : Jean-Baptiste d'Aubterre, écuyer, seigneur de Fouchères et de Vaulx, demeurant à Vaulx ; Charles d'Aubterre, écuyer ; le curé. — En 1710, exempts : Messire Jacques d'Aubterre, chevalier, seigneur de Fouchères ; le curé ; demoiselle Henriette Vosdé, veuve de M. Charles d'Aubterre. — En 1783, montant du rôle, 1,544 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 106. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent royal immatriculé au siège de Virey-sous-Bar (Aube), résidant à Fouchères, par-devant un notaire en la châtellenie royale de Rumilly (Aube), résidant à Fouchères, et par-devant le prévôt de la justice, à la requête des marguilliers de l'œuvre et fabrique du lieu.

C. 1402. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1731-1787. — États statistiques des habitants, chevaux, récoltes, etc., de la communauté de Fouchères (Aube). — Seigneurs, en 1769 : M. de Saint-Aubin, prieur du lieu ; M. Paillot ; Madame la comtesse de Lanty ; M. le marquis de Montmort. — En 1787, 102 feux, 376 habitants. — Pétition adressée au Roi par les habitants pour lui demander la reconstruction de leur pont (voir C. 1418.) — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics. — En 1780, recette : 286 livres provenant de la location des prés communaux, et 826 livres 16 sols provenant d'un reliquat de compte ; dépense, 59 livres 10 sols. — En 1786, recette, 2,439 livres 4 sols 6 deniers provenant de reliquat de compte.

C. 1403. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Fresnoy (Aube). — En 1679, montant du rôle, 307 livres 17 sols ; nombre des contribuables, 43. — En 1692, exempts : le vicaire, Madame de Vitelle, dame du lieu en partie. — En 1776, montant du rôle, 663 livres ; nombre des taillables, 51, dont 7 domiciliés hors de Fresnoy. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage

d'Isle-Aumont. — Demande en décharge des vingtièmes par M. Corps, conseiller au Parlement de Paris.

C. 1404. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1736-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Fresnoy (Aube). — En 1769, Madame Piot, dame du lieu. — En 1787, décimateurs, les moines de Montiéramey pour deux tiers, le curé du lieu pour un tiers; 42 feux, 187 habitants; Mademoiselle de Courcelles, dame du lieu. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations à faire au presbytère et à l'église. — Lettre de l'ingénieur de Montrocher à l'intendant au sujet d'un charroi de pierres imposé aux habitants à titre de corvée et qui leur est trop onéreux.

C. 1405. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1736. — Plan et élévation du presbytère de la communauté de Fresnoy (Aube).

C. 1406. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1676-1697. — Rôles de la taille de la communauté de Frignicourt (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1677, montant du rôle, 1,086 livres 10 sols; nombre des taillables, 36 habitant Frignicourt, 3 forains; exempts : le curé, la veuve du sieur Charpy, garde du corps.

C. 1407. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Gérosdot, Girosdot ou Géraudot (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,228 livres; nombre des contribuables, 128; exempt : Pierre Serqueil, gentilhomme servant du Roi. — En 1693, exempts : le curé et Antoine Lepéry, sieur de Leschaufye. — En 1699, exempts : M. de Vienne, lieutenant particulier au Châtelet de Paris, y demeurant; le curé. — En 1765, exempts : Madame de Crussol, dame du lieu; le curé; le chapelain. — En 1776, montant du rôle, 2,603 livres 10 sols; nombre des taillables, 138, dont 9 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire royal, un ancien praticien en la justice, à la requête des marguilliers. — Procès-verbal de chevauchée d'un élu de Troyes constatant que, le 18 août 1699, les collecteurs n'ont encore levé que 400 livres sur les 840 imposés l'année précédente.

C. 1408. (Liasse). — 57 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, biens de main-morte de la communauté de Gérosdot, Girosdot, Géraudot (Aube). — En 1769, dame du lieu, Madame la vicomtesse de Crussol. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 1,000 livres de revenu; dame du lieu, Madame la comtesse de Crussol; 144 feux, 490 habitants. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 33 livres 12 sols, dont 33 livres pour loyer de prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à l'église. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants qui, par-devant le juge mayeur des justice et mairie royale et foncière de Gérosdot, nomment un procureur syndic et trois sergents messeliers (gardes champêtres).

C. 1409. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1678-1696. — Rôles de la taille de la communauté de Goncourt, aujourd'hui hameau de la commune de Matignicourt (Marne), ces rôles dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 226 livres 10 sols; nombre des taillables, 12; exempts : le curé et Madame Hélène Gaudet, veuve de M. de Goncourt, seigneur en partie. — En 1696, exempts : M. de Tourniset, capitaine de cavalerie; Madame de Goncourt, noble.

C. 1410. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Grandville (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,039 livres 15 sols; nombre des contribuables, 113; exempts, le curé; « la dite paroisse de Grandville dépend du domaine royal de » Sézanne-en-Brie, de présent possédé par dame Anne-» Angélique de Fabert, veuve de feu M. Claude Brulart, » vivant marquis de Jeaulis, engagiste dudit domaine. » — En 1702, « la dite paroisse de Grandville dépend du do-» maine royal de Sézanne-en-Brie, à présent possédé par » Monseigneur le marquis de Guénégaud, comte engagiste » dudit domaine. » — En 1769, montant du rôle, 1,552 livres 15 sols; nombre des taillables, 98; contenance du territoire, 2,079 arpents. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent royal commis en la branche de Lhuître (Aube) et autres lieux (dépendance du bailliage de Sézanne), résidant à Grandville, par-devant le greffier ou le prévôt de la prévôté royale de Grandville.

C. 1411. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1717-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc. de la communauté de Grandville (Aube). — En 1769, le Roi seigneur du côté de la coutume de Meaux; M. le marquis de Dampierre, seigneur du côté de la coutume de Chaumont. — En 1787, 81 feux, 207 habitants; décimateurs, le prieur de Dampierre (Aube), le prieuré de Foissy-les-Troyes. — En 1788, 76 feux. — État des ouvrages à faire par corvée pour réparer les rues. — Devis des ouvrages à faire pour reconstruire le pont de Grandville, sur la rivière de Lhuitre. — Comptes des syndics. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes sur la requête du curé qui veut faire rebâtir le presbytère brûlé le 21 septembre 1716.

C. 1412. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1676-1695. — Rôles de la taille de la communauté de Hauteville (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle : 940 livres, non compris le droit de collecte ; nombre des contribuables : 108 ; exempts : le curé, Messire Louis de Rochereaux, seigneur de Hauteville ; Maître Charles de Choisy, garde des deux cents chevaux de la garde du Roi ; Maître Charles de Garsault, garde de deux cents chevaux de la garde du Roi. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant de la justice du lieu.

C. 1413. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Herbisse (Aube). — En 1679, montant du rôle : 1,750 livres, droit de collecte non compris ; nombre des contribuables : 100, dont le maître d'école ; un exempt : le curé. — En 1776, montant du rôle : 2,130 livres 10 sols ; nombre des taillables : 107. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires royaux d'Herbisse et Villiers (Aube), bailliage de Sézanne (Marne), par-devant un praticien en la prévôté d'Herbisse pour le Roi. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes à la requête d'un cavalier de maréchaussée qui demande à être déchargé de la taille à laquelle il a été imposé au rôle de l'année 1729.

C. 1414. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1740-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté d'Herbisse (Aube). — En 1769, seigneur : le Roi. — En 1787, 95 feux, 373 habitants; 8 métiers à bas dont l'établissement a commencé en 1775 ; 11 personnes filant le coton. — En 1788, deux écarts : une maison située sur la route d'Arcis à Châlons, au lieu dit Pubignat : la ferme de Chassoy. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit quatre jours de corvée bourgeoise pour réparer les rues du village. — Comptes des syndics. — En 1780, recette : 27 livres 5 sols 6 deniers, savoir 9 livres pour la location des routoirs, 6 livres pour l'herbe du cimetière, 9 livres 5 sols 6 deniers pour défauts et amendes prononcés contre les habitants, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail de la pature communale dite l'Étang-le-Roi, par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du ministre Amelot à l'intendant au sujet des inconvénients que présente l'exercice du droit de chasse par les habitants d'Herbisse ; réponse de l'intendant qui conclut à ce qu'ils y soient maintenus.

C. 1415. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Javernant (Aube). — En 1679, montant du rôle : 700 livres, non compris le droit de collecte; nombre des contribuables : 72. — En 1691, exempts : « MM. les révérends pères prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Montier-la-Celle-les-Troyes, seigneurs dudit Javernant et autres lieux. » — En 1783, montant du rôle : 1,514 livres 5 sols ; nombre des taillables : 131. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs pardevant un notaire au duché d'Aumont. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc. — En 1787, décimateur : l'abbaye de Montier-la-Celle, les dîmes évaluées 1,150 livres de revenu; 94 feux, 313 habitants. — En 1788, un hameau dit Le Cheminot, distant d'un quart de lieue et contenant sept feux et demi.

C. 1416. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1706-1789. — Sentence de l'Élection de Troyes qui ordonne l'entrée en fonctions d'un particulier acquéreur de la charge de syndic perpétuel de la communauté de Javernant (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant un traité conclu entre un maître d'école et les habitants. — Comptes des syndics. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances de Baudry et de Bonnaire de Forges, concernant la coupe du quart en réserve des bois communaux. — Devis de travaux à faire à l'église. — Procès-verbal d'adjudication, par devant le subdélégué de Troyes, de réparations à l'église et au presbytère.

C. 1417. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de

Digitized by Google

Jeugny (Aube). — En 1679, montant du rôle : 571 livres 8 sols 9 deniers ; nombre des contribuables : 72 ; exempt : l'abbé de Montier-la-Celle, seigneur du lieu. — En 1782, montant du rôle : 2,045 livres 5 sols; nombre des taillables : 151. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant de la justice ; — en 1698, l'assemblée des habitants se tient à l'entrée de la chapelle du lieu. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, 135 feux, 421 habitants ; décimateur : l'abbaye de Montier-la-Celle, les dîmes évaluées 500 livres par an ; revenus de la chapelle de Jeugny : 5 livres par an. — En 1788, Jeugny fait partie de la paroisse de Saint-Phal (Aube). — Procès-verbal d'adjudication, par le subdélégué, des travaux à faire pour la réparation des rues.

C. 1418. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1761-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Jeugny (Aube), arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette : 27 livres payées par cinq nouveaux entrants. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant les droits d'usage dont est grevé le bois dit le Hayer de Jeugny et rappelant nombre de titres dont le plus ancien remonte à l'année 1220. — États des produits du quart en réserve indivis entre les communautés de Jeugny, Fay, Machy, Crésantignes et Longeville, et des travaux auxquels doit être employé ce produit. — Devis de réparations à faire à la chapelle de Jeugny et à un pont sur la Mogne ; procès-verbal d'adjudication.

C 1419. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté d'Isle et Chantemerle aujourd'hui Isle-Aumont (Aube). — En 1679, montant du rôle : 512 livres 10 sols; nombre des contribuables : à Isle, 48, à Chantemerle, 14 ; exempt : le curé. — En 1769, montant du rôle : 1,493 livres 13 sols ; nombre des taillables : 75, dont 13 forains ; seigneur : le duc d'Aumont ; contenance du territoire : 979 arpents 25 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Mémoire adressé à l'intendant par le duc d'Aumont qui demande la réduction de sa cote au rôle des vingtièmes. — État des revenus du duché d'Aumont fournis par le duc ; ces revenus s'élèvent à 10,931 livres, savoir : la geôle d'Aumont, 24 livres ; les redevances en avoine payées par les usagers de la forêt d'Aumont, 700 livres ; le droit de jurée, 580 livres ; le droit de tabellionage, 84 livres, etc. ; charges : gages du bailli, 600 livres ; du procureur fiscal, 300 livres, etc. ; total : 2,704 livres.

C. 1420. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1735-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté d'Isle et Chantemerle, depuis Isle-Aumont (Aube). — En 1787, 66 feux, 189 habitants ; 4 métiers à bas, 2 métiers à toile de coton qui, suivant l'assemblée municipale, font à l'agriculture un tort considérable ; décimateurs : le prieuré d'Isle, les dîmes évaluées 440 livres de revenu, ce prieuré uni au grand séminaire de Troyes. — Procédure instruite en la gruerie du duché-pairie d'Aumont contre un garde des eaux-et-forêts de ce duché pour fait d'homicide. — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 194 livres, provenant de location de pré.

C. 1421. (Liasse.) — 65 pièces, 2 plans, papier.

1558-1787. — Devis de travaux à faire à l'église, à la maison et à la grange du prieuré d'Isle, aujourd'hui Isle-Aumont (Aube) ; procès-verbal d'adjudication de ces travaux dressé par-devant le subdélégué de Troyes et prescrivant la démolition du cloître et d'une partie des bâtiments conventuels. (Voir C. 1422, 1423.) — Avis du subdélégué sur la question de savoir quel est celui des deux chœurs de l'église qui est à la charge du prieur, comme décimateur. — Plans de la forêt d'Aumont ; transaction entre François de Clèves, duc de Nivernais, marquis d'Isle, et les communautés usagères de la forêt ; mémoire pour le duc d'Aumont contre les communautés usagères ; mémoire pour les communautés usagères contre le duc d'Aumont ; transaction entre le duc d'Aumont et les communautés usagères ; lettre du subdélégué à l'intendant, requête des communautés usagères à l'intendant, au sujet de ce procès. — Procès-verbal d'adjudication, par-devant le subdélégué, de travaux à faire au prieuré des Bons-Hommes d'Isle, à la requête d'Edme de Pont-de-Rénepont, abbé régulier de Macheret (Marne), ordre de Prémontré.

C. 1422. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730. — Plans de l'église prieurale d'Isle-Aumont (Aube), du prieuré et du cloître aujourd'hui démoli et qui était supporté par vingt colonnes.

C. 1423. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1730. — Plan de la ferme qui dépend du prieuré d'Isle-Aumont (Aube).

C. 1424. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté d'Isle-sous-Ramerupt (Aube). — En 1682, montant du rôle, 970 li-

vres ; nombre des contribuables : 77. — En 1683, M. le comte de Brienne, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle : 1,301 livres 15 sols ; nombre des contribuables : 84 ; contenance du territoire : 1,765 arpents 6 cordes ; seigneurs, M. Des Réaux et autres. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le juge en garde de la justice et par-devant un notaire au comté de Brienne, résidant à Isle.

C. 1425. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1768-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté d'Isle-sous-Ramerupt. — En 1769, seigneur : M. de Brienne. – En 1787, décimateurs : pour deux tiers, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes ; pour un tiers, le prieuré de Ramerupt (Aube) : les dîmes estimées 900 livres de revenu ; 89 feux, 297 habitants ; une douzaine de personnes occupées à filer le coton la moitié de l'année. – En 1788, deux fiefs : Chitry et Les Effeuillées. – Comptes des syndics — En 1778, recette : 153 livres, provenant de la location des prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication de biens communaux. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant l'acquisition d'une maison d'école et le nivellement du cimetière. — Traité entre les habitants et un maître d'école auquel ils assurent le logement, 150 livres par an sur les fonds de la communauté, 12 livres sur les fonds de la fabrique, 4 ou 5 sols par enfant de rétribution mensuelle, et un casuel pour le service de l'église, à charge de tenir l'école du premier octobre au premier mai, etc.

C. 1426. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1678-1697. — Rôles de la taille de la communauté d'Isle-sur-Marne (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle : 380 livres ; nombre des contribuables : 26. — En 1692, parmi les contribuables, le recteur d'école ; exempt : le curé. → En 1694, M. de Bains, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le juge en garde de la justice du lieu.

C. 1427. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1784-1788. — Comptes des syndics de la communauté de La Basse-Moline, aujourd'hui dépendant de la ville de Troyes. — Recette pour les deux années 1787, 1788 : 10 livres 15 sols provenant de reliquat de compte, 24 livres provenant d'émondes de saules. (Voir C. 1446)

C. 1428. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de L'Abbaye-sous-Plancy (Aube). — En 1679, montant du rôle : 410 livres ; nombre des contribuables : 25. — En 1769, montant du rôle : 724 livres 10 sols ; nombre des contribuables : 40, dont 10 forains ; contenance du territoire : 1,143 arpents. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un praticien en la mairie et justice de l'Abbaye-sous-Plancy, pour illustrissime et révérendissime messire Claude Jolly, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque d'Agen, prieur commandataire de l'Abbaye-sous-Plancy et seigneur temporel du même lieu, par-devant le juge mayeur et garde-scel de la mairie, haute, moyenne et basse justice de l'Abbaye-sous-Plancy, La Perte, Villiers et dépendances. — Procès-verbal dressé par le juge mayeur pour établir quelles sont les pertes causées par l'incendie du 15 mai 1785 ; état de répartition d'un secours de 5,500 livres entre les incendiés.

C. 1429. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1705-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de L'Abbaye-sous-Plancy (Aube). — En 1787, 30 feux, 111 habitants ; décimateur : l'abbé Eloy, prieur et seigneur du lieu, les dîmes évaluées 676 livres de revenu. — En 1788, un fief appelé Morguilleau, relevant de Plancy ; un écart, La Perte, composé de deux fermes. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 94 livres 8 sols 6 deniers provenant de la location des biens communaux ; dépense, 139 livres 14 sols 6 deniers, dont 80 livres au maître d'école pour ses gages. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux en assemblée des habitants. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant touchant la reconstruction du presbytère ; opposition de M. d'Ancourt au rôle de l'imposition levée pour payer cette reconstruction.

C. 1430. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Borde d'Isle ou Les Bordes d'Isle, aujourd'hui Les Bordes (Aube). — En 1679, montant du rôle : 471 livres 10 sols, nombre des contribuables ; 32. — En 1769, montant du rôle : 932 livres ; nombre des contribuables : 34, dont 6 forains ; contenance du territoire : 692 arpents 41 cordes. — Rôle des vingtièmes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Ordonnance du commissaire des tailles de La Borde d'Isle qui prescrit aux habitants de se trouver à Isle-Aumont le 22 septembre 1754 pour lui déclarer les mutations survenues

dans leurs biens depuis la confection du rôle de l'année précédente. — États statistiques des biens, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1769, seigneur : le duc d'Aumont. — En 1787, décimateur : le prieur d'Isle-Aumont, les dîmes évaluées 225 livres de revenu ; 29 feux, 130 habitants.

C. 1431. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Forestière (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle : 590 livres, le droit de collecte non compris ; nombre des contribuables : 48. — En 1769, le Roi seigneur du lieu. — En 1789, montant du rôle : 2,510 livres 3 sols 4 deniers ; nombre des taillables : 76, dont 6 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Sentence de l'Élection de Troyes qui homologue un traité entre les habitants et leur maître d'école. — État statistique des habitants. — En 1787, 71 feux. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes.

C. 1432. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1759-1788. — Comptes des syndics de la communauté de La Haute-Moline, aujourd'hui dépendant de la ville de Troyes — En 1779, recette, 50 livres 10 sols pour vente de saules. — Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet de procès entre les habitants de La Haute-Moline, de La Basse-Moline et de La Vacherie et le curé de Saint-Aventin de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de peupliers et d'émondes de saules appartenant à la communauté de La Haute-Moline et dont le prix est destiné à couvrir une partie de la dépeuse occasionnée par la construction de la maison d'école de La Vacherie. (Voir C. 1446.)

C. 1433. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Laines-aux-Bois (Aube). — En 1679, montant du rôle : 717 livres 10 sols ; nombre des contribuables 181. — Exempts en 1683, M. de Villiers-l'Ile-Adam, le curé ; en 1691, MM. Claude et Antoine de Villiers ; M. Claude Dare, bourgeois de Troyes, seigneur en partie. — En 1692, 160 feux. — En 1776, montant du rôle : 2,839 livres ; nombre des taillables : 200 ; exempts : M. le comte de Lagnon, seigneur ; le curé. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage de Vauchassis (Aube). — Procès-verbal d'assemblée des habitants qui, ruinés disent-ils par le logement des gens de guerre, font défense aux collecteurs de rédiger aucun rôle de taille. — Procès-verbal dressé par un conseiller en l'Élection de Troyes et constatant que le 17 mars 1763 le hameau de Galilée, paroisse de Laisnes-aux-Bois, a été presque entièrement brûlé ; 15 incendiés, la perte évaluée 29,280 livres.

C. 1434. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1689-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Laines-aux-Bois (Aube). — En 1769, M. le comte de Lagnon, seigneur engagiste. — En 1787, décimateurs : le prieur-curé, l'évêque de Troyes, le chapitre de la cathédrale, et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, les dîmes évaluées 1,458 livres de revenu ; 182 feux, 722 habitants. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant la prétention des bouchers de Troyes qui veulent empêcher qu'il ne s'établisse aucun boucher à Laines-aux-Bois. — Expertises destinées à constater administrativement si des terrains sont propres à la culture de la vigne. — Requête adressée par les habitants de Laines-aux-Bois et des villages voisins à M. de Beringhen, conseiller d'État, pour lui représenter que le chemin de Troyes à Auxerre, aujourd'hui route impériale de 3^{e} classe n° 77, de Nevers à Sédan, est impraticable. — Certificat d'élection de députés à l'assemblée du Tiers-État du bailliage de Troyes.

C. 1435. (Liasse). — 50 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1777-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Laines-aux-Bois (Aube). — En 1778, recette, 1,543 livres, savoir : 200 livres pour le loyer de la carrière communale, et 1,343 pour une imposition sur les prenant-part aux affouages, non compris un forcement de 807 livres 9 sols provenant de reliquat de compte ; dépense, 1,478 livres 16 sols, dont 200 livres pour les gages du maître d'école. — Enquête par le subdélégué de Troyes en conséquence de la protestation des habitants contre la mise en réserve des pâtures communales. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise la vente du quart en réserve des bois communaux pour réparer le presbytère et les murs du cimetière. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'un procès pendant entre les habitants et le sieur Dare, seigneur de Galilée (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de la carrière communale par-devant le subdélégué.

C. 1436. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de La Loge-Pont-Belin ou Loge-Pomblin (Aube). — En 1679, montant du rôle : 594 livres 15 sols ; nombre des contribuables : 48 ; exempts : Calixte Largentier, seigneur du lieu ; le curé. — En 1769, montant du rôle, 495 livres 15 sols ;

Digitized by Google

nombre des taillables, 59 ; contenance du territoire, 399 arpents. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le procureur fiscal de la justice. — Ordonnance de l'intendant qui accorde une remise de taille à une femme dont le mari a péri dans une carrière pendant les travaux de la corvée.

C. 1437. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1751-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de La Loge-Pont-Belin ou La Loge-Pomblin (Aube). — En 1769, seigneur, le marquis de Marsay. — En 1787, décimateur : le curé, les dîmes évaluées 223 livres de revenu ; 39 feux ; seigneur, M. de Crillon. — En 1788, deux hameaux : La Loge, chef-lieu, 20 feux ; Pont-Belin, 19 feux, une maison seigneuriale occupée par un fermier. — Rapport du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant un procès projeté entre les habitants de La Loge-Pont-Belin et ceux de Vaux et Courtanson au sujet de leurs bois communaux, ce rapport rappelant une donation du 7 mai 1513 émanée de la duchesse de Bourbon, comtesse douairière de Nevers, dame du marquisat d'Isle [Aumont] (Aube). — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet d'une transaction entre les habitants et le duc d'Aumont, concernant leurs bois usagers ; minute d'une lettre adressée par l'intendant de Champagne à l'intendant des finances de Beaumont concernant la même transaction qui conserve au duc d'Aumont une redevance de 4 sols par ménage ayant bête *traiant* et de 2 sols pour chacun des autres feux. — Comptes des syndics.

C. 1438. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Lantille ou Lantilles, aujourd'hui Lentilles (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,450 livres, non compris le droit de collecte ; nombre des contribuables, 118, dont plusieurs forains. — En 1683, exempts : le curé ; Valeran de Conygham, écuyer ; la veuve du sieur de Bellanger, écuyer ; le recteur d'école. — En 1715, montant du rôle, 958 livres ; nombre des cotes, 83 ; exempts : le curé ; M. de Conygham, écuyer ; M. Le Fondeur, président au grenier à sel de Montmorency (Aube). — En 1769, le duc de Montmorency-Luxembourg, seigneur du lieu ; montant du rôle, 1,925 livres 2 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 88, dont 5 forains ; contenance du territoire, 1,509 arpents 4 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au duché de Beaufort, aujourd'hui Montmorency (Aube), par-devant le lieutenant du même bailliage, etc. — Demande en décharge de la taille de la corvée par un particulier qui a perdu treize chevaux.

C. 1439. (Liasse). — 54 pièces, papier.

1760-1789. — Requête adressée à l'intendant par les habitants de Lantille ou Lantilles, aujourd'hui Lentilles (Aube), qui demandent l'établissement d'un conseil de notables dans leur communauté. — Avis de l'ingénieur en chef de Champagne sur une demande en décharge de corvée formée par les habitants de Lantille qui, sur 67 chevaux, en ont perdu 20. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, 91 feux, 378 habitants ; décimateur, le prieur de Saint-Jean-Baptiste de Montiéramey ; les dîmes louées 650 livres. — Lettres du chevalier de Conygham à l'intendant au sujet des réparations du presbytère. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'un procès des habitants avec les dimeurs qui veulent leur faire payer en nature les dîmes de charruage acquittées jusque-là en argent.

C. 1440. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Rivière-de-Corps (Aube). — En 1679, montant du rôle, 2,590 livres ; nombre des contribuables domiciliés en lieu taillable, 143, en lieu franc, 42. — En 1769, montant du rôle, 1,782 livres 19 sols ; nombre des contribuables, 95, dont 9 forains ; contenance du territoire, 1,072 arpents 36 cordes ; Madame de Loyne, dame du lieu. — Procès-verbal d'élection des collecteurs en assemblée des habitants par-devant un notaire au bailliage de La Rivière-de-Corps, demeurant à Sainte-Savine (Aube). — Lettre de l'intendant des finances d'Ormesson à l'intendant de Champagne touchant une requête des habitants de La Rivière-de-Corps qui demandent à avoir un rôle de taille séparé de celui de la communauté de Sainte-Savine. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, etc. — En 1787, décimateur, l'évêque de Troyes, les dîmes évaluées 600 livres de revenu ; 88 feux, 337 habitants — Comptes des syndics : recette nulle.

C. 1441. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Lascelle-sous-Chantemerle ou La Celle-sous-Chantemerle (Marne), ces rôles dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 1148 livres 16 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 59 ; exempts : le curé, le prieur, le maître d'école. — En 1769, montant du rôle, 1,607 livres 10 sols ; seigneur, le marquis de Galiffet ; contenance du territoire, 950 arpents 91 cordes

— Procès-verbaux d'élection des collecteurs extraits des registres du greffe de la justice de La Celle et Charmoy. — États statistiques des habitants, des récoltes. — En 1787, 80 feux, 347 habitants. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant les réparations du presbytère. — Comptes des syndics.

C. 1442. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1678-1779. — Rôles de la taille de la communauté de Larivour (Aube). — En 1679, montant du rôle, 984 livres; nombre des contribuables, 25. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant pour lui annoncer le décès de M. de Fourbin, abbé de Larivour. — Enquête faite par le subdélégué sur la question de savoir s'il y a lieu d'approuver une transaction entre M. de Gironcourt, évêque de Bethléem, abbé commandataire de Larivour, et les moines de cette abbaye, aux termes de laquelle transaction la maison abbatiale doit être démolie. (L'abbaye était alors habitée par six religieux dont deux étaient absents.) — Voir C. 1229.

C. 1443. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Saussotte-Saint-Fergeuil, autrement dit Saint-Fergel, Saint-Fergeul ou La Saussotte (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,610 livres, les 6 deniers pour livre non compris; nombre des contribuables : 48 à Fergeuil, 33 à Resson, 50 à La Saussotte, 15 à Liours et Frescul ; total (en y comprenant 4 nouveaux venus, 7 pauvres ou absents) 157 ; exempts : le curé, François de Blois, écuyer, seigneur de La Saussotte ; Louis de Blois, écuyer, seigneur en partie dudit lieu; François de Chappe, écuyer; Louis de Blois, écuyer, seigneur de La Cour de La Saussotte ; les enfants et héritiers de défunte Mademoiselle de Marcelle. — En 1769, montant du rôle, 3,861 livres; contenance du territoire, 1,999 arpents 36 cordes ; seigneurs : M. l'abbé Terray et autres. — En 1782, nombre des taillables à La Saussotte, 84; à Courtioux, 44 ; à Resson, 48; forains, 39. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le prévôt du lieu. — Mémoire destiné à établir que Mademoiselle de Blois a droit à une réduction de sa cote au rôle des vingtièmes, et cela par l'effet de diverses aliénations faites au profit de M. l'abbé Terray, contrôleur général.

C. 1444. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de La Saussotte-Saint-Fergeul (Aube). — En 1787, 168 feux, 707 habitants ; décimateurs : le curé du lieu, l'abbaye de Chantemerle, l'évêque de Rodez. — Requête adressée à l'intendant par M. de Blois, seigneur de La Saussotte, pour lui exposer la nécessité de réparer la principale rue du village. — États des dépenses occasionnées par la maladie épidémique qui a régné à La Saussotte en septembre et octobre 1771 ; lettre adressée à l'intendant au sujet de cette dépense par le contrôleur général Terray. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle.

C. 1445. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1735-1787. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par M. Du Bourg, mousquetaire du Roi, seigneur de La Saussotte (Aube), concernant la coupe du quart en réserve des bois de cette communauté. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et les seigneurs de La Saussotte au sujet des réparations de l'église. — Devis de réparations à faire à l'église et au presbytère ; procès-verbal d'adjudication de ces travaux. — Lettre du ministre de la guerre d'Argenson à l'intendant pour lui renvoyer la plainte des sieurs Marmande de Touraille, gendarme de la garde du Roi, et de Grand-Pont, seigneur de Frécul, paroisse de La Saussotte, contre un berger du lieu qui est grenadier du bataillon de milice de Troyes.

C. 1446. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1765-1789. — Comptes des syndics de la communauté de La Vacherie, aujourd'hui dépendance de la ville de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication à bail par-devant le subdélégué des biens qui appartiennent aux deux communautés de La Vacherie et de La Basse-Moline, c'est-à-dire des saules et des fossés qui bordent leurs chemins. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui proposer d'approuver un traité conclu entre un maître d'école et les communautés de La Vacherie et de La Moline. (Voir C. 1427, 1432.)

C. 1447. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Lavau et La Vallotte (Aube). — En 1677, montant du rôle, 579 livres 2 sols; nombre des contribuables, 93. — En 1691, MM. de Savonnière, seigneurs du lieu. — En 1699, 76 feux. — En 1769, montant du rôle, 3,200 livres 19 sols ; nombre des contribuables, 144 ; contenance du territoire, 1,360 arpents 29 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le mayeur du lieu. — Mandement de l'intendant de Champagne invitant les habitants à lever sur eux la taille de l'année 1690. — États statistiques des habitants, etc. —

En 1769, seigneur, M. le marquis de Galliffet. — En 1787, 74 feux. — Lettre de M. de Galliffet à l'intendant pour lui demander la réparation des chemins.

C. 1448. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1702-1780. — Procès-verbal de comparution, par-devant le subdélégué de Troyes, du syndic perpétuel de la communauté de Lavau et La Vallotte (Aube), lequel proteste contre la conduite injurieuse des marguilliers de Pont-Sainte-Marie (Aube), qui, au mépris de l'édit de création des syndics perpétuels, ont pris le pas sur lui à la procession de la Fête-Dieu et lui ont envoyé un petit cierge quand ils en prenaient de gros. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 2,447 livres 13 sols, dont 1,177 livres 10 sols pour loyer de prés, 393 livres pour émondes de saules, 79 livres pour loyer de la rivière, 798 livres 3 sols provenant de reliquat de compte ; dépense, 47 livres 15 sols au maître d'école pour ses gages, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par devant le subdélégué de Troyes.

C. 1449. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1676-1788. - Rôles des tailles de la communauté de Laubressel (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,745 livres ; nombre des contribuables, 87 ; exempts : le curé ; « M. Le « Noble, précédent seigneur du lieu. » — En 1694, exempts : le curé, le recteur d'école. — En 1783, montant du rôle, 2,865 livres 3 sols ; nombre des taillables, 122 domiciliés à Laubressel, plus 2 forains et 3 cotes de dimeurs. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Ordonnances de l'intendant accordant remise de taille à des habitants du lieu.

C. 1450. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1680-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, etc., de la communauté de Laubressel (Aube). — En 1787, la comtesse de Paillot, dame du lieu ; 100 feux, 399 habitants ; décimateurs, les religieux de Larivour (Aube), les dîmes évaluées 1,171 livres 12 sols de revenu, non compris les novales estimées 100 livres et qui appartiennent au curé. — Requêtes adressées à l'intendant par des particuliers qui demandent l'autorisation de planter de la vigne. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — Affiches annonçant l'adjudication de travaux à faire à l'église, au presbytère et à la maison d'école. — Ordonnance du subdélégué de Troyes qui accorde à Jean-Baptiste-Adhémar de Monteil de Grignan, coadjuteur de l'archevêque d'Arles, abbé commandataire de Larivour (Aube), décharge d'une taxe de 10,110 livres dont l'abbaye de Larivour a été frappée sous prétexte qu'elle aurait usurpé 45 arpents de bois sur les usages des habitants de Laubressel. — Avis du subdélégué à l'intendant sur une requête des habitants qui demandent l'autorisation de plaider contre leur seigneur.

C. 1451. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de La Vendue-Mignot (Aube). — En 1677, montant du rôle, 564 livres ; nombre des contribuables, 27. — En 1699, exempt : Monseigneur le duc d'Aumont. — En 1769, montant du rôle, 753 livres ; nombre des contribuables, 49, dont 6 forains ; contenance du territoire, 563 arpents 47 cordes ; seigneur, M. le duc d'Aumont. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — États statistiques des biens de main-morte, habitants, récoltes. — En 1787, décimateur, le prieur d'Isle-Aumont (Aube), les dîmes évaluées 165 livres de revenu ; 50 feux, 2 personnes occupées à la filature du coton. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle.

C. 1452. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Le Chesne (Aube). — En 1682, montant du rôle, 717 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 63 ; exempt, le curé. — En 1694, seigneur, M. le comte de Clairre, demeurant ordinairement en la ville de Paris. — En 1699, parmi les exempts, M. de La Chevalleray, procureur au grenier à sel d'Arcis, demeurant au Vasseu (hameau dépendant de la communauté.) — En 1769, montant du rôle, 2,443 livres 18 sols ; nombre des contribuables, 133 ; contenance du territoire, 2,925 arpents 4 cordes. — État des habitants, au nombre de 25, qui, vu leurs pertes causées par un incendie, ont obtenu dégrèvement de leur cotte de taille au rôle de 1768. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire en la mairie royale et bailliage d'Arcis (Aube). — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes, etc. — En 1769, seigneurs, les héritiers de madame Thoinard. — En 1787, 104 feux, 380 habitants, un fabriquant de bas, la moitié au moins de la paroisse occupée à la filature du coton.

C. 1453. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1713-1789. — Avis de l'ingénieur en chef de la province de Champagne sur une requête des habitants de la communauté de Le Chesne (Aube), qui demandent à ne faire leur corvée qu'après la fauchaison des prés. — Requête des habitants à

l'intendant pour lui demander la permission de poursuivre un maître d'école, révoqué qui refuse sortir de la maison d'école, — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 491 livres 3 sols, dont 400 livres provenant de la location des prés communaux, le reste de reliquat de compte. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à construire un nouveau presbytère avec les matériaux du château d'Herbisse (Aube), qui leur ont été vendus à enlever. (Ce château était construit en pierre et contenait, dit-on, huit chambres). — Procès-verbaux d'adjudication à bail des pâtures communales par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1454. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Le Mesgnil-Lettre ou Le Mesnil-Lettre (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,230 livres ; nombre des contribuables, 64. — En 1769, montant du rôle, 969 livres 15 sols; contenance du territoire, 1,769 arpents 1 corde. — En 1782, montant du rôle, 443 livres 14 sols; nombre des contribuables, 44. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la justice et prévôté du lieu, par-devant le mayeur en la mairie du lieu, etc.

C. 1455. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1716-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc., de la communauté de Le Mesnil-Lettre (Aube). — En 1769, seigneur, M. Chauvelin, [abbé de Montiéramey]. — En 1787, 33 feux ; décimateurs : pour les novales estimées 30 livres de revenu, le curé d'Avant près Ramerupt (Aube) ; pour les grosses dîmes évaluées 206 livres de revenu, le chapitre de Saint-Étienne de Troyes et l'évêque de cette ville, chacun pour moitié. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant les réparations de la maison d'école. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Compte-rendu par-devant le curé d'une imposition levée au profit des hospices de Troyes.

C. 1456. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Les Loges-Margueron (Aube). — En 1677, montant du rôle, 665 livres ; nombre des contribuales, 64. — En 1683, exempts : Nicolas d'Obterre, écuyer, seigneur de Nienville ; Jean de Vienne, écuyer, seigneur de Montchevreuil, y demeurant ; damoiselle Marie d'Authiny, veuve du sieur Grandmaison, écuyer. — En 1702, exempts : M. de Sainte-Maure, écuyer ; M. de Vienne, grand prévôt — En 1704, exempt outre les précédents, le vicaire du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,430 livres 16 sols ; nombre des taillables, 97, dont 76 domiciliés dans la communauté ; contenance du territoire, 848 arpents ; seigneur, le duc d'Aumont. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la justice du lieu. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes contre le sieur Chevalier de Paluot qui ne paye pas l'impôt du dixième. — Inventaire des vins existant dans les caves des habitants.

C. 1457. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1730-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Les Loges-Margueron (Aube). — En 1787, 92 feux, 358 habitants ; décimateur, le prieur d'Isle-Aumont, les dîmes évaluées 125 livres de revenu. — En 1788, aux Loges-Margueron, chef-lieu, 50 feux ; à Crogny, 1 ; au moulin de la Cassine, 1 ; à la maison du Parc, 1/2 ; à la ferme de Courtenson, 2 ; à la ferme des Coulons qui dépend temporellement des Loges-Margueron et spirituellement de Chaource, 1 ; aux Petites-Loges, 12 ; aux Vendues-l'Évêque, 13 1/2 ; à Palluau où, pour toute habitation se trouvent les restes d'un vieux château, 3 : fief des Roises, appartenant au seigneur de Praslin (Aube). — Comptes des syndics. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances de Baudry et de Beaumont, touchant le projet qu'a le sieur de Mauroy d'établir une verrerie à Montchevreuil. — Transaction entre les habitants de Loges-Margueron et le duc d'Aumont, au sujet de leurs bois communaux.

C. 1458. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la paroisse de Les Deux-Torcy (Torcy-le-Grand et Torcy-le-Petit, Aube). — En 1679, montant de la taille : à Torcy-le-Grand, 1,028 livres ; à Torcy-le-Petit, 848 livres ; nombre des contribuables : à Torcy-le Grand 72, à Torcy-le-Petit, 59. — En 1683, la comtesse de Clair, dame des Deux-Torcy. — En 1783, montant du rôle, 3,320 livres 5 sols, dont 2,152 pour Torcy-le-Grand, et 1,168 livres 5 sols pour Torcy-le-Petit ; nombre des taillables : 113 à Torcy-le-Grand, 82 à Torcy-le-Petit. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un notaire au bailliage et mairie royale d'Arcis (Aube). — Exploits d'huissier notifiés aux habitants de Torcy-le-Grand à la requête de particuliers précédemment domiciliés à Torcy, qui ont quitté cette localité et ne veulent plus y payer la taille.

C. 1459. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1717-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la paroisse de Les Deux-Torcy. — En 1787, à Torcy-le-Grand, 81 feux, 292 habitants, 6 métiers à bas, 30 personnes occupées habituellement à la filature du coton, à laquelle les autres femmes et filles et même les jeunes garçons travaillent pendant la morte saison ; à Torcy-le-Petit, 48 feux, 188 habitants, 1 métier à bas, toutes les femmes et filles occupées à la filature du coton pendant la morte-saison. — En 1787, décimateur, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, les dîmes évaluées 1,037 livres 10 sols 8 deniers de revenu ; les fabriques de Torcy-le-Grand et de Torcy-le-Petit, propriétaires de deux maisons qui servent de logement aux maîtres d'école. — Devis de travaux à faire à l'église, au presbytère et à la maison d'école de Torcy-le-Grand ; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant concernant l'acquisition d'une pompe à incendie. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des pâtures communales.

C. 1460. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1770-1789. — Comptes des syndics des communautés de Torcy-le-Grand et de Torcy-le-Petit. — En 1779, les biens communaux de Torcy-le-Grand rapportent 1,435 livres, ceux de Torcy-le-Petit, 645 ; 6 livres sont payées au pompier de la communauté de Torcy-le-Grand pour ses gages.

C. 1461. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Les Essarts-le-Vicomte (Marne), dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 1,410 livres ; nombre des contribuables, 55 ; seigneurs, les révérends pères religieux du couvent et hôpital de la Charité de Paris. — En 1789, montant du rôle, 2,037 livres 9 sols ; nombre des contribuables, 63, dont 1 forain. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le prévôt du lieu, le greffier, etc. — États statistiques des habitants, des récoltes. — En 1787, 61 feux, 222 habitants ; les pères religieux de la Charité de Paris, seigneurs du lieu. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Sentence de l'Élection de Troyes qui homologue un traité entre le maître d'école et les habitants.

C. 1462. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1678-1684. — Rôles des tailles de la communauté de Lesmont (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,680 livres ; nombre des contribuables, 107. — Exempts : en 1691, le prince de Commercy, seigneur du lieu ; le garde de M. de Luxembourg ; le curé du lieu ; — en 1701, le curé du lieu ; M. Louis de Vienne, seigneur du lieu ; — en 1716, le curé du lieu ; M. Louis de Vienne, seigneur du lieu ; le recteur d'école. — En 1783, montant du rôle, 2,310 livres 15 sols ; nombre des taillables, 134 ; M. le marquis de Créqui, seigneur du lieu. — Minute du rôle des vingtièmes pour l'année 1785 ; M. le comte de Brienne, seigneur imposé pour les terres et seigneurie de Lesmont (droits seigneuriaux, cens, four, dîmes, pêche, greffe, tabellionage, terres, etc.), Précy-Notre-Dame et Précy-Saint-Martin (Aube), le tout évalué 3,000 livres de revenu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un praticien, le procureur fiscal, le lieutenant en la justice et prévôté de Lesmont. — Arrêt du Conseil d'État qui accorde aux habitants décharge de l'arriéré de leurs impôts, cette décharge motivée sur un incendie qui, le 23 juin 1724, a brûlé 70 maisons. — Lettre du subdélégué à l'intendant touchant une acquisition de seaux d'osier faits par la communauté.

C. 1463. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1761-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Lesmont (Aube). — En 1769, M. le comte de Brienne, seigneur du lieu. — En 1787, le curé du lieu possède un quart des grosses dîmes et moitié des novales, le tout évalué 458 livres de revenu ; l'abbaye de Beaulieu (Aube), un quart et demi des grosses dîmes et moitié des novales ; 127 feux, 412 habitants ; un métier à bas de coton. — Procès-verbal d'une visite faite par le subdélégué de Troyes au pont de Lesmont, sur la rivière d'Aube, grand chemin de Lorraine, aujourd'hui route impériale de 3e classe n° 60, de Nancy à Orléans (Voir C. 1106-1111.) — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 221 livres, dont 125 pour reliquat de compte, le reste pour location des biens communaux ; dépense, 235 livres, dont une livre pour avoir conduit les juments au garde-étalons.

C. 1464. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1760-1789. — Procès-verbaux d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes des réparations à faire à l'église et au presbytère de Lesmont (Aube). — Lettres du subdélégué à l'intendant sur la question de savoir si l'étang de Lesmont dépend de cette communauté ou de celle de Pel-et-Der (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Homologation par l'Élection de Troyes d'un traité entre les habitants et le maître d'école.

C. 1465. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Les Noës (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,845 livres; nombre des contribuables domiciliés dans la communauté, 91, hors du territoire, 37 ; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,239 livres 19 sols ; nombre des taillables, 65, dont 1 forain. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent immatriculé en la justice du lieu. — Ordonnances de l'Élection de Troyes prescrivant des impositions additionnelles à la taille royale, ces impositions destinées à payer des dettes de communauté. — Avis du subdélégué de Troyes sur la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser les habitants à plaider qu'ils ne doivent pas payer au fermier des Aides les anciens et nouveaux cinq sols et les droits d'inspecteur des boissons auxquels sont sujets les faubourgs de Troyes.

C. 1466. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, etc. de la communauté de Les Noës (Aube). — En 1787, 58 feux, 244 habitants, un maître d'école qui est logé et a 100 livres de traitement fixe ; décimateur, le curé, les dîmes évaluées 100 livres de revenu ; contenance du territoire, 140 arpents. — Comptes des syndics ; recette ordinaire nulle. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'assemblée des habitants, consultation d'avocats, avis du subdélégué sur la question de savoir si le curé est en droit d'exiger que les habitants lui donnent au lieu de dîmes une portion congrue. — Expertise faite par ordre de l'intendant et destinée à constater si un terrain est propre à la culture de la vigne.

C. 1467. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1680-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Linçon, Lépine, Saint-Germain et Courcelles (Aube). — En 1680, montant du rôle, 1,804 livres 3 sols 4 deniers ; nombre des contribuables, 122. — En 1769, montant du rôle, 2,899 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 126 ; contenance du territoire, 2,264 arpents 18 cordes ; l'abbesse de Notre-Dame de Troyes, dame du lieu. — Minute du rôle des vingtièmes. — Procès verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants devant le portail de l'église paroissiale de Saint-Germain, à l'issue de la grand'messe chantée dans cette église : ces assemblées tenues par-devant un sergent en la justice de Linçon, un notaire au bailliage de Vauchassis (Aube) résidant à Courcelles, un sergent au même bailliage, le syndic perpétuel de la communauté.

C. 1468. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1677-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Linçon, Saint-Germain, Lépine et Courcelles (Aube). — En 1787, 105 feux, 367 habitants ; décimateurs : le curé, dont la part est évaluée 300 livres de revenu ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, dont la part est évaluée 470 livres. — Procès-verbaux d'expertises faites par ordre de l'intendant pour constater si un terrain est propre à la culture de la vigne. — Requête adressée à l'intendant par les habitants pour lui exposer que la nouvelle route de Troyes à Tonnerre (route impériale n° 77 de Nevers à Sedan), restant inachevée à partir de St-Germain, les voyageurs ont, au sortir de ce village, pratiqué une foule de chemins dans les blés (Voir C. 1113-1117). — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette ordinaire nulle. — Quittance des droits d'amortissement payés par les habitants de Linçon, Lépine, etc. — Lettre du subdélégué à l'intendant touchant une contestation des habitants de Prugny avec ceux de Linçon, Lépine, etc., au sujet d'une propriété communale que ces derniers ont acquise des hôpitaux de Troyes en 1633. — Affiches annonçant l'adjudication de réparations à faire à l'église et au presbytère. — Arrêt du Conseil d'État qui, considérant que le sieur Bouillerot a offert de dessécher le marais de Saint-Germain moyennant abandon de ce marais, décide qu'un plan sera fait de ce marais et qu'il y aura une enquête *de commodo et incommodo*.

C. 1469. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1679-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Lirey (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,800 livres ; nombre des contribuables, 60. — Exempts : en 1682, deux chanoines de l'église Notre-Dame de Lirey, résidant ; dame Anne de Rochereau, veuve de M. René des Réaulx, dame de Lirey et autres lieux, demeurant à Coclois (Aube) ;—en 1702, Messire Jules de Joyeuse, chevalier, comte de Grandpré, lieutenant-général pour le Roi au gouvernement de Champagne et de Brie, seigneur de Lirey, Villery et autres lieux ; le doyen de Lirey, un chanoine ; — en 1723, haute et puissante dame Angélique des Réaulx, comtesse de Grandpré ; le doyen et un chanoine. — En 1775, montant du rôle, 1,248 livres 5 sols ; nombre des taillables, 98. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le greffier de la justice de Lirey.

C. 1470. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1696-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Lirey. — En 1769,

Digitized by Google

seigneur, M. Pierre Piot de Courcelles, écuyer. — En 1787, décimateurs : le chapitre de Lirey, dont la part est évaluée 200 livres de revenu ; l'abbaye de Montier-la-Celle, dont la part est évaluée 400 livres ; 87 feux, 275 habitants. — En 1788, un seul hameau, qui est Aubeterre, distant d'un quart de lieu et comprenant quatre feux ; paroisse : Saint-Jean-de-Bonneval. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1779, recette, 280 livres levées arbitrairement sur les habitants à raison 3 livres 6 sols par feu, quand il existait un rôle régulier de 349 livres 5 sols à lever au marc la livre de taille ; arrêté du subdélégué qui ordonne la restitution des 280 livres induement perçues et la mise en recouvrement du rôle. — Expertise constatant les dégâts causés par la grêle du 26 juin 1686. — Rapport de l'intendant au garde des sceaux Chauvelin, sur les contestations qui existent entre le doyen et les chanoines de Lirey.

C. 1471. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1677-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Longeville (Aube). — En 1679, montant du rôle, 461 livres ; nombre des contribuables, 52. — En 1682, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 1,069 livres 10 sols ; nombre des taillables, 89, dont 34 forains. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant des notaires au duché d'Aumont, par-devant le greffier de la justice du lieu.

C. 1472. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1756-1790. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Longeville (Aube). — En 1787, 52 feux, 194 habitants ; décimateur, l'abbaye de Montier-la-Celle, les dîmes évaluées 100 livres de revenu. — Procès-verbaux d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, de travaux à faire pour la réparation des rues, la reconstruction d'aqueducs et de ponceaux. — Comptes des syndics ; recette ordinaire nulle. — Lettres du subdélégué à l'intendant concernant une imposition levée pour payer les frais d'un procès relatif à la forêt usagère d'Aumont.

C. 1473. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Longsceauls ou Longsols (Aube). — En 1677, montant du rôle, 594 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 79. — En 1679, un prévôt, un procureur fiscal, un avocat, un greffier, un fermier des amendes, un sergent. — En 1783, montant du rôle, 1,927 livres 3 sols ; nombre des taillables, 76, dont 2 forains. — Nominations de collecteurs. — Tableaux des habitants dressés en exécution des déclarations du Roi de 1716, 1717 et 1723, pour servir à la nomination des collecteurs. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un père de dix enfants.

C. 1474. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1757-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Longsols (Aube). — En 1769, Jean-Baptiste Comparot, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur, le curé du lieu, les dîmes évaluées 450 livres de revenu ; 70 feux. — En 1788, un château ; un fief dit Falourdet, consistant en une ferme et un moulin qui appartiennent à M. Henri Duval, seigneur de Thaas (Marne). — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant : un procès entre les habitants et le seigneur au sujet d'une redevance et de corvées qu'ils prétendent ne pas devoir, — les réparations et la reconstruction du presbytère. — Comptes des syndics. — En 1783, recette, 1,400 livres provenant d'une imposition destinée à payer les frais du procès contre le seigneur ; — recette ordinaire nulle.

C. 1475. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1779-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Longueville (Aube). — En 1679, montant du rôle, 994 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 52. — En 1683, seigneur, M. le marquis de Plancy. — En 1691, exempts : le curé, M. de Guénégault, seigneur. — En 1702, exempts : le curé et Messire Henri de Guénégault. — En 1775, montant du rôle, 1931 livres 10 sols ; nombre des taillables, 53, dont un dîmeur et 12 forains. — Rôle de la contribution représentative de la corvée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire en la prévôté de Longueville.

C. 1476. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1718-1789. — États statistiques des habitants, récoltes biens de main-morte, etc. de la communauté de Longueville (Aube). — En 1787, décimateurs, le prieur commandataire de L'Abbaye-sous-Plancy, dont la part est évaluée 749 livres 7 sols 6 deniers ; le chapitre de Plancy, dont la part est estimée 200 livres, et le curé du lieu, dont la part ne rapporte que 150 livres ; 40 feux, 165 habitants. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 397 livres 19 sols, dont 200 livres provenant de la location des biens communaux, le reste de reliquat de compte ; dépense, 262 livres 11 sols, dont 40 livres au

maître d'école pour indemnité de logement. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes à la requête des habitants qui, ayant vendu des biens communaux afin d'en employer le prix au paiement de leurs tailles, veulent revenir sur cette aliénation. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église. — Avis du subdélégué concluant au rejet d'une requête adressée à l'intendant par un maître d'école révoqué après 47 ans de services et qui demande un secours ; ce maître d'école a pour 20,000 livres de biens.

C. 1477. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de l'église paroissiale de Longueville (Aube) ; élévation du portail, de la tour et de la sacristie.

C. 1478. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Coupes de la nef de l'église paroissiale de Longueville (Aube).

C. 1479. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Élévation latérale de la nef de l'église paroissiale de Longueville (Aube). — Plan de la salle d'école.

C. 1480. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1676-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Lonan (Seine-et-Marne), dressés en vertu de commission de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 256 livres 5 sols (pour un quart des impôts de l'année) ; nombre des contribuables, 45 ; exempts : le curé ; Hercule de Bellay, lieutenant de Brie, seigneur du lieu ; le sieur de Trotte, soi-disant noble. — En 1775, montant du rôle, 1,131 livres ; nombre des taillables, 42 ; exempts : le curé ; le marquis de Saint-Chamant, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Dénonciation contre le curé adressée à l'intendant par le syndic. — État des récoltes. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle.

C. 1481. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1705-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Lurey (Marne), dressés en exécution de commissions de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1746, montant du rôle, 282 livres 7 sols ; nombre des contribuables, 26. — Procès-verbal d'élection d'un collecteur par-devant « le greffier commis du « hameau de Lurey, paroisse de Conflans » (Marne). — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 25 feux, 86 habitants ; décimateurs : le prieur de La Celle-sous-Chantemerle, pour moitié ; le prieur de Scélières, pour un sixième ; le curé, pour un tiers. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1779, recette, 137 livres, provenant de la location des prés communaux ; dépenses : pour les gages du maître d'école, 21 livres ; pour ceux du vignier (garde-champêtre), 6 livres, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1482. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1660-1784. — Rôles de la taille de la communauté de Lusigny (Aube). — En 1679, montant du rôle, 439 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 100 ; exempts : le prieur-curé du lieu ; Messire Jean de Butor, chevalier, seigneur de Montigny ; damoiselle Charlotte-Julie de La Bure, veuve de feu Antoine de Boucher, vivant écuyer, seigneur du Plaissy. — En 1691, seigneur, Messire Georges d'Aubusson de La Feuillade, abbé de Saint-Loup de Troyes. — En 1783, montant du rôle, 5,332 livres 11 sols. — Nombre des taillables, 256, dont 61 forains. — États de mauvais deniers (non-valeurs). — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le procureur fiscal, le lieutenant en la justice, etc. — Exploit d'huissier signifié à requête de noble homme Nicolas Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Troyes, et constatant qu'en janvier 1713 les collecteurs de Lusigny devaient encore 3,211 livres sur les tailles de 1708.

C. 1483. (Liasse.) — 28 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1717-1789. — Enquête par le subdélégué de Troyes contre un collecteur de Lusigny accusé de concussion. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant une plainte de la communauté contre des habitants qui ont trop de bétail. — Devis de travaux à faire par corvée dans les rues de Lusigny. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit une imposition pour payer l'entrepreneur qui a fait les tâches de corvée de la communauté. — États statistiques des habitants, biens de mainmorte, récoltes. — En 1769, seigneur, Messire Claude-François Lizard de Radonvilliers, sous-précepteur des enfants de France, abbé de Saint-Loup de Troyes. — En 1787, 193 feux, 770 habitants ; décimateur, l'abbé de Saint-Loup de Troyes, dont le revenu à Lusigny (comme propriétaire et comme décimateur), est évalué 15,900 livres. — Avis du subdélégué concluant à ce que les habitants soient autorisés par l'intendant à faire l'acquisition d'une maison d'école.

Digitized by Google

C. 1484. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Lusigny (Aube) rendus par-devant le subdélégué de Troyes. — En 1779, recette, 1,086 livres 18 sols 6 deniers pour reliquat de compte, le reste provenant de la location des pâtures et des saules communaux ; dépense, 75 livres, payées au maître d'école pour une année de ses gages, etc. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — « Liste des pauvres de Lusigny auxquels M. l'abbé « de Forbin [abbé de Larivour] a distribué des aumônes de « la part de M. le cardinal de Fleury. » — « Liste des pau- « vres de Lusigny qui ne se sont pas trouvés presents lors- « que M. l'abbe de Forbin a distribué les aumônes de M. le « cardinal de Fleury, et dont il a laissé l'argent à Made- « moiselle de Montigny pour le distribuer. » Total des deux listes, 72 livres.

C. 1485. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Luyères (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,209 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 88, dont 3 forains ; seigneur, messire Pierre Pithou, chevalier. — En 1702, seigneur, Nicolas Desmarets, avocat au Parlement, 64 feux. — En 1783, montant du rôle, 1,640 livres 15 sols ; nombre des taillables, 80, dont 3 domiciliés hors de la communauté. — — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un ancien notaire en la justice du lieu.

C. 1486. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1768-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes de la communauté de Luyères (Aube), relevant du duché de Piney. — En 1787, 80 feux, 276 habitants ; décimateur, le prieur-curé, les dîmes évaluées 900 livres de revenu ; M. Doé, seigneur du lieu. — Lettres adressées à l'intendant par M. Doé, pour le prier d'autoriser les habitants à faire leur corvée dans les rues de leur village. — Sentence de l'Élection de Troyes concernant l'office de syndic alternatif et mitriennal de Luyères. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué.

C. 1487. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1670-1789. — Ornonnance de l'Élection de Troyes qui prescrit l'enregistrement des privilèges accordés par les rois de France à l'abbaye de Macheret (Marne), ordre de Grandmont, cette ordonnance rendue sur la requête de François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, à l'évêché duquel cette abbaye a été réunie par brevet de Sa Majesté du 30 octobre 1713. — Correspondance entre le ministre Amelot, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes au sujet de la nomination d'un économe de l'abbaye de Macheret. — Rôles de la taille de la communauté de Machy et Pommeroy (Aube). — En 1679, montant du rôle, 250 livres ; nombre des contribuables, 37. — En 1682, le comte d'Éguilly, seigneur de Saint-Phal, était seigneur de Machy. — En 1775, montant du rôle, 717 livres 10 sols ; nombre des taillables, 66, dont 19 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le mayeur en la justice du lieu, par-devant un notaire au bailliage et duché d'Aumont.

C. 1488. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1753-1789. — Procès-verbaux d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes de travaux à faire pour la réparation des rues de la communauté de Machy (Aube). — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes. — En 1769, M. de Créquy, colonel du régiment de cavalerie des dragons du Roi, seigneur de Machy. — En 1787, 57 feux, 210 habitants ; décimateur, le prieur de Saint-Phal, les dîmes évaluées 530 livres de revenu. — Comptes des syndics. — En 1780, recette, 34 livres, savoir : pour la vignerie, 8 livres ; de *nouveaux entrants*, 26 livres. — Procès-verbaux d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, des réparations de la chapelle et de la construction de trois ponceaux et d'un aqueduc.

C. 1489. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Magnicourt (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,320 livres ; nombre des contribuables, 96 ; exempts : le curé ; Charles Boulanger, écuyer, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,435 livres 10 sols ; nombre des taillables, 73, dont 8 forains. — État des biens qui doivent contribuer au prix d'adjudication des casernes de maréchaussée. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée tenue par-devant un ancien praticien, juge convenu par les habitants ; par-devant un notaire en la prevôté du lieu. — Procès-verbal dressé par le subdelegué de Troyes à la requête de dame Marie Élisabeth Le Boulanger, veuve de M. Gui Capon, héritière de feu Charles Le Boulanger, seigneur de Magnicourt, au sujet du rôle des eaux et fontaines arrêté au Conseil le 10 septembre 1695.

C. 1490. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1752-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes, etc., de la communauté de Magnicourt (Aube). — En 1769, seigneur, M. le duc de Luxembourg. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes estimées 600 livres de revenu ; 64 feux, 229 habitants. — En 1788, la marquise de Lomenie, dame du lieu. — Comptes des syndics. — En 1777, recette, 40 livres pour loyer de la rivière (l'Aube). — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux, par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Lettre du subdélégué à l'intendant sur la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser la communauté à intervenir dans un procès fait par certains habitants qui contestent à M. de Luxembourg son droit à une redevance d'un boisseau d'avoine par cheval tirant.

C. 1491. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Mailly (Aube). — En 1689, montant du rôle, 2,100 livres ; nombre des contribuables, 216, non compris 4 mendiants. — En 1694, exempts : le curé, le vicaire et l'agent d'affaires du baron d'Argenteuil. — En 1699, exempts : le curé de Mailly, le curé de Sainte-Suzanne, le recteur des écoles de Mailly. — En 1775, montant du rôle, 3,297 livres ; nombre des taillables, 215. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un ancien notaire au comté de Vertus (Marne), par-devant le lieutenant en la justice et prévôté de Mailly (Aube). — Lettres de l'intendant des postes, Rigoley d'Ogny, à l'intendant de Champagne pour appuyer une demande en décharge des vingtièmes formée par le maître de poste. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par Le Bascle d'Argenteuil, seigneur de Mailly, au sujet de son imposition au rôle des vingtièmes.

C. 1492. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, etc. de la communauté de Mailly (Aube). — En 1787, 169 feux, 3 bonnetiers, 4 fileuses de coton ; le comte d'Argenteuil, seigneur du lieu. — Requête adressée à l'intendant par un particulier de Mailly qui, obligé de reconstruire une maison bâtie sur la route sans alignement, demande à faire charrier par corvée dix mille de tuiles nécessaires pour la reconstruction de sa maison ; avis favorable d'un agent des ponts-et-chaussées. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette ordinaire, 120 livres, provenant du loyer d'une routoir. — Lettre adressée à l'intendant par le marquis d'Argenteuil qui, ayant fait défricher sa garenne de Votrepuits à Mailly, veut jouir des avantages attachés aux défrichements par la déclaration du Roi du 13 août 1766. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1493. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube). — En 1677, montant du rôle, 4,407 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 214. — Exempts en 1690 : le prieur-curé ; Messire Anne Raguier, chevalier, marquis [de Poussey], seigneur du lieu, demeurant à Paris. — En 1782, montant du rôle, 6,665 livres, nombre des taillables, 219. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un notaire en la prévôté de Poussey (Aube).

C. 1494. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1690-1789. — États statistiques des habitants, récoltes, etc. de la communauté de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube). — En 1769, seigneur, M. Le Pelletier de Rosambeau. — En 1787, 233 feux, 629 habitants ; 80 métiers à bas, 70 machines à tisser occupant chacune trois personnes (les premiers de ces métiers et de ces machines introduits dans la paroisse il y a environ vingt ans). — Requête adressée au contrôleur général des finances par les habitants de Maizières, qui demandent que la route de Paris à Troyes (aujourd'hui route impériale n° 19) soit pavée dans la traverse des Granges, sur le territoire de leur communauté. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 1,307 livres 10 sols, provenant du loyer de la rivière, des prés, des marais communaux et de vente de saules ; dépense, 1,073 livres, dont 212 pour honoraires au vicaire, 24 livres à un chirurgien qui a pansé un homme mordu par un chien enragé, 30 livres au receveur de M. de Rosambeau pour la rente que la communauté lui doit, 6 livres pour le charroi de la pompe et des paniers à incendie, etc. — Enquête par le subdélégué de Troyes sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre en réserve des pâtures communales. — Procès-verbaux d'adjudication de ces pâtures. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1495. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,439 livres 17 sols ; nombre des contribuables, 208 ; exempts : le prieur-curé ; Messire Claude de La Croix, chevalier, vicomte de Semoine ; Pierre de Regnard, écuyer, sei-

Digitized by Google

gueur de Sauges ; sept mendiants. — En 1682, Michel Le Tellier, chancelier de France, baron de Maraye. — En 1704, montant du rôle, 1,411 livres 4 sols ; nombre des contribuables, 218 ; exempts : le prieur-curé ; Charles de Regnard, écuyer, sieur de Villetard (Aube) ; demoiselle Marie-Perrette de Regnard. — En 1782, montant du rôle, 4,328 livres 15 sols ; nombre des taillables, 313. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant le lieutenant au bailliage de Maraye, pour haute et puissante dame Madame la chancelière Le Tellier, baronne du lieu, pour Monseigneur l'abbé de Louvois, abbé commandataire de Bourgueil et de Vauluisant, seigneur du lieu. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet d'un collecteur qui s'est enfui en emportant une partie des fonds recueillis par lui ; dans la rigueur du droit, les autres collecteurs sont responsables, mais le subdélégue propose de combler le déficit à l'aide des fonds communaux de Maraye.

C. 1496. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1746-1789. — Reçu par M. Doë, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, d'un à-compte payé par un collecteur de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes. — En 1769, seigneur, Monseigneur le duc de Villeroy, capitaine de la seconde compagnie des gardes du corps de Sa Majesté. — En 1787, 292 feux, 1,389 habitants ; décimateurs : le curé du lieu, dont la part est évaluée 700 livres, et l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, dont la part est estimée 550 livres. — Procès-verbal d'une expertise faite pour constater si 29 habitants de Maraye, exemptés de la corvée pour infirmités, ont réellement les infirmités qu'ils allèguent. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'établissement, à Maraye, d'un conseil de notables composé de 16 membres ; procès-verbal d'élection de ces notables (8 pour Maraye, 5 pour Laperrière, 1 pour Champsicourt, 1 pour Champcharme, 1 pour Les Boulins) dans une assemblée des habitants tenue par-devant le greffier du subdélégué de Troyes.

C. 1497. (Liasse.) — 62 pièces, papier

1677-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube) arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette, 1,977 livres 6 sols, provenant en presque totalité d'une rente due à la communauté par M. le duc de Villeroy ; dépense, 1,763 livres 4 sols 7 deniers, employés au paiement des honoraires du chapelain, des gages des maîtres d'école de Maraye et de Laperrière, etc. — Procès-verbal de délivrance de chênes aux habitants pour réparer leurs bâtiments. — Procès-verbal d'assemblée des habitants qui, autorisés par un arrêt du Conseil d'État du Roi de 1747, prêtent, par contrat de constitution de rente, à François-Louis de Neuville, duc de Villeroy, leur seigneur, une somme de 44,520 livres, provenant de la coupe de 140 arpents de bois, laquelle somme est depuis 1742 dans la caisse du receveur général des domaines de Champagne et ne leur rapporte aucun intérêt. — Lettres du subdélégué à l'intendant touchant les revenus communaux de Maraye et leur emploi. — Population des hameaux de Maraye en 1754 : Laperrière, 80 feux ; Champsicourt, 30 feux ; Champcharme, 20 feux ; Les Boulins, 20 feux. — Assemblée des habitants relative à la reconstruction des maisons d'école et tenue par-devant un notaire au bailliage de Maraye, résidant à Saint-Mards (Aube). — Mémoire d'un vétérinaire envoyé à Maraye pour soigner une épizootie.

C. 1498. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1697-1787. — Arrêt du Conseil d'État rappelant un rapport d'expert d'où il résulte qu'en octobre 1691 l'église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube) menaçait ruine. — Devis et procès-verbal d'adjudication des réparations à faire au presbytère. — Devis de réparations à l'ancienne église démolie depuis. — Devis de construction d'une nouvelle église, deux projets, procès-verbal d'adjudication du second projet par-devant le subdélégué ; prix, 42,900 livres, plus les démolitions de l'ancienne église, évaluées 11,500 livres. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes, l'intendant des finances de Beaumont, au sujet de l'opposition formée à cette adjudication par le seigneur, par une partie des habitants, et d'une nouvelle adjudication de la reconstruction de cette église par-devant les officiers de la maîtrise de Troyes.

C. 1499. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Premier projet : 3 nefs, 4 travées, un chœur, une abside semi-circulaire, une sacristie.

C. 1500. (Plan). — 1 pièce, papier.

1772. — Élévation de la façade de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Premier projet : un fronton soutenu par quatre colonnes, une tour quarrée en pierre avec une flèche en ardoise.

C. 1501. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Coupe en large de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Premier projet.

C. 1502. (Plan). — 1 pièce, papier.

1772. — Coupe en long de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Premier projet.

C. 1503. (Plan). — 1 pièce, papier.

1773. — Plan de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Second projet : trois nefs, trois travées, un chœur, une abside semi-circulaire, une sacristie.

C. 1504. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Élévation latérale et coupe en long de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Second projet : point de tour en pierre, un campanile en bois à huit pans sur la façade.

C. 1505. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Élévation de la façade et coupe en large de la nouvelle église paroissiale de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Second projet.

C. 1506. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1773. — Plan et élévation de vitraux de la nouvelle église de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Second projet.

C. 1507. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1772-1773. — Requête adressée à l'évêque de Troyes par les habitants de Laperrière et Champsicourt, hameaux dépendant de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube), pour demander l'autorisation de construire une chapelle qui serait desservie par le chapelain de la communauté ; — devis, procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes, pour la somme de 13,000 livres.

C. 1508. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan du terrain où doit être construite la nouvelle église de La Perrière, hameau dependant de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube).

C. 1509. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan de la nouvelle église à construire au hameau de La Perrière, dépendant de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube). — Une seule nef.

C. 1510. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Elévation et coupe en large de la nouvelle église à construire au hameau de La Perrière, dépendant de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube).

C. 1511. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Élévation et plan d'un vitrail de la nouvelle église à construire au hameau de La Perrière, dépendant de la communauté de Marais ou Maraye-en-Othe (Aube).

C. 1512. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Marcilly-le-Hayer (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,945 livres ; nombre des contribuables, 125 ; dont le maître d'école, un notaire, deux bergers, un pâtre, un maréchal, un cabaretier, un boucher, deux chirurgiens, un boulanger, cinq tisserands ; — exempts : Louis et Charles Coiffard, écuyers, chacun seigneur en partie du lieu ; Étienne Boucher, écuyer, seigneur de Montoy ; Edme-François de La Voguade, seigneur en partie de Montoy ; Du Boucher, écuyer, seigneur de Cornillon ; Anne de Guenouille d'Orgemont, demoiselle. — En 1696, montant du rôle, 957 livres 4 sols ; nombre des contribuables, 107, dont quatre domiciliés hors du territoire. — En 1699, M. de Mesgrigny, seigneur du lieu, les dames Coiffard, ci-devant dames du lieu. — En 1711, exempts : le curé, M. de Mesgrigny, seigneur du lieu, Mademoiselle Du Mesny, M. de La Voguade, Madame de Saint-Étienne. — En 1765, nombre des taillables, 109, dont 8 fermiers des dîmes ; montant du rôle 2,514 livres 7 sols. — Correspondance entre l'intendant et le marquis de Galliffet, seigneur de Marcilly, qui demande à payer moins de vingtièmes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire, le lieutenant en la prévôté, etc.

C. 1513. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1707-1789. — États statistiques des habitants, bestiaux, récoltes, etc., de la communauté de Marcilly-le-Hayer (Aube). — En 1769, seigneur suzerain, M. Lepelletier de Rosambo, ancien premier président, de qui tiennent M. de Boullongne, l'abbesse du Paraclet, M. de Champmillon, M. de Montmagny. — En 1787, décimateur à Marcilly, l'évêque de Troyes, son revenu à ce titre évalué 600 livres, sur lesquels il doit payer le gros du curé, ce gros évalué 458 livres ; décimateur du hameau de Basson, M. de Boullongne, seigneur de ce hameau (M. de Boullongne paye au curé une redevance en seigle et avoine) ; 112 feux, 443 habitants. — Comptes des syndics : recette ordinaire nulle. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes, et les intendants des finances de Baudry, de Beaumont, de Bonnaire de Forges,

Digitized by Google

touchant la coupe du quart en réserve. — Devis d'ouvrages à faire pour la réparation de l'église, du presbytère, de ponts, la construction d'une sacristie et de deux ponceaux. (Les principaux travaux à l'église sont la reconstruction de la voûte de la chapelle de la vierge et l'ouverture de trois fenêtres dans la nef). — Nomination d'un commis pour gérer la place de syndic perpétuel, cette nomination faite par messire Jean de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Marcilly-le-Hayer, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Tournay, propriétaire de l'office de syndic perpétuel de Marcilly.

C. 1514. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan d'une partie de l'église de Marcilly-le-Hayer (Aube), sanctuaire, chœur, rez-de-chaussée de la tour, sacristie actuelle, sacristie projetée, chapelle de la Vierge.

C. 1515. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan, coupe et élévation d'un ponceau en maçonnerie à construire sur le ruisseau de Marcilly, traversant la chaussée dite du Basson à Marcilly-le-Hayer (Aube).

C. 1516. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan, coupe et élévation d'un ponceau de bois à construire sur la chaussée dite de Gaillard, à Marcilly-le-Hayer (Aube).

C. 1517. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Marigny-le-Chatel (Aube). — En 1679, montant du rôle, 934 livres 16 sols; nombre des contribuables, 58; exempts: le curé, le marquis Du Châtelet et le marquis de Mainville, chacun seigneur en partie du lieu; de Latour, lieutenant au régiment de Navarre. — En 1696, montant du rôle, 744 livres; nombre des contribuables, 51; exempts: le prieur curé, Antoine-Hyacinthe de Mainville, seigneur du lieu; Pierre de Harendier, sieur de La Prière. — En 1769, montant du rôle, 1,715 livres 17 sols 6 deniers; nombre des taillables, 76, dont 69 domiciliés à Marigny; contenance du territoire, 3,641 arpents 77 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et comté de Marigny, et par-devant le bailli du lieu.

C. 1518. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc., de la communauté de Marigny (Aube). — En 1769, seigneur, Jean-Nicolas de Boullongne, intendant des finances, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé. — En 1787, les dîmes appartiennent à l'abbesse du Paraclet qui en tire 830 livres de revenu. — En 1788, 92 feux, 572 habitants, deux métiers à bas, dix métiers à toile [de coton] dont le plus ancien remonte à 1780; 50 personnes occupées à la filature du coton, les enfants non compris; deux sœurs de la congrégation de Nevers, dont l'une a soin des pauvres et dont l'autre tient l'école; quatre à cinq cents livres de rente provenant de l'Hôtel-Dieu et servant au soulagement des pauvres. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et M. de Boullongne, seigneur, qui veut faire distraire du compte des syndics (rendu par-devant le subdélégué), le compte des revenus de la maladrerie, et faire rendre ce dernier compte par-devant les officiers de la justice de Marigny et non par-devant le subdélégué. — Comptes des syndics. — Homologation par les élus de Troyes d'un traité entre un maître d'école et les habitants.

C. 1519. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1676-1774. — Rôles de la taille de la communauté de Massey (ou Macey), Montgueux, Mesnil-Vallon et La Grange-aux-Rez (Aube). — En 1677, montant du rôle, 3,870 livres. — En 1679, le rôle est dressé par Nicolas Paillot, lieutenant-général en l'Élection de Troyes, commissaire de chevauchée de cette paroisse, agissant en vertu de pouvoirs à lui conférés par un jugement de l'Élection; montant du rôle en principal, 2,800 livres; nombre des contribuables à Montgueux, 95; à la Grange-aux-Rez, 20; à Mesnil-Vallon, 61; à Massey, 60. — En 1682, Alexandre de Pied-de-Fer, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Montgueux; le chapitre de la Cathédrale de Troyes, seigneur de Massey et de Mesnil-Vallon. — En 1691, Pierre de Courcelles, chevalier, marquis et seigneur de Montgueux. — En 1694, le même est dit comte de Rouvray et seigneur d'Arcancy. — En 1731, François-Jérôme de Rouvray, marquis et seigneur de Montgueux. — En 1775, montant du rôle, 3,113 livres 19 sols; nombre des taillables domiciliés à Montgueux, 107; à Massey, 71; à Mesnil-Vallon, 40. — Rôle du troisième quart de l'imposition destinée à payer les réparations de l'église de Montgueux, ce rôle montant à 750 livres réparties en 865 cotes, dont la première est celle de Monseigneur le comte de Bavière, marquis de Villacerf et de Montgueux.

C. 1520. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1677-1789. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs des tailles des communautés de Massey (ou Macey).

Montgueux et Mesnil-Vallon (Aube), par-devant le lieutenant des justices de Massey et des Grand et Petit Mesnil-Vallon, pour Messieurs les vénérable, doyen, chanoine, et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Troyes, par-devant le greffier en la mairie royale et foncière de Montgueux. — Ordonnance du subdélégué de Troyes qui prescrit l'imposition en un rôle particulier d'une somme non levée sur les habitants de Mesnil-Vallon par des collecteurs qui croyaient que cette somme serait payée par les habitants de Massey et de Montgueux. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'une requête du préposé des vingtièmes de Montgueux, qui demande notamment la rédaction d'un nouveau rôle.

C. 1521. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1755-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc., des communautés de Massey, Montgueux, Mesnil-Vallon (Aube). — En 1769, haute et puissante dame, Madame la comtesse de Bavière, grande d'Espagne de première classe, dame de Montgueux. — En 1787, décimateur, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, dont les revenus à ce titre s'élèvent, à Massey, à 545 livres 5 sols 10 deniers ; à Montgueux, à 647 livres 17 sols 6 deniers ; à Mesnil-Vallon, à 545 livres 5 sols 10 deniers. Le curé perçoit un préciput de 635 livres 7 sols 4 deniers, plus pour les menues dîmes, 80 livres à Masssey, 60 à Montgueux, 120 à Mesnil-Vallon ; — nombre des feux : à Massey 73, à Montgueux 100, à Mesnil-Vallon 33 ; — nombre des habitants : à Massey 237, à Montgueux 428, à Mesnil-Vallon 94 ; un maître d'école qui reçoit 18 sols par feu et fait la classe environ trois mois par an ; 12 fileuses de coton, deux métiers à bas. — Procès-verbaux d'élection des assemblées municipales. — Comptes des syndics.

C. 1522. (Liasse.) — 65 pièces ; 1 plan, papier.

1664-1789. — Correspondance entre le ministre Bertin, l'intendant des finances d'Ormesson, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, au sujet d'une requête du curé de Massey (ou Macey), Montgueux et Mesnil-Vallon (Aube), qui demande le défrichement d'un terrain dit Les Galets, acquis par ses paroissiens du chapitre de Saint-Pierre de Troyes ; — procès-verbal d'adjudication de ce terrain en quarante lots. — Devis de travaux à faire à l'église de Montgueux, dont la flèche, haute de cinquante pieds, a été renversée sur la nef par un ouragan, le 18 janvier 1739. — Procès-verbal d'adjudication à bail des revenus de la cure de Massey et Montgueux, dont le titulaire vient d'être éloigné de sa paroisse ; prix d'adjudication, 805 livres. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire au presbytère et à l'église de Massey. — Contestation entre les habitants de Massey et ceux de Montgueux sur la question de savoir si ces derniers doivent payer une partie de la dépense occasionnée par les réparations de l'église de Massey, dont Montgueux est annexe suivant les uns, tandis que suivant les autres l'annexe est Massey ; l'intendant renvoie les parties à se pourvoir par-devant les juges ordinaires. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants de Massey à faire l'acquisition d'une maison d'école. — Acte d'assemblée des habitants de Montgueux touchant un procès entre eux et les vigniers (gardes des vignes) du même lieu. — Requêtes adressées à l'intendant par des particuliers qui désirent planter de la vigne.

C. 1523. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Mathaut (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,845 livres ; nombre des contribuables 90 ; — exempts : Messire Jean Harmand de Joyeuse, chevalier, marquis de Joyeuse, seigneur de Mathaut et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi ; le curé du lieu. — En 1684, exempts : le curé du lieu ; Léon d'Aunay, écuyer ; demoiselle Catherine de Baleine [veuve de feu M. de La Motte] ; le recteur d'école. — En 1704, exempts : le curé ; Louis Le Petit de Lavaux, seigneur du lieu ; Léon d'Aulnay, escuyer ; demoiselle Catherine de Balaine. — En 1746, exempts : M. de Lavaux, seigneur ; le curé. — En 1775, montant du rôle, 2,120 livres ; nombre des taillables domiciliés à Mathaut, 106. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la prévôté. — Expertise contenant estimation du revenu du fief du Grand-Brévonnelle, paroisse de Mathaut, cette estimation faite à l'occasion d'une contestation entre les propriétaires de ce fief et le fermier des droits de franc-fief et d'amortissement. — Mémoire du comte de Lavaux, seigneur de Mathaut, concernant les vingtièmes d'une rente qu'il doit à l'hôpital de Vaucouleurs (Meuse).

C. 1524. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1749-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes, etc. de la communauté de Mathaut (Aube). — En 1769, le baron de Lavaux, grand bailli de Chaumont-en-Bassigny, seigneur du lieu. — En 1787, seigneur, M. Mandat ; 122 feux, 417 habitants ; une manufacture de fayence remontant à 37 ans et une tuilerie qui appartiennent au seigneur ; décimateur, le curé du lieu ; les dîmes évaluées 1,200 livres de revenu. — Lettre de l'ingénieur de Montrocher à l'intendant au sujet d'une dispense de la corvée des grandes routes accordée aux habitants de Mathaut. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 40 livres pour le loyer de la ri-

vière (l'Aube). — Ordonnance de l'intendant qui approuve un échange de terrain entre les habitants et le seigneur. — Lettre du seigneur à l'intendant au sujet d'un péage établi sur une chaussée entre deux étangs et qui rapportait 50 livres par an (ce péage avait été supprimé par le Roi). — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes et l'intendant des finances Trudaine touchant le projet d'établir une fayencerie à Mathaut. — Sommation adressée aux habitants de Mathaut par un lieutenant de la louveterie de France qui leur prescrit de se trouver à un trac.

C. 1525. (Liasse.) — 55 pièces, 1 plan, papier.

1730-1763. — Devis des réparations à faire au presbytère de la communauté de Mathaut (Aube) ; — procès-verbal d'adjudication de ces réparations. — Affiche annonçant l'adjudication de la reconstruction du presbytère ; procès-verbal dressé par le doyen rural du doyenné de Brienne et constatant le misérable état de l'église de Mathaut en 1756. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction de l'église par-devant le subdélégué de Troyes, moyennant la somme de 5,300 livres. — Plan et coupe de la nouvelle église. — Lettres du subdélégué à l'intendant desquelles il résulte que sur le prix de l'adjudication une somme de 4,800 livres a été procurée aux habitants par un legs de M. de Saint-Valier, que le reste sera payé au moyen d'une imposition ; le seigneur à l'intervention duquel ce legs est dû, trouve très dur d'être compris dans l'imposition pour une somme de 243 livres 10 sols.

C. 1526. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740. — Plan des anciens et nouveaux bâtiments du presbytère de la communauté de Mathaut (Aube).

C. 1527. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1740. — Élévation et coupe du presbytère de la communauté de Mathaut (Aube).

C. 1528. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1676-1696. — Rôles des tailles de la communauté de Matignicourt (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne, des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 1,678 livres ; nombre des contribuables, 21 ; exempt, le curé demeurant à Goncourt (Marne). — En 1693, exempts : le curé, et Mademoiselle Des Cordas, noble. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un ancien praticien en la justice de Moncetz, par-devant le lieutenant de la justice du lieu.

C. 1529. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Maupas (Aube). — En 1679, montant du rôle, 3 sols 8 deniers pour livre du montant du rôle de la paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval, soit 470 livres 12 sols 8 deniers de principal, et 11 livres 15 sols 6 deniers de droit de collecte : nombre des contribuables, 51. — En 1783, montant du rôle, 684 livres 15 sols ; nombre des taillables domiciliés à Maupas, 52. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice, un praticien en la justice, le lieutenant de la justice. — Sentence de l'Élection de Troyes qui admet à prêter serment le vérificateur en titre d'office des rôles de Maupas.

C. 1530. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Maupas (Aube). — En 1769, seigneur, le duc d'Aumont. — En 1787, décimateur, l'abbaye de Montier-la-Celle ; les dîmes évaluées 230 livres de revenu ; 52 feux, 172 habitants ; un fileur de laine. — Devis d'une chaussée à construire ; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes ; procès-verbal de réception des travaux par le sous-ingénieur Maillot. — Comptes des syndics. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale.

C. 1531. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Mégrigny (Aube). — En 1677, montant du rôle, 123 livres 7 sols ; nombre des contribuables, 6 ; le chapitre de Vincennes (Seine), seigneur du lieu. — En 1785, montant du rôle, 813 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 35. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Enquête faite par le subdélégué sur la réclamation du syndic perpétuel et greffier des rôles de Mégrigny, qui prétend avoir été trop imposé par le collecteur des tailles du lieu. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes. — En 1787, M. Moreau de La Jonches, directeur des aides à Troyes, seigneur du lieu ; décimateurs : pour les grosses dîmes évaluées 282 livres de revenu, l'abbaye de Notre-Dame de Troyes ; pour les novales, évaluées 40 livres de revenu, le curé de Châtres (Aube). — En 1788, 11 feux, dont un à La Belle-Étoile ; 43 habitants, 3 personnes occupées à la filature du coton. — — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant sur la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser les habitants à plaider contre l'abbesse de Notre-Dame de Troyes, qui refuse de subvenir à la dépense de la desserte de leur église, laquelle est baptismale et a un cimetière.

C. 15 . (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Menois, aujourd'hui hameau de la commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube). — En 1679, montant du rôle, 210 livres ; nombre des contribuables, 29. — En 1783, montant du rôle, 1,249 livres 15 sols ; nombre des taillables, 62, dont 41 domiciliés à Menois. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier en la justice du lieu et par-devant un praticien demeurant à Rouilly-Saint-Loup. — États statistiques des habitants, biens de main-morte, récoltes. — En 1769, le commandeur du Temple [de Troyes], seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs : les religieux de Montiéramey (Aube) pour une moitié, et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes pour l'autre moitié, chaque moitié évaluée 200 livres de revenu par an ; 37 feux, 104 habitants. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 99 livres 10 sols, provenant de vente de saules et de loyer d'un terrain communal. — Procès-verbaux d'adjudication de coupe de saules par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1533. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Mergey (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,690 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 123. — En 1693, exempts : messire Édouard Colbert, seigneur du lieu ; le curé du lieu. — En 1710, exempts : messire Charles-Marie Colbert de Villacerf, seigneur du lieu ; le curé ; maître Édouard Legras, receveur au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube. — En 1769, montant du rôle, 1,920 livres ; nombre des taillables, 101, dont 85 domiciliés à Mergey ; seigneur, M. le comte d'Hautefort ; contenance du territoire, 1,914 arpents 3 cordes ; 60 arpents de terres incultes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant des notaires au bailliage et châtellenie de Villacerf.

C. 1534. (Liasse). — 40 pièces, papier.

1710-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Mergey (Aube). — En 1787, 102 feux, 494 habitants ; 30 personnes occupées à filer le coton ; décimateurs : alternativement le prieur de Villacerf (Aube), l'abbé de Saint-Martin de Troyes, leur revenu annuel évalué moitié du produit de la dîme, c'est-à-dire 268 livres 16 sols. — Devis d'une vanne à établir dans la Seine aux frais de la communauté, pour l'arrosage des prés ; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis de deux ponts à construire sur deux bras de la Seine, pour arriver aux pâtures communales ; procès-verbal d'adjudication par le subdélégué ; procès-verbal de réception par un expert. — Élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 3,863 livres 1 sol, savoir : 824 livres 1 sol pour reliquat du compte de l'année précédente, le reste pour loyer des prés et de la rivière et pour vente de bois de saule ; dépense, 2,564 livres payées aux collecteurs à-compte sur les tailles de 1777 et 1779, 150 livres au maître d'école pour ses gages, 9 livres au sonneur pour avoir sonné la cloche pendant les orages, etc.

C. 1535. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1768-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des biens de la communauté de Mergey (Aube), par-devant le lieutenant au bailliage et gruerie du marquisat de Villacerf, pour l'absence de M. le bailli, juge gruyer, et par-devant le subdélégué de Troyes. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et Madame de Bavière, comtesse d'Hautefort, touchant la reconstruction du presbytère. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à pourvoir, par un emprunt, aux frais de cette reconstruction ; — procès-verbal d'adjudication des travaux par devant le subdélégué.

C. 1536. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles des tailles de la ville de Méry-sur-Seine (Aube). — En 1677, montant du rôle en principal 3,110 livres ; nombre des contribuables, 108, dont deux domiciliés hors du territoire ; — exempts : le curé, les desservants du prieuré et de l'hôpital, le chapitre de Vincennes, seigneur de Méry, au nom du Roi (par donation de Charles V) ; Messire François Bossu, baron de Méry à cause des moulins ; — officiers de justice : le bailli, le lieutenant, le procureur du Roi, trois avocats, quatre procureurs dont trois sont en même temps notaires, un quatrième notaire qui est marchand en même temps, le greffier, trois huissiers, sept sergents ; un organiste ; des chirurgiens. — En 1776, montant du rôle, 5,988 livres 9 sols ; nombre des taillables, 249, dont 239 domiciliés à Méry ; 31 domestiques imposés à la capitation seulement. — Procès-verbaux d'assemblées des habitants, tenues à la requête des échevins, en l'auditoire royal du bailliage par-devant un notaire royal, à l'effet de nommer des collecteurs. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui proteste contre l'exemption de la collecte accordée au contrôleur de la marque de l'étain et au contrôleur des huiles qui prétendent, à cause de ces offices, être en droit de ne point remplir les fonctions de collecteurs. — Demande en décharge de la taille, adressée à l'intendant par le bailli de Méry qui se prétend exempt de cet impôt en vertu de la déclaration du Roi du 13 juillet 1764.

C. 1537. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1740-1787. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes pour constater les dégâts causés par l'incendie arrivé à Méry-sur-Seine (Aube), la nuit du 6 au 7 janvier 1746 ; la Grande-Rue, les rues Royale, de Lestre, Marcheret, Chevalot, du Bourdault et de Montpellier sont entièrement consumées par le feu ; de la porte d'en haut à la halle il n'y a qu'une maison sur pied ; nombre de maisons brûlées, 110 ; des granges, 48 ; la perte totale est estimée 1,060,537 livres. — Arrêt du Conseil d'État qui accorde aux habitants de Méry décharge de l'arriéré de la taille et des accessoires de l'année 1745, de la totalité de ces impôts pour l'année 1746, et réduit leur cote à 5 sols chacun pour chacune des années suivantes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes et constatant les pertes occasionnées par l'incendie du 20 mai 1778 ; 58 maisons brûlées ; la perte totale évaluée 130,560 livres, non compris une partie du moulin et les écuries de la maison de la baronie appartenant à M. le président de Rozambo. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le directeur général des finances, au sujet des décharges d'impositions qui doivent être accordées aux habitants incendiés de Méry-sur-Seine, Spoix, Saint-Just et Palaizeul ; arrêt du Conseil rendu en conséquence. — Rôle de répartition d'un secours de 15,000 livres accordé par arrêt du Conseil aux habitants incendiés de Méry. — Organisation du bureau des incendiés de Méry-sur-Seine ; — délibération de ce bureau sur la reconstruction des maisons détruites par le feu ; cette reconstruction devra se faire conformément au plan d'alignement arrêté au Conseil, les dimensions des fenêtres et des portes sont déterminées, etc.

C. 1538. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1701-1789. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes, concernant les droits d'inspecteur des boucheries de Méry-sur-Seine (Aube). — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 270 feux, 1,046 habitants ; la municipalité composée (en exécution du règlement du Roi du 11 mai 1776) de trois échevins, d'un procureur-syndic et de 6 notables ; 89 métiers de bonneterie (la bonneterie remonte à 1755 dans cette communauté) ; 89 fileuses de coton. — En 1788, 237 maisons. — Correspondance entre l'intendant général des postes, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, touchant l'établissement de la poste aux chevaux de Méry. — Procès-verbal dressé par le subdélégué pour constater l'état des ponts de cette ville. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances, Trudaine, au sujet de la reconstruction du pont de Méry-sur-Seine ; arrêt du Conseil d'État qui approuve le devis ; procès-verbal d'adjudication ; avis de l'ingénieur constatant que le comte de Brienne a le projet d'avancer les fonds (voir C. 1121-1123).

C. 1539. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1730-1789. — Procès-verbal dressé par un échevin de Méry-sur-Seine (Aube) et constatant qu'un habitant a refusé de fournir un cheval pour transporter un invalide. — Requête adressée à l'intendant par les maire et échevins qui demandent que la ville soit indemnisée des charges que lui impose une brigade de gendarmes en quartier d'hiver à Méry. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit le numérotage des maisons. — État des personnes que le bureau de la ville de Méry-sur-Seine a toujours reconnues exemptes du logement des gens de guerre. — État des habitants par ordre de numéros de maisons. — État constatant que la ville peut loger 400 hommes de troupes de passage. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le ministre Bertin, au sujet du sieur de Pernet de Blercourt, qui a acquis la charge de gouverneur de Méry-sur-Seine et qui prétend à ce titre s'emparer des fossés de la ville. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer que l'auditoire et la prison de Méry-sur-Seine doivent être entretenus aux frais du chapitre de Vincennes et non aux frais du Roi.

C. 1540. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1714-1777. — Requête adressée à l'intendant par Jacques Jolly, maire en titre de la ville de Méry-sur-Seine, qui se plaint d'avoir été deux fois attaqué dans sa maison par un ancien soldat au régiment de Brancas-Cavalerie, qui fait partie de la compagnie de gendarmes en quartier à Sézanne. — Procès-verbal de transport du bailli dans les jardins de Méry et dans les villages voisins pour s'assurer si chaque propriétaire a fait écheniller conformément à l'arrêt du Parlement du 4 février 1732. — Ordonnance de l'intendant qui condamne à une amende de 200 livres un marchand de grains de Méry, coupable d'avoir vendu et expédié des grains sans déclaration préalable. — Correspondance entre le contrôleur-général Terray, l'intendant et le subdélégué de Troyes, touchant une requête adressée au contrôleur-général par deux laboureurs de Méry, qui demandent l'autorisation de faire le commerce des grains, quoique la déclaration du Roi de janvier 1771 interdise ce commerce aux laboureurs (voir C. 1178, 1179).

C. 1541. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1770-1785. — Logement de la brigade de maréchaussée

de Méry-sur-Seine (Aube) avant l'achèvement de la construction de la caserne. (Une ordonnance de l'intendant avait fixé le prix du logement à 320 livres par an, savoir : pour le logement de l'exempt 80 livres, pour celui de chacun des quatre cavaliers 30 livres, pour l'écurie commune 60 livres et pour le magasin 60.) — État des sommes payées ou dues à la ville de Méry et aux différents particuliers qui ont logé la brigade de maréchaussée ; — correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et l'exempt de maréchaussée au sujet du paiement de ces sommes, qui doivent se prendre sur l'imposition levée pour la construction de la caserne.

C. 1542. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1773-1789. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Vente par Claude-Mathias de Barral, évêque de Troyes, agissant comme abbé de Montier-la-Celle, à la ville de Méry, représentée par Claude Huguier, notaire et échevin, d'une maison et de ses dépendances appartenant à l'abbaye de Montier-la-Celle et sur l'emplacement de laquelle doit être construite la caserne de maréchaussée ; prix : 2,400 livres. — Ordonnance de l'intendant qui désigne un architecte pour faire les plans et devis de la caserne projetée. — Procès-verbal d'adjudication au rabais pardevant le subdélégué de Troyes pour la somme de 27,795 livres. — Nouveau devis et nouvelle adjudication moyennant la somme de 28,018 livres. — Procès-verbal de reconnaissance des fondations. — Procès-verbal de réception de la caserne terminée. — Détail estimatif de changements proposés ; devis d'ouvrages de réparation et de reconstruction ; procès-verbal d'adjudication des nouveaux travaux par le subdélégué de Troyes. — Extrait de l'ordonnance du Roi du 28 avril 1778 concernant la maréchaussée.

C. 1543. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1773. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Premier projet. — Plan, coupes, élévation.

C. 1544. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1774. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Deuxième projet, plans d'ensemble, élévation des écuries.

C. 1545. (Plans.) — 8 pièces, papier.

1774. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Deuxième projet. — Élévation et coupes du bâtiment principal, plans et profils des fondations.

C. 1546. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1776. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Troisième projet. — Plans d'ensemble, élévation et coupes du bâtiment principal, des écuries, du magasin à paille.

C. 1547. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1775-1785. — Caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine (Aube). — Confection des rôles de l'imposition destinée au paiement de l'entrepreneur. — État des paroisses qui composent le district de la brigade. — États des privilégiés imposés aux rôles de l'imposition de la caserne, qui refusent d'acquitter leurs rôles : à Méry-sur-Seine, le chapelain de Saint-Éloi, la confrérie de Saint-Nicolas, M. de Sainte-Maure, Mlle de Saint-Pouange, M. de Rosambo, président à mortier, M. de Chambaut, M. Des Essarts, chevalier de saint Louis, etc. « Instruction pour les commissaires chargés de la « confection des rôles du paiement des casernes de maré- « chaussée. — Instruction aux maires, échevins, syndics des communautés pour leur apprendre quel concours ils doivent donner au commissaire. — États des revenus imposables, des vingtièmes et de la taille de chaque paroisse de l'arrondissement de la brigade. — Lettres et ordonnance de l'intendant adressées au subdélégué, concernant la confection du premier et du second rôles. — Journaux du service ordinaire de la brigade de Méry-sur-Seine.

C. 1548. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1730-1789. — Offices municipaux de Méry-sur-Seine (Aube). — Lettre du major de la milice bourgeoise à l'intendant pour lui demander une décharge de taille. — Lettre de l'intendant des finances de Baudry à l'intendant pour l'inviter à faire installer le sieur Jolly « commis par le Roi à l'exercice de « l'office de maire. » — Délibération des habitants concernant les droits dus pour la réunion au corps de ville des offices municipaux créés en 1743, et qui restent encore à vendre en 1750. — Procès-verbal d'élection de deux échevins et d'un notable. — Nomination de députés à l'assemblée du bailliage de Troyes pour les États Généraux de 1789. — Contestations entre les échevins et les officiers du bailliage de Méry-sur-Seine. — Ordonnances de l'intendant qui donnent au bailli la surveillance des travaux à faire pour combler le pont de la porte du côté d'Arcis, et pour réparer le pont de la rivière des moulins. — Procès-verbal dressé par le subdélégué des dires du bailli et des échevins qui sont en désaccord sur treize chefs ; procès-verbal d'une enquête par le secrétaire de l'intendance. (Le bailli prétendait notamment être maire-né de la ville.) — Ordonnance de l'intendant qui détermine les droits du bailliage et de l'échevinage, cette ordonnance motivée par la citation d'un grand nombre de titres concernant le bailliage et l'éche-

Digitized by Google

vinage de Méry, le plus ancien de ces titres remontant à l'année 1380.

C. 1549. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1609-1785. — État des revenus patrimoniaux et des dépenses de la ville de Méry-sur-Seine (Aube). — En 1723, recette, 99 livres 13 sols provenant : 15 livres de la location d'un petit bras de rivière, 12 livres du péage dit de la Porte-d'en-Bas, 5 livres d'un abonnement consenti par la communauté de Bessy (Aube), pour être exempte de corvée à Méry ; le reste est produit par la location des biens communaux ; dépense annuelle, 196 livres, savoir : cadeaux aux officiers des troupes de passage, 20 livres ; étrennes aux officiers de justice de Méry, 15 livres ; feux de joie, 15 livres ; voyages des échevins à Troyes et à Châlons, 40 livres, etc. — En 1773, recette, 286 livres ; dépense, 305 livres, savoir : indemnité de logement du curé, 40 livres ; gages du secrétaire-greffier, 15 livres ; du sergent de ville, 24 livres ; du tambour, 10 livres ; entretien de deux pompes, 26 livres, etc. — Déclaration des droits et usages appartenant à la ville en 1609. — Procès-verbal d'adjudication à bail des biens communaux. — État des biens communaux. — État des détenteurs des biens communaux aliénés en 1742. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant une délibération des habitants qui veulent avoir une maîtresse d'école aux appointements de 100 livres.

C. 1550. (Liasse.) — 57 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1737-1786. — Hôtel-Dieu de Méry-sur-Seine (Aube). — Procès-verbal dressé par-devant un notaire et constatant les prétentions du curé de la ville et du chapelain de l'Hôtel-Dieu qui disent avoir chacun le droit exclusif d'enterrer les morts décédés audit Hôtel-Dieu. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'un procès que les habitants veulent intenter au chapelain de l'Hôtel-Dieu. — Ordonnances de l'intendant qui accorde au curé 150 livres d'indemnité de logement, qui autorise les habitants à faire l'acquisition d'une maison destinée à servir de presbytère. (Ce presbytère reviendra, tous frais payés, à 10,414 livres 19 sols 6 deniers.) — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes et l'intendant des finances de Courteille, touchant l'aliénation faite par les habitants de Méry d'une partie des fossés de la ville, à charge de payer une rente perpétuelle.

C. 1551. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1679-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Mesnil-la-Comtesse (Aube). — En 1679, montant du rôle, 589 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 38. — Seigneurs : de 1691 à 1720, Charles de Labaume ; en 1731, Pierre Grassin ; en 1788, M. de La Briffe. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs des tailles par-devant un sergent, juge convenu par les habitants. — En 1788, 30 feux. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet d'une réclamation des habitants de Mesnil-la-Comtesse, qui prétendent avoir été imposés à une somme trop élevée pour la réparation du presbytère de Saint-Nabord (Aube), chef-lieu de la paroisse, ils disent qu'ils sont 25 habitants et que ceux de Saint-Nabord sont 80. — Minute d'une lettre de l'intendant aux officiers de l'Élection de Troyes pour leur renvoyer une requête des habitants de Mesnil-la-Comtesse, qui demandent à avoir un rôle de taille distinct de celui des habitants de Saint-Nabord ; une désunion de communauté ne peut être ordonnée que par arrêt du Conseil ; les officiers de l'Élection nommeront un commissaire pour faire une enquête.

C. 1552. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté du Mesnil-Saint-Loup (Aube). — En 1679, montant du rôle : 850 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 47 ; — En 1682, seigneur : M. de Sillery, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Coulours (Yonne). — En 1775, nombre des taillables, 51 ; montant du rôle, 1,200 livres 4 sols. — Requête adressée à l'intendant par un particulier qui a reconstruit et fait recouvrir en tuile une maison de bois couverte en paille et qui, en conséquence, demande la remise de ses impositions pendant trois ans, conformément à l'article 3 de l'arrêt du Conseil du 29 juin 1785. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis au lieu accoutumé à tenir les plaids de Mesnil-Saint-Loup, par-devant un notaire au bailliage de Saint-Liébault, aujourd'hui Estissac (Aube).

C. 1553. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1753-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Mesnil-Saint-Loup (Aube). — En 1787, 54 feux, 216 habitants ; 6 tisserands, 3 bonnetiers ; la plus grande partie des filles et femmes occupées de la filature du coton ; un maître d'école qui est logé par la communauté et reçoit de chaque laboureur deux boisseaux, moitié froment moitié seigle, et de chaque manouvrier un boisseau. — Décimateur : le curé, les dîmes évaluées 500 livres de revenu. — Comptes des syndics.

C. 1554. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Mesnil-Scellières (Aube). — En 1677, 3,760 livres sont imposées sur la paroisse, et, déduction faite de la part afférente à la communauté d'Assencières (voir C. 1211), reste pour celle de Mesnil-Scellières 2,524 livres; — nombre des contribuables, 110; Pierre Pithou de Luyères, chevalier, seigneur du lieu. — En 1782, montant du rôle, 2,368 livres 8 sols; nombre des taillables, 145, dont 131 domiciliés à Mesnil-Scellières. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis au lieu accoutumé à tenir les plaids de la justice et mairie royale de Mesnil-Scellières, pardevant un sergent royal et ancien praticien en cette justice, juge nommé et convenu par les habitants, par-devant le mayeur assisté de son greffier, etc.

C. 1555. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté d'Assencières (Aube). — Seigneurs: en 1769, Mme de Crussol, M. Angenoust; en 1787, Mme la comtesse de Crussol, M. Angenoust de Villechétif. — En 1787, 113 feux, 444 habitants; décimateurs : les abbayes de Notre-Dame aux Nonnains et de Saint-Loup de Troyes; quatre métiers à toile de coton, dix métiers à drap, trente ouvriers occupés les deux tiers de l'année à la filature de la laine et du coton. — Comptes des syndics. En 1779, recette, 240 livres 1 sol 6 deniers payés par les prenant part aux affouages; dépense, 100 livres de gages payées au maître d'école, etc. — Devis pour de nouvelles cloches et un nouveau beffroi. (Ce devis concerne aussi les communautés de Dosches (C. 1365, 1366) et de Laubressel (C. 1449, 1450). — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant les procès des habitants, notamment avec le président de Chavaudon de Sainte-Maure. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, concernant la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 1556. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Messon (Aube). — Montant du rôle, 1,537 livres 10 sols; nombre des contribuables à Messon, 59, à Prugny, 70. — En 1682, exempts : le curé de Messon et Prugny, dame Charlotte de Goron, veuve de messire Gui Le Lieure, chevalier, seigneur de Messon; Edme Le Lieure, écuyer, seigneur de Messon; Nicolas Le Page, écuyer; François Le Page, écuyer, seigneur en partie de Messon. — En 1716, messire Simon Le Lieure, chevalier, seigneur de Messon, Villecerf et Errey; Nicolas Le Page, écuyer, seigneur en partie des mêmes lieux. — En 1775, montant du rôle à Messon, 1,356 livres 7 sols; nombre des taillables dans la même localité, 76, dont un forain; montant du rôle à Prugny, 2,368 livres 16 sols; nombre des taillables, 66, dont 59 domiciliés à Prugny. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Vauchassis (Aube), à la requête du procureur-syndic, et, à son défaut, des marguilliers en charge.

C. 1557. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1687-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Messon (Aube). — En 1769, M. Camusat, ancien maire de Troyes, seigneur de Messon; M. Coingnasse-Desjardins, seigneur d'Errey. — En 1788, M. Desjardins, écuyer, gentilhomme ordinaire de Madame, seigneur de Messon pour la nue-propriété, M. Le Rouge de Neyremand, avocat du Roi en la monnaie de Troyes, seigneur pour l'usufruit. — En 1787, 82 feux, 342 habitants; 4 journées de corvée par an dues aux seigneurs, conformément à une sentence récente des juges du lieu. — Décimateur : le doyen de Villemaur (Aube), qui ne tire des dîmes que 160 livres de revenu. (Le curé perçoit un préciput de 342 livres 18 sols 8 deniers et les menues dîmes évaluées 100 livres de rente). — Comptes des syndics. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant un nouvel aménagement des bois communaux, et les dettes de la communauté qui sont liquidées à 2,131 livres 17 sols. — Ordonnance de l'intendant qui approuve le devis des réparations du presbytère. — Procès-verbal des dires et moyens de MM. le comte de Villebertain, seigneur de Fontvannes, et Camusat, seigneur de Messon, sur la question de savoir si les bois du Souchet et de Chavau sont situés sur le territoire de Fontvannes ou sur celui de Messon. (Y sont mentionnés : Antoine de Roffé, écuyer, seigneur du Plessis et de Fontvannes, en 1652, héritier d'Elian de Roffé; Edme Le Mire, seigneur du Plessis-Puiseaux, à la même date; Gui Le Lieure, seigneur de Messon en 1657, et Jean Du Parc, seigneur du Plessis-Fontvannes, à la même date.)

C. 1558. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Molins (Aube). — En 1677, montant du rôle, 615 livres; nombre des contribuables, 34; exempts : les religieux de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, seigneurs; le prieur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,045 livres 10 sols; contenance du territoire, 626 arpents 5 cordes. — En 1773, nombre des taillables, 43, dont 40 domiciliés à Molins. —

Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues par-devant un ancien praticien en la justice du lieu. — Demande en décharge de la taille par le locataire de la seigneurie, qui est en même temps garde-étalon et qui vient de perdre neuf chevaux.

C. 1559. (Liasse). — 90 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Molins (Aube). — En 1787, décimateur, l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, les dîmes évaluées 2,000 livres de revenu ; seigneurs, MM. les religieux de Saint-Loup ; 34 feux ; 143 habitants, un maître d'école logé, qui a 150 livres de rente provenant d'une fondation, 50 sols de chaque laboureur, 25 sols de chaque manouvrier, 6 livres par an de la fabrique, un casuel, l'exemption des impôts, et qui n'ouvre sa classe que trois à quatre mois par an. — Comptes des syndics. — En 1777, les pâtures communales louées 193 livres. — Reconstruction du presbytère ; arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis de travaux à faire à Molins, en conséquence de l'incendie qui a détruit la maison seigneuriale appartenant à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes.

C. 1560. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Montabert, aujourd'hui hameau de la commune de Montaulin (Aube). — En 1678, montant du rôle, 549 livres ; nombre des contribuables, 19. — En 1695, M. Molé, seigneur du lieu. — En 1765, M. Paillot, conseiller à Troyes, seigneur du lieu.— En 1783, montant du rôle, 771 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 24. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants de Montabert, tenues à l'issue de la messe paroissiale célébrée dans l'église de Montaulin, par-devant un sergent, un praticien ou le greffier de la justice de Montabert. — Procès-verbal d'un expert, constatant qu'en 1789 le tiers des blés de la paroisse ont été perdus.

C. 1561. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Montabert (Aube). — En 1787, 18 feux, 86 habitants ; décimateur, l'évêque de Troyes, les dîmes évaluées 220 livres de revenu. — Comptes des syndics ; en 1778, recette, 90 livres, provenant de la location des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux, par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant, concernant une imposition destinée à payer les dépenses occasionnées par la construction d'un pont.

C. 1562. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Montaulin (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,240 livres ; nombre des contribuables, 57, dont le mayeur, le procureur fiscal, le maître d'école. — En 1719, exempts : le curé et Nicolas Gargan, seigneur de La Basse-Fontaine, paroisse de Montaulin. — En 1732, exempts : le curé, messire Edme de Criston, écuyer, seigneur de Montaulin ; dame Anne de Briel, veuve de Nicolas Gargan, officier chez le Roi, dame de Fontaine-les-Montaulin. — En 1782, montant du rôle, 2,417 livres 15 sols ; nombre des taillables, 88, dont 66 domiciliés à Montaulin. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le greffier de la justice, par-devant un praticien, etc. — Procès-verbal d'une expertise faite pour constater les dégâts causés par la grêle du 13 juin 1680.

C. 1563. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1759-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Montaulin (Aube). — En 1769, seigneur, M. Dessain, trésorier de France. — En 1787, décimateurs : le curé, dont le revenu en dîmes est évalué 1,000 livres ; l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, 82 livres ; les religieux de Montiéramey, 82 livres ; l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, 82 livres ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, 40 livres ; l'évêché de Troyes, 300 livres ; — 66 feux, 279 habitants. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant la réparation des rues de village, la construction d'un pont sur le ruisseau de Sirvanne. — Rapport de l'ingénieur en chef de la province concernant deux ponts que les habitants veulent faire reconstruire sur le ruisseau de Sirvanne, aux frais des ponts et chaussées. — Comptes des syndics. — Devis et procès-verbaux d'adjudication de la reconstruction du presbytère et de travaux considérables à la nef de l'église. — Requête adressée au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, par un père qui demande que sa fille soit enfermée dans une maison de force.

C. 1564. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1676-1696. — Rôles de la taille de la communauté de Montcets ou Moncets-l'Abbaye (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant, assesseurs, contrôleurs et élus en l'Élection de Troyes. — En 1677, montant du rôle, 369 livres ; nombre des contribuables, 30. — En 1683, exempts : messire Antoine Du Hamel, abbé de Notre-Dame de Montcets ; le curé du lieu ; messire Charles, duc de La Vieuville, seigneur de Montcets. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par

devant M. le garde de la justice de Montcets et son lieutenant pour haut et puissant seigneur messire Charles, duc de La Vieuville, chevalier d'honneur de la reine, gouverneur du Poitou, baron d'Arzillières (Marne).

C. 1565. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1674-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Montereuil ou Montreuil (Aube). — En 1679, montant du rôle, 828 livres ; nombre des contribuables, 73, dont le juge en garde, le lieutenant, le procureur fiscal, un chirurgien, deux sergents. — En 1683, exempts : haut et puissant prince Henri de Luxembourg, abbé commandataire de Montiéramey, seigneur du lieu ; Estiennette Oudinot, veuve de feu Louis de Vaux, écuyer, seigneur de La Routelle ; François de Vaux, écuyer, seigneur de La Routelle ; François Beaufils, ancien gendarme du Roi ; le vicaire du lieu. — En 1783, montant du rôle, 3,868 livres ; nombre des taillables, 138, dont 84 domiciliés à Montreuil. — En 1789, contenance du territoire, 2,651 arpents 89 cordes 1|3. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs dressés sur la réquisition du procureur fiscal, de son substitut ou des marguilliers, par devant un notaire royal ou le lieutenant ordinaire en la justice.

C. 1566 (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1684-1789. — Procès-verbal dressé en l'Élection de Troyes et constatant qu'il résulte d'un rapport d'experts que les terres de Montereuil ou Montreuil (Aube) ne pourront, en 1684, produire plus de 4 boisseaux de grain par arpent. — États statistiques des habitants de Montreuil. — En 1787, cette communauté y compris les hameaux des Hauts et Bas-Bures contient 95 feux, 358 habitants, dont quatre privilégiés : le vicaire, Pierre-Paul Du Boucher, Paul-Antoine Du Boucher, Antoinette Du Boucher, tous trois nobles ; décimateurs à Montreuil : M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulles, abbé de Montiéramey, qui tire des dîmes 896 livres 2 sols 8 deniers de revenu ; aux Bures, les religieux de Montiéramey, 130 livres de revenu ; les menues dîmes appartiennent au curé de Montiéramey et lui rapportent 262 livres 15 sols ; le vicaire perpétuel a 25 cordes de jardin, et par an 250 livres payées par la fabrique et environ 121 livres payées par les fermiers du gros décimateur. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit l'imposition de la somme pour laquelle a été adjugé le reste de la tâche de corvée de la communauté pour l'année 1786. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère par devant le subdélégué de Troyes. — Lettre adressée au secrétaire de l'intendance par M. Truelle de Chambouzon, conseiller au bailliage de Troyes, concernant les rapports de parenté qui peuvent exister entre feu Jérôme Du Plessis, colonel de cavalerie, et Paul-Antoine Du Plessis Du Boucher, demeurant à Montreuil.

C. 1567. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Montgenost ou Montgenot (Marne) dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant, assesseurs et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 1,435 livres ; nombre des contribuables, 61 ; exempts : le curé ; seigneurs : le comte de Belloy, le baron de Cormigny. — En 1775, M. Legras, gentilhomme, seigneur du lieu. — En 1789, montant du rôle, 1,346 livres 8 sols 4 deniers ; nombre des taillables 67. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant un notaire au bailliage de Sezanne (Marne), prévôté et châtellenie de Chantemerle (Marne). — Demande en décharge de la capitation de la noblesse du bailliage de Troyes, cette demande adressée à l'intendant par Legras de Vaubercey, ci-devant mousquetaire du Roi, seigneur de Montgenost.

C. 1568. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Montgenost ou Montgenot (Marne). — En 1787, 64 feux, 275 habitants ; décimateurs : les religieux bénédictins de Villenauxe. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux de reconstruction du presbytère par devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant sur une réclamation du seigneur, qui trouve dur de payer deux mille livres d'imposition pour la reconstruction du presbytère, quand la dépense totale est estimée 3,670 livres.

C. 1569. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1676-1789. — Rôle des tailles de la communauté de Montiéramey (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,504 livres ; nombre des contribuables, 110 ; exempts : messire Rémond de Renouard, abbé de Montiéramey ; le curé ; François Du Vivier, écuyer, seigneur de La Ferté, lieutenant d'une compagnie de cavalerie. — En 1775, montant du rôle, 2,749 livres 5 sols ; nombre des taillables, 167, dont 21 domiciliés hors du territoire. — Rôle des vingtièmes. — État des biens appartenant à chacun des habitants, cet état dressé pour servir de base à la confection du rôle de la caserne de maréchaussée de Vendeuvre (Aube). — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant un notaire royal héréditaire résidant à Montiéramey.

Digitized by Google

— Procès-verbal dressé en l'Élection de Troyes et constatant qu'aux termes d'un rapport d'experts la récolte de blé de Montiéramey ne sera, en 1684, qu'un tiers de la récolte ordinaire.

C. 1570. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1685-1790. — Traité entre les fermiers généraux de l'abbaye de Montiéramey (Aube) et la communauté des habitants. (Ceux-ci s'engagent à ne pas faire payer de taille aux susdits fermiers qui, pendant la durée de leur bail ne réclameront aux habitants aucun des droits seigneuriaux dus par ces derniers aux termes de la transaction du 13 décembre 1505, savoir : 5 sols et une poule par ménage de manouvrier, 5 sols et un chapon par ménage de laboureur, moitié pour les veuves, 8 deniers par arpent de pré, 2 deniers par arpent de terre portant fruits, etc.) — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes et concernant la démolition de l'ancienne maison abbatiale et de la halle. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 150 feux, 456 habitants ; décimateur : l'abbé de Montiéramey ; les dîmes évaluées 300 livres de revenu ; 200 personnes occupées à la filature de la laine ; un maître d'école qui a, tout compris, 200 livres d'appointements. — Ordonnance de l'intendant qui maintient une ordonnance précédente aux termes de laquelle certains particuliers ont été autorisés à interdire la vaine pâture et à faire du regain dans les deux tiers de leurs prés. — Ordonnance du subdélégué de Troyes qui déclare déchargé du logement des gens de guerre le maître de poste de Montiéramey. — Procès-verbal d'adjudication par devant le subdélégué de Troyes d'un pont à construire près de Montiéramey. — État de l'ouvrage à faire pour réparer la principale rue de Montiéramey.

C. 1571. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1697-1790. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Montiéramey (Aube). — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 253 livres, dont 102 provenant de reliquat de compte, le reste de la location des biens communaux. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise les habitants à emprunter 4,000 livres pour réparer la nef de l'église et à hypothéquer cette somme sur les biens de la fabrique. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction de la tour. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, d'où il résulte que la fabrique de Montiéramey a 1,200 livres de revenu. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1572. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1676-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Montingon, Montaingon ou Montangon (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,383 livres 17 sols ; nombre des contribuables, 65 ; — exempt : François-Henri de Luxembourg, pair et maréchal de France, commandant les armées d'Allemagne pour le Roi, seigneur de Montangon. — En 1769, montant du rôle, 1,213 livres 5 sols ; nombre des taillables, 59, dont 53 domiciliés à Montangon, parmi eux le recteur d'école coté à 5 sols de taille, du consentement des habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant un ancien praticien au bailliage de Montangon. — Procès-verbal dressé par Jean Comparot, premier président en l'Élection de Troyes, et constatant que le 7 août 1707 un incendie a brûlé l'église, le clocher, le presbytère, sept autres maisons du village et six granges ; la perte est évaluée, pour l'église, à 15,345 livres (non compris les deux cloches qui ont été fondues), et pour les maisons et granges à 5,735 livres.

C. 1573. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1710-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Montingon, aujourd'hui Montangon (Aube). — En 1787, décimateur, le curé ; les dîmes louées 900 livres ; 58 feux, 204 habitants ; deux métiers à bas. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 132 livres 17 sols, savoir : 82 livres provenant de loyer de prés, 32 livres du loyer de la rivière, 18 livres 17 sols de reliquat de compte. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par devant le subdélégué de Troyes. — Devis des réparations à faire à l'église et au presbytère de Montangon par suite de l'incendie de 1707 ; arrêt du Conseil d'État qui ordonne à cet effet l'imposition d'une somme de 2,695 livres, compte-rendu à l'intendant par le collecteur de cette imposition. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère par devant le subdélégué de Troyes. — Homologation en l'Élection de Troyes d'un traité entre un recteur d'école et les habitants.

C. 1574. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1677-1790. — Rôles de la taille de la communauté de Mont-le-Pothier, aujourd'hui Mont-Pothier (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,470, droit de collecte non compris ; nombre des contribuables, 97. — Seigneur, en 1682 : messire Anne de Fieubet-Launac, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel ; en 1720, monseigneur le duc de Noailles ; en 1729, le marquis de Saint-Chamant. — En 1775, montant du rôle, 2,237 livres 15 sols ; nombre des taillables, 116, dont 109 domiciliés à Mont-le-Pothier. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant le prévôt du lieu. — Demande en décharge de la

taille adressée à l'intendant par le receveur de la commanderie de Fresnoy, y demeurant, paroisse de Mont-le-Pothier.

C. 1575. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1740-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Mont-le-Pothier, aujourd'hui Mont-Pothier (Aube) — Seigneur, en 1769, M. de Saint-Chamant, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Venant ; en 1788, le marquis de Saint-Chamant, vicomte de Rebense, grand sénéchal d'épée du Béarn, mestre de camp en second du régiment de La Fère-Infanterie, seigneur de Villenauxe. — En 1787, 108 feux, 381 habitants ; décimateur, le curé ; les dîmes, évaluées 1,300 livres de revenu. — Lettres de l'intendant des finances La Millière à l'intendant de Champagne, au sujet d'une requête des habitants qui veulent se faire dispenser de la corvée des grandes routes afin de pouvoir travailler à leurs chemins. — Comptes des syndics rendus par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis et procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à l'église.

C. 1576. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Montsuzain (Aube). — En 1677, montant du rôle, 917 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 66 ; exempts : messire François, baron Du Vouldy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, seigneur de Montsuzain, son homme d'affaire, le curé, une mendiante. — En 1719, monseigneur Du Vouldy, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 3,004 livres 11 sols, nombre des taillables, à Montsuzain, 62, à Voué, 70, dont 65 domiciliés en ce lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants réunis « au lieu accoutumé à tenir les plaids du « bailliage du Vouldy-Montsuzain. » — Lettre des officiers de l'Élection de Troyes à l'intendant, au sujet de l'incendie arrivé à Montsuzain le 27 juin 1780.

C. 1577. (Liasse.) — 37 pièces, 1 plan, papier.

1751-1789. — États statististiques des habitants, etc. de la communauté de Montsuzain (Aube). — En 1787, 67 feux, 161 habitants, 8 métiers à bas de coton, 20 fileuses de coton ; le baron de Vandenesse, capitaine au régiment royal de Picardie-Cavalerie, demeurant au château de Montsuzain, seigneur de Montsuzain, Voué, Aubeterre, Saint-Remy et Saint-Martin. — Avis du sous-ingénieur de Montrocher, concluant à ce que les habitants employent chaque année quatre jours de corvée bourgeoise à réparer leurs chemins. — Comptes de syndics. — Procès-verbal de visite de l'église et du presbytère par un expert désigné par l'intendant ; devis de réparations ; plan et élévation d'un nouveau portail qu'il est proposé de construire à l'église. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'une contestation des habitants avec le curé concernant les dîmes, qui sont pour les blés de la trente et unième gerbe, et pour la navette de la vingt et unième partie sans paille. — Sentence de l'Élection de Troyes qui homologue un traité entre les habitants et leur maître d'école.

C. 1578. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Moussey (Aube). — En 1679, montant du rôle, 512 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 34. — En 1682, exempts : le curé, M. de Villebertain, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,961 livres 9 sols ; nombre des taillables, 68, dont 53 domiciliés à Moussey. — Reçu de droits d'amortissement et de nouvel acquet dûs par la communauté de Moussey. — Procès-verbal de chevauchée dressé par un élu de Troyes et constatant les dégats causés par la grêle dans la paroisse, en 1689. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au duché d'Aumont, greffier en la justice de Villebertain et Moussey, par-devant un praticien en la justice de Villebertain, etc.

C. 1579. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1759-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Moussey (Aube). — Seigneurs, en 1769, le comte de Villebertain ; en 1787, le marquis de Mesgrigny. — En 1787, 47 feux, 208 habitants ; décimateur pour les grosses dîmes, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, qui en tire un revenu de 700 livres ; pour les menues dîmes, le curé qui en tire un revenu de 50 livres. — Comptes des syndics rendus par-devant le subdélégué de Troyes. — Correspondance entre les intendants des finances Trudaine et de Courteille, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, concernant la revente des terres domaniales de Moussey, engagé à M. le comte de Villebertain, et de Creney, engagé à la comtesse de Morville et à madame de Crussol (les engagistes s'opposent à la revente).

C. 1580. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1676-1784. — Rôle de la taille de la communauté de Naurois ou Norrois (Marne) dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 630 livres 16 sols ; nombre des contribuables, 31 ; exempt, le curé du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs

Digitized by Google

par les habitants, à la diligence de leur procureur syndic. — Devis des ouvrages à faire au pont du Cul-du-Mont sur le ruisseau des fiefs de La Norrois et de Beauregard, entre les villages de Saint-Léger-sous-Margerie et de Saint-Utin.

C. 1581. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Nesle-la-Réposte (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1677, montant du rôle, 543 livres 6 sols ; nombre des contribuables, 44 ; — exempts : le curé, la veuve de François Vinot, gouverneur des pages de la grande écurie du Roi ; Pierre Godin, écuyer, seigneur de Savigny, exempt des gardes-du-corps de Sa Majesté. — En 1769, montant du rôle, 773 livres ; nombre des taillables, 36, dont 7 forains ; seigneur, l'abbé de Nesle. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants. — En 1789, 29 feux ; un maître d'école qui reçoit de chaque laboureur 4 boisseaux de froment et de chaque manouvrier 2 boisseaux ; de plus les habitants doivent lui labourer 5 à 6 arpents par saison.

C. 1582. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1773-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Nesle-la-Réposte (Marne) rendus par-devant le subdélégué de Troyes ; recette ordinaire nulle. — État des commissions reçues et des ports payés par le syndic pendant l'année 1780. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes, concernant la reconstruction du presbytère, l'indemnité de logement due au curé qui a dû se loger à Villenauxe pendant trois ans et auquel 40 livres par an sont allouées. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants à s'opposer à l'exécution de lettres patentes obtenues par l'abbé de Nesle pour l'aliénation de 200 arpents de pâtures situées sur le territoire de la communauté. — Arrêt du Parlement rendu sur la requête d'Antoine Dubarail, abbé commandataire de Nesle, pour l'autoriser à exiger des habitants de Nesle le remboursement des frais faits par lui dans ce procès qui a été perdu par les habitants.

C. 1583. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Neuville, aujourd'hui Neuville-sur-Vannes (Aube). — En 1677, nombre des contribuables, à Neuville, 30, à Boudepartie, 24 ; montant du rôle, 704 livres 5 sols ; seigneur : noble homme Bernard de Barraillon, chevalier. — Dames de Neuville : en 1682, dame Marie Bonnot, veuve de messire Bernard de Baraillon ; en 1702 et en 1704, dame Marie Aubert de Vilserin ; en 1710, madame Foucault ; en 1765, mademoiselle de Gensse. — En 1779, montant du rôle, 2,916 livres ; nombre des taillables, 83. — En 1789, seigneur, M. Jaillant. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent immatriculé au bailliage de Saint-Liébault, aujourd'hui Estissac (Aube).

C. 1584. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1770-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Neuville, aujourd'hui Neuville-sur-Vannes (Aube). — En 1787, 76 feux, 294 habitants ; décimateur, le curé ; les dîmes évaluées 1,000 livres de revenu. — En 1788, 8 feux au hameau de Boudepartie. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants qui déclarent révoquer leur syndic. — Mandat de paiement d'une somme de 500 livres allouée sur le fonds des travaux de charité, pour la construction du chemin de Chennegy à Estissac, sur le territoire de Neuville. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 88 livres 10 sols, dont 71 livres 18 sols provenant de vente de chênes et d'une imposition sur les prenant part aux affouages communaux.

C. 1585. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Nogent-sur-Aube (Aube). — En 1679, montant du rôle, 3,669 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 205, exempts : l'ancien curé, le desservant, le recteur des écoles. — En 1691, M. Le Mairat, conseiller du Roi, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 4,140 livres 5 sols, contenance du territoire 2,927 arpents 7 cordes ; le président Le Mairat, seigneur du lieu. — En 1776, nombre des contribuables, 210, dont 23 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un sergent, le lieutenant, un praticien en la justice royale et foncière de Nogent-sur-Aube, en l'auditoire de ce lieu. — Procès-verbal dressé par le président en l'Élection de Troyes pour constater les pertes causées par les incendies des 23 octobre et 18 novembre 1686 et des 3 avril, 24 avril et 15 juillet 1687, où 15 maisons ont été brûlées.

C. 1586. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1700-1789. — États statistiques des habitants, chevaux, bestiaux, récoltes de la communauté de Nogent-sur-Aube (Aube). — En 1787, 184 feux, 542 habitants ; 4 métiers à bas, 8 fileuses de coton. — En 1788, 12 dames de charité, un maître d'école qui, casuel compris, reçoit de la fabrique et de

la communauté environ 150 livres ; une école de filles ; seigneur : le marquis Des Réaulx, qui possède aussi à Nogent le fief de La Roche contenant pour tout bâtiment un colombier. — Comptes des syndics. — En 1780, recette, 409 livres 5 sols, provenant de la location des biens communaux, notamment de la rivière louée, 24 livres. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1587. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Nozay (Aube). — En 1677, montant du rôle, 553 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 23, dont un drappier ; seigneur : Mathieu d'Angeville, gentilhomme ordinaire de la Reine. — En 1696, Jean-Baptiste Geoffroi de Coiffy, seigneur du lieu. — En 1718, madame de Coiffy, dame du lieu. — En 1731, exempt : Jacques Geoffroi de Coiffy, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 713 livres 1 sol ; contenance du territoire, 975 livres 1 sol. — En 1773, MM. de La Briffe, seigneurs du lieu. — En 1775, 29 taillables domiciliés à Nozay, 28 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un sergent en la mairie royale de Barbuise, un ancien praticien.

C. 1588. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1750-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Nozay (Aube). — En 1769, le marquis de Crillon, colonel aux grenadiers de France, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs : le curé, pour deux tiers, les chanoines de Notre-Dame à la cathédrale de Troyes, pour un tiers ; le tout évalué 1,200 livres de revenu (le curé perçoit en sus les menues dîmes estimées 30 livres) ; 30 feux, 107 habitants ; un métier à bas, 12 fileuses de coton. — En 1788, un château ; un écart : la ferme de Banlée, dépendant de la seigneurie ; un recteur d'école qui reçoit 4 livres de chaque laboureur, 3 de chaque manouvrier ou femme veuve et 16 livres de la fabrique, total 112 livres. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbaux d'adjudication de la reconstruction du presbytère et de réparations à l'église par-devant le subdélégué de Troyes. — Plainte adressée à l'intendant par le curé et par le marquis de Mauroy, seigneur de Nozay, contre un jeune homme qui s'est fait passer pour prêtre et a confessé une vieille femme.

C. 1589. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1679-1686. — Rôles de la taille de la communauté de Nuisement (aujourd'hui Nuisement-aux-Bois, Marne) et Chantecoq (Marne), dressés en vertu de commissions envoyées par l'intendant et par les président, lieutenant et élus en l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 563 livres 15 sols ; nombre des contribuables, à Nuisement, 13, dont le recteur d'école et un forain ; à Chantecoq, 9 ; — exempts : le duc de Vendôme, seigneur de Chantecoq ; Gui de Bronne, chevalier, seigneur de Nuisement et autres lieux ; le curé de Nuisement ; demoiselle Nicoles de Vaveray. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant et le garde de la justice de Nuisement.

C. 1590. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté d'Onjon (Aube). — En 1679, montant du rôle 1,394 livres ; nombre des contribuables, 103 ; le duc de Luxembourg, duc de Piney, seigneur du lieu ; — exempts : le curé, demoiselle Rose Mercier, veuve de Charles Cadot, écuyer. — En 1775, montant du rôle, 2,710 livres 15 sols ; nombre des taillables, 140. — Mandement des élus de Troyes, qui invitent les habitants à nommer leurs collecteurs ; procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le mayeur du lieu.

C. 1591. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1765-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté d'Onjon (Aube). — En 1769, le duc de Montmorency, seigneur du lieu. — En 1787, le curé, décimateur (les dîmes lui rapportent 860 livres par an) ; 132 feux, 440 habitants. — Comptes des syndics. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux, par-devant le subdélégué de Troyes. — Requête adressée à l'intendant par un ancien maître d'école, auquel les habitants ont accordé à titre de retraite l'exemption des charges communales et de la corvée et la réduction de sa taille à 2 sols 6 deniers ; il prie l'intendant d'approuver l'acte qui lui accorde ce privilège.

C. 1592. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Origny-le-Sec (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,152 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 147, dont 15 garçons, 28 veuves et 5 filles ; exempt : le prieur-curé ; nombre des tisserands, 22. — En 1696, 130 feux, 152 taillables. — En 1769, montant du rôle, 2,112 livres 6 sols 6 deniers ; nombre des taillables, 137 ; contenance du territoire, 2,346 arpents 98 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis par-devant un notaire royal héréditaire au bailliage de Sens, résidant à Origny, par-devant un ancien praticien en la prévôté d'Origny.

C. 1593. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1710-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté d'Origny (Aube). — En 1769, seigneur, M. Le Pelletier de Rozambo. — En 1787, décimatrice, l'abbesse du Paraclet, dont le revenu, à ce titre, déduction faite du préciput du curé, est évalué 668 livres ; ce préciput est estimé 508 livres 6 sols 8 deniers par an ; total 1,176 livres 6 sols 8 deniers ; — 135 feux, 424 habitants ; 30 métiers à bas, 60 métiers à toile de coton, 180 personnes occupées à la filature (du coton). — Comptes des syndics, recette nulle. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour le prier d'autoriser des impositions communales. — Procès-verbal dressé par le subdélégué concernant une requête des habitants qui ont demandé à l'intendant l'autorisation de mettre en réserve le tiers de 500 arpents de pâturages indivis entre leur communauté et celle de Maizière-la-Grande-Paroisse.

C. 1594. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Ormes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 820 livres ; nombre des contribuables, 52, dont le mayeur, un postulant (avocat), le maître d'école. — En 1682, exempts : le curé, le marquis de Dampierre, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2,124 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 90, dont 71 domiciliés à Ormes ; contenance du territoire, 2,077 arpents 6 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le mayeur en la mairie d'Ormes. — Lettre d'envoi, par Doé, receveur des tailles, aux collecteurs d'Ormes, de la commission de la taille pour l'année 1740, avec invitation de faire rédiger le rôle par des personnes capables, de venir à la recette tous les quinze jours, et de payer dans le courant de décembre 1739 le premier quartier de la taille de 1740, lequel échoit le 1er décembre 1739. — Reçu par le garde du Trésor royal des droits de nouveaux acquets dus par la communauté, en exécution de la déclaration du 5 juillet 1689. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, le marquis de Dampierre, capitaine aux gardes, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs, le prieur et les religieux de Molesme, les dîmes évaluées 400 livres de revenu ; 68 feux, 251 habitants, 15 métiers à bas, 20 fileuses de coton. — État des ouvrages à faire par corvée pour réparer les rues du village.

C. 1595. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1759-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Ormes (Aube). — En 1780, recette, 468 livres 14 sols, dont 174 livres 14 sols, provenant de reliquat de compte, le reste de la location des biens communaux ; dépense, 353 livres 8 sols 6 deniers, dont 12 livres au maître d'école pour avoir été porter à Châlons une requête adressée par les habitants à l'intendant. (En marge, on lit : « Les requêtes doivent s'en- « voyer par la poste, et il est défendu d'allouer ces sortes de « voyages. Passé pour 9 livres seulement sans tirer à consé- « quence. ») — Procès-verbal d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, des réparations à faire au presbytère. — Adjudication à bail des biens communaux.

C. 1596. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan et coupe du presbytère de la communauté d'Ormes (Aube).

C. 1597. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1651-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Ortillon (Aube). (Voir C. 1320.) — Sentence de l'Élection de Troyes, prononcée entre les habitants de Chaudrey et d'Ortillon, et portant que ceux d'Ortillon paieront la taille sur le pied de l'impôt de 1644. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le prévôt d'Ortillon, un ancien praticien en la prévôté, etc. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 25 feux. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1779, recette, 24 livres provenant de la location d'une pièce de pâture. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1598. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté d'Orvilliers (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1708 livres, nombre des contribuables, 83. — En 1683, le chapitre de la cathédrale de Troyes, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,944 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des taillables, 102 ; mademoiselle de Rosambo, dame du lieu ; contenance du territoire, 1,256 arpents 12 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le notaire royal sous le tabellion de Sens résidant à Orvilliers, par-devant le greffier et le lieutenant de la justice. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, le chapitre de la cathédrale de Troyes, décimateur, jouissant à ce titre de 1,002 livres 10 sols de revenu ; un curé à portion congrue ; 112 feux, 457 habitants ; 40 métiers à bas établis depuis 18 ans, 8 métiers à toile de coton. — État, notifié aux habitants d'Orvilliers, des adjudications au rabais des travaux des routes de l'Élection de Troyes, pour l'année 1788.

C. 1599. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1710-1789. — Procès-verbaux d'élection de l'assemblée

municipale de la communauté d'Orvilliers (Aube). — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 665 livres 13 sols 6 deniers, savoir : 352 livres 18 sols 6 deniers de reliquat de compte, 288 livres 15 sols pour moitié du loyer des biens indivis entre les communautés d'Orvilliers et de Vallant-Saint-Georges (Aube), 24 livres du pêcheur de Vallant, pour loyer de la rivière indivise entre les deux communautés. — Devis de réparations à faire au presbytère. — Procès-verbal d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, des travaux à faire à la nef et à la tour de l'église d'Orvilliers; arrêt du Conseil d'État approuvant cette adjudication qui avait pour objet principal la démolition de moitié de la nef. — Requête adressée par les habitants au subdélégué et constatant que par acte notarié du 16 mars 1710 les communautés de Vallant et d'Orvilliers sont convenues de mettre en réserve et de louer une portion des pâtures indivises entre elles. — Nomination d'experts pour procéder au partage de ces biens communaux en exécution de l'arrêt du Parlement du 29 avril 1774. — Contestation entre la communauté d'Orvilliers et un particulier qui s'était fait céder par elle deux tiers de ses biens communaux, pour en jouir pendant trois ans en remboursement d'avances par lui faites. — Procès-verbaux d'adjudication à bail de ces biens communaux.

C. 1600. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles des tailles de la communauté d'Ossey-les-Trois-Maisons (Aube). — En 1676, montant du rôle, 1,734 livres 15 sols, nombre des contribuables, 61, dont deux cabaretiers et deux hôteliers. — En 1683, exempts : le marquis de Mainville, le marquis Du Chastelet, mademoiselle de Bussy-Lamet, seigneurs et dame du lieu ; Catherine et Claire Foucault demoiselles Du Razet ; le curé du lieu. — En 1729, le comte de Mainville, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,680 livres 19 sols ; nombre des taillables, 70, dont 63 domiciliés dans la communauté ; M. de Boullongne, seigneur du lieu ; contenance du territoire, 2,931 arpents 51 cordes, dont un tiers inculte. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un praticien au bailliage et comté de Marigny, un notaire au même comté, etc.

C. 1601. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1704-1780. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté d'Ossey-les-Trois-Maisons (Aube). — En 1787, 62 feux, 215 habitants, 7 métiers à bas de coton ; curé à portion congrue ; décimateurs : le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, qui tire des dîmes du lieu 816 livres de revenu, l'abbesse du Paraclet, qui en tire 60 livres. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes, touchant des gages dûs au maître de poste des Trois-Maisons et les exemptions auxquelles il a droit. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics, recette nulle. — Requête adressée par les habitants à l'intendant, lettres du subdélégué au même, concernant le projet de mettre en réserve la pâture communale dite l'Étang-de-la-Mardelle. — Procès-verbaux d'adjudication de réparations à l'église et au presbytère.

C. 1602. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1670-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Paillot ou Thennelières (Aube). — En 1679, montant du rôle, 200 livres, droit de collecte non compris ; nombre des contribuables, 18 ; exempts : Eustache Le Noble, président au présidial de Troyes, seigneur du lieu ; le curé. — Seigneurs du lieu : en 1715, Pierre Le Noble Du Belley, écuyer, premier président au présidial de Troyes ; en 1742, Charles Dièvre, premier president au bailliage et siége présidial de Troyes ; en 1765, M. Paillot ; en 1775, le comte de Paillot. — En 1775, montant du rôle, 919 livres 15 sols ; nombre des taillables, 60, dont 12 domiciliés hors du territoire. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le lieutenant en la mairie royale et foncière du lieu. — Rôle des vingtièmes (le revenu du comte de Paillot à Thennelières, Laubressel et Belley est estimé 3,300 livres).

C. 1603. (Liasse.) — 52 pièces, papier

1683-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Paillot ou Thennelières (Aube). — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 400 livres de revenu ; 48 feux, 182 habitants, dont un bonnetier ; un maître d'école qui a 100 livres de gages (le précédent curé tenait l'école lui-même). — Arrêt du Parlement et enquête concernant une tentative d'assassinat faite au château de Thennelières contre le seigneur du lieu. — Procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes, d'un pont en charpente sur le ruisseau de Thennelières. — Devis de reconstruction de ce pont.

C. 1604. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1739-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Paillot ou Thennelières (Aube). — En 1783, recette : 856 livres 6 deniers, dont 98 livres 10 sols 6 deniers provenant d'un reliquat de compte, le reste provenant de l'adjudication des biens communaux. — Compte des dépenses faites par un particulier qu'un acte d'assemblée a député pour la poursuite d'un procès de la communauté contre le seigneur. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire au pres-

Digitized by Google

bytère, par-devant le subdélégué de Troyes. — Extrait d'un arrêt de la chambre de la Table de Marbre de Paris, rendu en faveur des habitants de Thennelières, contre le comte de Pa'llot, leur seigneur. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés et de la coupe des saules communaux, par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant, au sujet d'une imposition demandée par les habitants pour acquitter les gages du maître d'école.

C. 1605. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1676-1788. — Rôle de la taille de la communauté de Paisy-Cosdon et Vaujurenne (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,076 livres 5 sols; nombre des contribuables, 56. — En 1682, haute et puissante dame Madeleine Fabry, chancelière de France, dame de Paisy; Me Louis Nivelle, avocat au Parlement, seigneur de La Motte, dépendance de Paisy; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur de Cosdon. — En 1775, montant du rôle, 1,767 livres 15 sols; nombre des taillables, 83, dont six forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un sergent immatriculé au bailliage d'Aix-en-Othe (Aube).

C. 1606. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1727-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Paisy-Cosdon (Aube). — En 1769, le duc d'Estissac, le duc de Villeroy, M. Desmarets de Pâlis, le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneurs du lieu. — En 1787, décimateurs : l'évêque de Troyes, 80 livres de revenu; le prieur de Clairlieu (Aube), 70 livres; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, 50 livres; les religieux de Dilo (Yonne), 108 livres; le curé de Paisy, 385 livres; — 84 feux, 316 habitants; — un métier de bonneterie; trois fileuses de coton.— En 1788, 30 feux et 5 demi-feux au chef-lieu; 36 feux et 4 demi-feux à Vaujuraine; 2 feux aux Tuileries; 7 feux aux Chesnettes; un feu à Cosdon; total : 76 feux et 9 demi-feux. — Comptes des syndics. Pour les deux années 1777 et 1778, recette totale, 184 livres, provenant, 17 livres de la location des prés communaux, 167 livres de la vente de la réserve des bois communaux. — Devis de travaux à faire à l'église, à la maison de cure, à un ponceau et aux chemins communaux. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, pour lui donner son avis sur une requête des habitants qui demandent à être autorisés à plaider contre un particulier qui prétend être leur maître d'école. — Homologation d'une nomination de maître d'école par les habitants.

C. 1607. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1677-1721. — Rôles de la taille de la communauté de Palluau, actuellement dépendance de la commune des Loges-Margueron (Aube). — En 1677, montant du rôle, 215 livres 5 sols; nombre des taillables, 19. — En 1696, exempte : Madame de Palluau, veuve de feu messire Denis de Palluau, conseiller à la grand'chambre du Parlement de Paris. — En 1732, montant du rôle, 153 livres 12 sols; nombre des taillables, 11. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs pardevant le lieutenant de la justice des Loges-Margueron et un notaire en la duché-pairie d'Aumont. (Voir C. 1456, 1457.)

C. 1608. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Paslis ou Pâlis (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2870; nombre des contribuables, 161; exempts : Georges de Boucher, écuyer, seigneur du lieu; Anne de Boucher, veuve Pierre de Vauxelles, dame en partie; le curé du lieu; le prieur de Notre-Dame de Clairlieu. — En 1682, noble homme François Desmarais, avocat au parlement de Paris, y demeurant, seigneur du lieu. — En 1710, Nicolas Desmarest, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 2592 livres 10 sols; nombre des taillables, 145, dont trois domiciliés hors de la communauté. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Saint-Liébault (aujourd'hui Estissac, Aube), par-devant le lieutenant de la justice de Paslis, par-devant un praticien en la mairie de Paslis, etc. — Procès-verbal dressé par un élu en l'Élection de Troyes et constatant les pertes occasionnées par un incendie qui, le 20 juin 1729, a brûlé douze maisons.

C. 1609. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1733-1789. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à la conservation d'une plantation de vigne faite par les habitants de Paslis (Aube) en contravention aux règlements. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, Louis-Armand de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, chevalier des ordres du Roi, brigadier de ses armées, grand-maître de sa garde-robe, seigneur de Paslis pour une moitié; Nicolas Desmarest de Paslis, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel au régiment du mestre-de-camp-général d'Agout, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur pour l'autre moitié. — En 1787, décimateurs : le curé dont le revenu à ce titre est évalué 600 livres, le prieur de Clairlieu 600 livres, la chapelle de Saint-Nicolas de Troyes 200 livres; 160 feux; 17 métiers de bonneterie, 4 métiers à toile de coton, 15 machines à filer le coton. — Comptes des syndics. En 1778, recette 978 livres 9 sols, dont 276 livres 9 sols provenant

d'une contribution sur les prenant-part aux affouages, 700 livres payés par le duc d'Estissac en exécution du testament du duc de Coislins, évêque de Metz. — Ordonnance de l'intendant concernant le droit de pressoir bannal et le déplacement du cimetière.

C. 1610. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1676-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Pavillon (Aube). — En 1679, montant du rôle, 820 livres; nombre des contribuables, 114. — En 1682, Messire Edouard Colbert, seigneur du lieu. — Exempts, en 1691 : le curé, le maître de poste; — en 1720, Nicolas de Mauroy, écuyer, seigneur de Plaisance; le maître de poste. — En 1769, montant du rôle, 1967 livres 6 sols 6 deniers; nombre des taillables 105, dont 101 domiciliés dans le territoire de la communauté; contenance de ce territoire 3341 arpents 52 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et marquisat de Payns résidant à Pavillon; par-devant le juge nommé par les habitants pour haut et puissant seigneur messire Édouard Colbert, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, premier maître d'hôtel de la feue Reine (Marie-Thérèse), châtelain de Saint-Mesmin, Courlange, baron du grand Villacerf, marquis de Payens.

C. 1611. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1700-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Pavillon (Aube). — En 1769, le comte Doria, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs : le commandeur du Temple, qui jouit à ce titre de 248 livres de revenu; le desservant du lieu, 240 livres; l'évêque de Troyes, 60 livres; le curé de Savières, 100 livres; le prieur de Payns, 120 livres; — 93 feux, 332 habitants; un métier à bas. — Enquête faite par le subdélégué à la demande du maître de poste contre un voyageur qui l'avait menacé de mort. — Comptes des syndics; recette nulle. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant les réparations à faire à l'ancienne route de Paris à Troyes, passant par le territoire de Pavillon.

C. 1612. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1678-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Payens aujourd'hui Payns (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1077 livres 8 sols; nombre des contribuables, 107; exempts : le vicaire et un officier de la grande fauconnerie. — En 1695, messire Odard de Colbert, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 3,344 livres 11 sols; nombre des taillables domiciliés dans la paroisse, 106; forains, 13. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et marquisat de Payns. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateurs : le vicaire, dont le revenu à ce titre est évalué 50 livres; la commanderie, 45 livres; l'abbaye de Montier-la-Celle, 600 livres; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, 50 livres; — 111 feux, 362 habitants; 18 métiers à bas. — État des ouvrages faits par corvée pour réparer les rues du village.

C. 1613. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1741-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Payens, aujourd'hui Payns (Aube). — En 1778, recette, 3648 livres 15 sols, dont 115 livres provenant de reliquat de compte, 2435 livres de loyer de pré, 60 livres de loyer de pêche, etc.; dépense : 2818 livres payées aux collecteurs à compte sur les tailles, 123 livres au maître d'école pour ses gages, 12 livres pour honoraires au subdélégué de Troyes, 8 livres au greffier de la subdélégation. — Avis du subdélégué sur des demandes en autorisation de plaider adressées par les habitants à l'intendant, au sujet de leurs biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Procès-verbal de visite du presbytère. — Lettres de l'intendant au cardinal de Fleury, premier ministre, et du subdélégué à l'intendant, concernant les contestations des habitants avec leur curé.

C. 1614. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan du rez-de-chaussée du presbytère de la communauté de Payens aujourd'hui Payns (Aube).

C. 1615. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Pelmontier, aujourd'hui Puellemontier (Haute-Marne). — En 1679, montant du rôle, 1640 livres; nombre des contribuables, 85; exempt : messire Louis de Beurville, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Beurville, conseiller, maître d'hôtel et gentilhomme ordinaire de la maison de Sa Majesté, seigneur pour moitié de Puellemontier. — En 1691, exempt : messire François Guichard de Beurville, écuyer, seigneur de Puellemontier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. — En 1769, montant du rôle, 2566 livres 6 sols 3 deniers; nombre des taillables 134, dont 114 domiciliés dans le territoire de la communauté; contenance de ce territoire, 1935 arpents 3 cordes 30 perches; M. de Beurville, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le prévôt, son lieutenant et un notaire en la justice du lieu. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de la nef de l'église par-devant le subdélégué de Troyes.

Digitized by Google

C. 1616. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1650-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Pigney ou Piney (Aube). — En 1679, montant du rôle, 3921 livres 5 sols (les six deniers pour livre compris) ; nombre des contribuables, 243, dont le lieutenant de la justice, le procureur fiscal et son substitut, un procureur, le greffier de la justice, 1 praticien, 3 sergents, 2 chirurgiens, 18 tisserands, 11 bouchers, 6 pâtres, 5 boulangers et 1 pâtissier, 6 cordonniers et 1 savetier, 4 marchands de bois, 3 bûcherons, 3 scieurs, 2 charbonniers, 4 voituriers, 1 sabotier, 1 tonnelier, 6 mendiants ; exempts : le curé, le vicaire, François Doslu-le-Picard, chevalier, seigneur de Montbrault ; Étienne de Vienne, écuyer, seigneur de La Thuillerie ; Charles Marcel de Balidart, seigneur de Maulny ; demoiselles Claude et Élisabeth de Vienne ; le concierge du château de Monseigneur le duc de Piney. — En 1775, montant du rôle, 6650 livres 1 sol ; nombre des taillables, 286, dont trois imposés comme fermiers des dîmes et 21 comme forains. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant le bailli du duché de Piney, pairie de France, pour François Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Piney ; par-devant un notaire au bailliage et duché-pairie de Piney. — Transaction entre un hôtelier de Piney et le receveur des aides de Piney et de Brevonne, au sujet d'un procès pendant entre eux en l'Élection particulière de Brienne.

C. 1617. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1756-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Pigney ou Piney (Aube). — En 1769, seigneur : le duc de Montmorency du chef de sa femme Mademoiselle de Montmorency-Luxembourg, petite-fille aînée du maréchal duc de Luxembourg et de Piney, « sauf le retrait « ducal dévolu exercé par M. le marquis de Royan. » — En 1787, décimateur : le curé du lieu, les dîmes évaluées 1701 livres de revenu (y compris sans doute celles de Brantigny) ; — 310 feux (Rachizy compris) ; 12 métiers à bas. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant sur la requête d'un habitant de Piney qui demande que sa femme soit enfermée dans une maison de force. — Avis du subdélégué sur une requête de certains habitants de Piney, qui demandent qu'à l'avenir les toitures en chaume soient défendues ; — sur la demande faite par la communauté d'une imposition qui lui permette d'acheter des sceaux d'osier pour les incendies ; — sur la question de savoir s'il y a lieu de prescrire une corvée pour réparer les rues du village. — Ordonnance de l'intendant qui autorise les habitants de Piney à former, en corps de communauté, opposition à la sentence du bailliage de Chaumont du 11 janvier 1786 portant nouveau règlement sur la forme de perception de la dîme de la paroisse de Piney.

C. 1618. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1657-1771. — Marchés conclus entre les marguilliers de la fabrique de Pigney ou Piney (Aube) et des maçons, pour remettre en état les murailles et les piliers de l'église paroissiale. — Correspondance entre le subdélégué de Troyes et l'intendant de Champagne concernant la réparation de l'église de la communauté de Pigney ou Piney (Aube) ; devis, procès-verbaux d'adjudication, etc. ; — en 1753, reconstruction du portail principal, reconstruction et exhaussement du plafond de la nef, reconstruction d'un pilier ; — en 1769, consolidation des piliers du chœur par l'établissement de piliers nouveaux adossés aux anciens piliers ; suppression du petit clocher ; — en 1771, déplacement des portes latérales, reconstruction du comble.

C. 1619. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — Plan de l'église paroissiale de Pigney ou Piney, dressé par Jean-Baptiste-Alexandre Musson, ingénieur, architecte et inspecteur général des bâtiments du département des eaux et forêts de Champagne, pour être annexé à son devis du 21 août.

C. 1620. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan de l'église paroissiale de Pigney ou Piney (Aube), dressé d'après un plan de l'année 1700 conservé en deux exemplaires, l'un dans les archives du duché de Piney, l'autre dans celles de la fabrique.

C. 1621. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan de l'église paroissiale de Pigney ou Piney (Aube), copié sur un plan annexé à la minute d'un acte de dépôt daté de 1708. — Légende qui indique les vocables des sept autels, les bans du seigneur et des officiers de justice, les places du curé et du vicaire, les fonts, la table de communion, la balustrade du chœur, la chaire à prêcher, etc.

C. 1622. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Plan de l'église paroissiale de Pigney ou Piney (Aube), dressé à ce qu'il semble par l'architecte Milony, indiquant les changements projetés ; — coupes de plusieurs parties de charpente à reconstruire.

C. 1623. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1677-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Pigney ou Piney (Aube). — État administratif et financier du bureau de charité de Piney en 1787; ce bureau, composé du curé, d'un procureur, d'un receveur, du juge, du procureur fiscal et des marguilliers en exercice, a 62 livresde rentes foncières et constituées, plus le produit d'une quête faite à l'église et qui rapporte 60 livres par an. — Comptes des syndics. En 1778, recette 155 livres, provenant de la location des biens communaux et d'une rente appartenant à la communauté. — Sentence de l'Élection de Troyes qui ordonne une imposition pour payer les dettes de la communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1624. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Plancy (Aube). — En 1679, montant du rôle, 2,009 livres; nombre des contribuables, 189. — En 1691, exempts : le curé et deux chanoines du chapitre Saint-Laurent de Plancy; — en 1716, le curé et trois chanoines de Plancy. — En 1746, Madame Bignon, dame du lieu, les chanoines, le curé. — En 1769, montant du rôle, 3,534 livres; nombre des taillables, 187; dont 158 domiciliés dans le territoire; contenance de ce territoire, 2,932 arpents 7 cordes; seigneur, M. d'Aucourt. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et marquisat de Plancy par les habitants réunis sous la halle du lieu. — Procès-verbal dressé par un élu en l'Élection de Troyes et constatant les dégâts causés à Plancy par l'incendie du 6 août 1763, où 34 maisons ont été brûlées, notamment celle du chirurgien de l'hôpital du lieu; la perte totale est évaluée 126,808 livres; — note de l'ingénieur Coluel constatant que les communautés du voisinage sont venues travailler à l'enlèvement des décombres; lettre du subdélégué à l'intendant concernant un secours de 4,000 livres accordé aux incendiés, et les corvées prescrites pour charroyer la tuile nécessaire à la couverture des maisons reconstruites.

C. 1625. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1749-1787. — Mémoire sur le péage de Plancy (Aube). Ce mémoire mentionnant des aveux et dénombrements de 1376, 1522, 1549 et années suivantes, des baux de 1536, 1667, etc., (en 1522 ce droit était indiqué ainsi : « péage et « passage des carpes qui passent par la vanne des moulins « de Plancy, qui est tel que par chaque botte de poisson tel « qu'elles soient, j'ai droit et accoutumé de prendre deux « pièces soit carpes, brochets et autre poisson..... Péage de « la chaussée de Plancy et travers de La Perte, qui est tel que « chacun chariot chargé de marchandises ou autres denrées « passant par ladite chaussée ou par ladite Perte me doit « quatre deniers tournois, la charette deux deniers tournois. ») — Tarif des droits qui se lèvent sur les bateaux et trains de bois passant par la vanne des moulins de Plancy. — Arrêt du Conseil d'État qui supprime le péage du pont de Plancy. — Projet d'arrêt du Conseil approuvant l'adjudication de la reconstruction du pont du Bachot, près Plancy. — Mémoire adressé par l'intendant de Champagne à l'intendant des finances de Cotte, et visant un acte du 28 avril 1757 par lequel les habitants déclarent que M. de Guénégaud, leur seigneur, a fait construire à neuf le canal de Plancy depuis l'écluse jusqu'au moulin, pour faciliter la navigation. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du pont de Plancy par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1626. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Plan du pont projeté sur l'Aube, près du hameau du Bachot, sur le chemin de Plancy (Aube) à Troyes; ce plan indiquant une partie des maisons du hameau du Bachot et le commencement de la levée qui va, sur l'autre rive, du Bachot à Plancy.

C. 1627. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Profil de longueur d'une partie de la levée qui va du Bachot à Plancy; cette levée est interrompue en quatre endroits par le lit principal de l'Aube et par trois autres bras.

C. 1628. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Plan, élévation et coupe de trois ponts de bois à construire sur la levée qui va du Bachot à Plancy (Aube).

C. 1629. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1745-1789. — État des commerçants et autres personnes exerçant des arts et métiers dans le bourg de Plancy (Aube); cet état, dressé en exécution des arrêts du Conseil d'État des 23 août et 30 octobre 1767; quatre fabricants de bas au métier, onze tisserands. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, seigneur, M. d'Aucourt, dont le revenu, à Plancy, est évalué 8,000 livres (non compris ses droits seigneuriaux de greffe, hallage, boucherie, rente en avoine, estimés 320 livres de rente); le curé possède un quart des grosses dîmes qui lui rapporte 60 livres, la totalité des menues dîmes et novales dont il tire 240 livres de revenu;

Digitized by Google

210 feux, 733 habitants ; — privilégiés, outre le seigneur et le curé : les trois chanoines de la chapelle castrale de Saint-Laurent, fondée par les seigneurs doyens-nés, la veuve d'un chevalier de saint Louis et celle d'un élu en l'Élection de Sézanne (Marne) ; 80 métiers à bas, 162 personnes occupées à filer le coton, 54 mécaniques à filer. — En 1788, une ferme distante d'une demi-lieue, composée d'un feu, dite la Riverelle, dépend de Plancy. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant les 150 livres de gages dues chaque année au maître d'école par la communauté. — Comptes des syndics. En 1778, recette, 922 livres 14 sols, dont 362 livres 14 sols pour reliquat de compte, le reste provenant de la location des prés et marais communaux. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux.

C. 1630. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Plantis (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,326 livres 13 sols ; nombre des contribuables, 93 ; exempts : le curé, et Jean de Sompsois, écuyer, seigneur de Monceaux. — En 1776, montant du rôle, 1,854 livres 16 sols ; nombre des taillables domiciliés à Plantis, 96. — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui, en exécution d'une lettre de M. de Breteuil, en date du 4 juillet 1741, prescrit au syndic de Plantis de payer dix livres entre les mains du subdélégué de Troyes, pour servir à l'équipement de la milice. — Ordonnance du même qui enjoint au syndic de Plantis de conduire à Troyes le milicien de sa communauté, car le Roi a prescrit, pour l'année 1742, une assemblée générale des miliciens de Champagne. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Saint-Liébaut aujourd'hui Estissac (Aube), résidant à Paslis (Aube), par-devant le greffier et le lieutenant en la mairie de Plantis.

C. 1631. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1751-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Plantis (Aube). — En 1787, décimateur : le curé, les dîmes évaluées 1,500 livres de rente ; 104 feux, 393 habitants ; 4 métiers de bonneterie, une machine à filer, 11 fileuses de coton, une fileuse de laine. — En 1788, charges communales : l'entretien des fossés qui entourent le village, des chemins, des rues, de l'église et du presbytère. — Comptes des syndics : recette ordinaire nulle. — Devis et procès-verbal d'adjudication, par-devant le subdélégué de Troyes, des réparations de l'église. — Avis du subdélégué sur la question de savoir si la communauté doit être autorisée à louer une pièce de 80 arpents de friches qu'elle possède à Montgueux (Aube).

C. 1632. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1642-1789. — Rôle d'une imposition extraordinaire sur la communauté de Pont-Sainte-Marie (Aube). — En 1654, levé 80 livres sur 140 contribuables. — Rôle d'une imposition de 100 livres levée en 1665 sur les habitants du Pont-Hubert, hameau dépendant de Pont-Sainte-Marie, pour la réparation du pont élevé sur la Seine en cette localité ; nombre des contribuables, 59. — Rôles de la taille de la communauté de Pont-Sainte-Marie et Pont-Hubert. — En 1679, montant du rôle, 1,845 livres ; nombre des contribuables domiciliés à Pont-Hubert, 51, à Pont-Sainte-Marie, 42, des pauvres, 9, des forains, 17 ; exempts : le curé et Louis Hocquet, sieur Du Molinet. — En 1769, montant du rôle, 3,389 livres 18 sols ; nombre des taillables domiciliés à Pont-Sainte-Marie, 70, à Pont-Hubert, 60 ; contenance du territoire, 1,386 arpents 45 cordes ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, seigneur du lieu. — Reçus de taille délivrés aux collecteurs de la communauté par le receveur de l'Élection de Troyes. — Avis imprimé adressé à la communauté de Pont-Hubert, et portant que d'après les ordres de l'intendant, le rôle des corvées de 1787 doit être dressé au marc la livre du rôle de la taille de la même année.

C. 1633. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1616-1789. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs des communautés de Pont-Sainte-Marie et de Pont-Hubert (Aube) « au lieu accoutumé à tenir les plaids de la justice et « mairie foncière de Pont-Sainte-Marie. » — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 182 feux ; décimateur : le chapitre, les dîmes évaluées 1,200 livres de revenu. — Requête adressée à l'intendant par le chapitre de Saint-Étienne de Troyes qui, vu la suppression d'une partie des droits de péage du Pont-Hubert, suppression prononcée par arrêt du Conseil, le 25 janvier 1750, demande à être déchargé de l'entretien du pont, moyennant quoi il renoncerait aux droits de péage encore maintenus ; avis de l'ingénieur Legendre, lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances Trudaine, touchant cette renonciation. — Procès-verbal dressé par le greffier de la subdélégation de Troyes, envoyé à Pont-Sainte-Marie pour vérifier l'exactitude des réclamations de certains habitants de ce lieu, qui prétendent être exempts de la corvée pour cause d'infirmité.

C. 1634. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1782-1789. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, qui décide qu'à partir du 1er janvier 1785, les habitants de Pont-Hubert auront un syndic distinct de celui de Pont-Saint-Marie, tout en continuant de ne former avec Pont-Sainte-Marie qu'une seule communauté. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 1,611 livres 16 sols, dont 22 livres 16 sols provenant de reliquat de compte, le reste provenant de la location des prés et des saules communaux ; dépenses, 12 livres 5 sols à M. le curé pour avoir récité la passion, 7 livres 15 sols payés aux sonneur, diacre, sous-diacre, chantre et enfants de chœur qui ont assisté à l'office de saint Abdon. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère. — Plainte adressée à l'intendant par une fille de Pont-Hubert dont le père est accusé de vol, et qui s'est laissé soutirer de l'argent à cette occasion par un cavalier de la maréchaussée.

C. 1635. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Potangis (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 520 livres; les six deniers pour livre non compris ; nombre des contribuables, 44, dont 5 absents ; exempts : le prieur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 776 livres 15 sols ; contenance du territoire, 1,202 arpents 24 cordes ; M. de Rosambo, seigneur du lieu. — En 1775, nombre des taillables domiciliés à Potangis, 41. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant et le greffier de la justice du lieu. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 40 feux, 160 habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 200 livres, dont 66 livres 18 sols provenant de reliquat de compte, le reste de la location de la pâture communale. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère.

C. 1636. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Pouan (Aube). — En 1677, montant du rôle, 4,356 livres 5 sols; nombre des contribuables, 199, dont le substitut du procureur du Roi, trois notaires royaux (l'un d'eux est en même temps procureur fiscal), un procureur, deux sergents, 13 tisserands et le maître d'école ; exempts : le curé, Jean-Baptiste de Richebourg, écuyer, seigneur par indivis pour moitié avec le Roi, seigneur aussi d'une moitié ; Nicolas Villemer, écuyer, seigneur de Rochefèvre, garde-du-corps vétéran. — En 1769, montant du rôle, 4,092 livres 11 sols ; contenance du territoire, 2,437 arpents. — En 1776, nombre des taillables, 198, dont 167 domiciliés à Pouan. — Quittance d'une imposition levée sur les usurpateurs des biens communaux. — Avis des élus de Troyes concluant à ce que le curé de Pouan faisant valoir lui-même, soit imposé à la taille. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants rassemblés en l'auditoire royal de Pouan, par-devant un notaire royal en la châtellenie de Méry, résidant à Pouan.

C. 1637. (Liasse.) — 50 pièces, 2 plans, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Pouan (Aube). — En 1769, seigneurs du lieu : les héritiers de Madame Thoinard, le chapitre de Vincennes représentant le Roi. — En 1787, décimateurs : le curé qui a les novales évaluées 300 livres de revenu, le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, qui tire de sa part 600 livres de loyer, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, 36 livres. — En 1788, 188 feux, un château avec ferme et basse-cour ; pompe à incendie. — Comptes des syndics. En 1778, recette : 1077 livres 12 sols 6 deniers provenant des revenus des biens communaux, prés, pêche, bois (une demi-année de la pêche communale a rapporté 235 livres). — Devis de la reconstruction du presbytère, plans, coupes, élévation du presbytère projeté.

C. 1638. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1690-1789. — Quittance des droits d'amortissement et de nouvel acquet dus par la communauté de Pouan (Aube), suivant l'état de recouvrement arrêté au Conseil, le 5 février 1692. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient l'indivision d'une pièce de pré de 63 arpents appartenant en commun aux habitants de Pouan et de Viâpres-le-Petit (Aube) ; correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances d'Ormesson et le subdélégué de Troyes, concernant une requête des habitants de Pouan, qui demandent le partage de cette pièce de pré entre leur communauté et celle de Viâpres-le-Petit.

C. 1639. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Pougy (Aube). — En 1677, montant du rôle : 2,575 livres 6 sols 3 deniers ; nombre des contribuables, 176. — En 1679, exempts : le curé et un chanoine de Pougy. — En 1691, le

Digitized by Google

comte de Brienne, baron de Pougy. — En 1769, montant du rôle : 3,698 livres ; contenance du territoire, 2,774 arpents 9 cordes ; — le comte de Brienne, seigneur du lieu. — En 1775, nombre des taillables domiciliés à Pougy, 132 ; à Véricourt, 45. — Rôle de l'imposition levée sur les habitants et les propriétaires forains de Pougy, privilégiés et taillables, pour la construction de la caserne de maréchaussée de Brienne ; leur revenu total est évalué à 10,902 livres. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire, greffier de la prévôté du lieu. — Extrait du tableau des habitants de Pougy, cet extrait contenant désignation du collecteur qui, en 1789, s'est trouvé indiqué par les réglements pour l'année suivante.

C. 1640. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1734-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Pougy (Aube). — En 1787, 143 feux, 537 habitants. — En 1788, un bureau de charité qui a pour supérieure Madame la comtesse de Brienne, pour directeur le curé, 60 livres de rente plus le produit des quêtes qui est aussi de 60 livres par an ; un bonnetier, 17 fileuses en laine ; le château est détruit. — Ordonnance de l'intendant qui rejette une demande en remise de corvée formée par les habitants. — État des pertes causées par les incendies des 25 décembre 1773, 7 février et 18 mars 1774, cet état comprenant 14 personnes qui ont perdu la valeur de 34,560 livres. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. En 1779, recette : 3 livres pour location de terre. — Mémoire du curé en réponse aux accusations dont il est l'objet.

C. 1641. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1676-1769. — Rôles de la taille de la communauté de Précy-Notre-Dame (Aube). — En 1677, montant du rôle : 420 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 14 ; exempts : le prieur du lieu et Mathieu d'Angeville, écuyer, seigneur du lieu. — En 1692, montant du rôle : 215 livres 10 sols, nombre des contribuables, 18 ; exempts : le prieur et Louis de Vienne, seigneur du lieu. — En 1710, 20 feux. — En 1746, montant du rôle : 344 livres 7 sols 4 deniers ; nombre des taillables domiciliés à Précy-Notre-Dame, 19 ; exempts : le prieur et Madame de Morville. — En 1769, montant du rôle, 847 livres 15 sols ; contenance du territoire, 695 arpents 4 cordes ; nombre des taillables, 29. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, en assemblée des habitants, par-devant le juge du lieu.

C. 1642. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1759-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Précy-Notre-Dame (Aube). — En 1769, le comte de Brienne, seigneur du lieu. — En 1787, l'archevêque de Toulouse, comme abbé de Basse-Fontaine, décimateur, jouissant à ce titre d'un revenu de 950 livres ; 30 feux, 90 habitants ; un maître d'école qui a 120 livres de gages. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette nulle. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations de l'église. — Traité entre les habitants et un maître d'école qui s'engage à tenir l'école chaque année, du 1er novembre au 1er avril, et qui recevra de chaque enfant 4, 5 ou 8 sols, suivant que cet enfant sera à l'alphabet, écrira ou apprendra l'arithmétique ; de plus, chaque laboureur lui donnera par an trois boisseaux de froment, chaque manouvrier 30 sols, chaque veuve 15 sols.

C. 1643. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Précy-Saint-Martin (Aube). — En 1679, montant du rôle : 1,756 livres ; nombre des contribuables, 138 ; exempts : le curé et un aumônier général d'artillerie. — En 1690, le prince de Commercy, seigneur du lieu. — En 1701, 133 feux. — En 1704, messire Louis de Vienne, chevalier, seigneur du lieu. — En 1715, nombre des contribuables, 122. — En 1746, Madame de Morville, dame du lieu. — En 1769 montant du rôle : 2,203 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des contribuables 141, dont 4 forains ; contenance du territoire, 965 arpents 30 cordes. — Rôle de l'imposition levée à Précy-Saint-Martin pour la construction de la caserne de Brienne ; le revenu total produit par le territoire et par l'industrie des habitants est évalué à 7,560 livres 5 sols. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le juge en garde et le lieutenant de la justice du lieu.

C. 1644. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1760-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Précy-Saint-Martin (Aube). — En 1769, le comte de Brienne, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs : le curé qui tire des dîmes 900 livres de revenu, les religieux de Montiérender (Haute-Marne), 160 livres ; 134 feux, 515 habitants ; un maître d'école qui a 90 livres de gages. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette : 182 livres dont 80 de reliquat du compte précédent et 102 livres provenant de la location du gourmetage. — Procès-verbaux d'adjudication du gourmetage dont le tarif est 5 sols par muid de vin, 10 sols par muid d'eau-de-vie, vendus dans la paroisse.

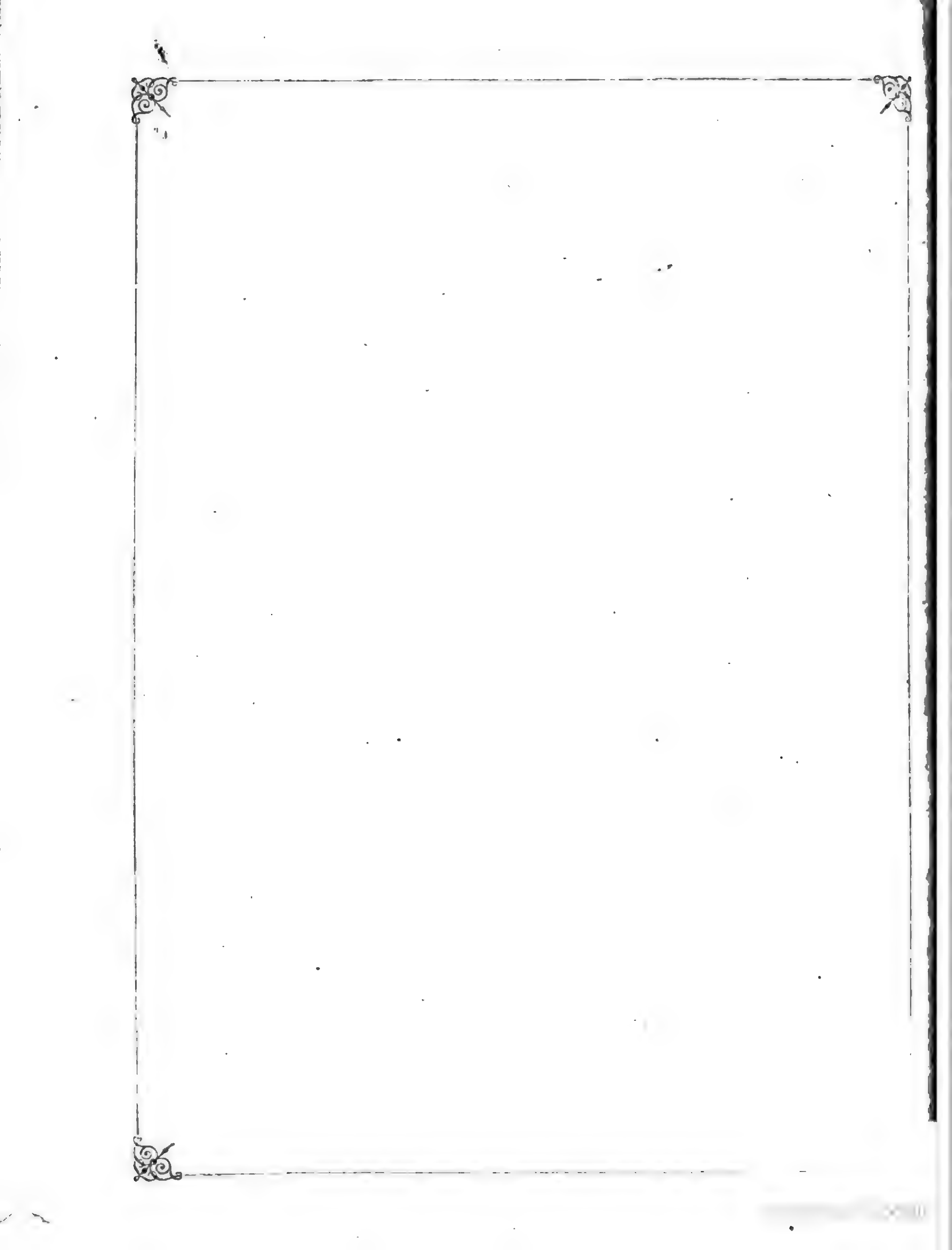

Digitized by Google

C. 1645. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1754-1787. — Lettres adressées à l'intendant par le subdélégué de Troyes concernant l'acquisition d'une maison d'école par la communauté de Précy-Saint-Martin (Aube). — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère. — Devis de reconstruction du presbytère ; procès-verbal d'adjudication.

C. 1646. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1788. — Plans, coupes, élévations du nouveau presbytère à construire par la communauté de Précy-Saint-Martin (Aube).

C. 1647. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Premierfait (Aube). — En 1679, montant du rôle, 973 livres 15 sols ; nombre des taillables, 52, dont le prévôt, un procureur et un sergent. — En 1682, exempt : le curé. — En 1685, l'évêque de Troyes, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,229 livres 5 sols ; contenance du territoire, 1,958 arpents. — En 1775, 61 taillables domiciliés à Premierfait. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent en la justice, et un notaire royal au bailliage de Sens, résidant à Premierfait. — Circulaire imprimée adressée par Hérault, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, au syndic de Premierfait, pour l'inviter a faire « la publication du rôle du dixième denier à la porte « de l'église principale du lieu, à l'issue de la grande messe « du dimanche, après la réception dudit rôle. »

C. 1648. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1733-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Premierfait (Aube). — En 1787, décimateurs : le curé qui a un tiers des grosses dîmes, évalué 245 livres de revenu, et la totalité des menues dîmes qui lui rapportent 150 livres ; le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, deux tiers des dîmes estimés 489 livres, et les novales 18 livres ; — 62 feux, 221 habitants ; un maître d'école qui a 72 livres de gages. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants, qui approuvent un traité conclu entre le curé et le lieutenant de la justice, sur le mode de perception de la dîme dans la paroisse.

C. 1649. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Prugny (Aube), paroisse de Messon (voir C. 1556). — En 1692, montant du rôle, 729 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des taillables, 68, dont 16 incendiés ; exempt : le curé, la marquise de Laval, dame du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2406 livres 2 sols 6 deniers ; nombre des taillables domiciliés à Prugny, 60. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants, tenues par-devant des notaires du bailliage de Vauchassis (Aube). — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, Madame la comtesse de Lagnon, dame du lieu. — En 1787, 62 feux, 217 habitants ; décimateur : le doyen de Villemaur (Aube) qui perçoit, à ce titre, 525 livres de revenu. — En 1788, un maître d'école qui fait la classe pendant quatre mois, et à qui sa place rapporte environ 150 livres par an. — Comptes des syndics. — En 1782, recette, 125 livres 5 sols, dont 123 provenant d'une imposition sur les prenant part aux affouages, 2 livres 5 sols de vente de fruits. — Ordonnance de l'intendant qui rejette une demande d'emprunt faite par la communauté, pour payer les frais d'un procès entrepris sans autorisation. — Lettre adressée à l'intendant par le subdélégué de Troyes, concernant un traité entre les habitants et un maître d'école auquel ils assurent 80 livres de gages.

C. 1650. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Prunay-le-Sec (Aube). — En 1677, montant du rôle, 440 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 31 ; exempt : le curé du lieu. — En 1682, seigneurs du lieu : le prince de Courtenay, le marquis Du Chastelet, M. de Mainville. — En 1716, le comte de Marigny, seigneur du lieu. — En 1718, le comte de Mainville, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle : 537 livres 2 sols, nombre des taillables 40, dont 38 domiciliés à Prunay ; contenance du territoire : 1,822 arpents 1 corde. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage et comté de Marigny. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, M. de Boullongne, seigneur du lieu. — En 1787, 36 feux, 161 habitants ; 6 métiers à bas, 5 métiers à toile, tous les enfants occupés pendant l'hiver à filer du coton ; décimateur : le curé du lieu qui tire des dîmes 600 livres de revenu. — Traités entre les habitants et le recteur d'école. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1651. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Prunay-Saint-Jean (Aube). — En 1679, montant du rôle, 228 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 16 ; exempts : Mademoiselle de Saint-Andrey, Isaac de Comte, lieutenant

Digitized by Google

au régiment de Tilliardel, seigneur de La Salle. — En 1769, les religieux de Montier-la-Celle, seigneurs du lieu ; montant du rôle, 728 livres ; nombre des taillables, 25, dont deux forains ; contenance du territoire, 330 arpents 10 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage du duché d'Aumont. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 22 feux ; 74 habitants. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'assemblée des habitants « au lieu accoutumé à tenir les « plaids tant ordinaires qu'extraordinaires de la justice de « La Salle-Prunay » par-devant le mayeur de cette justice, sur assignation donnée aux dits habitants par ordre du procureur fiscal, afin de les inviter à creuser davantage le puits Bruat et les deux gués de la communauté.

C. 1652. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rachisy (aujourd'hui hameau de la commune de Piney (Aube). — En 1679, montant du rôle, 133 livres 3 sols ; nombre des contribuables, 3. — En 1765, l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 356 livres 15 sols ; nombre des taillables, 6. — En 1788, la communauté de Rachisy est composée de trois fermes qui appartiennent à l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes.

C. 1653. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Ramerupt (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,435 livres ; nombre des contribuables, 142, dont un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, deux avocats, deux praticiens, un greffier, trois sergents, trois chirurgiens, un recteur d'école, trois drapiers, quatre tisserands, quatre marchands, trois boulangers, un vigneron. — En 1769, montant du rôle, 2,488 livres 8 sols ; nombre des contribuables, 149 ; seigneur, M. de Luxembourg ; contenance du territoire, 1,982 arpents. — En 1779, de Saligny, avocat et bailli de Ramerupt. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis sous la halle par-devant le lieutenant-général du bailliage de Ramerupt, par-devant un notaire au même bailliage, etc. — Procès-verbal de chevauchée d'un membre du tribunal de l'Élection de Troyes pour constater les dégâts causés à Ramerupt par l'incendie du 6 mai 1708.

C. 1654. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Ramerupt (Aube). — En 1787, décimateurs : le prieur de Ramerupt pour un tiers évalué 300 livres ; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes pour deux tiers estimés 600 livres. — Nombre des feux en 1787 : 130, dont seize incendiés le 14 septembre de la même année ; nombre des habitants, 539 ; 190 arpents de biens communaux ; une maison d'école ; privilégiés : le curé et les religieux de l'abbaye de la Piété. — En 1788, un fief dit La Gravière ; emplacement de l'ancien château où se trouvent la prison et le logement du garde chasse ; revenu employé au soulagement des pauvres : 20 livres provenant de quêtes à l'église (les biens de la maladrerie rapportant de 300 à 350 livres ont été réunis à l'hôpital d'Arcis-sur-Aube). — État de la dépense occasionnée par l'épizootie qui a sévi à Ramerupt et à Nogent-sur-Aube en juin 1777. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant, mémoire et note de l'ingénieur de Montrocher, concernant le chemin de Ramerupt à l'Aube et le pont projeté sur cette rivière. — Couvertures en tuiles ; analyse de l'arrêt du Conseil du 29 juin 1785 qui ordonne de couvrir en tuiles ou en ardoises toute maison nouvellement construite, à moins que l'intendant n'autorise l'emploi d'un autre système de couverture. — Correspondance entre l'intendant et le garde des sceaux Chauvelin touchant une requête du prieur de Ramerupt qui demande l'autorisation de faire démolir la nef de l'église prieurale. — Requête adressée au Roi en son Conseil par le prieur de Ramerupt, qui demande l'autorisation de faire démolir complètement l'église prieurale à la charge par lui d'entretenir à l'église paroissiale un vicaire auquel il donnerait 200 livres d'appointements.

C. 1655. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1690-1789. — Avis du subdélégué de Troyes sur la requête d'un particulier de Ramerupt (Aube), garde-chasse du duc de Luxembourg, et qui prétend être à ce titre exempt de la charge de syndic. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 355 livres provenant des revenus communaux, dont 25 livres pour location de la rivière ; dépense, 303 livres 7 sols 9 deniers, dont 150 livres pour les gages du maître d'école. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Avis du subdélégué concluant à ce que l'intendant autorise les habitants à faire assigner les gros décimateurs pour les contraindre à faire réparer le chœur de l'église. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère ; requête adressée à l'intendant par M. de Velfrey, abbé de la Piété, qui demande à être déchargé d'une partie de sa cote au rôle de l'imposition relative à la reconstruction du presbytère de Ramerupt.

C. 1656. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de

Digitized by Google

Rances (Aube). — En 1677, montant du rôle, 702 livres ; nombre des contribuables, 60 ; exempts : le curé et noble homme Paul de Villette, commissaire de l'artillerie. — En 1702, nombre des feux, 63. — En 1769, montant du rôle, 1,022 livres ; taillables domiciliés à Rances, 34 ; contenance du territoire, 797 arpents 1 corde 45 perches. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le prévôt de Rances pour Messire Gédéon Du Metz, seigneur de Rances, Chalette, Jasseines, Corbeil, Donnement, conseiller du Roi en ses Conseils, garde du trésor royal, intendant et contrôleur général des meubles et joyaux de la couronne, président en la Chambre des Comptes. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneur, Claude-Gédéon-Denis Dumets, comte de Rosnay, président honoraire à la Chambre des Comptes. — En 1787, décimateurs : le curé pour les 5/6es estimés 600 livres, les religieux de Montierender pour 1/6e estimé 120 livres.

C. 1657. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1699-1789. — Délibération de la municipalité de Rances (Aube), concernant l'indemnité due aux députés chargés de représenter la communauté à l'assemblée du bailliage de Chaumont (Haute-Marne), pour l'élection des députés aux États Généraux. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant au sujet d'un procès intenté par la communauté au sieur Antoine Petit, pour l'empêcher d'avoir un troupeau séparé du troupeau communal ; arrêt du Parlement qui condamne les habitants de Rances ; arrêt du Conseil d'État qui autorise une imposition extraordinaire pour le payement des frais du procès. — Comptes des syndics. — En 1782, recette, 44 livres provenant du revenu des biens communaux ; dépense, 59 livres 15 sols. — Avis du subdélégué concluant à ce que les habitants soient autorisés à mettre en réserve cinq fauchées de pré. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations du presbytère et de l'église. (Dans les travaux à faire à l'église est compris la démolition de la nef considérée comme trop vaste, une partie du mur nord devait seule être conservée et la nouvelle nef être de onze pieds moins longue que l'ancienne.)

C. 1658. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Rhèges (Aube). — En 1679, montant du rôle, 980 livres ; nombre des contribuables, 79, dont un mayeur et un procureur fiscal ; exempts : le curé ; Antoine d'Aunay, Antoine d'Argillières et Pierre d'Aunay, écuyer, seigneurs du lieu ; et Jean Fayot, employé à la grande vénerie du Roi. — En 1769, contenance du territoire, 1,893 arpents 2 cordes. — En 1775, montant du rôle, 1,775 livres 15 sols ; nombre des taillables domiciliés à Rhèges, 68. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un praticien en la justice et un notaire royal au bailliage de Troyes. — Plaintes adressées à l'intendant par le sieur Vaillant, seigneur en partie de Rhèges, ancien gendarme, au sujet d'une lettre à lui adressée et qu'un tiers s'était fait remettre à la poste d'Arcis ; — par madame de Mosny de Rhèges, qui est mécontente des procédés de son mari et qui voudrait le faire enfermer. — Seigneurs de Rhèges en 1769 : Antoine d'Aunay, chevalier ; Claude de Berrey, curé de Broyes ; Christophe d'Aunay, chevalier ; Claude-Philippe de Mosny, chevalier ; Hélène d'Aunay, veuve ; Claude de Villiers de l'Isle-Adam, chevalier ; Pierre Noché, conseiller du Roi ; etc. — En 1787, décimateurs : le prieur de Rhèges, sa part des dîmes évaluée 628 livres 2 sols 3 deniers ; le curé, sa part des dîmes évaluée 130 livres ; — nombre des feux, 70 ; 190 habitants ; — quatre bonnetiers qui ont six métiers ; huit personnes occupées à filer du coton.

C. 1659. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1758-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Rhèges (Aube). — En 1779, recette, 504 livres 12 sols, dont 491 provenant de la location des biens communaux ; dépenses : 192 livres à compte sur le prix de la pompe à incendie ; 100 livres au maître d'école pour ses gages, etc. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, touchant le projet de mettre en réserve une partie des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et Necker, directeur général des finances, sur la question de savoir si l'abbé Le Marchand de Vauval, grand vicaire de Saint-Flour et prieur de Saint-Sulpice de Rhèges, doit comme gros décimateur réparer la chapelle attenante à l'église aussi bien que les chœur et cancel. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église moyennant la somme de 4,420 livres.

C. 1660. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1688-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Riancey (aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Lyé (Aube). — En 1691, montant du rôle, 502 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 47 ; seigneurs : Messire Édouard Colbert et M. de Riancey. — En 1710, seigneurs : Messire Pierre-Gillebert Colbert et Maître François Camusat. — En 1769, seigneurs : MM. Camusat de Riancey et le marquis d'Hautefort ; montant du rôle, 1,023 livres 5 sols ; nombre des taillables, 46, dont 35 habitant Riancey ; contenance du territoire, 1,058 arpents 39 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants tenues devant

la croix de Riancey en présence d'un praticien en la justice du lieu, pour Messire Édouard Colbert, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, inspecteur général des bâtiments du Roi, jardins et manufactures de France, marquis de Villacerf et Payns, seigneur de Riancey.

C. 1661. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1754-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Riancey (Aube). — En 1787, décimateur, l'évêque de Troyes, les dîmes évaluées 680 livres de revenu; nombre des feux, 37; nombre des habitants, 117. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 1,297 livres, dont 1,083 provenant de la location des biens communaux; dépense, 1,295 livres, dont 748 payées au collecteur à compte sur les tailles, 30 livres au maître d'école, 17 au curé. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Expertises ordonnées par l'intendant de Champagne dans des terrains que leurs propriétaires veulent planter en vignes.

C. 1662. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1742-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Roncenay (Aube). — En 1742, montant du rôle, 305 livres 1 sol 9 deniers; nombre des contribuables, 19. — En 1769, montant du rôle, 548 livres; nombre des taillables, 21, dont 20 habitant Roncenay; contenance du territoire, 620 arpents 28 cordes. — Seigneurs: en 1768, M. de Saint-Martin; en 1769, M. de La Michaudière. — Tableau des habitants devant servir au choix des collecteurs. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateur, le curé de Villy-le-Maréchal (Aube), les dîmes évaluées 580 livres de revenu; 22 feux, 63 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 74 livres 13 sols provenant d'émondes de saules; dépense, 32 livres 2 sols, dont 12 livres payées au maître d'école. — Procès-verbaux d'adjudication d'émondes de saules.

C. 1663. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1718-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rosières (Aube). — En 1718, principal du rôle, 1,850 livres; nombre des contribuables domiciliés à Rosières, 35. — En 1769, montant du rôle, 796 livres 15 sols; nombre des taillables, 71, dont 45 domiciliés à Rosières; contenance du territoire, 266 arpents 51 cordes; seigneur, M. Berthelin. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateur, l'abbé de Montier-la-Celle, les dîmes évaluées 300 livres de revenu; 32 feux; 112 habitants. — Comptes des syndics. — En 1780, recette, 70 livres provenant de la location des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour lui proposer d'homologuer un traité passé entre les habitants de Rosières et Viélaines et le maître d'école qu'ils ont choisi, auquel ils donneront par ménage un boisseau de froment et un demi-boisseau de seigle ou d'orge chaque année, et par enfant cinq sols tous les mois; ce maître d'école sera logé par le seigneur.

C. 1664. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rosson (aujourd'hui dépendant de la commune de Dosches, Aube). — En 1677, montant du rôle, 953 livres 5 sols; nombre des contribuables, 42. — En 1691, exempt: le duc de Luxembourg, pair de France, seigneur du lieu. — En 1769, seigneurs: M. de Luxembourg et Madame de Lenty. — En 1775, nombre des taillables, 36, dont 29 domiciliés à Rosson; montant du rôle, 708 livres 10 sols. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un ancien praticien agissant au nom de haut et puissant seigneur messire François-Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Piney. — Procès-verbal de chevauchée d'un président en l'Élection de Troyes, pour constater les dégâts causés par la grêle.

C. 1665. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1762-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Rosson (Aube). — En 1787, décimateur, le prieur de Dosches, curé de Rosson, les dîmes évaluées 400 livres de revenu; 27 feux. — Comptes des syndics: — En 1780, recette, 46 livres 4 sols, dont 21 livres provenant de vente d'émondes de saules, 6 livres 12 sols, de pommes, 12 livres, de noix. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction de la nef et du clocher de l'église, les parties à la charge des décimateurs restant en dehors du devis; requête adressée par les habitants au Roi en son Conseil pour le prier de contraindre le décimateur à faire réparer le chœur et le cancel.

C. 1666. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1675-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rouillerot et La Planche (aujourd'hui dépendant de la commune de Rouilly-Saint-Loup, Aube). — En 1679, montant du rôle, 472 livres 5 sols; nombre des contribuables, 15. — En 1765, montant du rôle, 753 livres 6 sols; nombre des taillables, 32, dont 24 habitant dans le territoire; seigneur, M. Paillot, conseiller du Roi. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent en la justice de Montabert, par-devant un praticien demeurant à Rouilly-Saint-

Loup, etc. — Expertise destinée à évaluer le dégât causé par la grêle.

C. 1667. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Rouillerot et La Planche (Aube). — En 1769, seigneur, M. Paillot de Montabert. — En 1787, 24 feux; 104 habitants; décimateurs, les religieux de Montiéramey, les dîmes évaluées 500 livres de rente. — Lettres adressées à l'intendant par M. Paillot de Montabert, au sujet de l'atelier de charité de Rouillerot. — Comptes des syndics; recette nulle.

C. 1668. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rouilly-les-Sacey (aujourd'hui chef-lieu de la commune de Rouilly-Sacey, Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,886 livres; nombre des contribuables, 56. — En 1765, montant du rôle, 871 livres 3 sols 6 deniers; nombre des taillables, 74, dont 68 demeurant à Rouilly. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le mayeur du lieu pour haut et puissant seigneur messire François-Henri de Montmorency-Luxembourg, seigneur de Rouilly. — Demande de secours adressée par les habitants de Rouilly à la municipalité de Troyes et motivée sur le défaut de récoltes.

C. 1669. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1751-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Rouilly-les-Sacey (Aube). — En 1769, le duc de Luxembourg, seigneur. — En 1787, l'abbé de Montiéramey, décimateur, les dîmes évaluées 600 livres de revenu. — En 1787, 67 feux, 253 habitants; point de pauvres; un maître d'école qui reçoit de chaque laboureur 30 sols, de chaque manouvrier 20 sols, plus 4 ou 6 sols par enfant. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 222 livres 17 sols, dont 24 pour émondes de saules, 77 pour loyer de prés et pâtures, 41 pour vente de fruits sauvages. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère; lettres du subdélégué à l'intendant touchant un procès perdu par les habitants contre leur curé, qu'ils voulaient contraindre à faire réparer à ses frais, comme décimateur, une chapelle de leur église. — Traité entre les habitants et un recteur d'école qu'ils engagent pour trois, six ou neuf années.

C. 1670. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rouilly-Saint-Loup (Aube). — En 1679, montant du rôle, 414 livres 8 sols; nombre des contribuables, 27. — En 1765, montant du rôle, 1040 livres 3 sols; nombre des taillables, 47, dont 33 domiciliés à Rouilly. — Minute du rôle des vingtièmes; procès-verbal de vérification générale. — Procès entre les religieux de Saint-Loup de Troyes et les collecteurs de Rouilly sur la question de savoir si ces derniers ont le droit de faire saisir les récoltes et fumiers des fermiers des religieux. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants assemblés devant le greffier de la justice.

C. 1671. (Liasse.) — 76 pièces; 1 plan, papier.

1765-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Rouilly-Saint-Loup (Aube). — En 1769, M. de Radonvilliers, abbé commandataire de Saint-Loup de Troyes, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs, les religieux de Montiéramey, les dîmes évaluées 600 livres de revenu; — 37 feux. — Comptes des syndics. — En 1779 recette, 485 livres 10 sols, dont 197 pour loyer de terres et de prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Plan et coupe du nouveau presbytère. — Mémoires des journées dues aux députés de la communauté à l'assemblée du bailliage de Troyes pour les États Généraux de 1789.

C. 1672. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1676-1787. — Rôles des tailles de la communauté de Rumilly-les-Vaudes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,652 livres; nombre des contribuables, 137, dont un procureur fiscal, un procureur postulant, un greffier, un notaire et un forestier, 5 sergents, un chirurgien, 18 bucherons, 7 charbonniers, 3 fendeurs de bois, un scieur de long, 7 tisserands, 27 veuves; nombre des mendiants, 3. — Exempts: Messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, abbé commandataire de Molesme, seigneur de Rumilly pour moitié avec le Roi; le curé du lieu; Charles Boucherat, chevalier, baron d'Avignes, seigneur de La Rocatelle, y demeurant; Georges de Renard, écuyer, seigneur de La Motte, y demeurant. — En 1704, 124 taillables; exempts : le curé, dame Anne de Chastelux, veuve de Charles Boucherat, seigneur de La Rocatelle; Claude Dar, seigneur de La Motte; demoiselle Marie Dar, veuve du sieur Grassin, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes. — En 1769, montant du rôle, 2,417 livres 14 sols; contenance du territoire, 2,083 arpents 16 cordes; 153 taillables, dont 9 domiciliés hors du territoire. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assem-

Digitized by Google

blées des habitants devant la grande porte de l'église en présence d'un notaire en la châtellenie royale de Rumilly, du lieutenant de la prévôté et d'un praticien. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 171 feux, 623 habitants, dont 183 garçons et 145 filles. — En 1788, une école de garçons et une école de filles tenue par une sœur.

C. 1673. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1699-1789. — Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant qu'un procès-verbal dressé contre le curé de Rumilly-les-Vaudes (Aube), par le lieutenant de la prévôté de ce lieu, pour refus de sacrements, sera biffé, et que le lieutenant, le substitut du procureur du Roi et le procureur fiscal seront suspendus pendant trois mois. — Ordonnance du prévôt royal de Rumilly-les-Vandes portant règlement pour le service de la prévôté. — État de frais de justice que le prévôt prétend faire supporter par le domaine. — Comptes des syndics; recette nulle. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'évêque d'Orléans et le subdélégué de Troyes au sujet des droits d'usage des habitants de Rumilly dans la forêt de ce lieu, ces droits d'usage fondés sur une charte de l'année 1268. — Affiche annonçant l'adjudication des réparations à faire à l'église; procès-verbal d'adjudication.

C. 1674. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1578-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Ruvigny (Aube). — En 1578, nombre des contribuables, 58. — En 1677, montant du rôle, 717 livres; nombre des contribuables, 25; exempts : l'abbé de Montier-la-Celle, seigneur du lieu; le curé du lieu. — En 1765, montant du rôle, 1,005 livres 18 sols 6 deniers; nombre des taillables, 42, dont 12 domiciliés hors du territoire. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la mairie de Ruvigny, pour messire Pierre Godard, conseiller du Roi en ses Conseils, abbé de Montier-la-Celle, seigneur de Ruvigny. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateurs, les religieux de Montier-la-Celle, les dîmes évaluées 210 livres de revenu. — Demande en décharge de la corvée adressée à l'intendant par des laboureurs et motivée sur ce que dans cette commune il faut huit chevaux pour tirer une charrue.

C. 1675. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1730-1780. — Comptes des syndics de la communauté de Ruvigny (Aube). — En 1780, recette, 834 livres, dont 307 pour reliquat de compte, le reste provenant des revenus communaux, comme prés, terrain, rivière. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction de la nef de l'église; arrêt du Conseil d'État qui ordonne une imposition en conséquence. — Homologation d'un traité des habitants avec leur recteur d'école.

C. 1676. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Sacey (aujourd'hui hameau de la commune de Rouilly-Sacey, Aube). — En 1679, montant du rôle, 772 livres; nombre des contribuables, 46. — En 1699, Magdeleine de Bretel, veuve de messire Joachim de La Grange, dame du lieu. — En 1718, seigneur du lieu, messire Charles-Joachim de La Grange, seigneur de Villedonné. — En 1752, mesdemoiselles de Villedonné, dames du lieu. — En 1765, nombre des taillables, 40, dont 33 domiciliés à Sacey. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants assemblés par-devant un praticien en la justice du lieu.

C. 1677. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1755-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sacey (Aube). — En 1787, 35 feux, 109 habitants. — En 1788, un maître d'école qui gagne à ce titre et pour le service de l'église 125 livres par an et qui a de 12 à 15 élèves; nombre des pauvres, 5 à 6; bureau de charité supprimé depuis quelque temps. — Comptes des syndics. — En 1780, recette, 20 livres provenant d'émondes de saules. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église par-devant le subdélégué de Troyes. — Avis du subdélégué concluant à ce que le maître d'école, qui reçoit pour tous gages 6 livres de la fabrique, soit exempt de la corvée.

C. 1678. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1671-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint André (Aube). — En 1679, montant du rôle, 3,372 livres 5 sols, dont Échenilly supporte 1209 livres, Viélaines, 374 livres 12 sols, Laines-Bourouses 270 livres 12 sols; nombre des contribuables, 389, savoir : à Saint-André 161, dont un procureur fiscal et un greffier; à Echenilly, 121, dont un lieutenant et un procureur fiscal; à Viélaines, 47, dont un lieutenant, un procureur fiscal, un buraliste; à Laines-Boureuse, 57, dont un procureur fiscal. — En 1696, seigneurs de Saint-André : les abbé et religieux de Montier-la-Celle; d'Échenilly, le chapitre de la cathédrale de Troyes; de Viélaines et de Laines-Bourouses, Pierre Guichon. — En 1769, montant du rôle de Saint-André, non compris les hameaux, 1,504 livres 2 sols 6 deniers; nombre des taillables, 120, dont 119 habitant Saint-André; contenance du territerritoire, 457 arpents 60 cordes. — Procès-verbaux d'élec-

Digitized by Google

tion des collecteurs en assemblées des habitants réunis devant la principale porte de l'église en présence du greffier de la justice. — Procès entre la communauté et le receveur des aides à raison des droits sur les vins.

C. 1679. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1681-1789. — Enquête par le subdélégué de Troyes sur des excès commis à Saint-André (Aube) par des soldats du régiment d'Anjou à l'occasion de quoi les habitants avaient sonné le tocsin. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 116 feux, 369 habitants. — Correspondance entre le contrôleur général Orry, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, touchant la réparation de la chaussée de Notre-Dame-des-Prés. — Requête adressée à l'intendant de Champagne par les moines de Montier-la-Celle pour lui demander la réparation du chemin de Montier-la-Celle à la grande route. — Sentence de l'Élection de Troyes qui admet au serment un particulier commis à l'office de syndic perpétuel de Saint-André par Pierre Guichon, conseiller du Roi, trésorier général des fortifications de France, seigneur de Rosières et de Viélaines, titulaire de la charge de syndic perpétuel de Saint-André. — Comptes des syndics; recette nulle. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes et concernant un emprunt de 400 livres fait en 1643 par les habitants de Saint-André, afin de se procurer les fonds nécessaires pour « se libérer du logement » d'un régiment. — Rôle de répartition d'une somme de 66 livres due par les habitants à leur maître d'école. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère.

C. 1680. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1719-1737. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes contenant l'état des dettes de l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés, située sur la paroisse de Saint-André (Aube). — Incendie du monastère de Sainte-Scholastique, paroisse de Saint-André (aujourd'hui commune de Rosières, Aube). — Copie d'une lettre de l'évêque de Troyes adressant une demande de secours au cardinal de Fleury : les bâtiments d'habitation sont complètement brûlés, l'église seule est sauvée, 26 religieuses et six converses restent sans asile. — Correspondance à ce sujet entre l'intendant de Champagne, le garde des sceaux Chauvelin, le subdélégué de Troyes et l'évêque de cette ville. (L'intention du garde des sceaux était de faire supprimer immédiatement ce prieuré ; sur les instantes réclamations de l'évêque, il consent à laisser reconstruire une partie des bâtiments, mais à condition qu'on ne reçoive plus de novices à l'avenir.) — État de l'argenterie, des ornements d'église et des autres effets sauvés de l'incendie. — Liste des religieuses et des converses.

C. 1681. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1733-1737. — Projet d'arrêt du Conseil d'État qui évoque au conseil toutes les contestations nées ou à naître entre le prieuré de Sainte-Scholastique, paroisse de Saint-André (Aube), et les créanciers de cette maison. — Mémoire contenant l'avis de l'évêque de Troyes sur l'emploi qu'il convient faire de 1,800 livres de secours annuel accordées par le Roi pour subvenir aux besoins des religieuses, et indiquant les noms de celles qui sont rentrées dans le monastère et de celles qui sont restées dehors. — Copie d'une lettre de cachet qui défend à la supérieure de recevoir ces dernières. — État du personnel le 8 juillet 1735 : la prieure, 10 dames, 5 converses, 1 chapelain, 1 homme d'affaires, 5 domestiques. — Correspondance entre l'intendant, le garde des sceaux, le subdélégué de Troyes, la prieure, etc., au sujet de religieuses auxquelles on veut faire obtenir une pension sur les 1,800 livres accordées par le Roi.

C. 1682. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1741-1756. — Requête adressée au Roi par les administrateurs des hôpitaux de Troyes, qui demandent que le prieuré de Sainte-Scholastique, paroisse de Saint-André (Aube), soit supprimé et ses biens donnés aux hôpitaux de Troyes, à charge de payer des pensions aux religieuses; mémoire sur cette question, exposant qu'en 1741 il y avait 21 religieuses de chœur, trois converses et un revenu de 4,111 livres 1 sol 9 deniers; correspondance à ce sujet entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et le cardinal de Fleury. — Mémoire de l'intendant de Champagne relatif à la situation de Sainte-Scholastique en 1756 : Madame de Rohan, supérieure, a, malgré les ordres du Roi, reçu dans cette maison d'anciennes religieuses qui en étaient précédemment sorties; elle a, sans autorisation, fait élever de nouveaux bâtiments, etc. — Le garde des sceaux Chauvelin autorise la construction d'une cuisine.

C. 1683. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Aventin (aujourd'hui hameau de la commune de Verrières, Aube). — En 1679, montant du rôle, 194 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 13 ; seigneur du lieu, M. le président de Corberon. — En 1696, exempts : Madame de Corberon, dame du lieu ; le curé. — En 1775, montant du rôle, 568 livres ; nombre des taillables, 33, dont 12 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un

Digitized by Google

notaire au bailliage d'Aumont, par-devant le greffier de la justice de Saint-Aventin.

C. 1684. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1733-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Aventin (Aube). — En 1769, seigneur, M. de Montrocher, ingénieur des ponts-et-chaussées. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 200 livres de revenu ; 20 feux, 84 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 248 livres, savoir : 220 livres provenant de la location des prés communaux, 28 livres d'une taxe sur les habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Ordonnance de l'intendant qui approuve le devis de la maison d'école dont la construction est proposée par les habitants.

C. 1685. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Benoît-sur-Seine (Aube). — En 1679, montant du rôle, 512 livres 8 sols pour la taille 1 880 livres dues aux créanciers de la communauté ; nombre des contribuables, 53 ; exempts : dame Geneviève Laurent, veuve de Nicolas Lefèvre, maître des eaux et forêts de Troyes, dame du lieu ; Pierre Poterat, ancien élu en l'Élection de Troyes ; le curé. — En 1720, Nicolas Lefebvre, chevalier, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,944 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des taillables, 84 ; seigneur du lieu, M. de Villebertain ; contenance du territoire, 1,704 arpents 6 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage de Villacerf et le lieutenant de la justice du lieu.

C. 1686. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1737-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Benoît-sur-Seine (Aube). — En 1787, 69 feux, 259 habitants ; 8 ménages d'ouvriers bonnetiers, 10 ménages occupés à la filature du coton ; un maître d'école qui a 150 livres de gages. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 1,456 livres 10 sols provenant de la location des biens communaux, notamment 60 livres de la pêche de la rivière ; dépense : 200 livres au maître d'école pour ses gages, 6 livres pour le dîner et le chapeau du milicien le jour du tirage ; 255 livres aux collecteurs à compte sur les tailles, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1687. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Benoît-sur-Vannes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 618 livres ; nombre des contribuables, 66. — En 1682, seigneur, Michel-Nicolas de Longeaux. — En 1752, exempts : le curé, Messieurs de Vienne. — En 1775, montant du rôle, 873 livres 7 sols 6 deniers ; nombre des taillables, 49, dont 47 domiciliés à Saint-Benoît. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le maire de Saint-Benoit ou son lieutenant. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateur : le curé du lieu, les dîmes évaluées 700 livres de revenu ; 57 feux, 202 habitants. — En 1788, un château appartenant au baron d'Ambly, seigneur du lieu ; hameau dit le Marais, contenant 5 feux ; un maître d'école qui a 30 à 40 élèves.

C. 1688. (Liasse.) — 77 pièces, 1 plan, papier.

1753-1789. — Lettres de l'intendant des finances de Courteille à l'intendant de Champagne, concernant l'opposition que le comte de Vienne, seigneur haut justicier de Saint-Benoît-sur-Vannes (Aube), a formé au rôle des frais de justice de la province de Champagne. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 42 livres 7 sols, dont 38 livres provenant de ventes de bois. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes et l'intendant des finances de Bonnaires de Forges touchant la coupe des bois communaux ; — les réparations du presbytère. — Plan du presbytère.

C. 1689. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la prairie de Joux, commune de Saint-Benoît-sur-Vannes (Aube), qui a fait l'objet d'un procès entre les habitants de Saint-Benoit et M. de Pâlis.

C. 1690. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles des tailles de la communauté de Saint-Bon (Marne) dressés en vertu de commissions de l'intendant de Champagne et des élus de Troyes. — En 1679, principal de la taille, 600 livres ; nombre des contribuables, 46 ; exempts : le curé, Antoine de Viémaison, écuyer. — En 1692, messire Jacques de Mauru, seigneur du lieu. — En 1789, montant du rôle, 1,601 livres 15 sols ; nombre des taillables, 47. — Procès-verbal d'élection des collecteurs, extrait du greffe de la mairie de Saint-Bon.

C. 1691. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Bon (Marne.) — En 1787, 46 feux, 158 habitants ; les religieux de la Charité de Paris, seigneurs

Digitized by Google

du lieu. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère; devis des travaux à faire à l'église.

C. 1692. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Étienne-sous-Barbuise (Aube). — En 1677, montant du rôle en principal, 100 livres; nombre des contribuables, 12; exempts : le curé et Jacques L'Aumônier, garde du corps du duc d'Orléans. — En 1682, René de Fleurigny, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 663 livres; nombre des taillables, 31, dont 26 habitant Saint-Étienne. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants réunis par-devant un ancien praticien en l'auditoire de la mairie royale et foncière de Saint-Étienne.

C. 1693. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1719-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Étienne-sous-Barbuise (Aube). — En 1769, le marquis de Crillon, colonel aux grenadiers de France, seigneur du lieu. — En 1787, le curé, décimateur; les dîmes évaluées 1,180 livres de revenu; M. de La Briffe, seigneur du lieu; 26 feux, 95 habitants, 6 métiers à bas, 6 ménages occupés à la filature du coton. — En 1788, un maître d'école qui se loge à ses frais et qui reçoit, tout compris, 120 livres des habitants et de la fabrique. — Comptes des syndics; recette ordinaire nulle. — Procès-verbal de visite de l'église et estimation des réparations à faire. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1694. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Flavy (Aube). — En 1677, montant de la taille, 2,240 livres; nombre des contribuables : à Saint-Flavy 72, à Belleville 22; total, 94, dont un prévôt, un lieutenant pour Belleville, deux procureurs fiscaux, l'un pour Saint-Flavy, l'autre pour Belleville, un procureur postulant. — En 1682, seigneurs de Saint-Flavy : Antoine-Hyacinthe marquis de Mainville, et Charles Du Chastelet. — En 1702, le comte de Marigny, seigneur de Saint-Flavy, le commandeur de Coulours, seigneur de Belleville. — En 1769, montant du rôle, 2,268 livres 11 sols 6 deniers; nombre des taillables, 64, dont 57 habitant le territoire; — contenance du territoire, 4,664 arpents 4 cordes; M. de Boullongne, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un praticien ou un notaire au bailliage et comté de Marigny. — Ordonnance du commissaire des tailles qui invite les habitants à se trouver à une assemblée convoquée par lui et à lui déclarer dans cette assemblée leurs mutations.

C. 1695. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Flavy (Aube). — En 1787, décimateurs : l'évêque de Troyes dont la part est évaluée 1,000 livres de revenu, l'abbesse du Paraclet 530 livres; 103 feux, 368 habitants; 20 métiers à toile de coton; 13 métiers à bas; 65 personnes occupées à la filature du coton. — En 1788, deux maîtres d'école, l'un à Saint-Flavy, l'autre à Belleville; rétribution de l'un 130 livres, de l'autre 80; les classes ouvertes du 3 novembre au 30 avril. — Comptes des syndics; recette nulle. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes concernant les réparations du presbytère et de l'église. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1696. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1674-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube). — En 1679, montant de la taille, 965 livres 17 sols 10 deniers; nombre des contribuables, 65, dont le lieutenant de la justice, deux sonneurs, un boulanger; exempts : le curé et le garde-marteau. — En 1769, seigneur, le duc d'Aumont; montant du rôle, 2035 livres, 8 sols; nombre des taillables, 130, dont 119 habitant Saint-Jean; contenance du territoire, 748 arpents 3 cordes. — Procès-verbaux d'élection de collecteurs par-devant un notaire au duché d'Aumont, et par-devant le greffier de la justice de Saint-Jean ou un praticien en cette justice. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateur, l'abbaye de Montier-la-Celle, 900 livres de revenu; le curé a les menues dîmes évaluées 30 livres par an; 115 feux, 407 habitants.

C. 1697. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1679-1790. — Avis de l'intendant de Champagne sur une demande en rémission formée par un particulier de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube), accusé de meurtre. — Mandement de l'intendant de Champagne, notifiant aux habitants de Saint-Jean leur tâche de corvée. — Devis pour la reconstruction des ponts de cette communauté. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 62 livres dont 53 pour loyer des biens communaux. — Mandat de payement délivré par l'intendant au profit du voyer-piqueur sous la conduite duquel les habitants ont exécuté leurs corvées. — Procès-verbaux

d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'élection des députés de la communauté de Saint-Jean-de-Bonneval à l'assemblée du Tiers-État du bailliage de Troyes.

C. 1698. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1738-1745. — Procès-verbal de visite de l'église et du presbytère de la paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube). (L'église était voûtée en craie et accompagnée de chapelles latérales dont quatre sont mentionnées.) — Procès-verbal d'adjudication des réparations. — Arrêt du Conseil d'État qui approuve cette adjudication ; correspondance à ce sujet entre l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes.

C. 1699. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1771-1776. — Devis des travaux de charpente à faire pour étayer les voûtes de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube). (On y voit que la nef de cette église, aujourd'hui détruite, était supportée par quatre piliers.) — Procès-verbal de visite de l'église, du presbytère et de la maison d'école. (L'église « forme nef avec croisillon ».) — Devis et détail estimatif des travaux à faire pour la réparation de l'église et du presbytère et pour la reconstruction de la maison d'école; — procès-verbal d'adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1700. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube) indiquant en noir les parties conservées, en rouge les parties à reconstruire : deux collatéraux, accompagnés de chapelles, trois travées de nef, une travée de chœur, une abside.

C. 1701. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Projets de cintres en charpente pour étayer les voûtes de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube)

C. 1702. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan et coupe du nouveau clocher de l'église de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube).

C. 1703. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773 — Profils à exécuter à l'église de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube) : contrefort d'angle des chapelles, contrefort du trésor. — Coupe de la charpente de la couverture de la tourelle ; plan de l'enrayure de cette charpente.

C. 1704. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Élévation d'une partie de la clôture du cimetière de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube).

C. 1705. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan, coupe et élévation de la nouvelle maison d'école de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube) qui doit se composer d'une salle d'école, d'une chambre à coucher, d'une chambre à four, d'une écurie et d'un bûcher.

C. 1706. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1678-1780. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Léger-près-Troyes (Aube). — En 1679, montant de la taille, 702 livres ; nombre des contribuables, 56. — En 1691, exempts : le curé et Nicolas de Marisy, seigneur de Cervet et de Bréviande. — En 1720, nombre des contribuables, 111, dont 49 à Saint-Léger, 40 à Cervet, 22 à Bréviande. — En 1746, M. Angenoust de Bouy, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2396 livres 9 sols; nombre des taillables, à Saint-Léger, 66, dont 9 forains ; à Cervet, 50, dont 3 forains; à Bréviande, 43 ; — contenance du territoire, 1274 arpents 81 cordes ; seigneur, M. de Puget. — En 1775, exempts : M. de Salabert, écuyer, seigneur de La Planche, M. Angenoust, écuyer, seigneur de Cervet. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice de Saint-Léger, par-devant un notaire au duché d'Aumont.

C. 1707. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1690-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Léger-près-Troyes (Aube). — En 1769, M. de Villebreuil, abbé de Montier-la-Celle, seigneur du lieu. — En 1787, l'abbaye de Montier-la-Celle possède les dîmes évaluées 575 livres de revenu ; nombre des feux, 48 ; des habitants, 189. — En 1788, M. Darastigny, seigneur de Bréviande et Cervet, M. l'évêque de Troyes, seigneur de Saint-Léger. — État de l'ouvrage à faire par corvées pour réparer les rues du village. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 312 livres provenant de reliquat de compte, de vente d'arbres, de noix, et de l'adjudication de la charge de messier (garde-champêtre). — Procès-verbaux d'adjudication des réparations du presbytère et de construction de la maison d'école par-devant le subdélégué de Troyes ; devis des réparations à faire aux chœur et sanctuaire. — Procès-verbaux d'adjudication d'émondes de saules et de peupliers. — Lettre du ministre d'Angervilliers à l'intendant, monitoire, plainte adressée au lieutenant criminel, concernant une tentative d'assassinat contre le curé de Saint-Léger.

Digitized by Google

C. 1708. (Liasse). — 108 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Liébaut, aujourd'hui Estissac (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1306 livres 5 sols; nombre des contribuables, à Saint-Liébaut, 110, dont le lieutenant et le procureur fiscal; à Thuisy, 64, dont le substitut du procureur général du Roi en l'Élection de Villemaur (Aube); exempts: le doyen rural, le curé, le capitaine du château, les receveurs de la seigneurie; Dame du lieu: haute et puissante dame Madeleine Fabry, chancelière de France. — En 1696, la marquise de Laval, dame du lieu. — En 1765, le duc d'Estissac, seigneur du lieu. — En 1779, montant du rôle, 4590 livres 15 sols; nombre des taillables, 238, dont 15 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en l'auditoire par-devant un notaire au bailliage du lieu.

C. 1709. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1724-1789. — Ordonnances de l'intendant de Champagne qui autorisent l'établissement d'une papéterie à Saint-Liébaut ou Estissac (Aube); — qui accordent un syndic particulier au hameau de Thuisy, dépendant de cette communauté. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à l'établissement d'un conseil de notables dans cette communauté. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateurs: le curé pour deux tiers, le duc d'Estissac pour un tiers; la part du curé évaluée 2000 livres de revenu; 274 feux, 1026 habitants, quelques bonnetiers depuis deux ans; 26 personnes qui filent du coton. — En 1788, un bureau de charité, composé de six membres, qui dispose de 360 livres de rente et reçoit du seigneur une gratification annuelle de 125 livres; un marché aux grains tous les jeudis. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 302 livres 1 sol, provenant d'une contribution sur les prenant part aux affouages, de vente de bois, d'un droit d'entrée payé par un nouvel habitant. — Procès-verbal de visite des deux églises par le subdélégué de Troyes. — Mémoire de la comtesse de Blanzac qui demande à l'intendant que le garde-chasse de la terre du Saint-Liébaut soit exempt du tirage de la milice.

C. 1710. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Loup-de-Buffigny (Aube). — En 1676, montant de la taille, 1148 livres; nombre des taillables, 55. — Seigneurs du lieu: en 1683, le marquis Du Chastelet et le marquis de Mainville; — en 1752, le comte de Mainville. — En 1769, montant du rôle, 1205 livres 5 sols; nombre des taillables, 62, dont 54 domiciliés à Saint-Loup-de-Buffigny; contenance du territoire, 1654 arpents 23 cordes; M. de Boullongne, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et comté de Marigny (Aube).

C. 1711. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1709-1789. — États statistiques des habitants de la communauté de Saint-Loup-de-Buffigny (Aube). — En 1787, 52 feux, 184 habitants, un métier à bas, 12 personnes occupées à la filature du coton; décimateurs: le curé et l'abbé de Saint-Loup de Troyes, qui reçoivent à ce titre, l'un 360 livres de revenu, l'autre 750. — En 1788, un maître d'école qui n'est pas logé par la communauté, qui reçoit en tout, 120 livres environ d'honoraires et qui fait la classe de neuf heures à deux. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 317 livres 15 sols 6 deniers (250 livres 19 sols provenant de la location des biens communaux); dépense, 90 livres pour les gages du maître d'école, etc. — Correspondance entre M. de Boullongne, seigneur de Saint-Loup, et l'intendant, au sujet d'un procès des habitants avec ledit M. de Boullongne, auquel ils refusent de payer un boisseau d'avoine par ménage. — Avis du subdélégué de Troyes sur une demande en autorisation de plaider, formée par les habitants qui veulent empêcher leur seigneur de faire juger que Saint-Loup est de la coutume de Sens, et qui prétendent relever de la coutume de Troyes. — Ordonnance de l'intendant qui défend aux habitants de louer leurs pâtures sans son autorisation, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 31 janvier 1776.

C. 1712. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1750-1787. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à la nef et au clocher de la communauté de Saint-Loup-de-Buffigny (Aube); arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et le curé de Ferreux (Aube) au sujet d'un procès des habitants de Saint-Loup avec le curé de Ferreux, à la cure duquel l'évêque de Troyes a réuni celle de Saint-Loup, mesure sur laquelle les habitants de Saint-Loup voudraient faire revenir l'autorité ecclésiastique.

C. 1713. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Lyé (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1702 livres 10 sols; nombre des contribuables, 99, dont un procureur fiscal, un lieutenant, un procureur postulant, un procureur pour les parties; l'évêque de Troyes, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2284 livres 2 sols 6 deniers; nombre des taillables, 105, dont 91 domiciliés à Saint-Lyé; contenance du territoire, 2,457 arpents. — Pro-

cès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage de Saint-Lyé.

C. 1714. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1728-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Lyé (Aube). — En 1787, décimateur, l'évêque de Troyes, les dîmes évaluées 1,650 livres de rente; 110 feux, 400 habitants; 10 métiers à bas, 10 de tisserands, 20 fileuses de coton. — En 1788, une rente de 15 livres qui se distribue aux pauvres le jour de Notre Dame de Pitié; un maître d'école qui reçoit de la communauté 100 livres, de la fabrique 75, de l'évêque de Troyes, seigneur, 36 à 40 livres par an. — Procès-verbaux d'experts désignés par l'intendant pour vérifier si des terrains sont propres à la culture de la vigne. — Devis et procès-verbal d'adjudication de la construction d'un pont de charpente sur la Seine. — Comptes des syndics. — En 1728, recette, 216 livres provenant de la location des biens communaux; dépense: payé au recteur d'école pour deux années de gages, 30 livres, aux collecteurs pour la taille du recteur d'école, 3 livres 4 sols; pour la réparation du grand pont, 151 livres 16 sols. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Devis des réparations à faire au presbytère.

C. 1715. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1676-1787. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Mards-en-Othe (Aube). — En 1677, montant du rôle 4,151 livres 5 sols; nombre des contribuables, 336, dont 35 tisserands, 9 cloutiers, deux drapiers, deux chapeliers, deux charbonniers, deux fondeurs, un tonnelier, un cerclier, etc.; exempts: le curé, Messire Alexandre de Pied-de-Fer, chevalier, marquis de Saint-Mards, Charles Delforterie, ministre de la religion prétendue réformée; neuf mendiants. — En 1702, 270 contribuables, 3 mendiants, 4 exempts (diminution de la population, 53 habitants). — En 1776, montant du rôle, 5,298 livres; nombre des taillables, 335, dont 322 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée tenue sous la halle dans l'auditoire du bailliage.

C. 1716. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1685-1789. — Procès-verbal de démolition du temple protestant de Saint-Mards-en-Othe (Aube); voir C. 1143. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs: le duc de Villeroy et M. de Chavaudon de Sainte-Maure, conseiller au parlement à Paris. — En 1787, décimateurs: le curé du lieu; sa part de dîmes évaluée 1,525 livres 15 sols 4 deniers de rente; le chapitre de Saint-Pierre de Troyes qui reçoit 28 livres de rente; — 356 feux, 1458 habitants; la plus grande partie de la population composée de tisserands. — En 1788, un maître d'école qui enseigne les enfants des deux sexes et reçoit 260 livres d'honoraires, non compris une part d'affouage et la jouissance de 4 arpents de terre à charge d'enseigner quatre élèves gratuitement. — États du prix des grains vendus au marché. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 1,584 livres provenant de ventes de bois, 2,617 livres 12 sols, montant de reliquats de compte. — En 1780, payé 1,108 livres pour extraction de 7,733 pieds de pierre destinés à la construction de la nouvelle nef. — Procès-verbal d'assemblée des habitants qui délibèrent sur le mauvais état de leur église. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1717. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Martin-Chennetron (Seine-et-Marne), dressés en vertu de mandements émanés de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 890 livres; nombre des taillables, à Saint-Martin, 14, à Chennetron, 16; exempt, le curé. — En 1682, M. Du Houssey, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 1,985 livres 18 sols; nombre des taillables, 36, dont 29 domiciliés dans la paroisse. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un huissier royal au bailliage de Provins résidant à Villegruis (Seine et Marne). — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes; recette nulle. — Procès-verbaux d'adjudication de la reconstruction et des réparations du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1718. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Martin-les-Daudes (aujourd'hui hameau de la commune de Verrières, Aube) — En 1679, montant du rôle, 112 livres 15 sols; nombre des contribuables, 10. — En 1776, montant du rôle, 452 livres 15 sols; nombre des taillables, 22, dont un forain. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes à la requête du syndic perpétuel de Saint-Martin.

C. 1719. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1754-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Martin-les-Daudes (Aube). — En 1769, seigneur: Messire Augustin Simon de Noel, chevalier et chevau-léger. — En 1787, décimateurs: l'abbé de Montiéramey,

Digitized by Google

sa part de dîmes estimée 150 livres, et l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires, qui a 60 livres de revenu ; — 20 feux, 67 habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 41 livres provenant du loyer d'un pré communal.

C. 1720. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Martin-les-Troyes, aujourd'hui faubourg de la ville de Troyes (Aube). — En 1682, montant du rôle, 4,170 livres ; nombre des contribuables demeurant : aux Maraux, 97, à Pouilly, 91, à La Charme, 18, à Preize, 137 ; mendiants et invalides, 37 ; total, 390 ; forains : 24 ; exempts : Édouard Denis, seigneur de Pouilly, le curé, le vicaire. — En 1696, seigneur du lieu : Messire Gaston Jean-Louis de Noailles, abbé commandataire de Montier-la-Celle, et Édouard Denis de La Noue. — En 1779, montant du rôle, 7,372 livres 9 sols ; nombre des taillables, 417, dont 393 domiciliés dans la paroisse ; exempts, le curé, le vicaire et Madame Comparot. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants réunis devant le portail de l'eglise, à l'issue de la grand'messe, en présence du bailly de Montiéramey, juge maieur en la justice et mairie foncière de Saint-Jean-en-Châtel de Troyes.

C. 1721. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1678-1784. — États des non-valeurs de la taille de la communauté de Saint-Martin-les-Troyes (Aube). — Ordonnances rendues par l'intendant de Champagne et portant remise de taille. — État des impôts payés par les habitants incendiés le 11 février 1777, etc.

C. 1722. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1695-1789. — Procès verbal dressé par le subdélégué de Troyes sur la plainte des habitants de la communauté de Saint-Martin-les-Troyes (Aube), qui protestent contre la prétention qu'ont les commis de leur faire payer un droit de remuage de cinq sols par poinson de vin transporté d'un endroit de la paroisse en un autre de la même paroisse ; ordonnance de l'intendant qui prescrit la restitution du droit de remuage indûment perçu. — Procès entre les communautés de Saint-Martin, Sainte-Savine et Croncels et le régisseur des droits réservés. — Avis du subdélégué de Troyes sur la question de savoir si les habitants de Saint-Martin doivent payer les anciens et nouveaux cinq sols et les droits d'inspecteur aux boissons.

C. 1723. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1759-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Martin-les-Troyes (Aube). — En 1769, M. Chauvelin, abbé de Montiéramey, et M. Huez, seigneurs du lieu. — En 1787, 400 feux, 1278 habitants. — Devis du pavé à relever dans la rue de Preize. — Lettre du subdélégué à l'intendant, établissant que l'adjudicataire qui devait fournir par toise 8 pavés neufs, en tout 10,680 pavés estimés 3 sols et 3 deniers chacun, a fourni seulement 1773 pavés neufs ce qui fait une différence en moins de 8908 pavés. — Avis du subdélégué sur des demandes en décharge de corvée adressées à l'intendant par divers. — Avis du subdélégué concluant à ce que deux habitants de Saint-Martin soient contraints par ordonnance de l'intendant à remplacer par des couvertures en tuile deux couvertures de paille qu'ils viennent d'établir.

C. 1724. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1771-1789. — Procès verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Saint-Martin-les-Troyes (Aube). — Comptes des syndics ; recette ordinaire nulle. — Procès verbal d'une visite faite par le subdélégué de Troyes aux bâtiments de la commanderie de Saint-Antoine et devis des réparations nécessaires à ces bâtiments.

C. 1725. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Sainte-Maure (Aube). — En 1676, montant du rôle 730 livres ; nombre des taillables, 42 ; exempts : « Messieurs et dame de Sainte-Maure » et le prieur-curé. — En 1692, Messire Pierre de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure. — En 1768, montant du rôle 1658 livres 10 sols ; nombre des taillables : 91, dont 43 domiciliés à Sainte-Maure ; exempt : M. de Chavaudon de Sainte-Maure, conseiller au Parlement, seigneur du lieu. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier, un praticien ou le lieutenant de la justice pour Messire Pierre Guillaume, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Troyes, seigneur de Chavaudon, Sainte-Maure, Charley et autres lieux. — Demande en décharge des vingtièmes adressée à l'intendant par le sieur de Chavaudon de Sainte-Maure, président de la Chambre des Comptes.

C. 1726. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1781. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sainte-Maure (Aube). — En 1787, 40 feux, 168 habitants ; décimateur : le chapitre de Saint-Étienne de Troyes ; les menues dîmes, évaluées 120 livres de revenu, se

Digitized by Google

partagent entre le curé et l'abbaye de Montiéramey qui en ont un quart chacun, l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains moitié; le curé touche de plus un gros de 12 setiers de seigle et de 18 setiers d'avoine. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, reçu 226 livres pour le loyer des prés communaux. — Mesurage de prés vendus par la communauté de Sainte-Maure à Pierre de Nevelet seigneur de Dosches (Aube), conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Champagne. — Procès verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui interdit de faire l'école dans la salle actuelle à partir de l'expiration d'un délai de deux mois, et qui donne aux habitants le choix ou d'acheter une autre maison ou d'en bâtir une nouvelle.

1727. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1749. — Elévation et coupe du nouveau presbytère de Sainte-Maure (Aube).

C. 1728. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1749. — Plan du nouveau presbytère de Sainte-Maure (Aube).

C. 1729. (Liasse) — 60 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Mesmin et Courlanges (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1015 livres 16 sols; nombre des contribuables, 58; le marquis de Villacerf, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle 2954 livres 16 sols 6 deniers; nombre des taillables, 103, dont 89 habitants; le comte d'Hautefort, seigneur du lieu; contenance du territoire, 2703 arpents 98 cordes. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au marquisat de Payns.

C. 1730. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1691-1789. — États statistiques, etc., des habitants de la communauté de Saint-Mesmin et Courlanges (Aube). — En 1787, 26 fabricants de bas possédant 30 métiers; 30 femmes et filles occupées à la filature du coton; 10 mécaniques à filer le coton; décimateur le prieur de Saint-Georges près Vallant, qui tire des dîmes 1690 livres de revenu. — En 1788, 69 feux à Saint-Mesmin, 32 à Courlanges, total 101; un petit château servant de ferme. — Comptes des syndics. — En 1779, reçu de la location d'une pièce de pré 172 livres; payé au maître d'école pour ses gages 52 livres. — Sentence arbitrale rendue entre les habitants de Saint-Mesmin et de Rilly-Saint-Syre sur la question de savoir si les premiers ont été dans leur droit en mettant en réserve une partie de leurs pâtures communales sur laquelle les habitants de Rilly prétendent avoir droit de paturage. — Procès verbaux d'adjudication à bail pardevant le subdélégué de Troyes des biens communaux de Saint-Mesmin et du hameau de Courlanges. — Procès verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère.

C. 1731. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Nabord et de Mesnil-la-Comtesse (Aube). — En 1679, montant du rôle: 1768 livres 2 sols 6 deniers; nombre des contribuables, 101, dont un greffier, deux fermiers des amendes, deux chirurgiens, deux cardeurs de laines et sept tisserands. — En 1683, exempt: le curé et mesdemoiselles Élisabeth de Verneuil, Élisabeth de Conigam. — En 1710, le duc de Luxembourg, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle 2,250 livres; nombre des contribuables: à Saint-Nabord 97, au Mesnil-la-Comtesse, 38; contenance du territoire, 2,260 arpents; le duc de Luxembourg, seigneur du lieu. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant général au bailliage de Ramerupt et aux justices de Saint-Nabord et de Vaupoisson (Aube). — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 530 livres 10 sols pour loyer des chenevières et des prés communaux, payé 15 livres au maître d'école pour indemnité de logement.

C. 1732. (Liasse.) — 125 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1710-1789. — Etat des biens communaux de Saint-Nabord (Aube); — certificat dressé par le recteur d'école, attestant qu'il a fait l'annonce de la prochaine adjudication à bail de ces biens. — Ordonnance de l'intendant qui décide que les acquéreurs des biens communaux de Saint-Nabord en jouiront encore pendant six ans, après quoi la communauté rentrera en possession sans indemnité. — Procès verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Lettre du subdélégué à l'intendant, de laquelle il résulte que le presbytère nouvellement reconstruit a été brûlé presque immédiatement et que les auteurs de l'incendie sont des habitants trop vivement poursuivis par l'huissier porteur du rôle qu'on avait dressé pour payer la reconstruction.

C. 1733. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e^ siècle. — Plan et profil du nouveau presbytère de la communauté de Saint-Nabord (Aube).

C. 1734. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1676-1696. — Rôles de la taille de la communauté de

Saint-Ouen (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des président, lieutenant et élus de l'Élection de Troyes. — En 1677, montant du rôle, 2,265 livres 5 sols ; nombre des taillables : à Saint-Ouen, 89, à Saint-Étienne, 33 ; exempts : le curé, Messire Claude de Mertrus et dame Claude Despans, veuve de Claude de Mertrus, seigneur du lieu — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au comté de Rosnay (Aube).

C. 1735. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Oulph (Aube). — En 1676, montant du rôle, 1,107 livres; nombre des contribuables, 36. — En 1682, le recteur d'école est coté 12 deniers ; exempt : le curé du lieu. — En 1690, 23 ménages. — En 1769, montant du rôle, 1,649 livres 2 sols 6 deniers ; contenance du territoire, 1,482 arpents 5 cordes ; le chapitre de Vincennes (Seine), seigneur du lieu. – En 1782, nombre des taillables, 73, dont 41 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en présence d'un sergent royal au bailliage de Méry-sur-Seine (Aube).

C. 1736. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1733-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Oulph (Aube). — En 1787, décimateur, l'abbé de Bonneval, prieur commandataire de Méry-sur-Seine, qui possède les grosses dîmes louées 350 livres à la charge par le fermier de payer en sus au curé un gros évalué 144 livres 10 sols de revenu ; les menues dîmes appartenant au curé lui rapportent 225 livres outre son gros ;— 40 feux, 167 habitants ; un ouvrier bonnetier, 17 fileuses de coton. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 629 livres pour le loyer de la rivière et des prés communaux ; payé au maître d'école 50 livres pour ses gages, 18 livres pour le charroi de ses meubles. — Procès-verbaux d'enquêtes faites par le subdélégué de Troyes, dans un procès entre les habitants de Saint-Oulph et ceux de Méry-sur-Seine au sujet de leurs biens communaux. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant, concernant les réparations de l'église et du presbytère.

C. 1737. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Parres-au-Tertre (Aube).— En 1679, montant du rôle, 1,383 livres 15 sols ; nombre des taillables, domiciliés sur le territoire, 87 ; des forains, 22 ; exempts : le curé et Jean-Baptiste d'Origny, seigneur du lieu. — En 1776, montant du rôle, 2,916 livres 14 sols ; nombre des taillables, 207, dont 88 habitant la communauté ; exempts : M. Janson, secrétaire du Roi, seigneur du lieu, le curé — Procès-verbaux d'élection des collecteurs à l'issue des plaids ordinaires de la justice de Saint-Parres et Baire, par Messire François baron du Vouldy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Baire, etc., gentilhomme ordinaire de la maison du Roi.

C. 1738. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1750-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Parres-au-Tertre (Aube). — En 1769, François Janson, capitaine au régiment Dauphin, seigneur de Saint-Parres ; M. de Randonvillier, abbé de Saint-Loup de Troyes, seigneur du hameau de Baire-Saint-Loup ; les chanoines de Saint-Étienne de Troyes, seigneurs de Panay. — En 1787, 100 feux, 379 habitants ; plus au prieuré de Foicy, 21 dames de chœur, 8 sœurs converses ; décimateurs : les Bénédictins de Molesmes, les dîmes évaluées 773 livres 15 sols de revenu. — Comptes des syndics. — En 1783, recette, 1479 livres 1 sol, dont 193 livres 14 sols provenant de reliquat de compte, le reste de la location de la rivière et des prés communaux ; dépense, 265 livres pour réparation de chaussées le long de la Seine et de la Barse, 40 livres au maître d'école pour ses gages, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère.

C. 1739. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Parres-les-Vaudes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,666 livres ; nombre des contribuables, 30 ; exempts : Demoiselle Antoinette de La Chapelle, veuve de Philippe Le Marguenat, écuyer, seigneur en partie ; le curé ; Demoiselle Anne Le Roy, veuve de Jacques de La Chapelle, écuyer, seigneur de La Noue ; Antoine de Gumery, écuyer, seigneur de La Tuillerie. — En 1752, exempt : M. de La Chapelle, officier. — En 1769, montant du rôle, 923 livres 5 sols ; nombre des taillables, 35, tous domiciliés à Saint-Parres ; contenance du territoire, 662 arpents 42 cordes et demie : M. de La Chapelle, seigneur [en partie] — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le juge du lieu pour Monseigneur le duc d'Aumont, baron de Chappes, seigneur de Clérey, Villemoyenne, Saint-Parres-les-Vaudes et autres lieux. — Plainte adressée à l'intendant par Didier de Marguenat qui avait, dit-il, en 1720 acquis avec la dot de sa femme une partie de la seigneurie de Saint-Parres, qui depuis la mort de sa femme, 1730, administrait cette terre pour le compte de ses fils, et qui était quoique noble imposé à la taille.

Digitized by Google

C. 1740. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Parres-les-Vaudes (Aube). — En 1769, le duc d'Aumont, seigneur (en partie). — En 1787, décimateur : le curé, les dîmes évaluées 35 livres de revenu ; 43 feux, 197 habitants. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes au sujet d'une anticipation sur un chemin. — Comptes des syndics. — En 1785, recette, 160 livres pour loyer des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux. — Lettre du duc de Chaulnes à l'intendant pour lui prescrire de faire mettre en prison le sieur de Marguenat, chevau-léger.

C. 1741. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Pierre de Bossenay et de Rigny-la-Nonneuse (Aube). — En 1676, montant du rôle, 799 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 53 ; exempt, le curé. — En 1678, M. de Palluau, seigneur du lieu. — En 1693, 56 feux taillables. — En 1783, montant du rôle, 2,165 livres 17 sols ; nombre des taillables, 101, dont 80 demeurant sur le territoire de la communauté ; exempts : le curé, et M. de Rosières, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au baillage de Marigny (Aube), et le juge de Saint-Martin de Bossenay et de Rigny-la-Nonneuse.

C 1742 (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1742-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Pierre de Bossenay et de Rigny-la-Nonneuse (Aube). — En 1769, seigneur, M. de Rosières, procureur général à la Cour des Aides. — En 1787, décimateurs : le curé de Saint-Pierre de Bossenay, 300 livres de revenu, et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, 1700 livres ; — 67 feux, 245 habitants ; 3 métiers à toile de coton ; un métier à bas ; deux métiers à toile de chanvre ; trois machines à filer le coton ; vingt fileuses à la main ; seigneur, M. Terray de Rosières, intendant de Lyon. — Avis du subdélégué de Troyes, concluant à ce que les habitants soient autorisés par l'intendant à faire un procès à leur maître d'école pour obtenir la résiliation de leur traité avec lui. — Comptes des syndics : recette ordinaire nulle. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations du presbytère de Rigny-la-Nonneuse et de Saint-Pierre de Bossenay ; devis des réparations de l'église ; maison d'école.

C. 1743. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Phal et Le Perchois (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,142 livres 17 sols 6 deniers ; nombre des contribuables, 196 ; exempts : Chrétienne de Lantage, comtesse des Marests, veuve de Messire Nicolas Dauvert, seigneur de Saint-Phal ; Isaac de Porte-Bise, écuyer ; la veuve de Jean de Mouy, écuyer ; Charles Largentier dit Grand-Champ ; Jeanne Grados ; le curé de Saint-Phal et le desservant du prieuré. — En 1696, le comte d'Éguilly, seigneur de Saint-Phal. — En 1719, exempts, le curé, le révérend père Cordelier qui dessert le prieuré ; le marquis de Saint-Phal. — En 1727, messire Jean-Louis d'Hénin d'Alsace, seigneur du lieu. — En 1739, 155 contribuables, dont 149 habitants ; exempts : Madame la comtesse d'Hénin, dame de Saint-Phal ; le chevalier d'Hénin, le curé ; 83 chevaux, 160 vaches, 23 ânes, 37 cochons, 518 moutons, 79 ruches. — En 1783, montant du rôle, 4,579 livres 8 sols ; nombre de taillables, 266, dont 185 domiciliés dans la communauté. (Un certain nombre de rôles concernent aussi Fays et Jeugny qui formaient des communautés séparées, voir C. 1385, 1386, 1417, 1418). — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant le bailli du marquisat de Saint-Phal pour haut et puissant seigneur Messire Nicolas Dauvert, chevalier, comte des Marests, conseiller du Roi en ses Conseils, grand fauconnier de France, marquis de Saint-Phal. — Procès-verbal de rebellion dressé par les commis aux aides le jour de la fête de Sainte-Madeleine.

C. 1744. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1760-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Phal (Aube). — En 1769, le marquis de Créquy, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur, le prieur du lieu ; les dîmes évaluées 1,290 livres de revenu ; 190 feux, 414 habitants. — En 1788, les dépendances de Saint-Phal étaient : les hameaux de la Motte-Philippe, 4 feux ; du Pont-aux-Verriers, 13 feux ; de Forêt-Chenu, 14 feux ; les fermes de La Tremagne, 3 feux ; de Joux, 1 feu ; les fiefs du Perchois, 1 feu ; du Bois-Guerry, 1 feu ; de la commanderie de l'hôpital du Temple de Troyes, 5 feux ; le château de Saint-Phal appartenait à M. Corps, seigneur du lieu, conseiller du Roi en son Grand-Conseil. — Lettres du comte Du Muy et du marquis de Créquy à l'intendant au sujet des corvées des habitants de Saint-Phal, d'un procès fait au fermier du seigneur pour l'empêcher d'avoir un fermier séparé. — Déclaration du Roi contre la tacite reconduction. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère, par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1745. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de

Saint-Pouange (Aube). — En 1679, montant du rôle, 747 livres 10 sols; nombre des taillables, 56. — En 1691, exempts : le curé; Messire Gilbert Colbert, seigneur de Saint-Pouange; et Jean de Mesgrigny, gouverneur pour le Roi de la citadelle de Tournay, seigneur de Souleaux et Marcilly en partie. — En 1769, montant du rôle, 1,418 livres; nombre des taillables, 52, dont 5 forains; contenance du territoire, 1,158 arpents 21 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant des notaires au bailliage de Vauchassis et le lieutenant en la justice du lieu.

C. 1746. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1752-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Saint-Pouange (Aube). — En 1769, M. de Mesgrigny-Villebertain, seigneur de Saint-Pouange; M. Le Vert, seigneur de Souleaux. — En 1787, décimateurs : l'abbaye de Montier-la-Celle, dont la part est estimée 1,100 livres de revenu, l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, 170 livres; — 38 feux, 132 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu du loyer des biens communaux, 30 livres. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux par devant le subdélégué de Troyes. — Avis du subdélégué concluant au remboursement d'avances faites pour le loyer de la maison d'école. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église.

C. 1747. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Remy-sous-Barbuise (Aube). — En 1677, montant du rôle, 385 livres; nombre des contribuables, 45; exempt : le curé du lieu. — En 1683, Madame Du Vouldy, dame du lieu. — En 1769, montant du rôle, 978 livres 15 sols; contenance du territoire, 1,946 arpents 3 cordes. — En 1770, nombre des taillables, 55, dont deux habitant hors du territoire. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant un sergent à la mairie royale de Barbuise, un praticien en la justice du Vouldy-Montsuzain pour Messire François baron Du Vouldy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, seigneur du Vouldy, Montsuzain, Voué, Saint-Remy, Saint-Martin, Baire et La Motte-d'Auzon. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneur, M. le chevalier de La Briffe, capitaine de dragons au régiment de la Reine. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes louées 900 livres; — 52 feux, 6 métiers à bas; 13 ménages qui emploient les enfants à filer du coton. — M. de Vandenesse, seigneur du lieu. — En 1788, 43 feux à Saint-Remy, 9 à Saint-Martin, son annexe.

C. 1748. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1764-1789. — Procès-verbal d'élection de l'assemblée municipale de la communauté de Saint-Remy-sous-Barbuise (Aube). — Comptes des syndics. — En 1781, recette 6 livres 17 sols, dont 29 livres 15 sols pour la location de la rivière communale, 5 livres 3 sols pour la location d'un pré. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère par devant le subdélégué de Troyes, etc.

C. 1749. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1676-1785. — Rôles de la taille de la communauté de Sainte-Savine et La Rivière-de-Corps (Aube). (Voir plus haut C. 1410.) — En 1679, montant du rôle (déduction faite de la part afférente au hameau de La Rivière-de-Corps), 1,261 livres; nombre des contribuables : à Sainte-Savine, 81; au Hamelet, 70; pauvres et invalides, 29; forains, 115. — En 1683, exempts : le curé et Pierre Pithou, conseiller du Roi, seigneur en partie. — En 1693, les marquis de Montandre et de Villegangnon, seigneurs du lieu; en tête du rôle : Maître Edme Gillebert, capitaine du lieu; Antoine de Brest, archer. — En 1717, exempts : le curé, le vicaire, Jean Mouchot La Motte, seigneur de la Rivière-de-Corps; Motet, procureur du Roi, seigneur des droits royaux de Sainte-Savine; Henri d'Argillières, gentilhomme demeurant audit lieu. — En 1783, montant du rôle (La Rivière-de-Corps non comprise), 2,324 livres 8 sols; nombre des taillables domiciliés à Sainte-Savine, 136. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant un sergent immatriculé au bailliage de La Rivière-de-Corps.

C. 1750. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1755-1789. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la vente aux enchères du domaine engagé de Sainte-Savine (Aube), sur la mise à prix de dix livres de rentes. — Exploit signifié sur la requête de Messire Alexandre Guillaume, comte de Galard, marquis de Brassac et de Béarn, seigneur engagiste de Torvilliers et de Sainte-Savine, à dame Marie-Claude Camusat, veuve de François-Joseph de Loynes. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sainte-Savine. — En 1769, le comte de Galard, seigneur du lieu; décimateur, l'évêque de Troyes, qui donne au curé un gros de 700 livres et auquel il reste 400 livres de revenu; 125 feux; 372 habitants; 5 à 6 femmes occupées à filer du coton. — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui prescrit l'exécution du plan dressé par un inspecteur des Ponts-et-Chaussées pour l'alignement du chemin qui conduit de Sainte-Savine à l'extrémité du faubourg Saint-Martin de Troyes;

opposition à cette ordonnance par un des propriétaires intéressés ; arrêt du Conseil d'État qui le déboute.

C. 1751. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1609-1789. — Procès-verbal d'élection d'un syndic de la communauté de Sainte Savine (Aube). — Comptes des syndics ; recette ordinaire nulle. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère, par devant le subdélégué de Troyes. — Avis du subdélégué concluant à l'approbation, par l'intendant, d'un marché entre la communauté et un ouvrier qui s'est engagé à rebâtir la maison d'école pour la somme de 1,500 livres.

C. 1752. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Sainte-Sire, aujourd'hui Rilly-Sainte-Syre (Aube). — En 1677, montant du rôle, 3,055 livres. — En 1679, nombre des taillables, 132. — En 1682, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes et l'abbé de Montier-la-Celle, seigneurs du lieu. — En 1773, montant du rôle, 2,965 livres 7 sols ; nombre des taillables, 125, dont 98 domiciliés dans la paroisse. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en l'auditoire de la justice par devant un sergent. — Procès-verbal de chevauchée d'un élu en l'Élection de Troyes, pour constater les dégâts produits par l'incendie du 15 février 1688, qui a brûlé quarante maisons, sans compter les écuries et les granges.

C. 1753. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1634-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sainte-Sire ou Rilly-Sainte-Syre (Aube). — En 1787, décimateur, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, les dîmes évaluées 970 livres de revenu ; 100 feux ; 20 métiers de bonneterie, 12 machines à filer le coton, 50 personnes occupées à la filature de coton. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 877 livres provenant de la location des biens communaux ; payé au maître d'école 160 livres pour ses gages ; à une femme qui a conduit une folle à Paris, 76 livres, etc. — Mandement adressé aux habitants de Sainte-Sire par les commissaires députés par le Roi pour la levée des droits de franc-fief et de nouvel acquet. — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui condamne le locataire des biens communaux de Sainte-Sire à payer le loyer qu'il doit. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant relativement aux procès des habitants de Sainte-Sire avec ceux de Saint-Mesmin (Aube), au sujet de leurs biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux de Sainte-Sire par devant le subdélégué. — Lettre du subdélégué à l'intendant sur les réparations de l'église et du presbytère.

C. 1754. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Saint-Thibaut (Aube). — En 1677, montant du rôle, 912 livres 5 sols ; nombre des contribuables, 45. — En 1694, exempts : le curé d'Isle-Aumont, paroisse dont dépend Saint-Thibaut ; le duc d'Aumont, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 2,258 livres 5 sols ; nombre des taillables, 136, dont 89 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants, réunis devant la grande porte de l'église du lieu, en présence de notaires au bailliage d'Aumont.

C. 1755. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1741-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Saint-Thibaut (Aube). — En 1787, décimateurs : le curé d'Isle-Aumont, 523 livres de revenu ; les hôpitaux de Troyes, 220 livres ; — 93 feux, 347 habitants ; 12 métiers de bonneterie. — Comptes des syndics ; — en 1779, recette, 1,725 livres provenant de la location des biens communaux, sauf une somme de 60 livres payée par le syndic de Verrières. — Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation de l'église. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le ministre Amelot, sur la question de savoir s'il y a lieu de faire enfermer un habitant de Saint-Thibaut dénoncé comme fou.

C. 1756. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1752-1788. — Biens communaux de Saint-Thibaut (Aube). — Procès-verbaux d'adjudication de terres et prés par devant le subdélégué de Troyes. — Requête adressée à l'intendant par dame Ursule Janson, veuve de Philippe de La Force, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de Champagne, dame de Saint-Aventin, qui veut rétablir l'ancien cours de la Seine le long des pâturages de Saint-Thibaut ; réclamation adressée par les habitants de Saint-Thibaut au Roi en son Conseil et au subdélégué de la ville de Paris au département de Troyes, etc.

C. 1757. (Plans). — 2 pièces, papier.

1757. — Plans de la rivière de Seine entre les finages de Saint-Thibaut (Aube) et de Saint-Aventin, indiquant les différents bras de cette rivière et les pâtures de Saint-Thibaut.

C. 1758. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de

Salon (Aube). — En 1678, montant du rôle 1,162 livres 4 deniers pour deux tiers de 1,743 livres imposées sur la paroisse de Salon et Champfleury (voir C. 1290); nombre des contribuables, 93. — En 1683, Messire François d'Arnoul, écuyer, seigneur de Salon. — En 1696, Messire Louis de Picot, seigneur de Salon. — En 1769, M. de Dampierre, seigneur de Salon ; M. d'Aucourt, seigneur de Champfleury. — En 1775, nombre des habitants taillables à Salon, 104, à Chamfleury, 73. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs devant l'église de Salon, en présence d'un sergent en la justice et mairie du lieu, d'un praticien, d'un maire et juge du lieu.

C. 1759. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 1 plan.

1756-1788. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Salon et de Champfleury (Aube) (voir C. 1290). — En 1687, à Salon, 80 feux, 353 habitants, 30 machines à filer le coton ; à Champfleury, 74 feux, 286 habitants, 5 métiers à bas, 11 personnes occupées à filer du coton ; — décimateur à Salon, le doyen de Gaye (Marne), qui tire des dîmes 900 livres de revenu. — Comptes des syndics de Salon : recette nulle. — Plan et procès-verbal d'adjudication du presbytère de la paroisse de Salon et Champfleury.

C. 1760. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1676-1769. — Rôles de la taille de la communauté de Sancey-Saint-Julien, Bréviande et Villepart (voir C. 1270). — En 1679, montant de la somme imposée, 1,150 livres, dont 409 pour Sancey, 468 pour Villepart, 272 pour Bréviande ; nombre des contribuables inscrits au rôle de Sancey, 46 ; le commandeur de La Motte-Houdancourt, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle des trois hameaux, 3,045 livres 10 sols ; contenance totale du territoire, 1,035 arpents ; nombre des habitants taillables : à Sancey, 43 ; à Villepart, 38 ; à Bréviande-Sancey, 42. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par devant le greffier de la justice de Sancey-Saint-Julien.

C. 1761. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1710-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sancey-Saint-Julien et dépendances. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 890 livres de revenu ; à Sancey, 45 feux, 187 habitants ; à Villepart, 48 feux, 209 habitants. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du pont du flottage de Saint-Julien, par devant le subdélégué de Troyes. — Comptes des syndics de la communauté de Sancey-Saint-Julien. — En 1778, recette, 676 livres 2 sols, dont 586 livres 2 sols provenant de la location des biens communaux ; dépense : 440 livres 7 sols payés aux collecteurs, à-compte sur le rôle des tailles ; 26 livres 13 sols 4 deniers payés au maître d'école. — Procès-verbal des dires des habitants de Sancey et de ceux de Bréviande, qui sont en contestation sur le payement des impositions dont sont frappés leurs biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1762. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Savières (Aube). — En 1678, montant du rôle, 1,900 livres ; nombre des taillables, 157 ; exempts : Édouard Colbert, seigneur de Savières ; le curé du lieu, Jean Dubourg, seigneur de Blives, etc. — En 1783, montant du rôle, 5,364 livres 5 sols ; nombre des habitants taillables, 138. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au marquisat de Payns. — Procès-verbaux d'enquêtes faites par le subdélégué de Troyes à l'occasion d'un procès entre les habitants de Savières et le sieur de Reims, capitaine d'artillerie, maître de la poste de Pavillon. — Demande en décharge d'impôts adressée à l'intendant par Alexandre et Charles Dubourg, seigneurs de Blives, près de Savières, lesquels disent que leur château vient d'être incendié à deux reprises et qu'il n'en reste que les quatre murs.

C. 1763. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1756-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Savières (Aube). — En 1769, le comte Doria, seigneur de Savières, le comte d'Hautefort, seigneur de La-Cour-Saint-Phal, dépendant de Savières, Ambroise Besnier, seigneur de Blives, paroisse de Savières. — En 1787, décimateurs : le curé du lieu, qui tire des dîmes 225 livres de revenu ; le commandeur de Troyes, 340 livres 10 sols ; le prieur de Villacerf, 170 livres 5 sols ; le prieur de Villemaur, 85 livres ; — 145 feux, 491 habitants, dont 8 bonnetiers et 33 tisserands. — En 1788, 149 feux, dont 9 à Blives ; un maître d'école et deux sœurs de charité qui sont logées, ont chacune 150 livres de traitement et doivent soigner les pauvres de Savières, Payns et Pavillon. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le ministre Bertin, au sujet du nommé Pierre Richard, manouvrier à Savières, qui passait pour faire des cures merveilleuses. (Au bas d'une des lettres de Bertin on lit ces mots écrits de sa main : « J'en ai fait lecture au Roi. ») — Ordonnance de l'intendant de Champagne qui renvoie à l'évêque de Troyes le jugement d'une contestation entre les habitants et leur curé au sujet du choix du maître d'école. — Comptes des syndics.

— En 1779, reçu 1,613 livres pour prix de location des prés communaux et d'adjudication d'émondes de saules.

C. 1764. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1633-1780. — Exploits d'huissier relatifs aux biens communaux de Savières (Aube) et à une contestation qui s'était produite à leur occasion entre les habitants de cette communauté et le receveur du huitième denier. — Procès-verbaux d'adjudication des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère, etc.

C. 1765. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Savoie, aujourd'hui hameau de la commune de Moussey (Aube). — En 1679, montant du rôle, 215 livres 5 sols; nombre des contribuables, 24. — En 1716, montant du rôle, 382 livres; nombre des contribuables, 22, dont un notaire au bailliage d'Isle-Aumont. — En 1769, montant du rôle, 865 livres 10 sols; nombre des taillables, 36; contenance du territoire, 619 arpents 48 cordes; seigneur, M. de Villebertain. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au duché d'Aumont. — Procès-verbaux d'expertises faites par des prud'hommes pour constater les dégâts faits par la grêle en 1683 et en 1696.

C. 1766 (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Savoie (Aube). — En 1787, décimateurs, le prieuré de Foicy et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, les dîmes évaluées 750 livres de revenu; — 28 feux, 67 habitants. — Comptes des syndics. — En 1779, recette, 110 livres 15 sols, dont 88 provenant de la location des biens communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes.

C. 1767. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Semoine (Aube). — En 1679, montant du rôle, 3,228 livres 15 sols; nombre des contribuables, 222; dont le mayeur pour le Roi, le substitut de M. le procureur du Roi en la justice, le greffier, un sergent, un maître d'école, un recteur d'école, quinze tisserands. — En 1682 et en 1683, deux échevins. — En 1691, exempt, le curé du lieu. — En 1775, montant du rôle, 2,918 livres; nombre des taillables, 171, dont 163 domiciliés à Semoine. — Procès-verbal de la vérification générale des vingtièmes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent en la justice et le mayeur pour le Roi. — Déclaration faite au nom des héritiers de Jean de Gaulard, seigneur de Champgrillet (commune de Semoine), pour satisfaire aux lettres de papier-terrier du domaine du bailliage de Sézanne (Marne).

C. 1768. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1731-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Semoine (Aube). — En 1769, le Roi, seigneur haut justicier; M. d'Aucourt, fermier général, vicomte de Semoine, seigneur bas justicier. — En 1787, décimateurs : le doyen de Gaye (Marne), dont la part de dîmes est évaluée 300 livres de revenu; le curé de Semoine, 300 livres; le petit séminaire de Troyes, 200 livres; le prieur de l'Abbaye-sous-Plancy, 100 livres; total, 900 livres; — 148 feux, 581 habitants; — charges annuelles de la communauté : 208 boisseaux d'avoine dûs au doyen du Val-Dieu de Sézanne, 10 livres 5 sols de rente au domaine de Sézanne, 2 sols de jurée par ménage, 120 livres au maître d'école. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit des travaux pour mettre le village à l'abri des inondations. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué et l'intendant des finances d'Ormesson au sujet d'une contestation entre le curé et les habitants.

C. 1769. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Soligny-les-Étangs (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,250 livres 10 sols; nombre des taillables, 73; exempts; Oudard de Marisy, doyen-curé; Pomponne de Vienne, seigneur. — En 1679, Messire Charles de Lévy, comte de Charlus, seigneur en partie; Messire Pomponne de Vienne, aussi seigneur en partie. — En 1700, exempts : le curé et le maître d'école. — En 1752, exempts : M. de Castres, seigneur, le curé. — En 1769, montant du rôle, 1,275 livres 15 sols; nombre des taillables, 62, dont 57 habitants; contenance du territoire, 2987 arpents 89 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Soligny-les-Étangs et par-devant le bailli du même lieu. — Procès-verbal dressé par le procureur fiscal du bailliage de Soligny-les-Étangs et constatant les dégats occasionnés par un incendie au hameau de Fontenay-le-Pierreux.

C. 1770. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1734-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Soligny-les-Étangs (Aube). — En 1769

Digitized by Google

M. Terray de Rosières, procureur général à la Cour des Aides, seigneur du lieu. — En 1787, 71 feux, 250 habitants ; décimateur, le curé, qui possède à ce titre, un revenu de 1,400 livres, sur lequel il doit au chapitre de Trainel une redevance de 17 boisseaux de grains évaluée 78 livres 15 sols 4 deniers. — Comptes des syndics. — En 1789, recette, 34 livres 10 sols provenant du loyer des pâtures communales.

C. 1771. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1660-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Sommefontaine-Saint-Lupien (Aube). — En 1682, montant du rôle, 717 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 51 ; le chapitre de la cathédrale de Sens, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2,075 livres 10 sols ; contenance du territoire, 3,584 arpents 87 cordes ; nombre des taillables, 71 dont 60 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Mandement adressé par le subdélégué de Troyes aux habitants de Sommefontaine, qui devront envoyer deux d'entre eux à Troyes avec le syndic et les collecteurs pour assister à la vérification des versements faits depuis plusieurs années par leurs collecteurs au receveur des tailles.

C. 1772. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1694-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sommefontaine-Saint-Lupien (Aube). — En 1787, décimateur, l'évêque de Troyes, les dîmes affermées 1600 livres ; 66 feux, 265 habitants ; 3 bonnetiers, une centaine de personnes occupées à filer du coton ; un maître d'école qui a 150 livres de gages. — Plaintes du curé contre les habitants de Sommefontaine, qui depuis plusieurs années ont négligé de nommer un syndic, en sorte que les marguilliers de la paroisse sont obligés d'en faire fonctions. — Traité entre les habitants et un maître d'école. — Comptes des syndics, arrêtés par le subdélégué de Troyes ; recette ordinaire nulle. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère, etc.

C. 1773. (Plans.) — 45 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Sommeval (Aube). — En 1679, montant du rôle, 686 livres 15 sols ; nombre des contribuables, 83 ; exempt, le curé du lieu. — En 1691, Madame de La Ferté, dame du lieu. — En 1696, 77 feux. — En 1775, montant du rôle, 1,123 livres 10 sols ; nombre des taillables, 97, dont 93 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un praticien en la prévôté. — État des particuliers de Sommeval qui ont éprouvé des pertes dans l'incendie du 25 juin 1785.

C. 1774. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1715-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Sommeval (Aube). — En 1769, M. de Chamoy, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 700 livres de revenu ; 91 feux, 310 habitants, un maître d'école qui a 100 livres de gages. — En 1788, une quête hebdomadaire pour les pauvres, laquelle rapporte par an 33 livres ; une maison d'école qui en même temps sert d'auditoire aux officiers de justice. — Comptes des syndics. — En 1783, recette, 589 livres, tant pour bois vendu que pour contributions sur les prenant part aux affouages. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et des intendants des finances concernant les bois communaux de Sommeval. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du presbytère.

C. 1775. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan, coupe et élévation du nouveau presbytère de la communauté de Sommeval (Aube).

C. 1776. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles des tailles de la communauté de Souligny (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,558 livres ; nombre des taillables, 156. — En 1773, montant du rôle, 1,733 livres 15 sols ; nombre des taillables, 120, dont 104 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant un notaire au bailliage de Vauchassis, « au lieu ac« coutumé tenir les plaids ordinaires de la mairie foncière de « Souligny. » — Procès-verbal d'une expertise destinée à constater les dégâts causés par la grêle sur le territoire.

C. 1777. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1753-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Souligny (Aube). — En 1769, le marquis Des Réaulx, seigneur du lieu. — En 1781, 105 feux, 417 habitants ; décimateur : le Grand-Séminaire de Troyes, qui tire, par an, 400 livres des dîmes de Souligny (le curé est le même que celui de Bouilly et a 700 livres de portion congrue pour toute la paroisse). — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1783, recette : 356 livres 7 sols, dont 338 livres 7 sols formant le montant du rôle de l'imposition payée par les habitants pour obtenir décharge de de la corvée. (La même somme est portée en dépense, à cause du marché fait avec l'entrepreneur qui a dû se charger de la tâche imposée à la communauté.) — Avis du subdélégué sur des demandes en autorisation de plaider formées par les habitants contre les usurpateurs de leurs biens communaux. —

Homologation d'un traité entre les habitants et leur recteur d'école.

C. 1778. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIe siècle. — Plan et coupe de la maison d'école projetée pour la communauté de Souligny (Aube). (Voir C. 1245.)

C. 1779. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1670-1719. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes, pour le règlement d'une dette de la communauté des Tauxelles, aujourd'hui hameau dépendant de la ville de Troyes, cette dette devant être répartie au marc la livre de la taille entre les habitants, au nombre de 56, dont il donne les noms. — Requête adressée au Parlement, par les habitants des Tauxelles et de Preize, contre les prieurs de Saint-Quentin près Troyes, qu'ils veulent forcer à réparer les berges de la Seine.

C. 1780. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1678-1789. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant la revente du domaine engagé de Torvilliers (Aube) ; lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant pour le prévenir que personne ne s'est présenté à l'adjudication. — Lettres patentes du Roi délivrées à la requête de Marie-Ursule Haumont, veuve de Louis-Félicien de Cugnac, comte de Dampierre, dame engagiste de Torvilliers, Sainte-Savine, etc ; ces lettres patentes prescrivant la confection d'un papier terrier. — Rôles de la taille de la communauté de Torvilliers. — En 1679, montant du rôle, 1,168 livres 10 sols ; nombre des contribuables, 104, dont 87 habitants ; exempts : Messire Pierre de Vienne, grand-archidiacre de l'église de Troyes, seigneur du lieu ; le curé du lieu. — En 1723, exempts : le curé, Charles de Cléry, Antoine de Villiers-l'Isle-Adam. — En 1750, M. Motet, seigneur du lieu. — En 1768, Madame de Dampierre, dame du lieu ; le marquis de Béarn, seigneur ; montant du rôle, 2,466 livres 10 sols ; nombre des taillables, 115, dont 107 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le greffier et le lieutenant de la prévôté. — Lettres du contrôleur des vingtièmes Noël à l'intendant, au sujet d'une réclamation du duc d'Estissac contre le rôle des vingtièmes de Souligny (le duc d'Estissac trouve qu'en évaluant 36,000 livres les revenus de son duché on les a portés trop haut).

C. 1781. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1657-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Torvilliers (Aube). — En 1787, décimateurs : le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, qui, déduction faite du préciput du curé, a 418 livres 2 sols 8 deniers de revenu ; l'abbé de Saint-Loup, de Troyes, qui touche 486 livres 18 sols de revenu, représentant la moitié des grosses dîmes et la totalité des dîmes de vin et agneaux, non-compris le préciput du curé ; le curé, qui joint à ce préciput valant 300 livres 10 sols, les menues dîmes et novales estimées 150 livres, en tout 450 livres 10 sols ; valeur totale des dîmes de Torvilliers : 1,355 livres 10 sols. — 107 feux, 428 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recettes : 1,179 livres 9 sols 6 deniers, savoir : 259 livres 10 sols provenant du loyer des biens communaux ; 755 livres pour prix d'une partie de la réserve des bois communaux, etc. — Lettres du subdélégué à l'intendant relatives aux dépenses occasionnées à la communauté par un procès qu'elle soutient contre son seigneur au sujet de cens que ce seigneur prétend exiger.

C. 1782. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Trancault (Aube). — En 1677, montant du rôle, 697 livres ; nombre des contribuables, 59 ; exempts : le curé ; les héritiers de Madame de Droupt, seigneurs du lieu. — Seigneurs, en 1683, M. Le Mairat ; — en 1704, Thomas Bailly, conseiller du Roi en tous ses conseils, sous-doyen de la Chambre des Comptes ; — en 1715, André-Denis Feydeau, chevalier, écuyer ordinaire du Roi ; — en 1765, le marquis Du Quesnoy. — En 1769, montant du rôle, 1,365 livres ; nombre des taillables, 53, dont 49 habitants ; contenance du territoire, 2,640 arpents 56 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage et châtellenie de Trancault.

C. 1783. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1764-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Trancault (Aube). — En 1787, décimateur, l'évêque de Châlons, comme seigneur de Villeneuve-aux-Riches-Hommes (Aube) ; les dîmes évaluées 800 livres de revenu. — 47 feux, 207 habitants. — Lettres du marquis Du Quesnoy qui demande à l'intendant exemption de la corvée des grands chemins pour les habitants de Trancault. — Comptes des syndics arrêtés par le subdélégué de Troyes. — En 1778, recette : 307 livres, dont 155 provenant de la location de prés communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux ; — d'adjudication des réparations de l'église et de la reconstruction du presbytère.

C. 1784. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1499-1657. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Conclusions fournies devant le bailli de Troyes dans un procès entre le procureur du Roi et un particulier qui se disait exempt de la *jurée*. — Procès-verbal d'une assemblée des habitants de Troyes tenue en exécution des lettres patentes du Roi, du 25 juillet 1562, qui frappaient d'une imposition de 15,000 livres tournois la ville de Troyes, en commun avec les autres villes closes du bailliage. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déclare la ville de Troyes exempte de la taille. — « Rolle des cottes et impost faicts sur tous et ung « chacun des habitants de la ville de Troyes, de la somme de « quatre-vingtz et seize mil livres demandé par Sa Majesté « aux habitants de la dicte ville pour le quartier d'hyver de « l'année mil six cent quarante. » — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui, en considération du chiffre élevé des dettes de la ville, arrêtées par l'intendant Gargan à la somme de 374,796 livres, accorde aux habitants décharge de la somme de 58,600 livres sur celle de 128,600 formant le total de ce qu'ils doivent encore sur leurs impôts des années 1647-1655. — Mandement du Roi prescrivant de lever 24,000 livres sur les villes closes de la généralité de Champagne, qui ont fait transformer en abonnement l'impôt indirect dit *Subvention* (un sol pour titre de droit d'entrée sur toute espèce de denrées ou marchandises).

C. 1785. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1691-1750. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Avertissements et commandements de payer signifiés à divers particuliers débiteurs de l'ustancile et de la capitation. — Reçus délivrés aux contribuables par le commis à la recette de ces impôts ; — demande en décharge adressée à l'intendant par un contribuable. — Rôle de la capitation du quartier de Croncels, du faubourg de ce nom, des Hauts et Bas-Trévois.

C. 1786. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1755-1778. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Avis du subdélégué sur des demandes en décharge de la capitation. — Mémoire pour les maire et échevins de Troyes assignés à la Cour des Monnaies, sur la demande du greffier de la Monnaie de Troyes, qui se prétend induement imposé au rôle de la capitation. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances d'Ormesson, au sujet des contestations auxquelles donne lieu la répartition de la capitation par les maire et échevins de Troyes. — États des non-valeurs de la capitation de la ville de Troyes.

C. 1787. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1782-1789. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Ordonnance de l'intendant qui décharge de la capitation la femme d'un commis aux aides. — Correspondance entre l'intendant et les officiers municipaux, au sujet de demandes en décharge formées par divers particuliers portés par lesdits officiers municipaux aux rôles de la capitation, etc.

C. 1788. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1689-1788. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Rôle du don gratuit. — Commandements de payer et quittances concernant la somme de 66,000 livres imposée, en 1693, pour la décharge de l'affranchissement des cens et rentes, la finance des offices de contrôleurs des deniers patrimoniaux et octrois, le rachat des charges de juré-expert-greffier-de-l'écritoire et voyers, l'impôt levé sur les détenteurs des biens aliénés par les communautés ecclésiastiques et laïques. — Procès-verbal de paraphe du registre du cinquantième par le subdélégué. — Demande en décharge du droit de confirmation adressée au contrôleur-général par les maire et échevins de Troyes. — Demandes en décharge du dixième et des vingtièmes, adressées à l'intendant par divers particuliers.

C. 1789. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1706-1782. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Rôles de répartition des impositions levées sur les marchands sous le nom de taxe des poids et mesures, de vingtième de l'industrie, de droits de marque et de contrôle d'industrie. — En 1739, montant du rôle, 4,920 livres, réparties entre 259 contribuables, savoir : 1re classe, 19 personnes payant chacune 42 livres ; 2e classe, 34 personnes cotées à 30 livres ; 3e classe, 73 personnes à 22 livres ; 4e classe, 72 personnes à 14 livres ; 5e classe, 61 personnes à 8 livres. — Avis du subdélégué sur les contestations auxquelles donne lieu l'imposition levée sur les marchands. — Ordonnance de l'intendant, qui, se fondant sur la prospérité du commerce de Troyes et sur l'insuffisance des cotes supportées par les notables commerçants, rejette une demande en décharge des vingtièmes d'industrie présentée par la communauté des marchands.

C. 1790. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1790. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Avis du subdélégué sur des requêtes présentées à l'intendant par des particuliers qui demandent à jouir des priviléges des pères de famille, aux termes de l'édit de novembre 1766. — Sentences de l'Élection de Troyes qui ordonnent l'enregistre-

ment de lettres patentes accordant à divers officiers des privilèges en matière d'impôt. — Requête adressée à M. d'Ormesson, intendant des finances, par un contrôleur des guerres qui prétend que les maire et échevins de Troyes ont violé ses priviléges. — Réclamation adressée à l'intendant par le sieur Gouault, nouvellement anobli, qui a été oublié au rôle de la capitation de la noblesse; lettres de noblesse produites à l'appui. — Lettres patentes qui nomment secrétaire du Roi le sieur Deherain Du Monceau; requête adressée par lui à l'intendant de Champagne contre les maire et échevins de Troyes qui ont inscrit son nom au rôle de la capitation des bourgeois. — Mémoire pour le sieur Thomassin, contre les maire et échevins de Troyes qui lui contestent les priviléges de la noblesse qu'il a plu au Roi de lui accorder. — Mémoire sur la question de savoir comment sera fixé à Troyes le montant de l'impôt sur les ci-devant privilégiés.

C. 1791. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1728-1786. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Dégrèvements et secours. — État des pertes causées par la grêle du 16 mai 1728; le nombre des tuiles brisées est évalué à 8,103 milliers, celui des ardoises à 1,021 milliers, et la somme qui sera nécessaire pour la réparation des vitres est estimée à 13,976 livres; la perte totale en argent serait de 385,012 livres. — État des particuliers qui ont souffert de la grêle du 17 mai 1786.

C. 1792. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1729-1733. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Dégrèvements et secours. — Incendie du 19 janvier 1729. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, qui déclare qu'il a été réveillé par le tocsin à une heure après minuit, qu'au moment de son arrivée sur le lieu du sinistre, trois maisons étaient embrasées, qu'on n'est devenu maître du feu que vers deux heures de l'après-midi, et que le nombre des maisons brûlées est de dix-sept; vingt-deux ménages les habitaient. La perte est évaluée : maisons, 66,000 livres; mobilier, 87,550; total, 153,550. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui accorde à la ville de Troyes remise de ce qu'elle doit de droit de confirmation, et qui la décharge de cinq années de capitation; le produit d'une année de capitation sera employé à venir en aide à ceux des propriétaires des maisons incendiées qui s'engageront à les rebâtir suivant les alignements et plans donnés par l'ingénieur de la province; le produit des quatre autres années sera réparti entre les propriétaires des maisons endommagées par la grêle du 16 mai 1728.

C. 1793. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1730-1736. — Impôts directs de la ville de Troyes. — — Dégrèvements et secours. — Grêle du 16 mai 1728 et incendie du 19 janvier 1729. — Comptes de la capitation des années 1728 et suivantes dont le produit, aux termes de l'arrêt du Conseil cité dans la liasse précédente, doit être réparti entre les propriétaires des maisons brûlées ou endommagées; — certificats d'avancement des travaux dressés par l'ingénieur des ponts-et-chaussées; — mandats de payement délivrés par l'intendant; quittances des parties prenantes. (Les incendiés ont reçu 29,314 livres 17 sols 4 deniers; les grêlés, 111,363 livres 14 sols 11 deniers).

C. 1794. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1731-1732. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Dégrèvements et secours. — Incendie des 9 et 10 avril 1731. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes et déclarant que le nombre des maisons brûlées est de 7; 14 ménages les habitaient; valeur des maisons : 39,800 livres; du mobilier détruit, 117,322 livres 5 sols; total : 157,122 livres 5 sols. — Correspondance, à ce sujet, entre l'intendant, le contrôleur général Orry et le garde des sceaux Chauvelin.

C. 1795. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1781-1789. — Impôts directs de la ville de Troyes. — Dégrèvements et secours. — État des habitants des Faux-Fossés de Troyes, au nombre de 59, qui ont été incendiés le 21 mai 1781. — Procès-verbal évaluant à 67,863 livres les pertes résultant de l'incendie qui, le 18 novembre 1789, a détruit la manufacture de toiles peintes de la demoiselle Morlet et compagnie, etc.

C. 1796. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1483-1787. — Impôts indirects de la ville de Troyes. — Ordonnance du roi Charles VIII accordant aux habitants de Troyes exemption perpétuelle de toute imposition sur la vente en détail des objets suivants : blé et autres grains, pain, pâtisserie, volailles, œufs, fromage, fruits, poisson, cochons, beurre, laitage, aulx, oignons, pois, fèves, navets, herbages et fil. — Ordonnance du même réduisant du quatrième denier au huitième le droit sur la vente des vins au détail, etc.

C. 1797. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1748-1789. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer que le seul avantage attaché à la place de gouver-

neur de Troyes est une indemnité de logement de 300 livres par an. — État des frais occasionnés à la ville par le séjour de la compagnie de Noailles des gardes-du-corps du Roi, en quartier à Troyes, et par les passages de troupes (ces frais, qui consistent principalement en logements à la charge de la caisse municipale, non compris les logements fournis par les particuliers, s'élèvent à 5,246 livres par an). — Lettre adressée à l'intendant par d'Argenson, ministre de la guerre, pour lui demander son avis sur des réclamations faites contre la manière dont les officiers municipaux de Troyes répartissent les logements militaires.

C. 1798. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1760-1769. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Réclamation adressée au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, par Catherine de Mauroy, veuve de Jacques Flobert, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, qui prétend que les officiers municipaux ont violé ses priviléges en la forçant à loger un sous-brigadier de la compagnie de Beauveau. — Requête adressée au Roi en son Conseil par les maire et échevins de Troyes, qui demandent que la ville soit déchargée de l'impôt direct dit ustencile, tant que la compagnie de gardes du corps, qui y a été envoyée, y conservera ses quartiers. — Décision de l'intendant aux termes de laquelle les privilégiés qui vendent en détail dérogent, et par conséquent peuvent être astreints au logement militaire. — Règlement sur le logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Lettres du duc de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant, au sujet de l'exemption prétendue par le sieur de Bure, fabricant de papiers ; — de particuliers qui emploient des moyens frauduleux pour se soustraire à l'obligation de loger les gardes du corps, etc.

C. 1799. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1770-1788. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Mémoire exposant qu'en 1740 les grenadiers à cheval du Roi ont été envoyés en garnison à Troyes, qu'en 1759 ils ont été remplacés par une compagnie de gardes du corps, que la ville jouit à peine de 40,000 livres de revenu, que jusqu'en 1772 le séjour des grenadiers et des gardes du corps a coûté à la ville plus de 350,000 livres, que la ville doit 170,000 livres, qui seront portés à plus de 300,000 par le rachat des offices municipaux : on conclut qu'il serait juste d'envoyer la compagnie des gardes du corps tenir garnison dans une autre ville. — Correspondance entre les ministres de la guerre, de Monteynard, de Ségur et l'intendant, au sujet de demandes d'exemption du logement des militaires, formées par un garde-magasin des poudres et salpêtres, par le receveur de la chancellerie du présidial, etc.

C. 1800. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1766-1784. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Lettres patentes du Roi qui autorisent les maire et échevins de Troyes à acquérir, au nom de la ville, une maison appartenant aux Carmélites, pour céder cette maison aux Jacobins et acquérir par échange le monastère de ces derniers, à l'effet d'y établir des casernes et un manége pour les gardes du corps. — Requête adressée à l'intendant par les officiers municipaux et exposant que le monastère des Jacobins ne peut loger que quatre brigades sur six qui composent la compagnie des gardes du corps, que de nouveaux bâtiments commencés restent inachevés faute d'argent, que la ville de Troyes n'a que 45,000 livres de revenu, sur lesquelles elle paye chaque année 22,000 livres d'intérêts à ses créanciers, que le séjour des grenadiers à cheval et des gardes du corps lui a coûté, jusqu'à présent, 700,000 livres ; les officiers municipaux demandent, en conséquence, un secours pour terminer les bâtiments commencés. — Procès-verbal d'adjudication d'une écurie à construire, pour les gardes du corps, sur l'emplacement du monastère des jacobins de Troyes, prix : 66,200 livres ; arrêt du Conseil qui l'approuve ; mandat de payement délivré par l'intendant au profit de l'entrepreneur, etc.

C. 1801. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1735-1789. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant et les officiers municipaux concernant la construction d'un manége destiné aux gardes du corps. — Mémoire exposant que, vu le mauvais état des finances de la ville, ce manége a été construit aux frais de la compagnie des gardes du corps, et qu'il a coûté 40,000 livres. — Devis des ouvrages à faire pour la construction de l'hôtel projeté des gardes du corps sur le Mail, entre les portes de Preize et de la Madeleine. — Correspondance entre l'intendant, le sous-aide major des gardes du corps, le subdélégué de Troyes et le ministre Bertin, concernant le champ de manœuvre. — Lettres des officiers municipaux à l'intendant au sujet de la réclamation d'un particulier qui se dit exempt de la charge des convois militaires, etc.

C. 1802. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Rez-de-chaussée de l'hôtel projeté des gardes du corps.

C. 1803. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Logement des gens de guerre dans la ville de Troyes. — Premier étage de l'hôtel projeté des gardes du corps.

C. 1804. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1684-1785. — Grenier à sel de Troyes. — État des officiers de l'Élection de Troyes qui feront, pendant les années 1686, 1687, 1688, le service des greniers à sel et chambres de Troyes, Villemaur et Villacerf. — Réception de Pierre Rousseau comme receveur du grenier à sel. — État de la liquidation de la finance des offices de vérificateurs particuliers des rôles pour la distribution du sel dans les villes et paroisses dépendant du grenier à sel de Troyes. — Requêtes adressées à l'intendant par les officiers du grenier à sel de Troyes pour combattre le nouveau projet de réunion de leurs offices à ceux de l'Élection, réunion qui, déjà effectuée en 1685, a duré jusqu'en 1694 ; projet de l'édit communiqué aux officiers de l'Élection et observations en marge. — Arrêt du Conseil d'État aux termes duquel les officiers des Élections et greniers à sel doivent, dans le délai d'un mois, payer la finance des 9 sols 6 deniers par minot à eux attribués par édit de mai 1691.

C. 1805. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1594-1780. — Grenier à sel de Troyes. — Lettres d'envoi de sel en sacs adressé, par chariots, de Nogent-sur-Seine au receveur de Troyes. — Certificats délivrés par les officiers commis au bureau du mesurage de Rouen, et par les officiers du grenier à sel de Paris, faisant connaître la quantité et la destination du sel expédié. — Laissez-passer accompagnant un chargement de sel. — Procès-verbal d'espalement des nouvelles mesures du sel. — Procès-verbaux de mesurage du sel envoyé à Troyes par les fermiers des gabelles. — Bullettes du receveur au grenier à sel de Troyes. — Procès-verbaux de la distribution du sel au peuple et aux regratiers. — États de la caisse du receveur.

C. 1806. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1650-1788. — Grenier à sel de Troyes. — Arrêt de la Cour des Aides, déclaration du Roi, arrêt du Conseil d'État concernant : le regrat (c'est-à-dire la vente du sel en détail), la défense de prendre un quart de minot pour plus de quatre personnes, etc. — Feuilles indiquant jour par jour la quantité de sel remise par le receveur aux regratiers. — Réceptions de regratiers. — Contraintes décernées par le receveur du grenier à sel contre des particuliers qui ont reçu du sel à crédit et qui ne l'ont pas payé.

C. 1807. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1690-1779. — Grenier à sel de Troyes. — Déclarations fournies par des marchands qui ont reçu du poisson salé à eux expédié de Rouen. — Procès-verbal d'une visite faite chez les épiciers et les marchands de poisson de Troyes par un contrôleur au grenier à sel qui voulait s'assurer si ces commerçants n'auraient pas eu chez eux du sel de contrebande. — Jugement d'une commission qui condamne à mort deux matelots convaincus d'avoir volé trois sacs de sel. — Arrêt de la Cour des Aides qui, vu l'insolvabilité des collecteurs d'une paroisse, condamne les trois principaux habitants à payer les trois premiers quartiers de l'impôt du sel de cette paroisse. — Règlement sur les formalités à remplir pour la vérification des cachets qui sont apposés sur les échantillons de sel formés dans les saisies à domicile.

C. 1808. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1698-1763. — Élection de Troyes. — Acte d'acquisition, par deux trésoriers de France généraux des finances de la Généralité de Champagne représentant le Roi, d'une maison sise à Troyes, rue de la Monnaie, et destinée à servir de siége au tribunal de l'Élection. — Réceptions d'élus. — Lettres patentes qui nomment un procureur du Roi. — États des charges supprimées et des charges maintenues par l'édit du mois d'août 1715 ; — des gages attribués aux officiers des Élections de la généralités de Champagne par l'édit de janvier 1685. — Notices sur les charges de lieutenant et de procureur du Roi en l'Élection de Troyes.

C. 1809. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1761-1788. — Élection de Troyes. — États nominatifs des officiers de l'Élection de Troyes. — Avis du subdélégué sur des demandes en décharge de la taille formées par les officiers de l'Élection. — État de la capitation des officiers de l'Élection en 1770, en 1772 et en 1773. — Ordonnances de l'intendant qui accordent décharge de la capitation à divers officiers de l'Élection.

C. 1810. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1665-1690. — Élection de Troyes. — Protestations du lieutenant criminel contre la prétention du premier président qui se fait attribuer double part dans les épices ; — d'un ancien président contre un procès-verbal dressé par six de ses confrères et par lequel il se dit injurié ; — de la compagnie contre la conduite du procureur du Roi, qui retient les pièces des procès jusqu'à ce que les parties lui aient payé des épices qu'il fixe arbitrairement à un taux beaucoup trop élevé.

Digitized by Google

C. 1811. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1701-1778. — Élection de Troyes. — Protestation d'un élu qui accuse le président d'usurpation de pouvoir. — Procès entre l'élu Pierre Paillot et ses confrères qui prétendent que c'est subrepticement qu'il a obtenu des provisions de procureur du Roi. — Lettres adressées à l'intendant par des élus qui le prient de leur confier des rôles de taille à dresser, etc.

C. 1812. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1675-1759. — Élection de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement entre les officiers de l'Élection de Troyes et ceux de la prévôté sur la préséance dans les cérémonies publiques. — Procès-verbaux dressés par les officiers de l'Élection et concernant les cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de la paix de Nimègue, de la naissance du duc de Bourgogne, de la mort du maréchal de Vivonne, gouverneur de Champagne, de la bataille navale du 10 juillet 1690. — Enquête par le subdélégué de Troyes sur la question de savoir quel doit être le rang des officiers de l'Élection aux thèses et autres actes publics du collège. — Plaintes adressées à l'intendant de Champagne par les officiers de l'Élection contre ceux du bailliage à l'occasion de la publication du traité de paix conclu à Vienne le 18 novembre 1738. — Procès-verbal dressé par un élu contre un particulier qui, à un enterrement, a voulu prendre le pas sur lui. — État des gages des officiers de l'Élection de Troyes, et montant du droit d'annuel imposé à chacun d'eux. — Répartition entre eux par l'intendant de la finance qu'ils doivent pour l'augmentation de gages qui leur a été accordé par l'édit de juillet 1702. — Procès-verbaux d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes, des réparations de la maison de l'Élection. — Vérification, par le subdélégué, des registres des procureurs de l'Élection.

C. 1813. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1690-1760. — Monnaie de Troyes. — Certificats délivrés par le subdélégué et attestant qu'en l'absence du directeur en voyage le change a été fait régulièrement. — Notification par le subdélégué au directeur d'un ordre de l'intendant qui réduit de deux à un le nombre des commis du change. — Prestation de serment d'un juge-garde par-devant le subdélégué. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le garde des sceaux Chauvelin, touchant l'aliénation et la transmission des charges de juge-garde. — États des ajusteurs, monnayeurs et changeurs.

C. 1814. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1690-1789. — Monnaie de Troyes. — Mémoire destiné à prouver que le commis au greffe et deux ouvriers ne sont pas exempts du droit de huitième. — Arrêt du Conseil d'État qui réduit les droits des changeurs. — Plaintes adressées à l'intendant par l'avocat du Roi et par divers autres officiers de la Monnaie, contre les rôles de la capitation dressés par les maire et échevins. — Rôles de la capitation des officiers de la Monnaie. — Mémoire envoyé par ces derniers à l'intendant sur la question de savoir si un officier de la Monnaie qui fait le commerce doit être imposé à la capitation en qualité de commerçant.

C. 1815. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1772. — Monnaie de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication, par-devant le subdélégué, de réparations à faire à l'hôtel ; — arrêts du Conseil d'État qui les prescrivent et les approuvent. — Arrêt du Conseil d'État approuvant l'acquisition, pour le Roi, d'une maison contiguë à cet hôtel qui est devenu insuffisant. — Observations sur un procès-verbal dressé en 1755 et qui avait fixé à 10,500 livres la valeur des bâtiments de la Monnaie (ces observations contiennent une description des bâtiments dont il s'agit).

C. 1816. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1690-1772. — Monnaie de Troyes. — Inventaires des matières d'or et d'argent dressés par le subdélégué. — Lettres adressées à l'intendant par le directeur, concernant les gages du portier, les droits des changeurs. — Vérification des registres et de la caisse du directeur par le subdélégué. — États trimestriels de la caisse du directeur adressés par lui à l'intendant ; — en caisse, au 31 mars 1757 : 46,344 livres 5 sols 3 deniers ; le 31 mars 1760 : 51,307 livres 19 sols 3 deniers ; le 31 mars 1764 : 33,704 livres 10 sols 5 deniers. — Note du directeur sur la manière dont chaque monnayeur fait son service.

C. 1817. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1772-1773. — Monnaie de Troyes. — Édit du Roi portant suppression de plusieurs hôtels des Monnaies, et des offices de directeur, contrôleur-contregarde, graveur et essayeur de ces monnaies. — Procès-verbal des scellés mis à la Monnaie de Troyes par le subdélégué. — État des effets appartenant au Roi dans la Monnaie de Troyes ; procès-verbal de vente d'une partie de ces effets par le subdélégué ; état de ceux qui ont été réservés pour la Monnaie de Paris. — Affiches annonçant la vente de l'hôtel. — Soumission de l'ancien directeur qui offre de le payer 7,500 livres. — Procès-verbal d'adjudication de cet hôtel, par-devant le subdélégué (le nom de l'acquéreur et le montant des offres sont laissés en blanc).

C. 1818. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1720-1750. — Gardes de la connétablie et des maréchaux de France à la résidence de Troyes. — Édit du Roi portant suppression de tous les officiers et archers des maréchaussées, et rétablissement de nouvelles compagnies de maréchaussée dans toute l'étendue du royaume ; — arrêt du Conseil d'État sur les priviléges des officiers des maréchaussées ; — lettres patentes du Roi sur les priviléges des prévôts et lieutenant des maréchaux de France ; — requêtes adressées à l'intendant par des archers-gardes de la connétablie qui, en vertu de ces documents, se prétendent exempts du logement des gens de guerre ; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, son subdélégué, les maire et échevins de Troyes, et le maréchal de Noailles écrivant au nom du tribunal des maréchaux de France. — État nominatif des archers-gardes des maréchaux de France résidant à Troyes en 1748 (leur nombre était de 19) (Voir C. 1831-1834.) — Notice sur la résidence et la fortune du subdélégué du bureau de la ville de Paris au département de Troyes.

C. 1819. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1787-1789. — Parlement de Paris exilé à Troyes. — État des logements de MM. les conseillers. — Correspondance entre le ministre de Villedeuil, l'intendant des finances de Bonnaire de Forges, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes sur les travaux à faire ou déjà faits au Palais-de-Justice et aux prisons de Troyes, pour le service du Parlement (les prisons du bailliage ne peuvent contenir que 110 prisonniers et la localité en fournit 70 ; on ne peut compter celles de l'évêché qui ne peuvent renfermer que trois prisonniers. — « Il est arrivé hier au soir, » dit le subdélégué, « des lettres patentes adressées au Parlement pour ne point prendre de vacances, et qui lui enjoignent de rendre toujours la justice. Vous savez parfaitement bien qu'il n'est pas aisé de prononcer des arrêts lorsqu'il n'y a ni avocats, ni procureurs, ni parties, ni dossiers. »

C. 1820. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1609-1763. — Bailliage de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le garde des sceaux Chauvelin, touchant la requête de M. de Bercy, qui demande la charge de bailli de Troyes, vacante par la démission de M. Pot, seigneur de Turgy, et à laquelle sont attachées 136 livres 17 sols 5 deniers de gages, la présidence du bailliage et le commandement du ban et de l'arrière ban de Champagne. — Mémoire sur la question de savoir si le bailli de Troyes a le droit de prendre le titre de capitaine, celui de grand-bailli, et s'il peut exiger qu'on lui fournisse un logement. — Lettre de l'intendant de Champagne au ministre Amelot, de laquelle il résulte que le Roi a refusé d'approuver la vente de la charge de bailli de Troyes par les héritiers de M. de Mesgrigny au sieur Pot de Turgy, et que le Roi a donné cette charge au duc de Lévis. — États nominatifs des officiers du bailliage de Troyes : En 1781, un président, deux lieutenants-généraux, un lieutenant-criminel, un lieutenant-particulier, onze conseillers, un premier avocat du Roi, un procureur du Roi, un greffier en chef, un commis greffier, un receveur des consignations, un clerc d'audience, un greffier de police, un premier huissier-audiencier. — Correspondance entre le chancelier de Lamoignon, le garde des sceaux Machault, les ministres de Saint-Florentin et Bertin, concernant la requête du sieur Sourdat qui veut acquérir la charge de lieutenant-criminel ; la requête du conseiller Corrard qui demande à devenir lieutenant de police, celle du lieutenant-général Tetel, qui désirerait être lieutenant-criminel, etc.

C. 1821. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1731-1746. — Bailliage de Troyes. — Mémoire par lequel le lieutenant-général Morel propose la suppression de la prévôté et de la juridiction royale des portes et faubourgs de Troyes, et la réunion de l'office de lieutenant de police à celle de lieutenant-général ; réponses des officiers du bailliage, des maire et échevins, du juge royal des portes et faubourgs ; — état des officiers de la prévôté : un président, un prévôt, un lieutenant-criminel, un commissaire-enquêteur-examinateur, un lieutenant particulier civil, un assesseur criminel, six conseillers, un procureur du Roi, un substitut, deux avocats du Roi, un trésorier de bourse commune, un garde-scel, un receveur des consignations, total : 19 officiers. — Lettre du chancelier d'Aguesseau à l'intendant, pour renvoyer cette affaire à son examen. — Mémoire du lieutenant-général Morel pour se défendre des accusations dont il est l'objet. — Factum dirigé par lui contre les administrateurs des hôpitaux de Troyes. — Placet adressé par lui au Roi.

C. 1822. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1678-1754. — Bailliage de Troyes. — Correspondance entre le chancelier d'Aguesseau, le garde des sceaux Machault et l'intendant de Champagne, concernant des charges de conseiller, procureur du Roi, garde-scel de la chancellerie présidiale, commissaire aux saisies réelles, contrôleur du greffe de la police, possédées ou sollicitées par les sieurs Lyon, ancien procureur du Roi à la prévôté, Motel, de Nesles-Delmont, Corrard, doyen du présidial, Sorel, Jaillant, greffie

Digitized by Google

en chef du bailliage. — Contrats primitifs d'aliénation par le Roi de l'office de contrôleur du greffe de la prévôté et des places de clercs institués par l'édit de juin 1628 ; — des contrôles alternatifs et triennaux des greffes des portes et faubourgs de Troyes, du bailliage, de la prévôté et de la mairie de Troyes, contrôles érigés par l'édit de décembre 1639. — Contrats d'acquisitions, par le sieur Jaillant, du greffe du bailliage de Troyes, pour la somme de 28,000 livres, du greffe de la prévôté pour la somme de 21,400 livres (la prévôté avait été supprimée par l'édit d'avril 1749).

C. 1823. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1612-1785. — Bailliage de Troyes. — Règlement déterminant quels rapports les avocats et les procureurs auront à l'avenir entre eux. — Lettre du chancelier d'Aguesseau à l'intendant, décidant que par suite de la suppression de la prévôté les frais dûs par les plaideurs pour les affaires qui étaient autrefois de la compétence de la prévôté, seront payés d'après le tarif du bailliage et non d'après le tarif de la prévôté. — Arrêts du Conseil et déclarations du Roi concernant les droits des huissiers. — Mémoire présenté à l'intendant par les huissiers qui prétendent que les procureurs empiètent sur leurs attributions ; réponse des procureurs. — Lettre du chancelier d'Aguesseau qui renvoye à l'intendant une requête tendant à l'établissement d'une bourse commune des huissiers. — Avis, donné à l'intendant par le subdélégué, de l'enrégistrement de lettres patentes adressées au bailliage.

C. 1824. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1735-1789. — Bailliage de Troyes. — Résumé de la requête adressée à l'intendant par le lieutenant général d'épée de Mesgrigny, qui demande la réduction de sa capitation fixée à 66 livres sur le rôle du bailliage et à 30 sur celui de la noblesse. — Rôles la capitation des officiers du bailliage se montant à 627 livres (les cotes les plus élevées sont celles de MM. Du Puget, bailli, 50 livres ; de Mesgrigny, lieutenant général d'épée, 40 livres ; Cazin de Vasserie, président, lieutenant général, 30 livres ; de la veuve de M. Jaillant, greffier en chef, 48 livres). — Demandes en dégrèvement de la capitation adressées à l'intendant par le sieur Gallien, ancien lieutenant de la prévôté, actuellement conseiller honoraire du bailliage, par Marie-Geneviève Bertrand, veuve de Claude Huez, conseiller au bailliage, par Marie de Mauroy, veuve de M. Collinet, doyen des conseillers. — Rôle de la capitation des officiers du bailliage, pour l'année 1771, se montant à 3,276 livres réduites à 888. (Les sieurs Delabrun, président ; Cazin de Vasserie, lieutenant général ; de Reims, lieutenant criminel ; Huez, lieutenant particulier, sont cotés à 180 livres modérées à 60 ; les autres à 140 livres modérées à 36.) — Ordonnance de l'intendant accordant des décharges de la capitation aux conseillers Babeau, Bonnemain, Gauthier, Comparot de Longsols, Camusat Des Carets, Truelle de Chambouzon, Garnier de Montreuil, Noché, Corrard de Breban, etc.

C. 1825. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1770-1783. — Bailliage de Troyes. — Requête adressée à l'intendant de Champagne par l'exécuteur des hautes-œuvres, demandant un secours ou une indemnité, à cause des pertes qu'il éprouve par l'effet de l'arrêt du Conseil du 3 juin 1775 qui a supprimé le droit de *havage* et qui l'a remplacé par un traitement provisoire de 1,500 livres. — Tarif du droit de *havage* qui appartient à l'exécuteur des hautes-œuvres sur les grains, le beurre, le fromage, les œufs, les fruits verts ou secs, les noix, les oignons, les pelles de bois, les sabots, les pots de fer, la faïence, la poterie, les cordes de tilleul, la volaille, mis en vente à Troyes — Notice dressée par le subdélégué et de laquelle il résulte que ce droit rapportait à l'exécuteur 6,000 livres par an, que le produit annuel des exécutions s'élève, pour l'exécuteur, à 300 ou 400 livres par an, qu'il y aurait lieu d'élever son traitement à 4,000 livres.

C. 1826. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1718-1750. — Bailliage de Troyes. — Correspondance entre le garde des sceaux Chauvelin, le chancelier d'Aguesseau et l'intendant de Champagne concernant des demandes de lettre de rémission pour homicide, vol, blessures, etc. ; — la prétention du mayeur des portes et faubourgs de Troyes, qui soutient que sa juridiction n'a pas été supprimée et réunie au bailliage par l'édit d'avril 1749 ; — la question de savoir s'il serait à propos de subordonner au bailliage de Troyes celui de Rumigny qui relève immédiatement du Parlement. — — Mémoire fourni par le concierge du palais de Troyes et fixant à 33 livres la dépense occasionnée par la fourniture des mais, tapisseries et bouquets fournis pour les assises de l'année 1718.

C. 1827. (Liasse.) — 99 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1744-1786. — Bailliage de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances, Trudaine, de Beaumont, de Bonnaire de Forges, concernant : des frais de justice dus par l'État au fournisseur de flambeaux et torches qui ont servi dans différentes exécutions de justice, etc. ; des frais de justice dont l'État prétend se faire

rembourser par des seigneurs haut-justiciers, savoir : par la princesse douairière de Nassau, dame de l'Isle-sous-Montréal, aujourd'hui l'Isle-sur-le-Serein (Yonne), le duc de Montmorency, etc.

C. 1828. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1698-1750. — Prévôté de Troyes. — Enquête faite par le subdélégué et de laquelle il résulte que, deux conseillers de la prévôté ayant demandé la modération de la finance des nouveaux gages à eux attribués par l'édit de 1702, il y eut, avant que cette modération ne fût obtenue, des poursuites exercées ; que notamment ils eurent à supporter 80 jours de garnison ; que les frais furent liquidés par le subdélégué Comparot à 417 livres 12 sols 3 deniers, et que, ces conseillers refusant de payer, les receveurs généraux ont retenu, pendant quatre ans, les gages de toute la compagnie, c'est-à-dire du prévôt, de son lieutenant, des quatre conseillers, du procureur du Roi, de l'avocat du Roi et de son greffier. — Correspondance entre le chancelier d'Aguesseau, l'intendant de Champagne et le prévôt Leclerc, concernant les *lettres d'honneur* demandées par cet officier. — Édit d'avril 1749 portant suppression des juridictions de prévôtés, châtellenies, prévôtés-foraines, vicomtés, vigueries et toutes autres juridictions royales établies dans les villes où il y a des siéges de bailliages et de sénéchaussées. — Procès-verbal dressé par le subdélégué pour la réunion de la prévôté et de la mairie des portes et faubourgs de Troyes au bailliage de cette ville. — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État, quittances, actes de vente établissant les droits des titulaires à la propriété des offices supprimés. — Mémoire pour le juge mayeur des portes et faubourgs, exposant que cette juridiction, supprimée comme la prévôté, se composait d'un juge mayeur royal civil et criminel, d'un lieutenant criminel, d'un commissaire examinateur, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, d'un avocat du Roi, d'un procureur du Roi, d'un greffier ancien, alternatif et triennal, de deux huissiers au civil et de deux au criminel.

C. 1829. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1678-1787. — Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Troyes. — Règlement sur la pêche par le maître particulier. — Correspondance entre l'intendant des finances Trudaine, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, sur la question de savoir s'il y a lieu de construire une chambre du Conseil aux officiers de la Maîtrise qui sont obligés de tenir leurs audiences au palais depuis que, la prévôté étant supprimée, les procureurs et avocats de Troyes ont vendu l'auditoire de cette juridiction. — État des bois appartenant à différentes villes, paroisses et communautés de la province de Champagne dans l'étendue de la maîtrise de Troyes. — Demandes en décharge de la capitation adressées à l'intendant par divers officiers de la maîtrise. — État nominatif des officiers de la maîtrise : en 1782, maître particulier, Louis de Mauroy ; lieutenant, Charles Garnier ; procureur du Roi, Jacques-Henri Camusat de Riancey ; garde-marteau, Edme-François Rambourgt ; greffier en chef, Pierre Verrollot ; un commis à la recette des bois, deux arpenteurs, deux huissiers dont le second était garde-général et collecteurs des amendes. — État des déclarations de coupes de bois faites au greffe par des particuliers.

C. 1830. (Liasse.) — 61 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1630-1751. — Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Troyes. — Procès-verbaux de renouvellement du sureau de divers moulins établis sur la Seine. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Baudry, au sujet d'un procès pendant au Conseil entre le maître particulier et les maire et échevins. — Arrêt du Conseil d'État qui évoque au Conseil la procédure commencée à la maîtrise et au bailliage, au sujet des défenses faites par les maire et échevins d'exécuter un ordre des officiers de la Maîtrise et de couper plusieurs bâtardeaux de la Seine réparés par ordre desdits maire et échevins dans la participation desdits officiers : le Roi charge l'intendant de continuer la procédure et de juger ; — ordonnance de l'intendant qui s'adjoint les officiers du bailliage de Châlons ; — conclusions du procureur du Roi qui est d'avis que raison soit donné aux maire et échevins contre les officiers de la maîtrise.

C. 1831. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1705-1784. — Maréchaussée de Troyes. — Ordonnance de l'intendant prescrivant la mise en liberté de trois personnes arrêtées par deux archers de robe courte et condamnant à 300 livres d'amende le lieutenant criminel de robe courte sur l'ordre duquel a été faite cette arrestation. — Procès-verbal dressé par le subdélégué au sujet d'une question de préséance entre les archers de la maréchaussée et les gardes du marquis d'Argenteuil, premier lieutenant général du gouverneur de Champagne, et gouverneur particulier de la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les ministres d'Argenson, de Choiseul, etc., au sujet du remplacement du sieur Motet, lieutenant de la maréchaussée, par le sieur Jourdain ; du sieur Corrard, assesseur, par le sieur Comparot de Bercenay ; du sieur Cazin, procureur du Roi, par le sieur Lefebvre, et de ce dernier par le sieur Boulland d'Anglée ; du sieur Payen, greffier, par le sieur Edeline, etc.

C. 1832. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1729-1787. — Maréchaussée de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le ministre de la guerre d'Angervilliers, au sujet d'une plainte formée par le comte de Villiers, contre un exempt et un cavalier qui ont arrêté son fils ; — d'un procès fait par le lieutenant Des Mousseaux à des particuliers accusés de fabrication de fausse monnaie. — Jugement de la prévôté des maréchaux de Troyes qui condamne un repris de justice aux galères perpétuelles pour vagabondage, et pour avoir été en pèlerinage sans passeport. — Journaux du service ordinaire des brigades de Troyes et de celles de Bar-sur-Aube, Méry-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Brienne-le-Chatel, Villenauxe et Vendeuvre dépendant de la lieutenance de Troyes. — Placet adressé au ministre de la guerre par un brigadier accusé d'avoir insulté une femme.

C. 1833. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1745-1780. — Maréchaussée de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les ministres d'Argenson et de Saint-Florentin, concernant des fusils saisis par le sieur de Souleaux, lieutenant de maréchaussée et vendus par sa veuve ; — huit fauconnaux ou petits canons saisis sur la princesse de Nassau, dame de l'Isle-sous-Montréal (aujourd'hui l'Isle-sur-le-Serein, Yonne), qui assiégée dans son château par quarante cavaliers de maréchaussée, vers la fin de l'année 1743, avait fait tirer un de ces fauconnaux sur les assaillants. — Frais de justice de la maréchaussée. — États de frais faits contre des particuliers accusés de mener la vie de Bohémiens et condamnés aux galères ou à l'emprisonnement dans des maisons de force pour y recevoir le fouet. — Observations sur la taxe des exécutoires ; en cas de transport à Chaumont, Sens, Provins, Vitry-le-François, le lieutenant reçoit 37 livres 10 sols, l'assesseur 30 livres, l'exempt 25 livres, le brigadier 20 livres, chaque cavalier 15 livres ; pour une capture, chaque cavalier reçoit 3 livres, plus par jour d'absence la même somme.

C. 1834. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1778-1789. — Maréchaussée de Troyes. — État des brigades qui dépendent de la lieutenance de Troyes et des communautés qui composent le ressort de chacune de ces brigades. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, les officiers municipaux de Troyes et le lieutenant de maréchaussée Cadot, au sujet de la répartition de l'impôt au moyen duquel doit être payée l'indemnité de logement due aux brigades de maréchaussée de Troyes, cette indemnité de logement fixée, pour l'année 1780, à 1140 livres, savoir : loyer des écuries, grenier et magasin, 800 livres ; aux deux commandants des brigades, 50 livres chacun ; aux six cavaliers 40 livres chacun (Voir C. 1818).

C. 1835. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1717-1788. — Palais de justice de Troyes, ou ancien palais des comtes de Champagne, dit aussi Palais-Royal. — Devis de réparations, arrêts du Conseil qui les approuvent ; procès-verbaux d'adjudication par-devant le subdélégué de Troyes. — Dans le devis dressé en 1765, par l'ingénieur Coluel, description presque complète de ce bâtiment aujourd'hui détruit ; sont mentionnés : la chapelle, la salle des marchands, la grand'chambre ou salle d'audience, la chambre du conseil du bailliage, la chambre criminelle, la chambre ou sont les papiers du greffe ou les archives du bailliage, la chambre du concierge, la salle d'audience de l'Élection, la chambre destinée à mettre les papiers de l'Élection, la chambre du conseil de l'Élection, la chambre du conseil des Eaux et Forêts. — Devis de deux chambres à établir dans la grande salle, l'une pour servir de chambre du conseil, l'autre pour la maîtrise des Eaux et Forêts.

C. 1836. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1735-1789. — Palais de justice de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances de Bonnaire de Forges concernant l'établissement d'un parquet pour les gens du Roi du bailliage ; — entre l'intendant des finances Trudaine, l'intendant de Champagne et le subdélégué de Troyes, concernant la construction d'une barre au palais de justice pour remplacer celle qui se trouvait devant l'auditoire de la prévôté lequel fut aliéné après la suppression de la prévôté (Voir C. 1828.) — Baux d'entretien des couvertures du palais.

C. 1837. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1690-1787. — Prisons de Troyes. — Correspondance entre l'intendant des finances de Bonnaire de Forges et l'intendant de Champagne, concernant les suppléments de traitement réclamés par le concierge. — États des prisonniers détenus par ordre des officiers de l'Élection : — le 22 décembre 1702, quatorze, dont dix collecteurs et trois *tabatiers*. — Lettres adressées à l'intendant par le lieutenant de maréchaussée pour le prier de faire emmener des prisons de Troyes des galériens ; — par le subdélégué, pour le prévenir de l'évasion de huit détenus qui ont assommé le geolier, sa femme et un enfant. — État nominatif des mendiants et vagabonds détenus dans les prisons de Troyes, au nombre de cent

neuf, en janvier 1750. — Requêtes adressées à l'intendant par des prisonniers qui demandent leur élargissement.

C. 1838. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1733-1789. — Prisons de Troyes. — États semestriels des sommes dues au concierge pour gîte et geolage des prisonniers criminels à raison de 12 deniers par jour; — des rations de pain fournies par ce concierge, au prix de 35 deniers l'une. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le subdélégué, les intendants des finances Trudaine, de Beaumont, de Bonnaire de Forges et le contrôleur général de Calonne, concernant : une requête du geolier qui, vu l'augmentation du prix de la paille, demande que le droit de gîte et geolage soit porté de 12 deniers à 18; — la pose d'un poêle dans les prisons; — un secours de 300 livres accordé pour venir en aide aux détenus auxquels les aumônes recueillies par la dame Lerouge, dame de charité des prisonniers, ne peuvent suffire; — la dépense qu'il faut faire pour ferrer et déferrer les prisonniers; — la prétention qu'ont les chirurgiens d'être chargés du service médical des prisons, à l'exclusion de tout médecin; — la nomination de M. Thiesset, docteur-médecin, aux fonctions de médecin des prisons, etc.

C. 1839. (Liasse.) — 42 pièces, 1 plan, papier.

1769-1783. — Prisons de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant touchant le payement des honoraires (75 livres par an) dus aux pères de l'Oratoire, qui ont desservi la chapelle, le remboursement des avances faites par eux pour la fourniture du luminaire. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué, le contrôleur général d'Ormesson et les intendants des finances de Beaumont et de Bonnaire de Forges, concernant la transformation de deux cachots en une infirmerie pour les hommes et la construction d'une nouvelle salle pour les femmes. — Mémoire exposant que les prisonniers pour crimes, les déserteurs, les mendiants sont réunis en une salle dite *la Calamité*, et ont un préau avec puits; que les prisonniers civils ont plusieurs chambres, dont une sert d'infirmerie aux hommes, et un préau; que les femmes détenues pour crime, libertinage, mendicité ou folie sont enfermées dans une seule salle longue de vingt pieds, large de treize, où, au nombre de dix ordinairement, quelquefois davantage, elles passent le jour et la nuit couchées sur la paille, sauf deux heures pendant lesquelles un préau leur est ouvert; elles n'ont pas même une fosse d'aisance. — Plan, élévation et coupe de la chambre projetée pour les femmes; devis, procès-verbaux d'adjudication et de réception.

C. 1840. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1769-1787. — Prisons de Troyes. — Devis de réparations, affiches qui annoncent l'adjudication, procès-verbaux d'adjudication par-devant le subdélégué; — arrêts du Conseil d'État concernant le même objet; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, son subdélégué et le contrôleur général Terray.

C. 1841. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1433-1784. — Domaine royal de Troyes. — Devis de réparations à faire aux deux étaux qui appartiennent au Roi dans la Poissonnerie. — Procès-verbaux d'adjudication par le subdélégué des réparations à faire aux bâtiments qui appartiennent au Roi dans la ville de Troyes. — Vente faite au nom du Roi, par Odard Hennequin, évêque de Troyes, et par Noël Coiffard, lieutenant général du bailliage, à Christophe Menisson, écuyer, seigneur de Saint-Aventin, du droit de bourgeoisie, juridiction et amendes du Pré-l'Évêque-lès-Troyes, moyennant la somme de cent livres tournois. — Arrêts du Conseil d'État par lesquels le sieur de Bercy, engagiste du domaine et du contrôle des toiles de Troyes, les notaires engagistes du tabellionage de cette ville, ceux qui jouissent des droits de poids-le-Roi et de minage de Troyes, sont invités à représenter leurs titres. — Procès-verbal d'adjudication par le subdélégué du droit de foires froides et chaudes, de trois étaux à vendre tripes et d'un à vendre viande, d'une loge à vendre pain, de deux loges à vendre poisson, du droit d'étalage des cordonniers (13 sols 6 deniers par cordonnier), le tout dépendant du domaine de Troyes. — Tarif des foires. — Procès-verbaux d'adjudication du péage établi sur la chaussée du Pré-l'Évêque par l'arrêt du Conseil d'État du 28 août 1638

C. 1842. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1737-1789. — Pépinière royale de Troyes. — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant au sujet de la révocation du directeur. — État de situation dressé par le subdélégué : 18,040 noyers, 4,000 frênes, 9,200 ormes. — Traité entre l'intendant et deux jardiniers pour la création d'une pépinière de 4 arpents, contenant 30,000 pieds d'arbre, savoir : 20,000 ormes, 6,000 noyers, 4,000 frênes, moyennant une annuité de 450 livres; — mandat de payement délivré par l'intendant au profit de ces deux entrepreneurs, sur le vu d'un état dressé par l'ingénieur en chef de la province. — — Lettres adressées à l'intendant par divers particuliers qui demandent des concessions d'arbres. — États de dépenses occasionnées par les plantations d'arbres qui ont été faites le long des routes. (Voir C. 1,097.)

C. 1843. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1703-1785. — Poste aux lettres de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué sur la plainte de Louis de Vienne, seigneur de Gérosdot, qui avait reçu deux lettres décachetées. — Lettres adressées à l'intendant par les ministres d'Argenson, de Choiseul et par l'intendant des postes Rigoley d'Ogny, au sujet de demandes d'exemption de la taille, de l'ustencile et du logement des gens de guerre formées par le courrier de la malle d'Arcis-sur-Aube à Troyes, par les distributeurs et facteurs de Troyes, par le courrier de Paris à Troyes. — Ordre des courriers de la poste de Troyes, avec le jour et l'heure du départ et de l'arrivée. — Ordres généraux des postes pour la France et l'étranger. — Poste aux chevaux de Troyes. — Correspondance entre l'intendant, son subdélégué, le duc de Choiseul et l'intendant général des postes Rigoley d'Ogny, concernant les priviléges auxquels a droit le maître de poste de Troyes.

C. 1844. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1628-1770. — Administration municipale de Troyes. — Requête adressée au Parlement de Paris par les maire et échevins de Troyes, qui demandent des modifications au règlement fait par l'arrêt du 9 avril 1538 sur les élections municipales de Troyes. — Liste des députés nommés par les états et métiers pour prendre part à l'élection du 12 juin 1644. — Arrêt du Conseil sur le droit électoral des conseillers au bailliage. — Lettres de cachet qui cassent l'élection du 11 juin 1674 et nomment maire le sieur Vaulthier. — Lettre du garde des sceaux Chauvelin, qui charge l'intendant de détourner adroitement le sieur Dufour d'accepter les fonctions de maire, et de le déclarer par avance exclu de ces fonctions, s'il persiste dans sa candidature. — Correspondance entre l'intendant, le ministre Amelot et les officiers municipaux de Troyes, sur la question de savoir si on a pu régulièrement, trois ans de suite, nommer maire le sieur de Mauroy. — Procès-verbaux d'élection et d'installation des maires, échevins et procureurs syndics.

C. 1845. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1670-1783. — Administration municipale de Troyes. — Inventaire des titres relatifs à la charge de procureur du Roi de l'Hôtel-de-Ville. — Procès-verbal dressé par le procureur du Roi de l'hôtel-de-ville, que les membres de la juridiction consulaire prétendent exclure des assemblées où sont élus les juges consuls et les consuls. — Procès-verbal d'une assemblée des députés des divers corps et métiers, réunis pour délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu de ratifier la vente provisoire de l'office de maire héréditaire, consentie au profit du corps de ville, par la veuve du sieur Lyon, dernier maire. — État des gages que la ville paie aux titulaires des charges créées par l'édit d'août 1722 : au gouverneur 1260 livres, au lieutenant de Roi 720 livres, au greffier 240 livres, au hérault d'armes 54 livres. — Mémoire exposant que la ville ayant acheté la charge de lieutenant de Roi, moyennant 18,450 livres, a dû donner au Roi un homme vivant et mourant, et payer à son décès 6,355 livres. — Règlement sur l'élection, le nombre, les fonctions des maire, échevins et notables. — Ordonnances du Roi : l'une décidant qu'aux cérémonies publiques les officiers municipaux et les conseillers notables porteront un habit uniforme noir avec petit manteau et cravate; — l'autre, révoquant la précédente, et autorisant les maire, échevins et procureur-du-Roi-syndic, à porter une robe longue de satin, couleur violette, avec une soutane appelée simarre et une ceinture noire, les conseillers de ville gardant l'habit de cérémonie attaché à leur état et à leurs charges personnelles.

C. 1846. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1709-1774. — Milice bourgeoise de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué, duquel il résulte que les maire et échevins ayant obtenu la réunion des offices de colonel, major, capitaine et lieutenant de la milice bourgeoise à l'échevinage, ont commis le sieur Dosseron aux fonctions de capitaine de la milice bourgeoise, moyennant un prêt de 660 livres. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les officiers de milice bourgeoise, qui n'auront pas payé avant le 1er novembre 1710 la finance de leurs augmentations de gages, seront déchus de leurs priviléges. — Procès-verbal dressé par le subdélégué sur la plainte des officiers de la milice bourgeoise, mécontents de ce que la place de major, vacante par la démission du sieur Camusat de Riancey, a été donnée par les officiers municipaux au sieur Jacques Camusat. — Mémoire sur les droits des officiers de la milice bourgeoise de Troyes. (Un arrêt du Conseil du 9 novembre 1694 avait fixé leur nombre comme il suit : un colonel, un major, quinze capitaines, seize lieutenants ; leur mission était de diriger les secours et de maintenir le bon ordre en cas d'incendie, de marcher à la tête de leurs soldats dans les incendies, de dresser chaque année la liste des jeunes gens qui devaient concourir au tirage de la milice, etc.) — Correspondance entre l'intendant, les officiers municipaux et le contrôleur général Orry, concernant la nomination du sieur Matagrin, contrôleur du dixième, aux fonctions de receveur municipal.

Digitized by Google

C. 1847. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1687-1783. — Juridiction consulaire de Troyes. — Procès-verbaux dressés par un échevin et par le subdélégué au sujet de la prétention qu'ont les anciens consuls de prendre le pas sur les procureurs à l'église Sainte-Madeleine. — Lettre du contrôleur général à l'intendant, pour le prévenir qu'un arrêt du Conseil a commis le lieutenant particulier pour recevoir au lieu du lieutenant général le serment des nouveaux consuls et que cet arrêt a fait au lieutenant général défense de recevoir des consuls aucun présent, ni d'exiger ou même de recevoir une invitation à un repas à l'occasion de leur installation. — Réponses par les juges et consuls de la ville de Troyes aux questions posées par le gouvernement, au sujet du règlement projeté sur les justices consulaires et sur les juges conservateurs des foires. — Mémoire des juges et consuls de Troyes pour obtenir, devant le Conseil supérieur de Châlons, le maintien d'une sentence par laquelle ils ont condamné à 60 livres d'amendes un de leurs justiciables coupable d'avoir répété devant eux, avec insistance, des affirmations mensongères. (Les juges et consuls y rappellent que leur juridiction et celle de Paris sont du nombre des neuf érigées en 1563). — Correspondance entre l'intendant, les juges et consuls, le lieutenant général Sourdat, etc., sur la question de savoir qui doit supporter les frais de la juridiction consulaire ; arrêt du Conseil qui met ces frais à la charge des commerçants de Troyes.

C. 1848. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1688-1780. — Correspondance entre l'intendant et le garde des sceaux Chauvelin, au sujet des tombeaux de MM. de Praslin, dans la Cathédrale de Troyes. — Lettres de cachet du Roi qui nomment l'intendant de Champagne commissaire pour assister à l'élection d'un doyen du chapitre de la cathédrale de Troyes, place vacante par le décès de Jean Philippe ; — qui prescrivent un sursis à cette élection ; — correspondance entre le ministre Amelot, le cardinal de Fleury, l'évêque de Troyes, l'intendant et le subdélégué au sujet de cette élection et de celle qui devait avoir lieu après le décès de Nicolas Le Courtois, successeur de Philippe, des exclusions que le cardinal jugeait à propos de prononcer, de l'affaire du Missel de Troyes (voir C. 1144), du danger que le choix du chapitre ne portât sur un Janséniste. (On prétend, dit le cardinal, que tout le diocèse est gâté aussi bien que les monastères, et que le petit séminaire fait un très grand mal ; les Pères de la Mission sont résolus à ne point envoyer de directeurs au grand séminaire, parce que M. de Troyes leur a dit nettement qu'il ne voulait point qu'on fît la moindre distinction entre les constitutionnaires et les appelants.) — Visite par le subdélégué de maisons incendiées appartenant au chapitre de Saint-Étienne ; — résumé d'un mémoire par lequel ce chapitre demande au Roi des lettres de garde-gardienne. — Procès-verbal d'une recherche faite dans un registre des conclusions du chapitre de Saint-Urbain, par le receveur des domaines de Troyes. — Lettre du garde des sceaux Chauvelin, qui invite l'intendant à porter une attention particulière sur les affaires du petit séminaire. — Procès-verbal d'adjudication à bail par le subdélégué de maisons appartenant au grand séminaire.

C. 1849. (Liasse.) — 59 pièces, 1 plan, papier ; 1 pièce, parchemin.

1726-1780. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant une réclamation des habitants du faubourg Croncels et des Hauts et Bas Trévois contre les marguilliers de la paroisse Saint-Jean de la ville de Troyes. — Requête adressée à l'intendant par les marguilliers de la paroisse Sainte-Madeleine pour lui demander décharge de droits que le directeur des domaines leur réclame pour des legs. — Devis, procès-verbal d'adjudication et de réception de travaux à l'église paroissiale de Saint-Nicolas. — Lettres du subdélégué à l'intendant, ordonnance de l'intendant concernant la reconstruction du presbytère de la paroisse Saint-Nizier ; plan de ce presbytère.

C. 1850. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1734-1781. — Transaction et compromis entre les religieux de Saint-Loup de la ville de Troyes et un entrepreneur de bâtiments ; ils prennent pour arbitre le sieur de La Force, ingénieur du Roi dans la province de Champagne. — Devis de réparations à faire au monastère des Chartreux, procès-verbal de visite par le subdélégué. — Requête adressée à l'intendant par l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, qui devant faire reconstruire le mur de clôture de son abbaye demande à y enfermer quelques toises de terrain restées en dehors de l'enceinte du monastère jusqu'à cette époque. — Placet par lequel les officiers du bailliage, les maire et échevins de Troyes demandent la conservation du couvent de la congrégation dont la suppression a été ordonnée par arrêt du Conseil du 30 mai 1750. — Dépêche du ministre d'Angervilliers à l'intendant, afin de lui annoncer que le Roi refuse d'accorder aux Ursulines de Troyes les lettres de sauvegarde qu'elles demandent pour leur maisons de Ruvigny et de Sainte-Savine. — Lettre du directeur général des finances Necker à l'intendant, pour lui renvoyer une requête des Visitandines de Troyes qui demandent le déplacement du marché aux chevaux.

C. 1851. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1660-1765. — Cimetières de Troyes. — Sentence du bailliage de Troyes qui défend d'enterrer dans les cimetières de la ville, à partir de Pâques 1767 ; qui ordonne qu'au bout de cinq ans on examinera s'il n'y a pas lieu d'aliéner les cimetières actuellement existant, et qu'il sera, le plus tôt possible, fait choix de terrains hors de la ville pour établir cinq cimetières. — Vente par le chapitre de Saint-Pierre de Troyes aux fabriques de Saint-Nizier, de Saint-Aventin et de Saint-Denis d'un terrain situé au faubourg Saint-Jacques de Troyes et destiné à servir de cimetière ; — mémoire par lequel le chapitre demande à ne pas contribuer aux frais d'acquisition et de clôture ; ordonnance de l'intendant qui rejette cette requête.

C. 1852. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1700-1789. — Écoles de la ville de Troyes. — Lettre adressée à l'intendant par les officiers municipaux de Troyes, pour le prier d'approuver une délibération par laquelle le corps de ville a décidé la construction d'une maison d'école pour les frères qui enseignent les enfants des paroisses Sainte-Madeleine, Saint-Remy, Saint-Nicolas et Saint-Pantaléon. — Délibération par laquelle le corps de ville accepte l'offre d'une maison rue du Sauvage, pour y tenir les écoles de charité précédemment rue de l'Eau-Bénite, à charge d'une rente viagère de 400 livres. — Requête adressée à l'intendant par le curé de Saint-Aventin de Troyes pour le prier d'ordonner une imposition sur les habitants de La Vacherie et de La Moline afin de réunir les fonds nécessaires à la construction d'une maison d'école ; procès-verbal d'adjudication par le subdélégué. (Voir C. 1432, 1446.) — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Blondel, au sujet des gages du maître d'école de La Vacherie. — Lettres patentes du Roi portant établissement d'une école de dessin à Troyes. — Correspondance entre l'intendant, le contrôleur général, etc., concernant les brevets de maîtrise accordés aux élèves de cette école. — Procès-verbal de visite par le subdélégué des édifices communaux, des remparts, corps de garde, portes et autres ouvrages formant l'enceinte de la ville. — Lettres du subdélégué et des officiers municipaux concernant les réparations des remparts et portes; ordonnance de l'intendant qui autorise la reconstruction de la porte de Preize et des réparations à celle de la Tannerie.

C. 1853. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1554-1787. — Baux à cens de terrains appartenant à la ville de Troyes. — Ordonnance des commissaires députés par le Roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquets, qui donnent aux habitants de Troyes main levée d'une saisie faite pour défaut de paiement des droits de mutation. — État « des « rentes et censives dues à MM. les maire et échevins et com- « munauté de la ville de Troyes tant en ladicte ville, que « faux-bourgs et faux-fossés d'icelle. »

C. 1854. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1710-1780. — États des revenus et charges de la ville de Troyes. — En 1723, recettes : rouage (10 sols par roue de voiture chargée de marchandises, etc.), 16,000 livres ; petit patrimoine (location de propriétés communales, petit péage, poids de la ville), 2,314 livres 17 sols 4 denier ; octrois (double huitième et double entrée) 25,500 livres, total 48,814 livres ; — dépenses : gages du greffier de la ville 340 livres, payé à l'huissier 60 livres, au manœuvre 60, aux six portiers 42, au trompette 30, au voyer 30, au réveilleur 5, pour la poudre des arquebusiers 50 livres, pour vin de ville et présents d'honneur y compris les bouteilles, 2,500 livres, pour remplir la glacière 110 livres, pour dîner le jour des élections des maire et échevins 350 livres, « pour l'entre- « tien des machines à eau servant aux incendies, réfection « des sceaux d'osier poissés et ceux faits à neuf 300 livres, » pour les bouquets et les torches des officiers municipaux le jour de la Fête-Dieu 18 livres, entretien de trente mille toises de pavé et réparations diverses 12,026 livres, au Roi pour la première moitié des octrois 21,500 livres. — En 1782, recettes 87,674 livres 11 sols, sur lesquels 36,000 livres pour le Roi ; recette réelle, 51,674 livres 11 sols. — État des dettes de la ville se montant en capital à 10,409 livres 6 sols 4 deniers et en intérêts arriérés à 32,307 livres 13 sols 8 deniers. — Autre état de dettes se montant à 120,384 livres 4 sols. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir les villes ne pourront emprunter sans faire un fonds pour le remboursement du capital.

C. 1855. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1707-1712. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — État de la dépense et du produit de la ferme des octrois et du rouage. — Comptes des octrois et rouages rendus par le receveur aux fermiers. — Comptes du simple et double rouage en régie, rendus par Nicolas Paillot, receveur des deniers communs et patrimoniaux, par-devant l'intendant de Champagne et le lieutenant général du bailliage, qui était alors Pierre Guillaume de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure.

C. 1856. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1714-1730. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Comptes du rouage et du double rouage, rendus par-de-

Digitized by Google

vant l'intendant de Champagne et le lieutenant général du bailliage de Troyes, ou par-devant l'intendant seul par Nicolas Paillot, seigneur de Plaisance, par les représentants de Claude Matagrin-Desmeurs, par André Laurent, receveurs des deniers patrimoniaux de la ville. — En 1713, recette du rouage 16,500 livres ; dépenses : à l'occasion du *Te Deum* chanté et des feux allumés pour la victoire de Denain, la levée du siége de Landrecies, la prise de Douay, etc., 280 livres ; à des prisonniers de guerre qui ont travaillé sur la chaussée de Saint-Parres, sur celle du Pont-Hubert, diverses sommes ; pour la robe du trompette de la ville, 319 livres 2 sols 9 deniers ; à un rôtisseur pour repas d'honneur fait à l'Hôtel-de-Ville, 192 livres, etc. — En 1727, recette du demi-doublement du rouage, 9,362 livres 10 sols, savoir : à la porte de Belfroi 2,476 livres 10 sols, à celle de Croncels 1115 livres 17 sols 6 deniers, à celle de Comporté 330 livres 10 sols, à la porte de la Tannerie 90 livres 11 sols 3 deniers, à la barrière de Bréviande 1,932 livres 16 sols 3 deniers.

C. 1857. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1749-1765. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Comptes du rouage et du doublement du rouage. — En 1753, recette 28,755 livres 13 sols 8 deniers dont 23,558 livres 9 sols 2 deniers reçus dans l'année courante ; dépense ; pour la construction du pont de Saint-Julien sur la Seine 11,150 livres ; pour le logement de M. Pavée de Provenchères, commissaire des guerres, 400 livres ; pour celui de M. d'Argenteuil, gouverneur de la ville, 600 livres ; pour une année de loyer du magasin des armes et habits de la milice, pour six chapeaux bordés d'or achetés à l'occasion de la nomination du maire Gallien, etc., diverses sommes ; aux Frères des Écoles Chrétiennes 500 livres ; à un traiteur pour le dejeûner qui a eu lieu lors de l'élection des nouveaux échevins, 100 livres.

C. 1858. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1772-1789. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Comptes du doublement du droit de rouage, accordé à cette ville par arrêt du Conseil du Roi du 4 mars 1755, et prorogé par arrêt du 7 avril 1772. — En 1787, recette 31,772 livres 16 sols ; dépense : appointements des receveurs et contrôleurs des portes, 2,737 livres 10 sols ; intérêts dûs à des créanciers de la ville, 2,380 livres 14 sols ; remboursement d'avances faites par le voyer de la ville, pour construction d'un pont près de Notre-Dame-des-Prés, pour réparations des maisons occupées par l'État-Major des gardes du corps, etc. 7,585 livres 10 sols.

C. 1859. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1659-1784. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la levée du droit de rouage (5 sols par roue de tout chariot chargé de vin ou de marchandises qui traversera Troyes, et 15 deniers par roue de chariot qui sortira de cette ville chargé de marchandises, ou qui apportera dans cette ville des denrées destinées à y être consommées) ; — lettres patentes qui commettent le bailli de Troyes pour juger les oppositions à cette levée, et qui décident que les comptes de l'emploi des fonds seront tous les trois ans rendus à la Chambre des Comptes. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les maire et échevins compteront de la recette du rouage par devant l'intendant et le lieutenant général du bailliage. — Mémoire destiné à prouver que le lieutenant général a droit de juger avec l'intendant les comptes du rouage ;— que le procureur général de la Chambre des Comptes n'est pas fondé à soutenir que les comptes du rouage de Troyes doivent être rendus devant cette chambre.

C. 1860. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1717-1766. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — États de la recette et de la dépense des octrois. — Comptes des quatre sols pour livre sur la double entrée et sur le double huitième ; — du nouvel octroi savoir : droit sur les pieds fourchus, sur les voitures de bois et de foin, sur les boissons et vendanges, sur le produit des inventaires. — Montant des 4 sols pour livre en 1743, 8084 livres 16 sols 10 deniers ; — du nouvel octroi en 1764 : pied fourchu 18080 livres 7 sols, voitures de bois et foin 7798 livres 17 sols 9 deniers, boissons et vendanges 13550 livres 16 sols 2 deniers, produit des inventaires 1723 livres 19 sols ; total 41153 livres 19 sols 11 deniers, et avec le sol et les deux sols pour livre 43393 livres 18 sols 5 deniers ; dépense 40000 livres payées au caissier de la régie pour le don gratuit dû par la ville, etc.

C. 1861. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1640-1730. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des octrois et des rouages. — En 1640, Pierre de Nevellet, seigneur de Doches, trésorier de France, général des finances, adjuge pour 10,000 livres par an, l'octroi de 10 sols par muid de vin entrant dans la ville et les faubourgs ; — en 1657, le droit de 15 sols par muid est adjugé 2,000 livres ; — en 1699, le droit de huitième consistant en 53 sols 4 deniers pour chaque muid de vin vendu à pot et détail, en 66 sols 8 deniers sur chaque muid de vin vendu à pot et assiette, et la double entrée consistant en quatre livres par muid de vin entrant dans la ville, sont adjugés par l'in-

tendant pour la somme de 55,000 livres ; — en 1708, le rouage est adjugé pour la somme de 6,500 livres.

C. 1862. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1742-1780. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Procès-verbaux d'adjudication des octrois et des rouages par l'intendant. — En 1742, les octrois adjugés pour 31,200 livres, les rouages, pour 15,400 livres ; — en 1754, les octrois adjugés 35,000 livres, les rouages, 14,000 livres ; — en 1768, les octrois adjugés 28,000 livres, les rouages, 17,000 livres ; — en 1780, les octrois adjugés 33,000 livres, les rouages, 20,000 livres ; — affiches annonçant ces adjudications, cahiers des charges, etc.

C. 1863. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1686-1784. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Procès-verbaux de la prestation du serment que les commis des octrois devaient faire devant les élus, et les commis du rouage, devant le subdélégué et le lieutenant général du bailliage. — Mémoire tendant à prouver que le fermier du rouage doit placer un commis à l'entrée du faubourg Saint-Jacques près de l'église des Mathurins. — Lettres des officiers municipaux de Troyes à l'intendant au sujet de la place de directeur des octrois de la ville. — Procès-verbal de vérification de registres au bureau de la recette des octrois par le président en l'Élection. — Requête adressée à l'intendant par le sieur Camusat de Riancey, directeur des fermes et du doublement du rouage, qui proteste contre l'établissement projeté d'un receveur syndic.

C. 1864. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1684-1763. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Procès entre les officiers municipaux et les fermiers du rouage, des octrois et des aides. — Ordonnance de l'intendant qui accorde aux fermiers du rouage un rabais de 6,000 livres sur le prix de leur bail. — Mémoire sur l'opposition faite par le fermier des aides à la perception du droit de double entrée sur les vins vendus à la porte de Comporté. — Requête adressée à l'intendance par Duval de Romont, contrôleur général des fermes au département de Langres, résidant à Troyes, qui demande à être exempt du droit d'octroi ; — arrêt du Conseil d'État qui accorde cette exemption aux commis d'Honfleur.

C. 1865. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1670-1778. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Contraventions et procès-verbaux dressés par le subdélégué à la requête du fermier des octrois contre les habitants des faubourgs qui introduisent en fraude chez eux des matières sujettes aux droits ; — à la requête des maire et échevins pour constater le bris d'une barrière près de la porte de Croncels sur le chemin qui va de cette barrière à la porte de Belfroi. — Enquête par le subdélégué contre un commis accusé d'avoir frappé une femme, etc.

C. 1866. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1640-1791. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Commandements de payer, contraintes, adressés à divers contribuables par Jonas de Bellefleur, Charles Bourgeois de La Martinière, François Passerat, Simon Colarey, fermiers des octrois et du rouage.

C. 1867. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1678-1779. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Reçus d'anciens et nouveaux cinq sols, de droits d'augmentation, de huitième réglé, de double huitième, etc, délivrés par les commis à divers particuliers. — Reçu des droits qui s'acquittaient à Paris pour l'entrée d'un muid de vin en 1760. Par terre : à la ferme générale, 28 livres 16 sols 10 deniers 5|20, à la ville, 10 livres 16 sols 5 deniers, aux hopitaux, 2 livres 5 sols, aux inspecteurs généraux, 2 livres 13 sols, aux metteurs à port, 1 livre 2 sols, aux gardes de nuit, 11 sols ; total, 46 livres 4 sols 3 deniers 5|20, sans compter 1 livre de droit d'étape, et 1 livre de papier timbré. Par eau, on payait à la ferme, 3 livres 15 sols 1 denier de plus.

C. 1868. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1649-1780. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Ordonnance des maire et échevins aux termes de laquelle les personnes, qui désireront introduire des vendanges dans la ville, devront se présenter au bureau de la subvention, y recevront un nombre de billets égal à celui des muids qu'elles voudront faire entrer, prendront l'engagement de payer 17 sols 6 deniers par billet, et en faisant entrer leur vin remettront ces billets aux commis. — Lettres patentes du Roi Louis XIV qui, pour faciliter le payement des dettes de la ville, autorise la perception du droit de double huitième sur les vins, de dix sols sur chaque cent pesant de marchandises valant 50 livres et au-dessus, trois sols sur chaque cent pesant de marchandises valant moins de 50 livres, vingt sols sur chaque charrette chargée de fer ou acier, dix sols sur chaque charrette chargée de charbon, cinq sols sur chaque charrette chargée de bois à brûler.—État des octrois qui se paient dans la ville de Troyes.

C. 1869. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1674-1750. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes.

Digitized by Google

— Ordonnance de l'intendant établissant une amende de cent livres contre les voituriers qui passent la nuit à côté du bureau de Bréviande, pour éviter de payer les droits de rouage. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances de La Houssaye, touchant une demande adressée au contrôleur général par les maire et échevins de Troyes, qui voudraient étendre le droit de rouage aux bêtes de somme. — Correspondance entre l'intendant, le lieutenant général Morel et les maire et échevins au sujet d'un particulier arrêté par ordre de ces derniers, pour avoir refusé de payer le droit de rouage. — Arrêt du Conseil d'État qui rétablit la première moitié du doublement du droit de rouage pour mettre les officiers municipaux de Troyes à même de payer la finance des offices municipaux créés par l'édit de novembre 1733. — Tarif du droit de rouage : un chariot chargé de marchandises 4 livres 4 sols, de denrées 1 livre 1 sol, une charrette chargée de marmarchandises 2 livres 2 sols, de denrées 10 sols 6 deniers, une chevalée (charge d'un cheval) de marchandises 7 sols, de denrées 1 sol 10 deniers, une ânée (charge d'un âne) de marchandises 4 sols 4 deniers, de denrées 1 sol 2 deniers.

C. 1870. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

[illegible]-17[illegible]. — Droits d'entrée dans la ville de Troyes. — Tarif dressé par l'intendant pour la perception des droits des jurés-visiteurs-compteurs-mesureurs et peseurs de bois : sur toute charrette de bois de corde et de charbon, 20 sols, sur toute charrette de fagots, 10 sols. — Tarif dressé par les maire et échevins pour la perception des droits appartenant à la ville : par charrette de gros bois, 5 sols, par charrette de fagots, 10 sols, pour chaque voiture de charbon, 20 sols. — Arrêt du Conseil d'État qui, pour la réparation de la cathédrale incendiée et dont la flèche a été détruite, ordonne la continuation pendant huit ans de la perception des droits sur les bois et charbons. — Arrêt du Conseil d'État qui confirme les privilèges des habitants de Troyes moyennant un don gratuit de 27,000 livres et deux sols pour livre, et qui pour leur donner les moyens de se procurer cette somme autorise la perception du doublement du droit sur les charbons accordé précédemment au chapitre de la cathédrale. — Tarif des droits d'entrée sur les charbons et bois à brûler conformément à l'arrêt du Conseil du 18 mai 1767 : bois de corde, la corde 34 sols, la voiture attelée de 3 chevaux 17 sols ou 15 suivant la qualité ; fagots, le cent 20 sols ou 15 suivant la qualité, la voiture attelée de trois chevaux, 20 sols ou 12 suivant la qualité ; charbons, la voiture, 30 sols, le sac 6 deniers.

C. 1871. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

[illegible]-17[illegible]. — Voirie de la ville de Troyes. — Extrait d'une ordonnance de Louis XI qui donne aux maire et échevins de Troyes, juridiction en matière de cours d'eau. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire à la chaussée qui sert de digue à la Seine du pont de Saint-Julien aux moulins. — Ordonnance des maire et échevins sur le curage des ruisseaux. — Arrêt du Conseil d'État concernant le flottage de la Seine auprès de Troyes ; — correspondance à ce sujet entre les officiers municipaux de Troyes, l'intendant de Champagne et le contrôleur général Orry. — Arrêt du Conseil d'État réglant la juridiction des maire et échevins sur les grandes et petites vannes ou écluses, qui existent sur les rivières, canaux et ruisseaux dans l'étendue de la banlieue de Troyes. — Ordonnance des maire et échevins prescrivant des travaux au canal de la Planche-Clément. — Correspondance entre l'intendant et les officiers municipaux au sujet d'un nouveau canal à établir près du pont des Flotteurs.

C. 1872. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

17[illegible]-1785. — Voirie de la ville de Troyes. — Ordonnances des maire et échevins prescrivant : le curage de la Vienne, — une enquête *de commodo et incommodo* sur le desséchement du marais de Saint-André et sur la création d'un nouveau lit pour la Vienne ; — devis de travaux à faire pour le desséchement du marais de Saint-André, arrêt approbatif du Conseil d'État. — Reçu, par un sergent de la ville, des sommes dues par divers particuliers pour la réparation des puits voisins de leurs maisons. — Ordonnance de l'intendant qui, rejetant une requête adressée au contrôleur général Orry par les habitants des faubourgs de Troyes, les déclare assujettis à la corvée des grands chemins.

C. 1873. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

17[illegible]-1789. — Voirie de la ville de Troyes. — Ordonnances de l'intendant et des trésoriers de France prescrivant la suppression des trappes de cave saillantes, le renouvellement du pavé, la levée d'un plan de la ville et l'établissement de garnisaires sur le pied de cinq livres par jour, chez les bourgeois qui refusent de supprimer leurs trappes de caves ; — ordonnance de l'intendant enjoignant à l'ingénieur de la province d'envoyer deux archers de la maréchaussée tenir garnison, à raison de cent sols par jour, chez le greffier de l'Élection de Troyes qui prétend conserver sa trappe de cave. — Procès-verbal d'adjudication au rabais du nouveau pavé à construire ; prix de la toise carrée : 14 livres. — Compte du prix des pavés avancés par la ville à divers particuliers ; recette : 23,618 livres 14 sols 11 deniers. — Ordonnance de l'intendant mettant la fourniture du pavé et la main d'œuvre à

la charge des propriétaires. — Requête adressée à l'intendant par les habitants de la rue du Bourgneuf qu'on va repaver, et qui demandent le maintien de leurs trappes de caves. — Devis de la construction d'une chaussée devant l'église et le cimetière de Saint-Nizier. — Ordonnances du lieutenant général de police : prescrivant l'enlèvement des fumiers, des neiges et le balayage des rues ; — notifiant aux habitants que deux entrepreneurs ont le monopole de l'enlèvement des boues. — Sentence de la justice de Saint-Étienne sur le balayage. — Règlement rendu à l'audience de police du bailliage concernant les dépôts de matériaux sur la voie publique.

C. 1874. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1664-1789. — Voirie de la ville de Troyes. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'élargissement et l'alignement du chemin qui va de la porte de Comporté au faubourg Saint-Martin. — État des ouvrages à faire pour réparer les chemins de La Vacherie et de La Basse-Moline. — États d'avancement de travaux dans la rue de La Mission, au faubourg Croncels, — dans la rue des Terrasses, même faubourg. — Lettres des officiers municipaux à l'intendant concernant le pavé du faubourg Croncels, les réparations demandées pour les ruelles du faubourg Saint-Martin. — États de journaliers employés à réparer les abords de la ville de Troyes, etc.

C. 1875. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1703-1784. — Voirie de la ville de Troyes. — Devis et états d'avancement de travaux de terrassement sur les contrescarpes et les boulevards où ont été créées les promenades ; — lettres adressées à l'intendant par l'ingénieur de Montrocher, par les maire et échevins, ordonnances de l'intendant concernant le même objet.

C. 1876. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1771-1786. — Voirie de la ville de Troyes. — Travaux de charité. — États de dépenses faites, de travaux exécutés sur les remparts. — Devis d'ouvrages à exécuter pour ouvrir un lit de rivière en ligne droite, du pont de la Tannerie au Rup-Cordé, et pour faire divers ouvrages. — Lettres des officiers municipaux à l'intendant au sujet de ces travaux et des secours obtenus du Roi par la ville de Troyes.

C. 1877. (Liasse.) — 68 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1710-1787. — Voirie de la ville de Troyes. — Devis, procès-verbaux dressés par le subdélégué, états de dépense, correspondance entre les officiers municipaux, l'intendant et le subdélégué, arrêt du Conseil d'État concernant les ponts du Pré-l'Évêque, de La Pielle, de Saint-Jullien, de Juilly et du Vouldy, de la porte Saint-Jacques, des Terrasses, des Champs, des Tauxelles, de Notre-Dame-des-Prés, de Saint-Quentin, de Bruley, de la Tour-Boileau, et de la ruelle Largentier.

C. 1878. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1723. — Voirie de la ville de Troyes. — Plans et élévations du pont de Juilly, à reconstruire en bois, — à reconstruire en pierre.

C. 1879. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan du Pont-Saint-Jacques et de la chaussée nouvelle qui desservira ses abords. (Voir C. 1099.)

C. 1880. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1666-1788. — Voirie de la ville de Troyes. — Ordonnances : des trésoriers de France, grands-voyers de la généralité de Paris, portant règlement sur les saillies ; — de l'intendant de Champagne, prescrivant la suppression de la saillie d'une maison, rue de La Poulaillerie, défendant de faire aucune construction à Troyes sans avoir préalablement demandé l'alignement audit intendant ou au voyer délégué par lui. — Arrêt du Conseil d'État qui, confirmant deux ordonnances du Bureau des finances de Châlons, renouvelle les règlements pour la voirie et les alignements de la ville et des faubourgs de Troyes. — Instruction pour les commissaires du Bureau des finances chargés de la manutention de la voierie. — Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris concernant les caves prolongées sous la voie publique, contrairement à l'article VII de l'édit de décembre 1607. — Correspondance entre le contrôleur général de Vergennes, l'intendant de Champagne, son subdélégué et les officiers municipaux, au sujet d'une requête présentée par des habitants de la rue du Bois, qui demandent que la largeur du rempart soit réduite à 20 pieds. — Ordonnances par lesquelles le subdélégué donne des alignements à divers propriétaires de Troyes. — États d'avancement de travaux, ordonnance des trésoriers de France, procès-verbal dressé par eux, arrêt du Conseil d'État concernant le plan d'alignement de la ville.

C. 1881. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, première partie, où sont figurées : les églises de la Madeleine, de Saint-Jean, de Saint-Remy, de Saint-Urbain, l'Hôtel-de-Ville, la nouvelle chapelle des Jacobins, la porte de Bel-

froy, l'emplacement de la Belle-Croix, et de l'ancien Théâtre, rue de l'Hôtel-de-Ville.

C. 1882. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, deuxième partie, où sont figurés : la Cathédrale, les églises paroissiales de Saint-Nizier et de Saint-Frobert, les abbayes de Saint-Martin-ès-Aires et de Saint-Loup, le monastère des Cordeliers, la chapelle de Saint-Blaise, la porte Saint-Jacques, et le château des comtes de Champagne servant alors de prison.

C. 1883. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, troisième partie, où sont figurés : la commanderie de Saint-Jean-du-Temple, l'hôpital de la Trinité, les églises Saint-Pantaléon et Saint-Nicolas, la porte de Croncels, celle de la Tannerie.

C. 1884. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, quatrième partie, où sont figurés : les églises paroissiales de Saint-Denis et Saint-Jacques, l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle, l'église collégiale de Saint-Étienne, le palais des comtes de Champagne, l'ancien monastère des Jacobins, etc.

C. 1885. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, cinquième partie, représentant la rue du faubourg Sainte-Savine.

C. 1886. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, sixième partie, représentant la rue du Faubourg-Saint-Jacques, depuis la plantation d'arbres et l'auditoire, jusqu'à l'église et au monastère des Mathurins.

C. 1887. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1769. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement, septième partie, représentant la rue du Faubourg-Croncels, la chapelle Saint-Gilles et celle des Carmélites.

1888. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1732. — Voirie de la ville de Troyes. — Plan d'alignement pour la reconstruction des maisons incendiées en 1729, entre la rue Moyenne et la rue Notre-Dame, vis-à-vis Saint-Jean (voir C. 1792).

C. 1889. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1667-1788. — Hôpitaux de Troyes. — États statistiques indiquant les noms, l'histoire, les bâtiments, le personnel, les dépenses et les revenus des établissements hospitaliers réunis par l'arrêt du Conseil du 13 avril 1630. — États des établissements de charité de la subdélégation et du diocèse de Troyes : à Troyes, outre les hôpitaux et l'aumône générale, les Sœurs Grises, les Orphelines de l'enfant Jésus, les Filles de la Providence, le bureau de charité de Saint-Jean et des aumônes distribuées par diverses fabriques ; hors de Troyes, les Charités de Faux-Fresnay, de Sainte-Maure et d'Arcis, les Sœurs Grises de Villenauxe, de Savières, de Villacerf et de Charmont, les hôpitaux de Plancy, d'Arcis, de Méry, de Marigny et de Villenauxe, les aumônes de Longsols, Villiers-le-Brûlé et Sainte-Maure. — Testament de Jean Gouault en faveur des hôpitaux de Troyes ; requête adressée par un de ses arrière-petits-fils à l'intendant pour obtenir l'annulation de ce testament. — Lettre de l'intendant des finances La Millière à l'intendant de Champagne pour lui envoyer copie d'un rapport de l'inspecteur général des hôpitaux civils qui vient de visiter celui de Troyes : il faut veiller à ce que les administrateurs entreprennent à l'avenir ni emprunt, ni aliénation, ni construction sans arrêt du Conseil, et à ce qu'ils ne fassent jamais emploi de deniers autrement qu'en « effets permis aux gens de « main-morte par l'édit de 1749. »

C. 1890. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1710-1757. — Hôpitaux de Troyes. — Délibérations des administrateurs : qui donnent pour adjoint au sieur Patris, chirurgien, le sieur Lefebvre, avec des appointements de 50 livres, puis successivement de 75 et de 100, retranchées des 150 livres de gages allouées au sieur Patris ; — qui accordent au sieur Aulmont la survivance du sieur Lefebvre ; — qui ordonnent que le sieur Lefebvre sera mandé à l'hôpital pour être réprimandé, et qui excluent le sieur Aulmont de l'hôpital. — Réception d'un garçon chirurgien. — Lettres du comte de Saint-Florentin, des administrateurs et du sieur Aulmont à l'intendant touchant les ordres du Roi, qui prescrivent la réintégration dudit Aulmont dans ses fonctions vu l'incapacité du sieur Picard, que les administrateurs ont nommé à sa place, et l'exclusion du sieur Thiesset, médecin.

C. 1891. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1753-1763. — Hôpitaux de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué, les admi-

nistrateurs et le comte de Saint-Florentin, ministre, au sujet d'une lettre de cachet qui a exclu des hôpitaux le sieur Thiesset, médecin, — du refus fait par les administrateurs de laisser pénétrer dans les hôpitaux les garçons du sieur Aulmont, chirurgien, pour voir opérer leur maître ou pour l'aider, — de diverses difficultés entre les administrateurs et ce chirurgien. — Lettres patentes du Roi qui décident qu'il y aura aux hôpitaux de Troyes six élèves en chirurgie, qui déterminent comment seront choisis les médecins et chirurgiens consultants, qui prescrivent une visite mensuelle des médicaments de la pharmacie et une inspection hebdomadaire des vases de la même pharmacie. — Lettre du comte de Saint-Florentin à l'intendant pour lui faire connaître les ordres du Roi qui prescrit aux administrateurs de nommer chirurgien le sieur Bouquot, — pour l'inviter à faire réintégrer le sieur Thiesset dans ses fonctions de médecin, sous la condition secrète que huit jours après il donnera sa démission.

C 1892. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1733-1756. — Hôpitaux de Troyes. — Correspondance entre le garde des sceaux Chauvelin, l'évêque de Troyes, l'intendant, le cardinal de Rohan, grand aumônier, etc., au sujet de contestations entre les religieuses et les administrateurs. — Correspondance entre le comte de Saint-Florentin, l'intendant, le subdélégué, etc., concernant un ordre du Roi aux termes duquel une sœur doit être transférée des hôpitaux de Troyes dans ceux de Provins.

C. 1893. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1732-1788. — Hôpitaux de Troyes. — Correspondance entre le contrôleur général Orry, le directeur général Necker, l'intendant de Champagne et les administrateurs sur la question de savoir à la charge de qui sont à Troyes les enfants trouvés. — Arrêt du Conseil d'État qui, sur le rapport du contrôleur général Turgot, donne aux administrateurs le droit de faire fabriquer de la bonneterie dans l'intérieur des hôpitaux par quels ouvriers ils jugeront à propos ; — correspondance entre l'intendant des finances La Millière, l'intendant de Champagne et son subdélégué, au sujet d'une requête adressée par les administrateurs au directeur général des finances pour obtenir sur les fonds de l'État la somme nécessaire à l'acquisition d'un métier anglais de bonneterie (voir C. 1915). — Lettre du ministre d'Armenonville à l'intendant sur la question de savoir s'il y a lieu de confirmer les lettres patentes qui autorisent les hôpitaux de Troyes à lever un impôt sur les habitants pour venir en aide aux pauvres ; — lettre du ministre d'Argenson à l'intendant pour lui transmettre la plainte d'un officier réformé qui prétend être exempt de cet impôt. — Lettres échangées entre l'intendant et le contrôleur général Orry au sujet de la comptabilité des hôpitaux de Troyes.

C. 1894. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1700-1760. — Hôpitaux de Troyes. — État des bâtiments dressé par le subdélégué et constatant que la salle des malades, construite quatre pieds en contre-bas de la cuisine et du réfectoire, est longue de 90 pieds, large de 25, éclairée par cinq fenêtres au nord et par des jours dans le toit à 27 ou 28 pieds de haut, et aboutit au midi à une chapelle souterraine, laquelle est surmontée d'une autre chapelle dédiée à Saint-Barthélemy et où l'on parvient par un escalier de 22 marches ; le subdélégué conclut à la nécessité de reconstruire cette salle ; même conclusion pour les bâtiments qui s'élèvent au couchant sur le bord d'un ruisseau et qui servent à loger le maître spirituel, la pharmacie et la garde-robe : les 157 pieux qui supportent ces derniers bâtiments, sont pourris la plupart. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire sous la Tour-Baleau, à la Santé, au Petit-Larivoux et à la salle neuve de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, lieux choisis pour renfermer les mendiants. — Mémoire au sujet de la continuation des bâtiments commencés à l'Hôtel-Dieu ; — affiches annonçant l'adjudication au rabais d'un nouveau bâtiment long de trente et une toises, large de six, haut de 41 pieds 7 pouces non-compris le comble ; — correspondance entre le garde des sceaux Chauvelin, le lieutenant-général Morel et l'intendant au sujet de médailles envoyées par le cardinal de Fleury, pour être mises dans les fondations. — Demande de secours adressée au contrôleur général par les administrateurs, qui disent avoir déjà dépensé 65,000 livres en constructions et avoir encore besoin de 13,000 livres pour terminer ce qui est commencé ; — autre requête adressée au Roi, par les mêmes, qui ont déjà, disent-ils, payé 160,000 livres pour la salle des hommes commencée en 1728 et finie en 1749 ; reste à construire deux ailes qui coûteront 180,000 livres ; — lettre du contrôleur général Machault, qui accorde un secours de 6,000 livres ; — mémoire historique sur les travaux de construction exécutés jusqu'en 1753 ; — état des sommes empruntées à rente viagère par les administrateurs pour se procurer des fonds.

C. 1895. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1724-1725. — Hôpitaux de Troyes. — Projet de règlement pour l'exécution de la déclaration du Roi du 18 juillet 1724, contre les mendiants ; — mémoire sur l'exécution de cette déclaration : on propose, pour renfermer les mendiants, les prisons, deux galeries-voûtées sous le bastion de la Tour-

Boileau ou Baleau, pouvant contenir 100 ou 120 personnes, la Santé, où se trouvent onze chambres pouvant chacune renfermer quatre personnes ; — lettre adressée à l'intendant par le subdélégué qui propose l'ancien séminaire, rue de Croncels. — Adjudication des réparations à faire à la Tour-Boileau, à la Santé, au Petit-Larrivoux et à la grande salle de l'Hôtel-Dieu., lieux choisis pour renfermer les mendiants. — État du nombre des personnes que peuvent contenir les dépôts de Troyes : à la Tour-Boileau, 25 hommes et 25 femmes au pain et à l'eau ; à la Santé, 50 lits pour les hommes et femmes invalides et pour les enfants (on y pourra faire coucher 70 personnes au moins) ; au Petit-Larrivoux, 100 lits pour les engagés et les mendiants valides capables de travail (120 personnes pourront y coucher). - Compte de la recette et de la dépense des renfermeries (dépôts de mendicité) établies à Troyes. — État des habillements à fournir aux hommes et aux enfants ; échantillons d'étoffes de laine. — État de la dépense à faire par jour pour chaque individu, savoir : valides : hommes, 6 sous 6 deniers ; femmes, 5 sous 8 deniers ; invalides : hommes, 5 sous 9 deniers ; femmes, 5 sous 6 deniers.

C. 1896. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1726-1727. — Hôpitaux de Troyes. — Comptes des frais faits pour la réclusion des mendiants. — En 1725, recette, 15,590 livres, 9 deniers, savoir : fonds accordés par le Roi, 12,488 livres 19 sous 3 deniers ; produit du travail des mendiants, 3,096 livres 6 deniers ; trouvé dans le tronc, 5 livres 1 sou. Dépense égale à la recette, savoir : 3,967 journées de nourriture pour les engagés valides, 1,011 livres 6 sous 9 deniers ; 3,967 journées d'habillement à 15 deniers l'une (ce qui fait 22 livres 16 sous 3 deniers par an ou moitié de l'évaluation d'un habillement complet qui doit durer deux ans), 247 livres 18 sous 9 deniers ; 5,439 journées de nourriture pour les femmes engagées, 1,223 livres 15 sous 6 deniers, etc. — Nombre des mendiants qui se sont trouvés enfermés le 1er janvier 1723, 132, savoir : invalides, 31 hommes, 18 femmes, 41 enfants ; valides, 15 hommes, 24 femmes. — État nominatif des mendiants valides et invalides qui se sont présentés et qui restaient encore à l'hôpital le 31 décembre 1727. — Extraits des registres d'entrée et de sortie.

C. 1897. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1747-1767. — Hôpitaux de Troyes. — États de journées de soldats, cavaliers ou dragons, dressés par les administrateurs. — En janvier 1757, 132 journées ; — en février 1761, 62 journées. — Lettre du duc de Choiseul à l'intendant pour l'inviter à donner des ordres afin qu'à l'avenir les palefreniers des gardes du corps soient admis à l'hôpital de Troyes ; — états d'effets appartenant à des soldats qui y sont décédés.

C. 1898. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1769. — Hôpitaux de Troyes. — Billets d'entrée et de sortie délivrés à des militaires appartenant aux régiments de Touraine-Infanterie, de Belzunce-Dragons, de l'Isle-de-France, de Xaintonge, etc. — États de journées dues par le Roi ou par les régiments ; — en janvier 1769, 57 journées.

C. 1899. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1769-1770. — Hôpitaux de Troyes. — Billets d'entrée et billets de sortie donnés à des militaires des régiments de Royal-Infanterie, Bourgogne-Infanterie, Dauphin-Infanterie, la Reine-Dragons, carabiniers, Custine-Infanterie, Limosin-Infanterie, Bourbon-Cavalerie, etc. ; — en octobre 1769, 81 journées ; dépense, 6 sous par jour, total ; 29 livres 11 sous ; savoir : au compte du Roi 5 livres 8 sous, retenue sur les troupes 21 livres 3 sous.

C. 1900. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1760-1781. — Hôpitaux de Troyes. — États mensuels des militaires reçus : — en octobre 1773, 17 journées. — Dépenses faites pour les soldats malades du bataillon de milice de Troyes dans les hôpitaux de Mons, Tirlemont, Louvain, Besançon, Châlons-sur-Marne, Belfort, Aix-la-Chapelle, Cologne, Bourbonne-les-Bains, Saint-Dizier, Troyes et dans les hôpitaux de l'armée (quelques-uns des états portent la signature du directeur du bureau des états de journées des hôpitaux sédentaires des armées du Haut et Bas-Rhin) ; — mandats de payement délivrés par le commissaire des guerres sur le trésorier des troupes.

C. 1901. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1567-1784. — Police de la ville de Troyes. — Copie de lettres du Roi Charles IX au bailli de Troyes pour l'inviter à faire exécuter l'ordonnance du 4 février 1567 sur le fait de la police. — Mémoire sur les moyens de réorganiser à Troyes la police comme elle l'était avant l'édit de 1699 (avant cet édit elle était partagée entre le bailli, le prévôt et l'Hôtel-de-Ville). — Correspondance entre l'intendant, le garde des sceaux Chauvelin et le lieutenant général Morel relative à un conflit entre ce dernier et les officiers municipaux au sujet de la police des puits publics. — Mémoires adressés au Conseil d'État par les officiers municipaux qui se plaignent de la manière dont la po-

lice est exercée par le lieutenant général de police ; — lettres du contrôleur général Machault et du chancelier de Lamoignon renvoyant ces mémoires à l'intendant. — Arrêts du Parlement qui maintiennent les officiers du bailliage dans le droit d'exercer seuls la police du faubourg Sainte-Savine et qui règlent l'administration de la police de la ville de Troyes.

C. 1902. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1630-1788. — Police de la ville de Troyes. — Ordonnances générales émanées du prevôt, du bailli, du lieutenant général. — Ordonnance du bailli défendant de recevoir dans la ville les habitants de Langres, Vitry, Châlons, Châtillon-sur-Seine, Nancy, Toul et Ligny, où sévissent des maladies contagieuses. — Ordonnance des maire et échevins qui interdit l'entrée de la ville aux habitants de Langres, Châlon-sur-Saône, Châtillon, Mussy-l'Évêque, Dijon, Chaource, Brienne, Vendeuvre, Montiérender, Sens, Montereau ; qui défend aux habitants de Troyes d'aller dans ces villes, de nourrir à Troyes des porcs, des pigeons, des lapins, des canards ou des oies, vu le mauvais air que ces animaux peuvent apporter, etc.— Ordonnance des maire et échevins qui organise aux portes des corps de garde composés chacun de douze ou quinze hommes armés de fusils, mousquets ou hallebardes, avec ordre d'exiger les passeports de ceux qui entrent et de s'assurer s'ils ne viennent pas des pays où règne la contagion. — Arrêt du Parlement soumettant à une quarantaine les marchandises expédiées de Rouen — Lettre du contrôleur général Orry enjoignant à l'intendant de réprimander le lieutenant général qui, par une ordonnance de police, a interdit la vente du vin nouveau avant le premier janvier. — Sentences du bailliage défendant d'enterrer dans l'intérieur de la ville,— de puiser dans les gués l'eau à boire, — de fabriquer de la chandelle dans l'intérieur de la ville.

C. 1903. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1573-1780. — Police de la ville de Troyes. — Ordonnances du lieutenant général et sentences du bailliage sur le vagabondage, — sur l'usage de tapisser les maisons pour le temps du passage de la procession du Saint-Sacrement, — sur l'observation de l'abstinence pendant le carême, — sur le ban des vendanges, — la vaine pâture, — l'échenillage, — la taxe de la viande, — la taxe du pain. — Arrêt du Parlement qui interdit l'établissement de couvertures en paille dans la ville et les faubourgs. — Fausse alerte de juillet 1789. — Assassinat de M. Huez, maire de Troyes. — Délibération des officiers du bailliage sur les règlements à faire pour rendre moins dangereux les débits de poudre à canon, etc.

C. 1904. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1768-1778. — Police de la ville de Troyes. — Lettres patentes portant privilége exclusif des bains pour le sieur Rousselet, maître en chirurgie ; — accordant au sieur Mauclaire la continuation du privilége du sieur Rousselet. — Tarif : une chambre à un lit, 36 sous et 6 sous au baigneur, une chambre sans lit, 20 sous et 4 sous au baigneur, une douche, 36 sous et 6 sous au baigneur, la douche avec le bain, 3 livres et 12 sous au baigneur ; pour les pauvres munis d'un certificat, prix du bain, 12 sous.

C. 1905. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1750-1789. — Police de la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son secrétaire, les ministres Saint-Florentin, Bertin, les intéressés à la salle de spectacle de Troyes, le subdélégué, etc., au sujet du privilége accordé par l'Opéra pour faire des concerts dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, — de l'établissement d'une troupe de comédiens dans la province de Champagne, — d'insultes subies par deux cavaliers de maréchaussée à la Comédie de Troyes, — d'une ordonnance des officiers de police qui défend d'ouvrir la scène le dimanche avant six heures et qui interdit le jeu dans les redoutes. — Répertoire du théâtre de Châlons-sur-Marne en 1779 et en 1780. — Requête adressée au duc de Bourbon par l'entrepreneur de la salle de spectacle de Troyes, qui, s'étant ruiné, demande pour rétablir ses finances le privilège des spectacles à Troyes et à Châlons. — État des recettes et dépenses probables des bals du carnaval de 1780. — Placet adressé à l'intendant par les directeurs du théâtre de Troyes qui se plaignent des exigences des propriétaires de la salle (ces derniers ont élevé le prix de location à 18 livres par représentation et, en outre, exigent que le bal du mardi-gras ait lieu à leur bénéfice).

C. 1906. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1681-1789. — Police de la ville de Troyes. — Mémoire historique sur les foires, depuis Sidoine Appolinaire et Saint-Loup jusqu'à Louis XIV. — Lettres patentes confirmant l'arrêt du Conseil du 27 août 1697 qui a établi à Troyes deux foires franches de huit jours chacune, commençant l'une le second lundi de carême, l'autre le 1er septembre, et l'arrêt du Conseil du 13 décembre 1704 qui a donné à ces foires des franchises importantes. — Arrêt du Conseil rappelant la charte de Charles VII, en date du 19 juin 1445, de laquelle il résulte qu'il y avait autrefois à Troyes deux foires : la foire chaude de Saint-Jean-Baptiste, durant du mardi après la quinzaine de Saint-Jean-Baptiste à la fête de Sainte-Croix en sept

Digitized by Google

tembre; la foire froide de saint Remy, commençant le lundi de la Toussaint et finissant le lendemain de la Circoncision.— État des marchandises apportées à la foire de septembre 1734 par des marchands d'Amiens, de Nogent-le-Rotrou, de Tours, de Paris, de Lyon, de Saint-Germain-en-Laye, de Provence, de Savoie, de Flandres, de Joinville, de Vassy et de Montiérender; — valeur des marchandises apportées : 420,000 livres; — des marchandises vendues : 307,000 livres. — Correspondance entre l'intendant des finances Trudaine et l'intendant de Champagne au sujet des droits d'entrée dus pendant la foire chaude de la Saint-Jean et pendant la foire froide de la Saint-Remy, droits qui se percevaient encore au profit du domaine au XVIII^e siècle; déclaration des maire et échevins contenant un tarif de ces droits. — Sentence de police déterminant le temps dans lequel les marchands forains doivent déballer, exposer en vente et emballer leurs marchandises aux foires de carême et de septembre. — Ordonnance de police prescrivant qu'en 1787 la foire de carême s'ouvrira le lundi 5 mars et sera close le mardi 13.

C. 1907. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1694-1780. — Police de la ville de Troyes. — État des variations du boisseau de Troyes depuis le règlement de 1528 jusqu'à celui de 1754. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient le chapitre de Saint-Étienne en possession des droits de mesurage des grains et de poids-le-roi. — Sentence du bailliage et arrêt du Parlement portant règlement pour les droits de mesurage des grains. — Sentence de police défendant de vendre ni acheter des grains sans au préalable appeler un mesureur-juré, à peine de 100 livres d'amende et de confiscation des grains. — Ordonnance de police fixant la dimension du boisseau.

C. 1908. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1701-1780. — Police de la ville de Troyes. — Ordonnance du lieutenant général de police sur le commerce des grains. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, les contrôleurs généraux de L'Averdy et Terray, le ministre Bertin et le subdélégué au sujet d'une émeute provoquée par l'élévation du prix des grains, le 1^er et le 2 juin 1767, et le 5 mai 1770. — Récit détaillé de l'émeute des 1^er et 2 juin 1767 par le sieur Patris, secrétaire de la subdélégation (la populace se promena aux flambeaux toute la nuit, enfonçant les portes, mettant au pillage les maisons où il y avait du grain).— Mémoire sur l'émeute du 5 mai 1770. — Sentence de police défendant aux meuniers ou à leurs gens d'entrer dans les marchés avant les heures permises, à peine de 50 livres d'amende.

C. 1909. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1662-1789. — Police de la ville de Troyes. — État du prix du blé au marché de Troyes, dans les mois de novembre 1656, 1657, 1658 et 1659. — Procès-verbaux relatifs à une émeute, qui eut lieu à Chantemerle en 1709 pour empêcher l'enlèvement de grains achetés par le délégué de « la Chambre « établie pour les blés » dans la ville de Troyes; — état de ce qui est dû à tous ceux qui ont prêté de l'argent à la Chambre pour acheter des grains. — Prix moyen du blé à Troyes au setier de Paris : pendant dix ans, 1753-1752, 14 livres 9 sous 9 deniers; et durant une seconde période décennale, 1763-1772, 18 livres 19 sous. — Tarif pour la vente des bois à brûler flottés et neufs suivant la taxe du bureau de la ville de Paris. — Mémoire par le lieutenant général Sourdat sur les causes de la disette de farine dont on s'est plaint à Troyes en août 1782 (suivant lui une de ces causes est l'abus du flottage).— Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances de Beaumont, le subdélégué de Troyes, les officiers municipaux, etc., au sujet de la disette de bois de chauffage dont ces derniers se plaignent.

C. 1910. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1768-1774. — Police de la ville de Troyes. — États dressés par le subdélégué et indiquant tous les quinze jours le prix des grains, du pain et des fourrages pendant la quinzaine écoulée,— tous les mois le prix des menus grains, des légumes, des boissons, des bestiaux, de la viande, de l'huile, des laines, de la filasse, de la cire, du suif, du fer, du bois, etc. — Prix de la livre de viande (bœuf, veau, mouton), au mois de janvier 1768, 6 sous; — à la même date, la livre de cire en bougie, 3 livres; la livre de suif en chandelles, 11 sous; — la livre de pain fine fleur, 2 sous 9 deniers (taxe du 3 octobre 1767); — en juillet 1774, la livre de viande, 7 sous, de cire en bougie, 2 livres 15 sous, de chandelle, 13 sous 6 deniers, de pain fine fleur, 2 sous 3 deniers (taxe du 9 juillet 1774).

C. 1911. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1776-1780. — Police de la ville de Troyes. — États dressés par le subdélégué et indiquant tous les quinze jours le prix des grains, du pain et des fourrages; tous les mois le prix des menus grains, des légumes, etc. — En janvier 1776, prix du vin de Bourgogne au muid de Paris (de 268 litres), de 250 à 280 livres; — du vin de Champagne, de 320 à 350 livres; — du vin de pays, de 40 à 80 livres. — En janvier 1777, le vin de Bourgogne se vend de 300 à 350 livres, le vin de Champagne de 350 à 400, le vin de pays de 45 à 100. — États hebdomadaires du prix des grains et du pain.

Digitized by Google

C. 1912. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1781-1785. — Police de la ville de Troyes. — États hebdomadaires du prix des grains par le subdélégué. — États mensuels par le même du prix du pain, de la viande, du vin, de la bière, du cidre, de l'avoine, du foin, etc. — En novembre 1781 : prix du vin, 2 sous 6 deniers la pinte de 0 litre 931 ; prix de la viande, 5 sous 6 deniers la livre ; prix du pain bis blanc : 1 sou 8 deniers la livre. — En février 1784, prix de la livre de bœuf et de veau, 9 sous ; de la livre de mouton, 10 sous ; de la livre de lard, 15 sous.

C. 1913. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1777-1787. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Communautés supprimées en 1776. — Procès-verbal de clôture, par le subdélégué, du registre des maîtrises. — État des communautés de la ville de Troyes en 1768, cet état indiquant le nombre de maîtres de chaque communauté, la date des statuts, ce qu'il en coûte pour devenir maître, l'emploi des sommes versées. — Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet des scellés apposés sur les effets des communautés, de la liquidation de leurs dettes, etc. — Imprimés préparés pour servir à la rédaction des inventaires, des procès-verbaux d'apposition et de levée des scellés.

C. 1914. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1778-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Communautés établies par l'édit d'avril 1777. — Arrêts du Conseil d'État concernant : le délai accordé aux maîtres de communautés supprimées qui songent à se faire recevoir dans les nouvelles ; — la nullité des réceptions faites dans les communautés de Troyes au préjudice de la déclaration du 23 juin 1779. — Protestation des corporations de la ville de Troyes contre les cahiers du Tiers-État de Troyes pour les États-Généraux de 1789. — Relevés de la recette, de la dépense, et balance des comptes des diverses communautés.

C. 1915. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1706-1785. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Réclamation adressée par les amidonniers au contrôleur général relativement à l'arrêt du Conseil du 10 décembre 1778 qui fixe à 7 livres 10 sous par muids le droit sur leurs marchandises. — Procès-verbal dressé par le subdélégué au sujet d'une contestation entre la communauté des apothicaires et la veuve du sieur de Marisy, l'un d'eux, laquelle refuse de continuer à supporter les charges de la communauté ; — déclaration des deux apothicaires de Troyes aux termes de laquelle la communauté des apothicaires n'existe plus ; — arrêt du Parlement en faveur des apothicaires de Troyes contre les administrateurs des hôpitaux de Troyes (voir C. 1152) ; — lettre du subdélégué à l'intendant sur la question de savoir si le lieutenant du premier chirurgien du Roi, dans la communauté des maîtres barbiers et perruquiers de Troyes, est exempt du logement des gens de guerre. — Correspondance entre le chancelier d'Aguesseau, l'intendant de Champagne, l'intendant des finances Trudaine, etc., au sujet des blanchisseurs de Troyes.

C. 1916. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1712-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Ordonnance de l'intendant qui condamne les bonnetiers à payer une partie de la somme de 2,500 livres à laquelle a été fixé le prix du rachat des droits de marque sur les bas et autres ouvrages faits au métier ; — correspondance entre l'intendant de Champagne, les contrôleurs généraux Machault et Terray, les intendants des finances Trudaine et de Boullongne, l'intendant du commerce Tolosan, concernant la question de savoir si les bonnetiers de Troyes peuvent travailler au métier, s'ils peuvent faire visiter les ouvrages de bonneterie faits par les ouvriers des environs de Troyes, si une sentence de confiscation prononcée par les juges des manufactures de Troyes contre deux bonnetiers de Romilly-sur-Seine est fondée, etc. ; — arrêt du Conseil d'État qui, sur la requête des bonnetiers de Troyes, défend aux administrateurs des hôpitaux d'employer à des travaux de bonneterie d'autres ouvriers que les pauvres logés dans leur établissement (voir C. 1893) ; — comptes de la communauté des bonnetiers-chapeliers-fourreurs de Troyes.

C. 1917. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1636-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Sentence de la prévôté défendant aux bouchers de vendre dans la poissonnerie du poisson aux hôteliers, taverniers, cabaretiers-cuisiniers hors les heures prescrites par les règlements ; — arrêt du Parlement maintenant le droit de pâturage des bouchers de Troyes à Saint-Julien et à Bréviandes ; — enquête par le subdélégué sur la question de savoir si les administrateurs des hôpitaux ont le droit d'ouvrir une boucherie de carême ; — procès-verbaux dressés par le subdélégué concernant les droits dus aux inspecteurs des boucheries ; — lettre du contrôleur-général de Machault à l'intendant au sujet d'une sentence de police qui prescrit aux bouchers de ne vendre leur suif qu'aux chandeliers de la ville ; — requête adressée au Parlement par les bouchers

de Troyes pour faire décider qu'ils ont droit de vaine pâture dans les prés de Vendeuvre-sur-Barse (Aube); — comptes de la communauté des bouchers-charcutiers.

C. 1918. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1668-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Ordonnance du bailli de Troyes prescrivant qu'il sera fait toutes les semaines un relevé du prix des blés achetés par les boulangers; — lettre du subdélégué à l'intendant au sujet de la protestation d'un boulanger contre une ordonnance de police qui défend d'exposer du pain en vente hors du Carré-des-Changes; — ordonnances de l'intendant qui prescrivent des impositions sur les maîtres-boulangers de Troyes pour payer des dettes de communauté, — qui décident que la base de répartition sera la consommation journalière en blé de chacun des membres de la communauté; — comptes du syndic des maîtres-boulangers.

C. 1919. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1680-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le lieutenant de police Sourdat et l'intendant du commerce Villevault au sujet des droits de maîtrise qu'il faut payer pour entrer dans la communauté des cabaretiers-aubergistes; — comptes des syndics de cette communauté. — Rôle d'une imposition qui devait être levée par ordre de l'intendant sur la communauté des chandeliers. — Procès-verbal dressé par le subdélégué au sujet d'une contestation entre la communauté des chapeliers-façonniers et un particulier qui ne veut pas payer la cote pour laquelle il a été porté au rôle de répartition de la taxe demandée par le Roi à la communauté des chapeliers pour la réunion du droit de paraphe des registres. — Lettre de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne concernant la saisie des outils de l'adjudicataire du pont Saint-Jacques, cette saisie exécutée à la requête de la communauté des charpentiers, le 19 juillet 1755 (voir C. 1099, 1877); — lettre du subdélégué à l'intendant concernant une dette contractée par cette communauté pour le rachat des offices d'inspecteurs et contrôleurs créés par l'édit de février 1745. — Comptes des syndics des communautés des charpentiers et des cordiers.

C. 1920. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1690-1782. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Rôle d'un impôt levé par ordre de l'intendant sur la communauté des cordonniers; — nombre des maîtres en 1690, 44; — correspondance entre l'intendant de Champagne et le contrôleur-général de L'Averdy au sujet d'une requête des savetiers de Troyes qui demandent la réunion de leur communauté à celle des cordonniers, et d'un arrêt du Conseil qui a décidé cette réunion; — état des procès qu'ont eus les communautés des savetiers et des cordonniers de 1683 à 1767 et des frais que ces procès ont coûtés aux savetiers : nombre des procès, 22; montant total des frais, 9,545 livres; — comptes des syndics de la communauté des cordonniers en neuf et en vieux. — Comptes des syndics de la communauté des couteliers-armuriers-arquebusiers-fourbisseurs.

C. 1921. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1681-1784. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Rôle d'un impôt à lever sur les drapiers-drapants; nombre des maîtres en 1690, 70; — procès-verbaux dressés par le subdélégué au sujet des serges façon de Londres qui se fabriquent à Troyes, — de plaintes formées par la communauté des drapiers-drapants contre des particuliers qu'ils accusent du renchérissement du prix des laines; — ordonnance de l'intendant qui, sur la demande des drapiers de Troyes, défend aux cardeurs de faire le commerce des laines; — lettre du ministre Bertin à l'intendant pour lui renvoyer la requête d'un particulier qui demande à être reçu drapier sans apprentissage; — lettres du contrôleur général de L'Averdy à l'intendant au sujet des plaintes faites par les drapiers-drapants contre le sieur Ponsart qui, sans être reçu maître de leur communauté, a établi à Troyes une manufacture de draps; — lettre de l'intendant des finances Trudaine à l'intendant de Champagne pour l'inviter à prescrire aux gardes-jurés des drapiers de laisser les maîtres drapiers libres d'employer des ouvriers travaillant en chambre, et à leur défendre d'exiger que tous les ouvriers soient réunis dans l'atelier du maître qui les occupe.

C. 1922. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1738-1786. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Procès entre les drapiers-drapants de Troyes et ceux de Suippes; — ordonnance de l'intendant sur la marque distinctive des serges de Troyes et de Suippes; — règlement pour les serges de Suippes; — plainte adressée à l'intendant par les drapiers de Troyes qui prétendent que les drapiers de Suippes contrefont la serge de Saint-Nicolas et qui soutiennent qu'ils ont seuls le droit de la fabriquer; — arrêt du Conseil d'État qui maintient la liberté de la fabrication des étoffes dans les lieux où il n'y a pas de communautés; — ordonnance de l'intendant de Champagne qui prescrit l'obser-

vation du règlement des serges de Suippes. — Comptes des syndics de la communauté des épiciers-ciriers-chandeliers.

C. 1923. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1733-1780 — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Fabricants. — Correspondance entre les contrôleurs généraux Orry, de L'Averdy, Turgot, etc., et l'intendant de Champagne au sujet d'une plainte faite par le sieur Lerouge, négociant, contre un projet de règlement sur la fabrication des toiles ; de réclamations provoquées par la sévérité des jurés de la communauté des fabricants, — de la demande formée par un marchand de faire travailler sur quatre métiers sans pouvoir être inquiété par la communauté des fabriquants, etc. — Réponses aux difficultés que font les fabriquants de Troyes sur la disposition du règlement qui ordonne des barres transversales. — Ordonnance de l'intendant qui autorise la communauté à plaider.

C. 1924. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1782-1787. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Fabricants. — Correspondance entre le contrôleur-général de Calonne, l'intendant de Champagne, son subdélégué, etc., concernant l'émigration des ouvriers français qui se rendent en Espagne et en Portugal. — Interrogatoire d'un italien soupçonné de débaucher des ouvriers français pour les emmener à l'étranger. — Correspondance entre l'intendant, le contrôleur-général Joly de Fleury, le lieutenant général de police Sourdat, etc., concernant la rareté des cotons. — Ordonnance de l'intendant qui autorise le choix, par la communauté des fabricants, d'un agent à Paris aux appointements de 400 livres. — Notice sur une machine à carder le coton. — Correspondance entre l'intendant et le contrôleur-général de Calonne, etc., au sujet d'une machine nouvelle à blanchir les toiles.

C. 1925. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1764-1786. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Fabricants. — Encouragements donnés à des fabriques nouvelles. — Demande en décharge de taille par un particulier qui, avec l'aide de la communauté des marchands de Troyes, a été fonder une manufacture de toiles à Estissac. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances Trudaine au sujet d'une gratification de 800 livres accordée par le Roi aux sieurs Thomassin et Florent-Prince qui se sont donné beaucoup de peine pour établir la filature du coton aux environs de Troyes. — État des dépenses faites par le bureau du commerce de Troyes pour former des fileuses de coton dans plusieurs villages aux environs de Troyes. — Nombre des fileuses formées du 1er février 1764 au 1er avril 1765 : 269 ; dépense : 1,912 livres 5 sous 6 deniers ; savoir : gages de deux maîtresses, 622 livres 4 sous ; loyer des deux maisons où elles ont tenu école, 72 livres, etc. — Dépensé pour les gages de deux ouvriers venus de Flandre pour former les habitants de la campagne à la préparation du lin, 1,883 livres ; graine de lin de Zélande, de Riga et de Cognac, 1,348 livres 9 sous. — Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet des secours demandés par le sieur Ponsard qui possède une manufacture d'étoffes, par le sieur Janvier qui a une manufacture de toile d'Orange, etc.

C. 1926. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1787-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Fabricants. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le contrôleur général Lambert, les intendants du commerce Tolosan et de Montaran, le subdélégué, le lieutenant général de police Sourdat, les officiers municipaux de Troyes, touchant la crise qui a commencé en 1787. — (L'émigration a diminué de 6,000 âmes la population de la ville de Troyes ; quinze cents métiers de tisserands sont démontés ; l'évêque de Troyes a obtenu du gouvernement une somme de 30,000 livres et 3,000 livres de la caisse d'escompte pour faire travailler les ouvriers; des placards incendiaires sont affichés.) — Sentence de police qui défend à tout marchand étranger ou forain d'exposer en vente à Troyes aucun ouvrage de soie, laine, fil ou coton.

C. 1027. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1781-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Fabricants. — Correspondance entre l'intendant et le lieutenant général de police au sujet des dettes contractées par la communauté dans un procès avec le chapitre de Saint-Étienne de Troyes ; — ordonnance de l'intendant qui arrête le chiffre total à 2,340 livres 6 sous 8 deniers et prescrit que cette somme sera répartie entre les fabricants, suivant le nombre de métiers qu'ils possèdent ; — nombre des métiers : 2,228. — Comptes de la communauté ; — en l'année 1781-1782 : recette, 1,457 livres, provenant pour la plus grande partie des droits payés pour la réception de 21 maîtres sur le pied de 60 livres chacun ; dépense, 1,139 livres 1 sou 1 denier.

C. 1928. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1764-1786. — Corporations d'arts et métiers de la ville

Digitized by Google

de Troyes. — Fabricants. — Copie d'une lettre écrite aux juge et consuls de Troyes par le contrôleur général Chamillart sur la création des inspecteurs généraux des manufactures. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué et le sieur de Lan, inspecteur des manufactures à Troyes, en survivance du sieur Barolet son oncle, au sujet d'une insulte reçue par ce dernier à la Comédie. — Ordonnances de l'intendant de Champagne répartissant entre les communautés d'arts et métiers inspectées à Troyes, aux Grandes-Chapelles, à Châlons, Suippes, etc., l'imposition qui doit fournir le traitement des inspecteurs des manufactures. — Lettres du contrôleur général Orry à l'intendant pour l'avertir que le sieur de Lan, nommé inspecteur des manufactures de Guyenne et Béarn, aura pour successeur à Troyes le sieur Vaulthier, — pour l'entretenir de quelques irrégularités dans le service du sieur Vaulthier. — Lettres de l'intendant des finances Blondel à l'intendant pour le prévenir qu'une gratification de 600 livres vient d'être accordée au sieur Tailhardat, inspecteur des manufactures à Troyes, mais qu'aucun avantage analogue n'a pu être obtenu pour le sieur Vaubreing, sous-inspecteur, — pour lui annoncer qu'il y a lieu de demander au ministre que le traitement du sieur Tailhardat soit élevé à 5,000 livres, comme celui de MM. Vaulthier et Desmarets, ses prédécesseurs.

C. 1929. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1712-1736. — Corporations d'arts et métiers de Troyes. — Fabricants. — Échantillon d'une pièce de froc de Lisieux saisie à la halle de Troyes par l'inspecteur des manufactures ; — correspondance à ce sujet entre l'intendant, l'inspecteur et le contrôleur général Desmarets. — Correspondance entre les mêmes au sujet de la longueur et de la largeur des serges de Saint-Nicolas. — Mémoire de l'inspecteur sur la situation de l'industrie et du commerce dans son département. — État des manufactures de draps et d'autres étoffes du département de Troyes; nombre des métiers battants : à Troyes 46, aux Grandes et Petites-Chapelles 36, à Châlons 95, à Suippes 35, etc ; nombre des fabricants : à Troyes 35, aux Chapelles 40, à Châlons 75, à Suippes 35, etc.; nombre des métiers bas : à Troyes 7, aux Chapelles 4, à Châlons 30, à Suippes 10, etc. — Lettres de l'inspecteur à l'intendant au sujet d'un projet de règlement des manufactures de Troyes. — Correspondance entre l'intendant, le contrôleur général Orry et l'inspecteur des manufactures touchant le projet de transférer le bureau de visite des fabricants de futaine et de basin dans le local où sont établis le bureau de visite des drapiers-drapants et le contrôle des marchands.

C. 1930. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1734-1736. — Corporations d'arts et métiers de Troyes. — Fabricants. — Projet d'arrêt en trente articles concerté entre les marchands de Troyes, les tisserands, les fabricants d'étoffes de soie et fil pour régler tout ce qui concerne la fabrique et le commerce des basins, futaines, toiles de coton, étoffes de fil et soie fabriquées à Troyes, et le commerce des toiles amenées à Troyes des fabriques d'Anjou et du Maine ; avis du lieutenant particulier, des tondeurs, des passementiers, des tisserands, des marchands (ces derniers attaquent la personne même de l'inspecteur, qu'ils accusent de faire le commerce contrairement à l'article 39 de l'édit de 1669 pour l'érection des commis-inspecteurs des manufactures).

C. 1931. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1730-1788. — Corporations d'arts et métiers de Troyes. — Fabricants. — Correspondance entre l'intendant, le contrôleur-général Orry et l'inspecteur des manufactures au sujet d'une manufacture de toiles rayées, dites siamoises, établie depuis peu à Troyes et que les marchands veulent faire supprimer. — Échantillon d'une toile fabriquée à Laval, avec du fil de lin de Troyes, et destinée à prouver la bonne qualité du lin de Troyes. — Ordonnance de l'intendant interdisant la fabrication de la toile siamoise et d'aucune toile à carreau à chaine de fil de chanvre ou de lin et à trame de coton. — Procès-verbal d'empreinte de la marque de grâce sur les pièces de siamoise fabriquées par tolérance pendant quelques mois après cette ordonnance. — Correspondance entre l'intendant et l'inspecteur des manufactures au sujet de nouveaux règlements sur la teinture, sur la tonte des laines, etc.

C. 1932. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1687-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Comptes des syndics de la communauté des fondeurs-épingliers-chaudronniers-potiers d'étain ; — correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Blondel concernant une requête d'un épinglier de Troyes qui demande l'autorisation de faire fabriquer des épingles dans des ouvroirs établis dans la banlieue de Troyes. (Il résulte de cette correspondance qu'au XVII^e^ siècle il y a eu à Troyes 150 maîtres épingliers, qu'il n'y en avait plus qu'un en 1779.) — Rôle d'une imposition sur les huiliers de Troyes ; — nombre des huiliers de Troyes en 1687, 12. — Lettre du chancelier d'Aguesseau à l'intendant pour lui renvoyer le projet des statuts demandés par les maçons ; — comptes des syndics de la communauté des maîtres ma-

çons-couvreurs-plombiers-paveurs-tailleurs-de-pierre de Troyes.

C. 1033. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1654-1740. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Sentence du bailliage de Troyes rendue en faveur des maîtres gardes des marchands merciers, grossiers et jouailliers contre les maîtres gardes des selliers-carossiers, et permettant aux marchands susdits de vendre toutes sortes de marchandises en cuirs graissés. — État des dettes de la communauté des marchands se montant, en 1719, à 136,005 livres. — Rôle de répartition entre les membres de la communauté d'une somme de 6,424 livres formant l'intérêt du capital dû par la communauté en 1730. — Correspondance entre l'intendant, son subdélégué et les contrôleurs généraux Chamillart, Orry, Machault, etc. concernant la difficulté de négocier les lettres de change; — une contestation entre les marchands de Troyes et les commis des fermes qui ont exigé, à la foire de Guibray, dix livres du cent pesant de toile de Laval, Camet, Sainte-Jame, Argouges, Chollet et Marigny à titre de droits de sortie, sous prétexte que les pièces longues de 120 aunes étant, pour la commodité du blanchissage, coupées à Troyes en coupons de 15 ou 18 aunes, ces coupons n'ont plus la marque de fabrique de Laval; — une saisie faite par les gardes des marchands de Reims à la foire de Pâques 1734; — une prétention mal fondée des gardes des marchands, qui se croient en droit d'infliger des amendes aux fabricants dont les pièces ont des défauts; — l'augmentation du prix des fils et cotons nécessaires à la fabrique des bazins; — un emprunt que désirent faire les grand'garde et gardes des marchands de Troyes.

C. 1034. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1748-1760. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État du Roi rappelant qu'en 1680 les différentes communautés de marchands établis dans la ville de Troyes ont été réunies en une seule, décidant que cette communauté sera, à partir du mois de décembre 1748, régie par un conseil de dix-sept personnes: un grand-garde, quatre gardes et douze notables, élus en assemblée générale; — correspondance entre l'intendant de Champagne et les contrôleurs généraux Machault et Moreau de Séchelles, au sujet de l'exécution de cet arrêt et des réclamations qu'il provoque; — mémoire contre cet arrêt; mémoire en réponse au précédent. — Arrêt du Conseil fixant la durée des délais dans lesquels les marchands de Troyes pourront exercer leurs recours contre les fabricants de Laval, par rapport aux toiles viciées qui ne pourraient se blanchir.

C. 1035. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1761-1779. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, son subdélégué et le contrôleur général de L'Averdy concernant la réclamation de particuliers qui trouvent exorbitant de payer l'un 1,200 livres, l'autre 1,000 livres pour droits d'entrée dans la communauté des marchands. — Arrêt du Parlement de Paris qui, infirmant une sentence du juge de police de Troyes, conserve à la communauté des marchands la perception des droits établis par la déclaration du 30 décembre 1704 et fait aux maire et échevins défense de la troubler dans cette perception. — Lettre du subdélégué à l'intendant pour l'informer que les marchands font distribuer par mois 8,000 livres de pain à 1 sou 6 deniers la livre. — Quittance en blanc des droits de réception établis par l'édit d'avril 1777.

C. 1036. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1780-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Correspondance entre l'intendant, son subdélégué et le directeur général Necker au sujet d'une élection des gardes de la communauté des marchands, cette élection faite contrairement aux lettres patentes du 1er décembre 1777 et à l'arrêt du Conseil du 8 février 1779. — Comptes des syndics de la communauté. — Ordonnance de l'intendant rappelant les dispositions de l'édit d'avril 1777 et de la déclaration du 1er mai 1782 aux termes desquelles les colporteurs hors le temps de foire ne peuvent vendre, étaler et débiter aucune marchandise dans les villes où il a été établi des communautés, et les marchands forains sont obligés d'apporter leurs marchandises au bureau des communautés pour y être vendues aux maîtres de ces communautés.

C. 1037. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1748-1782. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Apprêt des toiles des marchands. — Ordonnance de l'intendant autorisant l'établissement d'une calendre. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances Trudaine, le subdélégué, les grand-garde, gardes et notables des marchands de Troyes concernant l'établissement d'un cylindre et une demande de secours pour aider a cet établissement (la dépense est évaluée à 11,000 livres, 3,000 livres sont accordées par le Roi sur la caisse du commerce, autant sur les fonds libres de la capitation). — État du produit et de la dépense du cylindre en 1780, total du produit: 3,358 livres de; la dépense: 3,847 livres 13 sous 6 deniers. — Procès-verbal d'adjudication à bail du cylindre susdit dévolu à l'État par l'effet de la suppression des commu-

nautés d'arts et métiers en 1776; prix de l'adjudication : 650 livres ; — correspondance entre le contrôleur général Joly de Fleury, l'intendant et le subdélégué au sujet de cette adjudication ; — tarif des droits payés pour les toiles cylindrées. (Le cylindre était établi à Troyes, rue de la Clef-de-Bois).

C. 1938. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1776-1786. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Bureau de visite et de marque des marchands et des fabricants. — Ordonnance de l'intendant prescrivant la convocation d'assemblées pour élire six gardes des marchands et six jurés des fabricants chargés de marquer les étoffes et enfin trois jurés des bonnetiers. — « Tableau « pour l'exercice des gardes jurés de la communauté des « fabricants réunie avec celle des marchands, » donnant les noms des gardes jurés, et les heures où le bureau est ouvert. — « Tableau pour l'exercice des gardes jurés du « bureau de visite et de marque de la ville de Troyes. » — Arrêt du Conseil d'État annulant un arrêt du Parlement qui a cassé une élection des gardes jurés. — Comptes des gardes jurés arrêtés par l'intendant. — État du produit des marques au bureau de Troyes, pendant les quatre trimestres de l'année 1782 ; nombre des pièces marquées : toiles réglées, 150 ; toiles arbitraires, 55,583 ; draperies réglées, 3,197 ; draperies arbitraires, 148 ; total du produit : 3,284 livres 19 sous ; dépense : 2,561 livres 7 sous 3 deniers.

C. 1939. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1678-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Comptes des syndics de la communauté des maréchaux-serruriers. — Communautés des médecins et chirurgiens ; — titre constitutif d'une rente de 50 livres due par les chirurgiens de Troyes au nombre de seize, savoir : deux chirurgiens jurés royaux et quatorze maîtres chirurgiens ; — lettre du subdélégué à l'intendant suivant laquelle il n'y a que trois médecins dans la ville ; — contestations entre les médecins et les chirurgiens ; — ordonnance de l'intendant faisant aux officiers municipaux défense d'intervenir dans un procès entre le collége des médecins de Troyes et un médecin de la faculté de Reims, qui prétend être agrégé à ce collége. — Communauté des mégissiers.

C. 1940. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1704-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué concernant la répartition du droit de paraphe entre les maitres composant la communauté des menuisiers ; — procès entre cette communauté et un tapissier, qui a fait venir de Châlons des meubles en marqueterie, etc. — Comptes de la communauté des maîtres menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et boisseliers de Troyes. — Communauté des vingt notaires royaux de Troyes ; — procès-verbaux dressés par le subdélégué concernant la question de savoir si les notaires-arpenteurs royaux ont le droit de prendre le titre de tabellions ; — le recouvrement des sommes dues au Roi par les propriétaires des offices de notaires royaux apostoliques du diocèse ; — traité entre la communauté des notaires de Troyes et ses créanciers ; — requête adressée à l'intendant par les notaires de Troyes pour lui exposer qu'ils sont dans l'impossibilité d'acquérir les offices nouvellement créés de notaires au grenier à sel. — Procès-verbal d'élection de deux maitres clercs par la confrérie des clercs de notaires et de procureurs de Troyes.

C. 1941. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1672-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État, rendu en exécution de la déclaration du 31 mars 1672 et chargeant Claude Thomas, commis à la direction générale de la Monnaie, de percevoir le droit de 20 sous par marc d'argent et de 30 sous par once d'or qui seront fabriqués par les orfèvres ; — procès-verbal dressé à la requête du fermier de la marque des ouvrages d'orfévrerie et constatant quels ouvrages d'or et d'argent se trouvent dans la maison de Nicolas Fauveau, orfèvre ; — procès entre les orfèvres et le fermier de la marque de l'or et de l'argent ; — lettre du contrôleur général Turgot à l'intendant au sujet d'un metteur en œuvre que les orfèvres de Troyes veulent empêcher de travailler, si au préalable il ne leur paye 800 livres de droit d'entrée ; — lettre du contrôleur général Joly de Fleury à l'intendant pour le prévenir que les agrégés à la communauté des orfèvres ne peuvent exercer dans cette communauté les fonctions de maître-garde ; — comptes des syndics de la communauté des orfèvres-jouailliers-lapidaires.

C. 1942. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1735-1787. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Correspondance : entre l'intendant de Champagne, ses subdélégués et le contrôleur général Machault relativement à la papeterie ; — entre l'intendant de Champagne, le ministre Bertin et l'intendant des finances Trudaine de Montigny concernant les priviléges réclamés par le sieur de Bure, fabricant de papiers à Troyes, qui se vante d'avoir beaucoup perfectionné son art et de fabriquer du papier de

Hollande bleu, brun, violet, etc. plus beau que celui qui se fabrique même en Hollande ; — sentence de police qui bannit de la ville trois compagnons papetiers, en condamne un à quinze jours de prison, deux à être admonestés ; — mémoire contre le sieur de Bure par les entrepreneurs de la manufacture de papiers de Châtillon-sur-Seine qui l'accusent de débaucher leurs ouvriers ; réponse du sieur de Bure ; — correspondance entre l'intendant et le lieutenant général de police concernant un ouvrier papetier qui ayant quitté la papeterie du sieur de Bure sans prévenir son maître, a été en conséquence arrêté à Saint-Omer, ramené à Troyes par la maréchaussée et mis en prison et n'a obtenu sa liberté provisoire qu'à charge de retourner travailler dans la papeterie dont il était sorti ; — ordonnance de l'intendant rendue en exécution du règlement qui donne aux fabricants de papier le monopole du commerce des chiffons dans un rayon d'une demi-lieue, cette ordonnance déclarant valable une saisie de chiffons sur la veuve Garnier, imprimeur.

C. 1943. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1602-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Procès-verbal dressé contre un maître passementier par Paul Mandonnet, commis à l'inspection des manufactures de soie, laine, fil et coton de Champagne et de Brie. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué concernant une dette contractée par la communauté des peintres pour le rachat des offices de maître-garde-juré et syndic, créés par les édits de mars et décembre 1691 (la communauté des peintres alors composée de Nicolas Depain, Jacques Carrey, à qui l'on doit les fameux dessins du Parthénon, Guy Pariat, Denis Chabouillet, Jacques Clément, Étienne Fouchey, Pierre Munier, Claude Hurant, Pierre Huillier, Claude Gallois, Jean et Edme Barbarat, François Bertrand et Jean Modain, pour lors peintres et la plupart vitriers.) — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant la communauté des savetiers. — Comptes de la communauté des selliers-bourreliers-charrons. — Correspondance entre l'intendant et le directeur général Necker touchant un mémoire des tabletiers, peigniers, luthiers et éventaillistes qui demandent à être érigés en communauté. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant un procès entre la communauté des taillandiers et celle des serruriers. — Comptes des syndics de la communauté des traiteurs-pâtissiers-rôtisseurs. — Requête adressée au ministre de la guerre par un ancien soldat Suisse au service de France qui, en vertu des priviléges de sa nation, demande à exercer la profession de tailleur à Troyes sans payer de droits d'entrée à la communauté des tailleurs ; — compte de la communauté des tailleurs-fripiers d'habits neufs et vieux.

C. 1944. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1632-1696. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Tanneurs et corroyeurs. — Statuts et règlements des maîtres corroyeurs de Troyes ; — arrêt de la Cour des Aides ordonnant que les corroyeurs paieront le sou pour livre des cuirs qu'ils iront acheter hors de la ville de leur demeure pour revendre ou pour la fourniture de leurs boutiques ; — exploit d'huissier sommant la communauté des tanneurs débitrice du sieur Denis de La Noue, de payer 100 livres, montant de la taxe dudit sieur Denis de La Noue au rôle de l'arrière ban du bailliage de Troyes ; — procès-verbal dressé par le subdélégué concernant les offices de prud'hommes vendeurs de cuir de la ville de Troyes possédés par la communauté des tanneurs,

C. 1945. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1700-1788. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Tanneurs. — Procès entre les tanneurs de Troyes et un tanneur de Gorze (Moselle) ; — état des cuirs envoyés dans les Trois-Évêchés pendant les foires de carême et de septembre 1708 ; — mémoire exposant que le nombre des maîtres tanneurs était de quatre-vingt au XVII[e] siècle, et vers le milieu du XVIII[e] se trouvait réduit à onze dont six ou sept seulement travaillaient ; — procès entre la communauté et les représentants de particuliers près desquels elle a emprunté les sommes nécessaires pour le rachat des offices de visiteurs-marqueurs de cuirs, créés par le Roi en 1642 ; avis rendu par l'intendant concluant à ce que la communauté soit condamnée à payer la rente des sommes qu'elle a empruntées arrêt conforme du Conseil d'État ; — lettres adressées à ce sujet à l'intendant par Joly de Fleury, procureur général au Parlement. — Comptes de la communauté des tanneurs-hongroyeurs-corroyeurs.

C. 1946. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1729-1786. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Lettre du garde des sceaux Chauvelin à l'intendant pour lui renvoyer un placet des tapissiers de Troyes, qui demandent l'approbation de treize articles ajoutés par eux à leurs anciens statuts. — Comptes de la communauté des maîtres et marchands tapissiers, miroitiers, vendeurs de meubles en neuf et en vieux, de la ville de Troyes.

C. 1947. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1687-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville

de Troyes. — Procès-verbal des dire des tisserands et des marchands dressé par le subdélégué représentant l'intendant, auquel l'inspecteur des manufactures a donné avis que la fabrication des tisserands était défectueuse ; — articles de police que la communauté des tisserands supplie le Roi et le Conseil du Commerce de faire ajouter au règlement projeté pour les manufactures ; — mémoire adressé à l'intendant par les tisserands contre l'inspecteur des manufactures ; — règlement pour les treillis, coutils, toiles de chanvre et d'étoupes fabriqués dans l'inspection des manufactures de Troyes ; — mémoire pour le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, contre les tisserands ; — contestation entre un ancien garde et prud'homme des tisserands et le juge de police au sujet de la réception du chef-d'œuvre d'un aspirant à la maitrise ; — requête adressée à l'intendant par deux tisserands exclus des assemblées de leur communauté par décision de l'intendant et qui demandent à être relevés de cette incapacité ; — comptes des maitres gardes des tisserands ; — projet d'arrêt du Conseil sur l'administration de la communauté des tisserands composée, en 1771, de 360 maîtres.

C. 1948. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1621-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Lettres patentes du roi Louis XIII confirmant les statuts des teinturiers en drap ; — procès-verbal dressé par le subdélégué concernant une contestation entre la communauté des teinturiers en drap, serge et autres étoffes de laine du grand, bon et petit teint et la communauté des teinturiers de soie, au sujet d'une saisie opérée sur un membre de cette dernière communauté ; — correspondance entre l'intendant et le contrôleur général de L'Averdy sur la question de savoir si un membre de la communauté du grand et bon teint peut y joindre le petit teint ; — ordonnance de l'intendant qui donne à un apprêteur de Troyes main-levée d'une saisie faite sur lui par les teinturiers et qui lui permet de teindre encore pendant un an ; — comptes des syndics de la communauté des teinturiers. — Arrêt du Conseil d'État accordant à chaque maître de la communauté des tondeurs de Troyes la liberté d'employer tel nombre d'ouvriers qu'il jugera à propos ; — comptes des syndics de la communauté des tondeurs à grandes forces.

C. 1949. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1697-1789. — Corporations d'arts et métiers de la ville de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué concernant la communauté des tonneliers ; — exploit d'huissier signifié à tous les membres de cette communauté au nombre de 34 ; — arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition sur les membres de cette communauté pour payer les frais d'un procès. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant la quittance des offices d'inspecteurs contrôleurs rachetés par la communauté des vinaigriers ; — comptes des syndics de cette communauté.

C. 1950. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1679-1782. — Rôles des tailles de la communauté de Vailly et Feuges (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,500 livres ; nombre des contribuables, 48, dont le lieutenant de la justice foncière et royale et le procureur fiscal ; exempt : le curé du lieu. — En 1683, Charles-Maurice Colbert, seigneur du lieu. — En 1710, Monseigneur l'abbé de Villacerf, seigneur du lieu. — En 1765, l'abbé de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 2,268 livres 10 sous ; nombre des taillables habitant Vailly, 91 ; habitant Feuges, 36. — Procès verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la justice foncière de Vailly pour messire Charles-Maurice de Colbert, prieur commandataire de Saint-Sépulchre autrement dit Villacerf-le-Grand. (Voir C. 1387).

C. 1951. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1768-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Vailly. — En 1769, M. de Lorry, abbé commandataire de Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, évêque de Vence, depuis évêque de Vannes, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur, le curé du lieu ; les dîmes évaluées 600 livres de revenu ; 76 feux, 303 habitants. — Traité entre les habitants et un recteur d'école. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Troyes concernant la reconstruction du presbytère et la construction d'une maison d'école.

C. 1952. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1670-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Vallant-Saint-George (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,906 livres 10 sous ; nombre des taillables, 67 ; exempt : le curé du lieu. — En 1783, montant du rôle, 2,789 livres 5 sols ; nombre des taillables 93, dont 83 demeurant à Vallant, non compris le recteur d'école coté seulement à 5 sous de capitation. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs pardevant un notaire et tabellion royal au bailliage de Sens, résidant à Vallant, et le lieutenant en la justice et mairie de Vallant pour le chapitre de la cathédrale de Troyes, seigneur du lieu. —Ordonnance de l'intendant qui condamne à l'amende

un collecteur coupable d'avoir fixé trop bas le montant de sa cote de taille.

C. 1953. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1710-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Vallant-Saint-Georges (Aube). — En 1787, décimateur, le chapitre de la cathédrale de Troyes, les dîmes évaluées 1,318 livres de revenu ; — 72 feux, 406 habitants ; — 18 métiers à bas. — En 1788, 6 feux au hameau de Saint-Georges. — Ordonnance de l'intendant qui casse un acte d'assemblée par lequel un syndic déjà réélu a été encore une fois renommé, en sorte qu'il devait rester en fonctions trois années consécutives. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu de la location des biens communaux 288 livres 15 sols. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère. — Procès-verbal dressé par le subdélégué concernant la mise en réserve des pâtures communes entre les habitants d'Orvillers et ceux de Vallant-Saint-Georges. — Adjudication à bail des biens communaux. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant le désir exprimé par les habitants d'être déchargé du logement des gens de guerre ou des transports militaires.

C. 1954. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1677-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Vannes,' aujourd'hui hameau de la commune de Sainte-Maure (Aube). — En 1678, montant du rôle, 228 livres 1 sou 3 deniers; nombre des contribuables 45. — En 1693, parmi les contribuables un papetier — En 1696, le chapitre de la Cathédrale de Troyes, seigneur du lieu. — En 1783, nombre des taillables habitant Vannes, 38. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la justice royale et foncière du lieu pour le chapitre, seigneur.

C. 1955. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Vannes (Aube). — En 1787, 39 feux, 136 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recette 1371 livres 10 sols, dont 861 livres provenant de reliquat de compte, l'autre du produit donné dans le courant de l'année par les biens communaux, savoir: location des prés 213 livres, de la pêche 17 livres 10 sous, etc. — Procès-verbaux d'adjudication du produit des biens communaux par le subdélégué de Troyes.

C. 1956. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Vauchassis (Aube). — En 1676, montant du rôle 3,165 livres 1 sou ; nombre des taillables, 225 ; exempts : le curé, Étienne Jorry, huissier de la Chambre des Comptes ; Antoine Uger, écuyer de la bouche de la Reine. — En 1683, Madeleine Fabry, chancelière de France, dame du lieu. — En 1768, nombre des taillables 158, dont 156 habitant Vauchassis. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant la réduction de la cote du greffier des tailles. — Procès-verbal dressé par le lieutenant en l'Élection de Troyes et constatant que, le 23 mars 1727, 34 maisons habitées par 39 ménages ont été brûlées à Vauchassis. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant des notaires au bailliage de Vauchassis.

C. 1957. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1747-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Vauchassis (Aube). — En 1769, la comtesse de Lannion, dame du lieu. — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 900 livres de revenu ; 197 feux, 651 habitants ; 50 personnes occupées à filer la laine. — En 1788, 200 feux, une ferme et moulin appelé Les Ferrières à un demi-quart de lieue. — Expertises destinées à constater si des terrains sont propres à la culture de la vigne. — Ordonnance de l'intendant prescrivant, sur la plainte des habitants de Vauchassis, une enquête contre un piqueur accusé de donner arbitrairement décharge de la corvée à diverses personnes. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant des marchés conclus par les habitants de Vauchassis qui font exécuter, par un entrepreneur, leur tâche de corvée ; — le traitement du recteur d'école (150 livres par an). — Arrêt du Conseil d'État cassant une sentence du lieutenant au bailliage de Vauchassis, qui a prétendu donner un successeur à un syndic en fonctions ; — lettre du subdélégué à l'intendant au sujet de cette affaire et de l'approbation donnée à la conduite du lieutenant par l'auteur Grosley, bailli de Vauchassis.

C. 1958. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1730-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Vauchassis (Aube). — En 1781, recette 942 livres, dont 131 pour reliquat du compte de l'année précédente, le reste provenant de vente de bois ou de contribution sur les prenant part aux affouages. — Requêtes des habitants à l'intendant, correspondance entre l'intendant et le contrôleur général Orry concernant une coupe du quart en réserve des bois communaux, cette coupe ordonnée pour venir en aide aux propriétaires des maisons détruites par l'incendie du 23 mars 1727. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les intendants des finances de Moras et de Bonnaire de Forges,

Digitized by Google

touchant des coupes de bois dont le produit doit être employé à la reconstruction de l'église du lieu, à la fondation d'un vicaire, etc.

C. 1959. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1689-1758. — Procès-verbal de visite et devis des réparations de l'église de Vauchassis (Aube) mentionnant les chapelles Sainte-Brigitte, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, cinq autels, le mauvais état de deux piliers et d'une partie des voûtes, etc. ; — procès-verbal d'adjudiction de réparations par le subdélégué. — Procès-verbaux d'adjudication : de nouvelles réparations à la suite de la ruine de l'église qui a eu lieu pendant l'hiver de 1709 ; — de l'ameublement de l'église rétablie. — Lettre adressée à l'intendant par le subdélégué de Troyes et d'où il résulte que 40 ans après cette reconstruction les habitants voulaient rebâtir leur églisedans un autre endroit, que c'est l'administration des Eaux et Forêts qui traite cette affaire, etc.

C. 1960. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1770-1773. — Correspondance entre le contrôleur général Terray, l'intendant de Champagne, l'intendant des finances Cochin et le subdélégué de Troyes concernant une maladie épidémique traitée à Vanchassis (Aube), par le sieur Thiesset, médecin à Troyes, par un pharmacien de l'hôpital de cette ville et par des Sœurs Grises avec des remèdes fournis par le gouvernement. — État des frais s'élevant à 1,945 livres 13 sous.

C. 1961. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Vaudes (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,035 livres ; nombre des contribuables, 60 ; exempts : le curé, Edme de Berrey, écuyer, seigneur de Vaudes ; Daniel de Gumery, écuyer, seigneur de Chemin et de La Vacherie. — En 1716, 56 feux. — En 1717, Philippe de Berrey, écuyer, seigneur en partie. — En 1729, Charles de Berrey, écuyer, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,185 livres ; nombre des taillables, 72, dont 66 habitant Vaudes ; contenance du territoire, 1,572 arpents 84 cordes ; M. de Berrey, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs pardevant un notaire en la chatellenie royale de Rumilly.

C. 1962. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1751-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Vaudes (Aube). — En 1787, décimateur, le curé ; les dîmes évaluées 250 livres de revenu ; — 88 feux, 328 habitants ; M. de Berrey, seigneur du lieu ; 7 métiers de bonneterie ; gages du maître d'école, 138 livres. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 1,683 livres 10 sous, provenant d'une imposition ; dépense, 1,546 livres payées pour les réparations de l'église ; 100 livres pour deux années de rente d'argent prêté, etc. — Devis des réparations de l'église et du presbytère. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Lettres du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant une épizootie qui a sévi à Vaudes, à Montceaux et au château de Vaux ; — certificat délivré par le receveur du comté de Vaux à un vétérinaire qui a soigné neuf juments et plusieurs bêtes à cornes appartenant à la fermière de la basse-cour du château de Vaux.

C. 1963. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de l'église de la communauté de Vaudes (Aube) indiquant par des teintes différentes les parties à conserver, les parties à supprimer et les constructions projetées.

C. 1964. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Verricourt (Aube). — En 1682, montant du rôle, 473 livres ; nombre des contribuables, 45 ; MM. de Maizières, seigneurs du lieu. — En 1775, montant du rôle, 2,948 livres 7 sous ; nombre des taillables, 37. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire en la prévôté ou le prévôt de Verricourt. — Procès-verbal dressé par le prévôt de Verricourt exerçant la juridiction pour Pierre Picot, marquis de Dampierre, et constatant que dans une nuit quatorze maisons ont été brûlées. — En 1769, le marquis Des Reaulx, seigneur du lieu. — Comptes des syndics. — En 1777, reçu 12 livres 5 sous pour vente d'épines. — Procès-verbal d'adjudication des réparations de l'église et du clocher. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant le projet de réunir au moyen d'une imposition la somme de 548 livres 5 sous, que les habitants doivent au marquis Des Réaulx à cause d'un procès qu'ils ont perdu au Parlement de Paris contre lui (voir C. 1639).

C. 1965. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Verrières (Aube). — En 1679, montant du rôle, non compris le droit de collecte, 960 livres ; nombre des contribuables, 54 ; le maître d'école coté 12 deniers ; exempt : le curé. — En 1682, Michel de Noël, seigneur du lieu. — En 1775, montant du rôle, 1,531 livres 5 sous ; nombre des taillables,

Digitized by Google

78, dont 70 habitants Verrières. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier de la justice. — Procès-verbal d'adjudication du cinquantième des vins et autres boissons en exécution de la déclaration du Roi du 5 juin 1725.

C. 1966. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Verrières (Aube). — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 1,000 livres de revenu (les menues dîmes, qui rapportent 150 livres, appartiennent à l'abbaye de Montier-la-Celle) ; 67 feux, 246 habitants ; de Noël de Courgeraine, seigneur du lieu. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et le curé de Verrières sur la question de savoir s'il y a lieu d'élever de 40 livres à 75 les gages du maître d'école. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du pont de Verrières sur la Seine ; — réceptions des travaux. — Comptes des syndics. — En 1778, recette, 448 livres, dont 56 provenant de reliquat de compte, le reste du revenu des biens communaux.

C. 1967. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1649-1789. — Ordonnance des élus de Troyes qui, en vertu de pouvoirs à eux conférés par l'intendant, autorisent la levée d'une imposition pour payer les réparations nécessaires à l'église paroissiale de Verrières (Aube). — Procès-verbal d'adjudication, par le subdélégué, de la reconstruction du presbytère. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué concernant les accrues de la Seine cédées aux habitants de Verrières et de Saint-Martin-les-Daudes par contrat d'ascensement du 10 novembre 1568. — Visite de moulins situés à Verrières et appartenant à la commanderie du Temple. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances de Beaumont et par le subdélégué de Troyes, assemblée des habitants, procès-verbaux dressés par le maître particulier des eaux et forêts, concernant un moulin que veut établir à Verrières Simon de Noël, seigneur de ce lieu.

C. 1968. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Viapres-le-Grand (Aube). — En 1679, montant du rôle, 205 livres ; nombre des contribuables, 23 ; exempts : le prieur du lieu ; René de Paris, seigneur ; Louis Berthelot, bourgeois de Paris, seigneur de Lamoron. — En 1691, Jérôme Petit-Pied, chanoine de la Cathédrale de Troyes, seigneur de Viâpres ; 37 feux. — En 1769, montant du rôle, 912 livres ; M^me^ de Noël, dame du lieu. — En 1770, nombre des taillables habitant Viâpres-le-Grand, 35. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le greffier, le lieutenant ou un sérgent en la mairie de Viâpres-le-Grand, etc.

C. 1969. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1740-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Viâpres-le-Grand. — En 1787, décimateur, le prieur du lieu ; les dîmes évaluées 1,050 livres de revenu ; — 34 feux, 115 habitants ; 6 à 7 personnes occupées à la filature du coton. — En 1788, une maison seigneuriale où il y a basse-cour et ferme. — Requête adressée par les habitants à l'intendant pour lui demander la construction d'un pont sur l'Aube. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet d'une transaction projetée entre la dame Bilbau, veuve du sieur de Noël de Bûchères, dame de Viâpres, et les habitants, touchant le droit de pêche, la mesure des terres, les cens et rentes appartenant à la seigneurie. — Comptes des syndics. — En 1779, reçu 57 livres pour la location des biens communaux, 5 livres pour le péage du pont. — Adjudication à bail des biens communaux par le subdélégué de Troyes. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère.

C. 1970. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1678-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Viâpres-le-Petit (Aube). — En 1679, montant du rôle, 252 livres ; nombre des taillables, 37 ; exempts : le curé, Edme de Longeville et Charles de Geroudot, écuyers, seigneurs du lieu. — En 1691, demoiselle Françoise de Mauroy, veuve de feu Edme Le Roy, écuyer, seigneur en partie de Viâpres-le-Petit. — En 1700, exempts : le curé ; Nicolas Le Roy, écuyer, seigneur en partie de Viâpres-le-Petit ; Jean-Baptiste Le Roy, écuyer, seigneur dudit lieu et de Longeville en partie ; Antoine Le Roy, seigneur dudit lieu et de Longeville en partie ; dame Françoise de Mauroy, veuve de feu Edme de Longeville, dame en partie dudit lieu. — En 1710, Henri de Leguisé, écuyer, gendarme du Roi, Antoine Le Roy de Longeville, écuyer, seigneurs en partie. — En 1729, exempts, le curé et M. de La Bande, seigneur en partie. — En 1769 : montant du rôle, pour Viâpres-le-Petit et Champigny, son annexe (voir C. 1291), 2,601 livres 12 sous ; le comte de Gizaucourt, seigneur de Champigny pour le tout, et de Viâpres-le-Petit en partie ; Madame de Noël et le sieur Guillaume, seigneurs de Viâpres-le-Petit, pour l'autre partie. — En 1783, nombre des taillables habitant Viâpres-le-Petit, 43 ; Champigny, 31. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un praticien en la mairie du lieu. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes au sujet d'une

Digitized by Google

contestation entre les habitants et Charles de Giroudeau, seigneur en partie, qui se prétend exempt de la taille.

C. 1971. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1738-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Viâpres-le-Petit (Aube). — En 1787, décimateur l'évêque de Troyes, les dîmes évaluées 600 livres de revenu; 37 feux, 90 habitants. — En 1788, les enfants de Pierre-Augustin Guillaume, laboureur, seigneurs de Viâpres-le-Petit pour moitié; M. Morel de Villiers, seigneur pour un quart à cause du fief des Cheminées, tenant du château de Boulage; l'autre quart partagé entre le comte de Gizaucourt, M. de Rhèges et d'autres possédant le fief de La Francourt, qui relève du château de Dampierre; à Champigny, un château; à Viâpres-le-Petit, une maison de campagne occupée par ledit Morel de Villiers. — Procès-verbal d'adjudication du pont de la communauté sur l'Aube. — Comptes des syndics : en 1778, recette : 103 livres provenant des biens communaux. — Procès-verbal dressé par le subdélégué sur la question de savoir si les habitants de Viâpres-le-Petit ont le droit de mettre en réserve une partie des pâtures communes entre eux et les habitants de Pouan. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations à faire au presbytère et aux églises de Viâpres-le-Petit et de Champigny.

C. 1972. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1687-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Viélaines (aujourd'hui hameau de la commune de Rosières, Aube). (Voir C. 1678). — En 1712, montant du rôle, 261 livres 17 sous; nombre des taillables habitant Viélaines, 35, dont deux mendiants. — En 1769, montant du rôle, 714 livres 11 sous; nombre des taillables, 51, dont 29 habitant Viélaines; contenance du territoire, 397 arpents 16 cordes. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, M. Berthelin de Rosières, seigneur du lieu. — En 1787, l'abbaye de Montier-la-Celle possède les dîmes évaluées 202 livres de revenu; — 26 feux, 99 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 55 livres 10 sous pour vente de peupliers. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des prés communaux par le subdélégué de Troyes.

C. 1973. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIᵉ Siècle. — Plan des pâtures contestées entre le seigneur et la communauté de Viélaines (Aube), d'une part, le seigneur et la communauté de Chevillèles d'autre part.

C. 1974. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Vignets ou Vinets (Aube). — En 1678, montant du rôle, 963 livres; nombre des contribuables, 69; M. de Luxembourg, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 2,018 livres; nombre des taillables, forains compris, 110; contenance du territoire, 1,834 arpents 5 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant général au bailliage de Ramerupt.

C. 1975. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1753-1789. — États statistiques des habitants, etc. de la communauté de Vignets ou Vinets (Aube). — En 1787, décimateurs : le curé du lieu, le prieur de Ramerupt; 98 feux, 311 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu pour loyer des prés 515 livres; payé 100 livres au maître d'école pour ses gages. — En 1783 et années suivantes, reçu 1,000 livres pour location des prés. — Procès-verbaux d'adjudication des biens communaux; — de la reconstruction du pont par le subdélégué de Troyes.

C. 1976. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villacerf (Aube). — En 1769, montant du rôle, 1,783 livres 6 sous; nombre des taillables, 82; contenance du territoire, 1,508 arpents 5 cordes; le comte d'Hautefort, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un notaire au bailliage de Villacerf. — Procès-verbaux concernant la rupture d'une poutre du grenier à sel de Villacerf; — un envoi de sel fait pour ce grenier, et le mesurage de ce sel par les officiers de l'Élection de Troyes; — état dressé par l'intendant et concernant la liquidation de la finance des offices de vérificateurs particuliers des rôles pour la distribution du sel aux villes et paroisses dépendant du grenier de Villacerf; — commission pour la distribution du sel à petites mesures dans l'étendue du grenier à sel de Villacerf.

C. 1977. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1746-1789. — Devis et procès-verbal d'adjudication par l'intendant d'un grand pont en bois sur la Seine, à Villacerf (Aube); — correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances Trudaine, sur la question de savoir s'il serait possible de construire en pierre les culées de ce pont. — Adjudication de trois petits ponts à la suite du grand pont de Villacerf; état d'avancement des travaux dressé par l'ingénieur Legendre; — mémoire envoyé à l'intendant par Madame d'Hautefort, dame de Villacerf, qui demande la

Digitized by Google

reconstruction de l'un de ces ponts ; — adjudication, par le subdélégué de Troyes, de la reconstruction de deux de ces ponts. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et l'ingénieur de Montrocher, concernant l'entretien des ponts de la chaussée de Villacerf; — devis, affiche, procès-verbal d'adjudication. — Rapport de l'ingénieur en chef exposant que le grand pont de Villacerf est tombé de vétusté, au commencement de novembre 1784.

C. 1978. (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1752-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villacerf (Aube). — En 1787, décimateur : le prieur du lieu, les dîmes évaluées 700 livres de revenu ; 72 feux, 296 habitants ; 14 métiers à bas ; la plupart des habitants occupés à la filature du coton, industrie dont l'introduction remonte à Edouard Colbert, seigneur du lieu ; — deux sœurs de charité instituées par le même, l'une occupée des malades, l'autre qui tient l'école des filles ; un maître d'école qui enseigne les garçons l'hiver seulement. — Comptes des syndics. — En 1779, recette : 2,036 livres, dont 455 provenant d'une coupe de saule, 1,155 de la location des prés communaux ; dépense : au maître d'école pour ses gages, 150 livres ; au sonneur pour ses gages, 12 livres ; pour le blanchissage de l'église, 110 livres, etc. — Adjudication d'émondes de saules et de dépouille de prés par le subdélégué de Troyes. — Devis d'ouvrage à faire pour la réparation de l'église et du presbytère. — Ordonnance de police émanée de la dame de Villacerf et prescrivant que les cabarets seront visités pendant les offices les jours de dimanche et de fête.

C. 1979. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villadin (Aube). — En 1677, montant du rôle, 799 livres 10 sous ; nombre des taillables, 75 ; exempt, le curé. — En 1693, l'évêque de Troyes, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,601 livres 9 sous ; nombre des taillables, 97, dont 92 habitant Villadin ; contenance du territoire, 2,079 arpents 88 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un substitut du tabellion royal de Sens à la résidence de Villadin, le lieutenant en la prévôté, etc., à l'issue de la messe paroissiale, devant la grande porte de l'église.

C. 1980. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1680-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villadin (Aube). — En 1769, seigneur : l'évêque de Chartres, comme prieur commandataire de Notre-Dame de Pont-sur-Seine. (Il était aussi à ce titre seigneur de Villecerf, près de Villadin.) — En 1787, décimateur : l'abbé de Barras, prieur de Pont-sur-Seine, seigneur du lieu ; les dîmes évaluées 1,269 livres et grevées de la portion congrue du curé, laquelle est de 700 livres ; — 102 feux, 406 habitants ; — gages du maître d'école, 80 livres par an ; — fabrication de poterie et de tuile ; 8 à 10 personnes occupées à la filature du coton. — Comptes des syndics ; — en 1779, reçu 144 livres 16 sous imposés sur les prenant-part aux affouages. — Devis de réparations à faire à l'église paroissiale, procès-verbal d'adjudication par le subdélégué de Troyes.

C. 1981. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villechétif (Aube). — En 1679, montant du rôle, 461 livres 5 sous ; nombre des taillables domiciliés à Villechétif, 40. — En 1682, noble homme Jean d'Obterre, seigneur du lieu. — En 1693, 44 feux. — En 1704, M. Angenoust, écuyer, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,222 livres 10 sous ; nombre de taillables, 67, dont 56 habitant Villechétif. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs, par-devant le lieutenant en la justice du lieu.

C. 1982. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1745-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villechétif (Aube). — En 1787, décimateur : le prieuré de Foicy ; les dîmes évaluées 534 livres 12 sous de revenu ; — 57 feux, 200 habitants. — Comptes des syndics. — En 1780, reçu 307 livres pour vente de saules et 13 livres pour la garde des vignes ; payé au maître d'école, pour deux années de gages, 60 livres. — Procès-verbal d'adjudication d'émondes de saules par le subdélégué de Troyes. — Mémoire relatif aux droits du Roi sur la terre de Villechétif, ce mémoire pouvant servir à l'histoire de cette seigneurie depuis 1546 jusqu'en 1745, tandis que Villechétif était possédé par les familles Léguisé, d'Obterre et Angenoust.

C. 1983. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1679-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Villegruis (Marne) dressés en vertu de commissions envoyées par l'intendant de Champagne et par les élus de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 820 livres ; nombre des contribuables, 64 ; exempt : le curé du lieu. — En 1769, M. de Saint-Chamant, seigneur du lieu. — En 1783, montant du rôle, 3,381 livres 10 sous ; nombre des taillables, 73, dont 64 habitant Villegruis. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un huissier royal au bailliage et présidial de Sézanne, ancien praticien en la prévôté de Villegruis.

Digitized by Google

C. 1984. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1772-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Villegruis (Marne), arrêtés par le subdélégué de Troyes; — recette ordinaire, un sou pour livre des dîmes appartenant à la fabrique. — Procès-verbal d'adjudication des réparations du presbytère.

C. 1985. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villehardouin (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,547 livres 15 sous; nombre des taillables, 62; exempts : le curé, Antoine de Laplace, écuyer. — En 1691, le duc de Luxembourg, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 1,069 livres 10 sous; contenance de territoire 1,258 arpents 6 cordes. — En 1783, nombre des taillables, 64, dont 62 habitant Villehardouin. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs dressés par un notaire au duché de Piney pour haut et puissant seigneur Messire François-Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, Piney et Ramerupt, pair de France, premier baron chrétien.

C. 1986. (Liasse.) — 67 pièces, 2 plans, papier.

1687-1789. — États statistiques des habitants etc, de la communauté de Villehardouin; décimateur : le chapitre de la cathédrale de Troyes, les dîmes louées 900 livres; 56 feux; un maître d'école qui a 150 livres de gage. — Comptes des syndics; recette ordinaire nulle. — Plans du presbytère et de la nef de l'église; procès-verbaux d'adjudication des réparations par le subdélégué de Troyes. — Lettres du subdélégué à l'intendant au sujet de traités entre les habitants et des maîtres d'école; décision de l'intendant qui prescrit de différer l'homologation d'un de ses traités jusqu'à ce que le maître d'école ait obtenu l'approbation de l'évêque de Troyes.

C. 1987. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villeloup ou Virloup, aujourd'hui hameau de la commune des Bordes (Aube). — En 1679, montant du rôle, 20 livres 10 sous; nombre des contribuables, 6. — En 1692, montant du rôle, 171 livres 4 sous; nombre des contribuables, 20. — En 1769, montant du rôle, 474 livres 7 sous; nombre des taillables, 26, dont 7 forains; contenance du territoire, 215 arpents 93 cordes; le duc d'Aumont, seigneur du lieu. — En 1782, montant du rôle, 579 livres 19 sous; nombre des taillables, 27, dont 14 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs « au lieu accoutumé à tenir la justice de Virloup » ce procès-verbaux dressés par le greffier, par des notaires au duché d'Aumont, etc.

C. 1988. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants etc. de la communauté de Villeloup ou Virloup, aujourd'hui hameau de la commune des Bordes (Aube). — En 1787, 12 feux, 46 habitants. — Comptes des syndics; recette ordinaire nulle; en 1787, vendu deux peupliers pour la somme de 30 livres. — Ordonnance de l'intendant accordant décharge de la corvée à un laboureur qui a perdu trois chevaux.

C. 1989. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villemereuil (Aube). — En 1679, montant du rôle, 950 livres, non compris le droit de collecte; nombre des contribuables, 57. — En 1695, MM. Molé, seigneurs du lieu. — En 1719, M. Molé, seigneur. — En 1729, Mme Molé, dame de Villemereuil. — En 1765, M. de Corberon, seigneur. — En 1769, montant du rôle, 1,636 livres; nombre des taillables, 61, dont 5 forains; contenance du territoire, 971 arpents 56 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants « au lieu accoutumé à tenir les « plaids de la mairie royale de Villemereuil. » — Arrêt du Conseil d'État prescrivant la revente du domaine engagé de Villemereuil; affiche annonçant l'adjudication; essai infructueux d'adjudication par le subdélégué.

C. 1990. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants etc. de la communauté de Villemereuil (Aube). — En 1769, M. l'abbé de Corberon, seigneur du lieu. — En 1787, 55 feux, 203 habitants; Mme Bonamy, dame de Villemereuil et de Bierne. — Avis du subdélégué concluant au rejet de la requête d'un huissier audiencier à Villemereuil, qui demande à ce titre l'exemption de la corvée. — Comptes des syndics. — En 1779, reçu 51 livres pour la location d'une pâture communale; payé 14 livres au maître d'école pour ses gages. — Adjudication à bail des biens communaux par le subdélégué de Troyes.

C. 1991. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villemoiron (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,486 livres 5 sous; nombre des contribuables, 91; exempts : le curé, Charles de Villemort, seigneur de Craney et en partie Villemoiron; Charlotte de Forge, dame en partie du même lieu; Marguerite Du Buisson de Vignot, veuve de Charles de

Gillet, aussi dame en partie ; Pierre Le Paul, écuyer, seigneur en partie. — En 1693, seigneurs en partie : Jacques Doé, seigneur de Craney, Georges Le Paul, Pierre de Haranguier, Louis de Villemort, Charlotte de Forge, François de Bérulle, Pierre de Laigret. — En 1716, exempts : le curé, George Le Paul, écuyer, seigneur en partie ; George Le Paul, écuyer, seigneur des Boulins ; Louis de Belleville, écuyer ; George Le Paul, écuyer, seigneur du Montois, capitaine d'infanterie ; la veuve de Louis de Villemort, écuyer. — En 1725, M. Favard, seigneur du lieu ; Jacques Marguenat, Pierre de Haranguier, Louis de Bérulle, écuyers, seigneurs en partie. — En 1765, M. Gaudichon, seigneur de Craney, M^lle de Bérulle, dame en partie, M. de Haranguier, seigneur en partie. — En 1768, les sieurs de Haranguier et de Zeddes, seigneurs en partie ; la dame Gaudichon, dame de Craney. — En 1770, montant du rôle, 1,609 livres 16 sous ; nombre des taillables, 97, dont 94 habitant Villemoiron. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en présence de notaires au bailliage de Saint-Liébaut et de Saint-Mards, d'un lieutenant au baillage de Saint-Mards, du juge en garde de Villemoiron, etc.

C. 1992. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1690-1789. — États statistiques des habitants etc. de la communauté de Villemoiron (Aube). — En 1787, décimateur, le curé, les dîmes évaluées 800 livres de revenu, non compris les deux tiers des dîmes du lieu dit Les Hamelines, qui sont inféodées et appartiennent aux seigneurs. — En 1788, 56 feux 1/2 à Villemoiron, 27 à Surançon, 10 feux 1/2 à Craney ; M. le marquis de Vallant, écuyer de la Reine, seigneur de Villemoiron et de Craney ; le grand-séminaire de Troyes, seigneur de Surançon à cause du prieuré de Saint-Flavit de Villemaur. — Procès-verbal d'élection d'un syndic. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 241 livres 15 sous imposés sur les prenant part aux affouages. — Élection par les habitants d'un garde des bois communaux. — Ordonnance du sieur de Mainville commissaire des guerres, prescrivant aux habitants de Villemoiron de nommer un nouveau soldat de milice, celui qu'ils ont choisi ayant été réformé. — Ordonnance du subdélégué de Troyes, prescrivant au greffier de la justice de Villemoiron d'envoyer un état des fiefs dont il est greffier, avec les noms des juges, greffiers, notaires, procureurs postulants et sergents.

C. 1993. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villemort ou Villemaur (Aube). — En 1677, montant du rôle, 2,029 livres 10 sous ; nombre des contribuables, 134, dont Hierôme Chobert, président au grenier à sel et élu en l'Élection particulière de Villemort, un contrôleur au grenier à sel, un commis aux aides, un procureur, un notaire, cinq sergents, deux greffiers, deux praticiens, deux chirurgiens, trois drapiers, huit tisserands, un tanneur ; exempts : Madeleine Fabry, veuve de Pierre Séguier, chancelier de France, dame du lieu ; Nicolas Laurent, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Villemort, François Jacquard, chanoine et chantre de la même église ; Louis Comparot, receveur au grenier à sel. — En 1691, exempts : la marquise de Laval dame du lieu, le doyen, le chantre, le prieur de Saint-Flavit, le receveur du grenier à sel. — En 1770, montant du rôle, 2,037 livres 10 sous ; nombre des taillables 131, dont 13 forains ; exempts : le doyen-curé, son vicaire. — En 1789, le duc d'Estissac, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants de la ville et des faubourgs de Villemort, réunis sous la halle par-devant Hiérôme Chobert, seigneur de Cosdon, licencié-ès-lois, avocat en Parlement, conseiller du Roi, président et contrôleur ancien au grenier à sel de Villemort, et élu en l'Élection particulière du même lieu, Étienne Doué, lieutenant ordinaire du bailliage de Villemort, transféré à Saint-Liébault, pour la baronne de Villemort, dame de Saint-Liébault, Thuisy, Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey, Paslis, Paisy, Vaujurenne, Villemoiron. — En 1692, maître Hierôme Chobert, maire et syndic de Villemort. — En 1697, François Audry, Nicolas Baudoin l'aîné et Lupien Baron, procureurs et échevins des habitants de Villemort.

C. 1994. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1789. — Grenier à sel de Villemort ou Villemaur (Aube). — Reçu de 19 écus 11 sous payés au receveur des deniers communs de la ville de Troyes par Guiot Chobert, commis à la recette des deniers provenant de la vente du sel au magasin de Villemort, en conséquence de l'octroi de 2 sous 6 deniers par minot de sel, lequel octroi appartient à la ville de Troyes ; — procès-verbaux de dépôt de sel ; — état des paroisses composant la circonscription du grenier. — Mémoires sur la question de savoir si c'est à Villemort, ou à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne) que doit être placé le gîte d'étape entre Sens et Troyes. — États statistiques des habitants etc. de la communauté de Villemort. — En 1787, décimateurs : le doyen-curé, qui tire des dîmes 963 livres de revenu ; le prieuré de Saint-Flavit à qui elles rapportent 669 livres ; — 123 feux, 423 habitants ; — un maître d'école qui a 150 livres de gages ; — droits d'entrée sur les vins et sur le pied fourchu ; (les foires, marchés et grenier à sel ont été

transférés à Estissac). — En 1788, un hameau dit Les Bordes, composé de 20 feux. — Devis d'un pont sur la Vanne entre Villemort et Les Bordes.

C. 1995. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 1 plan, parchemin; 1 plan, papier.

1675-1780. — Lettre du subdélégué de Troyes à l'intendant concernant l'élection du syndic de la communauté de Villemort ou Villemaur (Aube), un procès entre les habitants et le doyen-curé sur la question de savoir si ce dernier doit au vicaire 150 ou 300 livres d'appointements. — Comptes des syndics. — En 1779, recette 192 livres provenant de la location des prés communaux. — Plans des bois communaux. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes, le ministre Amelot, sur la question de savoir si les habitants de Villemort peuvent être autorisés à démolir ce qui reste de leurs portes. — Correspondance entre les intendants des finances de Baudry, de Beaumont et l'intendant de Champagne au sujet de la coupe du quart en réserve des bois communaux.

C. 1996. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1697-1788. — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale de Villemort ou Villemaur (Aube), par un charpentier délégué par l'intendant. (Il conclut à la reconstruction du mur méridional de la nef, du bras méridional du transept, du clocher central et d'une grande partie de la charpente); adjudication des travaux par le subdélégué; arrêt approbatif du Conseil d'État. — Requête adressée à l'intendant par l'entrepreneur et de laquelle il résulte que par un changement au devis le clocher central a été supprimé comme inutile. — Procès-verbal de visite de l'église par Lechangeur, architecte de feu Sa Majesté le roi de Pologne, désigné par l'intendant : ce procès-verbal concluant à ce que la croisée et le chœur soient démolis et remplacés par une construction nouvelle; devis des travaux à faire pour la prolongation de la nef et la construction de deux chapelles au frais de la communauté, pour la construction d'un chœur aux frais du curé, décimateur, ces deux devis dressés par le sieur Lechangeur. — Autre devis dressé par Milony, architecte de la maitrise des eaux et forêts, et comprenant outre des travaux à l'église, un projet de pont et de maison d'école.

C. 1997. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1779. — Minute du plan de l'église paroissiale de Villemort ou Villemaur (Aube), indiquant la place des fonts, du maitre-autel, des autels Saint-Denis, Saint-Roch, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, du jubé; — coupe en large où sont figurés quatre petits autels et le jubé.

C. 1998. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan de l'église paroissiale de Villemort ou Villemaur (Aube), indiquant en rouge l'ancien édifice, en noir les constructions projetées par le sieur Lechangeur.

C. 1999. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan de l'église paroissiale de Villemort ou Villemaur (Aube), indiquant : en noir les parties que le sieur Lechangeur projette de conserver, en rouge celles qu'il veut démolir, en jaune ce qu'il propose de construire.

C. 2000. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1778. — Coupes en long et en large de l'église paroissiale de Villemort ou Villemaur (Aube), représentant l'édifice dans l'état où le sieur Lechangeur compte qu'il se trouvera une fois les travaux terminés.

C. 2001. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan de l'emplacement où le sieur Milony compte placer la maison d'école de la communauté de Villemort ou Villemaur (Aube).

C. 2002. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villemoyenne (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,025 livres; nombre des contribuables, 78; exempts : le curé, et Jean de Berey, écuyer. — En 1769, montant du rôle, 2,405 livres; nombre des taillables 117, dont 112 habitant Villemoyenne; contenance du territoire 1762 arpents 39 cordes; seigneurs du lieu : le duc d'Aumont, M. de Mauroy, M. Corps. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis devant un notaire au duché d'Aumont. — Reçu de droits de franc-aleu payés par les collecteurs.

C. 2003. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1757-1789. — États statistiques des habitants de la communauté de Villemoyenne (Aube). — En 1787, 132 feux, 419 habitants; — décimateurs : le curé du lieu et l'évêque de Troyes; la part du premier évaluée 703 livres de revenu, celle du second 906. — Avis de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées concluant au rejet d'une demande en décharge de corvée formée par les habitants : ils ont au moins 50 chevaux et leur tâche a été fixée à raison de 34. —

Comptes des syndics ; recette nulle. — Adjudication par le subdélégué des réparations de la nef et de la reconstruction du presbytère ; consultation d'avocat sur la question de savoir si les chapelles qui existent à côté du chœur doivent être entretenues par les habitants ou par les décimateurs.

C. 2004. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1679-1783. — Rôles de la taille de la ville de Villenauxe (Aube). — En 1679, montant du rôle, 18,255 livres ; nombre des contribuables, 803, dont le bailli, le lieutenant, le procureur fiscal, le procureur du Roi, 7 autres procureurs, 1 praticien, 1 huissier, 7 sergents, 1 notaire, 1 arpenteur, 2 maîtres d'école, 1 médecin, 6 chirurgiens, 125 vignerons, 30 marchands, 17 tisserands, 12 cordonniers, 10 taillandiers, 8 menuisiers, 7 tonneliers, 6 tailleurs d'habits, autant de cordiers, 5 maçons, autant de boulangers, de bouchers, de voituriers, de charpentiers, de charons, de tanneurs, d'hôteliers, 4 chaudronniers, autant de chapeliers et de maréchaux, 3 revendeurs, autant de cerclier et de serruriers, 2 potiers de terre, etc. ; exempts : le curé, son vicaire, le vicaire de Dival, le sous-prieur et quatre autres prêtres, Louis de Gogué, écuyer, sieur de La Boissière. (Noble homme Louis Baudier conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection particulière de Villenauxe, porté par le collecteur au nombre des exempts, fut rayé par ordonnance du commissaire de chevauchée). — En 1782, montant du rôle, 17,763 livres 17 sous ; nombre des taillables 775, dont 771 habitant Villenauxe, — Procès-verbal de vérification du rôle des vingtièmes ; les revenus du marquis de Saint-Chamant, seigneur du lieu, estimés 26,743 livres, savoir : droits de foires et marchés, 80 livres ; minage et hallage, 300 livres ; tabellionage, 30 livres ; office d'huissier-priseur, 120 livres, etc. — Montant du rôle des vingtièmes de 1783, 71,417 livres.

C. 2005. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1680-1789. — Notice sur un procès entre les élus de Troyes et les habitants de la ville de Villenauxe (Aube) qui prétendaient faire réduire le montant des tailles dont leur communauté était chargée. — Procès-verbal de chevauchée contenant évaluation de dix maisons, dont le presbytère, brûlées dans l'incendie du 20 février 1688. — État et contenance des parties du finage atteints par la grêle du 6 juillet 1712. — Délibération des habitants réunis à l'Hôtel-de-Ville qui sont d'avis d'imposer au marc la livre de la taille les deux mille livres par eux empruntées pour l'acquittement du don gratuit. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par le sieur Houllier, substitut du procureur du Roi en l'Élection de Troyes en résidence à Villenauxe. — Lettre du prince de Conty à l'intendant pour lui recommander un ancien valet de chambre de son père, domicilié à Villenauxe et qui demande une décharge de taille ; réponse favorable de l'intendant contre l'avis du subdélégué de Troyes. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et l'intendant des finances de Vergennes, concernant l'état critique des habitants de Villenauxe dont un ver dévore les récoltes depuis quatre ans.

C. 2006. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1777-1789. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs de la ville de Villenauxe en assemblées des habitants réunis devant la principale porte de l'église en présence d'un notaire royal au bailliage de Sézanne, prévôté et chatellenie de Chantemerle, résidant à Villenauxe, après convocation par le lieutenant au bailliage de Villenauxe et de Montaiguillon et par les deux échevins de la communauté. — Procès-verbaux dressés par le subdélégué de Troyes concernant : une contestation entre le fermier des aides et les R. P. jésuites du collége Louis-le-Grand propriétaires du prieuré de Villenauxe ; — les droits d'inspecteur des boucheries. — Extrait du registre des recettes d'épices faites par le commis au greffe de l'Élection de Troyes à l'occasion de procès jugés au siége particulier de Villenauxe ; — procès entre les élus de Troyes et le greffier de l'Élection de Villenauxe ; — état des sommes auxquelles le Roi a liquidé le remboursement dû aux officiers à l'Élection de Villenauxe à cause de la suppression de leurs charges. — État des biens de main-morte ; décimateurs : le curé, 150 livres de revenu ; le prieuré de Villenauxe, 5,300 livres ; le prieuré de Baudement, 1,300 livres ; total du produit des dîmes, 6,750 livres. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit aux habitants de travailler au chemin de Villenauxe à Provins.

C. 2007. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1677-1788. — Lettres du contrôleur général Machault à l'intendant, pour l'inviter à faire rembourser par le bailli et le procureur fiscal de Villenauxe (Aube) les frais que ces officiers ont occasionnés, en s'opposant à l'enlèvement de 56 sacs de grains achetés dans cette ville pour former une partie des approvisionnements prescrits par le contrôleur-général susdit. — Plainte adressée à l'intendant par le maire contre les accapareurs de grains ; — ordonnance de l'intendant qui en exécution de la déclaration du Roi du 19 avril 1723 défend d'acheter des grains hors des marchés à peine de 1,000 livres d'amende. — Mercuriales du marché de Villenauxe.

Digitized by Google

C. 2008. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1770-1785. — Délibération des habitants de la ville de Villenauxe (Aube) qui, considérant qu'en exécution de l'ordonnance du 20 septembre 1769 une brigade de maréchaussée composée d'un sous-brigadier et de deux cavaliers doit être établie à Villenauxe, proposent à l'intendant d'acquérir pour loger cette brigade la maison des religieux de Macheret au haut de la rue des bouchers ; correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Troyes et les maire et échevins concernant cette acquisition, et les réparations nécessaires à la maison ; total de la dépense 5,429 livres 1 sou 9 deniers à répartir entre les 32 paroisses qui composent l'arrondissement de la brigade. — Délibération des habitants relative aux travaux nécessités par l'addition d'un quatrième cavalier à la brigade. — Journaux du service ordinaire de la brigade.

C. 2009. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1712-1788. — Requête adressée à l'intendant par Nicolas Rivot, capitaine-major de la bourgeoisie de Villenauxe (Aube), pour réclamer contre la violation de ses privilèges. — Correspondance entre l'intendant des finances de Courteille, l'intendant de Champagne, le subdélégué de Troyes concernant la création des charges de receveur et de contrôleur des octrois de Villenauxe. — Nomination par les habitants, réunis en présence de Louis Rivot, maire, d'un homme vivant et mourant sous le nom duquel seront expédiées les provisions des charges municipales. — Arrêt du Conseil d'État qui réunit au corps et à la communauté de Villenauxe les offices de receveur et de contrôleur des octrois. — Lettre du subdélégué à l'intendant au sujet des élections municipales de Villenauxe, pour l'informer notamment qu'une délibération des habitants a fixé à trois ans la durée des fonctions de maire ; ordonnance de l'intendant qui cassant une élection municipale, prescrit la réunion d'une nouvelle assemblée pour élire un maire qui restera trois années en exercice. — État des revenus communaux : un octroi sur les vins qui de 1732 à 1749 a rapporté net en moyenne 400 livres 16 sous 6 deniers, qui en 1762 a été adjugé 620 livres ; une coupe de saules produisant annuellement 20 livres. — Acquisition de seaux et d'une pompe à incendie.

C. 2010. (Liasse.) — 87 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1710-1783. — Arrêt du Parlement qui condamne les jésuites du collège Louis-le-Grand à entretenir dans la ville de Villenauxe (Aube) deux prêtres pour y célébrer l'office canonial. — Adjudication par le subdélégué de Troyes des réparations à faire au dôme et à la couverture de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de la même ville ; — requête adressée à l'intendant par un marguillier pour lui exposer les difficultés auxquelles donne lieu la répartition de 2,440 livres qui doivent être payées par les habitants et les propriétaires à l'entrepreneur de ces réparations. — Adjudications des réparations de l'église de Dival, succursale de Villenauxe. — Mémoire adressé à l'intendant par un marguillier sur la question de savoir si les procureurs ont le droit de prendre à la procession le pas sur les marguilliers. — Correspondance entre l'intendant, son subdélégué et le comte de Saint-Florentin, au sujet de deux échanges faits entre le marquis de Saint-Chamant, seigneur de Villenauxe, et M. Du Barail, abbé commandataire de Nesle-la-Reposte (abbaye tranférée à Villenauxe). — Requête adressée à l'intendant par Pierre-Charles de Moncrif, doyen de la cathédrale d'Autun, prieur commandataire de la Madeleine de Villenauxe, rappelant que son prieuré a été ruiné par les troupes du duc de Lorraine. — Enquête par le subdélégué de Troyes sur la question de savoir si le marquis de Saint-Chamant possède à Villenauxe le droit de bannalité que lui conteste le sieur Pelée de Saint-Maurice, procureur du Roi en la maréchaussée de Sens, et propriétaire du moulin de Cultesson, sis à Dival, faubourg de Villenauxe. — Lettre adressée à l'intendant par le sieur Watier de Laconté sur le projet d'établir une filature à Villenauxe.

C. 2011. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villeneuve-aux-Riches-Hommes, aujourd'hui hameau de la commune de Trancault (Aube). — En 1678, montant du rôle, 246 livres, nombre des contribuables, 20, dont le lieutenant de la justice. — En 1682, nombre des contribuables, 23 ; exempt : le curé du lieu ; l'évêque de Châlons-sur-Marne, seigneur du lieu ; — en 1696, nombre des contribuables, 24, savoir : habitant Villeneuve, 16, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne), 8. — En 1783, montant du rôle, 551 livres 4 sous ; nombre des taillables, 15, dont 7 forains. — En 1789, contenance du territoire, 912 arpents 49 cordes 1/2 ; M. Crépin, seigneur du lieu par emphytéose. — Procès-verbal d'élection d'un collecteur en assemblée des habitants réunis par-devant le lieutenant en la prévôté de Villeneuve, Saint-Maurice et Maulny-aux-Riches-Hommes.

C. 2012. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villeneuve-aux-Riches-Hommes (Aube). — En 1787, décimateur, le curé du lieu, les dîmes évaluées 1,200 livres de revenu ; 6 feux, le curé compris, 25 habitants. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Adjudication

par le subdélégué de Troyes des réparations du presbytère et de la reconstruction de l'église.

C. 2013. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Villepart, aujourd'hui hameau de la commune de Bréviandes (Aube). (Voir C. 1760.) — En 1679, montant du rôle, 480 livres 10 sous ; nombre des contribuables, 25. — En 1692, l'abbé de Saint-Loup de Troyes, seigneur du lieu. — En 1696, nombre des contribuables, 30. — En 1746, montant du rôle, 54 livres 3 sous 1 denier ; nombre des contribuables, 31. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs au greffe de la justice du lieu.

C. 2014. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1769-1789. — État de l'ouvrage à faire pour réparer la levée de Villepart (Aube) le long de la rivière de Seine. — Comptes des syndics de cette communauté. — En 1778, recette : 1,223 livres provenant de loyer de prés, de vente d'arbres, etc. — Avis du subdélégué de Troyes concluant à ce que cette communauté soit autorisée par l'intendant à vendre, moyennant une rente foncière, un terrain inutile à la communauté. — Vente d'arbres appartenant à la communauté, baux de terrains communaux.

C. 2015. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villeret (Aube). — En 1682, montant du rôle, 670 livres ; nombre des contribuables, 54. — En 1683, exempt : Augustin Ragon, écuyer, sieur de Bange. — En 1704, nombre des feux, 45 ; exempts : François de Bonille, écuyer, sieur de Bernon ; Valérien Ragon, écuyer, sieur de Bange. — En 1746, nombre des cotes, 50. — En 1782, montant du rôle, 731 livres 10 sous ; nombre des taillables, 67, dont 52 habitant Villeret. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants réunis devant l'église à la requête du marguillier, en présence d'un notaire au bailliage de Beaufort, aujourd'hui Montmorency (Aube).

C. 2016. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1696-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villeret (Aube). — En 1769, le duc de Montmorency, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur pour les trois quarts, le prieur de Saint-Jean-Baptiste de Montmorency (Aube), sa part des dîmes louée 300 livres ; 48 feux, 156 habitants ; pâtures indivises avec les communautés de Montmorency, Lentilles, Hampigny et Hamtel. — Comptes des syndics, recette nulle. — Quittance des droits d'amortissement et de nouvel acquet dus par la communauté pour ses usages. — Adjudication, par le subdélégué de Troyes, des réparations à faire à l'église.

C. 2017. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villery ou Vellery (Aube). (Quelques rôles concernent en même temps Lirey ; voir C. 1469.) — En 1679, montant du rôle, 699 livres 1 sou 6 deniers ; nombre des contribuables, 53. — En 1691, Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, seigneur du lieu. — En 1746, montant du rôle, 642 livres 6 sous ; nombre des taillables 71, dont 4 forains ; le marquis Des Réaulx, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 886 livres 10 sous ; nombre des taillables, 84, dont 3 forains ; contenance du territoire, 312 arpents 64 cordes ; M. Piot, seigneur du lieu. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un ancien praticien, suppléant le lieutenant en la justice de Villery pour Anne de Rochereau, dame du lieu, veuve de René Des Réaulx, chevalier, etc. — Monitoire fulminé par l'official de Troyes contre un collecteur.

C. 2018. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1690-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villery ou Vellery (Aube). — En 1787, décimateurs : le curé de Saint-Jean-de-Bonneval, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes, la part du premier estimée 633 livres de revenu, celle du second, 140 livres ; M. de Courcelles, seigneur du lieu ; 77 feux, 274 habitants ; 100 arpents de pâtures communales ; droit d'usage dans la forêt d'Aumont, évalué 4 livres par feu. — En 1788, 73 feux à Villery, 6 dans la partie du hameau d'Obterre qui dépend de cette communauté, total 79. — Expertise destinée à vérifier si des terrains sont propres à la culture de la vigne. — Reçus de droits d'amortissement dus par les habitants de Villery et de Lirey pour leurs biens communaux. (Voir C. 1469.) — Comptes des syndics de la communauté de Villery. — En 1780, reçu des vigniers et du messier (gardes champêtres), 27 livres.

C. 2019. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Ville-sur-Terre (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,845 livres ; nombre des contribuables, 104 ; exempts : le comte de Brienne, seigneur du lieu ; le curé du lieu ; Hector de Briseux, écuyer ; Françoise de Bossancourt, veuve de Guy de Prospe, écuyer ; Philippe et Gui de Stany et Louis de Bos-

sancourt, héritiers de feu Guy de Prospe susdit. — En 1716 exempts : Charlotte de Saint-Ramond, veuve de Guy de Stany, écuyer ; Jacques de Brizeux, écuyer ; Françoise de Mailly, femme de Jacques Tassinot, conseiller au parlement de Metz. — En 1769, montant du rôle, 1,726 livres 17 sous 6 deniers ; nombre des taillables, 114, dont 112 habitant Ville-sur-Terre ; contenance du territoire, 3,248 arpents 4 cordes ; privilégiés : M. Descordes, écuyer ; M. de Pons, seigneur du fief des Ursins ; Mlle Tassinot, dame de La Grange-au-Roi. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le lieutenant en la justice du lieu pour le comte de Brienne. — Procès-verbal dressé par deux commis aux aides et constatant un acte de rébellion.

C. 2020. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1695-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Ville-sur-Terre (Aube). — En 1787, décimateurs pour les grosses dîmes estimées 800 livres de revenu, les religieux de Montiérender ; pour les novales évaluées 400 livres, le curé de Ville-sur-Terre ; 116 feux, 376 habitants ; 30 femmes ou filles occupées à filer le coton ou la laine. — Enquête constatant qu'un syndic, en quatre années d'exercice, a touché irrégulièrement plus de 1,700 livres par le moyen d'impositions non autorisées, et qu'il n'a pas rendu compte de l'emploi de cet argent. — Comptes des syndics. — Reçus des droits de nouvel acquet dus par la communauté pour ses usages. — Avis du subdélégué de Troyes sur une contestation entre la communauté et M. de Pons, propriétaire du fief des Ursins. — Mémoire sur la question de savoir si c'est au moyen d'une imposition qu'il doit être pourvu aux réparations de l'église.

C. 2021. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1676-1788. — Quittance des droits d'amortissement et de nouvel acquet dus par la communauté de Villetard (Aube), paroisse de Moussey, pour ses biens communaux. — Rôles de la taille de la communauté de Villette (Aube). — En 1677, montant du rôle de la taille, 420 livres 5 sous ; nombre des contribuables, 42 ; exempt : le curé ; Madame de Villeprouvee, veuve d'un ancien élu, dame du lieu. — En 1783, montant du rôle, 1,116 livres 10 sous ; nombre des taillables, 65, dont 53 habitant Villette. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant un sergent en la mairie.

C. 2022. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1769-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villette (Aube). — En 1769, les héritiers de Madame Thoinard, veuve de M. Thoinard, fermier général, seigneurs du lieu. — En 1787, décimateur, le curé du lieu, les dîmes estimées 500 livres de revenu ; 50 feux, 199 habitants. — Comptes des syndics. — En 1778, recette : 157 livres provenant d'une coupe de saules et du louage des biens communaux. — Baux des biens communaux par-devant le subdélégué de Troyes. — Adjudication de la reconstruction du presbytère. — Lettre adressée à l'intendant par le procureur du Roi au bailliage de Méry, pour le prévenir qu'il a fait assigner à comparaître devant ce siége des corvéables qui, en travaillant à la grande route d'Arcis, avaient dégradé un chemin de traverse.

C. 2023. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1678-1789. — Rôles de la taille des communautés de Villevoque et Villiers-le-Brûlé, réunies pour les impôts, aujourd'hui hameaux de la commune de Piney (Aube). — En 1679, montant du rôle, 727 livres 16 sous ; nombre des contribuables : à Villevoque, 17 ; à Villiers, 28 ; exempts : les curés de Villevoque et de Villiers. — En 1691, Jean-Baptiste Lemoyne, lieutenant général au bailliage de Chaumont-en-Bassigny, seigneur de Villevoque et de Villiers. — En 1770, montant du rôle, 1,042 livres 15 sous ; nombre des taillables : à Villiers, 31 dont 6 forains ; à Villevoque, 25 dont 19 habitant cette localité ; la comtesse de Crussol, dame de Villiers et de Villevoque. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant le mayeur du lieu. — Expertise constatant les dégâts causés par la grêle du 11 août 1691. — Procès-verbal relatif à l'incendie du 3 septembre 1763.

C. 2024. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1766-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villevoque (Aube). — En 1787, 18 feux, 75 habitants, un maître d'école qui a 75 livres de gages ; la comtesse de Crussol, dame du lieu ; décimateur : le curé du lieu ; les dîmes évaluées 450 livres de revenu. — Comptes des syndics ; recette nulle. — Adjudications à bail par le subdélégué de Troyes d'une pièce de pré appartenant à la communauté ; en 1786, prix de location, 14 livres. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant les réparations du presbytère.

C. 2025. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1754-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villiers-le-Brûlé (Aube). — En 1787, 23 feux, 92 habitants ; Madame de Crussol, dame du lieu ; chaque arpent de terre grevé d'une rente de deux boisseaux de froment et de deux boisseaux d'avoine envers le seigneur. —

Comptes des syndics : recette nulle. — Adjudication, par le subdélégué de Troyes, des réparations de l'église et du presbytère ; réception par l'inspecteur des ponts et chaussées. — Homologation d'un traité entre les habitants et le maître d'école.

C. 2026. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villiers-aux-Corneilles (Marne) dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des élus de Troyes. — En 1679, montant du rôle, 358 livres 15 sous ; nombre des contribuables, 32 ; exempt : Louis d'Ancienville, chevalier, seigneur du lieu. — En 1700, Philippe de Vallois, chevalier, marquis de Villette, seigneur du lieu. — En 1715, la marquise de Villette, dame du lieu. — En 1732, Louis François Dosnon, marquis de Galliffet, seigneur du lieu. — En 1769, montant du rôle, 912 livres ; contenance du territoire, 893 arpents 75 cordes ; M. de Galliffet, seigneur. — En 1783, nombre des taillables, 37 dont 32 habitant Villiers. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis par-devant un sergent en la prévôté du lieu.

C. 2027. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1790. — États statistiques concernant la communauté de Villiers-aux-Corneilles (Marne). — En 1787, décimateurs : le curé, dont la part est estimée 600 livres de revenu ; l'abbaye de Scellières, 80 ; le prieuré de La Celle-sous-Chantemerle, 600. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 283 livres 13 sous pour loyer de biens communaux. — Quittance des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus par la communauté. - Adjudications à bail des biens communaux par le subdélégué de Troyes. — Lettre du marquis de Galliffet à l'intendant pour lui demander une exemption de corvées en faveur des habitants de Villiers.

C. 2028. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Villiers-Herbisse (Aube). — En 1679, montant du rôle, 2,337 livres ; nombre des contribuables, 86. — En 1769, le Roi, seigneur du lieu. — En 1770, montant du rôle, 2,257 livres 18 sous ; nombre des taillables, 112, dont 109 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis par-devant un sergent en la prévôté royale du lieu.

C. 2029 (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1757-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villiers-Herbisse (Aube). — En 1788, nombre des feux, 84 ; des habitants, 304 ; décimateur : l'abbé de Rebais, qui est aussi décimateur à Herbisse ; un établissement de charité qui date de 1748 et qui rapporte en moyenne 45 à 50 livres ; un maître d'école qui a 100 livres de gages ; un métier à bas. — Comptes des syndics ; recette ordinaire nulle. — Ordonnance de l'intendant qui prescrit une imposition pour payer les frais d'un procès perdu contre le seigneur. — Lettres du subdélégué à l'intendant, concernant l'habillement du milicien et les réparations du presbytère.

C. 2030. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1693-1789. — Comptes des syndics de la communauté de Villiers-Saint-Basle, aujourd'hui hameau de la commune de Droupt-Saint-Basle (Aube). — En 1780, reçu 345 livres provenant du loyer des prés et de la vente de peupliers et de bois de saule ; payé au pompier 86 livres 14 sous, au maître d'école 45 livres, etc. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes concernant une contestation entre les habitants de Villiers et ceux de Droupt. — Baux des biens communaux.

C. 2031. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1688-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villy-le-Bois (Aube). (Voir C. 2,032.) — En 1769, montant du rôle, 1,093 livres 10 sous ; nombre de taillables, 43 dont 28 habitant Villy ; contenance du territoire, 1,065 arpents 64 cordes ; M. Piot, seigneur du lieu. — En 1787, madame de La Michaudière d'Hauteville, dame du lieu ; le curé de Villy-le-Maréchal, décimateur ; les dîmes évaluées 294 livres de revenu. — En 1788, 26 feux. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 40 livres provenant du loyer des biens communaux.

C. 2032. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1677-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Villy-le-Maréchal (Aube). — En 1679, montant du rôle : pour Villy-le-Maréchal, 795 livres 16 sous 6 deniers ; pour Villy-le-Bois, 479 livres 3 sous 6 deniers (voir C. 1031) ; pour Roncenay 125 livres (voir C. 1662) ; nombre des contribuables : 63 à Villy-le-Maréchal, 22 à Villy-le-Bois, 39 à Roncenay. — En 1704, exempts : le curé de Villy-le-Maréchal et M[lle] Charlotte d'Antigny, noble, demeurant à Roncenay. — En 1769, montant du rôle de la taille à Villy-le-Maréchal, 1,255 livres 15 sous ; nombre des taillables, 60 dont 9 forains ; contenance du territoire 631 arpents 29 cordes ; M. de Saint-Martin (ailleurs M. de La Michaudière, seigneur de Hauteville), seigneur du lieu. — Procès-verbal

de chevauchée dressé par le président Comparot et constatant que, le 19 juillet 1694, dix-neuf maisons de Villy-le-Maréchal étaient inhabitées, que depuis le mois de février 1693 il y avait eu quinze décès, et que le nombre des mendiants était de vingt-deux. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en l'auditoire du lieu.

C. 2033. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1698-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Villy-le-Maréchal (Aube). — En 1787, décimateur le curé, les dîmes estimées 700 livres de revenu; 58 feux, 167 habitants; un maître d'école logé par la paroisse, recevant de chaque ménage 12 sous, des veuves 6, de la fabrique 50 livres (le nombre des feux étant de 100 dans la paroisse y compris les hameaux de Villy-le-Bois et de Roncenay, son salaire annuel est évalué à 150 livres tout compris). — Nomination d'un commis par le syndic perpétuel qui, étant vieux et ne sachant ni lire ni écrire, ne peut remplir les obligations de sa charge. — Comptes des syndics. — En 1778, reçu 132 livres 15 sous 8 deniers, dont 52 livres 16 sous provenant de reliquat de compte, le reste de la location des biens communaux. — Devis de travaux à faire pour reconstruire la nef, le clocher et le presbytère et pour bâtir une maison d'école; procès-verbal d'adjudication par le subdélégué de Troyes. — Baux des biens communaux.

C. 2034. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan de l'église paroissiale de Villy-le-Maréchal (Aube), indiquant la nef à reconstruire, les chapelles, le cancel, le sanctuaire et la sacristie à conserver.

C. 2035. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Vireloup près de Pavillon, ou Villeloup (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,076 livres 5 sous; nombre des contribuables, 98; M. de La Rochefoucault, abbé de Molesme, seigneur du lieu; exempt: le curé. — En 1769, montant du rôle, 1,323 livres 4 sous; nombre des taillables, 95, dont 93 habitants; contenance du territoire, 2,685 arpents 33 cordes. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs. — Nomination d'un garde-chasse par les religieux de Molesme pour leur terre de Vireloup.

C. 2036. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1763-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Vireloup près de Pavillon, ou Villeloup (Aube). — En 1769, les prieur et religieux de l'abbaye de Molesme, seigneurs du lieu. — En 1787, décimateur: le curé; les dîmes évaluées 800 livres de revenu; 100 feux, 303 habitants; — un maître d'école qui a 100 livres de gages; — 16 métiers à bas; 60 personnes occupées à la filature du coton. — Comptes des syndics; recette nulle. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les agents généraux du clergé de France concernant les réclamations du curé de Vireloup, qui demande des réparations à son presbytère; adjudication par le subdélégué de Troyes de ces réparations et de celles de l'église.

C. 2037. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1679-1788. — Rôles de la taille de la communauté de Voixpoisson ou Vaupoisson (Aube). — En 1679, montant du rôle, 615 livres; nombre des contribuables, 47; le duc de Luxembourg, seigneur du lieu; exempt: le curé. — En 1769, montant du rôle, 1,387 livres 5 sous; contenance du territoire, 1,532 arpents 2 cordes. — En 1783, nombre des taillables, 86 dont 10 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants réunis devant un praticien au bailliage de Ramerupt.

C. 2038. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Voixpoisson ou Vaupoisson (Aube). — En 1787, décimateur: le curé; les dîmes évaluées 800 livres de revenu; — 76 feux, 299 habitants; un maître d'école qui a 50 livres de gages et habite une maison d'école laissée par un ancien curé; quatre métiers à bas, 25 personnes occupées à la filature du coton. — Comptes des syndics. — En 1778, recette: 130 livres provenant de la location des prés communaux. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Troyes concernant une pièce de pré dont le revenu était chaque année employé à l'acquittement d'une partie des tailles. — Lettres du subdélégué à l'intendant touchant les réparations de l'église et du presbytère; adjudication de ces réparations.

C. 2039. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Voué (Aube). (Voir C. 1,576.) — En 1679, montant du rôle, 645 livres; nombre des contribuables, 55. — En 1692, exempts: le vicaire et la baronne du Vouldy, dame du lieu. — En 1752, montant du rôle, 519 livres 14 sous 9 deniers; nombre des contribuables, 69 dont 61 habitant Voué. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par les habitants réunis en présence d'un sergent au bailliage du Vouldy-Montsuzain. — Réception, par les élus de Troyes, d'un commis buraliste

de la paroisse de Voué. — Lettre adressée à l'intendant de Champagne par Rigoley d'Ogny, intendant général des postes, pour lui recommander le maître de poste de Voué, qui demande à être exempt de la taille.

C. 2040. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1758-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Voué (Aube). — En 1769, le chevalier de La Briffe, capitaine au régiment de la Reine-dragons, seigneur du lieu. — En 1787, décimateurs : le baron de Vandenesse, sa part estimée 580 livres de revenu, et l'abbaye de Montier-la-Celle, sa part évaluée 80 livres ; 71 feux, 264 habitants ; 13 métiers à bas, 80 personnes occupées à la filature du coton ; le baron de Vandenesse, seigneur du lieu. — Comptes des syndics. — En 1786, reçu pour loyer de la rivière 27 livres 10 sous. — Adjudication des réparations de l'église par le subdélégué de Troyes.

C. 2041. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1678-1698. — Rôles de la taille de la communauté de Vouillers (Marne), dressés en vertu de commissions émanées de l'intendant de Champagne et des élus de Troyes. — En 1682, montant du rôle, 543 livres 5 sous ; nombre des contribuables, 42, dont le procureur fiscal, le lieutenant, le recteur d'école ; exempts : le curé ; M. de Rommecourt, comte et abbé de Beaulieu, seigneur du lieu ; demoiselle Anne de Verneville. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs.

C. 2042. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Bailly-le-Franc (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés : le curé de Joncreuil, curé du lieu, possédant deux tiers des dîmes louées 500 livres ; la fabrique ; Delatour, rapporteur du point d'honneur à Langres, etc. ; M. Cadier, seigneur du lieu.

C. 2043. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1767-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Bailly-le-Franc (Aube). — En 1779, montant de la taille et des accessoires, 1,372 livres 12 sous ; 33 contribuables dont 3 forains. — Certificat dressé par le vétérinaire Pertat, concernant une épizootie. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, dame du lieu : Anne Jacquinot, veuve de Joseph-Martin Cadier, écuyer, premier avocat du Roi au bailliage de Chaumont. — En 1787, 28 feux, 109 habitants. — Demande en décharge de la corvée, adressée par un habitant à l'intendant ; avis de M. de Saint-Genis, subdélégué de Vitry. — Requête adressée à l'intendant par la dame du lieu pour le prier de refuser aux habitants l'autorisation de plaider contre elle, etc.

C. 2044. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Balignicourt (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés : M. Thomassin, seigneur du lieu ; la fabrique, M. Philippe Ragon de Bange.

C. 2045. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1755-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Balignicourt (Aube). — En 1779, montant de la taille et des accessoires, 1,668 livres 10 sous ; nombre des taillables, 66 dont 55 habitant Balignicourt ; exempts : M. de Bange, noble ; la femme d'un soldat au service. — Rapport de l'ingénieur en chef, devis concernant le chemin de Balignicourt à Jasseine. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs : Louis Gigon, chevalier, demeurant à Saint-Maixent, en Poitou, et Louis-René Ayme de La Chevallerie, aussi chevalier, demeurant à La Chevallerie, près de Saint-Maixent. — En 1787, 51 feux, 193 habitants.

C. 2046. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1776-1789. — Matrice du rôle de la taille (1re partie) de la communauté de Beaufort, depuis Montmorency (Aube), Élection de Vitry-le-François, à 5 lieues 1/2 de cette ville. — Le duc de Montmorency-Luxembourg, seigneur du lieu. — Privilégiés : de Brienne, trésorier de France, demeurant à Eurville, prieur de Montmorency ; Henry-François Pargny, grènetier ; Jean Lefèvre, greffier au grenier à sel ; Mlle Jacobé de Vienne, la fabrique, le curé.

C. 2047. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1772-1789. — Matrice du rôle de la taille (2e partie) de la communauté de Beaufort, depuis Montmorency (Aube). — Privilégiés forains : MM. Jacobé de Francbecourt, Jacobé de Trigny, Jacobé Des Clausets, la Charité de Brienne, etc,

C. 2048. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille, de la capitation, des accessoires et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Beaufort, aujourd'hui Montmorency (Aube). — En 1682, montant de la taille, 1,558 livres ; nombre des

contribuables, 128, dont le lieutenant, un avocat, un greffier, 4 procureurs postulants, un contrôleur au grenier à sel, un docteur en médecine, un chirurgien, 4 sergents, 2 huissiers ; exempts : le curé, François de Bonille, sieur de Bernon ; 5 invalides. En 1789, montant de la taille et des accessoires, 3,623 livres ; nombre des taillables, 132 dont 3 forains. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis par-devant : un notaire au bailliage de Beaufort, — Jean-Baptiste de Pincemaille, sieur de Salligny, avocat au Parlement, lieutenant particulier au bailliage de Beaufort, — Réné Maury, lieutenant particulier au bailliage de Beaufort pour monseigneur Louis-Joseph, duc de Vendôme et dudit Beaufort. — Avis notifié aux habitants par le fermier des aides pour les informer du jour où il sera procédé aux inventaires des vins.

C. 2049. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1762-1789. — Grenier à sel de Beaufort, depuis Montmorency (Aube). — Plaintes adressées au chancelier de Lamoignon : par un huissier de ce grenier, qui ne se trouve pas assez occupé ; — par un notaire royal au même grenier, mécontent du bailli et des notaires seigneuriaux ; — par le procureur du Roi, qui voudrait être maintenu dans l'exemption des charges publiques ; — lettres du chancelier à l'intendant pour lui renvoyer ces plaintes. — Mémoire de frais faits par les officiers du grenier à sel dans une instance contre le notaire royal audit grenier. — Ordonnances de l'intendant accordant modération de capitation : aux sieurs Jacquot, président au grenier à sel ; Huet de Villette, procureur du Roi ; Revillon Des Fourneaux, contrôleur ; Pargny, grènetier ; Maury, procureur du Roi ; Lefèvre, greffier.

C. 2050. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1730-1788. — Avis du subdélégué de Vitry-le-François sur des contestations relatives : au casernement d'une compagnie du régiment de Bussy-Lameth, logée à Beaufort, depuis Montmorency (Aube) ; — aux degradations faites à l'abreuvoir par les chevaux ; — à un coffre fourni par le syndic pour y mettre l'avoine des chevaux. — Certificats délivrés par le subdélégué et attestant que des loups ont été tués dans les bois de Montmorency ; mandat de payement d'une gratification accordée en conséquence par l'intendant. — Enquête par le subdélégué au sujet d'une insulte que M. de Conigan, capitaine au régiment d'Artois, aurait faite aux gruyer et procureur fiscal de Montmorency. — Correspondance entre l'intendant, le prince de Montmorency-Luxembourg-Tingry, l'ingénieur de Montrocher et M. Jacobé de Vienne, au sujet du désir qu'ont les habitants d'être dispensés de la corvée royale jusqu'à ce qu'ils aient pu terminer une chaussée commencée dans leurs prés.

C. 2051. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1750-1790. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Beaufort, depuis Montmorency (Aube). — En 1787, 103 feux, 168 habitants. — Comptes des syndics ; recette nulle ; dépense en 1750, 92 livres 17 sous. — Avis du subdélégué de Vitry concluant à ce que les communautés de Montmorency et Lentilles, Villeret et Puellemontier soient autorisées à plaider contre M. Dumet, comte de Rosnay, qui, en exhaussant le seuil de son moulin de Rosnay, rend plus dangereux les débordements de la Voire. — Ordonnance de l'intendant qui condamne les habitants de Montmorency et Villeret, son annexe, à payer à leur curé une indemnité de logement de 45 livres par an. — Affiche annonçant l'adjudication des réparations de l'église de Montmorency. — Avis du subdélégué concluant à ce que les habitants soient autorisés à plaider contre le prieur de Saint-Jean-Baptiste pour obtenir sa condamnation à faire célébrer tous les jours de dimanche et de fête une messe dans l'église paroissiale.

C. 2052. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1670-1789. — Rôles de la taille des communautés de Chassericourt et de Rambécourt ou Arrambécourt (Aube), Élection de Vitry-le-François, réunies quant aux impôts. — (Voir C. 2070.) — En 1679, montant du rôle, 1,750 livres imposées moitié sur Rambécourt, moitié sur Chassericourt ; nombre des contribuables : à Rambécourt, 47 ; à Chassericourt, 61 ; exempts : à Rambécourt, le curé et le sieur Antoine de Hampigny ; à Chassericourt, 2 invalides, Son Altesse mademoiselle d'Elbeuf, dame du lieu ; le concierge et le jardinier du château. — En 1691, le prince de Commercy, seigneur du lieu. — En 1779, montant du rôle de la taille et des autres impositions de la communauté de Chassericourt, 1,418 livres 17 sous ; nombre des taillables, 52 dont 49 habitants. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs par-devant : un notaire au duché de Beaufort, — le bailli de Chavanges, juge de Chassericourt. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs : François-Michel de Montangon, seigneur de Crespy ; Aubry d'Arrancey, écuyer ; Jacobé de Vienne, écuyer. — En 1787, 52 feux, 185 habitants. — État des chevaux propres aux travaux de la corvée. — Compte d'un syndic ; recette nulle ; dépense, 67 livres 8 sous. — État d'avancement des travaux de reconstruction de la nef de l'église.

C. 2053. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille (1re partie) de la communauté de Chavanges (Aube), Élection de Vitry-le-François, éloignée de cette ville de 5 lieues. — Privilégiés domiciliés : le curé du lieu, madame Deu de Montigny, noble ; la fabrique de Saint-Georges de Chavanges ; Pierre-Joseph Labrosse, bas officier invalide.

C. 2054. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1778-1789. — Matrice du rôle de la taille (2e partie) de la communauté de Chavanges (Aube). — Parmi les contribuables, un compagnon chapelier, un marchand mercier, 14 fileuses, le fermier du four banal, etc.

C. 2055. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1777-1789. — Matrice du rôle de la taille (3e partie) de la communauté de Chavanges (Aube). — Privilégiés forains : le chapelain de Saint-Jean de Chavanges, les religieux de Boulancourt, l'évêque de Troyes, décimateur à Fontenay (Aube) ; MM. Jacobé de Rambécourt, Jacobé Des Clausets, Jacobé de Soulange, Jacobé de Vienne (de Montmorency), Paul Thugnot, chevalier, seigneur de Joncreuil.

C. 2056. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1771-1789. — Matrice du rôle de la taille (4e partie) de la communauté de Chavanges (Aube). (Le tarif servant de base à l'assiette de l'impôt est écrit sur une lettre adressée par le syndic au greffier de la subdélégation de Vitry, commissaire des tailles, pour le prier de changer le jour choisi pour faire les mutations, ce jour étant celui de la foire de Montiérender.)

C. 2057. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1679-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Chavanges (Aube). — En 1679, montant du rôle pour Chavanges même, 1,321 livres ; pour le hameau de Labrau, 615 livres ; nombre des contribuables a Chavanges, 300 ; à Labrau, 42. — En 1682, 7 contribuables à Surmont ; — exempts : le curé, Mlle de Vienne, noble ; le recteur d'école. — En 1779, montant du rôle, 5,799 livres ; nombre des taillables, 236 dont 16 forains, — des insolvables, 7. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblées des habitants réunis sous la halle par-devant un notaire au bailliage de Beaufort, ancien praticien au bailliage de Chavanges. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par Ambroise Piaut de Montégut, ancien chirurgien-major dans l'equipage d'artillerie.

C. 2058. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1742-1788. — Requêtes adressées à l'intendant : par un cabaretier de Chavanges (Aube), qui demande l'emprisonnement de son fils ; — par le lieutenant au bailliage de ce lieu, qui demande la continuation de la captivité du fils de ce cabaretier ; — lettre du subdélégué de Vitry à l'intendant de laquelle il résulte que le prisonnier obtint son élargissement en s'engageant comme soldat et devint raccoleur ; — correspondance entre l'intendant et le ministre Saint-Florentin, où l'on voit qu'il se fit ensuite enfermer à Bicêtre. — Expertise par des commissaires que l'intendant a chargé de vérifier si des terrains sont propres à la culture de la vigne. — Certificats délivrés par le subdélégué de Vitry à des particuliers qui ont pris des loups. — Mercuriales du marché aux grains, qui se tient à Chavanges le samedi.

C. 2059. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1658-1789. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Chavanges (Aube). — En 1787, décimateurs : l'évêque de Troyes, pour un tiers, évalué 785 livres 6 sous 8 deniers de revenu ; le curé, pour deux tiers, estimés 2,000 livres ; — deux chapelles, celles de Saint-Jean et de Saint-Sébastien ; — 233 feux, 876 habitants. — Avis des subdélégués de Vitry, Jacobé de Couvrot et de Meaux sur des demandes en décharge de la corvée. — Demande de secours adressée au Roi par un particulier qui a été blessé en travaillant à la corvée ; lettre du directeur général Necker à l'intendant, pour lui renvoyer cette demande. — Certificat dressé par trois habitants pour tenir lieu au collecteur des tailles d'une quittance que lui a refusée le maréchal-des-logis de la compagnie de Reynel. — Avis du subdélégué de Vitry, concernant : les frais de casernement d'une compagnie du régiment de Montcalm en garnison à Chavanges, le logement du lieutenant, la fourniture d'un lit et d'un traversin de plumes pour une chambrée, une demande en décharge des frais de casernement formée par Barbe-Catherine Jaquinot, fille de M. Jaquinot, en son vivant seigneur de Chavanges, Tanières et Surmont, veuve de Claude Bonne-Écuelle de Lépinois, prévôt de Vassy.

C. 2060. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1752-1789. — Avis du subdélégué de Vitry, concluant à l'annulation d'une sentence du juge de Chavanges (Aube) qui a nommé un syndic d'office. — Compte d'un syndic : recette, 24 livres provenant de location d'une fauchée de pré ; dépense, 123 livres 12 sous 9 deniers. — Avis du subdélégué de Vitry, de Saint-Genis, concluant à ce que la communauté

de Chavanges soit autorisée à plaider contre les seigneurs au sujet du four banal. — Lettre adressée à l'intendant par le curé, sur la question de savoir si les habitants ont le droit de le forcer à prendre un vicaire ; avis du subdélégué sur cette lettre et sur les réparations de l'église.

C. 2061. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1776-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Donnement (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés forains : M. Thomassin, seigneur du lieu, demeurant à Balignicourt ; l'hôpital de Troyes, le marquis Des Réaulx. — Lettre adressée au commissaire des tailles par le curé, dont les biens ont été arpentés par M. Vauchelet, de Vassy.

C. 2062. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1737-1789. — Rôles des tailles, de la contribution représentative de la corvée, etc., de la communauté de Donnement (Aube). — En 1779, montant de la taille et des accessoires, 1,405 livres 1 sou ; nombre des taillables, 69 dont 6 forains ; exempt : le curé du lieu. — Mémoire sur la répartition de la taille à Donnement pendant cinq ans, de 1733 à 1737. — Lettres adressées à l'intendant de Champagne par l'intendant des finances de Courteille concernant les oppositions faites par les seigneurs de Donnement aux rôles des frais de justice de la province de Champagne. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, décimateur, le chapitre de la cathédrale de Troyes, les dîmes évaluées 407 livres de revenu (le curé a les novales, estimées 150 livres de rente) ; — 47 feux, 158 habitants.

C. 2063. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1687-1784. — Avis du subdélégué de Vitry-le-François concernant les réparations de l'église et du presbytère de Donnement (Aube). — Adjudication des revenus de la cure pendant l'exil du curé, par ordre du Roi. — Quittance du huitième denier dû au Roi par les habitants pour être confirmés dans la propriété de onze fauchées de pré.

C. 2064. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1750-1789. — Rôle de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Joncreuil (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Nombre de contribuables, 68 ; montant de la taille et des accessoires, 1,962 livres 8 sous ; de la contribution représentative de la corvée, 324 livres 18 sous 6 deniers. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, les enfants de M. Jequinot, seigneurs du lieu. — En 1787, 62 feux, 236 habitants. — Dénombrement des chevaux propres aux travaux de la corvée. — Avis du subdélégué concernant les gages du maître d'école. — Compte du syndic : recette nulle ; dépense, 54 livres 9 sous. — Avis du subdélégué concernant les réparations du presbytère, celles de l'église et un procès projeté entre les habitants et le curé au sujet des dîmes.

C. 2065. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1753-1789. — Impôts de la communauté de Pars et Clérеuil (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Demande en décharge des vingtièmes adressée à l'intendant par Gédéon Denis Du Mets, comte de Rosnay, propriétaire des terres de La Norroye, de Beauregard et du Grand-Poirier, paroisse de Pars et de la ferme de Verseuil, paroisse de Margerie, le tout provenant de la succession du maréchal de L'Hôpital. — Montant de la taille et des accessoires en 1788, 1,294 livres 12 sous, de la contribution représentative de la corvée, 215 livres 5 sous ; nombre des contribuables, 38. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, le marquis de Dampierre, seigneur du lieu. — En 1787, décimateur, le curé du lieu, les dîmes évaluées 900 livres de revenu (elles étaient louées 1,000 livres) ; — 37 feux, 143 habitants. — Avis du subdélégué : touchant les réparations d'un pont situé près de La Norroye et qui serait, dit-on, à la charge du propriétaire de cette ferme (voir C. 1580.) ; — concluant à ce qu'un laboureur demeurant à la Fontaine-au-Peuple, hameau distant d'une lieue, soit dispensé d'exercer les fonctions de syndic ; — concernant les réparations du presbytère et de l'église ; — relatifs à un droit de cens d'un boisseau par journal prétendu par le seigneur sur tout le territoire.

C. 2066. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1784-1789. — Matrice du rôle de la taille (1re partie) de la communauté de Poivre et Sainte-Suzanne (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Parmi les contribuables : Laurent Gauthier, bourgeois de Paris, le vicomte de Saint-Denis.

C. 2067. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1778-1789. — Matrice du rôle de la taille (2me partie) de la communauté de Poivre et Sainte-Suzanne (Aube). — Privilégiés : le curé de Sainte-Suzanne, desservant Poivre ; messire Louis-Nicolas Dupuis, seigneur de Poivre ; madame de Sainte-Suzanne ; contribuables : le maître d'école de Sainte-Suzanne, le lieutenant en la justice, 7 fileuses, un bonnetier, etc.

C. 2068. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Poivre et Sainte-Suzanne (Aube). — En 1679, montant du rôle, 1,134 livres 5 sous ; nombre des contribuables, 167, dont un procureur fiscal, un praticien, le lieutenant, le greffier, le recteur d'école, 13 tisserands, etc.— Exempts : le curé de Poivre ; Gabriel Du Puis, écuyer, seigneur de La Chapelle et de Poivre en partie ; Robert de Bruneteau, écuyer, seigneur de Sainte-Suzanne et de La Motte. — En 1779, montant du rôle, 3,363 livres 5 sous ; nombre des taillables, 158 dont 155 habitant le territoire de la communauté. — Procès-verbaux d'élection des collecteurs en assemblée des habitants réunis par-devant un notaire au comté de Vertus. — Avis du subdélégué de Vitry concluant au rejet d'une demande en décharge de la taille formée par un chirurgien qui ne prouve pas qu'il soit maître ès arts, ni qu'il ait suivi trois ans des cours public.

C. 2069. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750-1788. — États statistiques des habitants, etc., de la communauté de Poivre et Sainte-Suzanne (Aube). — En 1769, M. Du Puis, seigneur de Poivre ; M. de Bruneteau, seigneur de Mothey et de Sainte-Suzanne. — En 1787, 158 feux, 528 habitants.—Certificat de bonnes vie et mœurs délivré par Claude-Mathias-Joseph de Barral, évêque de Troyes, à M. Bruneteau, seigneur de Sainte-Suzanne, qui a dix enfants et dont les récoltes ont été dévastées par la grêle. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et Lenoir, lieutenant général de police, au sujet d'une intrigante qui a imaginé de faire une quête pour M. de Sainte-Suzanne, afin de s'en attribuer le produit. — Avis du subdélégué de Vitry concernant la voirie de Poivre. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'intendant des finances d'Ormesson et le subdélégué au sujet du projet qu'a M. de Bruneteau de défricher 400 arpents à Sainte-Suzanne. — Avis du subdélégué concernant : une contestation entre les habitants de Sainte-Suzanne et le syndic de Poivre qu'ils veulent obliger d'assister à leurs assemblées ; — la reconstruction du presbytère.

C. 2070. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1767-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Rambécourt, aujourd'hui Arrembécourt (Aube), Élection de Vitry-le-François. (Voir C. 2052.)—Privilégiés : le curé de Rambécourt et Chassericourt ; M. Jacobé de Vienne, de Vitry ; M. Jacobé de La Franchecourt ; le duc de Montmorency, etc.

C. 2071. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1676-1789. — Rôles de la taille de la communauté de Rambécourt, aujourd'hui Arrembécourt (Aube). — En 1677, montant du rôle, 1,163 livres 7 sous 6 deniers ; nombre des contribuables, 52 ; exempts : le curé ; M. de Champigny, écuyer. — En 1779, montant du rôle, 1,427 livres 5 sous ; nombre des taillables, 52 dont 4 habitant hors du territoire de la communauté. — Procès-verbal d'élection des collecteurs par-devant un notaire au comté de Rosnay, résidant à Rambécourt. — États statistiques des habitants, etc. — En 1787, 55 feux, 198 habitants. — Compte d'un syndic ; recette nulle, dépense, 38 livres 9 sous. — Avis du subdélégué de Vitry, concernant les réparations de l'église. — Requête adressée à l'intendant par le curé pour le prier de débarrasser la paroisse d'une fille de mauvaise vie, qui a été deux fois surprise couchée avec le domestique dudit curé.

C. 2072. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1752-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Saint-Léger-sous-Margerie (Aube), Élection de Vitry-le-François. — En 1779, montant de la taille, 1,413 livres 3 sous ; nombre des taillables 52, dont 3 forains. — Demande en exemption de la taille adressée à l'intendant par Jean-Baptiste Vaulthier, maître particulier honoraire des eaux et forêts en la Maîtrise de Troyes, seigneur de Saint-Léger. — Lettre adressée à l'intendant par madame de Mertrus de Montaulin, dame de Saint-Léger, pour le prier d'accorder aux habitants décharge de la corvée. — États statistiques, etc. — En 1769, messire Edme de Christon, seigneur de Saint-Léger. — En 1787, 53 feux, 212 habitants. — Avis du subdélégué de Vitry, concernant les réparations de l'église et du presbytère.

C. 2073. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1775-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Trouan-le-Grand (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés : le curé, recevant un gros estimé 358 livres de revenu et les novales évaluées 50 livres ; le commandeur du Temple de Troyes possédant deux tiers des dîmes rapportant 255 livres de revenu ; Auguste-Marie-Henry Picot, comte de Dampierre, chevalier, demeurant à Dampierre.

C. 2074. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1641-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Trouan-le-Grand (Aube). — En 1779, montant du rôle, 2,999 livres ;

nombre des taillables, 132, dont 5 forains. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs : le commandeur du Temple de Troyes ; le marquis de Dampierre, capitaine au régiment des Gardes-Françaises ; madame Du Petit-Trouan ; M. d'Aunay de Romaines ; M. Songis de Dosnon, receveur des consignations du bailliage de Troyes, ce dernier roturier, tandis que les quatre autres sont nobles. — En 1787, 100 feux, 437 habitants. — Avis du subdélégué de Vitry sur des demandes en décharge de corvée formées par les habitants. — Procès-verbal dressé par le juge du lieu et constatant que le 18 juin 1641 un régiment, composé de 1,200 hommes, commandé par le comte de Roussillon, assiégea une partie des habitants dans l'église, les contraignit d'en sortir en y mettant le feu, les dépouilla de tous leurs habits, même de leurs chemises, et les emmena prisonniers pour ne les relâcher que moyennant rançon (parmi les objets brûlés sont mentionnés le jubé et le grand autel). — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication au rabais, par-devant le subdélégué de Vitry, des travaux à faire à l'église et au presbytère.

C. 2075. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1760-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Trouan-le-Petit (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés : le curé, décimateur ; les dîmes évaluées 600 livres de revenu ; messire Charles-Alexandre de Longueil, seigneur du lieu, demeurant à Sogny, en Brie ; messire Éléonore-Éléazard d'Aunay de Romaines, ancien capitaine au régiment d'Artois, demeurant à Romaines ; messire Joseph Songis, écuyer, seigneur de Dosnon, y demeurant, etc.

C. 2076. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1740-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Trouan-le-Petit (Aube). — En 1779, montant de la taille, 916 livres 10 sous ; — nombre des taillables, 50, dont 5 forains. — État de répartition de la somme de 1,200 livres accordée par arrêt du Conseil du 7 septembre 1779 aux habitants au nombre de sept qui ont été incendiés le 12 septembre 1777. — Correspondance entre l'intendant, le comte d'Argenson et le subdélégué de Vitry, concernant la folie du chevalier de Bournonville, seigneur de Trouan-le-Petit. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs du lieu : madame de Trouan ; M. d'Aunay de Romaines, lieutenant au régiment d'Artois, tous deux nobles ; M. Songis, receveur des consignations au bailliage de Troyes, roturier. — En 1787, 37 feux, 147 habitants. — Avis du subdélégué concernant les réparations de l'église et du presbytère.

INTENDANCE DE PARIS.

C. 2077. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1781-1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Villeneuve-au-Chemin (Aube), Élection de Joigny (Yonne) ; contenance : 612 arpents 32 perches 1/8e et 1/128e, mesure locale ; 506 arpents 21 perches 1/2, 1/16e et 1/32e de perche, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant pour l'alignement du village après l'incendie du 7 mai 1787 qui a brûlé 85 bâtiments. — Procès-verbal de visite de l'église.

C. 2078. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1785-1789. — Commissions générales pour la taille adressées aux paroisses de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube) par l'intendant et deux trésoriers de France de la Généralité de Paris et par les élus de Nogent. — Montant de la taille, des accessoires et de la capitation pour cette Élection en 1787, 173,236 livres. — États de répartition de la taille des accessoires et de la capitation : — en 1787, Nogent-sur-Seine, 14,290 livres ; Avant, 4,777 ; Barbuise, 4,616 ; Bouy, 506 ; Crancey, 3,142 ; Fay, 1,916 ; Ferreux, 904 ; Gelannes, 2,227 ; La Chapelle, 1,646 ; La Fosse, 1,194 ; Marnay, 6,348 ; Mâcon, 4993 ; Pars, 2,625 ; Perigny, 1,625 ; Pont, 7,909 ; Quincey, 1,011 ; Romilly, 9,652 ; Saint-Aubin, 3,087 ; Saint-Hilaire, 4,004 ; Saint-Martin, 1,173 ; Villeneuve-au-Châtelet, 1 657. — États : de réimposition, — de la caisse du receveur des impositions, — des chefs de garnison, — du recouvrement des vingtièmes, — des génisses confiées par le gouvernement à des particuliers habitant l'Élection de Nogent-sur-Seine.

C. 2079. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1772-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Chemin de Nogent à Troyes par Fay et Estissac : — devis de travaux par M. de Montfeu, inspecteur des ponts et chaussées, ingénieur de la Généralité de Paris au département de Sens ; correspondance entre l'intendant, Terray de Rosières, procureur général à la Cour des aides, et les subdélégués de Nogent sur-Seine, Valville et Missonnet. — Chemin de Bray-sur-Seine à Montereau-Faut-Yonne, aujourd'hui route impériale n° 51 de Mézières à Orléans (voir C. 1112) ; — correspondance entre l'intendant et M. Jarry, subdélégué de Bray-sur-Seine, concernant les travaux de charité à faire sur ce chemin, etc.

C. 2080. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1777-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Chemin de Nogent à Sézanne par Villenauxe, aujourd'hui route impériale n° 51 de Mézières à Orléans (voir C. 1112); — devis, états d'avancement de travaux. — Chemin de Bray à Provins; état de paroisses qui doivent y travailler par corvée. — Chemin de Passy à Nogent-sur-Seine; rôles de répartition des tâches de corvée.

C. 2081. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1770-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Correspondance entre l'intendant, l'abbesse du Paraclet, les subdélégués de Nogent et de Bray, etc., et devis, concernant les chemins du Paraclet à Saint-Aubin, — de Balloy au grand chemin de Bray à Montereau, — de Bray à Peugny, — de Nogent-sur-Seine à Mâcon (Aube), — de la grande route de Champagne au port de Beaulieu (Aube), — de Passy (Seine-et-Marne) à Bray. — Devis collectifs de travaux à faire sur les chemins de l'Élection.

C. 2082. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1498-1785. — Rôle de la taille de la communauté d'Avant (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, pour l'année 1498; nombre des contribuables, 78. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; contenance: 6,583 arpents 92 perches, mesure locale, 5,441 arpents 6 perches, mesure du Roi. — Adjudications par-devant Le Met, subdélégué de Nogent-sur-Seine, des travaux à faire au presbytère et à l'église; arrêts approbatifs du Conseil d'État; rôles de répartition de la dépense; — contribuables: M. Terray, seigneur du lieu; les héritiers du marquis de Paluau, seigneur des Ormeaux; l'abbesse du Paraclet pour sa part des dîmes, estimée 810 livres de revenu, la chapelle Sainte-Anne de Tremblay, etc.; — nombre des habitants taillables de la communauté d'Avant, en 1739, 91, savoir: à Avant, 29; aux Ormeaux, 13; à Tremblay, 49.

C. 2083. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1782-1789. — Reçus de vaches délivrées suivant les ordres de l'intendant par le syndic de la communauté de Barbuise (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, à des habitants de cette localité. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du Pont-d'En-Haut à Courtavant, paroisse de Barbuise, par Jean-Baptiste-Edme-Henry Missonnet, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Nogent-sur-Seine et subdélégué de l'intendant de Paris au département dudit Nogent. — Arpentage du territoire par Nicolas Nicolas, arpenteur royal, demeurant à Pont-sur-Seine; contenance du territoire: 5,168 arpents 22 perches 7 pieds, mesure locale; 4,271 arpents 25 perches 13 pieds, mesure du Roi; biens communaux, 127 arpents 39 perches 13 pieds. — Ordonnances de l'intendant: prescrivant aux syndics de rendre compte de l'administration des revenus communaux par-devant le subdélégué de Nogent et décidant que les biens communaux seront adjugés à bail par le même subdélégué; — accordant, par exception et sur la demande de M. Morel de Vindey, seigneur de Barbuise, le privilège aux officiers de justice du lieu de recevoir les comptes des syndics et de procéder à l'adjudication des biens communaux.

C. 2084. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1730-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Bouy-sur-Orvin (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance du territoire, 1,719 arpents 72 perches, mesure du lieu, 1,282 arpents 69 perches, mesure du Roi. — Adjudication par le subdélégué de Nogent des réparations de l'église, de la reconstruction du presbytère. — Rôles d'une imposition destinée à payer les réparations de l'église. — En 1739, contribuables, les propriétaires, savoir: messire Jean Angenoust, seigneur du lieu; l'abbé de Scellières, etc., et les taillables, au nombre de 17. — En 1781, M. Terray, seigneur.

C. 2085. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1783-1786. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Contenance du territoire: 1,277 arpents 58 perches mesure du lieu, 855 arpents 24 perches mesure du Roi. — Mémoires adressés à l'intendant de Paris par les habitants de Bray et de Mousseaux sur la question de savoir où doit passer la ligne séparative de leurs territoires.

C. 2086. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan du territoire de la ville de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), indiquant l'emplacement de la ville, les chemins, etc., les noms des finages voisins.

C. 2087. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1780-1787. — Comptes des syndics de la communauté de Courgenay (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Revenus annuels: 278 livres 8 sous; dépenses: taille de de la communauté et du maître d'école, 27 livres; vingtièmes,

9 livres 7 sous; gages du maître d'école, 130 livres; entretien de l'horloge, 21 livres; garde des prés, 6 livres, etc.

C. 2088. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788-1789. — Lettre adressée par le receveur des tailles de l'Élection de Nogent-sur-Seine à un particulier de la communauté de Courlon (Yonne), pour le prévenir qu'une sentence des élus passée en force de chose jugée l'a nommé collecteur. — Extraits des rôles de vingtièmes dressés par le receveur de la communauté.

C. 2089. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1725-1789. — Reçus de vaches confiées par l'État à divers particuliers de la communauté de Crancey (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Requête adressée par les habitants à l'intendant, concernant le déversoir d'un moulin appartenant à Claude-Louis Bouthillier de Chavigny, chevalier, brigadier des armées du Roi, comte de Pont-sur-Seine, seigneur de Crancey. — Comptes des syndics et reçus produits à l'appui. — Adjudication au rabais des réparations de la maison d'école. — Bail des biens communaux indivis entre les communautés de Crancey, Gelanne et Faverolles, etc. (Voir C, 2093.)

C. 2090. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1784-1789. — Procès-verbal d'arpentage de la communauté de Fay (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Contenance du territoire : 1,373 arpents 13 perches 4 pieds, mesure du lieu, 1134 arpents 82 perches, mesure du Roi. — Résumé des comptes des syndics de 1780 à 1783; revenus annuels : 243 livres 12 sous; dépenses : 81 livres 19 sous 9 deniers. — Devis de la reconstruction du presbytère.

C. 2091. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1775-1789. — Lettre du subdélégué de Nogent-sur-Seine, de Valleville, à l'intendant pour lui envoyer un procès-verbal d'assemblée des habitants de Ferreux (Aube), concernant la réparation des chemins. — Comptes des syndics. — En 1765, recette : 172 livres 5 sous, savoir : pour loyer de terres et de prés, 161 livres 15 sous; pour les quilles au bâtons, 7 livres 10 sous. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par le subdélégué.

C. 2092. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal de visite et devis estimatif de la reconstruction du presbytère de la communauté de Ferreux (Aube); — adjudication de réparations à ce presbytère, par-devant Claude-Henry Laurenceau, avocat en Parlement, conseiller du Roi en l'Élection de Nogent-sur-Seine, subdélégué de l'Intendance de Paris au département dudit Nogent; — rôle d'une imposition destinée à payer les travaux : M. Belot, seigneur, jouissant d'un revenu évalué 1,860 livres 10 sous, etc.; en tout, 104 contribuables dont 65 habitant Ferreux.

C. 2093. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1770-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Gelannes (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Contenance : 2,768 arpents 33 perches 4 pieds, mesure du lieu, 2,287 arpents 87 perches 3 pieds, mesure du Roi. — Reçu de vaches appartenant à l'État et confiées à divers particuliers de cette communauté. — Devis et adjudication des réparations du presbytère. — Ordonnance de l'intendant qui permet aux officiers de justice de Gelannes, Crancey, Saint-Aubin et Marnay d'adjuger aux enchères la location des biens communaux. — Vente, par-devant le subdélégué de Nogent, de peupliers appartenant à la communauté de Gelannes. — Procès entre les habitants de Crancey, de Gelannes et de Faverolles, au sujet de leurs biens communaux (voir C. 2087).

C. 2094. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1772-1789. — Procès-verbal d'estimation d'une pièce de terre située sur le territoire de la communauté de La Chapelle-Godefroy (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, et dont le fermier forme une demande en dégrèvement d'impôt; — arpentage du territoire de cette communauté, contenance : 1,233 arpents 75 perches 18 pieds, mesure du lieu, 1,019 arpents 63 perches, mesure du Roi. — Arpentage du territoire de la communauté de La Fosse (Aube), même Élection, contenant 887 arpents 60 perches 13 pieds, mesure du lieu, 733 arpents 56 perches, mesure du Roi; — comptes des syndics de la même communauté; en 1769, revenus des biens communaux, 69 livres. — Demande en décharge de corvée adressée à l'intendant par les habitants de la communauté de Les Ormes (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine; rapport de l'ingénieur Verbrugghe sur l'état des chemins de cette communauté.

C. 2095. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1762-1788. — Sentence de l'Élection de Nogent-sur-Seine concernant la nomination des collecteurs dans la communauté de Marnay (Aube) et dans quelques autres. — Arpentage du territoire; contenance : 2210 arpents 33 perches

mesure du lieu, 1826 arpents 74 perches, mesure du Roi. — Adjudication de la reconstruction d'une arche de pont. — Assemblée des habitants réunis dans l'auditoire après convocation par le syndic perpétuel, afin de chercher le moyen de rembourser une somme de 603 livres empruntée par la communauté. — Ordonnance de l'intendant prescrivant qu'à l'avenir les biens communaux de Marnay seront loués aux enchères, par-devant les officiers de justice du lieu. — Compte d'un syndic pour un an; recette : reliquats des comptes précédents, 372 livres 10 sous 9 deniers; revenu des biens communaux, 2.009 livres 10 sous; dépenses : à compte sur les tailles de la communauté 1,466 livres, etc. — Rôle d'une imposition destinée à payer la reconstruction du presbytère; contribuables : M. de Boullongne, seigneur du lieu; l'abbé de Villeraye, prieur de Marnay, etc.; nombre des taillables habitant Marnay, 98.

C. 2096. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Mascon ou Mâcon (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 3,764 arpents 73 perches, mesure du lieu, 3,111 arpents 35 perches, mesure du Roi. — Lettre du subdélégué de Nogent-sur-Seine à l'intendant concernant la réparation des chemins de cette communauté. — Assemblée des habitants pour l'élection d'un berger, d'un syndic; — protestation de plusieurs habitants contre l'élection d'un syndic. — Comptes des syndics rendus par-devant l'intendant. — En l'année 1753-1754, reçu pour loyer de prés et terres et du cimetière 663 livres; payé : au maître d'ecole, pour une année de gages, 86 livres; au receveur des tailles, à compte sur la finance de l'office du receveur et contrôleur des octrois et deniers patrimoniaux, 90 livres, etc.

C. 2097. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1744-1789. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Nogent-sur-Seine au sujet d'une contestation entre les habitants de la communauté de Mascon ou Mâcon (Aube) et l'entrepreneur des réparations du presbytère. — Devis d'ouvrages à faire à l'église et au cimetière; réception des travaux, etc. — Assemblée des habitants pour la fondation d'une première messe qui sera dite tous les dimanches dans leur église par les Capucins de Nogent-sur-Seine, moyennant une redevance annuelle de 150 livres. — Consultation d'avocats; assemblée des habitants concernant un procès entre les habitants et le curé sur la question de savoir si ce dernier a les dîmes des vignes. — Mémoire sur une contestation entre la communauté et un des habitants que l'on prétend avoir anticipé sur les rues Fourcroi et Magny; délibération des habitants, procès-verbal d'arpentage, sentence du bailliage de Nogent concernant cette affaire.

C. 2098. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1732-1789. — Enquête contre un huissier de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), par le subdélégué, à la requête de l'administrateur général des domaines. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à divers particuliers de cette ville. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; contenance : 4,631 arpents 31 perches, mesure du lieu, 3,827 arpents 53 perches, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant pour l'imposition de la capitation, dont le montant, en 1767, est fixé à 5,032 livres; — demande en décharge de capitation adressée à l'intendant général des impositions par le lieutenant particulier au bailliage.

C. 2099. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1766-1767. — Correspondance entre l'intendant de Paris et l'intendant des finances d'Ormesson, lettres patentes du Roi, ordonnance de l'intendant de Paris concernant la suppression de la taille de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube) et l'établissement d'un octroi dont le produit doit servir au payement de la taille que cette ville a payée jusqu'ici. — Nombre des feux, 700; — des côtes de taille, 800 dont 124 irrécouvrables; montant de la taille et du quartier d'hiver, 13,660 livres (capitation non comprise). — Tarif de l'octroi : le muids de vin non acheté, 1 livre 10 sous; le muids de vin acheté, mais récolté dans l'Élection, 4 livres; le muids de vin étranger à l'Élection, 6 livres; le muids de bière et de cidre, 6 livres; le muids d'eau-de-vie, 15 livres; le bœuf et la vache exempts; chaque veau, 10 sous; chaque brebis ou mouton, 3 sous six deniers; chaque porc, 10 sous, etc. — État destiné à prouver que la substitution de ce tarif à la taille sera au profit des habitants les plus riches.

C. 2100. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 3 plans.

1738-1750. — Ordonnance de l'intendant, portant qu'il sera fait un pavé de grès dans la grande rue de Saint-Laurent de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), que le quai du Petit-Saint-Laurent sera réparé, que le transport des matériaux aura lieu par corvée et sera fait par les voitures des laboureurs de Nogent et des villages voisins. — Devis des ouvrages à exécuter au quai du port où se déchargent les grains et les autres marchandises. — Adjudication : du pavé de la grande rue de Nogent où se tient le marché des grains, — des ouvrages du port. — Assemblée des habitants à l'Hôtel-de-

Ville, sous la présidence des maire et échevins, où est votée la prolongation du quai du Petit-Saint-Laurent.

C. 2101. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1753-1789. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les maire et échevins de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), concernant : les réparations du quai du port du Petit-Saint-Laurent ; — une plainte du sieur Bourgeois, maire de la ville, contre les regisseurs des moulins, qui, suivant lui, tiennent les eaux du canal trop hautes ; — l'entretien du pavé de la chaussée qui traverse la ville ; — la chaussée qui va de Nogent au Port-Saint-Nicolas, laquelle a jusqu'en 1743 fait partie de la route de Nogent à Provins, et depuis 1743 a été conservée pour servir de communication entre Nogent et une douzaine de villages (elle fait aujourd'hui partie de la route impériale n° 51 de Mézières à Orléans). — Délibération des habitants concluant à ce que, pour faciliter la réparation du quai le long de la route de Nogent à Sézanne, la chapelle de la Belle-Dame soit démolie.

C. 2102. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1727-1789. — Ordonnance de l'intendant, prescrivant une enquête sur la possibilité de rendre la Seine navigable entre Nogent-sur-Seine (Aube) et Troyes. — Procès-verbal de visite des lieux par Lemot, subdélégué de Nogent-sur-Seine, et par de Bauffrand, inspecteur des ponts et chaussées. — Mémoire exposant que M. de Coetlogon, seigneur de Romilly-sur-Seine, propose de se servir d'un bras de la Seine qui coule au milieu des prairies de Poussey, Romilly, Scellières et Conflans pour établir à ses frais un canal navigable, que la dépense est évaluée à 260,000 livres. — États : de marchandises chargées au port de Nogent, — de sommes employées par les maire et échevins en travaux de charité.

C. 2103. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1667-1789. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Nogent-sur-Seine (Aube), les maire et échevins de cette ville et les administrateurs de la loterie royale concernant l'établissement d'un bureau de loterie à Nogent. — Mandement des trésoriers de France, généraux des finances de la Généralité de Paris, qui prescrivent au receveur des tailles de l'Élection de Nogent-sur-Seine de payer les gages du lieutenant général du bailliage de cette ville. — Requête des officiers du bailliage contre le subdélégué Lemot, qu'ils accusent d'avoir pris à tort la qualité de procureur du Roi en la maîtrise. — Acquisition, par la ville de Nogent, d'une maison servant de caserne de maréchaussée. — Procès-verbal d'une visite faite par les maire et échevins chez les marchands de graines et boulangers.

C. 2104. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1611-1785. — Arrêt du Conseil privé du Roi, concernant un homicide commis par le fils de Pierre Amprin, l'un des officiers de la milice bourgeoise et ancien maire de la ville de Nogent-sur-Seine, dans une collision entre la milice bourgeoise et la compagnie de l'arquebuse le jour du feu de joie, pour la conclusion de la paix entre la France et l'Empire, au commencement de la regence de Marie de Médicis. — Mémoires sur la question de savoir si le cimetière dit du Petit-Saint-Laurent appartient à la ville ou à la fabrique (on y trouve des détails curieux sur l'histoire de la chapelle du Petit-Saint-Laurent et sur l'origine des promenades de Nogent). — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le maire, concernant : la plantation d'une place située devant le monastère des Capucins, — les réparations de la porte de Béchereau, — l'acquisition d'un nouveau cimetière. — Bail par la ville d'un terrain longeant le canal créé par l'abbé Terray, la ville représentée par Nicolas Du Mez, conseiller du Roi, président en l'Élection, maire ; Étienne-Simon Lefèvre, premier échevin ; Remy Thomas, aussi échevin.

C. 2105. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1720-1780. — Comptes des receveurs des deniers patrimoniaux de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube). — Pour les cinq années 1721-1725, recette, 15,543 livres 12 sous 11 deniers, savoir : reliquat de compte, 2,921 livres ; loyers des pâtures communales, 11,000 livres ; — de la tourelle de la poterne au sel, 90 livres ; — des corps de garde de la porte des Ponts, du Guindart et de la porte de Béchereau, 170 livres ; — des rivières communes, 333 livres ; — vente des matériaux destinés à la construction des casernes, 600 livres, etc. ; — dépense : aux prédicateurs du carême et de l'octave du Saint-Sacrement, 405 livres ; aux échevins, pour leurs gages, 105 livres ; au principal du collége, 90 livres ; *assistances* (sic) des sermons des dominicales, 240 livres ; au maître d'école, pour ses gages, 500 livres ; au médecin de l'Hôtel-Dieu, 500 livres ; aux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, 150 livres ; au conducteur des horloges, 250 livres ; au procureur de la ville, 50 livres ; aux huissiers et clercs de la ville, 100 livres ; au messager de ville qui avertit les villes voisines de l'arrivée des troupes, 100 livres ; fourniture de bureau, feux de joie, etc., 1,000 livres ; présents de ville aux personnes de qualité qui passent, 500 livres ; au comptable, pour ses appointements, 200 livres ;

réparations diverses et ouvrages à la journée, 400 livres ; démolition du petit corps de garde de la porte de Troyes, 71 livres : ouvrages à l'écurie de la boucherie, 23 livres ; loyer d'écuries et de greniers pour la maréchaussée, 210 livres.

C. 2106. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1742-1787. — Traité entre les habitants de Nogent-sur-Seine (Aube) réunis en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence des maire et échevins, d'une part, et le sieur Missonnet, greffier en l'Élection du lieu, d'autre part, au sujet de la construction d'un mur entre la maison dudit Missonnet et le collège.—Visite des bâtiments du collège par le maire et le procureur du Roi de la ville. — Devis d'ouvrages à faire pour la réparation des bâtiments du collège. — Correspondance entre le contrôleur général Terray et l'intendant de Paris concernant de nouvelles réparations au collège. — Lettre adressée à l'intendant par les maire et échevins pour le prier d'homologuer une nomination de maître d'école. — Projet d'établissement des frères des Écoles chrétiennes. — Adjudication, par-devant le subdélégué, de travaux à faire aux latrines de l'Hôtel-Dieu.

C. 2107. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1778-1788. -- Lettre adressée à l'intendant de Paris par l'intendant général des postes pour lui faire connaître les inconvénients que présente la tenue des foires de Nogent-sur-Seine (Aube) sur une grande route ; arrêt du Parlement de Paris qui détermine l'emplacement où auront lieu les foires de Saint-Laurent, de Saint-Simon, de Saint-Barnabé et le marché aux légumes, œufs, beurre et autres comestibles. — Correspondance entre l'intendant et son subdélégué concernant une filature de coton établie à Nogent et dont le fondateur demande un secours du gouvernement ; — inventaire des objets qui se trouvent dans cette filature : 6 métiers à bas, valant 2,418 livres ; 3 mécaniques, 216 livres ; tours à dévider, à filer, cardes, presses, 450 livres ; ouvrages fabriqués tant en écru qu'en blanc, bas et bonnets, 8,000 livres. — Correspondance entre le contrôleur général, les intendants du commerce de Montaran et Tolosan, l'intendant de Paris, le subdélégué, les maire et échevins de Nogent-sur-Seine, etc., concernant le projet formé par un particulier d'établir à Nogent une fabrique de quincaillerie anglaise, le rétablissement des corporations d'arts et métiers, les communautés des cordonniers, des maçons, des maréchaux-ferrants-grossiers-serruriers-taillandiers-ferblantiers-éperonniers-ferrailleurs, des menuisiers, des orfèvres ; le désir qu'ont les porteurs de grains d'être érigés en communauté. — Protestation des notables de Nogent contre des injures proférées contre eux à l'assemblée de Melun.

C. 2108. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1763. — Plan d'une partie de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), indiquant l'emplacement de la chapelle de la Belle-Dame, des Capucins, de l'Arquebuse, le cours de la Seine, la grande route de Provins, etc.

C. 2109. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1761-1780. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Pars (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine ; — contenance : 4,200 arpents, mesure du lieu ; 3,474 arpents 7 perches, mesure du Roi. — Adjudication, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, des réparations, puis de la reconstruction du presbytère et de la reconstruction de la nef et du clocher ; rôle d'une imposition dont le produit doit pourvoir à la dépense : le comte de Lusace, seigneur du lieu, pour un revenu évalué 2,738 livres, paiera 1,796 livres 10 sous.

C. 2110. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1756-1780. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Perrigny-la-Rose (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine ; contenance : 1,530 arpents 34 perches, mesure du lieu. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant le projet qu'ont les habitants de faire réparer leurs rues par corvées, mais à charge par la communauté de payer les journées des corvéables. — Comptes des syndics ; — en 1775, reçu 419 livres pour la location des pâtures ; payé 334 livres 16 sous aux habitants qui ont réparé les chemins. — Baux des prés communaux par adjudication devant Claude-Henry Laurenceau, avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendance de Paris au département de Nogent-sur-Seine, et Edme-Henry Missonnet, son successeur.

C. 2111. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1782. — Correspondance entre l'intendant et les subdélégués de Nogent-sur-Seine et de Bray concernant les corvées que M. Le Bas Du Plessis, seigneur de Plessis-Saint-Jean (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine, exige des habitants.

C. 2112. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1769-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Pont-sur-Seine (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine ; — contenance : 3,879 arpents 11 perches 5 pieds. — Feuille de tête du registre des insinuations du bureau de

Pont-sur-Seine. — Lettre adressée à l'intendant par les maire et échevins de Pont-sur-Seine et par le subdélégué de Nogent concernant le pont qui se trouve à l'entrée de la ville de Pont-sur-Seine. — Élections d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu, d'un marguillier de la paroisse, d'un syndic de la communauté. — Comptes du receveur des deniers patrimoniaux; — revenus ordinaires en 1784 : prés communaux, 1,268 livres; jardins situés dans les fossés, 11 livres; rentes constituées, 88 livres 10 sous; loyers de bâtiments, 116 livres; total, 1,483 livres 10 sous; charges : gages du recteur d'école, 130 livres; du greffier, 6; du tambour, 6; vingtièmes, 132 livres 10 sous; rentes dues à l'abbé de Scellières, 40 livres; à la demoiselle Motet, 100 livres; aux sœurs de charité, 50 livres; total, 464 livres 10 sous. — Arpentage d'un terrain cédé par la ville de Pont au seigneur à cause de la nouvelle rivière. — Bail d'une maison appartenant à la ville.

C. 2113. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 5 plans.

1776-1778. — Requête adressée à l'intendant par le curé de la ville de Pont-sur-Seine (Aube) pour le prier de faire faire des réparations à son presbytère; — procès-verbal de visite; devis de reconstruction; plans, élévation et coupes; adjudication par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, etc.

C. 2114. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1759-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Quincey (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; contenance : 1827 arpents 85 perches 1 pied, mesure du lieu; 1,510 arpents 62 perches, mesure du Roi. — Comptes des syndics; en 1763, recette : 112 livres 7 sous provenant de la location des biens communaux; dépense : au maître d'école pour ses gages, 80 livres. — Adjudication, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, des réparations du presbytère; — rôle de répartition des frais : le comte de Lusace, seigneur du lieu, 1,272 livres 16 sous; l'abbaye du Paraclet, 1,311 livres 3 sous, etc.

C. 2115. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1690-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Romilly-sur-Seine (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 5,687 arpents 21 perches, mesure du lieu; 1,700 arpents 17 perches 5 pieds, mesure du Roi. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à divers particuliers. — Comptes des syndics; — en 1775, reçu 995 livres 16 sous du loyer des biens communaux. — Mémoire sur un procès entre les habitants et l'abbaye de Scellières, au sujet des dîmes de Valthibaut, finage de Romilly.

C. 2116. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1710-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Aubin (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 2,383 arpents 43 perches 3 pieds, mesure du lieu; 2,135 arpents 5 perches 12 pieds, mesure du Roi. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à des particuliers de cette localité. — Compte rendu par le syndic aux habitants par-devant le maire du lieu; revenus des biens communaux pendant les trois années 1706, 1707, 1708, 626 livres 5 sous. — Mémoire pour la défense de madame de Fulvy, contre les habitants de Saint-Aubin, qui se plaignent du défaut d'écoulement de l'Ardusson, retenu par la grille de la première pièce d'eau du château de La Chapelle-Godefroy. — Bail des prés communaux de Saint-Aubin. — Traités entre les habitants, d'une part, l'héritier d'un curé et un nouveau curé, d'autre part, concernant les réparations du presbytère.

C. 2117. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1782-1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Hilaire (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 4,836 arpents 86 perches 11 pieds, mesure du lieu; 3,997 arpents 20 perches 16 pieds, mesure du Roi. — Mémoire sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos de supprimer la paroisse de Saint-Hilaire, composée des hameaux suivants : Longueperte, éloigné de l'église de trois quarts de lieues, 30 à 32 ménages, 100 communiants; Pommereaux, encore plus éloigné, 12 ménages, 24 à 25 communiants; Minay, à une demi-lieue de l'église, 3 ménages, 12 communiants; Vignes, à une demi-lieue, 7 ménages, 22 communiants; Favrolles ou Faverolles, à 400 toises, 20 ménages, 60 communiants. — Adjudication de la construction de la maison d'école et du curement de la rivière de Faverolles, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine.

C. 2118. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Martin-de-Bossenay (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 3,271 arpents 46 perches 9 pieds, mesure du lieu; 2,703 arpents 69 perches, mesure du Roi. — Arrêts du Parlement de Paris concernant la nomination du maître d'école. — Devis de reconstruction du presbytère.

C. 2119. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1780-1787. — Demande en décharge de la taille adres-

sée à l'intendant par le locataire d'une partie des dîmes de Sigy (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine.

C. 2120. (Liasse.) — 67 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 3 plans.

1729-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Villeneuve-au-Châtelet (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine ; — contenance : 1,480 arpents 46 perches, mesure du lieu ; 1,223 arpents 50 perches, mesure du Roi. — Adjudication à bail des prés communaux par-devant le subdélégué de Nogent-sur-Seine. — Procès entre le curé, d'une part, les habitants, le marquis de Pont et l'abbesse du Paraclet, d'autre part, au sujet des réparations du presbytère ; — adjudication de ces réparations, moyennant 1,055 livres ; arrêt approbatif du Conseil d'État ; plan, coupe, élévations ; — rôle d'une imposition destinée à payer les frais : le marquis de Pont, seigneur du lieu, imposé à 111 livres ; l'abbesse du Paraclet à 25, etc. ; nombre des taillables, 42.

C. 2121. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal dressé par le prévôt de Villiers-sur-Seine (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine, certificat de la municipalité constatant que, par un vol avec effraction, un malfaiteur a enlevé chez un collecteur les fonds provenant de la recette des tailles.

C. 2122. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758-1759. — Procès-verbal extrait des registres du greffe de la prévôté de Villuis (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine, et constatant le mauvais état des chemins ; requête adressée à l'intendant par les habitants pour le prier de faire rétablir ces chemins. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué sur la question de savoir si les frais de visite des fours et des cheminées doivent être supportés par la communauté.

C. 1123. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1763-1788. — Extrait des rôles des vingtièmes de la communauté de Vinneuf (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine. — Requête adressée à l'intendant par le syndic pour le prier d'ordonner aux habitants de travailler à la réparation des chemins.

C. 2124. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1599-1787. — Procès-verbal d'élection d'un syndic de la communauté de Beaulieu, Élection de Provins (aujourd'hui hameau de la commune du Mériot (Aube), par-devant le prévôt du lieu. — Comptes des syndics rendus par-devant M. Chaillot de Samondé, subdélégué de Provins, et par-devant l'intendant. — En 1779, revenu : 141 livres provenant du loyer des prés communaux, 24 livres provenant de la rente des pauvres. — Cession de 90 arpents de pâture aux 24 habitants de Beaulieu, par frère Pierre Decol, aumônier et official de Rebais, prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu, au diocèse de Sens, membre dépendant de l'abbaye de Rebais, à charge par chaque ménage de lui payer douze deniers tournois de rente ; ratification par Pierre Palmier, archevêque de Vienne, abbé de Rebais ; amortissement par Louis XIV, roi de France ; procès-verbal d'arpentage. — Titre-nouvel de la rente constituée en faveur des pauvres de Beaulieu par Louis Légé, prêtre docteur de Sorbonne, grand archidiacre d'Angers, prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu. — Extrait du testament de Philippe Dormay, prêtre prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu, concernant les legs de ces ecclésiastiques en faveur des pauvres de Beaulieu.

C. 2125. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan des pâtures de la communauté de Beaulieu, aujourd'hui hameau de la commune du Mériot (Aube), ces pâtures contenant 113 arpents 46 perches.

C. 2126. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1742-1789. — Procès-verbal de bornage et d'arpentage de la communauté du Mériot (Aube), Élection de Provins, dressé à la requête d'Antoine-Jean Terray, chevalier, conseiller du Roi, intendant de la Généralité de Montauban, seigneur de La Motte-Tilly, du Plessis Mériot, de La Chapelle-Saint-Nicolas ; de Charlotte de Rancy, abbesse du Paraclet ; des religieux de Montier-la-Celle, du commissaire des impositions de la paroisse du Mériot ; — contenance, 3,900 arpents à la perche de 20 pieds, 3,223 arpents 14 cordes à la perche de 22 pieds. — Ordonnance de l'intendant qui accorde une vache de l'État à un habitant de la communauté. — Comptes des syndics. — En l'année 1741-1742, reçu de la location des biens communaux du hameau du Plessis-Mériot, 312 livres. — En 1774, reçu de la location des biens communaux du Mériot, 270 livres. — Devis de réparations à faire au presbytère et à l'église.

C. 2127. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1704-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Saint-Florentin. — Liste générale de nosseigneurs les présidents-trésoriers de France, généraux des finances, et grands voyers en la Généralité de Paris, avec leur service tant au bureau des finances qu'en la chambre des Domaines. — Délibération

des habitants de Chessy (Aube), qui demandent que le chemin de Troyes à Tonnerre passe par leur villlage ; — mémoire destiné à établir que le chemin de Troyes à Tonnerre doit passer par Ervy et non par Chaource. — Adjudication, par le subdélégué de Saint-Florentin, de travaux à faire au chemin de Saint-Florentin à Troyes ; — ouvrages retranchés de l'état du Roi par arrêt du Conseil de 1781, sur la route de Saint-Florentin à Troyes entre Auxon (Aube) et Saint-Florentin.

C. 2128. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1704-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté d'Auxon (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : — M. de Chamoy, seigneur du lieu ; 2 privilégiés, 486 feux ; total de la taille, 5,276 livres 10 sous, dont, pour la taille réelle, 4,064 livres 1 sou, et pour la taille personnelle, 1,812 livres 9 sous. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 7,063 arpents 65 perches, mesure du lieu, 5,837 arpents 72 perches, mesure du Roi. — Requête adressée à l'intendant par le maître d'école pour le prier de faire faire des réparations à la maison d'école. — Lettre de l'intendant des finances de Baudry à l'intendant de Paris pour lui renvoyer une requête des habitants d'Eaux, Chesnemillot, Le-Four-des-Bordes, et Puiseaux, qui demandent l'autorisation de vendre leur quart en réserve. — Ordonnance de l'archevêque de Sens qui prescrit aux habitants d'Auxon de faire réparer leur église ; — mémoire sur les réparations à faire à l'église d'Auxon, dont la nef est en partie tombée ; — procès-verbal de visite en présence du sieur Truchy, échevin et procureur fiscal d'Auxon, par deux experts nommés par l'intendant. — Fondation au profit des pauvres d'Auxon par Charles-Nicolas Taffoureau, évêque d'Alais, prieur d'Auxon ; mémoire sur cette fondation par Edme Truchy, procureur fiscal d'Auxon, ancien échevin pour le logement des troupes par nomination des intendants.

C. 2129. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758-1788. — Recensement des habitants de la communauté d'Avreuil (Aube), Élection de Saint-Florentin : — en 1788, 89 feux, 355 habitants ; — état des bestiaux : 3 chevaux, 62 juments, 4 bœufs, 125 vaches, 563 moutons. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 2,304 arpents 4 perches, mesure du lieu ; 1,904 arpents 60 perches, mesure du Roi. — Rôle d'une imposition pour le curage de la rivière d'Avreuil : M. de Thévenin, seigneur du lieu, paie 24 livres ; le curé, 20 livres, etc.

C. 2130. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan du territoire de la communauté d'Avreuil (Aube).

C. 2131. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Bernon (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : M. de Tanlay, seigneur du lieu ; 3 privilégiés, 94 feux ; taille réelle, 904 livres 5 sous ; taille personnelle, 419 livres 15 sous ; impositions accessoires, 639 livres 15 sous 8 deniers ; capitation, 750 livres ; total, 2,621 livres 15 sous 8 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 4,246 arpents, mesure du lieu ; 3,509 arpents 9 perches 1/4, mesure du Roi. — Devis de la reconstruction du presbytère, rôle d'une imposition levée pour subvenir à la dépense.

C. 2132. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du territoire de la communauté de Bernon (Aube).

C. 2133. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1756-1763. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Bérulle (Aube), autrefois Séant-en-Othe, Élection de Saint-Florentin ; — contenance : 2,790 arpents 77 perches, mesure du lieu ; 2,306 arpents 42 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal d'arpentage des bois communaux. — Procès-verbal dressé par le lieutenant au bailliage, pairie et marquisat de Bérulle et constatant les dégâts causés par les inondations. — Devis des réparations à faire au clocher et à la halle. — Procès-verbal dressé par le lieutenant au bailliage concernant l'incendie du 5 mai 1758, lequel a atteint douze ménages et quatorze bâtiments. — État de ce que Jean Bourgoin, avocat en Parlement, président au grenier à sel de Villemaur, et lieutenant au bailliage de Bérulle, a touché comme créancier sur le produit des chênes coupés dans les bois communaux. — Vérification des comptes communaux par le subdélégué.

C. 2134. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1735-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Chessy (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : — le comte de Lespinasse, seigneur du lieu, 270 feux ; taille réelle, 4,437 livres 14 sous ; taille personnelle, 978 livres 16 sous ; impositions accessoires, 2,539 livres 17 sous 10 deniers ; capitation, 2,980 livres. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : — contenance, 5,680 arpents 13 perches 3/4, mesure du lieu ;

1,694 arpents 25 perches 1/4, mesure du Roi. — Relevé des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1788 ; baptêmes, 40 ; mariages, 12 ; sépultures, 49. — Réception, par le maître particulier des eaux et forêts de Troyes, d'un garde forestier nommé par les habitants de Chessy. — Approbation d'un maître d'école par Gilbert de Montmorin-Saint-Hérem, évêque-duc de Langres ; — traités entre ce maître d'école et les habitants de Chessy par-devant un notaire au bailliage et pairie d'Ervy. — Comptes des syndics. — Ordonnance de l'intendant condamnant le locataire des biens communaux à remettre au syndic 64 livres, prix de son bail. — Rapport fait à l'intendant par un ingénieur des ponts et chaussées sur la situation du presbytère ; — réparations à la charge des habitants, 518 livres, — à la charge des héritiers du curé, 258 livres.

C. 2135. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan des usages de Chessy (Aube), contenant, en bois, 484 arpents, 96 cordes, et en pâtures, 122 arpents 34 cordes ; — un quart du bois en réserve, les trois autres quarts divisés en 25 coupes.

C. 2136. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Coursan (Aube), Élection de Saint-Florentin. — État des dégâts causés dans les blés par la gelée, en 1788 et en 1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 1993 arpents 67 perches, mesure du lieu ; 1647 arpents 58 perches, mesure du Roi. — Relevé des naissances, mariages et sépultures qui ont eu lieu en 1788 : naissances, 11 ; mariages, 2 ; sépultures, 11. — Devis des ouvrages à faire pour établir une communication du village de Coursan au chemin de Saint-Florentin à Troyes, par Auxon. — Rôles d'imposition : de 40 livres, pour les appointements du maître d'école ; — de 594 livres pour les réparations du presbytère ; — privilégiés : le comte d'Erlack, capitaine commandant des Suisses, seigneur du lieu ; Eugène-Ferdinand Viault de Jully, officier à Rigny-le-Ferron ; Paul Du Montois, écuyer, chevalier de Saint-Louis ; Babeau et Bonnemain, conseillers au présidial de Troyes ; Rambourgt, garde-marteau de la maîtrise ; — taillables, 85 ; — forains, 269.

C. 2137. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1752-1789. — Avis du subdélégué de Saint-Florentin, sur une demande en décharge de taille adressée à l'intendant, par un habitant de la communauté de Courtaoult (Aube). — Élection de députés aux États généraux. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication au rabais, par le sieur Lenfumé, subdélégué à Saint-Florentin, des réparations à faire au presbytère de Courtaoult. — Rôle de répartition de la somme imposée par la communauté, pour la réparation du pont de Courtaoult. — Devis et procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère ; — rôle de répartition de la dépense ; montant de ce rôle : 4,817 livres 10 sous ; contribuables : le comte Wal, seigneur de Courtaoult ; le sieur Jeanneau, seigneur de Jardelet ; le curé et la fabrique de Courtaoult ; nombre des cotes : à Courtaoult, 24 ; à Boudin, 10 ; à Grandchamp, 24 ; à Jardelet, 6 ; au Mesnil, 10 ; forains, 233 ; total, 307.

C. 2138. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1749-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Davrey (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : — 46 feux ; montant de la taille réelle, 1728 livres 5 sous ; — de la taille personnelle, 215 livres 15 sous ; — impositions accessoires, 962 livres 4 sous 4 deniers ; capitation, 1,125 livres. — Rôles d'impositions pour le curage de la rivière de Davrey et pour les gages du maître d'école. — Avis du subdélégué de Saint-Florentin, sur l'opportunité du curage de la rivière d'Avreuil, depuis sa sortie du finage d'Avreuil, jusqu'au moulin de La Vacherie.

C. 2139. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1691-1789. — Requête adressée à l'intendant des finances d'Ormesson, par les maire, échevins, syndic, collecteurs et habitants de la ville d'Ervy (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour lui exposer qu'ils payent 9,773 livres 16 sous 6 deniers de taille, et que cette somme est trop élevée, pour un territoire de 3,000 arpents, ne contenant que de mauvaises terres, et que, cependant, une partie de ce territoire vient d'être usurpé par les habitants de Chessy. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 5,044 arpents 77 perches, mesure du lieu ; 4,166 arpents 52 perches, mesure du Roi. — Réception, par Mathieu-Joseph Jolly, avocat en Parlement, bailli et maire perpétuel de la ville d'Ervy, d'un maître des petites écoles, élu en assemblée générale des habitants, et qui, moyennant 50 livres de gages et la rétribution mensuelle, tiendra l'école le matin de sept heures à neuf en été, de huit à dix en hiver, et le soir d'une heure à trois. — Revenus annuels de la ville : droits d'octroi, 715 livres ; — loyer : du corps-de-garde près de la porte des prisons, — des fossés de la ville, 140 livres 3 sous ; — les pâtures dites le petit

bois d'Ervy, contenant 200 arpents, *mémoire*. — Charges annuelles : honoraires du prédicateur de l'Avent et du carême, 50 livres ; au principal du collége, 50 livres ; au sergent de ville, 6 livres ; au tambour, 5 livres, etc. — Vente des arbres des fossés de la ville, par devant Louis-Bonaventure-Jean-Marie Noël, avocat en parlement, bailli d'Ervy, en exécution des ordres du comte de Lespinasse, chevalier, seigneur des Croûtes, Germigny, La Forêt, Chessy et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des grenadiers à cheval, mestre-de-camp de cavalerie, et gouverneur de la ville d'Ervy. — Délibération des habitants du Mesnil-Saint-Georges, de La Malvoye, des Chaillots, hameaux dépendant d'Ervy, qui veulent transformer en terres labourables une partie de leurs pâtures. — Mémoire concernant les contestations qui existent entre les habitants d'Ervy, d'une part, le curé de cette ville et le prieur de de Monthiérault, gros décimateur, d'autre part, au sujet des réparations de l'église. — Arrêté d'un compte de gestion des biens de l'hôpital.

C. 2140. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan de la ville d'Ervy, où l'on voit figurer les hameaux, châteaux et fermes de Monthiérault, Chamblin, Chamerlin, Viliers, Les Malvoyes, Les Chaillots, Le Mesnil-Saint-Georges, La Mothe, La Noue.

C. 2141. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1742-1789. — Demande en décharge de taille adressée à l'intendant, par les habitants de la communauté de Les Croûtes (Aube), Élection de Saint-Florentin, dont les terres ont été inondées par suite d'une rupture survenue à la digue de l'Armance au-dessus du moulin de Grandchamp. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille, pour l'année 1789. — Total de l'imposition, 1,947 livres ; 55 feux ; le comte de Lespinasse, seigneur du lieu. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 1703 arpents 53 perches, mesure du lieu ; 1407 arpents 87 perches, mesure du Roi. — Mouvement de la population en 1788, 3 naissances, 1 mariage, 8 décès. — Devis des ouvrages à faire pour réparer les arceaux et le pavé dans la traverse du village faisant partie de la communication de Saint-Florentin à Ervy.

C. 2142. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1740-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Lignières (Aube), Élection de Saint-Florentin ; 176 feux ; montant de l'imposition, 3,718 livres 17 sous 4 deniers. — Mouvement de la population en 1788 : 20 naissances, 28 décès, 3 mariages. — Devis des réparations à faire à l'église ; correspondance au sujet des réparations entre l'intendant et son subdélégué.

C. 2143. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan du territoire de la communauté de Lignières (Aube), dressé en vertu d'une ordonnance de l'intendant de Paris rendue le 5 mars 1784. — Contenance, 6,635 arpents 41 perches 3/4 mesure du lieu, 5483 arpents 81 perches mesure du Roi.

C. 2144. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1750-1789. — Procès-verbal dressé par le seigneur, le curé, le syndic et les principaux habitants de la communauté de Montfey (Aube), Élection de Saint-Florentin constatant les dégats causés par la grêle : de La Rue de La Brosse seigneur du lieu. — Assemblée des habitants qui constatent qu'ils possèdent 160 arpents de pâtures communales. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué concernant les réparations de l'église et du presbytère ; — la reconstruction du presbytère incendié ; — rôle d'une imposition destinée à payer la dépense ; seigneurs du lieu : Henri de La Rue de Montfey, la veuve et les enfants de Mathurin Bouillerot des Bois, la veuve de Charles Delgret, Antoine Edme de La Rue de La Brosse, la veuve Julien de La Rue, Le Paul Dumontois, et les autres héritiers de Georges Le Paul Dumontois, Edme Henri François Du Bois, et Jean-Baptiste Le Cler, de Coursan, comme mari d'Augustine Du Bois ; nombre des habitants taillables, 105, savoir : à Montfey, 42, au hameau de Colimont, 30, au hameau de La Brosse, 33.

C. 2145. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1763-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la communauté de Montigny (Aube), Élection de Saint-Florentin ; — M. de Chamoy, seigneur du lieu ; 86 feux ; — montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 2316 livres 12 sous 4 deniers. — Mémoire relatif aux droits résultant pour les habitants d'une charte de l'année 1559, qui leur a assuré la propriété de la moitié des bois usagers 25 du lieu et droit d'usage et vain pâturage dans l'autre moitié à charge de payer chaque année une poule au seigneur.

C. 2146. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1769-1788. — Dépouillement de la minute du rôle de la communauté de Nogent-en-Othe ; 83 feux. — Procès-ver-

bal d'arpentage du territoire ; — contenance, 2,033 arpents 92 perches, mesure du lieu, 1,680 arpents 92 perches, mesure du Roi. — Déclaration du syndic portant que la communauté n'a aucun revenu. — Rôle d'une imposition sur les habitants pour la reconstruction de la nef de l'église du lieu, succursale de la paroisse de Vosnon (Aube).

C. 2147. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1753-1789. — Procès-verbal relatif à un incendie arrivé le 8 novembre 1788, dans la communauté de Racines (Aube), Élection de Saint-Florentin. — Dépouillement de la minute du rôle, de la taille de la capitation et des impositions, accessoires, 135 feux ; le comte d'Erlack, seigneur du lieu ; montant des impositions, 3,503 livres 10 sous 4 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire, contenance, 1,960 arpents 32 cordes, mesure du lieu. 1,620 arpents 10 cordes, mesure du Roi. — Devis de travaux à faire pour réparer les rues. — Procès-verbal d'assemblée des habitants réunis devant un notaire de la baronie de Coursan, pour délibérer sur les réparations à faire à l'église.

C. 2148. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1641-1789. — Requête adressée au bureau des finances de Paris, par les seigneurs du Turgy (Aube), Élection de Saint-Florentin, savoir : Christophe Hector de Marle, président à la Chambre des Comptes, Jean-Baptiste et Nicolas Colbert, maîtres des Comptes, René de Savenières, seigneur de Lignières, conseiller au Parlement de Paris, et Madeleine Colbert, veuve de Louis Brulard, qui demandent l'exécution de l'arrêt du 4 juillet 1641, aux termes duquel la communauté de Turgy doit être dorénavant, quant aux tailles, séparée de celle de Vanlay. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille pour l'année 1789 ; 33 feux. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 2,285 arpents 22 perches, mesure du lieu, 1,888 arpents 61 perches, mesure du Roi. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet des réparations de l'église ; — rôle d'une imposition destinée à payer la dépense des réparations, ces rôles faits d'après le relevé du terrier présenté par le marquis de Crillon, seigneur du lieu.

C. 2149. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1757-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Vanlay (Aube), Élection de Saint-Florentin ; contenance du territoire, 6,554 arpents 22 perches, mesure du lieu, 5,416 arpents 71 perches, mesure du Roi. — Requête adressée par les habitants à l'intendant pour le prier d'ordonner des réparations aux rives de la rivière d'Avreuil ; — ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication des travaux par le subdélégué ; rôle d'imposition de la dépense. — Comptes des syndics. — En 1757, revenu ordinaire, 183 livres provenant de la location des biens communaux ; dépenses : 2 livres à cause du voyage fait par le syndic à Auxon, pour en rapporter les draps de lit fournis par les habitants pour les carabiniers, etc. — Ordonnance de l'intendant qui commet un architecte pour visiter l'église.

C. 2150. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1772-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Vosnon (Aube), Élection de Saint-Florentin ; nombre des feux, 175 ; total de la taille, de la capitation et des accessoires, 1,752 livres 11 sous 5 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 1,594 arpents 88 perches, mesure du lieu, 1,318 arpents 8 perches, mesure du Roi. — Mémoire pour les communautés de Vosnon-Pigy et de Villeneuve-au-chemin, contre la comtesse d'Erlack, représentant les dames de Coursan, et contre le duc de Villeroy seigneur de Marayo, ce mémoire rappelant un cantonnement de droit d'usage conclu en 1553 et en 1555 entre le duc de Nevers et les habitants de Vosnon-Pigy et de Villeneuve-au-Chemin. — Adjudication de la reconstruction du presbytère de Vosnon par-devant le subdélégué.

C. 2151. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1788. — États statistiques de la communauté de Courceroy (Aube), Élection de Sens ; M. Terray, seigneur du lieu ; 46 feux ; contenance du territoire : 1,500 arpents ; décimateurs : le curé et les dames de la Madeleine de Trainel transférées à Paris. — Devis de réparations à faire au presbytère ; adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Sens.

C. 2152. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1755-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Courmononcle (Aube), Élection de Sens ; contenance du territoire : 1,842 arpents 22 perches, mesure du lieu, 1,522 arpents 49 perches, mesure du Roi. — Statistique de l'année 1788 : le baron d'Ambly et Madame de Relargue, veuve de M. de Bièvre, seigneurs du lieu ; les religieux de Vauluisant, seigneurs d'Armentières ; à Courmononcle, 23 feux ; à la ferme d'Armentières, 2 feux. — Requête adressée au bailli de Troyes, par Messire Charles François de Vienne, chevalier, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vannes, demeurant à Courmononcle, contre les habitants de

ce lieu, au sujet d'un pré dont la propriété est contestée entre les parties. — Devis de réparations à faire à l'église et au presbytère.

C. 2153. (Liasse.) — 38 pièces papier; 2 pièces, parchemin.

1738-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Fontenay-Bossery (Aube), Élection de Sens; contenance du territoire : 1,979 arpents 54 perches, mesure du lieu, 1,635 arpents 99 perches, mesure du Roi. — État statistique : M. Terray, seigneur du lieu; 16 feux. — Devis des réparations du presbytère; procès-verbal d'adjudication; arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication et qui en conséquence ordonne une imposition de 1,250 livres, etc.

C. 2154. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Gumery (Aube), Élection de Sens; contenance : 2,617 arpents 90 perches, mesure du lieu, 2,163 arpents 56 perches, mesure du Roi. — Statistique : seigneurs à Gumery, M. Terray pour 10/18es, M. de Biencourt pour 8/18es; à Cercy, M. de Roisel de Cercy pour 3/4, M. Terray pour 1/4; — nombre des feux, à Courmononcle, 55, au moulin de Chiénat, 1, au hameau de Cercy, 14, total 70; — décimateurs, à Gumery le curé pour le tout, à Cercy le curé pour deux tiers, les religieuses de la Madeleine de Trainel pour un tiers. — Comptes des syndics : pour l'année 1787-1788, reçu du loyer des biens communaux, 715 livres 3 sous; payé au maître d'école pour une année de ses gages, 85 livres, etc.

C. 2155. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1785. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Louptière (Aube), Élection de Sens; contenance : 2,422 arpents 46 perches, mesure du lieu, 1,806 arpents 84 perches, mesure du Roi. — Requête adressée à l'intendant par le syndic, pour lui demander une ordonnance qui oblige les habitants à travailler par corvée au rétablissement de la mare communale.

C. 2156. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1787-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Motte-Tilly (Aube), Élection de Sens; contenance du territoire : 2,737 arpents 93 perches, mesure du lieu, 2,262 arpents 76 perches, mesure du Roi. — Statistique : M. Terray, seigneur du lieu; 93 feux, savoir : à La Motte-Tilly 62, à L'Ormeau 7, à Froisparois 23, à Isle 1, les dames de la Madeleine de Trainel, propriétaires des grosses dîmes. — Requête des habitants à l'intendant pour le prier d'homologuer l'acte d'acquisition d'un emplacement destiné à la maison d'école.

C. 2157. (Liasse.) — 4 pièces et 1 plan, papier.

1778-1787. — Procès-verbal de visite et devis de la reconstruction du presbytère de la communauté de Plessis-Gastebled (Aube), Élection de Sens; — plan, élévation et coupe du presbytère projeté. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté; contenance : 1,110 arpents 7 perches, mesure du lieu; 827 arpents 97 perches, mesure du Roi.

C. 2158. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1765-1788. — Ordonnance de l'intendant aux termes de laquelle les chemins de la communauté de Pouy (Aube), Élection de Sens, seront réparés par corvée. — Statistique : Le Bascle d'Argenteuil, seigneur du lieu; 91 feux, savoir : au village d'En-Haut, 30; au village d'En-Bas, 59; au moulin de Pouy, 2; contenance approximative du territoire : 1,863 arpents; 120 arpents de bois communaux donnés par le seigneur à charge d'une rente de 30 sous par feu; un maître d'école payé et logé par le seigneur.

C. 2159. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1731-1788. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de la communauté de Rigny-le-Ferron (Aube), Élection de Sens, convoqués au son de la cloche et du tambour par leur procureur syndic et réunis sous la halle devant le procureur fiscal au bailliage, pairie et marquisat de Bérulles, pour délibérer sur les octrois ordonnés par le Roi. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté; contenance : 4,268 arpents 20 perches, mesure du lieu; 3,527 arpents 43 perches, mesure du Roi. — Statistique : le marquis de Bérulles, seigneur principal du lieu; les religieux de Vauluisant, seigneurs de 38 maisons, du Bouloi, de Massicault; le commandeur de Coulours, seigneur de Gerbeau; — nombre des feux : à Rigny, 220; au Bois-de-Rigny, 22; à la ferme des Allouettes, 1; à Chasse-Profit, 1; à La Rondinière, 1; à La Gagnelerie, 1; total : 246; — deux fabricants de drap, un bonnetier, 8 tisserands, — autrefois un marché tous les mardis; — un vicaire logé par la communauté, un maître d'école. — Devis pour la construction d'un pont près du moulin de La Cour. — Arrêt du présidial de Sens, cassant les élections d'officiers municipaux faites par-devant les officiers de justice de

Rigny, en violation de l'édit de mai 1765. — Ventes de coupes de bois communaux. — Devis et adjudication de réparations à faire au clocher.

C. 2160. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1750. — Plan de la prairie de Rigny-le-Ferron (Aube), dressé par ordre de l'intendant pour l'élargissement du canal du moulin de La Tour.

C. 2161. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1728-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Trainel (Aube), Élection de Sens; contenance: 5,232 arpents 93 perches, mesure du lieu; 3,903 arpents 8 perches, mesure du Roi. — Requête à l'intendant par le syndic, qui lui demande l'autorisation de faire travailler par corvée les habitants à la restauration des chemins. — Statistique: Seigneur, M. Terray; — nombre des feux, 280, savoir: à Trainel, 220; à La Borde, 57; au moulin de Besmeret, 1; à La Madeleine, 1; au Courtillot, 1; — marché tous les jeudis, autrefois trois foires, fabrique d'etoffes de laine, tannerie; — un chapitre composé de six prébendes à la nomination du seigneur; — un hôpital qui a 6,000 livres de revenu. — Prestation de serment du contrôleur des actes. — Comptes des syndics. — En l'année 1772-1773, revenus des biens communaux: 1,464 livres; dépenses: au maître d'école pour ses gages, 40 livres. — Bail des biens communaux.

C. 2162. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1687-1761. — Procès-verbal de visite des portes, pont-levis, corps-de-garde et pavé de la ville de Trainel (Aube), à la requête des trois échevins, par-devant le lieutenant au bailliage, pour haut et puissant seigneur messire François de Harville Des Ursins, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville de Charleville et de la citadelle du Mont-Olimpe, marquis de Palaiseau et dudit Trainel. — Mémoire sur les contestations qui se sont élevées entre les habitants et le marquis de Trainel, concernant des plantations faites par les habitants dans les fossés, lesquels fossés, suivant le marquis de Trainel, sont sa propriété; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué. — Requête adressée à l'intendant, par les paroissiens de Saint-Gervais des Tables de Trainel, qui veulent réparer leur église et s'opposent à ce que leur paroisse soit réunie à la paroisse Notre-Dame; — Engagement, par le prieuré de la Madeleine et par le prieur de Trainel, de concourir pour leur part, comme gros décimateurs, à la construction d'une église à Trainel; — Lettres des curés de Notre-Dame et de Saint-Gervais à l'intendant; — mémoire pour le curé de Saint-Gervais au sujet des réparations de son église. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Sens, concernant la réparation du clocher de Saint-Gervais; marché pour la descente des trois cloches.

C. 2163. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1717. — Plan, coupe et élévation de l'église projetée pour la ville de Trainel (Aube), sous le vocable de Notre-Dame. — Frère Romain, architecte.

C. 2164. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1730-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Vulaines (Aube), Élection de Sens; contenance: 1729 arpents 18 perches, mesure du lieu, 1339 arpents 7 perches, mesure du Roi. — Statistique: le marquis de Trainel, seigneur du lieu; 49 feux; un maître d'école qui se loge à ses frais, et reçoit de chaque laboureur deux bichets et un boisseau de seigle, de chaque ménage de manouvrier, 30 sous. — Comptes des syndics: en 1773, recette, 45 livres provenant de la location des biens communaux. — Charte accordée aux habitants par demoiselle Perronnelle, veuve de Guillaume de Saint-Oulph (Aube), écuyer, et par Pierre d'Ormes (Seine-et-Marne), seigneur de Vulaines, qui reconnaissent et règlent le droit d'usage, auxquels sont assujettis les bois du Charmoy, des Hayes, des Buissons et des Pâtures. — Réparations à l'église.

C. 2165. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1773-1789. — Minutes du rôle de la taille de la communauté de Bagneux (Aube), Élection de Tonnerre. — En 1788, M. Legendre de Villemorien, seigneur du lieu; 138 feux; montant de la taille, des accessoires et de la capitation, 2560 livres. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; contenance, 4317 arpents 80 perches, mesure du lieu, 3568 arpents 42 perches, mesure du Roi. — Rôles d'impositions levées sur les habitants, pour subvenir aux frais d'un procès avec le baron de Planot, leur ancien seigneur; — pour payer les gages du maître d'école, lesquels s'élèvent à 150 livres.

C. 2166. (Liasse.) — 37 pièces; 1 plan, papier.

1755-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Beauvoir (Aube), Élection de Tonnerre; — en 1788, M. Legendre de Villemorien, seigneur du lieu; 68 feux; montant de la taille, de la capitation et des accessoires: 650 livres 3 sous. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; conte-

nance : 1,568 arpents 20 perches, mesure du lieu, 1,296 arpents 3 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal de visite des biens communaux consistant en 90 arpents, partie terres labourables, partie friches. — Visite de l'église, devis des réparations à y faire ; rôle d'une imposition dont le produit doit pourvoir à la dépense, plan et coupe de la nef, etc.

C. 2167. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1775-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Bragelogne (Aube), Élection de Tonnerre ; — en 1788, seigneurs de Bragelogne : Madame de Champignolle, M. de Bragelogne, M. Brevot de Mussy, M. Robin ; 124 feux ; montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 2,805 livres. — Correspondance entre l'intendant de Paris et l'intendant des finances d'Ormesson sur la question de savoir si M. de Bragelogne doit payer la taille. — Arpentage du territoire ; contenance : 2,681 arpents 9 perches, mesure du lieu, 2,215 arpents 77 perches, mesure du Roi. — Délibération de l'assemblée municipale au sujet du droit de tierce que Madame de Champignol prétend consister en une gerbe sur douze, et qui du temps de M. de Balathier, père de ladite dame était, suivant les habitants, de la vingt-cinquième gerbe seulement ou même de la trentième, et qui plus anciennement n'était que de la cinquantième.

C. 2168. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1751-1789. — Devis des réparations à faire à l'église de la communauté de Bragelogne (Aube) ; — correspondance entre l'intendant et le subdélégué concernant ces réparations ; — requête adressée à l'intendant par le sieur de Bragelogne, pour lui recommander l'adjudicataire de ces réparations ; — rôles d'impositions destinées à couvrir la dépense, etc.

C. 2169. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1780-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Channes (Aube), Élection de Tonnerre ; — en 1788, le marquis de Courtenvaux, seigneur du lieu, 109 feux ; montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 1,550 livres. — Arpentage du territoire ; contenance : 2,448 arpents 41 perches, mesure du lieu, 2,023 arpents 47 perches, mesure du Roi. — Traités entre les habitants et le maître d'école. (Le premier de ces traités impose aux habitants l'obligation de donner de la pâte au maître chaque fois qu'ils cuisent au four bannal, le second supprime cette redevance et la remplace par les appointements fixés à 150 livres, sans compter les mois d'école, la jouissance d'une certaine étendue de terre, et le casuel de la paroisse). — État des biens communaux. — Délibération des habitants relative aux réparations du presbytère.

C. 2170. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Chazerey (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 1,498 arpents 24 perches, mesure locale ; 1,238 arpents 21 perches, mesure du Roi, etc.

C. 2171. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Coussegrey (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 3,679 arpents 61 perches, mesure du lieu ; 3,041 arpents, mesure du Roi. — Élection d'adjoints à l'assemblée municipale.

C. 2172. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan du territoire de la communauté de Coussegrey (Aube).

C. 2173. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1735-1785. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté d'Étourvy ou Étorvy (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 3,534 arpents 89 perches, mesure du lieu ; 2,921 arpents 39 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal de visite du presbytère ; — arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication des réparations ; — Rôle d'une imposition destinée à payer le prix ; privilégiés : Anne de La Madeleine de Ragny, commandeur de Ruel, seigneur : Antoine Carteron de Montmain, chevalier de Saint-Louis, etc.

C. 2174. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1788. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un cultivateur de la communauté de Marolles (Aube), Élection de Tonnerre. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance : 3,369 arpents, mesure du lieu, 2,784, mesure du Roi.

C. 2175. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1786-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Prusy (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 841 arpents 70 perches, mesure du lieu ; 695 arpents 62 perches, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant par laquelle il accorde la jouissance d'une vache à un habitant du lieu.

C. 2176. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1770-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Ricey-Haut (Aube), Élection de Tonnerre (Voir C. 206 et articles suivants); — nombre des feux en 1788, 377; décimateurs : les bénédictins de Molesme, le prieuré de Notre-Dame de Sens, les bénédictins de Saint-Pierre-le-Vif, l'évêque de Langres, Sainte-Marie de Troyes; montant de la taille, de la capitation et des accessoires : 3,877 livres 16 sous 6 deniers. — Délibération de l'assemblée municipale relative à une réclamation du sieur Claude-Henry Corrard, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Troyes, qui prétend jouir des privilèges de la noblesse pour les biens qu'il possède à Ricey-Haut, du chef de Madeleine Françoise Justine Régley, son épouse; généalogie du sieur Claude-Henry Corrard. — Arpentage du territoire; contenance : 4,643 arpents 15 perches, mesure du lieu, 3,838 arpents 95 perches, mesure du Roi.

C. 2177. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1730-1754. — Pont de la Laignes, sur le territoire de la communauté de Ricey-Haut (Aube), Élection de Tonnerre; — correspondance entre l'intendant de Paris, son subdélégué de Tonnerre, l'intendant des finances de Courteille, etc., concernant les réparations de ce pont, l'établissement demandé par les habitants d'un droit de barrage et de reliage des vins, dont le produit servirait à payer la dépense occasionnée par ces réparations; — rôle d'une imposition relative au même objet, etc.

C. 2178. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1630-1780. — Requête adressée à l'intendant par plusieurs habitants de Ricey-Haut, qui demandent le maintien des ruelles de Procez et de Lanne. — Plaintes adressées à l'intendant contre le syndic, par le chevalier de Bondoire. — — Lettre du procureur-général Joly de Fleury à l'intendant, au sujet de la prétention qu'ont les avocats, d'être exempts de la corvée. — Délibération de l'assemblée municipale concernant les ateliers de charité. — Élection d'adjoints à l'assemblée municipale. — Plainte adressée à l'intendant par plusieurs habitants, contre le syndic qui veut faire refondre leurs cloches. — Mémoire exposant que les murs et fossés qui fermaient le bourg de Ricey-Haut appartenaient aux habitants; — Arrêt du Parlement de Paris qui, vu l'opposition faite par les habitants à la saisie réelle de la terre des Riceys, sur Jacques Vignier, en 1624 ou 1625, maintient lesdits habitants dans tous leurs droits, notamment dans la propriété des murailles et clôtures accoutumées; — Lettre du subdélégué à l'intendant rappelant que, par une délibération en date du 3 mai 1750, les habitants ont décidé la vente de leurs fossés.

C. 2179. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1757-1775. — Rôle de répartition de la somme de 198 livres, qui doit être payée à titre de don gratuit par les habitants de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), lesquels sont, les uns de l'Élection de Tonnerre, les autres du comté de Bar-sur-Seine (voir C. 215 et articles suivants); nombre des contribuables : 207. — Plainte adressée aux intendants de Paris par le recteur d'école de Ricey-Haute-Rive, qui demande la suppression de l'école des filles, dont la concurrence est préjudiciable à ses intérêts; recommandation de M. de Pommereu, seigneur des Riceys. — Avis du subdélégué sur la question de savoir si on a eu raison de démolir les pyramides placées sur deux piliers butants de l'église.

C. 2180. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1745-1770. — Rôle de répartition de la somme de 597 livres qui doit être payée, à titre de don gratuit, par les habitants de la communauté de Ricey-le-Bas (Aube), lesquels sont, les uns de l'Élection de Tonnerre, les autres du comté de Bar-sur-Seine (Voir C. 195); nombre des contribuables : 254. — Ordonnance de l'intendant, rendue à la requête des habitants de Ricey-Bas et homologuant l'adjudication du pont Coquart et du pont du Faux. — Lettre du subdélégué à l'intendant, concernant la démolition de la porte Foisseval, faite sans autorisation régulière par le syndic de la communauté. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication de la reconstruction du presbytère; procès-verbal d'adjudication pardevant le subdélégué; rôle de l'imposition, dont le montant doit couvrir la dépense; nombre des habitants contribuables : à Ricey-le-Bas, Élection de Tonnerre, 113; à Ricey-le-Bas, comté de Bar-sur-Seine, 110; à Ricey-Haute-Rive, Élection de Tonnerre, 79; à Ricey-Haute-Rive, comté de Bar-sur-Seine, 90; à Ricey-Haut, Élection de Tonnerre, 17; au Magny, Élection de Tonnerre, dépendance de Ricey-Haut, 48; à l'Anne, Élection de Tonnerre, dépendance de Ricey-Haut, 82; à Ricey-Haut, Élection de Bar-sur-Seine, 157 : total, 594, dont 337 pour l'Élection de Tonnerre; 257 pour celle de Bar-sur-Seine; habitants non contribuables, 65, savoir : Thomas Bluget, écuyer, secrétaire du Roi; la veuve du sieur Pierre Babeau, officier chez le Roi; Jean-Baptiste Régley, avocat, bailli des trois Riceys, père de douze enfants; Charles Le Mayeur, écuyer, secrétaire du Roi; de Bérey, chevalier de Saint-Louis; le curé de Riceys; le vicaire de Ricey-Haute-Rive; le vicaire de Ricey-Haut, etc.

C. 2181. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1730-1789. — Délibération des habitants des trois bourgs des Riceys (Aube), qui s'opposent à ce qu'il soit, sur leur territoire, procédé à la fixation des limites des généralités de Bourgogne et de Paris. — Opposition des habitants des trois bourgs à l'offre faite par un d'entr'eux de réparer les ponts moyennant l'établissement d'un droit d'octroi, dont le produit lui serait abandonné. — Délibération des élus généraux des états de Bourgogne et des habitants des trois Riceys, ordonnance de l'intendant de Paris, concernant la route de Bar-sur-Seine aux Riceys.

SUBDÉLÉGATION DE TROYES.

C. 2182. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1648. — Jugements rendus par Denise, subdélégué de l'intendant Molé de Champlâtreux. Rejet d'une demande en décharge de l'impôt dit subsistance, ce rejet motivé sur une ordonnance de M. Le Camus, ci-devant intendant. — Sentences rendues contre divers contribuables à la requête de Nicolas Simon, receveur des tailles de l'Élection de Troyes. — Condamnation prononcée contre les habitants du faubourg Saint-Jacques, de La Vacherie, de La Moline, du Pré-Lévêque, de Chaillouet et des Tauxelles, qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre, etc.

C. 2183. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1689-1690. — Jugements rendus par le subdélégué Comparot, seigneur Longsols, président en l'Élection et grenier à sel de Troyes, à la requête de Claude Chevot, bourgeois de Troyes, fermier des droits d'octroi et de rouage de la ville et des faubourgs; — de nobles hommes, Nicolas Paillot, Pierre Corrard, Jean Corps, conseillers du Roi et élus en l'Élection, se portant forts pour Pierre Potherat, Pierre Gombaut et Édouard Pictoris, aussi conseillers du Roi et élus en l'Élection de Troyes. — Signification d'une décision de l'intendant Larcher, qui casse un acte d'engagement arraché à un laboureur de Torvilliers, par un soi-disant major, etc.

C. 2184. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1694-1697. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot. — Requête des habitants de Creney contre le sieur Blampignon Des Moulinets, qu'ils veulent forcer notamment à cesser de donner le nom de terre à sa propriété des Moulinets, où il n'a, disent-ils, qu'une maison villageoise. — Sentences du subdélégué sur requête de : Nicolas Marnay, sous-traitant des eaux et fontaines de la généralité de Champagne; — noble homme Jean Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2185. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1701-1703. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot, à la requête : des six jurés-priseurs-vendeurs-de-biens de la ville de Troyes, — du syndic des créanciers de la communauté des tanneurs de cette ville, — des officiers du bailliage et siège présidial, etc.

C. 2186. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1707. — Jugements prononcés par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : François Fontaine, bourgeois de Paris, chargé de la vente des offices de jurés vendeurs et visiteurs de porcs; — la communauté des procureurs de l'Élection, opposant à l'établissement de garnison opérée chez Sourdat, son syndic, sur la demande de Simon Migier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir de la réunion des offices de syndic des procureurs huissiers; — Claude Renault Desroches, préposé pour recevoir le droit de douze deniers pour chaque jeu de carte, etc.

C. 2187. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1708. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : des maire et échevins de Troyes, demandeurs contre le fermier du rouage; — de Joseph de Foissy, adjudicataire général des droits attribués aux inspecteurs des boucheries dans la Généralité de Champagne; — de la communauté des notaires et tabellions de Troyes, présentement réduits à quinze en exercice par la vacance des autres offices; — de Nicolas Carlier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la vente des offices de jurés, essayeurs, controleurs et visiteurs de toutes les huiles dans le royaume de France, etc.

C. 2188. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1709. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : du procureur de Jean Maurice Lambrosse et de François Buffier de Ratilly, propriétaires des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures de Champagne; — des adjudicataires des péages des portes de la ville de Troyes; — de la communauté des marchands toiliers de la même ville; — de Nicolas Carlier, bourgeois de Paris, chargé par sa majesté du recouvrement de la finance des offices de contrôleurs des greffes et deniers d'octroi; — de François Carrey, acquéreur des offices d'ins-

pecteur des porcs de la province et frontière de Champagne; — des officiers de la milice bourgeoise de Troyes, etc.

C. 2189. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1709. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : MM. Gallois et de Chaales, receveurs généraux de la Généralité de Champagne, chargés du recouvrement du rachat de la capitation ; — Pierre Guillaume de Chavaudon, écuyer, seigneur de Sainte Maure, Charley et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général civil et d'épée au bailliage et siège présidial de Troyes; — Pierre Charles, chargé par sa majesté de l'exécution de la déclaration du 29 décembre 1708, qui ordonne la levée du doublement des péages, etc.

C. 2190. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de plusieurs habitants de Méry-sur-Seine, attaquant Étienne Devienne, échevin de cette ville ; — de François Angenoust, adjudicataire du droit par doublement, qui se lève sur les charbons et bois à brûler entrant dans la ville de Troyes; — des receveurs généraux de Champagne chargés du recouvrement de la finance des offices de greffiers des rôles des tailles ; — des maîtres huiliers du faubourg Saint-Jacques de Troyes.

C. 2191. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : du procureur de M. Baquet, chargé par arrêt de la vente des offices de garde des archives dans la province de Champagne ; — de Nicolas Gorjus, inspecteur, conservateur général du domaine dans les Généralités de Champagne et d'Orléans ; — d'Estienne Chaplet, fermier général du contrôle des actes des notaires, petits sceaux et insinuations laïques de la Généralité de Champagne ; — de Pierre Lenoble, seigneur de Thennelières, Belley et autres lieux, premier président au présidial de Troyes ; — d'Élie de Biest, chargé par Sa Majesté du recouvrement et du rachat des poids et mesures et des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleurs et visiteurs des poids et mesures ; — de Philbert Barolet, conseiller du Roi, inspecteur des manufacfectures de la Généralité de Champagne.

C. 2192. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1710. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : noble homme Edme Guérard, receveur des gabelles au département de Champagne ; — Antoine de Laroche, subrogé aux droits de Denis-Louis Lelièvre, chargé par Sa Majesté du recouvrement des droits d'amortissement, francs fiefs et usages ; — Pierre-Marie Gauthier, receveur général des octrois et rouages de la ville de Troyes ; — Nicolas Guillemot, contrôleur des actes des notaires, petits sceaux, actes judiciaires, et greffier des insinuations laïques du bureau d'Herbisse, etc.

C. 2193 (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de Michel Sauval, chargé du recouvrement des droits sur les huiles ; — de Nicolas Calabre, représentant Messieurs les munitionnaires des vivres de Flandre et d'Allemagne ; — du syndic des créanciers non privilégiés de la communauté des tanneurs de Troyes ; — d'Étienne Roy, chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance de la reunion des offices des eaux et forêts ; — de Denis Houillier, adjudicataire général du droit de sou pour livre sur les suifs de la Généralité de Champagne ; — d'Élie Biette, chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes pour le rachat des poids et mesures et des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleurs et vérificateurs des poids et mesures ; — de Jean Mauroy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Villemaur, etc.

C. 2194. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de Messire Claude de Louvrier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie du Temple de Troyes ; — de Charles Pilon, chargé par Sa Majesté du recouvrement des rentes provinciales dans la ville et l'Élection de Troyes ; — des maîtres barbiers-perruquiers de la ville de Troyes ; — de noble homme Nicolas Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection ; — — de Nicolas Chaise, adjudicataire des offices d'inspecteur, visiteur et contrôleur des vins, etc.

C. 2195. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1711. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de la communauté des tanneurs de Troyes ; — de Richard d'Échelotte, capitaine de l'artillerie de Sa Majesté, étant au camp, en Flandres ; — de la communauté des chaudronniers de Troyes ; — de Hubert Desguerrois, conseiller du Roi, président au grenier à sel d'Arcis ; — du garde de la communauté des serruriers de Troyes ; — de Nicolas

Comparot, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Troyes, président de l'Élection, etc.

C. 2196. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1712. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : de François Royer, adjudicataire des péages des portes de Troyes ; — de Nicolas Gorgeut, propriétaire de la charge de conseiller du Roi, conservateur des domaines aliénés de la province de Champagne ; — des baigneurs-étuvistes de Troyes ; — des maîtres courtiers de chevaux de Troyes ; — des maîtres perruquiers-barbiers-étuvistes de Troyes ; — de Nicolas Desmarets, écuyer, seigneur de Luyères, garde de la Monnaie de Troyes.

C. 2197. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1712. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de la communauté des tanneurs de Troyes ; — des maîtres-gardes teinturiers de laine, fil, soie et coton de la même ville ; — des orfèvres de Troyes ; — de l'estapier des troupes du Roi à Troyes ; — de noble homme Claude Corrard, conseiller du Roi au bailliage et présidial, et Pierre Corrard, élu en l'Élection ; — de Joachim Henrion, conseiller du Roi, président en la juridiction des Traites Foraines de Troyes ; — de Nicolas Rivot, capitaine-major de la bourgeoisie de Villenauxe.

C. 2198. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1713. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de Jean Bargeme, garde-magasin pour les grains du Roi à Troyes ; — d'Hyacinthe de Caze, chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir des rentes provinciales dans tout le royaume, poursuite et diligence de M. Mathieu de Varenne, seigneur de Chevigny, intéressé dans les droits domaniaux et autres, directeur et receveur de rentes provinciales pour ledit de Caze dans la Généralité de Paris et dans la ville et l'Élection de Troyes, etc.

C. 2199. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1713. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : des commis-gardes des Traites Foraines de Troyes ; — du greffier de la juridiction consulaire des marchands de Troyes ; — de Claude Berille, fermier des Domaines de Champagne ; — de Marc de Meaux, adjudicataire général de la ferme du contrôle des actes des notaires, petit sceau, insinuations laïques et centième denier ; — de Jacques Saint-Marc, chargé par Sa Majesté de l'exécution de l'édit d'août 1708 et du recouvrement des taxes de confirmation dues par les engagistes du Domaine ; etc.

C. 2200. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1714. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête des sous-fermiers des droits d'inspecteur aux boucheries, contrôleur et visiteur des suifs dans la ville et banlieue de Villenauxe ; — de dame Jeanne Bourgeois, épouse de noble homme Nicolas Maréchal, conseiller du Roi, président-bailli de la ville de Méry-sur-Seine, plaidant contre Nicolas Huguier, substitut du procureur du Roi au bailliage de Méry, notaire, procureur et ancien échevin au même lieu ; — de Jean-Baptiste Laurent, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Troyes ; — de Pierre Dare de Vaudes, seigneur de Galilée ; — de Pierre d'Aulnay, écuyer, seigneur en partie de Rhèges.

C. 2201. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1714. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de Maître Eustache Belin, fermier des droits de rouage de la ville de Troyes ; — de Nicolas Dufour, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel commun de la ville de Troyes ; — des fournisseurs de la viande de l'étape aux troupes de Sa Majesté ; — de Philbert Barolet, inspecteur des manufactures au département de Troyes ; — de Pierre Collet, aide-major du second bataillon du régiment suisse de Brandelet, étant de présent au village de Verrières (voir C. 1133) ; — de Papillon, directeur général du dixième denier de la province de Champagne.

C. 2202. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1715. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : du ci-devant étapier de Machy ; — de Claude Havart, inspecteur des boucheries de la ville et faubourgs de Troyes ; — des maire et échevins de Troyes en procès avec le traitant de la réunion des offices créés par l'édit du mois d'octobre 1703, réunis par arrêt du Conseil d'août 1710 à chacun des Hôtels-de-Ville du royaume ; — du directeur et receveur des droits de rivière et îlots ; — de la communauté des drapiers-drapants de Troyes ; etc.

C. 2203. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1715. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de François Crédien, fermier du contrôle des actes des notaires, petits sceaux et insinuations laïques de Champagne ; — des gardes de la communauté des tailleurs de

Troyes ; — d'Élie Bieste, chargé du recouvrement des taxes pour le rachat de la redevance annuelle attribuée aux offices de contrôleur et visiteur des poids et mesures des fourneaux et moulins ; — des maîtres-gardes huiliers de Troyes ; — de Jean Rousselot, chargé par Sa Majesté des amortissements et francs-fiefs ; — de Pierre Potherat, conseiller du Roi en l'Élection de Troyes, propriétaire pour un douzième des droits manuels sur chaque minot de sel qui se distribue aux greniers à sel de Troyes, Villacerf et Villemaur ; etc.

C. 2204. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1719. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot. — Compte, visé par lui, des amendes des juridictions royales de Troyes. — Ordonnances de l'intendant qui déclare confisquées des indiennes et des mousselines peintes, saisies par les gardes de la brigade des gabelles de Troyes. — Procès-verbal dressé par le subdélégué et concernant le payement des offices de lieutenant-de-maire, assesseur, échevins et concierge de l'Hôtel-de-Ville de Troyes.

C. 2205. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1720. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot. — Réception par lui : d'un contrôleur des actes des notaires et exploits ; — d'un receveur des droits d'amortissement et francs-fiefs. — Procès-verbaux de saisie : d'indiennes ; — d'une robe d'indienne portée contrairement aux règlements par la femme d'un marchand de Troyes (les commis n'osant pas mettre cette saisie à exécution invitent cette dame à leur livrer sa robe de bonne volonté, et sur son refus lui donnent assignation à comparaître devant le subdélégué) ; — d'un rideau de toile peinte placée sur un lit, etc.

C. 2206. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1721. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de Jacques-Pierre Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de la ville et de l'Élection de Troyes ; — de Charles Cordier, chargé par Sa Majesté de la régie des fermes de France, etc. — Procès-verbal dressé par le même subdélégué, constatant que les habitants de Saint-Léger ont, en 1714, fait, par ordre de l'intendant, une fourniture d'orge et de 160 rations d'avoine (voir C. 2201), qu'en conséquence il a été décidé que le prix de cette fourniture, fixé à 184 livres, leur serait remboursé, mais que les habitants n'ont rien reçu, etc.

C. 2207. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de Nicolas Rozière et Pierre Guerrapin, échevins de la ville de Méry-sur-Seine ; — d'Hugues Mouillefarine, commis à la recette des droits de contrôle des actes des notaires au bureau de Prunay-Saint-Jean ; — de Marie-Anne Clerget, veuve de Claude Huez, doyen des conseillers du présidial de Troyes ; Louis-Claude Huez, lieutenant particulier ; Claude Huez, conseiller au même siége ; — de Louis Legrand, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Troyes et lieutenant de police de ladite ville ; — de Claude Corrard, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes ; — de François de Marisy, écuyer, seigneur de Cervet ; — de Jacques Carré, peintre, demeurant à Troyes ; — Nicolas Rémond, conseiller au bailliage de Troyes, etc.

C. 2208. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : de l'un des six sergents-priseurs et vendeurs de biens de la ville de Troyes, demandeur en exécution des édits et déclarations de Sa Majesté portant création de sa charge, notamment de l'édit d'octobre 1696 ; — de l'étapier de Montiéramey ; — de Charles Cordier, chargé de la régie des fermes unies de France ; — de Simon de Noël, écuyer, demeurant à Troyes ; — de Pierre Carteron, avocat en Parlement, demeurant à Ricey-Bas ; — de Louis Paillot, conseiller vétéran au bailliage et siége présidial de Troyes ; — de Pierre Camusat, conseiller au même siége, etc.

C. 2209. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus et procès-verbaux dressés ou reçus par le subdélégué Jean Paillot, concernant : les droits sur les huiles et sur les vins ; — la saisie de courtepointes et de rideaux d'indienne ; — des bestiaux tués sans que les droits d'inspecteur des boucheries eussent été payés ; — l'inventaire de la monnaie de Troyes ; — l'établissement d'une manufacture de toiles à carreaux dans cette ville, etc.

C. 2210. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1722. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête de : Henri Vannesson, fermier général des droits sur les huiles ; — Jean Matagrin, juge consul en la ville de Troyes ; — messire Louis de Butord, chevalier, seigneur de Montigny, inspecteur des haras de la province de Champagne ; — Pierre Bazin, avocat en Parlement, procureur du Roi au grenier à sel de Villemaur ; — Jean Mauroy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel du même lieu.

C. 2211. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1724. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête de : Nicolas Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de l'Élection de Troyes; — Pierre Lesueur, chargé par Sa Majesté de la régie de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume pour la compagnie des Indes; — Pierre-Jacques Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles et de la capitation de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2212. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1725. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : des adjudicataires du cinquantième denier et des collecteurs de la taille de diverses communautés; — de Charles Basset, chargé par Sa Majesté de la régie du contrôle des actes des notaires et autres y joints; — de Nicolas Lejeune, ci-devant adjudicataire du droit de contrôle de la marque des toiles; — de Mathieu de Varenne de Chevigny, adjudicataire des mêmes droits, etc. — Ordonnance de l'intendant qui maintient les habitants de Saint-Oulph (Aube) dans la jouissance de leur pâture communale dite Les Armances.

C. 2213. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1726. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : des chartreux de Troyes; — de Louis de Butord, chevalier, seigneur de Montigny, commissaire et inspecteur des haras en la province et frontière de Champagne; — de la communauté des notaires royaux de la ville et du bailliage de Troyes; — des maîtres-gardes de la communauté des tondeurs de cette ville; — de Charles Basset, régisseur général du domaine du Roi, poursuites et diligence de Mathieu de Varennes, seigneur de Chevigny, son directeur et receveur à Troyes; — du crieur d'enterrements et cris publics de Troyes, en procès avec un trompette, etc.

C. 2214. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1727-1733. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot à la requête : du garde-étalon de Ruvigny; — de la communauté des boulangers de Troyes; — de François Courtier, fermier des droits de greffe; — de messire Jacques-Bénigne Bossuet, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque de Troyes; — de messire Pierre-Gilbert Colbert de Villacerf, conseiller du Roi et premier maître d'hôtel de la reine, marquis de Payns; — de François Courtin, fermier général des domaines du Roi, du contrôle des actes des notaires, petits-sceaux, insinuations et autres droits y joints dans la Généralité de Champagne; — de la communauté des notaires royaux de Troyes, etc.

Élection de Bar-sur-Aube.

C. 2215. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1649-1650. — Jugements rendus par Antoine Masson, élu, dans l'auditoire de l'Élection ou en son hôtel, à la requête : des collecteurs de Crespy, — du procureur fiscal d'Unienville, — des habitants de Radonvilliers, — du substitut du procureur du Roi en l'Élection, — des habitants de Brienne-la-Vieille, etc., concernant des matières d'impôts.

C. 2216. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1697-1706. — Enregistrement des causes (paraphé par Charles Chifflet, seigneur de Surmont, conseiller du Roi, président, tiers-référendaire, taxateur et calculateur de dépens en l'Élection de Bar-sur-Aube). — Jugements rendus à la requête : de Simon Barbu, principal du collège de Chaource; — de Jean Vautrin, fermier des aides et droits joints en l'Élection de Bar-sur-Aube; — des collecteurs des tailles de diverses communautés. (Étaient alors : lieutenant, Verpillat; élus, Clément, Antoine et Mailly.)

C. 2217. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1723-1788. — Enregistrement des baux, des donations et des autres actes soumis à cette formalité. — Commissions : de greffiers des rôles de diverses communautés; — de regrattiers, ou marchands de sel en détail; — de receveur au bureau d'entrepôt du tabac; — de sous-brigadier ambulant des aides; — de maître de poste. — Traités entre diverses communautés et leurs recteurs d'école.

C. 2218. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1727-1736. — Décisions prises sur la réquisition du procureur du Roi (paraphé par Didier Mailly, avocat en Parlement, président en l'Élection). — Provisions d'élu, accordées à Armand-Jean-Baptiste Clément. — Commission de receveur particulier en l'Élection de Bar-sur-Aube, accordée par le Roi à Charles-Joseph Hayez, présenté par Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, receveur général de Champagne. — Protestation des officiers de l'Élection contre la conduite de l'échevin Géhier, qui a pris le pas sur eux à la procession du Saint-Sacrement. — Déclaration du Roi, qui attribue au président de chaque Élection et grenier à sel le pouvoir de faire seul les fonctions de lieute-

nant criminel. — Commission de directeur de la poste aux lettres de Mussy-l'Évêque, cette commission accordée par le fermier-général des postes et messageries. (Étaient alors élus : outre Jean-Baptiste Clement, Jean-Baptiste Puget, Robert Rivière et Jean-Baptiste Perrotte.)

Élection de Bar-sur-Seine.

C. 2219. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets, papier.

1624-1630. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine à la requête : d'Étienne Chartier, fermier général des aides de l'Élection ; — du procureur du Roi ; — des collecteurs des tailles de diverses communautés, etc. — Enregistrement des mandements du Roi. — Arrêt du Conseil qui permet aux commensaux du Roi de vendre dans toute saison le vin de leur cru en gros et en détail sans payer aucun droit d'aide. — Réception par Jean Douge, Pierre Bourbonne et Pierre Coqueley, élus, de Jean Texier, fils du greffier de l'Élection, en qualité de procureur près cette juridiction. — Quittances de 4,000 livres payées par François Royer pour prix de la charge de conseiller du Roi, lieutenant, élu en l'Élection de Bar-sur-Seine, cette charge vacante par le décès de Manassès Guillaumot ; — reçu de 135 livres dues par le même François Royer pour ladite charge. — Nomination d'Antoine Colombard, avocat en Parlement, aux fonctions d'avocat du Roi aux bailliage, prévôté, Eaux-et-Forêts, Élection et mairie de Bar-sur-Seine.

C. 2220. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1630-1648. — Enregistrement des mandements du Roi, arrêts de la Cour des Aides, commissions, etc. — Lettres patentes du Roi et arrêts du Conseil d'État relatifs aux octrois de Bar-sur-Seine. — Nomination, par Nicolas Vignier, président en l'Élection, d'un commis héréditaire à faire les rôles de la ville de Bar-sur-Seine. — Présentation au Roi d'un candidat aux fonctions d'huissier en l'Élection de Bar-sur-Seine, cette présentation faite par Gaston, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Orléans, de Valois et de Chartres, comte de Blois, agissant comme tuteur de sa fille, dame de Bar-sur-Seine ; nomination de cet huissier par le Roi. — Nomination d'un garde de la grande fauconnerie, par Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, grand fauconnier de France. — Nomination de Jean Bernodat aux fonctions de président en l'Élection en remplacement de Nicolas Vignier. — Sentence de l'Élection de Bar-sur-Seine ordonnant l'affichage d'un arrêt de la Cour des Aides rendu contre Jean Le Martin, président en l'Élection de Bar-sur-Seine, lequel arrêt déclare applicable dans l'Élection de Bar-sur-Seine un arrêt de la même Cour rendu en 1598 contre Louis de Villeprouvée, président en l'Élection de Troyes, pour régler les rapports du président avec les autres membres du tribunal, etc. (Les gages des officiers de l'Élection étaient alors ainsi fixés : Vignier, président, 200 livres ; Manassès Guillaumot, lieutenant, 200 ; Jean Douge, élu, 135 ; Jacques Coqueley, élu, 250 ; Étienne Bourbonne, élu, 100 ; le procureur du Roi, 10 ; Léonard Texier, greffier, 20 ; Lazare Coqueley, contrôleur, 110 ; Pierre Coqueley, aussi contrôleur, 275 ; total : 1,330 livres.)

C. 2221. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1650-1652. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine. — Ordonnances des élus du duché de Bourgogne rejetant une requête adressée au duc de Vendôme par les élus de Bar-sur-Seine, pour obtenir décharge de l'arriéré des impositions du comté. — Lettre du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, aux élus de Bar-sur-Seine pour les inviter à faire exécuter la délibération des élus des États de Bourgogne qui a nommé le sieur Lécuyer receveur de l'Élection. — Requête, adressée aux élus de Bar-sur-Seine par le procureur du Roi, et constatant qu'en 1652 les paroisses et hameaux du comté devaient encore plus de 80,000 livres sur les impositions des années 1646-1650.

C. 2222. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1655-1660. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine. — Arrêt de la Cour des Aides qui suspend pour trois mois Jean Gombault, substitut en l'Élection de Bar-sur-Seine. — Délibération des élus qui nomment député aux États de Bourgogne François Douge, lieutenant en l'Élection. — Protestation des élus de Bar-sur-Seine contre la commission de subdélégué donnée par Bouchu, intendant de Bourgogne, à Jean de Lausserois, prévôt dudit Bar.

C. 2223. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1659-1662. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine entre honorables hommes Guyot Drouin, Nicolas Poupot, Jean Delacroix et Étienne Robert, maire et échevins de cette ville en 1656, d'une part ; nobles hommes Pierre Coqueley, conseiller du Roi, élu maire de Bar en 1658, François Durud, lieutenant particulier au bailliage, maire de Bar en 1660, etc., d'autre part ; — entre le fermier du droit de courtepinte, le fermier général des aides de l'Élection, le receveur du domaine de Bar et divers particuliers, etc.

C. 2224. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1667-1671. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine, pour et contre François Legendre, fermier général des Aides de France; — Nicolas Baudot, receveur des tailles de l'Élection ; — Noble homme, Nicolas Vauthier, maire de Bar-sur-Seine ; — l'adjudicataire des octrois et du gourmetage de la même ville, etc.

C. 2225. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1674-1679. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine, à la requête de : Martin Dufresnay, fermier général des formules et des aides de France ; — François Bailly, receveur des tailles de l'Élection ; — Pierre Delacroix, prêtre, chapelain de la chapelle du Saint-Sacrement, fondée en l'église paroissiale de Bar-sur-Seine. — Signification d'appel par le procureur du roi Gombaut, à l'occasion d'une cote d'office, fixée au profit de M. Alexandre Baillot, par François Du Rud, lieutenant en l'Élection, Éléonore Tarsens, Pierre Malleroy et Nicolas Belin, élus. — Présentation au Roi, par Anne Marie Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, et par la grâce de Dieu duchesse de Montpensier, etc, d'Étienne Bourbonne, candidat aux fonctions d'élu en l'Élection de Bar-sur-Seine ; nomination par le Roi, d'Étienne Bourbonne, aux fonctions d'élu.

C. 2226. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1697-1704. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine. — Réceptions de commis buralistes pour les paroisses de Buxeuil, Ricey-Bas, Ricey-Haut, Ricey-Haute-Rive, Celles, Choiseul, de commis aux exercices et de commis aux inventaires, présentés par Gabriel Babeau, directeur des Aides de Bar, pour Pierre Perrine, fermier de l'Élection. (Le tribunal était alors composé de MM. de Malleroy, Grillard, Hérault de La Closture, Belin, Garreau, Charlot, Bourbonne, Coqueley, Bonnemain. — Décision qui fait commencer les vacances le 11 septembre, et fixe leur terme à la Saint-Martin. Pendant ce temps il y aura tous les vendredis audience de vacation.

C. 2227. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1704-1719. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine, à la requête de Jean de La Cassaigne, fermier des Aides de l'Élection ; — Germain Gauthier, adjudicataire général de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume de France; — Nicolas Bréjard, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel ; — Nicolas Seguin, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection ; — André Charlot, conseiller du Roi en l'Élection, plaidant contre Bernard Salomon, grenetier au grenier à sel, etc.

C. 2228. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1719-1745. — Sentences rendues par les élus de Bar-sur-Seine, à la requête : de François Terrey, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeuil et autres lieux ; — de Jean Patou, fermier des aides de l'Élection ; — du receveur des Traites des Riceys; — du receveur des Aides au département des Riceys ; — de Georges François Jacquot, chanoine du chapitre de Juilly-le-Châtel ; — de Pierre Paul Le Texier, greffier-en-chef de l'Élection commis à la recette des impositions du comté de Bar-sur-Seine.

C. 2229. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1703-1774. — Enregistrement des mandements du Roi, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides, etc. — Commission de second président en l'Élection de Bar-sur-Seine, accordée par le Roi à André Charles, élu en cette Élection. — Nomination de Thomas Bluget, aux fonctions de président au grenier à sel de Mussy-l'Évêque. — Provisions de président en l'Élection de Bar-sur-Seine, obtenues par Laurent Hérault de La Closture, assesseur en cette Élection. — Bail des Aides des Élections de Bar-sur-Seine et de Clamecy, avec les formules de Bourgogne et de Bresse, moyennant 100,000 livres par an. — Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris, qui maintient le sieur de Bretagne en possession de noblesse. — Nomination de Claude Coqueley, aux fonctions de secrétaire du Roi. — Ordonnance du Roi portant règlement pour la nomination des collecteurs des tailles. — Arrêt du Conseil d'État concernant le monopole de la vente du café, ce monopole accordé à la Compagnie des Indes.

Élection de Troyes.

C. 2230. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1607-1695. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Ordonnance du roi Louis XIII confirmant celles de Charles VII et d'Henri IV, qui décident que les habitants des villages voisins de Troyes, à deux lieues à la ronde, seront contraints de travailler par corvée au curage des fossés de cette ville et des bras de la Seine qui la traversent. — Sous-baux du huitième denier. — Commission de receveur des Aides et tailles de l'Élection de Troyes, accordée par Louis XIII à Nicolas Simon. — Bail général des Aides de France, pour les huit années, 1619-1627. — Arrêt du Conseil d'État por-

tent que la défense aux habitants d'une localité, de fréquenter les cabarets de cette localité, doit être observée seulement les dimanches et jours de fête pendant le service divin. — Lettres de Louis XIII, qui donnent à Louis de Villeprouvée, président en l'Élection de Troyes, mission de vendre les offices de sergent héréditaire des Aides et tailles des paroisses de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2231. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1633-1637. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Commission de procureur en l'Élection de Troyes. — Édit supprimant l'hérédité des cabaretiers. — Ordonnance du cardinal de Richelieu, grand maître et surintendant général de la navigation et du commerce de France, qui retient et réserve Jean Cytois pour l'un des commissaires entretenus pour le service du Roi en la marine. — Commission d'avocat du Roi aux bailliage, siége présidial, Élection, prévôté, maréchaussée, eaux et forêts, monnaie, traites foraines, grenier à sel de Troyes. — Édit portant création d'un office de contrôleur, visiteur, marqueur de papier dans chaque localité où il se fabrique du papier. — Ordonnance du comte de Vaubecourt, conseiller du Roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, maréchal de ses camps et armées, son lieutenant-général en la ville, comté et évêché de Verdun, prescrivant aux élus de Troyes de faire lever sur les paroisses les plus aisées de l'Élection, 800 soldats capables de servir le Roi. — Lettre de Louis XIII au sieur Vignier, baron de Barbezieux, Villemaur, Juilly et Saint-Liébault, pour le charger de se rendre à Troyes, Reims, Château-Thierry, Sens, Auxerre, Joigny, afin d'exciter les habitants à fournir le plus de soldats possible pour résister aux ennemis qui ont envahi la Picardie.

C. 2232. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1665-1670. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Arrêt du Conseil d'État qui, sur la requête du chancelier Séguier, seigneur de Villemaur, Saint-Liébault et Dierrey-Saint-Pierre, enlève à l'Élection particulière de Villemaur la connaissance des contestations auxquelles donnent lieu les rôles de l'Élection particulière de Villemaur, et donne aux élus de Troyes pouvoir de juger ces contestations. — Arrêts de la Cour des Aides, qui reconnaissent nobles les sieurs Isaak de Portebize, Josias Lecourtois, Georges de Renard, seigneur de Puiseaux et des Bordes, paroisse d'Auxon, etc. — Commission de président en l'Élection de Troyes pour Jean Comparot. — Ordonnances de l'intendant Lefebvre de Caumartin, déclarant noble les sieurs Courtois, écuyer, conseiller au bailliage de Troyes; et Le Roy de Longeville, sieur de Châtres, demeurant à Landreville, Élection de Bar-sur-Seine; — défendant aux officiers de l'Élection d'élargir les prisonniers détenus pour tailles, etc. — Lettre de Louis XIII qui nomme un soldat religieux-lai à l'abbaye de Vauluisant. — Ordonnance du même qui détache les terres de Montsuzain et de Voué du marquisat d'Isle et de la baronnie d'Arcis, qui les réunit aux terres de Saint-Martin et de Saint-Remi-sous-Barbuise, jusque-là tenues en franc-aleu, et des dites terres constitue une baronnie héréditaire en faveur de François Du Vouldy. — Suppression du nom d'Aillefou, par réunion de ce fief à celui de Girosdot, aujourd'hui Gérosdot.

C. 2233. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1670-1677. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Provisions de greffier ancien en l'Élection de Troyes. — Lettres patentes pour les ermites de Notre-Dame-du-Hayer. — Déclaration du Roi sur les priviléges des maitres de poste. — Commission de receveur des tailles de l'Élection pour Me Guillaume Rathier, conseiller du Roi.

C. 2234. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1680-1687. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Provision de conseiller du Roi, élu en l'Élection de Troyes, pour Pierre Corrard, avocat en Parlement. — Arrêt du Conseil concernant la noblesse : des sieurs Charles, Georges, Louis et Robert de Bruneteau frères; — de Pierre d'Haranguier; — d'Augustin Ragon, seigneur de Bange. — Bail du droit de seigneuriage et doublement d'icelui, sur les ouvrages d'or et d'argent, fait aux orfèvres de la ville de Troyes. — Déclaration du Roi portant révocation des priviléges accordés jusque-là aux pères de dix ou douze enfants. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, Le Febvre de Caumartin, concernant la noblesse : de Louis de Bellanger, écuyer; — d'Antoine de Champigny, seigneur de Balignicourt; — de François de Saint-Privé, écuyer, seigneur d'Arrigny. — Ordonnance de Bouchu, intendant de Bourgogne, reconnaissant la noblesse de Valeran de Conigan, écuyer, demeurant à Lentille. — Arrêt du Conseil d'État sur le remboursement des charges d'un certain nombre d'officiers des Élections et greniers à sel. — (Officiers de l'Élection de Troyes conservés en 1685 : Jean Comparot, président; François Laurent, lieutenant; Joseph Gombaut, élu, grenetier; Pierre Poterat, élu, grenetier; Pierre Paillot, élu, contrôleur; Claude Belin, élu, contrôleur.) — Officiers dont les charges seront remboursées : à l'Élection de Troyes, un lieutenant, un assesseurs, deux élus, un procureur du Roi; au grenier à sel de

Troyes, un président, deux grenetiers, un procureur du Roi ; à l'Élection particulière de Villemaur, un élu particulier ; au grenier à sel de Villemaur, un président, un avocat du Roi, un procureur du Roi. — Provisions de la charge de maître de la poste de Pont, transférée aux Trois-Maisons, et de celle de maître de la poste de Méry, transférée au Pavillon ; ces provisions conférées par François-Michel Letellier, marquis de Louvois, secrétaire d'État, surintendant-général des postes.

C. 2235. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1680-1692. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Commissions de salpêtriers délivrées par le maréchal d'Humières, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France. — Provisions de l'office d'élu-assesseur en l'Élection et grenier à sel de Troyes, pour Pierre Perricart. — Lettres patentes décidant que le bourg de Beaufort (Aube), s'appellera désormais Montmorency. (La terre de Beaufort venait d'être érigée de nouveau en duché, par lettres-patentes de mai 1688, obtenues par Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, et le prince de Condé venait de faire donner le nom d'Enghien au duché de Montmorency, possédé par lui). — Inventaire des titres de noblesse de Pierre-Charles Boulanger, écuyer, seigneur de Magnicourt. — Arrêt du conseil privé du Roi portant règlement entre les officiers de l'Élection et ceux de la prévôté et des Eaux et Forêts touchant la préséance. — Quittances de finance pour l'office de greffier des rôles de diverses paroisses. — Provisions de l'office d'élu, grenetier et contrôleur en l'Élection et grenier à sel de Troyes, pour Jean Corps. — Bail des domaines de Champagne, par Christophe Charriere, adjudicataire général des Aides. — Provisions de contrôleur des exploits, — de greffier de l'écritoire de la paroisse de Chantemerle.

C. 2236. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1698-1705. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Édit portant création de 400 greffiers des domaines des gens de main-morte. — Déclaration du Roi contre les usurpations de titres de noblesse. — Baux de la ferme des chapeaux ; — de la marque de l'or et de l'argent. — Provisions de l'office : de garde du corps de Son Altesse Royale M. le duc d'Orléans, pour M. de Saint-Germain, demeurant à Piney ; — de conseiller du Roi, receveur ancien des tailles, pour Nicolas Hérault ; — de capitaine des bourgeois de Méry, pour Nicolas Bourgeois ; — de gentilhomme servant dans la grande fauconnerie de France, pour Galien Du Haut-Chesne. — Arrêt du Conseil d'État changeant le timbre de la Généralité de Champagne, sur la requête de Charles Danisy, fermier des formules. — Déclaration du Roi pour levée de droits sur les dentelles. — Commission de conseiller du Roi, receveur du tabac en la ville de Troyes. — Quittances de la finance de syndic perpétuel de diverses communautés.

C. 2237. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1705-1707. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Édit portant création d'offices de vendeurs de porcs, de contrôleurs au partage du minot de sel, de courtiers agents de change, de conseillers auditeurs des comptes des receveurs des consignations, de greffiers des arts et métiers, etc. — Provisions de l'office de conseiller du Roi, second président en l'Élection de Troyes, pour Claude-Nicolas Comparot. — Déclaration du Roi concernant les priviléges de l'abbé de Macheret. — Commissions des charges de juré crieur des enterrements à Villenauxe, — de lieutenant de la compagnie de bourgeoisie de la même ville, — de greffier au grenier à sel d'Arcis.

C. 2238. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1714-1720. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Provision des offices de lieutenant provincial de l'artillerie de France, au profit de François Chambault de Léeluse, — de premier président en l'Élection de Troyes, pour Claude-Nicolas Comparot. — Arrêt de la Cour des Aides, qui fait défense aux juges de se trouver aux audiences ni faire fonction de judicature autrement qu'en robe et bonnet carré. — Lettres patentes du Roi pour la liberté du commerce sur les côtes d'Afrique. — Procuration donnée par le sous-fermier des Aides à Antoine Duflot, pour remplir les fonctions de directeur des formules. — Lettres patentes en faveur des religieux et religieuses de l'observance de Saint-François et de Sainte-Claire, enregistrées sur requête des Cordeliers de Troyes. — Lettres de noblesse pour Jean-Baptiste Du Bois, seigneur de Montplainchamp, demeurant à Bourdenay (Aube). — Provision de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Troyes, pour Pierre-Jacques Doë. — Lettres patentes portant maintenue de noblesse d'extraction, au profit du sieur Poterat. — État des gages des receveurs généraux des vingt généralités des pays d'élection. — Lettre de relief de dérogeance de noblesse pour Pierre Paillot, ancien procureur du Roi en l'Élection de Troyes.

C. 2239. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1725-1730. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Bail de la ferme des toiles. — Provisions de con-

seiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Villemaur, pour Edme-Jacques Chevalier. — Commission pour vendre de la poudre à Méry-sur-Seine. — Provisions de maréchal de la forge du haras établi en Normandie ; ces provisions données par le grand écuyer de France à Jean Lemaire, demeurant à Troyes. — Transaction entre Messieurs du grand séminaire de Troyes et les habitants de Saint-Gilles, au sujet des tailles. — Bail de la ferme des octrois de Troyes, etc.

C. 1240. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1731-1750. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Provisions : de secrétaire du Roi et de la grande chancellerie de France, pour Nicolas Guiard ; d'élu en l'Élection de Troyes, pour Pierre Guérard, seigneur du Chemin et de La Vacherie ; de président en l'Élection de Troyes, pour Jean Comparot, conseiller au bailliage et siége présidial ; de chirurgien-juré du Roi, pour Nicolas Millon. — Commissions : de garde du tabac ; — de receveur des traites foraines de Troyes ; — de greffier de la communauté des maîtres chirurgiens de Villenauxe. — Inventaire des titres de noblesse de la famille Puget, originaire du Languedoc. — Titres de noblesse de Louis de Condé, écuyer. — Brevets de maîtres de poste aux Trois-Maisons et aux Granges. — Arrêt du Conseil d'État établissant la noblesse de Louis-Mathieu de Grenonville, ancien garde-du-corps, demeurant à Troyes. — Assemblées d'habitants accordant des diminutions de taille à diverses personnes, notamment à des maîtres d'école. — Donations de biens par des parents à leurs enfants.

C. 2241. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1750-1760. — Enregistrement des mandements du Roi, etc. — Commission de greffier ancien en l'Élection de Troyes, pour Louis-Claude Moreau ; — de porte épée du parement, pour Claude-Raphaël Dufour ; — de conseiller du Roi, receveur ancien des tailles de l'Élection de Troyes, pour Charles-Jacques Harlan ; — de conseiller du Roi, élu en l'Élection de Troyes, pour François-Félix Nortas, Jacques Truelle, Jacques Paillot, Pierre de La Huproye, Jean-Joseph Walbier ; — de premier valet des pages de la petite écurie du Roi, pour François Pougeon de Barmont ; de conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Troyes, pour Gabriel Pistolet ; — de président en l'Élection de Troyes, pour Edmond-Joachim Guerard. — Lettres d'honneur pour Jean-Baptiste Labrun, Antoine Paillot de Montabert, Nicolas Bourote, Pierre Guérard, conseillers du Roi, élus en l'Élection de Troyes, et pour Pierre Bazin, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Troyes, qui, bien que démissionnaires, conserveront le titre et les avantages honorifiques attachés à leur charge. — Lettres patentes d'érection de la baronie de Villemaur et Saint-Liébaut en duché d'Estissac. — Provisions : de garde à cheval près de la personne de M. le comte de Grandpré, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie ; — de changeur en la ville de Villenauxe ; — de garde du gouvernement de Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté ès provinces de Champagne et de Brie (sur rapport du chevalier de Montazet, capitaine de la compagnie des gardes du gouvernement,) ; — de garde de Jean-Louis-Nicolas Le Bascle, marquis d'Argenteuil, lieutenant-général pour sa Majesté ès pays de Champagne et de Brie, gouverneur de la ville de Troyes. — Lettres de retenue de garde de la porte du Roi. — Traités entre diverses communautés et leurs maîtres d'école. — Commissions de garde chasse, de vendeur de sel à petite mesure. — Provisions de secrétaire de la maison et couronne de France, pour Jacques de Mauroy de Villemoyenne. — Lettres patentes accordées à la requête de Jean-Nicolas Paillot, et érigeant la terre de Thennelières en comté, sous la dénomination de comté de Paillot. — Brevets de maître de poste de Montiéramey et de Troyes.

C. 2242. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1741-1767. — Enregistrement des édits et déclarations du Roi, des arrêts de son Conseil et de la Cour des Aides qui doivent être portes sur un registre spécial, en exécution de l'arrêt du Conseil du 2 mars 1731. — Déclaration du Roi concernant l'imposition à la taille des femmes séparées de leurs maris. — Bail de la ferme des octrois de la ville de Troyes. — Édit prescrivant la suppression de l'impôt du dixième, établi par la déclaration du 29 août 1741, et la levée du vingtième. — Bail des fermes générales, unies sous le nom de Jean Girardin. — Nouveau règlement pour la marque de l'or et de l'argent. — Arrêt de la Cour des Aides, qui accorde aux officiers de l'Élection de Troyes la préséance sur ceux des traites foraines de la même ville. — Tarif général des ports de lettre : de Paris à Arcis, Les Trois Maisons, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes, Villenauxe, 6 sous ; de Paris à Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vendeuvre, 7 sous. — Lettres patentes concernant l'abonnement du don gratuit de la ville de Troyes. — Édit du Roi qui ordonne le dénombrement des biens fonds du royaume. — Déclaration concernant le cadastre général et le remboursement des dettes de l'État.

C. 2243. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1652. — Jugements rendus par les élus à la requête : de Baptiste Corrard, substitut du procureur du Roi ; — de Laurent Gallée, procureur fiscal au duché de Beaufort ; — des fermiers du vingtième et du huitième et des collecteurs de diverses communautés. — Sentence rendue sur mandement du Roi, et décidant qu'Edme Gumery, seigneur du Chemin, demeurant à Saint-Parres-les-Vaudes, archer des gardes du corps du Roi, depuis plus de vingt-deux ans, pourra, après avoir fait cession de sa charge, jouir sa vie durant, des privilèges qui y sont attachés. — Nomination d'Édouard Angenoust aux fonctions de conseiller élu et contrôleur triennal. — Sentences des élus ordonnant l'enregistrement de lettres patentes de la reine Anne d'Autriche, qui nomment maître des requêtes de l'hôtel Jacques de Minette, écuyer, sieur des Gravières et de Vaux près de Vitry en Perthois. — Réception de Louis Guillaume, successeur de l'élu Gilles Le Marguenat.

C. 2244. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1653. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs des tailles de Clérey ; — de Jean Goussey, avocat en Parlement, demeurant à Méry-sur-Seine ; — du collecteur des fourrages de Maupas ; — de Nicolas Bernard, fermier du greffe des présentations de l'Élection ; — du commis à signer les rôles anciens de Dierrey ; — de la communauté des mégissiers, propriétaire de l'office de contrôleur des cuirs, à Troyes ; — du greffier des tailles de la paroisse de Saucey ; — de noble homme Jean Collot, avocat en Parlement ; — de noble homme Bonaventure Bailly, avocat en Parlement ; — de Nicolas Simon, receveur des tailles, etc.

C. 2245. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1676. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des marguilliers de l'église de Saint-Thibaut ; — de Martin Dufresnay, fermier général des aides de France et droits joints ; — du buraliste de Montangon ; — du syndic de Mesnil-Scellières ; — de Jean Guy, avocat, demeurant à Chaource ; — du procureur du Roi et de Jean Nivelle, adjudicataire du droit de contrôleur des cuirs de Troyes ; — de noble homme Jean Hérault, receveur des tailles ; — du commis buraliste de Villacerf ; — du syndic des habitants de Droncels, etc. — Membres du tribunal de l'Élection, présents aux audiences : Comparot, Lemuet de Jully, Laurent, Paillot, Gombaut, Jourdain.

C. 2246. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1676. — Jugements rendus par les élus, à la requête : du collecteur des tailles de Bûchères ; — du syndic de Saint-Parres-les-Vaudes ; — de Mathieu d'Angerville, écuyer, seigneur de Précy-Notre-Dame, capitaine, exempt des gardes de la Reine ; — de nobles hommes, Jacques et Odart Forest, enfants et héritiers de feu noble homme Jean Forest, vivant conseiller du Roi et élu en l'Élection de Troyes ; — de Louis de Vienne, écuyer, seigneur des Girosdotz, lieutenant particulier, civil et criminel au Châtelet de Paris, y demeurant ; — de Jean de Monbleureu, écuyer, demeurant à Blaincourt ; — du commis buraliste de la paroisse d'Auzon, etc.

C. 2247. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1677. — Jugements rendus par les élus à la requête : d'honorable homme Antoine Michelin, marchand papetier, demeurant à Troyes ; — de Pierre d'Haranguier, écuyer ; — de Louis Denise, marchand, bourgeois de Troyes ; — d'honorable homme Claude Dorce, maire de la ville de Troyes, plaidant contre le receveur des tailles, au sujet d'une saisie de grains ; — d'Edme Nivelle, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Villemaur ; — de noble Pierre Potterat, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Troyes ; — d'Étienne de Vienne, écuyer, sieur de La Tuilerie, syndic des créanciers des habitants de Saint-Benoît-sur-Vanne, etc.

C. 2248. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1677. — Jugements rendus par les élus à la requête : de Philippe Hilaire, adjudicataire des octrois de la ville de Troyes ; — des habitants de Laines-aux-Bois, Massey, Chauchigny, etc ; — d'honorable homme Edme de Bure, marchand papetier à Troyes ; — de la communauté des tanneurs de Troyes ; — de Pierre Collot, buraliste et contrôleur des exploits à Ramerupt ; — du buraliste de Saint-Phal ; — du vicaire de Laines-aux-Bois ; — de la communauté des marchands merciers, greffiers, jouailliers, toiliers, lingers et pourpointiers de la ville de Troyes. — Audience les mardi, jeudi et samedi.

C. 2249. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1677-1678. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des habitants de Bray, d'Assenay, etc ; — de Louis de La Ferté, conseiller du Roi, son procureur en toutes les juridictions de la ville de Troyes ; — d'Henri Desguerrois, avocat à la Cour, bailli du duché de Piney ; — d'honorable homme, Nicolas Lemuet, marchand, demeurant à Troyes ; — de Lupien Drouin, greffier en chef au bureau général de la ferme à Troyes ; — de noble homme Jacques Grandamy, bourgeois de Troyes.

C. 2250. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1677-1678. — Jugements rendus par les élus, à la requête : des habitants de Bouilly, Massey, Assenay, Bûchères, Saint-Pouanges, Villemoiron, Lirey, Auzon, etc ; — du recteur d'école de Vinet ; — de Nicolas Viard, capitaine enseigne du faubourg Croncels de Troyes du côté de Saint-Gilles ; — de noble homme Paul de Villette, commissaire ordinaire de l'artillerie de France ; — de Guillaume Rathier, receveur des tailles de l'Élection de Troyes ; — de Jean-Baptiste de Saligny, avocat en la Cour ; — de François Lalou, directeur des aides au département d'Arcis ; — de noble homme, Alexandre Legrand, receveur des consignations au bailliage et siège présidial de Troyes.

C. 2251. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1678-1679. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Claude Delacour, mayeur en la justice de Laubressel ; — de Germain Barrois, procureur fiscal en la justice de Courcelles ; — de Moyse Habert, lieutenant en la justice de Macey ; — de Pierre Nevelet, écuyer, seigneur de Dosches, conseiller du Roi, trésorier de France, général des finances et grand voyer en la province de Champagne, demeurant ordinairement à Troyes ; — de Pierre Potherat, sieur de Thurey, demeurant à Troyes ; — de Guillaume Bazin, salpêtrier ordinaire de Sa Majesté, demeurant à Laines-aux-Bois ; — des habitants de Lesmont, Saint-Remi-sous-Barbuise, Mesgrigny, etc ; — de Nicolas Brossemont, lieutenant en la justice de Lusigny ; — de Pierre Hollier, lieutenant en la Justice de Fay, etc. — Membres du tribunal de l'Élection présents aux audiences : Comparot, Laurent, Paillot, Gombaut, Lemuet de Jully, Léger, Poterat, Aubry, Delahuproye.

C. 2252. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1679-1680. — Jugements rendus par les élus de Troyes à la requête : de la communauté des mégissiers de Troyes ; — du buraliste de la paroisse de Saint-Lyé ; — des collecteurs des tailles d'Arrembécourt, Cervet, Thennelières, Crésantignes, Herbisse, etc. ; — de la communauté des marchands tanneurs de Troyes ; — de Germain Bernard, lieutenant en la justice de Cloyes ; — d'Edme Gauffre, lieutenant en la justice de Montabert ; — de Jacques Buisson, fermier-général des domaines du Roi ; — du commis-buraliste de la paroisse de Bouilly ; — de Jacques Bottat, lieutenant en la justice de Laines-aux-Bois ; — de Philippe Hilaire, adjudicataire des octrois de la ville de Troyes ; — des dames supérieure et religieuses du couvent des Carmélites de Troyes ; — de Jean Champenois, avocat en parlement, bailli d'Isle-Aumont, demeurant à Troyes ; — de Jacques Honnet, lieutenant en la justice de Saint-Jean-de-Bonneval, etc.

C. 2253. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1679-1680. — Jugements rendus par les élus de Troyes à la requête : du buraliste et distributeur de papier de Mesnil-Scellières ; — de François Lévesque, Louis Lebrun, Louis Cagney, Paul Rigolley, Jean Blanchard, Nicolas Barrois, Nicolas Moret, Nicolas Gobin, procureurs en l'Élection de Troyes ; — de Louis Hocquet, écuyer, sieur du Moulinet, gentilhomme de la grande fauconnerie de France ; — d'Edme Gaune, procureur fiscal en la justice de Daudes ; — de demoiselle Madeleine Sauvelet, veuve de Jean Le Nerat, chevalier du guet de la ville de Troyes ; — de Claude Navarre, avocat en Parlement, lieutenant au bailliage de Jaucourt ; — de Charles Bourgeois de La Martinière, adjudicataire de la ferme des octrois de la ville de Troyes ; — de Noël Charvet, docteur en médecine, demeurant à Beaufort ; — d'Antoine Deresnesson, président, prévôt et juge ordinaire de la ville de Vassy, ancien président au grenier à sel de Beaufort ; — du maître d'école de Montgueux, etc.

C. 2254. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1680-1683. — Jugements rendus par les élus de Troyes à la requête : de Charles-Henri de Vienne, écuyer, capitaine, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Étienne de Vienne, écuyer, sieur de La Thuillerie, son père ; — d'honorable homme Jean Labrun, capitaine des arquebusiers de Troyes ; — de Claude Boutet, fermier-général des aides ; — des buralistes de la paroisse d'Allibaudières, Nogent-sur-Aube, Villechétif ; — d'Edme Milon, procureur fiscal en la justice d'Auzon ; — de Jean Cadet, mayeur en la justice de Montaulin ; — de Pierre Des Bœufs, écuyer, garde-du-corps du Roi ; — de Claude de Berey, capitaine de la forêt d'Aumont ; — de François Bruyant, fermier des droits sur le papier et le parchemin timbrés, ou autrement dit des formules de la Généralité de Champagne ; — des maîtres-gardes des boulangers de Troyes ; — d'honorable homme Antoine Michelin, marchand papetier à Troyes.

C. 2256. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1680-1687. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des habitants d'Assencières, des Noës, de Souligny, etc. ; — de Nicolas Bezanson, lieutenant en la justice de Lépine ; — d'honorable homme, Claude Boulard, marchand, demeurant à Villeneuve, près de Bar-sur-Seine ; — d'honorable homme, Nicolas Berthelin, capitaine enseigne de la compagnie

des arquebusiers de la ville de Troyes ; — de François Beaufils, écuyer, gendarme de la garde écossaise du Roi et auparavant de défunte la reine, mère de sa Majesté, demeurant à Montreuil ; — du meunier du moulin à tan de Villy-le-Maréchal ; — des buralistes de Saint-Lyé, de Lusigny ; — d'honorable homme, Claude Matagrin, marchand, héritier à cause de sa femme, de noble homme Jean Collot, élu en l'Élection de Troyes ; — d'Hiérôme de Voulges, intéressé aux aides et directeur des aides de l'Élection de Troyes ; — du supérieur et des religieux du couvent de Saint-Antoine, au faubourg Saint-Martin de Troyes ; — de noble homme Nicolas de Lahupproye, conseiller du Roi, élu ; — de M[lle] Anne Tetel, veuve de noble homme Anthoine Paillot, lieutenant en l'Élection de Troyes ; — d'Anthoine Carrey, lieutenant général au bailliage de Brienne, etc.

C. 2256. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1682-1683. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des habitants de Saint-Phal, Payns, Plancy, Arcis-sur-Aube, Barberey, Montiéramey, etc. ; — du commis aux regrats et distribution du sel à petite mesure ; — de Gérard Martin, fermier des aides de l'Élection de Troyes ; — de Nicolas Gillebert, procureur fiscal en la justice de Mesnil-Sellières ; — de Pierre Lasnier, lieutenant en la justice d'Eschenilly ; — des collecteurs des tailles de Larivour, Montiéramey, etc. ; — de Louis de La Ferté, écuyer, conseiller du Roi, son procureur en toutes les juridictions royales de la ville de Troyes, légataire universel de feue dame Catherine Nivelle, sa mère ; — de demoiselle Anne Dupont, veuve de Pierre Martel, officier chez le Roi, demeurant à Faux-Fresnay ; — du buraliste de Bouilly ; — de Jean Milon, lieutenant en la prévôté de Pargues, etc.

C. 2257 (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1683-1684. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des habitants de Vauchassis, Pelmontier, Rouilly-les-Sacey, Bonsacq, etc. ; — de Bonaventure Ninoreille, lieutenant en la prévôté de Bouilly ; — de Pierre Des Bœufs, écuyer, ancien garde-du-corps du Roi ; — des collecteurs de Longueville, Culoison, Montaulin, Laines-aux-Bois, etc. ; — de François Legendre, ci-devant fermier des aides ; — du maître d'école de Lesmont ; — de Pierre Paillot, conseiller au grenier à sel de Troyes ; — de Messire Eustache Lenoble, ancien président et lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Troyes ; — de Pierre-Jean-Jacques Acaut de Bussière, ci-devant directeur des formules de l'Élection ; — de Jean Hédouin, receveur des domaines du Roi à Arcis ; — de Claude-Charles Boulanger, écuyer, seigneur de Magnicourt ; — de Jean Pajot, fermier des domaines du Roi en la ville et Élection de Troyes ; — du maître d'école de Torcy-le-Grand ; — des buralistes de Saint-Germain, Orvilliers, Saint-Nabord, etc. ; — de Sébastien Nieps, piqueur au vol pour corneille de la grande fauconnerie de France ; — de François Passerat, fermier du double huitième de la ville de Troyes, etc.

C. 2258. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1683-1684. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Pierre Verdin, lieutenant au bailliage de Gyé-sur-Seine ; — d'Étienne Simon et Jean Hérault, receveurs des tailles de l'Élection de Troyes ; — des syndics de La Rivière-de-Corps, Culoison, Sainte-Savine, etc. ; — de Gérard Martin, fermier des aides de l'Élection ; — des maires et échevins de la ville de Troyes ; — de la communauté des procureurs en l'Élection de Troyes ; — de Jean Drossement, lieutenant en la justice de Lusigny ; — des buralistes de Fay, Villechétif ; — de Jean Hauréau, demeurant à Lusigny ; — d'honorable homme, Antoine Thomas, directeur du tabac, demeurant à Troyes, etc.

C. 2259. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1683-1684. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de noble homme Pierre Laurent, bourgeois de Troyes ; — du syndic des habitants de Saint-Martin ; — de François Passerat, fermier du double huitième et des octrois, etc.

C. 2260. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1684-1685. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Charles Havard, directeur et receveur général des aides de l'Élection de Troyes ; — de Claude Fromont, procureur fiscal à Somme-Fontaine ; — de Nicollas Grillot, garde des traites foraines et au grenier à sel de Troyes ; — de Nicolas Lasnier, avocat en Parlement, bailli de Saint-Phal ; — de Nicolas Hugot, commissaire receveur général héréditaires des deniers provenants des saisies réelles des bailliage, présidial, prévôté, Élection, grenier à sel et autres justices et juridictions de la ville de Troyes ; — de Charles Blampignon, voiturier par eau de Méry-sur-Seine ; — des religieuses et couvent des Ursulines de Troyes ; — de François Bruyart, fermier général des formules de Champagne ; — de Joseph de Lutel, capitaine, seul commandant la compagnie du noble jeu de l'arquebuse de Troyes ; — de Charles Mouy, bourgeois de Paris, procureur fiscal d'Arcis-sur-Aube ; — de Jean Fauconnet, fermier général des fermes unies de France ; — du commis à

la recette des droits du domaine du Roi à Arcis-sur-Aube ; — de Pierre Damet, procureur fiscal à Montaulin ; — de Claude Charbonnet, lieutenant en la justice de Saint-Lye ; — du commis aux formules de Méry-sur-Seine ; — de noble Jean de Corberon, seigneur de Saint-Aventin, conseiller du Roi, son président au présidial de Troyes ; — de la communauté des mégissiers et parcheminiers de la ville de Troyes ; — de Nicolas Paillot, lieutenant-général en l'Élection de Troyes ; — de noble homme, Jean Gallien, seigneur du Haut-Chêne, ci-devant receveur au grenier à sel de Villemaur ; — du buraliste de Brantigny, etc.

C. 2261. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1687-1689. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Jean Lauxerrois, prévôt de Bar-sur-Seine ; — de Jean Joneau, fermier des aides, papiers et parchemins timbrés de l'Élection de Troyes ; — de François Passerat, régissant pour la ville de Troyes la ferme des octrois, suivant l'ordre de l'intendant ; — de Gérard Martin, ci-devant fermier des aides ; — de Jean Fauconnet, ci-devant fermier général des Gabelles de France ; — d'Antoine Piat, procureur fiscal à Champigny ; — de noble homme Gédéon Ricard de La Chevaleraye, demeurant aux Vasseaux, paroisse du Chesne ; — d'Antoine de Vienne, écuyer, seigneur de Plancy, demeurant à Bar-sur-Seine ; — de Jean Rignier, fermier du droit de seigneuriage, et de la marque sur l'or et l'argent fabriqués et mis en œuvre dans la Généralité de Champagne ; — de Claude Deheurles, lieutenant en la mairie foncière du faubourg Saint-Jacques ; — de Paul Mandonnet, commissaire à l'inspection des manufactures de Champagne ; — de Claude Maury, lieutenant au bailliage de Chavanges ; — du commis buraliste de Mesnil-Scellières ; — de Jean-Jacques Labbé, directeur général des aides, papier et parchemin timbré de l'Élection de Troyes ; — de Pierre Domergue, admodiateur général des gabelles de France, — du contrôleur des exploits d'Aix-en-Othe ; — de François Pairant, fermier des aides de l'Élection de Troyes ; — de Louis Hocquet, sieur du Moulinet, gentilhomme de la grande fauconnerie de France, demeurant au Moulinet, paroisse de Pont-Sainte-Marie, etc.

C. 2262. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1684-1689. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de noble homme Joseph Gombaut, conseiller du Roi, élu en cette Élection ; — des supérieur, religieux et couvent de la commanderie Saint-Antoine de Troyes ; — de Charles Blampignon, voiturier par eau, demeurant à Méry-sur-Seine ; — de Nicolas Maillet, capitaine du jeu de l'arquebuse de Troyes ; — de Nicolas Varlet, commis à la distribution et revente du sel à petite mesure dans la ville de Troyes ; — de Sébastien Nieps, piqueur de la fauconnerie du Roi, demeurant à Bouilly ; — de noble homme Nicolas Sorel, docteur en médecine, demeurant à Troyes ; — d'Abraham Letellier, ci-devant intéressé à la ferme des aides de cette Élection, sous le nom de Jean Joneau ; — du buraliste de Prugny ; — de Claude Dupont, archer en la compagnie du lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Troyes ; — de Charles de Cléry, écuyer, seigneur de Cauny ; — de Claude Delacour, mayeur de Laubressel ; — de Louis Berrier, abbé de Lengley, archidiacre et chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, prieur de Villenauxe, conseiller au Parlement de Paris ; — de Denis Martel, fauconnier au premier vol pour corneille de la grande fauconnerie, etc.

C. 2263. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1689-1690. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de François Peirant, fermier des aides ; — de noble homme Nicolas Doé, receveur des tailles ; — des collecteurs de Méry-sur-Seine, Longeville, Souligny, etc. ; — des maîtres d'école de Lusigny, Torcy-le-Grand, Vignets, etc ; des buralistes de Mesnil-Vallon, Piney, Machy, Arrembécourt, Feuges, etc. ; — des habitants de Saint-Germain, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Flavy, etc. ; — de Jérôme de Vaulges, bourgeois de Paris, ci-devant intéressé en la ferme des aides de l'Élection de Troyes ; — de Pierre Martel, lieutenant en la justice de Courcemain ; — de noble homme Jean Vauthier, conseiller en l'Hôtel-de-Ville de Troyes ; — de Pierre Dauvergne, adjudicataire général des cinq grosses fermes ; — de noble homme Charles Lecointe, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Champagne ; — du syndic de Villehardouin ; — de Claude Chérot, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — de Jean de Passepain, écuyer, gendarme du Roi, demeurant à Marmoret, paroisse de Lesmont ; — de Noël Charvet, docteur en médecine à Beaufort ; — de Jean Bordel, fermier des domaines de Champagne ; — du commis aux regrats de la ville de Troyes ; — de Jean Lemaire, ancien lieutenant en la prévôté de Rumilly ; — de Jean Barton, écuyer, sieur de Bouranton, etc.

C. 2264. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1692-1695. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des greffiers des rôles d'Isle-sous-Ramerupt ; — du contrôleur en titre des exploits de la paroisse de Bouilly ; — du collecteur de Voué ; — du maître d'école de Barberey-Saint-Sulpice ; — des habitants d'Allibaudières ; — de Jean

Noslay, titulaire de l'office de contrôleur des exploits au bailliage d'Aix-en-Othe ; — de Claude Lizard, procureur fiscal de la justice de Romaine ; — de Jean Pinson, fermier des aides de l'Élection de Troyes ; — du commis buraliste de Bouilly ; — de Claude Martin, lieutenant en la prévôté de Bouilly ; — de Sébastien Nieps, prévôt du même lieu ; — de François Pairant, ci-devant fermier des aides ; — de Lupien Drouin, greffier en chef de la Douane et des Traites foraines de Troyes ; — d'Étienne Lefèvre, receveur des aides au département de Montmorency ; — de Pierre Pointeau, fermier général des gabelles de France ; — de Jean Dumerger, prévôt de Saint-Nabord ; — de Pierre Boyer, sous fermier des regrats des greniers de Troyes ; — d'Antoine Crévilliers, lieutenant au bailliage de Piney, etc.

C. 2265. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1693-1695. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Claude Chérot, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — du procureur du Roi en l'Élection ; — du contrôleur des exploits de Pouan ; — des commis buralistes de Lusigny, Saint-Martin, Sainte-Savine, Molins ; — des collecteurs de Belley, Courgeraine, Prugny, Matignicourt, etc ; — de Jacques Dumatous, lieutenant en la justice de Ville-sur-Terre ; — de Pierre Genne, propriétaire général des offices de courtiers commissionnaires des vins et autres liqueurs ; — d'Edme Gendre, lieutenant en la justice des Noës ; — de Barthélemy Gillier, procureur fiscal en la justice de Saint-Jean-de-Bonneval ; — du recteur d'école de Dierrey-Saint-Pierre ; — de Claude Pescheux, lieutenant en la justice de Montiéramey.

C. 2266. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1695-1697. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des commis buralistes de Nogent-sur-Aube, Villeret, Plancy, etc. ; — des collecteurs de Saint-Thibaut, Fontvannes, Montabert, etc. ; — du vicaire du Pavillon ; — de Nicolas Philippe, fermier de regrats ; — des greffiers des rôles de Brienne, Vauchassis, Aubigny, etc. ; — de Louis Leseur, adjudicataire des offices de gourmet pour la ville et Élection de Troyes ; — du syndic de Villemoiron ; — de Charles Baiot, procureur fiscal au bailliage d'Arcis-sur-Aube ; — de Philippe Paillot, receveur au grenier à sel de Villemaur, etc.

C. 2267. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1695-1697. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des buralistes de Larivour, Laines-aux-Bois, Montangon, etc. ; — de Jean Pinson, fermier des aides ; — des collecteurs de Bucey, Ocey, Barberey, Saint-Germain, etc. ; — des greffiers des rôles des tailles de Paisy-Cosdon, Laines-aux-Bois, Torvilliers, etc. ; — de Pierre Gauthier, drapier, demeurant à Luyères ; — de Pierre Pointeau, fermier général des gabelles ; — des procureurs en l'Élection, savoir : Nicolas Rousselot, Pierre Braconnier, Jacques Girardon, Nicolas Moret, Louis Lebrun, etc. ; — de Pierre Nivelle, archer en la juridiction criminelle de robe courte ; — du contrôleur des exploits de la paroisse de Sainte-Sire ; — de la communauté des mégissiers de la ville de Troyes ; — de Jean Angenoust, conseiller du Roi au bailliage de Troyes, — de Jean Leclerc, ancien greffier au grenier à sel de Troyes ; — de Georges Patriel, lieutenant au bailliage de Vauchassis, contrôleur des actes des notaires au même lieu, etc.

C. 2268. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1697-1701. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des premiers commis au greffe de l'Élection ; — d'Adrien Garnier et d'Antoine Borel, fermiers de la marque d'or et d'argent ; — du maître de poste des Trois Maisons ; — de Claude Chérot, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — des maire et échevins de la ville de Troyes ; — de Pierre Vauthier, fermier des aides de l'Élection ; — de Charles Danisy, fermier des formules ; — de Louis Hardy, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Méry-sur-Seine ; — des receveurs des terres du Rué, de Villemaur, de Riancey, des Bons-Hommes-d'Isle ; — de Nicolas Delaforest, directeur des formules et receveur des contrôles de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2269. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1697-1701. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Nicolas Hédelin, conseiller du Roi, son président en la juridiction de Traites foraines de Troyes ; — du procureur fiscal d'Étrelles, receveur de la terre du même lieu ; — des syndics de Mesnil-Vallon, Vannes, Aix-en-Othe, etc. ; — des greffiers des rôles de Charmont, de Saint-Parres et Baire, etc. ; — des recteurs d'école de Piney, des Loges-Margueron, etc. ; — d'un drapier de Chauchigny ; — de Thomas Templier, adjudicataire général des cinq grosses fermes ; — du receveur des aides du département d'Arcis ; — de Messire Jean Baptiste de Coiffy, seigneur de Nozay ; — de Nicolas Mouton, lieutenant en la prévôté de Marcilly ; — du regrattier et vendeur de sel à petite mesure de Rumilly ; — de Jean Gadel, fermier de la marque du tabac, etc.

C. 2270. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1701-1703. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Nicolas Duplantier, fermier du tabac ; —

des syndics de La Chapelle-Saint-Luc, Lavau, etc ; — des collecteurs d'Isle-sous-Ramerupt, Vaudes, Montaulin, Pélis, etc. ; — des buralistes de Villeret, Droupt-Saint-Basle, Payns, Saint-Mesmin, etc. ; - de Pierre Vaulthier, fermier des aides ; — de Hubert Desguerrois, conseiller du Roi, son grenetier au grenier à sel d'Arcis ; — de Jean Guillemot, procureur fiscal en la justice de Courcelles ; — de Claude Charbonnet, lieutenant au bailliage de Saint-Lyé ; — de Jean Thiénot, lieutenant en la justice de Mesnil-Lettre ; — de Jean Aveline, lieutenant en la justice de Boulage, etc.

C. 2271. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1701-1703. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Claude Bailly, lieutenant en la justice de Viâpres ; — des syndics de Bercenay, Villemaur, Cronccls, Saint-Nabord, Bray, etc. ; — de Claude Moret, lieutenant en la justice de Plancy ; — d'Edme Ganne, procureur fiscal en la justice de Vaudes ; — d'Armand Léon Guyon, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — de Nicolas Lepage, écuyer, seigneur d'Errey, et de damoiselle Jeanne de La Chambre, son épouse ; — du recteur d'école de Saint-Jean-de-Bonneval, etc. (Étaient alors membres du tribunal de l'Élection : MM. Comparot, Laurent, Lajesse, Poterat, Corrard, Paillot, Corps, Pictoris, Perricard, Mauroy, Maillet.)

C. 2272. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1703-1705. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : du sieur de La Huproye, assesseur de robe courte ; — de Gilles Gibert, ci-devant directeur et receveur des aides à Villenauxe ; — de la communauté des mégissiers de Troyes ; — de Jean Gérard, fermier des aides de l'Élection de Troyes ; — de Louis Jolly, avocat en Parlement, bailli d'Arcis ; — de Jean Lemaire, ancien lieutenant en la prévôté de Rumilly ; — des syndics de Mâchy, Saint-Phal, l'Abbaye-sous-Plancy ; — du concierge du château de Monbron, paroisse de Piney ; — de Jacques Cousin, lieutenant en la justice d'Isle-sous-Ramerupt : — de l'agent des affaires de M. le comte de Mainville, seigneur de Marigny ; — de Dame Angélique Dapremont, veuve de Clément Souin, lieutenant criminel de robe courte à Troyes ; — des prêtres de la Mission de Troyes ; — de Jean Lecointe, conseiller du Roi en la prévôté de Troyes ; — de Nicolas Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes ; — des supérieur et religieux de Saint-Antoine, au faubourg Saint-Martin de Troyes ; — de Denis Guiot, arpenteur royal à Saint-Mards ; — de Nicolas Sissons des Angles, contrôleur des actes des notaires et des routes des gens de guerre à Méry-sur-Seine, etc.

C. 2273. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1703-1705. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des maîtres d'école de Charny et de Bessy ; — de Nicolas Durand, syndic perpétuel de Virloup-Pavillon ; — de Nicolas Paris, procureur fiscal au bailliage de Villacerf ; — de Gilles Gibert, directeur et receveur des aides à Villenauxe ; — des buralistes de Lusigny, Mesnil-Scellières, Pougy, Saint-Léger, Chauchigny, etc. ; — de René Bonnaire, greffier des domaines des gens de main-morte à Ramerupt ; — des collecteurs de Plancy, Chaudrey, Molins ; — des Ursulines de Troyes, etc.

C. 2274. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1706-1707. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des buralistes de Rosson, Assencières, Prugny, etc. ; — de Jacques Hardy, échevin de la ville de Méry-sur-Seine ; — de Jean de Salligny, avocat en Parlement, bailli de Ramerupt ; — des maître-garde et receveur de la communauté des tanneurs de Troyes ; — de Claude Corrard, procureur fiscal à Étrelles ; — d'un drapier demeurant à Nogent-sur-Aube ; — de Jacques Michault, syndic perpétuel de Pel-et-Der ; — du concierge du château de Villeneuve-aux-Riches-Hommes, appartenant à l'évêque de Châlons, seigneur du lieu ; — du domestique de M. Legras, conseiller du Roi, receveur en titre au grenier à sel d'Arcis, en son château du Petit-Mesnil, Élection de Bar-sur-Aube ; — d'Alexandre Grennet, prévôt royal de Grandville ; — du domestique du sieur Durand, seigneur de Virloup ; — du recteur des écoles de Saint-Léger-sous-Brienne ; — de Jean Jugrand, conseiller du Roi, son contrôleur au grenier à sel d'Arcis ; — de Guillemin Fontaine, fermier des formules de la Généralité de Champagne ; — de Lupien Briet, lieutenant en la justice de Luyères, etc.

C. 2275. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1707-1708. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Jean Gérard, fermier des aides de l'Élection de Troyes ; — des collecteurs des tailles du faubourg Croncels, de Lentille, de Cormost, etc. ; — de Pierre Bonnemain, receveur général du marquisat de Payns ; — d'un drapier, demeurant à Grandville ; — de Jean Marin, prieur de Saint-Julien-de-Sezanne ; — de Michel Branchard et Claude Guerrapin, échevins en charge de la ville de Méry ; — du receveur de la terre de Trancault ; — des collecteurs de Barberey-Saint-Sulpice, Gérosdot, Massey, etc. ; — de la communauté des suppôts et des mégissiers de la ville de Troyes ; — de Pierre Jaillant, garde-note et tabellion, demeurant à Troyes :

— des vénérables prieur et religieux de Larivour ; — de Pierre Vauthier, ci-devant fermier des aides de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2276. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1707-1708. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Jean Michelin, officier de la maison du Roi, demeurant à Troyes ; — de Jacques Michel, procureur fiscal et syndic de Sainte-Maure ; — du concierge du château de Chamoy ; — de Florentin de Drouard, écuyer, seigneur de Vaux ; — d'un fileur de laine, demeurant aux Grandes-Chapelles ; — de Jean Huot, sieur de Grandcour, pensionnaire du Roi, demeurant à Rhèges ; — du recteur d'école de la paroisse de Champigny ; — des syndics perpétuels et greffiers des rôles de Somme-Fontaine, Mesgrigny et Saint-Germain ; — des syndics perpétuels de Fontvannes et Luyères ; — de Nicolas Huguier, notaire royal et procureur au bailliage de Méry-sur-Seine ; — de dame Louise de Villemort, femme de René de La Coudre, chevalier, seigneur de Molême ; — de Germain Gauthier, adjudicataire général de la ferme du tabac ; — de Joachim Hanrion, conseiller du Roi, président aux Traites foraines de Troyes ; — de Jean-Baptiste Thienot, greffier en chef des scellés et inventaires de la ville, bailliage et prévôté de Troyes ; — de la communaute des mégissiers et parcheminiers de la même ville, etc.

C. 2277. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1708-1709. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Gabriel Contant, lieutenant en la justice d'Allibaudières ; — des syndics perpétuels d'Isle-sous-Ramerupt, Saint-Benoit-sur-Vannes, Onjon, etc ; — de Jacques Jolly, receveur des domaines de Méry-sur-Seine ; — des buralistes de Brévonne, Sancey, Brantigny, Bouy, Savières, etc ; — de Charles Lucey, commis aux Traites foraines de la ville de Troyes ; — de Simon Collarey, fermier des octrois de la même ville ; — de Charles Thierriat, procureur fiscal en la justice de Trancault ; — du greffier ancien, alternatif et mi-triennal des rôles des tailles de Bercenay-le-Hayer ; — de Philippe de Nonville, fermier des droits de jaugeurs-courtiers des vins de l'Élection de Troyes ; — de Jacques Doe, conseiller du Roi au bailliage et presidial de Troyes, etc.

C. 2278. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1708-1709. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs de Boulage, Dierrey-Saint-Julien, Villemereuil, Montiéramey, Avant, etc. ; — de chirurgiens demeurant à Saint-Nabord et Montiéramey ; — des recteurs d'école de Piney et Pouy, — de Maître Denis François Bouthillier de Chavigny, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Troyes, gros décimateur à Plancy ; — de Jacques Lefèbre, conseiller du Roi, commissaire vérificateur général des rôles et états de distribution du sel au grenier de Troyes ; — de Jean Aveline, lieutenant en la justice de Boulage ; — de Jean Gérard, fermier des Aides de l'Élection de Troyes ; — de Charles Bazin, procureur fiscal au bailliage de Saint-Mards ; — de Jacques de La Huproye, conseiller du Roi, assesseur en la juridiction criminelle de robe courte de Troyes ; — de Louis Thomas, receveur des octrois de la ville de Troyes ; — de Jacques Carré, peintre à Troyes ; — de Louis Hauffroy, directeur des Aides a Troyes, etc.

C. 2279. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1709-1713. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Jean d'Aulnay de Bailly, écuyer, seigneur de Rhèges ; — de Philippe Prieur, procureur fiscal à Aix-en-Othe ; — du recteur d'école de Viâpres-le-Grand ; — des collecteurs de Lusigny, Mergey, Rouillerot, Barberey-Saint-Sulpice, etc. — de Charles Michault, adjudicataire général, de la ferme du tabac ; — de Gilles Lajesse, lieutenant en la prévôté de Saint-Mesmin ; — de Nicolas Le Page, écuyer, seigneur d'Errey et Messon en partie ; — du concierge du château de Brantigny ; — d'Antoine Pothier, seigneur de La Franchecourt, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Montmorency ; — de Dame Catherine Dufour, veuve de Messire Pierre de Paluot, vivant seigneur de Paluot, Rozières et autres lieux ; — de Charles Goubaut, fermier des Aides et droits joints de l'Élection de Troyes.

C. 2280. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1709-1712. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs des tailles d'Aix-en-Othe, Culoison, Ormes, Mergey, Bréviandes, Mesgrigny, etc. ; — de chirurgiens demeurant a Clerey et Vauchassis ; — des syndics perpétuels de Villehardouin, Sainte-Savine, Fontaine-Beton, Ramerupt, Cresantignes, Magnicourt, etc. : — de Pierre-Marie Gauthier, receveur general des octrois et rouages de la ville de Troyes ; — des procureurs fiscaux de Baire-Saint-Loup, de la prévôté de Saint-Mesmin, d'Étrelles, de Villehardouin, etc — de Nicolas Molin, commis-buraliste, contrôleur des exploits et distributeur des formules de Mesnil-Scellières ; — des frères supérieur et religieux ermites du Hayer de Chennegy ; — de Gilles Lajesse, lieutenant en la prévôté de Saint-Mesmin ; — de Jean Villain, prévôt en la prévôté d'Ardusson, demeurant à Saint-Loup-de-Buffigny ; — de Louis Rousseau, gentilhomme ordinaire du Roi, ci-devant son ministre plenipotentiaire près la diete de l'Empire, à Ratis-

bonne, seigneur de Chamoy; — de Louis Diot, lieutenant en la justice de Premierfait; — du recteur d'école de Trouan-le-Grand; — du greffier alternatif des rôles de Courteranges, etc

C. 2281. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1713-1716. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Claude Gargan, lieutenant en la justice de Montabert; — d'Edme Dauvet, syndic et greffier des rôles d'Argentolles; — de Pierre Huet, syndic perpétuel de la paroisse de Rance; — de plusieurs procureurs en l'Élection, savoir : Louis Lebrun, Nicolas Sourdat, Jean-Baptiste Thiénot, André Lefebvre, etc.; — des receveurs du dixième denier de Luyères, Molins, Vailly, Saint-Thibaut, Chauchigny, etc.; — de Jean Bourcier, lieutenant en la justice de Rilly; — de Louis Fourey, contrôleur des dépenses de la juridiction consulaire de Troyes; — de chirurgiens demeurant à Vallant-Saint-Georges, Fontvannes, Ramerupt; — de Pierre d'Harandier, écuyer, seigneur en partie de Villemoiron; — de François Vaillant, écuyer, gendarme du Roi, demeurant à Rhèges; — du domestique du sieur Huez, conseiller au présidial de Troyes, demeurant en son château de Vermoise; — du concierge du château d'Ortillon, etc.

C. 2282. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1713-1716. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs des tailles de Saint-Martin-ès-Vignes, Eschenilly, Méry-sur-Seine, Chauchigny, etc.; — des syndics perpétuels de Laines-aux-Bois, Sainte-Sire, Rhèges, Orvilliers, etc.; — d'un regratier ou marchand de sel à petite mesure, établi à Rumilly-les-Vaudes; — de chirurgiens demeurant à Prunay, Droupt-Sainte-Marie, Dierrey-Saint-Julien, Rhèges, etc.; — de Toussaint Picard, adjudicataire des droits de jaugeurs-courtiers de la Généralité de Champagne; — de François Delagne, lieutenant en la prévôté de Mathault; — de Nicolas Pillon, fermier des Aides et droits joints de l'Élection de Troyes; — d'Eustache Bolin, fermier des octrois et rouages de la ville de Troyes; — de demoiselle Louise de Mertrus, veuve de Jean-Baptiste de l'Ormeau, demeurant à Falourdet, paroisse de Longseaux; — de Martin Noël, avocat en Parlement, bailli de Piney; — du recteur d'école de Rosson; — d'Edme Chacherey, seigneur de Montmorency, intéressé dans les affaires du Roi, demeurant à Troyes; — de Louis Dumesgnil, écuyer, seigneur en partie de Chaumesnil; — de Guillaume Fils, adjudicataire de la ferme générale des tabacs, etc. — Installation de Claude Nicolas Comparot, conseiller du Roi au bailliage et siége présidial de Troyes, nommé ancien président en l'Élection de Troyes.

C. 2283. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1710-1718. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs des tailles de Premierfait, Plancy, Bréviandes, etc.; — des syndics perpétuels et greffiers des rôles de Croncels et de Somme-Fontaine; — des receveurs du dixième de Montaulin, Montceaux, Luyères, etc.; — de chirurgiens demeurant à Voué, à Fontvannes, à Saint-Georges, paroisse de Vallans; — de Michel Garnier, receveur des octrois de la ville de Troyes; — d'Étienne Dubouge, fermier des Aides, papiers et parchemins timbrés et droits joints de l'Élection de Troyes; — de Nicolas Pillon, son prédécesseur; — de Guillaume de Chavaudon, abbé de Mores, conseiller au Parlement de Paris, et de Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant-général du bailliage de Troyes, seigneur de Droupt-Saint-Basle, etc.

C. 2284. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1716-1718. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs de Bréviandes, Saint-Nabord, Fontaine-Saint-Georges, Plancy, Bréviandes, etc.; — de plusieurs procureurs en l'Élection, savoir : Louis Lebrun, Jean-Baptiste Thiénot, Nicolas Sourdat, Charles Moret, Claude Rousselot, Jérôme Boude, dit Granville, Jean Gauthier, syndic de la communauté, André Lefebvre; — du procureur fiscal de Villery; — des receveurs du dixième de Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre, Argentolles, Rance; — de Nicolas Lefebvre, chevalier, seigneur de Saint-Benoit-sur-Seine, lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes, et maître particulier des eaux et forêts de la même ville; — de Louis Houillier, fermier des formules de Champagne; — des syndics de Saint-Liébaut, Courgeraines, Aubeterre, etc.; — de Jean Bourié, lieutenant en la justice de Rilly; — de François Depoivre, bailli d'Arcis, contrôleur des actes des notaires, greffier des insinuations et garde des sceaux des actes judiciaires dudit lieu; — de Michel Garnier, receveur des octrois et rouages de la ville de Troyes; — du commis à la recette et à la distribution des formules en la paroisse de Chavanges; — de Nicolas Tassin, lieutenant en la justice de Gérandot; — de Jacques Demeufve, sous-fermier de la ferme des toiles à Troyes; — d'Alexis Charpentier, adjudicataire des offices de contrôleur des octrois.

C. 2285. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1723-1724. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : du buraliste de Rouilly-Sacey; — des recteurs d'école de Torvilliers et de Villemoyenne; — de Charles Cordier, chargé par sa Majesté de la régie des fermes unies de France; — du substitut du procureur fiscal en la justice

de Vinet ; — de Jacques Lavocat, adjudicataire des droits sur les cuirs ; — d'un potier de terre, demeurant à Villadin ; — de commis de la marque des cuirs, résidant à Vitry-le-François, etc.

C. 2286. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1723-1724. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : des collecteurs des tailles de Neuville-sur-Vannes, Pougy, Fays, près de Saint-Phal, Échemines, etc. : — d'Édouard Du Verdier, chargé par Sa Majesté de la vente exclusive du tabac ; — du procureur fiscal de Vinet ; — de Pierre Lemuet de Jully, prêtre, bachelier en théologie ; — de Claude Colleson, lieutenant en la justice de Vallans ; — de Pierre Lesueur, chargé par la Compagnie des Indes de la régie de la vente exclusive des tabacs de toute espèce dans toute l'étendue du royaume ; — du buraliste de Thennelières ; — de Pierre Jacques Doé, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes ; — de la communauté des mégissiers et de celle des tanneurs de Troyes, etc.

C. 2287. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1723-1730. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Pierre Nicolas, ancien fermier des Aides et droits joints de la Généralité de Champagne ; — de Nicolas Andry, ci-devant fermier des octrois de la ville de Troyes ; — de Jean Lesage, fermier des Aides et droits joints de la Généralité ; — de Pierre Laudereau, tanneur à Troyes, receveur des droits sur les cuirs ; — de Nicolas Millard, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — de Nicolas Desboues, adjudicataire de la vente exclusive du tabac dans tout le royaume ; — des procureurs fiscaux de Saint-Phal et de Droupt-Saint-Basle.

C. 2288. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1733-1739. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Nicolas Huguier, adjudicataire de la marque des toiles de la ville et des faubourgs de Troyes ; — des collecteurs des tailles de Montabert, Avon-la-Pèze, Saint-Jean-de-Bonneval, etc. ; — des recteurs d'école d'Aubigny et de Luyères ; — du procureur fiscal du Pont-Hubert ; — d'un ancien foulonnier du moulin à foulon de Courcelles, paroisse de Clérey ; — de François Billet, fermier des octrois de la ville de Troyes ; — de Jean Michelin, adjudicataire des droits de prud'homme-vendeur, parisis, sol et six deniers pour livre, qui se perçoivent sur les cuirs et peaux dans la ville de Troyes, etc.

C. 2289. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1743-1745. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de dame Antoinette Feydeau, veuve de messire Bon-Dumas, conseiller au Parlement de Paris, héritière d'Henry Feydeau, chevalier, seigneur de Traneault, président au Parlement, son frère ; — de dame Antoinette Lefebvre de La Barre, veuve de Charles-Simon Feydeau, seigneur des Ormeaux, épouse de François-Charles de Bragelogne, chevalier, lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; — de Nicolas Joblot, fermier des Aides et droits y joints de la Généralité de Champagne ; — des collecteurs des tailles de Saint-Phal, Traneault, etc. (Étaient alors membres du tribunal de l'Élection : MM. Comparot, président, Bazin, lieutenant, Labrun, doyen, Nortas, Guérard Du Chemin, Bourotte, Paillot de Montabert, Legras, élus.

C. 2290. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1746-1750. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Nicolas Lamblinot, fermier des Aides et droits y joints de la Généralité de Champagne ; — d'Antoine Nivelle, lieutenant des monnayeurs de la Monnaie de Troyes ; — de Jean François Demeufve, sous-fermier des droits de marque et de contrôle sur les toiles de la ville de Troyes ; — des collecteurs des tailles de Plantis, Aix-en-Othe, Lusigny, Traneault, etc. ; — d'Edme Jaillant, contrôleur des actes des notaires et sergent au bailliage de Vauchassis ; — de chirurgiens demeurant à Villemaur, Laubressel, Montiéramey ; — du meunier du moulin à vent de Messon, ci-devant meunier de celui de Montgueux ; — du procureur fiscal de Mesnil-Lettre ; — du buraliste de Verrières ; — de Thibaut Larue, adjudicataire général des fermes et gabelles unies de France ; — du maître d'école de Feuges, etc.

C. 2291. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1750-1756. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Pierre Huet, conseiller du Roi, son procureur au grenier à sel de Montmorency ; — de chirurgiens demeurant à Pont-sur-Seine, Clérey, Massey, Pavillon ; — de Joseph Godet, sous-fermier des domaines de la Généralité de Champagne ; — de François Thibaut, fermier des Aides et droits joints de la même Généralité ; — du comte d'Épense, lieutenant pour le Roi des ville et château de Sainte-Menehould, mari de dame Desmarest de Pâlis, fille et héritière de Nicolas Desmarest, seigneur de Pâlis ; — de Jean-Baptiste Boquillon, adjudicataire général des fermes et de la vente du tabac dans tout le royaume ; — de Nicolas Hatot, fermier des

octrois de la ville de Troyes ; — de Pierre Nancey, notaire, procureur et laboureur, demeurant à Dierrey-Saint-Julien ; — des recteurs d'école de Somme-Fontaine, Rigny-la-Nonneuse, Messon. — Réception de Jacques Harlan, avocat en Parlement, successeur d'Edmond Guérard, receveur ancien des tailles de l'Élection de Troyes, assisté de Jacques Doë, receveur des tailles de la même Élection. — Installation de François-Félix Nortas, successeur de Louis Nortas, son père, assisté de M. Grosley, son avocat. — Prestation de serment par Antoine Bourgoin, procureur au bailliage, désigné pour faire fonction de greffier, par Mᵉ Lévesque de Laravalière, propriétaire du greffe de l'Élection.

C. 2292. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1756-1764. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : d'un fabricant de bas au métier, ci-devant à Arcis-sur-Aube, maintenant à Méry-sur-Seine ; — de Pierre Henriet, adjudicataire des fermes unies de France ; — des recteurs d'école de Mergey, Sainte-Savine, Verrières, etc. ; — de demoiselle Marguerite de Salligny, veuve de Pierre Merlin, lieutenant-général au bailliage de Ramerupt ; — d'Étienne Sompsois, régisseur des droits établis sur la marque des cuirs ; — de Pierre Bonneau, chirurgien et laboureur à Montsuzain ; — de Jacques Aubert, seigneur du grand Brevonelle ; — de Jean Vallade, régisseur pour le Roi des droits sur les cuirs ; — de la communauté des orfèvres de Troyes ; — de Pierre Beguin, conseiller du Roi, son contrôleur au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, etc.

C. 2293. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1764-1781. — Jugements rendus par les élus de Troyes, à la requête : de Louis Doë, conseiller du Roi, receveur des tailles de la ville et Élection de Troyes ; — de maîtres en chirurgie, demeurant à Chappes et à Plancy ; — de Jean-Jacques Prévôt, Julien Alaterre, et Laurent David, adjudicataires généraux des fermes unies de France ; — d'Henri de Saligny, prévôt de Magnicourt ; — des recteurs d'école de Sommefontaine et de Messon ; — d'un chirurgien demeurant à Rosières, paroisse de Saint-André ; — de Simon Mérat, lieutenant en la prévôté de Brevonnes ; — de François Noel, régisseur des droits réservés, établis par l'édit du mois d'avril 1768 ; — de la communauté des maîtres et marchands potiers d'étain de la ville de Troyes ; — de Jean-Baptiste Fouache, régisseur pour le Roi des droits sur les cuirs ; — de Dominique Compand, régisseur des droits des offices supprimés ; — de Charles Lafrougne, garde-général en la maîtrise des eaux et forêts de Troyes ; — de Charles Jacques Harlan, receveur des impositions royales de la ville et Élection de Troyes, etc. — Délibérations des élus concernant les édits de février, avril et juillet 1771, qui créent des conseils supérieurs, suppriment la Cour des Aides de Paris, l'Élection, le grenier à sel, les traites foraines de Troyes et établissent à Troyes un nouveau siége d'Élection, etc.

C. 2294. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1684-1687. — Sentences rendues sur assignations extraordinaires, tant hors de l'audience qu'à l'audience, par les élus Nicolas de La Huproye, Pierre Corrard, Joseph Gombaut, Claude Belin, Pierre Paillot, etc. ; — à la requête : de Joseph de Lutel, officier, seul commandant la compagnie de l'arquebuse de Troyes ; — de Gérard Martin, fermier des Aides de l'Élection ; — de Claude Charbonnet, lieutenant en la justice de Saint-Lye ; — de Jean Pajot, fermier des Domaines de Troyes, etc.

C. 2295. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1687-1692. — Sentences rendues sur assignations extraordinaires, tant hors de l'audience qu'à l'audience ou à la chambre du conseil, par les élus Comparot, Laurent, N. Paillot, Gombaut, Poterat, Corrard, Belin, P. Paillot, à la requête : d'Abraham Letellier et de ses associés à la ferme des Aides de l'Élection de Troyes ; — de Jean de Lauxerrois, prévôt de Bar-sur-Seine ; — de Jean Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes ; — de Claude Dupont, archer en la compagnie du lieutenant de robe courte au bailliage et présidial de Troyes ; — de François Mosle, arpenteur royal, demeurant aux Faux-Fossés de Troyes ; — de noble homme, Jacques Dufour, marchand, demeurant à Troyes, etc.

C. 2296. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1692-1696. — Sentences rendues sur assignations extraordinaires par les élus Comparot, Belin, N. Paillot, grenetier et contrôleur, etc. ; à la requête : des collecteurs de Saint-Nabord, de Lusigny, de Méry, de Souligny, de Bercenay, de Chavanges, de Saint-Lyé, du hameau du Bois, paroisse de Villy-le-Maréchal, etc. ;— de Claude Martin, lieutenant en la prévôté de Bouilly ; — de Sébastien Nieps, prévôt de Bouilly ; — d'un chirurgien demeurant à Montaulin ; — de Jacques Dematons, lieutenant de la justice de Ville-sur-Terre ; — de Jean Pinçon et de Pierre Gauthier, fermiers des Aides de l'Élection de Troyes ; — de Charles Denis Penel, fermier de la marque d'or et d'argent ; — du fermier de la ferme de Tanière, paroisse de Chavanges ; — de noble homme Edme

Guérard, conseiller du Roi, receveur au grenier à sel de Troyes; — de messire François de Noël, écuyer, seigneur de Bûchères; — de nobles hommes Henri Langlois et Nicolas Dufour, marchands, demeurants à Troyes; — de Jean Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection.

C. 2297. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1730-1748. — Sentences rendues sur assignations au greffe, par Comparot, président en l'Élection, Laurent, lieutenant, Legras, élu, etc.; à la requête : du procureur du Roi ; — de Charles Cordier, chargé de la régie des fermes unies de France; — de Claude Dusart, écuyer, demeurant à Belley; — de dame Françoise Janot, veuve de Pierre Bobart, écuyer, sieur de La Grurie, demeurant à Bercenay-en-Othe; — d'Adrien Delafosse et Pierre Nicolas, fermiers des Aides de l'Élection de Troyes; — de Nicolas Huguier, adjudicataire de la marque des toiles de la ville de Troyes; — de Jean Lesage et Nicolas Joblot, fermiers des Aides et droits joints de la Généralité de Champagne; — de Jean Michelin, adjudicataire des droits sur les cuirs; — de messire René-François, marquis Des Réaulx, demeurant ordinairement en son château de Brantigny; — de Jacques de Forceville, adjudicataire général des fermes unies de France, etc.

C. 2298. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1747. — Tarif indiquant les bases adoptées pour l'assiette de la taille dans l'Élection de Troyes. (Il donne la nomenclature des communautés, et, pour chaque communauté, la distance qui la sépare du chef-lieu de l'Élection, la contenance et les divisions de l'arpent du lieu et de la mesure locale des grains, l'évaluation des différentes natures de biens-fonds, l'indication de la quantité de terre qu'une charrue peut labourer, du nombre des chevaux nécessaires pour tirer cette charrue, l'estimation de ce que peuvent gagner par jour et par an les ouvriers des différents états pratiqués dans la localité, etc.)

C. 2299. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1774. — Tarif indiquant les bases adoptées pour l'assiette de la taille dans les différentes communautés de l'Élection de Troyes. (Il donne pour chaque communauté : l'estimation du revenu total, et l'indication de celui qui est produit par chaque nature de bien; le poids et la valeur de la mesure locale de froment, seigle, orge et avoine; le rapport entre la taille et le revenu; le montant de la taille pendant les huit dernières années; le nom des commissaires de la taille pendant les huit dernières années; celui du seigneur, etc.)

C. 2300. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1710-1718. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par Gille Lajesse, lieutenant en la prévôté de Saint-Mesmin; — par les syndics perpétuels de Villadin, Ramerupt, Sainte-Savine, etc.

C. 2301. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1710-1733. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par le fermier de La Motte, paroisse de Sainte-Savine; — par Edme Thiénet, procureur fiscal en la justice d'Unjon; — par Claude Huot, notaire à Saint-Pouange, etc.

C. 2302. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1723-1780. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accueillir les demandes en décharge de taille formées par Savinien Guillaume, substitut du procureur fiscal en la justice de Vignets; et par divers laboureurs et manouvriers : ces rapports faits devant les élus Pictory, Labrun, Legras, Paillot-de-Montabert, etc.

C. 2303. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1720-1735. — Rapports de prud'hommes ou experts nommés pour examiner s'il y a lieu d'accuillir les demandes en décharge de taille formées par Jean Collin, chirurgien, demeurant à Clesles; — du buraliste de Rouilly-les-Sacey; — de Pierre Legnier, procureur fiscal du Pont-Hubert, etc.

Juridiction des Traites foraines de Troyes.

C. 2304. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1731-1760. — Mandements du Roi. — Lettres patentes qui prorogent pour trois ans, à compter du 1er janvier 1731, la perception du droit d'un pour cent sur les marchandises provenant des colonies françaises; — Commission de receveur des traites du bureau de la douane de Troyes pour François Leguerry. — Arrêt du Conseil établissant une marque à l'huile, pour les coupons de toile de Laval, Marigny, etc., blanchis à Troyes, Senlis, Beauvais et Compiègne, qui n'auront pas la marque de fabrique. — Provisions de premier huissier-audiencier aux traites foraines de Troyes. — Édit portant création de 600,000 livres de rentes sur la ferme générale des postes. — Commissions de commis et garde du tabac à Troyes. — Provisions de l'office : d'huissier-sergent

des droits d'entrée et de sortie au bureau de Troyes; — de procureur du Roi au bureau de la douane de Troyes. — Procès-verbal dressé en l'absence de M. Guérard, président, par M. Doué, lieutenant, pour l'installation de Bonaventure Nicolas Sourdat, substitut du procureur du Roi. — Arrêt du Conseil d'État concernant le déballage des marchandises dans les foires, etc.

Bureau de la Douane de Troyes.

C. 2305. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1685-1686. — Enregistrement des toiles et autres ouvrages des tisserands sujets à la visite, à la marque et aux droits de contrôle, cet enregistrement fait par le commis préposé à la recette desdits droits au bureau général de la douane du Roi. (Les tisserands habitent la plupart Troyes et quelques uns les localités suivantes : Jully (Aube), Doulevant (Haute-Marne), Lhuitre (Aube), Sommevoire (Haute-Marne), Piney (Aube), Dienville (Aube), Chaource (Aube), Vaupoisson (Aube), Vignets (Aube), Vitteaux (Côte-d'Or), Asniel-le-Duc (Aignay-le-Duc, Côte-d'Or), Mesnil-Lettre (Aube), Saint-Nabord (Aube), Villy-en-Trode (Aube), Saint-Dizier (Haute-Marne), Villemorien (Aube), Grandville (Aube), Arthonnay (Yonne), Tonnerre (Yonne), Ervy (Aube), Pougy (Aube), Polisot (Aube), Bar-sur-Seine (Aube), Eschemine (Aube), Beurey (Aube), Villemaur (Aube), Magnan (Aube), Chauffour (Aube), Meurson (Meursault, Côte-d'Or), Saint-Léger-sous-Margerie (Aube), Vitry (Marne), Villeneuve-la-Guyard (Yonne), Ricey-le-Haut (Aube), Magnicourt (Aube), Guyenville, (Guyonvelle, Haute-Marne), Joinville (Haute-Marne), Sézanne (Marne), Laines-aux-Bois (Aube), etc.

Bureau des Manufactures de la ville de Troyes.

C. 2306. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1787-1789. — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque, conformément aux lettres patentes du 1er juin 1780 (paraphé par François-Nicolas Sourdat, lieutenant-général de police de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes, juge des manufactures). — Le 8 mars 1787, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 96; futaine, 11; basin uni, 39; basin rayé, 18; piqué, 16; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 2; toile de coton de campagne, 60; toile de chanvre et coupons, 16; reçu de 13 fabricants, dont MM. Charles Huot, Lemuet de Mauroy, Mlle Patris, 28 livres 16 sous. — Le lendemain : toile, 127; futaine, 17; basin uni, 47; basin rayé, 36; piqué, 12; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 3; toile de coton de campagne, 32; toile de chanvre et coupons, 3; reçu 27 livres 18 sous. — Le 12 mars, reçu : de MM. Duchatel, Gréau, Aviat, de la veuve Hérard, etc., 12 livres 12 sous.

C. 2307. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1789-1791. — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque. — Le 1er juillet 1789, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 15; futaine, néant; basin uni, 28; basin rayé, 2; piqué, 2; toile à fleurs, néant; coutil, 2; brillant, 2; toile de coton de compagne, 2; toile de chanvre et coupons, 7; reçu 5 livres 18 sous. — Le 2 juillet 1789, marqué le nombre de pièces que voici : toile, 72; futaine, 7; basin uni, 26; basin rayé, 11; piqué, 7; toile à fleurs, néant; mousselinette et drap de coton, 26; brillant, 3; toile de coton de campagne, 16; toile de chanvre et coupon, 15.

Assemblée provinciale et Commission intermédiaire de la province de Champagne.

C. 2308. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1788-1789. — Impôts de l'Élection de Bar-sur-Aube. Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la capitation de la noblesse dont les rôles, aux termes d'une décision du contrôleur général, doivent être dressés par les Bureaux intermédiaires; — les remises de taille; — les cadastres ou rôles tarifés des communautés, ces rôles contenant le détail et l'évaluation des biens de chaque contribuable et de chaque exempt; — la comptabilité des deux receveurs particuliers des finances de l'Élection de Bar-sur-Aube : MM. Charton de Fontenay pour les exercices des années impaires, et M. Beugnot pour les années paires. — Ordonnance de la Commission intermédiaire de la province de Champagne, accordant à divers particuliers de l'Élection de Bar-sur-Aube décharge de la contribution représentative de la corvée.

C. 2309. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1788-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Mandats de paiement délivrés par les députés composant la Commission intermédiaire de la province de Champagne, au profit des adjudicataires de l'entretien des

routes : de Paris à Besançon (nº 8 de l'itinéraire de Champagne), de Châlons à Dijon (nº 12 de l'itinéraire de Champagne), de Troyes à Dijon (nº 13 de l'itinéraire de Champagne). — La plus grande partie des mandats contiennent l'état de situation des travaux.

C. 2310. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1785-1789. — Ponts et chaussées et travaux de charité dans le ressort de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Réparation du pont de Mussy-l'Évêque sur la route de Troyes à Dijon. — Devis concernant le chemin d'Argançon et Dolancourt à la route de Troyes à Bar-sur-Aube. — Délibération des habitants de Bergères qui s'engagent à contribuer pour 200 livres à la construction des chemins de Bergères à Meurville. — État de nouveaux ateliers de charité proposés pour le département de Bar-sur-Aube en 1789. — Rôles de journaliers employés sur divers ateliers de charité, etc.

C. 2311. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1788-1789. — Administration municipale de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la présidence des assemblées municipales; — la suppression des syndics des paroisses; — la composition de l'assemblée municipale de Magnan; — la nomination du syndic de Montier-en-l'Isle; — la destitution du syndic de la municipalité de Briel; — la nomination d'un receveur de la municipalité de Gyé-sur-Seine, etc.

C. 2312. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1787-1789. — Administration municipale de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la comptabilité des syndics municipaux ; — la réparation des églises et presbytères de Chaumesnil, Dampierre, Fontaine, Fontette, La Loge-Mesgrigny, Le Puits et Nuisement, Longpré, Meurville, Montier-en-l'Isle, Pel-et-Der, Thieffrain, Trannes, Valentigny, Verpillières. — Arrêt du Conseil d'État décidant que le subdélégué de l'intendant est compétent pour recevoir les adjudications du droit de gourmetage ; — avis du bureau intermédiaire concluant à l'approbation de l'adjudication du droit de gourmetage de Gyé-sur-Seine et de Jaucourt.

C. 2313. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1787-1789. — Administration municipale de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : les impositions communales demandées par diverses communautés ; — les honoraires dûs aux députés envoyés par les communautés de Fontaine (Aube) et de Sauvage-Magny (Haute-Marne), à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Chaumont ; — le curage du ruisseau qui traverse le village de Dienville (Aube), etc.

C. 2314. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1788-1789. — Santé publique de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant l'instruction des sages-femmes, les secours à donner aux noyés et une épizootie à Éclance. — Avis du Bureau intermédiaire visant des certificats délivrés à des particuliers qui ont tué des loups et concluant à ce que ces particuliers reçoivent une gratification de six livres par tête, suivant la décision du Conseil du 6 avril 1773 et la délibération de la commission intermédiaire du 31 décembre 1788, etc.

C. 2315. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788-1789. — Agriculture et commerce de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant l'état des récoltes et le commerce des grains. — Tableau comparatif, par arrondissements, des récoltes de l'Élection en 1788 et en 1789. — Mémoire intitulé : Essai sur le commerce de l'Élection de Bar-sur-Aube.

C. 2316. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1789. — Logement de la maréchaussée dans l'Election de Bar-sur-Aube. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant des ouvrages faits par augmentation à la caserne de Vendeuvre, et la répartition par imposition de l'indemnité de logement due à la brigade de Bar-sur-Aube.

C. 2317. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant la franchise de leurs lettres; — la nomination de M. Beugnot, procureur-syndic de l'assemblée d'Election, aux fonctions de

lieutenant-général du bailliage et siége présidial nouvellement créé dans cette ville ; — des secours extraordinaires accordés par l'État ; — la mort du baron de Coucy, député de la noblesse à l'assemblée provinciale et président de la commission intermédiaire ; — les frais des élections des bailliages pour la nomination des députés aux États-Généraux ; — les troubles qui se produisirent vers la fin d'août et le commencement de septembre 1789 ; — l'incendie qui a détruit trente-quatre maisons à Beurey, le 8 juillet 1788.

C. 2318. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant les dépenses du Bureau intermédiaire et de l'assemblée d'Élection. — Compte-rendu au Conseil des frais d'administration de l'assemblée du département de Bar-sur-Aube depuis le 13 septembre 1787 jusqu'au 1er janvier 1788, et pour l'année entière 1788. — Procès-verbaux des séances de l'Assemblée d'Élection de la ville de Bar-sur-Aube, tenues les 13 et 14 septembre, 22, 23 et 24 octobre 1787, sous la présidence de l'abbé de Beaulieu, en l'absence des comtes de Brienne et de Mesgrigny-Villebertain. (Le procès verbal des deux premiers jours est imprimé.)

C. 2319. (Registre.) — In folio, 115 feuillets, papier.

1788. — Première copie du procès-verbal des séances de l'Assemblée du département de Bar-sur-Aube, tenues au mois d'octobre, dans le monastère des Cordeliers de cette ville, sous la présidence du comte de Mesgrigny-Villebertain, désigné par le Roi pour succéder au comte de Brienne, qui a été élevé aux fonctions de ministre de la guerre. — Membres de l'assemblée pour l'ordre du clergé : l'abbé de Beaulieu, l'abbé Evers, doyen du chapitre de Bar-sur-Aube ; Raverat, curé de Chesley, Elloy, procureur de l'abbaye de Clairvaux ; — pour l'ordre de la noblesse : le comte de Saint-Blin, seigneur de Lignol et de Vaudremont ; le comte de Nogent, seigneur d'Éclance ; le baron d'Allonville, seigneur de Fuligny ; le marquis de Pons-Praslin, seigneur de Chaource ; le comte de Dampierre, seigneur de Dampierre ; — pour le Tiers-État : Le Seurre, directeur du change à Bar-sur-Aube ; Vanier, bailli de Vendeuvre ; Navarre, avocat à Brienne ; Duval, avocat à Gyé-sur-Seine ; Étienne, avocat à Mussy-l'Évêque ; Liégeois, négociant à Soulaines ; Gallée, prévôt de Lafferté ; Vouillemont, avocat à Arsonval ; Maizière, marchand de bois à Proverville ; Rabouot, propriétaire à Bayel ; Breton, admodiateur à Maisons. — Procureurs-syndics : Le Bloy, seigneur de Levigny ; Beugnot fils, demeurant à Bar-sur-Aube. — Secrétaire : M. Tassin, procureur ès siéges royaux à Bar-sur-Aube. — Rapports et délibérations concernant les impôts, les routes, le commerce, l'agriculture, etc.

C. 2320. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1788. — Seconde copie du procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Bar-sur-Aube, tenues au mois d'octobre dans le monastère des Cordeliers de cette ville.

C. 2321. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1787, octobre. — **1788**, mai. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : la vérification des travaux des routes ; — la forme de la convocation des États Généraux ; — la contribution représentative de la corvée ; — la répartition des fonds des ateliers de charité ; — la réparation du pavé de la rue de Preize à Troyes ; — un vol de matériaux sur la route de Troyes à Arcis-sur-Aube, etc.

C. 2322. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1788, juin-novembre. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : la nomination des commissaires aux tailles ; — l'imposition que doit payer la comtesse de Paillot, pour l'exploitation de trois étangs situés sur les finages de Paillot et de Laubressel ; — la comptabilité de M. Doë, receveur particulier des finances à Troyes ; — la question de savoir qui a autorité pour châtier ceux qui refusent d'exécuter les corvées bourgeoises prescrites par les municipalités ; — les ponts de Ramerupt et de Pougy, etc.

C. 2323. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1788, décembre. — **1789**, juin. — Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : la forme des contraintes décernées par le receveur particulier des finances de Troyes ; — le vœu par lequel l'assemblée d'Élection de Troyes demande l'établissement d'États provinciaux en Champagne ; — une pétition de la comtesse d'Hautefort, qui demande que le pont de Villacerf soit reconstruit aux frais du Roi ; — la destruction du pont de Viâpres, emporté par la débacle des glaces en février 1789, etc.

C. 2324. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1789, juillet-décembre. — Correspondance entre la

Commission intermédiaire de la province de Champagne, et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : la réception des approvisionnements en grève faits pour l'entretien des routes ; — l'imposition supplémentaire des ci-devant privilégiés ; — une contestation entre les habitants de La Vacherie et de La Moline près de Troyes, au sujet de la construction de leur maison d'école, etc.

C. 2325. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1788. — Certificats d'avancement de travaux délivrés à des entrepreneurs des routes de l'Élection de Troyes, par le sous-ingénieur des ponts et chaussées du département de Troyes, visés par le Bureau intermédiaire de l'Élection de cette ville, et par l'ingénieur en chef de la province de Champagne : routes de Châlons à Troyes, de Paris en Franche-Comté, de la Belle-Étoile à Brienne, etc.

C. 2326. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1788-1789. — Certificats d'avancement de travaux délivrés à des entrepreneurs des routes de l'Élection de Troyes, par le sous-ingénieur des ponts et chaussées du département de Troyes, visés par le Bureau intermédiaire de l'Élection de cette ville, et par l'ingénieur en chef de la province de Champagne : ateliers de La Malmaison, de Troyes à La Guillotière, de Pouan à Arcis, de Nogent à Lesmont, de Lesmont à Brienne, etc. — Réceptions d'approvisionnements de matériaux.

C. 2327. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1777-1789. — Travaux de charité dans le ressort de l'Élection de Troyes. — Devis concernant les chemins : d'Estissac à Neuville-sur-Vannes, — de Troyes à Coclois, — de Droupt-Saint-Bâle à Méry-sur-Seine, — de Chauchigny à Mergey, — de Montsuzain à la grande route d'Arcis à Troyes, — de Bucey-en-Othe à la route de Troyes à Sens, — de Vaudes et de Fouchères à la route de Troyes à Bar-sur-Seine, — de Clérey à Troyes, — de Verrières à la grande route de Troyes à Bar-sur-Aube, — d'Auzon à la route de Troyes à Lesmont, — de Saint-Benoit-sur-Seine à Sainte-Maure ; — les abords de la ville de Troyes ; — la rue de Villette à Arcis ; — les rues des villages de Droup-Saint-Basle, Vaudes, Viâpres-le-Petit, Javernant, Dosnon ; — la chaussée dite du Marais-de-Molins ; — la Voie-Neuve à Villenauxe ; — la rue de la Mission à Troyes, etc.

C. 2328. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1787-1789. — Observations de l'Assemblée d'Élection de Troyes, sur les règlements concernant les assemblées provinciales. — Comptes, rendus par M. Prignot, secrétaire de l'Assemblée d'Élection de Troyes à la Commission intermédiaire de Champagne, des sommes qu'il a reçues et de celles qu'il a dépensées pour le Bureau intermédiaire. — Extraits des procès-verbaux des séances du Bureau intermédiaire de Troyes, etc.

C. 2329. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1788. — Première copie du procès-verbal des séances de l'Assemblée d'Élection de Troyes pendant la session d'octobre. — Rapport des procureurs syndics sur les travaux du Bureau intermédiaire. — Formation des bureaux. — Rapports présentés : au nom du bureau de l'impôt, sur la péréquation de l'impôt ; — au nom du bureau des règlements, sur les règlements du 23 juin et du 5 août 1787, concernant l'assemblée provinciale, les assemblées d'Élections et d'arrondissement et les municipalités ; — au nom du bureau du bien public, sur les établissements de charité et sur l'instruction des sages-femmes ; — au nom du bureau des routes sur la situation de ce service et sur les améliorations dont il est susceptible, telles que : construction de ponts et création d'un fonds de gratification pour les cantonniers, etc. — Vœux de l'assemblée : concluant à ce que les prochains États Généraux soient convoqués dans la même forme que ceux de 1614, et à ce que le bailliage de Troyes ait six députés, deux pour chaque ordre ; demandant la conservation du chapitre de Saint-Étienne de Troyes que des commissaires nommés par le Roi paraissent devoir prochainement supprimer. — Mémoire concernant les États Généraux du Royaume, leur convocation, leur tenue et l'élection des députés aux dits États Généraux, principalement eu égard aux précédents constatés dans le grand gouvernement de Champagne et en l'Élection de Troyes. — Arrêt du Conseil d'État fixant le montant des droits qui seront perçus au bac de Brillecourt appartenant à M. le marquis Des Réaulx.

C. 2330. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1788. — Seconde copie du procès-verbal des séances de l'Assemblée d'Élection de Troyes, pendant la session d'octobre.

Bureau intermédiaire du département de Bar-sur-Aube.

C. 2331. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1787-1790. — Copie de lettres adressées par la Commission intermédiaire provinciale de Champagne, au Bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube concernant : le régime des cor-

ves, — les adjudications des travaux sur les routes, — l'organisation du service des cantonniers, — le service de la poste entre Bar-sur-Aube et Châlons, — la contribution aux travaux des routes, — les cours d'accouchement, — la statistique hospitalière, — les honoraires des membres des Commissions et des Bureaux intermédiaires, — la statistique commerciale et industrielle, — l'inhumation des non catholiques, etc.

C. 2332. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1787-1788. — Copie de lettres écrites au nom de la Commission intermédiaire de la province de Champagne au Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la franchise de sa correspondance, cette franchise limitée par le Roi aux imprimés relatifs aux ponts et chaussées et aux impositions ; — l'établissement d'un pont à Lhuitre sur la rivière de ce lieu ; — les élections municipales ; — la suppression des syndics de paroisse ; — un mémoire de M. Tassin, sur la répartition de la taille entre les paroisses de l'Élection ; — les instructions ministérielles d'après lesquelles les Assemblées d'Élection se reuniront au mois d'octobre, l'Assemblée Provinciale au mois de novembre ; — un arrêt du Conseil d'État qui ordonne de rechercher les précédents relatifs aux États Généraux, etc.

C. 2333 (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Copie de lettres écrites au nom de la Commission intermédiaire de la province de Champagne au Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : le nombre des voitures qui ont parcouru les routes de la province du 20 août au 20 septembre 1788 ; — la décision du Roi qui a convoqué de nouveau les notables, et qui a cru inutile de réunir les Assemblées provinciales en novembre 1788 ; — la question de savoir si les adjudications du droit de gourmetage doivent toujours avoir lieu devant le subdélégué ; — des conflits entre les Bureaux intermédiaires et les tribunaux d'Élection, etc.

C. 2334. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1788-1789. — Avis du Bureau intermédiaire sur la question de savoir : si les deniers communs de la communauté de Montier-en-l'Isle, peuvent être affectés au paiement d'une partie de la contribution de la corvée ; — s'il y a lieu de lever une imposition sur les habitants d'Essoyes qui prennent part aux affouages ; — si l'église de Trannes et le presbytère de Verpillières doivent être réparés, etc.

C. 2335. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1789-1790. — Avis du Bureau intermédiaire concluant à ce que : il soit proposé à l'intendant de rendre exécutoire le procès-verbal d'adjudication du gourmetage de la communauté de Jaucourt ; — une indemnité de 145 francs, à titre de frais de voyage, soit allouée aux députés qui ont représenté la communauté de Dampierre à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Chaumont ; — il soit payé une somme de 145 francs à un vétérinaire, envoyé officiellement à Éclance pendant une épizootie, etc.

Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire du département de Troyes.

C. 2336. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787-1788. — Délibérations de l'Assemblée d'Élection composée des membres suivants nommés par l'assemblée provinciale : pour l'ordre du clergé, Mgr l'évêque de Troyes, président, l'abbé Felix, chanoine de l'église de Troyes, syndic de l'assemblée, l'abbé Clergier, sous-doyen de Saint-Étienne de Troyes, vicaire-général du diocèse ; pour la noblesse, Dubourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Deloynes, chevalier, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes ; le marquis Des Réaulx, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; pour le Tiers-État, Huez, doyen du bailliage et siége présidial de Troyes, maire de la ville ; Fromageot, échevin de la ville de Troyes, syndic de l'assemblée ; Jaillant-Deschainets, procureur du Roi au bailliage et siége présidial de Troyes ; Noché, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes ; Berthelin, seigneur de Rosières ; Delaffertey, propriétaire du Mauny ; — et des membres suivants nommés par ceux qui précèdent : pour le clergé, Manche, prieur des chanoines réguliers de la Trinité-Saint-Jacques ; Berthe, curé de Boulage ; Guiot, curé d'Aix ; de Champagne, grand-chantre de l'église de Troyes ; pour la noblesse, Legras, seigneur de Vaubercey ; Lemarchant de Criston, seigneur d'Auzon ; de Chavaudon de Sainte-Maure, seigneur de Droupt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; pour le Tiers-État, Rapault, ancien directeur de la Monnaie ; Le Rouge, avocat à Troyes ; Martin, bailli du duché d'Estissac ; Guerrapin, fils, bailli de Mery-sur-Seine ; Duclozet, bourgeois d'Arcis-sur-Aube ; Auger, demeurant à Saint-Phal ; Guérard, président en l'Élection. — Division de l'Élection en six arrondissements, qui ont pour chefs lieux : Troyes, Méry-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Villenauxe, Estissac, Piney. — État des paroisses de l'Élection de Troyes, qui renferment plusieurs communautés ; — nom-

bre des paroisses, 194; des communautés qui ne sont pas chefs-lieux d'une paroisse, 68; des communautés, 262. — État des communautés qui renferment plusieurs paroisses. — État de la population en 1788, 24,173 feux, 85,519 individus, savoir : 20,298 hommes, 21,564 femmes, 21,611 garçons, 22,046 filles, non compris la ville de Troyes, où il y a quelques années, on comptait environ 6,500 feux. — Nombre des chevaux, 12,049; des vaches, 24,722; des moutons et brebis, 105,031; des porcs, 10,249. — Montant total des impôts directs y compris les vingtièmes et la contribution représentative de la corvée, 1,014,027 livres 15 sous 3 deniers. — Délibération qui divise l'assemblée en quatre bureaux, qui s'occuperont : le premier de l'impôt, le second des routes, le troisième du bien public, le quatrième des règlements, et qui crée en outre, une commission pour la comptabilité, et une autre pour la rédaction du procès-verbal.

C. 2337. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1787-1790. — Délibérations du Bureau intermédiaire. — Aperçu des dépenses annuelles du Bureau intermédiaire et de l'Assemblée d'Élection. — Vérification des travaux faits sur les routes. — Organisation des municipalités. — État des chefs de conduite qui surveilleront les travaux des routes de l'Élection de Troyes et de celle de Bar-sur-Aube. — Division de l'Élection en onze départements, attribués chacun à un commissaire des tailles : 1er département, 30 communautés et 2,426 cotes; 2e département, 18 communautés et 2,517 cotes; 3e département, 12 communautés et 2,409 cotes; 4e département, 30 communautés et 2,755 cotes; 5e département, 29 communautés et 3,205 cotes; 6e département, 18 communautés et 2,629 cotes; 7e département, 22 communautés et 2,858 cotes; 8e département, 26 communautés et 2,761 cotes; 9e département, 26 communautés et 2,411 cotes; 10e département, 28 communautés et 3,051 cotes; 11e département, 22 communautés et 2,137 cotes. — Nomination des commissaires des tailles, etc.

C. 2338. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1789-1790. — Transcription des décrets, lettres patentes et proclamations. — Lettres patentes du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale concernant : l'envoi des décrets aux cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités; — la nomination des suppléants ou des successeurs des députés de l'Assemblée nationale; — les Droits de l'homme et du citoyen; — la Constitution française; — l'abolition de la féodalité, etc.

C. 2339. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1787-1788. — Correspondance du Bureau intermédiaire et des syndics de l'Assemblée de l'Élection, avec la Commission intermédiaire provinciale, les municipalités, etc. — Copie des lettres écrites, analyse des lettres reçues concernant : la première séance de l'Assemblée de l'Élection ; — l'organisation municipale ; — la réception des travaux des routes ; — les adjudications des bois communaux et des réparations des églises et presbytères, la reddition des comptes des syndics ; — des communautés ; — les abus commis par les entrepreneurs des routes, etc.

C. 2340. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1788-1790. — Correspondance du Bureau intermédiaire et des syndics de l'Assemblée d'Élection, avec la Commission intermédiaire provinciale, les municipalités, etc. — Copie des lettres écrites et analyse des lettres reçues concernant les grandes routes, les ouvrages publics et les travaux de charité. — Lettres des syndics aux officiers municipaux de Villenauxe, sur la question de savoir s'il est possible de faire passer la route à travers la ville, depuis la porte des Bouchers jusqu'à celle de Provins, mesure qui aurait pour conséquence l'élargissement des rues des Bouchers et du Château, et la démolition des portes des Bouchers et de Provins, ou au moins de la seconde, laquelle est trop basse, etc.

C. 2341. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1788-1790. — Correspondance du Bureau intermédiaire et des syndics de l'Assemblée d'Élection, avec la Commission intermédiaire provinciale, les officiers municipaux de diverses communautés, etc. — Copie des lettres écrites et analyse des lettres reçues concernant les règlements et les municipalités. — Lettres des syndics à la municipalité de Châtres, pour l'inviter à faire procéder à une nouvelle Élection. — Lettres du Bureau à la Commission intermédiaire au sujet de la prétention qu'a le subdélégué de faire rendre devant lui les comptes des syndics des communautés, etc.

C. 2342. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1788-1790. — Correspondance du Bureau intermédiaire et des syndics de l'Assemblée d'Élection, avec la Commission intermédiaire provinciale, les officiers municipaux des communautés, etc. — Copie des lettres écrites et analyse des lettres reçues concernant la comptabilité et divers objets tels que la forme de la convocation des États-Généraux ; — un voyage des syndics à Villenauxe ; — la question de savoir si les ad-

judications passées devant le bureau intermédiaire sont sujettes au contrôle ; — l'indemnité de logement de la maréchaussée ; — les honoraires du Bureau intermédiaire ; — les frais de voyage alloués aux députés composant les assemblées du Tiers-État des bailliages ; — la caserne de maréchaussée de Méry-sur-Seine ; — l'émeute arrivée à Troyes les 18, 19 et 20 juillet 1789 ; — la contrebande du sel et une sorte d'émeute qui força les officiers de l'Élection à réduire le prix du sel à six sous le minot ; — l'émeute où a péri M. Huez, maire de Troyes.

C. 2343. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1786-1790. — Enregistrement : des mandats délivrés aux adjudicataires des travaux des routes, — des oppositions, — de l'envoi des certificats délivrés aux adjudicataires de matériaux, — des payements pour solde aux entrepreneurs, etc.

C. 2344. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1787-1788. — Dépêche du baron de Breteuil, ministre, à l'évêque de Troyes, nommé par le Roi président de l'Assemblée d'Élection de Troyes : il lui annonce cette nomination. — Lettres adressées par la Commission intermédiaire de la province de Champagne, au Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : une remise de 115,000 livres accordée par le Roi à la province sur les impositions de l'année 1788 ; — la décision du Conseil du 8 mars de cette année, qui attribue à la Commission intermédiaire, la connaissance de toutes les demandes en décharge ou modération de capitation, pour y statuer d'après les formes prescrites par les vingt-deux premiers articles du règlement du Berry, du 6 juin 1787 ; — le tarif établi pour la taille en Champagne, depuis 1738, perfectionné en 1752, et surtout en 1765 ; — une décision du contrôleur général qui prescrit aux commissaires des tailles de déposer les minutes des rôles dans les archives des bureaux intermédiaires ; — une tournée de l'intendant dans sa Généralité pour la création des nouveaux bailliages ; — une décision de l'Assemblée provinciale qui confie aux Bureaux intermédiaires le choix des commissaires des tailles ; — l'édit de mai 1788 qui supprime les bureaux des finances et les tribunaux d'Élection ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne que les papiers des greffes des Élections seront déposés dans les greffes des grands bailliages et des présidiaux, lesquels sont investis des attributions des tribunaux d'Élection, etc.

C. 2345. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1789. — Lettres adressées par la Commission intermédiaire de la province de Champagne au Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, concernant : la capitation des privilégiés ; — la question de savoir si les officiers de la monnaie de Troyes doivent être compris dans le rôle de la capitation des officiers de justice ; — les rôles des vingtièmes arrêtés par la Commission intermédiaire et soumis par elle à la signature de l'intendant ; — la nouvelle forme de comptabilité qui remet à l'Assemblée Provinciale l'entière disposition des fonds libres et variables, et l'autorise à expédier les mandats sans le concours de l'intendant ; — la fixation du montant de la contribution aux corvées, lequel doit être du sixième des contributions à la taille, aux accessoires et à la capitation ; — les privilèges des pères de dix enfants ; — la répartition du moins imposé, c'est-à-dire d'une somme de 120,000 livres dont le Roi a diminué la taille de l'Élection ; — la déclaration du 28 octobre 1788, qui donne aux collecteurs 4 deniers par livre du montant des rôles, et aux rédacteurs des rôles 2 deniers pour livre ; — la répartition du brevet général des impositions, etc.

C. 2346. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1787-1789. — Instructions envoyées : par le Roi pour l'Assemblée Provinciale de Champagne ; — par le contrôleur général Lambert, pour l'assemblée d'Élection de Troyes. — Reçus de minutes de rôles de tailles par les commissaires des tailles. — Questions adressées au Bureau intermédiaire de l'Élection de Troyes, par la Commission intermédiaire de la province, sur la formation des rôles des tailles et sur diverses difficultés qu'elle présente. — Tarif annexé à la déclaration du Roi du 12 mars 1701, concernant la capitation ; — observations du Bureau intermédiaire de Troyes, sur la manière de répartir la capitation des officiers de justice et des employés, etc. — Mémoire sur les manufactures de l'Élection de Troyes.

Département de l'Aube.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

COLLÉGE DE CHAOURCE.

D. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1580-1593. — Fondation du collége de Chaource, par le célèbre poëte Amadis Jamyn. — Transaction entre noble homme Amadis Jamyn, seigneur de Basly, secrétaire de la Chambre du Roi, son lecteur ordinaire, d'une part, nobles hommes maître Claude Jamyn, lieutenant-général et ordinaire au Bailliage de Chaource, et Gabriel Jamyn, marchand audit lieu, ses frères, d'autre part, énonçant les faits qui suivent : Amadis Jamyn avait, en 1580, fait à ses frères donation de tous ses biens, sauf réserve d'usufruit ; néanmoins, ses frères l'autorisent à disposer par testament de 500 livres de rente « en quelques œuvres pies et charitables, comme pour dresser « et fonder un collége à Chaource pour l'instruction de la « jeunesse » ; Amadis Jamyn déclare qu'il affectera à cette destination diverses créances, notamment celle qu'il a sur le fameux libraire Nicolas Chesneau. — Achat par Amadis Jamyn, pour une somme de 120 écus, d'une maison située à Chaource, rue du Pont-de-Pierre, aboutissant d'une part à la Grand'-Rue, de l'autre aux murailles ; — donation par Amadis Jamyn de cette maison aux habitants de Chaource, représentés par Jean Baudoin et Jean Hénault, leurs procureurs-syndics, afin d'y « faire un collége pour enseigner et faire « instruire les enfants dudit Chaource et autres lieux, et sans « que ledit logis puisse estre appliqué à autre effect, sinon « pour loger un régent et instruire lesdits enfants... La pré- « sente donation faicte par le dict sieur Jamyn pour la bonne « amitié et affection que porte audict lieu de Chaource, lieu « de sa naissance et patrie. » — Quittances d'arrérages de rentes écrites de la main d'Amadis Jamyn. — Donation par Amadis Jamyn à François Mynault et à Anne Jamyn, sa femme, nièce dudit Amadis, de 400 écus rapportant 100 livres de rente. — Minute, grosse et copie du testament d'Amadis Jamyn, qui laisse à la ville de Chaource 1,200 écus devant produire 100 écus ou 300 livres de rentes, et dont une moitié sera donnée à titre de gages « à un homme docte et capable « qui s'habituera et résidera audit Chaource et y tiendra les « écoles publiques, » et qui « sera tenu bien et duement ins- « truire et faire instruire la jeunesse, tant aux bons livres de « la langue latine et grecque que autres instructions ordi- « naires et accoutumées en un collége, et que un bon prin- « cipal ou régent d'école peut et doit faire. » L'autre moitié des 300 livres de rente sera employée à l'entretien du pavé et des murailles de la ville. Signature originale d'Amadis Jamyn, « décédé et inhumé à Chaource les 11 et 12 janvier « 1593, » d'après une note contemporaine écrite au dos de la grosse. (Les dictionnaires biographiques donnent une date différente.) — Codicile par lequel Amadis Jamyn lègue à Nicolas Cauny, son neveu, à la femme et aux enfants de ce dernier une somme de 600 écus, produisant 50 écus ou 150 livres de rente, à prendre sur les 500 livres de rente dont la transaction énoncée plus haut lui laisse la libre disposition, mais après l'exécution du legs fait à la ville de Chaource. —

État dressé par Amadis Jamyn des rentes qui lui appartenaient, etc.

D. 2. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1593-1604. — Procédures relatives à l'exécution du testament d'Amadis Jamyn. — Inventaire des papiers concernant la succession, à la poursuite : d'Apoline Vincent, veuve de Claude Jamyn, lieutenant-général au bailliage de Chaource, tutrice d'Anne Jamyn, sa fille ; de Jacques Dramard, homme d'armes de la compagnie du sieur de Praslin et de demoiselle Élisabeth Jamyn, sa femme, aussi fille de Claude Jamyn ; d'Odard Parmentier, de Jean Bourjon et de leurs femmes, filles de feu Gabriel Jamyn. — Sentence du bailliage de Chaource prescrivant la délivrance du legs d'Amadis Jamyn à la ville de Chaource. — Procès entre les habitants de Chaource et François Minault, neveu d'Amadis Jamyn, etc.

D. 3. (Liasse.) — 22 pièces papier ; 2 pièces, parchemin.

1609-1737. — Donation par Pierre Raguenet, prêtre, aux habitants de Chaource, d'une maison située à Chaource, rue des Roises, d'une chenevière à Metz-Robert, et de tous ses meubles, à condition que tout le revenu produit par les dits biens sera employé dans l'intérêt du collége ; — inventaire et procès-verbal de vente du mobilier de Pierre Raguenet. — Donation au collége de Chaource, par le Roi Louis XIII, de six setiers de blé de rente à prendre sur les revenus de l'abbaye de Montiéramey. — Projet de transaction entre les habitants de Chaource et Antoine Hénault, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, fils de Nicolas Hénault, conseiller, médecin ordinaire du Roi, concernant l'exécution d'un codicile du 8 juin 1649, par lequel Nicolas Hénault avait légué au collége de Chaource une somme de 2,000 livres, pour fonder quatre bourses de dix-huit livres chacune et pour augmenter les gages des régents, etc.

D. 4. (Liasse.) — 16 pièces, 1 plan, papier ; 6 pièces, parchemin.

1611. — Acquisition d'immeubles en emploi des 1,200 écus légués à la ville de Chaource par Amadis Jamyn : — une portion de bâtiment joignant le collége et contenant notamment un espace de six pieds sur sept où l'on compte établir une étude : prix, 150 livres tournois ; — 12 quartiers de pré dans la prairie de Chaource : prix, 270 livres. — Plan des prés du collége de Chaource sur le territoire d'Avreuil (Aube), et déclaration de ces prés par le gouverneur du collége à haute et puissante dame Gabrielle de Vauldrey, veuve de Gaspard d'Elpinac, chevalier et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, dame d'Avreuil et Vanlay en partie ; — à haut et puissant seigneur Michel Porticelli, seigneur d'Hémery, Avreuil, Les Bordes, Vanlay, Vallières et autres lieux.

D. 5. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1602-1743. — Bail d'une maison attenant au collége, louée au gouverneur de cet établissement. — Baux des prés du collége. — Sentences rendues contre les débiteurs du collége par Roger Parent, avocat en Parlement, bailli et gruyer au bailliage et marquisat de Chaource-Praslain, pour haut et puissant seigneur messire François de Choiseul, chevalier des Ordres du Roi nostre sire, conseiller en ses conseils d'État et privé, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement de Champagne et de Brie, seigneur et marquis de Chaource-Praslin ; — par Roger Parent, avocat en Parlement, bailli, juge civil et criminel, et de police, commissaire enquêteur et examinateur au bailliage et châtellenie de Chaource et gruyer pour messire Gaston Jean-Baptiste de Pont-Choiseul-Praslain, baron de Chaource. — Procédure aux bailliages de Troyes et de Chaource entre le gouverneur du collége et un curé de Chesley, chapelain de Saint-Jean-Baptiste de Chaource, propriétaire d'une rente foncière assise sur les bâtiments du collége.

D. 6. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1593-1617. — Compte des revenus du legs fait aux habitants de Chaource par Amadis Jamyn. — Payé en l'année 1593-1594 : à François Des Essarts, principal du collége, 14 écus 44 sous pour ses gages ; à Eustache Griffon, aussi principal, 25 écus 50 sous aussi pour ses gages ; — en l'année 1594-1595 : à Eustache Griffon, principal, pour une année de gages, 43 écus 1 livre ; — en l'année 1595-1596, pour réparations : à la barrière de la porte Saint-Jacques, 3 sous 4 deniers ; à la bretèche qui est entre la porte à la Lieutenande et la tour aux Prêtres, 2 écus 8 sous ; — en l'année 1596-1597, pour le rétablissement des chaînes, etc. de la porte de Bruyères, 20 sous tournois ; — dans les deux années 1597-1599, à Pierre Collet, principal, pour deux années de gages, 86 écus, deux tiers ; pour un coffre de bois destiné à renfermer les titres et papiers du collége, 18 sous 6 deniers ; pour un registre devant contenir l'inventaire de ces titres, 50 sous ; pour frais de rédaction de l'inventaire, 1 écu un tiers ; — en l'année 1599-1600, pour réparations à la porte du Pont-de-Pierre, 51 sous ; — dans les deux années 1602-1603, à Jean Feuillebois, principal, 103 livres 15 sous pour une année cinq mois de gages, à raison de 25 écus par

an, etc.; à Georges Laboureur, principal, pour un mois de ses gages, à raison de 130 livres par an, 10 livres 16 sous 8 deniers, etc.

D. 7. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1685-1757. — Comptes rendus par les gouverneurs du collége. — En l'année 1687-1689, payé à Jean Georgemé, principal, pour deux années de ses gages, 200 livres; à Edme Martin, régent, pour ses gages, 96 livres; — dans les trois années 1735-1738, payé au sieur Patrois, régent du collége, pour ses gages, 360 livres; aux recteurs d'école, 144 livres. — Procédures relatives à la reddition des comptes. — Traité entre Edme Thiesset, docteur en médecine, administrateur du revenu du collége de Chaource, et Edme Boucherat, prêtre, qui, moyennant cent livres de gages par an, promet de tenir pendant trois ans école publique au collége de Chaource, et d'instruire la jeunesse aux bons livres de la langue latine et grecque, etc. — Inventaires des titres et papiers du collége de Chaource, etc.

COLLÉGE DE TONNERRE.

D. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1633. — Acquisition par Toussaint Chasud, principal du collége de Tonnerre (Yonne), d'une rente foncière de six livres, sur deux pièces de vignes situées à Dannemoine (Yonne).

COLLÉGE DE TROYES.

D. 9. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1617-1632. — Testament de François Pithou, conseiller du Roi, maître des Requêtes de son hôtel de Navarre : « Je « veux, » dit-il, « et entends que de mes maisons où je de- « meure à présent, ensemble des environs d'icelles, soit dressé « un collége pour enseigner la jeunesse, sans estre employé « ailleurs et sans que les Jésuites y soient aulcunement re- « ceus, aultrement je désire que le tout soit vendu pour estre « employé aux pauvres. » Il lègue à ce collége sa bibliothèque, son argent comptant, qui sera employé en constructions, et ses acquêts dans la paroisse de Moussey. Il lègue à Pierre Pithou, seigneur de Luyères, son neveu, les seigneuries de Bierne et de Champgobert; à ses nièces, deux gagnages à Isle et des prés à Montceau; il choisit pour exécuteur testamentaire Antoine Allen, conseiller au bailliage et siége présidial de Troyes; Claude Lambigeois, son domestique, sera logé et nourri au collége, etc. — Inventaire des meubles et papiers trouvés après le décès de François Pithou, dans sa maison, où fut ensuite établi le collége. — Sentence rendue par le bailliage de Troyes sur la requête d'Antoine Allen, exécuteur du testament de François Pithou, contre demoiselle Judith de Nevelet, dame de Dosche en partie, Berthelemin de Mertrus, écuyer, à cause de demoiselle Marie de Nevelet, sa femme, demeurant au Haut-Guet; Jacques Berthier, écuyer, seigneur de Brenet, à cause de Bonaventure Nevelet, sa femme; demoiselle Jeanne de Haut, veuve d'Antoine Pithou, écuyer, seigneur de Luyères, comme ayant la garde noble de Louise Pithou, sa fille; Pierre Pithou, écuyer, seigneur de Luyères; Claude Molé, écuyer, seigneur de Villy, et demoiselle Marie Pithou, sa femme; Pierre de Bretel, écuyer, seigneur de Brébant et Valentigny, à cause de demoiselle Ambroise de Marisy, sa femme, héritière de François Pithou : il est jugé qu'Antoine Allen demeurera saisi des meubles de François Pithou et de la maison léguée par lui pour y établir un collége. — Partage des propres de François Pithou entre ses héritiers. — Traité entre René de Breslay, évêque de Troyes, les chapitres de la cathédrale et de Saint-Étienne de Troyes, Pierre Lenoble, président et lieutenant-général, et Louis de La Ferté, procureur du Roi au bailliage et siége présidial, les maire et échevins de Troyes, d'une part, et Charles de Condren, supérieur général de l'Oratoire, en présence de Jacques Vignier et de Jean Aubery, conseillers du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, commissaires députés par Sa Majesté : conformément à la volonté du Roi, notifiée par sa propre bouche, à Troyes, le 16 avril 1630, le collége de Troyes est cédé à la congrégation de l'Oratoire. — Transaction entre Pierre Pithou, seigneur de Luyères et de Bierne, conseiller au Parlement de Paris, principal héritier de François Pithou, fondateur du collége de Troyes, et la congrégation de l'Oratoire : Pierre Pithou consent à ce que les pères de cette congrégation prennent possession du collége de Troyes, dont le Roi leur a fait don; mais il est convenu entre les parties que ce collége sera dit : *de Pithou;* les Oratoriens s'engagent à faire cinq classes d'humanités et une de philosophie avec un catéchisme tous les dimanches, à célébrer annuellement un service pour le repos de l'âme de François Pithou, à faire inventorier les livres légués par ce dernier, lesquels ne pourront être transférés ni aliénés, pour quelque cause que ce soit, etc.

D. 10. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1632-1637. — Arrêt du Grand-Conseil, portant permission aux Oratoriens de faire assigner Antoine Allen devant ledit Grand-Conseil, pour le contraindre à représenter le testament de François Pithou, de rendre compte de l'exécu-

tion de ce testament et de faire livraison du legs, notamment de la bibliothèque du défunt, auxdits Oratoriens. — Compte de l'exécution du testament de François Pithou, ce compte rendu par Antoine Allen, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Troyes, par devant Pierre Le Noble, lieutenant-général et président aux bailliage et siége presidial de Troyes. — Transactions touchant ce compte, entre Antoine Allen et Gérard Étienne, supérieur des prêtres de l'Oratoire du collége de Troyes.

D. 11. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1603-1679. — Pièces à l'appui du compte de l'exécution du testament de François Pithou. — Première partie. — Contrat par lequel Pierre Le Bey, marchand, demeurant à Troyes, reconnait devoir 1,300 livres à François Pithou; quittance des arrérages de cette rente, signées Pithou. — Jugement du bailliage qui assure à Lambigeois, domestique de François Pithou, une pension de 150 livres par an ; reçus de cette pension. — Mémoires concernant les dépenses faites pour les funérailles de François Pithou ; distribué aux pauvres : 300 livres; frais de convocation des parents et amis au convoi et au service du bout du mois, 6 livres 8 sous ; — à la fabrique de Saint-Remi de Troyes pour tentures, sonnerie, etc., 18 livres 5 sous; — aux frères prêcheurs pour avoir assisté au convoi et pour avoir célébré un service dans leur église, 6 livres 8 sous ; — luminaire, 79 livres de cire à 20 sous la livre ; — six douzaines et demie d'armoiries, 32 livres 10 sous ; — au vicaire de Saint-Remi, 38 livres 8 sous ; — location des ornements appartenant à la confrérie de la Passion érigée dans l'église des Cordeliers de Troyes, 50 sous ; — au père gardien des Cordeliers, 300 livres, savoir : 150 léguées par le défunt, 150 pour les convoi, trentain et annuel du même, etc.

D. 12. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1621-1630. — Pièces à l'appui du compte de l'exécution du testament de François Pithou. — Deuxième partie. — Mémoires d'ouvriers qui ont travaillé aux bâtiments construits par ordre d'Antoine Allen, pour mettre les maisons de François Pithou en état de recevoir le collége, savoir : Nicolas Meline, menuisier ; Nicolas Madein, maçon ; Linard Gontier, vitrier, etc.; signature de ce dernier, qui est le plus célèbre peintre-verrier de Troyes.

D. 13. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1615-1636. — Procès des Oratoriens avec : Lambigeois, domestique et légataire de François Pithou ;— Pierre Pithou, seigneur de Luyères et les autres héritiers de François Pithou ; — compromis par lequel Pierre Pithou, tant en son nom qu'au nom de ses co-intéressés, et Étienne Gérard, supérieur du collége, prennent pour arbitres Guillaume Rosée et Charles Labbé, avocats au Parlement ; — Mémoires par lesquels : Pierre Pithou et ses co-intéressés soutiennent que François Pithou a légué plus du tiers de ses propres, c'est-à-dire a dépassé la quotité disponible aux termes de la Coutume de Troyes ; — les pères de l'Oratoire demandent à être mis en possession de prés dont jouit Pierre Pithou et qu'ils prétendent leur avoir été légués, etc.

D. 14. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1630. — Procédures entre les Oratoriens et Benoît Baudouin, prêtre, bachelier en théologie, principal du collége avant leur établissement, demeurant présentement à Amiens, et représenté par maître Guillemin Mobille, bourcier-théologien du collége des Cholets en l'Université de Paris. — Procès-verbal de visite du collége fait à la requête du supérieur de la congrégation de l'Oratoire par le lieutenant-général au bailliage de Troyes. — Exploit d'huissier enjoignant à Benoît Baudouin, principal, à Jean Betel, régent de la première classe, Nicolas Senac, régent de la seconde, François Dumoustier, régent de la troisième, Pierre Dorigny, régent de la quatrième, de sortir du collége le 1^er^ septembre 1630. — Assignation adressée au nom de Benoît Baudouin, aux pères de l'Oratoire, dont il veut faire retarder d'un mois l'entrée en possession. — État de lieux, dressé avant l'entrée des Oratoriens au collége. — Inventaire du mobilier qui s'est trouvé au collége quand les Oratoriens en ont pris possession : dans la première classe, une chaise à déclamer et six bancs de chêne ; dans la seconde classe, une autre chaise à déclamer et six petits bancs de chêne ; dans la quatrième classe, une autre chaise à déclamer et dix bancs de chêne, etc. — État des objets dont Benoît Baudouin s'était chargé et qui n'ont pas été retrouvés ; — relevé des objets qui ont été trouvés au collége et dont Benoît Baudouin ne s'était pas chargé.

D. 15. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1658-1789. — Fondation de leçons au collége de Troyes. — Jacques Esprit, conseiller du Roi en ses conseils, donne au collége de Troyes, représenté par Jacques Gassot, procureur général de l'Oratoire, procureur spécial de Gui Micault, supérieur du collége de l'Oratoire de Troyes, de Benoît Brinot, régent de philosophie, et de Guérard Du Bois, régent de rhétorique, ces derniers agissant au nom de tout le collége, une rente de 150 livres, à charge de faire un catéchisme dans

la chapelle du collége, après vêpres, tous les dimanches de l'année. — Jacques Hennequin, prêtre, docteur en théologie de la sacrée Faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, fonde au collége de Troyes un second cours de philosophie et une leçon publique de théologie par jour, laquelle leçon aura lieu à une autre heure que celle du théologal de l'église de Troyes, c'est-à-dire à trois heures, et durera deux heures : dans la première heure, le professeur dictera ; dans la seconde, il expliquera ; il n'enseignera pas l'opinion des nominaux ; en métaphysique, il enseignera *de Deo naturaliter cognito et de intelligentiis sive angelis naturaliter cognitis ;* Jacques Hennequin donne à cet effet 450 livres 10 sous de rente, au principal de 10,000 livres ; approbation de cette fondation par François Malier, évêque de Troyes. — Donation par Louis Rhouet, supérieur de l'Oratoire d'Angers au collége de Troyes, représenté notamment par René Verdier, supérieur, d'une somme de 1,600 livres pour aider à la fondation d'un second cours de théologie. — Testament du père E. Lombard, prêtre de l'Oratoire et chanoine de l'église de Troyes, qui laisse au collége une somme de 2,000 livres pour la même fondation. — Traité entre Bonaventure Vinot et les prêtres de l'Oratoire du collége de Troyes, aux termes duquel traité ledit Vinot s'engage à donner 4,000 livres, à condition qu'une classe de sixième sera établie dans ce collége. — Mémoire sur une difficulté entre le supérieur du collége et les directeurs du petit séminaire, concernant l'assistance des élèves du petit séminaire aux classes de théologie du collége. — Mémoire exposant que les cours de théologie du collége ont cessé d'exister en l'année 1740, où l'évêque Poncet de la Rivière exigea que les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique suivissent les leçons des deux professeurs du grand séminaire ; mais que le personnel fourni par la congrégation de l'Oratoire au collége de Troyes est de dix personnes, tandis qu'aux termes de l'acte d'établissement il devait être de six seulement : un principal et cinq régents. — Lettre adressée à M. Merlet, supérieur du séminaire, par l'évêque de Troyes de Barral, pour lui assurer qu'il n'a pas à craindre d'être forcé à rétablir les cours de théologie supprimés.

D. 16. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1680-1761. — Fondation de missions. — Testament du père Théron, de l'Oratoire, qui lègue 200 livres de rente aux maisons du Saint-Esprit et du collége de Troyes, à charge de donner tous les cinq ans une mission dans une localité quelconque du diocèse. — Testament et codiciles du père Thierriat, qui laisse 6,000 livres à charge de donner une mission tous les cinq ans, alternativement à Brienon et à Saint-Florentin. — Fondations de messes. — Donation par Edmée Denise, veuve de noble homme Nicolas Sorel, conseiller en l'Hôtel-de-Ville de Troyes, de 75 livres de rente au collége, à charge de faire célébrer dans la chapelle de cet établissement deux messes par semaine, les vendredi et samedi, à sept heures du matin, afin de procurer aux écoliers la faculté d'y assister. — Reçu d'une somme de 500 livres donnée au collége par le père Jean-Baptiste Tassin, supérieur, pour la fondation d'une messe basse tous les ans le jour de la saint Jean-Baptiste. — Engagement par les pères de l'Oratoire du collége de Troyes de faire célébrer à perpétuité seize messes par an pour le père Laurent Bourgeois, chanoine de Notre-Dame-en-l'Isle de Troyes, qui leur a donné 200 livres pour faire rebâtir une maison tombée en ruines dans leur ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Traité aux termes duquel soixante messes fondées par Nicolas Hatot, maître perruquier, dans l'église des Carmélites du faubourg Croncels, se célèbreront dans la chapelle des pères de l'Oratoire du collége qui en sont chargés. — Ordonnances épiscopales qui réduisent le nombre des messes fondées au collége de l'Oratoire de Troyes. — Traité entre les pères du collége et le curé de Saint-Remi déterminant quels sont ses droits curiaux au collége ; — reçus par ce curé de la rente qui lui est due pour droit de chapelle. — Procédures faites à la requête des pères de l'Oratoire, au sujet d'un ouvrage anonyme imprimé à Troyes en 1695, chez Edme Prévost, sous ce titre : *Le Luthéranisme renaissant*, à deux colonnes, contenant d'un côté onze propositions latines empruntées à Luther, de l'autre des propositions correspondantes attribuées à l'Oratoire.

D. 17. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1675-1782. — Règlements et exercices. — Ordonnances du général de l'Oratoire et de son conseil qui, conformément aux ordres exprès donnés par le Roi, 30 janvier 1675, chargent les supérieurs des colleges de tenir la main à ce que la doctrine de Descartes, ni aucune autre nouvelle doctrine n'y soit enseignée : — qui enjoignent aux professeurs de théologie de suivre les auteurs thomistes prescrits par les assemblées générales de l'Oratoire, et aux professeurs de philosophie de faire choix d'un des quatre auteurs suivants : Les Complutes, *Philippus à sancta Trinitate*, Bonard, Barbey, auquel on peut ajouter la philosophie de M. l'abbé Colbert : le tout « pour rendre soumission parfaite aux volontés du Roi... si« gnifiées par la lettre de M. de Châteauneuf.... en date du 28 septembre 1677. » — Recueil de règlements pour les colléges et maisons d'études de l'Oratoire. — Thèses de psychologie et de physiologie que doit soutenir, dans la salle du col-

lége de Troyes, le 13 avril 1728, à trois heures après midi, Nicolas-Charles Bourgeois, clerc de Troyes. — Programme des auteurs qu'expliqueront et des leçons que réciteront les élèves de sixième, le 28 juillet 1735, à 2 heures et demie ; — les élèves de troisième, le 13 août 1737, à la même heure. — « Description des arcs de triomphe érigés par les soins de MM. les maire et échevins de la ville de Troyes, capitale de la Champagne, au passage du roi Louis XV revenant d'Allemagne, avec l'explication des emblèmes et devises qui leur servaient de décorations, inventées et mises en vers par les pères de l'Oratoire du collége » en 1744. — « Églogue présentée au Roi par les pensionnaires du collége de Troyes lors du passage de Sa Majesté par cette même ville, en revenant d'Allemagne » à la même date. — Affiche annonçant la cause qui sera plaidée par les réthoriciens du collége de Troyes, le 21 août 1748. — *Exercice sur l'histoire de Champagne*, ou programme de questions sur cette histoire auxquelles répondront les écoliers de sixième du collége de Troyes, le 14 mai 1777, à deux heures après midi. — *Exercice académique sur l'apologue par MM. les écoliers de seconde*, et programme d'une pièce de théâtre intitulée : *Les Devoirs de l'amitié*, qui seront joués dans la salle du collége de l'Oratoire, le 17 février 1773, à deux heures après midi. — *La Vertu, source de la vraie félicité, pastorale* qui sera jouée par les élèves de la pension académique, rues du Sauvage et de la Tannerie, à Troyes, le .. août 1777. — Programme latin des auteurs qu'expliqueront et des leçons que réciteront les élèves de la pension Delagrange-Tartivot, à Troyes, près de la place Saint-Pierre, le 14 septembre 1782.

D. 18. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1598-1785. — Surveillance exercée sur le collége par les magistrats. — Sentence du bailliage de Troyes aux termes de laquelle un programme d'exercice intitulé Rozemonde a été indiscrètement composé et les vers cinq, six, sept et huit de l'argument de cette comédie témérairement insérés : prescrit pour l'avenir de communiquer au procureur du Roi les programmes des tragédies et des actions publiques trois jours avant de les débiter. — Procès-verbal dressé par des conseilliers au bailliage qui prétendent que lors d'une explication publique d'énigmes qui a eu lieu au collége, le 9 septembre 1672, les pères de l'Oratoire n'ont pas eu pour eux les égards qu'ils leur devaient ; — autre procès-verbal dressé par les pères de l'Oratoire et détaillant les torts de ces conseillers qui les ont traités, à haute voix, de pédants et de canailles devant plus de 800 personnes réunies au pied du théâtre, dans la salle du collége ; — jugement par défaut rendu au bailliage contre le père Danet, supérieur du collége ; — appel du père Danet ; — arrêt du Parlement qui reçoit l'appel ; — consultation d'avocat qui propose une transaction. — Arrêts divers du Parlement de Paris, concernant l'instruction publique.

D. 19. (Plans.) — 6 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Élévations des façades intérieures des bâtiments formant l'ilot de maisons où était le collége, savoir : sur la rue de la Chasse, la porte d'entrée, la chambre du portier, la philosophie, les quatrième, cinquième et troisième classes ; sur la rue du Bois, les seconde et première classes, la sacristie, la chapelle, la cuisine, la dépense, le réfectoire, le charbonnier, la maison de Denis Arnou et celle de Notre-Dame-et-l'Isle achetées par le collége ; du côté de la rue Maupeigné, le jardin des Oratoriens et quatre maisons dont trois achetées par les Oratoriens ; du côté de la rue des Bûchettes, diverses maisons, la plupart à des particuliers. — Plans indiquant : l'emplacement de la maison de François Pithou et de la maison de Scellières ou du Compas achetée par lui en 1597, et comprise ensuite dans son legs au collége ; la destination donnée par les Oratoriens aux différents bâtiments.

D. 20. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 3 plans.

1597-1610. — Acquisition et construction par François Pithou de divers bâtiments qui, depuis, ont été compris dans ceux du collége. — Transaction sur retrait lignager qui rend François Pithou propriétaire d'une maison, située rue du Bois, et précédemment achetée des héritiers de Briel, par Nicolas Lefèvre, secrétaire du prince de Joinville. — Vente au même, par l'abbaye de Scellières, d'une place et masure où il y a un corps de logis démoli appelé vulgairement Le Compas, aussi dans la rue du Bois, et devant une rente de 9 sous au chapitre de Saint-Étienne de Troyes ; prix : 133 écus un tiers. — Ascensement à François Pithou, moyennant 20 sous de rente et 200 écus une fois payés, d'un emplacement situé rue de la Chasse, devant le portail de Saint-Remy, appartenant au chapitre de Saint-Pierre de Troyes et précédemment loué par lui à Pierre Lebé, marchand papetier ; plans de cette propriété ; alignements donnés pour elle par le commis du voyeur du Roi. — Achat par François Pithou, pour la somme de 600 livres, de deux maisons situées devant le portail de Saint-Remy et appartenant à Jean Gillain. — Devis des constructions faites par François Pithou dans les propriétés ci-dessus. — Achat par le même d'une partie de maison vers la rue des Bûchettes, avec droit de passage pour gagner cette rue, etc.

D. 21. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 11 pièces, parchemin.

1548-1789. — Acquisitions et baux par les Oratoriens de maisons attenant au collége. — Rachat de rente foncière, vente, échange, etc., établissant les droits de plusieurs particuliers sur des maisons de la rue des Bûchettes ; achat et baux de ces maisons par les pères de l'Oratoire. — Approbation par le père Abel Louis de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, de l'acquisition d'une maison en face de Saint-Remy. — Enquête *de commodo et incommodo* sur un achat de maison projeté par les Oratoriens pour l'agrandissement du collége de Troyes ; lettres-patentes du roi Louis XVI autorisant l'acquisition de cette maison, qui était située à l'angle de la rue des Buchettes et de la rue de la Chasse, etc.

D. 22. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1636-1723. — Procès soutenu par les Oratoriens au sujet des maisons du collége et des maisons attenantes : avec Pierre Margouloy, drapier drapant, propriétaire d'une maison située rue des Bûchettes et dans laquelle les Oratoriens prétendent avoir droit de passage ; — avec le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle de Troyes, propriétaire d'une maison rue Meupeigné ; — avec Denis Blondel, jardinier aux Tauxelles, qui, ayant loué une maison appartenant à l'Oratoire, rue des Bûchettes, n'exécute pas les conditions de son bail ; — avec les héritiers de Simon Deheurle, qui refusent de recevoir le paiement du prix d'une moitié de maison située rue des Bûchettes, etc., vendue aux Oratoriens par ledit Simon Deheurle.

D. 23. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1490-1681. — Procès entre l'abbaye de Scellières et les Oratoriens, par suite des faits suivants : l'abbaye de Scellières possédait, à Troyes, rue du Bois, au XV^e et au XVI^e siècles, deux maisons et une cour connus sous le nom de Cour et de Maisons du Compas. Une vente de biens du clergé ayant été consentie, en 1586, jusqu'à concurrence de 500,000 écus, l'abbaye de Scellières fut cotée pour 180 écus et vendit à François Pithou la cour et les maisons du Compas, où fut construit un corps de logis qui renferma ensuite la chapelle et la bibliothèque du collége : les religieux de Scellières prétendent rentrer en possession moyennant remboursement du prix qu'ils avaient reçu. — Vente, par l'abbaye de Scellières, aux pères du collége, de deux maisons attenant audit collége, rue des Bûchettes.

D. 24. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 4 plans, papier.

1648-1772. — Constructions faites au collége de Troyes par les Oratoriens. — Marchés avec des entrepreneurs. — Visite des bâtiments du collége par le subdélégué Jean Paillot après l'incendie partiel du 16 février 1717. — Devis d'ouvrages de maçonnerie, charpente et couverture. — Plan et élévation des classes de rhétorique, troisième, quatrième, cinquième et sixième projetées. — Autorisation donnée par les trésoriers de France d'avancer de cinq pieds quatre pouces sur la rue du Bois. — Ordonnance de police faisant aux habitants de la rue du Bois défense de déposer aucune immondice le long du collége, etc.

D. 25. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1600-1765. — Rentes et cens dus par les Oratoriens de Troyes, pour diverses maisons dépendant du collége, à la commanderie de Saint-Jean-du-Temple de Troyes, à l'hôpital Saint-Lazare et à la fabrique de Saint-Remi de la même ville. — Reçus constatant les paiements d'arrérages faits par les pères aux receveurs de la commanderie et des hôpitaux réunis, et aux marguilliers en recette de la fabrique, etc.

D. 26. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1560-1617. — Ferme de Bierne léguée au collége par François Pithou. — Première partie : concernant l'origine de cette ferme jusqu'à la mort de François Pithou. — Déclaration des terres et prés possédés à Villemereuil, Bierne et Savoie par Nicodème Nico, greffier des foires de Troyes. — Achat d'un quartier de terre à Bierne, par noble homme et sage Pierre Pithou, avocat en Parlement (l'auteur des *Libertés de l'Église gallicane*), se portant fort pour François Pithou, seigneur de Bierne, son frère. — Procès-verbal d'arpentage d'un gagnage de vingt arpents environ situé sur la paroisse de Moussey et aux environs, appartenant à Nicodème Nico, seigneur d'Argentolles. — Achat de diverses pièces de terre à Bierne et aux environs par François Pithou. — Copie de la déclaration des terres et prés du gagnage de Mores, adjugé par décret à François Pithou. (Cette copie paraît être de la main de ce dernier.) — Bail d'un gagnage situé à Villemereuil et finages circonvoisins et appartenant à Pierre Legras, écuyer, seigneur d'Argentolles, demeurant à Couvignon ; — prise de possession de ce gagnage au nom de François Pithou à qui il vient d'être vendu par ledit Pierre Legras et par Marie Nico, femme de ce dernier ; — baux de ce gagnage. — Déclaration des héritages confisqués sur Claude Gillebert (voir D. 29).

D. 27. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1621-1697. — Ferme de Bierne léguée au collége de

Troyes par François Pithou. — Deuxième partie : concernant l'administration de cette ferme depuis la mort de François Pithou jusqu'à la prise de possession par les Oratoriens. Commandements de payer notifiés aux fermiers par ordre d'Antoine Allen, exécuteur du testament de François Pithou ; nouveaux baux consentis par lui.

D. 28. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1632-1760. — Ferme de Bierne léguée au collége de Troyes par François Pithou. — Troisième partie : concernant l'administration de cette ferme par les Oratoriens. — Échange de diverses pièces de terre. — Baux consentis par les pères Gérard Étienne, François Salet, Léonard Ferry, Guy Micault, Claude Masson, François Fourry, Octavien-Louis Merlet, supérieurs du collége. — Note relative à une contestation entre les Oratoriens et le comte d'Aulnay, seigneur de Savoie, touchant la prétention de ce dernier qui veut exiger reconnaissance d'une rente et d'une censive reconnues au profit des Chartreux par le père Amable Aubery, supérieur du collége, sur une pièce de terre à Bierne. — État des pièces de terre appartenant au collége qui sont chargées de rentes et de censives au profit de Madame Bonamy, dame de Villemereuil. — Procès-verbaux d'arpentage. — État des terres qui composent le gagnage de Bierne, indiquant leur contenance et la date de leur acquisition. — Déclaration des bâtiments et héritages appartenant aux pères de l'Oratoire, à Bierne.

D. 29. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1575-1595. — Ferme de Bierne. — Procès de Claude Gillebert dont la condamnation, accompagnée de confiscation, fut l'origine de l'acquisition d'une partie des propriétés possédées à Bierne par François Pithou et léguées par ce dernier aux Oratoriens. — Arrêts du Parlement de Paris, confirmant deux sentences du bailli d'Isles, aujourd'hui Isle-Aumont, qui condamnent une fille coupable d'infanticide à être pendue, une autre fille convaincue de s'être impudiquement livrée, à être fouettée nue, de verges, sous la custode et non devant le pilori à jour de plaids comme le portait la sentence ; ces arrêts enjoignent en outre au bailli de Troyes de poursuivre Claude Gillebert, qui paraît complice. — Rejet par la même juridiction de l'appel *a minima* formé par le substitut du procureur général d'une sentence du bailliage de Troyes, qui condamne Claude Gillebert à 50 écus d'amende, savoir : 10 au Roi, 30 pour les réparations du palais de justice de Troyes, 3 aux Frères-Mineurs, 3 aux Frères prêcheurs, 2 aux filles pénitentes, 2 à l'Aumône Générale de Troyes, et qui, de plus, lui enjoint de bien vivre à l'avenir. — Sentence du bailliage de Troyes qui, quatre ans plus tard, considérant que Claude Gillebert a payé l'amende à laquelle il a été condamné, ordonne son élargissement. — Nouveau procès dans la justice de Bierne et devant le bailliage de Troyes, contre Pierre Gillebert, accusé d'inceste, d'avortement et d'usure. — Actes de baptême de deux enfants, nés de Claude Gillebert et de Jeanne Gillebert. — Sentence du bailli de Troyes qui condamne Claude Gillebert à être pendu au marché de Troyes, et qui frappe ses biens de confiscation.

D. 30. (Liasse.) — 124 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin

1503-1637. — Ferme de Bierne. — Procès entre les Oratoriens et les locataires d'une partie des terres de François Pithou, sur la question de savoir si ces derniers ont payé la totalité des loyers qu'ils devaient. — Bail fait par Pierre Gillebert à François Pithou et signé de la main de ce dernier. — Compte entre Pierre Gillebert et Antoine Allen, exécuteur du testament de François Pithou. — Requêtes des prêtres de l'Oratoire, exploits d'huissiers, inventaires de pièces produites, sentences du bailliage de Troyes, etc.

D. 31. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1543-1639. — Moulin de Lousse, à Bierne, légué au collége de Troyes par François Pithou. — Première partie : avant les Oratoriens. — Procès entre Jean Marcix ou Marchis, marchand drapier à Troyes et les habitants de Bierne. — Tradition du moulin de Lousse à François Pithou par Claude Marchis. — Acquisition, par François Pithou, de terres voisines de ce moulin. — Baux par le même de ce moulin moyennant 90 livres en argent et 30 livres de chanvre, etc.

D. 32. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 plan.

1630-1738. — Moulin de Lousse. — Seconde partie : du temps des Oratoriens. — Baux. — Marché pour la réparation du moulin. — Procès entre les Oratoriens et un fermier qui demande la diminution du prix de location, notamment parce que les seigneurs voisins, ayant établi des roises, contraignent leurs habitants à y faire rouir leur chanvre, d'où il se suit que les roises du moulin de Lousse ne rapportent plus rien ; sentence du bailliage de Troyes qui réduit d'un cinquième le prix du bail. — Procès entre les Oratoriens et François Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal et de Bierne, sur la question de savoir s'il a le droit d'empêcher le meunier du moulin de Lousse de faire rouir du chanvre dans les roises de ce moulin. — Vente de l'emplacement du moulin et des

dépendances moyennant trente livres de rente à Jean-Jérôme Molé, seigneur de Villemereuil et Bierne, par Jean Tassin, supérieur, et les autres pères du collége, qui viennent de vendre les bâtiments à enlever. — Reconnaissance de cette rente par dame Françoise de Thomassin, veuve de Jean-Jérôme Molé, chevalier, seigneur de Villy, Villemereuil, Montabert, Bierne et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Troyes. — Plan indiquant l'emplacement du moulin de Lousse, celui du château de Villemereuil, des villages de Bierne et de Roncenay, le cours du ruisseau, etc.

D. 33. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 15 pièces, parchemin.

1614-1686. — Ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise, achetée par le collége. — Acquisitions d'immeubles à Saint-Étienne-sous-Barbuise par Jean Raconnet, marchand, bourgeois de Châlons. — Reconnaissances d'hypothèque pour cens et rentes au profit de Jean Raconnet. — Contrat de rente de 135 livres tournois au profit de Joachim de Nevelet, écuyer, seigneur du Russeau, de Doches et de Montceaux, conseiller du Roi, trésorier de France, général de ses finances en Champagne, demeurant à Troyes, contre Jean Raconnet, bourgeois de Châlons, demeurant à Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Traité entre noble homme Nicolas Denise, marchand, demeurant à Troyes, et Jean Raconnet, qui reconnaît devoir au premier 800 livres. — Quittance de la somme de huit mille livres, moyennant laquelle Jean Raconnet a vendu ses héritages de Saint-Étienne-sous-Barbuise à Jacques L'Aumosnier, receveur au grenier à sel d'Arcis.

D. 34. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1686-1687. — Ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Ordonnance du supérieur général de l'Oratoire et de son conseil qui donnent au collége de Troyes l'autorisation d'acheter cette ferme pour 7,700 livres. — Convention entre les Oratoriens et Jacques L'Aumosnier, écuyer, sieur de La Ferté, garde du corps de Monsieur, leur vendeur, concernant la garantie due audit vendeur et les droits du fermier. — Procédures relatives au décret volontaire de la ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise.

D. 35. (Liasse.) — 94 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1682-1784. — Ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Baux; — procédures contre des particuliers pour les contraindre à passer reconnaissance d'hypothèque à cause des cens dus par leurs terres aux Oratoriens du collége de Troyes, etc.

D. 36. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

XVIIIe Siècle. — Ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Déclarations des terres labourables, prés, maisons, enclos. — Procès-verbal de mesurage et arpentage. — Notes rédigées en forme de mémoire, donnant l'état et les dates des titres qui concernent la ferme de Saint-Étienne, la nomenclature des baux, des cens, etc.

D. 37. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1711-1785. — Ferme de Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Lettres adressées au père Bargedé, supérieur du collége, par le curé de Saint-Étienne et par divers gens d'affaire au sujet des intérêts des Oratoriens à Saint-Étienne-sous-Barbuise. — Mémoire d'ouvriers qui ont fait des travaux de maçonnerie, couverture, etc., aux maisons de l'Oratoire à Saint-Étienne.

D. 38. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1622-1736. — Blanchisserie des Bas-Trévois de Troyes, achetée en 1718 par les Oratoriens de Pierre-Guillaume de Chavaudon, écuyer, seigneur de Chavaudon, Sainte-Maure, Charley et autres lieux, lieutenant-général au bailliage de Troyes. — Vente, par Nicolas Gobelet, charpentier, à Antoine Nico, blanchisseur de toile, d'une maison et deux arpents et demie de dépendance, sis aux Bas-Trévois, devant une demie-livre de cire neuve de rente aux chanoines de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. — Quittance donnée au nom de Nicolas Nico, commis aux Aides de Tours, à Nicolas Perricard, maire de la ville de Troyes, qui a payé 9,400 livres pour le prix de divers bâtiments et terrains, parmi lesquels est comprise la propriété ci-dessus. — Baux de cette propriété, désignée sous le nom de maison, bâtiments et prés à blanchir la toile, par Nicolas Perricard et Pierre-Guillaume de Chavaudon. — Contrat d'acquisition par les Oratoriens. — Procédures relatives au retrait lignager que Pierre-Guillaume de Chavaudon prétendait faire au nom de son fils, après avoir vendu en son nom personnel; — transaction entre ledit de Chavaudon et Gabriel Gudin, supérieur du collége, aux termes de laquelle ledit de Chavaudon se désiste moyennant une somme de 400 livres. — Analyse d'un bail consenti par les Oratoriens, etc.

D. 39. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1772-1775. — Prieuré de Radonvilliers réuni au collége de Troyes en 1772. — Requête adressé à l'évêque de Troyes par Louis Doé et Pierre-Jean Fromageot, échevins et députés

du corps de ville de Troyes, pour lui exposer l'état de gêne où se trouve le collége, qui, n'ayant que deux mille quatre cent-trois livres de revenu, est obligé de recourir à la munificence de la congrégation de l'Oratoire ; ils demandent que, pour donner au collége le supplément de revenu qui lui est indispensable, le prélat veuille bien prendre les mesures nécessaires pour attribuer à cet établissement les revenus du prieuré de Radonvilliers (Aube). — Consentement donné à la suppression du prieuré de Radonvilliers, par Joseph-Marie Terray, chevalier, ministre d'État, et conseiller ordinaire au Conseil Royal, contrôleur général des finances, abbé commandataire de l'abbaye de Molesme, dont ce prieuré dépendait, demeurant à Paris, hôtel du Contrôle Général des Finances, rue Neuve-des-Petits-Champs ; il met à son consentement les conditions suivantes : Sur les revenus du prieuré, évalués à 6,000 livres, 3,000 livres seront affectées à l'entretien des professeurs, moyennant quoi l'enseignement sera gratuit ; 2,100 livres serviront à la dotation de sept bourses, dont les titulaires seront originaires du diocèse de Troyes, et à la nomination de l'abbé de Molesme ; les boursiers ne pourront, au moment de leur nomination, avoir plus de dix ans. — Vente de la seigneurie de Radonvilliers à Louis-Marie-Athanase de Loménie, comte de Brienne, maréchal des camps et armées du Roi, moyennant la somme de 8,000 livres. — Arrêt du Conseil d'État concernant l'emploi des fonds provenant de la vente de la coupe des bois du prieuré.

D. 40. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1600-1744. — Prébende de la cathédrale Saint-Pierre de Troyes réunie au collége, par déclaration de 1594, en vertu de l'ordonnance d'Orléans. — États des biens qui ont à différentes époques formé le lot du collége. — Délibération du chapitre par laquelle sont déchargés de la redevance annuelle *pro domo non habita* les chanoines qui n'ont pas de maison canoniale, notamment les pères du collége de Troyes. — Procès entre le chapitre et le collége au sujet des distributions manuelles et des autres droits qui sont les accessoires ordinaires d'une prébende ; — transaction entre le père François Sallet, supérieur de l'Oratoire, et le chapitre, qui reconnait le droit du collége à tous les revenus d'une prébende, tant les gros fruits, que les distributions de feuilles, les ventes de maisons canoniales, les réceptions de chanoines, etc., et les rétributions pour lesquelles, d'ordinaire, la présence du titulaire est exigée. — Baux de propriétés faisant partie de la prébende du collége à la cathédrale de Troyes.

D. 41. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1540-1691. — Prébende de la collégiale de Saint-Étienne de Troyes réunie au collége par la déclaration de 1594, en vertu de l'ordonnance d'Orléans. — Arrêts du Parlement de Paris réglant le droit des chanoines de la chapelle Notre-Dame de Saint-Étienne aux distributions manuelles qui se font dans cette église : — déterminant quels sont les droits attachés à la prébende que l'abbaye de Saint-Loup de Troyes possède dans la même collégiale ; — ordonnant que les jésuites du collége de Périgueux jouiront de tous les fruits, revenus et emoluments attachés à la prébende préceptoriale appartenant à ce collége. — Procès entre le collége de l'Oratoire de Troyes et les chanoines de Saint-Étienne, qui prétendent ne leur donner qu'une partie des fruits de la prébende unie à ce collége ; mémoires présentés par les Oratoriens, arrêt du grand Conseil qui leur donne raison. — Procès entre le collége et le chapitre sur la question de savoir si le collége a droit aux distributions établies depuis l'arrêt dont il vient d'être question ; arrêts préparatoires, transaction.

D. 42. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1270-1697. — Sentence du bailli d'Isle-Aumont, qui admet les prêtres de l'Oratoire du collége à la jouissance des droits d'usage de la forêt d'Isle-Aumont pour leurs maisons de Bierne ; — mémoire sur l'origine des droits d'usage de la forêt d'Isle-Aumont ; état des villages, des établissements ecclésiastiques et des seigneurs qui ont droit d'usage dans cette forêt ; — copie d'une charte de Thibaut V, comte de Champagne, roi de Navarre, qui accorde aux Antonins de Troyes la propriété de cent-vingt arpents à prendre dans les bois usagers d'Isle-Aumont, et participation aux droits d'usage qui existent dans le reste de la forêt. — Procès entre les Oratoriens et Edme Massey, sergent royal, qui, ayant un cens sur vingt-sept cordes de terre achetées par le père Salet, supérieur du collége, contraint lesdits Oratoriens à les lui laisser par déguerpissement.

D. 43. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1586-1704. — Procès entre les Oratoriens du collége et les hôpitaux de Troyes, sur la question de savoir qui a droit de jouir d'une rente de 66 écus deux tiers, léguée par Pierre Largentier, seigneur de Ronceney, bourgeois de Troyes (mort le 27 janvier 1588), à l'Aumône générale de cette ville pour en jouir jusqu'à ce qu'il « s'y dressast ou fondast un « collége en forme de séminaire, à la façon de ceux qui sont « déjà dressés et fondés en plusieurs bonnes villes de France « comme Paris, naguère à Dijon et Auxerre. » « En ce cas, » disait-il, « j'ordonne et veux que la dicte rente annuelle de

« soixante-six écus deux tiers..... soit dès lors perpétuelle-« ment acquise et affectée audit séminaire. » Extraits du testament de Pierre Largentier. — Extrait du registre des assemblées générales et consulaires de la ville de Troyes, établissant qu'en 1603 le corps de ville agissant comme administrateur du collége a accepté la délivrance du legs de Pierre Largentier. — Mémoire exposant que la ville a joui de la rente léguée par Pierre Largentier jusqu'en 1630, année de la réunion des hôpitaux de Troyes sous une administration unique; ce fut alors que cette administration entra en possession de la rente dont il s'agit. — Requêtes adressées par les Oratoriens au Grand Conseil devant qui l'affaire est portée; — réponses des administrateurs des hôpitaux; — jugements préparatoires, etc. — Délibération du bureau de ville qui accorde au collége de l'oratoire une rente de 600 livres en trois paiements, dont le premier à Pâques 1705.

D. 44. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1607-1635. — Rente sur les héritiers de Jean Cornu, bailli de Danemoine (Yonne), léguée au collége de Troyes par François Pithou. — Première partie. — Reconnaissances aux termes desquelles Jean Cornu doit 900 livres à François Pithou, et sa veuve 56 livres de rente au même. — Procès entre les Oratoriens et les héritiers de Jean Cornu, qui contestent cette dette.

D. 45. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1636-1642. — Rente sur les héritiers de Jean Cornu, bailli de Danemoine, léguée au collége de Troyes par François Pithou. — Deuxième partie. — Procès entre les Oratoriens et les débiteurs de cette rente. — Requêtes présentées au Parlement de Paris par les Oratoriens, inventaire de pièces produites, état de frais, etc.

D. 46. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1618-1778. — Rentes et créances appartenant au collége. — Constitution d'une rente de 150 livres au profit de François Pithou contre Antoine Allen, et Nicole Dehault sa femme; subrogation d'Edme Charpy, marchand, à Nicolas Allen, héritier d'Antoine, du consentement de Gui Micault, supérieur, de Gaspard Sonois, préfet, et de Benoit Brivot, premier régent du collége; — faillite de Jean et d'Edme Charpy. — Legs d'un contrat de constitution de 1,400 livres de rente au collége de Troyes, par le père Louis Bailly, prêtre de l'Oratoire, etc.

D. 47. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1633-1753. — Amortissements. — Lettres patentes du Roi Louis XIII, qui amortissent les biens laissés au collége de Troyes par François Pithou. — Déclaration faite par les pères de l'Oratoire du collége aux commissaires subdélégués par les commissaires souverains députés par Sa Majesté pour le fait des amortissements. (On y trouve l'état des biens possédés par le collége en 1640, avec l'indication du mode d'acquisition de chacun d'eux). — Avertissements de payer divers droits d'amortissements; reçus de ces droits, etc.

D. 48. (Liasse.) — 129 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1623-1764. — Dettes du collége de l'Oratoire de Troyes. — État des emprunts et des remboursements faits par les pères du collége, de 1635 à 1699. — Constitution de 100 livres de rente au profit des Carmélites de Troyes par François Pineau, supérieur, et par les autres pères du collége. — Pouvoir donné par François Bourgoin, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, à François Sallet, supérieur du collége, pour emprunter 3,000 livres, qui seront employées à l'acquisition d'une maison attenant au collége, etc. — Reçus des annuités des pensions dues à la famille Thierriat. — Rachat d'une rente foncière due à la commanderie de Saint-Jean-du-Temple, de Troyes, pour une maison réunie au collége, etc. — Décimes dues par le collége.

C. 49. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Revenus et charges du collége de Troyes. — Mémoire exposant qu'avant l'établissement des Oratoriens au collége, le revenu pour le principal et les cinq professeurs alors chargés de le diriger s'élevait à 3,480 livres, savoir : deux canonicats, l'un à Saint-Pierre, l'autre à Saint-Étienne, 1,300 livres; une pension annuelle de 680 livres payée par la ville; la rétribution mensuelle payée par les écoliers, soit 10 sous par mois ou 5 livres par an, ce qui, pour 300 écoliers, fait 1,500 livres; depuis le nombre des maîtres fournis par les Oratoriens s'est progressivement élevé à douze, un supérieur, un préfet, dix régents, auxquels il faut joindre deux frères et deux domestiques, et les revenus ne dépassent pas 3,442 livres. — Exposé historique de la manière dont se sont formés les revenus et les charges du collége; mention de la sentence du Présidial, du 4 juin 1622, repoussant la demande en retrait lignager formée par les héritiers Pithou, qui voulaient rentrer en possession de la maison de François leur oncle; analyse de la transaction du 16 janvier 1627, en exécution de laquelle le collége fut tranféré dans la maison de

Pithou et les anciens bâtiments du collége vendus aux religieuses de la Congrégation pour la somme de 40,000 livres destinées au nouveau collége, puis détournées au profit des hôpitaux, etc.

D. 50. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1651-1736. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme menuisier, serrurier, apothicaire, perruquier, tailleur, cordonnier, etc.

D. 51. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1737. — Mémoire de fournisseurs et d'ouvriers comme pâtissier, vitrier, blanchisseur, libraires, etc.

D. 52. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1738-1741. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme tapissier, couturière maçon, etc.

D. 53. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1742-1743. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Dans un mémoire de Michelin jeune et sœurs, libraire, se trouvent : Logique de Port-Royal, Cicéron *ad Herennium*, Méthode de Port-Royal, *Selectæ e profanis*, Catilinaires, Racines grecques, Dialogues des morts de Lucien, *Selecta carmina*, Fables d'Ésope en grec, Cornélius Népos, Virgile, Horace, Xénophon, Hymnes de Santeuil, Cicéron *de Senectute*, Fables de Phèdre, Méthode de Port-Royal, etc.

D. 54. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1744. — Mémoires de fournisseurs, d'ouvriers et du chirurgien ; reçus de droits d'entrée pour des vins ,laissez-passer.

D. 55. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1745. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Dans le mémoire de Bouillot, libraire, figurent : *Gradus ad Parnassum*,Seconde Philippique, *Præceptiones Rhetoricæ*,Oraisons de Cicéron, Rhétorique de Lamy, 4[re] décade de Tite-Live, Cicéron *in Verrem*, Quinte-Curce, Isocrate, etc.

D. 56. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1746-1747. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Dans un mémoire de Bouillot, libraire, sont indiqués : Poëme de la Religion, 3[e] décade de Titelive, Cicéron *de Amicitia*, un Boudot (Dictionnaire latin-français), un Clénard (Grammaire grecque), etc.

D. 57. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1748-1751. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Dans ceux du libraire Bouillot, sont portées les : traductions de Quinte-Curce, des Catilinaires, d'Horace, de Salluste, Virgile de La Rue, et de l'abbé Desfontaines ; de plus les Figures de la Bible, Oraisons funèbres de Fléchier, Boileau, Rousseau.

D. 58. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1752-1755. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers — Dans un mémoire de Bouillot, libraire, se trouvent : Horace de Lebatteux, Fables de La Fontaine.

D. 59. (Liasse.) — 143 pièces, papier

1756-1759. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme chaudronnier, quincaillier, horloger, etc. — Reçus de sel pris au grenier de Troyes.

D. 60. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1760-1762. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme épicier, charpentier, menuisier, jardinier, etc.

D. 61. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1763-1766. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Avis imprimé invitant les Oratoriens du collége à renouveler leur abonnement à la *Gazette de France*.

D. 62. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1766-1767. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme cirier, chandelier, marchand de bois, marchand de vin, lingère, etc.

D. 63. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1768-1769. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme tonnelier, cloutier, charbonnier, fabricant de chaises, etc. — Quittance de douze livres pour une annee de la *Gazette de France*, franche de port.

D. 64. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1772. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Lettres de change tirées par des Oratoriens sur le supérieur du collége de Troyes, pour le paiement du *viatique* qui

leur est dû. — Reçu de la capitation due pour les deux domestiques du collége. — Lettre de voiture pour deux feuillettes de vin de Ricey.

D. 65. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1773-1775. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers comme blanchisseuse, couvreur, etc. — Lettre de voiture datée de Mâcon, annonçant l'envoi d'une pièce de vin rouge.

D. 66. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1776-1777. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Dans un mémoire de tapissier, réparations au billard. — Fourni par Garnier le jeune, imprimeur à Troyes, savoir : trois Rousseau, trois Phèdre, Cicéron *pro Milone*, etc. ; — par Sainton : Lettres de Pline ; La Religion, poëme ; Géographie de Robert ; Petit Carême de Massillon ; Pensées de Cicéron ; Synonymes de Girard, deux volumes ; Histoire de Théodose ; Caractères de La Bruyère, deux volumes ; Oraisons de Bossuet, Mascaron, Fléchier ; Géographie de Lacroix, etc.

D. 67. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1778-1779. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Vendu par André, libraire, six Tacite à 36 sous pièce, un Dictionnaire de Boudot, un Dictionnaire de Lallement, etc.

D. 68. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1780. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Payé, pour lecture de journaux, à André, libraire, 30 livres. — État des ports de lettres du 18 janvier au 28 avril, soldés le 30 par le supérieur, et formant un total de 10 livres 4 sous.

D. 69. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1781. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Fourni par le pâtissier, le 25 janvier, huit douzaines et huit petits pâtés, 3 livres 10 sous ; une tourte de dessert, 1 livre 16 sous ; deux plats d'entremet, 2 livres ; douze biscuits et un quart biscotins, 19 sous ; — le 8 mars, dix pâtés de poisson à 12 sous pièce, un de 40 et deux de 6 ; — le 19, dix douzaines de petits pâtés, 6 livres ; une tourte confiture, 2 livres ; un plat d'entremets, 1 livre 4 sous.

D. 70. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1782. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Une tonne de morue, 145 livres ; — 84 livres de jambon, à 12 sous l'une ; — un baril de harengs, 24 livres ; — 23 livres 1/2 de figues à 11 sous la livre ; — 18 livres de pruneaux à 6 sous la livre, etc.

D. 71. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1783. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Lettre de voiture accompagnant un baril d'huile d'olive pesant 360 livres. — Fourni par l'épicier, dans les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, 31 livres de sucre à 21 sous, 39 livres de cassonnade à 18 sous, 60 livres de fromage à 12 sous. etc.

D. 72. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1785. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Livré par André, libraire : 3 *Excerpta e Terentio* par Champré, 2 Catéchismes de Montpellier, 1 Entretien sur les sciences par Lamy, 1 Discours sur l'histoire ecclésiastique, 1 Pensées de Pascal, 1 Connaissance de Dieu par Bossuet, etc.

D. 73. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1786. — Mémoires de fournisseurs et d'ouvriers. — Payé à André, imprimeur, pour papier et impression de 400 programmes de thèse de philosophie, 34 livres ; pour 3 exemplaires du Discours de Cicéron *pro rege Dejotaro*, 16 sous, etc.

D. 74. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1726-1747. — Procès entre les Oratoriens et le sieur Jean Petit, de Chablis, au sujet de la pension et des accessoires dus par ce dernier pour son fils ; — compte produit par les Oratoriens duquel il résulte les faits suivants : l'élève Edme Petit passa au collége trois ans et demie, les deux premières années sur le pied de 340 livres par an, les seize derniers mois sur le pied de 300 livres par an, total 1,080 livres ; pendant le même temps, les fournitures et avances des Pères s'élevèrent à 306 livres 5 sous 6 deniers pour livres, papier, blanchissage, raccommodage d'habits, de linge et de souliers, chaussures, vêtements neufs, ports de lettres ; — requêtes présentées au Grand Conseil par les Oratoriens, etc. — Modèle d'exploit contre une mère de famille qui n'a pas payé complétement la pension de son fils.

D. 75. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1577-1778. — Bulle et brefs des papes Grégoire XIII, Paul V, Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI, Clément XI, décisions de la congré-

gation des rites concernant l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri et l'Oratoire de Jésus. — État des indulgences perpétuelles qu'on peut gagner dans l'Oratoire de Jésus. — Instruction sur les offices propres de l'Oratoire de Jésus. — Inventaire du mobilier de la chapelle du collége. — Ordonnance de l'évêque de Troyes, qui permet la bénédiction de la chapelle nouvellement construite au collége pour les exercices de l'Association ; — règlement de l'Association.

D. 76. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1626-1775. — Correspondance ; — Circulaires des supérieurs généraux de l'Oratoire. — Lettres reçues par les pères Gouin, Bargedé et Mancest, supérieurs du collége, concernant des procès, etc. — Lettre adressée au supérieur de l'Oratoire par Mathias Poncet de La Rivière, évêque de Troyes, pour demander communication d'un sermon prononcé à Troyes par un Père du collége, qui est accusé d'avoir avancé des propositions favorables au janséisme, etc.

D. 77. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1633-1766. — Testament de Pierre-Claude Martin, supérieur du collége ; — inventaire du mobilier et état de la succession du père Pierre-Alexis Hodoul ; etc. — Procès entre le collége et la communauté des torcheurs de Troyes, au sujet d'un frère de l'Oratoire qui faisait métier de torcheur. — Reçus de la pension d'un père de l'Oratoire pensionnaire du Hayer. — Inventaires des titres du collége.

D. 78. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1226-1480. — (*De auctoritate Camere compotorum*) Ordonnances des rois saint Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel, Philippe-le-Long, Charles V, Charles VI, Charles VII et Louis XI, concernant principalement : les finances de l'État, la Chambre des Comptes et l'administration de la justice. — Lettres patentes de Charles VII, portant donation à Ravaut et à Geofroi Cœur et à Guillaume de Varie, de biens précédemment confisqués sur Jacques Cœur. — Lettres de sauvegarde adressées par Charles VII, roi de France, dans l'intérêt du commerce maritime français, aux rois de Tunis, d'Arménie, de Bougie, de Fez, d'Oran, au comte *Mathelan*, à Ferdinand I^{er}, roi de Naples et de Sicile, au vice-roi de Sicile, au grand-maître de Rhodes, au soudan de Babylone. — « La » manière du gouvernement de la justice du royaume de » France du temps de Monseigneur saint Loys et de» puis, etc. » (Ce registre et les suivants font partie des livres légués par François Pithou au collége de Troyes ; une grande partie des livres manuscrits ou imprimés compris dans ce legs sont conservés à la bibliothèque de la ville de Troyes, d'autres se trouvent à la Bibliothèque Impériale et à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.)

D. 79. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

XV^e-XVI^e siècle. — « Coustumes des pays Vermandois et de ceulx de envyron, » publiées en 1858 d'après ce manuscrit alors inédit par M. Beautemps-Beaupré. (Cette Coutume est antérieure à la rédaction de la coutume officielle.) — Coutumes de la prévôté royale de Noyon rédigées en exécution de lettres patentes du Roi Louis XII et publiées à Noyon en assemblée solennelle le 10 août 1507. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 80. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1525-1529. — Traité de Madrid, ou traité de Paix conclu à Madrid entre François I^{er}, prisonnier, et l'empereur Charles-Quint. — Pouvoirs donnés par ce dernier et par Éléonor, reine douairière de Portugal, à Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, à Hugues de Moncade, prieur de Messine, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et à Jean Lalement, seigneur de Bouclains et de Vaitte, trésorier et secrétaire d'État, pour traiter avec François I^{er}. — Pouvoirs donnés par Louise de Savoie, régente de France, à François de Tournon, archevêque d'Embrun, à Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, et à Philippe Chabot, baron de Brion, depuis amiral de France, pour traiter avec Charles-Quint. — Ordonnance de François I^{er} qui nomme Louise de Savoie régente ; — vérification de cette ordonnance par le Parlement de Paris. — Traité de Cambrai ; — pouvoirs donnés : par Charles-Quint à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour traiter avec François I^{er} ; — par François I^{er} à la duchesse d'Angoumois, sa mère, pour traiter avec Charles-Quint ; — ratification du traité de Cambrai par François I^{er} ; — mention de l'enregistrement au Parlement de Paris. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 81. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1523. — Mémoires pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoumois, mère du roi François I^{er}, fille de Marguerite de Bourbon, comtesse de Savoie, contre Anne de France, fille de Louis XI, dame de Beaujeu, régente de France sous Charles VIII, veuve de Pierre II, duc de Bourbon, et contre Charles de Bourbon, connétable de France, veuf de Suzanne de Bourbon, fille et héritière de Pierre II, duc de Bourbon,

déjà mentionné) pour établir que Louise de Savoie est héritière de Suzanne de Bourbon et que c'est à elle et non à Charles de Bourbon que doivent, par conséquent, appartenir le duché de Bourbon, les comtés d'Auvergne, de Forès, Clermont, La Marche, etc. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 82. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1346-15[illegible]. — Copies authentiques établissant les droits de Louise de Savoie contre Charles de Bourbon. — Arrêt du Parlement de Paris entre Louis II dit le Bon, duc de Bourbon, comte de Clermont, d'une part, Gui de Boulogne, cardinal, précédemment archevêque de Lyon, Jean Ier, comte d'Auvergne et de Boulogne, son frère, et Jeanne de Clermont, fils de ce dernier, d'autre part. (Cet arrêt est daté de 1379, ce qui ne peut être exact, puisque le cardinal Gui mourut en 1373.) — Vente par Jean II, comte de Boulogne, fils de Jean Ier, à Louis II, duc de Bourbon, de la terre de Remy en Beauvoisis (Oise, arrondissement de Compiègne). — Cession de Remy, près de Compiègne, par Gaucher III de Châtillon au roi saint Louis. — Compromis entre Robert, fils de saint Louis, comte de Clermont, et Raoul de Clermont, connétable de France, au sujet de la terre de Remy. — Vente à Louis II, duc de Bourbon, des droits qu'avait Aubert, seigneur de Puy-Chalin, sur Sacy-le-Grand (Oise). — Échange entre Jean II, comte de Boulogne, et Aubert de Puy-Chalin ; le premier cède au second Remy et Sacy-le-Grand. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 83. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.
Jolies lettres et nombreuses armoiries dessinées à la plume en noir.

1331-1401. — Aveux et dénombrements faits au Roi à cause de la châtellenie de Bar-sur-Seine par : Louis de Plancy, seigneur de Chauffour ; — Othon, seigneur de Trésigny et Ricey en partie ; — Pierre de Fontenay, seigneur de Buxeuil ; — Isabelle de Châtillon, dame de Trésigny et Ricey en partie ; — Henri de Vouzières, écuyer, seigneur de Bourguignon ; — Guiot de Bricon, seigneur en partie d'Avirey-le-Bois ; — Jean de Pouquière, seigneur de Polisot ; — Pierre de La Tramerie, écuyer tranchant du comte de Nevers, seigneur en partie de Balnot-le-Châtel ; — Guillaume de Vignac, seigneur en partie du même lieu ; — Jean de Montbéliard, écuyer, demeurant à Lantage, propriétaire à Avirey-le-Bois ; Girard de Ville-sur-Arce, écuyer, propriétaire à Ville-sur-Arce ; — Ithier de La Broce, propriétaire à Polisy ; — Oudinot de Laubressel, tenant le tiers de la maison forte de Laubressel ; — le prieur de la chartreuse de *Lugny-les-Barbarans*, seigneur de Courteron par donation de Guy de La Trémouille, chevalier ; — Jeanne, dame de Plancy et de Chauffour ; — François de Vauzelles, seigneur en partie de Balnot-le-Châtel ; — Jean de Clames, écuyer, propriétaire à Ricey ; — Margot de Bagneux, dame d'Avirey en partie ; — Jean de Rupt, seigneur de Riel-les-Eaux ; — Gautier, seigneur d'Arzillières et de Bailly-les-Chauffour ; etc. — Amortissement des biens de la collégiale de Saint-Étienne de Troyes à Balnot, cet amortissement accordé pour partie en compensation d'une table d'or que feu Jean de Châtillon, lieutenant du Roi en Champagne, prit dans cette église. — Vente par Marguerite de Grancey, à la chartreuse de Lugny, de ses possessions à Ricey, etc. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 84. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1523-1525. — États : des valeurs par estimation, — des plus-values de partie de recettes ordinaires, — de plus-values de quelques recettes ordinaires du domaine de la charge et trésorerie d'Outre-Seine et Yonne (voir dans notre *Introduction*, p. 13, la nomenclature des localités qui formaient le ressort de cette charge). Ces trois états, signés chacun de la main du bibliophile Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 85. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1534-1539. — États : des valeurs par estimation des recettes ordinaires du domaine, — des plus-values des recettes ordinaires, — des plus-values de quelques recettes de la charge et trésorerie d'outre-Seine et Yonne. — Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 86. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1538-1539. — État au vrai de la recette ordinaire du domaine du bailliage de Chaumont-en-Bassigny : — Au chapelain de la chapelle du Roi au château de Chaumont, 15 livres ; à celui du château de Nogent-le-Roi, 20 livres ; à celui de Coiffy, 18 livres 5 sous ; — au capitaine du château de Montéclair, 100 livres tournois ; — à quatorze *guettes* du château de Montéclair, 6 deniers chacun par jour ; — au capitaine du château de Nogent-le-Roi, 40 livres ; — au portier et *tourier* du même château, 12 deniers par jour, etc. Signature de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 87. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1536-1538. — États au vrai de la recette ordinaire du domaine des prévôtés de Bar-sur-Aube, Essoyes et Verpillières au bailliage de Chaumont-en-Bassigny ; — du grand cellier étant sous la grand'salle de la cour aux Allemands, 4 livres 5 sous tournois ; — de la halle d'Orange audit Bar, 15 livres ; — du four de Montpellier, 10 livres ; — du droit de jurée à Bar-sur-Aube et villages en dépendant, 35 livres 7 sous 9 deniers ; — du tourage et garde des prisons d'Essoyes et Verpillières 1 sou 3 deniers. — Au capitaine du château de Bar-sur-Aube, 60 livres ; — au prévôt, 20 livres ; — au receveur, 40 livres, etc. — Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 88. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1546-1547. — États au vrai de la recette ordinaire du domaine du comté de Clermont-en-Beauvoisis ; — de Bulles et de la seigneurie de Bailleul-sur-Therain dépendant du même comté ; — de la châtellenie de Sacy-le-Grand ; — du tonlieu du hareng de Clermont, 4 livres 17 sous ; — de la geôle et garde des prisons de Clermont, 27 livres ; — a deux chanoines du grand autel de l'église de Notre-Dame de Clermont pour l'entretien de leurs aumusses de gris, 40 sous, etc. Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 89. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1540-1552. — État au vrai de la recette ordinaire du domaine de la prévôté de Pontoise au bailliage de Senlis : — gages du prévôt vicomtal, receveur ordinaire de la prévôté : 60 livres ; — frais d'un voyage qu'il a fait à Paris, 12 livres, etc. Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 90. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1547-1548. — État au vrai de la recette ordinaire du domaine du bailliage de Meaux et de la châtellenie de Crécy en Brie, située dans ce bailliage. — Recette totale du bailliage de Meaux, 6,605 livres 7 deniers, obole et pite. — Gages des baillis de Meaux et de Provins, à chacun 365 livres ; du prévôt de Provins, 30 livres ; des capitaines de Meaux et de Montereau, chacun 15 livres, etc. Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 91. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1548-1549. — État au vrai de la recette ordinaire du domaine du bailliage de Meaux et de la prévôté de Crécy. — Reçu des drapiers de Provins pour la permission d'étaler et de vendre leurs marchandises aux halles du Roi, pendant les foires de Saint-Martin, Saint-Ayoul et de la mi-mai, 37 livres ; — du tabellionage de Provins, 640 livres ; — du tourage et geôlage des prisons de Provins, 60 livres ; — du criage du vin, etc. de Meaux, 81 livres ; — du péage par eau et par terre de Montereau, 370 livres ; — location des étangs de Provins, 20 livres. — Payé au chapitre de Saint-Étienne de Meaux « pour le cierge de la comtesse Marie ardent jour et » nuit devant le corps de Notre-Seigneur, 39 livres tournois » ; — au chapelain de la chapelle du Roi à Montereau, 15 livres ; — au curé de Saint-Maurice de Montereau, pour les oblations de la chapelle Saint-Blanchard fondée dans le château du lieu, 20 sous ; — aux boursiers du collége de Navarre, 400 livres, à-compte des 2,000 qui leur sont assignées, dont 1,000 sur la recette de Troyes, 400 sur celle de Vitry, 200 sur celle de Chaumont ; — au maître particulier des eaux et forêts de Champagne et de Brie qui a 400 livres de gages, 130 livres ; le reste devant être payé sur d'autres recettes. — Réparations à l'église Saint-Blaise du château de Provins, 88 livres tournois ; — au château de Meaux, 41 livres 7 sous tournois, etc. Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 92. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1550-1551. — États au vrai de la recette ordinaire du domaine de la châtellenie de Creil, au bailliage de Senlis. — Reçu de la location de la prévôté de Creil, 46 livres en argent et autant de cire ; — du travers par eau de Creil, 164 livres en argent et autant de cire. — Payé au capitaine du château de Creil, 80 livres ; au concierge, 16 livres ; au portier 11 livres 12 sous. (Aucune dépense pour la pension de 32 livres par an donnée par Anne de France, duchesse de Bourbonnais, à demoiselle Jeanne Giborne, laquelle est décédée en septembre 1550). Signatures de Grolier. (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 93. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1555-1557. — États au vrai de la recette ordinaire du domaine du duché de Nemours. — Reçu de la location : de greffe de la prévôté de Nemours, 125 livres 12 sous ; — de celui du bailliage, 200 livres ; — du hallage et tonlieu de Nemours, 14 livres 8 sous ; — du péage par eau et par terre de Nemours et de Château-Landon, 360 livres. — Payé au chapelain de la chapelle Notre-Dame du château de Nemours, 13 livres ; — au bailli de Nemours pour ses gages, 32 livres.

— Au lieutenant-général du bailliage, à titre de pension, 24 livres. — A Pierre Du Moustier, seigneur de Sarragosso, au même titre, 160 livres, à-compte sur 200 qu'il doit recevoir par an. — Deux signatures de Grolier. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 94. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1554-1555. — États au vrai des grèneteries et recettes ordinaires des grains du duché de Valois, savoir : des grèneteries de Crespy, La Ferté-Milon, Villers-Cotterets. — Sur les produits du marché de la ville de Crespy, donné au chapitre de Saint-Thomas-de-Crécy cinq muids de blé ; — au chapelain de la première messe de cette église, un muids ; — à l'Hôtel-Dieu-Saint-Thomas, trois muids ; — à la confrérie de Saint-Denis, de Crespy, six muids ; — à la maladrerie de Crespy, quatre muids, à celle de La Ferté-Milon, deux muids. — Sur les greniers de Crespy, au régent des écoles de cette ville, un muids de blé, etc. — Trois signatures de Grolier. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 95. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1555. — États concernant les impositions que dut supporter la charge et Généralité d'Outre-Seine et Yonne, pour sa part des quatre millions de livres de tailles et des autres impôts directs levés sur toute la France, ces états dressés par Jean Grolier, trésorier de France, et général des finances en ladite charge. (A cette époque la Champagne avait été distraite de la Généralité d'Outre-Seine et formait une Généralité.) — Principal de la taille, 394,277 livres, réparties ainsi : Élection de Paris, 59,634 livres ; — Senlis, 13,082 livres 3 sous 4 deniers ; — Nemours, 12,740 livres ; — Nogent-sur-Seine, nouvelle Élection, auparavant siége particulier de celle de Nemours, 5,373 livres 10 sous ; — Coulommiers, nouvelle Élection, auparavant siége particulier de celle de Nemours, 4,473 livres 10 sous; — St-Florentin, aussi nouvelle Élection, antérieurement siége particulier de celle de Nemours, 6,430 livres 6 sous 4 deniers, etc. — Comptes de chaque Élection. — Recette totale de l'Élection de Nogent-sur-Seine, 14,191 livres 14 sous 6 deniers. — Nombreuses signatures de Grolier. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 96. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1517-1518. — Compte de Jean Mahieu, receveur de Beauvais, commis du trésorier général de Milan pendant l'occupation française. — De messire Jacomyn de Turato par les mains de messire César de Saint-Augustin, pour une condamnation prononcée par Pierre Moutonnier et Jean de La Rochère, à cause de certaine quantité d'armures et harnais pillés en 1516, lors de la bataille de Novarre, 952 livres 18 sous 4 deniers. — De Jean Marie de Baresiis, podestat de Pavie, 67 livres 10 sous. — De Jean-Jacques Gambarin, podestat de Tortonne, la même somme. — Récépissé des pensionnaires français et italiens : parmi eux, l'argentier et le contrôleur de la dépense d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, gouverneur de Milan, etc. — Paraphes de Grolier. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes).

D. 97. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1526. — Protocole ou recueil de modèles d'actes rédigé par Jacques de La Hupperoye chez Martin Mesnard, greffier de l'officialité de Paris. — Requête adressée par les étudiants de la rue des Noyers au prévôt de Paris, pour lui demander permission de célébrer la fête de Saint-Arnoul. — Bail à ferme d'une église paroissiale par le curé à un autre prêtre. — Acte de réhabilitation d'un prêtre coupable d'homicide. — Procédure d'appel. — Nomination d'un marguillier. — Procurations pour résigner une cure, prendre possession d'un archidiaconé, etc. — Quittances de mariages, ou actes aux termes desquels deux fiancés se remettent les promesses de mariage qu'ils s'étaient mutuellement faites et reprennent leur liberté. — Réception par le chapitre de Troyes de Guillaume Petit, nouvellement nommé évêque et représenté par Odard Hennequin, aumônier du Roi de France, son procureur. — Transport, par un père à son fils, étudiant d'une créance de 170 livres. — Commission donnée par l'official de Troyes à un docteur en médecine et à un barbier-chirurgien pour les charger d'examiner un individu suspect d'être lépreux. — Sentence de l'official de Troyes déclarant non avenu, du consentement des deux parties, un mariage conclu par paroles de futur seulement. — Collation de bénéfices divers, cure, chapellenie, prébende. — Collation pour résigner avec réserve de pension. — Sentence de divorce ou séparation de corps. — Dispense de serment accordée à un blanchisseur de toile de Troyes qui, s'étant obligé par acte passé sous le sceau des foires, a juré de ne pas demander l'annulation de cet acte. — Transport d'une dette de foire. — Ordre au tourier des prisons du Roi de mettre un prisonnier en liberté. — Sentence rendue par Jean Milon, official de Troyes, contre les insectes dits Hurebetz. — Lettres de recommandation données par l'official de Troyes aux religieux de l'hôpital Saint-Esprit qui, ayant eu leur maison et leur chapelle brûlées dans le grand incendie de la ville, veulent aller quêter dans les diocèses de France et du reste

de la chrétienté. — Nomination d'un doyen de Saint-Urbain de Troyes. — Élection d'un abbé de Montier-la-Celle. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 98. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

XIV-XVIe siècle. — Ordonnances concernant le domaine de la couronne, reproduites in-extenso ou par extrait et émanant des Rois Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII.— Lettres patentes du garde-scel du bailliage d'Amiens à Montreuil, donnant la nomenclature des cas royaux. — Mémoire sur les droits du Roi, sur les priviléges du fisc, sur les formes requises pour la validité des donations faites par le prince, etc. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 99. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIe siècle. — Contrat de mariage de Jeanne d'Orléans, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, sœur de François, comte d'Angoulême et duc de Valois, depuis roi de France, Ier du nom, veuve de Jean Aulbin, écuyer; elle épouse Jean de Longvic, sénéchal de Bourgogne. — Donation du comté de Charny par Philippine de Luxembourg, princesse d'Orange, à Philippe Chabot, amiral de France. — Contrats de mariages : de Louis de Bourbon, IIe du nom, prince de La Roche-sur-Yon, qui épouse Jacquette de Longvic ; — de Marguerite de France, sœur du Roi Henri II, mariée à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie ; — d'Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, avec Marie de Clèves, marquise d'Isle. — Testament de Renée de France, douairière de Ferrare. — Ventes et aliénations des greniers à sel de la charge et Généralité d'Outre-Seine et Yonne. — (Légué par François Pithou au collége de Troyes.)

D. 100. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1571-1617. — Lettres adressées à François Pithou : par Nicolas Pithou, seigneur de Champgobert, son frère ; — par Lorette de Vassan, femme de Nicolas Pithou, au sujet des affaires et du réglement de la succession de ce dernier. (Une des lettres de Lorette de Vassan est datée de Bâle.) — Vente, par Nicolas Pithou, écuyer, seigneur de Champgobert, et par Lorette de Vassan, sa femme, à Louis de Haut, grenetier du grenier à sel du Beaufort, de biens situés à Crespy, Brienne, Molins et aux environs, provenant de la succession de Guillaume de Vassan, frère de ladite Lorette. — Reconnaissance d'une dette de cinquante livres contractée par Claude Delacroix, seigneur et baron de Plancy, envers Nicolas Pithou. — Testament de Nicolas Pithou, fait à Troyes et présenté par Jean Pithou, frère jumeau de Nicolas, au Conseil de la ville de Bâle. — Lettres : de bénéfice d'inventaire obtenues par François Pithou, comme héritier de Nicolas Pithou ; — adressées à François Pithou, au sujet de cette succession, par Charles de Harlay, baron de Dolot, frère du fameux premier président Achille de Harlay. — Exploit notifié à Anthoine Pithou pour l'inviter à payer sa part du douaire dû à Lorette de Vassan, veuve de Nicolas Pithou. — Compte rendu à Lorette de Vassan par François Lebeau, avocat à Ervy, chargé par Nicolas Pithou de toucher les revenus de la terre de Champgobert, paroisse de Coursan (Aube).— État des frais dus au commissaire chargé du sequestre de la terre de Champgobert, saisie parceque le propriétaire ne s'est pas rendu à la convocation de l'arrière-ban. — Exploit notifié aux fermiers de Champgobert au nom de François Pithou, héritier de cette terre. — (Compris dans le legs de François Pithou au collége de Troyes.)

D. 101. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1598-1600. — Lettres adressées à François Pithou par Jean Pithou, son frère. Le 7 juillet 1598 : « Je feiz tenir à » Monsieur de Bongards, nostre commun amy, celles (les » lettres) que lui escriviez, et le 11e de juillet il m'a mandé » qu'il vous avoit envoyé mes lettres. » — Le 10 septembre 1599 : « J'ay esté contraint m'acheminer sur mon grand aage » à Genève.... Monsieur de Bèze... est fort caduc et ne sort » de sa maison. J'admire sa mémoire veu son aage. Il vous » escrit, l'ayant asseuré de vostre bonne affection envers luy, » et envoie ce qu'il a composé à la mémoire de feu mon » frère. » — « Je suis bien mari que le livre *du sacrifice*, » etc., de Monsieur Du Plessis, lequel de sa grace il nous » avoit envoyé, ne nous a esté rendu non plus qu'à Monsieur » de Bongart. » — Lettres adressées par Jean Pithou à Charles de Harlay, seigneur de Dolot. — Testament de Jean Pithou, daté de Lausanne. — État des frais de dernière maladie, d'enterrement et inventaire des biens meubles de Jean Pithou. — Lettre adressée à FrançoisPithou par Perrette Pithou, veuve du sieur de Vassan, sa sœur, concernant la succession de Jean Pithou : « Nous avons été bien » joyeux de voir ici Monsieur Casobon auquel j'ai beaucoup » d'obligation pour la peine qui prand pour mes deux fils. » — (Compris dans le legs de François Pithou au collége de Troyes.)

D. 102. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1573-XVIIe siècle. — Lettres adressées à François Pithou par sa nièce de Marisy ; — par Antoine Pithou, son frère. — Certificat d'études de François Pithou à l'université de Bâle, émané par Théodore Zwinger, alors recteur. — Mention du certificat d'études aujourd'hui disparu du même François Pithou à l'université de Padoue. — Lettres patentes du Roi Henri IV, qui nomme François Pithou commissaire pour l'exécution du traité de Vervins. — Distiques latins adressés à François Pithou par le poëte Jean d'Aurat, mort en 1588. — (Compris dans le legs de François Pithou au collége de Troyes.)

D. 103. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1581-1603. — Lettres patentes du roi Henri III créant une chambre de justice en Guyenne et nommant Pierre Pithou procureur-général de cette chambre. — Réquisitoire prononcé le 26 mai 1583 par Pierre Pithou devant la chambre de justice de Guyenne. — Pièces de vers latins adressées à Pierre Pithou. — Vie de Pierre Pithou par Josias Mercier. — Son éloge par l'historien de Thou et par Scévole de Sainte-Marthe. — Copie de l'opuscule de Pierre Novelet de Dosche intitulé : *Lacrymae in funere, V. Cl. Petri Pithoei.* — (Documents réunis par les Oratoriens du collége de Troyes.)

D. 104. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Notes pour servir à une nouvelle édition des œuvres de Pierre et de François Pithou. — Catalogue de leurs ouvrages. — Mentions élogieuses de ces deux savants extraites de divers auteurs, etc. — (Documents réunis par les Oratoriens du collége de Troyes.)

D. 105. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Abrégé de l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIe siècle.

D. 106. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Copie du commentaire de Pierre Pithou sur les articles L-LXXIX de la Coutume de Troyes.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DE TROYES.

D. 107. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1688-1784. — Traité entre Jean-Baptiste de La Salle, docteur en théologie, supérieur des frères des écoles chrétiennes, etc., et François Le Bé, curé de Saint-Nizier de Troyes, supérieur du petit séminaire de cette ville, pour l'établissement de deux frères des écoles chrétiennes dans la paroisse Saint-Nizier. — Baux par les frères des écoles chrétiennes de la maison dite du Petit-Larrivour sur la paroisse Saint-Nizier de Troyes. — Ordonnance de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes, prescrivant l'établissement de deux nouvelles écoles, l'une sur la paroisse de la Madeleine, l'autre sur la paroisse de Saint-Jean, et l'élévation du nombre des frères à sept. — Achat par le supérieur des frères des écoles de Troyes d'une maison rue des Trois-Cochons, au bout de celle du Cloitre-Saint-Pierre. — Ordonnance des évêques Champion de Cicé et Claude-Mathias-Joseph de Barral pour l'établissement des écoles des frères de la Madeleine et de Saint-Pantaléon, etc. (Voir la liasse C. 1852.)

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE TROYES.

D. 108. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1628-1766. — Lettres patentes du Roi Louis XIII rappelant celles du mois de mars 1615 qui ont autorisé l'établissement en France de l'Ordre de la Congrégation pour l'instruction des filles, et permettant aux religieuses de cet ordre de fonder un monastère dans la ville de Troyes. — Professions de religieuses. — Lettre de faire part du décès de sœur Madeleine Cenamy, dite des Anges. — État des messes fondées dans le monastère de la Congrégation de Troyes de 1670 à 1740. — États des biens et revenus des religieuses.

D. 109. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1585-1757. — Achat et bail emphytéotique par les religieuses de la Congrégation d'une ferme à Vauchassis (Aube). — Déclaration et baux de la ferme possédée à Montabert, paroisse de Montaulin (Aube), par François Feloix, seigneur de Beaulieu, acquise en 1664 par la Congrégation ; — baux postérieurs à cette acquisition, le dernier consenti par Jean-Étienne Leclerc, conseiller du Poi, prévôt honoraire de Troyes, économe, nommé par le Roi, du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Troyes, suivant arrêt du Conseil du 30 mai 1750, etc.

Ursulines de Bar-sur-Aube.

D. 110. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1635-1770. — Arrêt du Parlement de Paris prescrivant l'enregistrement des lettres patentes de février 1635 qui autorisent les religieuses de Sainte-Ursule à s'établir à Bar-sur-Aube. — Ordonnance de Gilbert de Montmorin-Saint-Herem, évêque de Langres, qui prescrit la réunion de la communauté des Ursulines d'Arc-en-Barrois à celle des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Protestation notariée d'une mère contre l'entrée de sa fille au monastère des Ursulines. — Inventaire du mobilier appartenant à dame Antoinette Henry, veuve de messire Louis-Joseph de Mesgrigny de Saint-Pouange, pensionnaire au couvent des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Vente du mobilier de feue Marie-Anne Legras, fille majeure, pensionnaire de la même maison. — Traité entre la communauté et un domestique qui s'engage à la servir toute sa vie. — État des messes fondées à la charge de la communauté. — Arrêt du Conseil d'État qui, vu le zèle montré pour l'instruction de la jeunesse par les Ursulines de Bar-sur-Aube, les déclare exemptes d'une imposition destinée à l'acquittement des dettes de la ville. — Avertissement aux Ursulines de payer leur cote-part des impositions du diocèse de Langres, etc. — Déclaration des biens appartenant aux Ursulines de Bar-sur-Aube, etc.

D. 111. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1635-1787. — Titres des rentes possédées par les Ursulines de Bar-sur-Aube sur les Gabelles, sur la Tontine, sur divers particuliers. — Dettes des Ursulines. — Constitution de dot par Michelle Moussu, veuve de Louis Drouillet, conseiller du Roi, contrôleur général provincial des décimes de la Généralité de Caen, en faveur de Marie de La Roche, sa nièce, qui veut prendre l'habit et faire profession au couvent des Ursulines de Bar-sur-Aube ; procès entre les Ursulines et la famille.

D. 112. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 25 pièces, parchemin ; 2 plans.

1577-1771. — Propriétés urbaines des Ursulines de Bar-sur-Aube. — Alignements donnés par les trésoriers de France pour les bâtiments du monastère ; — ordonnances du baron de Brézé, gouverneur de Bar-sur-Aube, et d'Antoine de Choiseul, marquis de Beaupré, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, qui autorisent les Ursulines à s'emparer d'une ruelle située derrière leur monastère ; — Visite de ce monastère par le curé de Château-Vilain, doyen rural de Bar-sur-Aube, agissant au nom de l'évêque de Langres ; — acquisitions et aliénations de maisons et granges rues des Halliers, d'Aube, Notre-Dame, de La Madeleine, des Angoisselles, Piverotte, des Celliers, Saint-Michel, etc., et au Marché à Blé.

D. 113. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 35 pièces, parchemin.

1603-1785. — Propriétés rurales des Ursulines de Bar-sur-Aube à Ambonville (Haute-Marne), Anglus (Haute-Marne), Argentolles (Haute-Marne), Bar-sur-Aube, Blumerey (Haute-Marne), Courcelles (commune de Bar-sur-Aube, Aube), Montiérender (Haute-Marne), Montier-en-l'Isle (Aube), Nully (Haute-Marne), Thil (Aube), Trémilly (Haute-Marne), Vauchonvilliers (Aube), Voigny (Aube) : — déclarations, baux, etc.

Ursulines de Bar-sur-Seine.

D. 114. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1640-1777. — Protestation des maire et échevins de Bar-sur-Seine contre l'établissement des Ursulines dans leur ville. — Déclarations de biens adressées par les Ursulines de Bar-sur-Seine à l'assemblée du clergé de France. — État des biens mobiliers et immobiliers que Marguerite Du Rud cède aux Ursulines de Bar-sur-Seine à condition d'être fournie jusqu'à sa mort de tout ce qui est nécessaire à son grand âge. — Acquisitions et baux de biens à Avaleur, commune de Bar-sur-Seine (Aube).

D. 115. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 15 pièces, parchemin.

1575-1746. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Seine. — Achat par Pierre Coqueley, contrôleur et élu en l'Élection de Bar-sur-Seine, d'un jardin, lieu dit la Vieille-Halle, lequel jardin vendu par lui aux Ursulines devint l'emplacement de leur monastère. — Acquisition par les Ursulines de maisons, de tanneries, de jardins, de prés, de terres, de vignes, etc.

D. 116. (Liasse.) — 25 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1566-1789. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Seine. — Acquisitions, baux, procès-verbaux d'arpentage. — Vente d'une pièce de terre à Pierre Baudot, mesureur au grenier à sel de Bar-sur-Seine, par Jacques Drouyn, seigneur de La Fontaine, archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Bar, etc.

D. 117. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 33 pièces, parchemin.

1531-1707. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Beurey et à Bourguignons (Aube). — Transport à Pierre Baudot, grand archidiacre de Troyes, par les Ursulines de Bar-sur-Seine d'une créance de mille livres sur Sézanne Quinot, femme de Louis de Mergey, écuyer, pour la dot d'Élisabeth et Huberte Dacolle, novices au monastère de Sainte-Ursule de Bar-sur-Seine (Pierre Baudot venait de vendre aux Ursulines un gagnage à Foolz, commune de Bourguignons).

D. 118. (Liasse.) — 23 pièces papier ; 11 pièces, parchemin.

1551-1780. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bourguignons (Aube). — Vente de terre par Antoine Colombart, conseiller et avocat du Roi près le bailliage de Bar-sur-Seine, aux Ursulines de Bar, représentées par révérende mère Marie de Richebourg, dite des Anges, supérieure, et par sœur Anne Gérard, dite de Saint-Bernard, assistante, etc.

D. 119. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1646-1776. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Bragelogne et à Celles (Aube). — Vente d'un gagnage par Antoine Bordet, conseiller du Roi, son président en l'Élection de Tonnerre, aux Ursulines de Bar-sur-Seine acceptant par la révérende mère supérieure, dite de Saint-Bernard, sœur Marie de Vyenne, dite de Saint-Joseph, assistante, sœur Élisabeth Coqueley, dite de la Visitation, zélatrice et dépositaire, sœur Gabrielle Coqueley, dite de Saint-Jean, et sœur Marie de Richebourg, dite des Anges, religieuses discrètes, etc.

D. 120. (Liasse.) — 38 pièces, papier ; 21 pièces, parchemin.

1614-1760. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Jully-sur-Sarce (Aube). — Échanges entre ces religieuses et le sieur de Lausserois, prévôt de Bar-sur-Seine. — Vente de terres et de prés par Lazare Coqueley, maître particulier des eaux et forêts et contrôleur du domaine de Bar-sur-Seine, mandataire de Jean Coqueley son frère, conseiller au Parlement de Paris, à Edme Lorraine, élu en l'Élection de Bar, etc.

D. 121. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1571-1779. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Jully-sur-Sarce (Aube). — Baux, déclarations, etc. — Seigneurs de Jully-sur-Sarce au nom desquels les actes notariés sont rendus exécutoires : en 1574, Marie de Clèves, marquise d'Isles ; — en 1593, haut et puissant prince Henri de Bourbon, pair de France, prince de Condé, marquis d'Isles. — Baron de Jully-sur-Sarce, en 1619, Jacques Vignier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, etc.

D. 122. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1661-1773. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Landreville (Aube). — Transport aux dites religieuses par Jean-Baptiste de Vienne, seigneur de Gevrolles, d'une créance de 200 livres hypothéquée par privilége sur une maison à Landreville. — Baux ; visite d'expert, etc.

D. 123. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1618-1773. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Magnant, à Marolles et à Merrey (Aube). — Anciens titres d'un gagnage situé à Magnant et acheté par ces religieuses en 1629. (Dans la suscription de l'un on lit le nom de Charles de Lenoncourt, chevalier, baron et seigneur de Colombé-les-Deux-Églises, Cerisières, Soncourt, Marbeville, Chassenay, Chervey, Bertignolles et Magnant, capitaine et gouverneur de la ville de Bar-sur-Aube en 1618.) — Baux de ce gagnage ; etc.

D. 124. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1683-1780. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Villemorien (Aube). — Achat de terres à Villemorien par Antoine Colombard, de qui ces terres vinrent aux Ursulines ; baux. — Échange entre les Ursulines et Bénigne-André Legendre, gentilhomme ordinaire chez le Roi, seigneur de Villemorien ; etc.

D. 125. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1637-1788. — Propriétés des Ursulines de Bar-sur-Seine à Villy-en-Trode, Virey-sous-Bar et Vitry-le-Croisé (Aube). — Traité entre la révérende Mère Gérard dite de Saint-Bernard, supérieure, sœur Marie de Vienne, dite de Saint-Joseph, assistante, et sœur Claude Petit-Jean, dite de Saint-Jean-Baptiste, dépositaire, d'une part, Pierre Coqueley, conseiller en l'Élection de Bar-sur-Seine, et Élisabeth de Vienne, sa femme, d'autre part, qui, pour la dot de Jeanne Coqueley, leur fille, donnent au couvent de Sainte-Ursule de Bar-sur-Seine la moitié d'un gagnage de 12 journaux à Villy-en-Trode, etc.

Ursulines de Mussy-sur-Seine.

D. 126. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1586-1785. — Traité entre les Ursulines de Mussy-sur-Seine, représentées par sœurs Marie de l'Assomption, supérieure, Élisabeth de Jésus, assistante, Claude de la Trinité, dépositaire, d'une part, et noble Guy Jouard, conseiller du Roi au bailliage et chancellerie de La Montagne, demeurant à Châtillon-sur-Seine, d'autre part, pour la dot d'Anne-Marie Jouard, fille de ce dernier, âgée d'environ dix-huit ans, qui veut devenir religieuse dans la maison des dites Ursulines. — Propriétés des Ursulines de Mussy-sur-Seine à Cerilly (Yonne), Bagneux, Bragelogne (Aube) : baux, déclarations, etc.

Ursulines de Noyers.

D. 127. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Vente de terres et prés situés à Saint-Thibault (Aube) par les Ursulines de Noyers à noble homme Samuel Guichon, seigneur de Rosières (Aube), receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris assignées sur les cinq grosses fermes.

Ursulines de Tonnerre.

D. 128. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1617-1789. — Traité entre Mère Geneviève de Saint-Sebastien, supérieure, Marie de l'Assomption, assistante, Antoinette de Sainte-Ursule, dépositaire, et les autres religieuses du couvent des Ursulines de Tonnerre, d'une part, Nicolas Baillot, seigneur de Davrey, Sommepy, etc., maître d'hôtel du Roi, et Anne Baillot, sa fille, pensionnaire au couvent des Ursulines depuis treize mois, d'autre part, pour la constitution d'une dot de 10,000 livres donnée par le dit Nicolas Baillot à sa dite fille qui veut devenir religieuse en qualité de bienfaitrice. — Acte capitulaire qui admet Anne Baillot à faire profession en qualité de bienfaitrice, avec le droit d'avoir sa chambre tapissée et meublée comme ses parents la donneront, de ne réciter que le petit office de la Vierge, de se lever après cinq heures du matin et de ne pas observer les jeûnes prescrits par la règle. — Constitution d'une dot de 3,000 livres par Louis Gogois, marchand de vin à Paris, au profit de Catherine Gogois, sa fille, dite de Sainte-Placide. — Propriétés des Ursulines à Auxon (Aube), venant en partie de Nicolas Baillot : baux, déclarations, etc.

D. 129. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1609-1781. — Propriétés et droits des Ursulines de Tonnerre à Bernon, Chessy, Coussegrey, Ervy, Les Croûtes, Lignières (Aube). — Baux faits par Nicolas Baillot, mentionné ci-dessus, Guillaume Rossel, président en l'Élection de Tonnerre ; Jacques Thuot, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Tonnerre, précédents propriétaires. — Saisie-arrêt des revenus du four bannal d'Ervy dépendant de la succession de Nicolas Baillot, etc.

D. 130. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1614-1784. — Propriétés des Ursulines de Tonnerre à Marolles-sous-Lignières, Turgy, Vanlay (Aube). — Achat d'un gagnage à Marolles par Mère Geneviève de Saint-Louis, supérieure, par Élisabeth de Sainte-Cécile, assistante, et Catherine de Saint-Michel, dépositaire. — Baux du gagnage de Vanlay par dame Geneviève de Saint-Dominique, supérieure, par dame Gauthier de Sainte-Madeleine, supérieure, Madeleine Lambert de Saint-Pierre, et Anne Deya de Viviers de Saint-Laurent, assistantes, etc.

Ursulines de Troyes.

D. 131. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1623-1683. — Inventaire des titres et papiers de la maison et couvent de Sainte-Ursule de Troyes, mentionnant les lettres du roi Louis XIII, datées de février 1627, qui autorisent l'établissement de la maison de Troyes et permettent d'accepter les dons et legs faits à cette maison. — État des acquisitions faites par les Ursulines de Troyes, de 1629 à 1651. — État par mois de leurs revenus, etc.

D. 132. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1628-1631. — Établissement des Ursulines de Troyes. — Propositions faites au corps de ville de Troyes par Claude Esprit, procureur des Ursulines de Châtillon-sur-Seine, chargé par ces religieuses de négocier leur admission dans la capitale de la Champagne. — Procès-verbal des délibérations des députés du clergé, des officiers de justice et du corps de ville de Troyes, qui donnent leur consentement à la fondation dans cette ville de deux monastères, l'un des Ursulines, l'autre de la Congrégation, les religieuses de l'un venant de Châtillon-sur-Seine, celles de l'autre venant de Châlons-sur-Marne. — Reçu de la somme de 7,000 livres payée au corps de ville de Troyes par les Ursulines de Châtillon pour obtenir leur admission dans cette ville. — Arrêt du Conseil privé du Roi

qui condamne les maire et échevins à restituer aux Ursulines les clefs de la maison achetée par ces religieuses, rue du Dauphin à Troyes ; — lettres patentes du Roi qui prescrivent l'exécution de cet arrêt ; — arrêt du Conseil enjoignant aux maire et échevins de s'y conformer ; — lettres de jussion du Roi délivrées dans le même but. — Transaction entre le monastère de Troyes et celui de Châtillon, concernant les dettes du premier envers le second.

D. 133. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1653-1783. — États annuels du nombre des religieuses, de celui des pensionnaires, des revenus et des charges du monastère des Ursulines de Troyes. — En 1653, 36 religieuses professes de chœur, 6 novices de chœur, 3 converses professes et 2 converses novices ; 26 élèves pensionnaires qui se partagent également en deux classes ; trois tourières, un domestique, deux servantes ; revenu évalué à 7,174 livres, dont 3,444 fournies par les pensions des élèves, et 1670 par les pensions des novices. — En 1783, 25 religieuses professes de chœur, une novice de chœur, quatre converses, 35 pensionnaires ; revenu 21,337 livres, dont 8,620 provenant des pensions des élèves et 400 du travail des religieuses.

D. 134. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1640-1776. — Bref du pape Clément X et décisions de la Congrégation des indulgences qui accordent des indulgences aux Ursulines. — Lettre pastorale de l'évêque d'Angers, concernant un miracle qui serait arrivé dans l'église paroissiale des Ulmes de Saint-Florent, en 1668. — Invitation imprimée d'assister à la prise d'habit d'une religieuse ursuline de Troyes. — Constitutions de dots au profit de plusieurs religieuses Ursulines de Troyes. — Reçus de la pension d'une Ursuline de Troyes exilée par le Roi au monastère des Ursulines de Châlons-sur-Marne. — Lettres de faire part de décès adressées : de divers monastères d'Ursulines à celui de Troyes ; — du monastère de Troyes à d'autres communautés. — Note relative à la réunion d'une partie des biens du prieuré de Sainte-Scholastique à la communauté des Ursulines de Troyes, cette réunion décidée par ordonnance de l'évêque de Troyes en date du 12 juillet 1763. — Reçu d'un terme de la pension due par les Ursulines de Troyes à sœur de Rohan-Chabot, ancienne prieure de Sainte-Scholastique.

D. 135. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1625-1784. — État des dons et aumônes en argent, en objet de consommation et en meubles reçus par les Ursulines de Troyes de l'année 1628 à l'année 1668. — Vente aux Ursulines de 33 arpents de prés par André Briçonnet, écuyer, et par Louise Pithou, sa femme, fille d'Anthoine Pithou, seigneur de Luyères ; — transport d'une partie de la créance résultant de cette vente à Denis Godefroy, conseiller et historiographe de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue Pierre-Sarrazin ; — extrait du partage des biens d'Antoine Pithou, seigneur de Luyères, et de Jeanne Dehault, sa femme, entre Pierre Pithou, écuyer, seigneur de Luyères, Marguerite Pithou, veuve de Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, André Briçonnet, auditeur de la Chambre des Comptes, et Louise Pithou, sa femme. — Testament de Martin Beaugrand, prêtre, contenant des dispositions en faveur des Ursulines de Troyes. — Rentes actives des Ursulines de Troyes. — Déclaration des biens possédés par les Ursulines de Troyes en 1634 ; — lettres d'amortissement obtenues par elles ; — reçus de droits d'amortissement. — Avertissements notifiés par le receveur du grenier à sel de Troyes. — Reçu d'un terme de décimes. — Fragments du registre des baux.

D. 136. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1575-1787. — Propriétés des Ursulines à Troyes. — Maison dite du Dauphin ; autres maisons situées rues du Dauphin, de Vauluisant ou des Chiottes, autrement dite de la Brouette, du Cheval-Rouge, des Pigeons ou de Poyan, sur l'emplacement desquelles fut bâti le premier monastère des Ursulines ; — achat de ces maisons ; — vente par les Ursulines d'une partie de l'emplacement de ce monastère où fut percée la rue des Ursules. — Nouveau monastère des Ursulines, précédemment commanderie de Saint-Antoine, cédée aux Ursulines par l'ordre de Malte, le 24 janvier 1780, suivant les lettres patentes du Roi du 19 septembre 1779. — Maisons rue du Bourgneuf et de l'Étape-au-Vin et au faubourg Sainte-Savine. — Étaux à vendre chair et à vendre poisson. — Terres et prés aux Faux-Fossés, au faubourg Saint-Jacques, à La Vacherie, à Chaillouet, le tout dans le territoire de la commune de Troyes.

D. 137. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin ; 2 plans.

1601-1787. — Propriétés des Ursulines de Troyes à Aix-en-Othe, Assenay, Baire-Saint-Parres, Barberey, Bierne, Bréviandes, Cervet, Chamoy, Chanteloup, Chapelle-Saint-Luc : achats, baux, déclarations, etc. — (Les propriétés d'Assenay et une partie de celles de la Chapelle-Saint-Luc provenaient des religieuses de Sainte-Scholastique, voir D. 134, et celles de Baire-Saint-Parres d'André Briçonnet, D. 135.)

D. 138. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 16 pièces, parchemin ; 1 plan.

1608-1788. — Propriétés des Ursulines de Troyes à Chicherey, Clérey, Culoison, Javernant, Isle-Aumont, La Rivière-de-Corps, etc. (Les propriétés de Javernant provenant du prieuré de Sainte-Sholastique.) — Achat par Antoine Pithou, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, seigneur de Luyères, d'une pièce de pré située à Culoison et qui appartint plus tard aux Ursulines. — État des lods et ventes dus par les Ursulines à M. Pithou, vicomte de La Rivière-de-Corps, etc.

D. 139. (Liasse.) — 89 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin.

1563-1789. — Propriétés des Ursulines de Troyes à Laubressel, Lavau, Les Bordes, Les Noës, Lirey, Menois, Montgueux, Moussey, Piney, Pont-Sainte-Marie, Ruvigny, Saint-André, Saint-Léger-près-Troyes, Sainte-Maure. (Une partie des biens situés à Moussey venaient aux Ursulines des religieuses de Sainte-Scholastique). — Reçu d'arrérages de censives et de lods et ventes dus par les religieuses de Sainte-Scholastique, etc. à Nicolas Vauthier, ancien maire de Troyes, seigneur de Drosnay, paroisse de Moussey.

D. 140. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 24 pièces, parchemin.

1539-1789. — Propriétés des Ursulines de Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Phal, Saint-Pouange et Sainte-Savine. — Achats, baux, arpentages. — Traité fixant le montant de l'indemnité et des lods et ventes dus au chapitre de Saint-Urbain de Troyes par les Ursulines, à cause de leurs acquisitions sur le territoire de Sainte-Savine. — Bail à cens par les Ursulines de la maison dite de L'Autruche, à Sainte-Savine, etc.

D. 141. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1518-1789. — Propriétés des Ursulines de Troyes à Saint-Thibaut, Savières, Savoie, Thennelières, Torvilliers, Villemereuil, Villepart, Villy-le-Maréchal : — déclarations, baux, etc. — Vente aux Ursulines d'un gagnage à Savières par Jean-Baptiste-Louis de Cocqueborne, baron de Villeneuve-au-Chemin. — Bail à cens d'un terrain à Torvilliers par Henry Bezot, prieur commandataire et perpétuel administrateur du prieuré de Saint-Bernard de Troyes dépendant de la prévôté de Saint-Nicolas et de Saint-Bernard du Montjou au diocèse de Sion. (Ce terrain appartint plus tard aux Ursulines de Troyes). — Transaction entre les Ursulines de Troyes et les religieuses de l'abbaye de Sézanne d'une part et le duc d'Aumont d'autre part au sujet des droits de relief dus à ce dernier pour une partie du fief de La Motte-Prezat, à Villemereuil, précédemment possédé par le prieuré de Sainte-Scholastique et réuni aux dites communautés par une ordonnance épiscopale du 12 juillet 1763, confirmée par lettres patentes du même mois enregistrées au Parlement de Paris le 23 décembre suivant, etc.

D. 143. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1665-1721. — Procès entre les Ursulines de Troyes et les habitants de Sainte-Savine et de Ruvigny sur la question de savoir si les domestiques qui cultivent les terres des dites Ursulines à Sainte-Savine et à Ruvigny peuvent être imposés à la taille ; — si les mêmes religieuses ont été légalement portées au rôle de la capitation de Ruvigny.

D. 144. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1628-1650. — Recettes des Ursulines de Troyes depuis le jour de leur arrivée à Troyes. — Le premier article consiste en 40 livres reçues pour les arrérages de 5,000 livres prêtées à M. de Villebertain pendant environ deux mois. — Reçu : en 1628, pour les dots de quatre religieuses, 5,200 livres ; — en 1630, pour les dots de six religieuses, 5,893 livres 14 sous. — Six tableaux à la détrempe, six bancs, huit chaises, douze torchons et huit tabliers pour les classes d'externes, 33 livres 10 sous 8 deniers.

D. 145. (Registre.) — In-folio, 647 feuillets, papier.

1681-1791. — Journal de recette et dépense. — En 1688, 134 livres de pruneaux, à 8 livres 8 sous ; 1177 livres de bœuf, à 3 sous la livre ; 829 livres de mouton, à 4 sous la livre ; 49 douzaines d'œufs, à 2 sous la douzaine ; 3 livres de beurre à 5 sous 6 deniers. — En 1709, 70 livres de veau, à 10 livres 10 sous ; 16 livres de sucre, à 12 sous, etc.

D. 146. (Registre.) — In-folio, 487 feuillets, papier.

1681-1714. — États mensuels de la recette et de la dépense. — Dépense du mois d'août 1686, en pain, viande, beurre, œufs, fruits et autres articles de ménage, 482 livres 3 sous 4 deniers ; — recette de l'année : 9,134 livres 18 sous 4 deniers ; dépense : 9,641 livres 12 sous 2 deniers. — En 1709, recette totale : 4,383 livres 6 sous 9 deniers ; dépense : 4,966 livres 1 sou, etc.

D. 147. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1725-1737. — Journal de la recette et de la dépense. — En janvier 1729, payé 8 livres de veau à 3 sous 6 deniers ; une dinde et deux poulets, 2 livres 9 sous ; une paire de bas,

1 livre 10 sous ; dix œufs, 10 sous ; 3 livres de beurre, 1 livre 8 sous ; 16 livres et demi de cochon, à 3 sous 6 deniers la livre. — En mai 1730, une clef d'armoire, 12 sous ; deux journées d'un fendeur de bûches, 18 sous, etc.

D. 148. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1737-1758. — Journal de la recette et de la dépense. En novembre 1742, 52 douzaines d'œufs, à 6 sous 6 deniers la douzaine ; 3 livres de beurre, à 8 sous ; 31 aunes de toile, à 32 sous. — En décembre 1743, une dinde, 20 sous, etc.

D. 149. (Registre.) — In-folio, 391 feuillets, papier.

1725-1739. — Mise au net du journal de la recette et de la dépense, ou comptes. — En 1725, recette totale : 8,290 livres 8 sous 9 deniers ; dépense : 9,919 livres 16 sous 8 deniers. — En 1737, recette : 9,269 livres 15 sous 8 deniers ; dépense : 9,801 livres 12 sous 11 deniers, etc.

D. 150. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1739-1763. — Mise au net du journal de la recette et de la dépense, ou comptes. — En 1751, recette totale : 10,451 livres 8 sous 9 deniers. — En 1760, recette : 12,939 livres 11 sous 8 deniers. — En décembre 1760, 78 livres 1/4 de beurre, à 8 sous, 9 sous et 11 sous la livre ; 121 douzaines d'œufs, à 5 sous, 6 sous et 6 sous 6 deniers la douzaine ; onze paires de bas, à 19 sous.

D. 151. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1764-1774. — Comptes généraux. — Année 1768-1769, recette ; 119,150 livres 13 sous, savoir : reliquat des exercices précédents : 1,807 livres 17 sous 8 deniers ; rentes et censives, 354 livres 1 sou 10 deniers ; loyers de bâtiments, 523 livres ; loyer de terres et prés, 3,604 livres 10 sous ; pensions des religieuses, 617 livres ; pensions des dames et demoiselles pensionnaires, 6,302 livres 1 sou ; recettes diverses, 5,942 livres, dont 1,850 pour la dot et le trousseau d'une religieuse.

D. 152. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1774-1791. — Comptes généraux. — Année 1784-1785, recette : reliquat des années précédentes, 6,871 livres 7 sous 5 deniers ; rentes et censives, 494 livres 12 sous 2 deniers ; loyer de bâtiments, 285 livres ; de terres et prés, 4,846 livres ; pensions des religieuses, 1,068 livres 4 sous ; pensions des dames et demoiselles pensionnaires, 7,426 livres 4 sous ; recettes diverses, 15,605 livres 12 sous ; total, 37,597 livres 13 sous 7 deniers. — Dépense : 37,597 livres 12 sous 16 deniers, dont, pour nourriture, 10,262 livres 8 sous 6 deniers (618 livres de beurre, 384 livres 8 sous 6 deniers ; 795 douzaines d'œufs, 352 livres 4 sous 9 deniers ; boulanger, 3,576 livres 19 sous, etc.) ; bâtiments, 8,219 livres (3,000 livres à l'ordre de Malte, à-compte sur le prix de la commanderie de Saint-Antoine de Troyes ; moellon pour la construction du cloître, 175 livres ; pierre de taille, 123 livres ; pierre de Savonnière, 253 livres ; maçon, 334 livres ; 1,566 toises de plancher, 1,309 livres, etc.).

D. 153. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1725-1745. — Pensions des religieuses et des demoiselles pensionnaires. — Parmi les religieuses, Mme Anne Véron, entrée à titre de pensionnaire perpétuelle moyennant 30 livres de rente viagère. — Prix de la pension : pour les demoiselles pensionnaires, de 100 à 150 livres par an, ordinairement 120 livres.

D. 154. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1629-1741. — Rentes constituées dues au monastère de Sainte-Ursule de Troyes, et dues par ce monastère : nomenclature de ces rentes, payement des intérêts, rachat. — Le premier créancier porté sur ce livre est Desguerrois, auteur de l'histoire du diocèse de Troyes, intitulée « La Saincteté chrestienne, » un volume in-4°. (Il donna, en 1631, 300 livres à rente viagère au denier 16, ce qui lui assurait 18 livres 13 sous de revenu annuel ; il en jouit jusqu'au 21 décembre 1676, jour de sa mort).

D. 155. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1630-1784. — Acquisitions immobilières faites par le monastère de Sainte-Ursule de Troyes, indiquant par ordre chronologique les biens acquis, la date de l'acquisition, les noms des vendeurs, la date des différents paiements. — Maisons à Troyes et à Sainte-Savine ; terres à Sainte-Savine, Saint-Parres-aux-Tertres, Culoison, Saint-Phal, etc.

D. 156. (Registre.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1635-1705. — Quittances données aux Ursulines de Troyes par leurs boucher, chaudronnier, cirier, marchand de toile, maçon, tonnelier, serrurier, etc. — En 1652, acheté huit fourneaux à charbon dont six sont portées en dépense au compte du monastère, deux autres au compte des classes, etc.

D. 157. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1654-1767. — Quittances données aux Ursulines de Troyes, par les Visitandines de Troyes, pour la pension d'une Ursuline résidant au monastère de la Visitation ; — par le receveur de l'Aumône générale pour la cote, ou taxe des pauvres ; — par le receveur du grenier à sel pour des minots de sel destinés à la consommation de la communauté ; — par divers fournisseurs et ouvriers, etc.

D. 158. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1710-1787. — Quittances données aux Ursulines de Troyes, par le desservant du Pavillon, qui a reçu 50 livres pour l'acquit de cent messes ; — par Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, chevalier, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, procureur général de cet ordre et receveur de son vénérable commun trésor au grand prieuré de France, pour 3,000 livres à-compte sur le prix de la commanderie de Saint-Antoine de Troyes. — Reçu de la pension de M^{me} Sainte-Ursule, à Angers, etc.

D. 159. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1608-1787.— Créances et dettes des Ursulines de Troyes. — Procès. — Fragments d'un registre des recettes ; — d'un mémoire contre une Ursuline qui demande l'annulation de ses vœux, etc.

D. 160. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1677. — Vie de sainte Ursule, traduite par un religieux anonyme sur l'ouvrage latin du jésuite Hermann Crombach, et dédiée à Claire Patrocle-du-Saint-Sacrement, supérieure, et à toute la communauté des Ursulines de Troyes. — Première partie. (La seconde partie se trouve à la bibliothèque de Troyes sous le n° 350. Voir le *Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*, t. II, p. 163, 164).

CORRECTIONS ET ADDITIONS

INTRODUCTION, page 16, dans la liste des intendants de Champagne, ajouter les noms des intendants *Molé de Champlatreux*, 1648, et *Gargan*, 1654.

Page 17, ligne 8, a été omis le subdélégué *Denise*, 1648.

Page 17, lignes 9 et 10 : Pierre-Jean Paillot succède immédiatement au subdélégué Jean Paillot. Il faut placer entre eux le subdélégué *Rémond*, 1744.

Pages 34-39. L'ouvrage le plus important à consulter sur l'histoire de l'administration de l'enregistrement est le *Dictionnaire raisonné des domaines et droits domaniaux*, par M. B...; nouvelle édition, Paris, 1782, chez les libraires associés, 2 volumes in-4°. Mais cet ouvrage, très-complet au point de vue de la perception des droits, ne donne aucun renseignement sur l'organisation du personnel.

Page 47, ligne 20, au lieu de : *impériales*, lisez : *importantes*.

INVENTAIRE, page 9, article C. 77, ligne 2, au lieu de : *Buxeuil*, lisez : *Bourguignons*.

Page 9, article C. 83, ligne première, après le mot : *contribuables*, ajoutez : *de la communauté de Buxeuil (Aube)*.

Page 21, article C. 214, ligne 4, au lieu de : *Pars*, lisez : *Paris*.

Page 122, article C. 949, au lieu de : *Verpillières*, lisez, *Vernonvilliers*.

Page 125, article C. 951, au lieu de : *Courteron*, lisez : *Courtenot*.

Page 169, article C. 1219, au lieu de : *Aubigny*, lisez : *Avon*.

Page 172, au lieu de : C. 1246, lisez : C. 1241.

Page 225, article 1555, ligne 2, au lieu de : *communauté d'Assencières*, lisez : *communauté de Mesnil-Scellières et Assencières*.

Digitized by Google

TABLE DE CE VOLUME

1er Rapport à l'Empereur, 1864.

2e Rapport à l'Empereur, 1866.

Introduction à l'Inventaire-Sommaire des Séries C. et D.

Prolégomènes traitant de l'origine des Généralités et des Intendances .... p. 9
Taille et impositions accessoires 17
Vingtièmes 29
Domaine et droits joints 34
Administration militaire 39
Ponts et chaussées 45
Police (affaires ecclésiastiques, instruction publique, presse, maréchaussée, etc.) 56
Administration communale 62
Corporations industrielles et commerciales 73
Agriculture 75
Statistique 76
Plan de ce volume 85

Inventaire-Sommaire.

Série C. Intendance de Bourgogne .... p. 1

Communautés du comté de Bar-sur-Seine par ordre alphabétique.

Arrelles .... p. 2
Avalleur 2
Avirey-le-Bois 2
Bailly et Chauffour 3
Balnot-le Châtel 3
Bar-sur-Seine 4
Bourguignons 9
Borde-le-Hameau 9
Buxeuil 9
Buxières 10
Celles 11
Chauffour 12
Foolz 12
Forest 12
Jully-le-Châtel 13
Landreville .... p. 13
Lingey 14
Loches 15
Merrey 16
Mores 17
Polisot 18
Polisy 19
Ricey-Bas 20
Ricey-Haut 21
Ricey-Haute-Rive 22
Riel-les-Eaux 23
Villemorien 23
Villeneuve 23
Ville-sur-Arce 24
Viviers 25

Digitized by Google

Intendance de Champagne .... p. 25

1° Communautés de l'Élection de Bar-sur-Aube par ordre alphabétique.

Aillancourt .... p. 33
Ailleville 33
Aizanville 34
Amance 34
Ambonville 35
Anglus 35
Arconville 35
Argançon 35
Argentolle 35
Arrentières 36
Arsonval 36
Aunay 37
Balnot et Vaudron 37
Bar-sur-Aube 38
Baroville 42
Bayel 43
Bergères 44
Bertignolles 44
Bétignicourt 45
Beurey 45
Beurville 46
Biernes 47
Blignicourt 47
Bligny 47
Blumeré 49
Bossancourt 49
Braux-le-Chatel-Villain 50
Braux-le-Comte 50
Briel 51
Brienne-la-Vieille 51
Brienne-le-Château 52
Brillecourt 54
Buchê 55
Cerisières 55
Chalette 55
Champcourt 56
Champignol 56
Chaource 57
Chapelaine 59
Charvey 59
Chassenay 59
Chaumesnil 60
Cirfontaine-en-Azois 60
Chesley 60
Clairvaux 61
Colombé-la-Fosse 61
Colombé-les-deux-Églises 61
Colombé-le-Sec 62
Cormont 62
Courcelles 63
Courtenot 63
Courteron 63
Couvignon 64
Crespy 65
Cunfin 65
Cussangy .... p. 66
Dampierre 66
Dienville 67
Dinteville 68
Dommartin-le-Coq 68
Doulancourt 69
Doulevant-le-Châtel 69
Engente 69
Esclance 70
Esguilly 71
Epothémont 71
Essoyes 72
Fligny 73
Fontaines 74
Fontette 75
Fravaux 76
Fravigne 76
Fresnay 76
Gervains 76
Grancey-sur-Ource 77
Gundrecourt 78
Gyé-sur-Seine 78
Hampigny 79
Hancourt 80
Humbersin 80
Jasseine 80
Jaucourt 81
Jusanvigny 81
Juvancourt 82
Juvanzé 82
La Chaise 83
La Chapelle-d'Oze 83
La Ferté-sur-Aube 83
Lagesse 83
La Genevroye 84
La Loge-Mesgrigny 84
La Maison-des-Champs 84
La Mothe-en-Blézy 84
Lantage 84
Lanty 85
La Rothière 85
Lassicourt 86
La Ville-aux-Bois-les-Soulaines 86
La Ville-aux-Bois-les-Vendeuvre 86
La Villeneuve-aux-Fresnes 87
La Villeneuve-Mesgrigny 87
Le Champ-au-Roy 88
Le Petit-Mesnil 88
Le Puits et Nuisement 88
Les Granges-de-Cussangy 89
Les Maisons-de-Chaource 89
La Val-de-la-Fontaine 90
Lévigny 90
Lhuître 91
Lignol 91

Longchamps ... p. 92
Longeville ... 92
Longpré ... 93
Louze ... 93
Magnan ... 94
Maisons ... 94
Mazières ... 94
Maranville ... 95
Marbeville ... 95
Marmesse ... 95
Marolles-les-Bailly ... 95
Mesnil Aubert ... 95
Mesnil-Fouchard ... 96
Mesnil-Saint Père ... 96
Metz Robert ... 97
Meurville ... 97
Mirbel ... 98
Montier-en l'Isle ... 98
Montmartin ... 99
Morambert ... 99
Morvilliers ... 99
Mussy-l'Évêque ... 100
Neuilly ... 102
Neuville-sous-Gyé ... 102
Noyers-et-Mallet ... 103
Ornoy ... 103
Pargues ... 103
Pel et-Der ... 104
Perthes-en-Rothières ... 104
Plaines-St-Lange ... 105
Poligny ... 105
Praslin ... 106
Prats ... 106
Proverville ... 106
Puellemontier ... 107
Radonvilliers ... 107
Rennepont ... 108
Risaucourt ... 108
Romaines ... 108
Rosnay ... 108
Rouvres ... p. 109
Rozières ... 110
Saint-Christophe ... 110
Saint-Léger-sous Brienne ... 110
Saint-Usage ... 111
Saulcy ... 112
Sauvage Mesnil ... 112
Silvarouvre ... 112
Sompsois ... 112
Soulaines ... 112
Spoix ... 113
Thil ... 114
Thillieux ... 114
Thors ... 114
Tieffrain ... 114
Trannes ... 116
Trémilly ... 116
Valentigny ... 116
Vallières ... 117
Vandœuvre ... 117
Varonfays ... 120
Vauchonvilliers ... 120
Vaucogne ... 121
Vaudremont ... 121
Vaudron ... 121
Vernonvilliers ... 122
Verpillières ... 122
Villars en-Azois ... 123
Ville-en-Trode ... 123
Ville-sous-Laferté ... 124
Ville-sur Terre ... 124
Voir aussi ... 303
Villiers-sous-Praslin ... 124
Virey-sous-Bar ... 125
Vitry-le-Croisé ... 125
Unienville ... 126
Volgny ... 127
Vougrey ... 127
Urville ... 128
Yèvre ... 128

2° Communautés de l'Élection de Troyes.

Aix-en-Othe ... p. 163
Allibaudières ... 163
Anglnzelles ... 164
Arcis sur-Aube ... 164
Arrigny ... 166
Argentolles ... 166
Assenay ... 167
Assencières et Mesnil-Scellières ... 167
Avant ... 167
Aubeterre ... 168
Aubigny ... 168
Avon la-Pèze ... 168
Auzon ... 169
Baire-Saint-Parre ... 169
Baissy ... 169
Barberey-aux-Moines ... 170
Barberey-Saint-Sulpice ... p. 170
Beaumont-Larivour ... 170
Belley ... 170
Bercenay-en-Othe ... 171
Bercenay-le-Hayer ... 171
Bierne ... 172
Bignicourt sur-Marne ... 172
Blaincourt, Epagne et Vaubercey ... 172
Bonsac ... 172
Bouchy-le-Repos ... 172
Bouilly ... 173
Boulage ... 174
Bouranton ... 174
Bourdenay ... 175
Bouy-Luxembourg ... 175
Brantigny ... 176

Bray.... p. 176
Breviande-Saint-Léger.... 177
Brevian le-Sancey.... 177
Brevonne.... 177
Bricot-la-Ville.... 178
Buchères.... 178
Bucey-en Othe.... 179
Cerre et Monceaux.... 179
Cervet.... 180
Chalautre.... 180
Chamoy.... 181
Champfleury.... 181
Champigny.... 181
Chantemerle.... 182
Chapelle-Saint-Luc.... 182
Chapelle-Saint-Nicolas.... 182
Chapelle-Saint-Père.... 183
Chapelle-Vallon.... 183
Chappes.... 184
Charmeceaux.... 184
Charmont.... 184
Charmoy.... 185
Charny-le-Bachot.... 185
Chastres.... 186
Chatillon-sur-Broué.... 186
Chatillon-sur-Morin.... 186
Chauchigny.... 186
Chaudrey et Ortillon.... 187
Chennegy.... 187
Chevillèles.... 187
Clérey.... 188
Clesles.... 189
Cloyes-sur-Marne.... 189
Coclois.... 189
Conflans-sur-Seine.... 190
Cormost.... 190
Courcelles et Angluzelles.... 190
Courcemain.... 190
Courgeraines.... 190
Courteranges.... 191
Créney.... 191
Crésantignes.... 191
Croncels-Saint-Gilles.... 192
Croncels-Saint-Jean.... 192
Culoison.... 193
Daudes.... 193
Dierrey-Saint-Julien.... 193
Dierrey-Saint-Pierre.... 193
Domprot.... 194
Dosches.... 194
Dosnon.... 194
Droupt-Saint-Basle.... 195
Droupt-Sainte-Marie.... 195
Epagne.... 196
Eschemines.... 196
Eschenilly.... 196
Esclavolles.... 196
Escollemont.... 196
Estrelles.... p. 197
Faux-Fossés de Troyes.... 197
Faux-Fresnay.... 197
Fay.... 197
Feuges.... 198
Fols-Villecerf.... 198
Fontaine-Beton.... 198
Fontaine-les-Luyères.... 199
Fontaine-Saint George.... 199
Fontaine-sous-Montaiguillon.... 199
Fontvannes.... 200
Fouchères.... 200
Fresnoy.... 200
Frignicourt.... 201
Gérosdot.... 201
Goncourt.... 201
Grandville.... 201
Hauteville.... 202
Herbisse.... 202
Javernant.... 202
Jeugny.... 203
Isle-et-Chantemerle.... 203
Isle-sous-Ramerupt.... 203
Isle-sur-Marne.... 204
La Basse Moline.... 204
L'Abbaye-sous-Plancy.... 204
La borde-d'Isle.... 204
La Forestière.... 205
La Haute-Moline.... 205
Laines-aux-Bois.... 205
La Loge-Pomblin.... 205
Lanille.... 206
La Rivière-de-Corps.... 206
La Rivour.... 207
La Saulsotte-Saint-Fergeuil.... 207
La Scelle-sous Chantemerle.... 206
La Vacherie.... 207
Lavau et Lavalotte.... 207
Laubressel.... 208
La Vendue-Mignot.... 208
Le Chesne.... 208
Le Mesnil-Lettre.... 209
Les Loges-Margueron.... 210
Les deux Torcy.... 209
Les Essarts-le-Vicomte.... 210
Lesmont.... 210
Les Noës.... 211
Linçon, Lépine, Saint-Germain et Courcelles.... 211
Lirey.... 211
Longeville.... 212
Longsceauls.... 212
Longueville.... 212
Louan.... 213
Lurey.... 213
Lusigny.... 213
Luyères.... 214
Macheret.... 214
Machy.... 214

Digitized by Google

Magnicourt .... p. 214
Mailly 215
Maizières-la-Grande-Paroisse 215
Marais 215
Marcilly-le-Hayer 217
Marigny-le-Châtel 218
Massey, Montgueux, Mesnil-Vallon et La Grange-au-Rez 218
Mathaut 219
Matignicourt 220
Maupas 220
Mégrigny 220
Menois 221
Mergey 221
Méry-sur-Seine 221
Mesnil-la-Comtesse 224
Mesnil-Saint-Loup 224
Mesnil Scellières et Ascencières 225
Messon 225
Molins 225
Montabert 226
Montaulin 226
Montcets 226
Montereuil 227
Montgenost 227
Montiéramey 227
Montingon 228
Mont-le-Pothier 228
Montsuzain 229
Moussey 229
Naurois 229
Nesle-la-Reposte 230
Neuville 230
Nogent-sur-Aube 230
Nozay 231
Noisement et Chantecoq 231
Onjon 231
Origny-le-Sec 231
Ormes 232
Ortillon 232
Orvilliers 232
Ossey-les-trois-Maisons 233
Paillot 233
Paisy-Cosdon et Vaujurenne 234
Palluau 234
Paslis 234
Pavillon 235
Payens 235
Petmontier 235
Piney 236
Plancy 237
Plantis 238
Pont-Sainte-Marie 238
Pont-Hubert 239
Potangis 239
Pouan 239
Pougy 239
Précy-Notre-Dame 240
Précy-Saint-Martin .... p. 240
Premierfait 241
Prugny 241
Prunay-le-Sec 241
Prunay-Saint-Jean 241
Rachisy 242
Ramerupt 242
Rances 243
Rhèges 243
Riancey 243
Roncenay 244
Rosières 244
Rosson 244
Rouillerot et La Planche 244
Rouilly-les-Sacey 245
Rouilly-Saint-Loup 245
Rumilly-les-Vaudes 245
Ruvigny 246
Sacey 246
Saint-André 246
Saint Aventin 247
Saint-Benoît sur-Seine 248
Saint-Benoît-sur-Vanne 248
Saint-Bon 248
Saint-Étienne-sous-Barbuise 249
Saint-Flavy 249
Saint-Jean-de-Bonneval 249
Saint-Léger-près-Troyes 250
Saint-Liébaut 251
Saint-Loup-de-Buffigny 251
Saint-Lyé 251
Saint-Mards-en-Othe 252
Saint-Martin-Chennetron 252
Saint-Martin-les-Daudes 252
Saint Martin les-Troyes 253
Sainte-Maure 253
Saint-Mesmin et Courtange 254
Saint-Nabord et Mesnil-la-Comtesse 254
Saint-Ouen 255
Saint-Oulph 255
Saint Parres-aux-Tertres 255
Saint-Parres-les-Vaudes 255
Saint-Pierre-de-Bossenay et Rigny-la-Nonneuse 256
Saint-Phal et Le Perchois 256
Saint-Pouange 257
Saint Remy-sous Barbuise 257
Sainte-Savine et La Rivière de-Corps 257
Sainte-Sire 258
Saint-Thibaut 258
Salon et Champfleury 259
Sancey-Saint-Julien, Breviandes et Villepart... 259
Savières 259
Savoie 260
Semoine 260
Soligny les-Étangs 260
Sommefontaine-Saint Lupien 261
Sommeval 261
Souligny 261

Tauxelles .... p. 292
Torvilliers 292
Trancault 292
Troyes 293
Vailly et Feuges 292
Vallant-Saint-Georges 292
Vannes 293
Vauchassis 293
Vaudes 294
Verricourt 294
Verrières 294
Viapres-le-Grand 295
Viapres le-Petit 295
Viélaines 296
Vignets 296
Villacerf 296
Villadin 297
Villechétif 297
Villegruis 297
Villehardouin 298
Villeloup 298
Villemereuil 298
Villemoiron .... p. 298
Villemort 299
Villemoyenne 300
Villenauxe 301
Villeneuve-aux-Riches-Hommes 302
Villepart 303
Villeret 303
Villery 303
Villo-sur-Terre 303
Voir aussi 124
Villetard 304
Villette 304
Villevoque et Villiers-le-Brûlé 304
Villiers-aux-Corneilles 305
Villiers-Herbisse 305
Villiers-Saint-Basle 305
Villy le Bois 305
Villy-le Maréchal 305
Vireloup 306
Voixpoisson 306
Voué 306
Vouilliers 307

3° Communautés de l'Élection de Vitry-le-Français.

Bailly-le-Franc .... p. 307
Balignicourt 307
Beaufort, depuis Montmorency 307
Chassericourt et Rambécourt 308
Chavanges 309
Donnement 310
Joncreuil 310
Pars et Cléreuil .... p. 310
Poivre et Sainte-Suzanne 310
Rambécourt 311
Saint Léger-sous Margerie 311
Trouan le-Grand 311
Trouan le-Petit 312

Intendance de Paris .... p. 312

1° Communauté de l'Élection de Joigny.

Villeneuve-au-Chemin .... p. 312

2° Communautés de l'Élection de Nogent-sur-Seine.

Avant .... p. 313
Barbuise 313
Bouy sur Orvin 313
Bray-sur-Seine 313
Courgenay 313
Courlon 314
Crancey 314
Fay 314
Ferreux 314
Gelannes 314
La Chapelle-Godefroy 314
Marnay 314
Mascon 315
Nogent-sur-Seine 315
Pars .... p. 317
Perrigny la-Rose 317
Plessis-Saint Jean 317
Pont-sur Seine 317
Quincey 318
Romilly-sur Seine 318
Saint Aubin 318
Saint Hilaire 318
Saint-Martin de-Bossenay 318
Sigy 319
Villeneuve-au Châtelot 319
Villiers-sur-Seine 319
Villuis 319
Vinneuf 319

3° Communautés de l'Élection de Provins.

Beaulieu .... p. 319
Le Mériot .... p. 319

Digitized by Google

4° Communautés de l'Élection de Saint-Florentin.

Auxon ... p. 320
Avreuil ... 320
Bernon ... 320
Bérulle ... 320
Chessy ... 320
Coursan ... 321
Courtaoult ... 321
Davrey ... 321
Ervy ... 321
Les Croûtes ... p. 322
Lignières ... 322
Montfey ... 322
Montigny ... 322
Nogent-en-Othe ... 322
Racines ... 323
Turgy ... 323
Vanlay ... 323
Vosnon ... 323

5° Communautés de l'Élection de Sens.

Courceroy ... p. 323
Courmononcle ... 323
Fontenay Bossery ... 324
Gumery ... 324
La Louptière ... 324
La Mothe-Tilly ... 324
Plessis-Gatebled ... p. 324
Pouy ... 324
Rigny-le-Ferron ... 324
Trainel ... 325
Vulaines ... 325

6° Communautés de l'Élection de Tonnerre.

Bagneux ... p. 325
Beauvoir ... 325
Bragelogne ... 326
Channes ... 326
Chazerey ... 326
Coussegrey ... 326
Etourvy ... 326
Marolles ... p. 326
Prusy ... 326
Ricey-Haut ... 327
Ricey-Haute-Rive ... 327
Ricey le-Bas ... 327
Riceys (les trois) ... 328
Voir aussi ... 20-22

Subdélégation de Troyes ... p. 328
Élection de Bar-sur-Aube ... 332
— Bar-sur-Seine ... 333
— Troyes ... 334
Traites foraines de Troyes ... 348
Bureau de la douane de Troyes ... 349
Bureau des manufactures de Troyes ... 349
Assemblée provinciale et Commission intermédiaire de la province de Champagne ... 349
Bureau intermédiaire du département de Bar-sur-Aube ... 352
Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire du déparetment de Troyes ... 353

Série D. Collège de Chaource ... 4
— Tonnerre ... 3
— Troyes ... 3
Frères des écoles chrétiennes de Troyes ... 19
Congrégation de Notre-Dame de Troyes ... 19
Ursulines de Bar-sur-Aube ... 20
— Bar-sur-Seine ... 20
— Mussy-sur-Seine ... 22
— Noyers ... 22
— Tonnerre ... 22
— Troyes ... 22
Corrections et additions ... 27
Table ... 29

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google